Digitized by Google

BIBLIOT. UNIV
46
FICIOS

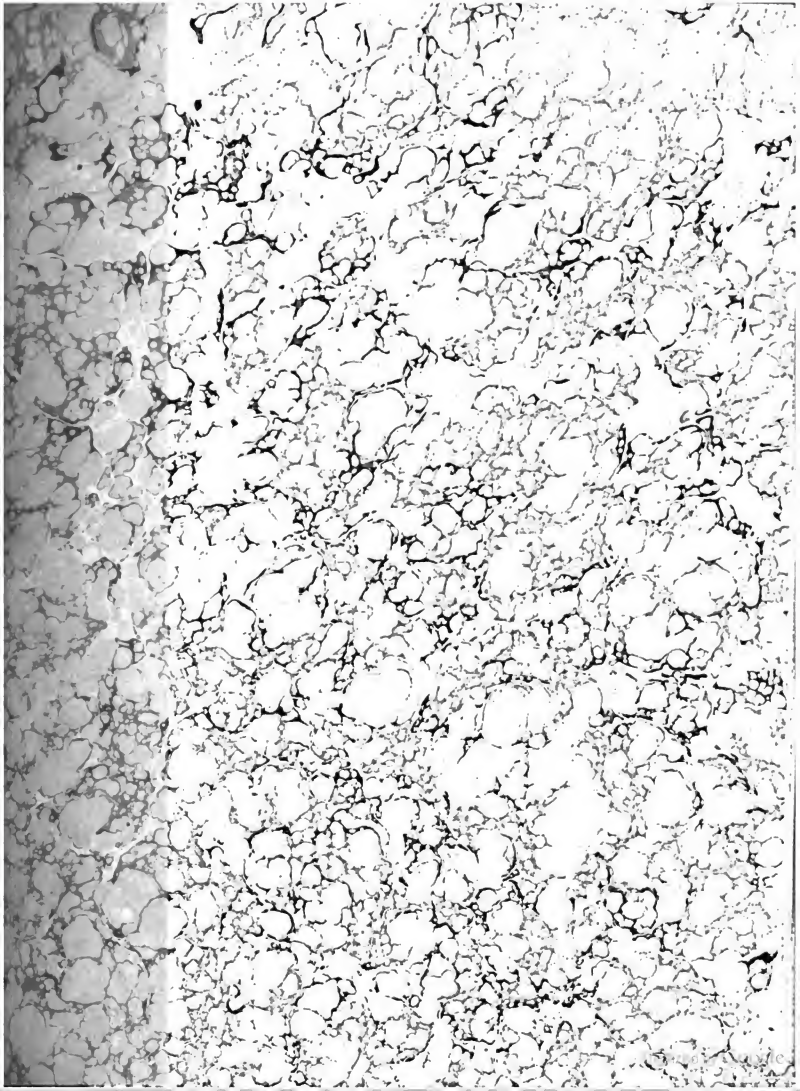

~~30 G 11 C 11.~~

FCC
37089

Digitized by Google

HISTOIRE UNIVERSELLE,

DEPUIS

LE COMMENCEMENT DU MONDE

JUSQU'À PRÉSENT.

D'APRÈS L'ANGLOIS

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES, &c.

TOME TRENTE-HUITIEME.

CONTENANT

LA SUITE DE L'HISTOIRE DES DUCHÉS DE SAVOIE ET DE PIEMONT, ET DU ROYAUME DE SARDAIGNE, ET L'HISTOIRE DE GENÈVE.

ENRICHIE DES CARTES NÉCESSAIRES.

A AMSTERDAM ET A LEIPZIG,

Chez *ARKSTÉE & MERKUS,*

MDCCLXXVI.

Avec Privilège.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE

DE CE TRENTE-HUITIEME

VOLUME.

LIVRE VINGT-QUATRIEME.

HISTOIRE GÉNÉRALE D'ITALIE ET CELLE DES PRINCIPAUX ETATS QUI S'Y TROUVENT.

SUITE DU CHAPITRE XIII.

HISTOIRE DES DUCHÉS, DE SAVOIE, ET DE PIEMONT ET DU ROYAUME DE SARDAIGNE.

SECTION III. L'Hiſtoire des Duchés de Savoie & de Piemont, depuis l'an 1391. juſqu'à l'an 1496. . . . . Pag, 1

SECTION IV. Hiſtoire des Duchés de *Savoie* & de *Piemont*, depuis l'année 1496. juſqu'à l'an 1630. 115

SECTION V. Hiſtoire des Duchés de *Savoie* & de *Piemont*, depuis l'année 1630. juſqu'à l'an 1660. 289

SECTION VI. Hiſtoire des *Duchés*, de *Savoie*, de *Piemont* & du Royaume de *Sardaigne*, depuis l'an 1660. juſqu'à nos jours. . 390

BIBLIOTECA DEL MINISTERIO DE FOMENTO

UNIVERSIDAD CENTRAL BIBLIOTECA ARTES Y OFICIOS

Digitized by Google

CHAPITRE XIV.

HISTOIRE DE GENÈVE.

SECTION I. Deſcription de la Ville & du Territoire de Genève. Abregé de ſon Hiſtoire juſqu'à l'an 1500. . . (a) Pag. 1

SECTION II. *Genève*, recouvre ſa liberté. Arrangement entre le Duc de *Savoie* & la *Ville*. Empriſonnement de l'*Ambaſſadeur* de *France*. Hiſtoire de *Berthelier* de Genève. Origine du mot *Huguenot*. Alliance entre *Genève* & *Fribourg*. Petits différends entre les Ducs de *Savoie* & les *Genevois*. Commencement de la *Réforme* dans Genève. Arrangement entre les Proteſtans & les Catholiques Romains. *Fajel* prêche dans la Ville. On y abolit la Meſſe en 1535. . . . . (c) 20

SECTION III. Progrès de la Reforme dans *Genève*. Guerres avec le Duc de *Savoie*. Arrivée de *Calvin* dans cette Ville. Son hiſtoire & celle de *Servet* qu'il fait condamner au feu. Travaux & mort de *Calvin*. Heureux ſuccès des *Genevois* contre leurs ennemis. *Beze* paroît au milieu d'eux. Continuation de l'*Hiſtoire* de *Genève*, juſqu'en 1603. . . . . (g) 52

SECTION IV. Attachement du Roi de *France* pour les *Genevois* qui font la paix avec le *Duc de Savoie*. Decouverte de la conſpiration de *Terrail*. Exécution de ce conſpirateur. Autres conſpirations & exécutions. Celle de *Nicolas Antoine*. Mort du *Duc de Rohan* à Genève. Lettre de *Cromwel* aux *Genevois*. Ils fortifient leur ville, qui eſt de nouveau en danger d'être ſurpriſe. Le Roi de *France* lui accorde ſa protection, & la delivre. Troubles & diviſions inteſtines de la République de *Genève* en 1763. Pacification en 1768. . . . . (k) 80

Digitized by Google

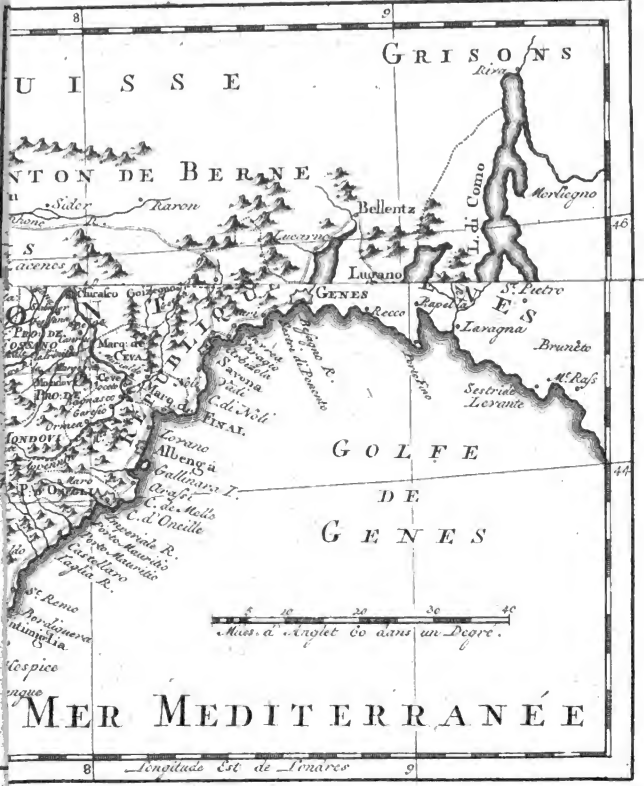

BIBLIOTECA ARTES Y OFICIOS
Digitized by Google

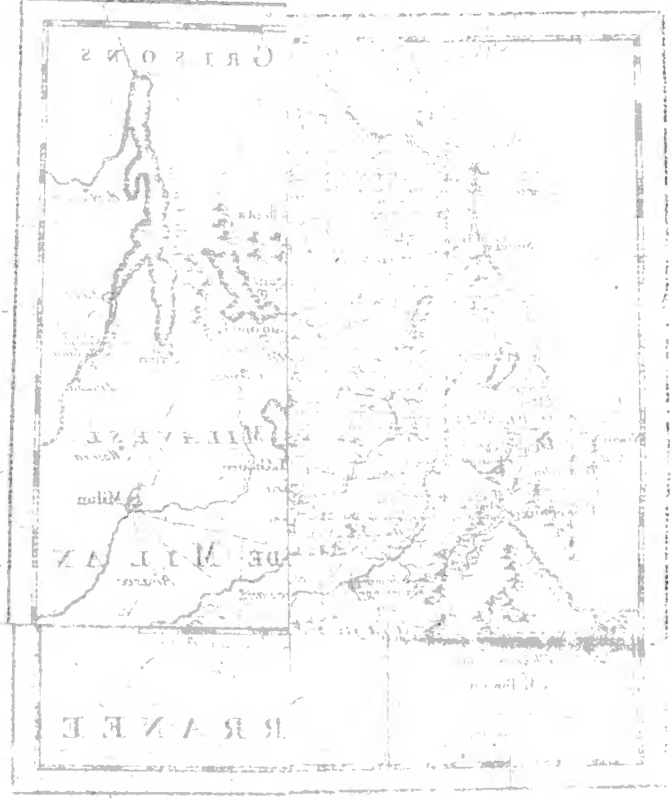

Digitized by Google

HISTOIRE UNIVERSELLE

DEPUIS

LE COMMENCEMENT DU MONDE

JUSQU'A PRÉSENT.

LIVRE VINGT-QUATRIEME.

HISTOIRE GÉNÉRALE D'ITALIE ET DES PRINCIPAUX ETATS QUI S'Y TROUVENT.

SUITE DU CHAPITRE XIII.

Hiſtoire de SAVOIE, de PIEMONT & de SARDAIGNE.

SECTION III.

Hiſtoire des Duchés de Savoie, & de Piemont depuis l'an 1391. juſqu'à l'an 1496.

SECT. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont* 1391-1496.

De ſuccès en ſuccès, la Maiſon de Savoie s'étoit élevée à un haut degré de puiſſance, & depuis pluſieurs années elle tenoit, ſoit par ſes forces, ſoit par ſes illuſtres alliances, un rang très-diſtingué parmi les Maiſons Souveraines les plus auguſtes de l'Europe, lorſqu'Amé VIII, ſurnommé le *Pacifique*, vint lui donner un nouvel éclat, en s'élevant au trône, que, ſurtout dans les XIV & XVes. ſiecles on regardoit comme le premier de la terre, & qui étoit en effet, au deſſus de toutes les Puiſſances Européennes. Si les prédéceſſeurs de ce Prince avoient été juſqu'alors les arbitres du repos de l'Italie, par la dignité ſuprême qu'ils y occupoient de Vicaires-Généraux de l'Empire, s'ils avoient conſtamment été les arbitres des différens des Princes & des Peuples voiſins de la Savoie, Amé VIII éclipſa leur gloire & leur

Nouvel Eclat que le ſucceſſeur d'Amé VII donne à la Maiſon de Savoie.

Digitized by Google

Sect. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont* 1391-1495.

grandeur, lorſqu'appellé par ſon mérite & ſes vertus au Suprême Pontificat, il fut pendant quelques années l'Arbitre Souverain de toute la Chrétienté, & il ſe rendit plus grand encore, lorſque par le plus rare exemple de déſintéreſſement & de modération, il conſentit à deſcendre de ce trône éminent, & ſe ſacrifia lui-même au repos des Nations & à la paix de l'Egliſe (1).

Querelle au ſujet de la Régence. 1393.

Amé VIII naquit à Chambéri, le 4 Septembre 1383: enſorte qu'il n'avoit que huit ans, lors de la mort du Comte Rouge ſon pere; mais, quoiqu'encore dans l'enfance, il avoit reçu l'ordre de Chevalerie de la main de Guillaume de Grandſon. Bonne de Berri ſa mere & Bonne de Bourbon ſon aïeule, ſe diſputerent ſa tutelle & la régence de ſes Etats. Ces deux Princeſſes, également fondées dans leurs prétentions, avoient chacune de nombreux partiſans; leur quérelle s'anima, &, la Savoie diviſée en deux factions, étoit au moment de ſe voir embraſée des feux d'une guerre civile. Comme mere, Bonne de Berri ſoutenoit que c'étoit à elle ſeule qu'appartenoit la Régence; & Bonne de Bourbon ſoutenoit, qu'outre ſa qualité d'aïeule, qui lui donnoit de plus grands droits, elle avoit encore pour elle la volonté expreſſe du Comte-Rouge ſon fils, qui, par ſon Teſtament, lui avoit confié la tutelle du jeune Souverain (2). Ces raiſons étoient étayées de l'autorité d'Amé de Savoie, Prince de la Morée, de Louis de Savoie ſon frere, ſoutenus par une foule de Seigneurs. Ceux qui défendoient la cauſe de Bonne de Berri étoient, ſinon auſſi puiſſans, du moins en plus grand nombre, &. l'on ſe préparoit de part & d'autre à terminer cette diſpute par les armes, lorſque Charles VI, Roi de France, les Ducs de Bourgogne, de Berri & d'Orléans, proches parens du Comte, envoyerent en Savoie des députés, pour pacifier les eſprits & juger ce différend. Ces députés eurent bien de la peine à ramener les principaux des deux factions, & ſur-tout à perſuader aux deux Princeſſes de ſacrifier leurs prétentions au repos de l'Etat. Cependant, après de pénibles négociations, il fut convenu & arrêté du conſentement des parties intéreſſées, que le jeune Comte demeureroit au château de Chambéri, avec Odo de Villars ſon Gouverneur, que la garde du château ſeroit donnée à Amé, Seigneur d'Aſpremont; que le jour de S. Michel ſuivant, le jeune Souverain ſeroit marié avec la fille du Duc de Bourgogne: enfin, que Bonne de Bourbon auroit, conformément aux dernieres diſpoſitions d'Amé VII, la régence de l'Etat, qu'elle exerceroit avec les conſeillers qu'on lui nomma (3).

Mariage d'Amé VIII & changemens à la Cour de Savoie. 1395.

D'après ce traité, les Ducs de Bourgogne & de Berri ſe rendirent à Tournus, pour hâter la concluſion du mariage d'Amé VIII, & écrivirent au Conſeil de Régence d'envoyer le Comte, promettant de le ramener en Savoie, auſſi-tôt que la cérémonie de ſon mariage ſeroit célébrée. La crainte qu'inſpiroit la puiſſance de ces deux Princes donnoit peu de confiance, & l'on n'oſoit remettre entre leurs mains un dépôt auſſi précieux; cependant Villars ſe détermina pour le parti le plus généreux, & après avoir retiré des Ducs de

(1) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.* T. II.
(2) Duvin. Macha. Ping. Vanderb.
(3) *Chroniq. de Sav.* Boſquet. in Clem. VII.

Digitized by Google

Bourgogne & de Berri une promeſſe écrite, par laquelle ils donnoient leur parole de ne point retenir Amé VIII, il conduiſit le Comte à Tournus, où le mariage fut célébré (1).

Sect. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont* 1391-1496.

Toutefois quelqu'aſſurance que donnât à Villars la promeſſe des deux Princes, il ne vit point ſans s'allarmer le changement qu'ils firent, ſoit relativement à la garde du Souverain, ſoit à l'égard du Conſeil de Régence. En effet, ils lui donnerent deux adjoints à la place de Gouverneur & nommerent pluſieurs conſeillers de régence. Cette derniere innovation nuiſoit infiniment aux intérêts de Bonne de Bourbon, & anéantiſſoit preſque tout-à-fait ſon autorité. Car, il étoit évident que ce n'étoit que pour ruiner ſon crédit, que ces Princes avoient mis auprès du Comte des perſonnes qui n'étoient attachées qu'à eux, & qu'ils avoient écarté, au contraire, tous ceux qui avoient la confiance de la Régente. Il eſt bien difficile qu'une femme voie ſans émotion décroître ſon autorité: Bonne de Bourbon ſe montra fort ſenſible à ces changemens, ſe crut inſultée & ſe plaignit vivement au Duc de Bourbon ſon frere, qui ne diſſimula point ſon reſſentiment au Roi, au Duc de Berri & au Duc d'Orléans (2). Mais quelque ſenſibilité que le Roi de France témoignât en cette occaſion, & quelque déplaiſir qu'il eut de la conduite impérieuſe du Duc de Bourgogne, les circonſtances l'obligerent de diſſimuler: car il eut été trop dangereux alors d'irriter le Duc de Bourgogne, beau-pere du jeune Comte de Savoie, & qui jouiſſoit d'une puiſſance, preſqu'égale à celle du Roi de France lui-même. Cependant comme il importoit d'adoucir le reſſentiment de Bonne de Bourbon, & de connoître les véritables intentions du Prince dont elle ſe plaignoit, le Roi, du conſentement des Ducs de Berri, de Bourbon & d'Orléans, remit cette affaire au jugement du Duc de Bourgogne lui-même, qui eût peut-être mieux aimé qu'on eût pris une voie plus rigoureuſe, il répondit généreuſement à la confiance du Souverain, & après avoir réglé ce qui étoit dû à Bonne de Bourbon pour ſon douaire & ſes joyaux, il la rétablit dans ſon autorité, & lui rendit un pouvoir, dont elle ne ſe ſervit que pour le bonheur du Peuple, & pour celui de ſon Pupille. De ſon côté, le Duc de Bourgogne prit vivement les intérêts de ſon gendre, & afin que rien ne troublât ſa minorité, il eut attention de renouveller les anciennes alliances faites entre la Maiſon de Savoie, le Duc de Milan, le Marquis de Monſerrat & le Prince de la Morée (3).

Reſſentiment de Bonne de Bourbon.

Ce même Otthon, Seigneur de Grandſon, qui, ſoupçonné d'avoir empoiſonné Amé VII, avoit été mis en juſtice, abſous, & cependant obligé de s'expatrier, eut à ſoutenir une quérelle dont les ſuites penſerent être fâcheuſes pour le public, & qui pourtant ne fut funeſte qu'à lui ſeul. Grandſon avoit violé dans le Pays de Vaud la femme d'un Gentil-homme nommé *Stavoyé*. Contraint par la haine publique, de s'éloigner de Savoie, il avoit été paſſer quelques années, tantôt en France, tantôt en Angleterre, & il y avoit acquis beaucoup de réputation par ſa valeur & ſes ſuccès dans pluſieurs combats dont il étoit toujours ſorti vainqueur. Cependant, l'amour de la patrie

Combat mémorable entre Grandſon & Stavoyé. 1398.

(1) *Hiſt. de Bourgogne. Hiſt. Sabaud.*
(2) *Chroniq. de Sav.* Botero. Corio.
(3) Guichenon. *Hiſt. de la Roy. Maiſ. de Sav.* T. I. p. 416.

Digitized by Google

Sect. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont* 1391-1496.

l'emportant ſur les dangers qu'il couroit en y rentrant, il s'y rendit, & y fut à peine arrivé, que Stavoyé outré de colere & de fureur, l'accuſa publiquement, non d'avoir violé ſon épouſe, mais d'avoir donné du poiſon au Comte. Amé VII, & de n'avoir évité qu'à force d'impoſtures le ſupplice que méritoit ſon crime (1). A cette dénonciation, Stavoyé ajoutoit qu'il étoit prêt de prouver par le duel la vérité de ſon accuſation. Chacun de ces deux Gentils-hommes avoit beaucoup d'amis, & nombre de parens diſtingués; de maniere que cette quérelle ceſſant d'être particuliere, diviſa les deux familles, & la haine s'étendant à meſure qu'elle s'envenimoit, les amis des deux Gentils-hommes formerent deux factions ennemies irréconciliables, & diſtinguées chacune par une marque particuliere que les factieux portoient ſur leurs habits. Le Conſeil d'Amé VIII prit connoiſſance de cette affaire, & ne put parvenir à reconcilier Stavoyé avec Grandſon; le premier avoit même porté ſon accuſation légalement devant le Bailliſ de Vaud, & la portant de nouveau devant le Magiſtrat établi par le Comte à Bourg en Breſſe, il ſoutint que Grandſon étoit réellement coupable de la mort d'Amé VII. L'accuſé comparut ſur cette accuſation, nia le fait, & dit, que, quoiqu'il ſe fut pleinement juſtifié, cependant, afin qu'il ne reſtât de ſoupçons à qui que ce pût être, il acceptoit le combat que ſon ennemi lui offroit. Le jeune Amé VIII, de l'aveu de ſon Conſeil, permit par une ordonnance du 15 Novembre 1397, ce duel pour le 15 Janvier ſuivant. Au jour marqué les deux champions ſe préſenterent à Bourg, armés de toutes pieces, à cheval & dans le champ clos, en préſence du Comte de Savoie, de ſon Conſeil & de la principale nobleſſe du Pays. Le Duel fut cruel; ils combattirent pendant quelques momens à la lance; mais la fortune trahit Grandſon, qui, pour la premiere fois qu'il fut vaincu, en pareille occaſion, fut bleſſé ſi cruellement qu'il expira aux pieds de ſon antagoniſte. Les Hiſtoriens contemporains ſe ſont diviſés au ſujet de ce combat; les uns (2) ont regardé la mort de Grandſon comme une preuve manifeſte de la vérité de l'accuſation portée contre lui; mais les autres ont dit avec plus de raiſon, qu'il n'y avoit rien d'étonnant que Grandſon, âgé de plus de ſoixante ans, affoibli par les années, & plus encore par les fatigues d'une vie active & toute militaire, eut expiré ſous les coups de Stavoyé, à la fleur de ſon âge, fort, vigoureux, robuſte, & enflammé par le ſouvenir de l'outrage qu'il avoit reçu, du deſir le plus véhément de laver ſon injure dans le ſang de Grandſon (3).

Grandſon eſt tué par ſon Antagoniſte. 1398.

Différend entre le Comte de Savoie & Bonne de Berri ſon Aïeule.

Le jeune Comte de Savoie eut auſſi une conteſtation à ſoutenir, mais d'une autre nature, & qui fut terminée à ſon avantage. Bonne de Berri, ſon aïeule paternelle avoit eu pour ſon douaire les Pays de Tarentaiſe & de Foucigny, ainſi que la Seigneurie de Beaufort. Bonne s'étoit remariée avec le Comte d'Armagnac, & ne voyant point qu'on s'empreſſât de lui remettre ſon douaire, elle le demanda à ſon Petit-fils Amé VIII, qui prétendit que ces Pays ayant été réunis à ſa Couronne, ils étoient inaliénables. Ce différend ſe pourſuivit de part & d'autre avec chaleur; mais enfin, Bonne & le

(1) Hiſtor. *Novem. Ducum. Sabaud. ſub. Améd.* 1°.
(2) Olivier de la Marche, (*Mémoires d'*)
(3) Dominic. Machanée.

Digitized by Google

Comte conſentirent à s'en rapporter à la déciſion de Jean, fils de France, Duc de Berri & d'Auvergne, de Philippe, auſſi fils de France, Duc de Bourgogne, des Evêques de Poitiers & d'Arras & du Seigneur de Giac. Bonne & ſon Petit-fils envoyerent à Paris des Députés chargés de défendre, chacun ſa cauſe devant ces Arbitres, qui, par Sentence rendue à Paris, & datée du 28 Decembre 1397, prononcerent que les Terres de Tarentaiſe, Foucigny & Beaufort étant inaliénables, ſeroient déchargées de Douaire, mais, qu'en compenſation, le Comte de Savoie payeroit au Comte d'Armagnac & à Bonne ſon epouſe, cent-quatre-vingt-douze mille livres d'or. Le Conſeil de Savoie ratifia cette Sentence, qui fut exécutée de bonne foi de part & d'autre (1).

Amé prend les rênes du Gouvernement.

Cependant le Comte Amé VIII ayant atteint la quinzieme année de ſon âge, prit l'adminiſtration de ſes Etats, & mit fin à la régence de Bonne de Bourbon ſon aïeule, avec laquelle il eut quelques difficultés au ſujet de la délivrance qui devoit lui être faite des terres de ſon douaire, autres que celles dont nous venons de parler. Quoique douée des plus excellentes qualités, Bonne avoit le défaut d'être de la plus extrême ſenſibilité, & de ſe croire offenſée des plus légers obſtacles qu'elle rencontroit: elle ſe plaignit de l'injuſtice qu'elle prétendoit eſſuyer, à Louis, Duc de Bourbon ſon frere, qui, croyant ſa ſœur réellement léſée, ſe rendit à Grenoble, ſuivi de quelques troupes, & dans l'intention d'obtenir par la force, la juſtice qu'on refuſoit à Bonne (2)? mais Amé VIII, informé du deſſein de ce Prince, lui envoya, en qualité d'Ambaſſadeurs, Jean de Beaufort, Chancelier de Savoie & trois autres Seigneurs; ils donnerent ſatisfaction à Louis & à Bonne, qui, ceſſant de ſe plaindre, ſe retira à Mâcon, où elle paſſa le reſte de ſes jours.

Dans la fatale journée de Nicopolys, le Comte de Nevers, fils du Duc de Bourgogne, avoit été fait priſonnier par les Turcs, chez leſquels il ſouffroit une dure captivité; ſon pere, après avoir inutilement offert une riche rançon, envoya demander du ſecours au Duc de Savoie, pour délivrer ſon fils des mains de Bajazet. Dans le même tems Amé VIII recevoit des Lettres-Patentes, par leſquelles Venceſlas lui confirmoit le Vicariat-Général de l'Empire, & tous les privileges accordés en divers tems aux Comtes de Savoie par les Chefs de l'Empire. En vertu de cette confirmation les Gentils-hommes du Pays de Dombes firent hommage au jeune Souverain, qui s'étoit rendu à Bourg pour cette ſolemnité. Depuis cette époque, le Pays de Dombes fut régi & gouverné par les Comtes & Ducs de Savoie, comme repréſentans la perſonne de l'Empereur (3). Depuis long-tems une vive quérelle avoit allumé la guerre entre Amé de Savoie, Prince de la Morée, & Théodore Marquis de Montferrat; ils s'écraſoient l'un l'autre par les plus violentes hoſtilités, & Galéas Duc de Milan, avoit tenté vainement de les reconcilier: Amé VIII fut plus heureux; Théodore & le Prince de la Morée, conſentirent à lui remettre la déciſion de leur différend; il prononça: & ſe ſoumettant l'un & l'autre à ſon jugement, ils ceſſerent de ſe faire la guerre.

(1) *Hiſt. de Sabaud. Chroniq. de Sav.* Guichenon à l'endroit cité.
(2) Id. Dorronville *Chap.* 81.
(3) *Hiſt. de Breſſe. Chroniq. de Sav.*

Digitized by Google

SECT. III. *Histoire de Savoie & de Piemont* 1391-1396.

Le Comte de Savoie eut lui-même à soutenir une contestation embarrassante & épineuse; par l'éminente élevation de celui contre lequel il eut à se défendre. En effet, le Comte de Genève mourut sans enfans, mais après avoir laissé sa succession à Humbert de Villars, Seigneur de Roffillon son neveu, fils de Marie sa sœur. Le Pape Clément VII, frere de Pierre de Genève, prétendit devoir seul succéder à son frere, comme son plus proche, & en attendant que ce point fut discuté, il prit le titre de Comte de Genève, & tenta de se mettre en possession du comté: mais il trouva une résistance à laquelle il ne s'attendoit pas de la part du Conseil de Savoie, qui; par ordonnance, mit ce comté sous la main d'Amé VIII, comme Seigneur du Fief (1). Cependant Humbert de Villars n'avoit pour lui que le droit acquis par le testament de Pierre, & ce droit, quelqu'évident qu'il fut, n'étoit gueres capable de balancer la puissance de Clément VII son oncle. Il sentit que tôt ou tard il succomberoit sous un tel compétiteur, & il préféra sagement aux lenteurs & à l'incertitude d'un procès, les avantages d'un accommodement, par lequel il céda le comté de Genève à Clément, sous la promesse que fit celui-ci, qu'après son décès, ce même comté retourneroit à Humbert. Jusqu'alors Amé VIII n'avoit eu dans cette affaire qu'un intérêt indirect, mais, l'immunité papale l'engagea personnellement dans une nouvelle dispute. Car, ayant demandé en qualité de Seigneur dominant l'hommage du nouveau Comte de Genève, Clément VII prétendit que sa dignité de Pape lui défendoit de rendre hommage à qui que ce fut sur la terre, quoique cette même dignité ne l'empêchât point de recevoir, ou d'acquérir des possessions sujettes à hommage.

1399.

Mort de Clément.

Cette question, qui, à la vérité, ne s'étoit point encore présentée, mais qui paroit néanmoins si facile à décider, exerça vainement alors les plus fameux Jurisconsultes; & à la fin, le Pape Clément fut reçu à rendre cet hommage par procureur; encore même eut-il l'avantage de ne le rendre d'aucune maniere; car il mourut avant que son procureur eût rempli sa commission (2): enforte que le comté de Genève passa à Humbert de Villars, qui en jouit très-peu de tems. A peine il en eût pris possession, qu'il mourut sans enfans, & laissoit pour héritier universel Oddo de Villars, Seigneur de Beux son oncle, qui prêta son hommage à Amé VIII, qu'il accompagna même en France, où ce Souverain se rendit pour y consommer le mariage qu'il avoit conclu, il y avoit plusieurs années avec Marie de Bourgogne.

Le Comté de Genève passe à la Maison de Savoie.

Pendant le sejour d'Amé VIII à Paris, Jean, fils de France & le Cardinal de Thurey négocierent avec tant de succès avec Oddo de Villars, qu'à leur sollicitation, il remit au Comte de Savoie le comté de Genève, pour en jouir à perpétuité, lui & ses successeurs, ainsi que de tous les droits qu'il avoit à raison de ce comté dans le Graisivaudan, le Viennois, & le Dauphiné. Amé, en reconnoissance de cette riche donation, promit de payer à Oddo de Villars quarante-cinq mille livres d'or, & lui céda la Seigneurie de Châteauneuf dans le Valromey, avec le droit de rachapt de la Terre de Lompuis. Ce Voyage de France fut heureux à tous égards pour le Comte de Savoie, au-

(1) Chieza. Æg. Belc. *in Concil.*
(2) Baldus. *Consult.* 143. Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.* T. 1.

Digitized by Google

quel le Roi Charles VI donna dans le même tems l'Hôtel du Duc d'Orléans, ſitué à Paris, & vingt mille francs d'or (1).

Sect. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

Nous avons eu occaſion de dire que ſous le regne d'Amé VII, les habitans de Nice s'étoient donnés au Comte de Savoie; mais cette acquiſition ne pouvoit être bien aſſurée que par la ratification des anciens Souverains de Nice. Amé VIII. obtint cette ratification de Ladiſlas, Roi de Naples & Comte de Provence, qui, étant à Viterbe, approuva la convention faite par les habitans de Nice en faveur de la Couronne de Savoie, en 1388. Le comté de Genève étendoit conſidérablement la domination d'Amé; il l'étendit encore davantage, par une acquiſition tout auſſi importante que celle du comté de Genève. Humbert VII, Sire de Thoire & de Villars, poſſeſſeur de quantité de Terres dans le Bugey en Breſſe & dans le pays de Dombes, exerçoit ſur ces poſſeſſions tous les actes de la plus entiere ſouveraineté. Le refus qu'il fit de l'hommage qu'il devoit pour quelques unes de ces Terres au Duc de Bourgogne, irrita celui-ci, & il s'empara à main armée de pluſieurs de ces poſſeſſions. Humbert VII, reduit à la plus embarraſſante ſituation, & engagé dans des dépenſes ruineuſes, vendit à Louis de Bourbon, qui venoit de ſuccéder à Edouard, Seigneur de Baujeu, aux Seigneuries de Beaujolois & de Dombes, les villes & châteaux de Trevoux, Ambérieu & Chaſtellard. Amé VIII. craignant que de nouvelles acquiſitions ne rendiſſent à la fin Louis de Bourbon un voiſin trop puiſſant, profita de la circonſtance, & par la négociation de l'Evêque de Lauſanne il acheta au prix de cent mille florins d'or, toutes les terres que le Sire de Villars poſſédoit en Breſſe & dans le Bugey (2). Quelque tems après, le déſir de connoître ſes Etats & de ſe faire connoître de ſes Sujets, ayant engagé le Comte de Savoie à paſſer les Alpes, il ſe rendit à Chivas en Piemont, où il renouvella avec le Prince de la Morée & le Marquis de Montferrat toutes les treves, ligues & alliances faites jadis entr'eux ou leurs prédéceſſeurs, & ils promirent de lever, pour leur commune défenſe, un corps de douze cens hommes d'armes (3).

Nouvelles poſſeſſions acquiſes par Amé VIII.

Tandis que le Comte de Savoie s'occupoit de la rédaction des clauſes de ce traité de confédération, Martin & Auguſtin, Chefs de l'ancienne famille des Advocats, ou Avoyers de Vercel, ſe ſoumirent à lui, & lui rendirent hommage pour cinq châteaux qu'ils poſſédoient dans le Vercellois. L'Abbé de S. Sauveur, de l'Ordre de Cîteaux, & le Prieur de S. Pierre de Cupirasque ſuivirent cet exemple & reconnurent pour leur Souverain Amé VIII, qui, entrant à Turin, y fut reçu avec magnificence par le Prince de la Morée: il reſta peu de tems dans cette capitale, & ſe rendit à un lieu déſigné entre S. Raphael & Gaxin, où ſe trouverent auſſi Louis de Savoie, Prince d'Achaïe, & Théodore, Marquis de Montferrat, tant pour ſes propres intérêts, que pour ceux de Jean-Marie, Duc de Milan; de Philippe-Marie, Comte de Pavie, Seigneur de Verrue; & Jean-François de Sartyane, Député de Farir-Can, Seigneur d'Alexandrie. Par le traité qui fut fait dans cette conférence entre les trois Princes, ſur les guerres qu'ils avoient eues l'un contre

Traité de treve & de paix.

(1) *Hiſtor. di Savoi.* Dominiq. Machanée.
(2) *Hiſt. de Breſſe & de Bugey. Hiſt di Savoi.*
(3) *Hiſt. di Monfer.* Beneveu. San Gent. Chieza.

Digitized by Google

SECT. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

l'autre, depuis 1391, & particulierement entre le Comte de Savoie & le Prince d'Achaïe contre Théodore, Marquis de Montferrat, il fut convenu qu'il y auroit treve, & que toutes les hoſtilités ceſſeroient: que le commerce ſeroit rétabli entre les Terres des contractans: que ceux de leurs Sujets qui enfreindroient la paix, ſeroient rigoureuſement chatiés, ſans qu'ils puſſent trouver aſyle, ni retraite ſur les poſſeſſions d'aucun des Confédérés, qui nommeroient chacun ſes adherans, pour être compris dans la treve (1). &c.

Si l'alliance que le Comte de Savoie avoit contractée avec le Duc de Bourgogne, en devenant ſon gendre, lui donnoit de grands avantages, elle avoit pour lui auſſi bien des inconvéniens; car on ſait combien la vaſte puiſſance & les prétentions encore plus outrées de ce Duc ſuſciterent en France de factions, de troubles, de déſordres; & Amé VIII. fut ſouvent obligé d'embraſſer, quelquefois malgré lui, la cauſe de ſon Beau-pere. Ainſi, dans la violente quérelle qui s'éleva entre la Maiſon de Bourgogne & celle d'Orléans, quérelle qui agita ſi vivement le Royaume & qui eut de ſi funeſtes ſuites le Comte Amé, envoya, ne pouvant appaiſer cette vive conteſtation, des troupes en France, au ſecours de ſon Beau-pere, en 1405 (2). Amé lui-même avoit alors un différend à ſoutenir contre Eggon, Comte de Kibourg, & Otthon, Comte de Thierſtain, au ſujet de la terre & du château d'Erlach, dépendant de la ſucceſſion de Rodolphe, Comte de Neufchatel & de Nidau, & que les Comtes de Kibourg & de Thierſtain prétendoient leur appartenir, comme héritiers d'Anne & d'Uranie de Neufchâtel leurs meres, filles du Comte Rodolphe. Amé VIII. ſoutenoit, au contraire, que ces poſſeſſions lui appartenoient d'autant plus inconteſtablement, qu'il les avoit acquiſes d'Iſabelle, veuve du Comte de Neufchâtel, qui les lui avoit laiſſées par teſtament, & que d'ailleurs, la terre & château d'Erlach étant un Fief-d'Allemagne, perſonne ne pouvoit ſuccéder, qu'il ne fut du ſang ou de la lignée. Après de longues diſcuſſions, Eggon & Otthon comprenant qu'à aucun égard ils ne ſeroient les plus forts, conſentirent, par le traité qu'ils ſignerent au château du Pont-Dain, le 5 Septembre 1405, que la terre & le château d'Erlach reſtaſſent au pouvoir du Comte de Savoie.

Différend avec les Comtes de Kibourg & de Thierſtain. 1405.

Quelques précautions qui euſſent été priſes pour aſſurer la paix entre le Prince de la Morée & le Marquis de Montferrat, de nouveaux ſujets de méſintelligence les diviſerent bientôt, & armés l'un contre l'autre, ils étoient prêts à en venir aux mains, lorſqu'Amé VIII, informé de leurs diſpoſitions, ſe hâta de paſſer en Piemont, où il parvint à terminer leur conteſtation & à les réunir par un renouvellement de traité d'alliance; afin même de mieux aſſurer l'union qu'il avoit rétablie entr'eux, il donna ſa ſœur en mariage au Marquis de Montferrat, avec lequel il fit un échange des droits qu'il avoit ſur Vercel, & qu'il céda pour Saluzolle, Cabaillace, & Montgrand, qu'il réunit à ſon domaine (3).

Le Comte de Savoie envoie des Troupes au Duc de Bourgogne contre les Liegeois. 1408.

Cependant le Duc de Bourgogne, toujours avide de quérelles, de guerres, de combats; peu content des troubles qu'il avoit ſuſcités en France, avoit

(1) Ping. Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.* T. 1. p. 451.
(2) Juven. des Urſins. *Hiſt. de Charles VI.*
(3) Mouſtres. Paradin. *Hiſt. de Savoie.*

Digitized by Google

voit entrepris, ſans y avoir aucun intérêt bien ſenſible, de chatier les Liegeois, qui avoient chaſſé Jean de Baviere leur Evêque. Le Duc prit la défenſe de l'Evêque dépoſſédé, mais comme ſes forces n'étoient pas ſuffiſantes pour réduire les Liégeois, il eut recours à ſon gendre; & celui-ci lui envoya des Troupes ſous la conduite d'Amé, Seigneur de Viry, qui ſe ſignala beaucoup dans cette expédition (1). Lorſque le Comte de Savoie envoya ces Troupes à ſon Beau-pere, il ne prévoyoit pas le beſoin qu'il auroit inceſſamment lui-même de toutes ſes forces. Car, Edouard, Seigneur de Baujeu & de Dombes étant mort, Amé VIII. demanda à Louis de Bourbon, Donataire d'Edouard, l'hommage des villes & des châteaux compris dans cette donation, & qui, ſitués dans le pays de Dombes, relevoient de ſa Couronne, ſuivant le traité de 1337. Louis de Bourbon refuſa, ſans raiſon ni prétexte de rendre cet hommage, & le Comte irrité de ce procédé, réſolut de s'en venger par la voie des armes. Dans cette vue, auſſi-tôt qu'Amé de Viry fut de retour de Liege, il l'envoya, à la tête de mille chevaux, commencer les hoſtilités; elles furent heureuſes, & Viry, en trés-peu de tems, s'étant emparé des villes d'Anze, Belle-ville, Chalamont & Lent, alla former le ſiege de Toyſſey. Chateaumorand, à la tête des troupes de Louis de Bourbon, reprit Anze, Belleville, fit lever le ſiege de Toyſſey, pourſuivit Viry juſqu'à Ambroney, où il ſurprit & défit une partie des Troupes ennemies.

Nouvelle Guerre.

Cette alternative de ſuccès & de pertes enflamma vivement la guerre; les Ducs de Baviere & de Bar, les Comtes d'Eu, de S. Paul, d'Harcourt & d'Alençon, le Sire d'Albret, Conétable de France, les Sires de Coucy, de Montagu & de Gaucourt, tous partiſans de la Maiſon d'Orléans, & ennemis de la faction de Bourgogne, prirent parti pour Louis de Bourbon, & lui fournirent des ſecours (2). Les Ducs de Berri & de Bourgogne s'intéreſſerent de leur côté, pour le Comte de Savoie; & par les ſoins qu'ils ſe donnerent, ils commencerent par obtenir que les hoſtilités ſeroient ſuſpendues; enſuite le ſujet de cette guerre ayant été mis en négociation, les deux Princes envoyerent des députés, qui, après quelques conférences, convinrent unanimement que l'hommage demandé par le Comte de Savoie, lui étoit du inconteſtablement. Louis de Bourbon fut obligé auſſi d'en convenir; mais il demanda du tems & différa de rendre ce devoir: il demanda même une nouvelle journée à Villars en Breſſe, pour ſe procurer des éclairciſſemens: il y eut de nouveaux députés envoyés de part & d'autre; & comme il n'étoit pas poſſible de ſe refuſer à l'évidence des droits du Comte de Savoie, & que d'un autre côté, on deſiroit de menager la délicateſſe de Louis de Bourbon, il fut enfin convenu que Jean de Bourbon, Comte de Clermont, fils ainé du Duc de Bourbon, feroit l'hommage au Comte Amé VIII; convention à laquelle le Duc de Bourbon conſentit (3).

Cette guerre eſt terminée à l'avantage d'Amé VIII.

Continuation des troubles en France. 1410.

Les deux factions de Bourgogne & d'Orléans, chaque jour plus envenimées l'une contre l'autre, & toutes deux également rebelles à l'autorité Ro-

(1) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Rey. Maiſ. de Sav.*
(2) *Hiſt. Chr. de Charles VI.* Alain. Chartier. *Hiſt. de Charl. VI.*
(3) Nicolas Gilles. *Hiſt. Chr. de Charles VI.* Paradin. *Chron. de Sav.*

Digitized by Google

SECT. III. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1396.

yale, accabloient le Royaume, déchiré, dévasté par les guerres civiles, lorsque Charles VI, dans la vue de ramener le calme, convoqua une assemblée des Princes à Paris, & invita le Comte de Savoie à assister à cette conférence, de laquelle le Monarque espéroit les plus grands avantages. Amé VIII. se rendit à cette invitation, & fut à Paris, suivi d'une escorte de six cens hommes; mais le trouble & la confusion étoient si considérables, les deux factions étoient divisées par tant d'intérêts opposés, les prétentions étoient si excessives, que le Comte de Savoie vit peu d'apparence à pacifier les troubles de l'Etat & à faire cesser les desordres de la Cour. Cependant, après bien des soins & des démarches, il proposa des expédiens si sages, qu'ils furent agréés de Charles; & par le traité qui, par ses avis, fut conclu à Wicestre, il fut arrêté que tous les Princes du sang sortiroient de Paris, & qu'il ne resteroit auprès du Roi que Pierre de Navarre, Comte de Mortaing. Le Comte de Savoie fit ensuite des changemens considérables, & fort nécessaires dans le Conseil du Roi; & ses opérations lui firent tant d'honneur, & furent jugées d'une si grande utilité, que Charles VI, pour lui donner des marques de sa reconnoissance, le rétablit dans la possession du Vicomté de Maulevrier, donné à ses prédécesseurs par les Rois de France (1).

Hostilités des Marquis de Montferrat & de Saluces contre Amé VIII.

Mais tandis qu'Amé VIII. s'occupoit des moyens de rendre heureux, florissant & paisible un Royaume étranger, l'envie & l'ambition suscitoient des troubles dans ses propres Etats. Théodore de Montferrat, au mépris de ses engagemens, des treves & des alliances qu'il avoit jurées, profitant de l'éloignement du Comte de Savoie, fit des hostilités contre lui & contre le Prince de la Morée dans le Piemont. Le Marquis de Saluces, toujours prêt à remuer, & qui n'espéroit plus recevoir les secours qu'il avoit demandés à la France, se joignit au Marquis de Montferrat, & ajouta autant qu'il fut en lui, à la violence des hostilités. Mais le Maréchal de Boucicaut, Gouverneur de Gênes, unissant ses troupes à celles du Prince de la Morée, prit sur le Marquis de Saluces Pancalier & Polongara. Instruit de ces invasions, le Comte de Savoie quitta promptement la France, & passant en Piemont, intimida si fort ses ennemis, que le Marquis de Montferrat demanda la paix, qu'il obtint, & promit de ne plus enfreindre les clauses du traité qui fut signé, & dans lequel furent compris les Génois & le Prince de la Morée (2).

Fondation de Ripaille.

Ce fut à la suite de cette guerre, qu'Amé VIII, encore plus recommandable par sa piété, qu'il ne l'étoit par sa sagesse & sa sagacité dans les affaires, fonda le fameux Prieuré de Ripaille près de Tonon; retraite délicieuse, où il alla passer dans la suite des jours paisibles & heureux. Cependant ces fondations pieuses ne l'occupoient point tant, qu'il ne donnât aussi les soins les plus assidus à l'administration, & à tout ce qui pouvoit tendre à maintenir & à affermir sa puissance: ce fut dans cette vue, qu'il lacha de Ferry de Lorraine, Comte de Vaudemont, & de Marguerite de Joinville sa femme, les terres & châteaux de Rumilly, ainsi que la Roche de

(1) Paradin. *Hist. de Sav.* Monstrelet. Vol. I. Ch. 65.
(2) Chieza. Ping. *Aug. Taurin.*

Digitized by Google

Balaiſon en Genévois; il acquit auſſi la Maiſon & la Vallée d'Oſſelle, ſur les bords de la Toſa, frontiere des Griſons (1).

Sect. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

La France avoit reçu les ſervices les plus diſtingués du Comte de Savoie; mais ce Royaume étoit encore en proie à de grands troubles, & Amé, qui vouloit avoir la gloire de procurer le calme le plus ſtable aux François, après avoir envoyé des troupes conſidérables à Charles VI, ſous la conduite du Seigneur de Viry, qui ſe ſignala au ſiege de Bourges, ſe donna tant de ſoins lui-même, qu'il moyenna le fameux traité de Bourges, qui enfin rendit, du moins pour quelque tems, la tranquillité aux Provinces Françoiſes.

Paix de Bourges.

L'Egliſe étoit beaucoup plus vivement agitée que ne l'avoit été la France, & cette violente agitation étoit cauſée par le Schiſme, qui depuis Urbain VI. & Clément VII. s'étoit perpétué, chacune des deux factions ayant pris le funeſte ſoin de donner des ſucceſſeurs à ces deux Souverains Pontifes. Ceux qui déſoloient alors l'Egliſe étoient Jean XXII & Benoît XIII, tous deux Papes, ambitieux, & animés de la plus violente haine (2). A la ſuite de beaucoup d'excommunications mutuelles & inutiles; & après avoir encore plus vivement épuiſé leurs foudres, les deux Papes parurent moins éloignés qu'ils ne l'avoient été juſqu'alors d'un accommodement. Le deſir qu'on avoit de voir enfin ceſſer le Schiſme, engagea les principaux d'entre les adhérans des deux Pontifes à indiquer une aſſemblée à Villefranche, dans le Comté de Nice, où promirent de ſe trouver Sigiſmond, Roi des Romains & de Hongrie, & Ferdinand, Roi d'Aragon; le Pape Jean pria auſſi le Comte de Savoie de ſe rendre à cette aſſemblée; & plus empreſſé qu'un autre de voir renaître la paix dans le ſein de l'Egliſe, Amé donna ordre de recevoir avec la plus grande magnificence Benoît XIII, qui en effet reſta quelque tems à Villefranche. Mais cette Aſſemblée n'eut pas lieu, par les intrigues de Jean & l'obſtination de Benoît, l'un & l'autre enflammés de nouveau par leur haine, ou plutôt par la crainte de perdre la Thiare, ſe montrant également éloignés de calmer l'orage qui déſoloit la Chrétienté & à la faveur duquel ils ſe ſoutenoient tous deux (3).

Continuation du Schiſme.

Plus empreſſé que les deux Pontifes à conſerver la paix avec ſes voiſins, Amé ſe ligua par un traité conclu dans la ville de Belley, avec Philippe-Marie Viſconti, Duc de Milan. Mais tandis qu'il formoit cette alliance; Thomas, fils de Fréderic, Marquis de Saluces, perſiſtant dans ſon ancienne obſtination, obligea de nouveau ſon Suzerain de recourir à la voie des armes. En effet, Thomas, ſans réfléchir aux conſéquences de ſon injuſte procédé, refuſa de rendre l'hommage qu'il devoit au Comte de Savoie, qui, avec raiſon irrité d'une telle conduite, paſſa les Alpes, & joignant ſes troupes à celles du Prince de la Morée, prit ſur ſon vaſſal rebelle, Carmagnole, Bouine, Tarnavas & alla l'aſſiéger dans Saluces, à la tête d'une armée de vingt-mille hommes. Hors d'état de tenir, & ayant tout à craindre, s'il oppoſoit une plus longue réſiſtance, Thomas fut contraint de demander la paix, qui lui fut accordée par un traité, dans lequel il reconnut tenir le Marquiſat de Saluces

Hoſtilités du Marquis de Saluces contre Amé VIII. 1413-1414.

(1) *Hiſt. de Fran. Hiſt. de Charl. VI. Chron. de Sav.*
(2) Ping. *Arb. Gent.*
(3) Ping. *Arb. Gent. Hiſt. des Papes. Chron. de Sav.*

Digitized by Google

SECT. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

en fief de la Couronne de Savoie, & les villes de Carmagnole & de Revel, du Prince de la Morée, enſuite il arbora les bannieres de Savoie ſur les portes & les remparts de toutes ſes places (1).

Le Marquis de Saluces avoit été ſoutenu dans cette derniere rebellion par les Marquis de Seve, auxquels la guerre ne fut pas plus heureuſe qu'à leur allié: car, ſe voyant vivement attaqués par le Comte de Savoie, & par le Prince de la Morée, ils ſe hâterent de ſe ſoumettre; l'une des conditions qu'Amé VIII. leur preſcrivit, à la ſollicitation de Thomas Mocenigo, Duc de Veniſe, fut de rendre la liberté à Nicolas d'Eſt, Marquis de Ferrare, qu'ils avoient fait priſonnier, comme il traverſoit le Piemont à ſon retour de S. Jacques de Galice (2).

Voyage de Sigismond Roi des Romains en Italie. 1414-1415.

L'eſprit de diſcorde, d'indépendance & de rebellion que le ſchiſme avoit répandu dans la Chrétienté, étoit dans ſa plus grande effervescence en Italie, où les droits de l'autorité Impériale, recevant chaque jour quelque nouvelle atteinte, Sigismond, Roi des Romains & de Hongrie s'y rendit, dans la vue d'y rétablir & faire reſpecter ſa puiſſance. Il paſſa à Côme & à Lodi; mais très-peu ſatisfait des diſpoſitions de Philippe-Marie Duc de Milan, il entra dans le Montferrat, & de-là ſe rendit à Rivole, où il fut reçu en Chef de l'Empire par le Comte de Savoie, qui l'accompagna enſuite juſques ſur la frontiere d'Allemagne. Auſſi content d'Amé VIII. qu'il l'avoit été peu du Duc de Milan, Sigismond revint l'année ſuivante à Seyſſel, fut encore reçu avec la plus haute diſtinction par le Comte de Savoie, avec lequel s'embarquant ſur le Rhône, il alla à Lyon. Ils y reſterent l'un & l'autre quelque tems, & paſſerent enſuite par la même route, du Rhône à Aigues Mortes & à Perpignan. Ce fut là ſeulement qu'ils ſe ſéparerent; & Amé, après avoir laiſſé près de Sigismond, Humbert, bâtard de Savoie, & Amé de Chalant, Chevaliers, Jean de Beaufort & Lambert Odinet, Juriſconſultes en qualité d'Ambaſſadeurs, ſe rendit à Bourg, où il jetta les fondemens de S. Dominique, qu'il dota (3).

Concile de Conſtance. 1415.

La ſolemnité du couronnement de l'Empereur Sigismond, qui s'étoit rendu à Aix-la-Chapelle, y attira des Ambaſſadeurs de tous les Rois & de tous les Souverains de la Chrétienté. Le Comte de Savoie, Vicaire-Général de l'Empire, & qui tenoit un rang diſtingué parmi les Princes de l'Europe, envoya, pour aſſiſter en ſon nom à cette cérémonie, avec la qualité d'Ambaſſadeur, François de Miès, Evêque de Genève, & Jacques Miete de Chevrieres, Abbé d'Ambronay. D'Aix-la-Chapelle, Sigismond alla au Concile de Conſtance, aſſemblé pour mettre fin au ſchiſme, & où le Pape Jean XXII. ayant été dépoſé, Grégoire XII; qui craignoit de ſubir la honte d'un pareil traitement, envoya ſa renonciation au Pontificat. Amé VIII, tout auſſi zélé que les P. P. de ce Concile pour rendre la paix à l'Egliſe, envoya à Conſtance une Ambaſſade ſolemnelle (4).

Des trois Papes qui s'étoient diſputé les clefs de St. Pierre, qui ne diſputa jamais la Papauté, il ne reſtoit plus que Benoit XIII; encore même ne re-

(1) Ping. *Aug. Taur.* Chieza. *Hiſtor. di Pedemont.*
(2) Chieza. Ping. *Aug. Taur.* Pigna. *Lib.* 6.
(3) Onufrius. *Roman. Princip.* Lib. 3.
(4) *Hiſt. de Sav.* L. 3. Ch. 14. Act. Concil. Conſt.

Digitized by Google

noit-il un peu au ſuprême Pontificat que par l'appui de Ferdinand d'Arragon, ſeul Prince de la Chrétienté qui eût eu la complaiſance de recevoir ſon obédience. Bénoit n'avoit pas de droits mieux fondés, ni plus légitimes à la Thiare que Jean XXII & Grégoire XII. Sigismond qui ne vouloit pas plus le laiſſer à la tête de la Hiérarchie, que n'y étoient reſtés ſes deux compétiteurs, donna, pour prendre des meſures ſur la dépoſition de ce troiſieme Pape, rendez-vous au Roi Ferdinand à Nice, où ce Prince, qui peut-être ſe doutoit du traitement qu'on vouloit faire au Pape ſon protégé, crut ne pas devoir ſe rendre. Sigismond ne ſe rebuta point & alla lui-même en Arragon, dans la vue de ſe concilier avec Ferdinand d'Arragon, il réſolut de paſſer en France, où deux motifs l'appelloient, l'un, celui de reconcilier les Rois de France & d'Angleterre, l'autre, de rétablir la concorde dans le ſein de l'Egliſe. Il crut pourtant devoir communiquer ſes vues & les moyens qu'il vouloit employer au Comte de Savoie, qu'il regardoit avec raiſon comme le Prince le plus éclairé de l'Europe ſur cette importante matiere, & le plus propre à lui ſuggérer des idées heureuſes. Auſſi, dans le deſſein de conſulter, Sigismond vint en Savoie; mais avant que de demander conſeil au Comte Amé VIII; pour lui donner les marques les plus diſtinguées de ſon eſtime, & de ſa reconnoiſſance, pour les ſervices que ce Prince & ſes prédéceſſeurs avoient rendus conſtamment à l'Empire, il érigea les Comtés de Savoie & de Piemont en Duchés, par des Lettres Patentes datées de Chambéri, le 19 Février 1416 (1). Afin même que cette érection fut plus mémorable, Sigismond ne négligea rien de ce qui pouvoit en rendre la ſolemnité importante; il fit dreſſer un théatre richement paré, où avant que de faire proclamer Amé VIII. Duc Souverain de Savoie & de Piemont, il créa des chevaliers, fit des préſens conſidérables, & ordonna des joutes & des tournois pour pluſieurs jours.

Sect. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

Erection des Comtés de Savoie & de Piemont en Duchés. 1416.

Le premier Acte de Souveraineté que fit le nouveau Duc, le jour même de ſon élévation, fut de donner l'inveſtiture de la Seigneurie de Biudiſſer en Piemont, à George Fantino, qui s'étoit diſtingué par ſes ſervices ſignalés (2). Le lendemain de la proclamation d'Amé, l'Empereur, par une nouvelle bulle, lui donna l'inveſtiture, comme Duc, de tous les Etats qu'il avoit poſſédés comme Comte, & lui confirma tous les privileges accordés par les Empereurs à la Maiſon de Savoie.

Il dépendit ſans doute de Sigismond d'accroître la puiſſance & l'autorité d'Amé VIII; mais le pouvoir le plus étendu n'étoit pas en état d'altérer ſon caractere; & il ne vit dans ſon élévation, qu'un moyen de plus de donner à ſes Sujets des preuves de ſa bienfaiſance. Un incendie violent avoit réduit en cendres la ville de Morat, dans le Pays de Vaud; le Duc, touché du malheur des habitans, & voulant les exciter à reconſtruire une ville nouvelle, leur accorda une exemption de cens pour 15 années, un affranchiſſement de droits de péage dans ſes Etats pendant dix ans; la jouiſſance libre & gratuite du Lac pour cinq ans, & enfin, la perception de douze deniers ſur chaque chariot de vin qui paſſeroit par Morat, à perpétuité (3).

Bienfaiſance d'Amé VIII.

(1) *Hiſt. de Sav.* Liv. 3. Ch. 14-15. *Chroniq. de Sav. Hiſt. de Savoi.*
(2) Chieza. Corion. *Annal. Maſſil.* Dominiq. Machande. Ping. *Aug. Taur.*
(3) Chieza. *Mém. de M. le General Herman.*

Digitized by Google

SECT. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

Quelque deſir que le Duc de Savoie eût de maintenir la paix dans ſes Etats, & de vivre en bonne intelligence avec ſes voiſins, il ne lui fut pas poſſible d'éviter de prendre les armes pour la cauſe la plus juſte. Nous avons vu plus d'une fois que de tous les Sujets ſoumis à la domination de la Couronne de Savoie, les moins paiſibles, ou pour l'exprimer avec plus de vérité les plus inquiets & les plus turbulens étoient les habitans du Vallais. Toujours forcément obligés de recourir à la clémence de leur Souverain, mais toujours prêts à manquer à l'obéiſſance qu'ils lui devoient, ils n'avoient que trop fréquemment donné des preuves de leur penchant indomptable pour la revolte & l'indépendance; bientôt ils en donnerent une encore plus marquée de leur inquiétude & de leur inſubordination. Il y avoit dans le Haut-Vallais une famille très-ancienne de Gentils-hommes, Barons de Razen ou de Razogne. En 1402, Guillaume de Razogne, l'un des deſcendans de ces anciens Barons de Razen, avoit été élu Evêque de Sion, & cette dignité ajoutant un nouveau luſtre & un nouveau degré de puiſſance à la Maiſon de Razen, accrut en proportion l'envie & les allarmes des Valéſans, qui, craignant de voir s'élever au milieu d'eux une Maiſon oppreſſive, commencerent à l'inquiéter (1), & à la perſécuter avec tant d'acharnement, que Guillaume & ſes parens recoururent à la protection d'Amé VIII, & firent avec lui un traité, en 1410, par lequel, l'Evêque, ſon pere, ſon oncle & leur famille promirent qu'eux, leurs ſucceſſeurs & leurs ſujets, ne porteroient jamais les armes contre la Maiſon de Savoie, ni ne donneroient paſſage à ſes ennemis ſur leurs terres; de ſon côté, Amé VIII. promit de protéger l'Evêque de Sion & toute la Maiſon de Razen envers & contre tous. Ce traité qui eût du en impoſer aux Valéſans, ne ſervit, au contraire, qu'à les aigrir & enflammer leur haine: ils ne garderent plus de ménagemens, &, ſous prétexte que l'Evêque poſſédoit quelques places, qu'ils ſuppoſoient appartenir à des Communautés du Haut-Vallais, ils prirent les armes, allerent s'emparer des châteaux de Leve & de Siders, qu'ils pillerent & brulerent, ainſi que celui de Périgard dans la Vallée d'Enfiſele.

Inquiétude des Valéſans.

Hoſtilités des Valéſans contre l'Evêque de Sion.

Pendant ce trouble, les P. P. du Concile aſſemblés à Conſtance, chercherent à délivrer l'Evêque de Sion de ces violences, & ſe ſervirent contre les Valéſans perſécuteurs des armes ſpirituelles les plus perçantes; (2) mais ces moyens ne réuſſirent pas, & la haine ſervant d'égide aux Valéſans, ils pourſuivirent le cours de leurs déva[illegible]tations. Amé VIII. irrité de cet excès de licence, envoya dans ce pays de rebelles & de ſéditieux, Amé de Chalant, Baillif de Chablais. Les Valéſans ne furent pas plus ſenſibles aux ſages repréſentations de ce Baillif, qu'ils ne l'avoient été aux menaces & aux excommunications du Concile de Conſtance: ils perſiſterent dans leurs ſoulevement, & porterent la violence au point, que l'Evêque de Sion expoſé aux plus grands dangers, recourut pour la ſeconde fois à la protection d'Amé VIII; & promit par un traité du 10 Mai 1416, de ne réſigner ſon Evêché qu'à celui qui ſeroit choiſi & agréé par le Duc, auquel il s'engageoit de remettre toutes ſes places & châteaux, auſſi-tôt qu'il en ſeroit re-

(1) Simler. *In Valés.*
(2) *Les Délices de la Suiſſe. Hiſt. des Ligues & des guerres de la Suiſſe.* T. 1.

Digitized by Google

quis, & de recevoir dès ce jour garniſon dans ſes châteaux de Tourbillon, de Majour & de Montours.

Sect. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

A peine ce traité fut conclu, que le Duc de Savoie inſtruit du deſſein formé par les Suiſſes de s'emparer du Fort d'Oſſelle, ſe hâta d'y envoyer des troupes: mais ces troupes à leur paſſage dans le Vallais, y furent taillées en pieces par les habitans, furieux de la protection que le Duc venoit d'accorder à l'Evêque de Sion: de maniere que ne trouvant aucune réſiſtance dans leur invaſion, les Suiſſes ſe rendirent maîtres du Fort d'Oſſelle & de toute la Vallée de ce nom, qu'ils garderent, juſqu'à ce que dans la ſuite, François Sforce, Duc de Milan, s'en ſaiſit à ſon tour, & le réunit au Duché de Milan.

Projet des Suiſſes ſur la Vallée d'Oſſelle.

Amé VIII. indigné du maſſacre de ſes troupes, & de l'invaſion d'Oſſelle favoriſée par la rebellion des Valéſans, envoya contr'eux une armée ſous les ordres d'Amé de Chalant, dont la valeur & les ſuccès effrayerent ſi fort les habitans du Vallais, qu'ils conjurerent le Duc de leur accorder une treve, qu'il voulut bien leur donner pour une année. (1)

Amé VIII fait la guerre aux Valéſans. Treve. 1416.

Ces troubles appaiſés, ou plutôt ſuſpendus, Amé VIII. ſe rendit en Piemont, où il reçut en qualité de Duc, le ſerment de fidélité des Piemontois. Ce fut dans ce voyage qu'il jetta les fondemens du vaſte & beau Château de Turin, conſtruit près de la porte du Pô (2); ce fut encore pendant le ſéjour qu'il fit à Turin, qu'il reçut de Marguerite de Roucy, veuve de Thomas, Marquis de Saluces, & tutrice du jeune Marquis Louis ſon fils, l'hommage du Marquiſat de Saluces; il termina en outre une affaire très-importante. Amé de Savoie, Prince d'Achaïe, avoit acquis du Marquis de Montferrat, Montdevis, Place très-forte, en 1396, à condition qu'il n'en diſpoſeroit qu'en faveur de ſes enfans mâles, de ceux de Louis de Savoie ſon frere, ou du Souverain de Savoie. Louis, Prince de la Morée frere & héritier d'Amé, avoit pris poſſeſſion de Montdevis, & s'étoit aſſocié à la propriété de cette place Amé VIII; celui-ci craignant avec raiſon, qu'après la mort de Louis, le Marquis de Montferrat ne rentrât à Montdevis, engagea ſon parent & ſon aſſocié Louis de Savoie, à lui céder tous ſes droits ſur cette place; ceſſion qui ſeule pouvoit le raſſurer contre les prétentions & les droits du Marquis de Montferrat, (3)

Tandis que le Duc de Savoie s'occupoit de ces utiles ſoins, le terme de la treve accordée aux Valéſans approchoit; & comme ils craignoient la puiſſance & les armes du Souverain qu'ils avoient offenſé, ils firent de nouvelles démarches, & obtinrent un traité par lequel, il fut convenu que tous les différens qui avoient donné lieu aux dernieres hoſtilités, ſeroient jugés par des arbitres; qu'en attendant leur déciſion, on vivroit de part & d'autre en paix; que le Duc retireroit les garniſons de Montours, Majour & Tourbillon; châteaux qu'il remettroit entre les mains du Chapitre de Sion, qui, juſqu'à la ſentence des arbitres, garderoit ces places au nom de l'Evêque; & qu'enfin, les Seigneurs de la Maiſon de Razen ſeroient auſſi compris dans l'arbitrage. Le Duc de Savoie exécuta de bonne foi ce traité, & rappella ſes garniſons. Les Valéſans que la crainte ſeule avoit conduits, &

Traité entre le Duc de Savoie & les Valéſans.

Violence & mauvaiſe foi des Valéſans.

(1) Galeat. Capella. Lib. *De Bello Muſſenio.* Doronvill. ch. 89.
(2) Pingon. *Aug. Taur.*
(3) *Annal. de Savoie. Chroniq. de Sav.*

Digitized by Google

Sect. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

qui n'en conſervoient pas moins une haine implacable contre l'Evêque, entrerent à main armée dans ſes châteaux, qu'ils pillerent & ruinerent. Comprenant par cet acte de violence & de mauvaiſe foi le peu de ſûreté qu'il y avoit pour lui dans ce pays, le Baron de Razen ſe retira à Berne, où il prit des Lettres de Bourgeoiſie & s'aſſura de la protection des Bernois. (1). Cette démarche annonçoit, ou paroiſſoit annoncer aux Valéſans des projets de vengeance, & pour ſe mettre en état de réſiſter à tout ce qui pouvoit être entrepris contr'eux, à l'exemple du Baron de Razen, cinq de leurs Communautés, ou *Dizains*, firent alliance avec les Cantons de Lucerne, d'Uri & d'Underwald; enſorte, qu'à l'exception de Razogne & de Leve, qui ne voulurent point ſe détacher des intérêts des Barons de Razen, tout le Vallais fut ſoulevé.

Paix.

Les Bernois animés par le Baron de Razen contre les trois Cantons, leur déclarerent la guerre, qui ne fut appaiſée que par l'intervention des Cantons neutres, & par Gualdo, Archevêque de Coloſſe, & nommé par le Concile de Conſtance Adminiſtrateur de l'Evêché de Lyon. (2) Mais le calme rétabli entre les Cantons & entre le Baron & les Valéſans, ne put influer en aucune maniere ſur la haine que ces derniers avoient vouée à la Maiſon de Razen, & tout ce que put obtenir le Duc de Savoie, fut d'engager les Valéſans à ſuſpendre leurs hoſtilités & à remettre entre les mains de l'Archevêque de Coloſſe un compromis dont on ignore les ſuites.

Martin V élu Pape. 1417.

Pendant que le Vallais étoit, par la faute de ſes habitans, en proie aux fureurs de la guerre, le Concile de Conſtance ramenoit, autant qu'il étoit poſſible, la paix dans le ſein de l'Egliſe: Martin V. fut élu Pape, le 22 Novembre 1417; impatient de ſe montrer à Rome, il partit de Conſtance, & s'arrêtant à Genève, ſuivi de quinze Cardinaux, il y fut reçu avec magnificence par le Duc de Savoie. Quelque deſir que Martin eut d'arriver à Rome, il prolongea de trois mois ſon ſejour à Genève: Amé VIII, que le ſoin du Gouvernement appelloit ailleurs, ſe rendit à Nantua en Bugey, où il reçut des ambaſſadeurs de Bénoit XIII, ſeul des trois Antipapes qu'il y avoit avant le Concile de Conſtance, & dans le même tems arriverent auſſi à Nantua pluſieurs députés du Duc de Bourgogne qui vouloit également concourir à l'extinction du ſchiſme. Mais quelques moyens qu'employât Amé VIII, il ne put rien gagner ſur l'obſtination de Bénoit XIII, qui, malgré le Concile & l'Egliſe, prétendit reſter Pape. (3)

Soins du Duc de Savoie pour opérer la reconciliation du Duc de Bourgogne avec le Duc d'Orléans. 1418.

Rebuté par l'inutilité des démarches qu'il avoit faites, le Duc de Savoie revint à Genève, où ſe rendit auſſi le Duc de Bourgogne. Amé s'étoit propoſé d'engager le Duc de Bourgogne à faire enfin la paix avec la Maiſon d'Orléans, & il avoit été invité à concourir à cette reconciliation par le Roi & le Dauphin de France, qui l'avoient fait prier de ſe rendre à Paris, pour y opérer cette réunion. Le Duc de Bourgogne informé de l'invitation faite au Duc de Savoie, alla le trouver à Genève, pour conférer avec lui ſur cette grande affaire. Martin V. qui étoit encore dans cette ville, montra auſſi beau-

(1) Simler. L. 2. *De Valeſia.*
(2) *Hiſt. de la Confédér. Helvet. Hiſt. des Ligues & des guerres de la Suiſſe.* T. 1.
(3) Platina, *Hiſt. de Sav.* Alain. Chartier. Chap. 192.

Digitized by Google

beaucoup de zele pour hâter cette reconciliation, & il s'y porta avec tant de chaleur & même d'apparence de succès, que les Cardinaux des Urſins & de S. Marc étant allés à Bray ſur Seine, où ſe trouverent les députés du Roi de France, d'Amé VIII & du Duc de Bourgogne, ils conclurent, à la ſatisfaction de toutes les parties, un traité que le Roi, le Dauphin & le Duc de Bourgogne alloient ſigner, lorſque par ſes intrigues, & ſes dénonciations, le plus turbulent des hommes, le Conétable d'Armagnac rendit inutiles toutes les négociations, & envenima la quérelle, qui devint plus violente & plus interminable qu'elle ne l'avoit été juſqu'alors. (1) Martin V affligé de cet événement & n'eſpérant plus de ramener à des voies pacifiques ces ennemis irréconciliables, abandonna cette affaire, & partant de Genève, traverſa la Savoie, paſſa en Piemont, où il laiſſa des marques de ſa piété, fit des préſens conſidérables à pluſieurs Egliſes, & donna une ſomme encore plus conſidérable pour la reparation du pont du Pô.

Spot. III. *Hiſtoire de* Savoie & de Piemont. 1391 1496.

A peu près dans ce tems, le Prince d'Achaïe mourut, &, comme il ne laiſſoit point d'enfans, Amé VIII, ſon plus proche parent lui ſuccéda. Quelques droits néanmoins qu'il eut à cette ſucceſſion, il donna aux Souverains un exemple de modération & de généroſité, qui n'a point encore été imité. Il fit publier dans toutes les Villes & Communautés qui avoient été ſous l'obéiſſance du Prince d'Achaïe, qu'elles étoient libres de ſe choiſir tel autre Souverain qu'elles jugeroient à propos, ſi elles croyoient vivre plus paiſiblement & plus heureuſement que ſous ſa domination. Mais le Duc de Savoie ne haſardoit rien par cette déclaration, & comme il n'avoit fait connoître ſa puiſſance & ſon autorité que par des graces & des bienfaits, il n'y eut aucune de ces villes & de ces communautés qui ne s'empreſſât de ſe ſoumettre à lui. (2)

Amé VIII ſuccede au Prince d'Achaïe.

Amé VIII, de retour en Savoie, conclut un traité mémorable avec Yolande d'Arragon, mere & tutrice de Louis III d'Anjou, Roi de Naples & de Sicile, concernant les villes de Nice, Villefranche, & pluſieurs autres villes & châteaux que Yolande prétendoit appartenir à ſon fils, comme Comte de Provence. Par ce traité la Reine Yolande quitta au Duc, au nom du Roi Louis ſon fils, tous les droits que celui-ci pouvoit avoir ſur ces terres & ſur ces ſeigneuries, afin qu'Amé & ſes deſcendans en jouiſſent à l'avenir, comme en jouiſſoient autrefois les Rois de Sicile. Pour prix de cette ceſſion, le Duc de Savoie ſe déſiſta de la ſomme de cent-ſoixante mille francs d'or, qui lui étoient dus par la Reine de Sicile & ſon fils, qui promirent de lui faire compter à Avignon quinze mille florins d'or. (3)

Traité entre le Duc de Savoie & Louis III, Roi de Naples & de Sicile. 1419-1420.

Eſtimé, conſulté par les Monarques les plus puiſſans de l'Europe, chéri du Pape Martin V, qui lui donnoit les marques les plus diſtinguées de ſon affection, Amé VIII. étoit pourtant en conteſtation avec Thibaut de Rogemont, Archevêque de Beſançon, au ſujet de la Seigneurie de Coſſonay dans le pays de Vaud. Rogemont ne vouloit rien céder; Amé VIII. ne croyoit

(1) *Apol. Fr.* de Monſtrelet. Alain. Chartier. Pingon. *Aug. Taur. Hiſt. de Lyon.* Ch. 94.
(2) Chriſt. Caſt. *Conf.* 4. N. 7.
(3) Noſtradamus. *Hiſt. de Provence.*

Digitized by Google

SECT. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

pas devoir tout accorder aux prétentions & aux aſſertions du Prélat; ils conſentirent l'un & l'autre à s'en rapporter à la déciſion de Guillaume de Challant, Evêque de Lauſanne, qui adjugea cette terre au Duc de Savoie, à la charge par lui de remettre une ſomme d'argent à l'Archevêque, en dédommagement des foibles droits qu'il pourroit exercer ſur Coſſonay. Cette affaire terminée, Amé ſe rendit à Tonon, où il reçut avec magnificence Philippe le Bon, Duc de Bourgogne ſon neveu; il y eut pendant pluſieurs jours à Tonon des joutes & des tournois, des combats de bêtes féroces, des batailles navales ſur le Lac Leman, tous les jeux, tous les ſpectacles que le Duc crut pouvoir amuſer ſon neveu.

Union d'Amé VIII avec Philippe le Bon, Duc de Bourgogne. 1421-1422.

Ces deux Princes allerent enſemble à Genève, & l'amitié qu'ils s'inſpirerent mutuellement, opéra entr'eux la plus ſolide union pendant les troubles qui déſoloient la France. (1) Le zele d'Amé VIII. pour ce jeune parent fut tel, que pendant ces troubles cruels, le Seigneur de Roche-Baron en Forêts, s'étant déclaré pour le Duc de Bourgogne, Amé lui envoya, ſous la conduite du Seigneur de Salenove, une troupe de huit cens hommes, qui d'abord ſe ſaiſirent de pluſieurs places en Velay; mais qui furent enſuite complettement défaits par Bernard d'Armagnac, Comte de Perdiac, à la tête de la nobleſſe d'Auvergne, du Lyonnois & du Limouſin. Le Seigneur de Roche-Baron ne fut ſoutenu de perſonne, & la troupe de Savoie fut ſi cruellement battue, que Salenove eut beaucoup de peine à ſe retirer en Bourgogne, avec les malheureux débris de ſa petite armée. (2) Cet échec, ſi l'on peut s'exprimer ainſi, ne diminua en aucune maniere la haute conſidération que le Duc de Savoie s'étoit acquiſe; puiſque, dans ce même tems, Bonne d'Artois, Comteſſe de Nevers & de Rethel, tutrice de Charles & de Jean de Bourgogne, Comtes de Nevers ſes enfans, qui étoient en guerre avec le Roi Charles VII, ayant donné plein pouvoir à Amé de demander & conclure des treves, Charles VII, uniquement par égards pour la recommandation de ce Prince, conſentit à une treve, par traité fait à Bourges le 10 Janvier 1422.

A la faveur de cette interruption d'hoſtilités, le Duc de Savoie tenta de moyenner une paix ſolide entre le Dauphin & le Duc de Bourgogne; & il y eut même à ce ſujet une conférence à Bourg en Breſſe, à laquelle le Dauphin & le Duc de Bourgogne envoyerent des députés. Mais il ne fut pas plus poſſible alors de concilier ces deux ennemis implacables, qu'il ne l'avoit été toutes les fois qu'on avoit fait les mêmes tentatives. (3) Toutefois, tandis qu'Amé VIII. s'occupoit vainement du ſoin de reconcilier ces deux Princes ſes parens, il étoit menacé lui-même d'une guerre, & il fut obligé de prendre les armes, & de marcher en Piemont, contre Eudes & Boniface, Marquis de Seve. Ces deux Seigneurs qui avoient pris en engagement de la Communauté de Cony la Ville de Bourg & la Vallée de Geſſe, & qui avoient été condamnés à en faire la reſtitution moyennant le rembourſement du prix de l'engagement, retenoient ces poſſeſſions, refuſoient obſtinément de les reſtituer; &, afin qu'on ne doutât point de leur intention, ni de la

Hoſtilités des Marquis de Seve en Piemont.

(1) Paradin. *Hiſt. de Sav.* L. 3. ch. 19. Monſtrelet. ch. 254. Alain-Chartier.
(2) Alain. Chartier. Guichenon. *Hiſt. Générale de la Roy. Maiſ. de Savoie.* T. 1.
(3) Monſtrelet. Chieza. *Hiſt. de Sav.* Corio.

Digitized by Google

Sect. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

réſiſtance qu'ils étoient réſolus d'oppoſer à la force, ils avoient demandé, en cas d'attaque, l'aſſiſtance de Philippe Marie Duc de Milan. Amé VIII, qui, malgré toute ſon indulgence, ne pouvoit, ni ſouffrir cette injuſtice, ni fermer les yeux ſur cette audacieuſe rebellion, envoya des troupes en Piemont, ſous le commandement de Louis, bâtard d'Achaïe, qui s'empara de Seve, Bourg, Roche-guidon & Rubilant, qu'il raſa, & fit priſonniers les deux Marquis de Seve, qui furent conduits & enfermés à Pignerol. (1)

Sigiſmond, Empereur, donne au Duc l'inveſtiture du Comté de Genève. 1422.

Ce ſuccès fut ſuivi d'un nouvel avantage, l'Empereur Sigiſmond envoya au Duc de Savoie des Lettres-Patentes par leſquelles il lui donna l'inveſtiture du comté de Genève, & ces Lettres portoient défenſe expreſſe à tous les Sujets ſoumis à la domination du Duc de Savoie, d'appeller à Sa Majeſté Impériale de tous les jugemens qui ſeroient rendus par le Duc, ou par ſon Conſeil.

Il acquiert les Comtés de Valentinois & de Diois.

Une nouvelle acquiſition recula les Etats d'Amé VIII. Louis de Poitiers, Comte de Valentinois & de Diois, par ſon teſtament de 1419, avoit nommé pour ſon héritier Charles Dauphin de Viennois, à condition qu'avant de recueillir la ſucceſſion, il payeroit cinquante mille écus d'or à ſes Exécuteurs Teſtamentaires, pour ſervir à payer ſes dettes & ſes legs; & à la charge auſſi qu'il pourſuivroit le procès commencé contre Louis de Poitiers, Seigneur de S. Valier, Couſin du Teſtateur, & qu'au défaut du Dauphin de Viennois de remplir l'une ou l'autre de ces deux conditions, il appelloit à ſon hérédité Amé VIII, Duc de Savoie. Charles Dauphin, ne paya point les cinquante mille écus aux éxécuteurs teſtamentaires; & bien loin de pourſuivre le Seigneur de S. Valier, il tranſigea avec lui ſur le procès qu'il étoit chargé de continuer. Le Duc de Savoie informé de l'inéxécution de ces deux clauſes, demanda les comtés de Valentinois & de Diois, aux termes & en vertu du Teſtament de Louis de Poitiers; ne ſuppoſant pas même qu'on pût s'oppoſer en aucune maniere à une demande auſſi légitime, il envoya des députés prendre poſſeſſion en ſon nom de ces deux comtés, qu'il réunit à ſa Couronne. (2)

Croiſade contre les Huſſites.

Le Pape Martin V, qui eut pu ſe diſpenſer de ſignaler ſon Pontificat par le ſang, la guerre & le maſſacre, crut devoir cependant publier une Croiſade, non contre les poſſeſſeurs de la Paleſtine, attendu que celles de ce genre avoient trop mal réuſſis; mais contre les Huſſites, condamnés par l'Egliſe, foudroyés par le Chef de la Chrétienté, déclarés hérétiques, & que, par une conſéquence moins juſte que fanatique, on ſe croyoit en conſcience obligé d'exterminer. L'Empereur Sigiſmond, réſolu de ſe diſtinguer dans cette meurtriere expédition, deſira d'être ſécondé par Amé VIII, qui ne cherchoit auſſi qu'à donner des preuves de ſon zele pour l'Egliſe & la Réligion; mais les difficultés d'une telle entrepriſe & la levée conſidérable de troupes qu'il y avoit à faire, l'expoſant à des dépenſes ruineuſes, il demanda au Pape les décimes des Biens Eccléſiaſtiques des ſes Etats, ainſi qu'elles avoient été accordées à pluſieurs Princes d'Allemagne pour la même cauſe: il les

(1) Chieza. *Chron. de Piem.* Monſtrelet.
(2) *Chron. de Sav. Hiſt. des Comtes de Valentinois.*

SECT. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

obtint, & leva une troupe nombreuſe, qu'il envoya en Bohême, ſous le commandement de Georges de Valpergue, Chevalier de Rhodes.

Malheureux ſuccès de cette expédition.

Le Duc de Savoie reſta dans ſes Etats; il n'alla point en Bohême, & il agit très prudemment; il y eût été le témoin de l'inconduite des Croiſés, de leurs vices, de leurs débordemens; il eût la douleur de voir les hérétiques Huſſites triompher de l'armée des Catholiques; armée énorme par le nombre, puiſqu'elle étoit compoſée de plus de deux cens mille combattans. Rome a conſtamment approuvé les Croiſades; & il eſt vrai qu'elle n'y a jamais perdu; mais il ne paroit pas que le Ciel les ait approuvées, puiſqu'elles n'ont jamais été heureuſes, ni au-delà, ni en deçà des mers (1).

La France ne prit aucune part à cette expédition; elle étoit trop agitée, trop violemment déchirée par la guerre civile, pour ſonger à des guerres étrangeres: ſa ſituation étoit déplorable, & la funeſte bataille de Verneuil parut mettre le comble à ſes malheurs. Le nouveau Souverain de cette Monarchie, Charles VII, reduit aux plus cruelles extrêmités, en butte à l'audace puiſſante & redoutée des factieux qui ébranloient ſon trône, ſe vit contraint de faire des avances pour tâcher de ſe reconcilier avec les Ducs de Bourgogne & de Bretagne, ſes deux plus implacables ennemis (2). Dans la vue de ramener le Duc de Bretagne, il offrit l'épée de Connétable à Artus de Bretagne, Comte de Richemont, frere du Duc, & il envoya en Savoie l'Evêque de Clermont prier Amé VIII d'intercéder auprès du Duc de Bourgogne, & de lui inſpirer des ſentimens pacifiques. Le Comte de Richemont n'accepta la dignité de Connétable, qu'à condition que les Ducs de Bretagne, de Bourgogne & de Savoie, ſans leſquels il ne vouloit prendre aucun engagement, y conſentiroient (3).

Charles cherche à ſe reconcilier avec les Ducs de Bretagne & de Bourgogne.

Sur la réponſe de Charles VII, Artus envoya Pierre de l'Hôpital, Sénéchal de Rennes en Savoie; & Amé VIII, vivement ſollicité par le Roi de France, agit avec tant de chaleur auprès du Duc de Bourgogne, que celui-ci conſentit à une conférence à Mâcon, où ſe rendirent les Duc de Savoie & de Bourgogne, le Comte de Richemont & le Comte de Clermont, fils du Duc de Bourbon, l'Archevêque de Reims & l'Evêque du Puy. Mais, dès la premiere ſéance de cette eſpece de congrès, le Duc de Bourgogne ſe refuſa à toutes les propoſitions, même les plus avantageuſes, par cela ſeul que, ceux qui avoient eu la plus grande part, ſoit par leurs conſeils, ſoit même par leurs actions, au meurtre du Duc Jean ſon pere, étoient à la Cour du Roi de France, & qu'ils y étoient en faveur: enſorte que tout ce qu'Amé put gagner fut de faire conſentir le Duc de Bourgogne à une treve, & à donner ſa ſœur Agnès en mariage au Duc de Bourbon: qui étant dans les intérêts du Roi, fit eſpérer à quelques uns, que cette alliance ſeroit un acheminement à une entiere reconciliation (4). Amé VIII connoiſſoit trop le Duc de Bourgogne pour ſe flatter d'une telle eſpérance, & il dit ouvertement aux Ambaſſadeurs, qu'il ne falloit ſonger à aucune ſorte de raccommodement, que Tanneguy du Châtel, le Préſident Louvet & tous ceux qui avoient trempé

Conférence à Mâcon. 1424.

(1) *Hiſt. des Croiſ.* Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.* T. 1.
(2) Dupleix. Paradin. Alain. Chartier. *Hiſt. de Bretag.*
(3) *Hiſt. d'Artus Duc de Bretagne.*
(4) Le Band. *Hiſt. de Bret.* ch. 48. Monſtrelet. Argentré.

Digitized by Google

à la mort de Jean de Bourgogne, ne fussent éloignés de la Cour de Charles (1).

Sect. III. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

Il s'étoit élevé depuis quelque tems, une contestation entre le Duc de Savoie & Louis de Châlon, Prince d'Orange, au sujet du comté de Genève, que Louis prétendoit lui appartenir du chef de Jean de Genève, son Aïeul maternel, ce différend fut porté devant l'Empereur Sigismond, qui, condamnant le Prince d'Orange, lui fit défense de prendre le titre de Comte de Genève, ni d'en porter les armes. Quelque légitimité que la sentence de l'Empereur donnât aux droits, d'ailleurs incontestables d'Amé VIII, ce Prince ne voulant cependant point se prévaloir de cet avantage, consentit à discuter encore ses prétentions, dans une conférence qui fut indiquée à Morges, où se trouverent les deux compétiteurs au comté de Genève, accompagnés chacun de plusieurs Seigneurs. Dans cette conférence la contestation fut entierement terminée par un traité, suivant lequel le Prince d'Orange renonça à tous les droits qu'il pouvoit avoir sur ce comté, à la reserve toutefois des terres que la Maison de Genève possédoit en Dauphiné; & en dédommagement de cette rénonciation, le Duc de Savoie lui inféoda plusieurs possessions fort étendues (2).

Différend entre le Duc de Savoie & le Prince d'Orange.

Tandis que ce Traité éteignoit toute étincelle de division entre le Prince d'Orange & le Duc de Savoie, il se formoit en Italie une ligue formidable contre Philippe Marie, Duc de Milan, & qui sembloit devoir opérer inévitablement sa ruine. Il est vrai que Philippe-Marie avoit irrité contre lui tous ses voisins, & quelques-unes mêmes des Puissances éloignées; d'ailleurs, il s'étoit récemment privé de son plus ferme appui, de François Busson, qui, fils d'un Paysan de Carmagnole, Village dont il avoit pris le nom, s'étoit élevé par sa valeur & son propre mérite, du rang de Soldat aux premiers grades militaires: regardé comme l'un des plus grands Généraux de son siecle, il avoit rendu des services si distingués au Duc de Milan, que celui-ci n'avoit pas fait difficulté de lui donner en mariage l'une de ses plus proches parentes. Quelques favoris de Philippe-Marie, jaloux de crédit du Carmagnole, lui rendirent de si mauvais offices, qu'il devint suspect au Duc de Milan: mais trop fier pour se justifier des faits que la brigue & la calomnie lui avoient imputés, & trop grand pour supporter le froideur de Philippe Marie, Carmagnole, se retirant avec indignation, ne chercha plus que l'occasion & les moyens de se venger du maître ingrat pour lequel il avoit tant fait, & qui lui étoit redevable de la conservation & de l'aggrandissement de ses Etats. Dans cette vue, il s'adressa au Duc de Savoie, & tenta de lui persuader d'attaquer le Duc de Milan; mais Amé VIII, trop prudent & trop sage pour seconder la haine & le ressentiment de Carmagnole, éloigna les propositions qu'il lui faisoit, & lui conseilla de s'adresser aux Vénitiens, plus intéressés que lui à s'opposer à l'accroissement de la puissance de Philippe Marie. Ce Conseil fut saisi avidement & suivi avec chaleur; les Vénitiens en effet, accueillirent avec empressement les ouvertures que leur fit Carmagnole, & ne doutant point du succès de leurs armes sous un tel Général, ils se disposerent à faire la guerre.

Ligue contre le Duc de Milan.

Ennemitié que Carmagnole suscite au Duc de Milan & leur Confédération.

(1) *Hist. de Sav.* L. 3. ch. 10. Argentré: Le Band. *Hist. de Bretagne.*
(2) *Chron. de Sav.* Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Maif. de Sav.* T. 1.

SECT. III. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

au Duc de Milan, qui avoit en même-tems pour ennemis déclarés, Alphonſe, Roi d'Arragon, qui ne lui pardonnoit pas d'avoir envoyé du ſecours à Jeanne, Reine de Naples; les Florentins, ſur les Etats desquels il avoit fait de violentes incurſions, & les Marquis de Ferrare & de Mantoue, qui craignoient pour leurs poſſeſſions le caractere ambitieux & uſurpateur d'un tel voiſin (1).

Singe Politique du Duc de Savoie.

Tous ces ennemis comptant plus ſur l'habileté de Carmagnole que ſur leurs propres forces, ſe réunirent, & formerent une ligue redoutable contre le Duc de Milan. Amé VIII, qui par les conſeils donnés à Buſſon, étoit le principal Auteur de cette ligue, ne crut cependant pas devoir ſe déclarer encore, ſoit qu'il eſpérât que Philippe reduit à l'extrémité, lui demanderoit du ſecours, ſoit que montrant peu d'empreſſement, il eſperât des Confédérés les plus grands avantages pour le faire entrer dans la confédération. Le Duc de Milan allarmé de l'orage, conjura l'Empereur Sigismond d'intercéder pour lui auprès du Duc de Savoie, & de le décider à lui donner du ſecours; les Vénitiens cherchoient auſſi à l'attirer dans la ligue; mais il affectoit de l'irréſolution, & différoit à ſe déterminer, bien réſolu de ne pancher que du côté qui lui ſeroit le plus avantageux (2).

Entrepriſe de l'Evêque de Valence contre le Duc de Savoie. 1425.

L'Evêque de Valence & de Dye croyant le Duc de Savoie trop occupé de cette grande affaire, pour faire attention à des entrepriſes de moindre importance, imagina de profiter de cette circonſtance, & de s'attribuer dans les terres de ſon Evêché, des droits de Souveraineté, auxquels ſes prédéceſſeurs n'avoient oſé prétendre en aucun tems. Cette tentative ne lui réuſſit point, & le Duc de Savoie juſtement indigné de cet excès d'ambition, fit chaſſer de ce Dioceſe le Prélat uſurpateur, qui d'Evêque, voulant s'ériger en Souverain, ne fut, ni Souverain, ni Evêque (3). Ce qui prouve que la juſtice fut l'unique motif qui anima dans cette occaſion Amé VIII, eſt que dans le même tems il ſignaloit ſa piété par la fondation du Monaſtere de Ste. Claire de Vevai, dans le pays de Vaud, & qu'il faiſoit les plus riches libéralités à l'Egliſe.

Déja Carmagnole, à la tête de l'armée des Confédérés étoit entré ſur les terres du Duché de Milan, où il s'étoit emparé de pluſieurs places, lorſqu' Amé VIII, preſſé de toutes parts d'entrer dans cette quérelle, envoya à Veniſe des Ambaſſadeurs chargés des pouvoirs les plus étendus, & qui ſignerent en ſon nom la ligue formée contre Philippe-Marie. Par un traité du même jour, 11 Juillet 1426, conclu entre la Savoie, Veniſe & Florence, il fut convenu que les conquêtes qui ſeroient faites dans le Milanois, ſeroient partagées entre ces trois Confédérés: enſorte que Milan, Pavie, Novarre, Vercel, Tortonne Voguera, Alexandrie, Aſti, & toutes les Villes ſituées depuis le Téſin juſqu'en Piemont, demeureroient au Duc de Savoie; que les Vénitiens prendroient pour eux toutes les poſſeſſions ſituées entre le Téſin & l'Adde, & depuis cette derniere riviere en remontant du côté de Veniſe, ainſi que toutes celles qui ſont en déçà du Pô. Les Florentins ne ſe reſerverent que les

Le Duc de Savoie entre dans la Ligue contre le Duc de Milan. 1426.

(1) *Annal. de Mil. Hiſt. de Veniſe.*
(2) Blondus. *Decad.* 3. L. 2. Pogg. *Hiſt. Florent.* L. 5. Juſtiniora. *Hiſt. Venet.* L. 6.
(3) Colomby. *De Geſt. Hiſp. Valent.* L. 3.

Digitized by Google

conquêtes qui seroient faites dans la Romagne. Amé VIII ne pouvoit cependant disposer alors que d'une partie de ses forces, ayant envoyé presque toutes ses troupes au secours de Janus, Roi de Chypre, qui avoit une guerre à soutenir contre le Soudan d'Egypte. François de la Palu & Jean de Compeys, qui commandoient ces troupes avoient complettement battu l'armée du Soudan (1); mais les intérêts du Roi Janus les retenant en Chypre, laissoient la Savoie dépourvue de soldats: Amé VIII, dans cet embarras, eut recours à Philippe, Duc de Bourgogne son neveu, qui lui envoya cinq cens hommes d'armes; enforte que, ce corps réuni à ses forces, Amé se vit à la tête d'une petite armée de quatorze mille hommes, avec laquelle il fondit sur le Milanois, &, de succès en succès, il pénétra fort avant dans ce Duché (2).

Sect. III. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1391 1496.

Succès d'Amé VIII dans le Milanois.

Quelque décidés que fussent les avantages des Confédérés sur le Duc de Milan, ils delirerent, soit afin de donner une plus grande apparence de justice à leur cause, soit dans l'espérance de faire de plus rapides conquêtes, d'attirer dans la ligue Martin V: mais leurs démarches échouerent auprès du Souverain-Pontife, qui répondit pieusement que, Pere commun des Chrétiens, il ne lui convenoit point de se lier avec les uns pour opprimer les autres. Cette réponse eût été sans contredit très-édifiante, & elle eût fait un honneur infini à Martin, si l'on eût pu ignorer que la véritable raison de son refus étoit la cession de quelques places dans le Romagne, que le Duc de Milan venoit de lui faire, ainsi que l'espece de dépôt que le même Prince lui avoit confié de la ville de Gènes, où il avoit établi le Cardinal Fiesque. D'ailleurs, Martin, pere commun des Chrétiens, n'étoit rien moins que faché de l'oppression que souffroient les Florentins, dans l'espérance que, réduits à l'extrémité, ils auroient recours au St. Siege, & se mettroient sous sa protection. A ces motifs du Souverain-Pontife, se joignoit la crainte que lui inspiroient les Vénitiens, dont il ne voyoit point sans allarmes la puissance s'accroître (3). Il fut trompé pourtant dans ses plus douces espérances; les Florentins ne furent pas tout-à-fait opprimés qu'il s'y étoit attendu, & la puissance des Vénitiens s'accroissoit de jour en jour. Alors le bon Martin agissant en pere commun des fideles, se donna les plus grands mouvemens pour éteindre les feux d'une guerre qui pouvoit porter l'incendie dans ses Etats, il fit avec le zele le plus vif, l'office de médiateur & de négociateur entre ces Princes divisés, & le Cardinal Albergati son Légat, se donna, par ses ordres, tant de soins & fit tant de voyages, qu'enfin il fut conclu (4) un traité, par lequel il fut réglé que le Duc de Savoie retiendroit à perpétuité la ville & le comté de Vercel; que les Vénitiens garderoient la ville de Bresse, les châteaux de Palazuol & de Tresol, pour les indemniser des dépenses qu'ils avoient faites; qu'ils garderoient aussi la Valcamogne, & une étendue de terrein de quarante milles dans le Cremonois, sur la riviere de l'Oglio; qu'on restitueroit aux Florentins les places qui leur avoient été prises, & qu'ils seroient quittes des engagemens qu'ils avoient contractés

Fausse modération du Pape Martin V.

Traité & Conditions.

(1) Paradin. L. 3. ch. 21. Nicole le Huen. *Hist. des Turcs & des Sarrasins.*
(2) Monstrel. *Vol.* 2. *ch.* 41. Vignier *Bibl. Hist.*
(3) *Hist. de Sav.* L. 5. Gichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav. T.* 2.
(4) *Hist. de Venise.* Pogg. *Hist. Florent.* L. 5.

Digitized by Google

SECT. III. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1391 1496.

avec les Génois; que les Vénitiens seroient mis en poſſeſſion de Breſſe par le Légat Albergati; que les Malateſtes ſeroient déchargés de toutes leurs promeſſes envers le Duc de Milan, qui rendroit l'Iſle de Doares au Marquis de Mantoue; qu'enfin, le Duc de Ferrare garderoit de château de Montecchio, & que les Fieſque & les Campo-Fregoſo rentreroient dans leurs Biens de Gênes & de Lombardie (1).

Le Duc de Milan ſe refuſe aux Conditions qu'il avoit acceptées.

Ce Traité fut exécuté relativement au Duc de Savoie; mais il ne le fut pas dans le reſte de ſes clauſes, parce que le Duc de Milan, auquel on avoit impoſé les conditions les plus onéreuſes, s'y refuſa auſſi-tôt qu'il crut pouvoir les enfreindre. En effet, le Cardinal Albergati s'étant diſpoſé à introduire à Breſſe les Magiſtrats de Veniſe, ainſi qu'on en étoit convenu, les Officiers Milanois refuſerent de lui ouvrir les portes de la Ville. Le Duc de Milan approuva leur conduite, & prétendit être aſſuré que s'il commençoit par ſe conformer au traité, la République de Véniſe ne rempliroit aucune des conditions auxquelles elle s'étoit ſoumiſe. Ce n'étoit là qu'un prétexte; mais il ſuffiſoit à Philippe Marie, qui avoit négocié ſecrettement auprès du Roi d'Arragon, auquel il avoit engagé Porto-Venere, & promis de remettre celui de Saint Boniface; & afin de s'aſſurer en même-tems, ſinon de l'alliance, du moins de la neutralité d'Amé VIII, il recherchoit en mariage Marguérite de Savoie, douairiere de Montferrat (2). Cependant les Vénitiens allarmés des diſpoſitions de ce Prince, ſe hâterent d'envoyer au Duc de Savoie des Ambaſſadeurs, qui le preſſerent vivement de recommencer les hoſtilités dans le Milanois. Mais Amé VIII n'ayant aucune plainte directe à former contre Philippe-Marie, & ne jugeant pas devoir entreprendre, pour des intérêts étrangers une nouvelle guerre, parut fort éloigné de ſuivre les impreſſions que les Ambaſſadeurs de Véniſe s'efforçoient de lui donner. Ceux-ci ne ſe rebuterent point, & après bien des délais & des réfus, ils parvinrent à faire mettre leurs propoſitions en déliberation au Conſeil du Duc de Savoie; &, contre leur eſpérance, il y fut réſolu qu'Amé VIII ne romproit point encore avec Philippe Marie; mais que le Pape, en ſa qualité qu'il avoit priſe d'Arbitre commun, ſeroit prié de faire ceſſer le refus du Duc de Milan; qu'en attendant l'iſſue de cette négociation, Amé écriroit à l'Empereur & au Duc de Milan lui-même, & que cependant, il tiendroit ſur la frontiere de ſes Etats une Armée prête à agir, mais qui, juſqu'après la négociation, ne feroit aucune ſorte d'hoſtilité.

Diſpoſitions des Vénitiens. 1427.

Quoique cette délibération ne répondit pas tout-à-fait à l'impatience des Vénitiens; cependant, auſſi tôt qu'ils en furent inſtruits, ils ſe hâterent de déclarer la guerre au Duc de Milan, & les Florentins, avec le Marquis de Ferrare & de Mantoue confédérés, ſe mirent en Campagne (3). Peu ambitieux de guerre & de conquêtes, mais engagé dans la cauſe des Confédérés, de maniere à ne pouvoir reſter neutre dans cette quérelle, Amé ſe décida à agir offenſivement, & il envoya déclarer la guerre à Philippe Marie, qui

(1) Paradin. *L.* 3. *ch.* 21. Plgn. *Hiſt. Eſt.* L. 6. Juſtin. *Hiſt. Venet.* L. 6.
(2) Blondus. *L.* 3. Sabell. *Ænead.* 10. Lib. 3.
(3) Juſtinian. *Hiſt. Venet.* L. 6. Corio.

Digitized by Google

qui fut tout auſſi ſurpris de cette démarche, que s'il n'eût pas du s'y attendre; il le fut encore davantage, lorſque le Duc de Savoie, qui avoit attiré dans la ligue le Marquis de Montferrat, ſe jetta dans le Milanois où ſon armée fit de cruels ravages & pouſſa fort loin ſes conquêtes.

Sect. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

Philippe Marie, qui ne prévoyant point cette invaſion, faiſoit fort inutilement quelques dégats aux environs de Breſſe, envoya ſous les ordres de Lancelot Guinifi, une partie de ſes troupes pour s'oppoſer à celles de Montferrat & du Duc de Savoie. Guinifi s'acquitta fort mal de cette commiſſion; il fut battu, ſa troupe miſe en fuite, & le Milanois ſi cruellement dévaſté, que Philippe-Marie fut contraint de revenir promptement à Milan, pour tâcher d'arrêter les triomphes de ſes ennemis. Son départ des environs de Breſſe, laiſſa ſon armée déja affoiblie par le ſecours qu'il avoit envoyé dans le Milanois, en proie au redoutable Carmagnole, qui la défit entierement à Maclou, écraſa les Milanois, & fit priſonnier Charles de Malateſte leur Général (1).

Le Duc de Savoie ſe jette ſur le Milanois & y fait de grandes conquêtes.

Battu de tous côtés, ſes Etats ravagés, & lui-même expoſé au péril le plus imminent, Philippe-Marie ſe repentit amerement du refus qu'il avoit fait au Légat Albergati, mais cherchant à réparer ſa faute, & éviter ſa derniere ruine, il envoya conjurer l'Empereur Sigismond de lui donner du ſecours, & il écrivit au Pape Martin pour le prier de renouer le traité de paix, & au Duc de Savoie pour lui faire les propoſitions d'accommodement les plus avantageuſes. C'étoit en quelque ſorte, malgré lui, qu'Amé VIII avoit pris les armes; mais la même raiſon qui l'avoit contraint de les prendre ne lui permettoit point de les quitter, ni d'abandonner la ligue, d'ailleurs, l'intérêt de ſa couronne exigeoit qu'il profitât des avantages que lui offroient le deſordre du Milanois & les ſuites de la journée de Maclou; il n'étoit pas juſte que cette quérelle, l'ayant expoſé aux plus grandes dépenſes, ſes confédérés en recueilliſſent ſeuls les fruits, ce qui ne pourroit manquer d'arriver s'il ſe détachoit de la ligue. Des conſidérations très-puiſſantes le portoient néanmoins à ce dernier parti. En effet, il ne pouvoit ignorer que le Roi d'Arragon n'étoit plus du nombre des confédérés, que le Marquis de Ferrare étoit au moment de traiter avec Philippe-Marie, s'il ne l'avoit pas fait déja; que Florence ne ſoupiroit qu'après la paix; que les Vénitiens, maîtres de tout le Breſſan, avoient tout ce qu'ils avoient deſiré d'avoir: que le Cardinal Albergati étoit de retour en Lombardie, où il s'occupoit des moyens de pacification, & qu'enfin, l'Empereur Sigismond, paroiſſoit prendre un vif intérêt au Duc de Milan (2).

Après bien de l'incertitude, ces dernieres conſidérations déciderent Amé VIII; il accepta les propoſitions de Philippe-Marie, & par un traité conclu entr'eux à Turin, le 11 Décembre 1427, il fut convenu que leurs anciennes alliances reprendroient toute leur vigueur, tant à l'égard d'eux-mêmes & de leurs Etats reſpectifs, que relativement à leurs alliés, & qu'ils ſe promettoient de ſe ſecourir l'un l'autre, envers & contre tous, à l'exception toutefois des Vénitiens & des Florentins; que dans le cas où ils auroient enſem-

Le Duc de Savoie accepte les propoſitions du Duc de Milan. 1427-1428.

(1) Ping. *Hiſt. Eſt.* L. 6. Juſtiniani. *Hiſt. Venet.* 6.
(2) Corio. Juſtin. *Hiſt. Ven.* L. 6.

Digitized by Google

SECT. III. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

ble une guerre à soutenir, ils garderoient en commun toutes les conquêtes qu'ils feroient, & qu'ils ne pourroient, sous quelque prétexte que ce fut, conclure la paix l'un sans l'autre (1). Ces deux Princes signerent le même jour un second traité, suivant lequel le Duc de Milan donna au Duc Amé la Ville & le Comté de Vercel, à perpétuité, & promit d'épouser Marie de Savoie fille du Duc, qui envoya dès le même jour Manfroi de Saluces prendre possession de la Ville & du Comté de Vercel.

La concorde une fois rétablie entre les Souverains de Savoie & de Milan, les différens qui avoient armé le reste des Puissances d'Italie furent aisément terminés (2), enforte que le calme le plus heureux succéda peu de tems après, à ce long & violent orage.

Malheureux événemens qui affligent le Duc de Savoie.

Amé VIII se flattoit de jouir enfin de la tranquillité qu'il avoit tant de fois desirée, & il se proposoit de consacrer au bien de ses États & au bonheur de ses Sujets des jours paisibles que les circonstances paroissoient lui promettre: mais deux événemens cruels vinrent pénétrer de douleur son cœur sensible & son ame compatissante. La peste désola Turin avec tant de fureur, qu'il y périssoit chaque jour une prodigieuse quantité d'habitans, & que le Souverain fut obligé de transférer l'Université à Quiers, où elle resta pendant huit ans. A peine ce fléau destructeur sembloit modérer sa violence, qu'un coup encore plus terrible vint accabler le Duc; la mort lui enleva Marie de Bourgogne son épouse, qu'il chérissoit encor plus que lui-même. Cette perte irréparable le plongea dans la plus amere tristesse, & lui faisant connoître par une funeste expérience l'instabilité des grandeurs humaines, il forma dès lors le projet de s'assurer d'un bonheur plus solide & d'une plus durable grandeur. Resigné aux decrets de la Providence, il ne songea plus qu'à se distinguer du reste des Princes ses contemporains par la piété la plus exemplaire & la plus soutenue. Ce fut dans les commencemens de cette effervescence de zele pour la Religion, qu'il fonda l'Eglise de S. Sebastien, près du château de Tonon (3): il eût du s'en tenir à ces preuves de dévotion; mais il est rare que le zele ne soit pas quelquefois excessif dans sa vivacité.

Son zele pour la Religion lui fait faire un Acte de rigueur.

Le Duc de Savoie apprit qu'un Moine appellé *frere Baptiste*, avoit avancé en chaire à Genève quelques propositions contre la foi catholique; Amé VIII, qui, en Souverain sage & éclairé, eût du faire instruire ce Prédicateur indiscret, ou, tout au plus, imposer à sa témérité, une pénitence, qui en le corrigeant, l'eût engagé peut-être à se retracter, se sentit animé d'une sainte colere, qu'il ne prit très-assurément pas pour un accès de fanatisme, & se transportant lui-même à Genève, il envoya saisir Frere Baptiste, & le remit entre les mains de l'Evêque, pour qu'il fut sévérement puni.

Nous ignorons si dans la suite Amé VIII ne se repentit point de cet acte de rigueur; le Pape Martin V. ne vit dans cette démarche que l'action la plus respectable, il en remercia par un bref le Duc de Savoie, dans les termes les plus obligeans, & ordonna en même tems aux Evêques de Lausanne, de Genève, & à l'Inquisiteur de la Foi, de faire, jusqu'à condamnation définl-

(1) Jacob. Bracelus. *Belli. Hist.* L. 2. Corio. Pingon. *Aug. Taur.*
(2) P. Candid. *In vita Philipp. Mar. Duc. Mediol.* Cap. 19.
(3) Monstrel. *Vol.* 2. *ch.* 41. Paradin. *L.* 3. *ch.* 22.

Digitized by Google

tive, le procès à Frere Jean-Baptiſte; ce qui étoit l'envoyer directement ſur le bucher (1). Quoiqu'il en ſoit, Amé VIII profita des diſpoſitions favorables de Martin V, & ce fut à ſa ſollicitation, que ce Souverain-Pontife ordonna qu'à l'avenir nul ne ſeroit reçu dans le Chapitre de Genève, qu'il ne fut d'extraction noble, où, tout au moins, Docteur en quelqu'une des facultés de l'Univerſité de cette Ville. C'étoit ſans doute une excellente inſtitution que celle d'obliger ceux qui ſe préſenteroient pour remplir les Canonicats de Genève, de prouver qu'ils étoient inſtruits, parce qu'alors les Chanoines chargés d'inſtruire & d'éclairer le Peuple, devoient être éclairés eux-mêmes; mais il étoit du moins, un peu abſurde de ne vouloir admettre dans ce Chapitre que des perſonnes d'extraction noble; parce que, relativement à la Divinité, tous les hommes étant égaux, il n'importe point du tout à Dieu que ceux qui le prient ſoient nobles ou roturiers; ces deux conditions n'ayant à cet égard aucune ſorte d'avantage l'une ſur l'autre. (2).

Services rendus au Duc de Savoie par le Pape Martin.

Si le Pape Martin V, ne cherchoit que les occaſions de donner au Duc de Savoie des preuves de ſa bienveillance; de ſon côté, le Duc de Savoie, ſe montroit toujours empreſſé à obliger le Pape Martin V. Ce Souverain-Pontife étoit univerſellement reconnu dans la Chrétienté pour ſeul & légitime Succeſſeur de S. Pierre, & en France on penſoit ſur ce point, comme dans tout le reſte de la Chrétienté; il n'y eut dans ce Royaume que la Maiſon d'Armagnac qui refuſa obſtinément de ſe détacher du parti de Clément VIII; parti qui par-tout ailleurs étoit réputé Schiſmatique; & Jean IV, Comte d'Armagnac, n'avoit jamais voulu renoncer à l'obédience de Pierre de la Lune, qui avoit pris le nom de Benoit XIII, ni à celle de Gilles Munion ſon Succeſſeur, qui ſe faiſoit appeller Clément VIII. Irrité de cette obſtination le Concile de Sienne, ne pouvant mieux faire, avoit lancé l'excommunication contre les Armagnacs (3), qui perſiſterent dans leur attachement pour Clément VIII, & refuſerent abſolument de reconnoître Martin V.

Il engage le Comte d'Armagnac à quitter le parti de l'Antipape Clément VIII.

Le Duc de Savoie ne pouvant ſupporter l'idée d'avoir un Beau-frere-Uterin, le Comte d'Armagnac, foudroyé par l'Egliſe & proſcrit par le Concile, ſe donna tant de ſoins pour lui faire abjurer ſon erreur, & lui promit avec tant de certitude de faire éteindre les foudres lancés contre lui, s'il ceſſoit d'adhérer à l'Antipape Clément, que le Comte d'Armagnac éclairé par ſes conſeils & touché de ſes remontrances, envoya deux députés à Rome, chargés de faire en ſon nom une abjuration ſolemnelle de ſon ſchiſme & de prêter obédience au légitime Pape, Amé VIII écrivoit en même tems au Souverain-Pontife, qui, à ſa recommandation, reçut très-favorablement les ſoumiſſions du Comte d'Armagnac, & ſans lui impoſer, ſuivant l'uſage de ce ſiecle, & l'uſage conſtant de Rome, aucune pénitence aviliſſante, lui envoya une ample abſolution & le déclara reconcilié au S. Siege (4).

Le ſuccès de cette négociation excita le zele d'Amé VIII, qui, depuis bien des années, voyant avec douleur les énormes abus qui s'étoient intro-

(1) *Chroniq. de Sav.* *Hiſt. de Sav.* Guichenon.
(2) Parad. L. 3. Monſtrelet. L. 2.
(3) Guichenon. *Hiſt. de la Roy. Maiſ. de Sav.* T. 1.
(4) Idem.

Digitized by Google

SECT. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

duits dans l'Egliſe, le relâchement extrême de l'ancienne diſcipline, la licence & la corruption des mœurs de la plûpart des Eccléſiaſtiques, réſolut de travailler de toute ſa puiſſance à arrêter le cours de ce déſordre, qui alloit toujours croiſſant. Les Peres du Concile de Conſtance bleſſés de ces déſordemens, avoient ſtatué que de dix en dix ans, il y auroit des Conciles Généraux & Provinciaux, où l'on s'occuperoit uniquement des moyens d'extirper ces abus & de rétablir l'ancienne pureté des mœurs. Mais il en avoit été de cette réſolution comme de la plûpart de celles de cette nature; elle avoit été fort applaudie, mais elle étoit reſtée ſans exécution, & les Chefs intéreſſés par leur goût & leurs penchans à ſon inobſervation, différoient par mille prétextes la tenue de ces Conciles, ne manquant cependant point à montrer pour ces aſſemblées la plus vive impatience, & à promettre qu'elles auroient lieu auſſi-tôt que les affaires qu'ils donnoient pour prétexte de leurs délais ſeroient terminées (1).

Abus introduits dans l'Egliſe.

Amé VIII. entreprend de reformer ces abus dans ſes Etats.

Le Duc de Savoie, à qui il n'étoit pas facile d'en impoſer, par de vaines allégations, réſolut d'entreprendre la reforme des Egliſes & des Eccléſiaſtiques de ſes Etats, en attendant que dans un Concile-Général on s'occupât de la reforme des abus introduits dans toute la Chrétienté, dans cette vue, il envoya Jean de Plaiſance, Prieur de la Chartreuſe de Pierre Châtel, à Rome, demander une Bulle qui l'autoriſât dans cette importante entrepriſe. Le Pape Martin ne fit aucune difficulté de concourir à l'exécution de ce projet utile; & afin que cette reformation fut faite avec la plus grande exactitude, il commit Didier, Evêque de Belley, & Jean de Plaiſance, Prieur de Pierre Châtel, à informer des mœurs de Jean de Bertrand, Archevêque de Tarentaiſe, & d'Aymon de Gerbais, Evêque de Maurienne propoſés par la Cour de Rome à l'exécution de la Bulle de reformation (2).

Pendant que la Savoie étoit aſſez tranquille pour que ſon Souverain s'occupât de ces ſoins, la haine mutuelle, le trouble, la diſcorde, & toutes les horreurs de la guerre civile déchiroient & dévaſtoient la France. A ces calamités ſi cerribles par elles-mêmes ſe joignoient les fureurs des Anglois, qui venoient de faire avec ſuccès, une invaſion dans ce malheureux Royaume. Habile à profiter des circonſtances, Louis de Châlon, Prince d'Orange avoit fait de ſon côté, une irruption dans les provinces méridionales, & s'étoit emparé de pluſieurs places importantes en Languedoc & en Provence. Louis de Châlon, l'un des plus intrépides & des plus zélés partiſans du Duc de Bourgogne, pour engager Amé VIII. à le ſeconder dans une invaſion en Dauphiné qu'il avoit méditée, lui promit, s'il vouloit ſe charger d'une partie de cette grande entrepriſe, & s'il réuſſiſſoit, de lui céder Grenoble & tout le Haut-Dauphiné, ne ſe réſervant pour lui-même que le Viennois & le reſte du pays juſqu'à Orange.

Louis de Savoie ſe ligue avec le Prince d'Orange pour envahir le Dauphiné.

Cette propoſition étoit trop ſéduiſante, pour que le Duc de Savoie, proche parent d'ailleurs, & étroitement lié avec le Duc de Bourgogne, s'y refuſât: il l'accepta; & Louis de Châlon ſe vit en même-tems puiſſamment ſoutenu par le Duc de Bourgogne, qui lui envoya des troupes & les principaux

(1) *Chron. de Sav.* Parad. Corio.
(2) *Hiſt. de Sav.* Ping. Parad. *Chron. de Sav.*

Digitized by Google

gentils-hommes du comté de Bourgogne. Amé, de ſon côté, lui envoya trois cens hommes d'armes ſous la conduite de François de la Palu, d'Imbert Maréchal, de Viry & de quelques autres habiles Généraux (1): enſorte que Raoul, Seigneur de Gancourt, Gouverneur de Dauphiné, ne ſe croyant point en état de lutter ſeul contre tant d'ennemis, demanda du ſecours à Humbert de Grolée, Gouverneur & Sénéchal de Lyon. Mais déja le Prince d'Orange, à la tête d'une nombreuſe armée, avoit commencé ſon invaſion, &, maître du château d'Anton, ſur le Rhône, dont il s'étoit emparé, il dévaſtoit les environs, & portoit fort loin le ravage & la déſolation. Ces rapides progrès ne découragerent point le brave Raoul de Gancourt, qui, ſuivi de troupes peu conſidérables, par le nombre, mais très-aguerries, marcha fierement contre Louis de Châlon, & après avoir pris le château de Colombier, où le Prince d'Orange avoit mis une forte Garniſon, il alla former le ſiege d'Anton.

Raoul marche contre les Ligués & remporte une éclatante Victoire. 1430.

Louis de Châlon ne doutant point de la ſupériorité de ſes forces, vint au ſecours des Aſſiégés, & pour ſon malheur, préſenta la bataille à Gancourt, le jour de la Trinité, en Mai, 1430. Raoul accepta volontiers le combat, & fondit ſur l'Armée de Louis de Châlon, qui fut entierement défaite; les vainqueurs tuillerent en pieces les troupes des Ducs de Bourgogne & de Savoie, auxquels cette journée fut ſi fatale, qu'Amé VIII, vivement pourſuivi dans ſa fuite, & preſſé par Gancourt, qui vouloit avoir la gloire de le faire priſonnier, gagna les bords du Rhône, & aimant mieux riſquer de périr en traverſant ce fleuve à la nage, à cheval & armé de toutes pieces, que de tomber entre les mains de ſon ennemi, il pouſſa, ſans balancer, ſon cheval dans le fleuve, & fut aſſez heureux pour gagner la rive oppoſée, malgré l'extrême rapidité des eaux (2).

On ignore ſi cette défaite dégoûta le Duc de Savoie de l'expédition qu'il avoit concertée avec le Prince d'Orange, ou, ſi ſon ancien attachement pour la Couronne de France, l'emportant ſur l'intérêt qu'il prenoit au Duc de Bourgogne, l'engagea à ſe renfermer dans les bornes d'une exacte neutralité. Quoiqu'il en ſoit, il ne chercha point à venger ſa défaite, & il ne fit point de nouvelle tentative ſur le Dauphiné. Il rentra dans ſes Etats, où, s'occupant d'objets plus utiles & plus conformes à ſon caractere, pacifique, juſte & modéré, il termina par les plus équitables réglements, tous les différens, qu'il y avoit entre ſes Officiers & ceux de l'Archevêque de Tarentaiſe & des Evêques de Maurienne, d'Aouſte & de Belley (3). Il publia auſſi d'utiles ordonnances ſur l'adminiſtration de la juſtice & concernant l'abbréviation des procès; objets plus importans que ne le penſent la plûpart des ſouverains, dont les ſujets ſont impitoyablement dévorés par une foule de ſangſues privilégés, dont l'unique métier n'eſt que d'embrouiller les cauſes les plus ſimples, de faire naître des procès, de les éterniſer, & de ruiner leurs cliens par leur cruelle & pernicieuſe habileté dans l'art de la chicane (4): Amé VIII, ré-

Ordonnances publiées par Amé.

(1) Alain. Chartier. Nicole. Gilles. Vignier. *Bibl. Hiſtor.* Paradin.
(2) Alain. Chartier. Paradin. Du Rubis. *Hiſt. de Lyon.* L. 3. Ch. 48.
(3) La Pire. *Hiſt. d'Orange.* Guichenon. *Hiſt. Gen. de la Roy. Maiſ. de Sav.* T. 2.
(4) *Chronic. de Sav.*

Digitized by Google

SECT. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

prima par ſes ordonnances le nombre trop énorme & l'inſatiable rapacité de ces ſoi-diſans experts en droit & leurs adhérans.

Un projet encore plus ſublime occupoit depuis long-tems le Duc de Savoie; c'étoit le deſſein qu'il avoit conçu lors de la mort de ſon épouſe, & qui le preſſoit continuellement, de préférer aux dangereux éclats du trône, les paiſibles douceurs de la retraite, & l'aſſiduité des exercices de la Réligion. Il n'étoit point encore déterminé ſur le tems auquel il exécuteroit ce pieux deſſein; mais décidé à le remplir tôt ou tard, il mit la derniere main à la fondation de l'Hermitage de Ripaille, & y établit des Religieux qu'il tira du monaſtere de S. Maurice en Chablais. Il donnoit tous ſes ſoins à cette fondation, à laquelle il ne prévoyoit pas encore qu'il conſacreroit un jour le reſte de ſa vie, lorſqu'il apprit que l'Empereur Sigismond, qui, ſous prétexte de recevoir la Couronne des mains du Pape, vouloit faire un voyage en Italie, s'étoit déja avancé juſqu'à Conſtance. Aimé lui envoya Jean Maréchal, ſon Ecuyer, pour le complimenter, & il reçut la réponſe la plus obligeante de Sigismond, qui le prioit de lui envoyer le Prince de Piemont ſon fils avec des Troupes, pour l'eſcorter dans le reſte de ſon voyage. Mais pendant que l'Empereur s'avançoit vers l'Italie, la mort enleva Martin V, & cette perte ne tarda point à occaſionner dans la Chrétienté, & en Italie ſur-tout, bien des troubles & des diviſions; non à cauſe des talens ſupérieurs de Martin V, qui, à ſon rang près, n'étoit qu'un homme fort ordinaire, mais à cauſe de l'élection de Gabriel Condolmero, Vénitien, qui lui ſuccéda ſous le nom d'*Eugene IV.*

Voyage de Sigismond en Italie. 1431.

Mort du Pape Martin V.

Eugene IV. ſon ſucceſſeur.

Si cet événement fit le plus grand plaiſir aux Vénitiens, il fit une impreſſion toute oppoſée ſur Philippe-Marie, Duc de Milan, qui perdant en Martin V. un ami toujours prêt à l'obliger, (1) voyoit avec ombrage la Thiare ſur la tête d'un Pontife qui néceſſairement le traverſeroit ſans ceſſe dans ſes vues & dans ſes entrepriſes, puiſqu'il étoit ſur le point de déclarer la guerre à la République de Veniſe, & qu'Eugene étoit Vénitien. Cette guerre cependant étoit en quelque ſorte inévitable, parce que, ſi Philippe-Marie ne pouvoit ſupporter que cette République lui eût ôté Breſſe, Bergame, quantité d'autres places & la plupart des Vallées ſituées dans le détroit des Alpes; de leur côté, les Vénitiens étoient très-irrités qu'il eût envoyé des troupes en Toſcane, contre les Florentins leurs alliés. D'ailleurs, Veniſe ne voyoit pas avec moins d'ombrage l'arrivée prochaine de l'Empereur Sigismond, qu'ils ſavoient s'intéreſſer vivement pour le Duc de Milan (2).

Ces divers intérêts étoient trop oppoſés pour que l'orage tardât beaucoup à éclater; les Vénitiens, ſur d'aſſez légers prétextes, firent les premieres démarches, & François Foſcaro, Duc, ou Doge de Veniſe, écrivit au nom de la République, à Amé VIII, que, comme à l'un des principaux Confédérés, il lui donnoit avis de la réſolution immuablement priſe par les Vénitiens & les Florentins, de faire inceſſamment la guerre au Duc de Milan, qui n'exécutoit point le traité de Ferrare, ni les conditions auxquelles il s'étoit obligé. Peu de jours après cette Lettre, Veniſe & Florence envoyerent de concert deux Ambaſſadeurs au Duc de Savoie, pour le preſſer de ſe joindre

(1) Platina. Simoneta de geſtis Sfort. L. 2.
(2) *Hiſtor. di Savoi.* Corio.

Digitized by Google

à ces deux Républiques, & de les aider à mettre Philippe Marie à la raiſon, les Ambaſſadeurs ſe plaignirent amérement des procédés du Duc de Milan, de ſes hoſtilités, de ſes courſes ſur les terres des Florentins, & du ſiege de Lucques. Ces plaintes étoient graves, & elles étoient fondées; néanmoins avant que de ſe déclarer pour la guerre, Amé répondit qu'il ne ſe décideroit qu'après avoir entendu les Ambaſſadeurs de Philippe-Marie; ils arriverent, & ſoutinrent que c'étoit aux Vénitiens ſeuls que devoient être imputées les premieres infractions au Traité de Paix, puiſqu'ils étoient entrés à main armée dans le Milanez, & que, ligués avec le Marquis de Montferrat, ils avoient attaqué Soncino & Lodi, dans le deſſein d'y ſurprendre la Ducheſſe de Milan (1).

Sect. III. *Hiſtoire de* Savoie & de Piemont. 1391-1496.

Conduite du Duc de Savoie.

En juge équitable & impartial, Amé VIII. voulut avant tout, être exactement inſtruit de la vérité de ces mutuelles dénonciations, &, ſans prononcer en faveur d'aucune des parties, il renvoya les Ambaſſadeurs, & leur promit de ſe décider auſſi-tôt qu'il ſauroit par qui les hoſtilités avoient commencé. Il importoit d'autant plus à Philippe Marie d'attirer à ſon parti le Duc de Savoie, qu'il ne ſavoit que trop, combien d'obſtacles les opérations militaires de ce Prince, dans la derniere guerre, avoient mis au ſuccès de ſes armes. Il tenta tous les moyens poſſibles de le détacher de la ligue des Vénitiens & des Florentins; il ſollicita même à ce ſujet fort vivement l'Empereur Sigismond, qui, étant lui-même très-indiſpoſé contre la République de Veniſe, écrivit de Nurenberg une Lettre au Duc de Savoie, dans laquelle après avoir amérement reproché aux Vénitiens qu'ils avoient uſurpé ſur l'Empire, les villes de Padoue, de Vicence, de Brune, de Bergame, ainſi que la province de Frioul & le patriarchat d'Aquilée, il déclaroit qu'il étoit prêt à paſſer en Italie pour ſe venger de ces uſurpations, & prioit Amé VIII. de lui amener des forces, lui commandant expreſſément de renoncer à toute ligue & confédération qui l'uniſſoit avec cette République (2).

Sigismond s'intereſſe au Duc de Milan.

Le Duc de Savoie notifia aux Vénitiens les ordres qu'il venoit de recevoir, & ne leur diſſimula point que, quoique ſon intention fût de vivre conſtamment en bonne intelligence avec eux, cependant, ſi l'Empereur venoit en Italie, comme il y paroiſſoit diſpoſé, il ſeroit abſolument obligé de le ſuivre & de le ſervir. Le Duc de Savoie en témoignant le deſir qu'il avoit de vivre en bonne intelligence avec la République de Veniſe, parloit de bonne foi, parce qu'il connoiſſoit combien la puiſſance & l'autorité des Vénitiens importoient à l'Italie; cette République étant l'unique & la plus formidable boulevard qui ſervit en même tems de digue aux entrepriſes de l'Allemagne, de contre-poids à la puiſſance temporelle des Papes, & de frein à l'ambition des Souverains de Milan (3). Ces conſidérations ne lui permettoient gueres de concourir à affoiblir cette même Puiſſance, qui, outre la grande utilité dont elle étoit pour l'Italie, avoit preſque dans tous les tems été l'alliée & l'amie de la Savoie. Mais il ne lui fut pas poſſible de demeurer long-tems dans l'indéciſion, ni d'empêcher la guerre d'éclater.

(1) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav. T.* 1.
(2) *Chroniq. de Sav.* Paradin.
(3) Vigner. *Bibl. Hiſtor.* Corio. Paradin.

Digitized by Google

SECT. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1391 1496.

Les Vénitiens & les Florentins commencerent les hoſtilités; ils firent les plus grands efforts, mais n'eurent que très-peu d'avantage ſur le Duc de Milan, qui, ſollicitant de nouveau auprès de l'Empereur Sigismond, le détermina à envoyer Venſperg, Gentilhomme de ſa Chambre, à Amé, avec une Lettre par laquelle ce Monarque écrivoit au Duc, que, quelque déplaiſir que lui eût donné la ligue formée entre la Savoie & Veniſe, il ne lui en avoit cependant témoigné aucun reſſentiment, dans la perſuaſion où il étoit que le Duc, connoiſſant les devoirs qu'il avoit à remplir, & que lui impoſoit d'ailleurs la reconnoiſſance que devoient lui inſpirer les obligations eſſentielles qu'il avoit à ſa Majeſté Impériale, s'uniroit à elle & au Duc de Milan contre les Vénitiens. Quelque forte & preſſante que fut cette Lettre, elle ne produiſit point l'effet que Sigismond en avoit attendu; &, ſans tourner ſes armes contre ſes alliés, comme Philippe-Marie le deſiroit, Amé VIII. ſe contenta de raſſembler quelques troupes en Piemont, pour les envoyer ſous les ordres de ſon fils, au devant de l'Empereur. Mais le jeune Prince de Piemont mourut, & cet événement ayant retardé le départ de ces troupes, Sigismond, toujours ſollicité par le Duc de Milan, écrivit de nouveau deux Lettres au Duc de Savoie, l'une pour lui demander l'envoi de ces troupes, & l'autre pour le prier d'ordonner à tous ceux de ſes Sujets qui étoient à Veniſe d'en ſortir au plutôt, de crainte que la République ne ſe ſervit d'eux pour entretenir des intelligences dans la Savoie (1).

Mort du Prince de Piemont.

Ces deux Lettres n'eurent pas plus d'effet que les précédentes; & Amé VIII. perſiſta dans la réſolution qu'il avoit priſe de garder la neutralité auſſi long-tems qu'il lui ſeroit poſſible. Cette réſolution ne fut rien moins qu'approuvée par les Vénitiens, qui, fatigués de tant de délais, & n'eſpérant point d'engager auſſi facilement qu'ils s'en étoient flattés Amé VIII dans cette guerre, ſe liguerent avec Jean-Jacques, Marquis de Montferrat, & lui promirent de contraindre Philippe-Marie à lui reſtituer quelques places qu'il lui retenoit (2). Jean-Jacques, plus brave que prudent, impétueux & très inconſidéré, leva tout autant de troupes qu'il put en raſſemblet, ſe mit à leur tête, pénétra dans le Milanez, & s'empara de quelques places: mais il paya bien cher ce foible ſuccès. Le Duc de Milan rappella Sforce ſon Général, de Lombardie, & Sforce, ſe jettant ſur le Montferrat, ſe rendit ſucceſſivement, &, en très-peu de tems, maître de toutes les villes, de tous les forts, de toutes les places du Marquis, de quelques places mêmes de ſes alliés, s'empara de toutes ſes poſſeſſions. conquit tout le pays, & Cazal même, Capitale du Montferrat, qui ſe rendit à diſcrétion. (3)

Les Vénitiens ſe liguent avec le Marquis de Montferrat.

La Conduite de Jean-Jacques qui s'étoit engagé dans cette guerre à laquelle il n'avoit aucun intérêt direct, ni indirect, méritoit cette punition; ſon procédé étoit d'autant plus injuſte, que peu content de s'être ligué avec les Vénitiens & les Florentins contre le Duc de Milan, il avoit ſuſcité tout autant d'ennemis qu'il l'avoit pu au Duc de Savoie ſon Beau-frere, qui n'avoit avec lui d'autres torts que de lui avoir rendu des ſervices importans en di-

(1) *Hiſtor. di Pedemont.* Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.* T. 1.
(2) Beneven. *San. Geor. Hiſt. di Monferr. Chron. de Sav.*
(3) Simoneta. *de Geſt. Sforz.* Corio.

Digitized by Google

diverſes occaſions: mais Jean-Jacques le haïſſoit, &, pour ſervir cette haine, il avoit ſollicité les Vénitiens de lui déclarer la guerre; il avoit invité le Gouverneur du Dauphiné à faire une invaſion en Savoie, & n'ayant pu y réuſſir, il y avoit envoyé des émiſſaires à Paris, pour tâcher de diſpoſer Charles VIII à envoyer une armée contre Amé. Dans cette derniere intrigue, les Vénitiens agiſſoient de concert avec Jean-Jacques, ce qui fut découvert par les inſtructions dont étoient porteurs deux Vénitiens qui furent arrêtés en Allemagne (1).

Intrigues odieuſes du Marquis de Montferrat contre Amé VIII. ſon Beau frere.

Inſtruit de cette perfidie, Amé VIII. eût pu ſe venger avec éclat d'une auſſi cruelle injure, ſur-tout dans la ſituation déplorable ou Sforce venoit de réduire le Montferrat; mais préférant toujours le bien public à ſes intérêts particuliers, cette découverte ne changea rien au plan de modération qu'il s'étoit fait; il eut même dans ces circonſtances, la généroſité de vouloir être encore médiateur entre ſon Gendre, le Duc de Milan, & le Marquis de Montferrat ſon Beau-frere, auquel il envoya, dans cette vue, Maufroi de Saluces, Maréchal de Savoie, pour le ſommer de traiter avec lui, ou, en cas de refus, pour lui déclarer la guerre.

Il ſe ligue avec le Duc de Milan contre le Marquis de Montferrat.

A quelque extrémité que fut reduit le Marquis de Montferrat, il accueillit fort mal l'Envoyé de ſon Beau-frere, & ne voulut ſe prêter à aucun arrangement, dans la folle eſpérance qu'il avoit conçue de recevoir un prompt ſecours de France & de Veniſe; enforte que Manfroi de Saluces, après lui avoir fortement repréſenté les dangereuſes conſéquences de ſa conduite, & lui avoir notifié les intentions ultérieures d'Amé VIII, ſe rendit à la Cour de Philippe-Marie, Duc de Milan, avec lequel il conclut, au nom de ſon Souverain, une ligue offenſive & défenſive contre le Marquis de Montferrat & ſes Sujets. La principale condition de ce traité fut que toutes les places déja conquiſes par le Duc de Milan ſur le Marquis de Saluces en de-çà du Taner, ſeroient remiſes & cédées au Duc de Savoie, pour lui appartenir à perpétuité; mais que toutes les terres dépendantes de ce Marquiſat, ſituées dans l'Etat de Gênes, le Comté de Pavie, & généralement toutes les poſſeſſions ſituées au delà du Taner, déja conquiſes, ou qui le ſeroient dans cette guerre, appartiendroient au Duc de Milan, à l'exception toutefois de la ville d'Albe, de Mirabel & de Bildesco, que Philippe-Marie avoit cédées au Comte François Sforce ſon gendre; de même que Couzan, Camagna, Cuchura & Orzan, dont il avoit également fait don à quelques-uns de ſes Serviteurs (2).

Le Duc de Savoie ſoutint le Comte de Vaudemont contre René, Duc de Bar.

Cette guerre contre le Marquis de Monferrat n'occupoit pas toutes les troupes du Duc de Savoie, qui avoit en même tems à ſoutenir les intérêts d'autres alliés, auxquels il fourniſſoit des ſecours conſidérables; tel étoit Antoine de Lorraine Comte de Vaudemont, qui, attaqué par René Duc de Bar, avoit demandé du ſecours aux Ducs de Bourgogne & de Savoie: ils entrerent dans ſa quérelle avec autant d'activité que de bonheur. Amé VIII lui ayant envoyé des troupes ſous la conduite de François de la Palu, du Maréchal Imbert & du Seigneur de Saix; ces trois Généraux ſe ſignalerent

(1) Chieza. Anton. Faber. *Conſult. pro Montiſfer., Ducatu.*
(2) Faber. *Conſult. pro Montiſfer. Ducatu.* Chieza.

SECT. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont* 1391-1496.

par la valeur la plus héroïque, à la bataille de Bullegne-ville; l'armée de René fut complettement battue, & lui-même, fait priſonnier, fut conduit en Bourgogne. Cette action fut d'autant plus brillante & glorieuſe pour les vainqueurs, que le Comte de Vaudemont n'avoit que cinq mille hommes, & que l'armée de René étoit forte de trente-huit mille hommes. (1)

Le ſuccès couronnoit toutes les entrepriſes du Duc de Savoie; la fortune & la victoire ſuivoient ſes étendarts, & ſon bonheur influoit ſenſiblement ſur ſes alliés. Le Marquis de Monſerrat en faiſoit une cruelle expérience; & depuis qu'il s'étoit attiré l'inimitié de ſon Beau-frere, il n'avoit fait que courir rapidement à ſa ruine: ſes états étoient dévaſtés; ils étoient tous conquis; il n'avoit plus ni ſujets, ni poſſeſſions, & il ne lui reſtoit de ſon rang & de ſa fortune que le vain titre de Marquis de Monſerrat. Les Vénitiens ſur le ſecours desquels il avoit tant compté, ne lui donnoient même plus d'eſpérances; la France refuſoit de s'intéreſſer en ſa faveur; il ne lui reſtoit d'autre reſſource, que celle de recourir à la généroſité du Duc de Savoie, qu'il avoit offenſé d'une maniere ſi ſenſible. Il ſe détermina pour ce parti; & il lui envoya des ambaſſadeurs chargés de le conjurer de lui tendre ſa protection: afin même qu'il ne reſtât aucun doute ſur la ſincérité de cette démarche, il publia une Ordonnance portant injonction à tous ſes Sujets d'obéir au Duc de Savoie, & aux villes & châteaux que le Duc de Milan n'avoit pas encore conquis, de recevoir les garniſons & les gouverneurs qu'il plairoit à Amé VIII d'y établir. (2)

Le Marquis de Monſerrat demande la Paix. 1432.

En agiſſant ainſi, le Marquis de Monſerrat penſoit que le Duc de Milan, gendre d'Amé ceſſeroit ſes hoſtilités, parce qu'il ne voudroit point combattre contre ſon Beau-pere, & que par ce moyen, il conſerveroit du moins ce qui lui reſtoit de ſes états, en attendant que les circonſtances lui permiſſent de recouvrer les poſſeſſions tombées au pouvoir de ſes ennemis. Cette conduite avouée par la ſaine politique, lui réuſſit; Amé apprit avec plaiſir l'ordonnance publiée par ſon Beau frere, qui alla le trouver avec Jean de Monſerrat ſon fils aîné, à Tonon, où il renouvella de la maniere la plus ſolemnelle, les promeſſes & la réſolution où il étoit de remplir de bonne foi ſes engagemens.

Traité entre le Duc de Savoie & le Marquis de Monſerrat.

Et en effet, par un traité qui fut conclu peu de jours après leur arrivée à Tonon, Jean-Jacques de Monſerrat & Jean ſon fils, promirent qu'auſſi-tôt que la paix ſeroit rétablie entr'eux & le Duc de Milan, ils remettroient au Duc Amé pour lui & pour ſes ſucceſſeurs, les villes & châteaux de Chivas, Settimo, Volpian, Trino & Livorne, ainſi que tout ce qui leur appartenoit en de-çà du Pô. (3) De ſon côté, le Duc de Savoie promit d'inféoder ces mêmes poſſeſſions à Jean, fils aîné du Marquis de Monſerrat, & à ſes ſucceſſeurs à perpétuité, ſous condition qu'ils en feroient hommage à la Couronne de Savoie. Il fut encore convenu par le même traité, que toutes les terres ſituées au-delà du Taner, qui étoient ac-

(1) Alain. Chartier. Monſtrel. 2 *Vol.* ch. 105.
(2) Paſad. L. 3 *Hiſt. de Monſfer.* Benev. San-Geor.
(3) *Conſult. pro Montiſfer. Ducatu.* Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.* T. 1.

tuellement en dépôt entre les mains d'Amé, lui reſteroient pendant la vie de Jean-Jacques, & qu'enſuite, elles ſeroient données en fief à Jean, qui à chaque changement de Souverain de Savoie, ſeroit, lui, ou ſes ſucceſſeurs, tenus de renouveller l'hommage, de même que les habitans de ſes poſſeſſions ſeroient tenus de prêter ſerment de fidélité aux Ducs de Savoie & de ſe reconnoître leurs Sujets: que ſi dans la ſuite, il arrivoit que Jean, ou ſes ſucceſſeurs fiſſent la guerre au Duc, ou aux ſiens, ou qu'ils lui refuſaſſent l'obéiſſance due & jurée; dès-lors les vaſſaux & communautés du Montferrat, ſeroient tenus d'aſſiſter & donner aide & ſecours de bonne foi au Duc & aux ſiens, contre Jean, ou ſes ſucceſſeurs. (1)

Il eſt vrai que ce traité étoit auſſi humiliant qu'onéreux pour le Marquis de Montferrat, que ces conditions ſoumettoient entierement à l'autorité d'Amé; il eſt encore vrai que d'après ces clauſes, il ſe dépouilloit preſqu'entierement de toute ſa jouiſſance ſur ſes vaſſaux: mais avant que de prendre ces engagemens, n'avoit-il pas ordonné par un decrêt public, à tous ſes ſujets, de reconnoître le Duc de Savoie pour Souverain? n'avoit-il pas ordonné aux Villes & aux Forts qui lui reſtoient, de recevoir les garniſons & les gouverneurs que le Duc jugeroit à propos de leur envoyer? Les circonſtances ne l'obligeoient-elles pas à ſacrifier une partie de ſes anciennes poſſeſſions & de ſon autorité pour conſerver le reſte? Ce fut par ce motif, qu'il accepta ces conditions, qui euſſent été véritablement accablantes dans tout autre tems. Auſſi l'orage fut à peine paſſé, qu'il ſollicita vivement auprès du Pape Eugene pour faire caſſer ce traité, oubliant alors que lorſqu'il l'avoit ſigné il étoit réduit à une telle extrémité, que ſans cet expédient il eût été inévitablement dépouillé de tous ſes états. (2)

Quoiqu'il en ſoit, à peine la concorde eut-elle été rétablie entre les deux Beaux-freres, qu'Amé VIII envoya au Duc de Milan des ambaſſadeurs chargés de le diſpoſer à la paix, & de faire ceſſer les hoſtilités contre Jean-Jacques, ſon fils & ſes Sujets, par égard pour le dépôt qu'il lui avoit confié de toutes les terres qui lui reſtoient. Cette propoſition fut fort mal accueillie par le Duc de Milan; il proteſta qu'il continueroit la guerre, quelques traités particuliers que le Marquis imaginât de faire avec des tiers; qu'il avoit eu grande attention à obſerver la ligue, & que ne s'étant ſaiſi d'aucune des places réſervées au Duc Amé par le traité de Confédération, il ne voyoit point par quelle raiſon Amé VIII prétendoit l'empêcher de pourſuivre l'exécution de ſes deſſeins.

Le Duc de Milan continue la guerre.

Conformément à ſa proteſtation Philippe Marie continuant le cours de ſes hoſtilités, attaqua vivement Pomaró & le Bourg S. Martin, places défendues par des garniſons de Savoie, & ſe rendit maître de Corſion. Cependant le Marquis de Montferrat, après quatre mois de ſejour à Tonon, ayant renouvellé le pouvoir qu'il avoit déja donné au Duc de faire la paix aux conditions qu'il jugeroit les plus convenables avec Philippe-Marie, prit congé de lui, ſous prétexte d'aller attendre dans ſes terres l'événement des négociations: mais à peine il ſe fut ſéparé d'Amé VIII, qu'il prit la route

Fauſſe démarche du Marquis auprès des Veniciens.

(1) *Conſult. pro Montiſer. Ducatu. Hiſt. di Montferr.*
(2) Parad. Chieza. Corio.

Digitized by Google

SECT. III. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

de Veniſe, dans l'eſpérance que la médiation des Vénitiens, hâteroit beaucoup plûs que les ſoins d'Amé, la concluſion de la paix. (1) Cependant ne doutant point de l'impreſſion défavorable que cette démarche feroit ſur l'eſprit du Duc de Savoie, il crut devoir le prévenir, & il lui écrivit de Berne, qu'il ne prîpoint en mauvaiſe part ce voyage, qu'il n'avoit entrepris que parce qu'il avoit cru ne pouvoir conclure entierement la paix avec le Duc de Milan ſans la participation des Vénitiens & des Florentins ſes confédérés. Amé VIII. ne fut rien moins que ſatisfait de ce procédé, qu'il déſaprouvoit d'autant plus, que Philippe-Marie naturellement ſoupçonneux, ne manqueroit pas à le croire de connivence avec le Marquis. Mais celui-ci trop inconſidéré pour faire ces réflexions, continua ſa route, & ſe rendit à Veniſe, où il perdit fort inutilement beaucoup de tems en vaines négociations. (2) Amé plus heureux & plus ſage obtint une ſuſpenſion d'armes du Duc de Milan, avec lequel il ne voulut cependant point conclure la paix pendant l'abſence du Marquis, qui, de ſon côté, ne la deſiroit pas, ſe perſuadant qu'une paix générale lui ſeroit plus avantageuſe. Mais il fut encore trompé dans ſon attente; cette paix générale fut conclue, aux conditions que de part & d'autre, on ſe reſtitueroit toutes les places priſes pendant cette guerre; que le Duc de Milan rendroit toutes celles qu'il occupoit dans le Monſferrat, ainſi que toutes celles dépendentes de Piſe & qu'il avoit conquiſes ſur les Florentins; qu'il en ſeroit de même à l'égard des conquêtes faites par les Siennois, les Lucquois & le Seigneur de Piombino ſur les Florentins; que le Duc de Milan n'entreprendroit rien ſur la Toſcane, & que le Duc de Savoie ſeroit, non obligé, mais prié de reſtituer au Marquis de Monſferrat tout ce qu'il lui retenoit.

Suſpenſion d'Armes dans le Monſferrat

Traité de Paix. 1433.

Le Duc de Milan ne ſe refuſa point à l'exécution de ce traité, il en remplit exactement les conditions, & ſollicita même du Duc Amé la reſtitution des places qu'il occupoit dans le Monſferrat. (3) Les Vénitiens agirent de même, & envoyerent des ambaſſadeurs au Duc de Savoie, pour l'inviter à accéder au traité de paix, & à rendre à Jean-Jacques les villes, terres & châteaux qu'il tenoit dans le Monſferrat. Amé VIII. répondit qu'il acceptoit bien volontiers la paix, & qu'il exécuteroit toutes les conditions, pourvû que le Marquis obſervât réligieuſement auſſi les traités qu'il avoit faits avec lui. La République de Veniſe fit de nouvelles inſtances, & envoya des ambaſſadeurs en Savoie; le Duc de Ferrare joignit ſes ſollicitations à celles des Vénitiens & du Duc de Milan; mais toutes ces démarches ne produiſirent rien; Amé VIII. perſiſta dans ſa réſolution & envoya un Député à Veniſe, chargé de notifier ſes intentions au Sénat, & de déclarer au Marquis de Monſferrat qu'il ne ſeroit jamais en paix avec la Savoie, à moins qu'il ne ſe conformât aux engagemens qu'il avoit pris, & qu'il ne ſe mit en devoir de remplir ſes promeſſes (4).

Diſpute entre les Ambaſſadeurs du Duc de Savoie & celui du Duc de Bourgogne au Concile de Bâle.

Pendant que le Marquis de Monſferrat cherchoit envain tous les moyens

(1) *Conſult. pro Montiſfer. Ducatu.* Guichenon. *Hiſt. de la Roy. Maiſ. de Sav.*
(2) *Hiſt. de Monſferr. Chroniq. de Sav.*
(3) *Hiſt. de Monſferr. Conſult. pro Montiſfer. Ducatu.*
(4) *Chroniq. de Sav.* Paradin.

poſſibles de ſe dégager des conditions auxquelles il s'étoit ſoumis, le Concile de Bâle, qui s'étoit aſſemblé dans la vue de faire les plus utiles réglemens, & d'opérer la reforme des abus depuis ſi long-tems demandée, tenoit ſes premieres ſéances, qui ſe paſſoient en vaines cérémonies, & en reception d'ambaſſadeurs, plus occupés des droits de leur rang, que de l'importance des objets qu'il y avoit à diſcuter & à régler. Le Duc de Savoie y avoit envoyé en qualité d'ambaſſadeurs, Didier, Evêque de Belley, & Guy, Prieur de S. Dominique; ils y eurent une diſpute avec l'Evêque de Nevers, ambaſſadeur du Duc de Bourgogne, & prétendirent ne pas être tenus de lui céder la préſéance, attendu que s'il n'y avoit que peu d'années qu'Amé VIII. avoit été créé Duc de Savoie, cette création, fut-elle encore plus récente, ne donnoit point aux autres Ducs le droit de l'emporter ſur lui, puiſque plus de trois cens ans avant cette époque, les Comtes de Savoie étoient Ducs de Chablais & d'Aouſte, & qu'ils jouiſſoient dans leurs Etats, de la plus entiere Souveraineté. Cette diſpute s'échauffa; mais le Duc de Bourgogne ayant plus de puiſſance dans cette aſſemblée, l'Evêque de Belley fut contraint de céder; ce qu'il ne fit qu'après avoir proteſté ſolemnellement, & contre le Duc de Bourgogne, & contre la déciſion du Concile, qui vraiſemblablement peut errer en matiere de préſéance. (1)

Traité de Ligue entre les Ducs de Bourgogne & de Savoie. 1454.

Il ne paroit pas que cette diſpute influât ſur la bonne intelligence qui régnoit alors entre les deux Princes; car peu de tems après le Duc de Bourgogne ſe rendit à Chambéri, où il fit avec le Duc de Savoie un traité de ligue contre le Duc de Bourbon; traité par lequel les deux confédérés réſolurent de demander à Jean, Duc de Bourbon, les hommages des fiefs qu'il tenoit d'eux, s'engageant dans le cas de refus de la part de ce Prince, de lui faire ouvertement la guerre; ſtatuant qu'ils s'aideroient l'un l'autre, & que tout ce qu'ils conquerroient en Beaujollois & au de-là de la Saône, demeureroit au Duc de Bourgogne, & que tout ce dont ils s'empareroient en de-ça de la même riviere, reſteroit au Duc de Savoie. Ce traité conclu, le Duc de Bourgogne ſe retira à Dijon, où il ne fut pas plutôt arrivé, qu'il raſſembla ſes troupes, & fondit ſur le Beaujollois, prit Belleville, pluſieurs autres châteaux & ravagea cruellement le pays. (2) Mais pendant qu'il exerçoit ces hoſtilités dans le Beaujollois, le Duc de Bourbon commettoit dans le Charollois les mêmes dévaſtations.

Hoſtilités.

Tandis que ces deux Princes déſoloient mutuellement leurs états, le Duc de Savoie quoique lié par un traité avec le Duc de Bourgogne, qu'il s'étoit obligé d'aider & de ſecourir de toute ſa puiſſance, reſtoit tranquille dans les ſiens, & n'envoyoit aucune ſorte de ſecours à ſon allié. Ce procédé, dont à la vérité, il eſt très-difficile de connoître les motifs, & qu'il n'eſt guere poſſible de juſtifier, offença vivement le Duc de Bourgogne, qui dès lors lui voua une haine irréconciliable. Il eſt vrai toutefois que le Duc de Bourgogne avoit des obligations à Amé VIII, qui, fortement ſollicité par Sigismond de joindre ſes armes à celles de l'Empire & du Roi Charles VII, contre le Duc de Bourgogne, rejetta la propoſition, & ne voulut abſolument point entrer dans une telle ligue. Mais il ne paroit pas, quelqu'eſſentiel que fut

(1) Guicheron. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.*
(2) *Hiſt. de Bourg. Chroniq. de Sav.* Chieza.

Digitized by Google

SECT. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont 1391-1496.*

ce ſervice, qu'il diſpenſât Amé de remplir les engagemens qu'il avoit contractés (1). Au reſte, il rendit au Duc de Milan ſon gendre, le même ſervice qu'il avoit rendu au Duc de Bourgogne, & non ſeulement il ne vouloit point différer aux ſollicitations de Sigismond, qui le preſſoit de faire la guerre à ce Prince; mais il ſe donna, au contraire, les plus grands ſoins pour les reconcilier. L'amour de la paix étoit ſon unique motif, il étoit fatigué de combats, de quérelles, d'hoſtilités, & il ne deſiroit que de paſſer paiſiblement le reſte de ſes jours. Auſſi reçut-il avec les marques de la plus vive ſatisfaction les propoſitions que lui fit le Marquis de Ferrare en faveur du Marquis de Montferrat, qui avoit ſolemnellement promis d'exécuter le Traité fait à Tonon entre Amé VIII & lui, & dont juſqu'à ce jour il avoit refuſé de remplir les conditions.

Inconſéquence du Marquis de Montferrat.

Au moment où le Duc de Savoie croyoit conclure enfin un accommodement durable; le Marquis de Montferrat, dans l'eſpoir d'obtenir un arrangement plus favorable, implora la protection du Pape Eugene IV, & le ſollicita ſi preſſamment d'uſer en ſa faveur d'autorité dans cette circonſtance, que le Souverain Pontife eut la foibleſſe d'adreſſer, conformément aux vues du Marquis, un bref au Duc Amé. Mais ce Prince dégouté des inconſéquences perpétuelles de ſon Beau-frere, & craignant que le parti qu'il avoit pris de s'adreſſer au Pape, ne couvrit quelque nouveau projet, envoya deux députés au Duc de Milan, avec lequel il conclut un nouveau traité (2), par lequel ces deux Souverains renouvellerent leur confédération pour quatre-vingt ans, promirent de ſe ſecourir mutuellement, eux, leurs amis, leurs adherens; de ne conclure, ni paix, ni treve l'un ſans l'autre; Amé déclarant au nombre de ſes amis & alliés les Florentins, & non les Vénitiens, & le Duc de Milan excepant expreſſément du nombre de ſes alliés & de ſes amis le Marquis de Montferrat. Ils convinrent enfin, que dans le cas où le Duc de Savoie entreroit en guerre avec les Vénitiens, le Duc de Bourbon, ou le Duc de Montpenſier, le Duc de Milan feroit tenu de prendre part à cette guerre, & de fournir à ſon allié le plus prompt ſecours.

Complot formé contre la vie d'Amé VIII.

Les ſoins qu'Amé VIII prenoit pour rendre ſes états floriſſans & ſes ſujets heureux, la ſageſſe de ſon gouvernement, ſa vigilance ſur toutes les parties de l'adminiſtration, ſa douceur, ſes vertus & ſa bienfaiſance le rendoient cher & reſpectable à tous les citoyens: il étoit aimé du Peuple; & cependant, malgré ſon attention continuelle à faire du bien, il ſe trouva un ſcélérat aſſez barbare pour conſpirer contre ſa vie. Ce malheureux étoit un Gentil-homme de Breſſe, nommé *Galois*, Seigneur de Sures & du Chaſtellard de Luyres: il forma le complot d'aſſaſſiner Amé VIII, & tenta de le faire périr à Pierre-Châtel, où ce bon Prince étoit ſans défiance, & bien éloigné de ſonger que la perfidie & le crime ſe fuſſent armés contre lui. Quelques circonſtances imprevues ayant fait manquer le coup médité par Galois, il ſuivit le Prince à Tonon, réſolu de ſi bien prendre ſes meſures, que ſa victime ne lui échappât plus. Mais il n'eût pas aſſez de diſcretion pour renfermer ſon affreux ſecret dans ſon ſein; ſon complot tranſpira, & le Duc aver-

(1) Alain. Chartier. Monſtrelet. Jean Lemaire *Hiſt. du Schiſme.* Ch. 14.
(2) *Conſult. pro Monſiſer. Ducatu.*

Digitized by Google

Etrange résolution du Duc de Savoie.

d, fit saisir le coupable, qui, convaincu du crime, périt à Chambéri sur l'échafaud (1).

Etonné de tant d'atrocité dans un homme qu'il n'avoit jamais désobligé, Amé VIII, connoissant, par le danger même qu'il venoit d'éviter, à quels funestes accidens, à quelles horribles entreprises sont exposés les Souverains, même les plus vertueux, sentit s'accroître en lui le dégoût que lui avoient déja inspiré les grandeurs humaines. Rassasié d'honneurs, & fatigué du faste & de l'éclat de la Couronne, il résolut de mettre fin aux irrésolutions qui l'avoient retenu jusqu'alors, & d'aller oublier dans une pieuse retraite, les ennuis qui l'avoient accablé sur le trône. Il vivoit dans un tems si corrompu, les mœurs de ses contemporains étoient si perverties, & l'on croyoit si peu à la vertu, qu'à peine son dessein fut connu, qu'on lui attribua les motifs les plus singuliers, & les plus éloignés peut être de sa maniere de penser. Les uns prétendirent que son ambition ne connoissant de bornes que celles de la puissance humaine, il ne feignit de vouloir se retirer dans la solitude, qu'afin d'y méditer plus à loisir les moyens de s'élever au faîte des grandeurs; qu'il aspiroit dès lors secrétement à la pourpre Pontificale, & qu'il ne vouloit prendre l'habit d'Hermite, que pour s'élever ensuite de l'obscurité de cette condition abjecte, à l'éclat de la Papauté. Les autres prétendirent, que le Duc ne vouloit aller passer le reste de ses jours à Ripaille, que comme Tibere s'étoit retiré à Capré dans les dernieres années de sa vie, afin de s'y livrer plus librement aux voluptés, & sur-tout aux plaisirs de la table (2). Amé VIII n'ignora point ces satiriques conjectures, & laissant à chacun la liberté d'interpréter sa démarche, il n'en persista pas moins dans son projet de retraite. Une seule considération l'arrêtoit encore; ses enfans étoient jeunes; des voisins puissans & ambitieux ne voyoient qu'avec ombrage l'étendue de ses états; il étoit mal avec la France, & plus mal avec le Duc de Bourgogne. Depuis les troubles du Vallais, les Suisses ne cherchoient qu'un prétexte de se déclarer contre la Savoie; le Marquis de Montferrat saisissoit toutes les occasions de servir sa haine; & le Duc de Milan, malgré tous les traités passés, n'étoit rien moins qu'un allié bien sûr & un voisin fort modéré (3).

Au milieu de l'incertitude qui lui donnoient ces reflexions, il vint à Amé une idée qu'il crut inspirée du Ciel, & qu'il ne tarda point à effectuer; ce fut d'instituer un nouvel ordre de Chevalerie, dont il seroit le Chef, & qui, alliant à l'exercice des armes celui de la religion, rempliroit en même tems ses vues de retraite & ses devoirs de Souverain. Plein de ce projet, il s'associa six Gentilshommes de son âge, & qui avoient vieilli dans le maniment des affaires les plus importantes de l'Etat, soit à la tête des armées, soit dans le conseil. Il ne perdit point de tems, & institua cet ordre, sous l'invocation de S. Maurice, Patron de la Savoie; le lieu de leur retraite, fut indiqué à Ripaille, auprès des Hermites de S. Augustin. L'habit de l'ordre étoit une robe longue de drap gris, avec un capuce de même; la barbe & les che-

(1) Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Maif. de Sav.* T. 1. p. 477-478.
(2) Blondus. Poggius S. Anton. *in Chron. Fernand.* Pulez de Guzman. Sabellic.
(3) Parad. *Hist. de Sav.* L. 3. Ch. 28.

Digitized by Google

SECT. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

Fondation de l'ordre de S. Maurice.

veux longs; pour canne, un bâton noueux, & fait en maniere de bourdon, & une croix d'or pendue au col. Il falloit être gentil-homme pour être admis dans cet ordre, qui ne devoit être compoſé que de ſix Membres & d'un Doyen, logés ſous à Ripaille, mais ſéparément, avec une tour dans chaque appartement, celle du logement du Duc plus élevée que les autres. Chaque ſemaine il devoit y avoir des jours conſacrés à la ſolitude, & quelques autres aux affaires de l'Etat, & les ſix Chevaliers, ainſi que le Doyen, étoient obligés d'obſerver la plus exacte continence.

Lorſque ces ſtatuts furent faits, Amé VIII termina les affaires les plus importantes du gouvernement, donna à ſon fils aîné les plus ſages inſtructions, & convoqua à Ripaille, une aſſemblée, à laquelle furent appellés les Evêques, les principaux Prélats & les Seigneurs les plus diſtingués de ſes états (1). Là, le Duc aſſis ſur un trône, entre Louis & Philippe ſes fils, prononça un diſcours, dans lequel, après avoir rappellé tout ce qu'il avoit fait pour le bien de ſes Sujets, depuis ſon avénement à la couronne, il leur déclara le deſſein où il étoit de ſe retirer du monde, & d'achever de vivre dans la ſolitude. Enſuite, faiſant approcher ſon fils, qui juſqu'alors avoit pris le nom de Comte de Genève, il le fit mettre à genoux, le créa Chevalier, le déclara Prince de Piémont, lui remit la Lieutenance-Générale du Gouvernement, inſtitua Philippe, ſon ſecond fils, Comte de Genève, donna les plus excellens avis au Prince de Piemont ſur la maniere de gouverner, lui recommandant l'union, l'amitié avec ſes alliés & ſes parens; mais ſur-tout d'avoir ſoin, lui & ſes ſucceſſeurs, de recourir dans toutes les affaires importantes aux ſix Chevaliers & au Doyen, qui devoient être perpétuellement les Conſeillers ſecrets des Souverains de Savoie. Enſuite Amé VIII, ayant donné ſa bénédiction à ſes enfans, quitta l'aſſemblée, ſe retira avec les ſix Chevaliers, & comme eux, prit le lendemain, dans l'Egliſe de Ripaille, l'habit d'Hermite, des mains du Prieur du Couvent des Auguſtins (2).

Cérémonie de l'abdication d'Amé VIII.

Il prend l'habit d'hermite.

Cette cérémonie, qui, dit-on, fit la plus profonde impreſſion ſur les aſſiſtans, & qui vraiſemblablement paroîtroit de nos jours moins grave & édifiante que ridicule & même un peu burleſque, pénétra le nouvel Hermite, ancien Duc de Savoie, de la plus douce ſatisfaction. Il crut être enfin arrivé au port, & que rien ne l'arracheroit plus de la paiſible ſolitude à laquelle il s'étoit conſacré; il ſe trompa; des événemens imprévus le forcerent bientôt de quitter ſa retraite, & de paſſer de ſon hermitage au timon des affaires publiques. Quelques jours après qu'Amé VIII eut fixé ſon ſéjour à Ripaille, d'où il deſiroit tant de ne plus s'éloigner, le Prince de Piemont ſon fils paſſa les Alpes, pour terminer tous les différens qu'il y avoit à finir entre le Duc de Savoie & le Marquis de Montferrat, qui, n'ayant pu réuſſir dans ſes vues par la médiation du Pape Eugene IV, avoit eu recours à Marie-Philippe, Duc de Milan. Senſible à la ſituation du Prince qui l'imploroit, le Duc de Milan envoya des députés au Prince de Piemont, & le pria de leur remettre la déciſion de toutes les conteſtations qu'il y avoit entre le Duc Amé & le Marquis de Montferrat. Le Prince de Piemont

Le Prince de Piemont termine ſes différens avec le Marquis de Monferrat.

y

(1) Monſtrelet. *Amedeus Pacificus. Hiſt. de Sav.* L. 3.
(2) Chieza. Parad. Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.* T. 1. p. 480.

Digitized by Google

y conſentit; les arbitres ſe rendirent à Turin, où après un mur examen des droits des deux parties, ils prononcerent que, conformément au traité de Tonon, le Marquis de Montferrat donneroit au Duc de Savoie toutes les villes, terres & châteaux qu'il avoit promis de céder, & que le Prince de Piemont, comme Lieutenant-Général de Savoie, & agiſſant au nom du Duc ſon pere, donneroit au fils aîné du Marquis l'inveſtiture promiſe auſſi par ce même traité, à la charge de l'hommage; mais qu'à l'égard de Chivas Settimo, Ozegna, Azelio, Brandis & les terres dépendantes de l'Abbaye de Ste. Benigne, ces poſſeſſions reſteroient à perpétuité au Duc, en dédommagement des fraix de la guerre, qu'enfin le Prince reſtitueroit toutes les places ſituées entre le Pô & le Taner. (1)

Cette ſentence fut approuvée des deux parts, & exécutée de bonne foi; la concorde fut rétablie entre les Maiſons de Savoie & de Montferrat, & l'amitié qui ſuccéda à leurs diviſions fut telle, que peu de tems après, Iſabelle, fille du Marquis de Montferrat, ayant été promiſe en mariage, par la médiation d'Amé VIII, à Louis, Marquis de Saluces, le Duc de Savoie donna en augmentation de dot à Iſabelle, quatre mille florins d'or (2). Dès lors il y eut une union étroite entre ces trois Maiſons Souveraines, &, par un nouveau traité d'alliance & de ligue conclu à Tonon, & qui confirmoit celui de Turin, le Duc de Savoie & le Marquis de Montferrat s'engagerent pour eux & leurs états reſpectifs, à s'aider & s'entreſecourir dans toutes les occaſions où les poſſeſſions de l'un ou de l'autre ſeroient attaquées; ils s'obligerent auſſi d'aider de toute leur puiſſance le Duc de Milan, s'il entroit en guerre avec les Vénitiens: enfin, ils ſtipulerent que ſi ce Prince mouroit ſans enfans, le Duché de Milan, Pavie, Novarre, Lodi, Cremone, Côme, Crême, Modoëtia toutes les villes, terres & châteaux de la partie de ce Duché, ſituées en de-ça du Pô, appartiendroient au Duc de Savoie; tandis que le Marquis de Montferrat retiendroit pour lui Alexandrie, Tortone, Valence, Baſſignano, Phiſance, Parme, enfin, toute l'autre partie de ce Duché ſituée au de-là du Pô (3).

Traité d'Alliance entre le Montferrat & la Savoie. 1435-1436.

Tandis que par le plus ſingulier des traités, ces deux Princes ſe partageoient ainſi la ſucceſſion du Duc de Milan, qu'ils n'avoient point conſulté, & à laquelle ils n'avoient aucun droit, le Roi très-Chrétien concluoit la célebre paix d'Arras; paix qui réuniſſant les Maiſons de France & de Bourgogne, mettoit fin à cette longue ſuite d'orages, qui depuis tant d'années agitoient le Royaume, & lioit à la même cauſe tous les François contre les Anglois, qui furent obligés de ſortir précipitamment de France, d'abandonner toutes les conquêtes qu'ils avoient faites à la faveur des troubles & de la confuſion des guerres civiles. Le principal auteur de cette heureuſe paix fut Amé, qui, par des négociations fort antérieures au traité d'Arras, & par ſes conſeils & ſes perpétuelles démarches auprès du Duc de Bourgogne & du Roi de France, les avoit diſpoſés l'un & l'autre à étouffer la haine mutuelle qui les animoit; enſorte que ce furent ſes ſoins & la ſageſſe de ſes repréſentations, qui préparerent & hâterent la concluſion de ce grand avantage (4).

Paix d'Arras.

(1) *Conſult. pro Montiſferr. Ducatu.* Chieza.
(2) *Chronic. de Sav.* Beneven. *Hiſt. di Monferr.*
(3) *Hiſt. de Sav.* Guichenon. *Hiſt. de la Roy. Maiſ. de Sav. T. 2.*
(4) Du Haill. Alain. Chartier. Duchesne.

UNIVERSITÉ DE LYON BIBLIOTECA ARTES Y LE
Digitized by Google

SECT. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont* 1391-1496.

Pendant que ce traité ſe conclut à Arras, Amé donnoit, du fond de ſa retraite de Ripaille les ordres les plus ſages pour terminer auſſi l'ancienne conteſtation qu'il y avoit entre lui & le Duc de Bourbon, ſoit au ſujet de la monnoie d'or & d'argent que Charles de Bourbon continuoit, malgré les oppoſitions du Duc de Savoie de faire battre à Trevoux, pendant la captivité de Jean, Duc de Bourbon, en Angleterre, ſoit au ſujet des entrepriſes faites par les officiers de la juriſdiction de Breſſe, ſur les officiers de la juriſdiction de Dombes. Amé VIII. & Charles de Bourbon envoyerent des députés qui réglerent toutes les conteſtations concernant la juriſdiction, & ne laiſſerent dans l'indéciſion, que le différend relatif à la monnoie de Dombes, dont ils renvoyerent l'examen & la déciſion à une autre journée indiquée à Mâcon.

Déciſion du différend entre les Ducs de Savoie & de Bourbon.

La bonne intelligence entre le Duc de Savoie & le Marquis de Montferrat ſe fortifioit chaque jour, par les grands avantages que le Marquis en retiroit, & beaucoup plus encore par les bienfaits & les ſervices qu'il recevoit continuellement de ſon généreux allié. En effet, ce fut aux ſoins d'Amé, que le Marquis dut l'illuſtre alliance qu'Aymée ſa fille, contracta avec Jean Luſignan Roi de Chypre, de Jéruſalem & d'Arménie; mariage dont la ſolemnité fut célébrée à Ripaille. Cette union d'Amé VIII. avec le Marquis de Montferrat ne fut pas vue ſans ombrage par les Vénitiens, qui craignirent que cette réconciliation ne couvrit quelque projet de guerre contre la République: mais le Duc de Savoie informé de ces ſoupçons, prit ſoin de les détruire par une ambaſſade ſolemnelle qu'il envoya aux Vénitiens, & qui les raſſura au point, que Foſcaro, Doge de Veniſe, le remercia au nom de la République, par la lettre la plus obligeante (1).

Amé VIII eſt élu Pape. 1437.

Le Duc Amé reçut à peu près dans le même tems une nouvelle bien plus intéreſſante, & à laquelle quelques Hiſtoriens prétendent qu'il ne s'attendoit pas; ce que nous ſommes néanmoins bien éloignés de croire, quelqu'idée que nous ayons de ſes éminentes vertus, & du haut degré de conſidération qu'il avoit acquis en Europe. Quoiqu'il en ſoit, l'Hermite Duc apprit qu'au Concile de Bâle, l'Egliſe aſſemblée venoit, de l'élire Pape. Afin d'avoir une idée des cauſes qui purent influer ſur cette élection, voici en peu de mots, les circonſtances & les événemens qui l'avoient précédée, & qui, vraiſemblablement l'opérerent.

Concile de Conſtance.

Après avoir élu le Pape Martin V, le Concile de Conſtance n'avoit pas cru devoir mettre fin à ſes ſéances; au contraire, il s'occupa plus ſérieuſement que jamais de la réformation des mœurs, qu'il crut tout auſſi néceſſaire à l'Egliſe que l'élection d'un Souverain-Pontife. Afin même d'opérer auſſi promptement qu'il ſeroit poſſible cette réformation, les Peres aſſemblés à Bâle, ſtatuerent que dans cinq ans il y auroit un nouveau Concile, un autre au bout de ſept ans, & qu'enſuite il y en auroit un de dix en dix années. Martin V. récemment élu, & enflammé de zele, indiqua Pavie pour le premier Concile qui auroit lieu dans cinq ans, & les Prélats ſe ſéparerent. Le terme fixé arrivé, Martin V. envoya pluſieurs Prélats à Pavie, chargés de faire l'ouverture du Concile; la plupart des Cardinaux & Evêques d'Italie s'y rendirent, mais comme il n'y vint perſonne de France, ni d'Allemagne, le Pape transféra l'Aſſemblée de Pavie à Sienne, où ſe ren-

(1) Benevent. *San. Geor. Hiſtor. di Monferr.*

Digitized by Google

Sect. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

dirent un très-grand nombre de Prélats & beaucoup de députés & d'ambaſſadeurs des Souverains d'Europe (1). Mais, quoique l'aſſemblée fut à-peu-près complette, elle ne fit ni ne régla rien, ou du moins très-peu de choſes; parce qu'Alphonſe, Roi d'Arragon, fort irrité, même avec quelque raiſon, du procédé de Martin V, qui, de ſa pleine & entiere puiſſance, avoit donné à Louis III, Duc d'Anjou le titre de Roi de Naples, dont il n'avoit aucune ſorte de droit de diſpoſer, envoya à ce Concile un ambaſſadeur, chargé de faire valoir à toute outrance les droits de Benoit XIII, & de recommencer à enflammer le ſchiſme, autant qu'il ſeroit poſſible.

Transféré à Sienne.

Informé des inſtructions données à cet Ambaſſadeur, Martin trop attaché aux intérêts de l'Egliſe pour ſouffrir le renouvellement du ſchiſme, & trop jaloux des droits ſacrés de la Papauté, pour mettre ſa poſſeſſion de la Chaire Pontificale en compromis avec les prétentions bien ou mal fondées de Benoit XIII, détourna adroitement le coup qu'Alphonſe vouloit lui porter, en transférant pour la ſeconde fois, le Concile de Sienne à Bâle; ville pour laquelle il ſe décida d'autant plus volontiers, qu'elle étoit plus avantageuſement ſituée pour les Huſſites & les autres Héréſiques de Boheme & d'Allemagne qu'on y attendoit (2). Le Cardinal Julien fut nommé pour préſider à cette grande aſſemblée, qui étoit à peine formée, que la Mort en ennemi plus dangereux que ne l'étoient Alphonſe & Benoit XIII, vint mettre fin aux projets & à la Papauté de Martin V. Les Cardinaux aſſemblés en Conclave ne perdirent point de tems, & donnerent à Martin pour ſucceſſeur Eugene IV. Eugene tout auſſi zélé que ſon prédéceſſeur, autoriſa la publication du Concile de Bâle, & la légature du Cardinal Julien, qui, ſuivi de beaucoup de Cardinaux & d'une foule de Prélats d'Italie, ſe rendit à Bâle, & fit l'ouverture du Concile (3), en préſence des Ambaſſadeurs de l'Empereur & du Duc de Savoie.

A Bâle.

Mort de Martin V, & élection d'Eugene IV.

Cependant, quelque vif que fut le zélé d'Eugene pour la propagation de la Foi, il avoit le malheur d'être exceſſivement avide de richeſſes. D'ailleurs, il tenoit de la nature & de l'habitude un caractere inquiet, turbulent, tracaſſier; enforte que la ſainteté de ſon rang n'ayant pu corriger en lui ces mauvaiſes qualités, que la puiſſance ſouveraine ne fit qu'accroître encor, il ſema bientôt l'eſprit de troubles, de zizanie & de confuſion dans l'Italie entiere, accabla l'Etat Eccléſiaſtique, ſe fit généralement déteſter, & s'attira la haine particuliere de beaucoup de Prélats très-accrédités, par une Décrétale qu'il publia fort indiſcrettement, & par laquelle il ordonnoit qu'à l'avenir, nul Prélat ne pourroit prétendre au Cardinalat, qu'il n'eût été publiquement élevé à la pourpre Romaine en plein Conſiſtoire, de maniere que Dominique Capranica & quelques autres Evêques que Martin V. avoit nommés Cardinaux quelques jours avant ſa mort, dans un conſiſtoire ſecret, ſe virent enlever leur chapeau, par cette ſeule raiſon, que Martin ne les avoit pas nommés en plein Conſiſtoire. Tous ces Prélats déchus de leurs brillantes eſpérances, & d'autant plus humiliés qu'ils avoient déja reçu les complimens de félicitation ſur leur promotion, ſortirent fort irrités de Rome, & allerent

Inimitiés particulieres qu'il s'attire.

(1) Platina. *Act. Concil. Conſt.* Simoneta. *De geſtis Sfort.*
(2) Platina. *Acta Concil. Baſil.*
(3) *Annal. Eccleſ. Acta Concil. Baſil. Seſſ.* 1.

Digitized by Google

SECT. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

les uns auprès des *Colonnes* qui déſoloient la Romagne, & les autres à Bâle, où ils firent les plaintes les plus ameres de l'injuſtice d'Eugene IV, de ſon avarice, & de ſa vicieuſe & oppreſſive adminiſtration (1).

Ces dénonciations aigrirent les eſprits, qui n'étoient déja pas trop favorablement diſpoſés pour Eugene. Celui-ci informé de ce qui ſe paſſoit à Bâle, & craignant d'autant plus que l'on ne finit par y prendre quelques réſolutions qui lui ſeroient fort déſavantageuſes, n'ignorant pas le décrêt, ſuivant lequel le Pape étoit ſoumis à tout Concile Général, ſe répentit d'avoir autoriſé celui de Bâle, & ſe mit à chercher tous les moyens poſſibles de le rompre. Cette entrepriſe étoit de la plus difficile exécution, & lorſque Eugene en eût vu l'impoſſibilité, il eut recours au ſeul parti qui lui reſtât à prendre, & ce parti étoit de transférer cette aſſemblée dans quelque ville d'Italie, où pouvant ſe rendre aiſément, toutes les fois qu'il le jugeroit néceſſaire, ſa préſence contiendroit les effets de la haine de ſes ennemis. Ce deſſein pris, Eugene aſſembla en Conſiſtoire le peu de Cardinaux qui reſtoient à Rome, & dans un diſcours plein d'artifice, plus éloigné de la vérité qu'il ne convenoit à un Souverain Pontife, il repréſenta, „ qu'il n'y avoit qu'un très-petit nombre de „ Prélats à Bâle; (ce qui étoit manifeſtement faux) que les guerres des Ducs „ de Bourgogne & d'Autriche fermoient tous les chemins de Bâle; (ce qui, alors du moins, étoit plus faux encore;) „ que le Clergé de Bâle & des „ lieux circonvoiſins étant complettement infecté de l'héréſie des Huſſites, (fait d'une abſurdité palpable) „ il avoit à craindre que leurs mœurs ne prévalus„ ſent ſur l'Egliſe aſſemblée; (obſervation qui ſuppoſoit une foi ſinguliere dans le Pape;) enfin, „ qu'il étoit aſſuré que l'Empereur & le Patriarche „ des Grecs vouloient ſe préſenter au Concile & y faire abjuration de leur „ ſchiſme; ce qui exigeoit qu'on leur épargnât le moins d'incommodité qu'on „ pouvoit; (d'où le diſſimulé Eugene concluoit) „ qu'il étoit indiſpenſable „ de transférer le Concile de Bâle dans quelqu'une des villes d'Italie (2).

Il tente de transférer le Concile dans une Ville d'Italie.

Le Conſiſtoire compoſé de Cardinaux dévoués au Pape, fut unanimément de ſon avis; Eugene attribua cette unanimité à l'inſpiration preſque viſible du S. Eſprit; & ſe hâta d'expédier des Patentes pour rappeller au plutôt le Cardinal Julien, & écrivit en même tems des lettres à tous les Souverains de la Chrétienté, pour les avertir du changement qu'il venoit de faire, diſoit-il, *pour le plus grand bien de l'Egliſe.* Les Souverains ne furent point du-tout les dupes des prétextes allégués par Eugene; la plûpart même d'entr'eux furent très-irrités de cette conduite & ſur-tout l'Empereur Sigismond, (3) écrivant même à ce ſujet de fortes remontrances au Souverain Pontife, qui n'y fit d'abord aucune attention; mais qui voyant enſuite combien il ſeroit dangereux d'irriter en même tems le Chef de l'Empire & la plûpart des plus grands Potentats, mit en uſage un nouveau moyen; ce fut de députer à l'Empereur l'Archevêque de Milan, chargé d'inſtructions ſecretes qui ne tendoient à rien moins qu'à inviter Sigismond à concourir à l'anéantiſſement du Concile. Cet expédient ne réuſſit point. Le Pape fatigué des obſtacles qu'on lui oppoſoit, & trop altier pour revenir ſur ſes pas, imagina fort mal-à-pro-

Il veut gagner l'Empereur & anéantir le Concile.

(1) *Annal. Eccl. Comment. Pii II.*
(2) *Ab Concil. Baſil. Annal. Eccleſ.* Baronius.
(3) Monſtrelet. *Vol.* 2. *Ch.* 103.

Digitized by Google

pos, d'uſer d'autorité (1); & d'après cette folle idée, il fit publier une Bulle de ſuſpenſion & de révocation du Concile de Bâle. Mais comme c'étoit en même tems manquer à tous les Souverains de la Chrétienté, & attenter au décret qui déclaroit tout Concile Général ſupérieur au Pape, cette Bulle fut fort mal accueillie. L'Empereur, ainſi que les Ambaſſadeurs de France, d'Angleterre, d'Eſpagne, d'Hongrie, de Savoie & de toutes les autres Puiſſances, peu contens de s'y oppoſer formellement, comme attentatoire à leurs droits, firent citer Eugene IV. pour aſſiſter en perſonne au Concile de Bâle, ou d'y envoyer inceſſamment un Légat.

Sect. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1391 1495.

Il publie une Bulle de révocation du Concile.

Les Prélats & les Cardinaux aſſemblés, malgré la Bulle, publierent une déclaration par laquelle, proteſtant de la droiture de leurs intentions, du devoir de leur conſcience, de la haute opinion qu'ils avoient du zele du Pape, ils avertiſſoient tous les Princes de la Chrétienté, de n'avoir aucun égard aux bruits faux & ſcandaleux qui s'étoient répandus de la déſunion du Concile & du Souverain-Pontife (2).

Cette déclaration fit beaucoup d'effet; elle acheva de liguer tous les Princes contre Eugene IV, qui, voyant les affaires prendre pour ſes intérêts une fort mauvaiſe tournure, revint ſur ſes pas, &, ne croyant pouvoir mieux faire, publia une nouvelle Bulle, par laquelle il confirmoit de nouveau le Concile de Bâle. Mais les Peres de ce Concile, qui ne penſoient pas avoir beſoin de nouvelle Bulle, avoient continué leurs ſéances; & pour répondre à la Bulle de révocation, ils avoient ſolemnellement renouvellé le décret du Concile de Conſtance, & confirmé de nouveau l'autorité du Concile ſur le Pape, déclarant que c'étoit une regle de foi, que tout Concile légitimement aſſemblé, étoit ſupérieur en autorité au Souverain-Pontife, qui ne pouvoit, ni le rompre, ni le transférer, ni ne prolonger. Ce décret fort intelligible, & qui n'exigeoit, ni commentaire, ni gloſe pour être entendu, ne fut que trop bien compris par Eugene, qui, furieux des prétentions d'une Puiſſance, qui, non-ſeulement prétendoit être égale à ſon autorité, mais encore de beaucoup ſupérieure, ne garda plus de meſures, &, ſans ſonger à la profondeur du précipice qu'il creuſoit ſous ſes pas, caſſa violemment le Concile de Bâle, & le transféra à Ferrare, ſous prétexte de l'arrivée prochaine de l'Empereur & du Patriarche des Grecs, déclarant hérétique, excommunié & damné, quiconque adhéreroit au Concile de Bâle (3).

Eugene caſſe le Concile.

Ce coup de foudre fut à la vérité tout-à-fait accablant, mais pour le Pape ſeul, ſur la tête duquel il retomba avec plus de force encore qu'il n'en étoit parti. En effet, les Peres aſſemblés à Bâle, lançant à leur tour les plus vives cenſures contre tous ceux qui prendroient la défenſe de la tranſlation du Concile, citerent le Pape à comparoître en perſonne devant eux, pour y rendre raiſon de ſa conduite, & déclarerent tous les Chrétiens déliés de l'obéiſſance qu'ils lui devoient. Cette maniere de procéder allarma vivement Eugene; il ſentit, mais trop tard, la faute qu'il avoit faite; il vit clairement que ſon infaillibilité avoit cruellement failli; &, dans la vue de réparer ſes torts, ou de ramener les eſprits, s'il y avoit quelque poſſibilité, il envoya au

Les Peres du Concile citent le Pape.

(1) Duchesne. *Hiſt. des Pap.* Æneas Sylvius.
(2) Duchesne. *Hiſt. des Papes.*
(3) Æneas Sylvius. Platina.

SECT. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

Concile des députés chargés d'en offrir la continuation, en telle ville d'Italie que les Peres jugeroient à propos de choiſir, pourvû qu'elle fut du Domaine de l'Egliſe. Il leur promit que s'ils lui accordoient cette demande, il céderoit toute ſupériorité au Concile, & que, non-ſeulement il y aſſiſteroit en perſonne, mais qu'il ſe ſoumettroit à tout ce qui y ſeroit ordonné (1).

Ce n'étoit plus là le langage de ce fier Eugene, dont la plus molle réſiſtance excitoit la colere; il étoit humilié; il craignoit des revers plus irréparables; il fléchiſſoit. Les Peres du Concile parurent peu touchés de ſa déférence forcée, & ils répondirent à ſes remontrances, qu'ils ne ceſſeroient point de reconnoître le Pape pour le Chef de l'Egliſe, pourvu qu'il ne s'oppoſât point à l'Egliſe repréſentée par le Concile, comme l'avoit reconnu & déclaré le Concile de Conſtance; d'où ils concluoient que toute mutation de lieu pour la tenue du Concile leur étoit ſuſpecte, qu'ils ne la ſouffriroient, ni n'y déféreroient; & qu'enfin, Eugene n'avoit d'autre moyen d'accommodement à propoſer, que de revoquer au plutôt la Bulle de ſuſpenſion & de caſſation du Concile, qu'il avoit publiée (2).

L'Empereur Sigismond, les Rois de France & d'Angleterre, la plûpart des Souverains déclarerent en même tems au Pape, qu'ils adhéroient au Concile de Bâle; les Prélats de l'Egliſe-Gallicane firent publier la même déclaration; enſorte que ſeul contre tous, Eugene étoit dans le plus grand danger. Pour comble de déſaſtre, il apprit que les Peres du Concile étoient diſpoſés à le dépoſer; ce qu'ils auroient déja fait, ſi les Ambaſſadeurs de divers Princes n'euſſent, à force d'inſtances & de ſollicitations, obtenu pour le Pape un délai de deux mois, qui lui furent accordés pour reconnoître le Concile; faute de quoi il fut réſolu qu'il ſeroit procédé contre lui par contumace.

Eugene eſt menacé d'être dépoſé.

De concert avec l'Empereur, le Roi de France & le Duc de Bourgogne, Amé VIII fit tous ſes efforts pour pacifier cette quérelle. Les Peres du Concile eurent les plus grands égards pour cette médiation, & il n'eût tenu qu'à Eugene, s'il eut été moins obſtiné, d'en retirer beaucoup d'utilité. Il étoit prêt à être jugé par contumace, lorſque le Duc de Savoie obtint encore en ſa faveur, un nouveau délai: mais il fut à court terme, & les Peres du Concile déclarerent que c'étoit le dernier qu'ils accordoient, & qu'enſuite ils procéderoient à la dépoſition du Souverain-Pontife (3).

Eugene ſe ſoumet & retracte tout ce qu'il a fait. 1438.

Les Tergiverſations, ni les coups d'autorité n'étoient plus d'aucune reſſource à Eugene, qui ne pouvant plus douter du coup qui le menaçoit, fut, ou parut du moins, très-repentant de tout ce qu'il avoit entrepris contre le Concile de Bâle, le déclara très-légitimement convoqué, ſupérieur à l'autorité Papale, & proteſta qu'il s'y ſoumettoit. Il s'y ſoumit en effet, & ce fut lors de cette réunion de l'Egliſe avec ſon Chef qu'Amé ſe retira dans l'hermitage de Ripaille, d'où l'on aſſure qu'il n'influa en aucune maniere ſur ce qui ſe paſſa dans le Concile. Les choſes qui s'y paſſerent bleſſerent ſi vivement, & ſur tant de différens objets l'autorité Papale, qu'Eugene, craignant des ſuites plus fâcheuſes, revint à ſa premiere tentative, & trans-

(1) *Acta Concil. Baſil.* Duchesne. *Hiſt. des Papes.*
(2) Monſtrelet. Platina. Æneas. Sylvius.
(3) Platina. *Acta Concil. Baſil.*

Digitized by Google

Sect. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

fera le Concile à Ferrare, alléguant pour cauſe de cette tranſlation, l'arrivée de l'Empereur & du Patriarche de Conſtantinople qui étoient déja à Veniſe, & qui vouloient ſincerement travailler à la réunion des Egliſes Grecque & Latine (1).

Ce fut Eugene lui-même qui écrivant au Duc de Savoie, lui donna le premier avis de cette tranſlation, le priant de diſpoſer les Prélats aſſemblés à Bâle de ſe rendre à Ferrare. Amé VIII remplit volontiers cette commiſſion; mais il ne réuſſit point; les Peres du Concile étoient trop irrités contre Eugene, pour lui accorder ce qu'ils lui avoient juſqu'alors ſi conſtamment refuſé; ils offrirent ſeulement d'aller à Avignon, où le Patriarche des Grecs & l'Empereur pourroient encore plus facilement ſe rendre par mer qu'à Ferrare.

Il ordonne la tranſlation du Concile à Ferrare.

Cet arrangement ne plut point à Eugene, il perſiſta dans ſes anciennes diſpoſitions; le Concile irrité le cita de nouveau à comparoître à Bâle, avec proteſtation de lui faire ſon procès comme à un Contumax. Cette menace pénétra le Pontife de tant d'indignation, qu'il caſſa pour la ſeconde fois le Concile de Bâle, déclarant qu'il n'y en auroit point d'autre qui fut légitime que celui qu'il avoit convoqué à Ferrare; en même tems il pria le Duc de Savoie d'obliger les Evêques & Prélats de ſes Etats de ſe trouver dans cette derniere Ville, mais la choſe étoit impoſſible; tous ces Prélats étant depuis long-tems au Concile de Bâle, dont il étoient très-zélés partiſans. Amé fit cependant tout ce qu'il put, pour rendre ſervice au Souverain Pontife; mais ſes négociations ne furent pas plus heureuſes que les démarches qu'il avoit déja faites à cet égard (2).

Il caſſe le Concile de Bâle.

La peſte qui s'introduiſit à Ferrare empêcha le Concile de s'y raſſembler, & il fut tranſféré à Florence, où le Pape ſe hâta de ſe rendre. Mais pendant qu'il tâchoit de donner à cette aſſemblée toute l'activité poſſible, le Concile de Bâle caſſoit par avance tout ce qui s'y feroit; & interdiſit à Eugene toutes les fonctions du ſuprême Pontificat. Néanmoins tout interdit qu'étoit ce Pape, & quelque nul qu'eût été déclaré le Concile de Florence, il s'y fit de plus grandes choſes qu'à celui de Bâle, puiſque les Grecs y reconnurent leurs erreurs, & s'unirent à l'Egliſe Romaine. Cette réunion depuis ſi long-tems deſirée ne fit aucune impreſſion ſur les Peres du Concile de Bâle, qui, pouſſés par la plus violente haine, frapperent contre Eugene le dernier coup de proſcription, & le dépoſerent ſolemnellement par un décret du 25 Juin 1439 (3).

Le Concile de Bâle le dépoſe de la Papauté. 1439-1444.

Amé VIII profondément affligé de cet acte de rigueur, qui ſuivant quelques-uns paſſoit les bornes de l'autorité du Concile, fit entre les mains d'un Protonotaire Apoſtolique, & en préſence de quelques-uns des principaux membres de ſon Conſeil, une proteſtation, par laquelle il déſavouoit tout ce que ſes Ambaſſadeurs à Bâle pourroient avoir fait contre l'obéiſſance due à l'Egliſe Catholique, à laquelle ſon intention invariable étoit de reſter conſtamment attaché.

Peu contens d'avoir dépoſé Eugene IV, les Peres du Concile de Bâle s'occuperent du ſoin de donner à l'Egliſe un nouveau Chef: ils jetterent d'a-

(1) *Annal. Eccleſ.* Platina.
(2) *Hiſt. de Sav. Annal. Eccléſiaſt.*
(3) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.* T. 1. fol. 488.

SECT. III. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

bord les yeux sur Jean d'Orléans, Comte d'Angoulême & de Périgord, Prince aussi recommandable par sa sagesse que par sa piété: mais on trouva que ces qualités éminentes ne suffisoient encore point, & quelques Cardinaux proposèrent alors le Duc de Savoie, Amé VIII. C'est une chose singuliere que le Concile de Bâle imaginât de proposer pour succéder à Eugene, deux Princes, fort respectables à la vérité, mais qui ne tenoient cependant par aucun lien à l'état Ecclésiastique; il semble que pour être le supérieur & le Chef souverain des Prêtres de la Chrétienté, il faudroit du moins avoir exercé quelque sorte de fonction relative au ministere des autels. Aussi quelques-uns des électeurs objecterent qu'Amé VIII étoit un Prince séculier, & que c'étoit une sorte de dérision que de chercher un Souverain-Pontife ailleurs que dans la profession ecclésiastique; que d'ailleurs le Duc de Savoie avoit été marié, qu'il avoit des enfans, & que tous ces engagemens étoient fort étrangers au Souverain-Pontificat. Mais le parti d'Amé l'emporta sur ces objections, auxquelles on répondit, que toute l'Europe savoit avec quelle justice & quelle piété ce Souverain avoit régné pendant quarante années, qu'il avoit déposé les rênes de l'Etat entre les mains de son fils aîné: que le goût de la dévotion lui avoit fait préférer la retraite au trône: que personne n'ignoroit qu'il vivoit en vrai Religieux dans la solitude, qu'il s'occupoit sans cesse à lire les Saintes Ecritures; qu'il avoit près l'habit d'Hermite, & que ce vêtement le rendoit en quelque maniere membre de la Hiérarchie: que d'ailleurs, sa femme étant morte, & ayant résolu de vivre dans le célibat, il pouvoit être ordonné Prêtre, & avoir par conséquent toutes les qualités requises pour la Papauté. A ces observations on ajoutoit que la Maison de Savoie étant très-puissante, & sa domination s'étendant d'un côté, dans l'Italie, de l'autre dans les Gaules, personne n'étoit aussi capable de rendre d'importans services à l'Eglise, sur-tout dans des circonstances où tout indiquoit combien la Chrétienté avoit besoin d'un Chef, qui, respectable par lui-même, pût dans l'occasion se rendre formidable (1).

Amé VIII. est élu Pape.

Ces considérations firent la plus forte impression; on procéda légalement, ou du moins tout aussi légalement que le pouvoit cette assemblée, à l'élection d'un Pape. Dans la premiere séance Amé VIII eut seize voix, dans la seconde il en eut dix-neuf, vingt-une dans la troisieme & vingt-six dans la cinquieme. Alors l'élection fut déclarée consommée, & Amé, Duc de Savoie, & Hermite, fut solemnellement déclaré Pape, par décret du Concile du 15 Novembre 1439. Le Cardinal d'Arles, suivi de quelques autres Prélats, députés par les Peres du Concile, allerent notifier à Amé VIII, son élection à la Papauté. Ils le trouverent à Tonon, où il paroissoit s'occuper de toute autre affaire. (2) On assure qu'il fut étrangement surpris de cette nouvelle, qu'il regretta amerement les douceurs de la solitude, & fut très-affligé de la perte de l'amitié d'Eugene, qui alloit inévitablement se changer en haine irréconciliable. Ces réflexions le tinrent dans l'irrésolution, jusqu'à ce que les Ambassadeurs du Concile, le pressèrent d'accepter sans balancer, le menaçant de la colere de

Etonnement & irrésolution d'Amé VIII.

(1) Papir. Mass. *Act. Concil. Basil.*
(2) *Chron. de Sav.* Paradin-Chieza.

Digitized by Google

de Dieu, s'il refuſoit la haute dignité qui lui étoit offerte de la part de Dieu-même. Alors Amé les larmes aux yeux, conſentit à tout ce qu'on voulut, & prit le nom de *Félix V.* Les Ambaſſadeurs le dépouillerent de ſon habit d'Hermite, de ſon bourdon, de ſon capuce, le revêtirent d'un habit blanc, lui mirent l'anneau de Pontife, le placerent dans une chaire; ſe proſternerent à ſes pieds & le ſaluerent Pape. (1) Enſuite Félix V. fut conduit à l'abbaye de S. Maurice en Chablais, où, aſſis ſur le grand-autel, il donna la bénédiction à une foule innombrable qui étoit venu voir l'ancien Duc de Savoie, devenu du matin au ſoir, d'Hermite Pape.

Il accepte la Papauté & prend le nom de Félix V.

Félix, auſſi-tôt que ces cérémoniens furent finies, ſe retira dans ſon hermitage de Ripaille, où il fit ſon Teſtament, en préſence des principaux Seigneurs de Savoie, par lequel entr'autres diſpoſitions, il fit des libéralités conſidérables aux Chevaliers de l'ordre de S. Maurice, de riches préſens à la Ducheſſe de Milan & à la Reine de Sicile ſes filles, inſtitua ſon ſecond fils Philippe de Savoie, Comte de Genève & Seigneur de Foucigny, nomma héritier univerſel Louis de Savoie, Prince de Piemont, ſon fils aîné (2), & établit en faveur de ſes deſcendans à perpétuité, le droit de primogéniture. Quelques jours après, Félix V, par déclaration, qu'il fit publier, émancipa Louis, Prince de Piemont, l'inſtitua Duc de Savoie de Chablais & d'Aouſte, ſe dépouillant en ſa faveur de toutes ſes terres & poſſeſſions. Le partage de ſa ſucceſſion réglé, Felix V prit la route de Bâle, où il fit ſon entrée ſolemnelle. Dans cette cérémonie, il étoit eſcorté du Comte de Genève, de Barjat, Maréchal de Savoie, du Seigneur de Choutagne, de trois cens Gentils-hommes, & de deux-cens Eccléſiaſtiques, Archevêques, Evêques, Abbés, Prieurs, tous à cheval; cette marche étoit terminée par Félix ſous le dais, monté ſur une haquenée blanche, couvert d'une chappe d'or battu ciſelé, la Thiare en tête, & précédé de deux Cardinaux & du Marquis de Saluces. (3) Ce cortege pompeux ſe rendit à l'Egliſe de Notre-Dame, où Félix V donna la bénédiction, & il ſe retira enſuite dans le Palais qui lui étoit deſtiné. Quelque tems après, il fut couronné par le Cardinal d'Arles, & cette ſolemnité fut célébrée avec la pompe & la magnificence les plus impoſantes. Ordonné Prêtre, il dit ſa premiere meſſe dans l'Egliſe de Notre-Dame de Bâle.

Ses dernieres diſpoſitions comme Duc de Savoie.

Entrée ſolemnelle de Félix V. à Bâle, où il dit ſa premiere meſſe.

Le Souverain-Pontife fit à Bâle un ſejour de trois années; & dans cet intervalle, il fit, en quatre promotions, vingt-trois Cardinaux, Allemands, Siciliens, François, ou Savoyards. On obſerva qu'il n'éleva aucun de ſes parens, ou alliés à la pourpre romaine, parce que le mérite ſeul guidoit & dirigeoit ſon choix. Vers le commencement de la quatrieme année de ſon Pontificat, il ſe retira, ſuivi de quatre Cardinaux, à Lauſanne, d'où il fit pluſieurs voyages à Genève, laiſſant à Bâle ſix Cardinaux avec tous les Evêques & les Prélats, qui s'y tenoient depuis ſi long-tems, & qui y reſterent pour continuer le Concile. (4)

1445-1446-1447.

(1) *Hiſt. de Sav. Amadeus Pacificus.*
(2) Parad. Corio. *Chroniq. de Savoie.*
(3) Modeus. *in Pandect. Triumphi.*
(4) *Amed. Pacificus.* Chieza. Matr. *Alliances de France & de Savoie.*

Digitized by Google

SECT. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

Cependant il faut avouer que ſi à Bâle, en Savoie & dans pluſieurs autres contrées, on approuvoit l'élection de Félix, on penſoit tout différemment dans le reſte de la Chrétienté, où l'on regardoit le procédé du Concile de Bâle comme nul, & l'élection de Félix comme très-illégale. Mais telle étoit la haute idée qu'on avoit des vertus, des talens & des qualités éminentes de l'ancien Duc de Savoie, qu'il retint ſous ſon obédience, plus ou moins long-tems, la France, l'Angleterre, l'Arragon, l'Eſpagne, le Milanois, les Suiſſes, l'Autriche, la Baviere, la Boheme, la Pruſſe, la Savoie & le Piemont. Le reſte de l'Europe Chrétienne, tint le parti d'Eugene IV, à l'exception de quelques Souverains, qui furent aſſez ſages pour garder la neutralité; tels furent l'Empereur Fréderic & les Electeurs de l'Empire, qui, aſſemblés en diete à Nurenberg, chercherent les moyens de faire ceſſer le ſchiſme; ils n'y reuſſirent point: & à Francfort, ils prirent la réſolution d'adhérer au Concile de Bâle, ſi le Pape Eugene ne diſcontinuoit inceſſamment les levées ruineuſes qu'il faiſoit ſur l'Allemagne, &, s'il ne rétabliſſoit pas au plutôt les Archevêques de Cologne & de Treves qu'il avoit dépoſés. (2)

Mort d'Eugene & Election de Nicolas V.

Eugene eut la prudence d'accorder une partie de ces demandes, & Fréderic, ainſi que les Electeurs, ſe rangerent ſous ſon obédience, & lui envoyerent une ambaſſade ſolemnelle. Mais à peine Eugene eut reçu les témoignages du zele & de l'attachement de ces Souverains, que la mort le mit dans le tombeau. Les Cardinaux de ſon parti s'aſſemblerent & lui donnerent pour ſucceſſeur Nicolas V; enſorte que le ſchiſme aulieu de ceſſer ne faiſant que s'envenimer, Charles VII, très-perſuadé de la nullité du Concile de Bâle, & voulant ramener la paix dans le ſein de l'Egliſe, entreprit d'engager Félix V à renoncer à la Thiare. Dans cette vue, il concerta les moyens qu'il y avoit à mettre en uſage, avec Louis de Savoie, qui alla pour cet effet, trouver à Bourges le Monarque François. Afin de prendre pour le ſuccès de ce grand ouvrage, les meſures les plus ſages, Charles VII. convoqua une aſſemblée à Lyon, où ſe rendirent les Ambaſſadeurs des Rois de France, d'Angleterre & de Sicile: l'Archevêque de Treves y vint lui-même, & y trouva les Députés de l'Archevêque de Cologne & du Duc de Saxe. (3)

Meſures priſes pour engager Félix à abdiquer la Papauté.

Conférence de Lyon.

Félix V. deſiroit de concourir autant qu'il ſeroit en lui à rétablir le calme; &, ſoit qu'il eût deſiré la Chaire-Pontificale, ſoit qu'il y eût été porté à ſon inſçu, ou qu'il ſe ſentit dégoûté des honneurs de la Papauté, il envoya le Cardinal d'Arles & le Prévot de Montjou à la conférence de Lyon; mais cette aſſemblée ne produiſit aucun des effets qu'on en avoit attendus; la défiance que Félix & Nicolas avoient l'un de l'autre, ne permit point à leurs Agens de prendre aucun engagement. Les Ambaſſadeurs de France, d'Angleterre & de Sicile, comptant plus ſur la candeur de Félix V que ſur toutes les négociations & les reſſources de la politique, allerent traiter directement avec lui à Genève, & il leur promit de renoncer au Pontificat, ſi on vouloit lui garantir l'exécution des conditions qu'il mettroit à ſon abdication; & afin

(1) *Amed. Pacificus.* Chieza-Matr. *Alliances de France & de Savoie.*
(2) J. Lemaire. Duchesne. *Hiſt. des Papes.* Chriſtoph. Hermann.
(3) *Annal. Hirsaug.* B. Vierg. J. Gobelin. Commet.

Digitized by Google

qu'on ne doutât point de la ſincérité de ſes promeſſes, il en fit ſa déclaration authentique, par une Bulle, datée de Genève, au mois de Décembre 1447.

Conditions demandées par Félix V. 1447.

Pour toutes conditions, Félix V demandoit que ſa démiſſion ſe feroit dans un Concile qui ſeroit convoqué de ſon autorité: qu'avant que de ſe démettre, il publieroit trois Bulles. La premiere, pour le rétabliſſement de tous les Eccléſiaſtiques dépoſés & dépouillés de leurs biens par Eugene IV & Nicolas V, pour avoir refuſé leur obédience; la ſeconde, pour lever toutes les excommunications & cenſures qu'il avoit lancées contre les adhérans d'Eugene IV & de Nicolas V: enfin, la troiſieme, pour confirmer tout ce qu'il avoit fait pendant le Schiſme; qu'enſuite, il ſe démettroit volontairement entre les mains du Concile, qui éliroit Nicolas V: qu'enſuite, il demeureroit Légat du S. Siege, avec de grandes prérogatives qui lui ſeroient conférées par le Concile, & approuvées par Nicolas (1).

Quelqu'outrées que paruſſent ces conditions, celles ſur-tout de la convocation d'un Concile & de la réélection de Nicolas, le Roi de France chargea ſes ambaſſadeurs d'aller les communiquer à Nicolas, qui les ayant rejetées, eût rendue inutile toute négociation, ſi Charles VII, toujours zélé pour la paix, n'eût ramené le Pape Nicolas, & fait donner parole à Félix, qu'on convoqueroit un Concile à Lauſanne, & que tout ce qu'il demandoit lui ſeroit accordé.

Négociations auprès de Nicolas V.

Il ne reſtoit plus qu'une difficulté, mais elle étoit très-conſidérable; en effet, il étoit preſqu'impoſſible de s'aſſurer qu'après la démiſſion de Félix, ſon compétiteur rempliroit les conditions propoſées. Charles VII vouloit garantir l'exécution de ces conditions; mais cette garantie ne ſuffiſoit point à Félix, qui ne croyoit ni devoir s'expoſer à une injure de la part du Souverain-Pontife, ni devoir ſe commettre avec le Roi de France. Après bien des difficultés & des ſoins, il fut enfin réglé que l'ambaſſadeur du Pape Nicolas & ceux du Dauphin de Viennois donneroient par écrit à Félix, la promeſſe la plus autentique de l'exécution des conditions (2). Cet obſtacle applani, le Concile de Bâle fut transféré à Lauſanne par l'autorité de Félix V. Les ambaſſadeurs de tous les Souverains de la Chrétienté s'y rendirent, & ceux de Nicolas promirent en ſon nom à Félix, de lui rapporter à Genève, après ſa démiſſion du Suprême Pontificat, trois Bulles; l'une, qui caſſeroit tout ce qui avoit été fait contre Félix & ceux de ſon parti; l'autre, qui confirmeroit tout ce que Félix avoit fait; & la troiſieme, qui rétabliroit tous ceux qui avoient été excommuniés & dépouillés de leurs biens & de leurs bénéfices, en haine de leur adhérance au parti du Pape élu par le Concile de Bâle. D'après cette aſſurance, Félix V fit publier les trois Bulles, qui faiſoient l'une des conditions de ſa démiſſion. Enſuite, revêtu des habits Pontificaux, il déclara à haute voix, devant le Concile aſſemblé, que pour le repos de l'Egliſe, pour faire ceſſer le ſchiſme, & à la ſollicitation des Rois de France, d'Angleterre, de Sicile & du Dauphin de Viennois, il vouloit bien ſe démettre de la Papauté (3). Cette déclaration faite, le Concile procéda à

Accommodement & démiſſion de Félix V.

(1) Paradin. L. 3. Ch. 36. *Amedeus Pacificus.*
(2) Berri. Heraut. *Hiſt. de Charles* VII.
(3) Ducheſne. *Hiſt. des Papes.* Joan. Gobelin.

Digitized by Google

SECT. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1391 1496.

l'élection de Nicolas V. Trois jours après les Peres du Concile leverent les excommunications lancées pendant le ſchiſme contre les adhérans d'Eugene IV, Nicolas V, ou Félix V; & le lendemain déclara Amé de Savoie, précédemment Pape ſous le nom de Félix V; Evêque de Sabine, Cardinal, Légat & Vicaire perpétuel du S. Siege dans tous les Etats de Savoie, Piemont, Montferrat, Saluces, Aſti, dans le Lionnois, aux Dioceſes d'Auſte, Lauſanne, Bâle, Strasbourg, Conſtance, Coyre & Syon. A cette Légation étendue, le Concile ajouta que Félix jouiroit, après le Pape, du plus grand honneur dans l'Egliſe; que lorſqu'il entreroit en quelque lieu où le Pape ſe trouveroit, celui-ci le ſalueroit & lui donneroit ſon viſage, & non ſes pieds à baiſer; qu'il pouvoit ſe vêtir des habits & ornemens pontificaux, à l'exception ſeulement qu'il ne pourroit faire porter le S. Sacrement devant ſoi; enfin, qu'il ſeroit dispenſé de comparoître en perſonne, ſoit à la Cour de Rome, ſoit devant aucun Concile, ſous quelque prétexte que ce pût être.

Union entre Nicolas V. & Amé VIII.

Si la nouvelle de cette démiſſion fit plaiſir à la plûpart des nations de l'Europe Chrétienne, elle fut reçue par Nicolas avec la plus grande ſatisfaction, il remplit exactement toutes les conditions qu'il avoit acceptées, & il envoya à ſon ancien rival, Amé VIII, un Bref écrit avec tant de cordialité & en termes ſi obligeans, qu'en le liſant, on ne ſe douteroit pas que la haine & l'ambition les euſſent jamais diviſés. Plus content d'avoir mis ſin au ſchiſme, qu'affligé d'avoir cédé le ſuprême Pontificat, Amé ſe retira dans l'Hermitage de Ripaille, où, rendu à la vie d'Hermite, il ne s'occupa plus que de la piété qui rempliſſoit ſon ame. Les devoirs de ſa Légation, l'obligerent quelquefois de ſortir de ſa ſolitude, & il ne s'en éloignoit que pour aller édifier, ou rendre quelque ſervice important à l'Egliſe. Les devoirs de ſa dignité l'ayant engagé de reſter à Genève plus long-tems qu'il ne l'avoit deſiré, il y fut atteint d'une maladie, qui jointe à ſon âge avancé, le fit deſcendre au tombeau. Son corps fut porté à Ripaille, où il fut inhumé avec magnificence (1).

Mort d'Amé VIII. 1451.

Amé vêcut 67 ans, il régna; ſur la Savoye ſous le titre de Comte & enſuite comme Duc: il fut Pape pendant 9 ans, & enſuite premier Cardinal & Légat du S. Siege pendant dix-huit mois. Doué de rares qualités & des plus éminentes vertus, il ſe diſtingua, ſur-tout par ſon extrême généroſité, par ſon amour pour la juſtice. Doux, bienfaiſant & modéré, il fut pourtant d'une inflexible rigueur contre le vice. Sage, prudent, adroit, il conſerva la paix dans ſes états, au milieu de l'Europe agitée par la guerre. L'eſtime que les Peuples & les Souverains étrangers eurent pour lui étoit telle, qu'il fut l'arbitre des différens des plus grands Princes de l'Europe, & qu'il juſtifia par l'équité de ſes jugemens, le ſurnom qu'on lui donna de *Salomon* de ſon ſiecle. Il aggrandit conſidérablement ſes états; mais par de voies légitimes, & non par des guerres injuſtes, ou des uſurpations (2). Quelques auteurs & même en aſſez grand nombre, ont écrit que le goût de la volupté fut le plus grand motif de ſa retraite à Ripaille, où il conſacra au plaiſir le dernier

Caractere d'Amé VIII.

(1) Théatre d'honneur & de Chevalerie. *Bibl. Hiſt.* Nicole Gilles. Duchesne. Hiſt. des Papes.

(2) Ping. *Hiſt. Ateſt.* Joa. Gobel. Comm. L. 7.

Digitized by Google

tems de ſa vie. Quelques autres ont ſoutenu, au contraire, que ce fut préciſément dans ces dernieres années qu'il porta les vertus Chrétiennes à leur plus haut degré de perfection. La vérité eſt, que ce fut alors qu'il fut Hermite, Pape, Prêtre, Evêque, Cardinal & Légat du S. Siege. S'amuſoit-il, ou paſſoit-il ſes jours dans les plus rigoureux exercices de la religion? il vaut mieux le croire, que de lui ſuppoſer une hypocriſie dont il n'avoit donné des preuves dans aucune circonſtance de ſa vie. Ses ennemis en ont dit beaucoup de mal; ſes apologiſtes aſſurent qu'il mourut en réputation de ſainteté, & qu'il s'eſt fait pluſieurs miracles ſur ſa tombe. Il a paru être excellent Prince, excellent Pape, bon Chrétien, homme très-vertueux, mais ſi ſes froides cendres aient opéré des miracles? c'eſt ce que tout Lecteur ſenſé, eſt diſpenſé de croire (1).

Du Mariage d'Amé & de ſes enfans.

Amé n'avoit que trois ans, lorſqu'il fut promis en mariage à Marie de Bourgogne, fille de Philippe le Hardi, Duc de Bourgogne, Prince du ſang de France: Marie étoit preſque tout auſſi jeune qu'Amé VIII; elle eut cent-mille francs de dot, ſomme immenſe dans le XV. ſiecle. La ſolemnité de cette union fut célébrée dans la ſuite, en 1401, au château de Wiceſtre près de Paris, en préſence du Roi Charles VI, du Roi de Sicile, des Ducs de Bourgogne, de Bourbon, de Bretagne, de Baviere & de Clarence (2). De ce mariage Amé VIII eut: I. Amé de Savoie, Prince de Piemont & d'Achaïe, qui mourut, ainſi qu'on a eu occaſion de le dire, dans le voyage qu'il faiſoit à la tête des troupes que ſon pere envoyoit à l'Empereur Sigismond, en 1421. II. Marie de Savoie, qui fut mariée en 1427, avec Philippe-Marie Visconti, Duc de Milan, fils de Jean Galéas, Duc de Milan. III. Louis de Savoie, Comte de Genève, enſuite Prince de Piemont, & qui ſuccéda à ſon pere au Duché de Savoie. IV. Bonne de Savoie, qui après avoir été promiſe à François de Bretagne, Comte de Montfort, fils de Jean, Duc de Bretagne, mourut avant le tems fixé pour la célébration de ſon mariage. V. Marguérite de Savoie, que la mort enleva dans les premieres années de ſa jeuneſſe. VI. Marguérite de Savoie, qui eut pour époux Louis III. d'Anjou, Roi de Sicile & de Jéruſalem; deux ans après ce mariage Louis mourut, & Marguérite épouſa Louis de Baviere, Comte Palatin du Rhin, Electeur de l'Empire; & devenant veuve pour la ſeconde fois, elle ſe maria en troiſiemes noces avec Ulrich, Comte de Wirtemberg, ſurnommé le *Bien aimé*, fils d'Eberard, Comte de Wirtemberg; VII. Philippe de Savoie, Comte de Genève, Baron de Foucigny, que ſon pere Amé VIII. créa Comte de Genève en 1434: il mourut célébataire & ſans enfans. VIII. Antoine & IX. Antoine de Savoie, jumeaux, décédés l'un & l'autre dans leur enfance (3).

Louis ſuccede à Amé VIII ſon pere.

Le regne d'Amé VIII avoit été brillant & pacifique; celui de Louis, ſon fils & ſon ſucceſſeur, fut beaucoup moins tranquille; il fut même très-orageux, du moins par intervalles; mais il fut auſſi très-glorieux, ſoit par la rare valeur de ce Prince, ſoit par les grands avantages que ſa prudence & ſon habileté procurerent à ſes états, ainſi qu'à ſa maiſon. Il étoit né à Genève,

(1) Carion. L. 5. *Traité des Schismes.* Liv. 3. Ch. 27. *Hiſt. de Eſte. Hiſt. des Turcs.* L. 6.° *Hiſt. de Breſſe & de Bugey.*
(2) *Hiſt. de Breſſe & de Bugey.*
(3) Ping. *Arb. Gen.* Naucler. *Hiſt. Sabaud.*

BIBLIOTEC ARTX

Digitized by Google

Sect. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

le 24 Fevrier 1402. Le titre de Comte de Genève, fut le ſeul qu'il porta pendant la vie d'Amé de Savoie, Prince de Piemont ſon frere aîné; mais à la mort de ce dernier, le Duc de Savoie ſon pere lui donna le titre de Prince de Piemont. On a déja dit en quel tems & à quelle occaſion Amé VIII lui confia la Lieutenance-Générale des états de Savoie. La cérémonie de la conceſſion de cette dignité fut faite avec beaucoup de magnificence à Ripaille, où Louis reçut en même tems des mains de ſon pere l'ordre du Collier. C'eſt depuis cette époque que les fils aînés de la Maiſon régnante de Savoie ont conſtamment porté le titre de Princes de Piemont (1). On ſait qu'après cette cérémonie Amé VIII ſe renferma dans l'Hermitage de Ripaille; Louis prit les rênes du Gouvernement, & reſta chargé de l'adminiſtration des affaires, ſous la direction du Duc ſon pere, & des ſix Chevaliers de l'ordre de S. Maurice qui compoſoient le Conſeil ſecret d'Amé.

Date du titre de Prince de Piemont affecté aux fils aînés des Ducs de Savoie.

La premiere fonction de Lieutenant-Général que fit Louis, fut de paſſer les Alpes, dans le deſſein de terminer les anciens différens qu'il y avoit entre Amé VIII & le Marquis de Monſerrat, ſoit par la voie de la négociation, ſoit par celle des armes. Il ne fut pas néceſſaire de recourir à la force, & nous avons vu à quelles conditions cette conteſtation fut terminée. On a lu auſſi que la peſte ravageant la ville de Turin, l'Univerſité de cette Capitale avoit été transférée à Savillan; elle y reſta pendant huit ans: mais la peſte ayant totalement ceſſé à Turin, Louis ordonna que l'Univerſité fut rétablie, & les ſoins qu'il ſe donna pour cette reſtauration, dépoſent en faveur de ſon zele pour le progrès des Lettres, & du déſir qu'il avoit de les rendre floriſſantes dans la capitale de ſon appanage (2). Le goût de la piété n'étoit pas en lui moins vif que celui des ſciences & des arts, & cet amour de la religion que ſes aïeux lui avoient tranſmis, le porta en même tems qu'il ordonnoit le rétabliſſement de l'Univerſité de Turin, à fonder à Rumilli une Egliſe & un Couvent de Carmelites, qu'il dota richement. Pendant qu'il s'occupoit du ſoin de remplir le plan de cette pieuſe fondation, il reçut un bref du Pape Eugene, qui, lui donnant avis de la convocation d'un Concile à Ferrare, & du déſir que les Grecs témoignoient de ſe réunir à l'Egliſe Romaine, l'invitoit à s'oppoſer de toute ſa puiſſance au Concile de Bâle, d'engager tous les Prélats de ſes Etats à ſe rendre à Ferrare, & ſur-tout le conjuroit d'imiter le zele d'Amé VIII ſon pere pour la bonne cauſe. Aſſurément alors Eugene ne prévoyoit pas que bientôt Amé VIII ſeroit élu Pape par ce même Concile de Bâle. Ce fut immédiatement après cette élection, que le Duc de Savoie voulant ſe décharger entierement du poids du Gouvernement, émancipa Louis, le déclara Duc de Savoie, de Chablais & d'Aouſte, & ordonna à tous ſes Sujets de le reconnoître pour leur légitime Seigneur & Souverain.

Rétabliſſement de l'Univerſité à Turin.

Alliance entre Gênes & le Duc de Savoie.

Quelqu'entiere & quelqu'indépendante que fut la Souveraineté du nouveau Duc de Savoie, le reſpect & la confiance qu'il avoit pour Félix V, ſon pere ne lui permirent point de tenter aucune entrepriſe ſans le conſulter, ni de rien faire ſans ſon aveu; & ce ne fut que d'après les conſeils de ce pere

(1) Guichenon. *Hiſt. de la Roy. Maiſ. de Sav.* T. I.
(2) Chieza-Ping. *Arb. Gen.*

Digitized by Google

chéri, qu'il envoya en ambaſſade à Gênes Pierre de Menthou, chargé de faire un traité d'alliance avec les Génois; traité qui fut conclu à la ſatisfaction mutuelle des deux Gouvernemens (1). A la ſuite de quelques conteſtations jugées en faveur de la Couronne de Savoie, Philippe de Bourbon, Comte de Clermont, Baron & Seigneur de Dombes, avoit fait hommage à Amé VIII des villes & châteaux de Villeneuve, Lent, Chalamont, Toyſſey, Mont, Merlo & Beauregard, dans le pays de Dombes. A ſon avénement à la Couronne, Louis demanda le même hommage, qu'il voulut étendre ſur Dombes, Ambérieu, Chatellard & ſur toutes les terres jadis poſſédées par la maiſon des Sires de Thoire & de Villars, comme mouvantes du Duché de Savoie. Le Comte de Clermont refuſa cette extenſion d'hommage, & ſoutint qu'il n'en devoit d'autre que celui qu'il avoit déja fait au Duc Amé VIII, & qu'il offrit de renouveller. Cette diſcuſſion fut vivement agitée, & miſe en compromis à une aſſemblée fixée à Villefranche en Beaujolois, où ſe trouverent les Ambaſſadeurs des deux Princes. Après le plus mur examen, il fut convenu que le Comte de Clermont feroit, comme Seigneur de Dombes, hommage au Duc de Savoie, pour les Villes de Lent, Toiſſey, Villeneuve, Beauregard, Ambérieu, Chatellard; qu'en augmentation de fief, le Duc lui donneroit mille livres de rente; que la Souveraineté & le reſſort des Seigneuries & Châteaux de l'Albergement, Buena & Boha reſteroient au Duc, qui renonceroit à toute autorité & prééminence ſur le pays de Dombes, & conſentiroit que le Comte de Clermont y fit battre monnoie; à condition toutefois, que celle de Savoie y auroit cours auſſi.

Sect. III. Hiſtoire de Savoie & de Piemont. 1391-1496.

Traité entre Louis, Duc de Savoie, & le Comte de Clermont.

Les deux Princes furent également contens de cette déciſion, & Charles de Bourbon, afin de mieux cimenter la paix, alla lui-même en Savoie, où Louis, en ſa préſence, ratifia le traité, d'autant plus avantageux pour lui, qu'il s'aſſuroit par là d'une paix ſolide & durable avec un voiſin fort puiſſant. Il procura auſſi à ſes états la certitude d'un calme heureux, par la ſage habileté qu'il eut de faire à Châlon ſur Saône, un traité de ligue & de confédération avec Philippe, Duc de Bourgogne (2). Il ne lui manquoit plus que de prévenir tous les troubles intérieurs qui pouvoient s'élever, comme il avoit écarté les orages que les Puiſſances voiſines euſſent pu lui ſuſciter. Dans cette vue, il accorda des privileges très-avantageux & des franchiſes aux habitans de S. Vincent, dans la Vallée d'Aouſte; parce qu'il étoit perſuadé que le moyen le plus ſûr de contenir les peuples dans le devoir de l'obéiſſance, eſt de les rendre auſſi heureux qu'ils deſirent de l'être, de leur accorder des graces & de les combler de bienfaits. Il ne ſe trompa point; & les habitans de S. Vincent redoublerent de zele & de fidélité; jamais Prince qui a tenté de telles expériences n'a eu occaſion de s'en repentir (3).

Ligue & Confédération entre Louis & le Duc de Bourgogne.

Il y avoit long-tems que Louis avoit pris poſſeſſion des Comtés de Valentinois & de Diois, où il avoit établi même un Gouverneur. Mais comme ces Comtés pouvoient occaſionner tôt ou tard des querelles par les prétentions

Traité entre le Duc de Savoie & le Dauphin.

(1) *Hiſt. Sabaud. Chron. de Sav. Chran. Hiſt. Pédemont.* Cap. 6-7.
(2) Chicza. *Chronic. de Sav.*
(3) Paradin. *Hiſtor. Sabaud.*

Digitized by Google

des Succeſſeurs des Dauphins de Viennois; Louis, qui ne cherchoit qu'à prévenir & éviter tout ſujet de diviſion, conſentit, par traité fait à Baïonne, & ratifié à Chinon, par le Roi Charles VII, à ſe départir de tous ſes droits ſur ces Comtés en faveur de Louis de France, Dauphin de Viennois, qui, de ſon côté, ſe départit, en faveur de Louis, de la Seigneurie directe & de l'hommage de Foucigny.

Louis rend le Domaine de Savoie inaliénable.

Juſqu'au regne de ce Prince, la ſageſſe ſeule des Souverains de Savoie avoit conſervé les Domaines de cette Couronne, dont nulle loi fondamentale ne les empêchoit d'ailleurs de diſpoſer ainſi qu'ils l'euſſent jugé à propos. Louis ſentit combien pouvoit devenir dangereuſe, entre les mains d'un Souverain prodigue, ou inconſidéré, une liberté auſſi illimitée. Il communiqua ſes vues au Pape Félix V, ſon pere; & d'après le conſentement de cet ancien Souverain, il rendit un édit, par lequel il déclaroit le Domaine de Savoie inaliénable, comme celui de la Couronne de France (1). Un réglement, qui dans le même tems lui fit encore plus d'honneur, & le rendit l'objet de la vénération publique, fut celui par lequel il réprima tous les abus & toutes les concuſſions qui s'étoient introduits, & multipliés dans l'adminiſtration de la juſtice. Le Peuple ſe plaignoit depuis long tems, de l'autorité arbitraire, de l'exceſſive avidité & de la corruption de beaucoup de Magiſtrats, & de la plûpart des officiers ſubalternes de juſtice. Le Duc Louis, réſolut de donner à cet égard, la plus entiere ſatisfaction à ſes ſujets, envoya, ſous le titre de Réformateurs Généraux de l'Etat, trois Seigneurs diſtingués par leur rang leur naiſſance, & plus reſpectable encore par leur intégrité, dans toutes les provinces de ſes états, avec ordre & autorité de faire réparer toutes les injuſtices, toutes les violences faites à ſes Sujets, de corriger les abus, de chatier, punir & dépoſer tous les officiers de juſtice qui ſeroient convaincus d'avoir prévariqué dans leurs fonctions.

Bolomier Chancellier de Savoie l'un des principaux Concuſſionnaires. 1446.

L'un des Sujets les plus accrédités, l'un des plus riches de l'état, où il avoit rempli pendant long-tems les poſtes les plus éminens, fut celui ſur la tête duquel tomba la rigueur de cette réformation générale, & ſon chatiment devenu néceſſaire, fut un exemple terrible, qui en impoſa à quiconque eût pu être tenté de prévariquer dans ſa charge (2). Guillaume Bolomier, Seigneur de Villars, Roſey, & la Baſtie, s'étoit élevé par ſon propre mérite, ſes talens & ſa rare capacité, du rang de ſimple Gentil-homme, au poſte de Chancelier de Savoie & de premier Miniſtre d'Etat. Avant que de parvenir à ces hautes dignités, il avoit été Secrétaire de Félix V, du Duc Louis, & enſuite Maître des requêtes en Savoie. Bolomier avoit ſans contredit des talens ſupérieurs; mais ſes vices effaçoient ſes grandes qualités, & rendoient même celles-ci très pernicieuſes. Avide à l'excès, il s'étoit prodigieuſement enrichi, par toutes ſortes de moyens & de prévarications. Honoré de la confiance de Félix V, il avoit pris ſur lui le plus grand aſcendant, & ne s'en étoit ſervi que pour diſſuader ſon maître de ſe démettre du ſuprême Pontificat; enſorte qu'il étoit la principale cauſe de la continuation du ſchiſme; & ce conſeil, très-mauvais en effet, l'avoit rendu fort odieux au Duc Louis, qui

(1) Corio. Pigna. Paradin. *Hiſt. de Sav.*
(2) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.* T. I.

Digitized by Google

qui de son côté, ne desirant rien tant que de ramener le calme, & ayant fait tous ses efforts pour engager son pere à abdiquer la Papauté, n'avoit pu voir sans indignation les avis de Bolomier l'emporter sur les siens (1). La noblesse étoit encore plus irritée contre ce Chancelier, qui l'avoit plus d'une fois offensée dans ses droits & dans ses privileges.

Bolomier, accuse François de la Palu de trahison.

François de la Palu, Seigneur de Varembon, Comte de la Roche, étoit l'un des trois Réformateurs-Généraux nommés pour extirper les abus introduits par les officiers de justice. Dans les recherches que ce Réformateur fit des prévaricateurs, reçut diverses plaintes au sujet des concussions multipliées de Bolomier, & il fit à ce sujet les informations qu'il étoit obligé de faire. Accrédité, ou croyant l'être encore, riche, puissant & Chancelier de l'Etat, Bolomier, dans la vue d'arrêter le cours de ces informations, & d'ailleurs vivement irrité, qu'étant Chef de la justice, on osât songer seulement à examiner sa conduite, résolut de perdre le Réformateur-Général, & pour y parvenir, il l'accusa hautement de trahison. Cette accusation étoit grave, & d'autant plus étrange, que François de la Palu, avoit en mille circonstances rendu avec le plus grand zele, des services très-importans à l'état. Vivement ulcéré de cette dénonciation, il alla se jetter aux pieds du Duc Louis & lui demanda justice. Louis nomma des Commissaires pour informer contre Varembon, avec ordre de le punir s'il se trouvoit coupable, ou de faire à toute rigueur le procès au Chancelier, si son accusation étoit fausse & calomnieuse (2). L'événement justifia pleinement François de la Palu, sur le compte duquel on ne trouva rien qui pût seulement le faire soupçonner; enforte que le Chancelier étant complettement convaincu d'imposture & de fausse accusation, il fut jugé par les Commissaires, & unanimement condamné à mort. Il se flatta encore que l'élévation de son rang le mettroit à l'abri de la honte du dernier supplice, & il en appella au Conseil du Duc: il fut trompé dans son attente: le Conseil confirma la sentence des Commissaires, & le coupable Bolomier fut jetté vif dans le lac de Genève, une pierre au col (3).

Bolomier condamné à mort & exécuté.

Le Duc Louis n'étoit ni cruel, ni sanguinaire; mais sa justice étoit sévere & sa rigueur inexorable contre les magistrats, qui, abusant de l'autorité opprimoient les citoyens. Du reste, son intégrité lui avoit acquis une telle réputation, que s'étant élevé une contestation très-vive entre les Bernois & le Duc de Bourgogne, il fut choisi seul arbitre de ce différend, qu'il jugea à la satisfaction des deux parties. Pendant qu'il s'occupoit de ce soin, il perdit un voisin qui avoit été tour à tour, très-puissant, très-malheureux, & qui avoit éprouvé toutes les vicissitudes de la fortune. Ce voisin étoit Philippe-Marie, Duc de Milan, qui, après s'être rendu célebre par ses succès & ses brillantes entreprises, avoit fait une expérience accablante de l'instabilité des choses humaines. Gendre du Duc Amé VIII de Savoie, il avoit eu la gloire de vaincre en un combat naval le Roi d'Arragon & ses freres, le Roi de Navarre & le Grand-Maître de l'ordre de S. Jacques, qu'il avoit même fait

Mort de Philippe-Marie, Duc de Milan. 1447.

(1) Pius II. *in Cosmogr.* Cap. 38. G. Paradin. *Hist. de Sav.* L. 3. Ch. 42.
(2) Vandenb. Perard. Pius II. *in Cosmogr.*
(3) Guillaume Paradin. *Hist. de Sav. Extrait de l'Hist. de Sav.*

Digitized by Google

SECT. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

priſonniers, & auxquels il avoit généreuſement rendu la liberté. ſans rançon; il avoit fierement refuſé de voir l'Empereur Sigismond, lors de ſon entrée à Milan: il avoit pu retenir ſous ſa domination Bologne, Forli & Imola, qu'il rendit volontairement à l'Egliſe. Vainqueur des Suiſſes, qu'il avoit completement battus, ſes armes avoient triomphé des Vénitiens & des Florentins réunis, & ſes victoires éclatantes l'avoient rendu la terreur de l'Italie. La fortune ne l'avoit élevé ſi haut, que pour rendre ſa chute plus cruelle. En peu d'années, il eſſuya toutes les rigueurs du ſort, & tous les déſagrémens d'une décadence auſſi rapide qu'inattendue. Gênes fut ſouſtraite à ſon obéiſſance: la mort lui enleva Nicolas Picinin, le plus brave & le plus habile de ſes Généraux. La victoire abandonna ſes étendarts à la bataille de Cazal (1), & ſa défaite fut ſi conſidérable, & à bien des égards, ſi honteuſe, qu'il ne fut plus pour ſes voiſins qui l'avoient ſi fort redouté, qu'un objet de mépris. Les Vénitiens fondirent dans ſes états, y firent de rapides conquêtes, & réduiſirent ce Souverain, jadis ſi fier, à conjurer tous ſes voiſins de lui donner du ſecours; mais il avoit, ou offenſé, ou humilié dans ſa proſpérité la plûpart de ces voiſins, qui l'abandonnerent tous dans l'adverſité; il n'y eut que le Roi d'Arragon qui parut ſe diſpoſer à ſoutenir ſa cauſe, mais ſi lentement, que ſes préparatifs n'en impoſerent en aucune maniere aux Vénitiens; de ſorte que Philippe accablé de ſa ſituation, & ne pouvant accuſer que lui-même de ſes revers, tomba malade & mourut de chagrin. Sa mort acheva de combler l'infortune des Milanois, en proie aux armes d'une foule de Souverains qui ſe diſputoient ce Duché, & tous prêts à le ravager. L'Empereur Fréderic ſoutenoit que c'étoit à lui ſeul que cet Etat appartenoit par droit de fief; Alphonſe le lui diſputoit comme héritier teſtamentaire de Philippe-Marie; Charles, Duc d'Orléans le reclamoit, comme plus proche parent du dernier Souverain; François Sforce prétendoit l'avoir, comme époux de Blanche-Marie, fille naturelle de Philippe (2). Les Milanois en butte à tous ces aſpirans, crurent les circonſtances favorables, & ne voulant d'aucun de ces maîtres, ſongerent à s'ériger en République. Les Vénitiens flatterent ce deſir de liberté, & profitant de la conjecture, s'emparerent de Plaiſance, de Creme & de Lodi. Les Alléſans penſant différemment ſe donnerent au Duc d'Orléans. Louis de Savoie n'avoit pas à la vérité des droits ſur la ſucceſſion de Philippe-Marie; mais par le droit de convenance, tout auſſi bien fondé que les prétentions des autres Puiſſances, il ſe rendit maître de Romagnan, de Vigevano, de Conflans, & de Valence ſur le Pô.

Prétendans au Duché de Milan.

Conduite de Louis, Duc de Savoie.

Le plus redoutable de tous ces Prétendans étoit François Sforce; c'étoit celui qu'avec raiſon les Milanois craignoient le plus. Il les menaça de s'emparer du Duché; effrayés de la menace & ne le connoiſſant que trop capable de l'effectuer, ils implorerent le ſecours des plus formidables Puiſſances de l'Europe, & envoyerent à cet effet, des Ambaſſadeurs à l'Empereur, au Roi de France, à Alphonſe, Roi d'Arragon, au Dauphin de Viennois & au Duc de Savoie; car, telle, étoit la haute idée qu'on avoit de la ſupériorité de Sforce, qu'on croyoit que pour la balancer il ne falloit pas moins

(1) Juſtinlani. *Hiſt. Venet.* l. 8.
(2) Pius II. *in Europ.* Perard. Vanderb.

Digitized by Google

Sect. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

que la réunion des armes de toutes ces Puiſſances (1). Les Milanois firent une très-grande faute; ils oublierent de recourir auſſi à la République de Veniſe; & les Vénitiens, quoiqu'alors ennemis de Sforce, craignant que les François ne s'uniſſent avec le Duc de Savoie, & qu'ils ne ſe rendiſſent maîtres de la Lombardie, ſe rapprocherent ſecretement de Sforce, offrirent en apparence fort généreuſement des ſecours à Milan, & envoyerent des troupes à François Sforce, perſuadés qu'il importoit beaucoup plus à leur République que le Duché de Milan reſtât à François Sforce, qui ſeroit toujours intéreſſé à menager Veniſe, que de voir cet état tomber ſous la domination d'un Souverain plus puiſſant, qui tiendroit perpétuellement la République en crainte (2).

Sforce ſe ligue avec les Vénitiens. 1448.

Satisfait du lot qu'il s'étoit fait lui-même ſur la ſucceſſion de Philippe Marie, le Duc de Savoie ne paroiſſoit plus prendre aucun intérêt aux prétentions des aſpirans à la même ſucceſſion; &, pendant que ceux-ci faiſoient tous leurs efforts pour s'exclure les uns les autres, il ſoutenoit avec chaleur la cauſe des Bernois, qui, étant entrés en guerre avec les Fribourgeois, lui avoient demandé du ſecours. Les troupes qu'il leur envoya eurent tant de ſuccès, que les Fribourgeois hors d'état de leur reſiſter, demanderent aux Bernois la paix, qui leur fut accordée (2). Dans le même tems le Duc Louis recevoit par donnation de George & Charles, Marquis de Caretto les Châteaux & Seigneuries de Zucarel, Bardinet, Châteauvieux, Châteaublanc, Stevalet & pluſieurs autres terres d'une étendue & d'un prix très-conſidérables.

Service important rendu par le Duc Louis aux Bernois.

Il étoit juſte & naturel que les états de Louis s'étendiſſent par la même voie qu'il aimoit tant à employer; car il ſe ſignaloit par les actes les plus rares & les plus fréquens de bienfaiſance & de libéralité: il préſéroit ſur-tout, (& en cela peut-être, eut-il pu agir plus utilement,) à donner ſans ceſſe des marques de ſa générosité aux maiſons eccléſiaſtiques, dont il augmentoit ſans ceſſe les privileges & les immunités, qui déja cependant n'étoient que trop étendus & trop multipliés. Ce fut ainſi, qu'étant à Pignerol, il accorda à François de Grelly, ancien Conſeiller & Chambellan de Félix V, & Prieur de Neuville, le droit de vie & de mort dans toute l'étendue de ſon Prieuré. Quelques jours après, de retour à Turin, il accorda le même privilege à Amé de Charanſonay, Prieur de Taloyre, auquel il donna le droit d'exercer la puiſſance des peines corporelles, & même du dernier ſupplice, ſur tous les hommes dépendans du Prieuré de Taloyre & de celui de S. Joire. Si les bienfaits de ce genre prouvent l'extrême libéralité de ce Prince, ils ne dépoſent pas du moins bien avantageuſement en faveur de ſa prudence; car, ſi par un excès d'ambition, ou même de témérité ces deux Prieurs oſerent demander un pareil privilege, Louis ne put le leur accorder, que par un excès de foibleſſe, qui ne nous paroit plus excuſable. En effet, s'il eſt contradictoire que des hommes détachés par état de toutes les affaires humaines, conſacrés à la vie religieuſe, & qui ont juré de vivre dans la plus profonde humilité,

Imprudente bienfaiſance du Duc de Savoie.

(1) Corio. Pigna. *L.* 6. Hiſt. Mediol.
(2) Juſtiniani. *Hiſt. Venet.* L. 6.
(3) Guilliman. *De Reb. Helvet. L.* 3. *Cap.* 9.

Digitized by Google

SECT. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

poſſedent des terres & jouiſſent de droits honorifiques, incompatibles avec la vie monacale; n'eſt-il pas mille fois plus contradictoire que des Prêtres, des Miniſtres d'un Dieu de paix & de concorde, que des Moines ſoient revêtus du pouvoir de la Souveraineté, & que ridiculement décorés de l'attribut le plus ſacré, le plus terrible de la Royauté, ils jouiſſent du privilege de connoître des crimes, de pourſuivre en leur nom les coupables, & en un mot, d'envoyer au ſupplice les hommes qui ſont aſſez malheureux pour leur être ſoumis? (1).

Succès de Sforce & des Vénitiens dans le Milanez.

Tandis que le Duc de Savoie ſignaloit ſa piété mal entendue par ces dangereux bienfaits, François Sforce, appuyé par les Vénitiens, après s'être emparé de la Lombardie preſqu'entiere, alla former le ſiege de Milan. Marie de Savoie Veuve de Philippe-Marie, preſſée par cet ennemi formidable, engagea les Milanois à implorer le ſecours de Louis ſon frere, qui pourroit aiſément faire quelques diverſion aux progrès du conquérant, en attirant ſes armes vers les frontieres du Piemont. Les Milanois reduits aux plus fâcheuſes extrêmités, ſuivirent le conſeil de Marie, & envoyerent à Turin des Ambaſſadeurs à Louis, qui, n'attendant que cette démarche pour ſe déclarer, accueillit favorablement leurs propoſitions, & envoya, ſous les ordres de Jean de Compeys, Seigneur de Torens, une petite armée dans la Lomenie & aux environs de Novarre (2). Compeys fit d'abord ſur la Novarre une entrepriſe qui ne lui réuſſit pas; mais bientôt il fut dédommagé de l'eſpece d'échec qu'il y avoit reçu, par la conquête de pluſieurs châteaux du Novarrois, Sforce, qui ne s'étoit point attendu à voir le Duc de Savoie au nombre de ſes ennemis, ſe plaignit au Pape Félix V. du parti que Louis venoit de prendre Félix répondit au Souverain-Pontife, que depuis que l'Egliſe avoit ſubſtitué la Thiare à ſa Couronne, il ne ſe mêloit plus des affaires temporelles, & qu'il s'étoit dépouillé de toutes ſortes d'intérêts humains, en remettant les rênes de ſon ancienne Souveraineté entre les mains de ſon fils, qu'il croyoit cependant obligé de ſecourir les Milanois, en vertu des anciennes alliances qu'il y avoit entre ces deux états (3).

Louis ſe déclare pour les Milanois & leur envoie des ſecours. 1449.

La réponſe de Félix ne ſatisfit point du tout François Sforce, qui envoya des Troupes en Lomenie, pour s'oppoſer aux armes de Compeys. Ces troupes arrêterent en effet les progrès de Compeys, qui, à la ſuite de quelques actions où il eut du déſavantage, fut enfin entierement défait en bataille rangée, près de la riviere de Sezia, par Alviane, Général des Vénitiens. La petite armée de Compeys fut taillée en pieces; il fut lui même fait priſonnier avec quatre cens hommes de cavalerie. Quelque conſidérable que fut pourtant cette défaite, il reſtoit encore trois mille cinq cens hommes de troupes Savoyardes, dont Gaſpard, Seigneur de Varax, prit le commandement. Varax, moins découragé par ce dernier revers, qu'impatient de réparer l'honneur des armes nationnales, averti du ſiege du château de Carpignan formé par les ennemis, entreprit de ſe rendre maître du bourg Manero, qu'il alla aſſieger. A cette nouvelle les troupes de Sforce & des Vénitiens s'éloigne-

Défaite des troupes de Savoie.

(1) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.* T. 1. p. 509.
(2) Corio. Juſtiniani. *Hiſt. Venet.* L. 8. Pigna. L. 6.
(3) Machanée, *in rerum Ducibus.* Ping. *Aug. Taur.*

Digitized by Google

rent de Carpignan, dans le deſſein de faire lever le ſiege du bourg Manero. Ils attaquerent vivement l'armée de Varax, qui ſe défendit d'abord avec tant de valeur, qu'une partie de l'armée de Sforce prit la fuite; mais le reſte ne put être ébranlé, & porta de ſi rudes coups aux troupes de Savoie, qu'à leur tour elles furent miſes en déroute; la plûpart des Soldats & des Officiers expirerent ſur le champ de bataille, malgré tous les efforts de Varax, qui, forcé de céder la victoire, eut encore la douleur d'être fait priſonnier.

Cette victoire répandit la conſternation dans la Novarre & la Lomenie, dont les places ſe rendirent preſque toutes à Sforce, qui, pour en prendre poſſeſſion, n'eut autre choſe à faire qu'à ſommer les garniſons Milanoiſes, ou Savoyardes de ſe rendre (1). Cette rapidité de ſuccès & de conquêtes allarma vivement auſſi le Duc Louis, qui, craignant que Sforce, une fois maître du Milanois, ne formât des entrepriſes ſur la Savoie, crut ne pouvoir trop ſe hâter de s'oppoſer, par toutes ſortes de moyens à l'élévation de cet ambitieux voiſin. Dans cette vue, il envoya Nicod de Menthou, ſon Chambellan, à Naples, pour tâcher de déterminer Alphonſe, Roi d'Arragon, & de Sicile, à conclure une ligue avec la Savoie. Menthou remplit ſa commiſſion avec tant de bonheur & d'activité, que peu de jours après ſon arrivée à Naples, il conclut & ſigna en préſence de Ferdinand d'Arragon, Duc de Calabre, fils aîné & Lieutenant-Général du Roi Alphonſe, un traité de ligue & de confédération, par lequel ces deux Princes promettoient de ſe ſervir & de ſe ſecourir mutuellement envers & contre tous; principalement de pourſuivre & d'exterminer François Sforce, ainſi que tout autre qui, comme lui, voudroit envahir le Duché de Milan & opprimer les Milanois. Cette confédération ne raſſura point encore tout-à-fait le Duc Louis, qui ſe ligua en même tems contre Sforce avec Louis, Dauphin de France (2).

Louis ſe ligue avec Alphonſe, Roi d'Arragon & de Sicile, & Louis, Dauphin de France.

Tandis que par ces négociations le Duc de Savoie prenoit les plus ſages meſures contre Sforce & les Vénitiens, il ſe délaſſoit à Turin des fatigues de ces négociations par le plaiſir d'un ſpectacle bien digne de ces tems de barbarie, de ſuperſtition & de chevalerie. Il aſſiſtoit à un combat à outrance que ſe donnoient deux braves, animés du noble deſir de s'entrégorger, ſans cauſe, ſans prétexte & ſans autre raiſon que celle de ſavoir lequel des deux étoit capable de l'emporter ſur l'autre. Ces deux valeureux champions étoient Jean de Boniface, Chevalier Sicilien, & ce même Jean de Compeys, Seigneur de Torens, dont on vient de parler. Ces deux athletes ne ſe connoiſſoient que par leur bravoure; ils s'eſtimoient beaucoup l'un l'autre; n'avoient jamais eu de quérelle particuliere; mais ils brûloient du deſir de ſe battre l'un contre l'autre, uniquement pour la gloire des armes. Il y avoit long-tems qu'ils étoient poſſédés de cette folle manie, & Boniface, le plus impatient des deux, avoit été déja ſolliciter Louis de lui permettre de ſe battre avec Compeys: mais des affaires où ce dernier étoit néceſſaire, avoient fait différer le combat de quelques mois (3).

Combat à outrance entre le Général Compeys, & Boniface, Chevalier Sicilien.

(1) Boſſius. Sabellicus. Corio. Machanée.
(2) Corio. Pigna. Machanée. Vanderib.
(3) Guill. Paradin. *Hiſt. de Sav.*

SECT. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

Au terme fixé, Compeys ne put comparoître, parce qu'il étoit alors priſonnier de François Sforce; mais enfin, il fut délivré, & le premier uſage qu'il fit de ſa liberté, fut d'aller à Turin, où étoit Boniface à la ſuite du Duc de Savoie, qu'il conjura inſtamment de fixer le jour du combat. Louis l'indiqua, & le terme écoulé, le Duc ſe rendit lui-même dans le champ clos préparé aux deux Champions. Là, aſſis ſur un théâtre, il fit les fonctions de juge du champ, accompagné du Prince de Piemont ſon fils & des Seigneurs les plus diſtingués de ſa Cour. Les deux Chevaliers viſités, ſuivant l'uſage, par le Maréchal de Savoie, le Bâtard d'Armagnac & le Seigneur de Viry, jugés en bon état, confeſſés & duement pourvus des ſecours de l'Egliſe, s'avancerent l'un vers l'autre, s'embraſſerent très-cordialement, ſe battirent d'abord à la hache; puis n'ayant pu ſe pourfendre, ſe jetterent l'un ſur l'autre la dague à la main; quitterent après bien des efforts cette arme, & ſe battirent à la lance, ſans avoir le bonheur de ſe tuer, comme ils le deſiroient. (1)

Aſſauts des deux Champions.

Ce combat ſe renouvella pendant trois jours conſécutifs, chaque ſéance de trois heures: le dernier aſſaut devoit être à l'épée, mais les juges des armes, trouvant quelqu'avantage dans l'épée de Boniface ſur celle de Compeys, il fut décidé que les deux combattans ne paſſeroient point outre, & l'honneur des armes demeura au brave Compeys, ainſi que le Duc de Savoie le déclara par l'atteſtation autentique qu'il lui donna. (2)

Quoique les hoſtilités entre les Bernois & les Fribourgeois euſſent ceſſé depuis long-tems, les derniers cependant, qui avoient inutilement compté ſur le ſecours d'Albert, Duc d'Autriche, & qui craignoient d'être expoſés encore aux incurſions des Bernois, crurent que le moyen le plus ſûr d'avoir de l'avantage; étoit de ſe mettre ſous la protection du Duc de Savoie, auquel ils ſe donnerent, & qui, pour premier acte de ſouveraineté, conſerva tous leurs privileges, leurs franchiſes & leurs immunités. (3) Alphonſe, Roi d'Arragon, avoit témoigné le plus grand empreſſement à ſe liguer avec le Duc Louis, & rien ne paroiſſoit devoir arrêter les effets de cette confédération; un motif ſingulier & très-peu honorable, empêcha néanmoins Alphonſe de remplir les conditions qu'il avoit acceptées. Depuis ſon traité avec la Savoie, Sforce continuoit de fixer la victoire ſous ſes étendarts: il faiſoit chaque jour de nouvelles conquêtes, & ſa valeur applaniſſoit tous les obſtacles qui euſſent pu retarder ſa marche conquérante. Etonné de ces ſuccès, Alphonſe fit des réflexions très-peu dignes d'un Souverain, & craignant le bonheur extrême de cet habile Général, il n'ôſa point ſe commettre, & manquant de la plus honteuſe maniere à ſes engagemens, il refuſa de fournir les ſecours qu'il avoit promis; enſorte que le Duc de Savoie, ſeul engagé dans cette guerre contre l'heureux & redoutable Sforce, ſe fut trouvé dans le plus étrange embarras, ſi les Vénitiens, qui juſqu'alors avoient ſecondé de toute leur puiſſance les opérations de Sforce, prenant tout-à-coup ombrage de ſa gloire, & jugeant qu'il n'étoit point de l'intérêt de la République qu'il ſe rendit encore plus puiſſant, n'euſſent écouté

Les Fribourgeois ſe donnent à Louis, Duc de Savoie. 1450.

(1) *Extrait de l'Hiſt. Chron. de Sav.* de G. Parad.
(2) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.* T. 1.
(3) Guichenon. *de Reb. Helvet.* L. 3. ch. 9.

Digitized by Google

favorablement les ſollicitations des Milanois, que juſqu'alors ils avoient rejettées. Ils rappellerent les troupes qu'ils avoient données à Sforce, & embraſſerent hautement la défenſe de la liberté de l'Etat de Milan. (1)

Sect. III. *Hiſtoire de* Savoie & de Piemont. 1391-1496.

Ce procédé inattendu ſurprit Sforce, mais ne l'abbattit point; il connoiſſoit la politique des Vénitiens; la ſienne ne leur étoit pas inférieure, & comme ils s'étoient rapprochés des Milanois, il crut devoir à leur exemple, & pour ne point combattre à forces trop inégales, ſe réunir auſſi avec le Duc de Savoie. Auſſi-tôt qu'il eut formé ce projet, impatient de l'exécuter, il envoya des ambaſſadeurs à Louis, pour le prier de ceſſer toutes les hoſtilités, & de reſter neutre, pendant qu'il continueroit de faire la guerre aux Milanois. Louis, qui s'étoit engagé avec le Roi Alphonſe, ſur les promeſſes duquel il comptoit encore, ne parut point diſpoſé à accepter les propoſitions de Sforce; mais Amé VIII. récemment devenu de Pape, Cardinal de Sabine, informé de l'irréſolution de ſon fils, alla le trouver en Piemont, & le détermina à ſe liguer avec le conquérant du Milanez, enſorte que les ambaſſadeurs de Louis conclurent, ſuivant les ordres de leur maître, un traité par lequel Sforce conſentit que toutes les places priſes par le Duc dans la Novarre & du côté d'Alexandrie, demeuraſſent au pouvoir de la Couronne de Savoie; à cette ſeule condition, que Louis ne lui feroit plus la guerre, & qu'il reſteroit neutre. (2) A la faveur de cette neutralité, les ſuccès de François Sforce devinrent de jour en jour plus éclatans, & il preſſa ſi vivement les Milanois, auxquels il intercepta les vivres, que craignant les horreurs d'une famine prochaine, & reduits à la plus accablante extrémité, ils s'aſſemblerent, non pour ſavoir comment ils pourroient réſiſter au vainqueur, toute eſpérance à cet égard leur étant interdite; mais pour délibérer à quel Souverain ils ſe donneroient.

Sforce ſe rapproche du Duc de Savoie.

Dans cette aſſemblée les avis furent d'abord partagés; les uns ayant propoſé de choiſir pour Protecteur & Souverain le Roi de France, les autres, le Duc de Savoie, quelques-uns Alphonſe, Roi d'Arragon, & pluſieurs autres le Pape. Après de longs débats au ſujet du choix entre ces diverſes Puiſſances, quelques-uns des principaux de l'Aſſemblée, obſerverent qu'il y avoit de la folie à chercher au loin un maître, tandis qu'ils avoient à leurs portes & dans le ſein-même de l'Etat, un Chef, que le Ciel même paroiſſoit déſigner, & qui n'étoit occupé que des moyens d'aſſurer la Souveraineté de Milan; en un mot, que ce grand-homme que le Ciel, la fortune & la victoire leur préſentoient, étoit ce même François Sforce, qui, par droit de conquête, avoit déja des prétentions ſi fondées à la Souveraineté, à laquelle d'ailleurs il avoit des droits ſi légitimes, étant Gendre de Philippe-Marie, leur dernier Duc; qu'à la vérité, ſon épouſe n'étoit que fille naturelle de Philippe, mais que celui-ci l'avoit ſolemnellement adoptée, & que cette adoption ſuppléoit ſuffiſamment à ce qui pouvoit manquer à la légitimité de ſa naiſſance. (3) Ces raiſons n'étoient ſans contredit que ſpécieuſes; mais elles firent impreſſion: d'ailleurs, les Milanois etoient ſi vivement preſſés,

Les Milanois s'aſſemblent pour ſe choiſir un Souverain.

(1) Juſtiniani. *Hiſtor. Venet.* L. 8. Corio.
(2) Machanée. Ping. *Aug. Taur.* Chron. *Hiſt. Ped.* Cap. 5-7.
(3) Simonet. *de Geſtis Sfort.* L. 2. Corio. Machanée. Pigna.

Digitized by Google

SECT. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

& les armes de Sforce leur avoient inſpiré tant de terreur, qu'ils ne balancerent point à ſe ſoumettre à lui, & à le préférer au Roi de France, au Pape, ou à Alphonſe, trop éloignés pour qu'on pût en eſpérer un prompt ſecours. Quant au Duc de Savoie, il s'oublia ſi fort lui-même en cette occaſion, & parut ſi peu empreſſé à profiter des circonſtances, qu'il n'étoit pas naturel qu'on s'occupât plus de ſes intérêts qu'il ne s'en occupoit lui-même. Rien ne lui eût été néanmoins plus facile, que de réunir ce Duché à ſes Etats: il y avoit un parti très nombreux, très-puiſſant, & il y jouiſſoit d'un ſi haut degré de conſidération, que pendant dix à douze jours, les Milanois ne doutant pas qu'il ne réunît les ſuffrages, mirent les armes de Savoie ſur les portes de Milan. (1)

Sforce élu Duc de Milan.

L'élection de Sforce ſurprit & conſterna la plûpart des Princes d'Italie, principalement ceux qui avoient formé le projet de ſuccéder à Philippe-Marie. Le Roi Alphonſe ſe répentit amerement, mais trop tard, de n'avoir pas arrêté, comme il eût pu le faire, la fortune de Sforce dans ſes premiers ſuccès. La République de Veniſe ſentit l'irréparable faute qu'elle avoit faite de n'avoir pas ſecouru les Milanois, & elle connût alors combien étoient défectueuſes les vues maladroitement politiques d'après leſquelles elle s'étoit perſuadé que plus les Milanois ſeroient écraſés & réduits à l'extrêmité, plus ils s'empreſſeroient de ſe jetter dans les bras des Vénitiens. Alphonſe encore plus irrité de cette élection inattendue, ſe ligua avec les Vénitiens pour accabler le nouveau Duc de Milan, qui, plus vigilant encore ſur ſes intérêts, que ſes ennemis ne l'étoient pour le détruire, fit alliance avec les Florentins, récemment brouillés avec la République de Veniſe, au ſujet de quelques objets de commerce, dans leſquels ils s'étoient cru léſés.

Le Marquis de Montferrat & le Duc de Savoie entrent dans la ligue des Vénitiens contre Sforce. 1451.

Cependant quelque formidable que fut la ligue du Roi Alphonſe avec les Vénitiens, ce Souverain ne la crut pas aſſez puiſſante, &, afin de la rendre encore plus redoutable, il invita par des ambaſſadeurs le Marquis de Montferrat & le Duc Louis à y entrer. Les ambaſſadeurs réuſſirent, & l'alliance fut formée, à condition que Louis demeureroit poſſeſſeur de la ville de Novarre, & qu'Alexandrie reſteroit au Marquis de Montferrat. Une ſeule choſe manquoit à ces Princes alliés, c'étoit d'avoir en leur puiſſance les villes qu'ils ſe cédoient ſi généreuſement l'un à l'autre; & Sforce ne paroiſſoit rien moins que diſpoſé à les laiſſer conquérir. (2) Au contraire, informé de leur nouvelle ligue, il négocioit ſecretement auprès du Roi de France, auquel il promettoit, s'il en recevoit du ſecours, de faire hommage du Duché de Milan. Le Duc de Savoie inſtruit de cette négociation, la traverſa de toute ſa puiſſance, & pour la rompre, il envoya Pierre Bolomier à la Cour de France, repréſenter au Roi à quels dangers ſes troupes ſeroient expoſées, ſi Sforce parvenoit au but de ſes deſirs; qu'alors ſon premier ſoin ſeroit de ſe liguer avec les Vénitiens, & d'en agir avec la France, comme il s'étoit conduit à l'égard de l'Egliſe, à l'égard de Philippe-Marie, des Vénitiens & des Milanois même, dont il avoit été le Général, & ſur leſquels il venoit d'uſurper la ſuprême autorité.

II

(1) *Mémoires.* d'Olivier de la Marche. *Liv.* 1 ch. 17.
(2) Corio. Pign. L. 7. Simonet. *de Geſtis Sfort.* L. 2.

Digitized by Google

Sect. III. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

Il ne paroît pas que ces remontrances, quoique très-vives, fissent aucune impression sur le Roi, puisque très-peu de tems après, ce fut directement à la Savoie que ce Monarque déclara la guerre.

Premières hostilités. 1452.

Ces diverses négociations ne retardèrent point l'exécution du plan concerté entre les Vénitiens & le Roi Alphonse; les premières hostilités furent dirigées contre les Florentins, par Ferdinand, Duc de Calabre, fils d'Alphonse, qui leur prit quelques places, assez foiblement défendues à la vérité, & de peu d'importance. Le Marquis de Montferrat, brûlant d'impatience de se signaler, se jetta, suivi de toutes ses troupes, sur les terres Milanoises du côté d'Alexandrie: mais la fortune ne seconda point les grands projets qu'il avoit formés; au contraire, il fut cruellement battu par Sforce, qui remporta sur lui une victoire complette, fit périr une partie de ses troupes & mit le reste en fuite. Mais si Sforce remportoit des succès éclatans, ses alliés, les Florentins, n'étoient pas, il s'en falloit de beaucoup, dans une aussi heureuse situation: pressés par Ferdinand, & craignant les suites de cette guerre, ils envoyerent au Roi de France des ambassadeurs, chargés de lui demander du secours, le prier en même tems d'intercéder auprès du Duc de Savoie, & d'obtenir de lui, qu'il se reconciliât avec Sforce; enfin, de le conjurer de hâter l'arrivée de René Roi de Sicile, auquel ils offroient leurs troupes & tous les subsides qu'il leur seroit possible de fournir, s'il vouloit s'opposer aux armes du Roi Alphonse. (1)

Démarche du Duc Louis auprès de la Cour de Rome.

Quelqu'occupé que fut le Duc Louis à poursuivre la guerre contre le Duc de Milan, ce soin ne le distraisoit pas de son assiduité à veiller au bonheur de ses sujets, & aux intérêts de sa famille (2): aussi fut ce au milieu de ses préparatifs contre ses ennemis, qu'il envoya au Pape des députés chargés de demander l'Evêché de Maurienne, vacant depuis la mort du Cardinal de Varembon, pour Jean-Louis de Savoie son fils, l'érection de Bourg en Evêché; mais sur-tout les députés avoient ordre de demander au Souverain-Pontife la suppression des graces expectatoires, si libéralement accordées par la Cour de Rome, que la Savoie s'étoit depuis quelques années remplie d'étrangers & de gens inconnus, pour lesquels on ne pouvoit avoir aucune sorte de confiance; & qui, aussi-tôt que leurs brevets expectatoires étoient remplis, & qu'ils avoient pris possession des bénéfices, alloient porter ailleurs les revenus de ces mêmes bénéfices, dont ils jouissoient au préjudice & à l'exclusion des sujets naturels du Duc. (3)

Charles VII déclare la guerre au Duc de Savoie.

Tandis que Louis cherchoit à arrêter les effets d'une avidité si préjudiciable à ses peuples, il étoit menacé d'un violent orage auquel il étoit fort éloigné de s'attendre. Charles VII, Roi de France lui déclara la guerre, on ignore précisément à quel sujet, ni si ce fut pour réprimer quelques incursions faites par Louis sur les terres de France, ou à cause des prétentions qu'il vouloit faire valoir sur le Dauphiné. Les Historiens les mieux instruits ont dit avec plus de vraisemblance, que Charles n'entreprit cette guerre, que parce qu'il apprit qu'à son insçu, le Dauphin recherchoit en mariage la fille

(1) Justiniani *Hist. Venet.* L. 8. Corio.
(2) *Extrait chronologique de Guillaume Paradin.*
(3) *Chronolog.* de Gauthier. Comusat. *Prompt. Antiq. Tricast.*

SECT. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont* 1391-1496.

du Duc de Savoie. Toutefois il paroit vraiſemblable qu'aucun de ces motifs n'influa ſur la conduite de Charles VII en cette occaſion. En effet, il eſt prouvé que Louis n'avoit fait aucune ſorte de tentative contre la France, puiſqu'au contraire, il s'étoit départi de toutes ſes anciennes prétentions ſur le Dauphiné, & qu'il avoit cédé au Dauphin tous ſes droits ſur les Comtés de Valentinois & de Diois. Du reſte, il y avoit déja quelque tems que le mariage du Dauphin avec Charlotte de Savoie étoit arrêté: &, quoique Charles eût été très irrité de ce que ce mariage, auquel il n'auroit pas refuſé ſon aveu, s'étoit conclu ſans ſon conſentement, ce ne fut cependant point là le prétexte qu'il prit pour marcher, à la tête de ſon armée contre la Savoie.

Pluſieurs raiſons de mécontentement réunies dirigerent la conduite de Charles, & le Duc ne pouvoit attribuer qu'à lui-même les ſuites du reſſentiment du Monarque François (1). En effet, Compeys, Seigneur de Torens, favori du Duc, auquel il avoit à la vérité rendu de grands ſervices, abuſa avec tant d'inſolence du crédit que lui donnoit la faveur de ſon maître, qu'il s'attira la haine des Seigneurs les plus diſtingués de Savoie: ſes ennemis les plus envenimés étoient Jean de Seyſſel, Maréchal de Savoie, François de la Palu, Seigneur de Varembon, auquel l'Etat avoit les plus eſſentielles obligations, & Guillaume de Luyvieux, Seigneur de la Cueille. Ces trois Seigneurs indignés du ton altier de Compeys réunirent leur haine, & ſoutenus par leurs parens & leurs amis, ils formerent une ligue contre leur ennemi & ſes partiſans quels qu'ils fuſſent, à l'exception du Duc, de ſes enfans, de ſes Miniſtres, des Officiers de ſa Maiſon & des Chevaliers de l'ordre. Ils cacherent ſi peu la ligue qu'ils venoient de conclure, qu'ils en rendoient compte à Louis, de crainte qu'on ne la fit paſſer pour un complôt. Le Duc les écouta froidement, ſans approuver ni déſapprouver leur conduite. Son ſilence les anima, ils le prirent pour une approbation tacite; & Compeys qui n'y vit qu'un mépris marqué du Souverain pour les ligués, ſe porta à de nouveaux excès d'audace & d'inſolence; enſorte qu'ayant rencontré à la chaſſe quelques domeſtiques de Varembon, du Maréchal de Savoie & de la Cueille, il entreprit de les inſulter; mais il ne put réuſſir, & ces domeſtiques ſe trouvant les plus forts, ils l'inſulterent lui-même (2).

Ligue de pluſieurs Seigneurs contre Compeys, favori de Louis.

Compeys furieux de cet outrage, s'en plaignit amérement au Duc, qui, tout auſſi irrité que ſon favori, fit procéder criminellement & à toute rigueur contre les confédérés. Ceux-ci ne jugeant point à propos d'attendre l'événement d'une auſſi violente procédure, prirent la fuite, & allerent chercher un aſyle en Dauphiné, d'où ils envoyerent un Gentil-homme de ce pays au Duc Louis, pour le prier de recevoir leurs excuſes & leur juſtification. Cette démarche, bien loin de réuſſir, ne fit qu'irriter encore plus le Duc, qui ſe ſeroit porté aux dernieres extrémités ſi Amé VIII, Cardinal de Sabine, plus prudent que ſon fils, ne fut venu en Savoie, & ſi par ſes ſages conſeils il n'eut adouci la colere du Prince & obtenu la grace des fugitifs, qui furent rappellés, & reconciliés, du moins en apparence avec Compeys (3). Mais comme cette reconciliation avoit été forcée d'un côté, &

(1) *Chronic.* d'Alain Chartier. Vignier. *Hiſt. de France.*
(2) Guichenon. *Hiſt. Gen. de la Roy. Maiſ. de Sav.*
(3) *Chron. de Sav. Extrait de la Chron. de* Guillaume Paradin.

Digitized by Google

ſeulement apparente de l'autre, à peine le Cardinal de Sabine fut mort, que la quérelle ſe ranima; & Compeys, toujours outré de l'injure qu'il avoit reçue, renouvella ſon accuſation, & ſollicita ſi vivement contre ſes ennemis, que Louis s'étant tranſporté au pont de Beauvoiſin, où il avoit fait citer tous ces Gentilshommes, il jugea lui-même la cauſe de ſon favori, & les exila tous à perpétuité de ſes états. Leurs biens furent confiſqués, leurs charges données à d'autres, & pour comble de rigueur & d'humiliation, le Duc envoya quelques jours après le Hérault d'Armes de Savoie demander à Seyſſel, à Varembon & à la cueille le colier de l'ordre, & fit raſer le château de Varembon.

Cette ſentence d'une ſévérité outrée, injuſte & partiale, cauſa beaucoup de mécontentement au peuple, ſouleva la nobleſſe contre Compeys, & accabla les trois Gentils-hommes condamnés, qui, ne ſe ſentant coupables d'aucun crime envers leur Souverain, implorerent la protection du Pape Nicolas V. & celle du Roi d'Arragon. Alphonſe & Nicolas écrivirent à Louis, que leur ſollicitation n'appaiſa point. Philippe, Duc de Bourgogne, employa tout auſſi vainement ſon interceſſion. Le Duc reſta inexorable (1): alors les trois Seigneurs condamnés, ruinés & dégradés, implorerent la protection de Charles VII, & le conjurerent de s'intéreſſer pour leur rétabliſſement. Charles qui ne cherchoit qu'une occaſion de faire éclater ſon mécontentement contre le Duc de Savoie ſaiſit celle-ci avec d'autant plus d'empreſſement, qu'il ne pardonnoit ni au Duc le mariage du Dauphin avec Charlotte de Savoie, ni au Dauphin de s'être ouvertement déclaré le protecteur de Compeys. Mais, avant que de prendre les armes. Charles écrivit à Louis très-vivement en faveur des trois Gentils-hommes, & avec la plus grande chaleur contre l'inſolence de Compeys, qui ne méritoit, ni l'eſtime, ni la confiance d'un Souverain équitable. Cette Lettre offença le Duc, qui répondit ſéchement, qu'il n'avoit fait que ce qu'il avoit cru devoir faire; que juge de ſes peuples, il avoit fait juſtice contre des ſujets rebelles, & qui avoient voulu troubler le repos de l'état; qu'au reſte, il ne devoit compte à qui que ce fut ſur la terre, de ſes actions, ni de ſes jugemens.

Lettre de Charles au Duc & réponſe qu'il en reçoit.

Charles qui n'attendoit pour agir qu'une réponſe auſſi altiere, ne l'eut pas plutôt reçue, qu'il partit à la tête d'une armée formidable, alla juſqu'à Feurs, & eût porté juſqu'au ſein de la Savoie le ravage & la deſtruction, ſi le Cardinal, Légat d'Eſtonteville, s'en retournant de France à Rome, n'eût conjuré le Roi de s'arrêter juſqu'à ce qu'il eût été parler au Duc (2). Charles y conſentit, & Louis allarmé par la peinture que d'Eſtonteville lui fit des dangers qui le menaçoient, vint à Feurs, où il donna tant d'aſſurances de ſon zele pour la France, que le Roi ſatisfait, lui rendit ſon amitié, & ſe contenta d'une ſimple promeſſe que les trois Gentils-hommes ſeroient rétablis dans trois mois. La conférence fut terminée par le renouvellement des anciennes alliances entre la France & la Savoie, & ce renouvellement fut ſuivi d'un traité particulier entre les deux Souverains, par lequel le Duc s'obligea de ſervir & aſſiſter le Roi & ſes Sujets envers & contre tous, excepté le Pape

Traité entre le Roi de France & le Duc de Savoie.

(1) Gobelin. *Chron. Sabaud.* Olivier de la Marche.
(2) Alain Chartier. Paradin. *Hiſt. de Sav.* L. 3. Ch. 44.

Digitized by Google

SECT. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

& l'Empereur; de lui fournir en tems de guerre quatre cens lances, qui ſeroient à la ſolde du Roi. Charles fut ſi content de ſon allié, qu'il promit Yolande de France ſa fille en mariage au Prince de Piemont, fils de Louis; mais, à l'égard du mariage du Dauphin avec Charlotte de Savoie, il demanda ſeulement qu'il fut différé de quelques mois pour des raiſons qui ne permettoient point d'en célébrer alors la ſolemnité (1).

Aſſemblée des Etats de Savoie. 1453.

Les troubles occaſionnés par Compeys avoient favoriſé la licence & les abus au point qu'à ſon retour de Feurs, le Duc de Savoie fut de toutes parts accablé de tant de plaintes ſur le déſordre qui s'étoit introduit dans l'adminiſtration de la juſtice, & ſur les vexations de toutes les eſpeces que le peuple ſouffroit, qu'il convoqua à Genève une aſſemblée-générale des trois ordres de ſes états. Il s'occupoit des moyens d'extirper ces abus & de remédier à ces déſordres, lorſqu'il fut obligé de donner toute ſon attention à un objet, ſinon plus important, du moins beaucoup plus preſſant. Les ſollicitations des Florentins auprès du Roi de France, avoient produit l'effet qu'ils en avoient deſiré (2), le Roi Réné, ſuivi d'une armée conſidérable, s'étoit mis en route, & il ſe propoſoit de paſſer les alpes, quand le Marquis de Montferrat & le Duc de Savoie réunirent leurs forces, & s'oppoſerent à ſon paſſage, en exécution du traité qu'ils avoient fait avec le Roi d'Arragon & les Vénitiens; enſorte que René fut contraint, après beaucoup de tentatives inutiles, de s'en retourner en Provence. Il eſt très-vraiſemblable que, quelque favorables que fuſſent ſes diſpoſitions pour les Florentins, il n'auroit jamais pu forcer le paſſage des alpes, ſi le Dauphin de France ennemi déclaré des Vénitiens & du Roi Alphonſe, n'eût envoyé des troupes, qui faciliterent à René l'entrée d'Italie. Il n'eût dépendu cependant que du Duc de Savoie d'empêcher encore René de joindre ſes armes à celles des Florentins; mais le Roi Charles VII favoriſoit René, & il pria le Duc de ne point s'oppoſer à ſon paſſage; d'ailleurs, l'armée de ce Souverain étant commandée par le Dauphin de France, gendre du Duc de Savoie, & celui-ci ne voulant point lui donner des ſujets de mécontentement, il retira toutes ſes troupes des avenues du paſſage des alpes, enſorte que, libre dans ſa marche, l'armée Françoiſe pénétra dans la Lombardie, & fit avec Sforce la guerre aux Vénitiens.

Louis arrête le Roi de Sicile au paſſage des Alpes.

Paix entre Sforce, les Vénitiens, le Roi Alphonſe, Louis & les Florentins. 1454.

Cependant ces diverſes armées & toutes ces hoſtilités déſoloient l'Italie & affligeoient ſenſiblement le Pape Nicolas V, qui ſe donna tant de ſoins, qu'à la fin il parvint à faire conclure la paix entre les Vénitiens, le Roi d'Arragon, le Duc de Milan & les Florentins. Dans ce Traité conclu à Lodi le 9 Avril 1454, il fut convenu que dans quarante jours, le Duc Louis pourroit s'y faire comprendre (3). Ce Prince étoit alors occupé en Savoie à recevoir les ambaſſadeurs que Charles VII lui avoit envoyés, pour le prier de hâter le rétabliſſement qu'il avoit promis des trois Gentils-hommes condamnés; Louis ne ſe contenta point de faire une réponſe favorable; mais, par une déférence qui n'eſt point ordinaire dans les Souverains, il envoya à ſon tour des am-

(1) *Hiſt. de Breſſe & de Bugey.* Vanderb. *Hiſt. de Sav.* L. 3. Ch. 44. *Hiſtor. di Piem.*
(2) Corio. Machané. Paradin.
(3) Pigna. L. 7. Corio. Juſtiniani. *Hiſt. Venet.* L. 8.

Digitized by Google

Sect. III. *Hiſtoire de* Savoie *& de* Piemont 1391-1496.

baſſadeurs au Roi de France chargés de prier ce Monarque d'ordonner lui-même ce qu'il jugeroit à propos, concernant ces trois Gentils-hommes. Charles deſira que le Duc caſſât la ſentence qu'il avoit lui-même prononcée, & que rappellant ces Gentils-hommes, il les rétablit dans leurs charges, leurs biens & leurs honneurs. Louis ſe conforma exactement aux intentions du Monarque François (1). Cette déférence uléra ſi vivement le Dauphin, toujours oppoſé de ſentiment & d'opinion à ſon pere, & d'ailleurs Protecteur déclaré de Compeys, que, regardant comme un outrage fait à lui-même le rétabliſſement des ennemis de ce dernier, il raſſembla ſes troupes, & ſans conſidérer les liens qui l'attachoient au Duc dont il étoit à la veille d'épouſer la fille, il fit une irruption ſi violente dans les états du pere de ſa fiancée, qu'en peu de jours les Dauphinois s'emparerent de Mont-Luel, d'Ambronai, de Luzzicu & de S. Genys. Mais cet orage fut par bonheur d'aſſez courte durée, &, à-peu-près trois mois après qu'il eût commencé d'éclater, le Beau-Pere & le Gendre ſe reconcilierent par la médiation des Bernois & du Duc de Bourgogne: & comme l'hommage du Marquiſat de Saluces prétendu par les deux Princes, avoit été le prétexte de la guerre; par le traité qui la termina il fut convenu, que toute diſcuſſion au ſujet de cet hommage, demeureroit ſuſpendue pendant ſept ans; que toutes les places, les villes, les terres & châteaux dont le Dauphin s'étoit emparé reſteroient au pouvoir du Duc, auquel ſeroient auſſi renvoyés ſans rançon les priſonniers de guerre faits pendant ces dernieres hoſtilités; & que de ſon côté le Duc de Savoie renverroit auſſi les priſonniers qu'il avoit faits ſur le Dauphin; que du reſte, les deux Princes vivroient en bonne intelligence comme ils avoient vécu avant la guerre (2).

Le Dauphin déclare la guerre au Duc de Savoie.

Traité de paix entre le Dauphin & le Duc de Savoie.

Le Duc de Savoie profitant du terme de quarante jours que lui avoient donné les Vénitiens, le Roi d'Arragon, le Duc de Milan & les Florentins, ſe fit comprendre dans le traité de paix de Lodi; & comme il y avoit bien des queſtions à décider, & même des ſujets de guerre à éteindre par raport aux conquêtes faites par Louis dans le Milanez, depuis la mort de Philippe-Marie, il s'arrangerent par la voie de la négociation, & prévenant toute difficulté qui pourroit les diviſer dans la ſuite, ils conclurent un traité, par lequel conſentant l'un & l'autre que le commerce fut rétabli dans ſon ancienne liberté entre leurs ſujets & leurs adhérans (3), il fut convenu que Louis céderoit à Sforce Valence, Beſſignano, Candie, Bourg-franc, Peuto, Preda, Frascarola, la Tour de Borres, Bremond, Saint-Ange, Caſtel-novel, Paleſtri, Caſſine de Boſſi, Conſluns, Villate, Bulgaro, Vicolongo, le Comté de Biandrate, Caſavalon & Mont-Caſſel; enfin, toutes les poſſeſſions ſituées entre Novarre & Vercel, conformément aux limites fixées par Amé VIII & Philippe Marie; à l'exception toutefois de la Terre de Caſivellarum, qui reſteroit au Duc de Savoie, avec tout le terrein ſitué en de-çà de la Sezia; que les Seigneurs, qui dans cette guerre avoient ſuivi le parti du Duc de Milan, ſeroient diſpenſés du ſerment de fidélité qu'ils devoient au Duc de Savoie, le-

Et entre le Duc de Savoie & Sforce, Duc de Milan.

(1) Ste. Marthe. L. 14. Ch. 9. Expilly. *Supplém. de l'Hiſt. du Chevalier Bayard.*
(2) Hild. de Corte. *Hiſt des Dauphins.*
(3) Corio. Machanée. *Chron. Sabaud.* Paradin.

Digitized by Google

SECT. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

quel confirmeroit les privileges que ſes prédéceſſeurs avoient accordés dans toute l'étendue de ſes états au corps des marchands de Milan.

Ce traité fut ratifié par le Duc Louis, qui en même tems proteſta que par l'alliance qu'il faiſoit avec Sforce, il n'entendoit en aucune maniere ſe départir des confédérations qu'il avoit précédemment formées avec le Roi de France. En effet, l'attachement que ce Prince avoit pour la Couronne de France étoit auſſi ſincere qu'inviolable. Outre l'intérêt qu'il avoit à ménager cette Puiſſance, ſupérieure à la ſienne à tous égards, il avoit une affection véritable pour Charles VII, qu'il alla viſiter à Saint Porſain, où il fit jurer par deux cens Gentils-hommes de ſes états, ainſi qu'il s'y étoit engagé, l'obſervation du traité de Feurs. Il lui donna bientôt une preuve encore plus authentique de ſon zele (1); car le Dauphin, trop turbulent, trop inquiet pour laiſſer jouir le Roi ſon pere & l'Etat de quelques jours de calme, ayant projetté, de concert avec les Duc de Bourgogne, de Bourbon & d'Alençon, de rallumer les feux de la guerre dans le ſein du Royaume, & ayant, dans cette vue, envoyé demander au Duc Louis ſon beau-pere, de prompts ſecours en hommes & en argent; Charles inſtruit des deſſeins de ſon fils & de ſes négociations, le prévint & envoya dire au Duc de Savoie qu'il regarderoit comme la plus ſenſible injure, la déférence qu'il auroit pour la ſollicitation du Dauphin; enſorte que, lorſque le député de ce dernier ſe préſenta, Louis ſacrifiant aux intérêts du pere, la conſidération qu'il paroiſſoit très-naturel qu'il eût pour le Dauphin ſon gendre, déclara que jamais il ne préféreroit ſes inclinations particulieres à ſon devoir; qu'il ſeroit toujours attentif à conformer ſes vues à ſon rang & à ſa puiſſance; que ſon unique deſir étoit de conſerver l'amitié du Roi de France, & ſur-tout de ne point l'offenſer (2).

Attachement déſintéreſſé du Duc de Savoie pour Charles VIII. 1455.

Troubles ſuſcités à Charles par le Dauphin ſon fils. 1456.

Charles VII. fut auſſi ſatisfait de la conduite & des procédés du Duc de Savoie, qu'il étoit irrité contre le Dauphin ſon fils; & comme il ne lui reſtoit plus, pour s'aſſûrer de lui, qu'à uſer des voies de rigueur, il donna ordre au Comte Dammartin de ſe ſaiſir de ſa perſonne. Quelque ſecret pourtant que fut cet ordre, il tranſpira; le Dauphin en fut averti, & ſe hâtant de ſortir de Dauphiné, ſuivi de quelques Gentils-hommes, il traverſa le Bugey, ſe rendit à S. Claude en Franche Comté, d'où allant à Noſeroi, terre du Prince d'Orange, l'un de ſes principaux adhérans; il paſſa, quelques jours après en Flandres, auprès de Philippe, Duc de Bourgogne, avec lequel il n'avoit ceſſé de cabaler contre le Roi & contre l'Etat. (3).

Le Dauphin ſe retire chez le Duc de Bourgogne.

Quelque ſage qu'eût été dans cette affaire la conduite du Duc de Savoie, Charles, qui, connoiſſant le caractere du Dauphin ſe défioit toujours de ſes intrigues & de ſon activité à lui ſuſciter pour ennemis ceux mêmes ſur leſquels il avoit le plus compté, craignoit qu'à la fin ſes ſollicitations n'ébranlaſſent le Duc, auquel il envoya des députés chargés de l'engager à promettre de nouveau que, quoiqu'il put arriver, il ne ſeconderoit jamais les projets du Dauphin, ni ne ſe ligueroit avec ce Prince, ni aucun de ſes adhérans. Louis eut peu de peine à donner une ſeconde fois des aſſurances qu'il s'étoit

(1) *Hiſt. de Breſſe & de Bugey. Hiſt. de Sav.* Paradin.
(2) Matthieu. *Hiſt. de Louis XI.* Madlle. de Luſſan. *Hiſt. de Louis XI.*
(3) *Chron. Sabaud. Apologie pour la Maiſon de Savoie.* Corio. Matthieu. *Hiſt. de Louis XI.*

Digitized by Google

promis à lui-même de ne jamais enfreindre; mais, quelques ſolemnelles que fuſſent ces promeſſes, elles ne raſſurerent point encore entierement le Roi de France, qui ne parut tranquille qu'après que les habitans de Turin les eurent autentiquement ratifiées (1). Dans toute autre circonſtance, l'inquiétude ſoupçonneuſe de Charles VII eut vivement offenſé le Duc de Savoie; mais dans cette occaſion, il crut devoir ſouſcrire à tout ce qui pouvoit calmer l'agitation de ce Monarque, trop à plaindre en effet, d'avoir ſans ceſſe à ſe défendre contre les entrepriſes & les attentats de ſon fils, pour qu'on ne dut pas lui paſſer cette eſpece de défaut de confiance dans la parole d'un Prince dont à la vérité il connoiſſoit l'intégrité, mais qu'il ſavoit auſſi devoir inceſſamment devenir le Beau-pere du Dauphin.

Sect. III. Hiſtoire de Savoie & de Piemont. 1391-1496.

La perfidie n'étoit très-aſſurément point le vice de Louis; ſon défaut, (trop commun dans le 15e. ſiecle,) étoit une bravoure outrée, un penchant fanatique pour l'honneur de la Chevalerie. Ce goût lui avoit fait permettre dans le premier tems de ſon regne un combat à outrance entre Compeys & Boniface de Sicile, & la même maniere de penſer, l'engagea encore à donner ſon conſentement à un ſpectacle de ce genre. Fréderic, Comte de Monte-feltro & d'Urbin, avoit offenſé Pandolphe-Malateſte, Seigneur de Riminy, qui ne croyant pouvoir diſſimuler l'injure, appella en duel ſon aggreſſeur. Monte-feltro accepta le défi, & Malateſte envoya demander au Duc la permiſſion de faire ce combat dans ſes états, ſuivant les loix & les uſages de la chevalerie. Solliciter des permiſſions ſemblables, c'étoit obliger ſenſiblement Louis; auſſi conſentit il volontiers au duel, & donna-t-il des ordres pour que tout s'y paſſât ſelon les regles les plus ſtrictes de ce qu'alors on appelloit *l'honneur*; cependant les annaliſtes contemporains ne diſent point ſi ce duel fut exécuté, ni lequel, de Malateſte ou de Monteſeltro, eut la douce ſatisfaction d'égorger ſon antagoniſte (2).

Bravoure mal entendue du Duc de Savoie.

Duel entre le Comte de Monte-feltro & le Seigneur de Riminy. 1457.

Archimbaud de Hasbac, Commandant d'une troupe de Soldats Gascons, & qui dans ſes procédés n'obſervoit pas toujours les regles les plus ſtrictes de l'honneur, alla, ſuivi d'un petit détachement, rendre une viſite de politeſſe à Louis de Boulliers, Seigneur Vaſſal du Comte de Provence, & à Honoré de Laſcaris, Comte de Tende; il leur fit en effet beaucoup d'honnêtetés, mais, qu'il termina par les faire priſonniers l'un & l'autre. Comme le crédit de ces deux Seigneurs étoit infiniment au deſſus de la puiſſance du Commandant Gascon, celui-ci craignant avec raiſon les ſuites de cette affaire, remit ſes priſonniers entre les mains du Duc de Savoie. Le Roi René Comte de Provence, informé de l'injure faite à ſes vaſſaux, s'en plaignit amérement. Louis, qui ne connoiſſoit cette affaire que d'après le rapport d'Archimbaud, & qui croyoit Boulier & Lascaris, ſaiſis de bonne priſe, refuſa de les rendre, & la diſpute eut fourni un ſujet de guerre, ſi le Duc de Milan ne les eût engagés l'un & l'autre à s'en remettre à la déciſion du Pape & du Marquis de Saluces. Fort peu de tems après, le Duc de Savoie eut plus d'une occaſion de connoître le genre de probité du Commandant Hasbac, qui, enhardi par le ſuccès de ſes attentats, s'empara du Château de Roſſan, s'y fortifia, & de-là ſe

Entrepriſe d'Archimbaud Hasbac, Commandant Gascon. 1458 1459.

(1) Ping. *Ang. Taurin. Chronic. Sabaud. Extrait de la Chronic. de Sav.* de Gaill. Paradin.
(2) *Chronic. de Sav.* Corio. Paradin.

Digitized by Google

Sect. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont 1391-1496.*

mit à exercer ſur ſes voiſins & ſur les voyageurs, le plus énorme brigandage; profeſſion qui le conduiſit, par ordre de Louis, du chemin de l'honneur au gibet, où il expira (1).

Louis fait pendre Hasac pour ſes ol s.

La Savoie étoit tranquille; le bon ordre établi dans toutes les parties de l'adminiſtration aſſuroit le repos & le bonheur des citoyens; mais il n'en étoit pas de même en Piemont, où le peuple ſouffroit beaucoup de l'éloignement du Prince, & où les abus ne ceſſoient de ſe multiplier. Pour les extirper, Louis prit le moyen le plus efficace, & ce moyen fut de créer un Sénat à Turin, Corps intermédiaire, qui, Protecteur des droits des Citoyens & Défenſeur des intérêts du Prince, étoit en même-tems chargé de rendre la juſtice, de faire reſpecter les loix, d'annoncer au peuple les volontés ſuprêmes du Souverain, & de porter au Duc les plaintes, ou les vœux de ſes ſujets. Louis attribua à ce Sénat, qui ſubſiſte de nos jours, tel qu'il fut lors de ſa création, en 1459, une autorité ſouveraine dans les jugemens de toutes les affaires civiles & criminelles (2).

Différend entre les Duc de Savoie & de Bourbon. 1400-1461. 1462.

Quelques précautions qui euſſent été priſes, pour éteindre par des traités les anciens différens qu'il y avoit eûs entre la Maiſon de Savoie & celle des Ducs de Bourbon, il s'éleva une conteſtation nouvelle, au ſujet du château de Beſenens en Dombes, dont Louis demanda l'hommage, & que Jean, Duc de Bourbon lui refuſa. Cette diſpute ne tarda point à dégénérer en inimitié entre les deux Princes, qui en vinrent bientôt à des hoſtilités ſur la frontiere de Breſſe & de Dombes. Une guerre plus vive & plus meurtriere eut inévitablement ſuccedé à ces hoſtilités, ſi Louis XI n'eût écrit aux Ducs de Bourbon & de Savoie qu'il deſiroit qu'il y eût entre eux une ſuſpenſion d'armes, juſqu'à ce qu'il eût pris une connoiſſance exacte de leurs prétentions reſpectives, dont il vouloit être l'arbitre. Ils lui remirent l'un & l'autre leurs intérêts: Louis XI. envoya ſur les lieux des commiſſaires; ceux-ci prirent tous les moyens poſſibles pour faire conſentir les deux Princes à un accommodement, & ne purent obtenir qu'une treve, dont le terme ne fut pas plutôt expiré, qu'ils ſe préparerent à recommencer la guerre; mais Louis XI envoya de nouveaux commiſſaires, qui, à la vérité furent aſſez heureux pour ſuſpendre les hoſtilités, mais qui s'aſſemblerent envain pour la déciſion de ce différend, qu'ils ne purent terminer (3).

Troubles excités en Savoie par Philippe, Comte de Breſſe fils du Duc Louis.

Le Duc de Savoie n'avoit gueres alors ni le tems, ni la liberté de donner une attention bien ſoutenue à cette diſpute: il étoit occupé d'une affaire beaucoup plus inquiétante; du ſoin de réprimer la violence de Philippe Comte de Breſſe ſon fils, jeune Prince d'une ambition outrée, tracaſſier, turbulent, qui, ayant eu l'art de mettre la nobleſſe dans ſes intérêts, cabaloit ſans ceſſe à la cour de ſon pere, contre le Prince de Piemont, qu'il déteſtoit par envie, & qu'il traitoit avec mépris par la hauteur la plus inconſidérée. Louis, après avoir inutilement tenté de ſe rendre médiateur entre ces deux ennemis, qui lui étoient ſi chers, réſolut d'aller en France concerter avec le Roi Louis XI ſon gendre, les moyens d'arrêter les ſuites de cette hai-

(1) Chieza. Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.*
(2) *Hiſt. di Piem.* Ping. *Aug. Taurin.*
(3) Chieza. *Chron. Sabaud.* Paradin.

haine envenimée; & quoique sa santé fut très-affoiblie par la continuité des douleurs de la goutte, il se mit en chemin, dans la saison la plus rigoureuse, suivi du Comte de Genève son frere, & de quelques Seigneurs. Arrivé à Paris, il fut obligé d'y attendre le Roi, qui étoit allé à Lille, dans le dessein de détourner le Duc de Bourgogne du projet qu'il avoit formé d'entreprendre une guerre aussi folle qu'inutile contre les Turcs. Louis XI, à son retour, prit le plus sensible intérêt aux chagrins qui avoient amené son Beaupere, & il fut convenu entr'eux que le Roi attireroit Philippe en France, sous prétexte d'avoir besoin de sa valeur & de ses conseils, & qu'aussi-tôt que ce Prince seroit arrivé, Louis XI s'assureroit de sa personne. Ce projet, rigoureux à la vérité, mais nécessaire, fut exécuté. Philippe, sans se douter de rien, se rendit à l'invitation du Roi de France, fut arrêté, & conduit prisonnier à Loches (1). Peu content d'avoir rendu ce service à son Beaupere, Louis XI voulut terminer aussi le différend qui subsistoit toujours au sujet de l'hommage de Busenens; mais Juvenel des Ursins, Chancelier de France, Pierre Doriole, ancien Ministre des Finances, & Veluet, Président du Genevois, s'assemblerent envain en Savoie à ce sujet: ils ne furent pas plus heureux que tous les Commissaires qui avoient précédemment entrepris de mettre fin à cette contestation.

Louis XI. fait arrêter Philippe de Savoie, qui est conduit prisonnier à Loches. 1463-1464.

Cependant après treize mois d'absence, le Duc rentra dans ses Etats, & il reçut les Ambassadeurs des Ducs de Berri, de Bourgogne, de Bourbon & de plusieurs autres Princes, qui, ayant projetté de former une ligue, sous le nom de *Bien public*, contre le Roi Louis XI, desiroient d'y faire entrer le Duc de Savoie, qui refusa constamment de prendre part à cette Confédération; sans crainte même de soulever contre lui tous ces Princes, il résolut d'avertir le Roi de France de l'orage qui le menaçoit, & dans cette vue, il se fit porter à Lyon, quelque violemment incommodé qu'il fut de la goutte. Il fut obligé de s'arrêter quelques jours dans cette Ville, & il avoit donné ordre qu'on le portât jusqu'à Moulins en Bourbonnois, où Louis XI devoit se rendre, lorsque la goutte qui l'avoit si cruellement tourmenté, redoublant de violence, il ne put résister à cette nouvelle attaque, & mourut précipitamment, le 29 Janvier 1465, âgé de 63 ans, & dans la 21e année de son regne (2).

Le Duc de Savoie se fait porter à Lyon, où il meurt. 1465.

Louis n'éclipsa point à la vérité la gloire de ses prédécesseurs; mais il se rendit comme eux, recommandable par d'excellentes qualités: il eut beaucoup de piété, qu'il allioit, suivant l'usage des preux de son siecle, avec les regles homicides de la chevalerie. Il aima la justice, & parut quelquefois juge fort rigoureux; mais ce qui le fit chérir, fut son amour pour ses sujets, qu'il s'attacha constamment à rendre heureux. Les Princes voisins l'estimerent, & ils eurent de sa valeur & de la sagesse de ses conseils une si haute idée, qu'ils rechercherent tous son amitié & son alliance. Il accrut la domination que ses ancêtres lui avoient transmise; mais il n'étendit ses états par aucune voie injuste, ni par l'usurpation. Il étoit bienfaisant, & à quelques circonstances de sa vie près, d'une douceur peu commune & le plus indul-

Caractere du Duc Louis.

(1) *Chroniq. de Sav.* Chieza. Monstrelet. Vol. 3. Ch. 111 & 112.
(2) *Apologie pour la Maif. de Sav.* Parad. L. 3. Ch. 57. *Chron. Sabaud.*

Digitized by Google

SECT. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont 1321 1496.*

gent des hommes. Il montra une conſtance inaltérable & vraiment ſtoïque au milieu des tourmens & des douleurs aigues de la goutte, qui le perſécuta pendant pluſieurs années, ſans que jamais on l'entendit ſe plaindre (1). Sa bonté fut extrême, ſur-tout pour Anne de Chypre ſon épouſe, qui prit un tel aſcendant ſur ſes volontés, qu'elle diſpoſoit entierement des charges de l'état, des honneurs & des finances; ce qui fit, & devoit néceſſairement faire des mécontens; car, Anne, avec des lumieres & des talens, n'étoit cependant point faite pour tenir ſeule les rênes du Gouvernement; auſſi les Cypriotes jouirent-ils ſous ce regne des charges les plus importantes, des poſtes les plus éminens, & cette préférence ulcéra profondément la nobleſſe de Savoie & celle de Piemont. C'eſt encore à l'aſcendant d'Anne ſur ſon époux, qu'il faut attribuer les défauts qu'on impute à ce Prince; & le plus conſidérable de ces défauts fut de n'avoir rien moins que de l'exactitude lorſqu'il s'agiſſoit de remplir ſes promeſſes. Mais ce n'eſt pas là un défaut; c'eſt un vice: & ce fut vraiſemblablement le vice favori des ſouverains de ce ſiecle; car on ſait quelle fut l'infidélité de Louis XI à remplir ſes engagemens (2); cependant perſonne n'a dit que Louis XI manquoit à ſes promeſſes par déférence aux volontés de ſon épouſe, comme on l'a aſſuré de Louis, Duc de Savoie. Il eſt vrai qu'on aſſure qu'Anne fut la plus belle Princeſſe de ſon tems, & l'empire de la beauté eſt bien puiſſant. Cette Princeſſe, fille de Janus, Roi de Chypre, de Jéruſalem & d'Arménie, fut mariée par Procureur, à Nicoſie, avec Louis en 1432, & la cérémonie du mariage fut célébrée à Chambéri, en 1433. Anne mourut à Genève deux ans avant Louis, en 1462, &, ſuivant ſes intentions, elle fut inhumée vêtue de l'habit de S. François, dans la Chapelle de Notre-Dame de Bethléem, à l'Egliſe des Cordeliers de Genève qu'elle avoit fondée. Ce fut vraiſemblablement à ſon exemple, que Louis voulut auſſi être inhumé dans la même Chapelle, où il fut également porté, déguiſé en Cordelier (3). Cette ſorte de traveſtiſſement étoit fort en uſage dans le quinzieme ſiecle, & l'on ne croyoit point aller décemment au tombeau, ſi l'on n'y deſcendoit enveloppé d'un froc. Cette mode eſt paſſée, & l'on n'aime plus gueres les vêtemens des moines, ni pendant la vie, ni après la mort. Il viendra peut-être un tems où l'on penſera plus ſenſément encore, & où, au lieu de ſe faire enterrer, pour l'unique ſatisfaction d'infecter l'air & les vivans; on brûlera tout uniment les morts, dont on recueillera, comme autrefois, les cendres dans des urnes; uſage qui n'eſt, ni ſale, ni dégoutant, & qui ne peut que contribuer, au contraire à purifier l'air, & conſéquemment à ſa ſalubrité.

Ses défauts & ſon aveugle confiance pour Anne de Chypre ſon Epouſe.

Idées ſingulieres, généralement reçues dans le quinzieme ſiecle.

Enfans de Louis.

D'Anne de Chypre ſon épouſe, Louis de Savoie eut Amé IX, Duc de Savoie, qui lui ſuccéda. II. Louis de Savoie, Comte de Genève & Prince d'Autriche, qui fut enſuite Roi de Chypre, de Jéruſalem & d'Arménie. III. Janus de Savoie, Comte de Genève, Baron de Foucigny, de Beaufort, &c. qui épouſa Hélene de Luxembourg, fille de Louis de Luxembourg, Comte de S. Paul, Connétable de France, dont il n'eut qu'une fille, qui épouſa

(1) Botero. Ping. *Arb. Gent.* & *Aug. Taurin.*
(2) *Apologie pour la Maiſon de Sav.* Gobelin. L. 7. Comment.
(3) *Mattir. de l'Egliſe de S. Franç. de Genève.* L. 1. Ch. 6. Vanderb.

Digitized by Google

Sect. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

Louis de Savoie, Marquis de Gex, frere de Charles, Duc de Savoie (1). IV. Jacques de Savoie, Comte de Romont, Baron de Vaud, &c. Prince rempli de valeur, & qui ſe rendit auſſi recommandable par ſes grandes actions, que par les grands revers qu'il eſſuya. V. Philippe de Savoie, Comte de Baugé, Seigneur de Breſſe, & qui dans la ſuite devint Duc de Savoie. VI. Pierre de Savoie, Abbé de S. André de Vercel, Evêque de Genève à huit ans, enſuite Archevêque de Tarentaiſe, & mort âgé de dix-huit ans, à Turin, en 1458. VII. Jean-Louis de Savoie, Protonotaire Apoſtolique, Abbé de Stafarde, de S. Benigne, dans le Canaveys, de Payerne & d'Ambronay, Prieur de Nantua & de Contamine, Prévot de S. Antoine & de S. Dalmace, de Turin, puis Evêque de Maurienne, puis Archevêque de Tarentaiſe, enfin, mort Evêque de Genève en 1458. Comme Jean-Louis de Savoie fut un Prince très pieux, il faut croire que la pluralité des bénéfices rendoit alors la piété encore plus recommandable. VIII. François de Savoie, Abbé de Stafarde, de S. André de Vercel & d'Aulps, Prévot de Montjou, puis Evêque de Genève, puis Archevêque d'Auche, & toujours ſi fort reſpecté par ſa probité & ſes lumieres, qu'après la mort de Charles, Duc de Savoie, il fut déclaré Gouverneur de l'Etat, pendant la minorité du Duc Charles-Jean-Amé. La piété de François de Savoie fut exemplaire & rare; il eut un bâtard, nommé Jean-François de Savoie, & qui marchant dignement ſur les traces de ſon pere, fut Evêque de Genève, Abbé de Pignerol, & ſe diſtingua beaucoup au Concile de Latran (2). IX. Marguérite de Savoie, fiancée d'abord à Adolphe, Prince de Gueldres, mais mariée enſuite avec Jean, Marquis de Montferrat, & en ſecondes nôces avec Pierre de Luxembourg, Comte de S. Paul, &c. X. Anne de Savoie, morte dans ſon enfance. XI. Charlotte de Savoie, d'abord promiſe à Fréderic, Duc de Saxe, & accordée enſuite à Louis, Dauphin de France, qui l'épouſa: elle mourut à Namur, en 1457. XII. Bonne de Savoie, qui fut recherchée en mariage par Edouard, Roi d'Angleterre, & qui fut mariée avec Louis Galéas-Marie Sforce, Duc de Milan, en 1468; elle mourut en 1485. XIII. Marie de Savoie, qui, par traité, fut promiſe en mariage à Philippe-Marie Sforce, fils aîné du Duc de Milan; mais qui après la mort de ſon fiancé, épouſa Louis de Luxembourg, Comte de S. Paul, Connétable de France (3). XIV. Agnés de Savoie, qui épouſa à Montargis, en 1466, François d'Orléans, Comte de Dunois, de Longueville, Tancarville, &c. & qui mourut en 1508.

Courte notice de la vie & des actions des enfans du Duc de Savoie.

La Couronne de Savoie avoit acquis le plus grand luſtre par les talens & les vertus des Souverains qui l'avoient ſucceſſivement portée; mais nul ne lui avoit encore donné, au jugement de la Cour de Rome, l'éclat qu'elle reçut par les qualités éminentes & la rare piété d'Amé IX, ſurnommé le *Bienheureux*, & qui fut très-heureux en effet, puiſqu'il ne s'occupa pendant tout le cours de ſa vie & de ſon regne, qu'à verſer des bienfaits. Il naquit à Tonon, Capitale du Chablais, le 1 Février 1435, & les ſoins de ſon éducation furent confiés à Jean Fauzon, de l'ancienne Maiſon de Montdevis, Religieux

Avénement d'Amé IX. le Bienheureux à la Couronne de Savoie.

(1) Matthieu. Hiſt. de Louis XI. *Chron. Sabaud.*
(2) Ping. *Arb. Gent. Chron. Hiſt. Pedemont.* Ch. 46.
(3) Ping. Vanderb. Guill. Paradin.

Digitized by Google

SECT. III. *Hiſtoire de* Savoie & de Piemont. 1391-1496.

de l'ordre de S. François, homme fort éclairé, le plus inſtruit ſans contredit, de tous les moines de ſon ſiecle, & qui ayant des connoiſſances infiniment au-deſſus de l'état qu'il avoit embraſſé, étoit très-propre à former le cœur & l'eſprit de ſon éleve: auſſi le jeune Amé fit beaucoup de progrès ſous la direction d'un tel Gouverneur, & il fit de très-bonne heure les délices du Duc Louis ſon pere (1). Il étoit encore au berceau lorſque ſon mariage avec Yolande de France, fille de Charles VII & de Marie d'Anjou, fut arrêté à Tours, le 16 Août 1436: mais il ne fut célébré qu'en 1452, à Feurs en Forez.

Louis avoit déja donné pour appanage à ſon fils Amé, pluſieurs terres en Breſſe, dans le Pays de Vaud, en Savoie & dans le Genevois; mais cet appanage ne paroiſſant point ſuffiſant, Charles VII, ſon Beau-pere le fit augmenter conſidérablement. Il étoit à Bourg avec Yolande ſon épouſe, lorſqu'il reçut la nouvelle de la mort du Duc Louis ſon pere: ce fut là qu'il reçut l'hommage de ſes ſujets de-ça les monts; il envoya des Commiſſaires à Turin, pour y recevoir en ſon nom, le ſerment de fidélité des Piémontois, & il partit pour ſe rendre à Chambéri, où il alla préſider à l'aſſemblée des Etats de Savoie & de Piemont qu'il avoit convoquée (2). Il ſentit dès les premieres ſéances de cette aſſemblée, combien eſt quelquefois embarraſſant le poids d'une Couronne; car, il eut à opter entre deux partis oppoſés, qu'il eut bien déſiré de menager également; puiſqu'il n'étoit pas poſſible de ſonger même, du moins encore, à les reconcilier. Il donna audience devant les Etats aſſemblés, aux Ambaſſadeurs de Louis XI ſon Beau-frere, & à ceux de Philippe de Bourgogne, qui porterent au Duc deux propoſitions fort oppoſées, l'une à l'autre, & qui s'excluoient indiſpenſablement.

Louis XI, très-irrité contre Jean de Bourbon, l'un des principaux chefs de la ligue du Bien-public, & prêt à lui faire la guerre, prioit Amé de faire des hoſtilités ſur les poſſeſſions du Duc en Dombes, & dans le Beaujolois. Le Duc de Bourgogne, au contraire, qui vivoit auſſi mal avec le Roi, qu'il étoit dans les intérêts du Duc de Bourbon, faiſoit ſolliciter Amé de reſter neutre dans la guerre que le Duc de Bourbon ſe préparoit à ſoutenir contre Louis XI. Ces demandes jetterent le Duc de Savoie dans la plus grande irréſolution: & il étoit d'autant plus embarraſſé ſur le parti qu'il avoit à prendre, qu'il ne vouloit ni offenſer le Roi de France, ſon Beau-frere, en s'uniſſant avec ſes ennemis, ni ſe brouiller avec le Duc de Bourbon ſon parent, ni mécontenter le Duc de Bourgogne, par égard pour les alliances qu'il y avoit entre les Maiſons de Savoie & de Bourgogne.

La Ducheſſe Yolande, plus prompte à ſe décider, & ne croyant pas qu'il y eut ſeulement à délibérer entre le Roi Louis ſon frere & des Princes rebelles, ſollicitoit vivement ſon époux à embraſſer la cauſe du Roi de France, & ſon opinion étoit fortement appuyée par la plûpart des Seigneurs de Savoie, & par la partie la plus nombreuſe du Conſeil. Mais le peuple ſoutenoit hautement les Ducs de Bourbon & de Bourgogne, ſoit par le reſſentiment qu'il conſervoit des maux & des déſordres que Louis XI, n'étant encore

(1) Ping. *Arb. Gent.* Bellarmin. Cardin. *In vita Amedei IX.*
(2) *Chronic. Sabaud.* Ping. *Aug. Taur.*

Digitized by Google

que Dauphin, avoit cauſés à la Savoie, ſoit par la haine encore plus vive que lui inſpiroit contre ce Monarque, la détention de Philippe de Savoie, Comte de Breſſe, dans le Château de Loches (1). Cependant il fallut ſe décider, & le Comte Amé préférant les intérêts de ſon Beau-frere à toute autre conſidération, ſe déclara pour lui, & donna paſſage par ſes états aux troupes que Galéas Sforce, Comte de Pavie, fils du Duc de Milan, conduiſoit au Roi de France. Peu de tems après, il permit à pluſieurs des principaux Seigneurs de ſa Cour d'aller ſeconder les opérations de ce Monarque, occupé alors au Siege de Ville-franche en Beaujollois: ils ſe conduiſirent avec tant de valeur pendant ce ſiege, que le Duc de Bourbon ſentant la ſupériorité du Souverain qu'il avoit attaqué, demanda la paix & l'obtint, à des conditions beaucoup plus avantageuſes qu'il n'eût oſé l'eſpérer (2).

Amé ſe décide pour Louis XI.

Bataille de Montchery.

La nobleſſe de Savoie continua de ſervir ſous les drapeaux de Louis XI, & elle ſe ſignala avec tant d'éclat, dans la mémorable journée de Mont-chery contre Charles de Bourgogne, que Louis XI dit hautement que c'étoit à elle en partie, qu'il étoit redevable du gain de la bataille.

Le Comte Galéas de Pavie étoit encore en France, lorſque François Sforce, le Duc de Milan ſon Pere mourut. A la premiere nouvelle que Galéas reçut de cet événement il partit, & réſolut de traverſer incognito les Etats de Savoie; mais, arrivé à Novalezze, au pied du Mont-Cénis, il fut arrêté par Auguſtin, Abbé de Cazeneuve, aidé d'Hugonin Aleman, Seigneur d'Arbert. Toutefois, quelques précautions qu'Hugonin & l'Abbé de Caſeneuve euſſent priſes pour dérober la connoiſſance de leur attentat, Amé IX en fut inſtruit, & il ſe hâta de faire rendre la liberté à Galéas Sforce, dont il déſavoua publiquement la capture. Un autre priſonnier fort illuſtre recouvroit ſa liberté dans le même tems; & ce priſonnier étoit Philippe de Savoie, Comte de Breſſe, auquel il fut permis de ſortir du Château de Loches, après qu'il eut donné toutes les ſûretés qu'on exigea de lui, & après qu'il eut ſolemnellement promis de demeurer fidelle au Duc Amé ſon frere, qu'il avoit ſi vivement perſécuté pendant les dernieres années du Duc Louis leur pere. Philippe ſe rendit à Aouſte avec Janus ſon frere, parut très-diſpoſé à remplir ſes engagemens, & fit hommage au Duc de Savoie, qui lui donna la main-levée des terres de ſon apanage (3). Le nouveau Souverain ſe concilia l'affection des habitans de Turin, par l'empreſſement qu'il leur montra à confirmer tous les privileges qu'ils tenoient de ſes prédéceſſeurs. Il n'avoit qu'un ſeul objet en vue, celui de rendre ſes Sujets tout auſſi heureux qu'ils pouvoient l'être; & comme il crut qu'une paix ſolide & durable étoit l'un des plus ſûrs moyens d'opérer la félicité publique, il forma, ou renouvella des traités d'alliance & de confédération avec les Princes & les Souverains, qui par liaiſon d'affaires, par oppoſition d'intérêts, ou pour leur voiſinage pouvoient avoir actuellement, ou pourroient avoir dans la ſuite quelques démêlés avec lui, ou avec ſes ſucceſſeurs. Dans cette vue, il fit un traité qui prévenoit tout ſujet de conteſtation avec

Galéas Sforce, Duc de Milan fait priſonnier. 1466.

Soins d'Amé pour aſſurer la paix dans ſes Etats. 1467.

(1) Corio. Commines. Matthieu. *Hiſt. de Louis XI. L. 3.*
(2) Paſquin *Chroniq. de Sav.* Pontus Heuter.
(3) Franc. Zaccaria. *Nobl. d'Ital.* Part. 2. *Ping. Aug. Taurin.*

Digitized by Google

SECT. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

Philippe, Duc de Bourgogne, & Charles, Comte de Charolois, fils de Philippe. Il ſe ligua auſſi avec le Duc de Calabre, tandis qu'Yolande ſon épouſe formoit un traité ſemblable avec Charles de France, Duc de Normandie ſon frere. Il conclut preſque dans le même tems une Confédération avec François II, Duc de Bretagne, & quelques jours après avec Charles de France, Duc de Normandie. (1)

Guerre entre le Duc Amé IX, le Marquis de Montferrat & le Duc de Milan.

Cependant, quelques ſoins que prit Amé pour fixer la paix dans ſes Etats, il fut contraint de prendre les armes & de déclarer la guerre à Guillaume, Marquis de Montferrat, qui, après la mort de Jean-Jacques ſon pere, refuſa de ſe conformer aux traités faits entre les Maiſons de Savoie & de Montferrat. Philippe de Savoie, à la tête de l'armée de ſon frere, ſe jetta ſur le Montferrat, & y fit de rapides progrès. Trop foible pour lui réſiſter, Guillaume demanda du ſecours à Galéas Sforce, Duc de Milan, qui ſans ſonger aux alliances qui euſſent du lui faire préférer les intérêts d'Amé IX. à ceux de Guillaume, embraſſa vivement la cauſe de ce dernier, & pour le ſecourir, ſe mit en campagne à la tête d'une armée conſidérable. Louis XI, qui, quelqu'amidé qu'il eût pour le Duc de Savoie, eſtimoit beaucoup auſſi Galéas Sforce, dont il avoit reçu des ſervices importans, entreprit de pacifier cette querelle; mais la diſpute étoit trop échauffée. Le Duc Amé IX, offenſé de la démarche de Galéas, lui avoit demandé la reſtitution de Valence ſur le Pô, ainſi que pluſieurs autres places que François Sforce avoit priſes ſur la Maiſon de Savoie; cette nouvelle demande n'avoit ſervi qu'à aigrir les eſprits & rendre la conteſtation beaucoup plus épineuſe. (2) D'ailleurs, Amé découvrit que quelques habitans de Montdevis, corrompus par Galéas Sforce, avoient formé le complot de livrer cette ville au Marquis de Montferrat. Philippe de Savoie ſe hâta d'envoyer dans cette place Claude de Seyſſel, Maréchal de Savoie, qui ſe ſaiſit des traîtres déguiſés en Religieux, & cachés dans le Monaſtere des Freres Mineurs; mais il ne s'en ſaiſit pas ſans éprouver bien des difficultés; les parens de ces faux moines ayant excité une violente émeute, afin de leur procurer la liberté de ſe ſauver à la faveur du tumulte; en effet, la ſédition fut très-vive, le Maréchal de Savoie fut bleſſé par les mutins, & il eut beaucoup de peine à faire ceſſer le déſordre: cependant les hoſtilités continuerent encore pendant quelques mois, & juſqu'à ce qu'enfin les Ducs de Savoie & de Milan, ainſi que le Marquis de Montferrat, amenés par des médiateurs habiles à des ſentimens plus pacifiques, conſentirent à un traité qui fut conclu à Agan, le 4 Novembre 1467 (3), par lequel il fut réglé qu'à l'égard des différens élevés entre le Duc de Savoie & le Marquis de Montferrat, les choſes ſeroient remiſes au même état où elles étoient avant la guerre; que relativement au Duc de Milan, toutes les places qui avoient été priſes de part & d'autre, ſeroient reſtituées, & que le traité de paix fait en 1454, entre le Duc Louis & François Sforce, ſeroit exactement obſervé, de maniere que

Trahiſon de quelques habitans de Montdevis.

Traité de paix.

(1) Agrip. *Orat. funeb. Margar. Auſtriæ. Ducisſæ Sabaud.* Chiezz. Matthieu. Palmerius. Corio.
(2) Pig. *Hiſt. Eſt.* L. 7. *Chroniq. Sabaud.*
(3) Benev. San-Geor. Marth. Palmerius.

Digitized by Google

le commerce ſeroit rétabli entre la Savoie & le Milanois, ſous peine de cent mille ducats d'or contre celui des deux Souverains qui contreviendroit à cette convention. (1)

Sect. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1391 1496.

Quelque ſincere & ſoutenu que fut l'attachement d'Amé IX. pour Louis XI, il s'en falloit bien que ſes freres fuſſent auſſi favorablement diſpoſés pour ce Monarque; ils le haiſſoient au contraire; ſur-tout Philippe, Comte de Breſſe, qui ne pouvoit oublier, ni ſa priſon, ni la ruſe qu'on avoit employée pour l'attirer en France. Il anima contre ce Souverain le Comte de Romont & Jean-Louis Evêque de Genève ſes freres, qui ſe jetterent, comme lui, dans le parti du Duc de Bourgogne, Amé IX. fort éloigné d'applaudir à leur démarche, & craignant qu'on ne le ſoupçonnât d'y avoir conſenti, paſſa en France, uniquement dans la vue de témoigner à Louis XI. le zele le plus vif pour ſes intérêts, & le mécontentement qu'il avoit de la conduite de ſes freres.

Ligue des trois freres d'Amé avec le Duc de Bourgogne, contre Louis XI. 1468.

Louis étoit ſans doute le Prince le moins crédule, ou pour parler avec plus de juſteſſe, le Souverain le plus défiant de ſon ſiecle; & comme il n'étoit rien moins qu'exact à obſerver les engagemens qu'il avoit contractés, il ne ſuppoſoit pas dans les autres plus de bonne foi qu'il n'en avoit lui-même. (2) Cependant il ne put refuſer ſa confiance entiere à la candeur du Duc de Savoie & ne doutant point de la vérité de ſes proteſtations, il l'accueillit avec la plus haute diſtinction, & lui fit rendre par ſes Sujets les mêmes honneurs qu'ils rendoient à lui-même. (3)

Cependant Auguſtin, Abbé de la Seneve, Jean du Saix, Seigneur de la Baſtie, & Antoine Lambert, Ambaſſadeur de Savoie à Veniſe concluoient une ligue de dix années entre le Duc & la République; & par le traité qu'ils ſignerent, il fut convenu que le Duc de Savoie & les Vénitiens entretiendroient en tems de paix, dans chacun des deux Etats, & pour leur ſûreté, quatre mille hommes de cavalerie & quinze cens d'infanterie, ſous peine de cent mille ducats contre celui des deux Confédérés qui manqueroit à cet engagement. (4)

Traité entre la République de Veniſe & Amé dont les forces s'affoibliſſent entierement.

Amé IX. de retour en Savoie, eut le malheur de tomber dans l'impoſſibilité totale de veiller aux affaires du Gouvernement, & de remplir les fonctions les plus indiſpenſables de la Souveraineté. Doué des plus reſpectables vertus, il avoit reçu de la nature un corps foible, un tempérament ſans vigueur; à force de modération & de ſobriété ſa ſanté s'étoit ſoutenue; mais il fut aſſailli tout-à-coup, d'une foule d'infirmités, qui tantôt ſe ſuccédant, tantôt l'accablant à la fois, le jetterent dans la plus déplorable & la plus douloureuſe ſituation. La nature & la continuité de ces maladies l'ayant rendu irrévocablement inhabile aux ſoins de l'adminiſtration, les Etats aſſemblés déférerent la régence à la Ducheſſe Yolande, Princeſſe, qui, par ſes vertus, ſes lumieres & ſon activité, juſtifioit le choix de la Nation. D'ailleurs, Yolande étoit la ſœur de l'un des plus puiſſants & des plus habiles Monarques de l'Europe, de Louis XI, qui lui promit de l'aſſiſter & de la ſecourir en-

Yolande eſt nommée Régente. 1469.

(1) *Chroniq. Sabaud.* Chieza.
(2) Commines. Matthieu. *Hiſt. de Louis XI.*
(3) Parad. *Hiſt. de Sav.* L. 3. ch. 61. Monſtrelet.
(4) Juſtiniani. *Hiſt. Venet.* L. 8.

Digitized by Google

Sect. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

vers & contre tous, par Lettres-Patentes données à Ambrun, le 11 Mars 1469, qu'il lui envoya en Savoie, & qu'elle eut ſoin de faire publier.

Les Comtes de Romont, de Genève & de Breſſe, freres d'Amé n'avoient pas vu ſans jalouſie la régence, à laquelle ils croyoient avoir les plus grands droits, déférée à la Ducheſſe; mais ils s'étoient contenus, dans l'eſpérance que du moins Yolande ſatisfaite du titre & des honneurs de cette dignité, leur laiſſeroit l'entiere adminiſtration des affaires publiques. Ils furent encore trompés dans cette attente; Yolande connoiſſoit trop leur ambition; & d'ailleurs, elle avoit trop de confiance aux lumieres & en l'habileté d'Anteline, Seigneur de Miolans, de Louis de Bonnivard, ſeigneur de Greilly, & d'Antoine d'Orly, Gentils-hommes de Savoie, dont l'expérience & la fidélité lui étoient connues, pour ne point leur donner la principale part au commandement & à la direction des affaires. Cette préférence méritée & juſtifiée par mille ſervices importans, ulcera profondément les trois freres d'Amé; ils ſe lierent ſecrétement, réſolurent de s'emparer du gouvernement de l'Etat, & firent, pour l'exécution de leur projet, des levées de troupes, dans les terres de leur apanage. (1) Toutefois quelques précautions qu'ils euſſent priſes, leur ſecret tranſpira: Yolande informée de leurs deſſeins, & craignant avec raiſon, qu'ils ne commençaſſent par s'aſſurer de la perſonne d'Amé IX, conduiſit ce Prince au Château de Montmeillan, qu'elle mit à l'abri de toute attaque: enſuite, elle s'aſſura de l'amitié du Duc de Bourgogne, qui, à l'exemple du Roi de France, par Patentes données à Utrecht, promit de ſecourir la Ducheſſe Régente envers & contre tous, à l'exception de Ferdinand, Roi de Naples, des Ducs de Guyenne & de Bretagne & des Vénitiens. Yolande s'aſſura auſſi de l'appui du Duc de Milan ſon Beau-frere, qui promit de lui fournir, dans le cas où elle en auroit beſoin, deux mille chevaux & quatre mille hommes d'infanterie.

Les trois freres d'Amé veulent s'emparer du Gouvernement. 1470.

Ces diverſes alliances n'intimiderent point le Comte de Breſſe, qui perſiſtant toujours dans ſon projet, entra en Savoie à la tête d'une armée nombreuſe, & qui, accompagné du Comte de Romont, pénétra, ſans trouver de réſiſtance, juſqu'à Chambéri, d'où il alla former le ſiege de Montmeillan, où étoient le Duc & Yolande ſon épouſe. Les Princes aſſiégeans, avant de commencer les premieres attaques de la place, publierent, ſuivant l'uſage conſtamment obſervé par les grands factieux, que ce n'étoit, ni au Souverain leur frere, ni à la Ducheſſe Régente qu'ils en vouloient, mais ſeulement aux favoris de la derniere; qu'eux ſeuls les avoient obligés de prendre les armes, & qu'ils n'avoient d'autre intention que de les chaſſer de la Cour. Cette déclaration n'en impoſa à perſonne, & l'on ne doutoit point que leur deſſein unique ne fût de ſe rendre les maîtres du Duc & de la Ducheſſe, afin de gouverner enſuite l'état comme ils voudroient, & remplir la Cour & le Conſeil de leurs créatures. (2) Ils réuſſirent en partie dans leurs vues; Montmeillan ſe défendit mal; la place fut priſe & pillée: enſuite les deux Comtes aſſiégerent le Château, qui étoit à la veille de tomber en leur pouvoir, lorſque le Comte de Genève arrivant, détermina la Ducheſſe Yo-

Les Princes aſſiegent la Regente dans Montmeillan. 1471.

Montmeillan pris & pillé.

(1) Vanderb. Parad. *Chronic. Sabaud.* Guichenon.
(2) *Chronic. Sabaud.* Guill. Parad. *Hiſt. de Sav.*

Digitized by Google

Yolande à accepter des conditions, à la vérité fort déſavantageuſes, mais qui euſſent pu l'être encore davantage, ſi elle ſe fut refuſée à un arrangement: enſorte que par le traité auquel les circonſtances l'obligerent de conſentir, il fut convenu que les apanages des Princes leur reſteroient dans toute leur étendue; que le Duc éloigneroit de ſon ſervice & de la Cour, Miolans, le Bâtard d'Aix, A. d'Orly, Riverol & Montſert, principaux membres du Conſeil, leſquels ſeroient tenus de ſe repréſenter devant les Etats aſſemblés, pour y rendre compte de leur conduite, & répondre des abus & des vices de leur geſtion. (1)

Quelqu'humiliant que fut ce traité pour la Régente, & pour l'autorité du Souverain, il ne ſatisfit point la haine des Princes, qui, au mépris de leurs ſermens, ſurprirent le Château de Montmeillan, où ils mirent un Gouverneur: & ſe ſaiſirent de la perſonne du Duc, qu'ils conduiſirent à Chambéri, où ne lui laiſſant aucun de ſes anciens domeſtiques, ils lui en ſubſtituerent d'autres, de l'attachement deſquels ils s'étoient aſſûrés.

La Régente aſſez heureuſe pour tromper la vigilance de ſes ennemis, leur échappa, & alla s'enfermer au Château d'Apremont, d'où elle envoya en diligence le Seigneur de Flaxieu en France, pour demander à Louis XI. le ſecours le plus prompt. L'entrepriſe des Comtes de Breſſe & de Romont avoit été exécutée avec tant de célérité, que Louis en reçut la premiere nouvelle par l'Envoyé de la Régente. Indigné de l'audace des deux Princes, autant qu'il étoit touché de la ſituation d'Yolande, il envoya ordre au Comte de Comminges, Gouverneur du Dauphiné, de raſſembler le plus de troupes qu'il lui ſeroit poſſible, de ſe mettre à leur tête, & d'aller en Savoie, venger avec la plus grande rigueur l'injure faite au Duc & à la Régente Yolande. Louis fit en même-tems partir le Prince Charles de Piemont qui étoit à ſa Cour, afin d'aller ſe mettre, avec le Comte de Comminges, à la tête de l'armée; mais ce jeune Prince, auquel on avoit donné pour Conducteur Antoine de Levis, Comte de Villars, mourut en chemin. (2) Jean, Bâtard d'Armagnac, auſſi prompt à exécuter les ordres de ſon maître, que celui-ci l'avoit été à les donner, raſſembla une nombreuſe armée, qui, réunie aux troupes de l'Evêque de Genève, alla former le ſiege d'Apremont, où les partiſans des Princes tenoient en quelque ſorte la Régente priſonniere, & la mettoient dans le plus grand danger. L'attaque fut ſi vive, que dès le même jour, vers minuit, la place fut priſe; & Yolande délivrée, fut conduite en toute ſûreté à Grenoble, par l'Evêque de Genève, le Bâtard d'Armagnac & le Maréchal de Dauphiné.

Le Gouverneur du Dauphiné mene, par ordre de Louis XI, des ſecours à la Régente.

Afin de ſoutenir ces premiers ſuccès, Louis XI. envoya de nouvelles troupes en Savoie, ſous la conduite de Cruſſol; le Duc de Guienne y en envoya auſſi, ſous le commandement des Sénéchaux d'Armagnac & d'Agenois. Ces différens Chefs réunis au Comte de Comminges, à l'Evêque de Genève & au Maréchal de Dauphiné, ramenerent Yolande & ſes enfans à Apremont, (3) Les Comtes de Romont & de Breſſe, peu allarmés de ces

(1) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.* T. 1.
(2) Chieza. Parad. Guichenon.
(3) Parad. *Hiſt. de Sav.* L. 8. Matthieu, *Hiſt. de Louis XI.* Commines.

Digitized by Google

Sect. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1391 1496

grands préparatifs, régloient l'Etat, ou plutôt lui préparoient de nouveaux troubles à Chambéri, où ils concertoient le plan de leurs opérations, avec du Lau, Chef des troupes Allemandes, tandis que le malheureux Amé IX reſtoit toujours captif, languiſſant & malade au château de Montmeillan.

Les Ambaſſadeurs de Berne & de Fribourg propoſent un accommodement.

Les Cantons de Berne & de Fribourg auxquels la Ducheſſe avoit auſſi demandé du ſecours, envoyerent des ambaſſadeurs, qui crurent devoir avant tout, tenter de concilier les intérêts oppoſés des Princes & de la Régente, & qui firent, dans cette vue, quelques propoſitions d'accommodement. Louis XI, les premiers tranſports de ſon indignation exhalés, avoit penſé comme ces deux Cantons, & il avoit même ordonné à Taneguy du Châtel, Gouverneur de Rouſſillon, d'aller en Savoie, & de tâcher d'y ramener la paix. (1) Les circonſtances favoriſoient beaucoup les négociations: l'armée des Princes & les troupes de la Régente, étoient campées à peu de diſtance l'une de l'autre, & cette proximité ſecondant le zele des médiateurs, il y eut une conférence entre les députés des deux partis, en préſence des ambaſſadeurs de Berne & de Fribourg, au château de la Pérouſe, près de Montmeillan; & dans cette conférence il fut convenu, qu'en attendant l'arrivée de Taneguy du Châtel, la Ville & le Château de Chambéri ſeroient remis entre les mains des ambaſſadeurs des deux Cantons, qui les tiendroient au nom du Duc & de la Ducheſſe de Savoie; que les terres & poſſeſſions ſituées dans le pays de Vaud, & ſur leſquelles le Comte de Romont vouloit faire valoir ſes prétentions, ſeroient remiſes aux officiers que le Duc y établiroit, juſqu'à ce qu'il eût prononcé ſur les droits du Comte de Romont; que le château de Montmeillan ſeroit confié au Maréchal de Savoie & à l'ambaſſadeur de Berne, avec toute liberté à la Régente d'aller dans cette place, ainſi qu'à Chambéri, en ſortir, & y ſéjourner, comme elle le jugeroit à propos: qu'enfin, dès le lendemain de l'exécution de ces conditions, les Princes licentieroient leurs troupes, & la Ducheſſe les ſiennes un jour après. Il fut convenu auſſi que ces préliminaires remplis, les ambaſſadeurs des deux Cantons ameneroient Amé IX. à Chambéri où la Ducheſſe ſon épouſe ſeroit libre d'aller & de reſter. (2)

Conventions préliminaires.

Traité de Paix entre les Princes, le Duc & la Ducheſſe de Savoie. 1471.

Ces conventions furent exécutées de bonne foi de part & d'autre; & environ un mois après, le 5 Septembre 1471: par le traité de paix qui fut conclu, les troubles ceſſerent entierement; & il fut ſtatué, que les troupes ſeroient licentiées, l'amitié fraternelle & la concorde rétablies dans la maiſon de Savoie; le Duc & la Ducheſſe réunis dans leurs palais; que les villes & châteaux de Chambéri & Montmeillan ſeroient inceſſamment remis au Duc, dont le Conſeil ſeroit déſormais compoſé de huit perſonnes, & dans lequel les Princes ſeroient libres d'entrer; que l'adminiſtration des finances ſeroit confiée à des perſonnes d'une intégrité reconnue; que quand à la Lieutenance-Générale de l'Etat, ou s'en rapporteroit à la déciſion du Roi de France & des ambaſſadeurs des deux Cantons;

(1) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.* T. 1. p. 554.
(2) *Idem.*

Digitized by Google

mais que jusqu'à cette décision, la Ducheſſe conſerveroit excluſivement toute l'autorité. (1)

Ce traité dont les conditions furent exactement remplies, rendit enfin le calme à la Savoie; mais il ne rendit point le repos au Duc Amé, qui ſouffroit & s'affoibliſſoit davantage de jour en jour: il crut que le changement d'air pourroit lui procurer quelque ſoulagement; & dans cette eſpérance, il ſe fit tranſporter au-de-là des Monts; mais le changement ne fit qu'accroître la violence de la maladie, qui empira au point, qu'arrivé à Vercel, il y mourut la veille de Pâques de l'an 1472, âgé de 37 ans, & dans la ſeptieme de ſon regne, plus orageux encore qu'il n'avoit été court.

Affoibliſſement d'Amé IX.

Sa Mort. 1472.

Une foule d'auteurs, & de moines ſur-tout, ont publié des panégyriques de ce Prince; dont les vertus méritoient à la vérité les plus grands éloges, & même de meilleurs panégyriſtes. (2) S'il avoit reçu de la nature un corps foible & la plus débile ſanté, il en avoit reçu auſſi la plus heureuſe & la plus agréable figure; il étoit de la plus rare douceur; ami de la juſtice, mais trop bon, pour qu'il fut en lui de prononcer un jugement ſévere. Sa généroſité le fit aimer, même de ceux qui avoient été ſes plus violens ennemis; parce qu'on le trouvoit toujours plus prompt à pardonner & à oublier les offenſes, qu'on ne l'avoit été à l'offenſer. Philippe de Savoie, Comte de Breſſe ſon frere, avoit été ſon perſécuteur le plus envenimé, à peine Amé fut ſur le trône, qu'il ne vit en Philippe qu'un frere qu'il aimoit: & ce fut à la vivacité de ſes ſollicitations auprès du Roi de France, que Philippe de Savoie fut redevable de la liberté. Il ſe conduiſit tout auſſi généreuſement avec Galéas Sforce, qui avoit été ſon ennemi déclaré. Mais quelle que fut ſa bonté, ſon zele pour la réligion lui inſpiroit, lorſque les circonſtances l'exigeoient, la plus inébranlable fermeté; il ne voulut jamais retracter les ordres qu'il avoit donnés pour chaſſer de ſa cour les bouffons & les batteleurs; il fut inflexible auſſi contre les blaſphémateurs. Il fit ſur-tout admirer ſa conſtance au milieu des tourmens que lui cauſoient des maladies aiguës, jointes à ſes infirmités habituelles. Il dota pluſieurs hôpitaux, & il mérite d'en être loué; il fonda les Cordeliers d'Aouſte, & il eût pu mieux faire: il fit bâtir des chapelles, & il rendit ſervice à pluſieurs habitans, auparavant trop éloignés des égliſes. Il fit bâtir le cloître de S. Dominique de Chambéri, mais les moines étant aſſez riches pour ſe faire conſtruire un cloître, il eût pu employer à de plus utiles uſages cette dépenſe. Il fit bâtir les couvens des Auguſtins & des Carmes de Vercel, où le Curé & les Vicaires ſuffiſant aux Vercellois, il n'étoit nullement néceſſaire qu'il y eut des Carmes & des Auguſtins. Dans le voyage qu'il fit en France, en 1468, il donna à la cour de Louis XI, qui en avoit beſoin, l'exemple de la plus édifiante piété. Mais il alla à Rome incognito, à pied, & en habit de pélerin; il valoit beaucoup mieux qu'il reſtât en Savoie, où ſa préſence étoit beaucoup plus néceſſaire que cet inutile voyage & ce traveſtiſſement, plus

Son caractere.

Ses libéralités ſouvent utiles, quelquefois mal-entendues.

Sa Charité.

(1) Simler. *de Reb. Helveticis. Extrait Chron.* de Guill. Parad.

(2) Ces éloquens Panégyriſtes ſont cependant Ranzo, Malet, Binet, Camille, Balliond Codretto, & une foule d'autres Moines de cette célébrité. Il ne faut pourtant point confondre avec ces Grands-hommes ignorés & fort ignorans le Cardinal Bellarmin & S. François de Sales, qui ont auſſi écrit l'éloge d'Amé IX.

Digitized by Google

SECT. III. *Hiſtoire de* Savoie & de Piemont. 1391-1496.

inutile encore. Amé IX aimoit les pauvres, les ſoulageoit, les aſſiſtoit, les recueilloit dans ſon palais, & avoit d'eux les plus grands ſoins; les éloges que les ames ſenſibles doivent à l'exercice de cette vertu, ſont au deſſus de toute expreſſion. Il les ſervoit lui-même à table; mais il eût valu tout autant qu'il les eût fait ſervir. Il les exhortoit à la patience, & l'exemple journalier qu'il leur donnoit à cet égard, étoit plus encourageant encore que ſes diſcours. Un jour Galéas Sforce lui demandoit où étoit ſa meute: *je vais vous la montrer*, répondit le bon Amé IX, & il le conduiſit dans un appartement où étoit une troupe de pauvres qu'il nourriſſoit. A Vercel, dans un tems de calamité, il donna à vendre ſon collier de l'ordre, & en fit diſtribuer le produit aux pauvres. Il envoya des ſecours aux Chrétiens de Conſtantinople contre les Turcs. (1). On a généralement regardé le Duc Amé IX. comme un modele de patience, de piété & de modération; & c'eſt à ces égards qu'il mérita la vénération que l'Italie entiere a, de nos jours encore, pour ſa mémoire. Le Duc Louis ſon pere, fut vivement tourmenté de la goutte, & il ne tranſmit point cette maladie à ſon fils, qui, vraiſemblablement eut préféré la goutte à l'épilepſie, dont il fut ſi vivement attaqué, & dont les accès devinrent preſque journaliers ſur la fin de ſa vie. (2) Il étoit encore au berceau quand la Princeſſe Yolande de France lui fut promiſe en mariage, & elle n'avoit alors que trois ans elle-même; elle lui apporta en dot cent mille écus d'or, & le Duc lui aſſura un douaire de dix-mille écus de rente. Les hiſtoriens contemporains ont unanimément parlé d'Yolande comme de la Princeſſe la plus illuſtre & la plus vertueuſe de ſon ſiecle (3); elle donna pluſieurs enfans à ſon époux, ſavoir, I. Charles de Savoie, Prince de Piemont, né à Ganat en Bourbonnois, en 1456, & qui, envoyé par Louis XI, à la cour duquel il étoit, à la tête des troupes deſtinées à défendre la Régente Yolande ſa mere, comme on l'a dit, mourut de diſſenterie en route à Orléans. (4) II. Philibert I, qui ſuccéda à la Couronne de Savoie. III. Charles II, qui fut auſſi Duc de Savoie à ſon tour. IV. Jacques Louis, Comte de Genève. V. Bernard. VI. Claude Galéas, mort au berceau. VII. Anne de Savoie, qui fut mariée à Fréderic d'Arragon, Prince de Tarente, qui devint Roi de Naples, de Sicile & de Jéruſalem, quoique dans la vérité, Jéruſalem ne ſoit pas un Royaume. VIII. Marie de Savoie, qui, en 1480, épouſa Philippe, Marquis de Hochberg, de la maiſon de Bade, & Comte ſouverain de Neufchatel. IX. Louiſe, qui épouſa Hugues de Châlons fils de Louis de Châlons Prince d'Orange.

Son mariage.

Enfans d'Amé IX.

Philibert, ſurnommé le Chaſſeur, ſuccede à Amé IX.

Le regne d'Amé IX avoit été fort orageux, mais beaucoup moins que ne le fut celui de Philibert, ſurnommé *le Chaſſeur*, ſon fils & ſon ſucceſſeur. La Savoie fut alors agitée par les plus violentes ſecouſſes, expoſée aux incurſions des Princes voiſins, & plus cruellement dévaſtée par ceux qui devoient

(1) *Martyr. de S. Dominique de Chambéri.* Balæus. *In Vita Felicis V.* ch. Mart. Corio.

(2) *Hiſt. Del mondo.* Geor. Fab. Or. Saxon. Th. Coſm. *Bell. Hiſt. Univerſ.* Henninges.

(3) Ping. *Orb. Gent.* Fodero. *Saxon. Illuſtr. Bibl. Hiſt.*

(4) *Chron. Sabaud.* Matth. *Hiſt. de Louis XI.* L. 4.

Digitized by Google

être les plus fermes appuis de l'Etat. Philibert ne règna que dix ans, mais ces dix années furent une suite non interrompue de tempêtes & de calamités, plus accablantes les unes que les autres. Ce Prince, né au Château de Chambéri, le 7 Août 1465, n'avoit pas sept ans, quand la mort lui enlevant Amé son Pere, il reçut la Couronne Ducale de Savoie. Yolande sa mere se déclara sa tutrice & Régente de l'Etat, conformément aux dernieres dispositions du Duc Amé IX; mais la régence lui fut disputée par plusieurs prétendans également ambitieux (1). Le plus puissant d'entr'eux étoit Louis XI, qui eût pu se dispenser de vouloir gouverner la Savoie, ayant lui-même un grand Royaume à gouverner. Le Duc de Bourgogne aspiroit au même poste, & il fondoit ses espérances sur l'alliance secrette qu'il y avoit entre lui & la Duchesse Yolande. Les circonstances reveillerent les desirs mal éteints des Comtes de Bresse & de Romont, qui prétendirent que c'étoit à eux seuls qu'appartenoit le droit de tenir les rênes du Gouvernement. Yolande n'avoit pour elle que les Piémontois: le reste des sujets étoit partagé entre les quatre prétendans à la régence.

Sect. III. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

Prétendans à la Régence.

Le Roi Louis XI, irréconciliable ennemi du Duc de Bourgogne, dont il connoissoit le caractere entreprenant, craignoit que si jamais il gouvernoit la Savoie, il ne se servit de son autorité contre les intérêts de la France: les mêmes motifs agissoient sur le Duc de Bourgogne, qui ne craignoit rien tant que de voir le Roi de France Régent & maître de la Savoie (2). Les Comtes de Bresse, de Romont & l'Evêque de Genève cachant sous les dehors du zele & du patriotisme leurs vues d'ambition, disoient hautement qu'on les trouveroit toujours prêts à empêcher que la régence ne tombât au pouvoir d'aucun Prince étranger; ils ne dissimuloient pas même, qu'oncles du jeune Souverain, c'étoit à eux exclusivement qu'appartenoient la tutelle & la régence, plutôt qu'à la Duchesse Yolande, qui ne vouloit garder la suprême autorité que pour la déposer entre les mains de Louis XI son frere.

En butte à tous ces aspirans Yolande étoit très embarrassée sur les moyens de conserver son rang. Elle avoit sans doute le plus sincere attachement pour Louis XI; mais elle étoit encore plus attachée à ses enfans, auxquels les prétentions du Roi de France nuiroient inévitablement, s'il réussissoit dans ses vues. Elle craignoit aussi de mécontenter le Duc de Bourgogne, avec qui elle entretenoit une correspondance exacte & secrette, par l'intérêt qu'elle avoit de se ménager son appui (3). Philippe de Savoie, Comte de Bresse, le plus entreprennant & le plus ambitieux des quatre prétendans, fut le premier à se déclarer; il passa en Piemont, dans l'espoir de disposer les habitans à soutenir sa cause: il ne réussit point: les Piémontois refuserent de seconder ses vues. Irrité de l'inutilité de cette démarche, il revint en Savoie, &, de concert avec le Comte de Romont son frere, il forma le projet d'enlever le jeune Duc à sa mere, assuré qu'alors on n'oseroit lui refuser le gouvernement de l'Etat.

Intrigues du Comte de Bresse. Il se déclare.

Philibert & Yolande étoient à Chambéri: les deux Comtes s'y ménage-

(1) *Chronic. de Sav.* Chieza. Paradin.
(2) Matth. *Hist. de Louis XI.* Commines.
(3) *Chronic. Sabaud. Hist. de Sav.*

Digitized by Google

SECT. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

rent des intelligences ſecrettes; firent entrer dans leur entrepriſe Chandée & Rétontour, de la Maiſon de Châlons, prirent toutes les meſures pour s'aſſurer du ſuccès de cet enlèvement, & ſe mirent en chemin pour exécuter leur projet. Mais, contre leur attente, Yolande fut avertie de leur deſſein; elle s'enfuit de Chambéri, & conduiſit précipitamment ſon fils au château de Montmeillan, où elle s'enferma (1). Les Princes plus irrités que mortifiés de cet événement, leverent honteuſement le masque, raſſemblerent des troupes, appellerent à leur ſecours le Comte de Genève leur frere, & allerent aſſiéger Montmeillan. Yolande d'autant plus effrayée, qu'elle ſe défioit de la fidélité des habitans de Montmeillan, aima mieux tenter la voie d'un accommodement, avec ſes Beaux-freres, que de reſter expoſée aux dangers d'une trahiſon de la part de ſes ſujets. Elle capitula avec les deux Comtes, conſentit à laiſſer les Etats-Généraux arbitres de la conteſtation qui s'étoit élevée au ſujet de la régence, à condition, qu'en attendant ce jugement, le Comte d'Entremonts, en qui elle avoit la plus entiere confiance, reſteroit Gouverneur de Montmeillan. Les deux oncles de Philibert accepterent ces propoſitions, & jurerent de s'y conformer. On ſouscrit volontiers à tout, quand on eſt fermement réſolu de ne rien reſpecter: auſſi la Ducheſſe n'eut pas plutôt fait ouvrir les portes de cette place, que les Princes s'y jetterent & ſe ſaiſirent de la perſonne du jeune Duc, qu'ils conduiſirent à Chambéri.

Hoſtilités des Comtes de Breſſe, de Romont & de Genève.

Perfidie des deux Comtes qui enlevérent le Duc Philibert.

Plus étonnée qu'elle n'eût du l'être de cette perfidie, Yolande, aſſez heureuſe pour échapper à la pourſuite de ſes perſécuteurs, s'enfuit en Dauphiné, d'où elle envoya porter ſes plaintes & demander du ſecours à Louis XI, aux Ducs de Bourgogne, de Milan & au Marquis de Montferrat. Ils ne manquerent pas de lui marquer l'intérêt le plus vif, de lui promettre des ſecours, & ſur-tout de paroître infiniment touchés de ſa ſituation, quoiqu'au fond, il n'y en eût aucun d'eux qui ne deſirât encore plus ſincerement de voir le déſordre s'accroître; les uns dans la vue de s'emparer eux-mêmes de la régence, quand les deux partis ſe ſeroient mutuellement affoiblis, les autres dans l'eſpérance d'aggrandir leurs Etats aux dépens de la Savoie, à la faveur des troubles qui leur ſembloient ſi propres à ſeconder leurs projets d'invaſion (2). Ils ſe tromperent tous, du moins pour cette fois. Les deux Comtes inſtruits des ſecours promis à la Ducheſſe, & ne ſe croyant point en état de réſiſter à ces puiſſances étrangeres, qu'ils croyoient déterminées à ſe réunir contr'eux, parurent ſe ſacrifier à l'intérêt de la patrie, qu'ils ne chercheient, dirent-ils, qu'à mettre à l'abri des horreurs de la guerre civile; & renonçant, forcément généreux, à leurs prétentions, ils conſentirent que la Ducheſſe Yolande reſtât ſeule chargée de la régence & de la tutelle de Philibert, à condition toutefois, que dans les plus importantes affaires, elle conſulteroit Jean-Louis de Savoie, Evêque de Genève.

Alarmes des deux Comtes qui ſouscrivent à un accommodement. 1472.

Cet arrangement fait, & l'obſervation des conditions jurée de part & d'autre, ſermens qui n'étoient plus qu'une vaine cérémonie, le Comte de Genève alla ſe renfermer à Annecy, le Comte de Romont ſe retira auprès du Duc

(1) Paradin. Commines. Ping. *Aug. Taur.*
(2) *Chroniq. Saboud.* Chieza. Paradin. *Hiſt. de Sav.*

Digitized by Google

de Bourgogne, pour le malheur de celui-ci, & le Comte de Breſſe paſſa en France, à la Cour de Louis XI; enſorte qu'Yolande reſta paiſiblement tutrice du Duc Philibert, & Régente des Etats de ce Prince (1).

Suivant les conditions du dernier accommodement, l'Evêque de Genève étoit, dans les grandes affaires d'Etat, Chef du Conſeil de la Ducheſſe Yolande. L'Evêque étoit par lui-même fort attaché aux intérêts de ſa Belle-ſœur; mais il étoit auſſi d'un caractere foible, & gouverné par le conſeil de deux perſonnes vouées à la volonté, ou peut-être à l'argent de deux Princes puiſſans. Ces deux perſonnes étoient, Jean de Mont-chenu, Commandant de S. Antoine de Ranvers; & Chiſſey, homme adroit, intrigant & avare. Mont-chenu, créature de Louis XI, ne s'étoit attaché à l'Evêque de Genève, que pour l'attirer dans le parti du Roi de France; & Chiſſey, Penſionnaire du Duc de Bourgogne, étoit payé par ce dernier pour lui gagner le Prélat (2).

Intrigues des deux favoris de l'Evêque de Genève. 1473.

Les Comtes de Romont & de Breſſe, qui ne ſouffroient qu'avec impatience de s'être en quelque ſorte exclus eux-mêmes du gouvernement de Savoie, par l'accommodement auquel ils avoient conſenti, ſe firent part l'un à l'autre de leurs regrets, chercherent les moyens de ravoir ce qu'ils avoient cédé, & conclurent que la voie la plus ſûre étoit de mettre l'Evêque de Genève dans leurs intérêts; ce qu'ils ne pourroient faire, qu'en éloignant de lui Chiſſey & Mont-chenu, qui l'obſédoient ſans ceſſe par leurs conſeils & leurs intrigues. Ils réſolurent de ſe ſaiſir de ces deux dangereux Conſeillers, & dans cette vue, ils allerent à Annecy, raſſemblerent quelques gentils-hommes de leurs amis, auxquels devoient ſe joindre des troupes tirées de France & du pays de Vaud. Yolande fut informée à Turin de ces mouvemens, & elle ſe hâta de faire avertir l'Evêque de Genève, & de le faire conſulter ſur les moyens qu'il y avoit à prendre, pour arrêter la turbulence des deux Comtes. L'Evêque, moins allarmé que la Ducheſſe, & qui ignoroit profondément que ce fut contre ſes deux favoris que cet orage étoit préparé, répondit qu'il mettroit ordre à tout, qu'il reſteroit inébranlablement attaché à ſa Belle-ſœur; qu'il avoit envoyé des munitions à Tonon & au Fort de la Cluſe; qu'il étoit important d'obſerver la conduite des deux Comtes, & de ſe précautionner contre les ſiniſtres projets qu'ils pouvoient avoir formés (3).

Cette intrigue n'eut pas des ſuites auſſi fâcheuſes qu'on l'avoit craint, graces aux deux favoris de l'Evêque de Genève, qui ſe ruinerent l'un l'autre, ſans qu'il fut néceſſaire aux Comtes d'employer la violence pour les écarter. Chiſſey, à force de baſſeſſes, devint le plus puiſſant auprès de l'Evêque, & il ſe ſervit de ſon autorité pour débuſquer ſon rival, qui eut ordre de ſortir du palais du Prélat. Mont-chenu ſe plaignit à Louis XI de la malheureuſe aventure qui venoit de lui arriver, & Louis, qui avoit le plus grand intérêt à ne pas laiſſer l'Evêque de Genève livré aux conſeils d'une créature du Duc de Bourgogne, ordonna à Mont-chenu de prendre Chiſſey & de le lui amener. Cette commiſſion épineuſe fut remplie avec ſuccès: Mont-chenu ſurprit ſon

Les deux favoris de l'Evêque de Genève ſe ruinent l'un l'autre. 1474.

(1) Commines. *Extrait. Chron. de Sav.* de Gaill. Paradin.
(2) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.* T. I. p. 565.
(3) *Chron. Saboud.* Chiera. Bottero. Machanée.

Digitized by Google

SECT. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

ennemi Chiſſey à Genève pendant la nuit; il le conduiſit en France avec autant de diligence que de ſecret. Vivement ulcéré de l'injure qu'il recevoit en la perſonne de ſon Penſionnaire, le Duc de Bourgogne fit arrêter Pontevere, frere de Mont-chenu, & le retint priſonnier, afin qu'il ſervit, comme ôtage, à la délivrance de Chiſſey (1).

Situation critique de la Ducheſſe Yolande & de Philibert.

On ſent combien étoit gênée au milieu de ces intrigues, de ces conſeils & de ces attentats la ſituation d'Yolande & celle du jeune Souverain ſon fils. Expoſé aux entrepriſes des factions dans ſes Etats, & menacé au dehors par autant d'ennemis qu'il y avoit des Princes voiſins, il s'en falloit de beaucoup que ce jeune Prince fut lui-même l'un des Souverains les plus puiſſans & les plus heureux de l'Europe. Il fut cependant regardé comme tel par le Pape Sixte IV, qui lui envoya le magnifique & inappréciable préſent d'une épée aſſez commune, & d'un chapeau ordinaire, mais ſolemnellement bénis par Sixte, don précieux & ſublime, que les Souverains-Pontifes étoient dans l'uſage d'envoyer à l'un des principaux Souverains de la Chrétienté, pour engager les autres, par l'émulation que ne pouvoit manquer d'exciter un préſent de cette magnificence, à protéger l'Egliſe. Yolande & le Duc environnés de troubles, ne pouvoient gueres ſuffire à ſe protéger eux-mêmes. Philibert reçut l'épée & le chapeau, & Yolande, quelque confiance qu'elle eut en la vertu des dons du Pape, chercha de tous côtés des appuis à ſon autorité, contre les Comtes ſes Beaux-freres, & beaucoup plus encore contre l'ambition de Louis XI ſon frere, dont elle ſe défioit encor plus que des deux Comtes (2). Afin de ſe précautionner autant qu'il lui ſeroit poſſible contre les événemens, elle fit conclure une ligue entre Charles, Duc de Bourgogne, & Galéas, Duc de Milan, dans laquelle le jeune Philibert fut compris.

Préſent de Sixte IV. au Duc Philibert. 1475.

Ce fut à-peu-près dans ce tems, que Fréderic d'Arragon, Prince de Tarente, & fils aîné d'Alphonſe, Roi d'Arragon & de Naples, conduiſant des troupes au Duc de Bourgogne, & paſſant par Turin, fut reçu avec magnificence dans cette Ville par la Ducheſſe Yolande, qui répondit favorablement aux premieres ouvertures qui lui furent faites en cette occaſion, du mariage de ce Prince avec Marie de Savoie, fille ainée d'Amé IX. (3).

Depuis quelques tems la Savoie jouiſſoit, ainſi que la France, d'une apparence de calme; calme perfide, & ſemblable à celui de la mer, quelques momens avant la tempête. Ce n'étoient ni la concorde, ni la bonne intelligence, qui conſervoient la paix entre les Princes; ils ſe déteſtoient tous les uns les autres, ſe connoiſſoient, ſe craignoient & s'obſervoient. La treve ſuſpendoit les hoſtilités entre Louis & le Duc de Bourgogne, que leur défiance mutuelle & très-fondée, empêchoit de ſe rapprocher. La Régente ſe défioit encore plus de ſes Beaux-freres, qui n'attendoient que l'occaſion de tout bouleverſer, & qui n'oſoient rien entreprendre, l'un par la crainte des armes de Louis XI, & l'autre par celle de s'attirer l'inimitié du Duc de Bourgogne, auſſi lié avec le Comte de Romont, que le Comte de Breſſe l'étoit avec le Roi de France. Mais le Comte de Romont, trop bouillant & trop im-

Occupations du Comte de Romont dans le Pays de Vaud.

(1) Guichenon. Paradin. Chieza. *Chroniq. Sabaud.*
(2) Monſtrelet. Matth. *Hiſt. de Louis XI.* Commines.
(3) Paradin. *Hiſt. di Piem. Juven. de Aquino.*

Digitized by Google

impétueux pour reſter long-tems paiſible, eſſayoit, en attendant des occpations plus importantes, ſes forces dans le pays de Vaud; & pour ne point donner des noms honnêtes à des faits peu honorables, & à des actions vicieuſes, il faiſoit ſur ces terres le métier de Brigand, la treve ne lui permettant point encore d'exercer les fonctions de Général, qui ſont du moins un brigandage légitime. Dans l'une de ſes courſes il rencontra un Suiſſe, qui menoit à la foire de Genève un charriot chargé de peaux de mouton. Ce charriot ne paroiſſoit gueres propre à enflammer la cupidité du Comte; mais ſoit qu'il ne négligeât aucun profit à faire, ſoit que la force de l'habitude l'entraînât, il attaqua le Suiſſe, remporta l'honneur de la victoire, & ſe ſaiſit du charriot & des peaux de mouton (1). Aſſurément il ne prévoyoit pas que cette expédition, très-peu militaire, lui couteroit le Comté de Romont, & toutes les poſſeſſions qu'il avoit dans le pays de Vaud; il ne prévoyoit pas que la plûpart des habitans de ce pays, qui pourtant n'avoient aucune part à cette entrepriſe, payeroient de leur ſang ce char & ces marchandiſes; il eût du le prévoir. Le Suiſſe alla ſe plaindre à la ligue Helvétique du vol qui venoit de lui être fait à force ouverte: les Suiſſes, avant que d'en venir à des voies de fait, envoyerent des députés au Comte de Romont, pour lui demander la réparation du tort cauſé à leur Compatriote. Le Comte refuſa toute ſatisfaction: les Suiſſes irrités, prirent les armes, ſe jetterent ſur le pays de Vaud, s'emparerent ſucceſſivement de toutes ſes places, & le conquirent entierement. Dans la chaleur de cette invaſion, ils prirent auſſi deux forts appartenans au Seigneur de Château-Guyon, Gentil-homme de Bourgogne. Château-Guyon & le Comte de Romont ſe plaignirent amérement de la violence de ces hoſtilités au Duc de Bourgogne, qui, venant de terminer ſa conquête du Duché de Lorraine, couvert de gloire, énorgueilli par ſes ſuccès, & ne croyant pas qu'il y eut en Europe aucun Souverain en état de lutter contre lui, regarda la ſoumiſſion des Suiſſes comme une expédition facile, & promit d'autant plus volontiers au Comte de Romont & à Château-Guyon de les venger avec éclat, qu'il ne cherchoit qu'une occaſion de ſe venger lui même des Cantons confédérés, qui avoient aidé Sigismond, Comte d'Autriche, à le dépouiller du Comté de Ferrete.

Sujet de l'invaſion de ce Pays par les Suiſſes.

Inſtruits & allarmés des diſpoſitions du Duc, les Suiſſes lui envoyerent des ambaſſadeurs, pour le conjurer d'excuſer ce qui s'étoit fait; l'aſſurant qu'ils ignoroient, quand ils avoient cru devoir repouſſer la force par la force, l'intérêt qu'il prenoit au Comte de Romont, auquel ils offroient de reſtituer tout ce qu'ils avoient pris ſur lui (2). Le Roi Louis XI. appuya de toute ſa puiſſance, les propoſitions des Cantons, & envoya l'un de ſes Gentilhommes au Duc, pour le prier d'accorder la paix aux Suiſſes, ſur leſquels, d'ailleurs, il n'avoit rien à gagner, quand même il ſeroit aſſuré des ſuccès les plus ſoutenus. Charles rejetta fierement les excuſes des Suiſſes & les ſollicitations de Louis. Etonnés de ſon inflexibilité, les Suiſſes firent pour le calmer de nouvelles démarches, offrirent les plus grands dédommagemens au Comte de Romont & à Château-Guyon. Rien ne put toucher le Duc; qui,

Le Duc de Bourgogne ſe propoſe de venger le Comte de Romont.

(1) Stumfius. Simler. Guillim. *de Reb. Helvet.* L. 4. cap. 3.
(2) Simler. *In Valeria. Hiſt. des Ligues & des Guerres de la Suiſſe.*

Digitized by Google

SECT. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

voulant abſolument ſe rendre maître des rochers & de la liberté des Suiſſes, fit contr'eux les plus grands préparatifs, ſans ſe douter, ainſi que le Comte de Romont, que c'étoit lui ſeul qui couroit à ſa ruine. Mais comment eût-il pu prévoir ſon déſaſtre, lui, qui croyant ſes forces plus que ſuffiſantes, pour conquérir l'Helvétie entiere, avoit encore reçu quatre mille hommes de la Régente de Savoie, & la plus grande partie des troupes du Duc de Milan: enſorte qu'il étoit à la tête d'une formidable armée, lorſqu'il alla dans le pays de Vaud, réſolu, de paſſer en Suiſſe, quand il auroit nettoyé les poſſeſſions du Comte de Romont, de ce qu'il y avoit de troupes Helvétiques. Les premieres opérations répondirent à ſon attente; & en effet, il chaſſa les Suiſſes de trois ou quatre places fortes, qu'ils avoient priſes ſur le Seigneur de Château-Guyon.

Action atroce.

Excité par ces ſuccès, Charles alla former le ſiege de Grandſon, petite ville défendue par une garniſon brave, mais peu nombreuſe, qui réſiſta quelques jours, mais qui ſe rendit, ſoit qu'elle ne pût tenir plus long tems contre les aſſiégeans, ſoit qu'elle y fut déterminée par les habitans qui eſpérerent que cette ſoumiſſion leur rendroit le vainqueur favorable. Ils comptoient ſur ſon humanité; ils ſe tromperent, & par la plus déteſtable férocité, le Duc ordonna de ſang froid, qu'on les paſſât tous au fil de l'épée, & ils furent inhumainement maſſacrés (1).

Il eſt vrai que dès ce jour, le Duc de Bourgogne n'éprouva plus que des revers; il eſt vrai qu'il fut malheureux; il ne le fut point aſſez, & la perte de ſa gloire, la ruine de ſa puiſſance & de ſa fortune ne réparoient que foiblement l'atrocité de cette action, & l'outrage qu'il avoit fait à la nature.

Bataille de Grandſon, & victoire des Suiſſes. 1476.

Cet horrible maſſacre ranima le courage des Suiſſes; ils ne ſongerent plus qu'à venger leurs compatriotes; ils ſe porterent aux détroits des montagnes, dont ils connoiſſoient les iſſues & les routes ſinueuſes. Averti de la diſpoſition de leurs troupes, Charles vint précipitamment, & ſe jetta ſur eux, ne doutant point de les immoler tous; ils reculerent; il crut qu'ils commençoient à fuir; & les pourſuivant ſans précaution, il s'engagea dans des gorges étroites, inégales, reſſerrées entre des rochers eſcarpés, où les Suiſſes l'accablerent, lui & ſon armée avec tant d'avantage & d'impétuoſité, qu'ils mirent ſon armée en déroute, s'emparerent de ſon artillerie, de ſes équipages, & remporterent ſur lui une victoire d'autant plus éclatante, que la ſupériorité du nombre ſembloit aſſûrer aux Bourguignons le gain de la bataille (2).

Il eſt vrai que ce déſaſtre étoit humiliant; mais il reſtoit encore une reſſource au Duc de Bourgogne, & cette reſſource étoit de demander aux Suiſſes la paix, qu'il avoit eu quelques jours auparavant l'imprudence de leur refuſer. Mais Charles étoit trop altier; il étoit encore trop enivré des faveurs de ſa fortune paſſée, pour prendre ce parti. Plus furieux qu'affligé, il ſe rendit à Lauſanne, où raſſemblant les débris de ſon armée, il fit de nouveaux efforts pour ramener la victoire ſous ſes drapaux (3). Mais ſi la confiance extrême qu'il avoit en ſon courage, & plus encore dans le bonheur

(1) Pontus Heuterus. Guillim. *De Reb. Helvet.*
(2) *Hiſt. de la Confédérat. Helvet.* Simler.
(3) *Stat. Sabaud.* Guill. Paradin. *Hiſt. de Savoie.*

Digitized by Google

qui l'avoit accompagné jusqu'à la funeste journée de Grandson, lui donnoit des espérances, il n'en avoit guères du côté de ses anciens alliés, qui, suivant l'usage immémorial & non interrompu, se réfroidirent tous, & commencerent à abandonner un allié que la fortune cessoit de seconder. Tel fut René, Roi de Sicile, qui, quelques jours avant, avoit projetté de mettre son Royaume entre les mains de Charles; mais qui changeant avec les circonstances, renonça à son projet, & alla trouver à Lyon Louis XI, qui eut très-peu de peine à le confirmer dans sa derniere résolution. Tel fut aussi Galéas Sforce, Duc de Milan, qui peu de tems avant, n'avoit pas balancé à préférer l'alliance du Duc de Bourgogne à celle de Louis XI, & qui ne fut pas plutôt informé de la défaite de son allié Charles, qu'il se hâta de renouveller les anciennes alliances qu'il avoit eues avec la France, & renonça expressément à toutes celles qu'il pouvoit avoir formées avec le Duc de Bourgogne. Telle fut enfin, car il n'est pas permis à l'Histoire de taire, ni de dissimuler la vérité, telle fut la Duchesse Yolande, qui jusqu'alors avoit constamment suivi le parti du Duc de Bourgogne, & qui avoit mieux aimé le consulter sur les affaires les plus importantes de la régence de Savoie, que de consulter son frere Louis, qu'elle craignoit & qu'elle n'aimoit pas. La nouvelle de la bataille de Grandson, opéra en elle le plus grand changement; elle eut des scrupules, ou en feignit, d'avoir montré si peu de confiance au plus grand Politique de son siecle; elle se lassa de fournir sans cesse des secours pour soutenir le Duc de Bourgogne dans des guerres allumées par son ambition (1). Elle eût voulu, dès ce moment, pouvoir l'abandonner entierement; mais les étroites alliances qui subsistoient, & qui avoient été si récemment renouvellées entre les maisons de Savoie & de Bourgogne, ne lui permettoient point encore un abandon total, & qu'aucune raison plausible n'eût pû justifier; elle promit donc de lui envoyer du secours; elle lui en envoya aussi; mais si tard, qu'il lui devint entierement inutile.

Sect. III. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

Réfroidissement des alliés du Duc de Bourgogne.

Yolande est obligée de promettre encore du secours au Duc de Bourgogne.

Toutefois, quelque mécontentement que donnât à Charles de Bourgogne ce réfroidissement sensible de ses alliés, il n'en persista pas moins dans le dessein de réparer dans une victoire complette la honte de l'échec qu'il avoit essuyé à Grandson. Mais afin de ne rien donner au hazard; il rassembla toutes ses forces; & à la tête d'une armée beaucoup plus nombreuse que toutes celles qu'il avoit commandées jusqu'alors, il alla former le siege de Morat, petite ville appartenante au Comte de Romont, sur lequel elle avoit été prise, & située auprès de Berne (2). A la premiere nouvelle de ce siege, les Cantons confédérés rassemblerent aussi toutes leurs forces, qui formant avec celles de leurs alliés, une armée d'environ trente-mille hommes d'infanterie & de quatre mille chevaux, marcha contre le Duc & lui présenta bataille. C'étoit là précisément ce que Charles désiroit avec la plus vive impatience: il soutint le choc des Suisses avec la plus grande valeur, il combattit avec un courage héroïque; mais les Suisses combattirent avec plus de courage encore; & après l'action la plus meurtriere & la mieux soutenue des deux côtés, la victoire se décida pour l'armée Helvétique; celle du Duc fut vaincue &

Bataille de Morat & victoire des Suisses. 1476.

(1) *Chroniq. de Savoie.* Extrait de l'*Hist. de Sav.* de Guill. Paradin.
(2) Pontus Heuterus. Simler.

Digitized by Google

SECT. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

diſperſée, après avoir laiſſé huit mille morts ſur le champ de bataille (1).

Orly, Gouverneur de Nice, & Chef des troupes qu'Yolande envoyoit au Duc de Bourgogne, arriva trop tard pour ce dernier, mais trop tôt pour ſon propre malheur; car il fut tué, & la plus grande partie de ſes troupes maſſacrées par les Fribourgeois. La Ducheſſe de Savoie étoit à Lauſanne, lorſqu'elle reçut la nouvelle de cette ſeconde défaite. La prudence ne lui permettoit pas de reſter dans cette ville; elle s'en éloigna au plus vite; & ſe retira dans le pays de Gex. Elle quitta Lauſanne d'autant plus à propos, que très-peu de tems après, les troupes Helvétiques parurent ſous les murs de cette place, qui fut aſſiégée & priſe. Genève compoſa, & pour vingt-quatre mille florins ſe garantit d'un ſiege.

Situation du Duc de Bourgogne.

Cependant le Duc de Bourgogne ne pouvant plus douter de la diſpoſition peu favorable de ſes anciens alliés, abandonné de ſes amis, en butte à une foule de Souverains qui ne cherchoient plus qu'à lui ravir les débris de ſa fortune, ne pouvant gueres plus compter ſur ſon importante conquête du Duché de Lorraine, dont pluſieurs places étoient déja rentrées ſous l'obéiſſance du Duc René (2); en un mot, voyant que ſa puiſſance ébranlée de toutes parts, penchoit ſenſiblement vers une ruine totale, il crut que l'unique moyen de ſoutenir ſon autorité chancellante étoit de ſe conſerver, autant qu'il lui ſeroit poſſible, l'aſſiſtance & l'amitié de la maiſon de Savoie, ſur laquelle ſes conſeils avoient depuis quelques années une ſi puiſſante influence. Mais il craignoit que ſa ſituation actuelle, & l'état de décadence où ſes déſaſtres l'avoient mis, ne lui raviſſent la confiance de la Ducheſſe Yolande; il craignoit que Louis XI: qui ne l'avoit jamais aimé, ne profitât de ſon infortune actuelle, & ne le déſervit puiſſamment auprès de ſa ſœur; en un mot, ſi la Ducheſſe de Savoie ſe mettoit une fois ſous la protection de ſon frere, il ne doutoit point que cette réunion ne lui devint fatale. Agité par ces allarmes, qui à la vérité n'étoient rien moins qu'imaginaires, il fit part de ſes ſoupçons au Comte Romont & à l'Evêque de Genève, & le réſultat de leur conférence fut, qu'afin de prévenir l'inconſtance de la Ducheſſe, & les effets des conſeils de Louis XI, il étoit indiſpenſable de s'aſſurer, ſoit de gré, ſoit de force, de la Régente, & de faire en même-tems enlever Philibert, Duc de Savoie ſon fils.

Projet hardi qu'il forme avec le Comte de Romont & l'Evêque de Genève.

Cette réſolution étoit plus facile à prendre qu'à exécuter; & mille obſtacles imprévus, pouvoient faire manquer l'entrepriſe, à moins que celui qui en ſeroit chargé, ne fut capable d'applanir par ſon courage & ſon adreſſe toutes les difficultés qui pourroient ſurvenir (3). Charles de Bourgogne jetta les yeux ſur Olivier de la Marche, ſon Conſeiller & ſon Chambellan, qui étoit alors à Genève; il lui fit part de ſes vues, &, la Marche lui promit le ſuccès le plus complet. Afin de rendre plus facile cet enlèvement, le Duc de Bourgogne, envoya dire en même-tems, à la Ducheſſe de Savoie, de ſe retirer dans la Franche-Comté avec ſes enfans, loin des hoſtilités des Suiſſes. Yolande ſe défiant de ce conſeil, autant que de celui qui le lui donnoit, s'excu-

(1) *Hiſt. des ligues & des guerres des Suiſſes. Hiſt. de la Confédér. Helvétique.*
(2) Stumfius. Guillim. *De Reb. Helveticis.* Paradin. Guichenon.
(3) Math. *Hiſt. de L. XI. L.* 7. Commines. *Chron. Sabaud.* Corio.

Digitized by Google

ſa ſur la longueur de la route, & partit en même-tems pour ſe retirer à Genève; enſorte qu'elle alla ſe précipiter dans le même danger qu'elle cherchoit à éviter. En effet, elle n'étoit plus qu'à une très-petite diſtance de Genève, quand la Marche, qui ſe tenoit en embuſcade près de cette ville, parut tout-à-coup, à la tête d'un détachement, arrêta la Ducheſſe, Charles ſon ſecond fils, deux de ſes filles, & quelques-unes des femmes d'Yolande, mit forcément la derniere en croupe ſur ſon cheval, fit lier ſon fils, ſes filles & ſes femmes ſur les chevaux de quelques-uns de ſes gens, & les amena tous dans la plus grande diligence, au château de Rouvres, en Bourgogne (1).

Cette entrepriſe réuſſit, mais Philibert échappe à ſes raviſſeurs.

Le Duc Philibert n'avoit point échappé aux raviſſeurs; ils l'avoient pris auſſi: mais Geoffroi, Seigneur de Riverol, Gentil-homme Piemontois, l'enleva de leurs mains. L'Evêque de Genève donna tout le tems qu'il ſalloit à la Marche pour remplir ſa commiſſion; & lorſqu'il crut l'entrepriſe terminée, il ſortit de Genève, fort irrité en apparence, &, ſuivi d'une partie de ſes troupes, il ſe mit à pourſuivre la Marche; mais préciſément du côté oppoſé à la route que les raviſſeurs avoient priſe. Il croyoit cette entrepriſe heureuſement exécutée, & il fut fort étonné quand il apprit que le Duc Philibert, avoit échappé à Olivier de la Marche, & que Geoffroi de Riverol l'avoit conduit à Chambéri, où il étoit en ſûreté (2). Jean-Louis de Savoie, Evêque de Genève, affectant le plus tendre intérêt pour ſon jeune neveu, ſe hâta de ſe rendre auprès de lui à Chambéri, vraiſemblablement dans la vue de mettre la derniere main à l'entrepriſe exécutée ſeulement en partie par Olivier de la Marche, que le Duc de Bourgogne reçut très-mal, lorſqu'il le vit arriver à Rouvres, ſans le Duc Philibert.

Diſſimulation & conduite de l'Evêque de Genève.

Cependant Louis XI, qui par ſes eſpions étoit exactement inſtruit du complot formé par le Duc de Bourgogne, & les deux Princes de Savoie, eut peu de peine à détacher l'Evêque de Genève, homme léger inconſtant du parti de Charles, & de l'attirer au ſien. Ce changement fut prompt; Philibert & Charles ſon frere, furent remis entre les mains & ſous la ſauve garde de Louis XI, auquel l'Evêque remit auſſi les châteaux de Chambéri & de Montmeillan, ne gardant pour lui-même qu'une autre place, dans laquelle étoient les bagues, les joyaux & les effets les plus précieux d'Yolande; de maniere que la maiſon de Savoie étoit entierement diſperſée, une partie dans la captivité, & le reſte ſous la protection de Souverains étrangers (3). Cependant Louis XI, dont l'attentat du Duc de Bourgogne ſecondoit l'ambition, beaucoup plus que ce dernier Prince ne l'eût deſiré, fit aſſembler les Etats de Savoie, afin d'y délibérer ſur ce qu'il y avoit à faire, concernant la tutelle du jeune Duc & la régence de l'Etat.

Etats de Savoie.

Il n'étoit pas poſſible de délibérer autrement que ſelon les vœux du Roi. En effet, le Duc étoit mineur & Yolande ſa tutrice étoit en captivité, il y avoit le plus grand danger à nommer le Comte Romont, dont le carac-

(1) Pontus Heuterus. Corio. *Mém. d'Olivier de la Marche*

(2) Domin. Machanée. *Juven. de Aquino. Chron. de Sav.* *Extrait de l'Hiſt. de* Guill. Paradin.

(3) Corio. Pontus Heuterus. *Chron. Schaud.*

Digitized by Google

SECT. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1495.

inquiet & turbulent, eût inévitablement perpétué les troubles de l'Etat. Les mêmes raiſons paroiſſoient exclure auſſi le Duc de Bourgogne de la régence, quand même ſon dernier attentat ſur la liberté d'Yolande, ne l'eût pas rendu indigne de la confiance publique. On penſa donc qu'à tous égards, il étoit indiſpenſable de s'accommoder aux circonſtances, & de déférer la régence à Louis XI, oncle du jeune Duc, qu'il avoit auprès de lui, & dont la puiſſance & les armes pouvoient garantir la Savoie des entrepriſes du Duc de Bourgogne. D'après ces conſidérations les Etats députerent le Comte de Breſſe & l'Evêque de Genève à Louis XI, qui étoit à Rouſſere, & ils furent chargés de conjurer ce Monarque de vouloir bien prendre ſous ſa protection le jeune Duc & la Savoie (1). C'étoit-là préciſément ce que le Roi Louis XI n'avoit ceſſé de deſirer depuis la mort d'Amé IX; non que ſon deſſein fut de s'emparer des états de ſon neveu, mais afin de détacher ce jeune Prince & ſa maiſon des intérêts du Duc de Bourgogne, pour lequel cette alliance, la ſeule qui lui reſtoit, eût pû devenir encore d'une trop grande utilité. Auſſi les députés ne lui eurent pas plutôt rendu compte de la délibération des Etats de Savoie, qu'il chargea Philibert de Grolée, Seigneur de Luys en Bugey, du ſoin de l'éducation du jeune Duc, nomma l'Evêque de Genève Gouverneur de Savoie, & confia le gouvernement de Piemont à Philippe de Savoie, Comte de Breſſe.

Louis XI. ſe charge du Gouvernement de la Savoie.

L'Evêque de Genève prit poſſeſſion de ſon poſte, & contraignit George de Menthou, qui, Commandant de Montmeillan, ne vouloit point ſe deſſaiſir de cette place, de la lui remettre & d'en ſortir. Le Comte de Breſſe en agit avec plus de ſévérité à l'égard du Greffier, ou Secrétaire Du Puy, lequel étant l'un des plus zélés ſerviteurs & partiſans de la Régente, cabaloit en faveur de cette Princeſſe, & cherchoit à ſoulever les Piémontois contre l'adminiſtration actuelle. Le Comte de Breſſe le fit ſaiſir & renfermer en priſon (2).

Dangers qui menacent la Savoie.

Toutefois, quelque zele qu'affectaſſent les deux Comtes & Louis XI lui-même, la Savoie & ſon Souverain étoient dans une déplorable ſituation. Le Roi de France avoit en ſon pouvoir le Duc Philibert, ainſi que les deux places les plus importantes des états de ce jeune Prince, Chambéri & Montmeillan. La Régente, un de ſes fils & deux de ſes filles étoient entre les mains du Duc de Bourgogne; & l'Etat étoit ſoumis à la domination de deux Princes ambitieux, dévorés du deſir de s'aggrandir, & plus empreſſés à abuſer de leur puiſſance pour ſatisfaire leurs haines particulieres, qu'à ſe ſervir de leur autorité pour le bien public, ou pour l'avantage du Souverain. Cependant Yolande ne s'occupoit à Rouvres qu'à chercher les moyens de rompre les liens de ſa captivité. Entourée de gens du Duc de Bourgogne, à la garde deſquels elle avoit été confiée, elle s'apperçut à leurs diſcours & à leur mécontentement, que c'étoit moins par zele, que par crainte qu'ils reſtoient attachés à ce Prince, qui, ne ſongeant alors qu'à raſſembler des troupes, étoit tout entier aux préparatifs de guerre qu'il faiſoit dans la vue de ſe venger des Suiſſes (3). La négligence de ſes ſurveillans lui laiſſoit une li-

(1) *Chron. Sabaud. Juven. de Aquino. Hiſt. de Sav.*
(2) Commines. *Liv. 5. Chap. 4. Chron. Sibaud.*
(3) Paradin. *Liv. 5. Chap. 72. Juven. de Aquino.*

Digitized by Google

berté entiere, non-seulement de parler au petit nombre de ses domestiques qu'on lui avoit laissés, mais de recevoir la visite de tous ceux qui venoient lui rendre leurs devoirs. Les plus assidus d'entre ces derniers, étoient le Marquis de Rotelin, & le Seigneur de Château-Guyon, qui, desirant de devenir ses gendres, étoient intéressés à la servir avec autant de secret que de fidélité. Ce fut avec eux qu'elle concerta les moyens d'intéresser Louis XI à sa délivrance, & ce fut d'après leurs conseils qu'elle envoya Cavorret, l'un de ses domestiques vers ce Monarque, pour le solliciter de l'arracher à sa captivité. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine, & avec répugnance même qu'elle se détermina à implorer le secours de son frere, en qui elle n'avoit aucune confiance, qu'elle connoissoit & n'aimoit point: mais dans la situation où elle étoit réduite, il ne lui restoit point d'autre ressource (1).

Sect. III. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

Yolande cherche à se mettre en liberté.

Cavorret arrivé à Dijon, où le Roi étoit, demanda audience; mais Louis ne l'eût pas plutôt apperçu, qu'il le fit arrêter comme espion du Duc de Bourgogne. Il est vrai qu'Yolande n'ayant point eu la liberté d'écrire, elle avoit remis à Cavorret un anneau qu'elle avoit reçu le jour de ses noces en présent de son frere, qu'il reconnoîtroit aisément, & qui par là serviroit de lettre de créance au Député. Celui-ci montra la bague à Louis, qui ne cessant de le prendre pour un espion, crut que pour mieux se déguiser, il avoit dérobé cette bague à la Ducheſſe, & le fit étroitement renfermer. Yolande après avoir long-tems attendu Cavorret, envoya pour second député au Roi de France, Geoffroi, Seigneur de Riverol, son Maître d'hôtel, dans le même tems les Etats de Savoie députoient aussi vers Louis XI, Claude de Seyssel, chargé de supplier le Roi de procurer la liberté à la Ducheſſe & à ses enfans. Riverol arriva avant Seyssel, & sa diligence fut de la plus grande utilité pour Cavorret, qui, malgré ses protestations avoit été condamné à mort, & eut été exécuté si ce nouveau député, connu de Louis XI, n'eût assuré que Cavorret étoit le secrétaire d'Yolande depuis quelques années, & qu'il n'avoit jamais été attaché au Duc de Bourgogne.

Accueil fait par Louis au Député d'Yolande.

Rassuré contre toute surprise, Louis XI écouta favorablement les prieres des députés, & parut disposé à rendre à sa sœur le service qu'elle attendoit de lui: (2) ensorte que Riverol alla porter à Rouvres les nouvelles les plus satisfaisantes. Mais Yolande, que toutes ces protestations de bienveillance & d'amitié ne guérissoient point de son ancienne défiance, exigea qu'avant de rien entreprendre, Louis XI. lui promit de la laisser retourner librement en Savoie; qu'il lui rendroit ses enfans, & remettroit en son pouvoir les places qu'il tenoit; enfin, qu'elle jouiroit de toute l'indépendance & de l'autorité qu'elle avoit avant sa captivité. Le Roi de France ne balança point à donner à sa sœur toutes les assurances qu'elle demandoit; ensuite il fit partir Charles d'Amboise, avec trois cens lances pour Rouvres; & ce détachement s'étant rendu de nuit près des murs du Château, Yolande, instruite de tout, écarta sous divers prétextes ses gardes, tandis que d'Amboise, secondé par les intelligences qu'il avoit dans la place, entra, & enleva sans bruit la Ducheſſe, son fils & ses deux filles, qui, par une marche précipitée, se trouverent au

Défiance de la Ducheſſe de Savoie, & promeſſes qu'elle exige de Louis XI.

(1) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.* T. 1. p. 568.
(2) Commines. Paradin. Matthieu. *Hiſt. de Louis XI.*

Digitized by Google

Sect. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1391 1496.

point du jour, loin des poſſeſſions du Duc de Bourgogne & à l'abri de toute pourſuite (1),

En peu de jours Yolande arriva à Tours, où Louis XI, qui l'attendoit, la reçut avec la plus grande diſtinction, & en apparence avec la plus tendre amitié. *Il la fit bien traiter*, dit l'ingenu Commines, *quoi qu'il eut grande envie d'en être dépeſché, & qu'elle de ſon côté, qui connoiſſoit l'humeur du Roi, ne deſirât pas moins de s'en retourner en Savoie.* Auſſi ne reſta-t-elle qu'environ huit jours avec ſon frere, qui lui promit autentiquement & par écrit, de la défendre, de ſoutenir le Duc ſon fils, & de protéger ſes états contre tout aggreſſeur, même contre le Duc de Bourgogne, ou quiconque entreprendroit de la troubler dans le gouvernement de Savoie, ou de Piemont. La Régente n'eut pas plutôt reçu cette promeſſe, qu'elle prit congé de ſon frere, après s'être aſſurée de la remiſe de Chambéri & de Montmeillan (2). Mais au moment où elle partoit; arriva le Secrétaire du Puy, qui, s'étant ſauvé de priſon, venoit donner avis à la Ducheſſe des mauvais traitemens que le Comte de Breſſe lui avoit fait ſubir, & de l'extrême difficulté qu'elle auroit à obliger le Comte de renoncer au gouvernement de Piemont. Yolande ſe plaignit de la violence de ſon Beau-frere à Louis XI, qui dit, qu'ayant chargé le Comte de Breſſe du gouvernement de Piemont, il y auroit de l'injuſtice à le lui ôter; mais que ſi la Ducheſſe pouvoit l'obliger à quitter ce gouvernement; il ne s'y oppoſeroit point. D'après cette réponſe, Yolande envoya du Puy à Galéas Marie Sforce, Duc de Milan, Beau-pere du Duc Philibert, pour le prier de s'emparer des places les plus importantes du Piemont, afin de contraindre le Comte de Breſſe à s'éloigner.

Engagemens pris par Louis XI.

Hoſtilités du Duc de Milan en Piemont.

Intéreſſé à la conſervation des états de ſon gendre, & d'ailleurs, peu ami du Comte de Breſſe, le Duc de Milan, ne balança point à ſouſcrire aux demandes de la Ducheſſe de Savoie; il ſe mit en campagne, &, ſuivi d'une forte armée, accompagné des Marquis de Mantoue, de Montferrat & du Comte de Vintimille, il alla ſe préſenter aux portes de Vercel; elles lui furent fermées, & le Gouverneur lui dit qu'il ne le recevroit que lorſqu'il ſeroit entré dans Turin (3). Il fut plus heureux à Saintia, qui ſe ſoumit, & ne tarda point à s'en répentir; car, les troupes du Duc de Milan s'y conduiſirent comme ſi la place eût été priſe d'aſſaut; les maiſons furent pillées & les habitans cruellement traités. Jean de Compeys, Archevêque de Turin, effrayé de ces dévaſtations, & craignant que le Duc de Milan n'eut formé le projet de s'emparer de Piemont, mit ſur pied, pour s'oppoſer à cette invaſion, tout autant de troupes qu'il put en raſſembler; & afin d'ôter au Duc tout prétexte de guerre, il conjura le Comte de Breſſe de ſe démettre du gouvernement, lui repréſentant que cette démiſſion étoit d'autant plus juſte, que la Régente étant libre, & prête à rentrer dans ſes états, c'étoit à elle ſeule qu'appartenoit déſormais le droit de gouverner. Le Comte de Breſſe n'étoit pas le plus fort, & s'il eut perſiſté, il auroit eu néceſſairement à lutter contre les troupes de Galéas-Marie Sforce, celles de la Régente & celles de l'Archevêque de Tu-

Le Comte de Breſſe conſent à ſe démettre du Gouvernement de Piemont. 1477.

(1) *Chronol. de Sav. Extraite de* Guill. Paradin.
(2) Parad. Juven. *de Aquino. Hiſt. de Sav.*
(3) Corio. Dimin. Machanée. *Hiſt. di Piemont.*

Digitized by Google

Turin; il se rendit aux raisons du Prélat, & consentit à se démettre, à condition que le Duc de Milan se retireroit. Cette condition fut remplie, le Duc de Milan s'éloigna; Philippe, Comte de Bresse, quitta le gouvernement de Piemont (1), & Yolande, de retour dans ses états, reprit la régence, rassura les esprits, & par sa vigilance & son activité répara les désordres causés pendant les derniers troubles. Elle donna ses soins à toutes les parties de l'administration, réprima les abus, fit publier d'utiles réglemens, & par des nouvelles loix qui la mirent au rang des plus sages législateurs, elle abrégea les formalités de la jurisprudence, & délivra ses sujets de l'oppression de la chicane, qui n'est ni la moins insupportable, ni la moins ruineuse des vexations (2).

Sect. III. *Histoire de Savoie & de Piemont 1391-1496.*

Les malheureux événemens qui s'étoient passés, & l'énormité des dépenses qui avoient épuisé le royaume, obligerent la Duchesse de consentir, de l'aveu des Etats, à une demande, à laquelle la crainte, ni la force, n'eussent pû l'engager à souscrire dans toute autre circonstance. Les habitans de Fribourg avoient prêté à Yolande des sommes très-considérables, qui avoient été employées en très-grande partie, pour le service du Duc de Bourgogne. Les Fribourgeois demanderent le remboursement de ces sommes, offrant néanmoins de renoncer à leur créance, si on vouloit leur rendre la liberté & les déclarer soustraits à la Souveraineté de Savoie, à laquelle ils appartenoient. Il étoit absolument impossible de payer les Fribourgeois, & il n'y avoit d'autre parti à prendre, pour éteindre cette dette, dont le terme du payement étoit échu, que d'accepter leur proposition: ce fut aussi le parti qui fut pris, & les Fribourgeois n'eurent pas plutôt obtenu leur demande qu'ils s'allierent aux autres Cantons Suisses. (3)

Les Fribourgeois dégagés de la Souveraineté de Savoie, s'allient aux Cantons Suisses.

Quelque tems après Yolande passa les Alpes & se rendit en Piemont, où elle fournit trois cens hommes d'armes à Philippe de Commines, qui, par ordre de Louis XI, alloit au secours des Florentins contre le Pape Sixte IV. La présence de la Duchesse fut aussi heureuse pour le Piemont qu'elle l'avoit été pour la Savoie: elle rétablit entierement le calme, se fit admirer par la sagesse de son administration, & chérir par son caractere affable & bienfaisant. Ce fut dans ce voyage, qu'elle maria sa fille ainée avec le Prince de Tarente; mais à peine ce mariage eut été célébré, à peine elle eût vu se former l'union des deux jeunes époux, qu'elle fut attaquée au château de Mont-Caprel, d'une maladie violente, & si cruelle, qu'elle la conduisit précipitamment au tombeau, au grand regret de ses sujets, qui faisoient une perte d'autant plus sensible & irréparable, que sa mort les replongeoit dans les mêmes troubles, & les mêmes allarmes, qui venoient d'agiter l'Etat d'une maniere si cruelle. En effet, le Duc Philibert n'étoit point encore en état de régner; il n'avoit que douze ans; & il n'étoit que trop vraisemblable que l'ambition de ses oncles, forcément suspendue, alloit reprendre toute sa violence, & faire renaître toutes les anciennes divisions. La mésintelligence qui régnoit entr'eux, le desir que chacun d'eux avoit de gouverner à l'exclu-

La Régente Yolande marie sa fille ainée avec le Prince de Tarente, & meurt. 1478.

(1) Domin. Machanée. Corio. *Juven. de Aquino.*
(2) Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Maif. de Sav.* T. 1.
(3) Simler. *Hist. de la Confédér. Helvet.* Guillim. *de Reb. Helvet.* L. 7. ch. 9.

Digitized by Google

SECT. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

sion de ſes freres, ne juſtifioient que trop la crainte qu'on avoit d'une guerre civile. (1)

Aſſemblée pour la Régence.

Les Etats allarmés convoquerent une aſſemblée des principaux & des plus diſtingués ſeigneurs & citoyens à Rumilly, en Albanois, afin d'y décider auquel des prétendans il conviendroit le plus de confier la régence. Les Comtes de Genève & de Breſſe ſe rendirent à cette aſſemblée, &, au grand étonnement de tous ceux qui la compoſoient, ils ne firent point valoir leurs prétentions, & montrerent, au contraire, autant de zele pour le jeune Souverain, que de modération & de déſintéreſſement pour eux-mêmes. On ne crut pas devoir nommer le Régent, ni même déſigner perſonne, avant que de connoître les intentions du Roi de France, vers lequel il fut délibéré qu'on enverroit des Ambaſſadeurs, pour le prier de donner ſon avis ſur les circonſtances préſentes. En attendant on choiſit douze perſonnes d'une intégrité & d'une intelligence reconnues, ſix de Piemont & ſix de Savoie, pour former un Conſeil, à la déciſion duquel ſeroient remiſes les affaires les plus importantes. Louis de Grolée fut continué dans ſon poſte de Gouverneur de Philibert, & l'Evêque de Genève ſe chargea de conduire en France Marie & Louiſe de Savoie ſœurs du Duc. (2)

Déférence pour Louis XI.

Louis XI. flatté de la déférence qu'on lui témoignoit, nomma le Comte de la Chambre Gouverneur de Savoie & de Piemont, pendant le reſte de la minorité de Philibert, & créa Miolans, Maréchal de Savoie. Il eſt vraiſemblable que Louis XI ne connoiſſoit ni la turbulence, ni le caractere violent de la Chambre, le moins propre des hommes à diriger un Etat. Auſſi, à peine eût-il pris poſſeſſion de la place qu'il étoit ſi peu capable de remplir, qu'il abuſa de ſon autorité de la maniere la plus revoltante. Il vexa ſi cruellement le peuple, & opprima ſi violemment les habitans de Cony, que ceux-ci chargerent le Secrétaire du Puy d'aller porter leurs plaintes aux pieds du Roi de France, qui, au lieu d'un Gouverneur leur avoit donné le plus dur & le plus inique des tyrans. (3) Louis, indigné de la conduite de la Chambre donna ſecrettement ordre à l'Evêque de Genève d'arrêter la Chambre & de prendre le gouvernement des états de Savoie. L'Evêque de Genève ſe ſoumettant volontiers à cet ordre, partit en diligence pour Turin, ſuivi de Claude de Savoie, Seigneur de Raconis, de Thomas de Saluces, d'Urbain Bonnivard, Evêque de Vercel, & de quelques autres Seigneurs de la plus haute diſtinction.

Vexations du Comte de la Chambre, Gouverneur de Savoie & Piemont.

Pendant que le nouveau Gouverneur alloit ſupplanter l'ancien, le Duc Philibert ſe rendit à Chambéri, avec Louis de Grolée, qui avoit auſſi reçu un ordre ſecret de Louis XI, de mener ce jeune Prince en Dauphiné, ſous prétexte d'y prendre, plus agréablement qu'en Savoie, le plaiſir de la chaſſe, qu'il aimoit paſſionnément; mais en effet, pour laiſſer une plus grande autorité à l'Evêque de Genève, le Comte de la Chambre ne pouvant plus, lorſqu'il ſeroit ſéparé de ſon maître, ſe ſervir du nom du Souverain pour autoriſer ſes entrepriſes. (4) La Chambre avoit reçu quelques avis ſur la dif-

(1) Vignier. *Bibl. Hiſt. Chroniq. de Sav. Hiſt. di Piem.*
(2) *Chroniq. de Sabaud.* Juven. de Aquino. Chieza.
(3) *Hiſt. di Piem. Hiſt. de Sav.* Corio.
(4) Daminiq. Machanée. Chieza. Corio.

Digitized by Google

grace dont il étoit menacé, & le départ du Duc, dont on ne l'avoit point informé, ne faiſoit qu'accroître ſes ſoupçons; il ſuivit accompagné des ſeigneurs d'Aix & de Chalant, le jeune Duc juſqu'à Yenne, au pied du Mont du Chat, & entrant inſolemment dans la maiſon, où le jeune Prince étoit logé, il ſe ſaiſit de Louis Grolée, qu'il fit conduire priſonnier dans la Maurienne, & ſe rendit maître de la perſonne de Philibert, auquel il ne lui fut pas difficile de perſuader, qu'il eût été le plus malheureux des Princes, s'il eut ſuivi Grolée qui le trahiſſoit, & vouloit le conduire au Roi Louis XI. Philibert crut réellement être échappé à un très-grand danger, remercia la Chambre & le ſuivit à Annecy. Là, il fut réſolu que le Duc iroit en Piemont, à la tête d'une armée, qu'il chaſſeroit le Comte de Genève & rétabliroit le Comte de la Chambre.

Le Comte de la Chambre enleve le Duc Philibert. 1479.

Cette réſolution fut bientôt exécutée: & Philibert à la tête de dix mille hommes, partit pour cette expédition, à laquelle il fut accompagné par le Comte de Breſſe, ſecrettement d'accord avec Louis XI, & en apparence dans les intérêts du Comte de la Chambre, le Maréchal de Miolans & une foule de gentils-hommes de la premiere qualité. (1) Cette petite armée arrivée devant les murs de Turin, le Maréchal de Miolans, fut détaché avec une partie des troupes, pour aller aſſiéger Vercel. L'Evêque de Genève, qui n'avoit agi que par ordre de Louis XI, & qui ne s'étoit point attendu à combattre contre le Duc Philibert ſon neveu, fut très-embarraſſé, & alla lui même à Milan, pour tâcher d'en tirer quelques troupes, afin de ſecourir Vercel, vivement preſſé par Miolans. Le Comte de Breſſe reçut ſous les murs de Turin une lettre de Louis XI, par laquelle ce Souverain paroiſſant fort irrité de la violence exercée contre Grolée, ſa créature, & des hoſtilités entrepriſes contre l'Evêque de Genève, chargeoit le Comte de Breſſe de ſe ſaiſir du Comte de la Chambre, auteur de tout ce déſordre. On ſe doutoit ſi peu en France & en Savoie de ce dernier ordre, que dans le même tems, le Roi de France feignoit la plus vive colere contre le Comte de Breſſe, qu'il accuſoit d'être d'intelligence avec le Comte de la Chambre: & en effet, le Comte de Breſſe paroiſſoit dans les intérêts de la Chambre, autant qu'il ſembloit animé contre Grolée & l'Evêque de Genève. Il diſſimula avec tant d'art, & ſeconda ſi bien les vues de Louis XI, que celui-ci, feignant de craindre pour l'Evêque de Genève, pour Grolée, & même pour la liberté du Duc Philibert, fit partir Commines, ſuivi d'un corps de troupes conſidérable, avec ordre de faire une invaſion en Breſſe & de ſaccager ce pays. Commines remplit habilement ſa commiſſion; il entra dans la Breſſe, & menaça d'y mettre tout à feu & à ſang, ſi on ne lui remettoit inceſſamment Baugé, Chatillon, Pont-de-Ville, Pont de Vaux, & 25 perſonnes d'entre les plus notables habitans de Bourg. (2) Marguérite de Bourbon, Comteſſe de Breſſe, qui n'étoit point dans le ſecret de cette intrigue, & qui trouvoit ces conditions fort dures, envoya des députés à Commines, pour tâcher d'obtenir une compoſition moins déſavantageuſe: mais Commines avoit ſes ordres, & il répondit fort durement, que pour peu qu'on tardât, il étoit réſolu de porter le ravage & la dévaſtation dans toute l'étendue

Le Comte de Breſſe feint de ſeconder le Comte de la Chambre. 1480, 1481.

Feinte Colere de Louis XI, & ruſe du Comte de Breſſe.

Les habitans de la Breſſe, prennent la réſolution de ſe défendre.

(1) Juven. de Aquino. *Hiſt. di Piem.* Machanée. Corio. *Chroniq. Sabaud.*
(2) Chieza. Corio. *Chroniq. Sabaud.* Machanée.

BIBLIOTECA ARTES Y OFICIOS
Digitized by Google

du pays. Les habitans encore plus éloignés que Marguérite de Bourbon, de pénétrer dans ce myſtere, & ſe croyant menacés très-ſérieuſement du dernier des malheurs, prirent la généreuſe réſolution de ſe défendre, & de combattre juſqu'à la derniere extrémité; enſorte que cette feinte eût fini par une guerre très-meurtriere, ſi le Comte de Breſſe, croyant qu'il étoit tems de mettre fin à ce jeu, qui commencoit à devenir plus ſérieux qu'on ne l'avoit prévu, ne ſe fut décidé à hâter le dénouement de cette intrigue. (1) Dans cette vue, prenant pour prétexte une partie de chaſſe, à laquelle il étoit invité aux environs de Pignerol, il s'éloigna de Turin, où il laiſſa le Duc avec le Comte de la Chambre; ſe rendit à la vérité, aux environs de Pignerol, mais pour s'y mettre à la tête de quinze cens hommes, que l'Evêque de Vercel avoit eu ſoin de raſſembler, &, à la tête deſquels le Comte, revenant à Turin, où il arriva au point du jour, entra accompagné du Marquis de Saluces, auquel il avoit donné ſes ordres: celui-ci pénétrant dans l'appartement où couchoit le Duc, & où étoit auſſi le Comte de la Chambre, s'avança de ce dernier, l'arrêta de la part du Roi de France & le fit conduire en priſon. (2)

Le Comte de Breſſe fait ſaiſir le Comte de la Chambre, qui eſt mis en priſon.

Le jeune Philibert très-étonné de cet acte d'autorité, craignoit fort pour lui-même, lorſque le Comte de Breſſe, entrant, le raſſura, & lui fit connoître que cette ſévérité n'étoit que la juſte punition de l'audace du Comte de la Chambre, dont le chatiment importoit infiniment au repos & à la ſûreté des Etats de Savoie. En même tems, le Comte de Breſſe envoya par un exprès, à Claude de Savoie, Seigneur de Raconis, Gouverneur de Vercel, un billet qui ne contenoit que ces mots: Mr. de Raconis, *prenez Miolans, car j'ai pris la Chambre.* Heureuſement pour Miolans, les avenues de Vercel étoient ſi bien gardées, que le porteur de ce billet fut pris, & conduit à Miolans, dont la ſurpriſe fut extrême lorſqu'il apprit l'aventure de la Chambre, & ce qu'on préparoit à lui-même. Il fut d'autant plus étonné, que la veille, Claude de Savoie lui avoit demandé à capituler pour lui remettre la place. Miolans profita de cette derniere circonſtance, & envoyant un Sauf-conduit à Claude de Savoie, il le fit prier de venir lui parler. (3) Le Gouverneur de Vercel, qui ne pouvoit ſoutenir plus long-tems le ſiege, crut que le Maréchal de Savoie acceptoit les conditions de la capitulation, & il ſe hâta de ſe rendre au camp des aſſiégeans; mais il fut tout auſſi étonné que Miolans l'avoit été quelques momens auparavant, quand celui-ci lui apprit ce qui s'étoit paſſé à Turin, & que, lui montrant le billet du Comte de Breſſe, il le pria de menager ſon accommodement avec l'Evêque de Genève. Le Gouverneur de Vercel eût bien voulu pouvoir remplir la commiſſion que lui donnoit le Comte de Breſſe; mais le ſecret avoit tranſpiré, puiſque Miolans lui-même avoit en ſon pouvoir l'ordre de l'arrêter: en un mot, Claude de Savoie étant à la merci des aſſiégeans, n'eut garde de paroître empreſſé de ſe conformer aux volontés du Comte de Breſſe; il promit, au contraire, de reconcilier Miolans avec l'Evêque de Genève, &

Adreſſe du Maréchal de Savoie qui évite le ſort du Comte de la Chambre.

(1) Juven. de Aquino. Hiſt. de Breſſe & de Bugey.
(2) *Hiſtor. di Piemont.*
(3) *Chronol. de Sav. Extraite de l'Hiſt. de Sav. par* Guill. Parad. Chieza. Corio.

Digitized by Google

même de négocier en ſa faveur un traité avantageux avec le Comte de Breſſe. Miolans tout auſſi ruſé que ceux qui vouloient le tromper, feignit d'être perſuadé des bonnes intentions de Claude de Savoie, & lui fixa au lendemain une heure pour le préſenter à l'Evêque de Genève: mais dès la nuit ſuivante, il partit avec ſes troupes, prit la route du Val d'Aouſte, & ſe rendit en Savoie, où il ſe crut plus en ſûreté qu'à Vercel & à Turin. A l'égard de Claude de Savoie, il ſe rendit à Paleſtre, d'où il partit avec l'Evêque de Genève pour Turin, où le Duc Philibert qui les y avoit appellés, donna des marques de la plus vive & de la plus tendre reconnoiſſance à l'Evêque de Genève ſon oncle. Le Comte de la Chambre, fut mené de Turin dans les priſons du Château de Veillane; & les accuſations portées contre lui n'étant que trop évidemment prouvées, ſes juges voulurent bien lui faire grace de la vie; mais ſes biens mal acquis furent confiſqués & adjugés au Comte de Breſſe. (1) Il eut beaucoup mieux valu les rendre au peuple ſur lequel ils avoient été pris.

Sect. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1491 1495.

Il ſe ſauve à la tête de ſes troupes.

Le Comte de la Chambre eſt jugé ſes Biens confiſqués ſont adjugés au Comte de Breſſe.

Louis XI étant venu paſſer quelque tems à Lyon, & deſirant de voir le Duc de Savoie ſon neveu, le Comte de Breſſe conduiſit ce jeune Prince juſqu'à Grenoble, où le Maréchal de Bourgogne, le Marquis de Rotelin & Commines vinrent le joindre, & l'accompagnerent à Lyon. Le jeune Duc reçut de la part de Louis XI l'accueil le plus diſtingué, & ce fut à la priere de ce Monarque, qu'il donna pour un an le gouvernement de Savoie à l'Evêque de Genève, & celui de Piemont au Comte de Breſſe (2), qui reſta auprès du Duc; mais il ne put obtenir de lui plus de modération dans ſon goût pour la chaſſe; c'étoit en lui une paſſion ſi véhémente, qu'elle faiſoit ſa principale occupation. A ce goût ſe joignoit celui des tournois & des courſes de bague. Ces violens exercices pris avec trop d'excès l'épuiſerent ſi fort, qu'il tomba malade à Lyon; & tous les ſecours qu'on lui donna devenant inutiles, il mourut le 22 Avril 1482, âgé de dix-ſept ans, & n'ayant pu encore juſtifier la haute idée que donnoient de lui ſes heureuſes diſpoſitions, la générosité de ſon ame, la bienfaiſance & le zele qu'il montroit pour la vertu. (3) Philibert ne laiſſa point d'enfans, de Marie-Blanche Sforce ſon épouſe, fille de Galéas-Marie Sforce, Duc de Milan. Ce mariage arrêté à Milan, dans le mois de Janvier 1474, avoit été différé juſqu'à ce que ce Prince eût atteint l'âge de puberté. Après ſa mort, ſa veuve Blanche-Marie, fut promiſe à Jean-Matthieu, fils aîné de Matthias, Roi de Hongrie; mais il mourut fort peu de tems après, & la veuve de Philibert épouſa l'Empereur Maximilien.

Mort du Duc de Savoie. 1482.

Charles II. de Savoie, frere puîné de Philibert, auquel il ſuccéda, fut plus heureux que ſon prédéceſſeur; car, quoique ſon regne fut très court, il eut du moins le tems de donner des preuves ſignalées de ſon courage, infiniment au deſſus de ſon âge, de ſon inébranlable fermeté, de ſon amour pour la juſtice, & de l'eſtime ſinguliere qu'il avoit pour les citoyens utiles & vraiment vertueux. Il étoit né à Carignan, le 29 Mars 1468; enfonce

Charles II ſuccede à Philibert ſon frere.

(1) *Chron. Sabaud.* Juven. de Aquino. Ping. Arb. Gent.
(2) Commines Matthieu. *Hiſt. de Louis XI.*
(3) Pingon. *Chron. Sabaud.* Parad. Favin. Botero.

SECT. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

qu'il n'avoit que 14 ans quand la mort de ſon frere fit paſſer ſur ſa tête la couronne de Savoie. Louis XI, ſon oncle, avoit confié ſon éducation, ainſi que celle de Jean-Louis ſon frere, à Jean d'Orléans, Comte de Dunois, qui, loin de la corruption de la Cour, ſe tenoit avec eux à Château-Renaud, où il prenoit ſoin de les inſtruire & les former, ſecondé par Antoine, Seigneur de la Forêt, qui faiſoit auprès d'eux les fonctions de Gouverneur. Dès que le Duc de Savoie fut mort, Louis XI fit venir auprès de lui Charles, dont il ſe déclara Tuteur, afin d'ôter par ce moyen aux Comtes de Genève, de Romont & de Breſſe tout prétexte de cabaler & de troubler l'Etat. Il nomma en même tems l'Evêque de Genève Gouverneur & Lieutenant-Général des pays de Savoie ſitués en de-ça des Monts. (1) Le Comte de Breſſe irrité de n'avoir aucune part à la nouvelle adminiſtration, réſolut de ſe donner lui-même le poſte qu'il croyoit qu'on auroit dû lui confier, &, ſortant précipitamment de Lyon, il ſe rendit à Turin, où, prétendant que le gouvernement de Piemont ne pouvoit pas lui être refuſé, puiſqu'il le tenoit du Duc Philibert lui-même, qu'il aſſura le lui avoir donné quelques momens avant que d'expirer, il s'inſtalla lui-même dans cette place éminente. Mais tandis qu'il cherchoit à s'affiurer par la force la dignité qu'il avoit uſurpée, Miolans, Maréchal de Savoie, qui ne pouvoit lui pardonner l'injure qu'il croyoit en avoir reçue, ſecondé par quelques autres ſeigneurs; peignit au jeune Duc cette entrepriſe, comme un attentat audacieux, & dont l'impunité auroit inévitablement les plus funeſtes conſéquences.

Diſpoſition de Louis XI, & reſſentiment du Comte de Breſſe.

Ordres du Duc de Savoie & de Louis XI.

Charles II. connoiſſoit ſes droits, il étoit offenſé, & il n'étoit pas néceſſaire qu'on l'irritât encore; il écrivit au Comte de Breſſe ſon oncle de quitter, dès ſa lettre reçue, le gouvernement de Piemont. Louis XI. lui écrivit auſſi, & lui conſeilla de donner au reſte des ſujets, l'exemple de la ſoumiſſion qu'il devoit comme eux au Souverain. Le Comte refuſa d'obéir; avant que d'en venir aux dernieres extrêmités, Charles lui fit parler encore par Antoine de Champion, Préſident du Conſeil de Turin, & en même-tems envoya aux Commendans des Villes, & à leurs principaux Officiers & Magiſtrats des Lettres par leſquelles il leur défendoit de reconnoître le Comte de Breſſe pour leur Gouverneur, ni de lui obéir, quoi qu'il leur ordonnât. Afin même de l'attirer hors du Piemont, Charles ſe rendit à Moreſtel en Dauphiné, & lui fit demander de venir lui rendre l'hommage qu'il devoit pour le Comté de Breſſe, tandis que d'un autre côté, Louis XI le menaçoit d'envoyer des troupes nombreuſes, envahir & dévaſter toutes les poſſeſſions dépendantes de ce même Comté. Preſſé de toutes parts, & hors d'état de réſiſter aux forces combinées de la Savoie & de la France, le Comte de Breſſe, trop haut pour ſe ſoumettre, prit le parti de s'éloigner, & ſans faire la démiſſion qu'on exigeoit de lui, il fit ſortir du Château de Veillane le Comte de la Chambre, qu'il avoit arrêté lui-même, & le mêna au Val d'Aouſte avec Chalant. Mais, ne s'y croyant point en ſûreté, il en partit très-peu de tems après, & prit la route de Bâle & d'Allemagne (2).

(1) Juven. de Aquino. Ping. *Arb. Gent.* Id. *Aug. Taurin.*
(2) Ping. *Aug. Taurin.* Chieza. *Chroniq. de Sav. Hiſtor. di Piem.*

Digitized by Google

Le Maréchal de Miolans avoit été juſqu'alors l'ami le plus intime du Comte de la Chambre; mais les biens de ce dernier avoient été légalement confiſqués, & adjugés au Comte de Breſſe; celui-ci étoit tombé lui-même dans le crime de leze majeſté. Cette réflexion inſpira un étrange deſſein à Miolans, qui eût pu aiſément, s'il l'eût voulu, obtenir de ſon Souverain la grace de la Chambre, & le faire remettre en poſſeſſion de ſes biens; il trouva plus avantageux de ſe faire ſubſtituer lui-même au Comte de Breſſe, & il ne rougit pas de demander l'adjudication des biens du Comte de la Chambre, dont il ne parla plus que comme d'un traître d'autant plus puniſſable, que ſa délivrance opérée par Philippe de Savoie, étoit à ſes yeux un nouveau crime plus atroce que tous ceux qu'on lui avoit imputés lors de ſon empriſonnement. Miolans réuſſit, ne s'en repentit point, & jouit ſans remords de la fortune de l'ami qu'il avoit ſi lâchement abandonné (1). Cette conduite eſt baſſe; elle eſt ſans doute aviliſſante; mais combien d'imitateurs a eu le perfide Miolans!

Charles II. paſſant les Alpes, alla faire ſon entrée ſolemnelle à Turin, & il parut avec d'autant plus d'éclat que la mort de Louis XI, le rendant tout-à-fait indépendant, il venoit de ſe charger ſeul de la direction de ſes affaires & du gouvernement de ſes états. Son ſéjour à Turin fut fatal à Claude de Savoie, Seigneur de Raconis & Maréchal de Savoie. Claude avoit le malheur d'avoir pour ennemi l'avide Miolans, qui parvint à le faire dépouiller de ſa charge de Maréchal, & du gouvernement de Vercel (2). Claude de Savoie connoiſſoit trop l'injuſtice de Miolans, pour croire qu'il s'en tînt à ces actes de vengeance, & craignant que cet implacable ennemi ne portât encore le Duc à lui ôter le Fort de Sommerive de Bocq; il y mit une forte garniſon, réſolu de ſe défendre, quelques forces qu'on employât pour lui enlever cette place. Irrité de ces diſpoſitions qui annonçoient une rebellion prochaine, le Duc Charles donna ordre à Lugrin, ſon Ecuyer, d'aller ſommer le Commandant de cette place de la livrer: mais la Porte de Chinas ce Commandant, répondit à cette ſommation, qu'il ne reconnoiſſoit, & qu'il ne lui étoit même permis de reconnoître d'autre maître que Claude de Savoie, auquel ſeul il ouvriroit les portes de Sommerive. Charles II inſtruit de ce refus, envoya pour la ſeconde fois, à la Porte de Chinas, pour le ſommer encore d'obéir, ou de ſe préparer à la plus rigoureuſe & la plus exemplaire punition. Le Député ſe conduiſit dans cette ſeconde entrevue, avec tant d'habileté, & il inſpira tant de terreur au Commandant de Sommerive, que celui-ci promit ſur ſon honneur de ſe rendre & de livrer la place. Mais tandis que le Député alloit rendre compte au Prince de ſa commiſſion, quelques Soldats ſortis du Château à l'inſçu du Commandant l'attaquerent & l'égorgerent. Le Duc ne fut pas plutôt informé de cet aſſaſſinat, que jurant d'en tirer la plus éclatante vengeance, il donna ordre au Maréchal de Miolans d'aller aſſiéger Sommerive. Le ſiege fut court, la place ſe rendit par compoſition, la Porte de Chinas ſe juſtifia du meurtre du Député, livra les aſſaſſins qui furent exécutés à Turin, & rendit la place, dont le Duc confia le

Miolans fait dégrader Claude de Savoie.

(1) *Chronic. Sabaud.* Juven. de Aquino. Corio.
(2) Chiveza. Machan. Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.* T. 1. p. 575.

SECT. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1491-1496

gouvernement à Soumont, ſurnommé le *Calabrois*, fils d'Antoine de Soumont, Capitaine des Archers de la Garde (2).

Il y avoit deux ans que Jean-Louis de Savoie, Evêque de Genève, étoit mort, & depuis, cet Evêché étoit vacant; Charles II y nomma François de Savoie ſon oncle, Archevêque d'Auch, Abbé de Stafarde & frere de Jean-Louis. Le Chapitre de Genève ne fut point ſatisfait d'avoir pour Prélat l'oncle de ſon Souverain, & uſurpant un droit qui ne lui appartenoit pas, il élut pour Evêque l'un des Chanoines, Urbain de Villette, de Chevron. C'étoit déja trop de deux Evêques pour un ſeul Evêché; mais bientôt il y en eut un troiſieme. Le Pape Sixte IV, que la Thiare Pontificale honoroit d'autant plus, qu'il étoit de la plus baſſe extraction, avoit la foibleſſe de rougir de ſes peres, & la manie encore plus ſtupide de paſſer pour un excellent Gentil-homme. Il étoit de Savonne, né dans les derniers rangs de la populace, ſon nom étoit François Ruere. Il y avoit en Piemont une famille très-ancienne qui portoit le nom, non de Ruere, mais de Ruvere, & qui, de tems immémorial poſſédoit la terre de Vineuf. Sixte IV imaginant de profiter de la reſſemblance des noms; écrivit aux habitans de Turin, qu'il n'avoit point oublié le lieu de la naiſſance de ſes Aïeux, & que comme ils étoient de Turin, il vouloit embellir cette Ville, & lui donner les plus grands privileges. (3). Les habitans de Turin qui ne ſavoient plus ce que c'étoit que les Aïeux de Sixte; & qui n'ignoroient pas que, né à Savonne, il devoit tout à lui-même, & rien à la profonde obſcurité de ſes peres, ne comprirent rien d'abord à cette lettre; mais bientôt le Souverain-Pontife prit ſoin de leur dévoiler cette énigme; il nomma Cardinal Chriſtophe de Ruvere, Archevêque de Tarentaiſe, auquel il donna la qualité de ſon très-cher Parent. Chriſtophe Ruvere rit de l'orgueil du Pape, le laiſſa dire, accepta la pourpre romaine, & mourut fort peu de tems après. Cette mort très-prompte chagrina d'autant plus Sixte IV, que le nouveau Cardinal n'avoit pas eu le tems de rendre témoignage de cette parenté ſuppoſée, mais cet événement ne déconcerta point le Souverain-Pontife; Chriſtophe avoit un frere dans l'Egliſe, Dominique Ruvere; & celui-ci fut élevé auſſi au Cardinalat, ſous le titre de S. Clément, & ſous la même condition, de reconnoître pour ſon proche parent le Chef de la Chrétienté. Le Cardinal de S. Clément fit comme ſon frere, & ſe prêta de bonne grace à l'ambition de Sixte, qui, en reconnoiſſance voulut lui donner l'Evêché de Turin; mais par malheur, cet Evêché étoit rempli par Jean de Compeys, qui n'étoit point du tout dans l'intention de ſacrifier ſon Evêché à l'ennobliſſement de Sixte (1). Cette difficulté ne rebuta point le Pape, & croyant encore l'Evêché de Genève vacant, attendu que la nouvelle de la double élection n'avoit pas eu le tems de parvenir à Rome; il propoſa à Jean de Compeys de lui donner l'Evêché de Genève, à condition qu'il remettroit celui de Turin au Cardinal de St. Clément.

Ridicule manie du Pape Sixte IV.

A quels moyens le fait recourir, le deſir qu'il a de paſſer pour Gentil-homme. 1484.

Luſtre qu'il donne à des familles ſur leſquelles il a la foibleſſe de s'enter.

Charles II, ne déſapprouva point que le Pape élevât ſes Sujets aux dignités les plus éminentes de l'Egliſe; mais il ne penſa point devoir ſouffrir que cette

(1) Juven. de Aquino. Corio. *Chronic. Sabaud.*
(2) *Hiſt. des Papes.* Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Rey. Maiſ. de Sav.* T. I.
(3) *Hiſt. des Papes.* p. 576. *Chronol. de Sav. Extraite de l'Hiſt. de Sav.* de Guill. Parad.

Digitized by Google

cette élévation fut faite aux dépens de ſon autorité; & comme il avoit nommé François de Savoie ſon oncle, à l'Evêché de Genève, il fut très-mécontent de la nomination de Jean Compeys à la même dignité, & déclara à la Cour de Rome, qu'en aucun tems il ne permettroit qu'on uſurpât ainſi ſes droits. Sixte IV, qui, comme Souverain-Pontife, ſe croyoit infiniment au deſſus des plus puiſſans Monarques, & qui, s'étant créé Gentil-homme, penſoit qu'en cette qualité, il ne lui convenoit point de céder à qui que ce fut, ſoutint avec la plus grande hauteur ſa nomination; & afin de faire connoître combien il étoit éloigné de revenir ſur ſes pas, il envoya des proviſions de l'Evêché de Genève à Jean de Compeys, auquel il ordonna d'en prendre poſſeſſion, foudroyant par avance, quiconque oſeroit s'oppoſer à cette priſe de poſſeſſion, & nomma en même tems le Cardinal de S. Clément à l'Evêché de Turin, qu'il déclara vacant (1).

Mécontentement de Charles II. au ſujet d'une entrepriſe de Sixte IV.

Cet acte de Souveraineté ulcéra vivement Charles II. qui, avant que de recourir à ce que l'on appelle la *derniere raiſon des Souverains offenſés*, conſulta le Comte de Breſſe ſon oncle, avec lequel il s'étoit récemment reconcilié; & qui lui avoit donné les plus fortes aſſurances de ſa fidélité. Philippe de Savoie, pour tout conſeil, le pria de lui laiſſer le ſoin de cette affaire, & de lui permettre d'agir. Le Duc le laiſſa faire; & le Comte de Breſſe, ſans perdre le tems en députations inutiles & en vaines diſcuſſions, ſe rendit à Genève, à la tête d'un corps de troupes, chaſſa l'Evêque de la nomination de Rome, du Palais Epiſcopal, l'obligea de ſortir de la ville, où il mit une forte garniſon, inſtalla François de Savoie, & s'en revint tranquillement rendre compte à ſon neveu du ſuccès de ſon expédition (2). Jean de Compeys n'étoit pas ſi tranquille; il n'oſoit retourner à Turin, où il n'avoit plus de Chaire Epiſcopale; il étoit chaſſé de Genève; il ſe rendit à Rome, & ſe plaignit douloureuſement du malheur qui lui étoit arrivé. Sixte ne ſe plaignit point; ſa Sainteté ſe mit dans une épouvantable colere, & dans l'effervescence de ſon courroux, prenant toutes les foudres du Vatican, il lança l'excommunication contre le Conſeil du Duc de Savoie; anathématiſa tous ceux qui prenoient, ou prendroient le parti de François de Savoie, & menaça Genève de l'interdit.

Fermeté de Charles.

Foudres lancés par Sixte IV.

Charles, quoique bien jeune encore, ſupporta ſans douleur le choc de toutes ces foudres, ne ſe retracta point, & ſe contenta d'envoyer des députés à Rome, chargés de repréſenter l'inviolabilité de ſes droits, auxquels il étoit immuablement réſolu de ne point renoncer. Homere dit que les prieres filles du répentir, ont la vertu de fléchir le plus puiſſant des Dieux, quelque courroucé qu'il ſoit; Charles ne ſe répentit point; au contraire: il déclara que nul autre que lui ne nommeroit aux évêchés de ſes Etats; il n'intercéda point la clémence de Sixte; & cependant, ce Sixte IV, le plus impétueux & le plus obſtiné des hommes, étonné de la fermeté du jeune Prince, s'amollit tout-à-coup, donna l'abſolution Papale au Conſeil Ducal, qui ne lui demandoit point d'être abſous, leva toutes les cenſures, éteignit les foudres lancés & qui n'avoient brulé perſonne; conſentit de bonne grace à l'in-

Sixte IV. cede & ſe hâte de lever ſes excommunications.

(1) *Hiſt. de Genève. Chron. de Sav.*
(2) Guill. Paradin. *Hiſt. de Savoie.*

Digitized by Google

SECT. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont 1391-1496.*

ſtallation de François de Savoie, à laquelle il ne pouvoit s'oppoſer, &, pour dédommager Compeys, lui procura, de l'aveu du Souverain de Savoie l'Archevêché de Tarentaiſe (1). Charles, à qui cet acte de fermeté fit le plus grand honneur, alla à Genève & y fut reçu avec plus de magnificence & ſur-tout avec plus de ſincere affection que les Genevois n'en euſſent montré à Sixte IV.

Ambaſſade à Rome & mariage de Charles II. 1485.

Quelque tems après le Duc envoya des Ambaſſadeurs à Rome, pour y recevoir la donation que devoit lui faire, & que lui fit en effet, Charlotte, Reine de Chypre, de Jéruſalem & d'Arménie ſa tante; & pendant qu'il ajoutoit cette triple couronne à ſa puiſſance, il alla lui-même en Piemont, pour y célébrer ſon mariage avec la fille du Marquis de Montferrat. Il ne reſta que peu de tems dans cette partie de ſes états, & revint en Savoie, après avoir laiſſé le gouvernement & la lieutenante-générale de ce pays, à François de Savoie ſon Oncle, Archevêque d'Auch & Evêque de Genève (2).

Sixte IV étoit mort; Innocent VIII, ſon ſucceſſeur ne fut, ni moins jaloux des droits prétendus attachés à la Thiare, ni de ſa prééminence ſur les ſouverains. Auſſi ambitieux d'acquérir de la célébrité par les armes, que d'étendre la puiſſance du ſuprême pontificat, il déclara la guerre à Ferdinand d'Arragon, Roi de Sicile, & ſuivant l'uſage ſcrupuleuſement obſervé par ſes prédéceſſeurs, il ſuſcita contre lui les principaux ſeigneurs de Naples. Ferdinand écrivit à Charles II. pour le conjurer de prendre ſes intérêts, & de l'aider à réprimer l'ambition d'Innocent. Toutefois, quelques torts qu'eût Innocent envers le Roi de Naples, le véritable motif de ce Souverain étoit, en exagerant ainſi les procédés de S. Siege, de faire entrer le Duc de Savoie dans une ligue qui ſe formoit alors en Italie contre le Pape; Confédération redoutable, dont Ferdinand lui-même étoit le Chef, & dans laquelle s'étoient engagés les Vénitiens, les Florentins & le Duc de Milan.

Ligue contre le Pape, dans laquelle on cherche à engager le Duc de Savoie. 1486.

Charles II. pénétra dans les véritables intentions de Ferdinand, & crut ne devoir prendre aucune part à cette guerre, quelqu'heureux & brillans que fuſſent néanmoins les ſuccès des premieres hoſtilités des confédérés. Ceux-ci penſerent que d'auſſi favorables commencemens détermineroient Charles à entrer dans la ligue, & Louis-Galéas Sforce, Duc de Milan, s'empreſſa dans cette vue, de lui rendre compte des avantages & des progrès des armes du Duc de Calabre, Capitaine-Général des confédérés. Mais ces attentions ne produiſirent point l'effet qu'on en avoit attendu; le Duc ne ſe laiſſa point éblouir, & il perſiſta dans la réſolution qu'il avoit priſe de ne point ſe brouiller avec le S. Siege (3). D'ailleurs, outre les raiſons qu'il avoit de vivre en bonne intelligence avec Innocent VIII, les circonſtances ne lui permettoient point, d'entrer dans cette ligue, menacé comme il l'étoit d'avoir à ſoutenir lui-même une guerre, qui vraiſemblablement lui ſeroit bientôt ſuſcitée par Claude de Savoie, dont il connoiſſoit les deſſeins. Car, il ſavoit que Clau-

(1) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.* Chieza. Corio.
(2) *Hiſtor. di Montferr. Hiſtor. di Piem. Chronic. di Sabaud.*
(3) *Hiſtor. di Mil. Chron. de Sav.*

Digitized by Google

de ayant vainement cherché de l'appui auprès de François de Savoie ſon pere, & de Cavours ſon oncle, qui, quoiqu'obligés de le ſoutenir, avoient paru ne s'intéreſſer en aucune maniere à ſon rétabliſſement, s'étoit retiré auprès du Marquis de Saluces & de Manfroi de Saluces ſon couſin.

Claude de Savoie & le Marquis de Saluces méditent une invaſion en Savoie.

La maiſon de Saluces, depuis long-tems irréconciliable ennemie de celle de Savoie, cherchant toutes les occaſions de faire éclater ſa haine, & ſon reſſentiment s'étoit d'autant plus aigri, que Louis II, Marquis de Saluces, regardoit comme un ſenſible outrage le refus que Charles I lui avoit fait de recevoir l'hommage que le Marquis avoit propoſé de lui faire par Procureur. Ainſi, le Duc ne doutoit point que cette maiſon, excitée encore par Claude de Savoie, ne formât, auſſi-tôt qu'il lui ſeroit poſſible, quelque violente entrepriſe. (1) Il ne ſe trompa point, & il fut averti que Louis de Saluces, Manfroi ſon couſin, & Claude de Savoie, avoient formé le projet de faire une invaſion dans ſes Etats, auſſi-tôt qu'il ſeroit parti pour Milan, où il avoit promis d'aſſiſter aux nôces de Blanche-Marie, veuve de Philibert ſon frere, avec le Roi de Hongrie, & le prétexte de cette incurſion devoit être de chaſſer Miolans, Menthou, la Foreſt, & Marcoſſey que les trois confédérés accuſoient des plus révoltantes concuſſions. Impatiens d'exécuter ce plan, ils n'attendirent point le départ du Duc de Savoie, & comptant encore plus ſur ſa jeuneſſe & ſon inexpérience, que ſur la force de leurs armes, ils raſſemblerent quelques troupes, ſe partagerent, & ſe jettant en même tems ſur les terres du Duc, Manfroi de Saluces & Claude de Savoie prirent les villes de Raconis, Pancalier & Cavours, tandis que le Marquis de Saluces s'emparoit de la ville & du château de Sommerive, & d'un autre château ſitué entre Carmagnole & Cony (2).

Secours fourni à Charles II.

Charles II plus irrité qu'allarmé de cette incurſion, réſolut de s'en venger avec éclat, & afin d'accabler tout d'un coup ces trois rebelles, il envoya de tous côtés des députés pour avoir des ſecours; il en reçut de pluſieurs de ſes alliés; le Duc de Milan lui envoya deux cens hommes d'armes, ſous la conduite de ſes deux meilleurs capitaines; les Bernois & les Fribourgeois lui fournirent deux mille Suiſſes; le Comte de Grueres lui amena douze cens hommes; Amé de Valpergue, cinquante hommes d'armes; & la ville de Vercel leva pour lui douze cens hommes. A la tête de ces troupes, Charles marche aux ennemis, qui ne jugerent point à propos de l'attendre; il recouvra Pancalier, fit pendre tous les ſoldats du Marquis de Saluces qui y étoient en garniſon, & fit décapiter leur Gouverneur, Manfroi de Benaſque. Cet exemple de ſévérité inſpira la plus grande terreur aux garniſons de Sommerive, Cavours & Cordé, qui ſe hâterent d'abandonner ces places, avant même d'être ſommés de les rendre (3). La gloire du Duc de Savoie étoit ſatisfaite, mais ſa vengeance n'étoit pas complette, & pour chatier le Marquis de Saluces, il ſe jetta ſur ſes terres, ſe rendit maître des forts des Caſtiglioles, de S. Front, & alla mettre le ſiege devant Saluces, place moins forte par elle-même, que par la valeur de Saſſenages, ſon Gouverneur, qui oppoſa d'abord la plus vi-

Succès des Armes du Duc de Savoie.

(1) Juven. de Aquino. Cozio Chieza.
(2) Dominiq. Machanée. Corio. *Chronic. Sabaud.*
(3) *Chroniq. de Sav.* Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Rey. Maiſ. de Sav.* T. I.

Digitized by Google

SECT. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

goureuſe réſiſtance; mais qui fut cependant obligé de ſe rendre. Pendant la durée de ce ſiege, le Marquis de Saluces effrayé de la ſupériorité du jeune Duc de Savoie, alla en France demander du ſecours au Roi Charles VIII; mais, quelques vives que fuſſent ſes inſtances, le Roi ne croyant pas devoir rompre légérement avec le Duc de Savoie, lui envoya deux députés pour l'inviter à lever le ſiege de Saluces, & accorder au Marquis une treve d'un an. La place aſſiégée étoit, lorſque ces deux députés arriverent, hors d'état de tenir plus long-tems: Charles ne voulut conſentir ni à l'une, ni à l'autre de ces deux demandes: mais peu de jours après, le Marquis de Saluces ayant été fait priſonnier de guerre, & Jean-Jacques de Saluces ſon frere, ayant été contraint de rendre Carmagnole, le Duc, dont la ſupériorité étoit décidée, fut aſſez généreux pour ne pas pouſſer ſes avantages auſſi loin qu'il l'eût pû, & il voulut bien accorder à ſes ennemis humiliés une treve d'une année (1).

Le Duc de Savoie accorde au Marquis de Saluces une treve d'un an. 1487.

Cependant Charles II, informé qu'au mépris des alliances formées & tant de fois renouvellées avec le Duc de Milan, les Milanois ne ceſſoient de donner des ſecours au Marquis de Saluces, ſe plaignit vivement de ces infractions à Jean Galéas, qui, dans la lettre qu'il écrivit au jeune Duc, lui donna les plus fortes aſſurances de ſon exactitude à obſerver inviolablement les traités qui les lioient l'un à l'autre, & lui promit de faire punir ſévérement ceux d'entre ſes ſujets qui aſſiſteroient de quelque maniere que ce fut le Marquis ou ſes gens. Pendant la treve ſurvint une nouvelle conteſtation entre le Roi de France & Charles, au ſujet de ce même marquiſat de Saluces, & il y eut au ſujet de ce différend, une aſſemblée indiquée au Pont de Beauvoiſin, entre les députés du Roi & ceux du Duc de Savoie. Mais les intérêts des deux Princes étoient trop oppoſés, pour qu'on pût eſpérer de les concilier. Le Roi de France prétendoit avoir la Souveraineté ſur le Marquiſat de Saluces, & il croyoit pour cela même, être obligé de protéger le Marquis: Charles ſoutenoit que le Marquis étoit ſon Vaſſal, & qu'en qualité de ſon Seigneur Suzerain, il avoit été très-autoriſé à le punir de ſa rébellion. Jean-Galéas, Berne & Fribourg envoyerent auſſi des députés à cette aſſemblée, & firent tout ce qui dépendoit d'eux, afin de menager quelqu'accommodement: mais toute propoſition à ce ſujet fut rejettée; on ne convint de rien, & les conférences n'aboutirent qu'à faire quelques réglemens concernant les limites du Dauphiné & de la Savoie (2).

Conférence au ſujet de cette conteſtation.

Charles VIII comptoit ſi fort ſur le ſuccès de ſes députés, que, pour ſeconder ſes vues dans cette aſſemblée, il s'étoit rendu à Lyon. Quoique très-éloigné de rien céder de ſes prétentions, le Duc n'en montra pas moins d'empreſſement à aller rendre viſite au Roi de France, qui, croyant l'intimider, lui dit en l'abordant; *Mon couſin, mon ami, je ſuis enchanté de vous voir à Lyon; car ſi vous euſſiez négligé de venir, je m'étois propoſé d'aller vous voir moi-même en très-nombreuſe Compagnie dans vos Etats; où il eſt vraiſemblable qu'une telle viſite n'eût pu que vous cauſer du dommage. Monſeigneur,* répondit le Duc, ſans ſe déconcerter, *tout mon regret à votre arrivée dans mes Etats ſeroit de ne pouvoir y faire l'accueil que mérite un auſſi grand Prin-*

Fermeté du Duc de Savoie.

(1) Juven. de Aquino. Jabigny. *Hiſt. de Charles VIII.*
(2) Dominici Machanéæ. *Chronic. Sabaud.*

Digitized by Google

ce que vous, Du reſte, ſoit ici, ſoit ailleurs, je ſerai toujours prêt à vous prier de diſpoſer de moi & de tout ce qui m'appartient, comme de tout ce qui peut dépendre de vos Sujets. Charles VIII, qui s'étoit attendu à des excuſes, rougit de la réponſe du Duc, & le remercia avec plus d'honnêteté & moins de hauteur qu'il ne lui avoit parlé d'abord. (1).

Sect. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1391 1496.

La treve n'étoit point encore expirée, que deux Capitaines Gascons, aux ordres du Marquis de Saluces, s'emparerent de Caſtiglioles & de S. Front, places du Marquis de Saluces, & au pouvoir du Duc de Savoie. Charles II, religieux obſervateur des traités, ne voulant point encore repouſſer la force par la force, ſe contenta d'envoyer François de Savoie, Archevêque d'Auch ſon oncle, à la cour du Roi de France, pour ſe plaindre de cette infraction. Les deux Capitaines Gascons enhardis par cette inaction, continuerent leurs hoſtilités, & ſe rendirent maîtres de Ville-Falet, qu'ils mirent au pillage, & qu'ils brûlerent enſuite. Ces procédés outrageans ne permettant plus à Charles de diſſimuler, il raſſembla ſes troupes, ſe mit à leur tête, alla recouvrer Caſtiglioles & S. Front, où tout fut paſſé au fil de l'épée; s'empara de Dronero & ſe rendit maître en fort peu de jours de toutes les places du Marquiſat à l'exception d'un ſeul château, où étoit Jeanne de Montferrat, Marquiſe de Saluces: Charles II en forma le ſiege, & l'eût pris inévitablement s'il ne ſe fut rendu aux prieres de la Marquiſe, ſœur de ſa femme, qui le conjura de vouloir bien lui laiſſer ce château pour ſa retraite.

Nouvelles entrepriſes du Marquis de Saluces.

François de Savoie, au lieu d'obtenir de Charles VIII, la ſatisfaction qu'il étoit allé ſolliciter, en fut très-mal reçu, parce que la nouvelle de la priſe du Marquiſat de Saluces avoit vivement irrité le Roi. François de Savoie fit valoir autant qu'il fut en lui, les juſtes raiſons qui avoient obligé ſon neveu de prendre les armes; cette juſtification n'appaiſa point le Roi de France, qui dit à Pierre, Duc de Bourbon & à l'Archevêque d'Auch, qu'ils euſſent à trouver quelqu'expédient qui ſatisfit le Marquis de Saluces, ou qu'il enverroit une formidable armée contre le Duc de Savoie. Cette négociation étoit d'autant plus difficile, que François de Savoie n'avoit reçu à cet égard aucun pouvoir de Charles II; mais il étoit très-important de lui éviter une guerre; Pierre de Bourbon & l'Archevêque d'Auch, convinrent qu'en attendant la déciſion du différend qui diviſoit les deux Souverains au ſujet de l'hommage du Marquiſat de Saluces, il y auroit ceſſation d'hoſtilités; que la ville de Saluces ſeroit remiſe en dépôt à Louis de Maraſin, Seigneur d'Ambres & Carmagnole, à Merle de Piozasque, Amiral de Rhodes. Le Roi de France accepta ces propoſitions; mais Charles fut très-mécontent des engagemens pris en ſon nom par ſon oncle, & il l'eût déſavoué, ſi le Roi Charles VIII ne lui eût témoigné le deſir le plus ſincere de terminer cette conteſtation par des voies pacifiques, & ne l'eût invité à ſe rendre lui-même en France, où il ſeroit tout ſon poſſible pour lui donner la plus entiere ſatisfaction (2).

Le Roi de France irrité, menace d'envoyer une armée contre le Duc de Savoie.

Cette affaire occupoit Charles II, lorſqu'il reçut la nouvelle de la mort de Charlotte, Reine de Chypre, de Jéruſalem & d'Arménie. Comme cette Prin-

Le Duc de Savoie prend le titre de Roi de Chypre. 1488.

(1) Ping. *Arb. Gent. Hiſt. du Chevalier Bayard. Citron. de Sav.*
(2) Juven. de Aquino. Chieza. Corio.

SECT. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1301-1496.

ceſſe, dont il étoit neveu, lui avoit fait donation de ces trois Royaumes, qu'à la vérité elle ne poſſédoit point, il prit le titre de Roi de Chypre, & fit battre monnoie aux armes de Chypre & de Savoie. Il eſt conſtant que Charlotte ayant à ces Royaumes les droits les plus évidens, Charles étoit très-fondé à en prendre le titre & les armes (1). Mais ces Etats étant occupés par la poſtérité du Bâtard Jacques, le Duc de Savoie eût du s'épargner l'inutile lettre qu'il écrivit au Soudan de Babilone, Protecteur du Roi régnant en Chypre, qui lui payoit tribut. Charles II eût du ſe diſpenſer d'écrire à ce Soudan, pour lui notifier ſes prétentions, & le prier de ne point s'oppoſer au projet qu'il avoit, diſoit-il, formé de recouvrer par la force ce Royaume uſurpé. De ſemblables déclarations ne peuvent faire impreſſion, qu'autant qu'elles ſont ſoutenues par la préſence d'une formidable armée; ſans cela, c'eſt compromettre vainement ſon nom, ſon rang & ſon autorité. Auſſi le Soudan d'Egypte ne fit-il aucune attention à cette lettre, à laquelle il ne daigna même pas répondre. C'étoit ſans-doute ainſi que devoit ſe conduire un Prince barbare, qui ſoutenoit de toute ſa puiſſance ſur le trône de Chypre, les tyrans qu'il y avoit placés, au préjudice des héritiers légitimes. Mais ce n'étoit point ainſi que le Duc de Savoie devoit en agir avec le Soudan de Babilone (1).

Fauſſe démarche de Charles II, auprès du Soudan de Babilone.

Le Duc de Savoie va en France, & ne peut rien terminer. 1489.

Le Conſeil de Charles II crut qu'il ſeroit une démarche encore plus imprudente d'aller à la cour du Roi de France, avec lequel il étoit en différend, & on lui fit à ce ſujet les plus fortes remontrances; mais il avoit promis à Charles VIII de ſe rendre à l'invitation qu'il en avoit reçue, & quoi qu'on pût lui repréſenter, il partit accompagné de l'Archevêque d'Auch, de Miolans, du Chancelier de Savoie, & ſuivi de quatre cens gentils-hommes. Il ſe rendit à Tours, où le Roi lui fit l'accueil le plus diſtingué. L'affaire de l'hommage du Marquiſat de Saluces y fut agitée & après de longues diſcuſſions, il fut décidé que la conteſtation étant de part & d'autre très épineuſe, l'arbitrage ſeroit prolongé d'une année: enſorte qu'aux honneurs & aux civilités près, que Charles reçut en France, ſon voyage ne produiſit abſolument rien concernant l'objet qui l'y avoit attiré (2). Les preuves d'amitié qu'il ne ceſſoit de recevoir de Charles VIII, ne purent le retenir long-tems à la Cour de ce Monarque; il en partit, & de retour en Savoie, il paſſa les Alpes, pour ſe rendre à Turin, dont les habitans ſignalerent par les plus brillantes fêtes, le plaiſir que leur cauſoit la préſence de leur Souverain. Mais bientôt un triſte événement vint ſuccéder à la joie publique. Charles, qui juſqu'alors avoit joui d'une ſanté ferme & brillante, tomba malade, & les Médecins, qui augurerent mal de la nature de ſa maladie, le firent tranſporter à Montcalier, où l'air eſt meilleur qu'à Turin; mais, malgré la ſalubrité du lieu, le mal fit des progrès rapides; on le tranſporta encore à Pignerol; la maladie ſe déclara mortelle; & en effet, il mourut très-peu de jours après, le 13 Mars 1489, âgé ſeulement de 21 ans, & dans la ſeptieme année de ſon regne.

Mort du Duc Charles II. & ſon caractere. 1489.

Cette perte vraiment irréparable, jetta la Savoie dans la conſternation; &

(1) *Chron. Sabaud.* Machanée. Paradin.
(2) *Chron. de Sav. Extraite de l'Hiſt. de Sav. de* Guill. Paradin. Chiſſet.
(3) Jaligny. *Hiſt. de Charles VIII.* Corio, Machanée. Juven. de Aquino.

Digitized by Google

Sect. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

il faut avouer que peu de Princes ſe ſont ſignalés auſſi jeunes, & ont donné de plus brillantes eſpérances. Charles avoit reçu de la nature les dons les plus heureux; une beauté peu commune, la plus rare ſageſſe; dans l'âge de l'inexpérience il avoit la ſageſſe & la prudence des Princes les plus conſommés dans l'art de gouverner les hommes. Eclairé ſans orgueil & ſans obſtination, il déféroit aux lumieres de ſon Conſeil, dont il étoit lui-même le membre le plus inſtruit & le plus laborieux. Doux, affable, acceſſible à tous, il l'étoit ſur-tout pour les ſavans & les gens-de-Lettres, par le goût qu'il avoit lui-même pour les ſciences & les beaux-arts. Les langues grecque & latine lui étoient familieres, & il faiſoit ſes délices des auteurs les plus célebres de l'ancienne Grece & de Rome. Sa Cour, agréable ſans faſte, étoit l'école de l'honneur & de la vertu; & ce fut dans ſa Cour que ſe forma l'illuſtre Chevalier Bayard, qui commença à aimer la vertu, en la voyant chérie & ſi reſpectée par Charles, dont il étoit page (1). Yolande de France, Ducheſſe Douairiere de Savoie, avoit conclu le mariage de ce Prince avec Louiſe de Savoie, ſa couſine germaine, fille unique de Janus de Savoie, Comte de Genève; mais cette union n'eut pas lieu, & Charles épouſa Blanche-Marie de Montferrat, fille de Guillaume de Montferrat, & d'Eliſabeth de Milan. Il n'en eut que deux enfans; I. Yolande-Louiſe de Savoie, qui, née à Turin, le 11 Juillet 1487, fut promiſe en 1496, à Philibert de Savoie le jeune, Comte de Breſſe, mais qui mourut preſqu'encore dans l'enfance, agée ſeulement de 13 ans; & II. Charles-Jean-Amé, qui, né à Turin, le 24 Juin 1488, n'avoit que neuf mois, lorſque la mort de ſon pere fit paſſer dans ſes mains les rênes de l'Etat.

Ses Enfans.

Charles-Jean-Amé lui ſucceda.

La Savoie avoit tout à craindre ſous la longue minorité de ce jeune Prince; mais elle fut garantie de tous les dangers qui la menaçoient par la ſageſſe, la vigilance & les lumieres de Blanche de Monferrat, qui illuſtra ſa régence de la plus éclatante maniere (2). Cette régence néanmoins lui fut vivement diſputée, ainſi que la tutelle de Charles-Jean-Amé. Les Comtes de Genève & de Breſſe renouvellerent leurs anciennes prétentions, & François de Savoie Archevêque d'Auch, fit de ſon côté, ce qu'il put pour être préféré. Blanche de Monferrat s'étayoit de l'exemple de la Ducheſſe Yolande. Les Piémontois vouloient que ce fut dans leur pays que leur jeune Souverain fut élevé; les habitans de la Savoie s'indignoient de la ſeule idée de l'éloignement de leur maître. Ceux-ci étoient ſoutenus & excités par le Comte de la Chambre; les premiers, par Louis de Savoie, Comte de Cavours. La querelle s'anima, s'échauffa, & dégénéra en une violente ſédition, qui couta la vie à pluſieurs citoyens. Après de longs débats entre les partiſans des diverſ prétendans, la régence reſta à Blanche de Monferrat, & le titre de Lieutenant-Général de Savoie & de Piemont fut donné à l'Archevêque d'Auch & au Comte de Breſſe. Merle de Piozasque, Amiral de Rhodes, fut nommé Gouverneur du jeune Duc; Sebaſtien Ferraro, Seigneur de Gallionico, eut la charge de Directeur-Général des Finances & le Conſeil fut compoſé des ſeigneurs les plus recommandables par leurs lumieres & leur intégrité. Blan-

Violentes conteſtations au ſujet de la Régence de Savoie.

(1) Juven. de Aquino. Pingon. Machanée. Paradin.
(2) *Chronic. Sabaud. Hiſt. di Piem.* Chieza.

Digitized by Google

SECT. III. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

che de Montferrat, Ducheſſe douairiere, partit de Pignerol, avec le jeune Prince & elle l'amena à Turin (1).

Le Marquis de Saluces prend les armes pour rentrer dans ſes Terres.

Le Marquis de Saluces & ſes deux confédérés, Claude de Savoie & Mainfroi de Saluces, ne furent pas plutôt informés en France, où ils s'étoient retirés, de la mort du Duc Charles, que jugeant les circonſtances très-favorables à leur rétabliſſement dans leurs terres, ils ſe hâtérent de venir rallumer les feux de la guerre; & ſuivis de quelques troupes françoiſes, paſſant rapidement les monts, ils ſurprirent le fort de Cronero, d'où ils chaſſerent le Gouverneur, & s'emparerent de Valefreniere (2). La Régente inſtruite des ſuccès des trois confédérés, & de leurs négociations, auprès du Duc de Milan, où Claude de Savoie étoit allé lui-même, envoya Amé de Valpergue, près de Louis Sforce, dit *le More*, Duc de Berry, tuteur & Lieutenant-Général du Duc de Milan ſon neveu, pour empêcher l'effet des ſollicitations de Claude de Savoie: mais ce député n'ayant point réuſſi, la Régente lui envoya encore de nouveaux députés, qui trouverent Louis Sforce aux environs du château de Bellot, à la tête des troupes qu'il conduiſoit lui même aux trois confédérés. L'Evêque de Montdevis & Antoine de Roſſillon, Seigneur de Beaurétour, Ambaſſadeurs de Blanche, lui repréſenterent combien il importoit à lui-même, ainſi que leur Souverain, d'obſerver les anciennes alliances tant de fois renouvellées entre les maiſons de Savoie & de Milan. Mais, écoutant à peine leurs remontrances, Louis Sforce leur répondit, qu'ayant contribué à dépouiller le Marquis de Saluces, il regardoit comme un acte de juſtice, & comme un devoir indiſpenſable de travailler auſſi à le rétablir dans ſes biens. Après cette déclaration, il continua ſa marche, & alla camper aux environs de Carmagnole.

Louis Sforce, dit le More, conduit des Troupes au Marquis de Saluces.

La Ducheſſe allarmée de l'orage qui menaçoit les Etats de ſon fils, & d'autant moins en état de réſiſter à cette ligue, qu'elle étoit ouvertement appuyée par le Roi Charles VIII, n'eût d'autre parti à prendre que celui de céder aux circonſtances, & de paroître diſpoſée à un accommodement; enſorte qu'à la ſuite de quelques conférences, elle promit de rendre au Marquis de Saluces toutes ſes places & de rétablir Claude de Savoie & Mainfroi de Saluces dans leurs biens & leurs dignités. (3) Ces conditions furent exactement remplies; Louis Sforce ſe retira, & l'Etat fut délivré d'une guerre qui eut inévitablement été ruineuſe. Mais ce trouble étoit à peine diſſipé, qu'il en ſurvint un autre. François de Savoie, Archevêque d'Auch & Evêque de Genève, mourut: Blanche nomma Antoine Champion à l'Evêché de Genève, & donna la lieutenance-générale des Etats au Comte de Breſſe. Le Pape, ſur la nomination faite par la Régente, pourvut Antoine Champion de l'Evêché, le Comte de la Chambre, toujours intriguant & tracaſſier, ſe donna tant de mouvemens, & cabala avec tant d'activité, pour Charles de Seyſſel ſon parent, que le Chapitre de Genève élut ce dernier pour ſon Evêque. (4) Le Pape n'approuva point cette nomination & refuſa des proviſions

Le Comte de la Chambre ſuscite de nouveaux troubles. 1491-1492.

(1) Ping. *Aug. Taurin.* Machanée. Corio.
(2) Jaligny. *Hiſt. de Charles VIII. Chroniq. de Savoie.*
(3) Paradin. *Hiſt. de Sav.* Chieza. Corio.
(4) *Chronic. Sabaud. Hiſt. de Gen.*

Digitized by Google

visions à Seyssel. Le Comte de la Chambre irrité que l'on balançât entre son parent & l'Evêque nommé par la Régente, sema l'esprit de discorde, prit les armes, &, sous prétexte que les Piémontois étoient préférés dans toutes les parties de l'administration, & qu'ils dirigeoient tout & possédoient toutes les charges, au préjudice & à l'exclusion des sujets de Savoie, il forma un parti de mécontens, se mit à leur tête, alla s'emparer de Chambéri &, suivi des seigneurs d'Aix & de Chalant, entreprit de se rendre maître de Genève. Mais le Comte de Bresse accourant à la tête des troupes de la Régente, recouvra Chambéri, attaqua le Comte de la Chambre à Choncy, près de Genève, le vainquit, écrasa, dispersa ses troupes, entra victorieux dans Genève, y établit l'Evêque Champion, & alla s'emparer du château d'Aix. (1)

Sect. III. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

Il forme un parti, prend les armes & s'empare de Chambéri.

Le Comte de la Chambre accablé de crainte & de honte, s'enfuit en France, abandonnant toutes ses places au vainqueur. Philippe de Savoie, Comte de Bresse, pour chatier la Chambre, fit raser tous ses châteaux, tandis que le Conseil de Turin poursuivant ce rebelle comme criminel de leze Majesté, confisqua tous ses biens. On se disposoit à exécuter cette sentence, moins rigoureuse qu'elle n'eût pu l'être, lorsque le Roi Charles VIII, intercéda si vivement auprès de la Régente, que le Comte de la Chambre obtint sa grace, & fut rétabli dans ses biens; indulgence dont ses anciennes vexations & ses derniers attentats ne le rendoient pas digne. (2)

Il obtient sa grace à la sollicitation de Charles VIII.

Les Valésans croyant les désordres de l'Etat plus considérables qu'ils ne l'étoient, entreprirent d'en profiter, & pour étendre leurs limites, ils tentèrent d'empiéter sur le Chablais; mais la Régente s'opposa avec tant d'avantage à leurs desseins & à leurs tentatives, qu'ils furent contraints de se renfermer dans leurs anciennes limites & de renoncer pour jamais au projet de les étendre. Ce fut aussi par sa médiation, que les Génois & les habitans de Nice, armés les uns contre les autres, cessèrent leurs hostilités & terminèrent leurs contestations. Il étoit naturel que pacifiant ainsi les différens qui divisoient les nations étrangeres, Blanche songeât aussi à fixer la paix dans le sein de ses états. Dans cette vue, elle rechercha l'alliance & l'amitié de Ferdinand, Roi de Naples & d'Isabelle, Reine d'Arragon son épouse, avec lesquels elle fit un traité par lequel il fut convenu qu'ils vivroient, eux & leurs sujets, en bonne intelligence, & s'aideroient les uns les autres contre leurs ennemis communs. Dans ce même traité, fut arrêté le mariage du Duc Charles-Jean-Amé, avec Jeanne d'Arragon, fille de Ferdinand, lorsque l'un & l'autre, encore dans la plus tendre enfance, seroient en âge de consommer leur mariage. (3)

Traité entre la Régente de Savoie, Ferdinand, Roi de Naples & Isabelle, Reine d'Arragon. 1493.

Pendant que Blanche s'occupoit du bonheur de son fils & de celui de ses sujets, le Roi de France, Charles VIII, méditoit la conquête du Royaume de Naples, sur lequel il avoit des prétentions fondées. Lorsqu'il eût formé le plan de cette importante expédition, il écrivit à tous les Souverains d'Italie pour les intéresser à sa cause; & à la Duchesse de Savoie, à laquelle il de-

(1) Ping. *Aug. Taurin. Juven. de Aquino.* Machancée.
(2) Parad *Hist. de Sav.* Ping. *Aug. Taurin.*
(3) *Chroniq. Sabaud.* Corio. Ping. *Arb. Gent.*

Digitized by Google

SECT. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

manda pour ſes troupes la liberté du paſſage. Blanche conſentit volontiers aux vœux de Charles, & lui offrit, non-ſeulement le paſſage de l'armée françoiſe, dans ſes états, mais encore de contribuer, autant qu'il dépendroit ou d'elle, ou des ſujets de ſon fils, au ſuccès de ſon entrepriſe: & en effet, Charles VIII, s'étant mis en chemin pour ſon expédition de Naples, la Régente de Savoie envoya des ordres à tous les Gouverneurs des villes & châteaux dépendans de la couronne de Savoie, de recevoir le Monarque françois, avec tous les honneurs qu'elle croyoit devoir à un auſſi grand Potentat. (1) Ses ordres furent remplis ainſi qu'elle le deſiroit: & Charles VIII. arrivant à Turin, fut reçu à quelque diſtance de cette ville, par le jeune Duc, qui, à peine âgé de cinq ans, avoit été au devant de lui à cheval. Blanche ne ſe contenta point de lui faire l'accueil le plus diſtingué; pour lui prouver à quel point elle étoit dans ſes intérêts, elle lui prêta des ſommes très-conſidérables, & tous ſes joyaux, afin que rien ne mit obſtacle aux opérations de ſon entrepriſe; elle lui fit préſent, dit Commines, de ce cheval de ſi grand prix, qu'on appelloit *le meilleur cheval du monde*, & ſur lequel le Roi combattit avec tant de valeur & d'avantage à la célebre bataille de Fornoue. (2)

Accueil fait à Charles VIII en Piemont. 1494-1495.

A ſon retour de Naples, Charles fut encore reçu en Piemont par la Régente, qui alla, ſuivie des principaux ſeigneurs de ſa Cour, à cheval, au devant de lui, à quelques lieues de Turin. Charles VIII. ſéjourna quelque tems en Piemont, & ce fut pendant ce ſéjour, que Blanche négocia un traité de confédération entre lui & Louis Sforce, Duc de Milan par le décès de Jean-Galéas ſon neveu; traité dans lequel la Régente fit comprendre le jeune Duc ſon fils. Blanche, après le départ de Charles VIII, continua de reſter à Turin, où elle paſſa l'hiver; étant allée enſuite avec ſon fils, à Montcalier, dans les premiers jours du printems, ce jeune Prince perdit la vie par un accident funeſte; il tomba de ſon lit, & mourut ſur la place, le 16 Avril 1496, dans la huitieme année de ſon âge. Formé par Blanche, il eût pu devenir excellent Souverain; mais comme il n'avoit pas eu encore le tems de donner de grandes eſpérances de ſon regne futur, ſa mort fut plus ſenſible pour la Régente, que malheureuſe pour l'Etat, qui, à ſa mort paſſa ſous la domination du Prince le plus digne d'occuper le rang ſuprême, & ſi non d'éclipſer, du moins d'égaler la gloire de ſes prédéceſſeurs. (3)

Mort du Duc Charles-Jean-Amé. 1496.

(1) *Juven. de Aquino.* Georg. Flor. *Lib.* I.
(2) Commin. L. 7. ch. 5. Paradin. L. 3. ch. 88. La Vigne. *Hiſt. de Charles VIII.*
(3) Machanée. Ping. *Auguſt. Taurin. Juven. de Aquino.* Paradin.

Digitized by Google

SECTION IV.

Hiſtoire des Duchés de Savoie & de Piemont depuis l'année 1496, *juſqu'à l'an* 1630.

Nous avons eu ſouvent occaſion de parler de la valeur du grand Prince qui, par droit de naiſſance ſuccéda au jeune Duc Charles-Jean-Amé ſon petit neveu. Ce Souverain auſſi illuſtre par ſes ſuccès militaires, qu'eſtimé par ſes talens & ſes lumieres, étoit Philippe de Savoie, Comte de Breſſe, ſurnommé *Sans-terre*, ſurnom qui fut juſtifié par les Suiſſes, lorſqu'ils lui enleverent ſes poſſeſſions. *Philippe, Comte de Breſſe.*

Il eſt vrai que Philippe s'étoit montré en quelques circonſtances, moins juſte, qu'ambitieux, & que le deſir immodéré de gouverner l'Etat, pendant la minorité des trois derniers Ducs ſes neveux, l'avoit porté à ſuſciter des troubles, & à former des factions dangereuſes. Mais depuis bien des années, ſa conduite plus ſage, plus modérée & plus patriotique, avoit fait oublier ſes anciens égaremens; & les ſervices ſignalés qu'il avoit rendus à la Savoie, ſoit par ſes armes, ſoit par la ſageſſe de ſes conſeils avoient depuis long-tems fait oublier les maux que ſon ambition avoit cauſés, & les déſordres qu'elle avoit ſuſcités. Juſqu'à ſon avénement à la Couronne, ſa vie avoit été continellement agitée par les déſagrémens & les diſgraces de l'adverſité, ou par l'éclat éblouiſſant des ſuccès. Il avoit perpétuellement éprouvé la viciſſitude du bonheur & de l'infortune; mais ſon inébranlable fermeté n'avoit en aucun tems ſuccombé ſous le revers; ſa prudence & ſa ſageſſe l'avoit élevé infiniment au-deſſus de ſes diſgraces, & il avoit acquis tant de réputation & de gloire, que les plus puiſſans Souverains de la Chrétienté lui donnerent les preuves les plus diſtingués de leur eſtime, rechercherent ſon amitié, eurent pour lui la plus entiere confiance, & remirent à ſa déciſion le jugement des conteſtations qui les diviſoient. *Ses grandes qualités.*

Philippe étoit né à Chambéri, le 5 Février 1438; & il étoit encore dans l'enfance, qu'il donna de lui les plus hautes eſpérances. Il montroit auſſi tant d'ambition, que le Duc Louis ſon pere, craignant les ſuites du mépris que ce jeune Prince paroiſſoit avoir pour Amé, Prince de Piemont, ſon frere aîné; l'envoya en France avec James de Savoie l'un de ſes jeunes freres, auprès du Roi Charles VII. (1) Jeune encore, il ſe donna lui-même le ſurnom de *Sans-terre*, parce qu'il n'avoit point d'apanage, & bien des années après qu'il eût été apanagé, il ſe ſurnomma encore *Sans-terre*, parce que les Suiſſes s'étoient emparés de ſon Comté de Breſſe. En 1462, quelques factieux, mécontens du gouvernement du Duc Louis, qui, trop facile aux conſeils d'Anne de Chypre ſon épouſe, donnoit à des Cypriotes les principales charges de l'Etat, appellerent en Savoie Philippe, qui étoit encore à la Cour de France. Philippe ſe rendit dans les *Il ſe déclare Chef des mécontens contre le Duc Louis ſon pere.*

(1) Plug. *Arb. Gent.* Parad. Monſtrelet. *Vol.* 3. ch. 97.

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

états de ſon pere: les mécontens le mirent à leur tête, & comme la violence de ſon caractere égaloit l'ambition de ſon ame, il entreprit d'opérer par la force la réformation de l'Etat, de rétablir les officiers éloignés par le Duc, de chaſſer les favoris d'Anne de Chypre, & de faire rendre compte à tous ceux qui avoient part à l'adminiſtration. (1) Il déclara hautement ſes projets; une foule de mécontens appuyerent ſes vues. Enhardi par le nombre de ſes partiſans, il oublia le reſpect qu'il devoit au Duc Louis ſon pere, & trop fougueux pour prendre des voies modérées, il aima mieux inſpirer de la terreur par des exemples d'une rigueur outrée, & d'autant plus criminelle, que Louis ne lui avoit donné aucune ſorte d'autorité; mais s'autoriſant lui-même, il commença ſa coupable entrepriſe par le meurtre de Jean de Varax, Chevalier de l'ordre de S. Jean de Jéruſalem, Commandeur de la Muſſe & Maître d'hôtel de la Ducheſſe de Savoie. Philippe le poignarda lui-même, fit arrêter Jacques de Valpergue, Comte de Mazin, Chancelier, qu'il fit conduire en criminel ſur un bateau, par le lac de Genève, dans les priſons du château de Morges, où il l'envoya pour lui faire ſon procès. Des commiſſaires, dévoués à ſes ordres, condamnerent le Chancelier à être jetté dans le lac; ſentence inique, & qui eut été ſans doute exécutée, ſi Valpergue n'eût eu l'adreſſe & le bonheur de s'évader & de paſſer en France. (2)

Il poignarde le Commandeur de la Muſſe.

Il enleve les tréſors des Favoris.

Cette violente conduite à l'égard du premier officier de l'Etat, jetta la Cour dans les plus vives allarmes. Le Duc & la Ducheſſe, autant pour épargner à leur fils des attentats encor plus criminels, que pour ſe dérober eux-mêmes à ſes audacieuſes tentatives, ſe retirerent à Genève; leurs favoris épouvantés prirent la fuite, après avoir pourvu aux moyens de faire ſortir les tréſors qu'ils avoient pillés. Ils ſe tromperent, Philippe, plus vigilant encore qu'ils n'étoient avides, ſurprit en route les conducteurs de ces tréſors, les mit en fuite, s'empara de ces richeſſes, gagna l'un des Syndics de Genève, qui le laiſſa pénétrer dans la ville, alla au Palais de ſon pere, paſſa ſans bruit dans ſon appartement, mit à ſes pieds une partie des tréſors qu'il venoit de ravir, & déclara les noms de ceux qui faiſoient ſortir de l'Etat ces richeſſes mal acquiſes. Le Duc Louis ne voyant dans ſon fils qu'un Sujet rebelle, qui venoit le braver, refuſa de l'écouter, fit prendre le Syndic qui lui avoit ouvert la porte de Genève, & s'en alla à Chambéri, après avoir nommé des commiſſaires pour informer de la conduite du jeune Comte. (3) Louis crut les Genevois d'intelligence avec ſon fils, qui, à la vérité, avoit dans cette ville un grand nombre de partiſans: pour s'en venger, il ôta les foires à Genève. Cet acte de rigueur irrita les Genevois, qui excités par le Comte de Breſſe, ſe revolterent. Louis les déclarant rebelles, défendit à ſes ſujets d'avoir aucune ſorte de commerce avec eux. Anne de Chypre, qui étoit en partie cauſe de ce déſordre, & qui avoit une affection particuliere pour les Genevois, ſe rendit leur médiatrice auprès de ſon époux qui, pour deux mille écus d'amende, leur

Courroux du Duc Louis contre ſon fils & contre les Genevois.

(1) Machanée. Vanderb. *Hiſt. de Breſſe. Chron. de Charles VII.*
(2) Gobelin. *Comment. Pii* II. L. 7. Commines. Pingon.
(3) *Chronic.* de Bonnivard. *Hiſt. de Genève. Chron. Sabaud.*

Digitized by Google

pardonna, rétablit leur commerce, mais ne voulut point leur rendre les foires. Anne de Chypre ne parvint point auſſi facilement à le reconcilier avec ſon fils.

Sect. IV, *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

Il eſt vrai que la colere du Duc Louis n'étoit que trop fondée, & qu'il avoit de puiſſantes raiſons de craindre l'ambition outrée de ce jeune Prince, qui, en même tems qu'il cherchoit à s'emparer de l'exercice de la ſouveraineté, avoit eu l'art d'intéreſſer pour lui la nobleſſe & la plus nombreuſe partie de la nation. Son crédit & ſon autorité inſpirerent au Duc Louis de ſi violens ſoupçons, qu'il réſolut de paſſer en France, afin d'y concerter avec le Roi les moyens de prévenir les deſſeins de Philippe. Dans cette vue, il ſortit de Chambéri, & paſſa juſqu'à Lyon, d'où il envoya propoſer au Comte de Breſſe, de venir le joindre & de l'accompagner à la Cour du Roi Louis XI. Mais Philippe, qui ſe doutoit du motif de ce voyage, refuſa de ſortir de Savoie; enſorte que Louis ſe rendit ſeul auprès de Louis XI, qui connoiſſant combien il importoit de s'aſſurer de la perſonne de ce hardi factieux, chargea Gargaſailles, ſon premier Ecuyer, Aleman, Abbé d'Ambronay, & Cruſſol, Sénéchal du Poitou, d'aller trouver Philippe, & de l'engager par les plus brillantes offres, à paſſer en France. Ces députés trouverent le Comte de Breſſe à Lyon; leurs diſcours, ni leurs promeſſes, ne le ſéduiſirent point; mais il ne réſiſta plus, quand ils lui eurent remis un ſauf-conduit ſigné de Louis XI, & par lequel ce Monarque lui promettoit qu'il ne ſeroit en aucune maniere attenté à ſes droits, ni à ſa liberté.

Le Duc Louis va en France pour concerter avec le Roi les moyens d'arrêter Philippe.

Sur la foi de ce ſauf-conduit & des ſermens des trois députés, le Comte de Breſſe, eſcorté de 120 gentils-hommes de la premiere nobleſſe de Savoie, partit, perſuadé, comme Louis XI le lui avoit fait dire, qu'il alloit ſe reconcilier avec ſon pere. Mais arrivé à Viarron en Berri, le Grand Prévot de l'Hôtel & Cruſſol vinrent, à la tête d'un corps de troupes, l'arrêterent, le conduiſirent priſonnier au château de Loches, & tous ceux qui formoient ſon eſcorte, furent menés en diverſes priſons du Royaume. (1)

Philippe eſt arrêté & conduit priſonnier à Loches.

Le Roi Louis XI rendit ſans doute un ſervice important au Duc de Savoie: on convient qu'il étoit eſſentiel pour ce dernier Souverain de mettre ſon fils hors d'état de perpétuer les troubles que cauſoient les mécontens à la tête deſquels il s'étoit mis. Cependant, ces motifs ne juſtifient point la mauvaiſe foi de Louis XI, ni les moyens honteux qu'il employa pour s'aſſurer de la perſonne de ce jeune Prince, qui dût compter ſur le ſauf-conduit du Roi de France, & qui avoit, malgré l'excès de ſon impétuoſité, trop de candeur, pour ſuppoſer de la perfidie dans ce Monarque. Le Duc de Bourgogne & le Comte de Charolois s'intéreſſerent vivement pour Philippe; mais leurs ſollicitations ne produiſirent rien, & il ne recouvra ſa liberté que deux ans après. Louis XI même ne conſentit à la lui rendre, qu'après avoir reçu de lui une promeſſe écrite, par laquelle il s'engageoit à ne rien entreprendre contre le Roi de France, ni contre la maiſon de Savoie. Il eſt vraiſemblable que ſa captivité eût été de plus longue durée, ſi le Duc Louis ſon pere ne fut pas mort. (2) Amé le *Bienheureux* ſon frere, qu'il avoit

(1) *Chron. Sabaud.* Monſtrelet. *Vol.* 3. ch. 111 & 112.
(2) *Apol. pour la Maiſ. de Sav. Chroniq. de Sav.* Chieza.

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

tant haï, ſut celui qui ſollicita ſa délivrance avec le plus d'inſtance, mais lorſqu'il l'eût obtenue, Amé craignant encore quelque nouvelle tentative de ce caractère inquiet & entreprenant, lui envoya pluſieurs ſeigneurs à Orléans, pour lui demander des ſûretés de ſa conduite, lorſqu'il ſeroit arrivé en Savoie. Philippe fit & ſigna toutes les promeſſes qu'on lui demanda.

Entrevue du Comte de Breſſe & du Duc Amé ſon frere.

Louis XI qui deſiroit le mariage de Galéas, Duc de Milan, avec Bonne de Savoie, ſœur de la Reine Charlotte, chargea Philippe d'aller à Milan, travailler à hâter cette union. La premiere entrevue du Comte de Breſſe & du Duc Amé ſon frere, ſe fit dans la ville d'Aouſte. Le Comte s'y conduiſit en ſujet fidelle & ſoumis; les aſſurances de zele & de fidélité qu'il donna, lui acquirent la confiance entiere du Duc Amé ſon frere, qui, peu content de lui donner main levée des terres de ſon apanage, ſaiſis durant ſa priſon, le nomma Lieutenant-Général de Savoie & de Piemont. Amé n'eut jamais à ſe répentir de cet acte de confiance; le Comte de Breſſe lui rendit les plus grands ſervices, & eut, ainſi qu'il en eſt déja parlé autre part, les ſuccès les plus éclatans contre le Marquis de Montferrat (1). Mais ſi Philippe s'attacha ſincérement aux intérêts du Duc Amé, il ne revint jamais des ſentimens que lui avoit inſpirés la mauvaiſe foi de Louis XI, qui ne lui avoit envoyé un ſauf-conduit, que pour lui ravir la liberté; & quelques preuves d'eſtime & d'amitié qu'il reçut de ce Monarque, elles ne purent lui faire oublier ſa priſon.

Il ſe ligue avec le Duc Bourgogne contre Louis XI.

Et avec le Duc de Bretagne.

Auſſi le Duc de Bourgogne, ennemi déclaré du Roi de France, eut peu de peine à attirer le Comte de Breſſe, qui reſta conſtamment ſon partiſan le plus zélé. Leur premier traité de ligue contre le Roi de France, fut conclu à Bruxelles par Luyrieux, Seigneur de Beaufort, que Philippe y avoit envoyé; & quelques jours après, il prit des engagemens ſemblables avec François II, Duc de Bretagne. Louis XI ignoroit ces traités, & il doutoit ſi peu de la déſection du Comte de Breſſe, que ce fut à ſa ſollicitation qu'il rétablit les foires de Genève. Cependant Philippe ne tarda pas long tems à ſe déclarer hautement pour le Duc de Bourgogne, de qui il reçut, avec l'ordre de la toiſon d'or, le gouvernement des deux Bourgognes & une penſion conſidérable. Il ſe rendit à Bourg.

La haine de Philippe contre le Roi de France une fois déclarée, il n'étoit point dans ſon caractère de garder quelque modération; auſſi, ſe donna-t-il tant de ſoins, qu'il attira au parti du Duc de Bourgogne Jean-Louis de Savoie, Evêque de Genève, & Jacques de Genève, Comte de Romont ſes freres, ils ſe rendirent tous à l'armée du Duc commandée par du Lau, & qui ſe ſignala par les plus cruels ravages ſur les frontieres de la Picardie. Philippe ſe diſtingua ſur-tout par ſa valeur dans les divers combats, dont il ſortit toujours victorieux, & par la hardieſſe de ſes entrepriſes, qu'il exécuta avec tant de ſuccès que dans l'armée même des François, on lui donna le nom de *Chevalier très-renommé.* (2) Louis XI fit envain tout ce qui dépendit de lui, pour qu'on regardât Philippe comme le plus déloyal des chevaliers, & comme le plus ingrat des hommes. Il eſt vrai qu'il tenoit de ce Monarque

(1) Corio. Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.* T. 1. p. 592.
(2) Ægid. de Roya. *In annal. Belg.* Paradin. L. 5. Ch. 62.

Digitized by Google

beaucoup de bienfaits, & qu'il y eût eu en lui de l'ingratitude, ſi ces bienfaits n'euſſent été précédés d'une priſon de deux années. D'ailleurs, les reproches d'ingratitude & de mauvaiſe foi n'alloient guères à Louis XI, auſſi facile à faire des promeſſes à ceux qu'il vouloit tromper, qu'à manquer à la foi de ſes engagemens, & à violer la ſainteté des ſermens les plus ſacrés. Mais la perfidie qui caractériſoit Louis XI, ne le rendit pas moins ſenſible à la conduite de Philippe, contre lequel il fut ſi vivement ulcéré, qu'il donna ordre au Comte de Comminges, Gouverneur du Dauphiné, d'aller porter la guerre, le ravage & la dévaſtation en Breſſe, comme dans un pays ennemi. Comminges remplit cet ordre au gré de Louis XI; il ſe jetta, ſuivi de deux mille hommes, ſur les poſſeſſions de Philippe, s'empara de Santonay, mit au pillage Loyes & le bourg S. Chriſtophe, & ſe rendit maître par capitulation de Mont-luel.

Louis XI envoie ravager le Comte de Breſſe.

Janus de Savoie, Comte de Genève, étonné de la violence de cette irruption ſur les terres de ſon frere, & hors d'état de s'y oppoſer, entreprit, pour ſauver du ravage le reſte de la Breſſe, de reconcilier Philippe avec Louis XI, auquel il fit même eſpérer d'engager le Comte & ſes freres à quitter le parti qu'ils avoient pris (1). Il y eut dans le même tems une conférence à Péronne entre le Roi de France & le Duc de Bourgogne: Philippe, accompagna le Duc à cette entrevue, & parut, ainſi que ſes freres, décoré de la croix de S. André.

Quelque diſſimulé que fut Louis XI, il ne put cacher ſon mécontentement: toutefois, dans le traité de paix qu'il conclut avec le Duc de Bourgogne, celui-ci fit comprendre le Comte de Breſſe; & comme il inſiſtoit ſur la réparation des dommages cauſés dans ſes terres, le Roi de France, pour le ſatisfaire, envoya ordre au Comte de Comminges de ſortir de la Breſſe avec ſes troupes. Le Duc de Bourgogne n'eût pas plutôt ſigné ce traité de paix, qu'il ſe rendit en Flandres, & tourna ſes armes contre les Liégeois. Philippe de Savoie le ſuivit dans cette expédition, au ſuccès de laquelle il contribua beaucoup par ſon activité, ſa valeur & ſon habileté. Cette guerre terminée, il ſe retira dans ſon Comté de Breſſe, & y reſta juſqu'à ſon mariage avec Marguérite de Bourbon, Princeſſe du Sang de France; mariage qui paroiſſoit devoir éteindre pour jamais le mécontentement qui ſubſiſtoit depuis ſi long-tems entre Louis XI & lui: & en effet, s'étant rendu en France quelque tems après ce mariage, le Roi lui donna le collier de l'ordre de S. Michel, récemment inſtitué, le nomma Capitaine d'une Compagnie de cent Lances, & par un traité, dont l'obſervation fut jurée de part & d'autre, ſur le bois prétendu de la vraie Croix, auquel le Monarque avoit, ou affectoit d'avoir la foi la plus entiere, ces deux Princes promirent de ſe ſecourir l'un l'autre avec fidélité, Louis XI s'engageant à faire jouir le Comte de Breſſe, des Comtés de Valentinois & de Diois.

Paix entre Louis XI & le Duc de Bourgogne & le Comte de Breſſe.

La France étoit alors en guerre contre les Arragonnois, qui tenoient Perpignan; Louis XI déſirant de recouvrer cette place importante, crut ne pouvoir mieux faire, pour y parvenir, que de confier le commandement de ſon armée à Philippe de Savoie, dont il connoiſſoit la valeur & la rare capacité. (2). Le Comte répondit dignement à l'eſpérance du Monarque, il ſe rendit

Il commande l'Armée Eſpagnole.

(1) *Chron. Sabaud.* Commines. Hiſt. de Louis XI.
(2) *Ping. Arb. Gent.* Botero. Paradin. L. 3. Ch. 67.

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1396-1630.

maître de Perpignan, & fit rentrer le Rouſſillon ſous l'obéiſſance du Roi, qui, pour récompenſer ces utiles ſervices, fit donation à Philippe du Comté de Lauragais & de la Seigneurie de Villelongue, ſituée dans la Sénéchauſſée de Toulouſe.

Ses Prétentions à la Régence de Savoie.

Nous avons dit juſqu'à quel degré d'obſtination & de vivacité furent pouſſés les différens qu'eut le Comte de Breſſe avec Amé ſon frere, & dans la ſuite, avec Yolande de France ſa Belle-ſœur, au ſujet de la régence des Etats, de Savoie, pendant la minorité de Philibert: & pour ne point répéter ici des recits déja faits, en parlant du regne orageux du Duc Philibert: nous remarquerons ſeulement que Louis XI ayant pris les intérêts de Yolande ſa ſœur, & le Comte de Breſſe craignant de l'avoir offenſé par ſes démarches & ſes prétentions, ſi directement oppoſées à celles d'Yolande, il chargea deux députés d'aller donner de ſa part à Louis XI les plus fortes aſſurances de ſon zele pour ſa Couronne & de ſa fidélité pour la Maiſon de Savoie. Ces députés furent reçus avec diſtinction; mais Louis XI demanda des promeſſes plus ſolides & par écrit: le Comte de Breſſe ne s'y refuſa point, & renvoya avec de pleins pouvoirs deux nouveaux députés, qui, en ſon nom, conclurent avec Louis XI un traité, par lequel le Comte s'obligeoit de ſervir le Roi de ſa perſonne, de ſes biens & de ſes ſujets, envers & contre tous, à l'exception ſeulement de la Maiſon de Savoie. (1) Le Monarque fut ſi content de ce traité, que pour en témoigner ſa reconnoiſſance à Philippe, il lui fit un préſent de ſix mille livres, lui aſſura une penſion de douze mille livres, & promit de lui donner en France, un Comté de la valeur de quatre mille livres de rente.

Sa fidélité au Duc Philibert de Savoie ſon neveu.

Fidelle à ſes promeſſes, Philippe ne manqua plus à l'obéiſſance qu'il devoit au Duc Philibert ſon neveu, & il reſta ferme dans ſon devoir au milieu des factions, des troubles & des révolutions qui agiterent la Savoie. Louis XI fut même ſi ſatisfait de ſon zele, qu'étant venu à Lyon pour en impoſer aux factieux de Savoie, il donna au Comte de Breſſe le Gouvernement de Piemont, à cette ſeule condition, qu'il ne diſpoſeroit point des Gouvernemens de Chambéri, de Montmeillan & de Suze, dont le Roi & le Duc ſe réſervoient le droit de diſpoſer (2). Nous avons dit auſſi quels changemens la mort de Philibert opéra dans les états de Savoie, & de quels troubles cette mort fut ſuivie, pendant les premiers tems de la minorité du nouveau Souverain, qui, ayant cru devoir, ainſi qu'il le pouvoit, confier les gouvernemens à ceux qu'il jugeroit à propos de nommer, éprouva la plus forte & la plus inattendue des réſiſtances de la part du Comte de Breſſe. Vainement le Roi de France ſe joignit au Duc Charles, & écrivit à Philippe, pour l'engager à quitter ſon gouvernement: il n'en voulut rien faire, &, par la plus mal entendue des obſtinations, il tomba dans la diſgrace du Roi de France & du Duc de Savoie. (3) Trop foible cependant pour lutter contre deux ennemis puiſſans & juſtement irrités, il s'éloigna du Piemont, & ſe retira en Allemagne, où, quelque tems après, dans la vue de ſe raccommoder avec le Roi

Il paſſe en Allemagne.

(1) *Chron. Sabaud.* Corio. Commines.
(2) Machanée. Chieza. Paradin.
(3) *Juven. de Aquino. Hiſt. de Savoie.*

Digitized by Google

Roi de France, il ébaucha le mariage de Marguérite d'Autriche avec le Dauphin. Ce ſervice, quelqu'important qu'il fut, n'eût pas été peut-être capable d'appaiſer Louis XI: mais la mort de ce Monarque rendit au Comte de Breſſe la liberté de reparoître en France; il y vint, & alla ſaluer à Amboiſe le Roi Charles VIII, qui lui fit l'accueil le plus diſtingué.

Il revient en France & ſe reconcilie avec le Duc de Savoie.

L'âge & l'expérience avoient corrigé, ou, ſi l'on veut, modéré l'impétuoſité naturelle du Comte de Breſſe: les diſgraces réitérées que ſes ambitieuſes entrepriſes lui avoient attirées, lui ſuggererent des réflexions utiles, &, afin de ne laiſſer au Duc de Savoie ſon neveu, aucune défiance au ſujet de l'hommage, qu'il lui avoit refuſé il y avoit quelques années, il lui envoya de Montargis, Guygnes, Seigneur de Chateauvieux, pour le prier de l'excuſer, ſi ſes occupations actuelles ne lui permettoient point d'aller en perſonne rendre l'hommage qu'il devoit, le priant de ſe contenter actuellement de la déclaration qu'il lui envoyoit, ſignée de ſa main & par laquelle il lui permettoit, de ne jamais ceſſer de ſe conduire en bon & fidelle Sujet. (1) Le jeune Duc de Savoie fut ſi ſatisfait de cette démarche, qu'à ſon tour il envoya au Comte de Breſſe une déclaration, par laquelle il promettoit d'oublier, tout ce qui s'étoit paſſé. Philippe de Savoie prolongea plus qu'il ne s'y étoit attendu ſon ſéjour en France, où il fut retenu par l'amitié ſinguliere que lui témoignoit Charles VIII, qui l'admit à ſon Conſeil, lui donna la charge de Grand-Chambellan, celle de Grand-Maître de France; & peu de tems après, le gouvernement de Dauphiné.

Toutefois, quelqu'attachement que Philippe montrât depuis quelques années pour la Maiſon de Savoie, & quelle que fut ſa modération; la mort de Philibert ſon neveu, reveilla ſon ambition; & pour faire valoir ſes anciennes prétentions, il excita des mouvemens, dans la vue d'obtenir la régence pendant la minorité du Duc Charles-Jean-Amé, ſon petit neveu. Il ſuccomba encore comme il avoit ſuccombé lors de l'avénement de Philibert. Blanche de Montferrat lui fut préférée; elle eut la régence; &, contraint de céder, il ſe retira en France. Le Roi Charles VIII entreprit la conquête du Royaume de Naples; le Comte de Breſſe le ſervit dans cette expédition par ſes conſeils, autant que par ſa valeur. Ce fut lui qui, à Florence, engagea ce Monarque à travailler au rétabliſſement de Pierre de Médicis, chaſſé de ſa patrie par les factions qui la déchiroient. (2).

Conquête du Royaume de Naples par Charles VIII. & procédé du Pape.

Le Pape Alexandre VI avoit montré tant d'intérêt au Roi de France; il l'avoit ſi vivement preſſé d'entreprendre l'expédition de Naples; il lui avoit ſi ſolemnellement promis de ſeconder cette entrepriſe, que Charles VIII, le croyoit preſque auſſi intéreſſé que lui-même à cette conquête, & qu'il ajoutoit ſur-tout la foi la plus entiere à ſes promeſſes. Cependant l'armée françoiſe eut à peine mis le pied dans l'Italie, que cette grande chaleur du Souverain-Pontife ſe refroidit. Alexandre ceſſant tout-à-coup d'approuver ce même projet, auquel il avoit tant applaudi, fit naître des difficultés, & parut diſpoſé à refuſer à l'armée françoiſe le paſſage ſur les terres de l'Egliſe. Ce procédé qui n'eût pas dû paroître fort étrange à Charles, l'irrita, & il char-

(1) Parad. *Hiſt. de Savoie.* Botero. Matthieu. *Hiſt. de Louis XI.* Corio.
(2) Guichenon. Paul Jove. Paradin. Botero. Neſtor. *Hiſt. des Médicis.*

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496 1630.

gea Philippe de Savoie d'aller demander à Sa Sainteté raiſon d'un changement auſſi étrange dans le Chef infaillible de la Chrétienté. Le Comte de Breſſe remplit cette commiſſion épineuſe avec tant d'adreſſe & d'habileté, qu'Alexandre VI, revenant à ſa premiere maniere de penſer ſur cette expédition, promit, non-ſeulement d'accorder aux François le paſſage ſur les terres de l'état de l'Egliſe, mais encore de couronner Charles VIII Roi des deux Siciles. Philippe profita de ces bonnes diſpoſitions, & il obtint encore la délivrance de Geny, frere du Grand-Seigneur, qui étoit priſonnier du Pape, dont Sa Sainteté eſpéroit la plus riche rançon, & qu'il promit pourtant de relâcher à la ſeule recommandation de Philippe de Savoie (3).

Le Comte de Breſſe négocie avec ſuccès auprès du Pape.

On ſait quels furent les ſuccès de Charles VIII à Naples, on ſait qu'il n'éprouva preſque point de difficultés dans la brillante conquête de ce Royaume. Il eſt vrai que ce fut en très-grande partie à la valeur & à l'activité du Comte de Breſſe qu'il fut redevable de ſes triomphes: auſſi, plein de reconnoiſſance pour les ſervices qu'il en avoit reçus, crût-il devoir lui faire part de ſa conquête, & lui donner en propriété pour lui & ſes ſucceſſeurs, les Comtés d'Aliſio, de Terre-neuve, S. Ange & de Caſtel-Dragon. (4) La facilité que Charles VIII avoit eû à s'emparer du Royaume de Naples, lui perſuada que, quoiqu'il entreprit, rien ne réſiſteroit à la force & au bonheur de ſes armes. Cette opinion commune à tous les conquérans, lui fit avidement accueillir la propoſition que vinrent lui faire, au retour de cette expédition, les Cardinaux de la Riviere & Frégoſe, accompagnés d'Yblet de Fiesque; ils lui dirent qu'il ne tiendroit qu'à lui de s'emparer de Gênes, où il avoit des intelligences, à la faveur desquelles rien ne lui ſeroit plus aiſé que de s'en rendre maître. Conquérir Gênes ne parut qu'un jeu au Conquérant de Naples; il accepta volontiers la propoſition, & chargea le Comte de Breſſe, d'exécuter, avec une partie de l'armée, le projet des deux Cardinaux. Afin même de terminer plus vîte cette affaire, il donna ordre à Anjou, de la Maiſon de Miolans, de conduire par mer des troupes, qui devoient ſeconder ce deſſein.

Entrepriſe ſur Gênes.

Cette entrepriſe ſi facile, & que les deux Cardinaux, ainſi que Charles VIII, avoient jugée infaillible, ne fut pourtant rien moins qu'heureuſe. Le Comte de Breſſe alla camper devant les murs de Gênes, & il y attendoit Anjou, pour agir lorſque toutes les troupes ſeroient réunies: mais il apprit la fâcheuſe nouvelle de la défaite totale d'Anjou par les Génois, qui, après avoir écraſé ſa petite armée, l'avoient lui-même fait priſonnier à Rapallo (1). Dès ce moment Philippe augura mal de l'expédition, & il l'eût abandonnée, ſi les deux Cardinaux n'euſſent ſoutenu qu'ils étoient ſûrs de leurs intelligences dans Gênes; que la révolution étoit à la veille de s'accomplir; en un mot, que les Génois touchoient inévitablement aux derniers momens de leur ruine. Philippe n'étoit rien moins que perſuadé; cependant, pour que les deux Cardinaux ne lui imputaſſent point d'avoir fait manquer cette entrepriſe, il voulut bien avoir la complaiſance d'attendre encore; mais peu de jours après,

Elle manque.

(1) Vanderb. Georg. Flor. Commines. Paradin. Corio.
(2) Guichenon. Paul Jove. Chieza.
(3) *Juven. de Aquino.* Belcar. *Rer. Gallior.* L. 6. La Vigne.

Digitized by Google

Sect. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

Cental, de la maison de Bouliers, qu'il avoit amené avec lui reçut d'une Dame de Gênes, sa tante, un billet, par lequel cette parente le conjuroit de s'éloigner le plus promptement qu'il lui seroit possible, parce que les Génois étoient instruits des projets formés contr'eux, par les correspondans des deux Cardinaux, qui, ayant été pris, avoient tout découvert, & que si le Comte de Bresse ne se retiroit au plus vite, il étoit en très-grand danger. Il n'y avoit plus à délibérer sur le parti que l'on prendroit, parce qu'une prompte retraite étoit le seul parti qui restât à choisir. Le Comte de Bresse leva le siege, & commençoit à se retirer, lorsque les Génois firent une vigoureuse sortie, le poursuivirent long-tems, mais ne purent l'accabler & le prendre, comme ils se l'étoient proposé (1).

Danger que court le Comte de Bresse.

Sa retraite.

Philippe de Savoie vint, avec dix-huit cens hommes, joindre le Roi à Florensole, après la bataille de Fornoue, & il ne quitta point Charles VIII, auquel il continua de rendre les services les plus essentiels, soit par le secours qu'il eut le bonheur & l'adresse de jetter dans Novarre, soit pour moyenner un traité de paix entre ce Souverain & le Duc de Milan. Ce ne fut que lorsque Charles VIII eût repassé les Alpes, que le Comte de Bresse se sépara de lui, pour se rendre dans son gouvernement de Dauphiné. Il n'y resta que peu de tems, & la mort de son Petit-Neveu Charles-Jean-Amé, l'obligea de se rendre en Piemont, où il prit possession de la Couronne de Savoie.

Philippe étoit alors âgé de cinquante-huit ans; son élévation fit frémir en Savoie les Seigneurs qui s'étoient constamment opposés à ses entreprises sous les trois derniers Souverains, & qui l'avoient traversé dans ses vues sur la régence, pendant les deux dernieres minorités: ils craignirent la plus rigoureuse vengeance; ils se tromperent, & le Souverain de Savoie, ne se ressouvenant plus des ressentimens du Comte de Bresse, ne vit dans ces citoyens, que des sujets fidelles, & véritablement attachés à leur maître; ils s'attendoient à de rigoureux chatimens, il les combla de bienfaits. (2) L'Empereur Maximilien s'empressa de lui donner l'investiture de ses états. Le Pape Alexandre VI voulut aussi lui donner des preuves distinguées de son estime, &, comme l'usage des Souverains-Pontifes est d'être prodigieusement magnifiques dans leurs dons, Alexandre VI, par un bref, déclara le Duc Philippe II défenseur & protecteur du monastere de S. Maurice en Chablais; titre qui faisoit, comme on voit, un honneur infini au nouveau Souverain, qui accepta ce bref avec toute la reconnoissance que méritoit le titre que Rome lui donnoit. Mais comme son rang le rendoit le défenseur & le protecteur de ses peuples, il signala la premiere année de son regne, par des réglemens très-utiles concernant l'administration de la justice, & par un sage édit, dont l'objet étoit d'abréger les longueurs & les ruineuses formalités de la jurisprudence. (3) Sa vigilance, les soins qu'il consacroit à la félicité publique, donnoient à la Savoie les plus heureuses espérances, & il les eût justifiées, si le Ciel l'eût laissé jouir plus long-tems de la vie: mais à pei-

Son avénement à la Couronne de Savoie, & sa générosité.

Mort de Philippe II. 1497.

(1) Belcar. La Vigne. *Juven. de Aquino.*
(2) Chieza. Pingon. Machanée.
(3) Paradin. *Hist. de Sav.* Corio. *Hist. di Piem.*

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496 1630.

ne on commençoit à goûter les fruits de ſon excellente adminiſtration, que la mort l'enleva aux vœux de ſes ſujets, le 7 Novembre 1497, après un regne de dix-huit mois ſeulement, & dans la ſoixantieme année de ſon âge.

Son Caractere.

Le courage & l'intrépidité de Philippe le rendirent l'un des plus illuſtres guerriers de ſon ſiecle: il fut auſſi très-généreux: turbulent par ambition dans ſa jeuneſſe; il aima la juſtice & ſes peuples, lorſqu'il fut parvenu à la Couronne. Sincérement attaché au catholicisme, il fit tous ſes efforts pour le rétablir dans la Vallée d'Angrogne, où les Vaudois l'avoient détruit. Sa Cour fut brillante; le Pape, la France, l'Arragon, les Florentins, les Vénitiens, le Duc de Milan & la plûpart des autres Princes d'Italie y eurent des Ambaſſadeurs réſidens, parce qu'il n'y eût point alors de Souverain en Europe, qui n'eût la plus haute eſtime pour ce Prince. (1) Philippe eut à la vérité, depuis ſa premiere jeuneſſe juſqu'à ſes derniers jours, une violente paſſion pour les femmes; & ce penchant eût été vraiſemblablement moins fort en lui, s'il eût été le maître de ſe donner un autre tempérament que celui qu'il avoit reçu de la nature. Du reſte, il ne paroit pas que la véhémence de ce penchant ait nui en aucune maniere à ſes affaires, ni qu'il lui ait jamais ſacrifié de plus importantes occupations. On lui reproche auſſi une ambition outrée, & qui, plus d'une fois, le rendit faſcheux & lui fit ſuſciter des troubles dans l'Etat. A cet égard, il ſeroit difficile de le juſtifier, & il fut dans ſes dernieres années, bien éloigné de ſe déguiſer à lui-même les torts qu'il avoit eus & les maux qu'il avoit cauſés. La plûpart des auteurs contemporains l'ont accuſé d'inconſtance & de légéreté; ce reproche paroit fondé; mais auſſi, c'étoit ſouvent, beaucoup moins par inconſtance, que par néceſſité, qu'il étoit obligé de changer de parti, ainſi qu'il voulut le faire connoître par la déviſe qu'il prit d'un ſerpent qui vient de quitter ſa dépouille, avec ce mot *paratior*. Mais ſi l'on s'arrête aux défauts & aux excès de ce Prince, on ne peut du moins refuſer des éloges à ſes grandes qualités, à ſes vertus, à ſes lumieres, qui le mirent au rang des plus illuſtres Princes de ſon ſiecle. (2) Philippe fut marié deux fois.

Mariage de Philippe II.

Il épouſa le 6 Janvier 1471, Marguérite de Bourbon, fille de Charles, Duc de Bourbonnois & d'Auvergne, Pair & Grand-Chambellan de France. Marguérite mourut en 1483, & deux ans après, Philippe épouſa Claudine de Broſſe, dite *de Bretagne*, fille de Jean de Broſſe, ſurnommé *de Bretagne*, Comte de Penthievre, &c. (3).

Ses Enfans légitimes.

Il eut de Marguérite pluſieurs enfans, entr'autres; Philibert II, qui ſuccéda à ſon pere; Louiſe de Savoie, Ducheſſe d'Angoulême, d'Anjou & de Nemours, Comteſſe du Maine & de Gyen, qui, mariée en 1477, à Charles d'Orléans, Comte d'Angoulême, fut mere du Roi François I. De Claudine de Broſſe, Philippe eut Charles, qui fut Duc de Savoie après la mort de Philibert II ſon frere aîné. Louis, qui deſtiné à l'Egliſe, mourut dans la quatorzieme année de ſon âge; Philippe, Comte de Genevois, enſuite Duc de Nemours, & duquel parvint la branche des Ducs de Nemours, de Gene-

(1) *Chron. Sabaud.* Matth. *Hiſt. de Louis XI.* M. Aurel. Roſeng. *Memorie hiſtoriche.*
(2) *Apol. pour la Maiſ. de Sav.* Guichardin. *Hiſt. d'Ital.* L. 3. Faven. *Théat. d'hon.*
(3) *Chronig. Sabaud.* Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.* T. 1. p. 599.

Digitized by Google

vois & d'Aumale; Absalon & Jean-Amé, morts au berceau; Philiberte, Duchesse de Nemours, qui, après la mort de son pere fut promise, en 1513, à Julien de Médicis, surnommé *le Magnifique*, Sénateur, Patrice, Préfet de Rome, Grand-Gonfalonier de l'Eglise, & frere du Pape Léon X. (1) Philippe de Savoie eut aussi beaucoup d'enfans naturels. (2).

Sect. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

Si quelque motif de consolation pouvoit adoucir les regrets que la mort de Philippe II, causa dans ses états, ce fut la haute idée que Philibert II son fils avoit donnée dès sa plus tendre jeunesse de la supériorité de ses talens, de ses rares qualités & sur-tout de son héroïque valeur. Ce Prince, né au Château de Pont-Dain en Bresse, le 10 Avril 1480, fut élevé & formé à la Cour de Charles VIII, Roi de France, auprès duquel Philippe l'envoya, pour gage de son affection & de sa fidélité, sous la direction de Jean de Lorial Seigneur de Chales, Gentilhomme Bressan. Quand Charles VIII partit pour la conquête du Royaume de Naples, Philibert, qui touchoit à peine à sa quatorzieme année, voulut accompagner son pere dans cette expédition. Mais peu de tems après que les François furent arrivés en Italie, une maladie contagieuse commençant à faire de cruels ravages dans cette armée, le Comte de Bresse, renvoya son fils en Piemont, & il fallut user de toute l'autorité paternelle pour le contraindre à s'éloigner. (3) Au retour de la conquête de Naples, Charles fut magnifiquement reçu par ce jeune Prince à Turin, & quelque tems après, Philippe ayant succédé au Duché de Savoie, il donna pour apanage à son fils le Comté de Bresse, qu'il avoit possédé jusqu'alors; & que son fils ne posséda que peu de tems aussi; car, dans la même année, Philippe en mourant, lui transmit la Couronne de Savoie.

Avénement de Philibert II. à la Couronne de Savoie.

A peine Philibert avoit pris possession de ses états, que brûlant du desir de se signaler, il suivit, à la tête de deux cens lances, l'Empereur Maximilien dans la guerre que ce Monarque entreprit contre les Florentins. Cette guerre fut de courte durée, mais elle fut très-vive; le nouveau Duc se distingua beaucoup, & lorsqu'elle eût été terminée, l'Empereur Maximilien lui donna l'investiture de ses états. Avant que d'aller faire son entrée solemnelle à Turin, le Duc se rendit à Genève, & y donna un Tournois à la Lanee, dont il fut l'un des principaux tenans. (4) Ce fut à Turin qu'il reçut des lettres du Roi Louis XII, qui, successeur de Charles, & ayant formé le dessein de recouvrer le Duché de Milan, ainsi que le Comté de Pavie & plusieurs autres terres occupées par Louis Sforce, demandoit au Duc de Savoie aide & passage par ses terres. Philibert II, attaché à la France, & ne cherchant que les occasions de donner des preuves de son zele, envoya le Comte de la Chambre, qui conclut avec le Cardinal d'Amboise, autorisé par son Souverain, un traité par lequel il fut convenu, (5) que l'armée Françoise passeroit librement sur les terres du Duc, qui même fourniroit des vivres en payant; Louis, de son côté, s'engageoit à faire à Philibert II une pension de

Il suit l'Empereur Maximilien dans la guerre contre les Florentins. 1497.

Traité entre Louis XII & Philibert II. 1498.

(1) Ping. *Arb. Gent. de Ste. Marthe.* Guichardin. Doublet. Cório-Botero.
(2) Paradin. Vanderb. Nestor. *Hist. des Médicis. Hist. de Bresse & de Burgey. Généal. de* Grimaldi.
(3) Ping. Papir. Mass. La Vigne.
(4) Ping. *Aug. Taurin.* Hæræus. Annal Brabæ.
(5) Belc. *Rer. Gallica.* Comment. L. 8

Digitized by Google

SECT. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1496 1630.

vingt-deux mille livres, & une de dix mille livres à René, bâtard de Savoie: que s'il passoit les Alpes en personne, le Duc donneroit libre passage aux François & retraite dans ses places, avec permission à ses sujets de le suivre dans cette expédition; que dans le cas où le Duc serviroit en personne dans cette guerre, il auroit le commandement de deux cens hommes d'armes dont il nommeroit les officiers: que, pendant toute la guerre, Louis lui donneroit trente mille écus par mois, à la charge par le Duc de fournir six cens combattans à cheval & armés: que le Duché de Milan conquis, le Roi donneroit, à la bienséance de Philibert, des terres dans ce Duché, à la concurrence de vingt-mille ducats de rente, & au grand bâtard, René de Savoie, à concurrence de quatre mille ducats de rente: que le Roi entretiendroit au Duc pendant toute sa vie, une compagnie de cent hommes d'armes; que si Louis Sforce, avant, ou après la guerre, attaquoit les états de Philibert, Louis XII seroit obligé de les défendre comme ses propres états; que le Roi de France ne conclurroit aucun traité de paix, de treve, ni de ligue sans y comprendre le Duc de Savoie: & qu'enfin, si après la guerre, Philibert II vouloit recouvrer les terres & châteaux que l'Evêque & la Communauté du Vallais lui retenoient, le Roi de France seroit obligé de l'aider & secourir de toute sa puissance (1).

Louis XII part pour la conquête de Milan.

Louis XII & Philibert II accepterent ces conditions & ratifierent le traité. Louis ne tarda point à exécuter cette entreprise, & il partit lui-même à la tête d'une nombreuse & formidable armée. A son arrivée à Turin le Duc Philibert le reçut avec tant de magnificence, & fournit si abondamment des vivres aux François, que le Roi enchanté de son attention, de sa vigilance & de sa générosité, ne fut pas plutôt possesseur de Milan, qu'il lui assigna une pension de vingt-mille écus sur les revenus de ce Duché, & il ne manquoit à la stabilité de cette pension, que d'être établie sur une possession plus assurée, que le Milanois ne l'étoit alors à la France. La compagnie commandée par le Duc de Savoie, se distingua par des efforts de courage & des actions de générosité qui firent l'admiration du reste de l'armée, & des ennemis mêmes. Les sujets de Philibert donnerent dans cette expédition, des exemples qu'on ne sauroit répéter trop souvent. En effet, Gaspard-Amé de Rovarée, Seigneur de Cofinge, Gentil-homme de Savoie, & qui commandoit la compagnie du Duc, sauva la vie à Jean-Jacques Trivulce, Gouverneur de Milan, se couvrit de gloire au siege de Novarre, empêcha les Milanois de se soulever, & eut la plus grande part au succès des François (2). Quant au Duc Philibert II, il ne quitta Louis qu'au retour de cette expédition.

1499 1500-1501.

Entreprise du Roi de France sur le Royaume de Naples.

Dès les premiers jours du printems suivant, Louis XII repassa les monts, suivi d'une armée encore plus considérable, résolu d'aller, à l'exemple de Charles VIII son pere, tenter encore la conquête du Royaume de Naples. Il reçut dans toutes les villes du Piemont le même accueil & les mêmes honneurs qu'il y avoit reçus l'année précédente. Ce fut à-peu-près dans ce tems

1502 1503.

(1) Desserres. *Hist. de France.* Paradin. *Hist. de Sav.* Guichen. *Hist. Gén. de la Roy. Maif. de Sav.* T. I.

(2) Botero. Machanée. Ping. *Aug. Taurin. Apol. pour la Maif. de Sav.*

Digitized by Google

que Philippe d'Autriche, paſſant d'Eſpagne aux Pays-Bas, & ayant pris ſa route par Lyon, où il rendit viſite à Louis XII, alla à Bourg en Breſſe, voir le Duc ſon Beau-frere & Marguérite d'Autriche ſa ſœur. La pompe de ſon entrée dans cette ville fut bientôt changée en deuil; car, Philippe y étant tombé malade, y fut en danger de mort, & cauſa plus de chagrin à Bourg, que ſa mort n'en eût cauſé dans l'Eſpagne entiere, où il n'étoit, ni aimé, ni fort eſtimé. Il ſe fit transporter à Lyon, où ſa ſanté ſe rétablit. (1): L'Empereur Maximilien donna au Duc de Savoie ſon gendre, des preuves diſtinguées de ſa reconnoiſſance, pour les ſoins qu'il avoit pris pendant le ſéjour & la maladie de Philippe ſon fils.

Une guerre cruelle embraſoit l'Italie & l'Europe presqu'entiere; les Princes diviſés, s'épuiſoient, cherchoient à s'accabler, à s'écraſer les uns les autres, & les nations, ſuivant l'antique & trop barbare uſage, ſouffroient des quérelles des Princes. La Savoie ſeule goûtoit les douceurs de la paix; & les troubles de l'Italie n'altérerent point le calme dont elle jouiſſoit, par la rare prudence, la ſageſſe & les ſoins du Souverain qui la gouvernoit. Philibert, après avoir pourvu à la tranquillité de la Savoie, alla paſſer l'hiver en Piemont, &, autant pour ſe délaſſer des fatigues de l'adminiſtration, que pour procurer du plaiſir à Marguérite d'Autriche ſon épouſe & à Blanche de Montferret, Ducheſſe Douairiere de Savoie, il prit occaſion du mariage de Laurent de Garrevod, ſon Grand-Ecuyer, qui épouſoit la fille du Comte de Varax, pour ordonner un tournoi & un combat de barriere, à cheval. Il fut l'un des tenans avec Sibuet de la Balme. Le combat dura deux jours à pied, l'épée à la main, & à cheval avec la lance. Ces ſortes de jeux amuſoient beaucoup alors; ils nous paroiſſent encore plus dangereux qu'agréables; mais dans le XV ſiecle, les Souverains, quelques-uns du moins, s'amuſoient à la maniere des anciens gladiateurs (2).

Tournoi & combat de Barriere à Turin.

Ce diverſiſſement ne fut cependant pas funeſte à Philibert; mais peu de jours après, il en prit un autre qui lui fut plus fatal: il aimoit paſſionnément la chaſſe; & il alla au Pont-Dain, pour avoir le plaiſir de chaſſer, du côté de Lanieu en Bugey. Il s'excéda de fatigue, & dévoré de ſoif, il but ſans précaution de l'eau d'une fontaine très-froide, auprès de S. Bulba. Quelques momens après, il tomba malade: on le transporta au Pont-Dain, où, quelques remedes qu'on employât pour le guérir, & malgré la vigueur de l'âge & du tempérammment, il mourut, dans la même chambre où il étoit né, le 10 Septembre 1504, dans la vingt-quatrieme année de ſon âge, & la ſeptieme de ſon regne (3). Il fut très-amérement regretté, & mérita de l'être; il l'eût été davantage ſi le ſort lui eût accordé une plus longue vie, & s'il eût eu le tems de rendre ſes ſujets auſſi heureux & ſes états auſſi floriſſans qu'il ſe l'étoit propoſé. Sa beauté lui fit donner le ſurnom de *Beau*; on eût pu lui donner auſſi les ſurnoms de *libéral*, de *courageux*, de *bienfaiſant*; car ſa libéralité fut extrême, ſa valeur héroïque & ſa bienfaiſance au deſſus de tout éloge. Il fut très-zélé pour la religion, &, ſans mettre en

Mort du Duc Philibert II. 1504.

Son caractere.

(1) Hæreus. Erasm. *Panegyr. gratulat.* Chieza.
(2) Parad. *Hiſt de Sav. Chron. Sabaud.* Corio.
(3) Ping. *Arb. Gent.* Botero. Vanderb. Machanée. Paradin. *Hiſt. de Sav.*

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

uſage la violence & la perſécution, il fit tous ſes efforts pour ramener les Vaudois au ſein du catholicisme. Suivant l'eſprit de ſon ſiecle, il fit beaucoup de fondations pieuſes, bâtit des égliſes, dota des monaſteres, enrichit des moines. Dans un autre tems, ſa piété ſe feroit ſignalée par des inſtitutions plus utiles à l'humanité.

Les Deux Mariages du Duc Philibert.

Philibert II avoit été marié deux fois; & cependant il ne laiſſa point d'enfans: (1) ſa premiere épouſe fut Yolande-Louiſe de Savoie ſa couſine, fille de Charles I, Duc de Savoie, & de Blanche de Montferrat. Yolande mourut fort peu de tems après la célébration de ſon mariage. Philibert s'unit en ſeconde nôces, en 1501, à Bruxelles, avec Marguérite d'Autriche, Princeſſe Douairiere d'Eſpagne & de Caſtille, fille de Maximilien, Roi des Romains, d'Hongrie, de Dalmatie, de Croatie, & qui fut enſuite Empereur. Marguérite l'une des Princeſſes les plus accomplies de ſon ſiecle, ne fut point heureuſe en époux; elle n'étoit âgée que de deux ans, lorſqu'elle fut promiſe à Charles, Dauphin de France, depuis Roi, ſous le nom de Charles VIII; on comptoit même ſi fort ſur ce mariage, qu'elle fut envoyée en France, où elle fut élevée au Château d'Amboiſe: mais Charles VIII, ayant préféré de ſe marier avec Anne, Ducheſſe de Bretagne, Marguérite fut renvoyée aux Pays-Bas; elle épouſa peu de tems après, Jean, Prince de Caſtille, fils & héritier préſomptif de Ferdinand, Roi d'Arragon, & d'Iſabelle, Reine de Caſtille, mais à peine cette union fut formée, que Jean de Caſtille mourut: le mariage de Marguérite avec Philibert II ne fut gueres plus heureux, puiſqu'il fut ſtérile, & ne dura que trois ans: elle ſe retira auprès de l'Empereur Maximilien ſon pere, fut Gouvernante des Pays-Bas, & ſe fit une très-grande réputation par ſa prudence, ſes lumieres & la ſageſſe de ſa conduite. Elle mourut à Malines en 1530. (2).

Charles III parvint à la Couronne de Savoie.

La mort du Duc Philibert ne fut ſuivie en Savoie, d'aucun trouble, & Charles III, ſon frere lui ſuccéda paiſiblement, la rare douceur de ce Prince le fit ſurnommer *le Bon:* mais il eut auſſi trop de bonté; ſon regne fut fort agité, très-malheureux, & d'autant plus, qu'il fut pour la Savoie, de pluſieurs années trop long. Si ce Prince eût été auſſi éclairé qu'il étoit bon & pacifique, il n'eût eu garde de vouloir ſe rendre médiateur dans les interminables différens qui diviſoient l'Empereur ſon beau-frere, & le Roi de France ſon neveu. Après avoir voulu fort inutilement pacifier les conteſtations de ces deux Souverains, ennemis irréconciliables, il n'eût dû s'occuper que des moyens de reſter neutre dans la guerre qu'ils ſe firent l'un à l'autre. Il ſe déclara, & malheureuſement il prit le mauvais parti; auſſi eut-il la douleur de ſe voir dépouillé de ſes états par le vainqueur.

Etat de la Savoie lors de l'avénement de Charles III 1505.

Charles III, né au Château de Chazey en Bugey, le 10 Octobre 1486, fut élevé par Jean de Duyn, Seigneur de Val-d'Iſere, Gentil-homme de Savoie, fort inſtruit, & d'une expérience conſommée, mais fort ami de ſon repos, particulier honnête, ſage, mais nullement homme d'état; auſtere dans ſes mœurs, & qui ne s'occupa qu'à éteindre dans ſon éleve toute chaleur d'am-

(1) Machanée. Ping. Botero. Vanderb.
(2) *Hiſt. de Breſſe & de Bugey.* Ferry de Locres. Agrippa. *Epiſt.* L. 6. *Ep.* 3. *Orat.* 10.
(3) Ping. *Arb Gent.* Machan. *Chron. Sabaud.*

Digitized by Google

d'ambition. Il ne réuſſit que trop; Charles, comme ſon Gouverneur, ne fut ſenſible qu'aux douceurs d'une vie paiſible; ſa jeuneſſe s'écoula dans le repos: & ce goût du calme lui attira dans le reſte de ſa vie des jours remplis d'agitations, de troubles & de tempêtes. (1)

Il eſt vrai qu'à ſon avénement au Duché, la paix régnoit dans ſes états; mais ils étoient exceſſivement obérés, par les Douairieres qui jouiſſoient de la plus grande & de la meilleure partie des poſſeſſions de la Couronne. Ces Douairieres étoient Blanche de Montferrat, veuve de Charles I, & qui tenoit les meilleures places du Piemont. Claudine de Brétagne, Veuve du Duc Philippe, à laquelle appartenoit tout le Bugey: Marguérite d'Autriche, Veuve du Duc Philibert, & qui avoit la Breſſe, Vaud, Foucigny, le Comté de Villars; enfin, Louiſe de Savoie, fille de Janus de Savoie Comte de Genève, à laquelle la plus grande partie du Chablais étoit engagée enſorte qu'il ne reſtoit au Duc outre la Savoie, pays très-peu riche d'ailleurs, que fort peu de poſſeſſions, & de très-modiques revenus. (1) Il avoit dans cette embarraſſante ſituation, le plus grand intérêt à s'aſſurer de la paix avec tous les Princes voiſins. Ce fut dans cette vue, qu'il ſe hâta d'envoyer des ambaſſadeurs au Pape, au Roi Louis XII, aux trois Cantons de Berne, Fribourg & Soleure, pour renouveller les traités d'alliance & de confédération qu'il y avoit entr'eux & la maiſon de Savoie. Il en envoya auſſi à l'Empereur, pour lui demander l'inveſtiture de ſes états, qui lui fut accordée. A peine il eût paſſé les Alpes pour ſe rendre en Piemont, qu'il fut contraint de retourner en Savoie, arrêter les hoſtilités de l'Evêque de Sion & des Valéſans, qui s'étoient jettés ſur la frontiere du Chablais, dans le deſſein d'étendre leurs limites.

Le Duc de Savoie renouvelle les traités d'alliance.

Guerre contre les Valéſans.

Charles III envoya François de Luxembourg, à la tête de dix mille hommes, pour arrêter les progrès de cette incurſion: mais ce Général, excellent courtiſan & très-mauvais guerrier, (ſuivant les hiſtoriens contemporains), au lieu de marcher contre les Valéſans, s'arrêta à Evian, ſur le bord du Lac Léman, où il n'avoit rien à faire; & par ce ſéjour inutile il laiſſa ſe réfroidir entierement l'ardeur de ſes troupes. Heureuſement pour la Savoie, les Bernois, comme voiſins & alliés, offrirent leur médiation à Charles & aux Valéſans; moyennerent des treves, & parvinrent à faire conclure la paix. Les hoſtilités des Valéſans étoient une occaſion très-favorable pour reprendre ſur eux les poſſeſſions qu'ils avoient uſurpées; & il n'eût dépendu que de François de Luxembourg, de les contraindre par la force des armes à cette reſtitution; mais il n'avoit, pour cette expédition, quoique ſes troupes fuſſent très-ſupérieures à tous égards à celles des ennemis, ni aſſez de courage, ni aſſez de talens: il attendit tranquillement à Evian, le ſuccès des négociations des Bernois, & revint enſuite ſe décharger auprès de Charles de ſa coupable inaction ſur les Genevois, qu'il accuſa de ne lui avoir point envoyé l'artillerie qu'il leur avoit demandée. Le Duc étoit ſi bon qu'il reçut cette excuſe, quelque mauvaiſe qu'elle fut. (1) La guerre étoit terminée

Paix avec les Valéſans. 1506.

(1) Ping. *Arb. Gent.* Machan. *Chron. Sabaud.*
(2) Chieza. Paradin. *Hiſt. de Savoie.* Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Maiſ. de Sav.* T. I.
(3) Ping. *Aug. Taurin. Hiſt. de Sabaud.* Parad. *Hiſt. de Sav.*

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont 1496-1630.*

& il parut ſatisfait; mais il en ſurvint une autre dans ſon voiſinage, & à laquelle il crut ne pouvoir ſe diſpenſer de s'intéreſſer.

Guerre de Louis XII contre les Génois. 1507-1508.

Les Génois s'étoient revoltés contre Louis XII, & avoient mis le ſiege devant Monaco; le Roi de France envoya contr'eux, & au ſecours de cette place, le Seigneur d'Aligre. Les anciennes & étroites alliances qu'il y avoit entre la France & la Savoie, ne permettoient point à Charles III de garder la neutralité: il donna à ſon allié un ſecours conſidérable d'hommes, d'artillerie & de munitions. Le Roi de France, déterminé à humilier les Génois, ſuivit d'Aligre, & le Duc de Savoie, ſuivi des Seigneurs les plus diſtingués de ſes états, alla au devant du Monarque François juſqu'à Oulx, le conduiſit à Montcalier, & lui offrit de le ſuivre juſqu'à Gênes, & de le ſervir de ſa perſonne, de ſes troupes & de tout ce qui dépendoit de lui. Louis XII, ſenſible à ces offres, remercia le Duc, qui au retour du Roi vainqueur des Génois, & conquérant de Gênes, alla le trouver à Milan, & lui renouvella l'offre de ſes ſervices. Louis, reconnoiſſant de tant de ſoins, aſſigna au Duc de Savoie une penſion de vingt-mille livres ſur le Milanois. & quelque tems après, il permit par un édit daté de Blois, que les monnoies d'or & d'argent frappées à Chambéri, euſſent cours dans tout le Royaume de France. (1)

Ligue contre les Vénitiens. 1509.

Les beaux commencemens de ce regne faiſant eſpérer que Charles III, éclipſeroit la gloire de ſes prédéceſſeurs, & qu'à l'exemple de la plûpart d'entr'eux, il rendroit des ſervices eſſentiels au S. Siege, le Pape Jules lui envoya le magnifique préſent d'une épée & d'un chapeau bénits, qui furent reçus avec toute la reconnoiſſance qu'alors les Souverains avoient pour ces préſens diſtingués. Cependant l'Empereur Maximilien, le Souverain-Pontife & les Rois de France & d'Eſpagne, ayant formé à Cambrai une ligue offenſive & défenſive contre les Vénitiens, il fut convenu que Charles III. ſeroit compris dans ce traité, par l'intérêt qu'il avoit à recouvrer le Royaume de Chypre, que les Vénitiens lui retenoient. (2) Cette reſerve lui fut notifiée par les ambaſſadeurs de France & de l'Empereur. On ſait combien furent éclatans les ſuccès de Louis XII, & de quelle gloire il ſe couvrit à la mémorable journée d'Aignadel. (3) Mais de tous les Souverains, celui qui prit le plus de part à cette grande victoire, fut ſans contredit le Duc de Savoie, ſoit à cauſe de la ſatisfaction que lui donnoit la proſpérité du Roi de France, ſon parent, ſon voiſin, & ſon allié, ſoit par l'eſpérance que cette action importante lui donnoit de retirer des mains des Vénitiens le Royaume de Chypre, qu'ils occupoient depuis trente ans, ſans autres titres que ceux de la force & de la violence. Mais la joie de Charles fut de courte durée, & des événemens qu'il ne prévoyoit pas, ne tarderent point à détruire ſes eſpérances.

Bataille d'Aignadel.

Les Suiſſes veulent s'oppoſer aux ſuccès de Louis XII, & envoyer des troupes contre lui en Italie. 1510.

Les Suiſſes, qui avoient montré en tant d'occaſions, leur attachement pour la France, jaloux de la proſpérité des armes de Louis XII, ou plutôt, gagnés par les brillantes promeſſes des Vénitiens, réſolurent d'envoyer des

(1) Guichardin. l. 7. Anton. *Hiſt. de Louis XII.* ch. 16-18-26. Ping. *Aug. Taur.*
(2) *Hiſt. du Chev. Bayard.* ch. 28. Seyſſel. *Hiſt. de Louis XII.* Paral. *Hiſt. de Sav.*
(3) *Hiſt. Univ.* Tom. XXXI. p. 111.

Digitized by Google

troupes en Italie, pour s'opposer aux victoires du vainqueur des Vénitiens. Cette résolution fut bientôt exécutée; mais Charles III, en fidelle allié des François, refusa le passage des troupes Helvétiques par le Val d'Aouste; & envoya cinq-cens chevaux à Yvrée, pour s'opposer à l'entrée de l'Italie de ce côté, tandis que le Gouverneur de Milan gardoit les autres avenues. (1) Les Cantons irrités de ces obstacles, se proposerent de s'en venger à la premiere occasion, & la plus insigne perfidie leur offrit peu de tems après le prétexte qu'ils cherchoient.

Sect. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont* 1496-1630.

Jean du Four, originaire d'Annecy, & Secrétaire de Charles III, fatigua de tant de manieres la patience de son maître, & abusa si insolemment d'une confiance qu'il ne méritoit pas, que le Duc le renvoya. Du Four se retira en Suisse, & se mit sous la protection des Cantons de Berne & de Fribourg, qui lui accorderent le droit de bourgeoisie. Animé du desir de se rendre utile à ses nouveaux compatriotes, & en même tems de se venger de son ancien maître; qui ne lui avoit fait aucun mal, cet homme, qui étoit l'un des plus habiles & des plus audacieux fauſſaires de son tems, forgea deux titres, revêtus de toutes les formalités, & chargés de tous les seings qui pouvoient leur donner une apparence de validité. Par l'un de ces titres, Charles I, Duc de Savoie, donnoit trois cens-mille écus aux Cantons de Fribourg & de Berne; par l'autre, le même Souverain faisoit donation de six-cens mille écus aux huit Cantons Confédérés, & il leur assignoit pour la sûreté du payement le Pays de Vaud, & les plus importantes places du Duché de Savoie.

Perfidie de du Four Secrétaire de Charles III.

Les Suisses, qui eussent pû aisément se douter, & qui même, dit-on, se douterent de la fausseté de ces deux donations, ne laisserent point de profiter de l'infidélité de Du Four, qu'ils eussent dû punir. Ils envoyerent à Charles III des ambassadeurs chargés de demander le payement des neuf cens mille écus, promis & dus par ces deux titres. Le Duc de Savoie qui n'avoit jamais entendu parler de cette dette, députa aux Cantons des personnes de son Conseil, pour examiner ces donations. (2) Ces députés eurent peu de peine à connoître l'infigne fausseté de ces deux pieces; ils la démontrerent aux Suisses, auxquels ils représenterent qu'il n'étoit point vraisemblable, que si une somme aussi considérable eût été donnée par Charles I, ils eussent gardé le silence, depuis la mort de ce Souverain, qu'à supposer d'ailleurs, contre toute vraisemblance, que ces deux titres fussent aussi valides qu'ils étoient faux, Charles III n'étant point héritier de son prédécesseur, n'étoit nullement tenu de payer cette dette. Ces raisons étoient très-bonnes; mais les Suisses vouloient de l'argent, &, persistant à faire valoir ces donations, ils menacerent de faire la guerre à la Savoie, s'ils n'étoient payés incessamment. Charles III irrité avec fondement, d'une aussi injuste prétention, s'en plaignit à l'Empereur, à la Duchesse Marguérite d'Autriche, au Pape. Ces Souverains persuadés de la justice de sa cause, écrivirent aux Suisses, pour les engager à se désister de leur demande; mais les Cantons étoient décidés à tout, plutôt que de renoncer aux neuf cent mille écus, qu'ils tenoient de

Les Suisses menacent le Duc de Savoie d'une guerre prochaine. 1511.

(1) *Hist. de Louis XII. par Seyssel.* Guichardin. L. 9 Belcar. L. 12.
(2) *Memoires de Président Lambert. Hist. de Charles III.* Machanée. In Carolo III.

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1650.

la perfide libéralité de Du Four. Louis XII. envoya des ambaſſadeurs aux Cantons, qui, à peine voulant conſentir à les entendre, déclarerent que le ſeul moyen de terminer ce différend, étoit de leur remettre incontinent neuf cens mille écus. (1)

Charles III ne pouvant, ni par lui-même, ni par la médiation des Souverains ſes alliés, rien gagner ſur l'obſtination des Suiſſes, raſſembla ſes troupes, & s'avança juſqu'à Genève, réſolu de ſe défendre, & de repouſſer par la force, la violence & l'injuſtice. L'accueil que les Genevois lui firent, lui donna la plus grande ſatisfaction, & pénétré de leur zele, il déclara aux Syndics, qu'obligé d'entrer en guerre contre les Cantons, il comptoit ſi fort ſur l'attachement des Genevois, qu'il vouloit faire de leur ville ſa place d'armes, & fortifier le bourg de S. Gervais. Le peuple ne fut pas plutôt inſtruit des intentions du Duc, qu'il travailla avec la plus grande activité à cette fortification.

Ce différend ſe termine par un accommodement.

Pour entrer en Campagne, Charles n'attendoit plus que le retour des ambaſſadeurs qu'il avoit envoyés en Suiſſe, pour tenter un dernier effort avant que d'en venir à la voie des armes. Ces ambaſſadeurs eurent plus de bonheur qu'on n'en avoit eſpéré, ſi toutefois, on peut nommer heureuſe la capitulation qu'ils firent, & par laquelle il fut convenu que le Duc de Savoie payeroit une partie des neuf cens mille écus, ſomme par lui, ni ſes prédéceſſeurs en aucun tems accordée, ni due aux Cantons. Quelque déſavantageux que cet accommodement fut à Charles III, il lui ſervit du moins à diſpoſer les Cantons ligués, à l'alliance étroite qu'il fit avec eux pour 25 ans, au mois de Mai 1512. Les principaux articles de ce traité conclu à Bade, furent que les ſujets des Cantons confédérés & ceux du Duc de Savoie, vivroient déſormais en bonne union, avec toute liberté pour le commerce & le paſſage; que dans le cas où il s'éleveroit des conteſtations entre les habitans de la Suiſſe & de Savoie, on éliroit des juges de part & d'autre, en nombre égal, qui appelleroient les parties à Bienne, où ces différens ſeroient jugés ſommairement: que ſi les Suiſſes entroient en guerre, le Duc leur enverroit, à ſes frais, ſix cens hommes de cavalerie, à moins qu'il n'eût lui-même une guerre à ſoutenir dans ſes états; que dans ce dernier cas, les Suiſſes lui fourniroient à leurs dépens, ſix mille hommes d'infanterie; à condition qu'ils ne ſerviroient point ſur mer. (2)

Brouilleries entre le Pape Jules & Louis XII. 1512.

Ce traité d'alliance donna une ſi haute conſidération à Charles III, que le Pape Jules & le Roi de France s'étant brouillés, & le Souverain-Pontife ayant formé le deſſein de chaſſer les François d'Italie, il écrivit au Duc, pour le prier d'engager les Suiſſes de réunir dans cette expédition leurs armes à celles du S. Siege. Dans le même tems, Louis XII. écrivit à Charles III de lui ménager une alliance avec les Suiſſes, la jugeant très-néceſſaire au ſuccès de la conquête du Milanois; dont il avoit formé le projet. L'Empereur paroiſſoit diſpoſé à ſeconder le Pape Jules. Charles III deſiroit de ſe conſerver l'amitié du Pape, de l'Empereur & du Roi de France; la choſe étoit impoſſible. Il étoit très-flatté de ſe voir recherché par ces trois Puiſſances;

(1) Guillim. *De Reb. Helvet.* Simler *Chron. Sabaud.* Paradin. *Hiſt. de Sav.*

(2) Simler. *de Reb. Helvet.* Corio. Paradin.

Digitized by Google

mais c'étoit par cela même qu'elles le recherchoient, qu'il étoit très-dangereux pour lui de se déclarer pour l'une d'elles; il fut fort embarrassé, se consulta long-tems, & finit par entreprendre de reconcilier Jules & Louis XII. (1) Dans cette vue, il envoya un ambassadeur au Pape; mais le fier Jules, qui s'étoit apperçu de l'intérêt que le Duc prenoit au Roi de France, fit arrêter à Rome cet ambassadeur. Cet attentat eût dû remplir Charles d'indignation; il n'en fut qu'affligé, & envoya un nouvel ambassadeur au Souverain-Pontife. Cette seconde ambassade ne fut pas plus heureuse que la premiere: l'altier & inflexible Jules ne respiroit que les voies les plus violentes, la guerre, & les combats; la paix & le repos étoient incompatibles avec l'impétuosité de son caractere: il fut pourtant forcé de se reposer, peu de tems après.

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont 1496 1630.

Obstination de Jules à rejetter toute proposition d'accommodement.

Cependant Charles III ne pouvant rien obtenir du côté de Rome, forma le dessein d'unir les Suisses avec le Roi de France: il eut encore bien des difficultés à surmonter. Enorgueillis de se voir recherchés de toutes parts, les Suisses ne crurent pas qu'il fut de la dignité Helvétique d'envoyer en France pour négocier le traité d'alliance qui leur étoit proposé, & ils offrirent de donner un sauf-conduit aux ambassadeurs que le Roi jugeroit à propos d'envoyer aux Cantons. (2) Au milieu de ces épineuses négociations, on faisoit de part & d'autre, de grands préparatifs de guerre; & par une précaution aussi sage que nécessaire, le Duc de Savoie fit fortifier Yverdun, dans le pays de Vaud, & fit commencer les fortifications de Nice. Jules n'étant plus dans le tems où les foudres du Vatican suffisoient à maintenir, accroître, & rendre redoutable la puissance papale, s'occupoit du soin très-peu pontifical, de souffler, & exciter l'esprit de discorde & de guerre. Il se préparoit à combattre aussi avantageusement qu'il lui seroit possible contre le Roi de France, lorsqu'il mourut très peu regretté.

Mort du Pape Jules. Léon X lui succede. 1513-1514.

Cet événement inattendu changea la face des affaires d'Italie: le célebre Léon X, de la maison de Médicis, lui succéda, & pensa d'une maniere toute opposée. Sa premiere démarche fut de rechercher l'alliance de Philiberte de Savoie, sœur du Duc Charles III, pour Julien de Médicis, Marquis de Soriana son frere. Ce mariage assurant au Duc l'appui & l'amitié de Léon X, il redoubla de zele, pour terminer auprès des Suisses, les négociations qu'il avoit commencées en faveur de Louis. Mais les difficultés que les Cantons avoient fait naître, n'étoient point encore applanies, quand la mort enleva Louis XII à ses peuples, & plaça sur le trône François I. Ce Monarque étoit proche parent de Charles III, qui l'envoya complimenter par des ambassadeurs sur son avénement à la couronne. François I chargea les mêmes ambassadeurs de prier leur maître de continuer son ouvrage auprès des Suisses, & de tâcher de faire réussir les négociations commencées. Le Duc de Savoie envoya Lambert, Seigneur de la Croix, en Suisse, pour tenter de les détacher entiérement des intérêts de Maximilien Sforce, Duc de Milan, ennemi des François. Le Cardinal de Sion, fortement attaché aux Milanois, & qui avoit en Suisse le plus grand crédit, ne voulut seule-

François I, successeur de Louis XII, se ligue avec Charles III. 1515.

(1) Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Maif. de Sav.* Ping. Chieza.
(2) Guillim. *de Reb. Helvet. Hist. de la Confédér. Helvét. Chron. Sabaud.*

Digitized by Google

Sect. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

ment point écouter les propoſitions de Lambert, qui alla ſolliciter vivement les principaux Magiſtrats de Berne, de Soleure & de Fribourg; mais ſes inſtances ne produiſirent point l'effet qu'il en avoit attendu, & il parvint ſeulement à faire indiquer une diette à Galera. (1)

Cependant François I. trop impatient pour attendre dans l'inaction, le réſultat de la délibération des Cantons, étoit déja arrivé à Lyon, où, ayant raſſemblé une puiſſante armée, il ſe préparoit à paſſer inceſſamment les Alpes, & à porter la guerre & le ravage dans le Duché de Milan. Les Suiſſes que cette démarche offenſa & détermina à ſe déclarer pour le Duc de Milan, envoyerent un corps conſidérable de troupes dans le Piemont, pour s'oppoſer au paſſage du Roi. Charles III étoit à Turin; il ne fut averti des vues des Suiſſes que par l'arrivée de leurs troupes; il propoſa d'abord de leur refuſer le paſſage dans le Piemont; mais il falloit, pour l'exécution de ce projet, avoir plus de troupes qu'il n'en avoit; enſorte que, hors d'état de les arrêter, il fut contraint de céder à la force. L'armée helvétique abuſant avec la plus revoltante licence de la ſituation de Charles, traverſa en ennemie le Piemont, & s'empara de Briqueras, de Cony, de Pignerol, de Suze, de Saluces. Proſper Colomne, l'un des chefs de cette armée dévaſtatrice, perſuada aux troupes qu'il commandoit, qu'elles étoient aſſez fortes & aſſez formidables pour accabler les François, & faire la conquête du Piemont. (2) Les Suiſſes qui ne trouvoient aucun obſtacle dans leur marche, aucune réſiſtance dans leurs dévaſtations, ſe crurent réellement invincibles; & Proſper Colomne lui-même, partageant leur yvreſſe, prit la qualité de Comte de Carmagnole, tandis que le Cardinal de Sion ſe donnoit le titre de Duc de Savoie, & ſon frere, celui de Marquis de Saluces. (3)

Armée des Suiſſes en Piemont; folle conduite des Chefs de cette Armée.

Ce vertige ne ſe ſoutint pas; car, quelques précautions que priſſent les Suiſſes pour garder les paſſages dont ils s'étoient ſaiſis, le Chevalier Bayard, la Palice, d'Aubigny & Humbercourt, Chefs de l'armée françoiſe, furent ſi bien conduits par Charles de Soliers, Seigneur de Morette, que le Duc de Savoie avoit envoyé au devant d'eux, qu'ils ſurprirent Proſper Colomne à Ville-franche, le battirent complettement, le firent priſonnier, ainſi que les autres chefs de ſon armée, & firent un très-riche butin. Les Suiſſes étonnés de cet échec, ne comptant plus ſur l'invincibilité dont Colomne les avoit flattés, abandonnerent les paſſages, & ſe retirerent en déſordre, après avoir pillé Chivas & Vercel, où on leur avoit refuſé des vivres. (4)

François I paſſe dans le Milanez.

François I. paſſa les monts à Roques-Parvieres avec le reſte de ſon armée, s'arrêta quelque tems à Carignan, & de-là ſe rendit à Turin, où il fut accueilli par le Duc de Savoie, qui lui fournit abondamment des vivres, des troupes, de l'artillerie, & l'accompagna juſqu'à Vercel, où il ſejourna, pendant que François I. alla par ſa préſence animer ſes troupes, & preſſer le ſiege de Novarre, qu'elles avoient formé. Ce fut à Vercel que Charles III donna audience à vingt ambaſſadeurs des Cantons Suiſſes, qui l'inviterent à ſe rendre à Galera, où ils lui firent eſpérer, non-ſeulement un traité

(1) Simler. *Hiſt. de la Confédér. des Suiſſes. Mémoires de Du Bellay.*
(2) *Juven. de Aquino. Hiſt. du Chev. Bayard. Mémoires de du Bellay.*
(3) Guichard, L. 12. Machanée. *In Carolo III. Chron. Sabaud.*
(4) Papir. Maſſ. Ping. *Aug. Taur.* Paradin. *Hiſt. de Savoie.*

Digitized by Google

d'alliance entre le Roi de France & la nation Helvétique, mais encore la paix entre François I. & le Duc de Milan. Charles desiroit trop la fin de cette guerre pour recevoir avec indifférence cette heureuse nouvelle; il se rendit à Galera, où étoient déja arrivés les plénipotentiaires du Roi de France & du Duc Sforce: mais ce fut principalement par les soins & la sagesse du Duc de Savoie, que fut fait le traité qui termina cette contestation, & par lequel il fut convenu qu'il y auroit paix entre la France & les Suisses; que ceux-ci restitueroient toutes les possessions qu'ils avoient prises & qu'ils occupoient sur le Duché de Milan; que le Roi payeroit aux Cantons quarante mille livres tous les ans; que de son côté Maximilien Sforce renonceroit à toutes ses prétentions sur le Duché de Milan, moyennant le Duché de Nemours qu'on lui céderoit à perpétuité, avec une pension de douze mille écus, & qu'il épouseroit une Princesse du sang royal de France. (1).

Le Duc de Savoie croyant avec raison la paix assurée par ce traité, se rendit en Piemont, où il se félicitoit d'avoir contribué à rendre le calme à la France & au Milanez. François I. pensoit de même, & regardant la guerre, comme entierement terminée, il avoit envoyé le Comte de Villars & Lautrec à Baffadore, porter aux Suisses l'argent qu'il leur avoit promis, lorsque le Cardinal de Sion, ennemi de la paix, & plus encore des François qu'il détestoit, attaqua, au mépris de traités, leur Camp, ce qui les contraignit de donner bataille aux Suisses à Marignan, le 13 Septembre 1515. On sait de combien de gloire le Monarque François se couvrit dans cette mémorable journée, si funeste aux Suisses, qui furent entierement défaits. Il est vrai que le Duc de Savoie n'assista point à cette action; mais il contribua beaucoup à la victoire, soit par l'artillerie qu'il avoit fournie, soit par l'adresse qu'il eut de persuader aux troupes des Cantons de Berne, de Soleure & de Fribourg, de se séparer de l'armée du Cardinal de Sion, & de ne point combattre. Il étoit occupé lui-même alors à faire rentrer sous son obéissance Ceve, & quelques autres châteaux, qui, pendant le séjour des Suisses en Piemont s'étoient soustraits à sa domination. (2).

Le Pape Léon X, qui s'étoit déclaré contre la France, fut très-embarrassé lorsqu'il reçut la nouvelle de la reconciliation des Suisses avec les François; il le fut bien plus encore, quand il fut informé de la victoire de Roi de France. Il ne restoit au Souverain-Pontife qu'un parti sage à prendre, & il ne balança point. Il envoya prier le Duc, par l'Evêque de Tricarico, de lui ménager un accommodement avec François I. Charles négocia cette affaire avec tant de succès, qu'il y eut à Bologne, entre le Souverain-Pontife & le Roi, une entrevue dans laquelle ils se promirent l'un à l'autre une amitié stable & sincere; amitié sur laquelle Léon X compta si fort; qu'il mit sa personne, ses états, & toute la maison de Médicis sous la protection du Roi de France. (3).

Cependant la Nation Helvétique vivement ulcérée de sa défaite à Marignan, ne songeoit à rien moins qu'à s'en tenir au traité de Galera. Le Cardinal de

Sect. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1640.

Traité de Paix entre François I., Sforce & les Suisses.

Bataille de Marignan.

Traité entre le Pape & François I.

(1) Parad. *Hist. de Sav.* L. 3. ch. 98. Paul Jove Guichardin. L. 12.
(2) *Mémoires de du Bellay*, Parg. *Aug. Taurin.* Guichardin.
(3) Pap. Maff. Bemb. *Ep.* L. 11.

Digitized by Google

SECT. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont 1496-1630.*

Sion, qui, seul auteur de ce désastre, eût dû être puni, ne cessoit d'animer les Cantons, & de les exciter à la vengeance. L'impression que ses conseils avoient fait sur les Suisses, rendoit très épineuse toute négociation. Charles III ne désespéra pourtant pas du succès, & il fut secondé avec tant d'habileté, par le Président de la Croix Lambert, qu'il avoit envoyé en Suisse, que les Cantons, contre l'avis & les intrigues du Cardinal de Sion; consentirent à une conférence, qu'ils indiquerent à Genève. Le Duc de Savoie se rendit à cette assemblée. François I. y envoya Pierre, Seigneur de la Guiche; les ambassadeurs des Cantons s'y trouverent. Ceux qui d'abord ne parloient que par les suggestions du Cardinal de Sion, firent naître mille difficultés; Charles III applanit tous les obstacles, ramena les ambassadeurs, & parvint à faire conclure une alliance entre la France & les Suisses, le jour de S. André 1516. (1).

Traité d'alliance entre la France & les Suisses. 1516.

L'importance des services que le Duc de Savoie avoit rendus au Roi de France, paroissoit devoir lui promettre l'amitié la plus constante de la part de ce Monarque. Mais il en est des Souverains comme du reste des hommes, qu'un léger intérêt présent rend insensibles aux plus grands services passés. On assure que François I. n'étoit ni ingrat, ni injuste; il se conduisit néanmoins sans justice & sans reconnoissance à l'égard de Charles III; &, pour le plus mince sujet, il oublia des obligations dont le souvenir n'eût jamais dû sortir de sa mémoire. Il y avoit quelque tems qu'à la sollicitation du Duc, Léon X avoit érigé les villes de Chambéri & de Bourg en Bresse en évêchés; & ces nouveaux diocèses avoient été composés de tout ce qui dépendoit de ceux de Grenoble & Lyon, en Savoie, dans la Bresse, dans le Bugey, en Dombes & dans le Comté de Bourgogne. Cette création n'avoit pas été faite sans obstacles; & François I. l'Evêque de Grenoble, Charles, Duc de Bourbon, Seigneur de Dombes, l'Archevêque & le Chapitre de Sion s'y étoient fortement opposés: mais Léon X, qui n'étoit point alors ami du Roi de France, & qui étoit l'allié du Duc de Savoie, passa outre, & forma ces deux nouveaux dioceses. Cependant le Souverain-Pontife n'eut pas plutôt été reconcilié avec la France, que François I. renouvella ses instances à Rome, pour la révocation des deux bulles d'érection, & il l'obtint. Le Pape chargea de l'exécution de cette révocation des commissaires, qui se rendirent à Chambéri & à Bourg. Charles III s'opposa si vivement à leurs opérations, qu'ils furent obligés de s'en retourner sans avoir pu rien faire. Le Duc de Savoie envoya aussitôt des ambassadeurs à Léon X, pour demander le rétablissement des deux évêchés. Le Pape ne demandoit pas mieux que de le satisfaire; mais le Roi, François I. ne voulut point y consentir, & rejetta la proposition que Charles lui fit faire de céder les possessions que les Evêques de Grenoble & de Turin avoient en France, en faveur des Evêques les plus voisins de ces deux dioceses. L'Empereur Maximilien fit aussi tout ce qui dépendoit de lui pour engager le Roi à accepter cet échange. Non-seulement François I. se refusa à toute voie d'accommodement: mais il écrivit durement à Charles III, qu'il persistoit à s'opposer à la révocation des deux bulles du Pape, &

Rupture entre le Roi de France & le Duc de Savoie.

(1) Guichardin. *Historico discorso delle cause di Savoia. Hist. des Ligues & des Guerres de la Suisse.*

Digitized by Google

& s'il ne restituoit incessamment les biens de Louise de Savoie, dépendans de la succession du Duc Philippe & de Marguérite de Bourbon, ainsi que Vercel & Nice; enfin, que s'il tardoit à rendre à René de Savoie le Comté de Villars & tout le reste des possessions dont Marguérite d'Autriche jouissoit, il lui seroit la guerre. (1).

Sect. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

A ces menaces, le Duc Charles comprit que de puissans ennemis aigrissoient contre lui le Roi François I, qui, par lui-même ne se seroit jamais porté à cette extrémité. Il ne se trompoit point; cet ennemi cruel & implacable étoit René de Savoie, qui ne pouvant oublier le mal que lui avoient fait le Duc Philibert & la Duchesse Marguérite de Savoie, avoit juré à Charles une haine irréconciliable, & le desservoit sans cesse auprès du Roi de France, sur lequel il avoit le plus grand ascendant. En effet, il lui rendit de si mauvais offices, que le Duc ayant envoyé des Ambassadeurs au Roi, pour tâcher d'éteindre cette querelle naissante, ils furent froidement accueillis, & renvoyés sans réponse: mais ils étoient à peine arrivés en Savoie, que Normandie, héraut d'armes du Roi, vint de la part de son maître, défier le Duc à Suze, & lui déclarer la guerre.

Quelqu'étonnante que fut cette déclaration inattendue, Charles III ne se déconcerta point, & il répondit sans s'émouvoir, au héraut d'armes: „ Mon „ ami, je n'ai jamais rendu que des services au Roi de France, & je pen- „ sois que les titres *d'ami*, *d'allié* de *Serviteur* & *d'Oncle*, méritoient des „ procédés tout différens: j'ai fait tous mes efforts pour lui prouver combien „ je desire de vivre avec lui en bonne intelligence; je n'ai rien négligé pour „ lui faire connoître combien il a eu tort de s'être irrité contre moi. Je „ sçais bien que mes forces ne peuvent être comparées aux siennes; mais, „ puisqu'il ne veut en aucune maniere entendre raison, & qu'il paroît déter- „ miné à s'emparer de mes états, dites-lui que je me trouverai sur leur fron- „ tiere, & que secondé par mes sujets, par mes amis & par mes alliés, j'e- „ spere me défendre & garantir mon pays." (2). Le Duc de Savoie congédia ensuite le héraut, après lui avoir fait présent d'un habit très-riche, & d'une paire de gants remplis d'écus.

Déclaration de guerre faite au Duc de Savoie. 1517.

Cependant inquiet sur les suites de cette déclaration de guerre, Charles III se hâta de passer de Piemont en Savoie, & après avoir rassemblé ses troupes, il envoya des Ambassadeurs au Pape & à l'Empereur pour leur demander du secours. Il envoya aussi Lambert en Suisse, pour engager les Suisses à se liguer avec lui, & à rompre l'alliance qu'ils avoient si récemment contractée avec François I. Les Cantons se conduisirent d'une maniere digne de la prudence helvétique; ils envoyerent un héraut en France, pour conjurer le Roi de ne point tourner ses armes contre le Duc, parce que s'il lui faisoit la guerre, ils seroient obligés de défendre ce Souverain, & de renoncer à leur alliance avec les François. Le Roi ne voulant point avoir en même tems pour ennemis le Pape, l'Empereur, la Nation helvétique & le Duc, répondit au héraut des Suisses, que son intention n'avoit jamais été de faire la guerre à Charles III, mais seulement de lui faire connoître qu'il avoit tort de se refu-

(1) *Chron. Sabaud.* Paradin. *Apolog. pour la Maif. de Sav.*
(2) Paradin. *Hift. de Sav. Mémoires du Préfident Lambert. Chronic. Sabaud.*

Digitized by Google

ſer aux juſtes demandes qu'il lui faiſoit: de maniere que la paix fut rétablie, ou du moins, que ces projets de guerre reſterent ſuſpendus. (1)

Le Duc qui croyoit la quérelle entierement éteinte, alla dans le Pays de Vaud, &, plein de reconnoiſſance du ſervice que les Suiſſes lui avoient rendus, il ſe rendit à Fribourg & à Berne, pour remercier les Cantons, dont les Ambaſſadeurs étoient alors à Berne. A ſon retour, le Duc s'arrêta quelques jours à Lauſanne, pour y terminer quelques conteſtations qui s'étoient élevées entre les habitans & l'évêque. Les deux partis parurent ſatisfaits de l'accommodement: mais à peine Charles III ſe fut éloigné, qu'une partie des citoyens mécontens du traité, réclamerent au nom de la cité entiere, la protection de Berne & de Fribourg, qui leur accorderent la bourgeoiſie, contre les diſpoſitions expreſſes du traité d'alliance fait avec le Duc de Savoie en 1512, par lequel il avoit été formellement convenu que le Duc, ni les Suiſſes ne donneroient aucune bourgeoiſie à leurs ſujets de Suiſſe & de Savoie; (2) cette infraction étoit manifeſte, & l'exemple des Lauſannois très-dangereux: il ne tarda point à être imité: Genève demanda auſſi la protection de Berne & de Fribourg.

Le Duc de Savoie ſe hâta de ſe rendre à Genève pour empêcher les ſuites de cette démarche; il eut du punir ſévérement les auteurs de la rebellion; mais il étoit trop bon pour uſer de rigueur; il ſe contenta de convoquer une aſſemblée, & de faire faire par de Landes ſon Chancelier des repréſentations aux citoyens ſur l'injuſtice & l'infidellité de leur entrepriſe. Cette indulgence fort déplacée enhardit les Genevois; ils perſiſterent dans leur deſſein, continuerent leur négociation & obtinrent des Fribourgeois la bourgeoiſie. Charles s'apperçut alors mais trop tard de la faute qu'il avoit faite: il ordonna qu'on fit le procès aux auteurs de la défection; il n'étoit plus tems, & Genève ne lui appartenoit déja plus. Pecolat, Genevois, & l'un de ceux qui avoient travaillé avec le plus de chaleur à la négociation fut arrêté: mais, de crainte que les aveux qu'on pourroit tirer de lui ne nuiſiſſent à ſes complices, il ſe coupa la langue, & rendit inutiles, par cette action, digne de l'ancienne Rome, toutes les procédures qu'on pourroit faire contre lui. Cependant le Duc de Savoie jugeant les formalités de la juſtice inſuffiſantes, aſſembla ſes troupes, ſe mit à leur tête, marcha contre les rebelles, & envoya par un héraut ſommer les Genevois de lui ouvrir les portes: ils refuſerent, & firent en même tems partir des députés pour Fribourg, pour rendre compte du danger qui menaçoit Genève. Les Fribourgeois envoyerent prier le Duc de ceſſer toute hoſtilité contre les Genevois devenus leurs alliés & leurs concitoyens. Cette ſollicitation ne fit qu'enflammer la colere de Charles III, qui ſe préparoit à uſer de la plus grande ſévérité, lorſque le Clergé de Genève ſortant en proceſſion, ſe rendit au camp du Souverain & vint demander le pardon des Genevois. Ce ſpectacle émut Charles, & il accorda volontiers une grace qu'il n'étoit point dans ſon caractere de refuſer. Mais afin que l'on ne prît point cet acte de clémence pour une marque de foibleſſe, il entra dans Genève armé de toutes pieces, à la tête de trois corps de cavalerie, fit abattre les

(1) Chieza. Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.* T. I. p. 622.

(2) *Hiſt. des Ligues & des Guerres de la Suiſſe. Hiſt. de la Confeder. Helvet.*

Digitized by Google

portes, ſe logea dans l'hôtel de ville, diſperſa les troupes dans les différens quartiers, reçut en conquérant les clefs qui lui furent apportées par les Syndics, cérémonie d'autant plus inutile, qu'il n'y avoit plus de portes, fit déſarmer les habitans & ôter les batans des cloches. (1).

Pendant que le Duc de Savoie humilioit les Genevois, les troupes Fribourgeoiſes accouroient au ſecours de leurs alliés; elles s'avancerent juſqu'à Morges, où elles ſe ſaiſirent du Baron de Lullins, Gouverneur du pays de Vaud, qu'elles menacerent des plus cruels traitemens, ſi Charles ne ſe déſiſtoit inceſſamment de ſes prétentions, & ne laiſſoit les Genevois en paix. Mais ces troupes étoient peu nombreuſes: le Baron de Lullins s'échappa, & les Fribourgeois ſe retirerent ſans avoir eu d'autre ſuccès que celui de faire payer aux Genevois la petite dépenſe de cette foible expédition.

Charles III, après avoir pacifié, ou cru pacifier ces troubles, alla à Chambéri, où profitant du loiſir que lui donnoit le calme, il fit de nouveaux ſtatuts de l'ordre du collier, dont il changea le nom en celui de l'*Annonciade*, à l'honneur de la Vierge; il rétablit cet ordre dans ſa premiere ſplendeur, ajouta quinze roſes blanches & rouges, aux quinze lacs du Collier, & laiſſa ſubſiſter l'ancienne deviſe, F. E. R. T. qu'on a interprété de tant de manieres, & que l'on croit ſignifier *Fortitudo ejus Rhodum tenuit*, en mémoire de l'expédition d'Amédée V contre les Turcs, & du ſecours heureux qu'il donna aux Chevaliers de Rhodes. Mais comme cette deviſe eſt de beaucoup antérieure dans la Maiſon de Savoie à Amé, ou Amédée V, cette interprétation ne peut point avoir lieu: enſorte, que ces quatres lettres forment une énigme, dont vraiſemblablement on n'aura jamais le mot.

Ordre de l'Annonciade.

Charles s'occupoit du ſoin de donner à cet ordre le plus grand luſtre, lorſque, pour le malheur de la Savoie & de l'Europe entiere, la mort enleva l'Empereur Maximilien, qui laiſſoit les Souverains en paix, & ne remplissoit point la terre du bruit de ſes armes, & des entrepriſes de ſon ambition. Les Electeurs aſſemblés à Francfort, élurent pour Succeſſeur du pacifique Maximilien, Charles d'Autriche, Roi d'Eſpagne; ce trop célébre Charles V, dont la politique & les armes troublerent ſi cruellement les nations, la terre preſqu'entiere. François I aſpiroit auſſi à la couronne impériale: Charles-Quint lui fut préféré; & cette concurrence alluma dans le cœur des deux monarques une haine irréconciliable. Charles III ne fut pas plutôt informé de cette nouvelle, qu'il envoya Salmove en Eſpagne, pour témoigner ſa joie au nouvel Empereur, & lui faire des propoſitions de paix avec la France. Le ruſé Charles-Quint reçut avec la plus haute diſtinction l'Ambaſſadeur du Duc de Savoie, & lui fit répondre qu'il conſentoit bien volontiers que ce fut lui qui ſe mêlât de négocier la paix. (2) Cette tâche étoit fort épineuſe, & le Duc de Savoie n'eût pas dû s'en charger: il ſe flatta néanmoins de réuſſir, & ſes eſpérances étoient d'autant plus fondées, que les Ambaſſadeurs du Pape, des Rois d'Angleterre & de France, paroiſſant avoir les mêmes vûes, & l'Empereur, affectant le plus grand éloignement pour la guerre, on croyoit toucher au moment de fixer le calme le plus inaltérable, mais ce n'étoient

Mort de l'Empereur Maximilien & élection de Charles V. 1519-1520.

Diſſimulation de Charles-Quint. 1521.

(1) Capré. *Catal. des Chev. de l'ordre de l'Annonciade. Théatre d'honn. & de Chevalet.*
(2) *Mémoires du Préſident Lambert.* Paradin. *Hiſt. de Say.*

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

point là les projets de l'Empereur, qui, ſous des apparences pacifiques, travailloit ſourdement aux plus grands préparatifs de guerre, ſemoit plus ſourdement encore, l'eſprit de haine, de diſcorde, & n'attendoit plus qu'un prétexte pour éclater; & comme il lui importoit peu que le motif dont il ſe ſerviroit fut vain, ou légitime, il prit pour prétextes les différens ſurvenus entre Robert, Seigneur de la Marck & de Sedan, Duc de Bouillon, & le Seigneur d'Emeryes Raulin. Il appuya vivement la Marck, & en même tems, pour déſobliger ſon rival, François I, il s'engagea à faire rendre à François Sforce, frere de Maximilien Sforce, le Duché de Milan. (1)

Ligue du Pape & de l'Empereur pour la conquête du Milanez. 1522-1523.

Peu content de ces premieres diſpoſitions, l'Empereur remplit l'eſprit du Pape de tant de ſoupçons & de craintes, que renonçant à l'alliance formée avec la France, le Souverain-Pontife ſe joignit à l'Empereur & à Sforce, pour chaſſer les François du Milanez & de l'Italie. Quelque menaçant que fut cet orage, il n'intimida point le valeureux François I, qui ſe diſpoſa à envoyer une armée dans le Milanez. Charles-Quint en fut inſtruit, & il envoya le Comte de Gatinora au Duc Charles III, pour le prier de refuſer le paſſage à l'armée françoiſe & de s'unir à lui. Le Duc de Savoie venoit de conclure ſon mariage avec Béatrix de Portugal, Belle-ſœur de l'Empereur, & il étoit vraiſemblable que le Pape & le Chef de l'Empire l'emporteroient dans cette guerre. Cependant, tel étoit l'attachement de Charles III. pour le Roi de France, que ne pouvant ſe reſoudre à ſe déclarer contre lui, il prit la réſolution de reſter neutre, quelques fortes que fuſſent les conſidérations qui paroiſſoient devoir le déterminer pour Charles-Quint. Ce parti eut ſans contredit été le plus ſage, ſi le théatre de la guerre eût été plus éloigné, mais malheureuſement il étoit aux frontieres de la Savoie, & il étoit bien difficile de ſe garantir des fureurs des deux armées. Le Duc s'en flatta, & n'ayant nulle crainte à ce ſujet, il célébra ſon mariage avec la plus grande magnificence; Genève ſe diſtingua ſur-tout par les brillantes fêtes qu'elle donna à l'occaſion de l'entrée de Béatrix dans cette ville. (2) Mais diverſes allarmes devoient ſuccéder bientôt à la paix publique, & les malheurs de Charles III. ſuivirent de près les déſaſtres du Roi François I. En effet, ce Monarque irrité de la défaite des troupes qu'il avoit envoyées en Italie, réſolut d'y aller lui-même, à la tête de la plus nombreuſe armée qu'il pourroit raſſembler; & bien éloigné de prévoir les ſuites de cette dangereuſe entrepriſe, il exécuta ſon projet, paſſa les alpes, & reçut avec reconnoiſſance les offres que le Duc lui fit faire par Lambert, de lui fournir des vivres, de lui donner paſſage, & de l'aider de toute ſa puiſſance, à recouvrer le Milanez, déja occupé par François Sforce, où Charles-Quint l'avoit rétabli. (3)

Mariage du Duc de Savoie avec Béatrix de Portugal.

Trompeuſes apparences de paix.

François I, après avoir ſolemnellement déclaré, à Lyon, où il étoit alors, qu'il ſe départoit de tous ſes droits ſur la Savoie & le Comté de Nice, témoigna à Lambert qu'il étoit déterminé à faire la paix, pour peu que les propoſitions qu'on lui feroit lui paruſſent recevables. Toujours empreſſé de donner des marques de ſon attachement au Roi de France, Charles III. envoya

(1) *Hiſt. de Sav. Chron. Saboud. Mém. de du Bellay.* Ping. *Aug. Taurin.*
(2) *Hiſt. diſcorſo delle cose di Savoya.* Chieza. Paradin.
(3) *Hiſt. de Charles III. Mém. du Préſident Lambert.*

le même Lambert en Eſpagne, auprès de l'Empereur, & cet habile négociateur ſeconda ſi bien les deſſeins de ſon maître, que Charles Quint eût conſenti à un traité de paix, ſi François I ne ſe fut point obſtiné à garder Fontarabie, qu'il perdit peu de tems après. Mais ſon refus de céder cette place aigrit l'Empereur, qui déja n'étoit que trop excité à la guerre par le Connétable de Bourbon, dont la revolte & les complots avoient déja éclaté. Le parti de ce puiſſant Factieux étoit ſi nombreux & ſi formidable, que le Roi, craignant quelque funeſte révolution s'il s'abſentoit du royaume, ne paſſa point en Italie, comme il en avoit formé le projet, & ſe contenta d'y envoyer ſon armée, commandée par l'Amiral Bonnivet. (1) Si ce Général, qu'on accuſe de perfidie, & qu'on ne devoit cependant accuſer que d'ignorance & de peu de valeur, eût été l'un des plus zélés partiſans du Connétable de Bourbon, il ne ſe ſeroit pas conduit plus mal adroitement qu'il le fit en Italie; toutes ſes opérations furent ſi mal combinées, ſi gauchement exécutées, qu'il fut malheureux dans tout ce qu'il entreprit, & qu'au lieu de faire quelques progrès dans le Milanez, il perdit tout ce que les François y avoient gagné.

François I. envoie en Italie l'Amiral Bonnivet. 1524.

Cette ſuite de revers irrita ſi fort le Roi, qu'il réſolut d'aller venger ſa gloire; il raſſembla toutes les forces qui lui reſtoient & partit, pour réparer les fautes de ſes Généraux. En butte à tous les Princes d'Italie ligués contre lui avec le Pape, les Vénitiens & l'Empereur, il ne lui reſtoit pour allié que Charles III; auſſi n'y eût-il que ce Prince, qui, allant au devant de lui en Piemont, fournit des vivres à ſon armée, lui donna des troupes, & facilita ſon paſſage en Italie. (2) On ſait avec quelle glorieuſe rapidité le Monarque François fit la conquête du Milanez. Dès qu'il ſe fut emparé de Milan, & pendant les premiers jours du ſiege de Pavie, pénétré des ſervices eſſentiels qu'il avoit reçus du Duc de Savoie, il lui donna une penſion de douze mille livres & une compagnie de cinquante hommes d'armes à la ſolde de la France, avec liberté de les employer ainſi qu'il le jugeroit à propos. Cependant le ſiege de Pavie qui duroit depuis quatre mois, continuoit avec la plus grande vigueur de la part des aſſiégeans. Les ſuccès de François, ſes triomphes, ſes conquêtes, avoient beaucoup réfroidi la véhémente ardeur que Charles-Quint avoit témoigné pour la guerre: le Pape, les Vénitiens s'étoient déja raccommodés avec le Roi victorieux, & l'Empereur paroiſſoit deſirer de terminer par une paix ſolide, cette meurtriere quérelle, & qui juſqu'alors lui avoit été ſi déſavantageuſe. (3)

Conquête du Milanez par François I. & ſiege de Pavie.

Clément VII, ſucceſſeur de Léon X, &, comme lui, de la maiſon de Médicis, négocioit pour l'Empereur auprès de François I, du Connétable de Bourbon & du Vice-Roi de Naples. Lambert ſe joignit aux autres négociateurs, & il commençoit déja à ſe flatter de quelque ſuccès, lorſque le Conſeil du Roi de France, rejetta les propoſitions des Impériaux; enſorte que François I. fit dire à Lambert par l'Amiral Bonnivet, qu'il ne vouloit plus faire avec l'Empereur *d'autre appointement qu'à coups de Canons.* Cette

(1) *Hiſt. de France. Mém. de du Bellay.* Paradin. *Hiſt. de Sav.*
(2) *Hiſt. de Mil.* Ping. *Aug. Taurin.* Chieza.
(3) *Mém. du Préſident Lambert.* Paradin. *Hiſt. de Sav.*

Digitized by Google

Sect. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

réponſe étoit déciſive : Lambert en fut affligé ; & croyant que ſes négociations étoient déſormais inutiles, il prit congé du Roi, & revint auprès du Duc rendre compte des vains efforts qu'il avoit faits pour remplir ſa commiſſion. Mais, il étoit à peine arrivé à Turin, que l'on y reçut la funeſte nouvelle de la perte de la bataille de Pavie, & de la priſe encor plus déplorable du Roi de France. (1).

Bataille de Pavie, François I. eſt vaincu & fait priſonnier. 1525.

Charles III, profondément affligé de ce cruel déſaſtre, fit partir auſſi-tôt un gentil-homme pour témoigner au Roi captif ſa ſenſibilité, & offrir pour ſa délivrance, ſa perſonne, ſes états, & tout ce qu'il avoit de fortune & de puiſſance. Comme ces offres n'étoient point une vaine & ſtérile affectation, & que le Duc de Savoie eût réellement racheté la liberté de François au prix des plus grands ſacrifices, il fit partir en même tems, deux Ambaſſadeurs, l'un pour l'Eſpagne, chargé de ſolliciter l'Empereur en faveur de ſon illuſtre priſonnier ; l'autre pour la Cour de France, chargé de faire à la Régente, mere du Roi & ſœur du Duc, les mêmes offres qu'il avoit faites à François. La Reine Régente, d'autant plus étonnée de cette démarche & de ce zele, que c'étoit elle, qui, ſecondée par René de Savoie, Comte de Villars, avoit aigri François I. contre ſon frere, répondit avec la plus vive reconnoiſſance, & le fit prier d'aller juſqu'à Lyon, où elle ſe rendroit pour concerter avec lui les moyens de délivrer le Roi. (2).

Dans cette conférence de Lyon, où ſe trouverent Charles III, la Reine, mere de François, & pluſieurs Grands du Royaume, il fut convenu que le Duc de Savoie étant Beau-frere de l'Empereur & oncle du Roi, perſonne n'étoit plus capable que lui de travailler efficacement à la délivrance de ce Monarque captif, & de ménager le traité de paix le moins déſavantageux à la France. D'après cette réſolution, le Duc ſe préparoit à paſſer en Eſpagne, quand la Régente changeant d'avis, y envoya Madame d'Alençon ſa fille, qui ne fut point auſſi heureuſe dans ſa négociation qu'on s'en étoit flatté. Cette Princeſſe fut accompagnée dans ce voyage par les Ambaſſadeurs de Charles III ; &, ſuivant les inſtructions de leur Souverain, ils agirent avec la plus grande chaleur auprès des Miniſtres de l'Empereur.

François I. eſt délivré. 1526.

On ſait à quel prix l'avidité du ruſé Charles-Quint mit la liberté de ſon priſonnier, qui ayant été enfin délivré, par le traité de Madrid, ſe hâta de ſortir d'Eſpagne, dont le ſéjour lui avoit été à tous égards ſi déſagréable. (3). A peine il ſe fut rendu à ſa Cour, que pour mieux reſſerrer les liens qui l'uniſſoient à la maiſon de Savoie, il fit propoſer le mariage de Louis de Savoie, Prince de Piemont, fils aîné du Duc, avec Marguérite de France, fille du Roi, quoique Louis & Marguérite fuſſent encore en très-bas âge. Mais, comme par bien des motifs, le Roi François I deſiroit cette union, il en fit preſſer la concluſion, & accorda au jeune Prince de Piemont une compagnie de cent lances. Duprat, Chancelier de France, propoſa enſuite un traité de ligue offenſive & défenſive envers & contre tous, entre François I. & le Duc de Savoie : (4) les Ambaſſadeurs de Charles III. accepterent vo-

Mariage de Louis de Savoie avec Marguérite de France.

(1) *Hiſt. de Fr. diſcorſo delle core di Savoya. Mémoires du Préſid. Lambert.*
(2) *Apol. pour la Maiſ. de Sav. Mém. du Préſid. Lambert.*
(3) Paradin. *Hiſt. de Sav. Chron. Sabaud.* Chieza.
(4) *Hiſt. de Fr.* Paradin. *Apol. pour la Maiſ. de Sav.*

Digitized by Google

Sect. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

fonders la propoſition; mais ils voulurent, ſuivant les intentions de leur maître, en excepter le S. Siege, l'Empereur & l'Empire, & cette exception, à laquelle François I. refuſa d'autant plus de conſentir, que c'étoit préciſément contre l'Empereur, que ſon deſſein avoit été de ſe confédérer, empêcha la concluſion de ce traité.

Cependant, le Duc de Savoie, qui, quelque fort que fut ſon attachement pour la France, ne vouloit, ni déplaire à l'Empereur ſon Beau-frere, ni l'avoir pour ennemi, craignant d'être encore preſſé de former cette ligue, donna pour ſe mettre à l'abri de toute ſollicitation à cet égard, une déclaration ſolemnelle, par laquelle il proteſtoit que jamais il ne ſe détacheroit des intérêts de l'Empereur, auquel il avoit des obligations eſſentielles, & qu'il ne l'abandonneroit en aucun tems, quelque traité qu'il pût faire d'ailleurs, avec le Roi de France. Cette proteſtation arrêta comme il l'avoit prévu, toutes les négociations & toutes les inſtances qu'on s'étoit propoſé de faire auprès de lui; enſorte que les Ambaſſadeurs de France qui vinrent en Savoie, ne furent chargés que de faire ratifier le mariage conclu à la Cour de François I; ce que le Duc de Savoie fit avec la plus vive ſatisfaction (1); elle fut tout auſſi ſincere de la part du Roi, qui parut ſi content, qu'il envoya en Savoie Des Barres, ſon Conſeiller & ſon Maître d'Hôtel, porter l'ordre de France au Prince de Piemont.

Prudente conduite de Charles III 1527.

Bientôt la guerre ſe ralluma en Italie avec la plus cruelle violence; mais Charles III continua de garder la plus exacte neutralité, & il ne ſe donna, durant cette quérelle, d'autre ſoin que celui de tâcher de reconcilier les deux couronnes. Cette reconciliation devenoit chaque jour plus épineuſe, par les difficultés que ſuſcitoit continuellement la mauvaiſe foi de Charles-Quint. En effet, on n'ignore pas que contre ſes promeſſes, il retenoit en Eſpagne les Enfans de France, qu'il avoit reçus en ôtage lors de la délivrance de François I. Il prenoit pour prétexte le refus que le Roi faiſoit de conclure la paix; mais en même tems il propoſoit pour cette même paix, des conditions ſi dures & ſi défavorables à la France, qu'il étoit bien aſſuré qu'elles ne ſeroient point acceptées. Le Roi qui deſiroit ſincérement la fin de cette malheureuſe guerre, ne demandoit que des conditions plus modérées, & il ne recevoit que des réponſes très-peu ſatisfaiſantes. (2)

La guerre ſe rallume en Italie.

Parmi les Miniſtres de Charles V étoient deux ſujets du Duc de Savoie, Mercurin, Seigneur de Gatinara, Grand Chancelier de l'Empire, & Laurent de Gorrevod, Grand-Maître d'Hôtel de l'Empereur. François I. ſe perſuada que ces deux Miniſtres, ajoutant encore au crédit que le Duc de Savoie avoit en Eſpagne, ce Prince plutôt que tout autre, obtiendroit de cette Cour les demandes qu'il y faiſoit. Charles III ſeconda de toute ſa puiſſance les vues du Roi; il envoya le Préſident Lambert en Eſpagne; & pendant que ce négociateur y rempliſſoit ſa commiſſion, Louiſe de Savoie, mere de François I, & Marguérite d'Autriche, Ducheſſe Douairiere de Savoie & tante de l'Empereur, entreprirent de faire la paix entre les deux Monarques; & à cet effet, Louiſe de Savoie, envoya, du conſentement de ſon fils, Ros-

Soins & démarches du Duc de Savoie. 1528 1529.

(1) Ping. *Aug. Taurin. Chron. Sabaud. Apol. pour la Maiſ. de Savoie.*
(2) *Hiſt. de Fr. Hiſt. de Charles V.*

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

mero & Guillaume de Barres à Madrid. Mais ces deux Députés ne gagnerent rien ſur l'eſprit de l'Empereur, qui conſentit ſeulement que les deux Princeſſes travailleſſent à terminer cette grande affaire, concurremment avec le Duc de Savoie, en faveur duquel il feroit, dit-il, ce qu'il ne voudroit point faire pour quelqu'autre que ce put être. (1)

Congrès de Cambrai.

Lambert, inſtruit de ces nouvelles diſpoſitions, & informé que les deux Princeſſes devoient s'aſſembler à Cambrai, s'y rendit en diligence, & y trouva le Roi de France. Les Articles du traité étant déja ébauchés, François I. envoya le Préſident Lambert à la Fere, ſous prétexte d'aller y recevoir les inſtructions que le Duc de Savoie devoit lui envoyer, mais, à Paris, il fut arrêté par un Valet-de-Chambre du Roi, ſuivi de vingt archers qui le conduiſirent, ainſi que ſes gens, au Château d'Arques en Normandie. Lambert étoit revêtu d'un caractere qui rendoit ſa perſonne inviolable; il ſe plaignit hautement, & on lui dit, que pour ravoir plutôt les Enfans de France retenus en Eſpagne, on avoit cru devoir arrêter le Miniſtre du Beau-frere de l'Empereur. Cette raiſon parut très-mauvaiſe à Lambert, & elle l'étoit en effet; il écrivit à la Régente & au Roi, auxquels Bernex, Ambaſſadeur ordinaire de Charles III en France, ſe plaignit vivement de cette infraction au Droit-des-Gens. Louiſe de Savoie & François I. parurent très-ſurpris, & dirent qu'ils ne ſavoient rien de la violence faite à Lambert. Mais, quelle apparence qu'une telle entrepriſe eût été faite à leur inſçu? Charles III voulut bien ſe contenter de ces raiſons, très-peu ſpécieuſes; Lambert fut délivré, & tous les papiers qu'on lui avoit ſaiſis lui furent rendus. (2)

Paix de Cambrai & couronnement de l'Empereur. 1530.

Cependant la paix de Cambrai, qu'on appella *la Paix des Dames*, ne fut pas plutôt conclue, que Charles-Quint partant pour aller ſe faire couronner à Bologne en Italie, invita le Duc à ſe rendre dans cette ville afin d'y aſſiſter à ſon couronnement. Le Duc de Savoie évitant toutes les occaſions de donner de la jalouſie au Roi de France, lui fit part du voyage qu'il alloit faire, ſur l'invitation de l'Empereur, & partit de Turin, accompagné d'un grand nombre de prélats & des ſeigneurs les plus diſtingués de ſes états. Averti de ſon arrivée, l'Empereur le reçut en Souverain & en parent chéri. (3) Charles III ſaiſit cette occaſion de ſe plaindre au Souverain-Pontife & à l'Empereur, de l'injuſtice des Vénitiens qui occupoient le Royaume de Chypre, quoiqu'ils ne puſſent ignorer la légitimité de ſes droits ſur ce trône. Avant de prononcer, le Pape & l'Empereur ſe firent lire la donation de la Reine Charlotte au Duc Charles I, & ils déclarerent que ce Royaume devoit être reſtitué par les Vénitiens, qui ne l'occupoient qu'à titre d'uſurpation. D'après ce jugement le Duc de Savoie envoya des Ambaſſadeurs à Veniſe, pour demander la reſtitution ordonnée. Mais les Vénitiens ne jugeant point à propos de ſe conformer à la déciſion de Clément VII & de Charles-Quint, dirent pour toute réponſe aux ambaſſadeurs de Savoie, ces pa-

Jugement du Pape & de l'Empereur, qui adjugent le Royaume de Chypre au Duc de Savoie.

(1) *Mém. du Préſident Lambert.* Paradin. *Hiſt. de Savoie.*
(2) *Mém. du Préſident Lambert* Ping. *Aug. Taurin.*
(3) Agripp. *de Caron. Caroli V.* Blaſ. Bar. *Regiſtro. Corem. ſub Clem. VII.*

Digitized by Google

paroles du Pſalmiſte: *Cœlum Cœli Domino, terram autem dedit filiis hominum:* raiſon excellente à la vérité, lorſqu'elle eſt étayée par la force. (1)

Toutefois, s'il ne dépendit point de l'Empereur, ni du Pape de contraindre les Vénitiens de reſtituer la couronne de Chypre au Duc de Savoie, ils comblerent l'un & l'autre ce Prince de tant d'honneurs, & lui donnerent des preuves ſi diſtinguées de leur eſtime & de leur amitié, qu'il eut lieu d'être ſatisfait de ce voyage. Clément VII voulant même le ſervir tout auſſi efficacement qu'il lui ſeroit poſſible, lui envoya dès ſon retour à Rome, une bulle par laquelle il chargeoit les Evêques d'Aſti, de Caſal & d'Albe, de recevoir les dépoſitions des témoins que le Duc avoit à produire, concernant l'invaſion du Royaume de Chypre par le bâtard Jacques; procédure d'autant plus inutile, que les Vénitiens ne diſconvenoient point que Jacques n'eût dépouillé le Roi Louis & la Reine Charlotte; mais ils diſoient qu'ayant acquis du bâtard Jacques, le Royaume dont ils étoient en poſſeſſion, ils n'étoient nullement tenus de le reſtituer pour lui. (2) Quoiqu'il en ſoit, tandis que les trois prélats ſe diſpoſoient à remplir leur commiſſion, Charles III s'occupoit d'un ſoin plus utile; il renouvelloit par ſes Ambaſſadeurs les anciennes alliances formées par ſes prédéceſſeurs & par lui-même avec le Canton de Fribourg. D'un autre côté, les bienfaits de l'Empereur reculoient les frontieres des états de Savoie. En effet, avant ſon départ de Bologne, Charles-Quint fit donation à Charles & à ſes ſucceſſeurs, du Comté d'Aſti, & quelque tems après, il lui donna encore la Souveraineté & le Vicariat du S. Empire ſur le même Comté & ſur le Marquiſat de Ceve. (3)

Procédure inutile ordonnée par le Pape.

François I fut très-mécontent de la libéralité de l'Empereur & de la facilité de Charles à accepter ces dons: il s'en plaignit: Ulrich de Montferrat Ambaſſadeur de Savoie, lui fit envain des repréſentations ſur cet objet: le Roi l'écouta froidement, & le tems de la confirmation du mariage du Prince de Piemont avec Marguérite de France étant arrivé, il différa cette union ſous les prétextes les plus vagues, & preſſé par les ambaſſadeurs de Savoie, il répondit aſſez durement qu'il falloit remettre les concluſions de cette affaire à d'autres tems, & que le Duc ne devoit rien attendre de lui déſormais, parce qu'il l'avoit trop ſenſiblement offenſé. François étoit trop ulcéré pour ſonger à la ſituation embarraſſante de Charles III, qui n'avoit point ſollicité les donations qui lui avoient été faites, & qui eût également irrité Charles-Quint, s'il les eût refuſées.

Donation de l'Empereur au Duc de Savoie. 1531-1532.

L'Empereur du fond de la Hongrie, où il s'étoit couvert de gloire par la mémorable bataille qu'il avoit livrée aux Turcs, revint victorieux en Italie; où il devoit avoir encore une entrevue à Bologne avec le Pape. Le Duc & la Ducheſſe de Savoie ſe rendirent dans cette ville, avec le jeune Prince de Piemont leur fils, & les deux Beaux-freres renouvellerent par un traité, l'alliance qu'ils avoient précédemment formée. (4) Béatrix ayant fait part à l'Empereur du deſſein qu'elle avoit d'aller en Eſpagne voir l'Impératrice ſa ſœur, Charles-Quint voulut que le jeune Prince fut auſſi de ce

(1) *Hiſt. de Chypre.* Eſt de Lizigni. Paradin. *Hiſt. de Sav.*
(2) *Hiſtor. Diſcorſo delle Coſe di Sav. Mém. du Préſid. Lambert.*
(3) Ping. *Aug. Taur.* Chieza. *Chronic. Sabaud.* Faradin. *Hiſt. de Sav.*
(4) *Mém. du Préſid. Lambert.* Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.* T. I.

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

voyage. Le Duc de Savoie ne ſe détermina qu'avec peine de ſe ſéparer de ſon fils; qui s'embarqua ſur les galeres de l'Empereur avec la Ducheſſe ſa mere. Mais à peine ils s'étoient éloignés du rivage, qu'ils furent aſſaillis par une tempête ſi violente, que Béatrix effrayée, & hors d'état, avancée autant qu'elle l'étoit dans ſa groſſeſſe, de ſupporter l'agitation du vaiſſeau, fut contrainte de ſe faire ramener à Nice, d'où elle partit pour Turin, laiſſant ſon fils à l'Empereur, qui le conduiſit en Eſpagne.

Pendant le ſéjour du Souverain-Pontife, de l'Empereur & des Ambaſſadeurs de France à Bologne, il avoit été convenu qu'il y auroit à Nice une entrevue, dans laquelle on termineroit les affaires ſur leſquelles on n'avoit pas eu encore le tems de décider définitivement. Quelques mois avant l'ouverture de cette eſpece de congrès, Clément VII, on ignore par quel motif, envoya prier le Duc de lui remettre la ville ainſi que la citadelle de Nice, après en avoir fait ſortir tous les gens de guerre qui en formoient la garniſon. (1) Charles III ne ſuppoſoit point au Pape des intentions perfides; mais il fut d'autant plus ſurpris de cette demande, que ſi en effet, Clément VII eût formé quelque projet d'uſurpation, le ſuccès d'une telle demande eût été le moyen le plus ſûr de réuſſir. Ainſi quelque deſir qu'eût le Duc d'obliger le Pape, il ne crut cependant par devoir lui permettre d'envoyer garniſon dans une place & une citadelle qui n'appartenoient point au S. Siege, &, par le conſeil de l'Empereur, il répondit au Souverain-Pontife, qu'il auroit ſoin de mettre bonne & nombreuſe garde dans la ville, afin que Sa Sainteté y fut dans la plus grande ſûreté, mais qu'à l'égard de la citadelle, il ne pouvoit la remettre à qui que ce fut; & que d'ailleurs, cette demande ſuppoſoit une ſorte de défiance qu'il ne méritoit point.

Clément parut ſe contenter de ces raiſons; mais l'entrevue indiquée à Nice n'y eut pas lieu, le rendez vous fut transféré à Marſeille, où ſe conclut le mariage du Duc d'Orléans avec Cathérine de Médicis, Ducheſſe d'Urbin, niece du Pape. (2) Toutefois, ce qui ne tarda point à faire connoître dans quelles vues Clément VII avoit demandé Nice & ſa citadelle, fut le reſſentiment que François I témoigna du refus que le Duc avoit fait de ſe défaiſir de cette place. Le Roi, qui avoit fait agir le Souverain-Pontife, ne put cacher ſon mécontentement, & pour ſe venger de ce que Charles III n'avoit pas voulu ſe laiſſer dépouiller, il obtint du Pape Paul, ſucceſſeur de Clément, une bulle de ſuppreſſion de l'évêché de Bourg. Le Duc de Savoie eût été très-fondé à s'oppoſer à cette ſuppreſſion; il eût pu même l'empêcher; mais quelques raiſons qu'il eût de ſe plaindre du Roi, il voulut bien conſentir à l'exécution de cette bulle, & envoya même des Ambaſſadeurs à François I, pour lui témoigner le deſir qu'il avoit de maintenir la bonne intelligence qu'il y avoit presque toujours eue entre la France & la Savoie. Il eſt vrai que Charles III étoit alors occupé d'une affaire très importante, & qui l'obligeoit aux plus grands ménagemens.

Reſſentiment de François I, qui fait agir le Pape. 1533-1534.

Cette intéreſſante affaire étoit la reduction de Genève, car quelques meſures

(1) *Hiſtor. Diſcorſo delle Coſe di Savoya.* Chieza. Ping.
(2) *Mém. du Préſident Lambert.* Paradin. *Hiſt. de Savoie.* Chieza. Voyez. *Hiſt. de Genève.*

Digitized by Google

Sect. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

que Charles III eut priſes pour s'aſſurer de la fidélité des Genevois, ils venoient de demander encor & d'obtenir la bourgeoiſie de Fribourg, le Duc s'étoit plaint aux Cantons de cette infraction au traité de Confédération de 1512: on lui avoit rendu juſtice, & le traité de bourgeoiſie avoit été caſſé: mais en 1532 les Genevois ayant ſollicité la même alliance les Fribourgeois la leur accorderent; & cette même bourgeoiſie qui avoit été déclarée nulle quelques années auparavant fut confirmée par le Corps Helvétique, reconnue légitime & Genéve ſouſtraite à l'obéiſſance des ſouverains de Savoie: mais dans l'intervalle qui s'étoit écoulé depuis 1512 juſqu'en 1532, la plus puiſſante des cauſes avoit opéré en Europe une étrange révolution dans les opinions des hommes, en Allemagne & en Suiſſe ſur-tout, ainſi que dans les contrées voiſines, où la doctrine des Proteſtants avoit fait de rapides progrès. Scandaliſés, ou dumoins affectant le plus grand mécontentement de la perverſité des mœurs de leurs Eccléſiaſtiques, irrités de leur indolence, fatigués de leur avidité, les Genevois, après s'être inutilement plaint des excès de leur clergé, avoient fini par préférer les dogmes de Calvin à ceux de Rome, & la plûpart des citoyens s'étant déclarés pour les nouvelles opinions, ils chaſſerent, ſecondés par leurs alliés, René de la Baume, leur Evêque, Prélat altier & qui, à la vérité, s'occupoit plus des moyens de s'enrichir & d'étendre ſon autorité que du ſoin d'édifier ſon dioceſe. La Baume contraint de ſortir de Genève, implora le ſecours de Charles III, qui, également offenſé ſe plaignit aux Cantons du procedé des Fribourgeois &c. il y eut à ce ſujet une conférence en Suiſſe; mais on n'y conclut rien.

Les Genévois chaſſent leur Evêque.

Charles crut qu'en ſa préſence on ſeroit plus empreſſé à lui rendre juſtice: il ſe trompa; les députés des Cantons ſe rendirent auprès de lui comme il l'avoit deſiré; mais ceux de Berne conſentant que Genève rentrât ſous la domination de la Savoie, s'oppoſerent au rétabliſſement de l'Evêque, & voulurent qu'on laiſſât aux Genévois toute liberté de conſcience. Charles eut du peut-être accepter cette propoſition qui du moins lui aſſuroit ſes droits de ſouveraineté ſur Genève: mais ſon zele pour la réligion lui fit réjetter ce moyen d'accommodement, & pour avoir voulu conſerver l'Evêque la Baume, il perdit ſon autorité ſur les Genevois. Il crut gagner par la force des armes ce qu'il n'avoit pû obtenir par la voie de la négociation, & il ſe propoſa de faire la guerre à Genève; mais il ne ſongeoit point contre quelles redoutables puiſſances il alloit avoir à lutter: il en fut bientôt inſtruit. En effet, quelques Officiers du Roi de France en Dauphiné, ayant empieté ſur la juriſdiction du Duc, & fait même des uſurpations ſur ſes terres, il en fit demander la réparation aux Magiſtrats du Parlement de Grenoble: ils répondirent que le Roi leur avoit défendu de ſe mêler en aucune maniere de ſemblables affaires. Le Duc envoya un Ambaſſadeur à la Cour de France, & cet ambaſſadeur ne fut point écouté; bien loin même de donner ſatisfaction au Duc, François I fit faire à Neufchâtel une levée de mille hommes pour ſoutenir les Genevois: mais les habitans de Gex fidelles à leur Souverain, attaquerent cette troupe, la vainquirent, en maſſacrerent une partie, & obligerent le reſte de ſe ſauver en France.

Le Duc tente de réduire Genève ſecourue par François I.

Succès des troupes de Savoie.

Ce petit ſuccès encouragea le Duc: il raſſembla toutes ſes forces, & confia ſon armée deſtinée à reduire Genève à Jean Jacques de Médicis, Marquis de

Digitized by Google

SECT. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

Musſ. Mais tandis que ce Général ſe diſpoſoit à commencer les hoſtilités, François I. dans la vue de ſeconder les Genevois, donna ordre à François de Montbel de lever dans le Lionnois 1200 hommes d'Infanterie & de les conduire au ſecours de Genève. Montbel remplit avec activité cette commiſſion, & il s'étoit déja avancé juſqu'à Satenau, lorſque le Seigneur de cette terre, plein de zele pour le Duc, raſſembla tumultuairement les habitans du lieu, les arma comme il put, appella quelques troupes qu'il y avoit dans le voiſinage, marcha contre Montbel, fut joint par le Comte de Chalant Maréchal de Savoie, attaqua le petit corps de François & le battit complettement. François I. vivement irrité de ces deux défaites, envoya au ſecours des Genevois la compagnie entiere des Gens-d'armes Italiens entretenue en France, ſous le commandement de Ranuce de Cere Baron Romain. Cette compagnie fut encor plus malheureuſe, & à peine elle étoit arrivée au païs de Gex, qu'elle y fut taillée en pieces.

Charles III envoie demander à François I. raiſon de ſa conduite.

Profondément ulcéré de la conduite du Roi, qu'il ne croyoit pas avoir offenſé, & beaucoup plus encore de l'affectation de ce Monarque à donner du ſecours aux Genévois, Charles III ſe plaignit de l'injuſte rigueur de ces procédés au Pape, à l'Empereur & au Roi de France lui-même, auquel il envoya, en qualité d'Ambaſſadeur, l'Evêque de Lauſanne: mais ſes plaintes ne firent qu'une impreſſion légere ſur Paul III & ſur Charles-Quint. L'Evêque de Lauſanne fut très-mal accueilli à la Cour de France, & François I, aprés lui avoir dit que le Duc de Savoie ne ſe conduiſoit ni en bon oncle ni en bon ami, puiſqu'il lui retenoit contre toute juſtice les poſſeſſions dépendantes de Louiſe de Savoie, ſe retira fort brusquement, ſans vouloir écouter les raiſons de l'Ambaſſadeur, qui ne fut pas mieux reçu chez les Miniſtres, & fut congédié. (1) Cependant le Marquis de Muſs, Général des Troupes de Savoie, tenoit Genève inveſtie, la preſſoit vivement & s'en ſeroit rendu maître, ſi les Bernois, gagnés par le Roi de France, n'euſſent déclaré les Genévois leurs alliés, menacé le Duc de lui faire la guerre, s'il ne ſe hâtoit de ceſſer ſes hoſtilités, & de retirer ſes troupes. Cette déclaration jetta Charles III dans le plus grand embarras; il ne voyoit de toutes parts que des orages, & nulle eſpérance d'appui ni de ſecours; il conſentit à une conférence que les Suiſſes indiquerent à Aouſte, & les miniſtres y propoſerent divers moyens de terminer cette guerre: mais les Bernois perſiſterent à laiſſer la nouvelle doctrine s'établir à Genève; enſorte qu'il fallut abſolument renoncer à la paix. Toutefois, le Duc de Savoie rallentit ſes hoſtilités, dans la crainte de ſoulever en même tems contre lui les Cantons Helvétiques & le Roi François I. Il envoya des Ambaſſadeurs à Naples, pour rendre compte à l'Empereur qui venoit de s'y rendre, de la ſituation embarraſſante où il ſe trouvoit, & des propoſitions que le Roi François I. lui faiſoit faire de lui remettre en échange de quelques villes de France, Turin, Veillane, Chivas, Montmeillan & Vercel; échange qui eût rendu le Roi très-puiſſant en Italie. (2)

Les Bernois ſe déclarent hautement pour Genève.

Les Etats du Duc de Savoie ſont menacés de tous côtés.

Pendant que Charles III. envoyoit demander du ſecours à l'Empereur,

(1) *Mém. du Préſid. Lambert.* Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Moiſ. de Sav.* T. I.
(2) Paradin. *Hiſt. de Savoie. Mém. du Préſident Lambert.*

Digitized by Google

Sect. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496 1630.

Poyet, Préſident du Parlement de Paris, arriva à Turin, chargé de la part du Roi de France de demander au Duc le pays de Breſſe, les Comtés de Nice & d'Aſti, Vercel, Foucigny & pluſieurs autres terres qu'il prétendoit faire partie de la ſucceſſion de Louiſe de Savoie, mere du Roi de France. Charles III, à la tête de ſon Conſeil, donna audience à Poyet; Purpurat; Préſident de Piemont, répondit au nom du Duc, & fit valoir avec beaucoup de force les droits de ſon maître. L'Ambaſſadeur Poyet répliqua durement qu'il étoit inutile de diſcuter la légitimité, ou l'invalidité d'une cauſe qui n'exigeoit ni plaidoyer, ni conſultation, attendu que le Roi de France ne vouloit pas qu'on délibérât, mais qu'on lui remît les poſſeſſions qu'il demandoit. Après cette déclaration il ſe retira & ſe rendit auprès de François I, qui étoit à Lyon, où il avoit raſſemblé une formidable armée, que l'on croyoit deſtinée pour le Milanez, & que le Roi parut décidé à employer contre le Duc de Savoie, auquel il déclara la guerre au mois de février 1535.

Le Roi de France déclare la guerre au Duc de Savoie. 1535.

Les hiſtoriens ſe font vainement épuiſés à indiquer la véritable cauſe de cette guerre, qu'on ne doit attribuer qu'à l'attachement de Charles III pour l'Empereur (1). Quoiqu'il en ſoit, Chabot, Général des troupes françoiſes, commença les hoſtilités, & fondit ſur la Breſſe, qu'il envahit d'autant plus facilement, que n'y ayant, ni troupes, ni places fortes, il n'éprouva aucune réſiſtance; le Bugey ſuivit l'exemple de la Breſſe: Chabot établit le Comte de Montrevel, en qualité de Lieutenant-Général, pour y recevoir le ſerment de fidélité des villes, des communautés, des gens d'égliſe & de la nobleſſe. De ces provinces ſoumiſes, l'armée conquérante paſſa en Savoie, où elle eut les mêmes ſuccès: Chambéri & Montmeillan ouvrirent leurs portes aux François, qui ſe rendirent maîtres de tout le pays ſitué en de-ça du Mont-cenis. Il n'y eut que les habitans de la Tarentaiſe, qui, plus fidelles à leur Souverain, qu'intimidés par les vainqueurs, ſe défendirent avec une intrépidité digne des plus grands éloges: ils allerent fierement attaquer à Conflans, la compagnie des Gens-d'Armes du Comte de S. Paul, la défirent, l'écraſerent & ſe couvrirent de gloire. (2)

Tandis que Charles III voyoit ſon peuple & ſes états paſſer ſous la domination françoiſe, il perdoit irrévocablement Genève, où la doctrine de Calvin ne fut pas plutôt établie, que les Genévois ruinerent les monaſteres, chaſſerent pour jamais de la ville les prêtres & les moines, & renverſerent la chaire épiſcopale, que le Souverain transféra à Annecy. Mais lui-même ſentoit ſa couronne lui échapper: d'autant plus malheureux dans ſon déſaſtre, qu'il ne voyoit aucune Puiſſance diſpoſée à le ſecourir. L'Empereur parut pénétré de ſes infortunes, & lui écrivit une lettre, dans laquelle il cherchoit à le conſoler de la perte du Prince de Piemont, récemment mort en Eſpagne. Mais c'étoit une armée, & non de vagues & ſtériles complimens de condoléance, que le Duc lui demandoit. Sa ſituation devint plus accablante, par la conduite des Bernois qui lui envoyerent un héraut pour lui déclarer la guerre. Les Ambaſſadeurs de Charles-Quint ſe donnerent quel-

Mort du Prince de Piemont.

(1) Du Bellay. de Serres. Jean de Beaucaire. Dupleix. Tabouo. Pierre de S. Julien. Boyoin-Villars.

(2) *Hiſt. de Breſſe & de Bugey. Hiſtor. diſcorſo delle coſe di Savoya.*

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de* Savoie & de Piemont. 1496-1630.

ques ſoins pour détourner cet orage, & menacerent même les Cantons des armes de l'Empereur, s'ils ne s'oppoſoient à la réſolution de Berne. Il y eut à ce ſujet une diete des Cantons Confédérés, mais les Bernois perſiſterent, ſous prétexte que le Duc avoit contrevenu aux traités d'alliance, en faiſant la guerre aux Genévois leurs alliés. Les troupes de Berne ne tarderent point à commencer les hoſtilités; elles entrerent dans le pays de Vaud, chaſſerent l'Evêque de Lauſanne, s'emparerent de ce pays, ainſi que de celui de Gex, envahirent le Chablais, le Genévois, & de conquête en conquête, ſoumirent tout, juſqu'auprès de la riviere de Dranze (1), où la nouvelle doctrine fut établie ſur les ruines de la religion romaine. Les Valéſans ſaiſirent avidement cette occaſion de ſe ſaiſir du reſte de Chablais, & ſous prétexte de s'oppoſer aux armes des Bernois, les Fribourgeois s'emparerent du Comté de Romont.

Le Duché de Savoie eſt envahi de tous côtés.

François I, par qui tous ces ennemis agiſſoient, ſe diſpoſoit à achever la conquête de la Savoie, & à faire paſſer dans ce pays, déja ſi cruellement ravagé, une armée aſſez puiſſante pour la réduire entiérement, lorſque la Reine de Navarre, ſœur du Roi & l'Ambaſſadeur de Portugal en France, témoins des grands préparatifs qui ſe faiſoient, écrivoient au Duc, que le ſeul moyen qui lui reſtât d'éviter ſon entiere ruine, étoit de ſe mettre lui, la Ducheſſe ſon épouſe & toute leur famille, à la diſcrétion du Monarque François. Charles frémit d'indignation & prit la généreuſe réſolution de s'enſevelir ſous les débris de la derniere place qui lui reſteroit, plutôt que de conſentir à une auſſi flétriſſante humiliation (2). Informé de la marche de l'armée françoiſe qui s'avançoit, il donna ordre au Marquis de Muſs de garder les paſſages de Suze; mais cet ordre fut donné trop tard, & les François avoient déja paſſé les alpes. Turin n'étoit pas aſſez fort pour ſoutenir un ſiege: Charles III aſſembla les habitans & leur dit, que, hors d'état de les défendre, & contraint de les abandonner, il leur conſeilloit de ſe rendre, & d'éviter par une prompte ſoumiſſion les malheurs d'un ſiege, & les horreurs auxquelles ils ſeroient expoſés s'ils attendoient que la ville fut priſe d'aſſaut. Il partit enſuite avec ſa famille après avoir fait embarquer ſur le Pô l'artillerie du château, ſes meubles les plus précieux, & il alla ſe renfermer dans Vercel, d'où il fit paſſer la Ducheſſe & ſon fils à Milan (3). Il étoit à peine arrivé à Vercel, que l'armée françoiſe paroiſſant devant Turin, les habitans furent ſommés d'ouvrir les portes & de ſe rendre; ce qu'ils firent le même jour, après avoir généreuſement proteſté, qu'ils n'entendoient point déroger aux droits de Charles III, mais céder ſeulement au malheur des tems & à la néceſſité des circonſtances.

Le Duc abandonne Turin & va ſe renfermer dans Vercel.

Avec quelqu'empreſſement néanmoins que Turin ſe fut rendu, les François le mirent au pillage comme ſi la ville eût été priſe d'aſſaut. Raſſaſiés de butin & de licence, l'armée françoiſe partit après avoir laiſſé une forte garniſon à Turin, ſous les ordres de Proſper Colomne, que Chabot y établit Gouverneur. Mais, pendant que les François s'avançoient vers le Vercellois, Antoine de Leve, Gouverneur de Milan, ſe mettoit en campagne, ſuivi de tou-

(1) Sleidan. Liv. 10. Guillim. *de Reb. Helvet.* Simler. Paradin. *Hiſt. de Savoie.*
(2) *Hiſtor. diſcorſo delle coſe di Savoya. Mém. du Préſident Lambert.*
(3) Ping. *Aug. Taurin.* Paradin. *Hiſt. de Sav. Chronic. Sabaud.*

Digitized by Google

ſes ſes forces, & ſe joignoit au Duc, qui à la tête de douze mille hommes d'infanterie & de ſix cens chevaux, ſe diſpoſoit à ſecourir Vercel, où il avoit laiſſé une garniſon de trois-mille hommes (1). Cependant l'Empereur, alarmé des progrès des armes françoiſes, ſe plaignoit vivement à la cour de Rome, où il étoit alors, de la guerre que le Roi faiſoit à ſon Beau-frere Charles III. Le Souverain Pontife parut deſirer de voir ceſſer cette querelle: & il y eut à ce ſujet pluſieurs conférences entre Paul III, Charles-Quint & les Ambaſſadeurs de France. On crut à la Cour de François I. la paix ſi prochaine, que Chabot eut ordre de ſe retirer, de ceſſer les hoſtilités dans le Piemont, &, de laiſſer les choſes dans l'état où elles étoient, juſqu'au retour du Cardinal de Lorraine, qui étoit allé à Rome conférer avec le Pape & l'Empereur.

Sect. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1559.

Négociations à Rome.

Il n'eût tenu qu'au Souverain-Pontife de rendre la paix à la Savoie, & de profiter des diſpoſitions pacifiques de François I, annoncées par le Cardinal de Lorraine; mais par la déclaration qu'il fit très-mal-à-propos, de vouloir obſerver une exacte neutralité, il parut approuver la conduite de la France, & rendit par cela même, entierement infructueux le voyage du Cardinal de Lorraine. Tandis que l'obſtination du Pape renverſoit toutes les eſpérances qu'on avoit conçues des négociations commencées à Rome, avec tant d'eſpérance de ſuccès, Charles III & Antoine de Leve informés du départ de Chabot, allerent former le ſiege de Turin, & ſur l'avis qu'ils reçurent du deſſein où étoit le Marquis de Saluces de ravitailler Foſſan & d'y jetter des troupes, Antoine de Leve alla vers cette place, ſe contentant de laiſſer devant Turin dix mille hommes ſous les ordres du Marquis de Muſs. (2). Le Général Milanois trouva plus de réſiſtance qu'il n'en avoit attendu à Foſſan, qui néanmoins ſe rendit par capitulation, après quelques jours de ſiege. Antoine de Leve ſoumettoit cette place, lorſque l'Empereur, à la tête d'une puiſſante armée arriva à Savillan, où le Duc de Savoie ſe hâta de ſe rendre. Il trouva auprès de Charles-Quint le Marquis de Saluces, qui, pour quelques ſujets de mécontentement, avoit quitté la France, & venoit offrir ſes ſervices à l'Empereur.

Paul III. empêche les effets qu'on attendoit de cette Négociation.

Arrivée de l'Empereur en Piemont, à la tête d'une puiſſante armée.

Ce fut à Savillan que Charles-Quint prit l'imprudente réſolution de porter ſes armes dans le ſein de la France, & de faire une invaſion en Provence. Les plus habiles officiers de ſon Conſeil combattoient de toute leur puiſſance cette entrepriſe, dont ils firent voir le danger: mais envain ils lui repréſenterent qu'il ſeroit plus utile & plus glorieux de recouvrer les places du Piemont, que de tenter une expédition auſſi douteuſe, & de laiſſer les François maîtres en Italie. Enivré, de ſon projet, & affermi dans ſon idée par Antoine de Leve, & par les grandes eſpérances que lui donnoit le Prince de Melfe, Gouverneur de Marſeille, avec lequel il entretenoit une ſecrete correſpondance, Charles-Quint rejetta, tous les ſages conſeils qu'on lui donna ſur l'évidente & dangereuſe témérité de cette expédition; &, après avoir fait la revue de ſon Armée compoſée de vingt-deux-mille Allemands, dix mille Eſpagnols, douze mille Italiens, & deux mille cinq cens hommes d'ar-

L'Empereur entreprend une invaſion dans la Provence.

(1) Chieza Ping. *Aug. Taurin. Extrait Chron. de l'Hiſt. de Sav.*
(2) *Mém. de du Bellai. Mém. du Préſid. Lambert.* Paradin. *Hiſt. de Savoie.*

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

mes Italiens, Flamands & Eſpagnols, il partit de Piemont, accompagné du Duc de Savoie, & donna ordre à Doria, ſon Amiral, de ſe rendre avec ſa flotte ſur la côte de Marſeille (1).

Le Marquis de Saluces reſta en Italie en qualité de Lieutenant-Général de l'Empereur, & Lopez de Padilla, Meſtre de Camp Eſpagnol, eut ordre de demeurer en Piemont, à la tête de huit mille hommes, pour y agir ſuivant les inſtructions qu'il recevroit de Charles III. Le Marquis de Muſs continuoit le ſiege de Turin, & preſſoit vivement les François qui, dans la vue d'engager les aſſiégeans à ſe retirer, firent une entrepriſe ſur Savillan: mais elle ne réuſſit point, & les François furent défaits par le Marquis de Saluces, qui les força de ſe retirer, après leur avoir pris ſept enſeignes. Au milieu de ces hoſtilités, le Duc de Savoie occupé à faire travailler aux fortifications de Nice, eut quelques lueurs d'eſpérance; deux gentils-hommes de Dauphiné vinrent de la part du Grand-Maître de Montmorenci lui dire que le Roi, diſpoſé à la paix, n'attendoit, pour en régler les conditions que la demande qui lui en ſeroit faite. Charles ajoutant foi à cette heureuſe nouvelle, écrivit au Grand-Maître qu'il ne demandoit pas mieux que de bien vivre avec le Roi de France, & qu'il étoit prêt de ſouſcrire à tout, pourvu que ſon honneur, ni ſon rang ne fuſſent point compromis; mais, ſoit que les deux gentils-hommes de Dauphiné n'euſſent cherché qu'à le tromper, ſoit que François I. eut changé de diſpoſition, cette négociation n'eut point de ſuite, la guerre ſe ralluma plus vivement que jamais, & le Duc fort peu en ſûreté dans ſes propres états, paſſa en Provence au camp de l'Empereur (2).

La guerre ſe rallume.

Ce n'eſt pas ici le lieu de parler de cette expédition en Provence; entrepriſe auſſi funeſte à Charles-Quint, qu'elle fut glorieuſe aux François. Le Roi victorieux envoya en Piemont un nouveau Lieutenant-Général, le brave Guy, Comte de Rangon, qui, forçant le paſſage des Alpes, prit Carignan, fit lever le ſiege de Turin, ſe rendit maître de Quiers & de Craconis. Chaque jour l'armée Françoiſe étendoit ſes conquêtes. L'Empereur humilié, par le mauvais ſuccès de ſon expédition en Provence, envoya ſon armée affoiblie en Piemont, & s'embarqua pour Gênes, où il fit un ſéjour qui fut preſqu'auſſi malheureux pour le Duc de Savoie, que les armes de François I. l'étoient pour ſes états. (3) En effet, ce fut pendant ſon ſéjour à Gênes, que Charles-Quint, jugeant les anciens différens du Montferrat, déclara mal fondées & nulles les prétentions du Duc ſur la totalité du Montferrat; ne lui adjugeant pour toute indemnité que quatre-vingt mille ducats de la dot de Blanche de Montferrat. A l'égard des villes & châteaux donnés au Duc Amé, par Jean-Jacques, Marquis de Montferrat, l'Empereur ordonna que Gonzague, Marquis de Montferrat & Marguérite ſon épouſe, en ſeroient inceſſamment remis en poſſeſſion.

Jugement prononcé par l'Empereur, contre le Duc de Savoie.

Situation cruelle du Duc de Savoie.

Cette ſentence acheva la diſgrace de Charles III, qui dans la cruelle ſituation où il étoit, s'attendoit à moins de ſévérité de la part de ſon Beau-frere, aux

(1) Dupleix. *Hiſt. de France.* Ping. *Aug. Taurin.*
(2) *Hiſtor. diſcorſo delle coſe di Savoya. Mém. du Préſident Lambert.*
(3) Dupleix. *Hiſt. de France.* Paradin. *Hiſt. de Savoie.* Chieza. *Hiſt. de Breſſe & de Bugey.*

Digitized by Google

aux intérêts duquel il avoit ſacrifié ſon repos & ſes états. Mais il étoit malheureux, & il ne devoit gueres compter ſur l'appui & l'amitié de Charles V, qui en effet, bien loin de travailler, comme il l'avoit promis à le rétablir, partit pour l'Eſpagne, ſe contentant de laiſſer au Marquis de Guaſt le ſoin des affaires d'Italie: enforte que le Duc de Savoie, abandonné à ſon infortune, ſans armée, & hors d'état, de ſe ſoutenir dans ſes états partagés entre les François & les Impériaux, fut contraint de ſe retirer à Nice avec la Ducheſſe ſon épouſe, tandis que ces deux Nations s'emparoient de ſes villes, de ſes provinces, & combattoient l'une contre l'autre pour s'arracher les poſſeſſions qu'elles lui avoient enlevées (1).

Cependant toujours fidelles à leur Souverain, les habitans de la Tarentaiſe n'imiterent point ſes avides alliés; au contraire, profitant avec autant d'activité que de valeur de l'éloignement des François, occupés à conquérir & à dévaſter le Piemont, ils allerent ſurprendre Chambéri, d'où ils chaſſerent la garniſon: mais ils n'étoient point aſſez forts pour conſerver long-tems cette place à leur Prince; le Comte de St. Paul la reprit, & alla porter la dévaſtation, le fer & la flamme dans la Tarentaiſe. Les habitans du Val d'Aouſte également affectionnés au Duc, combattirent pour lui avec la plus héroïque intrépidité, & garderent ſi bien leur pays, que jamais les François ne purent en forcer les avenues (2).

Sages Conſeils du Duc de Savoie au Marquis de Guaſt. 1537.

Les combats que l'armée françoiſe avoit chaque jour à livrer, & les ſieges meurtriers qu'elle faiſoit l'obligerent à affoiblir les garniſons qu'elle tenoit dans les places conquiſes, Turin & Pignerol n'étoient défendus que par des troupes peu nombreuſes. Le Duc inſtruit de l'état de ces deux places, ſe rendit en Piemont, & preſſa le Marquis du Guaſt d'attaquer Pignerol, afin d'incommoder Turin, & de s'en emparer, avant que la nouvelle armée, aux ordres du Dauphin & de Montmorency, eût pû paſſer les monts. Il n'eût tenu qu'au Marquis du Guaſt d'exécuter ces deux entrepriſes, qui euſſent été déciſives pour le Duc: mais il fut arrêté, par les grandes eſpérances que lui donnoient les Ambaſſadeurs du Pape & des Vénitiens, occupés alors à ménager une treve en Italie. Cette inaction du Marquis du Guaſt donna à la nouvelle armée françoiſe tout autant de tems qu'il lui en falloit pour s'avancer; &, à ſon arrivée au pied des alpes, les Impériaux, dignes ſoldats du Général puſillanime qui les commandoit, garderent ſi mal les paſſages de Suze, que le Dauphin pénétra ſans obſtacle juſqu'à Rivoles (3).

Lâche conduite du Marquis du Guaſt.

Cette marche rapide parut, du moins pour quelque tems, ranimer le Marquis du Guaſt, qui, enflammé en apparence de la plus martiale valeur, jura de reparer ſa faute avec éclat, ſe mit en effet à la tête de toutes ſes troupes, marcha & fit croire, qu'il alloit livrer une mémorable Bataille; & cependant, tout ce grand effort de courage ſe réduiſit à combattre aſſez foiblement une compagnie d'arbnes, & à ſe retirer moitié vainqueur, moitié battu avec toutes ſes troupes à Montcalier, que peu de jours après il rendit honteuſement aux François, qui ſe ſervirent de l'artillerie & des munitions qu'ils

(1) Ping. *Aug. Taurin. Hiſtor. di Piémont.* Chieza.
(2) Paradin. *Hiſt. de Savoie. Hiſtor. diverſe delle coſe di Savoya.*
(3) *Mém. du Préſid. Lambert.* Dupleix. Chieza. Ping. *Aug. Taurin.*

Digitized by Google

Sect. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1490 1630

trouverent dans cette place, pour ravitailler Pignerol & Turin. La priſe de ces deux dernieres places, eût été d'autant plus avantageuſe pour le Duc de Savoie, que Marguerite, Sœur du Roi, la Reine Eléonore ſon épouſe, & Marie, Reine de Hongrie, ſœur de Charles V, aſſemblées ſur la frontiere de Flandres, arrêterent entre l'Empereur & François I une treve de trois mois, qui fut publiée en Piemont, où les hoſtilités reſterent ſuſpendues, & les choſes laiſſées dans l'état où elles étoient (1). François I ſe rendit en Piemont, & reçut, ſans s'engager à rien, l'Ambaſſadeur de Charles III, qui ſe flattoit que cette treve ſeroit bientôt ſuivie d'une paix générale : & en effet, il y eut un congrès compoſé des Miniſtres plénipotentiaires de l'Empereur, du Roi de France & du Duc de Savoie, entre Siluces & Narbonne. Mais cette conférence, qui donnoit de ſi brillantes eſpérances, n'opéra qu'une prolongation de treve de trois mois. Charles III en fut d'autant plus affligé, qu'à la douleur de voir ſes états dévaſtés, uſurpés par ſes amis & par ſes ennemis, ſe joignit le chagrin dévorant que lui cauſa la mort de Béatrix de Portugal ſon épouſe, qui mourut à Nice, au moment où il s'attendoit le moins à ce triſte événement.

Treve de trois mois.

Prolongation de la treve pour trois mois, & mort de Béatrix. 1538.

Les diſgraces que Charles III éprouvoit, ſe ſuccédoient ſi rapidement, qu'elles lui laiſſoient à peine le tems de reſpirer. Il donnoit des larmes ameres à la perte de ſon épouſe, lorſqu'il fut averti d'une conférence indiquée à Nice, entre le Pape, l'Empereur & le Roi de France (2). Il eſpéra d'abord que la paix ſeroit le fruit de cette entrevue, & que ſon rétabliſſement ſeroit l'une des principales conditions de la paix : mais à cette flatteuſe eſpérance ſuccéderent de cruelles allarmes, lorſque le Pape Paul III lui envoya demander le château de Nice, pour la ſûreté, diſoit-il, de Sa Sainteté. Clément VII avoit fait la même demande, & Charles III avoit ſçu que ce Pontife ne l'avoit faite que pour François I. Il étoit donc très-vraiſemblable que Paul III n'agiſſoit que d'après les ſollicitations du même Monarque : &, quoique l'Empereur eut promis de ne ſigner aucun traité de paix que le Duc ne fut rétabli dans ſes états & remis en poſſeſſion de tous les pays dépendans de la Couronne de Savoie, l'expérience ne l'avoit cependant que trop inſtruit du peu de fond qu'il y avoit à faire ſur ces ſortes de promeſſes. D'ailleurs, Nice & ſa citadelle étoient les ſeules places où le Duc fut en ſûreté. Il écrivit à l'Empereur l'impoſſibilité où les circonſtances l'avoient mis de ſe deſſaiſir de cet aſile, & il fit à Paul III la même réponſe qu'il avoit donnée à Clément VII. Il ne ſavoit encore ce qu'il devoit penſer de la demande du Pape, lorſqu'il reçut la viſite du Vicomte de Martigues, de l'Evêque de Lauſanne & du Baron de Menthon, qui lui dirent ſans détour qu'ils étoient chargés par le Roi de France de le diſſuader de remettre le Château de Nice à Paul III, & de lui dire que s'il vouloit ſe marier en France & y marier le Prince de Piemont, il trouveroit François I diſpoſé à ſeconder ſes vues de toute ſa puiſſance.

Paul III. demande la Citadelle de Nice, qui lui eſt refuſée.

La perte de Béatrix étoit récente; Charles III en étoit inconſolable; il répondit que ſa ſituation actuelle &: ſes chagrins ne lui permettoient point de

(1) *Hiſtor. diſcorſo delle coſe di Savoya.* Chieza. Paradin. *Hiſt. de Savoie.*
(2) Paradin. *Hiſt. de Sav. Chron. Sabaud.* Chieza.

Digitized by Google

ſe marier; que le Prince de Piemont étoit encore trop jeune, & que ſi le Roi de France vouloit le rétablir dans ſes états, il lui auroit une obligation immortelle (1). Cependant le Pape Paul III. qui ne ſuppoſoit pas qu'un Prince pourſuivi par l'infortune, put refuſer, s'étoit avancé juſqu'à Plaiſance, où il attendit avec impatience qu'on vint lui annoncer qu'il étoit le maître de la ville & du château de Nice: mais le Duc qui ne ſongeoit à rien moins qu'à ſe dépouiller de ces places, prit pour prétexte la lenteur de Charles V à lui répondre. Cette réponſe arriva toutefois, &, au grand étonnement du Duc de Savoie, l'Empereur lui marquoit qu'il trouvoit convenable qu'on remit le château de Nice au Souverain-Pontife: mais l'Ambaſſadeur de François I déclara que ſi le Duc ne retiroit point le maître de cette Citadelle, ſon maître ne ſe trouveroit point à la conférence. Cette déclaration fut confirmée peu de jours après par le Connétable de Montmorency (2).

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

Réponſe de l'Empereur favorable à la demande de Paul III.

Pendant cette conteſtation, arriva un Cordelier, qui, muni d'un bref du Pape, portant qu'on eût à lui remettre la Citadelle, envoya fort inſolemment un fourrier pour marquer les logemens de la Maiſon Papale: & en effet, Paul III étoit à Savonne, d'où il déclara qu'il ne lui convenoit point, comme Chef de la Chrétienté, de loger dans une place, où tout autre que Sa Sainteté commanderoit. Sans doute le Pape Paul III oublioit que S. Pierre, dont il ſe diſoit le ſucceſſeur, bien loin de commander dans aucune place, n'avoit pas eu en propre une ſeule maiſon dans toute l'étendue de la Terre. Mais cette prétention abſurde, couvroit un projet concerté entre l'Empereur & Paul III: car, Charles-Quint arrivé au port de Ville-franche, envoya demander au Duc de Savoie le Château de Nice pour quarante jours ſeulement, promettant de le lui rendre à l'expiration de ce terme (3).

Conduite peu ſincere de Charles-Quint.

Charles III conſentit à cette demande; mais les galeres de l'Empereur étant allées à Savonne, pour y prendre le Souverain-Pontife & l'amener à Nice, le Duc de Savoie proteſta que c'étoit à Charles V ſeul, & excluſivement, qu'il avoit toujours dit vouloir confier le Château. Il envoya en même tems le Préſident Lambert à Ville-franche où étoit l'Empereur, pour ſe plaindre de l'eſpece de ſupercherie qu'on employoit, dans la vue de rendre le Pape maître de la Citadelle de Nice: il y paſſa lui-même, pour conférer avec le Chef de l'Empire ſur cette affaire qui commençoit à l'inquiéter beaucoup: mais il fut bien plus étonné lorſque Charles V lui dit, qu'il n'étoit plus tems de délibérer, & que s'étant lui-même engagé envers le Pape, il falloit abſolument que le Duc ſe deſſaiſit du Château de Nice, & qu'il le remit à Paul III, (4)

Charles V. veut forcer le Duc à remettre Nice au Pape.

Très-mécontent de cet ordre, auquel il ne s'attendoit pas; mais forcé de céder aux circonſtances, le Duc de Savoie alla trouver le Pape à Monaco, & l'invita à ſe rendre à Nice, en attendant qu'on le logeât dans le Château, quelques obſtacles qu'y apportât le Roi de France. Paul III ne tarda point, & ſe logea hors de la ville dans un couvent de S. François. Les ſoldats de la garniſon du Château, plus fermes & plus décidés que leur ſouverain, s'é-

(1) *Mém. du Préſid. Lambert.* Dupleix. *Hiſt. de Fr.* Pingon.
(2) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.* Chieza. Paradin.
(3) *Hiſtor. Diſcorſo delle Coſe di Savoya.* Ping. *Aug. Taurin. Hiſt. des Papes.*
(4) *Chronic. Sabaud. Apol. pour la Maiſ. de Sav.*

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496 1630.

tant perſuadés que l'intention de l'Empereur étoit de ſe ſaiſir de la place & du jeune Prince de Piemont, ſe mutinerent contre Muſineus Grand-Ecuyer de Savoie leur Gouverneur, fermerent les portes, & proteſterent qu'ils ne les ouvriroient à qui que ce fut qu'à Charles III lui-même. L'Empereur ſuppoſant que cette garniſon n'agiſſoit que par les ordres du Duc, fut très-irrité. Paul III ſe croyant joué, fut encore plus vivement offenſé; & la colere de l'impétueux Paul étoit d'autant plus violente, qu'il croyoit le Duc d'intelligence avec François I, qui n'arrivoit point. Charles III ne ſachant comment ſortir d'embarras, alla offrir au Pape de lui remettre la ville de Nice, en attendant qu'il pût le faire entrer dans le château; mais les habitans de Nice informés de cette offre, qui leur parut directement oppoſée à leurs privileges, ſe ſouleverent, & proteſterent qu'ils ne permettroient jamais au Pape de commander chez eux (1).

Les habitans de Nice ſe ſoulevent.

Ces conteſtations étoient de triſtes préliminaires d'une conférence indiquée pour traiter de la paix: cependant, le Pape & l'Empereur ouvrirent leurs conférences ſous un Pavillon conſtruit au-deſſous du Château. A peine ils s'étoient aſſemblés que le Cardinal de Lorraine & le Connétable de Montmorency vinrent annoncer l'arrivée de François I. Le Duc, afin qu'on ceſſât de le croire de connivence avec ce Monarque, voulut aller reſter à Villefranche, auprès de l'Empereur: mais Charles V, toujours ulcéré lui fit dire qu'il ne s'éloignât point de Nice, & qu'il ſe diſpenſât d'aller à Ville-franche, à moins qu'il ne commençât par lui livrer Muſineus, Gouverneur du Château, qui l'avoit ſi mal conſeillé, ou qu'il ne le punit ſévérement lui-même, pour avoir refuſé de remettre la Citadelle. Ainſi, rien ne réuſiſſoit à l'infortuné Charles III: ſes démarches les plus ſimples étoient mal interprêtées; ſes offres étoient mal reçues; ſes ſoins les plus empreſſés & ſes proteſtations les plus ingénues, ne ſervoient qu'à le rendre ſuſpect (2).

Accueil & témoignage d'amitié de François I au Duc.

Le Roi de France arriva, & ſe logea dans un Château à un quart de lieue de Nice: le Duc alla lui rendre viſite, & fut très-ſatisfait de l'accueil qu'on lui fit, & beaucoup plus des aſſurances d'eſtime & d'amitié que le Roi lui donna. Cet accueil produiſit un effet ſingulier ſur l'Empereur, qui avoit juſqu'alors paru fort irrité contre le Duc, & qui, jaloux de l'amitié que le Roi de France lui témoignoit, changea tout-à-coup de conduite: Ce fut vraiſemblablement dans la crainte d'un accommodement particulier entre ce Prince & le Roi, qu'il fit dire au premier, qu'il ne ceſſoit point de veiller à ſes intérêts, & qu'il ne ſe ſépareroit point du Pape & du Roi, qu'auparavant il n'eût amené les choſes à la plus grande ſatisfaction du Duc. Cependant cette conférence ne fut pas, à beaucoup près, auſſi heureuſe, pour Charles III. ſur-tout, qu'on l'avoit eſpéré: & à la vérité, il paroit difficile que trois Souverains, preſqu'auſſi ambitieux les uns que les autres, jaloux de leur prééminence, & uniquement occupés des moyens d'étendre leur puiſſance, travaillent de bonne foi à terminer les différens qui les diviſent (3). Auſſi Charles V & François I. ne jugerent point à propos de

Conférence de Nice.

(1) Parad. *Niſt. de Sav.* Chieza. Guichenon.
(2) *Mém. du Préſid. Lambert. Mém. de du Bellay. Chron. Sabaud.*
(3) *Hiſtor. diſcorſo delle Coſe di Saveya.* Chieza. Paradin. Guichenon.

Digitized by Google

Sect. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

ſe voir pendant la durée de cette eſpece de Congrès; Paul III. ſe chargea ſeul de toutes les négociations, & après beaucoup de conférences, tantôt avec l'un & tantôt avec l'autre; il ne parvint à obtenir des Souverains qu'une treve de dix années, en attendant que toutes les conteſtations puſſent être terminées. A l'égard des intérêts du Duc de Savoie, il ne fut rien réglé, & il eſt vraiſemblable que ſatisfaits de l'avoir dépouillé, les deux Monarques ne s'en occuperent ſeulement point; cependant ils s'empreſſerent l'un & l'autre de lui marquer la plus vive amitié, triſte dédommagement des maux qu'ils lui avoient fait. Encore même, quelque chaleur que les deux Souverains miſſent dans ce zele apparent, lorſque les Ambaſſadeurs de Charles III. allerent à Genève, recommander encore ſes intérêts à Charles-Quint & le prier de vouloir bien ſe reſſouvenir des promeſſes réitérées qu'il n'avoit ceſſé de donner à ce ſujet, l'Empereur affichant toujours le plus tendre attachement pour ſon Beau-frere, répondit que ce Prince n'avoit qu'un moyen aſſuré de voir inceſſamment changer ſa ſituation, & ce moyen étoit de recevoir garniſon Eſpagnole à Aſti, Vercel & Foſſan; ſeules places qui reſtant au Duc, laiſſoient quelqu'inégalité dans le partage que Charles V & Francois s'étoient fait des Etats de Savoie (1).

L'Empereur & le Roi de France laiſſent le Duc de Savoie dans l'embarras.

Comme, aux hoſtilités près, on avoit mis une apparence d'honnêteté dans l'uſurpation des états de Charles III, & qu'il falloit du moins conſerver juſqu'à la fin ce ton perfide de candeur & de bienſéance, les deux Monarques, après avoir tout réglé entr'eux, avoient ajouté à leur traité de treve, une clauſe par laquelle il étoit arrêté que, ſi le Duc vouloit être compris dans cette treve, il ſeroit tenu de la ratifier. Quoiqu'il ne reſtât plus qu'une très petite partie de ſon ancienne domination à Charles III, le deſir de conſerver du moins ces débris de ſa puiſſance, le fit hâter d'envoyer ſa ratification à l'Empereur & au Roi. Il avoit encore été convenu que pendant la treve, chacun des deux Souverains garderoit ſes conquêtes, & ne chercheroit point à les étendre, ſous quelque prétexte que ce fut. Mais ce n'étoit encore là qu'une clauſe inſérée pour abuſer de la bonne foi du Duc, auſſi-tôt que l'occaſion s'en préſenteroit: & en effet, très-peu de tems après, Montjeu, Lieutenant-Général pour le Roi en Piemont, ſe fit céder pour dix mille écus la place de Cavours, par le Seigneur de Cercenasque, Epoux de la Veuve de Jean-François de Savoie, Seigneur de Cavours: de maniere que cette clauſe, qu'on faiſoit tant valoir au Duc, ne ſignifioit autre choſe, ſinon, que l'Empereur & le Roi s'étoient promis de n'uſurper rien l'un ſur l'autre; mais qu'en même tems ils s'étoient permis de s'aggrandir autant qu'ils le pourroient, aux dépens du Prince qu'ils avoient accablé (2). Ils mettoient même ſi peu de ſoin à cacher leur deſſein, qu'à peu près dans le même tems que l'Empereur demandoit qu'on reçut garniſon eſpagnole à Foſſan, à Aſti & à Vercel, François I faiſoit propoſer à Charles III un échange du Comté de Nice, & de retenir par forme de prêt, Turin, Pignerol, Savillan & Montcalier, juſqu'à la concluſion de la paix entre la France & l'Empereur. Cette propoſition fut faite & pourſuivie avec la plus grande chaleur: elle pénétra de douleur &

François I. ſe met en poſſeſſion de Cavours, place du Duc de Savoie.

Le Roi de France demande le Comté de Nice à Charles III qui le refuſe. 1539. 1540.

(1) *Mém. de du Bellay.* Belcar. *Liv.* 21. *Mém. du Préſid. Lambert.*
(2) *Chron. Sabaud.* Paradin. *Hiſt. de Sav. Mém. de du Bellay.*

Sect. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1498-1630.

d'indignation le Duc, qui répondit qu'il vouloit du moins mourir Comte de Nice; & que lorſque le Roi lui auroit rendu ſes états, il conſentiroit volontiers à lui céder une place pour gage de ſon attachement & de ſon zele pour la France (1).

Quelque tems après le Duc eut une lueur d'eſpérance, & il crut que Charles V paſſant par la France, pour ſe rendre en Flandres, & recevant dans ce Royaume les honneurs les plus diſtingués, il ne ſortiroit point du Royaume ſans avoir donné ſatisfaction à François I; & c'étoit de cette ſatisfaction que le crédule Charles III attendoit ſon rétabliſſement. Mais tout eſpoir s'évanouit lorſqu'il fut informé, que l'Empereur avoit obſtinément refuſé de donner l'inveſtiture du Duché de Milan au Duc d'Orléans; de maniere que n'attendant plus de ce côté ſon rétabliſſement, il prit le parti d'aller lui-même à la Diete de Ratisbonne, où il ſe plaignit amérement des torts que lui faiſoit le Roi de France, exhortant, comme Prince de l'Empire, les Electeurs à prendre parti dans ſa quérelle & défendre ſa cauſe. Les Ambaſſadeurs de France répondirent vivement à ſes plaintes, & s'oppoſerent de tout leur pouvoir au ſuccès de ſa demande. Cependant ſa ſituation toucha ſenſiblement les Electeurs, & ils lui firent les promeſſes les plus ſolemnelles d'embraſſer ſes intérêts: mais l'Empereur & le Roi de France lui ayant tant de fois réitéré les mêmes promeſſes, à la faveur deſquelles ils s'étoient emparés de ſes poſſeſſions, que pouvoit-il attendre des Electeurs? (2).

Le Duc de Savoie va ſe plaindre à la Diete de Ratisbonne. 1541.

Atroce aſſaſſinat de deux Ambaſſadeurs de France.

François I redoubla vainement ſes inſtances auprès de l'Empereur; la ceſſion du Milanez lui fut conſtamment refuſée, & ce refus ralluma ſa haine, qu'un nouvel incident fit bientôt éclater. En effet, ce Monarque ayant en même tems envoyé deux Ambaſſadeurs, Céſar Fregoſe & Antoine de Rincon, le premier à Veniſe, l'autre à Conſtantinople; ces deux Ambaſſadeurs étant partis enſemble, s'embarquerent l'un & l'autre ſur le Pô à Turin, & ils continuoient paiſiblement leur route; quand, arrivés auprès de Caſal, le Marquis du Guaſt les fit aſſaſſiner. Cette atrocité, qui eût du ſoulever contre Charles V tous les Souverains de l'Europe, ne ſouleva contre lui que François I, qui jura de tirer de cette lâche barbarie la plus cruelle vengeance. Mais, peu intimidé par ces menaces, l'Empereur ne s'occupoit que des moyens d'exécuter l'inutile entrepriſe qu'il avoit méditée ſur Alger; &, trop accoutumé aux ſuccès, pour douter de la conquête d'Alger, il réſolut d'y aller lui-même, & il ſe rendit dans cette vue, à Milan, avec le Duc de Savoie, qui le preſſoit d'autant plus inſtamment de renoncer à cette expédition, qu'il étoit très-vraiſemblable que le Roi de France irrité, ne manqueroit pas de profiter de l'éloignement des troupes impériales pour ſe jetter ſur le Piemont, & achever la ruine de la Savoie (3).

Entrepriſe de Charles V. ſur Alger.

Charles III ne ſe trompa point. L'Empereur ſe mit en mer, & eſſuya une violente tempête qui l'obligea de s'en retourner en Eſpagne: François I l'attaqua vivement, & envoya contre lui trois armées: l'une aux ordres du Dauphin, & qui forma le ſiege de Perpignan; l'autre, commandée par les

(1). *Hiſtor. diſcorſo delle coſe di Savoya.* Belel. L. 22. Paradin.
(2) *Chron. Sabaud.* Chieza. Belel. Guichenon.
(3) Paradin. *Hiſt. de Sav.* Guichenon. Chieza.

Digitized by Google

Ducs d'Orléans & de Guise, se jetta sur le Luxembourg; la troisieme conduite par le Duc de Cleves, fondit sur le Brabant; tandis que Langey faisoit fortifier en Piemont toutes les places soumises au Roi, & que de son côté le Marquis du Guast ravitailloit les places conquises par les Impériaux, qui perdirent Aussin & Cental; mais qui s'emparerent de Villeneuve, d'Asti, de Poyvin, Carmagnole & Raconis. Du Guast contraignit aussi Carignan à se rendre: enforte que la guerre déployoit toutes ses horreurs en Piemont, ravagé tour-à-tour par deux usurpateurs, qui se disputoient l'un à l'autre ce malheureux pays qui n'appartenoit à aucun d'eux (1).

Sect. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1496 1630.

Mais ce n'étoit encore là que le prélude des nouvelles fureurs que le Piemont avoit à essuyer, & auxquelles il fut exposé par l'armée du Dauphin, qui, de Perpignan, où elle n'avoit fait que d'inutiles tentatives, vint se saisir d'une proie plus assurée, & porta dans cette contrée, la dévastation aux plus cruels excès. Cependant l'Amiral d'Annebaud, qui commandoit cette armée, éprouva à Cony une résistance à laquelle il ne s'attendoit pas; la garnison de cette place, qui étoit restée dans l'obéissance du Duc, se défendit avec tant de valeur, & fut si bien secondée par le Marquis du Guast, que d'Annebaud, après avoir perdu une partie de ses troupes, fut contraint de lever le siege & de se retirer en France.

Cruelle dévastation du Piemont. 1542.

Du Guast s'étoit acquis beaucoup de gloire dans cette défense; mais il la ternit par une entreprise qu'il forma, dans la vue de se rendre maître de Turin, à la faveur d'une conspiration dont il concerta le plan avec le Juge de cette ville. Langey découvrit le complot, fit mettre à mort le Juge, & conserva la ville au Roi (2). Pendant le feu de cette guerre meurtriere, Charles V se rendit à Gênes, où il avoit donné rendez-vous au Pape, au sujet des nouvelles ouvertures de paix, que le Souverain-Pontife lui avoit faites. Cette nouvelle fit renaître les espérances du Duc; il se hâta d'aller à Gênes avec son fils, reçut un accueil très-flatteur, & de brillantes espérances de rétablissemens, mais tout aussi vaines que celles qu'on lui avoit données jusqu'alors. François I. s'étoit ligué contre l'Empereur avec Soliman, qui lui avoit promis une armée navale; la flotte turque s'étoit réellement mise en mer sous les ordres du fameux Barberousse. Le Roi, sur l'avis du départ de cette flotte, avoit envoyé François de Bourbon, Seigneur d'Anglieu, à Marseille, pour y joindre les galeres françoises à l'armée navale des Turcs.

Entreprise sur Turin. 1543.

En attendant l'arrivée de Barberousse, qui désoloit les côtes de Calabre, Grignan, Gouverneur de Marseille, proposa à François de Bourbon une entreprise sur le château de Nice, dont le succès paroissoit d'autant plus assuré, que quatre soldats de Savoie, corrompus par Grignan, avoient promis de lui remettre la place. François I, averti de ce dessein, l'approuva, donna ses ordres, d'après lesquels François de Bourbon & Grignan prirent toutes les mesures possibles, soit pour faire réussir cette expédition, soit pour s'assurer une retraite en cas d'événement. Ces dernieres précautions ne furent point inutiles; car les quatre Soldats avec lesquels Grignan étoit d'intelligence, n'agissoient que par les conseils d'Antoine de Leschaux, Baillif d'Aoufte,

Et sur Nice.

(1) *Histor. Discorso delle Cose di Savoya.* Ping. *Aug. Taurin.*
(2) Chieza. Paradin. *Mém. de du Bellay.*

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496 1630.

Gentil-homme de Savoie, leur Capitaine qui à ſon tour, donnoit avis au Prince de Piemont de ce qui ſe paſſoit (1). Grignan & François de Bourbon completterent avec confiance Magdalon, ſuivi de quelques galeres; mais Doria fondit ſur elles, les diſperſa, les prit, & les mena à Gênes avec le Capitaine Magdalon, qui mourut de ſes bleſſures.

Cependant Barberouſſe, à la tête de la flotte turque, compoſée de 170 vaiſſeaux, galeres & galiotes, arriva, & ſa flotte réunie aux forces navales de France, envoya du Port de Ville-franche, ſommer les habitans de Nice de ſe rendre. André de Montfort, Gouverneur de la place, répondit fierement à cette ſommation, & la ville fut vivement attaquée. Mais, ni les nombreuſes troupes de Barberouſſe, ni la violence de leur artillerie, n'intimiderent point les aſſiégés: ils ſe défendirent avec la plus grande valeur. Enfin, le nombre l'emportant, Montfort ne croyant pas pouvoir oppoſer une plus longue réſiſtance; demanda à capituler, & pendant qu'il amuſoit les ennemis par des négociations, il fit tranſporter dans la Citadelle, toute l'artillerie, toutes les munitions, les effets les plus précieux, en un mot, juſqu'aux cloches de la ville; & il ſe retira enſuite dans le château; en ſorte que, quand les François entrerent dans Nice, ils n'y trouverent, ni raffraichiſſemens à prendre, ni effets d'aucune ſorte à piller (2). Montfort ſe défendit encore plus valeureuſement dans le Château, qu'il ne s'étoit défendu dans la Ville: il demanda du ſecours au Marquis du Guaſt, le Duc en alla demander à Doria, à Gênes, & écrivit à Montfort qu'il s'embarquoit lui-même avec Doria pour jetter du ſecours dans la place, & qu'il tint juſqu'à la derniere extrêmité. Sa lettre fut interceptée par les aſſiégeans, elle étonna Barberouſſe, qui, rebuté déja de l'inutilité des aſſauts qu'il avoit donnés, & craignant qu'une plus grande perte, ne lui nuiſit auprès de Solyman, leva le ſiege du Château, & ſe retira, après avoir entierement pillé la ville, & fait mettre le feu dans tous les quartiers. (3).

Le Siege de Nice eſt levé, & Barberouſſe ſe retire avec la flotte Turque.

Les François ne tarderent point à s'éloigner auſſi, leurs forces n'étant point aſſez conſidérable pour haſarder une bataille contre Doria, qui arrivant, trouva les deux places délivrées; Nice, à la vérité, cruellement ravagée, détruite & incendiée; mais le Château tout auſſi entier qu'il l'étoit avant le ſiege. Encouragé par ce ſuccès, Charles III aſſiégea & prit Montdevi; & quelques jours après, il ſe rendit maître de Carignan. François I. très-mécontent de la perte de cette derniere place, & réſolu de la recouvrer, envoya de nouvelles troupes en Piemont. Le Duc & le Marquis du Guaſt ſe préparerent à la plus rigoureuſe réſiſtance, & marcherent contre les troupes françoiſes. Les deux armées ſe rencontrerent à Ceriſoles, le 14 Avril 1544. La bataille fut vive & meurtriere; les François fixerent la victoire ſous leurs drapeaux: les troupes impériales furent complettement défaites, & le ſuccès des François répandit une telle terreur dans le Piemont, que la plûpart des

Succès de Charles III.

Bataille de Ceriſoles funeſte au Duc de Savoie.

(1) *Relat. du Siege de Nice.* Ping. *Aug. Taurin. Chron. Sabaud.*
(2) *Mém. de du Bellay.* Belcar. L. 23. *Relat. du ſiege de Nice.*
(3) *Hiſtor. Diſcorſo delle Coſe di Savoya.* Ping. *Aug. Taurin.*

Digitized by Google

des places, même celles du Montferrat n'attendant point qu'on les sommât de se rendre, se hâterent de se mettre sous l'obéissance du Roi (1).

La journée de Cerisoles fut le coup le plus funeste que le Duc de Savoie pût essuyer: il ne lui restoit presque plus rien en Piemont; Nice étoit ruinée, & il n'étoit que trop vraisemblable qu'on ne tarderoit point à tenter une seconde entreprise sur le château. Accablé d'inquiétude, Charles III envoya des Ambassadeurs à la Diete de Spire, où l'Empereur étoit. Ces Ambassadeurs se plaignirent de l'inexactitude du Roi de France à observer la treve: ils firent la peinture affligeante & trop vraie de la dévastation du Piemont. Leurs plaintes furent d'autant plus favorablement, accueillies que les Princes d'Allemagne étoient vivement irrités des ravages que Solyman avoit exercés en Hongrie; enforte qu'ils accorderent un puissant secours de troupes à Charles III, qui, s'étant ligué aussi avec Henri, Roi d'Angleterre, résolut d'attaquer la France d'un côté, pendant que le Roi d'Angleterre l'attaqueroit de l'autre.

Les Princes d'Allemagne donnent du secours à Charles III. qui se ligue avec le Roi d'Angleterre.

Cette alliance, & celle des Princes d'Allemagne, changea la face des affaires (2). François I. allarmé des préparatifs qu'on faisoit contre lui, rappella ses troupes du Piemont, & se contenta d'y envoyer Strossi, à la tête de sept mille Grisons. Ce n'étoit pas la premiere fois que les Suisses avoient cherché à profiter des malheurs du Duc de Savoie, qui ayant aussi porté ses plaintes à la même diete de Spire contre les Bernois, les Fribourgeois & les Valaisans, qui s'étoient emparés successivement des pays de Gex, de Vaud, de Chablais & du Comté de Romont, les fit condamner par l'Empereur & la Chambre Impériale, à restituer ces possessions, & à payer au Duc deux cens mille écus, en dédommagement des pertes qu'ils lui avoient causées & des dépenses où l'avoit entraîné la nécessité de se défendre.

Sentence de la Chambre Impériale en faveur du Duc de Savoie.

La cause de Charles III étoit vraisemblement bien fondée, ou ses alliances le rendoient déja bien formidable, puisque les Suisses acquiescerent à cette sentence, & donnerent au Duc toute la satisfaction à laquelle ils étoient condamnés. Cependant les hostilités se rallentirent dans le Piemont: on parut de part & d'autre desirer de mettre fin à cette vive & trop longue querelle: il y eut une suspension d'armes pour trois mois, & les Négociateurs agirent avec tant d'activité, que le calme fut enfin rendu à l'Italie; & par le traité de paix qui fut conclu à Crépi, en Laônnois, il fut convenu que, dans deux ans, le Duc d'Orléans épouseroit la fille de l'Empereur, ou sa niece, fille de Ferdinand, Roi des Romains; qu'alors Charles V lui donneroit l'investiture du Duché de Milan, ou de la Souveraineté des Pays-Bas, & que lors de cette investiture, François I. se départiroit de tous ses droits sur le Royaume de Naples, & restitueroit au Duc de Savoie tous ses états; enfin, que toutes les places prises depuis le traité de Nice seroient rendues de part & d'autre. (1)

Traité de Paix de Crepi.

Il n'y avoit dans ce traité qu'une seule clause qui inquiétât Charles III; c'étoient ces deux années qu'il falloit encore attendre, avant que d'être

Mort du Duc d'Orléans & de François I. 1546 1547.

(1) *Comment. de Montluc.* Ping. *Aug. Taur.* Chieza.
(2) Paradin. *Hist. de Sav.* L. 3. C. 113. Belcar. Guichenon.
(3) Belcar. *Mem. de du Bellay. Hist. Discorso delle Case di Savoya.*

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

mis en poſſeſſion des pays qu'on lui avoit uſurpés : l'événement juſtifia ſes craintes. En effet, le Duc d'Orléans, qui devoit recevoir l'inveſtiture du Duché de Milan, mourut; & pour comble d'embarras, François I, qui retenoit le Piemont, mourut auſſi; enſorte qu'à très-peu de choſes près, Charles III ſe trouva au même état qu'il étoit avant le traité de Crépi : car, l'Empereur prenant prétexte de la mort du Duc d'Orléans, refuſa de remplir ſes engagemens; & Henri II, ſucceſſeur de François I, refuſa de faire les reſtitutions auxquelles ſon prédéceſſeur ne s'étoit ſoumis que conditionellement; enſorte que quoique les hoſtilités euſſent entierement ceſſé dans le Piemont, le Duc n'en étoit encore rien moins que Souverain, ce pays étant occupé par les François, ou par les Impériaux: ainſi que les peuples, & les Seigneurs, ſe prévalant de cette diviſion de Souveraineté n'obéirent à aucune des trois Puiſſances. (1) Il eſt vrai que dans toutes les occaſions Charles V obligea les Seigneurs & les Communautés rebelles à reſpecter la domination de Savoie: il contraignit auſſi les Fribourgeois, les Valéſans & les Bernois à reſtituer à Charles III. les pays de Gex, de Chablais & le Comté de Romont, qu'ils refuſoient de rendre ſous différens prétextes, & qu'ils reſtituerent, intimidés par la menace que l'Empereur leur fit de leur faire la guerre, s'ils ne ſe hâtoient point d'obéir à la ſentence de la Chambre-Impériale.

Hoſtilités inattendues en Piemont par les François.

La reſtitution de ces pays ne fut, pour le Duc de Savoie, qu'un léger avantage, & qui ne le dédommagea point des nouvelles infortunes qu'il eſſuya très-peu de tems après. (2) Car, Charles de Coſſé, Seigneur de Briſſac, ſucceſſeur du Prince de Melphe, dans la Lieutenance-Générale pour le Roi en Piemont, voyant la foibleſſe des Garniſons-Impériales dans ce pays, & ſur-tout la ſécurité que la paix donnoit à l'Empereur & au Duc de Savoie, fit venir ſucceſſivement beaucoup de troupes de France, & lorſqu'il crut pouvoir compter ſur la ſupériorité de ſes forces, il ſe jetta tout-à-coup ſur les places occupées par les Impériaux; s'en rendit maître, & envahit preſqu'entierement le Piemont. Cette conquête fut d'autant plus rapide, que les Impériaux ne ſe défendirent que mollement, auſſi peu ambitieux de conſerver des places qu'ils ſavoient que l'Empereur reſtitueroit tôt ou tard, que les François étoient intéreſſés à s'en ſaiſir, perſuadés qu'elles reſteroient à la France. (3) Juſqu'alors Charles III. avoit ſoutenu ſes diſgraces avec la plus héroïque conſtance; ſon ame inébranlable au milieu des revers, avoit également réſiſté aux rigueurs les plus accablantes de la fortune & à l'injuſtice des hommes; mais ce dernier orage renverſa toutes ſes eſpérances; abattit ſon courage, & le pénétra d'un chagrin ſi profond, d'une douleur ſi vive qu'attaqué d'une fievre lente, il expira, ſans regretter la vie, à Vercel, le 16 Septembre 1553, âgé de 66 ans, & dans la quarante neuvieme année de ſon regne. (4)

Charles III meurt de chagrin. 1554.

Charles III. fut le Prince le plus malheureux de ſon ſiecle, & celui ce-

(1) Ping. *Aug. Taurin.* Paradin. Chieza.
(2) Belcar. *Apol. pour la Maiſ. de Savoie.* Paradin.
(3) Botero. Belcar. Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.*
(4) Chieza. de Thou. L. 12. Vanderb. Doglioni. Paradin. L. 3. ch. 115.

Digitized by Google

pendant qui mérita le plus de paſſer des jours paiſibles & heureux. Sa bonté fut extrême; on ne ceſſa d'en abuſer; on ne ceſſa de le tromper; il fut très-généreux, & ne fit que des ingrats. Pieux ſans ſuperſtition, zélé ſans fanatiſme, il refuſa de prendre aucun parti dans le feu des diſpures théologiques, qui, de ſon tems, agiterent ſi cruellement l'Europe, & il reſta conſtamment attaché à la religion de ſes peres, ſans confondre avec la religion les abus introduits & multipliés par l'ignorance & l'intérêt, par l'ambition, ou l'avidité. Les actions de ſa vie prouvent juſques à quel degré de ſtoïciſme il porta la patience philoſophique & chrétienne, dans le ſein de l'adverſité. Il aima les ſciences & les arts; & ce goût adoucit en plus d'une occaſion l'amertume de ſes chagrins. Ami, pere de ſes Sujets, il les ſoulagea autant qu'il fut en lui; acceſſible à tous, il ne donnoit point audience à des heures marquées, &, dans quelque tems que ce fut, on pouvoit lui parler. Sa ſobriété fut telle, que le religieux le plus auſtere de ſon tems eût eu de la peine peut-être à s'y ſoumettre: en un mot, Charles III. ſe rendit reſpectable par les plus éminentes vertus; & ce n'eſt même qu'à ſes bonnes qualités qu'il faut attribuer ſes défauts; car il eut des défauts, & c'eſt à eux qu'il dut imputer les malheurs qui le perſécuterent. Il eut trop de candeur, trop de franchiſe; il ne ſçut point diſſimuler; & l'on ſait combien cet art eſt néceſſaire aux Souverains. Timide dans ſes entrepriſes; lent à reſoudre, mol dans l'exécution, il eût été mieux placé dans le Conſeil, qu'il ne l'étoit ſur le trône; ſon ame étoit fort éclairée; mais; ſon courage n'étoit rien moins que propre à remplir les grands projets qu'il eût été capable de former. Enfin, le plus grand malheur de ce Prince, fut d'être né dans un ſiecle où la ruſe & la violence tenoient lieu de juſtice, & menoient à la gloire: il ſe ſeroit illuſtré dans le miniſtere; mais il ne dépendoit pas de lui d'illuſtrer ſa couronne. (1) Charles III. avoit été promis en mariage à Jeanne d'Arragon fille de Ferdinand d'Arragon, Roi de Naples, en 1516: mais cette union n'eut pas lieu; &, en 1521, il épouſa Béatrix de Portugal, Princeſſe d'une rare beauté, très-éclairée, mais fiere, altiere, & que le chagrin de voir ſon époux dépouillé de ſes états conduiſit au tombeau. Charles en eut neuf enfans. 1. Adrien-Jean-Amé de Savoie, qui mourut en bas âge: 2. Louis de Savoie, Prince de Piemont, qui mourut à Madrid, en 1536. 3. Emanuel-Philibert de Savoie, Prince de Piemont, qui ſuccéda à ſon pere: 4, Catherine de Savoie, morte à Milan, agée de 7 ans: 5. Marie de Savoie, morte au berceau: 6. Iſabelle de Savoie, qui ne vêcut qu'un an; 7. Emmanuel I, & 8. Emanuel II. de Savoie, qui moururent l'un & l'autre peu de jours après leur naiſſance: 9. Jean-Marie de Savoie, qui n'avoit point un an encore quand la mort l'enleva. (2)

Son mariage.

Ses Enfans.

Ainſi de ces neuf enfans, Emanuel-Philibert fut le ſeul qui ſurvêcut à ſon pere; mais il ne recueillit de la ſucceſſion paternelle, que des titres, des droits auſſi légitimes qu'évidens, mais preſque point de poſſeſſions. En effet, la Savoie, ruinée, dévaſtée, étoit preſqu'entierement perdue pour la poſtérité de Charles III, & le rétabliſſement d'Emanuel paroiſſoit, ſinon

Etat de la Savoie à la mort de Charles III.

(1) Favin. Oſonius. Papyr. Maſſ. *Chron. Sabaud.*
(2) *Theatro d'empreſſ. dei Ferro.* Sadelar. Typotius Hilar de Coſto.

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont* 1496 1630.

abſolument impoſſible, du moins ſi difficile, qu'à peine on pouvoit l'eſpérer car, toute la partie du Duché de Savoie ſituée en de-ça des monts, étoit paſſée ſous la domination de Henri II, & le Piemont étoit entierement occupé par les François & les Impériaux; enſorte, qu'il ne reſtoit au nouveau Souverain que le Val d'Aouſte, les Comtés d'Aſti & de Nice, les villes de Vercel, de Quéraſque, de Foſſan & de Cony. (1) Mais la valeur du jeune Prince ſit rentrer ſous ſa domination tous les états uſurpés ſous le-regne de ſon pere, par les Puiſſances étrangeres; il rétablit la gloire de ſa maiſon, & ſe rendit par cela même, plus célebre & plus reſpectable que s'il eût trouvé la Savoie dans l'état le plus floriſſant, parce qu'il eſt incomparablement plus glorieux de relever un trône abattu, que de ſuccéder à une couronne affermie & puiſſante.

Premieres années d'Emanuel Philibert.

Emanuel-Philibert, né à Chambéri le 8 Juillet 1528, fut deſtiné dès ſa plus tendre jeuneſſe à l'état-eccléſiaſtique, ſoit parce qu'alors il avoit pluſieurs freres, ſoit à cauſe de la foibleſſe de ſon tempérament, qui ne laiſſoit gueres eſpérer qu'il s'illuſtreroit un jour par les armes, & que, redoutable par ſa valeur; la grandeur de ſes entrepriſes & ſon inébranlable conſtance dans ſes réſolutions, lui feroient donner & mériter le ſurnom de *tête-de-fer*. On ne le croyoit alors propre qu'à remplir les dignités de l'égliſe, &, à Bologne, Clément VII promit de lui donner un chapeau de cardinal. Il étoit encore dans l'enfance, lors des premieres ſecouſſes, qui enſuite cauſerent la ruine de ſa Maiſon: de Turin où il étoit, lorſque François I paſſa les monts pour envahir le Piemont, Béatrix ſa mere le conduiſit à Milan, auprès de Chriſtine de Dannemarck, Veuve de François Sforce, Duc de Milan, où il étoit encore, quand Charles III ſon pere recevant la triſte nouvelle de la mort de Louis de Savoie, Prince de Piemont, ſon fils ainé, fit venir à Nice, Emanuel-Philibert, qui renonçat ſans peine à l'eſpérance des dignités eccléſiaſtiques pour leſquelles il n'avoit nul attrait, & fit de rapides progrès dans l'étude des connoiſſances néceſſaires aux Princes deſtinés à occuper le rang ſuprême. (2) Le deſir qu'il montra de s'inſtruire & les diſpoſitions heureuſes qu'il tenoit de la nature, ſeconderent merveilleuſement les leçons d'Aymon de Genève, Baron de Lullins ſon Gouverneur. Lors de la demande du Château de Nice, par le Pape Paul III, il donna, quoiqu'à peine âgé de dix années, des preuves ſingulieres de prudence & de fermeté. Le Pape preſſoit vivement Charles III; la garniſon commençoit à s'allarmer; Lullins lui-même étoit irréſolu ſur le parti qu'il y avoit à prendre; les fourriers du Souverain-Pontife demandoient qu'on leur ouvrit les portes: on ne ſavoit que leur répondre: le jeune Prince dit qu'il n'y avoit point à délibérer, mais à ſe défendre vigoureuſement ſi on étoit attaqué, & à ne permettre à qui que ce fut, Pape, ou Souverain, d'entrer dans la Citadelle: ſes avis furent ſuivis, les fourriers du Pape refuſés, & le château conſervé au Duc de Savoie. (3) Quelque tems après, ébloui de la gloire dont on diſoit que Charles-Quint alloit ſe couvrir à Alger, Emanuel ſollicita vivement l'Empereur ſon oncle, de lui permettre de l'accompagner dans cette expédition;

Preuve de fermeté qu'il donne à l'âge de dix ans.

(1) Ping. *Aug. Taurin.* Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ de Sav.* T. 1. p. 660.
(2) Botero. Chieza. Paradin. *Hiſtoire de Sav.*
(3) Papyr. Maſſ. du Buttet. *Chronic. Sabaud.*

Digitized by Google

Sect. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496 1630.

& il fut très-affligé de ne pouvoir en obtenir la permiſſion. Une occaſion nouvelle d'eſſayer ſa valeur naiſſante ſe préſenta, & on ne fut plus le maître de le retenir. Informé de la guerre que l'Empereur étoit ſur le point de déclarer à Jean-Fréderic, Duc de Saxe, à Philippe, Landgrave de Heſſe & à quelques autres Princes d'Allemagne, il voulut, quelques remontrances qu'on lui fit, aller combattre ſous les drapaux de Charles V, & le Duc de Savoie ſon pere, n'ayant pu réſiſter à ſes preſſantes ſollicitations, il partit de Vercel, ſuivi de quantité de gentils-hommes, fut reçu à Worms avec la plus tendre amitié par l'Empereur, & ſe diſtingua par ſon activité dans les opérations militaires, autant que par la prudence de ſes avis dans les conſeils. (1).

Il va combattre ſous les Drapaux de Charles-Quint.

Lors de la mort du Duc d'Orléans, François I envoya le Maréchal de Briſſac annoncer cette triſte nouvelle à l'Empereur, & ſavoir ſes intentions au ſujet de l'inveſtiture du Duché de Milan. Briſſac avoit ordre auſſi du Roi de France, de travailler à détacher le jeune Emanuel des intérêts de Charles V, de lui remettre en ſecret une lettre, par laquelle François I cherchoit à lui perſuader de s'attacher à la Cour de France. Le Maréchal remplit cette commiſſion avec le plus grand zele, & il croyoit avoir ébranlé par ſes brillantes offres le Prince de Piemont, lorſque celui-ci répondit qu'il dépendoit entierement de ſon pere, ſans l'aveu duquel il ne penſoit pas qu'il lui fut permis d'accepter aucune ſorte de propoſition; que du reſte, comme il s'étoit volontairement donné à l'Empereur ſon oncle, ce ſeroit une lâcheté en lui, que de l'abandonner. (2) Le Maréchal de Briſſac penſant alors que la lettre de François I ſeroit plus que n'avoient pu faire ſes ſollicitations la lui remit; mais Philibert liſant ſur l'adreſſe; *A mon Couſin, fils du Duc de Savoie*, refuſa de l'ouvrir, parce que le Roi ne lui donnoit pas le titre de *Prince de Piemont*, qu'il portoit depuis la mort de Louis de Savoie.

Il refuſe d'abandonner l'Empereur pour s'attacher à François I.

Cependant l'Empereur Charles V, engagé dans une guerre violente contre tous les Princes proteſtans d'Allemagne, qui faiſoient les plus grands préparatifs pour affoiblir ſa trop formidable puiſſance, craignit que la valeur du Prince de Piemont, qui étoit alors la ſeule eſpérance de ſa maiſon, ne devint fatale à ce jeune guerrier, & il écrivit à Charles III, de rappeller ſon fils, qui ne cherchant que les occaſions de ſe ſignaler, riſquoit de périr au milieu des dangers qu'il aimoit à braver. Emanuel informé des allarmes de Charles V & du moyen qu'il avoit pris pour tâcher de l'éloigner, envoya un gentil-homme au Duc, pour le conjurer de ne point le rappeller; parce qu'à la veille d'une bataille, il ne ſurvivroit pas à la honte d'une retraite. Le Duc, quelques vives que fuſſent ſes allarmes, ne crut pas devoir s'oppoſer aux deſirs de ſon fils, qui ſe diſtingua parmi les guerriers les plus intrépides, comme parmi les généraux les plus habiles de l'armée de l'Empereur, au combat de Nordlingue & dans la mémorable journée de Mulberg, ou il contribua beaucoup à la victoire de Charles V, ſur les Princes proteſtans. (3) On ſait que cette bataille mit fin à la guerre d'Allemagne.

Grandes actions du Prince de Piemont.

(1) *Hiſtor. diſcorſo delle Coſe di Savoya.* Chieza. Botero.
(2) Tonſo. Buttet. Chieza *Anecdot. des Républiq. T.* 2.
(3) Tonſo. de Thou. L. 2. Buttet. Natal Comes. L. L.

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

Le Prince de Piemont ſuivit l'Empereur aux Pays-Bas, où il ſe lia d'une étroite amitié avec le Prince Philippe, fils de Charles V, qu'il accompagna en Eſpagne. La guerre qui déchiroit l'Italie, & ſur-tout les ravages qui écraſoient le Piemont, le rappellerent bientôt dans cette malheureuſe contrée, où, témoin de la lenteur des Impériaux, & de l'inactivité de Don Ferrand Gonzague qui, Général des troupes de Charles V, n'oppoſoit aux armes de François qu'une molle réſiſtance, écrivit à l'Empereur, lui demanda la permiſſion de commander avec Gonzague, l'obtint, eut des ſuccès que la froideur de Gonzague rendit inutiles, reprocha hautement à ce Général de négliger, contre les ordres qu'il avoit reçus, les intérêts du Duc de Savoie; &, quittant l'armée, partit, ſuivi de Philippe, Comte de Pancalier & de quelques autres Seigneurs, traverſa une partie de la France, & ſe rendit au camp de l'Empereur, qui, à la tête d'une armée de cinquante mille hommes, ſe préparoit à faire le ſiege de Metz. (1)

Siege de Metz.

Cette entrepriſe, conſeillée par le Duc d'Albe, déſaprouvée par tous les généraux de l'Empereur, & plus hautement encore par le Prince de Piemont, fut malheureuſe, & Charles V fut obligé de lever le ſiege, après avoir perdu plus du tiers de ſon armée ſous les murs de cette place. Les Impériaux rendirent au Prince de Piemont cette juſtice, que ſans lui, ils euſſent éprouvé de plus cruels revers; car ce fut par ſa vigilance, ſa valeur & ſon activité, que les ſorties des Aſſiégés furent moins fréquentes & moins meurtrieres qu'elles ne l'euſſent été. Mais s'il ne put empêcher la levée du ſiege, que l'on n'eût point formé ſi ſon opinion eût été ſuivie, il dédommagea en quelque ſorte l'Empereur, & rétablit la gloire des armes Impériales, par la priſe de Hesdin, dont il ſe rendit maître en deux jours. Ce fut encore lui qui ſauva les Impériaux au combat d'Authier, où ils s'étoient imprudemment engagés contre ſon avis, & qui leur eût été funeſte, s'il eut été moins prompt à les ſecourir. (2) Il s'occupoit des moyens de conſerver à l'Empereur Cambrai, menacé d'un ſiege, lorſqu'il reçut la nouvelle de la mort du Duc Charles III, ſon pere.

Priſe d'Hesdin.

Quelque vif que fut le chagrin que lui cauſa ce triſte événement, il ne le détourna point des ſoins qu'il ſe donnoit pour empêcher la perte de Cambrai. Ces ſoins furent heureux, & après quelques infructueuſes tentatives, les François leverent le ſiege. Mais pendant que Emanuel-Philibert défendoit avec tant de bonheur les états de Charles V, il perdoit ſes poſſeſſions, & le Piemont reduit à la plus déplorable ſituation, paroiſſoit irrévocablement ſouſtrait à la couronne de Savoie. Les François y faiſoient chaque jour de nouvelles conquêtes, & Don Ferrand Gonzague, n'avoit, ni aſſez d'habileté, ni peut-être aſſez de bonne volonté pour s'oppoſer aux progrès du Maréchal de Briſſac. Il ne parvint, après avoir preſque tout perdu, qu'à procurer une treve de courte durée, dont le terme fut à peine expiré, que les François, commandés par le Maréchal de Briſſac, s'emparerent de Vercel, qu'ils mirent au pillage, & d'où ils enleverent les meubles du Duc, qu'on eſtimoit plus de cent mille écus. (3)

Etat du Piemont à la mort du Duc Charles III.

(1) Hæreus. *Annal. Brab. Relat. du Siege de Metz. Hiſt. Diſcorſo delle Coſe di Savoya.*
(2) Natal. Comes. *Hiſt. de Tiran.* l. 11 & 12. Hæreus. *Annal. Brab.*
(3) Tonſo, Ping. *Aug. Taurin.* de Thou. L. 12. Buttet.

Digitized by Google

Sect. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont. 1496-1630.*

Ces nouvelles affligeantes, n'empêcherent point le nouveau Souverain de Savoie de continuer de rendre des services importans dans la guerre des Pays-Bas à l'Empereur, qui, fatigué des plaintes qu'il ne cessoit de recevoir sur la conduite de Don Ferrand Gonzague, le rappella, & lui substitua Gomes Suarez Figueroa; mais ce nouveau Général ne fut pas plus heureux que Gonzague, & les François continuant le cours de leurs victoires, s'emparerent d'Yvrée, de Bielle & ruinerent le château de Mazin. Sensible à la perte d'Yvrée, le Duc Emanuel se hâta d'envoyer en Piemont le Comte d'Avignon, lui recommandant de veiller avec le plus grand soin à la défense des forts de Bard & de Mont-jouet, d'où dépendoit la conservation du Val d'Aouste. Quant à lui, après avoir pris les mesures les plus sages pour assurer le succès des Impériaux sur la frontiere de Picardie, il alla rendre compte de ses opérations à Charles-Quint, à Bruxelles, prit congé de lui & se rendit en diligence dans ses états, passa en Piemont, donna les plus grands éloges à S. Michel, Capitaine Espagnol, qui avoit défendu avec le plus grand courage la citadelle de Vercel, & avoit fini par recouvrer cette place sur les François. (1)

Les François maîtres du Piemont. 1554.

Emanuel resta un mois dans cette ville, régla les opérations de la campagne suivante, traça aux différens capitaines le plan de la conduite qu'ils avoient à tenir, pourvut, autant que les circonstances le lui permettoient, au soulagement de ses sujets, & s'en retourna en Flandres, laissant la Lieutenance-Générale du Piemont à Amé de Valpergue, Comte de Mazin. Le Duc eût beaucoup mieux fait de rester dans ce pays; sa présence eût animé les Impériaux: il leur eût du moins inspiré une partie de sa confiance & de sa valeur: mais, soit que son éloignement décourageât ses troupes, soit que l'habileté du Général François enchaînât la fortune, Figueroa ne put exécuter aucune des opérations qui lui avoient été prescrites; & en très-peu de tems, il perdit Cazal, S. Sauveur & Valence.

Ainsi, tandis que le Duc Emanuel sacrifioit ses plus chers intérêts à ceux de l'Empereur, il perdoit en Piemont les places les plus importantes: il espéroit beaucoup de la valeur & des talens du Duc d'Albe, qui, à la vérité, assiega Saintia avec la plus impétueuse valeur; mais il y éprouva une résistance si vigoureuse, qu'il fut contraint d'abandonner cette entreprise & de se retirer à Vercel, trop heureux de pouvoir recouvrer, après bien des difficultés les châteaux de S. Martin & de Gabiano (2).

Conquêtes du Maréchal de Brissac en Piemont. 1555.

De nouvelles troupes Françoises vinrent joindre l'armée du Maréchal de Brissac, qui emporta presque d'emblée, Vulpian & Montcalue. Charles-Quint aussi mécontent du Duc d'Albe, qu'il l'avoit été des deux autres Généraux, lui donna ordre de passer à Naples, & mit en sa place le Marquis de Pescaire. Ce nouveau Général n'avoit pas encore acquis la réputation qu'il étendit si loin ensuite par sa valeur & ses victoires, & le Duc Emanuel, qui avoit fondé sur les talens du Duc d'Albe les plus grandes espérances, ne vit ce changement qu'avec beaucoup de peine: mais il fut bien plus mécontent lorsqu'il fut informé de l'étrange résolution que Charles-Quint avoit prise

Pescaire, Général des Impériaux en Piemont.

(1) Tonso. de Thou. L. 12. *Histor. Discorso delle Cose di Savoya.*
(2) Buttet. de Thou. L. 12. Paradin, Chieza.

Digitized by Google

SECT. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1496 1559.

d'abdiquer l'empire, ſes couronnes, & d'aller paſſer dans la retraite, le reſte de ſes jours (1). Ce deſſein allarma d'autant plus le Duc de Savoie, que c'étoit de Charles ſeul, qu'il avoit juſqu'alors attendu ſon rétabliſſement. D'ailleurs, les circonſtances lui rendoient l'appui & les ſecours de l'Empereur plus néceſſaires que jamais; car, alors une nombreuſe & redoutable flotte turque menaçoit Nice d'un ſiege, qui ne ſembloit devoir être que malheureux pour cette ville. André de Provana, par les ordres du Duc, alla fortifier le Port de Ville-franche, & ſe conduiſit dans cette occaſion avec tant de prudence, avec tant de valeur, que quand les Turcs parurent ſur cette côte, ils furent ſi fort étonnés des fortifications de Ville-franche, de la vigilance du Gouverneur, & des diſpoſitions de la garniſon, que n'oſant attaquer, ni Ville-franche, ni le port de Nice, ils ſe retirerent plus promptement encore qu'ils n'étoient arrivés (2).

Abdication de Charles V

Mais ſi l'inquiétude d'Emanuel au ſujet de ces deux places s'évanouit, il n'en fut pas de même au ſujet de la crainte trop bien fondée que lui cauſoit le projet de retraite formé par l'Empereur, qui, dans le mois de Décembre 1555, fit ſolemnellement à Bruxelles l'abdication de tous ſes Etats en faveur de Philippe ſon fils, laiſſa l'Empire à Ferdinand ſon frere, & s'embarqua, pour paſſer en Eſpagne, accompagné du Duc de Savoie, qui le ſuivit juſqu'en Zélande. Philippe, moins ambitieux & moins turbulent que Charles-Quint ſon pere, afin de commencer ſon regne ſous d'heureux auſpices, conclut, à l'Abbaye de Vauxelles près de Cambrai, une treve de cinq années entre la France & l'Eſpagne, à condition que chacune des deux Puiſſances garderoit juſqu'à la paix prochaine, tout ce qu'elle avoit pris durant la guerre.

Treve de 5 ans entre la France & l'Eſpagne. 1556.

Cette treve eût vraiſemblablement été fidellement obſervée de part & d'autre ſi l'inquiet & turbulent Paul IV eût pu ſe diſpenſer de ſuſciter de nouveaux troubles; mais ſes intrigues & ſon ambition attirerent la guerre au Royaume de Naples. Le Roi de France intéreſſé dans cette querelle, envoya une armée conſidérable à Naples ſous les ordres du Duc de Guiſe, qui ſur ſa route s'empara de Valence ſur le Pô (3). Le Maréchal de Briſſac profitant de la terreur que les armes du Duc de Guiſe avoient inſpirée, ſe rendit maître de Valfremiere & de Quérafque. Enhardi par ſes ſuccès, il entreprit le ſiege de Cony; mais le Comte de Luzerne, Gouverneur de Cony, la garniſon & les habitans de cette place la défendirent avec tant de courage & d'opiniatreté, que les François furent contraints de lever le ſiege: ils tenterent de ſe dédommager ſur Foſſan, & ne furent pas plus heureux. Mais, à ces entrepriſes près, qui ne leur réuſſirent point, ils n'éprouverent aucun échec & preſque point de réſiſtance dans le Piemont, où les affaires du Duc étoient en ſi mauvais état, que le Marquis de Peſcaire, ne pouvant plus s'y ſoutenir, & craignant avec raiſon d'y compromettre les armes Eſpagnoles, en partit, & laiſſa preſque tout ce pays ſous la domination des François. (4).

Le Pape Paul IV. fait rompre la Treve. 1557.

(1) Natal. Comes. Belcar. *Hiſt. d'Eſp.* de Thou. L. 12.
(2) *Hiſtor. diſcorſo delle Caſa di Savoya. Chron. Sabaud.* Belcar. Tonſo.
(3) *Mem. de Touarines.* de Thou. L. 12. Belcar. Haræus. Botero.
(4) Tonſo. *Hiſtor. Diſcorſo delle Caſe di Savoya.* Natal. Comes.

Il

Il eſt vrai que le Duc, Général de l'Armée de Philippe en Flandres, ſe vengeoit ſur les François même des progrès que ceux-ci faiſoient dans ſes états; mais c'étoit pour le Roi d'Eſpagne qu'il cueilloit des lauriers, tandis que ſes poſſeſſions & ſes ſujets paſſoient ſous la domination de la Puiſſance contre laquelle il combattoit. On ſçait en effet, de combien de gloire ſe couvrit dans ce même tems le Duc Emanuel à la mémorable journée de S. Laurent, ou de S. Quentin, qui fut ſi funeſte à la France. Du ſein de la victoire, le Duc vola au ſiege de S. Quentin, qu'il ſoumit, ainſi que le Catelet, & s'acquit la réputation du plus brave & de l'un des plus habiles Généraux de l'Europe (1).

Sect. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

Bataille de S. Quentin.

Il y avoit long-tems que Emanuel-Philibert avoit formé le deſſein de ſurprendre Lyon, perſuadé que s'il pouvoit s'emparer de cette ville, l'une des plus riches & des plus importantes de France, il lui ſeroit facile de recouvrer par ce moyen la Breſſe & le Bugey, qui étoient paſſés ſous l'obéiſſance de Henri II. Afin de rendre moins épineuſe cette grande entrepriſe, il en avoit confié la conduite & l'exécution à quelques braves gentils-hommes de Savoie & de Breſſe, qui s'étoient ménagés des intelligences dans cette ville: mais comme ces gentils-hommes étoient en trop petit nombre pour exécuter ſeuls cette périlleuſe expédition, le Duc avoit donné commiſſion à Nicolas, Baron de Poliviers, attaché à l'Empereur, de lever des troupes en Bohême, & de les tenir prêtes à partir au premier avis qu'il recevroit de Lucinge, Seigneur des Alymes, & de Gronget, Seigneur de Myons, Chefs de cette entrepriſe. Ceux-ci croyant les circonſtances favorables, avoient envoyé à Poliviers l'ordre du départ de ces troupes, qui s'étoient miſes en route au nombre de dix-mille hommes & de douze cens chevaux: elles approchoient du terme de leur voyage, lorſque la victoire couronna le Duc Emanuel à S. Quentin, & ce fut de ce camp même, ſi glorieux pour lui, qu'il envoya en Breſſe & en Bugey un manifeſte, par lequel il invitoit les habitans de ces deux provinces à rentrer ſous ſon obéiſſance, & à ceſſer de reconnoître le Roi de France pour leur Souverain (2).

Entrepriſe ſur Lyon.

Cependant Poliviers avoit déja pénétré en Bourgogne, & s'avançant vers le Lyonnois, il vint camper à Treffort, feignit de vouloir aſſiéger Bourg, & pour tromper plus ſûrement les François il publia une eſpece de manifeſte, dans lequel il annonçoit que l'unique motif qui le conduiſoit en Breſſe, étoit le deſir de ſe venger des injures cruelles que le Roi de France, qu'il n'avoit jamais offenſé, lui avoit faites en ruinant ſes terres de Vaux & de Villiers; que d'ailleurs, ſa reſſentiment de ces injures ſe joignit l'indiſpenſable obligation de faire tout ce qui dépendoit de lui pour faire rentrer la Breſſe ſous l'obéiſſance du Duc de Savoie, ſon véritable & légitime Souverain. Henri II allarmé de cette incurſion, à laquelle il ne s'étoit point attendu, fit les plus grands préparatifs pour la défenſe & la conſervation de cette province récemment conquiſe: il écrivit aux Breſſans, pour les exhorter à lui reſter fidelles, & leur promit un ſecours auſſi prompt, que capable de les ra-

Manifeſte de Poliviers.

(1) Buttet. Tonſo. de Thou. Paradin.
(2) *Hiſt. de Breſſe & de Bugey.* de Thou. *Chron. Sabaud.*

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

surer contre les entrepriſes de Poliviers & de quiconque tenteroit de troubler leur repos.

Le ſecret de Poliviers tranſpire, & ſon entrepriſe manque.

Henri ne tarda point à remplir ſes promeſſes; ſes meilleures troupes eurent ordre de paſſer en Breſſe & s'y rendirent (1). Juſqu'alors on ne ſe doutoit point du véritable deſſein de Poliviers, qui en effet, ſe préſenta devant Bourg, & en forma le ſiege, mais au moment où il alloit exécuter le plan de ſon expédition, ſon ſecret tranſpira, & le Capitaine Verdet, avec lequel il entretenoit une ſecrete correſpondance, fut arrêté à Lyon & conduit en priſon; Verdet avoua tout, & Poliviers averti de cet incident, fut conſterné, perdit courage, & effrayé des fréquentes & vigoureuſes ſorties de la garniſon de Bourg, il leva honteuſement le ſiege & ſe retira avec la plus grande précipitation. Toutefois cette tentative ne fut pas inutile au Duc Emanuel, qui, pendant que la plus grande partie des troupes françoiſes étoient en Breſſe, fortifia S. Quentin & le Catelet, diviſa ſon armée afin d'empêcher la jonction des ennemis, & par l'habileté de ſa manœuvre, contribua au ſuccès éclatant de la célebre journée de Gravelines, auſſi glorieuſe aux Eſpagnols, que fatale à la France. Auſſi le Roi Philippe attribuant au Duc tout l'honneur de cette victoire, voulut qu'il diſpoſât de tout le butin, des priſonniers & du canon; le Duc n'abuſa point de cette permiſſion, & il ſe contenta des drapaux gagnés dans cette journée, qu'il joignit à ceux qu'il avoit pris à la bataille de S. Quentin, & qu'il envoya au nombre de cent-quarante, à l'égliſe de Notre Dame de Nice (2).

Succès des Impériaux en Piémont. Journée de Cravelines.

La fortune ſecondoit le Duc de Savoie dans le Piemont, ainſi que dans les Pays-Bas, & les François qu'elle avoit abandonnés, n'y éprouvoient plus que des pertes & des défaites. Gonſalve de Cordoue, Duc de Seſſe, Lieutenant-Général de l'Empereur en Italie, recouvroit, à la tête d'une petite armée de quatorze mille hommes, la plûpart des places que les François y avoient conquiſes, &, malgré tous les efforts du Maréchal de Briſſac, il s'empara ſucceſſivement de Cental, Sommerive, Roquemont, Roques-parvieres, Mont-Calve, & ſe fut également rendu maître de Cony, ſi la rigueur de la ſaiſon & l'abondance des pluies ne l'euſſent contraint de finir la campagne; après avoir pris cependant Pomare & S. Martin, qu'il fit fortifier (3).

Philippe & l'Empereur triomphoient par-tout où ils portoient leurs armes, & pendant que Gonſalve de Cordoue, s'illuſtroit en Piemont, le Roi Philippe répandoit la terreur en Flandres à la tête d'une armée de trente mille hommes d'infanterie & de quatorze mille chevaux. Formidable par elle-même, cette armée l'étoit encore plus par la ſupériorité reconnue des talens & de la valeur de ſon Général, le Duc Emanuel, Gouverneur des Pays-Bas. Le Roi de France impatient de réparer par une éclatante victoire, les défaites de S. Quentin & de Gravelines, s'avançoit ſuivi de toutes ſes forces, & accompagné de Henri, Roi de Navarre, & des Seigneurs les plus diſtingués de ſa Cour. Déja les deux armées étoient peu éloignées l'une de

Ouvertures de paix.

(1) De Thou. L. 12. Rubri. *Hiſt. de Lyon.* L. 3. Ch. 54.
(2) Tonſo. Nat. Comes. *Hiſtor. Diſcorſo delle Coſe di Savoya.* Hæreus.
(3) Buttet. de Thou. Belcar. Nat. Comes.

Digitized by Google

l'autre, & l'on s'attendoit à une action déciſive, lorſque le Duc Emanuel & le Connétable de Montmorency firent des ouvertures de paix (1): Chriſtine de Dannemarck, Ducheſſe Douairiere de Lorraine, diſpoſa les deux Rois à entrer en négociation. Il y eut bien des difficultés & des débats très-vifs entre les Miniſtres des deux Rois aſſemblés en congrès à Château-Cambreſis. La reſtitution des états de Savoie fit naître bien des obſtacles; mais enfin, comme de part & d'autre on deſiroit ſincerement la fin de cette ruineuſe querelle, ces obſtacles furent applanis & par le traité de paix du 3 Avril 1559, il fut convenu, que les deux Rois ſe rendroient tout ce qu'ils avoient pris l'un ſur l'autre depuis huit ans; que le Roi Philippe épouſeroit Eliſabeth de France, fille du Roi, & le Duc Emanuel-Philibert, Marguérite de France, ſœur du Roi Henri II, qui rendroit au Duc tout ce que François I. avoit pris à Charles III, tant de-çà que de-là les monts, à l'exception toutefois de Turin, Pignerol, Quiers, Chivas & Villeneuve d'Aſti, qui demeureroient à Henri II, juſqu'à ce que les droits de Louiſe de Savoie euſſent été réglés: que de ſon côté, le Roi Philippe pourroit retenir Vercel & Aſti, & que le Duc de Savoie demeureroit neutre entre les deux Rois (2).

Traité de paix de Château-Cambreſis. 1559.

Quoique ce traité ne rendit point au Duc Emanuel tous ſes états, & que les deux Souverains ne les lui reſtituaſſent que démembrés, c'étoit beaucoup néanmoins que de ſe voir rétabli dans la plus grande partie de ſes anciennes poſſeſſions, & il n'eût pas plutôt reçu cette agréable nouvelle, qu'il envoya le Comte Stappiano à la Cour de France, complimenter Henri II & la Princeſſe Marguérite; il écrivit en même tems à Rome pour obtenir du Souverain-Pontife la diſpenſe de ſon mariage. Mais il reſtoit encore une difficulté à ſurmonter. Le Duc Charles III avoit demandé en mariage pour ſon fils, Magdelaine d'Autriche, fille de Ferdinand, Roi des Romains, & elle lui avoit été accordée: ſon intérêt actuel exigeoit qu'il épouſât Marguérite de France, qui d'ailleurs, lui avoit été promiſe, preſque dès le berceau. Le Duc envoya ſon Secrétaire auprès de Ferdinand pour s'excuſer ſi les circonſtances ne lui permettoient point de remplir les engagemens pris par le Duc Charles ſon pere, & ſi le bien de ſes ſujets, & le deſir même d'entretenir la paix-générale l'engageoit à épouſer la Princeſſe Marguérite de France. Ferdinand, bien loin de ſe ſentir offenſé, témoigna au contraire, la plus grande ſatisfaction des avantages que le traité de paix & le mariage de Marguérite procuroient au Duc, qui, d'après cette réponſe, ſe rendit à la Cour de France, où il fut reçu avec les marques les plus diſtingués de conſidération, d'eſtime & d'amitié (3).

Le Duc de Savoie demande à la Cour de Rome diſpenſe pour épouſer Marguérite de France.

Ces deux mariages inſpiroient à Henri II tant de ſatisfaction, que pour ajouter à la magnificence des fêtes qui furent données à cette occaſion, il voulut faire un Tournoi à la porte des Tournelles, & être l'un des tenans avec les Ducs de Nemours, de Ferrare, de Guiſe & de Lorraine. On ſçait combien le dernier jour de ce Tournoi fut fatal à Henri, qui, ayant couru contre le Comte de Montgomery, la lance de ce dernier ſe rompit ſi malheureu-

Mort funeſte du Roi Henri II.

(1) De Thou. Botero. Paradin. *Hiſt. de Sav. Annal. Brab.*
(2) Buttet. Botero. de Thou. Natal. Comes.
(3) Toſco. *Hiſtor. Diſcorſo delle Coſe di Savoya.* Paradin. de Thou.

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

ſement, qu'un éclat frappa l'œil du Roi, qui avoit la viſiere du caſque ouverte. Cet étrange accident lui coûta la vie, & fit ſuccéder là plus amere triſteſſe aux réjouiſſances publiques (1). Le Duc Emanuel craignit avec raiſon que cet événement ne retardât l'exécution du traité de Château-Cambreſis; mais le Roi, malgré la violence de ſes douleurs, s'empreſſant de le raſſurer, donna ordre au Duc de Guiſe, Gouverneur de Savoie & de Dauphiné, de faire la reſtitution convenue par le traité de paix; le Duc donna en même tems pouvoir au Comte de Chalant, Maréchal & Gouverneur de Savoie, d'aller prendre poſſeſſion de la Savoie au nom du Souverain, & à Valpergue, Comte de Mazin, d'aller auſſi prendre poſſeſſion du Piemont. La mort de Henri II, qui, malgré tous les ſecours qu'on lui donna, expira vers la fin du dixieme jour de ſa bleſſure, retarda le départ de ces deux Seigneurs, mais elle ne retarda point le mariage du Duc, qui avoit, ſans aucune cérémonie, reçu la bénédiction nuptiale en préſence & dans la chambre du Roi, quelques heures avant la mort de ce Monarque.

Reſtitution de la Savoie & du Piemont.

Ce ne fut que quelques jours après ce triſte événement, que les deux envoyés du Duc Emanuel partirent pour aller remplir ſes ordres: le Comte de Chalant prit poſſeſſion de la Savoie ſans éprouver aucune ſorte d'obſtacle; mais le Comte Mazin ne fit point ſa commiſſion auſſi paiſiblement: le Maréchal de Briſſac refuſa de lui rendre les places qu'il occupoit au nom du Roi (2); enſorte qu'il fallut obtenir de la Cour de nouveaux ordres auxquels il ne put plus ſe diſpenſer d'obéir. Peu de tems après ſon mariage, le Duc Emanuel ſe rendit à Bruxelles auprès du Roi Philippe, entre les mains duquel il ſe démit du Gouvernement des Pays-Bas, qui fut confié à Marguérite d'Autriche, Ducheſſe de Parme. Philippe partit pour l'Eſpagne, & Emanuel l'accompagna juſqu'en Zélande, d'où il revint en France, auprès de la Ducheſſe ſon épouſe. Il envoya Bobba, Evêque d'Aouſte à Rome, pour ſe trouver à l'élection d'un Pape, Paul IV étant mort depuis quelque tems. Emanuel aſſiſta au ſacre de Francois II, &, peu de jours après, il ſe rendit à Bourg en Breſſe, où il fit ſon entrée aux acclamations des habitans, d'autant plus ſatisfaits, qu'il y avoit bien des années, qu'ils ignoroient à quel Souverain ils appartenoient. Sa préſence cauſa la même joie aux habitans de Nice, où il paſſa l'hiver avec la Ducheſſe Marguérite (3).

Le Duc de Savoie ſe rend dans ſes Etats.

Le Duc Emanuel étoit, il eſt vrai, rétabli dans ſes états; mais ſes états épuiſés, accablés par une longue ſuite d'orages, étoient dans le plus grand déſordre; les abus les plus dangereux, s'étoient introduits dans toutes les parties de l'adminiſtration, ou plutôt, il n'y avoit nulle ſorte d'adminiſtration; & il ne falloit pas moins que la conſtance & les talens ſupérieurs du nouveau Souverain pour faire ſuccéder le bon ordre à cette énorme confuſion. Il commença par la partie la plus eſſentielle & d'où dépendent toutes les autres; &, afin que la juſtice fut déſormais auſſi ſagement rendue qu'elle avoit été négligée pendant les derniers troubles, il donna la charge de Grand Chancelier au Comte de Stropiano, l'un des plus illuſtres perſonnages de ſon tems;

Sage & habile adminiſtration d'Emanuel.

(1) Belcar. Natal. Comes, *Hiſt. de Fr.* Botero. Buttet.
(2) Paradin. *Hiſt. de Sav.* Ping. *Aug. Taurin.* Guichenon *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.*
(3) *Hiſtor. Discorſo delle Coſe di Savoya. Chron. Sabaud.*

Digitized by Google

il établit deux Sénats ; l'un composé de douze Sénateurs à Carignan, pour le Piemont, l'autre pour la Savoie, à Chambéri. La régie des revenus publics étoit dans une confusion plus grande encore que l'administration de la justice ; le Duc régla lui-même ses revenus, ainsi que les droits du Domaine & de la Couronne.

Sect. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1496 1580.

Persuadé que c'est aux arts & aux sciences cultivés & protégés, qu'il appartient de rendre un état florissant, Emanuel fonda à Mont-devis une Université, à laquelle il attacha les savans les plus célebres de son siecle, & dans le nombre desquels se distinguoient, Graverra, Manuce, Pancirolle, Vienercat, Capra, Benedetti, Geraldi, &c. (1). Quoique la haute estime que les Souverains avoient pour ce grand Prince fut en quelque sorte un garant près qu'assuré de la tranquillité de ses sujets, comprenant, combien des événemens qu'on ne prévoyoit point alors, eussent pu dans la suite altérer ce calme, le Duc fit travailler aux fortifications de la plûpart des places, où il établit de nouveaux Gouverneurs, & il nomma Général de ses galeres Andrès de Provana. Pendant qu'il s'occupoit à Nice de ces soins importans, le Conclave assemblé à Rome, élevoit à la Papauté Jean-Ange de Médicis, qui prit le nom de *Pie IV.* Le Duc de Savoie, auquel cette élection étoit très-agréable, envoya un Ambassadeur au nouveau Pontife, qui lui en envoya aussi à son tour, ainsi que les Vénitiens & la plûpart des Princes & des Républiques d'Italie (2). Il reçut aussi une visite à laquelle il ne s'attendoit pas, & qui pensa lui devenir funeste.

Election de Pie IV. 1560.

Ochiali, Renégat Calabrois, & Corsaire fameux par ses pirateries, parut à la vue de Ville-franche, au Camp de St. Soupir, suivi de trois Vaisseaux, de trois Galiottes & de quelque Chaloupes. La Cour étoit ce jour-là au Port de Ville-franche. Le Duc pensa qu'il suffiroit de deux pieces d'artillerie sur le bord de la mer pour éloigner ce Corsaire ; il se trompa ; l'intrépide Ochiali entra dans le port, & tout ce que le Prince put faire, en attendant de Nice un secours plus considérable, fut de rassembler cinq cens arquebusiers, à la tête desquels il alla à la rencontre des Turcs ; mais dès le premier choc, la plûpart de ces arquebusiers effrayés au nom seul d'Ochiali, prirent la fuite. Emanuel fit tout ce qu'il put pour les rallier, & se jetta à la tête d'un très-petit nombre des siens, sur la troupe ennemie ; il courut le plus grand danger, & sans Prosper de Genève, Baron de Lullins, qui l'obligea de se retirer, il eût inévitablement été fait prisonnier ; ce qui, dans les circonstances actuelles, eût été pour la Savoie, le plus irréparable des malheurs (3). Dans ce combat, Emanuel perdit quarante soldats & trente gentils-hommes, les Turcs firent aussi beaucoup de prisonniers ; ils furent très-généreusement rachetés par le Prince, & mis à une forte rançon par Ochiali, qui, avant de les rendre, demanda à aller à Nice saluer la Duchesse, pour laquelle il avoit une haute estime. Emanuel y consentit ; mais son épouse peu énorgueillie de l'estime d'un Corsaire qu'elle mépriſoit, fit paroître en sa place la Dame de

Danger que court le Duc de Savoie.

(1) Chieza. Paradin. *Hiſt. de Savoie.* Buttet.
(2) Tonſo. Juſtiniani. *Hiſt. Venet.* L. 14. Botero.
(3) Natal. Comes. L. 12. Buttet & Tonſo.

Sect. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

Raconis, afin de punir la témérité du Renégat Ochiali, dont la valeur pourtant n'étoit rien moins que mépriſable (1).

Zele & projets du Duc de Savoie.

De Nice, le Duc & ſon épouſe paſſerent en Piemont, où le peuple les reçut avec une joie égale à ſon affection. Depuis long-tems Emanuel étoit vivement agité par le deſir de rendre un ſervice important à la religion, ce ſervice étoit de faire rentrer les habitans de Genève & ceux de la Vallée d'Angrogne, qui avoient embraſſé le proteſtantiſme, ſous le joug de Rome. Ce projet étoit ſans doute très-pieux; mais comme l'exécution demandoit néceſſairement qu'on employât la force des armes, le feu, le fer, la mort & la deſtruction, il n'étoit pas préciſément conforme à l'eſprit de douceur & de charité, qui caractériſe la Religion Chretienne. Emanuel ſentoit qu'il n'étoit pas permis de détruire pour édifier; & que d'ailleurs; ce n'étoit pas un moyen toujours aſſuré de ramener les eſprits égarés; il fit part de ſes projets & de ſes doutes à Pie IV, qui diſſipa par des raiſons convaincantes ſans doute, l'incertitude du Duc de Savoie, donna les plus grands éloges à ſes projets, & lui promit de les ſeconder de toute ſa puiſſance (2).

Moyens pris pour ſurprendre Genève, & qui échouent.

Tranquilliſé du côté de Rome, Emanuel, ne voulut rien entreprendre ſans l'aveu du Roi de France, auquel il envoya à ce ſujet un Ambaſſadeur. François II ne promit point des ſecours; mais il loua infiniment le zele du Duc qui, étant inſtruit, par le moyen de Félix de Nole, Gentil-homme Napolitain & Baron de Viry en Genévois, de ce qui ſe paſſoit à Genève, crut devoir commencer ſes opérations par cette ville. Le Baron de Viry, catholique ardent, affichoit un zele dévorant pour le luthéranisme, avoit la confiance des Genevois, & donna les plus grandes eſpérances au Duc de ſurprendre Genève. Mais, par des incidens imprévus & auxquels on n'eût point dû s'attendre, les Genévois entrerent en défiance, éclairerent la conduite du Baron de Viry, découvrirent toute la trame du complot médité contr'eux, & ſe mirent ſi bien en état de défenſe, que cette entrepriſe ne put être exécutée (3).

Conférence de Religion dans la Vallée d'Angrogne.

Quant aux habitans de la Vallée d'Angrogne, avant que de les contraindre par la force des armes, le Duc crut devoir employer la voie de la perſuaſion, & c'eſt là qu'il eût dû s'en tenir. Dans cette vue, il leur envoya deux convertiſſeurs, qui demanderent une conférence, afin de leur faire reconnoître leur erreur. Les habitans d'Angrogne répondirent qu'ils ne demandoient pas mieux que de connoître la vérité, & ils indiquerent cette conférence dans l'égliſe de S. Laurent: il s'y trouva des Docteurs luthériens & des Docteurs catholiques: on argumenta d'abord paiſiblement, enſuite la diſpute s'échauffa, chacun s'attacha encore plus qu'il ne l'étoit à ſes opinions; les luthériens déclarerent qu'ils ne renonceroient point à leur doctrine, les Docteurs catholiques proteſterent qu'on les forceroit bien d'y renoncer, & ſe retirerent fort courroucés & toujours menaçans. Les habitans de la Vallée d'Angrogne penſerent que ces menaces auroient vraiſemblablement des ſuites, & ils jugerent néceſſaire de ſe précautionner: enſorte que le Duc fut inſtruit à

(1) Buttet. Tonſo. Natal. Comes. Paradin. *Hiſt. de Sav.*
(2) *Chron. Sabaud.* Ping. *Aug. Taur.* Natal. Comes.
(3) *Hiſt. de Genève.* Belcar. *Chron. Sabaud.*

Digitized by Google

Sect. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

Nice, qu'ils avoient demandé des troupes à Genève & en Dauphiné. La querelle s'engageoit; Emanuel envoya prier la Cour de France de défendre aux Dauphinois de s'unir aux habitans d'Angrogne: mais la France étoit dans le trouble, & François II occupé de trop importantes affaires, pour songer aux mouvemens qu'il pouvoit y avoir dans cette Vallée étrangere. Emanuel ne recevant aucune réponse du Roi, ne prit conseil que de lui-même, & envoya dans la Vallée quelques troupes, sous les ordres de Raconis & du Comte de la Trinité (1). Ils firent appeller les Chefs des Communautés pour leur communiquer les ordres du Souverain, mais ces Chefs, au lieu de se rendre auprès des deux commandans, envoyerent leurs femmes & leurs enfans dans la Vallée de Pragelas, & se fortifierent dans les montagnes, résolus de s'y défendre jusqu'à l'extrémité. Raconis les attaqua dans ce poste, qu'ils croyoient imprenable, les défit & se rendit maître de toute la Vallée d'Angrogne. Trente-quatre des principaux habitans promirent de se rendre à Vercel où étoit le Duc, & de se soumettre, au nom de leurs compatriotes, à tout ce qu'il lui plairoit d'ordonner. En effet, ils allerent à Vercel, y furent reçus avec bonté, logés dans des maisons particulieres, & catéchisés par des docteurs en Théologie, qui, après les avoir instruits, auront qu'il étoit en eux, les engagerent à faire abjuration du luthéranisme. Emanuel craignant que s'il les renvoyoit dans leur Vallée, ils ne retombassent dans leurs anciennes opinions, voulut les établir en divers endroits du Piemont, afin qu'ils s'y fortifiassent dans la foi catholique; mais quelques officiers de la Duchesse, en secret fort attachés à la nouvelle doctrine, firent tant d'instances, que ces trente-quatre nouveaux convertis furent renvoyés chez eux, dans la Vallée d'Angrogne, où ils ne furent pas plutôt arrivés, qu'ils rembrasserent le luthéranisme, comme le Duc l'avoit prévu. Ils firent plus, ils soulevent le reste des habitans de la Vallée; enforte que, prenant les armes, & comptant sur l'appui des Genevois, ils déclarerent qu'ils ne reconnoissoient plus le Duc de Savoie pour leur Souverain (2).

Troupes envoyées par le Duc dans la Vallée d'Angrogne.

Les habitans de la Vallée sont vaincus, & 34 d'entr'eux vont auprès du Duc.

Emanuel fut assez bon pour ne pas recourir encore à la rigueur: il se contenta d'envoyer des troupes chez les rebelles, non pour les attaquer, mais pour construire deux forts qui les continssent & leur interdissent toute communication avec le Piemont, où la religion nouvelle avoit fait déja de rapides progrès, malgré l'éloquence des évêques & des prédicateurs que le Prince y avoit passer, & malgré le grand zele apparent des Jésuites, qu'il avoit établis à Chamberi & à Mont-devis. Ces forts, ni ces troupes, ne purent intimider les habitans de la Vallée d'Angrogne, lesquels soutenus par les religionnaires du Dauphiné & de Pragelas, prirent les armes, se jetterent sur l'église de Bobbio, qu'ils pillerent, & se saisirent du château de Villars (3). Le Comte de la Trinité arrêta cette troupe soulevée, se rendit pour la seconde fois maître de toute la Vallée, qu'il donna au pillage à ses soldats, s'empara de Rorata, reprit Bobbio, & secourut le fort de Perrero, d'où il chassa les religionnaires, qui l'assiégeoient. Ceux-ci se défendirent avec plus

Troupes envoyées contre les Rebelles.

Les Rebelles sont vaincus & leur Vallée mise au pillage.

(1) Belcar. de Thou. Parad. *Hist. de Savoie.* Pingon. *Aug. Taurin.*
(2) Natal. Comes. *Histor. discorso delle Cose di Savoya.*
(3) Paradin. *Hist. de Savoie.* Buttet. Botero.

Digitized by Google

Sect. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1490-1630.

de vigueur qu'on n'en avoit attendu; les troupes du Duc furent, quoique victorieuses, très-maltraitées; mais le Comte de Raconis eut, avant que d'être attaqué d'une maladie, qui peu de jours après, le tourmenta si violemment, le tems de voir achever la construction du fort de la Pérouse, qui gênoit si fort les habitans de cette Vallée, qu'ils ne pouvoient plus avoir aucune communication avec Pragelas, ni avec le Piemont; ce qui les déconcerta si fort, qu'ils cessèrent toutes les hostilités, se soumirent, & prierent le Comte de Raconis de ménager pour eux un accommodement; le Comte le promit, & dressa même le projet d'un traité, qu'il esperoit de faire signer au Duc: mais Emanuel ne croyant pas qu'il lui convint de signer des traités avec ses sujets, consentit seulement qu'ils vécussent dans leur religion, leur assignant quatre terres, où il leur seroit libre de l'exercer publiquement; toutefois à condition que la messe se diroit dans toutes les communautés, où il y avoit des églises, ou des chapelles; qu'il seroit construit un nouveau fort au Villars, & que le Souverain tiendroit à résidence un Gouverneur dans la Vallée (1).

Contestations au sujet de la restitution des Places du Piemont par les François. 1561-1562.

Le Duc Emanuel fit commencer pendant son séjour à Vercel la construction d'une citadelle, en attendant que Turin lui fut rendue. Mais cette restitution souffroit beaucoup de difficultés: il y eut à Lyon une conférence à ce sujet, entre les députés du Roi de France & du Souverain de Savoie; cette conférence ne fit que fusciter de nouveaux obstacles, & elle n'aboutit qu'à embarrasser la contestation, qu'on s'étoit proposé d'y décider. Pendant ces longs débats, Emanuel reçut de l'Empereur Ferdinand la confirmation du Vicariat-Général de l'Empire, ainsi que toutes les prérogatives dont ses prédécesseurs avoient joui (2). François II ordonna qu'on remettroit au Duc les villes de Turin, Chivas, Quiers, & Ville-neuve d'Asti, à condition que le Duc céderoit à la France Pignerol, Savillan & la Pérouse. Après bien des difficultés, cet échange fut enfin consommé, & les troupes françoises évacuerent le Piemont, ainsi que la Savoie. Emanuel alla se faire reconnoître & recevoir l'hommage de ses sujets dans ces villes recouvrées; il fit un séjour de quelques mois à Turin, d'où étant revenu en Savoie & s'étant excédé de fatigue dans une partie de chasse, il fut attaqué d'une si violente maladie, qu'on craignit pour ses jours. Allarmée sur l'état de son époux, & craignant les troubles que sa mort pourroient occasionner, la Duchesse eut la précaution d'envoyer à Turin le jeune Prince de Piemont, sous la conduite de la Ruere, Evêque de Toulon. Mais la convalescence du Duc dissipa ces allarmes, Emanuel se rétablit, & se fit transporter à Nice, où l'air est plus salubre qu'en Piemont (3).

Dangereuse maladie du Duc Emanuel. 1563.

Philippe, Roi d'Espagne, entreprit la conquête de Pignon de Velez en Afrique, & fut puissamment secondé dans cette expédition par le Roi de Portugal, le Duc de Florence, les Génois & le Grand-Maître de Malthe, & sur-tout par le Duc de Savoie. Mais pendant que le Roi Philippe combattoit en Afrique contre les infidelles, la nouvelle doctrine faisoit chaque jour en

(1) Belcar. Tonso. *Chron. Sabaud.*
(2) De Thou. Chieza Botero. Paradin. *Hist. de Sav.*
(3) Tonso. Buttet. *Histor. discorso delle Cose di Savoya.*

Digitized by Google

en Europe de nouveaux progrès; le nombre de ſes proſélytes s'accroiſſoit immenſement, & s'étendoit ſur-tout dans les provinces de France, où les Princes & les Seigneurs les plus diſtingués de la Cour en faiſoient profeſſion ouverte, ou du moins en étoient vivement ſoupçonnés par le Pape Pie IV, qui, à l'exemple de l'Empereur Ferdinand, de Maximilien ſon fils, Roi des Romains, de Philippe II, Roi d'Eſpagne & du Duc Emanuel, envoya des Ambaſſadeurs au Roi Charles IX, pour l'exhorter à défendre la Religion catholique, & à chaſſer les défenſeurs de la doctrine nouvelle. Charles IX, comme on ſait, ne fut que trop facile à répondre à cette invitation: il ne chaſſa point ſes ſujets religionnaires; il ne travailla point à les ramener au ſein du catholicisme; il en fit une terrible boucherie & les extermina (1).

Sect. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

Progrès de la nouvelle Doctrine. 1564.

Emanuel trop humain & trop généreux pour employer d'auſſi déteſtables moyens, donna une nouvelle preuve de ſon zele pour la religion, qui lui fit beaucoup d'honneur parmi les uns & qui fut déſaprouvée parmi les autres. Solyman, Empereur des Turcs, décidé à faire la guerre aux Vénitiens, & à leur enlever le Royaume de Chypre, fit propoſer au Duc de Savoie, qui avoit ſur ce Royaume des prétentions ſi fondées, de ſe liguer avec lui pour en faire la conquête, promettant de le lui remettre auſſi-tôt qu'ils s'en ſeroient emparés. Cette propoſition étoit très-engageante; mais le Duc ne crut pas devoir ſe brouiller avec les Vénitiens, refuſa de former alliance avec ſes infidelles, & reçut les plus grands éloges du Pape Pie IV, qui ne pouvoit ſe laſſer de la ſublimité de cet acte de déſintéreſſement. Toutefois, la plûpart des Princes penſerent que le Duc pouvoit, ſans offenſer en aucune maniere la Religion, accepter les ſecours de Solyman, pour ſe remettre en poſſeſſion d'un Royaume qui lui appartenoit, & qu'il ne pouvoit ravoir autrement (2).

Cependant le Roi Charles IX & la Reine Catherine de Médicis ſe diſpoſant, pour premier acte de l'affreuſe tragédie qu'ils avoient méditée, à viſiter les différentes villes du Royaume, inviterent le Duc & la Ducheſſe à ſe trouver à Lyon; ils s'y rendirent, & reçurent de Charles & de Catherine les preuves les plus diſtinguées d'attachement & d'amitié. Le Duc ne fut point invité, comme il s'y attendoit peut-être, à ſe baigner dans le ſang des religionnaires, & de Lyon il alla à Turin, où il fit jetter les fondemens de la Cathédrale, qu'il érigea, comme l'inſcription le portoit, en mémoire du calme & de la ſûreté qu'il avoit procurés à ſes peuples. Mais dans la vue de laiſſer à ſes ſucceſſeurs ſes états dans toute leur ancienne étendue, il réſolut de recouvrer tout ce que ſes voiſins avoient uſurpé ſur la couronne de Savoie. Tels étoient les Bernois, qui profitant des malheurs du Duc Charles III, s'étoient emparés du pays de Vaud, de la Baronnie de Gex, & d'une partie du Duché de Chablais. Ils avoient été déja condamnés par la Chambre Impériale à reſtituer ce pays (3); mais ils ne s'en étoient point encore déſſaiſis; le Duc les invita à ſe conformer à cette ſentence, & ils demanderent une conférence à Lauſanne, diſputerent beaucoup, & promirent de rendre le pays de Gex & tout ce qu'ils

Entrevue du Duc avec Charles IX, à Lyon.

Demande qu'il fait aux Bernois.

(1) De Thou. Belcar. Dupleix. *Hiſt. de France.* Tonſo.
(2) Paradin. *Hiſt. de Savoie.* Chieza. Botero. *Chron. Sabaud.*
(3) Thuan. Ping. *Aug. Taurin. Hiſt. des Ligues & des Guerres de la Suiſſe.* Simler.

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496 1630.

poſſédoient aux bailliages de Chablais, de Ternier & de Gaillard, en de-çà & au-de-là du lac de Genève : mais ils ne voulurent point céder le pays de Vaud, & le Duc n'inſiſta point, attendant, pour s'en rendre le maître une occaſion plus favorable (1).

Emanuel envoie du ſecours à Malthe, aſſiégée par Solyman. 1565.

L'Empereur Solyman preſſoit vivement Malthe, dont il avoit formé le ſiege, & qu'il ſe flattoit de conquérir; la plûpart des Souverains de la Chrétienté envoyerent des ſecours aux Malthois, qui reçurent auſſi du Duc Emanuel trois galeres, ſous le commandement de l'Amiral Leyni. Depuis que Charles-Quint avoit ſi durement jugé en faveur du Marquis de Montferrat, contre les prétentions du Duc de Savoie, les circonſtances n'avoient pas permis à Charles III, ni à ſon fils d'appeller de cette ſentence. Les tems étant plus calmes, Emanuel, réſolut de faire valoir ſes prétentions contre le poſſeſſeurs du Montferrat, & il lui envoya demander ſatisfaction, lui offrant néanmoins de s'en remettre au jugement de l'Empereur Maximilien, qui avoit commencé à prendre connoiſſance de cette conteſtation; mais qui ne put en continuer l'examen, menacé comme il l'étoit par Solyman, qui ſe diſpoſoit à faire, à la tête d'une formidable armée, une invaſion en Hongrie (2). Maximilien allarmé des grands préparatifs des Turcs, convoqua une diete de tous les Princes de l'Empire, & invita Emanuel à s'y trouver; le Duc s'y rendit, offrit ſa perſonne, ſes troupes & ſes états, s'il étoit néceſſaire, au Chef de l'Empire, qui ſe contentant d'un ſecours de troupes, engagea Emanuel à retourner dans ſes états, où ſa préſence étoit néceſſaire. A peine le Duc ſe fut rendu en Piemont, qu'il envoya une troupe de cinq cens hommes de cavalerie en Hongrie, ſous le commandement de Bernardin de Savoie, Seigneur de Cavours.

Secours qu'Emanuel fournit à l'Empereur Maximilien. 1566.

Pie IV ne jouit que peu de tems du ſuprême Pontificat; il mourut; Pie V lui ſuccéda, & ſe montra tout auſſi favorable à la maiſon de Savoie, que ſes prédéceſſeurs. Si Charles III avoit eu le malheur de perdre ſes états, & ſi la conquête de ſes poſſeſſions avoit été faite avec tant de rapidité, ce n'étoit pas entierement à ſa foibleſſe & à ſa négligence qu'il falloit attribuer cette révolution; mais beaucoup plus au défaut de milice nationale; Emanuel ſentit, par la funeſte expérience de ſon pere, combien un tel établiſſement importoit à la conſervation de ſes poſſeſſions & à la ſûreté publique; & afin de n'avoir plus à craindre le même événement, il leva des troupes d'infanterie, à l'imitation des anciennes légions Romaines, c'eſt-à-dire, toujours prêtes à entrer en campagne, au premier commandement, il exerça lui-même cette milice, pourvut à l'exacte obſervation des réglemens qu'il lui donna, & nomma pour chefs, les officiers les plus habiles (3). Cet établiſſement prit en fort peu de tems une telle conſiſtance, que le Roi de Portugal déſirant de former dans ſes états un pareil établiſſement, envoya prier le Duc de lui communiquer ſes vues, & le plan de cette nouvelle inſtitution.

Troubles de la France. 1567.

Tandis que Philibert-Emanuel travailloit avec tant de ſuccès à la défenſe du pays de ſa Souveraineté, le trouble, la diſcorde, l'ambition & le fanatiſ-

(1) Ping. *Aug. Taurin.* Chieza. *Chronic. Sabaud.*
(2) Natal. Comes. Ping. *Aug. Taurin.* Tonſo Paralin. *Hiſt. de Sav.*
(3) Joan. Ant. Gabut. *In vita Pii* V. Buttet. *Hiſtor. diſcorſo. delle Coſe di Savoya.*

Digitized by Google

Sect. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

me bouleverſoient la France; une partie des ſujets ſoulevés, faiſoient la guerre à leur Monarque, & la religion ſervoit de prétexte aux factieux, armés contre le Roi, qui demandoit des ſecours à tous ſes alliés. Emanuel, en attendant que la levée des troupes qu'il vouloit faire paſſer en France, fut achevée, s'étoit arrêté dans la Breſſe, où il ſe propoſoit de reſter encore quelques jours, lorſque pluſieurs religionnaires de Lyon informés que ces troupes de nouvelle levée étoient deſtinées à combattre contre les religionnaires de France, formerent le complot d'attenter à la vie du Duc, le fanatisme leur perſuadant qu'il étoit très-permis d'égorger un Prince, ennemi de la nouvelle doctrine, ou ſeulement défenſeur déclaré du catholiciſme (1). Ils ne trouverent point de moyen plus infaillible d'exécuter leur odieux complôt, que de placer beaucoup de ſcélérats armés dans tous les lieux où ils ſavoient qu'Emanuel étoit dans l'uſage de paſſer & de repaſſer: & en effet, cette embuſcade eût eu tout le ſuccès que les conjurés en attendoient, ſi Chabeu, Gentil-homme Breſſan, averti de ce projet, ne ſe fût hâté d'en inſtruire le Duc, qui évita le danger, & partit pour le Piemont, après avoir fait paſſer en France une troupe de trois mille hommes d'infanterie & de dix ſept cens de cavalerie, commandés par Alphonſe d'Eſt, oncle du Duc de Ferrare, & qui rendirent au Roi les plus importans ſervices à la bataille de S. Denis.

Conſpiration contre le Duc Emanuel.

Cependant Emanuel, chaque jour plus perſuadé de la grande utilité de l'établiſſement d'une milice nationale, & connoiſſant par expérience, combien étoit utile le corps d'infanterie qu'il avoit formé, en leva un auſſi de cavalerie, compoſé de quatre cent-cinquante chevaux légers en Piemont, & de trois cens en Savoie avec deux cens hommes d'armes; & donna le commandement de ce corps à Philippe d'Eſt, Marquis de S. Martin. Soit pour ſe délaſſer de ces pénibles ſoins, ſoit pour offrir à la haute nobleſſe de nouveaux motifs d'émulation, Emanuel s'occupoit à donner un nouveau luſtre à l'ordre de l'Annonciade, un peu négligé depuis Charles *le Bon*, & à faire une promotion de pluſieurs Chevaliers, lorſqu'il reçut la viſite de Charles, Archiduc d'Autriche, frere de l'Empereur Maximilien, & qui paſſant d'Allemagne en Eſpagne, traverſoit les Etats du Duc de Savoie. Emanuel l'accompagna juſqu'à Gavy, & de-là paſſa en Breſſe, ou il fit jetter les fondemens de la Citadelle de Bourg, appellée *le Bourg de S. Maurice*, & dont il donna dès lors le gouvernement au Seigneur de Mont-jouvent, Gentil-homme Breſſan (2).

Etabliſſement d'un Corps de Cavalerie nationale. 1568.

A l'exemple des Bernois, les Valéſans avoient fait des invaſions dans le pays de Chablais, dont ils avoient occupé pluſieurs poſſeſſions; le Duc leur en avoit demandé la reſtitution, & ſes députés ne ceſſoient de preſſer les Valéſans, qui ne ſe croyant point aſſez forts pour retenir par les armes, ce qu'ils avoient pris par injuſtice, reſtituerent, par traité du 4 Août, tout ce qu'ils avoient envahi dans ce pays, juſqu'à la riviere de Dranſe. Peu content de faire ainſi rentrer ſous ſa domination toutes les contrées que l'uſurpation en avoit détachées, Emanuel entreprit de rétablir toutes les anciennes prérogatives de ſa maiſon, en partie affoiblies pendant les troubles du dernier

Les Valéſans reſtituent au Duc les poſſeſſions qu'ils avoient envahies. 1569-1570.

(1) De Thou. Popelini. *Hiſt. des Troubles.* Liv. 1. Tonſo. Buttet.
(2) Botero. Tonſo. Ping. *Aug. Taur. Hiſtor. Diſcorſo delle Caſe di Savoya.*

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

regne. Il ſaiſit dans cette vue l'occaſion que Pie V lui préſenta. Ce Souverain-Pontife venoit de décorer Coſme de Médicis, Duc de Florence, du titre de Grand Duc de Toſcane; & ce titre qui depuis a diſtingué les poſſeſſeurs du Duché de Florence, offença vivement tous les Princes d'Italie, & beaucoup plus qu'eux tous Emanuel, qui, bleſſé de cette apparente prééminence, que le Pape donnoit à Coſme, donna ordre à ſon Ambaſſadeur à Rome, de faire à ce ſujet les plus fortes repréſentations à Pie V, qui, en donnant ce titre à Médicis, avoit oublié ſans doute le rang que la maiſon de Savoie tenoit en Italie, tant de ſiecles avant l'exiſtance de la maiſon de Médicis. Pie V. ne pouvoit retirer le titre qu'il avoit accordé; mais, pour donner ſatisfaction au Duc Emanuel, il lui envoya un bref qui fut rendu public, par lequel il déclaroit qu'en élevant Coſme de Médicis à la dignité de Grand-Duc de Toſcane, il n'avoit entendu ni déroger à la prééminence d'Emanuel-Philibert, ni aux prérogatives de la maiſon de Savoie (1).

L'Empereur des Turcs, Solyman, qui avoit ſi vainement tenté de ſe liguer avec le Duc contre les Vénitiens, étoit reſté conſtamment attaché à ſon ancien projet d'envahir le Royaume de Chypre, & après de grands préparatifs, il déclara la guerre à la République de Véniſe, & attaqua l'Iſle de Chypre. Pie V, qui ne voyoit dans la priſe de ce Royaume qu'une facilité de plus aux Turcs de faire des deſcentes ſur les côtes d'Italie, frémit de crainte, & invita tous les Princes Chrétiens à ſecourir Veniſe, & à former une ligue contre Solyman. Emanuel s'empreſſa d'offrir un ſecours de deux mille quatre cens hommes d'infanterie & de quatre cens chevaux: mais le reſte des Princes de la Chrétienté, qui prirent part à cette guerre, réſolurent de réunir toutes leurs forces navales pour combattre les Turcs, & ils jetterent les yeux ſur Emanuel pour commander cette puiſſante armée; mais le Duc de Savoie ſentant combien les prétentions fondées qu'il avoit à la couronne de Chypre donneroient d'ombrage aux Vénitiens, s'il étoit Général des forces deſtinées à la défenſe de ce même Royaume, prétexta l'indiſpenſable néceſſité où il étoit de reſter dans ſes Etats; fit accepter ſes excuſes par les Puiſſances liguées; & elles nommerent Général Don Juan d'Autriche, frere naturel du Roi d'Eſpagne, & qui remporta, comme on ſcait, une victoire ſi complette à Lépante (2). L'importance des ſervices que les galeres de Savoie avoient rendus dans cette action, inſpirerent au Duc Emanuel le deſſein, d'avoir dans tous les tems, des forces navales prêtes à agir. Ce fut dans cette vue qu'il releva l'ordre de S. Maurice, inſtitué par le Duc Amé VIII; il communiqua ſes projets au Pape Grégoire XIII, qui ne ſe contentant point d'y applaudir, donna une bulle, par laquelle il unit cet ordre de S. Maurice à celui de S. Lazare, rétabli par le Pape Paul IV (3). Le Duc fit une promotion de Chevaliers, leur aſſigna Nice, pour Chef lieu de leur réſidence, & leur donna des Galeres pour croiſer ſans ceſſe, & s'oppoſer aux incurſions des Turcs, des Corſaires & des ennemis de la Foi.

Ligue des Princes Chrétiens contre Solyman, & Bataille de Lépante. 1571.

Union des Ordres de S. Maurice & de S. Lazare. 1572-1573.

Dans le même tems que le Duc, par ces inſtitutions utiles, rendoit ſes

(1) Natal. Comes. L. 11. Juſtiniani. *Hiſt. Venet.* L. 15. Tonſo. Buttet.
(2) Gabut. *in vita Pii* V. Juſtiniani. *Hiſt. Venet.* De Thou. *Chron. Sabaud.*
(3) Tonſo. Paradin. *Hiſt. de Sav.* Buttet. *Hiſtor. Diſcorſo delle caſe di Savoya.*

Digitized by Google

états formidables au dehors, il s'occupoit à les rendre au dedans tout auſſi floriſſans qu'il étoit poſſible; il fit conſtruire une nouvelle citadelle à Montdevis, aggrandit conſidérablement ſon Palais de Turin, l'embellit de fontaines, d'aqueducs, de bois, de parterres, de ſtatues de très-grand prix, & de tous les ornemens qui pouvoient contribuer à ſa magnificence. On ſcait qu'après la mort de Sigismond, Roi de Pologne, une foule de concurrens aſpirerent à cette Couronne; Henri de France, Duc d'Anjou, les écarta tous, fut élu, & ne reſta qu'un an en Pologne, d'où, informé de la mort de Charles IX ſon frere, il partit ſecrettement pour revenir en France, après avoir écrit au Duc Emanuel, pour l'inviter à ſe trouver à Veniſe, par où il devoit paſſer. Le Duc de Savoie fut accueilli par les Vénitiens avec les plus vifs témoignages de zele & d'affection: il y paſſa quelques jours avec Henri III, & l'engagea à prendre ſa route par Milan, la Savoie & le Piemont, où le nouveau Roi de France reçut tant d'honneurs, que pénétré de reconnoiſſance, il promit au Duc Emanuel de lui remettre Pignerol & Savillan. Le Duc accompagna Henri juſqu'à Lyon, où il eût reſté plus long-tems auprès de ce Monarque, ſi une funeſte nouvelle ne l'eût obligé de retourner précipitamment en Piemont. Cette affligeante nouvelle étoit celle de la mort de la Ducheſſe ſon épouſe, & d'une maladie très-dangereuſe qui menaçoit les jours du Prince de Piemont ſon fils (1). Il étoit encore occupé du triſte ſoin de donner des larmes à la Ducheſſe Marguérite, & des attentions au Prince, qui étoit encore prodigieuſement affoibli, quoique dans ſa convalescence, lorſque Henri III, fidelle à ſes promeſſes, ordonna la reſtitution de Pignerol & de Savillan, qui furent, comme avant le regne de Charles III, réunis au Piemont.

Reſtitution de Pignerol & de Savillan, d'Aſti & de Saintia.

Il ne reſtoit plus, de tous les états de Savoie, que le Comté d'Aſti & de Saintia, que les Eſpagnols occupoient encore; Emanuel en fit ſolliciter la reſtitution, & elle lui fut accordée; enſorte qu'il ſe vit enfin paiſible poſſeſſeur de tout le Piemont, dont Charles le Bon avoit été depouillé. Bientôt Emanuel étendit encore ſes états, par un échange qu'il fit avec Renée de Savoie, Comteſſe de Tende, à laquelle il céda la terre de Rivoles en Piemont, & le Comté de Beaugé en Breſſe, érigé en Marquiſat, & dont il reçut les Seigneuries Souveraines de Marro & de Prella, ainſi que tout ce que Renée poſſédoit à Oneille, Vintimille, Pornais & Carpas. Il acquit, à-peu-près dans le même tems, la Principauté d'Oneille; enſorte qu'il recula conſidérablement les frontieres de la domination de ſes prédéceſſeurs (2).

Acquiſitions faites par le Duc de Savoie. 1576.

Tandis que le Duc de Savoie faiſoit ces utiles & vaſtes acquiſitions, il reçut la nouvelle de la mort de l'Empereur Maximilien, auquel venoit auſſi de ſuccéder ſon fils Rodolphe. Emanuel ſe hâta d'envoyer des Ambaſſadeurs au nouveau Chef de l'Empire, qui parut animé pour la Maiſon de Savoie des mêmes ſentimens que ſes prédéceſſeurs avoient eus pour elle. La réſolution que le Duc Emanuel avoit priſe dès le commencement de ſon regne, de veiller ſans ceſſe par lui-même, à la ſûreté de toutes ſes provinces, l'a-

(1) Natal. Comes. *Apolog. pour la Maiſ. de Sav.* Tonſo.

(2) Ping. *Ang. Taurin.* Buttet. *Hiſtor. Diſcorſo delle coſe di Savoya. Hiſt. de Breſſe & de Bugey.*

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

voit mis dans l'uſage de paſſer ſucceſſivement d'une contrée à l'autre, & de viſiter tour à tour toutes les parties de ſa domination, s'étant rendu de Nice, où il avoit fait un ſéjour de quelques mois, à Turin, il y reçut les Ambaſſadeurs de Lucerne, d'Uri, de Schwitz, d'Underwald, de Zug, de Soleure & de Fribourg, Cantons Catholiques, qui y vinrent renouveller ſolemnellement les anciennes alliances qui ſubſiſtoient entr'eux & la Maiſon de Savoie. Ce renouvellement ſe fit avec la plus grande magnificence, dans l'égliſe cathédrale de Turin; & le Duc, pour donner une preuve de ſon eſtime & de ſa confiance aux Cantons ſes alliés, établit en cette occaſion & à perpétuité, une Compagnie d'halebardiers Suiſſes pour ſa garde ordinaire (1).

Renouvellement des Alliances entre les Cantons Catholiques & le Duc Emanuel. 1577.

Quelque tems après cette cérémonie, Emanuel fut informé de la mort de Sebaſtien, Roi de Portugal, qui fut tué à la funeſte journée d'Alcacer-quibir en Afrique. Sebaſtien ne laiſſoit point d'enfans, & n'avoit pour ſucceſſeur au trône que le vieux Henri, Cardinal de Portugal, qui, pour le malheur de la nation, prit les rênes du gouvernement. Henri, prêtré, dans la caducité de l'âge, & ne pouvant ſe marier, quoiqu'il le deſirât beaucoup, entreprit de nommer entre les divers prétendans à la Couronne Portugaiſe, celui qu'il jugeroit le mieux fondé dans ſes prétentions. Ces Prétendans étoient en fort grand nombre, & les principaux d'entr'eux, étoient le Duc Emanuel, Philippe II, Roi d'Eſpagne, Catherine de Médicis, Reine de France, Farneze, Prince de Parme, Cathérine de Portugal, Ducheſſe de Bragance, & Antoine de Portugal, Prieur de Crato, (2) Le Roi Cardinal n'avoit ni aſſez de force, ni aſſez de ſagacité, pour diſcuter & prononcer ſur des intérêts auſſi oppoſés; il mourut avant que d'avoir rien décidé; &, comme le plus fort, ſi ce n'étoit comme le mieux fondé, Philippe II ſe ſaiſit de ce Royaume, envahit le Portugal, & fruſtra la maiſon de Savoie d'un Sceptre ſur lequel elle avoit des droits évidens.

Mort de Sebaſtien, Roi de Portugal, & prétentions du Duc de Savoie à ſa Couronne. 1578.

La Cour de France avoit nommé Charles, Seigneur de Biragues au gouvernement du Marquiſat de Saluces, & détachant de ce Marquiſat Carmagnole & Revel, elle en avoit fait un gouvernement particulier, qu'elle avoit donné au Maréchal de Bellegarde. Le département de Biragues étant le plus étendu & lui donnant une plus grande autorité, le Maréchal offenſé qu'un tel homme fut plus puiſſant que lui, forma le projet d'acquérir pour lui-même tout le Marquiſat de Saluces, & de l'ériger en Principauté. Les troubles, le déſordre & la guerre civile qui déchiroient la France, ſecondoient merveilleuſement les vues du Maréchal, qui, ayant fait des levées en Provence, & en Dauphiné, marcha, ſoutenu par Lesdiguieres, droit à Saluces. Le Roi Henri III, trop occupé chez lui pour arrêter cette entrepriſe, écrivit au Duc de Savoie, le priant d'engager le Maréchal à ſe déſiſter de ce projet, qui offenſoit ſon Souverain. Emanuel envoya Fruſaſque au Maréchal, qui ne ſe rendit ni à ſes repréſentations, ni aux ordres particuliers que la Reine de France lui envoya. Biragues prit ſi mal ſes meſures, que ſon ennemi, réuſſit dans toutes ſes tentatives, n'éprouva même aucune réſiſtance, s'empara, comme il l'avoit projetté, de tout le Marquiſat de Saluces, y établit des Gouverneurs, chaſſa tous ceux qui tenoient pour Biragues, ſi ligua avec

Entrepriſe du Maréchal de Bellegarde. 1579.

Le Maréchal s'empare du Marquiſat de Saluces.

(1) *Hiſt. de la Confédér. Helvét.* Pirg. *Aug. Taur.* Tonſo. Buttet.
(2) De Thou. Chiezа. *Hiſt. de Portugal.*

Digitized by Google

le Comte d'Aymont, Gouverneur de Milan, écrivit au Duc de Mantoue, pour l'aſſurer qu'il n'entreprendroit rien ſur le Marquiſat de Montferrat, & au Pape, qu'il ne ſouffriroit point dans le Marquiſat de Saluces l'exercice de la nouvelle religion, quoique ce fut par les armes des religionnaires qu'il ſe fut emparé de ce pays, & que ſes troupes ne fuſſent compoſées que de ſectateurs de la doctrine nouvelle. (1)

Cependant la Reine étonnée de l'attentat du Maréchal, qu'elle n'ôſoit pourtant irriter, à cauſe des fâcheuſes circonſtances qui l'obligeoient à le ménager, lui envoya propoſer une conférence. Bellegarde ne jugeant point à propos de ſe rendre auprès d'une Princeſſe que ſon entrepriſe avoit néceſſairement irritée, ſe refuſa à cette propoſition, & embarraſſa beaucoup la Reine, qui fit prier le Duc de venir à Grenoble, où elle ſe rendroit, pour conférer avec lui ſur le parti qu'il y avoit à prendre. Le Maréchal fut encore invité de ſe rendre à Grenoble, & il ne reçut pas mieux cette invitation, qu'il n'avoit accueilli la premiere. Il ne voulut entrer en France, que ſur la parole du Duc, à laquelle il avoit plus de confiance qu'aux promeſſes de la Reine. Emanuel alla ſeul à Grenoble, il fut reçu avec diſtinction par Catherine de Médicis, à laquelle il promit de conduire lui-même le Maréchal en Breſſe, dans la Souveraineté de Savoie, où la Reine ſe trouveroit. Cette conférence eut lieu; Bellegarde ſe juſtifia, ou du moins fit recevoir ſa juſtification à la Reine, qui ne ſe ſentant point en état de lui ôter le gouvernement du Marquiſat de Saluces, le lui confirma. (2) Mais ce n'étoit point pour la France, c'étoit pour lui-même, que le Maréchal prétendoit gouverner; & il eſt vraiſemblable qu'il fut parvenu à ériger ce pays en Souveraineté, comme il l'avoit projetté, ſi peu de jours après ſon retour à Saluces, il n'y fut mort inopinément, & ne laiſſant qu'un fils, âgé tout au plus de vingt ans. Ce fils, Céſar de S. Lary, Seigneur de Bellegarde, n'avoit ni les talens, ni la valeur de ſon Pere, dont l'exemple avoit ſi fort influé ſur les Capitaines qu'il avoit employés dans cette expédition, qu'ils abandonnerent Céſar de S. Lary, réſolus de ſe rendre indépendans auſſi, chacun dans la place où il commandoit. Mais la Cour de France envoya contr'eux Louis Nogaret de la Valette, qui, ſoutenu par les troupes du Duc de Savoie, chaſſa tous ces petits uſurpateurs, & fit rentrer le Marquiſat de Saluces ſous la domination françoiſe. (3)

Le Maréchal meurt, & le Marquiſat de Saluces eſt ſoumis à la France.

Depuis long-tems la Maiſon de Savoie avoit des prétentions fondées ſur le Marquiſat de Saluces, & il eût été facile au Duc Emanuel de profiter des troubles ſuſcités par le Maréchal de Bellegarde, & de la confuſion où il laiſſa ce pays en mourant, de s'en ſaiſir lui-même. La France trop agitée par ſes propres diviſions, & n'ayant pû s'oppoſer à l'expédition du Maréchal de Bellegarde, eût encore été moins en état de ſe défendre contre le Duc de Savoie: mais il étoit trop généreux, trop grand, pour ſe prévaloir des malheurs de la France. D'ailleurs, il y avoit quelque tems que fatigué

Conduite & piété du Duc de Savoie.

(1) Buttet. Tonſo. *Hiſtoire de Lesdiguieres* Chêza.
(2) Botero. Ping. *Aug. Taurin.* Paradin. *Hiſt. de Savoie.*
(3) *Hiſt. de Breſſe & de Bugey*, Davila. de Thou. Botero. *Hiſt. de la vie du Duc d'Epernon.*

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

des affaires & des grandeurs du rang ſuprême, il ne s'occupoit plus qu'aux exercices de piété, & qu'à l'exemple de pluſieurs de ſes ancêtres, il préféroit la ſolitude des campagnes, au faſte de ſa Cour. (1) Il s'étoit détaché du monde, & ne ſongeoit plus qu'à remplir les devoirs de la Religion, lorſqu'il fut attaqué d'une fievre violente, qui, en trois jours, le conduiſit au tombeau. Il vit la mort ſans crainte & ſans regret. Quelques momens avant que d'expirer, il fit appeller le Prince de Piemont, & lui dit, auſſi paiſiblement que s'il eût joui de la plus inaltérable ſanté: *Aprenez, mon fils, de ma mort, quelle doit être votre vie, & de ma vie, quelle doit être votre mort, l'âge vous a rendu capable de gouverner les Etats que je vous laiſſe: conſervez les aux vôtres; craignez Dieu, & il ſera votre Protecteur.*

Sa mort. 1580.

Caractere du Duc Emanuel Philibert.

Emanuel-Philibert de Savoie, fut généreux, affable, ami du peuple, pere de la patrie, moderé, fort pieux. Il établit les Jéſuites à Chambéri, & il eut pu mieux faire; car, dès-lors, les Jéſuites ne pouvoient contenir leur dévorante ambition. Il fonda des Chartreux près de Mont-devis, des Obſervantins à Foſſan, des Capucins à Notre-dame de Campagne; & l'établiſſement de ces onéreuſes colonies, n'eſt pas le plus bel endroit de ſa vie. Sa valeur & ſon habileté militaire, lui acquirent la réputation de l'un des meilleurs Généraux de ſon ſiecle. Son intelligence dans les négociations égaloit ſa valeur dans les combats. Il étoit un peu défiant & l'expérience lui avoit appris à l'être. Fidelle à ſes promeſſes, rien n'étoit capable de le faire manquer à ſes engagemens. Il aima les lettres, accueillit & protégea les ſavans, les littérateurs, qui de ſon tems encore, étoient en très-petit nombre: il avoit cultivé avec ſuccès les mathématiques, & avoit une adreſſe ſinguliere dans le méchanique. Il n'eut qu'une foibleſſe, & elle étoit bien excuſable, il tenoit de la nature une beauté peu commune, & le plus fort tempérament; il étoit aimé des femmes, & il les idolatra: mais jamais il ne leur ſacrifia ſes devoirs, ni les intérêts de ſa gloire. Quelques écrivains ont fort exagéré la honte de cette foibleſſe; ils ont eu tort: qu'importent les penchans des Souverains, lorſqu'ils rendent d'ailleurs leurs ſujets heureux & leurs états floriſſans? Ces mêmes écrivains eurent ils donc prodigué des éloges au Duc Emanuel, ſi, pieuſement auſtere il eût foulé ſes peuples, ou ſi, par humilité chrétienne, il eût dédaigné de recouvrer ſes états? (2)

Caractere & talens de Marguérite épouſe d'Emanuel.

Au reſte, ſes amours paſſagers ne nuiſirent point, ou du moins que très-peu, à ſa conſtante paſſion pour Marguérite de France ſon épouſe, à laquelle il étoit d'autant plus attaché, qu'elle partageoit ſon goût pour les arts, qu'elle aimoit, pour les belles-lettres, qu'elle cultivoit avec ſuccès, & pour les ſciences, dont elle connoiſſoit la grande utilité. On ſçait que les langues latine, grecque, eſpagnole, italienne, lui furent tout auſſi familieres que la langue françoiſe. Marguérite étoit belle, & avoit fait, avant que de ſe marier, l'ornement de la Cour de France, où, ſuivant le ſtyle du tems, les poëtes dans leurs dédicaces lui donnoient les noms de *Dixieme Muſe*, de *Quatrieme Grace*, de *Sœur des Charités*, *Fleur des Marguérites*,

(1) Ping. *Arb. Gent. Hiſtor. Diſcorſo. delle Coſe di Savoya.* Chieza. Tonſo.
(2) De Thou. *Teſoro Politico.* Tonſo. Botero. Paradin. *Hiſt. de Savoie.*

Digitized by Google

tes, *Perle des François*, *Ornement de ſon Siecle* &c. (1) Elle eût pû malgré tous ces beaux titres, être laide & fort ignorante; car alors, comme dans tous les tems, les poëtes étoient flatteurs & menſongers; mais la vérité eſt, qu'elle fut très-belle & fort inſtruite. Elle mourut le 14 Septembre 1574, & ne laiſſa qu'un enfant, Charles-Emanuel, qui fut le ſucceſſeur de ſon pere à la Couronne de Savoie. Mais de ſes diverſes maîtreſſes Emanuel eut beaucoup d'enfans qui lui ſurvêcurent, & ceux qu'il reconnut furent 1. Amé de Savoie, Marquis de S. Rambert, Commandeur de Savoie, & Grand-Conſervateur de la Religion; le Duc l'avoit eu de Lucrece Proba, Demoiſelle de Turin. 2. Philippe de Savoie, Chevalier & Grand-Croix de l'ordre de Malthe, qui fut tué en duel en Dauphiné, par le Seigneur de Crequy. Sa mere étoit fille de Martin Doria, Général des galeres de Savoie. 3. Marie de Savoie, qui épouſa Philippe d'Eſt, Marquis de S. Martin, & dont la mere fut Laure Crevolla, demoiſelle de Vercel. 4. Mathilde de Savoie, Marquiſe de Pianéza, & qui épouſa Charles de Simiane, Seigneur d'Albigny. Sa mere étoit Béatrix de Languſque, Marquiſe de Pianéza, fille du Comte de Stopiano, Chancelier de Savoie. 5. Béatrix de Savoie, morte en pupillarité, ainſi que ſon frere Othon de Savoie, l'un & l'autre enfans de la même Béatrix de Languſque, Marquiſe de Pianéza. (2)

Avénement de Charles-Emanuel I, à la Couronne.

Charles-Emanuel I, Duc de Savoie, ne fut pas plutôt parvenu au trône, qu'il reçut de ſes ſujets, & quelques années après de l'Europe entiere les ſurnoms de *Grand* & de *Pere des Soldats*. Il méritoit ces titres, & il les juſtifia par des actions ſi héroïques, qu'on aſſure de lui, que nul de ſes prédéceſſeurs n'avoit porté ſi loin l'éclat de ſa maiſon, la grandeur de ſes états, la gloire de ſa réputation & la terreur de ſes armes. Il fut, dit-on, l'étonnement de ſon ſiecle, & il eſt vrai, que ſa vie préſente des traits de grandeur d'ame & de généroſité d'autant plus admirables, qu'ils furent conſtamment ſoutenus (3): enfin, tous les hiſtoriens contemporains l'ont mis beaucoup au-deſſus des anciens Humbert par ſa piété, des Thomas par ſa généroſité, des Edouards par ſa bienfaiſance; des Amés, des Louis, des Philippes, des Charles & des Pierres par ſa valeur & ſon habileté dans la ſcience militaire. Ces éloges paroiſſent outrés, on les croiroit dictés par l'enthouſiaſme, & cependant il faut convenir que ce Prince à mérité en très-grande partie ſa célébrité, quoiqu'on ſoit obligé d'avouer auſſi que ce fut à la fortune qu'il dut une partie de ſa réputation, & qu'il fut en quelques occaſions ſecondé par les circonſtances, autant que par ſon propre mérite.

Naiſſance de Charles-Emanuel.

Charles-Emanuel nâquit à Rivoles en Piemont, le 12 Janvier 1562, & les hiſtoriens de ſon tems, ridicules apologiſtes, ont prétendu que ſa naiſſance fut annoncée par des événemens extraordinaires, par une foule de prodiges, plus étonnans les uns que les autres, & par des prédictions encore plus abſurdes que ces prétendus prodiges. Ce qu'il y a de plus vrai, eſt que le Duc Emanuel ſon pere prit le plus grand ſoin de ſon éducation; elle

(1) Bellean. Ronſard. Bellay. Jodelle. Deſportes. *Theatro delle donne Litterate.*
(2) *Hiſt. de Breſſe & de Bugey. Hiſt. de Savoie. Hiſtor. diſcorſo delle coſe di Savoya.* Chieza Buttet.
(3) Ping. *Arb. Gent. Chron. Sabaud.* Paradin. *Hiſt. de Sav.* Chieza. Guichenon.

BIBLIOTECA
Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

fut confiée aux ſavans les plus illuſtres de ces contrées, entre leſquels on nomme *Govean*, *Pancirolle*, *Vimercat*, &c. Ses progrès furent ſi rapides & ſa raiſon ſe déploya de ſi bonne heure, qu'il n'avoit pas encore atteint la treizieme année de ſon âge, que le Duc Emanuel allant à Nice, où il avoit à reſter quelques mois, confia au jeune Prince de Piemont le gouvernement de l'Etat, ſous l'autorité du Conſeil, afin de lui apprendre dès ſa jeuneſſe l'art épineux de commander aux hommes. (1) Il s'acquitta des fonctions pénibles qu'il avoit à remplir avec tant de dignité, que dès ſon retour, Emanuel le fit reconnoître pour ſucceſſeur de la couronne, & tous les ordres de l'Etat, lui rendirent hommage en cette qualité. Il continua à ſe former ſous les yeux de ſon pere juſqu'à la mort de celui-ci, qui deſcendit au tombeau ainſi qu'on l'a dit, en 1580. Charles-Emanuel donna place dans ſon Conſeil à quelques ſeigneurs qui méritoient ſa confiance, & dont il avoit éprouvé les talens & la fidélité. Il s'éleva quelques troubles dans le Marquiſat de Saluces que ſa ſageſſe, ſa prudence & ſon activité étouffererent dès leur naiſſance, & il voulut bien ſe charger d'une expédition pour le Pape Grégoire XIII, qui, irrité du refus que faiſoit Borſo-Acerbo, Seigneur de la Ciſterne, de ſe reconnoître vaſſal du S. Siege, pria le Duc de Savoie de ſe ſaiſir de Ciſterne. (2) Charles-Emanuel envoya quelques troupes contre Acerbo, qui, n'ôſant point les attendre, prit la fuite, & abandonna Ciſterne aux troupes du Duc qui y mit garniſon.

Succede à la Couronne de Savoie.

Service qu'il rend au S. Siege, & projet ſur Genève. 1581-1582.

Ciſterne eſt ſituée ſur la frontiere du Comté d'Aſti, & le gouverneur de Milan, craignant quelqu'incurſion dans le Milanez, ſe plaignoit, & ne fut tranquille que ſur les aſſurances qui lui furent données que c'étoit pour venger le S. Siege, & non pour les intérêts de la Savoie, que cette expédition avoit été faite. Mais tandis que le Duc faiſoit rentrer Ciſterne ſous l'obéiſſance du Pape, Tiſteme, Seigneur de Compois, gouverneur de Thonon, préparoit, par les ordres de Charles-Emanuel, une entrepriſe ſur Genève. Les préparatifs de cette entrepriſe furent faits avec autant d'activité que de ſecret à Ripaille, ſous la direction du frere de Compois gouverneur de cette Place, où devoient ſe rendre en différens tems & par diverſes routes 600 provençaux commandés par deux chefs, Eſpirac & Boucicaut; mais quelque précautions que ces ſoldats euſſent priſes dans leur marche, ils ne purent la dérober aux Bernois, qui, allarmés, & vivement ſollicités par les Genevois envoyerent des députés pour s'informer du véritable objet de l'arrivée de tant de gens de guerre. Compois gouverneur de Ripaille, inſtruit de cette députation, fit cacher tous ces ſoldats, ainſi que tout le reſte des préparatifs; enſorte que les Bernois ne voyant aucune diſpoſition à des hoſtilités, s'en retournerent, raſſurés & fort ſatisfaits. Cette entrepriſe preparée avec tant de prudence promettoit le plus heureux ſuccès: mais quelques uns d'entre ces ſoldats provençaux, zelés religionnaires, paſſerent à Genève, & avertirent les magiſtrats, qui, redoublant de vigilance, ſe donnerent les plus grands ſoins pour pénétrer le but de l'armement préparé à Ripaille. Le Duc informé à ſon tour de la défiance des Genevois, crut devoir leur donner le change, &

Projet contre Genève.

(1) Ping. *Arb. Gent.* Tonſo. Chieza. Butter.
(2) *Hiſtor. Diſcorſo delle Coſe di Savoya.* Botero. Paradin. *Hiſt. de Savoie.*

Digitized by Google

comme d'ailleurs il étoit mécontent des Bernois qui avoient affecté de ne pas lui envoyer des ambaſſadeurs lors de ſon avénément à la Couronne, il annonca qu'il vouloit leur faire la guerre, raſſembla beaucoup de troupes & les fit avancer, ſous les ordres de Bernardin de Savoie, juſqu'à deux lieues de Genève, mais ſans faire aucune hoſtilité. Le Duc attendoit pour exécuter ſon projet la réponſe du Roi de France dont il avoit demandé le conſentement. Cette réponſe ne fut pas favorable, & le Roi ne voulut point permettre des hoſtilités contre une ville qui s'étoit miſe ſous ſa protection: enſorte que Charles-Emanuel (1) remettant l'exécution de ce deſſein à des tems plus heureux, rappella ſes troupes, & conçut dès ce moment une telle haine contre le Roi de France, qu'il réſolut à la premiere occaſion qui ſe préſenteroit de ſe venger avec éclat; & malheureuſement pour les François il ne s'offrit que trop d'occaſions à Charles-Emanuel d'agir conformément à ſa réſolution. Cependant il fut bientôt lui-même hors d'état de former, du moins de quelque tems, aucune entrepriſe; il fut ſurpris d'une fievre ſi violente, accompagnée de ſymptômes ſi facheux, qué l'on déſeſpéra de ſa vie. Les mêmes écrivains qui ont fait annoncer ſa naiſſance par tant de prodiges, ont prétendu que ce fut encore à un miracle opéré par les prieres de Charles de Borromée, Cardinal & Archevêque de Milan, qu'au moment même où l'on croyoit que le Duc alloit expirer, la nature ſe dégageant diſſipa ſa maladie, & lui rendit la ſanté.

Maladie dangereuſe du Duc & cabale au ſujet de ſa ſucceſſion. 1583.

Une choſe plus conſtatée que ce miracle eſt que quelques ſeigneurs des plus diſtingués de Savoie regardant déja Charles-Emanuel comme au nombre des morts, avoient formé des projets & commencé des intrigues au ſujet de ſa ſucceſſion, à laquelle on aſſure que prétendoit Bernardin de Savoie, Comte de Raconis. (2) Le Duc n'ignora point cette cabale, & il en fut d'autant plus mécontent, qu'il avoit, quelque tems avant ſa maladie, donné des lettres-patentes par leſquelles il accordoit au Comte & aux mâles de ſa poſtérité, le rang de Princes du Sang, & les déclaroit admiſſibles à la Couronne, au défaut de la branche de Nemours. Le Conſeil-Souverain de Savoie n'avoit point voulu entériner ces Lettres, & par la ſageſſe de ſes remontrances il avoit engagé le Duc à les retirer; mais Charles avoit dédommagé, autant qu'il l'avoit pu, le Comte de Raconis par les marques les plus diſtinguées d'amitié, d'eſtime & de conſidération. Vraiſemblablement le Comte s'apperçut du mécontentement du Duc; car, il ne tarda point à ſe retirer dans une de ſes maiſons, ſe contentant de paroître de tems en tems à la Cour, où il continua néanmoins d'être conſidéré, quelques ſoupçons que ſa conduite eût fait naître.

Le Duc de Savoie preſſé de ſe marier par ſes ſujets, épouſe Catherine d'Eſpagne. 1584-1585.

Cependant la crainte des troubles qui euſſent inévitablement agité l'Etat, ſi le Souverain fut mort, avoit fait une ſi forte impreſſion ſur la haute Nobleſſe de Savoie & de Piemont, que le Duc ne fut pas plutôt rétabli, qu'il fut preſſé de toutes parts de ſe donner un ſucceſſeur. Il étoit puiſſant, & il paroiſſoit très-diſpoſé à étendre ſa domination; divers partis lui furent propoſés, & il leur préféra Catherine d'Autriche, Infante d'Eſpagne.

(1) Chieza. de Thou. Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. de Sav. Hiſt. de Genève.*
(2) Monod. *Elog. Caſ. Euran. Duc. Sabaud. Hiſtor. diſcorſo delle Coſe di Savoya.*

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

Il en fit la demande; elle lui fut accordée; il partit pour l'Eſpagne, & épouſa l'Infante à Sarragoſſe, où il paſſa trois mois, revint dans ſes états, & ſe rendit avec la Ducheſſe à Turin, où ils furent l'un & l'autre reçus avec autant de joie que de magnificence. (1)

Troubles en France. 1586-1587.

Mais, tandis qu'à Turin les Piemontois ſe réjouiſſoient du retour de leur Prince, les feux du fanatiſme & de la guerre civile embraſoient les provinces du Royaume de France. Le peuple animé par les moines, & ceux-ci dévoués à l'audace de quelques factieux, refuſoient d'obéir au Roi Henri III. L'Eſpagne & Rome, ſecondées par Maïenne, excitoient l'incendie, le ravage, le crime & la rebellion. Intrépide au milieu des dangers, le Roi de Navarre combattoit en héros pour le Monarque contre Rome, l'Eſpagne & l'innombrable armée des factieux qui ſe propoſoient dès lors de l'empêcher de régner en pere, ſur des ſujets qu'il devoit rendre heureux. Les Cantons Réformés fournirent à ce grand Prince un ſecours de cinq mille Suiſſes; & cette troupe en marche, ſe préparoit à traverſer le Dauphiné, lorſque Sonnas, gouverneur du fort de l'Annonciade, près de Rumilly, refuſa de donner paſſage aux Suiſſes, à moins qu'ils ne lui laiſſaſſent des ôtages, qui lui répondiſſent de la conduite de leurs compatriotes par tout où ils camperoient. (2) Charles-Emanuel approuva ce procédé, ſi nuiſible aux intérêts de Henri: il fit plus même, & dans la crainte que de nouvelles troupes fuiſſes envoyées au ſecours des religionnaires de France, ne traverſaſſent ſes états, il envoya en force le Comte Martinengue pour s'oppoſer à leur paſſage; & dans le même tems il permit à ſix mille Eſpagnols, ſuivis de ſix mille Italiens & de deux mille hommes de cavalerie, de traverſer le Val d'Aouſte pour ſe rendre en Flandres, ou en France, ſuivant les circonſtances, par les ordres & au ſervice du Roi d'Eſpagne.

Barricades de Paris. 1588.

Le trouble s'accroiſſoit chez les François; Paris étoit dans la plus anarchique confuſion; le Duc de Guiſe, enhardi par les promeſſes de la Cour d'Eſpagne, & portant l'audace à ſon comble, avoit donné dans Paris le ſignal de la plus criminelle revolte, & le peuple de Paris égaré par des fanatiques, excités pas des moines, avoit tendu les chaines, & contraint Henri III de s'enfuir précipitamment pour épargner à ſes ſujets un parricide, qu'il n'évita cependant point enſuite. (3) Le Duc de Savoie informé de ces horribles attentats, ſe hâta d'envoyer offrir au Roi fugitif tous les ſecours que la Savoie & le Piemont pourroient fournir. Cependant le parti des religionnaires François, contre lequel le Roi n'avoit ni à combattre, ni à ſe précautionner, ſe fortifioit chaque jour, & s'accroiſſoit en France comme ailleurs; & Lesdiguieres, qui en qualité de Lieutenant-Général du Roi de Navarre, commandoit dans les plus fortes places du Dauphiné, avoit formé le projet de s'emparer du Marquiſat de Saluces. Il avoit concerté le plan de cette entrepriſe avec Lafilte, Lieutenant de la Vallete dans ce Marquiſat, & avec Antoine de Saluces, Seigneur de la Mante, qui lui faciliterent la priſe de

Lesdiguieres entreprend de s'emparer du Marquiſat de Saluces.

(1) *Relat. del Corrozin.* de Thou. Chieza. Ping. *Aug. Taurin.* Buttet. Parad. *Hiſt. de Savoie.*
(2) *Hiſt. de Lesdiguieres.* Ch. 2. de Thou. *Hiſt. diſcorſo delle Coſe di Savoya.*
(3) Dupleix. *Hiſt. de France. Hiſt. de la Ligue.* Chieza. Parad. Guichenon.

Digitized by Google

la Vallée de Vrayta, & avec Briquemant, chargé d'une partie de la conquête du Bourg de S. Pierre.

Ces projets n'échapperent point au Duc de Savoie, qui, ne voyant qu'avec un déplaiſir extrême les religionnaires en armes ſi près de ſes états, & ſachant que Lesdiguieres ſe propoſoit d'attaquer Château-Dauphin, envoya dans cette place un ſecours de quatre cens chevaux; mais la Valette & Lesdiguieres ayant uni leurs forces, les envoyerent ſous la conduite du Baron de Ramefort & de Briquemant, contre les troupes de Savoie. Celles-ci furent battues, totalement défaites & Château-Dauphin fut emporté (1). Vivement ulcéré de cet échec, Charles-Emanuel fit propoſer à Lesdiguieres de ſe détacher des intérêts de la Valette, & de s'oppoſer au parti des religionnaires, qui ne pouvoient que ſuccomber ſous les armes & les efforts de la ligue. Mais il importoit peu à Lesdiguieres que les religionnaires fuſſent vaincus en France, ou qu'ils y triomphaſſent; il s'intéreſſoit auſſi peu à une doctrine qu'à l'autre; ſon unique but étant de ſe rendre maître du Marquiſat de Saluces, & s'étant déja ménagé des intelligences dans Pignerol & Cony, il rejetta toute propoſition d'accommodement, & embarraſſa beaucoup le Duc, qui avoit, comme on ſçait, de grandes prétentions ſur ce Marquiſat, perdu par la foibleſſe de ſes prédéceſſeurs, obligés de diſſimuler le tort que la France leur avoit fait en leur enlevant cette poſſeſſion. Toutefois quelque déterminé qu'il fut à recouvrer cette Terre, & quelques raiſons qu'il eut de s'y croire autoriſé; la proximité des liens qui l'attachoient au Roi de France, & les obligations eſſentielles qu'il avoit à cette couronne, le rendoient fort incertain ſur le parti qu'il avoit à prendre (2).

Le Duc informe Henri III. des deſſeins de Lesdiguieres, & ſon avis eſt mal reçu.

Le motif qui preſſoit le plus Charles-Emanuel étoit la crainte, en effet très-fondée, de voir ce Marquiſat devenir l'aſyle des religionnaires; mais avant que de rien entreprendre, il envoya des Alymes auprès du Roi Henri, pour l'informer de la conduite de Leſdiguieres, & des ſoupçons que lui donnoit cette conduite. Henri III, qui n'étoit à la vérité qu'un Prince foible, & très-inconſéquent, négligea cet avis, & reçut même des Alymes avec beaucoup de froideur; enſorte que le Duc offenſé de ce procédé, (& ne croyant pas devoir donner le tems à Leſdiguieres de ſe fortifier & d'étendre ſes uſurpations, preſſé d'ailleurs par le Roi d'Eſpagne, le Pape & les Princes d'Italie, animé par les ſuccés de la ligue, & raſſuré par le déplorable état de la France,) réſolut de profiter des circonſtances, & d'arrêter le progrès des armes de Leſdiguieres. Dans cette vue, il diviſa ſes troupes en trois corps, l'un commandé par le Comte de Fruzaſque, l'autre par le Seigneur de Scarnafix, & le troiſieme par le Comte de Luzerne (3). Les deux premiers devoient attaquer Carmagnole, tandis que le dernier attaqueroit Cental. Scarnafix hâta ſi fort la marche de ſa diviſion, qu'à deux heures avant le jour, il ſe trouva ſous les murs de Carmagnole, & s'empara des deux baſtions; mais malheureuſement il ne fut point ſoutenu par Fruzasque, qui s'étoit égaré en chemin; enſorte que la garniſon s'étant miſe en défenſe, & l'artillerie du châ-

(1) *Hiſt. de Lesdiguieres.* Monod. *Elog. Car. Emon. Duc. Sab.*
(2) Lucin. Alym. De Thou. Paradin. *Hiſt. de Sav.*
(3) *Hiſtor. Diſcorſo delle Coſe di Savoya.* Chieza. Paradin. Buttet.

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

teau étant ſervie avec la plus grande vivacité, l'allarme ſe mit parmi les Piemontois, qui déja commençoient à s'ébranler, & qui euſſent fini par s'enfuir, ſi le Duc, impatient d'apprendre le ſuccès de cette expédition, ne fut parti de Turin, ſuivi de pluſieurs gentils-hommes, quelques heures après Scarnafix, & ne fut arrivé aux portes de Carmagnole fort à propos, pour ranimer les aſſiégeans déconcertés. La préſence du Souverain les enflamma d'un tel courage, qu'ils continuerent le ſiege malgré l'artillerie du château, furent joints par Fruzisque, & s'emparerent de la place que le Duc eut l'attention de préſerver du pillage. La garniſon du château réſiſta quelque tems, & fut contrainte auſſi d'ouvrir les portes aux vainqueurs. Le même ſuccès couronna l'entrepriſe du Comte de Luzerne, ſur la ville & le château de Cental (1).

Succès des armes du Duc de Savoie.

Ce n'étoit cependant point aſſez pour Charles-Emanuel d'avoir pris ces places, ainſi que toutes celles du Marquiſat de Saluces, dont il ſe propoſoit auſſi de ſe rendre le maître. La difficulté n'étoit point d'obtenir l'aveu du Pape & des Vénitiens, mais d'en faire approuver la priſe par le Roi Henri III. Charles-Emanuel ſe hâta d'envoyer des Alymes, ſon Ambaſſadeur, à la Cour de France, avec ordre de dire au Roi que le motif qui l'avoit dirigé dans ces hoſtilités, étoit la connoiſſance intime qu'il avoit des intentions de Lesdiguieres, qui, Chef des huguenots, avoit formé le deſſein de s'emparer pour eux du Marquiſat de Saluces, qui ſeroit bien moins aſſuré en la puiſſance de ces ennemis de la Couronne Françoiſe, qu'entre les mains du Duc, décidé à remettre toutes ces poſſeſſions au Roi, auſſi-tôt que les troubles qui agitoient l'Etat auroient pris fin. Ces repréſentations & ces promeſſes furent très-mal reçues, & Henri III, au lieu de ſe ſentir obligé de cette prétendue conſervation du Marquiſat de Saluces, fut violemment courroucé, jura de ſe venger, auſſi-tôt que les Etats qu'il tenoit alors à Blois, auroient terminé leurs ſéances, & envoya d'Augenes, de la Maiſon de Rambouillet, demander au Duc de Savoie la reſtitution des places qu'il avoit priſes, avec ordre de lui déclarer la guerre, pour peu qu'il différât de s'en deſſaiſir (2).

Cependant les hoſtilités continuoient dans le Marquiſat, & pendant que les troupes du Duc combattoient, tantôt avec avantage, quelque fois avec perte; Charles-Emanuel qui regardoit ce pays comme entierement recouvré; ſe rendit à Saluces, où il fit ſon entrée en Souverain, & de-là il alla former le ſiege de Revel, qu'il preſſoit vivement, lorſque d'Augenes, Ambaſſadeur du Roi de France vint s'acquitter de ſa commiſſion, & demander que le Marquiſat de Saluces lui fut remis, & que le ſiege de Revel fut diſcontinué. Le Duc y conſentit, mais à condition que le Roi ne nommeroit pour gouverneurs dans toutes ces places que des catholiques, & en qui les deux Souverains puſſent également donner leur confiance; d'Augenes voulut que la reſtitution fut faite ſans aucune ſorte de condition; & ce refus entraînoit de nouveaux débats, lorſque Charles-Emanuel, informé qu'un ſecours de religionnaires venoit ſe joindre à Lesdiguieres, fit preſſer encore plus vivement Revel, qui fut pris, ainſi que tout le reſte des villes & des forts du Marquiſat de Saluces; enſorte que d'Augenes, témoin d'une partie de cette conquête, ſe

Le Roi fait demander la Reſtitution du Marquiſat de Saluces au Duc.

(1) Davila. Botero. Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.*
(2) Davila. De Thou. Paradin. *Eloge. Car. Emon. Duc. Sabaud.*

Digitized by Google

retira fort mécontent à Paris, où il ne put rendre compte à la cour de ſon ambaſſade, ayant été pris par les ligueurs, renfermé en priſon, & ſi durement traité, qu'il y mourut en fort peu de jours (1).

La conduite du Duc reçut beaucoup d'éloges en Eſpagne & à Rome, mais elle fut condamnée par le plus grand nombre des Souverains, qui, peut-être en ſa place euſſent fait comme lui, & qui ne manquerent cependant point de dire qu'il y avoit très-peu de délicateſſe à profiter ainſi des malheurs du Roi de France, auquel d'ailleurs, la maiſon de Savoie avoit tant d'importantes obligations. Quant à Henri III, ſon courroux fut extrême, & il ne différa ſa vengeance qu'à cauſe des fâcheuſes circonſtances qui ne lui permettoient point d'entreprendre encore une guerre nouvelle. En effet, les plus cruels ennemis de ce Monarque étoient le Cardinal & le Duc de Guiſe; il avoit crû qu'en ſe défiaſſant de ces deux hardis factieux, il vengeroit ſon autorité & triompheroit de la ligue: ils furent poignardés l'un & l'autre, & ce double aſſaſſinat bien loin d'affoiblir, ou de déconcerter la ligue, n'avoit fait que la fortifier, & rendre le Roi encore plus odieux (2). Ainſi, ne pouvant point employer contre le Duc, ſes forces, qui n'étoient même pas aſſez conſidérables pour contenir les ligueurs, Henri, voulant néanmoins ſe venger, engagea les Suiſſes à déclarer la guerre à la Savoie, & il leur fit propoſer de ſe liguer avec les Genevois pour cette expédition, où s'ils ne vouloient pas ſe déclarer ouvertement, de lui donner cent mille écus pour la ſolde des troupes qu'il enverroit contre la Savoie. Les Suiſſes accepterent cette derniere propoſition, & bien-tôt s'engagerent à fournir eux-mêmes des troupes; enſorte qu'ils mirent ſur pied une armée de douze mille Suiſſes, auxquels ils joignirent mille Allemands fournis par Fréderic de Wirtemberg, Comte de Montbeillard, & par la ville de Strasbourg, trois mille François & quelque cavalerie (3).

Déſordres de la France.

Henri engage les Suiſſes à faire la guerre au Duc de Savoie. 1589.

Cette Armée ne tarda point à être prête, & elle alloit entrer en campagne, quand le Duc, qui penſoit que tous ces préparatifs faits en Suiſſe, étoient deſtinés pour la France, fut inſtruit que c'étoit contre lui-même que les Cantons étoient armés. Il ſe hâta de ſe mettre en défenſe; mais il ne put empêcher les ennemis d'entrer dans le Foucigny, où ils ſe rendirent maîtres de pluſieurs places, avant qu'il eût été poſſible de leur oppoſer aucune réſiſtance. Charles-Emanuel fit marcher en diligence tout ce qu'il avoit de ſoldats armés dans ſes états; mais ils étoient en ſi petit nombre, qu'ils furent hors d'état d'arrêter les progrès des armes helvétiques & genevoiſes réunies. Heureuſement pour lui, les Suiſſes firent l'irréparable faute de s'amuſer à ſoumettre les places & les forts du Foucigny, au lieu de paſſer, comme ils l'euſſent pû, en Savoie, où ils euſſent fait des conquêtes d'autant plus importantes & rapides, que les habitans ſurpris & fort éloignés de s'attendre à une telle incurſion, n'avoient ni troupes, ni forces à leur oppoſer. L'allarme fut même ſi vive à Chambéri, que le Conſeil craignant avec raiſon que les ennemis ne ſe jettaſſent ſur la Savoie, & ne paruſſent inopinément ſous les murs de la

Invaſion des Suiſſes ſur les poſſeſſions du Duc de Savoie.

(1) *Hiſtorico Diſcorſo delle Coſe di Savoya.* Buttet. Chieza. Botero.
(2) Dupleix. *Hiſt. de France. Hiſt. de la Ligue.* d'Aubigné.
(3) De Thou. *Hiſt. de la Confed. Helvet.* Buttet. Paradin. *Hiſt. de Savoie.*

Digitized by Google

Sect. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

Capitale, conjura le Duc d'aller ſe renfermer à Montmeillan, juſqu'à ce qu'il eût reçû aſſez de troupes de ſes alliés pour faire tête aux conquérans. Mais Charles-Emanuel jugeant d'après la terreur même qui avoit dicté ce conſeil, combien une telle retraite, ou même la plus légere apparence de crainte de ſa part donneroit de l'avantage aux ennemis, prit une réſolution plus généreuſe & ce fut celle de ſe rapprocher, au contraire, de cette Armée, dont le ſuccès répandoit tant de conſternation (1).

Cette démarche ranima la nobleſſe, qui ſe hâta d'aller joindre ſon Souverain, & pendant que les Suiſſes s'occupoient à prendre des places & à ravager le Foucigny, le Duc eut le loiſir de raſſembler ſes forces, auxquelles ſe joignirent un ſecours de mille Eſpagnols, de cinq cens chevaux légers & d'une Compagnie d'armes que le Gouverneur de Milan lui envoya ſous la conduite de Don Jean de la Cueva. Cependant Sancy, Général François, à la tête d'une partie de l'armée ennemie, ſe jetta ſur le Chablais, s'empara de la ville de Thonon, par la lâcheté, ou par la trahiſon de Boillier, qui en étoit Gouverneur, & qui ne méritoit que trop la longue priſon à laquelle il fut condamné (2): Ripaille fut attaqué auſſi; mais le Gouverneur Borgo Ferrero ſe défendit avec plus de valeur & d'honneur que Boillier, &, quoiqu'il ne fut ſecondé que par une foible garniſon de 100 hommes, il oppoſa aux aſſiégeans la plus intrépide réſiſtance, & donna le tems au Prince de lui envoyer un ſecours de quinze cens chevaux, de mille hommes d'infanterie & de cinq cens arquebuſiers. Creut, l'un des principaux Officiers de l'Armée ennemie, s'avança contre ce ſecours, & il y eut un combat qui fut très-déſavorable aux Suiſſes; mais les troupes de Savoie, trop enhardies par ce ſuccès, ayant entrepris de forcer les retranchemens gardés par une diviſion du Canton de Soleure, un violent orage les força de ſe retirer, ſans avoir pu jetter du ſecours dans Ripaille, qui fut pris, le Château ruiné, deux galeres qui étoient dans le port brûlées, & le village de Concivé abymé.

Avantage des Troupes du Duc.

Mécontentemens des Suiſſes contre la France.

La conquête de Ripaille parut modérer la fureur des troupes helvétiques; & elle ſe rallentit d'autant plus promptement, qu'elles étoient très-mécontentes de Sancy, contre lequel elles avoient été à l'inſtant de ſe ſoulever, parce qu'il leur avoit promis un ſecours prochain de cavalerie françoiſe, & que ce ſecours n'arrivoit point; il y avoit très-peu d'apparence que le Roi put leur en envoyer dans l'état violent où les choſes étoient portées en France. Sancy lui-même, bien loin de compter ſur l'arrivée de ces troupes, vouloit en faire paſſer au Roi, vivement preſſé par les ligueurs (3). La grande difficulté étoit de faire une telle propoſition aux Suiſſes; il s'y prit avec beaucoup d'adreſſe, & leur perſuada que le Roi ayant plus de cavalerie qu'il ne lui en falloit, ſi les Cantons vouloient lui envoyer de l'infanterie, il leur enverroit en place une nombreuſe troupe de cavalerie; les Bernois ſe laiſſerent éblouir par cette propoſition, & ne demanderent à Sancy que de différer le départ des troupes helvétiques pour la France, juſqu'à ce qu'on eut fait une nouvelle levée de ſoldats, aſſez forte pour conſerver les conquêtes du Foucigny,

(1) *Hiſtor. diſcorſo delle coſe di Savoya.* Daubigné. De Thou.
(2) *Chron. Sabaud.* Buttet. Botero. Daubigné.
(3) Paradin. *Hiſt. de Savoie. Hiſtor. Diſcorſo delle Coſe di Savoya.* Buttet.

Digitized by Google

tigny, de Gex & du Chablais. La ruſe de Sancy eut le plus grand ſuccès, & l'armée helvétique, conſidérablement affoiblie par le départ des troupes, à la tête deſquelles il paſſa lui-même en France, fut d'autant plus conſternée, qu'elle n'ignoroit pas que le Duc de Savoie s'avançoit avec toutes ſes forces. (1). En effet, il parut ſous les murs de Ternier, ſuivi d'une Armée d'environ quinze mille hommes, fit ſommer la place de ſe rendre, l'attaqua vivement ſur le refus du Gouverneur, la prit, & pour inſpirer de la terreur aux villes des environs, qui auroient été tentées de réſiſter, il fit pendre ſoixante ſoldats de la garniſon. Pendant qu'il faiſoit des tentatives pour emporter un Fort conſtruit par les Genevois à quelque diſtance du Pont-d'Arve, & dont il ne put ſe rendre maître, il y eut un combat très-vif, qui couta beaucoup de monde de part & d'autre; mais la victoire demeura indéciſe entre les deux partis.

Sect. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1663.

Succès du Duc de Savoie.

Les Valéſans, qui à la faveur des premiers troubles & de l'invaſion de Sancy, avoient fondu ſur le Chablais, & s'étoient emparés d'Evian, & de tout le pays ſitué ſur la Dranſe, craignant que Charles-Emanuel ne ſe vengeât avec éclat de leurs uſurpations, ſe hâterent de lui envoyer des députés, chargés de lui offrir la reſtitution de tout ce qu'ils avoient pris, & de lui dire qu'ils n'avoient entrepris cette expédition que pour ſes propres intérêts, dans la vue d'empêcher les François & les Bernois, d'étendre leurs conquêtes ſur ces poſſeſſions. Le Duc accepta la reſtitution & feignit d'être fort ſatisfait de leur conduite & de leurs excuſes. Après bien d'inutiles tentatives contre Genève, Charles-Emanuel voyant l'impoſſibilité qu'il y avoit alors à s'en rendre maître, ſe contenta de faire bâtir le fort de Ste. Catherine, dans le village de Souzy à deux lieues de Genève, où il laiſſa une garniſon de ſept cens hommes, remettant l'exécution de ſon entrepriſe contre les Genevois, à l'arrivée d'un ſecours qu'il attendoit de quinze cens hommes, des Cantons catholiques, & de quatre mille Italiens que le Comte Malvezzy lui amenoit, par ordre & à la ſolde du Roi d'Eſpagne (2).

Les Valéſans reſtituent les Places dont ils ſe ſont emparés.

La falicité que les Valéſans avoient eue de terminer leurs différens, engagea les Bernois, déja fatigués de cette guerre, à faire quelques propoſitions d'accommodement; elles furent d'autant plus volontiers acceptées par Charles-Emanuel, que ſon plus grand intérêt étoit de déſunir Berne & Genève, afin d'avoir ſur cette derniere ville une ſupériorité décidée; ainſi pendant la négociation, il fit attaquer pour la ſeconde fois le Pont-d'arve, avec tant de vigueur & d'activité, qu'il s'en fût inévitablement emparé s'il eût été mieux ſecondé par Guevara, Général de la cavalerie Eſpagnole, qui s'obſtina à reſter dans l'inaction, déclarant qu'il avoit ordre ſeulement de défendre la perſonne & les états du Duc, & non de l'aider à tenter de nouvelles conquêtes (3). Guevara diſoit la vérité, & cet ordre ſingulier éclaira Charles-Emanuel ſur la politique des Eſpagnols, & ſur ce qu'il avoit à attendre d'un tel ſecours. Les Bernois ſe douterent auſſi du peu d'intérêt que la Cour d'E-

Propoſitions d'accommodement faite par les Bernois.

(1) *Hiſt. des Ligues & des Guerres de la Fr.* Simler. *De Rep. Helv. Hiſt. de Genève.*
(2) Chieza. *Hiſt. de Genève.* Guillim. *De Reb. Helveticis.*
(3) *Hiſtor. Diſcorſo delle coſe di Savoya.* Buttet. Botero.

Digitized by Google

SECT. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

Les hostilités se ranimerent.

Succès de Charles-Emanuel.

Victoire du Duc de Savoie.

Paix du Duc de Savoie avec les Bernois.

ſpagne prenoit à la Savoie, & pendant qu'ils montroient les plus grandes diſpoſitions à la paix, ils aſſiégerent Boringes, dans la vue de faire plus facilement des courſes dans le Foucigny. Cette place fut bien défendue, & il y eut même un combat qui fut très-déſavantageux aux aſſiégeans. Cet échec & l'activité du Souverain, qu'ils ne pouvoient ni vaincre, ni ſurprendre, déterminerent les Bernois à faire de nouvelles propoſitions de paix: mais elles furent ſans effet; & Charles-Emanuel, fatigué des lenteurs & de l'inutilité de ces négociations, recommença les hoſtilités avec la plus grande vivacité (1). Il aſſiégea Bonne, défendue par une forte garniſon, à la tête de laquelle étoient quatre cens Genevois; mais malgré la vigueur de leur réſiſtance, ils furent contraints de capituler, & le Duc leur accorda des conditions honorables. Les ennemis ſortirent de la place; mais par une perfidie déteſtable, au moment où les aſſiégeans y entroient, une mine qu'ils avoient préparée & laiſſée prête à éclater, emporta vingt ſoldats, & fit courir les plus grands riſques au Duc lui-même, qui n'entroit dans la ville que pour en empêcher le pillage. L'atrocité de cette action indigna ſi fort Charles-Emanuel, qu'il fit pourſuivre la garniſon, qui fut taillée en pieces aux portes de Genève. Il préſenta enſuite la bataille aux ennemis, qui n'oſerent accepter le défi.

La gloire des armes du Duc intimida ſi fort les Suiſſes, que tous les Gouverneurs des places conquiſes les abandonnerent, & que les garniſons s'enfuirent, ne donnant au vainqueur d'autre ſoin, que celui d'aller ſe mettre en poſſeſſion & s'aſſurer de ces forts abandonnés. Mais tandis qu'il recouvroit ainſi le Chablais, il fut averti que Wateville, Avoyer de Berne, s'avançoit, à la tête d'une nouvelle armée, & qu'il s'étoit jetté déja ſur le pays de Gex, où, fortifié au château de St. Pierre & à Colonges, il ſe préparoit à bloquer le fort de la Cluze (2). Le Duc n'eut pas plutôt reçu cette nouvelle, que, paſſant précipitamment le Rhône, avec ſon armée & ſon artillerie, au pont de Guerin, malgré la profondeur & l'impétuoſité des eaux qui faiſoient juger ce paſſage impraticable, il parut inopinément en préſence des ennemis, &, malgré la fatigue d'une courſe auſſi pénible, il les attaqua le jour de S. Maurice, força leurs retranchemens, & après un combat de trois heures, réduiſit les Suiſſes à une telle extrémité, qu'ils mirent bas les armes, & lui demanderent la vie.

Quelques raiſons que Charles-Emanuel eut d'être courroucé, il fut aſſez généreux pour épargner, contre l'avis des Eſpagnols & de ſes officiers, ſes ennemis humiliés; il daigna même protéger leur retraite. Son projet après cette victoire, fut de paſſer dans le pays de Vaud, dont la conquête lui étoit d'autant plus aſſurée, que les habitans ne demandoient pas mieux que de rentrer ſous la domination de la maiſon de Savoie. Mais le même obſtacle qui avoit enchaîné ſon bras au Pont-d'arve, l'empêcha encore de faire cette expédition, à laquelle l'Ambaſſadeur d'Eſpagne ne voulut jamais conſentir: enforte que le Duc fût contraint d'y renoncer. Cependant les Bernois qui craignoient cette entrepriſe, preſſerent la concluſion de la paix, qui fût faite ſous la condition que les anciennes alliances ſeroient renouvellées, & que Berne

(1) *Hiſt. de Breſſe & de Bugey* Chiezz. Paradin. *Hiſt. de Savoie.*
(2) Guillim. Simler, *Chronic. Sebaud.* Guichenon.

reſtitueroit toutes les places qu'elle avoit priſes pendant la guerre. Genève ne fut point compriſe dans ce traité (1); de maniere que Charles-Emanuel ne s'occupa plus que des moyens d'effectuer ſes vues ſur cette ville, & afin de n'être point expoſé à un troiſieme refus de la part de l'Eſpagne, il congédia les troupes qu'il en avoit reçues, ſous prétexte que la paix étant aſſurée, il n'avoit plus beſoin de ce ſecours. Quelque ſecret pourtant qu'il mit dans ſes préparatifs, ſes deſſeins n'échapperent point aux Genevois qui ſe mirent en état de défenſe (2).

Guerre civile en France & fureurs de la ligue.

Ces hoſtilités n'étoient qu'un jeu, comparées aux horreurs qui accabloient la France. Henri III étoit mort ſous le poignard d'un ſcélérat excité par le fanatiſme, & la ligue, que ce crime enhardiſſoit à de plus grands attentats, s'efforçoit d'écarter du trône Henri, Roi de Navarre, le Grand Henri, ſeul légitime ſucceſſeur du Roi Henri III. Les ligueurs avoient placé ſur le trône le vieux Cardinal de Bourbon, qui régna, ou plutôt, qui languit quelques jours ſous le nom de *Charles X.* Il mourut, & une foule de prétendans ſoutenus par les ligueurs, aſpirerent à la Couronne. Le Roi d'Eſpagne vouloit la faire donner à l'Infante ſa fille. Charles de Lorraine, Duc de Mayenne, Chef de la ligue, avoit un parti très-nombreux: Charles-Emanuel, ſe mit auſſi ſur les rangs comme fils unique de Marguérite de France, tante des trois derniers Rois, & après avoir publié un manifeſte, pour prouver l'évidence de ſes droits, il écrivit au Parlement de Grenoble, pour lui demander d'être reconnu légitime ſucceſſeur de Henri III. (3). Il eſt vrai que le Roi d'Eſpagne, eſpérant de placer l'Infante ſur le trône de France, Charles-Emanuel avoit au ſceptre autant de droits que le reſte des prétendans, Henri IV excepté, auquel ſeul la couronne appartenoit excluſivement à tout autre. Il régnoit en Dauphiné comme dans le reſte du Royaume, une telle confuſion, & les citoyens y étoient ſi cruellement occupés à s'entr'égorger, que le Parlement de Grenoble n'eut pas même le tems de répondre au Duc de Savoie, qui ne voyant nulle eſpérance au ſuccès de ſes prétentions, profita des circonſtances pour ſe ſaiſir du Marquiſat de Saluces.

Prétendans à la Couronne de France

Troubles en Provence, & conduite du Duc de Savoie.

La Provence étoit encore plus agitée que le Dauphiné, & les ligueurs y avoient prévalu depuis la mort de Henri III. La Valette, trop foible pour réſiſter à cette faction ſi formidable par le nombre, fit venir des troupes au ſecours du parti de Henri IV. De leur côté les Provençaux conjurerent le Duc de Savoie de les ſecourir, & il eut la foibleſſe, ſoit par égard pour Rome, ſoit par intérêt pour le Roi d'Eſpagne, ou par des vues particulieres, de leur fournir des ſecours abondans, qui n'empêcherent pourtant point la Valette de ſe ſaiſir de Toulon (4). Ce ne fut point là le ſeul échec que les ligueurs éprouverent en Provence. Le Duc ſoutenoit une mauvaiſe cauſe, quelque perſuadé qu'il fut du contraire; il ne réuſſit point; & malgré ſon habileté, ſa valeur & celle de ſes troupes, l'armée de Henri remporta des ſuccès éclatans, & fixa ſi conſtamment la victoire ſous ſes drapeaux, que le Duc de Savoie, fâché peut-être de s'être ſi imprudemment décla-

(1) *Hiſt. de Genève.* Simler. Guillim. *Hiſt. de la Confid. Helvet.*
(2) Paradin. *Hiſt. de Savoie. Chronic. Sabaud.* Chieza.
(3) *Hiſt. de la Ligue.* Dupleix. *Hiſt. de France.*
(4) *Hiſt. de Lesdiguieres.* Dupleix. *Hiſt. Diſcorſo delle Coſe di Savoya.*

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont. 1496-1630.*

ré, s'éloigna, & ſe rendit en Piemont, d'où il n'eût point dû ſortir, pour prendre part à cette quérelle, ſuſcitée & envenimée par l'audace & le fanatisme.

Les Provençaux offrent le Comté de Provence à Charles-Emanuel. 1590.

Au milieu de tous ces embarras, Charles-Emanuel reçut une députation des Provençaux, qui, vivement preſſés par les Partiſans de Henri, lui envoyoient demander ſa protection, lui offrir de le reconnoître pour Seigneur & Comte de Provence, à la charge ſeulement qu'il relèveroit de celui que les Etats de la ligue convoqués à Paris, éliroient Roi de France (1). Le Duc s'excuſa d'abord ſur la néceſſité où les incurſions des Genevois le mettoient de ne pas s'éloigner de ſes états, ni d'affoiblir ſes troupes, en fourniſſant des ſecours; mais les députés l'ayant encore plus fortement ſollicité, il ſe rendit enfin à leur invitation, accepta le titre de Seigneur, Comte de Provence, & ne demanda, pour prendre poſſeſſion de cette grande dignité, que le tems de communiquer cette affaire au Roi d'Eſpagne & au Duc de Mayenne, ſans l'aveu deſquels il ne croyoit pas devoir prendre de tels engagemens. Les réponſes qu'il reçut furent conformes aux vœux des Provençaux: Le Duc de Mayenne conſentit de bonne foi; mais le Roi d'Eſpagne ne donna ſon conſentement que dans la vue de détourner le Duc du deſſein où il étoit de former le ſiege de Genève; expédition qui lui étoit conſeillée par ſes miniſtres & ſes meilleurs officiers. Mais il ne voulut écouter aucun avis, ordonna les préparatifs de ſon voyage de Provence, qu'il ne différa que juſqu'après l'expédition qu'il avoit méditée, & dont l'objet étoit de recouvrer Barcellonette & le fort S. Paul, que les ennemis avoient pris il y avoit quelques mois. Dans cette vue, il s'approcha, ſuivi de ſes troupes, juſqu'à Saluces, s'empara du château de Jouſier & inveſtit Barcellonette (2). Colet, Gouverneur de la place, amuſa les aſſiégeans par des fauſſes eſpérances de capitulation, & donna le tems à la Valette & Lesdiguieres d'amener du ſecours, avec lequel la ville fut délivrée & les troupes de Savoie miſes en fuite.

Siege de Barcellonette, qui ſe rend au Duc.

Indigné de la lâcheté de ſes gens, Charles-Emanuel mit ſur pied de nouvelles troupes, dont il donna le commandement au Comte Martinique, Général de la cavalerie. Martinengue plus habile & plus brave que ceux qui s'étoient chargés du ſiege, fut auſſi plus heureux, il ſe rendit maître de Barcelonette ainſi que du château de Miolans, & il ſe diſpoſoit à attaquer le fort de Lozier, lorſqu'il reçut ordre de paſſer en Provence avec ſes troupes, qu'il joignit à celles de la ligue auprès de Digue, laiſſant le gouvernement de Barcelonette à Salinas, Meſtre de Camp (3).

Avantages des Troupes de Savoie ſur les Genevois.

Tandis que Martinengue ehérchoit envain à fixer la fortune & la victoire dans le parti des ligueurs, Dom Amédée s'occupoit en Savoie des moyens de ſe dédommager de la perte du fort de la Cluze, tombé au pouvoir des Genevois, & il fit de ſi ſages diſpoſitions, fut ſecondé avec tant de valeur par les troupes de Savoie, qu'il recouvra ce fort & obligea les Genevois de s'éloigner. Ce ſuccès ne ſatisfaiſant point ſa vengeance, il fondit ſur le pays

(1) Paradin. *Hiſt. de Sav.* *Hiſtoire de Provence.* Buttet.
(2) *Hiſt. de Lesdiguieres.* Dupleix. De Thou. *Hiſt. de la Ligue.*
(3) Dupleix. *Hiſt. de Fr. Hiſtor. discorſo delle Coſe di Savoya. Chronic. Sabaud.*

Digitized by Google

Sect. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496 1630.

de Gex, qu'il ravagea. Les Genevois dreſſerent une embuscade où l'avant-garde de l'armée conduite par Amédée fut d'abord très-maltraitée; mais il la ſecourut ſi promptement, & ſon activité déconcerta ſi fort la cavalerie Genevoiſe, qu'elle prit rapidement la fuite, & fut pourſuivie juſqu'aux portes de Genève. Il eſt vrai qu'à leur tour, les Genevois firent avec tout autant de ſuccès des courſes dans le Chablais, qu'ils dévaſterent. (1)

Toutefois, ſi les armes du Duc étoient heureuſes dans ce pays, la fortune ne les ſecondoit point ailleurs; car, dans le même tems, Pélliſſon Dauphinois, qui, juſqu'alors avoit paru très-zélé pour la Savoie, changeant tout-à-coup de parti, ſurprit le Pont de Beauvoiſin, en chaſſa les troupes de Charles, & ſe rendit maître des forts de Belmont & de Tullins. Fatigués d'une guerre d'auſſi longue durée dans le voiſinage de leurs frontieres, les Bernois, inviterent Charles Emanuel à conſentir à une diete, où l'on chercheroit les moyens de terminer cette querelle; le Duc de Savoie ſe prêta volontiers à ces vues; la diete fut convoquée à S. Maurice en Chablais, mais on ne pût y rien conclure. Charles-Emanuel deſiroit d'autant plus la fin de ces hoſtilités, qu'il étoit fortement preſſé par le Pape, les Eſpagnols & le Duc de Mayenne de retourner en Provence. En effet, il y alla ſuivi d'une armée conſidérable, prit ſur la route quelques places aſſez peu importantes & ſe rendit à Aix, où il fut, en qualité de Comte de Provence, reçu avec la plus grande magnificence. Il reſta peu de tems dans cette ville, entra en campagne, ſe rendit maître encore de quelques places des environs, qu'il enleva au parti de Henri: mais s'apperçevant que ſes troupes incommodoient encore plus les Provençaux qu'elles ne leur étoient utiles, il réſolut de porter ſes armes dans le pays ennemi, paſſa la Durance, s'empara de Merindol, Lauris, Laurmarin, la Tour-d'Aigues, Apt & Grand-bois (2). Le ſiege de Pertuis qu'il forma, eût eu le même ſort, ſi la prodigieuſe quantité de neige qui tomba, n'eût obligé le Duc de ſe retirer, & de ramener ſes troupes à Aix, où il paſſa l'hiver. Il ne put cependant quelques efforts qu'il fit, empêcher Lesdiguieres de s'emparer de Grenoble, & du château des Echelles en Savoie; perte conſidérable, & qui ne fut point compenſée par les foibles avantages qu'eut Jean de Faucon, dans les entrepriſes qu'il fit par ordre de la Ducheſſe.

Charles-Emanuel entre à Aix en qualité de Comte de Provence.

Sancy, qui depuis quelques tems étoit ſorti de Genève, y revint ſuivi de nombreuſes troupes, à la tête deſquelles il alla former le ſiege de Baringe. Les Eſpagnols & les troupes de Savoie, commandées par Guevara, volerent au ſecours de cette place, & tomberent dans une embuscade que Sancy leur avoit dreſſée; Baringe ſe rendit, & les vainqueurs allerent attaquer Verſoi, qui malgré la vigoureuſe défenſe de Compois, qui en étoit gouverneur, fut également obligé d'ouvrir ſes portes; Evian eut le même ſort, & les François ſe diſpoſoient à reduire Bonne, lorſqu'avertis de la marche d'Amédée, qui venoit à eux, ils ſe retirerent fort précipitamment, & abandonnerent Polinge & Verſoi (3).

Avantages de Sancy contre les Troupes de Savoie.

(1) *Hiſt. de Genève. Hiſt. de Breſſe & de Bugey.* Simler. Guillimin. Chieza.
(2) Ruffy. *Hiſt. de Marſeille.* L. 8. Ch. 1. Noſtradamus. *Hiſt. de Provence.* De Thou.
(3) Daubigné. Dupleix. Buttet. Paradin. *Hiſtoire de Savoie.*

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

Les François avoient rendu ſans contredit les ſervices les plus importans à Genève; mais quelle que fut la reconnoiſſance des Genevois, les François ſe rendirent ſi exigeans & bien-tôt ſi inſupportables, qu'oubliant les obligations qu'ils leur avoient, les Genevois ne purent plus vivre avec de tels hôtes, & parurent ſi peu diſpoſés à ceſſer de les traiter en amis & en défenſeurs, que Sancy crut devoir prudemment ſe retirer, & paſſer en France par le Comté de Bourgogne, tandis que Guirry alloit joindre l'armée du Maréchal d'Aumont, qui combattoit contre les ligueurs en Bourgogne. Inſtruit de cette retraite, Treffort, Gouverneur de Breſſe, pourſuivit, harcela dans ſa marche le Général Sancy, lui tua beaucoup de monde, & fit encore plus de priſonniers. Guitry fut également pourſuivi & maltraité. Il alloit joindre le Maréchal d'Aumont, qui n'étoit gueres plus heureux, & qui, ayant été forcé de lever le ſiege d'Authun, alla en Breſſe, où il faiſoit le plus de ravage qu'il lui étoit poſſible, lorſqu'appellé en Auvergne contre le Duc de Nemours, il laiſſa à Romenay le Capitaine Vernoble avec cinq enſeignes (1). Treffort ſurvint, obligea Vernoble de ſe rendre à diſcretion, il fut conduit priſonnier à Bourg, & les cinq enſeignes envoyées à la Ducheſſe à Turin.

Retraite de Sancy en France. 1591.

Etats convoqués à Aix.

Pendant ces hoſtilités, Charles-Emanuel prévoyant que Lesdiguieres maître de Grenoble & des Echelles, ne tarderoit point à porter ſes armes en Provence, convoqua les états à Aix, offrit d'entretenir à ſes frais la cavalerie Provençale, l'infanterie étrangere, & de fournir l'artillerie, demandant ſeulement que les Provençaux fourniſſent au reſte des frais. Les états euſſent bien voulu accepter cette propoſition; mais la guerre avoit totalement épuiſé cette province, & ils déclarerent qu'ils étoient totalement deſtitués de fonds. Cependant les beſoins preſſoient, & il fut convenu que l'on demanderoit du ſecours au Pape: la Cour de Rome s'étant, contre ſon éternel uſage, montrée libérale juſqu'à la prodigalité pour la ligue, on convint auſſi que le même ſecours ſeroit demandé au Roi d'Eſpagne, ſi fort intéreſſé à en fournir (2). Charles-Emanuel envoya auſſi tôt des Ambaſſadeurs en Eſpagne, & à Rome. Se perſuadant enſuite qu'il ſeroit beaucoup mieux par lui-même que par des députés, il réſolut de ſe rendre à Madrid; partit, s'embarqua à Marſeille, & ſe rendit à la Cour d'Eſpagne, où on lui fit l'accueil le plus diſtingué. Tandis qu'il y négocioit, Martinengue, ſon Lieutenant en Provence, combattoit pour la ligue, tantôt avec ſuccès, quelquefois avec perte. Lesdiguieres repouſſé des murs du fort de Sault, tenta de ſe dédommager par la priſe de Digue, dont il fut également contraint d'abandonner le ſiege. Mais les ligueurs payerent cher ces petits avantages, & ils furent cruellement battus par la Valette & Lesdiguieres, entre Sparron & Rians; leur déroute fut complette, & la victoire des royaliſtes d'autant plus importante, qu'elle fit tomber en leur pouvoir Graves & Marignan. Martinengue fut contraint de ſe ſauver précipitamment, & il alla ſe renfermer dans Aix. La Valette prit la route de Munoſque, & Lesdiguieres alla en Dauphiné défendre les Echelles, dont les ligueurs ſe propoſoient de former le ſiege. Péliſſon, toujours flottant entre les deux partis, & qui avoit abandonné les ligueurs pour

Secours demandés au Pape & au Roi d'Eſpagne pour la Ligue.

Défaite des Ligueurs en Provence.

(1) *Hiſtor. Diſc. ſo delle coſe di Savoya.* Botero. *Chroniq. Sabaud.*
(2) Noſtradamus, *Hiſt. de Provence.* Dupleix. *Hiſt. de France. Hiſt. de la Ligue.*

les royalistes, quitta ceux-ci pour passer une seconde fois dans la faction opposée. Foible guerrier & mauvais citoyen, l'intérêt seul guidoit ses démarches, & il crut, voyant l'armée royale séparée, & les forces des Ligueurs, des Provençaux, du Duc de Savoie & des Espagnols réunies, qu'il y auroit pour lui plus d'avantage & de sûreté à se ranger du côté de ceux-ci (1).

Sect. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

En effet, tout paroissoit leur promettre des succès, & il est vraisemblable qu'ils eussent porté fort loin leurs conquêtes, si la politique espagnole, toujours attentive à ne pas laisser trop s'étendre la puissance de la Couronne de Savoie, n'eût encore arrêté leurs progrès. Les troupes Espagnoles refuserent obstinément de passer au-delà de S. Genys, déclarant, comme elles l'avoient déja fait, qu'elles étoient venues pour défendre & non pour attaquer. Enfortе qu'Alphonse, Gouverneur du Dauphiné, eut tout autant de tems & de liberté qu'il lui en fallоit, pour se préparer à attaquer S. Genys, dont il forma le siege. Mais par cela même que les Espagnols ne cessoient de répéter, qu'ils étoient venus pour défendre, Dom Amédée envoya le Mestre-de-Camp Dom Olivaros, à la défense de cette place, & Dom Olivaros, à la tête de l'infanterie espagnole & italienne, fondit impétueusement sur les troupes d'Alphonse, les défit entierement & les obligea de lever le siege (2).

Les Espagnols s'opposent aux progrès des troupes de Savoie.

Martinengue avoit investi Berre, place importante, & il y éprouvoit la plus forte résistance; enfortе que le succès de son entreprise étoit fort incertain. Heureusement pour les assiégeans, dont la constance commençoit à être fatiguée, le Duc revenant d'Espagne aborda au port de Marseille, suivi de quinze galeres, chargées d'infanterie espagnole: il se rendit à Aix, & se hâta d'envoyer cinq compagnies d'infanterie espagnole à Martinengue; il suivit lui-même peu de jours après, ce secours, & conduisit deux cens chevaux devant les murs de Berre, résolu de faire les plus grands efforts pour s'emparer de cette place. Mais le Parlement d'Aix, informé de la marche de Gouvernet, qui, à la tête d'un corps considérable de cavalerie, avoit passé la Durance, dans la vue de joindre la Valette, de jetter du secours dans Berre & de ravager les environs d'Aix, écrivit au Duc de Savoie, pour le conjurer de s'opposer à cette jonction (3). Charles-Emanuel empêcha en effet cette réunion, contraignit Gouvernet & la Valette de s'éloigner, revint au siege, & le pressa si vivement, que la place fut forcée de se rendre; Mesplès, Gouverneur de Berre, avoit soutenu les attaques des assiégeans avec tant de valeur, & avoit montré dans la défense tant de courage & d'habileté, que le Duc de Savoie, juste appréciateur du mérite, qu'il estimoit dans la personne même de ses ennemis, fit présent à Mesplès, d'un cheval de très-grand prix, & au col duquel étoit suspendu un sac de velours, renfermant quatre mille écus d'or. Cependant irrités encore plus qu'ils n'étoient affligés de la perte de Berre, la Valette, le Maréchal de Montmorency, Gouvernet & Alphonse unirent leurs forces, & allerent camper auprès de Barbantane. Le

Siege de Berre.

Prise de cette Place.

(1) *Hist. de la Ligue.* Nostradamus. *Hist. de Provence.* Botero.
(2) Bouche. *Hist. de Marseille.* Chiezza. Paradin. *Histoire de Savoie.*
(3) Dupleix. *Hist. de France.* Nostradamus. *Hist. de Provence.* Bouche.

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

Duc, quoiqu'inférieur en forces, vint auſſi camper à Orgon, ſitué à une très-petite diſtance des ennemis, qui, malgré la ſupériorité du nombre, n'oſerent haſarder le combat, & prirent la réſolution d'aſſiéger Arles, où il n'y avoit qu'une très-foible garniſon, & point de commandant.

Retraite précipitée des Royaliſtes.

Charles-Emanuel informé à tems de ce deſſein, envoya du ſecours dans cette ville, dont tous les habitans étoient d'ailleurs attachés à la ligue juſqu'au fanatiſme: de maniere que les royaliſtes déſeſpérant de réuſſir, & craignant d'être attaqués eux-mêmes, s'éloignerent ſi précipitamment, que pour fuir avec plus de célérité, ils jetterent dans le Rhône une partie de leur artillerie. (1) Les ligueurs de Provence & le Duc de Savoie lui-même avoient des obligations eſſentielles à la Comteſſe de Sault, femme fort puiſſante en Piemont, & plus à craindre encore par ſes intrigues que par ſon autorité. Charles-Emanuel qui paroiſſoit devoir la ménager, la mécontenta par le refus de quelques places qu'elle lui demandoit pour ſes créatures, & par la confiance qu'il donnoit à quelques perſonnes peu aimées de la Comteſſe. Cette femme ulcérée de voir décroître ſon crédit, commença à trouver la cauſe des ligueurs beaucoup moins juſte qu'elle ne lui avoit paru juſqu'alors, ſe détacha bientôt entiérement des intérêts qu'elle avoit adoptés, ſe déchaîna contre le chef de cette faction, établit une correſpondance avec la Valette, qui lui promit de l'épouſer, écrivit au Roi, & ſe ligua ſecretement avec le Maréchal de Montmorency & Lesdiguieres.

La Comteſſe de Sault, mécontente du Duc de Savoie, cabale contre lui & contre les Ligueurs.

Charles-Emanuel ignoroit profondément cette intrigue & le changement de la Comteſſe de Sault, qui, à force de cabaler, parvint à faire élire Mairargues Procureur de la Provence, Mairargues, dévoué aux volontés de la Comteſſe, s'efforça de perſuader au Duc de former le ſiege de Puech, entrepriſe dont le ſuccès paroiſſoit impoſſible (2). Les vues de la Comteſſe en lui faiſant donner ce conſeil, étoient de l'engager dans une affaire ruineuſe, & qui le décréditât; d'ailleurs, elle penſoit ne pouvoir réuſſir dans les intrigues qu'elle avoit formées à Aix, qu'autant que le Prince en ſeroit abſent. Le Duc qui ne ſe doutoit en aucune maniere des deſſeins formés contre lui, ſe laiſſa perſuader par Mairargues, & entreprit le ſiege de Puech, où il trouva une réſiſtance à laquelle on lui avoit dit qu'il ne devoit point s'attendre. Il commençoit déja à ſe repentir de s'être imprudemment embarqué, lorſqu'il reçut une lettre fort preſſante du Parlement d'Aix, qui le conjuroit de revenir, pour s'oppoſer aux pernicieuſes pratiques de la Comteſſe, qui formoit dans Aix un parti contre la ligue.

Soulevement des habitans d'Aix & de Marſeille.

Cet avis éclaira Charles-Emanuel ſur la perfidie des conſeils de Mairargues; il ſe hâta d'aller à Aix, ſuivi de quatre cens chevaux, il arriva fort à propos: la Comteſſe étoit arrêtée dans ſa maiſon; le peuple, ſoulevé, avoit pris les armes, demandoit qu'on lui livrât cette femme, & avoit déja enfoncé la porte de ſa maiſon; ſi le Duc eût tardé quelques momens de plus, rien ne pouvoit ſauver la vie de la Comteſſe; le Peuple furieux, ſe ſeroit porté aux plus violentes extrêmités. Le Prince appaiſa cette émeute & facilita à la Com-

(1) *Hiſt. Diſcorſo delle coſe di Savoya. Elog. Car. Eman. Duc. Sabaud.* Paradin.
(2) Dupleix. Paradin. Noſtradamus. *Hiſt. de Provence.*

Digitized by Google

Sect. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1496 1630.

Comteſſe les moyens de ſe ſauver avec Créqui ſon fils (1): elle ſe rendit à Marſeille, pendant que le Parlement d'Aix lui faiſoit ſon procès, & la déclaroit, ainſi que ceux de ſon parti, traîtres à la patrie; oubliant le nouveau ſervice que le Duc venoit de lui rendre, la Comteſſe de Sault, auſſi zélée pour le Roi qu'elle l'avoit été pour les ligueurs, fit ſoulever Marſeille. A cette nouvelle, Charles-Emanuel fit partir en diligence des troupes pour s'aſſurer du fort de Notre-Dame de la Garde, & tandis qu'il cherchoit d'un côté à ſortir avec honneur du ſiege de Puech, trop imprudemment formé, & de l'autre à s'oppoſer aux intrigues de la Comteſſe de Sault, Lesdiguieres éloigné de la Valette, qu'il n'avoit pu joindre, s'emparoit de Chantorſier, Corbon, & méditoit d'attaquer Digue, quand le Gouverneur de Grenoble lui envoya un courrier pour l'informer des ravages que faiſoient dans le Graiſivaudan Dom Amedée & le Meſtre de Camp Olivares: enſorte que Lesdiguieres s'éloignant précipitamment de la Provence, entra dans le Dauphiné, où il croyoit le danger d'autant plus preſſant qu'il étoit inſtruit de la marche d'une armée envoyée par le Pape Grégoire XIV. en France au ſecours de la ligue, & ſous la conduite d'Hercule Sfondrato, neveu du Souverain-Pontife, protecteur déclaré des ſujets infidelles & fanatiques armés contre leur Roi (2).

Bataille de Pont-charra & défaite des ligueurs.

Cette armée traverſoit déja la Savoie & s'approchoit rapidement du Dauphiné. Dom Amédée mal ſecondé par les Eſpagnols, eût voulu ſe ſignaler auſſi pour la cauſe commune, mais il ne put y parvenir, & tout ce qu'il obtint des troupes eſpagnoles, fut d'aſſiéger le fort de Moreſtel. Lesdiguieres inſtruit de la méſintelligence qui régnoit entre les troupes de Savoie & celles d'Eſpagne, réſolut de profiter de l'occaſion, & ſachant que l'armée du Pape paſſoit en France, & qu'elle étoit déja trop éloignée pour ſe réunir à l'armée d'Eſpagne & de Savoie, il attaqua vigoureuſement celle-ci, qui déja à demi vaincue par le défaut total de concorde parmi les chefs, fut complettement battue, après avoir laiſſé deux mille cinq cens morts ſur le champ de bataille. Amédée s'enfuit à Miolans, Olivarès à Aiguebelle, trente enſeignes & trois cens priſonniers reſterent au pouvoir des vainqueurs. Excité par cette victoire, à de nouvelles entrepriſes, Lesdiguieres alla former le ſiege de Barcelonette, & cette place défendue par une forte garniſon, munie abondamment de toutes ſortes de proviſions, très-bien fortifiée, mais ſous les ordres d'un lâche Gouverneur, ouvrit honteuſement ſes portes, contre l'avis des habitans & de tous les officiers (3). Sauzet, c'étoit le nom du Gouverneur, fut puni de ſa lâcheté; on lui fit ſon procès & il eut la tête tranchée: mais ce ſupplice n'arrêta point les ſuites du mal qu'il avoit fait, & Lesdiguieres entrant en Provence, ſe rendit maître de Digue. La Valette ne fut pas auſſi heureux à Beynes, dont il fut obligé de lever le ſiege; mais il jetta du monde dans Vinon, qu'il fit fortifier, afin d'empêcher le paſſage de Verdon, & d'ôter aux troupes de Savoie toute communication avec Aix.

Priſe de Barcelonette.

Combat de Vinon.

Le Duc Charles-Emanuel connoiſſant l'importance de ce paſſage, s'oppoſa aux deſſeins de la Valette, & alla, ſuivi de la plus grande partie de ſes forces,

(1) *Hiſt. de Lesdiguieres.* Buttet. Chieza. *Hiſt. de la Ligue.*
(2) Ruffy. *Hiſt. de Marſeille. Hiſt. de la Ligue.* Paradin. *Hiſt. d Savie.*
(3) *Hiſtor. discorſo delle coſe di Savoya. Hiſt. de Lesdiguieres.*

Digitized by Google

attaquer Vinon. La Valette s'en approcha auſſi, pour donner du ſecours aux aſſiégés; la proximité des deux armées les engagea bien-tôt à une bataille, qui, malgré la valeur & les actions héroïques du Duc de Savoie, fut funeſte aux ligueurs, ils furent complettement battus, & tout ce que put faire Charles-Emanuel, fut de protéger & d'aſſurer la retraite des ſiens; enſuite il ſe retira à Aix, tandis que, profitant du ſuccès, la Valette alla former le ſiege de Roquebrune; entrepriſe qui lui fut fatale, car il y fut tué d'un coup de mouſquet (1). Sa mort conſterna ceux d'entre les Provençaux qui s'étoient déclarés pour le Roi; ils perdoient un excellent capitaine, & ils appellerent à leur ſecours Lesdiguieres, en attendant que le Duc d'Epernon, frere de la Valette, vint remplacer cet habile & intrépide Général.

Conjuration contre Chambéri par un Cordelier. 1592.

Lesdiguieres alors étoit à Grenoble, où il ſe flattoit de s'emparer bientôt de Chambéri, par la trahiſon d'un cordelier, avec lequel il entretenoit depuis long-tems une correſpondance ſecrette, & qui avoit formé une conſpiration pour faire tomber cette ville au pouvoir du Roi. Le nombre des conjurés s'accroiſſoit de jour en jour, & déja l'on étoit d'accord ſur les moyens & le moment de l'exécution, lorſqu'un jeune homme d'Aſti, au ſervice de Lesdiguieres informé du complot, & ne pouvant ſouffrir cette trahiſon contre le Duc ſon Souverain, ſortit ſecretement de Grenoble, & alla donner avis à Dom Amédée, du plan & du chef de la conjuration. Amédée fit arrêter le moine; les tourmens de la torture lui arracherent l'aveu de ſon crime & de ſes complices, ils furent tous arrêtés; le cordelier fut pendu, & Chambéri mis en ſureté (2). Cependant quelque zélé que fut Charles-Emanuel pour le malheureux & coupable parti qu'il avoit embraſſé, & quelque puiſſante que fût la ligue, le Roi Henri avoit en Provence un nombre très-conſidérable de ſujets fidelles, & ces ſujets ne ſe voyoient qu'avec indignation ſoumis à l'autorité d'un Prince étranger, ennemi de leur Souverain. Auſſi le Duc de Savoie, preſſé de ſe rendre à Nice, pour y paſſer quelque tems avec l'Infante Catherine ſon épouſe, ayant voulu, avant que de partir, créer à Arles, des conſuls qui lui fuſſent dévoués, & ayant nommé la Riviere premier conſul, & fait entrer dans la ville trois cens ſoldats de Savoie, ſous le commandement de Rides, Gentil-homme de Foucigny, cette nomination des conſuls & cette troupe, ſouleverent ſi fort les habitans d'Arles, que, prenant les armes, ils maſſacrerent la Riviere, le Commandant Rides & les trois cens ſoldats.

Sédition à Antibes.

Ce n'étoit point dans cette ville ſeulement que le Roi Henri avoit des partiſans; il en avoit en très-grand nombre dans le reſte de la Provence, & même parmi ceux qui affectoient la plus grande chaleur pour la ligue (3). Tel étoit le Comte de Bar, Gouverneur d'Antibes, nommé à ce gouvernement par le Duc, qui le croyoit l'un des ligueurs les plus outrés. Cependant quelques actions qui démentoient ce zele apparent, avoient déja donné de violens ſoupçons à Charles-Emanuel; on le croyoit d'intelligence avec Lesdiguieres, & pour s'aſſurer de la vérité, le Duc fit entrer dans Antibes

(1) *Hiſt. de Lesdiguieres.* Noſtradamus. *Hiſtoire de Provence.* Botero.
(2) De Thou. *Hiſtor. Discorſo delle coſe di Savoya.* Buttet.
(3) *Hiſt. de la Ligue.* Ruffi. *Hiſtoire de Savoie.*

Digitized by Google

une garniſon eſpagnole, & envoya le Comte de Fruzaſque à Bar, pour éclairer ſa conduite & découvrir ſes véritables ſentimens. Le Comte de Bar, plus adroit que Fruzaſque, le trompa, & lui perſuada que la ligue n'avoit point d'adhérant plus fidelle que lui. Mais à peine Fruzaſque étoit parti pour rendre compte de ſa commiſſion, que Céſar d'Avalos étant allé, par ordre du Duc, à Antibes, pour conférer avec Bar, celui-ci le fit arrêter, & ne voulut le relâcher que pour une forte rançon, & à condition que les Eſpagnols ſortiroient de la place; parce que, diſoit-il, c'étoit faire injure à un homme tel que lui, de ſuſpecter ſa fidélité. Charles-Emanuel ne fut point la dupe de cette mauvaiſe raiſon; mais Bar étoit le plus fort à Antibes, & pour ne pas l'irriter, le Duc crut devoir lui accorder tout ce qu'il demandoit, bien réſolu pourtant de l'aſſiéger dans la place, auſſi-tôt que les préparatifs qu'il faiſoit à Nice pour cette expédition, ſeroient achevés: mais le Comte de Bar peu allarmé de ces préparatifs, enleva Charles de Roete, Gentil-homme Piémontois, & Capitaine de Chevaux-Légers, qu'il envoya priſonnier à Lesdiguieres (1). Le Duc, outré de cet excès de témérité, ne voulut point attendre plus long-tems, & il alloit partir de Nice pour ſe venger de ce Gouverneur, quand celui-ci levant le maſque, appella Lesdiguieres, & lui ouvrit les portes d'Antibes, dont il continua d'avoir le gouvernement.

Lesdiguieres s'empare d'Antibes.

La plupart des hiſtoriens eſpagnols & italiens plaignent beaucoup le Duc de Savoie, ſi ſouvent expoſé à des trahiſons; mais au lieu de le plaindre, il faudroit condamner ſa conduite. Pourquoi ſe mêloit-il dans cette quérelle? ou, s'il vouloit y entrer, pourquoi s'armer & combattre pour l'injuſtice? Il eſt vrai qu'il défendoit les intérêts du Roi d'Eſpagne ſon beau-frere, follement enivré de ſes projets ſur le ſceptre François; il eſt encore vrai que Charles-Emanuel étoit avoué par la Cour de Rome qui attiſoit le feu de cette guerre vraiement impie. Mais le Duc de Savoie étoit aſſez éclairé, pour devoir rejetter avec indignation les propoſitions de ſon Beau-frere & les fanatiques ſuggeſtions du Pape. Etoit-ce à lui de ſervir les fureurs de Rome & d'une foule de moines? Etoit-ce à lui de perpétuer dans un Royaume étranger les horreurs d'une guerre-civile, & de chercher à exclure de la Couronne le plus illuſtre des Rois, qui aient honoré le trône de la Monarchie Françoiſe? Cependant il ne les perpétua que trop ces horreurs par ſes nouveaux ſuccès: car, dans le même tems que Lesdiguieres entroit à Antibes, les troupes de Dom Amédée, jointes à celles du Duc de Nemours, ſe ſaiſirent de Vienne en Dauphiné, de S. Marcel & des Echelles (2). Quant à Charles-Emanuel, ſenſible à ce qu'il appelloit la lâcheté de Bar, & réſolu d'en tirer la plus exemplaire vengeance, il raſſembla tout autant de troupes qu'il put, & ſe mit en marche pour aſſiéger Antibes. Le Comte de Bar qui n'étoit rien moins que raſſuré ſur l'événement du ſiege, & qui ſachant d'ailleurs, qu'il y avoit dans la ville beaucoup de ligueurs, craignoit auſſi quelque trahiſon, ſortit de la place, dont il laiſſa le commandement à Canaux ſon frere. Canaux ſe défendit avec la plus grande valeur; mais enfin, obligé de

Avantages des ligueurs ſur les royaliſtes en Provence.

(1) Ruffi *Hiſtoire de Marſeille. Hiſt. de la Ligue.* Dupleix. Butter.
(2) *Hiſt. de la Ligue.* Noſtradamus. *Hiſt. de Provence.* Dupleix.

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496 1630.

céder à la force, il ouvrit les portes aux vainqueurs, qui pillerent la ville ſans diſtinction de maiſons de royaliſtes & de ligueurs. (1)

La fortune ſeconda alors toutes les entrepriſes de la ligue, & les affaires du Roi étoient dans une ſi déplorable ſituation en Provence, que Lesdiguieres, trop foible pour lutter contre tant de François, d'Eſpagnols & d'Italiens réunis, prit le chemin du Dauphiné, &, après avoir laiſſé à Alphonſe le ſoin de continuer dans ces quartiers la guerre contre la ligue, il paſſa en Piemont, où le Duc avoit très-peu de troupes, dans le deſſein d'y faire des conquêtes, & d'obliger par là Charles-Emanuel d'abandonner la Provence pour défendre ſes propres états. Les troupes de Lesdiguieres étoient fort peu nombreuſes; il n'avoit que trois mille cinq cens hommes d'infanterie, & ſix cens ſeulement de cavalerie. Il les partagea en deux corps, l'un prit la route de Suze, & il marcha ſuivi de l'autre, vers Pignerol. Le premier prit la fauxbourg de Suze, mais il fut vivement repouſſé par le Comte de Valpergue, Gouverneur du château, qui, après avoir tué deux cens des aſſiégeans, contraignit les autres de ſe retirer. Lesdiguieres ne fut pas plus heureux d'abord; il prit le bourg de la Pérouſe, de Mireboue, de Briqueras & de la Tour S. Jean (2). Son projet réuſſit en partie, & le Duc de Savoie ne fut pas plutôt informé de cette invaſion en Piemont, qu'il partit en diligence, ſuivi de deux compagnies de chevaux-légers, prit ſur ſa route trois cens hommes de la garniſon de Savillan, & envoya demander du ſecours au Gouverneur de Milan. Le Comte Mazin avoit déja fait partir mille hommes pour la défenſe de Pignerol, & huit cens hommes de nouvelle levée étoient partis pour le même deſſein de Chivas & du Canaveys; toutes ces troupes ſe joignirent à Vigon. Lesdiguieres, quoiqu'il n'eut pas à beaucoup près autant de ſoldats, en conduiſoit cependant de plus aguerris, & jugeant avec raiſon, que la valeur ſuppléeroit au nombre, il vint préſenter fierement la bataille aux ennemis. Le combat dura deux heures; mais toujours avec un avantage décidé du côté des royaliſtes, qui remporterent enfin une victoire complette.

Hoſtilités dans le Piemont.

Combat de Vigon.

Victoire de Lesdiguieres.

Impatient de réparer ce déſordre, Charles-Emanuel raſſembla de plus grandes forces, & jetta du ſecours dans Château-Dauphin, menacé d'un ſiege. Lesdiguieres ſe diſpoſoit auſſi à attaquer Cavours, place importante, & dans laquelle le Duc donna ordre à l'un de ſes officiers de mener deux cens hommes avec toutes ſortes de munitions (3). Cet officier remplit ſi précipitamment ſa commiſſion, que ce ne fut qu'après être entré avec ces deux cens hommes dans Cavours, qu'il s'apperçut qu'il avoit oublié les proviſions dont il avoit été chargé; enſorte que ces deux cens ſoldats ne firent qu'incommoder la ville, dépourvue de tout, excepté d'habitans, qui manquoient de ſubſiſtances. Lesdiguieres, ainſi qu'on s'y étoit attendu ne tarda point à venir attaquer cette place, & pendant qu'il cherchoit à s'en rendre le maître, le Duc de Savoie alla tenter une entrepriſe ſur Briqueras, ville bien ſituée, encore mieux défendue par une garniſon nombreuſe; mais dont les fortifications n'étoient pas encore achevées. Trois corps de Piémontois, d'Eſpagnols

(1) Ruffy. *Hiſt. de Marſeille.* Paradin. *Hiſt. de Savoie.* Butter.
(2) Ping. *Aug. Taurin,* Chieza. *Hiſt discorſo delle coſe di Savoya.*
(3) Davila. de Thou. Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.*

Digitized by Google

& de Napolitains, eurent ordre d'escalader les murs, tandis que le reste de l'armée se tenoit à Garsilliane, fort près de Briqueras, afin que dans le cas où cette entreprise échoueroit, toutes les troupes pussent se retirer en même tems vers Pignerol. Le plan de cette surprise étoit bien concerté; mais il fut mal suivi dans l'exécution. La nuit étoit très-obscure, les trois corps garderent mal leurs rangs pendant la marche; de maniere que les soldats chargés des plus longues échelles, s'étant ou égarés, ou retardés, on fut contraint de se servir des plus courtes; ce qui n'empêcha point les Espagnols de monter & de gagner deux bastions, les Piémontois & les Napolitains ne purent, faute d'échelles, en faire autant; la garnison & les habitans de Briqueras, eurent le tems de prendre les armes, & chasserent les assiégeans qui prirent fort précipitamment la fuite (1). Ils allerent à Garsilliane se rejoindre au gros de l'armée, qui reprit le chemin de Vigon: Elle marchoit en très-bon ordre, l'avant-garde composée de l'infanterie & de la cavalerie Piémontoise conduite par Dom Amedée, l'infanterie milanoise suivi de l'artillerie, formoit le corps d'armée: les Espagnols, les Napolitains, les gens d'armes & la noblesse piémontoise, formoient l'arriere-garde, commandée par le Marquis d'Est, au milieu de laquelle étoit Charles-Emanuel, & la marche étoit fermée & protégée par la cavalerie milanoise.

Sect. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

Entreprise du Duc de Savoie sur Briqueras.

Tant d'ordre paroissoit mettre à l'abri de tout danger; mais l'entreprenant Lesdiguieres, averti de la tentative faite sur Briqueras, partit de Cavours, à la tête d'une troupe d'élite, s'embusqua dans le bois de Montbrun, laissa filer l'avant-garde & le corps d'armée des ennemis, & tomba sur l'arriere-garde avec tant d'impétuosité, que dès le premier choc, ce corps, qui, du moins par le nombre, paroissoit devoir opposer la plus ferme résistance, fut enfoncé, se laissa battre, & se fut honteusement dispersé, si le Duc de Savoie, moins attentif au péril qui le menaçoit qu'indigné de la lâcheté de ses soldats, n'eût couru la pique à la main vers les fuyards & ne les eût forcés de se défendre contre ce petit nombre de combattans qui les épouventoient; mais sa valeur n'empêcha point la défaite de son arriere-garde, & ne fit qu'ajouter à la gloire dont Lesdiguieres se couvrit en cette occasion (2). Cette défaite affligeoit d'autant plus le Duc, qu'il craignoit infiniment pour Cavours, dont il connoissoit le véritable état, & où les provisions manquoient absolument. Il fit tout ce qu'il put pour ravitailler cette place, & proposa d'y envoyer pendant la nuit trois cens cavaliers, chacun avec un sac de farine, & de tâcher de faire passer ces provisions dans la ville. Plusieurs s'offrirent de conduire ce convoi, & cette troupe partit dans les meilleures dispositions; elle arriva avant le jour & sans avoir été découverte, aux portes du fort de Cavours; un brouillard très-épais favorisoit encore cette opération; mais tout-à-coup une terreur panique s'empara de ces cavaliers, qui, prenant la fuite, & pressant leurs chevaux, jetterent ces trois cens sacs de farine dans la campagne, afin d'être moins gênés dans leur honteuse retraite. Le Marquis de Trevic, qui s'étoit d'abord offert pour conduire ce convoi, & que des réflexions de prudence assez déplacées avoient ensuite engagé à se dédire de ses of-

Les Troupes du Duc de Savoie battues par Lesdiguieres.

Terreur des soldats de Savoie.

(1) Ping. *Aug. Taurin.* Chiez. Buttet. Botero.
(2) *Hist. Discorso delle cose di Savoya.* Guichenon. Ping. *Aug. Taurin.*

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

fres, honteux de la terreur des officiers qui avoient pris ſa place, s'offrit de nouveau, & promit de ravitailler Cavours; mais les mêmes réflexions l'arrêterent au moment d'agir, il ne s'approcha même point de la place, qui ſe rendit (1).

Ces pertes, quelques ſenſibles qu'elles fuſſent, n'empêcherent cependant pas le Duc de Savoie d'avoir à ſon tour, quelques avantages en Dauphiné, où il alla s'emparer de Moreſtel, Avançon, Belle, Combette, & en très-peu de jours, de toute la vallée de Greſivaudan. En Provence, les Piémontois ne ſe diſtinguoient point à beaucoup près autant que leur Souverain dans le Dauphiné; ils n'oppoſerent qu'une molle & très-foible réſiſtance aux armes du Duc d'Epernon, ſucceſſeur de la Valette ſon frere au gouvernement de Provence. Dès la premiere attaque, le Comte de Pioſasque, Gouverneur d'Antibes, compoſa & remit cette ville. Lesdiguieres ſe flattoit que, maître de Cavours, il auroit en Piemont autant de ſuccès que le Duc d'Epernon en avoit en Provence (2). Il s'attacha ſur-tout à ſoulever les habitans du Marquiſat de Saluces contre leur Souverain, & à les mettre dans les intérêts du Roi, & il réuſſit en partie, ſur-tout auprès des Gentils-hommes les plus diſtingués du pays, qui firent à leur tour, ſoulever les vallées du Luzerne, de la Péroufe & de Marie, & attirerent à leur parti Antoine, Seigneur de Cortiglolles, qui reçut garniſon françoiſe.

Succès de Lesdiguieres en Piemont.

Le Duc de Savoie averti de cette nouvelle revolte, donna des ordres ſi à propos, & fit marcher ſes troupes avec tant d'activité, que la plûpart des rebelles ſe ſoumirent, & que les habitans de ces trois vallées rentrerent, du moins en très-grande partie, dans leur devoir. Il n'y eut que Caſtignan, qui jadis page du Duc Philibert-Emanuel, perſiſta dans ſa rebellion, & ſoutint le ſiege dans ſon château; mais bientôt, hors d'état de tenir contre ſon Souverain, il s'enfuit avec toute ſa garniſon pendant la nuit, & alla joindre le reſte des rebelles dans les ſinuoſités de ces vallées, & le creux des rochers. Ils y furent pourſuivis par Dom Octave d'Arragon, à la tête de trois cens ſoldats: mais cette troupe fut arrêtée, aux barricades de S. Damien, gardées par un petit nombre d'ennemis; ce poſte fut forcé; mais à quelque diſtance de là, Dom Octave & ſa troupe furent arrêtés dans leur courſe, à un endroit de la vallée ſi fort étroit, que le paſſage eſt fermé par une porte, au deſſus de laquelle eſt un rocher eſcarpé, & la riviere au pied de ce rocher. Ce poſte en apparence inexpugnable, étoit défendu par un fort corps-de-garde: enſorte que Dom Octave déconcerté, balança quelque tems, & ſe fut déterminé peut-être à ſe retirer ſans haſarder le combat, ſi Ruſſia, qui commandoit l'artillerie, ne lui eût repréſenté que s'il n'emportoit ce détroit, tous les avantages qu'on avoit eus juſqu'alors deviendroient inutiles, & que les revoltés ſe rallieroient ſans ceſſe à ce paſſage: Dom Octave ordonna l'attaque, & ſa troupe combattit avec tant de courage, que ce détroit fut forcé & preſque tous les révoltés taillés en pieces (3). Leur défaite répandit la terreur ſur les habitans des vallées voiſines, & ils ſe hâterent de ſe ſoumettre.

Combat des barricades de S. Damien.

(1) *Hiſt. de Lesdiguieres.* De Thou. Paradin. *Hiſt. de Savoie.*
(2) Davila. Noſtradamus. *Hiſt. de Provence.* Ping. *Aug. Taurin.*
(3) *Hiſt. de Lesdiguieres.* Buttet. Paradin. *Hiſt. de Savoie.*

Digitized by Google

Sect. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1496 1630.

Les armes des Lesdiguieres n'étoient pas, à beaucoup près, auſſi heureuſes depuis quelque tems, il voulut reprendre Moreſtel & il échoua dans cette tentative; il forma de nouveaux plans d'opérations, & il ſe diſpoſoit à les exécuter, lorſqu'il y eut quelques propoſitions d'accommodement entre le Roi Henri & le Duc de Savoie. Cette nouvelle ſuſpendit les hoſtilités; mais la conférence qu'il y eut à ce ſujet entre les députés du Roi & ceux du Duc à Briqueras, fut ſans effet, & ne ſervit qu'à irriter les deux partis l'un contre l'autre, beaucoup plus qu'ils ne l'étoient avant cette infructeuſe négociation. Le fort d'Exiles, poſte d'autant plus important, qu'il ſert de boulevard à Suze, & qu'il garantit les paſſages de Novalezze, étoit au pouvoir de Lesdiguieres. Charles-Emanuel ſongeoit depuis long-tems à s'emparer de cette place, & il y étoit d'autant plus intéreſſé, que la réduction d'Exiles pouvoit ſeule le rendre maître de toute la vallée d'Oulx, juſqu'à Sezanne, & juſqu'au pied du Mont Genevre (1). Les Eſpagnols avoient auſſi le plus grand intérêt à voir le Duc maître de ce fort, qui ſeul fermoit la porte de l'Italie aux François; & ce fut par cette conſidération, que ſe relâchant en cette occaſion de l'uſage où ils avoient été juſqu'alors de refuſer de ſeconder le Duc dans aucune nouvelle conquête, ils conſentirent à l'aider dans cette expédition. Lesdiguieres prévoyant que cette place ſeroit attaquée l'avoit miſe en état de défenſe, autant que les circonſtances le lui avoient permis; & afin d'éloigner cette entrepriſe, il marcha contre une partie des troupes de Savoie, les joignit à S. Colomban, leur livra un combat qui fut très-vif, & peu heureux pour le parti du Duc. Mais malgré ce ſuccès, Lesdiguieres ne put empêcher le Duc d'exécuter le plan de ſon entrepriſe & de s'emparer d'Exiles (2).

Inutiles tentatives d'accommodement.

Siege & priſe d'Exiles. 1593-1594.

Le Général François, dans la vue de rendre la perte de cette place moins ſenſible, fit conſtruire un nouveau fort à Beaular, à deux lieues d'Exiles, & il ſe retira enſuite à Oulx, d'où il ſe préparoit à paſſer en Dauphiné, lorſque Roderic, l'un des Généraux des troupes Eſpagnoles, conçut le hardi projet de l'attaquer à Oulx, où il étoit en force. Cette idée fut fortement combattue & condamnée par Martinengue: mais Roderic, auſſi obſtiné dans ſon opinion, qu'il étoit téméraire dans ſes entrepriſes, ne ſe rendit point, & alla fort imprudemment attaquer les François retranchés & défendus par de fortes barricades au village de Salabertan. Lesdiguieres ſe contenta de ſe préſenter à la tête de ſes eſcadrons, & tandis qu'il amuſoit les ennemis fort embarraſſés à forcer les barricades, une troupe d'infanterie qu'il avoit fait partir, & qui avoit pris ſa route par les ſinuoſités de la montagne, prit les aggreſſeurs à dos & les maltraita ſi fort, tandis qu'ils étoient écraſés en front par la cavalerie françoiſe, que leur déroute fut complette: Roderic paya de ſa vie ſa témérité, & il fut l'un des premiers qui furent tués (3).

Combat de Salabertan.

Charles-Emanuel repara ce déſaſtre en Piemont, par la priſe de Moradoul, de Luzerne & de Cavours. Pendant que dans ces contrées la fortune

Progrès des armes du Duc en Piemont.

(1) De Thou. Botero. *Hiſtor. diſcorſo delle Coſe di Savoya.*
(2) *Hiſt. de Lesdiguieres.* De Thou. Paradin. *Hiſt. de Savoie.*
(3) Botero. *Hiſt. de Lesdiguieres. Hiſtor. Diſcorſo delle Coſe di Savoya.*

Digitized by Google

Sect. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

& la victoire ſe rangeoient alternativement ſous les drapeaux des deux partis. les ligueurs enivrés en France de quelques foibles ſuccès, égarés par le fanatiſme que leur inſpiroient leurs atroces prédicateurs, excités ſans ceſſe à la révolte & aux fureurs de la guerre civile, par les conſeils pernicieux du Pape & des ſes audacieux agens, avoient aſſemblé, ſans autre autorité que celle qu'ils tenoient de la force & de la licence, les Etats à Paris; ridicule & folle aſſemblée, où l'on voyoit le Cardinal Sega, Légat du Pape, & point de Roi, l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui n'avoit pas plus de droits que le Légat de ſe trouver en France à une aſſemblée nationale, où l'on s'occupoit gravement de l'élection d'un Roi, quoique le trône fut rempli, & qu'il ne l'eût été jamais plus dignement. Mais d'après la ſuggeſtion de la Cour de Rome, les ligueurs ne vouloient pas reconnoître le grand Henri, Roi de Navarre, pour Souverain légitime, quoiqu'il fut inconteſtablement l'unique héritier de la Couronne. Feria propoſa de la part de ſon maître, l'Infante-Iſabelle-Claire-Eugénie, à condition qu'elle épouſeroit Erneſt, Archiduc d'Autriche, frere de l'Empereur Rodolphe, quoique Erneſt n'eût aucune ſorte de prétention au ſceptre des Bourbons. Auſſi cette propoſition fut-elle rejettée par tous les François, même par les ligueurs (1). Feria ne ſe rebuta point, & ſubſtitua à l'Archiduc Erneſt le fils du Duc de Guyſe, & il fut refuſé encore: enſorte que le Duc de Mayenne voyant ſes eſpérances évanouies, fit propoſer Charles-Emanuel, Duc de Savoie, qui ne fut pas plus accepté que Mayenne & l'Archiduc Erneſt. Henri IV accabla les chefs ambitieux de cette faction, & ramena dans ſon parti la plupart des ligueurs, réduiſit le Pape au ſilence, & terraſſa ſes ennemis, en applaniſſant l'obſtacle qu'on n'avoit ceſſé juſqu'alors de lui oppoſer: il fit abjuration du proteſtantiſme, & fit ſolemnellement profeſſion de la Religion catholique apoſtolique & romaine dans l'égliſe de St. Denis; enſorte que les principaux factieux qui avoient ſuſcité cette funeſte guerre, obligés de ſe contenir, ſe contenterent de former dans le ſilence des complots & des conjurations, dont, pour le malheur de la France, le plan affreux ne fut que trop aſſiduement ſuivi & exécuté dans la ſuite (2).

Etats tenus à Paris par la Ligue.

Abjuration de Henri IV & affoibliſſement de la Ligue.

Treve entre Henri IV & Mayenne.

Cependant, auſſi-tôt que le Roi Henri IV eût fait abjuration, les affaires du Royaume changerent, & il y eut une trêve entre le nouveau Souverain & Mayenne. Charles-Emanuel ne doutant plus de l'extinction prochaine de la ligue, fut incertain ſur le parti qu'il prendroit dans ces circonſtances, & s'il continueroit le ſiege de Cavours qui l'occupoit alors, ou s'il diſcontinueroit auſſi toute hoſtilité, & s'il accepteroit la trêve avant l'arrivée de Lesdiguieres, qui s'avançoit au ſecours de la place aſſiegée. Mais un nouvel incident & qu'il eût pû prévoir fixa ſon irréſolution; Olivarès & Trevier Généraux Eſpagnols, ſous prétexte qu'ils avoient beaucoup de ſoldats malades, ſe retirerent du ſiege avec leurs troupes. Cette retraite acheva d'éclairer le Duc ſur le but de la politique eſpagnole, & diſſimulant avec beaucoup de prudence ſon mécontentement, il envoya faire des propoſitions à Lesdiguieres, avec lequel ayant conclu une treve de trois mois, il renvoya l'infanterie & la cavalerie

Et entre le Duc de Savoie & Lesdiguieres.

(1) *Hiſt. de la Ligue.* De Thou. Dupleix. *Hiſt. de Fr.*
(2) *Hiſt. de Henri IV.* Paradin. Buttet. *Hiſt. de la Ligue.*

Digitized by Google

valerie eſpagnole dans le Milanez, & paſſer le reſte de ſes troupes en quartier d'hiver dans le Marquiſat de Saluces (1).

Cependant le parti de la ligue, quoique conſidérablement affoibli, avoit encore des chefs entreprenans, audacieux, & qui, dans le déſeſpoir de leur injuſtice cauſe, faiſoient autant qu'il leur étoit poſſible, de criminelles entrepriſes contre l'autorité royale, à laquelle ils oſoient encore refuſer de ſe ſoumettre. L'un de ces chefs, & des plus turbulents, étoit le Duc de Nemours, qui, Gouverneur de Lyon, avoit formé le projet de s'en rendre le Maître abſolu, ainſi que des pays circonvoiſins qu'il avoit deſſein d'ériger en Souveraineté. Les Lyonnois devinerent ſes vues, ſe ſoulevérent, le ſaiſirent, & le conduiſirent en priſon dans le château de Pierre-Size. Cette conduite vigoureuſe des Lyonnois méritoit ſans doute des éloges; mais elle ne fut point applaudie par St. Sorlin, frere du Duc de Nemours, qui entreprit à force armée de délivrer le Gouverneur captif; il ne réuſſit point; Charles-Emanuel s'intéreſſa auſſi pour le Duc de Nemours, & envoya des députés à Lyon pour tâcher d'appaiſer les habitans de cette ville; mais ils étoient trop irrités, & le parti du Roi étoit déja trop puiſſant, pour que les ligueurs y prévaluſſent. Auſſi, peu de jours après, les Lyonnois ſe déclarerent ouvertement pour le Roi, & reçurent Alphonſe Corſe, l'un de ſes officiers, qui y conduiſit aſſez de troupes, pour arrêter quiconque eût oſé tenter encore de délivrer le Duc de Nemours (2).

Entrepriſe du Duc de Nemours ſur Lyon.

En Provence, où juſqu'alors les ligueurs avoient été ſi puiſſans, le Roi avoit déja beaucoup de partiſans, & la chaleur des adhérans de l'Eſpagne & de Rome s'amortiſſoit de jour en jour. La ville d'Aix s'étoit ſoumiſe au Roi; mais le Duc d'Epernon, qui, penſant comme le Duc de Nemours, avoit refuſé d'accepter la treve, aſſiégeoit cette ville. Lesdiguieres défendit les intérêts du Souverain, une partie conſidérable des habitans d'Aix, imaginant qu'à la faveur de ces factions oppoſées, ils pourroient ſe procurer l'indépendance, refuſerent également de reconnoître Lesdiguieres & le Duc d'Epernon. Charles-Emanuel envoya, toujours en qualité de Comte de Provence, (dignité que l'avénement de Henri IV au trône avoit éteinte,) des troupes dans cette province. Ces troupes n'y furent point heureuſes, & par la défection de Corbon & de Manigey, freres, Capitaines de deux des quatre compagnies envoyées au ſecours de Graſſe, elles n'y éprouverent que des revers, les deux freres étant paſſés tout-à-coup du côté des royaliſtes, & les deux autres compagnies ayant été taillées en pieces (3).

Décadence de la Ligue en Provence.

Pendant que le déſordre agitoit la Provence, où néanmoins l'autorité royale faiſoit de grands progrès, le Duc de Nevers, qui, de la part du Roi, étoit allé à Rome, pour obtenir, en faveur de ſon maître, l'abſolution du Pape, n'y eſſuyoit que des refus, auxquels en tout autre tems, un Monarque de France ne ſe ſeroit point expoſé; car, en France l'aveu, ou le déſaveu de Rome, eſt par lui-même très-inutile à la puiſſance des Rois: mais alors cette abſolution étoit eſſentielle; & il n'y avoit que cette cérémonie qui pût

(1) Chieza. Botero. *Hiſtor. Diſcorſo delle Coſe di Savoya.*
(2) *Hiſt. de Lyon. Hiſt. de la Ligue.* Buttet. Dupleix.
(3) Noſtradamus. *Hiſt. de Provence.* Chieza. Buttet.

BIBLIOTECA
Digitized by Google

Sect. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

ramener les François en délire, & encore enivrés & troublés par le fanatisme. Le Pape, qui ſentoit combien cet eſprit de vertige ajoutoit à l'autorité pontificale, déja trop exorbitante, affecta une ſainte indignation, il refuſa d'abſoudre le Roi très-Chrétien, & l'ayant excommunié comme proteſtant, s'obſtina à ne pas vouloir le reconcilier comme catholique l'Egliſe Romaine. Cette revoltante conduite, eût dû éclairer les François; mais leurs perfides ſéducteurs étoient trop intéreſſés à les laiſſer dans l'aveuglement, pour leur permettre de raiſonner & de conclure: enſorte que le bon Henri fut obligé d'envoyer encore au Souverain-Pontife le Cardinal de Gondy, qui, paſſant par Turin, fit quelques ouvertures de paix à Charles-Emanuel, qu'il pria de ſe charger auprès du Roi d'Eſpagne, d'une négociation qui pût amener les choſes à une pacification générale (1).

Conduite injuſte & violente du Pape à l'égard de Henri IV.

Déférence du Duc de Savoie pour la Cour de Rome.

Le Duc de Savoie avoit la plus haute eſtime pour la valeur & la ſupériorité des talens de Henri IV; mais il avoit encore une plus aveugle déférence pour les ordres, les loix, & les déciſions, quelles qu'elles fuſſent du Souverain-Pontife; & il promit d'agir très-volontiers auprès du Roi d'Eſpagne, à condition toutefois, que le Pape voudroit bien y conſentir. Cependant les ſuccès de Henri IV en France, alloient toujours croiſſant; il étoit reconnu & ſervi fidellement dans la plus grande partie du Royaume; le Cardinal Sega, couvert de honte, & l'ame abreuvée d'une ſainte fureur, étoit ſorti précipitamment de Paris, & Feria l'avoit ſuivi. S. Vincent & Villeneuve, gentilshommes Provençaux, bons citoyens, ſujets fidelles s'étoient ſaiſis de S. Etienne, dans le Comté de Nice. Le Duc ſe hâta d'y envoyer des troupes; mais avant qu'elles euſſent eû le tems d'approcher, le Comte de Bueil, Gouverneur du Comté de Nice, avoit attaqué cette place & s'en étoit rendu le maître (2).

La treve conclue entre Henri & Mayenne venoit d'expirer, & Mayenne enhardi par les promeſſes de l'Eſpagne, & excité par les conſeils & les ſollicitations de Rome, réſolut de ranimer la ligue, & de faire les derniers efforts pour ſes folles prétentions. Dans cette vue, il envoya dans le Duché de Bourgogne le Marquis de Treffort, à la tête de quelques troupes d'infanterie & de cavalerie, tandis que S. Sorlin faiſoit auſſi, contre le Roi, la guerre en Dauphiné. Le Pape Clément VII, récemment élevé à la chaire pontificale, penſa comme ſes prédéceſſeurs, Charles-Emanuel s'empreſſa de lui envoyer un député chargé de lui prêter l'obédience, & en reconnoiſſance Clément VII lui donna de ſi charitables conſeils, que le Duc réſolut, (la treve avec Lesdiguieres étant expirée,) de recommencer les hoſtilités & de former le ſiege de Briqueras (3). L'Eſpagne intéreſſée à perpétuer les troubles, & à ſuſciter guerre ſur guerre à Henri IV, qu'elle s'obſtinoit à ne pas reconnoître, applaudit aux projets du Duc, & lui fit fournir par le Connétable de Caſtille, gouverneur de Milan, des troupes, qui, réunies à celles de Savoie & de Piemont, formoient une armée de dix mille hommes d'infanterie & de quinze cens chevaux, à laquelle devoient ſe joindre trois mille Allemands & quatre mille hommes de milices.

Election de Clément VII.

(1) *Hiſt. de la Ligue* Dupleix. De-Thou.
(2) Ruffy. *Hiſt. de Marſeille.* Botero. Paralin. *Hiſt. de Savoie.*
(3) *Hiſt. de Lesdiguieres.* Buttet. *Hiſtor. Discorſo delle Coſe di Savoya.*

Digitized by Google

Le ſiege de Briqueras fut vif & meurtrier: après une longue & vigoureuſe réſiſtance, la place fut emportée, avant que Lesdiguieres, qui étoit en Provence, eût pû accourir au ſecours des aſſiégés; & tout ce qu'il put faire, fut de s'emparer d'un petit fort récemment conſtruit dans la vallée de Pérouſe, mais qui ne le dédommageoit point de la perte de Briqueras. Pendant que Charles-Emanuel ſe ſignaloit par ſa valeur au ſiege de cette derniere place, il reçut la viſite du Cardinal de Plaiſance qui revenoit de France, accompagné d'Aquaviva Arragona, Nonce du Souverain-Pontife en Piemont; & de l'Archevêque de Turin. Le Cardinal & le Nonce ne manquerent point de faire au Duc des remercimens de ſon zele pour l'Egliſe, de lui donner de grandes eſpérances des ſuccès futurs de la ligue, ſoutenue par le Pape, & conſéquemment par le Ciel. Les ſuites ne juſtifierent ni ces brillantes promeſſes, ni ces grandes eſpérances: car tout annonçoit, au contraire, l'inévitable ruine de la ligue (1). En effet, le Connétable de Montmorenci s'étoit rendu à Lyon, pour ſoutenir & favoriſer les opérations du Général Alphonſe Corſe, & l'entrepriſe qu'il avoit méditée ſur Vienne, occupée par le Duc de Nemours, récemment ſorti des priſons de Pierre-Size. Cette entrepriſe ne réuſſit cependant point, & Alphonſe fut repouſſé.

Charles-Emanuel prend Briqueras.

Le Connétable, rempli du deſir de venger le Roi, raſſembla toutes les troupes qu'il avoit dans ces cantons, & ſe jetta ſur la Breſſe, où il s'empara de Montluel, & quelques jours après, du fort de Mirebel (2). Le Duc de Savoie n'étoit pas plus heureux en Provence, où il perdoit le fort de Notre-Dame ſur Marſeille, que la garniſon rendit au Conſul Cazaux, après avoir tué ſon Commandant, qui refuſoit de conſentir à cette lâcheté. Mais ſi Charles-Emanuel, ne conſervoit preſque plus en France, que le titre auſſi vain que ruineux de Seigneur Comte de Provence; s'il éprouvoit en Breſſe des pertes conſidérables, il ſe dédommageoit en partie de ces revers, par la réduction des vallées de Luzerne, d'Angrogne & de la Pérouze; les habitans de ces vallées fatigués d'une guerre qui n'aboutiſſoit qu'à ravager leurs poſſeſſions, lui ayant envoyé des députés pour le prier de les recevoir ſous ſon obéiſſance, & le conjurer de leur permettre de s'en tenir à la doctrine qui leur paroiſſoit la meilleure. Le Duc leur pardonna; mais à condition que la Religion catholique ſeroit rétablie dans toutes ces vallées; qu'ils payeroient les dixmes aux eccléſiaſtiques, qu'ils bâtiroient deux forts en deux endroits qui leur ſeroient indiqués; qu'ils donneroient des ôtages pour répondre de leur fidélité; qu'enfin, pour ce qui concernoit la liberté de la nouvelle doctrine, des Commiſſaires députés par le Conſeil de Savoie, tous zélés catholiques, ſe tranſporteroient ſur les lieux, & qu'on ſe conformeroit aux réglemens qui ſeroient faits à ce ſujet. Or quelle apparence que ces réglemens autoriſaſſent les ſectateurs de la Religion réformée (3).

Le Connétable de Montmorenci fait une incurſion en Breſſe.

Ces conditions furent acceptées, tant on étoit las de la guerre; & ſi les habitans de la vallée de S. Martin ne ſuivirent point cet exemple, ce ne fut que par la crainte des troupes de Lesdiguieres, qui étoient en garniſon chez

Lesdiguieres aſſiege Exiles, & s'en rend maître. 1595.

(1) *Hiſt. diſcorſo delle coſe di Savoya.* Buttet. Paradin. Chieza.
(2) *Hiſt. de Breſſe & de Bugey.* Paradin. *Hiſt. de Savoie.*
(3) *Elog. Cor. Em. Duc. Sab.* Botero. *Hiſtor. diſcorſo delle coſe di Savoya.*

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

eux. Car, Lesdiguieres, vivement affligé de la perte de Briqueras, méditoit de la réparer par la priſe d'Exiles: &, après avoir pris toutes les meſures pour s'aſſurer du ſuccès, il alla inveſtir & aſſiéger cette place, dans laquelle Charles-Emanuel fit inutilement tout ce qu'il put pour y jetter du ſecours. Il y fut cependant parvenu, malgré la vigilance des aſſiégeans, ſi le Gouverneur d'Exiles, qui n'ignoroit point les tentatives du Duc, & qui d'ailleurs, avoit aſſez de ſoldats & de proviſions pour tenir encore pluſieurs jours, ne ſe fût hâté de capituler, & d'ouvrir les portes à Lesdiguieres: il eut même, après ce trait, ſinon de lâcheté, du moins de très-peu de valeur, aſſez de confiance, pour venir à Chaumont rendre compte de ſa conduite au Duc, qui le fit arrêter, & l'envoya priſonnier à Turin (1).

Pertes irréparables que la Ligue éprouve.

La victoire ſuivoit également par-tout les étendarts de Henri IV, & le Marquis de Treffort, Général de la ligue en Bourgogne, n'ayant rien fait d'heureux dans cette province, étoit entré dans le pays de Dombes, où il eſpéroit de mieux faire: mais, tandis qu'il s'efforçoit d'y rétablir la puiſſance des ligueurs, Tremblecourt, Gentil-homme Lorrain, qui avoit levé un corps de trois mille hommes pour le ſervice du Duc de Mayenne, changea tout-à-coup de parti, ſe déclara pour le Roi, fondit ſur le Comté de Bourgogne, & porta la terreur & la dévaſtation ſur les terres de quelques-uns des principaux ligueurs. Ceux-ci demanderent du ſecours au Connétable de Caſtille, qui ſe diſpoſoit à conduire en France une armée à la ligue. Les cris des Comtois hâterent ſon départ, & prenant ſa route par la Savoie, il pénétra dans le Comté.

Dans le même tems le Maréchal de Biron, fidelle encore au Roi Henri, défoloit le Duché de Bourgogne, & preſſoit vivement le ſiege du château de Beaume. La garniſon de cette place envoya demander du ſecours à Manriquez, Commandant des troupes eſpagnoles en Savoie: Manriquez écrivit au Duc de Nemours, pour le prier de le ſeconder dans cette expédition; mais au moment où le Duc de Némours alloit réunir ſes troupes à celles de Manriquez, il fut ſi vivement attaqué en route, par Alphonſe Corſe, qu'il ne put s'approcher de Beaume, dont le Maréchal de Biron s'empara. Peu content de cette conquête, Biron fondit en Breſſe, ſe rendit maître des places les plus importantes, & n'éprouva aucune réſiſtance (2).

Pluſieurs officiers ligueurs paſſent au ſervice du Roi.

Les affaires de la ligue n'étoient pas plus floriſſantes en Provence; les meilleurs officiers de cette faction paſſoient ſucceſſivement ſous l'obéiſſance du Roi, & n'y paſſoient point, que la ligue ne perdit en même tems quelqu'une de ſes places; tel fut le Comte de Carces, qui ne ſe fut pas plutôt reconcilié avec la Cour de France, que pour gage de ſa fidélité au Souverain, qu'il avoit ſi long-tems méconnu, il prit la petite ville de Salon, & aſſiégea la citadelle, où St. Roman commandoit pour le Duc de Savoie. Il en étoit à peu de choſe près, de même dans toute l'étendue de cette grande province.

Tant de revers, tant de déſaſtres, euſſent dû, ce ſemble, engager le Duc de Savoie à ſe rapprocher de Henri IV, & à abandonner la cauſe évidem-

(1) *Hiſt. de Lesdiguieres.* Ping. *Aug. Taurin.* Butter. Paradin. Guichenon.
(2) *Hiſt. de Lesdiguieres.* Botero. *Hiſt. de Breſſe & de Bugey.*

Digitized by Google

ment injuſte qu'il avoit ſoutenue juſqu'alors. Cependant il faut avouer que ſa ſituation étoit très-embarraſſante, & qu'en ſa place peut-être, tout autre Souverain eût agi comme lui. En effet, il ne pouvoit gueres abandonner la ligue, ſans s'expoſer en même tems au reſſentiment de l'Eſpagne, & il étoit environné des troupes de cette Puiſſance. Il ne pouvoit prendre ce parti, ſans s'expoſer à la haine encore plus dangereuſe de la Cour de Rome, qui très-certainement ne ſe ſeroit point contentée de lancer ſur lui ſes foudres; mais, qui eût encore aigri le reſſentiment de l'Eſpagne, plus à craindre, dans l'état où étoient alors les choſes, que les foudres mêmes du Vatican (1). D'ailleurs, trop fier pour demander la paix, dans un tems où il avoit du déſavantage, il ne ſongeoit qu'à réparer ſes pertes, & à rétablir la gloire de ſes armes.

Entrepriſe ſur Cavours.

Ce fut dans cette vue, que le Duc entreprit de recouvrer Cavours, malgré toutes les précautions que Lesdiguieres avoit priſes, pour mettre cette place hors d'inſulte. Pour aller former ce ſiege, il falloit traverſer un pays couvert des troupes ennemies, à la tête deſquelles Leſdiguieres étoit. Ni les dangers, ni les obſtacles, ne purent rebuter le Duc; il raſſembla une partie de ſes forces, ſe mit en marche, fut attaqué comme il l'avoit prévu par Lesdiguieres, le battit, &, du ſein de la victoire, il vola ſous les murs de Cavours, qu'il aſſiégea avec tant de vivacité, qu'il força le Gouverneur de rendre cette place (2).

Guerre en Bourgogne & en Savoie.

C'étoit auſſi en Bourgogne que la guerre exerçoit toutes ſes fureurs. Le Connétable de Caſtille y aſſiégeoit Veſoul, défendu par Tremblecourt, qui, craignant de ſuccomber, appella le Maréchal de Biron à ſon ſecours. L'intérêt qu'il y avoit à garder Veſoul, ne permit point au Maréchal de balancer; il ramena toutes les troupes qu'il avoit conduites en Breſſe, au ſecours de Tremblecourt; enſorte que la Breſſe évacuée, il ne reſtoit plus au Duc qu'à s'emparer du fort de Mirebouc, pour qu'il n'y eut plus de François dans tous ſes états du Piemont. Cette entrepriſe fut preſqu'auſſi-tôt exécutée que conçue: Mirebouc fut pris; mais dans le même tems, Leſdiguieres en Dauphiné, ſe rendoit maître de Mirebel, & Alphonſe Corſe de S. Genis; & ces deux Généraux réunis, ne tarderent point à ſe ſaiſir auſſi des Echelles; de maniere que ſi d'un côté, Charles-Emanuel avoit des avantages, il les achetoit ailleurs par des pertes conſidérables; en Savoie ſur-tout, où le Maréchal de Biron ſe ſaiſit, du Pont-Dain & de quelques autres places des environs (3).

Treve entre le France & la Savoie.

Après bien des hoſtilités, qui, ſans rien décider, ne faiſoient qu'écraſer les pays où elles étoient ſucceſſivement portées, le Roi de France & le Duc de Savoie convinrent d'une ſeconde treve, à condition que tout ce qui avoit été pris de part & d'autre ſeroit reſtitué, à l'exception néanmoins du fort de Moreſtel qui ſeroit remis au Roi. De tous ceux qui depuis le commencement des troubles de la France, avoient ſuivi les vues & le reſſentiment de Rome, le Duc de Savoie étoit celui auquel le Souverain-Pontife étoit le plus eſſen-

(1) Paradin. *Hiſt. de Savoie.* Buttet. *Hiſt. de la Ligue.*
(2) Ping. *Ang. Taurin.* Paradin. *Hiſtor. Diſcorſo delle caſe di Savoya.*
(3) *Hiſt. de Lesdiguieres. Hiſt. de la Ligue. Hiſt. de Bourgogne.* Dupleix.

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496 1630.

tiellement obligé: car, en perpétuant la diſcorde & la guerre civile, le Roi d'Eſpagne n'avoit fait que défendre ſa propre cauſe, & tenté de juſtifier par la force l'illégitimité de ſes prétentions; d'ailleurs, il s'étoit contenté de fournir des troupes à la ligue, & de s'aſſurer à force d'argent du zele des ligueurs. Mais le Duc de Savoie, qui n'avoit nul intérêt, ou du moins qu'un intérêt très-éloigné, très-foible dans cette malheureuſe quérelle, non-ſeulement avoit épuiſé ſes états de troupes & d'argent, mais le Piemont & la Savoie avoient encore été tour-à-tour le théatre de cette guerre affreuſe; il avoit ſacrifié aux ligueurs ſon repos, celui de ſes peuples, ou plutôt, c'étoit uniquement par intérêt pour Rome, qu'il s'étoit ſi généreuſement dévoué aux ligueurs. Ainſi, le Souverain-Pontife ne pouvoit ſans ingratitude, lui refuſer la plus vive & la plus étendue reconnoiſſance; auſſi le Pape Clément VII l'avoit-il gratifié d'un indult, par lequel il étoit déclaré que déſormais aucun ſujet ne pourroit être promu à aucun Archevêché, Evêché, Abbaye ou autre Prélature des états de Savoie, pas même aux Prieurés de Taloyre, de Ripaille, de Novalezze, où la Prevôté de Montjou, qu'il ne fut originaire des états de Savoie, nommé & préſenté par le Duc à la Cour de Rome; & Clément VIII confirma cette prérogative par un nouvel indult, rempli des éloges les plus flatteurs pour le zele, la valeur & le catholiciſme de Charles-Emanuel (1).

Privilege accordé par la Cour de Rome aux Ducs de Savoie.

Cependant, quelque ſoutenue que fut la bonne volonté du Souverain-Pontife pour le Roi d'Eſpagne, il n'étoit pas poſſible de laiſſer plus long-tems Henri IV, qui avoit fait abjuration, qui alloit à la meſſe, & qui étoit reconnu de la plus grande partie des François, ſous le poids accablant de l'excommunication. Le peuple & les grands murmuroient de l'obſtination de Rome, & il étoit à craindre que Henri, fatigué d'attendre cette cérémonie, ne finît par ne plus en vouloir; ce qui, par des conſéquences à prévoir, ſeroit inévitablement devenu très-nuiſible à la puiſſance Pontificale. Auſſi le Pape, ſe doutant de ce qui pourroit arriver, & inſtruit par l'expérience de ſes prédéceſſeurs, donna ſolemnellement cette abſolution, à la ſuite de la très-ridicule exécution d'une pénitence auſſi vaine qu'abſurde; & déclara catholique & très-Chrétien, le même Monarque qu'il avoit déclaré quelques jours auparavant, excommunié, damné dans l'autre monde, exclus dans celui-ci de tout trône, & *iſſu d'une race bâtarde* (2).

Le Pape abſout, ou eſt forcé d'abſoudre le Roi Henri IV.

Quoiqu'il en ſoit, la religion ayant été le motif de la guerre que l'Eſpagne & Mayenne avoient faite à Henri, l'abſolution de Rome ne laiſſa plus de prétexte aux ligueurs; les principaux d'entr'eux ſe hâterent de ſe reconcilier par des traités particuliers, & le Souverain, paiſible poſſeſſeur du trône qu'on lui avoit ſi long-tems diſputé, s'occupa du ſoin très-néceſſaire, d'obliger tous les étrangers qui étoient dans ſon Royaume, inondé ſur-tout d'Eſpagnols, d'en ſortir. Par malheur, il ne comprit point dans les ordres qu'il donna à ce ſujet, ces moines, qui, quoique nés en France, devoient d'autant plus être reputés étrangers, qu'attachés uniquement à Rome & à l'Eſpagne, ils

(1) Chieza. *Chron. Sabaud.* Paradin. *Hiſt. de Sav.*
(2) Dupleix. *Hiſt. de la Ligue. Hiſt. de Lesdiguieres.* Buttet.

Digitized by Google

s'étoient montrés durant les derniers troubles, auſſi mauvais patriotes que perfides ſujets (1).

Sect. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

Ce premier ſoin rempli, le Roi s'occupa des moyens de recouvrer le Marquiſat de Saluces, qu'il regardoit comme une poſſeſſion dépendante de ſa Couronne. Charles-Emanuel avoit auſſi, comme on a eu occaſion de le dire plus d'une fois, les prétentions les mieux fondées; les droits les plus anciens ſur ce même Marquiſat; enſorte que cette oppoſition d'intérêts paroiſſoit devoir occaſionner une nouvelle guerre. Mais Henri aimoit la juſtice & le Duc de Savoie étoit fatigué d'hoſtilités. D'ailleurs, ces deux Souverains s'eſtimoient beaucoup l'un l'autre (2): après quelques légeres difficultés, leurs députés s'aſſemblerent à Bourgoin, en Dauphiné, &, par traité du mois d'Octobre 1595, il fut convenu que le Marquiſat de Saluces reſteroit au Duc de Savoie en toute ſouveraineté, avec toutes ſes dépendances, artillerie & munitions, à condition que le Duc céderoit au Roi le Vicariat de Barcelonette, deux villes de Breſſe, ſur la frontiere de France, & cent mille écus, ou, à la place de ces ceſſions, cinq cens mille écus une fois payés, & à condition auſſi, qu'il céderoit toutes les villes qu'il tenoit en Provence, comme le Roi permettoit de relâcher tout ce qu'il avoit pris en Breſſe & ailleurs dans les états du Duc, qui déſormais reſteroit neutre entre les deux Souverains de France & d'Eſpagne.

Traité qui termine l'affaire du Marquiſat de Saluces.

Charles-Emanuel ne fit nulle difficulté d'approuver ces conventions; il les ſigna & envoya Hermance & Rochette en France, pour retirer auſſi la ſignature de Henri. Mais Hermance mourut au moment d'entreprendre ce voyage, & Rochette alla ſeul à la Cour de Henri IV, qui l'accueillit très-favorablement, lui témoigna le plus grand déſir de vivre en paix avec le Duc, & donna ordre à Sillery d'aller en Piemont, & de joindre à Lyon le Maréchal de Biron, avec lequel il étoit chargé de porter l'agrément du Roi au Duc Charles-Emanuel (3). Rochette accompagna Sillery, qui s'arrêta ſi long-tems à Lyon, que le Miniſtre de Savoie entrant en quelque défiance, demanda d'où pouvoit provenir un auſſi long retardement, ſi près du terme de leur voyage. Sillery lui répondit qu'il craignoit quelque difficulté, attendu que lors de la concluſion du traité de Bourgoin, le Baron d'Hermance avoit promis que le Duc de Savoie, remis en poſſeſſion du Marquiſat de Saluces, conſentiroit à en faire quelque reconnoiſſance de ſupériorité au Roi de France; & que le Baron d'Hermance étant mort, il ſeroit bien aiſe de connoître les diſpoſitions du Duc avant d'aller plus loin (4). Rochette fut étonné de cette propoſition, jura qu'Hermance ne lui avoit jamais parlé d'une pareille clauſe, & qu'en tout cas, il falloit continuer leur route, & ſe rendre auprès du Duc, peut-être Hermance en auroit rendu compte: mais le Maréchal de Biron ne voulut pas aller plus avant: enſorte que cette députation n'eut pas lieu.

Conditions du Traité.

Prétexte injuſte pris pour éluder le traité de Bourgoin.

Cependant le Duc de Savoie, qui croyoit cette ancienne conteſtation entiérement terminée & qui étoit averti du départ & de l'arrivée prochaine de

(1) *Hiſt. de la Ligue.* Dupleix. *Hiſt. de Henri IV.*
(2) Pitg. *Aug. Taurin.* Paradin. *Hiſt. de Sav. Hiſtor. Diſcorſo. delle Coſe di Savoya.*
(3) *Chron. Sabaud.* Pirg. *Aug. Taurin.* Chieza.
(4) *Hiſtor. diſcorſo delle Coſe di Savoya.* Butret. Botero.

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

Sillery & du Maréchal de Biron, vint juſqu'à Chambéri pour les recevoir, & fut fort étonné de voir Rochette arriver ſeul; il fut bien plus ſurpris encore, lorſqu'il apprit ce qui s'étoit paſſé; & comme cette affaire étoit pour lui d'une très-grande importance, il ſe donna beaucoup de ſoins pour qu'elle fut terminée. Il y eut à ce ſujet une conférence entre les députés des deux Souverains au Pont de Beauvoiſin, partie du Dauphiné & partie de la Savoie: mais cette conférence n'opéra rien de déciſif; Sillery perſiſtant à demander l'exécution de la promeſſe prétendue faite par le Baron d'Hermance (1). Cette obſtination à reclamer la parole d'un homme mort, mécontenta beaucoup Charles-Emanuel, qui envoya demander à Sillery de venir lui-même en Savoie, après en avoir obtenu l'agrément du Roi, parce qu'il eſpéroit qu'ils régleroient aiſément cette affaire entr'eux. Henri IV conſentit à cette nouvelle conférence: Sillery ſe rendit à Suze; il avoit ſes inſtructions; & quelques preſſantes que fuſſent les raiſons du Duc, il ne voulut jamais ſe départir de la prétendue promeſſe faite par le Baron d'Hermance, bien loin même de ſe relâcher, il demanda au nom de ſon maître, la ceſſion de Cental & de Château-Dauphin en Breſſe, outre les deux autres villes promiſes par la convention de Bourgoin.

Démarches du Duc de Savoie pour éviter une rupture avec la France. 1596.

Obſtination de la France.

Ce procédé ulcéra vivement Charles-Emanuel qui vit bien que la Cour de France ne cherchoit qu'un prétexte de recommencer la guerre (2): cependant il ne témoigna ni ſes ſoupçons, ni ſon mécontentement à Sillery, & afin de n'avoir aucune précipitation à ſe reprocher, il envoya de nouveau en France, Jacob, en qualité d'Ambaſſadeur, & le chargea de faire de nouvelles inſtances pour parvenir à un arrangement, ou du moins pour connoître la véritable intention du Roi. Jacob fit ce qu'il put pour remplir cette commiſſion au gré de ſon Souverain; mais il n'obtint du Monarque François d'autre éclairciſſement qu'une propoſition de remettre cette affaire à la déciſion du Souverain-Pontife. L'Ambaſſadeur de Savoie n'étant point autoriſé à conſentir à cet arbitrage, ne put rien promettre, & quitta la Cour de France, n'en rapportant autre choſe au Duc qu'une Lettre fort honnête écrite de la main même du Roi. Ce ne fut que dans la ſuite qu'on apprit la véritable cauſe de cette obſtination à ſe refuſer à l'exécution du traité de Bourgoin. C'étoit Lesdiguieres qui avoit ſuggéré toutes les mauvaiſes difficultés faites par Sillery; c'étoit encore lui qui avoit traverſé l'Ambaſſade de Jacob; non que Lesdiguieres fut l'implacable ennemi du Duc; mais parce qu'il craignoit que ſi la paix ſe concluoit entre la France & la Savoie, il n'eut preſque plus rien à faire dans ſon gouvernement de Dauphiné, où Alphonſe Corſe, récemment créé Maréchal de France, auroit la plus grande autorité (3). Ainſi le ſeul deſir de conſerver ſon crédit, fut le motif de ſes démarches & de ſes intrigues, à la faveur desquelles il parvint à faire entendre au Roi qu'il étoit d'autant plus de ſon intérêt de rompre avec le Duc, que rien ne lui ſeroit plus facile que de conquérir la Savoie.

Inutilité des démarches du Duc de Savoie auprès de Henri IV.

Cette

(1) Paradin. *Hiſt. de Sav. Hiſt de Lesdiguieres. Mém. de Jacob.*
(2) *Hiſtor. Discorſo delle coſe di Savoya. Mém. de Jacob.* Paradin. *Hiſt. de Sav.*
(3) *Hiſt. de Lesdiguieres.* De Thou. Paradin. *Hiſt. de Sav.*

Digitized by Google

Cette résolution prise, les hostilités recommencerent bientôt; & quoique le terme de la derniere treve fut encore loin d'expirer, le Duc de Guise, Commandant pour le Roi en Provence, s'empara de Grasse & chassa de cette ville tous les partisans du Duc. Le Chevalier de la Plaine, Gouverneur de S. Paul, se laissa corrompre, & se déclarant pour le Roi, livra la place au Duc de Guise; Guesigny, Gouverneur de Berre, fidelle & plus généreux, rejetta toutes les propositions qu'on lui fit (1). Il y avoit là plus de raisons qu'il n'en falloit, pour engager Charles-Emanuel à prendre les armes, & repousser la force par la force; mais il connoissoit aussi combien l'événement pouvoit en être fâcheux, &, quelque goût qu'il eût pour la guerre, il crut devoir, avant que de se décider à cette extrémité, tenter tous les moyens possibles, pour n'avoir point à lutter contre Henri IV. Les avis étoient fort partagés dans son Conseil, les partisans de la Cour d'Espagne, condamnoient toutes les ouvertures de paix qui avoient été faites; quelques-uns trouvant leurs avantages dans le malheur public, conseilloient hautement la guerre: les plus prudens, qui formoient le plus petit nombre, prévoyant par l'expérience du passé, à quels maux & à quelles calamités cette guerre exposeroit le peuple, étoient d'avis de s'accommoder avec le Roi à quelque prix que ce fut, & quelque pénible que parut le sacrifice exigé par ce Monarque. Après bien des débats, ce dernier avis prévalut, quoique le plus sage, ce qui n'arrive pas toujours, il s'en faut bien, dans les délibérations des Conseils des Souverains (2). Jacob fut renvoyé en France, avec pouvoir d'accepter l'arbitrage du Pape, à cette condition seulement, que le Souverain-Pontife ne prononceroit point sur la demande faite de la reconnoissance de supériorité pour le Marquisat de Saluces, & qu'au cas même où elle seroit ordonnée, elle seroit pure & simple, sans autre devoir que celui de la supériorité. Henri IV. rejetta cette condition, déclara qu'il entendoit que le Pape prononçât sans aucune restriction, & congédia assez brusquement Jacob.

Il étoit difficile que Henri en agit autrement; car, quelque tems avant l'arrivée de Jacob, il avoit donné ordre à Lesdiguieres, d'aller faire la guerre en Savoie; & Lesdiguieres, qui, par tant de moyens, avoit enfin réussi à obtenir cet ordre, étoit en Dauphiné, où il avoit fait une levée très-considérable de troupes: ensorte que, sans égard pour la treve qui subsistoit encore, il se disposoit à s'emparer du Bugey, afin de s'opposer plus facilement au passage des Espagnols (3). Il ne tarda point à exécuter ce projet; & il attaqua en même tems Pierre-Châtel, Seyssel & le fort de la Cluse. Mais ces trois entreprises échouerent. Le Duc à la premiere nouvelle de ces tentatives, envoya contre les ennemis le Comte de Martinengue, & fit une levée de trois mille Suisses, trois mille Piémontois & trois mille soldats de Savoie. La treve n'expira qu'alors, & Lesdiguieres voyant l'inutilité de son invasion en Bugey, résolut de s'opposer au passage de trois mille hommes d'infanterie Italienne, que Dom Alphonse d'Avalos faisoit passer, par ordre du Roi d'Espagne aux Pays-Bas. Ce Corps venoit par la vallée d'Aoufte; le Duc infor-

Sect. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1496 1630.

La France commence les hostilités.

Le Duc tente encore la voie des négociations & elle ne réussit point. 1597.

Invasion de Lesdiguieres dans le Bugey.

(1) Nostradamus. *Hist. de Provence.* Bouche. Chiéza. Botéro. Dupleix.
(2) *Elog. Cor. Eman. Duc. Sabaud. Histor. discorso delle cose di Savoya.*
(3) *Hist. de Bresse & de Bugey. Histoire de Lesdiguieres.* Paradin. *Hist. de Savoie.*

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

mé du deſſein de Leſdiguieres, donna ordre à cette troupe de s'arrêter à Moutiers en Tarentaiſe, envoya Dom Sanche de Salinas, dans la Maurienne, à la tête de ſix cens chevaux & de mille fantaſſins, avec ordre de ſe joindre aux troupes commandées par Martinengue, & de s'oppoſer à toutes les entrepriſes que les François voudroient tenter. Ces ordres furent mal remplis; Leſdiguieres ſurprit S. Jean de Maurienne, preſqu'à la vue de Salinas, qui, au lieu de ſecourir cette place, prit fort précipitamment la route du Mont-Cenis, auſſi effrayé que ſa troupe. Sa fuite donnant à Leſdiguieres la plus grande facilité dans ſes opérations, il ſe rendit maître du fort S. Michel, & pourſuivit ſes conquêtes juſques à Lanebourg, aux pieds du Mont-Cenis (1). Il revint enſuite ſur ſes pas, s'arrêta à la Chambre, ſe fortifia autant qu'il le voulut dans cette vallée, & porta l'avant-garde de ſon armée à Ste. Catherine d'Aiguebelle, afin d'arrêter le reſte des troupes du Duc de Savoie qui viendroient, ou par le Val d'Aouſte, ou par le petit S. Bernard.

Suites des François, & fuite d'un Corps d'Italiens.

Cependant les trois mille Italiens qui s'étoient arrêtés à Moutiers, ne furent pas plutôt inſtruits de l'éloignement de Leſdiguieres qui pourſuivoit Salinas, qu'ils partirent. Charles-Emanuel les envoya prier de s'arrêter, juſqu'à ce qu'il fut en Savoie; mais le brave Alphonſe d'Avales, ne voulut ni s'arrêter, ni revenir ſur ſes pas, dans la crainte d'avoir encore à rougir d'une lâcheté, tant le nom ſeul de Leſdiguieres lui donnoit de terreur (2).

Terreur qu'inſpirent les armes de Leſdiguieres.

Quelque mal ſecondé qu'il fut, le Duc, ſuivi d'un petit nombre de troupes, paſſa le petit S. Bernard, & ſe rendit par Moutiers à Montmeillan; ſa préſence raſſura les habitans effrayés encore de l'invaſion de l'armée françoiſe. Ils n'en étoient cependant point quittes. En effet, Leſdiguieres reparoiſſant bien-tôt, vint aſſiéger le fort de Charbonnieres. Charles-Emanuel, aux forces duquel s'étoient joints deux mille Eſpagnols & trois mille Suiſſes, vint à Miolans, & fit faire un grand retranchement pour jetter un pont ſur l'Iſere, afin d'attaquer les ennemis avec plus de facilité. Mais Leſdiguieres accourut, força le retranchement, &, après un combat funeſte aux troupes du Duc, retourna preſſer le ſiege de Charbonnieres, qui ſe rendit; il s'empara également de la Rochette & du Château de Leüille (3). La fortune ſe déclarant de tous côtés contre les armes de Charles-Emanuel. Cinq cens François ſe jetterent dans le Marquiſat de Saluces, mirent une partie du pays à contribution, & eurent les plus grands ſuccès dans leurs hoſtilités.

Incurſion des François dans le Marquiſat de Saluces.

Le Duc de Savoie ulcéré de tant de pertes, réſolut de fixer à ſon tour, la victoire, & d'obliger Leſdiguieres à en venir à un combat. Dans cette vue, il paſſa le pont de Mont-meillan, ſuivi de ſon armée, compoſée de neuf mille hommes d'infanterie & de deux mille de cavalerie. Il alla ſe loger au village de Ste. Hélene du Lac, à quelque diſtance de Leſdiguieres, qui s'étoit fortement retranché. Le Duc envoya reconnoître ſa poſition par Dom Sancho de Salinas, & le Colonel Bindi, ſoutenus par la cavalerie de l'avant-garde, un régiment d'infanterie, & une compagnie du régiment de Martinengue. Cette troupe s'approcha ſi près des retranchemens, qu'il y eut un

(1) *Hiſt. de Breſſe & de Bugey.* Buttet. *Hiſt. de Leſdiguieres.*
(2) Paradin. *Hiſt. de Sav. Hiſt. de Breſſe & de Bugey.*
(3) *Hiſt. de Leſdiguieres.* Ping. *Aug. Taur.* Thuan.

Digitized by Google

combat d'engagé: les François y perdirent cent-cinquante hommes, & laissèrent trente prisonniers, au pouvoir des vainqueurs. Lesdiguieres jugeant d'après cet événement, son poste mauvais, le quitta, & vint camper aux Molettes, près de Ste. Hélene; de maniere qu'il n'y avoit entre les deux armées, qu'une prairie d'un côté, & de l'autre, un étang (1). Charles-Emanuel vouloit absolument attaquer les François, avant qu'ils se fussent logés, & il n'est pas douteux que c'étoit-là le moment le plus favorable: mais les Suisses refuserent de combattre, sous prétexte qu'ils ne pouvoient point porter leurs armes en France, & que la moitié de la prairie sur laquelle le combat se donneroit, étoit en Dauphiné. Charles-Emanuel fit ce qu'il put pendant deux jours, pour attirer les ennemis à une bataille, mais ils n'y parurent nullement disposés. Fatigué d'attendre & impatient d'en venir à une action décisive, il les attaqua dans leurs retranchemens; cette tentative fut moins heureuse encore; ses troupes furent repoussées & contraintes de se retirer, après avoir perdu quatre cens hommes. Le combat des Molettes fut suivi quelques jours après d'une nouvelle action à Glandon, où Lesdiguieres fut encore vainqueur. L'Infante Catherine, Duchesse de Savoie, seconda son époux, avec autant d'intelligence que d'activité; mais les ordres qu'elle donna pour se saisir de la vallée de Pragelas furent si mal exécutés par les différens officiers qu'elle employa, que, non seulement, les armes de Savoie n'eurent aucun succès dans ce canton, mais qu'elles y essuyerent encore des pertes très-considérables; & tout ce qu'elle put faire, fut de gêner les habitans de cette vallée par un fort qu'elle fit construire à Beche-Dauphin, & qui en effet les incommodoit si fort, qu'ils recoururent à Lesdiguieres, trop occupé dans le Graisivaudan, pour venir attaquer cette citadelle (2).

Sect. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

Avantage remporté sur Lesdiguieres par le Duc de Savoie.

Combat des Molettes, & de Glandon.

Le desir de recouvrer le Marquisat de Saluces avoit servi de prétexte à la Cour de France pour faire des hostilités dans le Piemont & dans la Bresse; mais comme la même raison n'avoit pas lieu pour les autres contrées, la treve paroissoit devoir y être assurée. Elle ne le fut cependant point en Provence, où les Chevaliers de Mirebel & Villeplaine, gentils-hommes provençaux, surprirent inopinément S. Etienne, dans le Comté de Nice. Le Duc de Guise désavoua cette infraction; mais comme il ne s'empressa point d'obliger les deux infracteurs à rendre ces places, la Duchesse de Savoie y fit aller des troupes, qui, à la vérité, ne réparerent rien; car, peu content du succès de son entreprise, Mirebel, paisible possesseur de S. Etienne, réduisit en cendres une partie de la ville, mit garnison dans l'autre, & alla s'emparer de Château-neuf & de Baume d'Ertr'aunes (3). Il eût poussé plus loin ses conquêtes, si Louis Martin, Prêtre & Prieur de S. Dalmace-le-Sauvage, n'eût pris la garde de ce bourg, qu'il fortifia, ainsi que l'Eglise, où il s'enferma, après avoir pourvu à la défense de S. Martin, S. Sauveur, & de quelques autres petites places des environs.

Hostilités en Provence.

Charles-Emanuel étoit alors occupé à faire construire un fort à Barreaux, propre à protéger Chambéri, & à incommoder en même tems Grenoble,

(1) *Histor. discorso. delle cose di Savoya. Hist. de Lesdiguieres.* Guichenon.
(2) *Hist. de Lesdiguieres. Hist. de Bresse & de Bugey.* Ping. *Aug. Taurin.*
(3) Nostradamus. *Hist. de Provence.* Paradin. *Hist. de Savoie.* Buttet.

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

Mais, quelqu'attention qu'il donnât à cette conſtruction, il étoit fortement occupé auſſi des moyens de chaſſer les ennemis de toute l'étendue de la Maurienne (1). Les ſoins perpétuels qu'il ſe donnoit relativement à ces deux objets, & l'épuiſement où l'avoit jetté la fatigue de ſes opérations & de ſes courſes, lui procurerent une fievre très-violente, mais qui ceſſa au bout de quelques jours. L'Infante Catherine fut moins heureuſe en Piemont, où les mêmes cauſes agirent ſi cruellement ſur elle, que, malgré tous les ſecours qui lui furent donnés, elle mourut. La ſanté de Charles-Emanuel commençoit à ſe rétablir, lorſqu'il reçut cette nouvelle, d'autant plus accablante pour lui, qu'il aimoit paſſionnément ſon épouſe, qui d'ailleurs, par ſes talens, ſon intelligence & ſon activité, lui étoit infiniment utile. Cette perte le conſterna; mais il falloit pourvoir à la ſûreté du Piemont, & à l'adminiſtration des affaires, dont Catherine avoit eû, à la ſatisfaction publique, la principale direction. Charles-Emanuel, que les circonſtances obligeoient de reſter en Savoie, confia le gouvernement de cette partie importante de ſes états, au Marquis d'Eſt, ſon neveu, ſecondé par Bernardin de Savoie, Seigneur de Raconis, par Millet de Chales, Grand-Chancelier de Savoie, & par le Comte Mazin; avec ordre de ſe tenir conſtamment auprès de la perſonne du jeune Prince de Piemont, de ne rien faire que du conſentement du Conſeil d'Etat, & de faire ſigner au Prince toutes les expéditions importantes, qu'ils jugeroient les plus convenables à l'état actuel des choſes (2).

Mort de l'Infante Catherine, Ducheſſe de Savoie.

Charles-Emanuel ſe propoſe de recouvrer la Maurienne.

A la faveur de quelques entrepriſes ſur des places peu importantes, Charles-Emanuel déroboit aux ennemis la connoiſſance du grand projet qu'il avoit formé de recouvrer entiérement la Maurienne, & faiſoit pour le ſuccès de cette expédition tous les préparatifs qu'il jugeoit devoir lui en faciliter la conquête. Il n'attendoit plus pour remplir le plan de ſes opérations, que d'avoir raſſemblé les troupes qu'il avoit demandées. Deux mille hommes conduits par le Comte Trivulce, arrivoient par la vallée d'Aouſte: le Colonel Louis Ferrero en amenoit auſſi par le Mont-Cenis, & Amédée de Savoie, Marquis de S. Rambert, s'approchoit avec un ſecours conſidérable du côté de la Tarentaiſe. Ferrero ſe ſignala d'abord par la priſe de Foncouverte & S. André, d'où il chaſſa les ennemis. Par malheur, il s'arrêta enſuite pour attendre Amédée, dont la marche étoit retardée par la pluie & la neige. Crequi, profitant de ce retardement, parut avec trois mille hommes d'infanterie & quelque cavalerie, attaqua inopinément Ferrero, reprit S. André, accabla, écraſa & défit entiérement Ferrero, qui perdit la vie dans cette action, & ſa troupe y fut maſſacrée (3).

Succès de Crequi ſur les troupes du Duc.

Cet échec eût rebuté peut-être, tout autre que le Duc de Savoie; mais ce Prince, n'en fut que plus fortement attaché à ſon projet, dont le mauvais tems ſeul l'obligea de remettre l'exécution à la campagne ſuivante, & il alla à Chambéri faire de nouveaux & de plus grands préparatifs. Il raſſembla de très-bonne heure toutes ſes forces, &, quoique la mauvaiſe ſaiſon ne fut point encore paſſée, il fit mettre en campagne, dès le 21 Février, d'Albigny,

(1) Ping. *Aug. Taurin. Elog. Cor. Eman. Duc. Sabaud.* Botero.
(2) *Hiſtor. Diſcorſo delle coſe di Savoya.* Ping. *Aug. Taurin.* Guichenon. Paradin.
(3) *Hiſtor. diſcorſo delle coſe di Savoya.* Botero. Paradin. *Hiſt. de Sav.*

Digitized by Google

à la tête de dix compagnies d'infanterie, suivies de toute l'infanterie de Savoie & de Piemont, avec ordre de se rendre maître d'Aiguebelle.

Sect. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

A peine d'Albigny fut parti, que le Duc le suivit accompagné des troupes espagnoles, commandées par Mendozze, & de quatre mille hommes du Milanez, aux ordres du Comte Trivulce, & de dix compagnies de chevaux légers. Amédée de Savoie conduisoit l'arriere-garde, formée de deux régimens d'infanterie, des troupes Suisses, & de dix cornettes de cavalerie (1). D'Albigny, plein du desir de seconder l'activité du Duc, marcha avec tant de diligence, qu'arrivé en un jour de Chambéri à Aiguebelle, il poussa jusqu'à Argentine, où il attaqua & défit une compagnie de carabiniers. Charles-Emanuel investit & forma le siege du fort de Charbonnieres, lorsqu'averti que les François, maîtres du château de St. Hélene du Lac, interceptoient les vivres de l'armée, il donna ordre à Amédée d'aller s'emparer de ce château, que les François furent contraints de rendre, & d'où ils s'éloignerent. Plus libre alors dans ses opérations, le Duc continua le siege de Charbonnieres, & le pressa si vivement, que les assiégés, se rendirent par capitulation, dont la condition fut, qu'au lieu de se joindre à Crequi, qui venoit trop tard au secours de la place, ils se retireroient du côté de Grenoble, ce qui fut exécuté (2).

Marche de l'armée du Duc pour cette expédition.

Siege & prise de Charbonnieres.

Lesdiguieres informé du siege de Charbonnieres, s'étoit hâté d'envoyer Crequi défendre ce château, & Crequi ne se doutant point de la reduction de ce fort, s'approchoit dans la résolution de forcer les assiégeans d'abandonner leur entreprise. Charles-Emanuel profitant de cette erreur, laissa approcher les François, & envoya garder tous les passages par où ils pouvoient se retirer; ensuite faisant continuer le feu des batteries, comme si Charbonnieres se défendoit encore, il fit passer à d'Albigny l'ordre d'attaquer les François, mais sans impétuosité, & lentement, afin de donner au Duc le tems de le joindre avec les Espagnols, les Italiens & les Suisses (3). Ces ordres furent remplis avec plus de succès encore qu'on n'en avoit espéré: d'Albigny arrivé à l'Espierre, engagea le combat, & eut de l'avantage dès le premier choc: bientôt il fut soutenu par les troupes du Duc, qui avoient hâté leur marche. Crequi trop foible pour lutter contre tant d'aggresseurs qui l'attaquoient en tête, en flanc & en queue, gagna avec beaucoup de peine le haut de la montagne, dans l'espérance de pouvoir se retirer en Dauphiné; mais la prévoyance du Duc lui avoit ôté cette ressource: & d'Albigny gardoit ce passage, tandis que le Duc défendoit celui de Cuynes, enforte qu'investi de toutes parts & enfoncé avec les débris de son armée, dans la neige jusqu'à la ceinture, Crequi passa la nuit dans la plus malheureuse situation. Il ne lui restoit plus que deux cens hommes, épuisés de fatigue, & engourdis de froid; il fut, ainsi que les siens, obligé le lendemain matin de se rendre prisonniers du vainqueur, qui, en trois ou quatre jours, eut la gloire de prendre Charbonnieres, de vaincre Crequi & de se rendre maître de toute la Maurienne (4).

Combat d'Espierre.

Défaite de Crequi.

(1) De Thou. Buttet. Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.*
(2) *Eleg. Cor. Eman. Duc. Sabaud.* Buttet. De Thou.
(3) *Hist. de Lesdiguieres.* Paradin. *Hist. de Sav.* Chieza.
(4) *Eleg. Cor. Eman. Duc. Sabaud,* Chieza. Botero.

Digitized by Google

SECT. IV. *Nistoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

Lesdiguieres ne se dédommagea que foiblement de cette perte, par la prise du fort de Barreaux, dont même il ne se fut pas rendu maître aussi facilement, si Bellegarde, qui en étoit Gouverneur, eût eu assez de fermeté pour résister autant qu'il l'eut pu; mais dès la premiere attaque, il rendit lâchement cette place, qui, à la vérité, n'étoit que d'une très-petite importance pour le Duc, & presque d'aucune utilité pour les François.

Le Pape négocie la Paix.

Cependant le Pape Clément VIII, soit de son propre mouvement, soit qu'il en eût été sollicité, voyant la supériorité décidée de Henri IV, avoit offert sa médiation aux Rois de France & d'Espagne, s'étoit donné beaucoup de soins pour rétablir la paix & avoit envoyé des négociateurs dans les deux Cours; ceux-ci s'étoient assemblés pour trouver les moyens de terminer cette grande quérelle; mais leurs conférences n'avoient eu aucun succès. Enfin, les deux Rois envoyerent leurs députés à Vervins en Picardie: on convint de part & d'autre des principaux articles du traité qu'il y avoit à rédiger; mais tout fut arrêté par les difficultés qui survinrent au sujet du Marquisat de Saluces, dont la France demandoit l'entiere restitution, & à laquelle l'Espagne affectant la plus grande chaleur pour le Duc de Savoie, ne vouloit point consentir (1): cependant, comme l'amitié feinte ne peut long-tems se soutenir, ce vif intérêt se rallentit; le Plénipotentiaire de France insista, celui d'Espagne mollit, & le Légat suggera pour expédient que le Duc de Savoie seroit compris dans le traité, avec cette clause expresse, que ce seroit sans préjudice de ses droits & de ceux du Roi de France, au sujet de leurs prétentions respectives sur le Marquisat de Saluces, au sujet desquelles on s'en rapporteroit à l'arbitrage & au jugement du Souverain-Pontife. Au moyen de cette clause, qui laissoit subsister en entier la contestation entre le Roi & Charles-Emanuel, le traité de paix fut signé à Vervins, le 2 Mai 1598; & dans ce traité, il étoit énoncé que le Duc de Savoie promettoit de rendre la ville & le Château de Berre en Provence, d'abandonner la Fortune, Capitaine & Sujet du Montferrat, qui tenoit en Bourgogne la ville de Seure; & enfin, de garder une exacte neutralité entre les deux Rois (2).

Paix entre la France & l'Espagne, désavantageuse au Duc de Savoie. 1598.

Seul contre deux Puissances aussi formidables, Charles-Emanuel ne pouvoit s'opposer à ce traité, quelque peu avantageux qu'il lui fut: il céda aux circonstances, la paix fut publiée en Savoie; il rendit Berre & sa citadelle, & eut même la prudence de contenir le mécontentement que lui avoit donné en cette circonstance, ainsi que dans bien d'autres occasions, la politique de la Cour d'Espagne, qui lui avoit rendu un très-mauvais office, & d'autant plus ulcérant, que si le Duc avoit eû moins de confiance en elle, & s'il n'eût pas aveuglement suivi les conseils de cette Cour, qui l'engagerent à attendre la paix générale, il eût traité en particulier avec la France beaucoup plus avantageusement. Quoiqu'il en soit, il étoit tems que la guerre cessât d'accabler le Piemont, qui, à peine fut délivré de la crainte des nouvelles hostilités que la peste, plus meurtriere encore que la guerre, vint y exercer ses fureurs. Turin & tous les environs en étoient infectés; le Duc étoit à Tournon,

Le Piemont est ravagé par la peste.

(1) Paradin. *Hist. de Savoie.* Dupleix. *Hist. de France.* Buttet.
(2) *Hist. de Lesdiguieres. Hist. d'Henri IV.* Aubigné. Botero. Paradin.

Digitized by Google

où il s'occupoit des moyens d'extirper dans le Chablais & le Bailliage de Tarnier, les dogmes & le culte de la Religion réformée, qu'il regardoit comme plus dangereuſe encore que la peſte (1). Partie par contrainte, & partie par les exhortations de quelques prédicateurs catholiques, la Religion romaine fut rétablie dans ces pays, d'où elle avoit été bannie depuis environ cinquante, ou ſoixante années. Cette conquête ſpirituelle ne fit point ceſſer la peſte, qui continua de déſoler le Piemont, malgré le zele des prédicateurs, & la piété du Duc qui fonda à Thonon, la Maiſon Sainte, eſpece de miſſion pour l'étude de la théologie & de la controverſe.

Sect. IV. Hiſtoire de Savoie & de Piemont. 1406 1630.

Toutefois, quelqu'occupé que Charles-Emanuel parut de l'extirpation des nouvelles opinions dans ſes états, il ne pouvoit oublier les mauvais ſervices qu'il avoit reçus de l'Eſpagne; il ne s'en montra cependant pas moins exact à obſerver la paix, quelque juſte motif qu'il eût de rallumer la guerre: car, au mépris de cette même paix, Leſdiguieres ne ceſſoit de faire des courſes en Savoie, dans la Breſſe, dans le Bugey, & ſon exemple autoriſoit aux mêmes hoſtilités les Gouverneurs qui tenoient dans ces pays des places pour le Roi (2). Charles-Emanuel envoya Roncas, Sécrétaire d'état à la Cour de France, pour ſe plaindre des procédés de Leſdiguieres, en demander juſtice, & tâcher de trouver quelque moyen de parvenir à un accommodement au ſujet du Marquiſat de Saluces, ſans qu'il fût néceſſaire d'attendre la déciſion du Pape. Roncas fut bien reçu en France, on lui promit de donner à Lesdiguieres ordre de ceſſer ſes incurſions; mais, quant au Marquiſat de Saluces, le Roi ne lui parut rien moins que diſpoſé à ſe relâcher d'aucune de ſes prétentions.

Hoſtilités commiſes par Leſdiguieres.

Dans le même tems que Roncas alloit remplir cette commiſſion, le Duc de Savoie partit pour Milan, où il alloit rendre viſite, à leur paſſage dans cette ville, à Marguérite d'Autriche, fille de l'Archiduc Charles, récemment mariée avec Philippe III, Roi d'Eſpagne, & à l'Archiduc Albert qui venoit de quitter la pourpre romaine, pour ſe marier avec Iſabelle-Claire-Eugenie, ſœur de Philippe III. (3). Les marques de conſidération, d'eſtime & d'amitié que le Duc reçut dans cette viſite, n'adoucirent point l'amertume que lui laiſſoit le ſouvenir de la conduite de l'Eſpagne, lors du traité de Vervins. Auſſi, à peine ſe fut-il acquitté de ce devoir d'honnêteté, que retournant dans ſes états, il ne ſongea qu'aux moyens de faire valoir auprès du Souverain-Pontife la juſtice de ſes droits ſur le Marquiſat de Saluces; &, afin de ne s'en rapporter qu'à lui-même ſur cet objet, il forma le deſſein de ſe rendre à Rome & d'y défendre en perſonne ſa cauſe. Dans cette vue, il envoya un Gentil-homme de ſa chambre à Clément VIII, pour lui faire part de ſa réſolution, & le prier d'agréer ce voyage. Le Pape ne l'agréa point, & craignant de ſe rendre ſuſpect à la France, il écrivit lui-même au Duc de ne point paroître à Rome (4). Cet incident ne déconcerta point Charles-Emanuel, & ne comptant pas infiniment ſur l'impartialité du Chef de la Chrétienté, il crut que le meilleur moyen de terminer ce différend à ſon avantage,

Le Duc pourſuit ſes droits ſur le Marquiſat de Saluces.

Il forme le projet d'aller lui-même auprès de Henri IV 1590.

(1) *Hiſtor. Diſcorſo delle coſe di Savoya.* Chieza. Ping. *Aug. Taurin.*
(2) *Hiſtoire de Breſſe & de Bugey.* Paradin. *Hiſt. de Leſdiguieres.*
(3) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Savoie.* Chieza. Botero.
(4) *Hiſtor. Diſcorſo delle coſe di Savoya.* Paratin. *Hiſt. de Savoie.*

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

ſeroit d'aller lui-même diſcuter ſes droits devant Henri IV, & conférer avec ce Monarque. Son Conſeil déſapprouva cette démarche; mais il ne ſe rendit point aux repréſentations de ſon Conſeil, & perſiſta dans ſon projet. Cependant comme ce voyage pouvoit également être ſuivi d'une rupture avec la France, ou d'un accommodement, il envoya le Comte Languſque en Eſpagne, pour faire part à Philippe du deſſein où il étoit, & pour ſavoir quel parti les Eſpagnols prendroient dans le cas où cette affaire lui ſuſciteroit une guerre.

Conduite de la Cour d'Eſpagne.

La Cour d'Eſpagne fit les plus brillantes promeſſes à Languſque, auquel même le Miniſtre dit expreſſément, que ſi ce cas arrivoit, le Roi d'Eſpagne lui-même, à la tête de toutes ſes forces, marcheroit au ſecours du Duc (1). Charles-Emanuel ſe fut laiſſé peut-être éblouir par ces offres, ſi dans le même tems le Duc de Seſſe, Ambaſſadeur d'Eſpagne à Rome, n'eut hautement déclaré au Comte de Verrue, que le Duc ne devoit point ſe flatter que le Conſeil d'Eſpagne engageât ſon jeune Roi à une nouvelle guerre avec la France, pour le foible différend du Marquiſat de Saluces.

Jugement préliminaire du Pape.

Les Députés de Henri IV & du Duc à Rome, ſoutenoient vivement la cauſe de leurs Souverains, & le Pape fort embarraſſé, ne ſachant auquel des deux prétendans adjuger le Marquiſat, la cauſe n'étant point aſſez inſtruite encore, & les deux Princes demandant avec inſtance la poſſeſſion proviſionnelle de ce pays, il ordonna, qu'en attendant la déciſion ultérieure du procès, le Marquiſat lui ſeroit remis en dépôt; & afin de faire agréer ce jugement, Clément VIII envoya à la Cour de France Bonnaventure Catalagironne, ancien Général des cordeliers, récemment élevé à la dignité de Patriarche de Conſtantinople. Bonnaventure fut plus heureux qu'on ne l'eſpéroit; le Roi de France conſentit à ce ſéqueſtre (2). Le Duc fit plus de difficultés, & demanda du tems, parce qu'il eſperoit toujours, gagner beaucoup plus en traitant par lui-même de cette affaire avec Henri IV, que par la déciſion du Souverain-Pontife, ſur laquelle il étoit à craindre que la puiſſance d'un Grand Roi eût plus d'influence que la juſtice.

Départ du Duc de Savoie pour la France.

Auſſi hâta-t-il ſon départ autant qu'il lui fut poſſible, & ſe montra-t-il inflexible aux avis & aux remontrances de ſon Conſeil, qui fit les plus grands efforts pour le détourner de cette démarche, dont on prévoyoit l'inutilité. En effet, elle ne fut ſeulement pas inutile, mais elle fut auſſi fort nuiſible au Duc de Savoie, qui, à la vérité, reçut un accueil très-diſtingué à la Cour de France (3): mais qui, malgré ſes ſoins, ſes offres, ſes inſtances, & toute l'habileté du Patriarche de Conſtantinople, ne put obtenir du Roi autre choſe, ſinon qu'il garderoit le Marquiſat de Saluces, à condition qu'il donneroit en échange à la Couronne de France le pays de Breſſe en entier, avec la ville & la citadelle de Bourg, Barcelonnette avec ſon vicariat, juſqu'à l'Argentiere, le Val de Sture & celui de la Pérouſe, avec ſes dépendances; enfin, la ville & le château de Pignerol avec ſon territoire. Henri IV perſiſta immuablement dans ces

Conditions qu'il eſt forcé de ſigner.

(1) *Elog. Car. Eman. Duc. Sabaud.* Buttet. Guichenon.
(2) Paradin. *Hiſtoire de Savoie.* Buttet. Chieza Botero.
(3) *Cérémonial de France.* T. 2. Dupleix. Paradin.

Digitized by Google

ces articles, & la crainte, ou de propoſitions plus onéreuſes, ou d'une guerre inévitable, engagea le Duc à ſigner, qu'il opteroit dans un terme convenu, entre la ceſſion totale du Marquiſat de Saluces, ou cet échange. Il ſigna ne pouvant mieux faire, & s'en revint dans ſes états, fort trompé dans ſon attente, & très-mécontent de ſon voyage. Sect. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1596-1630.

Il reſtoit cependant au Duc une lueur d'eſpoir; car, la vérité ne permet point de diſſimuler que, pendant ſon ſéjour à la Cour de France, Charles-Emanuel, non-ſeulement eut connoiſſance de la conjuration formée par le Maréchal de Biron; mais qu'il ſe lia même très-étroitement avec ce Chef de faction, & que s'il n'en fut pas l'un des complices, du moins il n'attendoit que l'exécution de ce complot, pour s'emparer du Marquiſat de Saluces (1). Auſſi, le terme fixé pour opter s'étant écoulé, Henri IV, qui étoit allé à Lyon, ſurpris de la lenteur du Duc de Savoie à remplir ſes engagemens, lui envoya demander auquel des deux partis il s'étoit déterminé. Charles-Emanuel, qui comptoit toujours ſur le cruel projet de Biron, répondit qu'il étoit décidé à n'exécuter, en aucune maniere, le traité de Paris, parce qu'il contenoit des conditions qui lui étoient trop préjudiciables. Le Roi vivement irrité de ce changement, envoya Montmorenci Foſſeure en Piemont, ſommer le Duc de tenir ſa parole. Charles-Emanuel répondit froidement qu'il ne la tiendroit point, qu'il ne vouloit pas rendre le Marquiſat de Saluces, & que, ſi le Roi prenoit les armes contre lui, il les prendroit auſſi contre le Roi de France, auquel il étoit aſſuré de donner de l'exercice pour quarante ans (2). Cette fiere réponſe indigna le Roi Henri IV, & après quelques nouvelles tentatives de négociations qui furent infructueuſes, il déclara la guerre au Duc, & partageant ſon armée entre Lesdiguieres & le Maréchal de Biron; il ordonna au premier d'entrer dans la Savoie par Chambéri, & au Maréchal de Biron, de fondre ſur la Breſſe. Biron, dont les complots n'étoient pas prêts à éclater, & qui, par cela même avoit le plus grand intérêt à montrer le zele le plus vif & la plus inviolable fidélité aux ordres de ſon maître, remplit avec autant de ſuccès que de célérité ſa commiſſion. Il ſe rendit maître de Bourg, ſoit par la trahiſon, ſoit par la lâcheté de Mont-Mayeur, qui en étoit Gouverneur; il s'empara enſuite, & en très peu de tems du Pont-Dain, de Poncin, des Alimes, Ambronai, S. Denis, S. Rambert, Bellay, Pierre-Châtel, Seyſſel, le fort de la Cluſe & du pays de Gex.

Henri IV. lui déclare la guerre. 1600.

Biron s'empare de Breſſe & du pays de Gex.

Le Duc de Guiſe fut moins heureux dans l'entrepriſe qu'il tenta ſur le château de Nice. Bobba, Gouverneur de cette citadelle, guerrier plein de valeur & d'intrépidité, ſe défendit ſi courageuſement, que le Duc de Guiſe effrayé, prit la fuite, laiſſant ſous les murs de la place ſon épée & ſon chapeau, que le brave Bobba fit placer dans l'Egliſe du fort, comme un trophée, & une preuve de la terreur qu'il avoit inſpirée aux aſſiégeans (3). Pendant la violence de ces hoſtilités, Bonnavanture, Patriarche de Conſtantinople, toujours empreſſé de ramener la paix, fut à Lyon trouver de la part de Charles-Emanuel, le Roi Henri IV, auquel il promit que le Duc de Savoie

(1) Matthieu. *Hiſt. de Fr. Mém. de Sully.* de Thou.
(2) Ping. *Aug. Taurin.* Paradin. Matthieu. *Hiſt. de Lesdiguieres.*
(3) *Hiſtoire de Breſſe & de Bugey. Hiſtoire de Provence.* Paradin.

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

étoit prêt de remplir les conditions du traité de Paris, & que le Souverain Pontife, inſtruit de ces diſpoſitions, ne pouvoit que déſapprouver les violences exercées contre ce Souverain. Henri IV ne fit aucune attention au diſcours du Patriarche, & pendant que Crequi s'emparoit de la ville de Montmeillan, Louis de Breton, Seigneur de Crillon, ſe rendoit maître de l'un des fauxbourgs de Chambéri. Le Roi lui-même vint appuyer Crillon, fit ſommer le Gouverneur de Chambéri de lui ouvrir les portes, & entra en vainqueur dans cette ville, d'où il alla prendre Miolans & Conflans, qui lui donnoit l'entrée de la Tarentaiſe (1).

Succès des armes de Henri IV, & conquête de la Savoie.

Il ne reſtoit plus à réduire, pour pénétrer dans la Maurienne, que Charbonnieres; elle fut emportée par Lesdiguieres, qui, pouſſant ſes conquêtes juſqu'à St. Jean de Maurienne, envahit tout ce pays, juſqu'au pied du Montcenis, d'où paſſant dans la Tarentaiſe, il ſe ſaiſit de Briançon, Moutiers & St. Jacquemont, enforte que toute la Savoie, à l'exception ſeulement du château de Montmeillan & du fort de St. Catherine près de Genève, étoit déja paſſée ſous l'obéiſſance du Roi (2). Le Fort de Montmeillan, ſitué ſur la cime d'un rocher eſcarpé, & d'ailleurs, défendu par d'excellentes fortifications, paroiſſoit imprenable; Mont-Mayeur, Comte de Brandis, qui en étoit Gouverneur, croyoit cette place ſi fort inacceſſible, qu'il promit au Duc que toutes les puiſſances humaines ne l'y forceroient point, & qu'il ſeroit des environs le cimetiere des François. Lesdiguieres ne ſe laiſſa intimider, ni par les obſtacles du terrein, ni par la confiance de Brandis; il approcha, & ſecondé du brave Rosni de Sully, il plaça une batterie de quatre canons ſur la cime d'une montagne qui dominoit le château, & ſur laquelle les aſſiégés ne prévoyoient pas qu'il fut poſſible de guinder de l'artillerie. Cette premiere difficulté vaincue étonna ſi fort Brandis, que ne ſe ſouvenant plus de l'opiniâtre réſiſtance qu'il avoit promiſe d'oppoſer aux aſſiégeans, il ne ſongea ſeulement point à ruiner la batterie établie par Rosni, & fit dès lors très-mal juger de la maniere dont il ſe défendroit (3).

Démarches tardives de la Cour d'Eſpagne.

Cependant la Cour d'Eſpagne ne pouvant, après les promeſſes qu'elle avoit ſi hautement données, laiſſer accabler le Duc de Savoie, s'intéreſſa enfin pour lui, & preſſa vivement par ſon Ambaſſadeur à Rome, le Souverain-Pontife d'arrêter par ſa médiation, ou par la ſentence qu'il avoit à prononcer, en qualité d'arbitre, le progrès de cette guerre. Clément VIII, craignant lui-même de ſe brouiller avec le Roi de France, s'excuſa, prenant pour prétexte la défiance du Duc de Savoie, qui avoit mieux aimé faire inutilement le voyage de France, que d'attendre paiſiblement la ſentence qui devoit être prononcée au ſujet du Marquiſat de Saluces. Toutefois, la Cour d'Eſpagne, qui depuis bien des années étoit en poſſeſſion, graces à la politique ruſée & formidable du dernier Roi Philippe II, de faire exécuter ſes volontés par le S. Siege, ne fut rien moins que ſatisfaite des raiſons du Souverain-Pontife, & le preſſa ſi vivement, que le foible Clément VIII oubliant, ou feignant très-chrétiennement d'oublier qu'il avoit quelque ſujet de méconten-

(1) *Hiſtor. diſcorſo delle coſe di Savoya. Elog. Cor. Emm. Duc. Sabaud.* Buyet.
(2) De Thou. *Hiſt. de Lesdiguieres.* Matthieu. *Hiſt. de France.*
(3) *Mém. de Sully.* Duplein. Matthieu. *Hiſt. de Lesdiguieres.*

Digitized by Google

tement contre le Duc de Savoie, parut reprendre le plus vif intérêt à ce Prince, & réſolut d'envoyer en France le Cardinal Aldobrandin ſon neveu, en qualité de Légat, afin de porter Henri à la paix.

Sect. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1495-1630.

Charles-Emanuel raſſuré par les promeſſes réiterées des Eſpagnols, apprit ſans émotion à Turin, où il étoit alors, les rapides progrès des François en Savoie. Son indifférence même, lorſqu'il reçut la nouvelle de la priſe de Chambéri, fut telle, que cet événement ne parut altérer en aucune maniere la gayeté que lui donnoit le bal où il étoit alors (1). Bien des gens furent très-étonnés de cette eſpece d'inſenſibilité, qui n'étoit nullement dans le caractere du Duc; quelques-uns n'en furent point ſurpris, & attribuerent cette tranquillité, à la certitude qu'il avoit, ou croyoit avoir, de la prochaine exécution du complot de Biron; enforte qu'il regardoit comme un jeu les entrepriſes de ce dernier dans la Savoie. On aſſuroit auſſi que Charles comptant plus ſur la médiation de Clément VIII que ſur le zele apparent de la Cour d'Eſpagne, croyoit devoir temporiſer, perſuadé d'ailleurs, que les places très-fortes qui lui reſtoient encore, donneroient aſſez d'occupation aux François, pour qu'il pût attendre, patiemment le retour de l'hiver, qui néceſſairement borneroit leurs conquêtes (2). Mais de plus facheuſes nouvelles mirent fin à la ſécurité du Duc, & ſa ſurpriſe fut extrême lorſqu'il apprit que les ennemis, maîtres de Miolans, de Charbonnieres, de Conflans, S. Jacquemont & Briançon avoient bloqué Bourg, ainſi que le fort Ste. Catherine, & qu'ils aſſiégeoient Montmeillan. Dès ce moment il ne balança plus, & ne ſongeant qu'à oppoſer aux conquérans la plus mâle réſiſtance, il s'occupa ſérieuſement à lever des troupes en Piemont, à la tête deſquelles il réſolut de paſſer en Savoie, où le Roi, pour arrêter les ſuites de la jalouſie de Biron contre Leſdiguieres, avoit confié le ſiege de Montmeillan au Comte de Soiſſons, & étoit allé reconnoître lui-même la citadelle de Bourg & le fort Sainte-Catherine.

Clément VIII fait des nouvelles tentatives pour procurer la paix à la Savoie.

Allarmantes nouvelles qu'il reçoit.

Charles-Emanuel, pendant qu'il faiſoit ſes préparatifs de guerre, reçut la viſite du Cardinal Aldobrandin, avec lequel il eut pluſieurs conférences dont le réſultat fut que le Cardinal engageroit le Roi à recevoir en échange du Marquiſat de Saluces, qu'il céderoit à la maiſon de Savoie, le pays entier de Breſſe; ſeul moyen d'éloigner les François de Turin & de Miolans (3). Le Duc avoit déja, raſſemblé ſes troupes, & il étoit au moment de partir, lorſqu'il apprit que le traître, ou lâche Brandis ſe diſpoſoit à rendre Montmeillan aux François. La crainte de perdre cette place, qui même médiocrement défendue eût pû arrêter pendant très-long-tems les forces réunies de l'Europe pénétra d'indignation le Duc, qui ſe hâta de paſſer en Savoie, à la tête d'une armée compoſée de dix mille hommes d'infanterie, de quatre mille cinq cens arquebuſiers à cheval & de huit cens maîtres. Il ſe flattoit que Brandis, qu'il avoit informé de ſon arrivée prochaine, tiendroit encore quelques jours: il ſe trompa, & malgré toute la diligence qu'il put faire, il n'arriva que pour être le témoin de la trahiſon du Gouverneur de Montmeillan, qui, for-

Le Duc ſe prépare, à la plus vigoureuſe défenſe.

Conduite de Brandis Gouverneur de Montmeillan.

Sa lâcheté & ſa trahiſon.

(1) Ping. *Aug. Taurin.* Buttet. Paradin. *Hiſt. de Sav.*
(2) *Mém. del Cardin. Bentivoglio.* Cap. 6. Guicheuon. Botero.
(3) *Hiſt. de Leſdiguieres. Elog. Car. Eman. Duc. Sabaud.* Chieza.

Digitized by Google

Sect. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

tant de la place, où il avoit reçu Crequi & Rosny, étoit allé trouver le Roi, avec lequel il avoit eu un long entretien. Cet officier perfide avoit couvert sa lâcheté du prétexte de la disette presque totale où il prétendoit être de munitions; & l'on sut néanmoins, que Crequi avoit trouvé dans la place des vivres en abondance, & des munitions de guerre assez considérables pour fournir au moins à vingt mille coups de canon (1). Le traître ne fut point assez audacieux pour se présenter devant son Souverain; il se retira en France, comptant sur les promesses de la Cour, qui ne lui témoigna que le plus souverain mépris; il y fut couvert de tant d'opprobre, qu'il prit le parti d'aller se cacher dans sa terre de Brandis en Suisse; mais dans la suite il fut arrêté à Cazal & mené prisonnier à Turin.

Cependant la trahison de Brandis avoit été de la plus grande utilité à Henri IV, qui répondit froidement à toutes les instances du Cardinal Aldobrandin, que le tems des négociations étoit passé, & que le Duc ne pouvoit plus espérer de paix aux conditions du traité de Paris. En effet, le Roi, possesseur de la plus grande partie de la Savoie, n'étoit rien moins que disposé à renoncer à ses conquêtes. Le Légat se réduisit à demander une treve, elle lui fut refusée; & Henri consentit seulement que le Légat & les Ambassadeurs conférassent avec Villeroi; parce qu'il étoit bien persuadé que Charles-Emanuel n'accepteroit aucune de ces conditions qui lui seroient proposées, tant que le fort de Ste. Catherine & la citadelle de Bourg tiendroient pour lui. Mais la première de ces deux ressources manqua bientôt à Charles-Emanuel, par la perfidie, ou la pusillanimité de Pierre Chares, Gouverneur, qui, pouvant se défendre, rendit lâchement cette place dès le troisieme jour du siege; conduite punissable, & qui fut imitée par Lambert, qui remit à la premiere sommation le château des Alynges dans le Chablais (2). Bovens, Gouverneur de la citadelle de Bourg, se conduisit avec plus de valeur & de générosité: investi dans la place où il commandoit, & tous les vivres interceptés, il rejeta avec la plus héroïque intrépidité toutes les propositions que lui firent le Roi & le Maréchal de Biron; il répondit à leurs lettres par les refus les plus constans; & aussi incapable de se laisser intimider par les menaces, que de se laisser séduire par les offres, il se défendit avec la plus grande vivacité. Aussi, le Duc instruit des efforts qu'on avoit fait pour le corrompre, & de son inébranlable fidélité, lui écrivit sur le ton le plus flatteur & le plus distingué. Cependant Henri IV obligé d'aller recevoir Marie de Médicis, avec laquelle il alloit se marier, s'éloigna de Bourg & se rendit à Lyon, où le Cardinal Aldobrandin le suivit, accompagné d'Arconas & de des Alymes, Ambassadeurs du Duc (3).

Henri se refuse à toutes les propositions de paix qu'on lui fait.

Mariage de Henri IV. & de Marie de Médicis, & propositions de paix acceptées.

Il y eut diverses conférences entre le Légat, ces Ambassadeurs & Sillery, qui se montroit fort difficile; cependant, après de longues contestations, le Légat ayant offert au nom de Charles-Emanuel, la Bresse, Bourg & sa Citadelle, le Bugey & le Valromey en échange du Marquisat de Saluces, Sillery fut content de cette proposition; les articles du traité furent dressés & la paix

(1) *Mém. de Sully.* Matthieu. Dupleix. *Mém. del Card. Bentivoglio.* Cap. 6.
(2) *Hist. de Bresse & de Bugey. Hist. de Lesdiguieres.* Paradin.
(3) Matthieu. *Mém. del Cardin. Bentivoglio.* Dupleix.

Digitized by Google

allôit être signée, lorsqu'un incident auquel le Légat, ni les ambassadeurs du Duc ne s'étoient point attendus, arrêta tout, & parut éloigner pour toujours toute espérance de paix. Dans toutes les conférences, Sillery avoit expressément promis de la part du Roi au Légat que, si l'on en venoit à un traité d'accommodement, la France rendroit exactement toutes ses conquêtes, sans qu'il y eût aucun fort de démoli. Cependant, toutes les clauses du traité convenues de part & d'autre, Rosni fit démolir le fort de Ste. Catherine (1). Cette infraction aux promesses données, ulcéra d'autant plus Aldobrandin, que ce fort incommodant beaucoup les Genevois qu'il n'aimoit pas, il ne douta point que ce ne fut autant pour offenser le Pape, que pour offenser le Duc, qu'on avoit fait raser ce château. Le Légat, outré d'un tel procédé, déclara hautement qu'il retiroit toutes ses offres, puisque les François manquoient si ouvertement à leurs engagemens, & qu'il se plaindroit vivement à la Cour de Rome de cette infraction. Tassis, Ambassadeur d'Espagne, & aussi maladroit qu'Aldobrandin, demanda qu'on donnât satisfaction au Légat, parce que sans cela le Roi d'Espagne ne pourroit se dispenser de se déclarer pour le Duc. Henri IV, plus fier que Clément & Philippe, s'indignant de ces menaces, répondit, que l'on n'espérât point d'obtenir rien de lui par la force, ou par la hauteur, & que, pour peu que l'on continuât sur ce ton, il porteroit la guerre, la conquête & la dévastation au milieu des états du Roi d'Espagne (2). Cette fière réponse intimida beaucoup Aldobrandin, & consterna l'orgueil espagnol de Tassis; ils se hâtèrent de renouer les négociations: les nouvelles conditions que le Roi proposa parurent très-dures à Charles-Emanuel, qui, quoiqu'il eut ordonné à des Alymes & Arconas de signer aveuglement tout ce que le Légat jugeroit à propos qu'ils signassent, reçurent cependant une lettre de ce Prince, par laquelle il leur défendoit de signer, jusqu'à ce qu'il leur en eût envoyé l'ordre. Ils s'empressèrent de montrer cette lettre au Légat, qui, craignant de recevoir quelqu'humiliation dans cette affaire, les pressa vivement de signer les articles qu'il avoit acceptés, leur promettant lui-même par écrit, que leur signature seroit avouée par le Duc, & de les garantir de tout événement. D'après cette promesse authentique, Arconas & des Alymes eurent la foiblesse de signer le traité de paix, dont les clauses principales, étoient, que le Duc laissoit en toute propriété au Roi, le pays de Bresse & la citadelle de Bourg, le Bugey, le Valromey, le pays de Gex, avec le fleuve du Rhône, depuis Genève jusqu'à Lyon, à la reserve du pont de Gressin, pour le passage des Espagnols en Comté. Qu'outre ces cessions, le Duc rendroit aussi à la France la ville, la chatellenie & la tour de Château-Dauphin, & qu'il feroit démolir Bêche-Dauphin: moyennant quoi, le Marquisat de Saluces lui resteroit avec les villes & châteaux de Cental, Demont & Roques-Parviere: qu'enfin, le Roi restitueroit au Duc tout ce qu'il lui avoit pris pendant la guerre (3).

Sect. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

Sujet de nouvelle rupture.

Hauteur deplacée de l'Ambassadeur d'Espagne & réponse de Henri IV.

Traité de Paix & conditions.

Charles-Emanuel quelqu'embarrassante que fut sa position, ne s'attendoit à rien moins qu'à des conditions si onéreuses, & sa surprise fut extrême, lors-

(1) *Mém. de Sully.* Matthieu. *Hist. de France.* d'Aubigné.
(2) *Hist. de Henri IV. Mém. de Sully. Hist. de Lesdiguieres.* Guichenon.
(3) Matthieu. *Hist. de France.* Dupleix. de Thou. d'Aubigné.

SECT. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

qu'il fut informé de la teneur de ce traité; il s'emporta vivement contre ses Ambassadeurs; refusa de ratifier des engagemens qu'il n'avoit jamais été dans l'intention de prendre, & se plaignit amèrement de ce que cette paix étant toute à l'avantage de la France & de l'Espagne, il restoit seul exposé entre ces deux Couronnes. Fuentes, Ambassadeur de Philippe III, affecta le plus vif déplaisir. Mais ce jeu fut mal adroitement secondé par la Cour d'Espagne, qui, sous prétexte que le Marquisat de Saluces étant resté au Duc, celui-ci ne pouvoit que se louer de cette paix, se hâta de ratifier le traité (1); de maniere que, quelque cruellement trompé qu'il eût été dans son attente, Charles-Emanuel ne pouvant empêcher le mal qui étoit fait, prit forcément le seul parti qu'il eut à prendre, agréa le traité, & se fit assez d'effort sur lui-même, pour aller rendre visite au Cardinal Aldobrandin à Pavie, le remercier froidement des soins qu'il s'étoit donnés, & recevoir plus froidement encore les protestations que le Légat lui fit de n'avoir consulté dans cette négociation que la justice, & les plus grands intérêts de la Savoie.

Mécontentement & colere du Duc, qui pourtant ratifie le Traité.

Remise de la Citadelle de Bourg.

Il ne restoit plus pour la consommation de cette paix que la remise des places que les deux Souverains avoient promis de faire. Henri IV envoya prendre possession de la citadelle de Bourg, que le brave Bovens ne voulut rendre que par ordre exprès de son maître, qui lui envoya son contre-seing à cet effet (2). La conduite de ce fidelle Gouverneur fut d'autant plus admirée, que lorsque les François entrerent dans la place, ils la virent entierement dépourvue de vivres; car, depuis huit mois que le siege duroit, il y en avoit trois que la garnison & le Gouverneur lui-même, ne vivoient que de chats, de rats & de viande de cheval, encore même, ces infectes provisions étoient-elles très-rares. Arconas & des Alymes trompés par le Légat, & répréhensibles de s'être laissé tromper, n'oserent se présenter devant le Duc; des Alymes, plus constant, alla cependant le saluer à Turin; mais il en fut si froidement accueilli, que, craignant de plus fâcheux événemens, il écrivit sa justification, & l'envoya au Duc, en le priant de lui permettre de la rendre publique (3). Charles-Emanuel s'offença de ce projet, & ne croyant pas devoir souffrir qu'un sujet capitulât ainsi avec son Souverain, il lui fit défendre de répandre cette apologie, & lui ordonna de venir à sa Cour; & de porter toutes les instructions relatives au traité de paix. A cet ordre, des Alymes, croyant sa disgrace assurée, n'osa se montrer au Duc, qui, pour lui témoigner combien il s'allarmoit mal-à-propos, lui envoya la commission honorable de recevoir toutes les places de Savoie que le Roi devoit rendre. Des Alymes se hâta de remplir cette commission; mais ses soupçons & sa défiance ne faisoient que s'accroître, à peine il eût reçu St. Genis, la derniere des Villes restituées par la France, qu'il quitta le service du Prince, & se retira dans ses terres en Bugey, d'où il écrivit au Duc une lettre, plus libre qu'il ne convenoit à un sujet, qui prend congé de son Souverain; il fit plus encore, & il répandit cette lettre qu'il avoit secrétement fait imprimer à Chambéri; procédé qui remplit d'indignation Charles-Emanuel.

Crainte & conduite de des Alymes.

Lettre libre de des Alymes qui se retire du Duc.

(1) Ping. *Aug. Taurin. Hist. de Lesdiguieres. Eleg. Car. Eman. Duc.* Sabaud.
(2) *Hist. de Bresse & de Bugey.* Matthieu. Paradin. *Hist. de Sav.*
(3) Dupleix. *Mémor. del Card. Bentivoglio.* Botero Buttet.

Digitized by Google

On porta des jugemens divers ſur cette paix, qui, à la vérité, valut au Roi de France un pays plus étendu que n'étoit le Marquiſat de Saluces; mais qui auſſi aſſuroit à la Couronne de Savoie des villes plus fortes & en plus grand nombre qu'il n'y en avoit dans les pays cédés. D'ailleurs, par la reſtitution du Marquiſat de Saluces, le Roi de France s'étoit fermé la porte de l'Italie, & privé lui-même des moyens de ſecourir ſes alliés. Enfin, on aſſuroit qu'en retranchant les extrémités, pour ſauver & fortifier le cœur de ſes états, Charles-Emanuel avoit beaucoup plus gagné à ce traité, que la France ne paroiſſoit avoir acquis. Auſſi Lesdiguieres, qui n'avoit point ceſſé d'inſiſter pour que la France gardât le Marquiſat de Saluces dont il eſpéroit le gouvernement, dit hautement que le Roi avoit traité en marchand, & le Duc de Savoie en Prince (1). Ce traité cependant fut ſolemnellement juré de part & d'autre, & ſon obſervation rendit enfin le calme à la Savoie, qui en avoit été privée pendant tant d'années.

L'obſervation du Traité eſt jurée de part & d'autre. 1601.

A quelques troubles près, ou plutôt à la crainte près de quelques troubles, la France fut tranquille auſſi; car les intelligences de Biron avec l'Eſpagne ayant été découvertes, & le ſecret de ſa conſpiration ayant été devoilé, il fut exécuté à mort, & Henri IV, par les conſeils auſteres de Sully, ennemi de Biron, laiſſa périr ce dernier ſur l'échafaud. Biron étoit ſans doute très-criminel; il méritoit la mort; mais il étoit peut-être plus digne de Henri d'uſer d'indulgence envers l'un de ſes plus braves Généraux, couvert de bleſſures à ſon ſervice, & que la clémence eût ramené à un maître qui avoit éprouvé ſa fidélité dans les tems les plus orageux, & à la valeur duquel il étoit en partie redevable de ſa couronne (2). Le Grand Henri, ni Sully, ne prévirent point combien cet acte de ſévérité ranimeroit le fanatiſme, mal éteint dans le cœur d'une foule de François égarés encore par la ſuperſtition. Quoiqu'il en ſoit, on ſavoit que l'Eſpagne avoit eu la plus grande part au plan de conſpiration formé par le Maréchal de Biron, dont Fuentes avoit été le principal complice. Cependant la Cour d'Eſpagne s'empreſſa d'envoyer un Ambaſſadeur à Henri, pour le féliciter d'avoir échappé au danger, & à l'atrocité de la conſpiration, dont elle rejetta tout l'odieux ſur le caractere turbulent & fougueux de Fuentes; comme ſi celui-ci eût agi de lui ſeul; comme ſi, étranger en France, il eût eû quelqu'intérêt perſonnel à renverſer le Roi de France de ſon trône; comme ſi le ſceptre vacant, & Henri mourant ſans poſtérité, l'Eſpagne n'eût pas fait revivre ſes anciennes prétentions; enfin, comme ſi l'Eſpagne, Rome & la ligue euſſent penſé autrement qu'elles penſoient du tems de Guiſe & de Mayenne. Elle ne ſe ſoutint que trop cette maniere de penſer; & la mort de Biron, ne fut peut-être qu'un prétexte de plus, d'aiguiſer le poignard de l'atroce Ravaillac (3).

Mort du Maréchal de Biron.

Jugement ſur ſon exécution.

Le Duc de Savoie ne déſarme point, & tente de ſurprendre Genève. 1602-1603.

La paix rembloit ſolidement établie en Savoie, où il ne reſtoit plus de troupes Françoiſes: & cependant Charles-Emanuel ne déſarmoit pas, non plus que le Comte de Fuentes, Gouverneur de Milan; de maniere que l'on

(1) Matthieu. *Hiſt. de France.* D'Aubigné. Dupleix. Piraſſin. *Hiſt. de Savoie.*

(2) La mort de Biron, eſt le ſeul endroit de la vie du Grand Henri IV, qui faſſe de la peine. Biron étoit coupable; mais Henri lui avoit de ſi grandes obligations; il étoit lui même ſi fort au deſſus de la vengeance!

(3) Matthieu, d'Aubigné, Dupleix, de Thou.

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

croyoit qu'il y auroit bientôt une guerre nouvelle entre le France, l'Eſpagne & la Savoie; & ce ſoupçon paroiſſoit d'autant plus fondé, que la Savoie étoit remplie de troupes eſpagnolles. Toutefois, ce n'étoit point là le projet de Charles-Emanuel, trop mécontent de la Cour d'Eſpagne, pour ſonger à ſe liguer avec elle contre la France. Il avoit formé le deſſein de ſurprendre Genève, & de faire ſervir les forces qu'il avoit en Savoie, à ſoutenir ce plan lorſqu'il l'auroit exécuté. Tout paroiſſoit alors ſeconder ſes vues: il avoit des intelligences exactes parmi les Genévois, on étoit dans le tems le plus rigoureux de l'hiver: & la longueur des nuits, jointe au rallentiſſement de la vigilance des ſentinelles, qui dans ce tems ſe permettoient plus de négligence que dans toute autre ſaiſon, lui ſembloit promettre le ſuccès des opérations qu'il avoit méditées (1). D'ailleurs il ne paroit pas que cette expédition pût être regardée comme une infraction au traité de Vervins dans lequel les Suiſſes & leur alliés avoient été compris, parce que Genève n'étant alliée qu'avec quelques uns des Cantons ſeulement & non pas avec tous, il ſoutenoit que cette ville ne pouvoit être cenſée avoir été compriſe dans ce même traité. Ce qui le confirmoit dans cette idée étoit que la paix de Vervins ayant été conclue par la médiation du Légat du Pape, il n'étoit pas poſſible qu'un tel médiateur eut pu s'entereſſer ni ſtipuler pour Genève, eſſentiellement ennemie du S. Siege.

D'après ces conſidérations & les ordres qui furent donnés à Bernoliere, Gouverneur de Bonne, celui-ci alla examiner par quel côté l'on pourroit ſurprendre Genève avec plus de facilité, & il remarqua près de la porte de la monnoye un endroit éloigné des ſentinelles & des corps de Garde; il deſcendit pluſieurs nuits de ſuite dans le foſſé, vis-à-vis de ce même endroit, frappa de toute ſa force avec des cailloux contre le mur, écouta, & s'aſſura qu'il n'étoit entendu de perſonne. Eclairé par cette découverte, il en conclud qu'avec des échelles dreſſées contre cette partie du mur, il ſeroit fort aiſé de jetter dans la ville beaucoup de monde, avant que la garniſon pût s'appercevoir de rien. Ce qui le raſſuroit encore étoit la facilité de venir ſans être découvert, juſqu'à ce même endroit, où conduiſoit un chemin couvert & preſque nullement fréquenté.

Bernoliere rendit compte de ſes obſervations au Duc, qui crut ne pas devoir différer plus longtems ſon entrepriſe; & afin que les Genevois n'euſſent aucune défiance, il fit faire des échelles de pluſieurs pieces dans leur longueur, & qui ſe démontant pouvoient être cachées dans des ſacs & portées ſur des mulets. En même tems il envoya le Préſident Rochette à Genève, accompagné d'une eſcorte aſſez conſidérable & chargé de faire avec les Genevois un traité pour le rétabliſſement du commerce entre Genève & la Savoie (2).

Diſpoſitions pour ſurprendre Genève.

Tout alla d'abord au gré des deſirs de Charles-Emanuel. D'Albigny conduiſit d'abord ſans qu'on les apperçut, douze cens hommes à la Rochette & aux environs, c'eſt-à-dire, à une très-petite diſtance de Genève. Le

(1) Botero. Buttet. Paradin. *Hiſt. de Savoie.* Voy. *l'Hiſt. de Genève.*
(2) *Hiſt. de Genève. Eleg. Cor. Eman. Duc. Sabaud.* Matthieu. *Mém. de Sully.*

Digitized by Google

Le Duc lui-même ne doutant point du ſuccès de cette expédition, vint en poſte & déguiſé, au pont d'Eſtrambieres, à une lieue de Genève. Le 22 Décembre 1602, environ deux ou trois heures après le coucher du ſoleil, d'Albigny mena la troupe à l'endroit déſigné par Bernoliere, fit dreſſer les échelles, s'aſſura qu'on n'étoit point entendu, & fit paſſer trois cens ſoldats qui monterent en très bon ordre ſur les remparts de la ville. Là, Bernoliere, Attignac, Sonnas, Chaffardon & quelques autres des principaux chefs de l'entrepriſe ſe réunirent, entrerent dans la ville, & en attendant que le reſte des leurs fut monté, ils ſe promenerent deux à deux dans les différens quartiers de Genève, pour obſerver ce qui s'y paſſoit. Le ſilence des citoyens enhardiſſant Bernoliere, il s'approcha de l'un des ſentinelles en faction, ſe fit donner le mot du guet, le poignarda enſuite, le jetta dans le foſſé & prit ſa place. La ronde accoutumée ne tarda point à venir, & l'officier qui la conduiſoit s'étant approché pour demander le mot, Bernoliere fort imprudemment la traita comme il avoit traité le ſoldat en faction. L'un de ceux qui formoient cette patrouille courut au corps-de-garde; l'allarme ſe répandit de proche en proche; les habitans & tout ce qu'il y avoit de troupes dans la ville s'armerent: enſorte que par l'indiſcrétion de Bernoliere les aggreſſeurs ſe virent dans la néceſſité d'agir ouvertement, de commencer l'exécution de leur entrepriſe quelques heures avant qu'ils n'en étoient convenus & avec beaucoup moins d'ordre qu'ils n'euſſent dû en obſerver (1). Tout ce qu'ils purent faire dans ces momens de confuſion, fut de ſe diviſer en trois troupes: la premiere marcha vers la porte neuve, pour l'ouvrir & faire entrer les ſoldats conduits par d'Albigny. Le premier corps-de-garde fut aiſément forcé & la premiere porte abattue, la troupe gagna le ſecond corps-de-garde & tenta d'appliquer le pétard à la ſeconde porte; mais il ne ſe trouva pas prêt, & l'un des pétardiers fut tué. Cet accident cauſa de l'embarras à la faveur duquel l'un des ſoldats du ſecond corps de garde montant au deſſus de la porte coupa la corde qui tenoit la herſe, & par cette manœuvre rendit inutile l'effet du pétard. Le trouble des aggreſſeurs fut tel, qu'ils ne ſongerent même point à faire uſage des haches, ni des autres inſtrumens dont ils s'étoient munis; & pendant qu'ils perdoient des momens précieux à délibérer, les citoyens armés accoururent en foule; & les chargerent, il y eut un combat très-vif pendant lequel la porte fut priſe & repriſe tour à tour. Bernoliere fut tué dans cette action. La ſeconde troupe fut moins heureuſe encore; elle attaqua la porte de la Terraſſe, mais vainement; & repouſſée avec perte, elle fut contrainte de gagner, toujours en combattant & toujours avec déſavantage, le gros des aggreſſeurs. Quant à la troiſieme diviſion, elle eſſuya encor de plus cruels revers, ſoit auprès du corps-de-garde de la monnoye, d'où elle fut repouſſée, ſoit ſur les avenues de la maiſon-de-ville, où quelques-uns des ſoldats, au lieu de ſe tenir réunis avec leurs camarades, ſe diſperſerent, & ſe jetterent dans quelques maiſons, emportés par l'ardeur du pillage, & oubliant que bien loin d'être vainqueurs, ils étoient accablés & dans le péril le plus imminent.

Imprudence des aggreſſeurs.

Déja tous les citoyens armés étoient ſous les armes, & pourſuivoient de rue

(1) Matthieu. *Hiſt. de France.* Spon. *Hiſt. de Genève.* Buttet.

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

en rue les aggreſſeurs, qui, trop foibles pour tenir plus longtems ne songerent qu'à regagner leurs échelles, ſe rallierent du mieux qu'il leur fut poſſible & prirent le chemin des remparts: mais le canon de la porte-neuve chargé de chaînes & de cloux, rompit la plupart des échelles, renverſant morts dans le foſſé tous ceux qui avoient déja commencé de deſcendre. D'Albigny voyant cette entrepriſe totalement manquée, fit ſonner la retraite, & ſur merveilleuſement ſecondé dans ces momens de trouble & de terreur par le Duc de Savoie, qui ſoutint avec autant de ſang-froid que d'intrépidité, l'effort des Genevois acharnés à pourſuivre les fuyards dont il favoriſa la retraite.

Les aggreſſeurs ſont maſſacrés en partie & le reſte mis en fuite.

De douze cens hommes qui avoient entrepris cette expédition, il y en eut cinq cens de tués, & entr'autres, treize officiers qui ſe trouvant ſeuls au boulevard de l'oye, ſe défendirent avec la plus rare valeur. Accablés par le nombre, bientôt il n'en reſta plus que trois, Attignac, Sonnas & Chaffardon; épuiſés de fatigue, ils furent enfin obligés de ſe rendre à Canal, premier Syndic qui promit qu'on n'attenteroit point à leur vie: & en effet, ſi l'intrépidité la plus héroïque mérite d'être admirée, & ſi on lui doit des égards, ces trois braves guerriers étoient dignes de la promeſſe ſur laquelle ils ſe rendirent priſonniers. Toutefois, malgré cette promeſſe & la capitulation qu'ils avoient faite les armes à la main, ils furent étranglés le lendemain, leurs têtes miſes au gibet & leurs corps jettés dans la riviere (1). Les hiſtoriens de Savoie, & Guichenon même condamnent cette ſévérité. Mais il ne nous paroît pas qu'en cette occaſion les Genevois ayent commis une action injuſte, ni atroce. Il eſt vrai qu'Attignac, Sonnas & Chaffardon ſervoient dans cette expédition leur Prince, &, comme l'obſervent ces mêmes hiſtoriens, ils ſervoient contre des hérétiques: mais enfin, cette entrepriſe étoit-elle avouée par l'équité? La Savoie n'étoit point en guerre contre les Genevois, qu'on venoit même de tromper par une apparence de traité pour le rétabliſſement du commerce. C'étoit donc une ſurpriſe; & cette ſurpriſe appellée par ſon vrai nom étoit une inſigne trahiſon. Si ces douze cens hommes euſſent réuſſi, le maſſacre des Genevois étoit inévitable & la perte de la liberté de Genève infaillible. Le ſupplice de ces trois officiers étoit donc très-conforme aux loix de la juſtice, & le premier Syndic n'avoit pu garantir la vie de ces trois ennemis, qui à cette occaſion mériterent d'être traités, jugés & exécutés comme trois aſſaſſins (2). A l'égard de l'intérêt de la Religion, c'eſt ſuivant nous, relativement à cette entrepriſe, la plus fauſſe & la plus mauvaiſe des juſtifications. La Religion n'eſt nullement intéreſſée à l'oppreſſion des villes & des citoyens libres: ce n'eſt ni à la force, ni à l'uſurpation à venger la Religion, qui reprouve & abhorre de pareils attentats, bien loin de les autoriſer: à moins qu'on ne prétende que le maſſacre des ſept ou huit millions d'Américains par les Eſpagnols, dévaſtateurs du nouveau monde, étoit légitimé auſſi par l'intérêt de la Religion. Ce ſeroit ainſi

Trois officiers ſont pris & envoyés au ſupplice.

(1) Paradin. *Hiſt. de Savoie.* Spon. *Hiſt. de Genève.* Guichenon.

(2) Guichenon & Paradin ont jetté tout l'odieux qu'ils ont pu ſur les Genevois, qu'ils taxent d'infidélité à leurs engagemens. Mais cette entrepriſe étoit évidemment contraire au droit des gens & beaucoup plus aux loix de l'humanité. Le Syndic Canal n'étoit pas le maître de faire grace à ces trois coupables.

Digitized by Google

que parleroient les Cannibales, s'ils avoient une Religion, & si le fanatisme exaltoit leur atrocité.

Sect. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont 1496-1630.*

Quoiqu'il en soit, le Duc de Savoie fort mécontent de l'inutilité de cette tentative qui l'expofoit aux plaintes & aux reproches de toutes les Puiſſances qui s'intereſſoient à Genève, ſe rendit en Piemont, d'où il envoya des Ambaſſadeurs en Suiſſe pour déclarer aux Bernois que ce n'étoit point dans la vue de troubler le repos des ligues qu'il avoit entrepris cette expédition, mais ſeulement par le motif très-légitime de faire rentrer ſous ſa domination Genève, qui s'y étoit fouſtraite, & ſur laquelle il n'avoit pas ceſſé d'avoir les droits les plus inconteſtables. Henri IV reçut avec plaiſir la nouvelle de l'échec des troupes de Savoie, & dans le doute où il étoit ſi le Duc renonceroit à ſon projet, ou s'il en pourſuivroit l'exécution, il envoya promettre aux Genevois le ſecours de ſes armes, & permit même à pluſieurs officiers François d'aller, dans le cas de nouvelle attaque, défendre cette ville. Cependant quelques mois après, l'Ambaſſadeur de France en Suiſſe, paſſant par Genève au retour de ſon ambaſſade, eut d'autant moins de peine à faire goûter ſes conſeils pacifiques aux Genevois, qu'ils croyoient par la maniere avantageuſe avec laquelle ils s'étoient défendus, s'être complettemennt vengés. D'ailleurs, ils n'avoient point aſſez de forces pour lutter contre la Savoie, & ils étoient bien perſuadés que, pour ſoutenir leur querelle, les Suiſſes, ni la France ne commenceroient pas une nouvelle guerre, fatigués comme ils l'étoient des dernieres querelles.

Le Duc juſtifie ſa conduite auprès des Suiſſes.

Traité de Paix entre le Duc de Savoie & Genève.

Les Suiſſes cependant étoient fort embarraſſés ſur le parti qu'ils auroient à prendre, parce qu'ils étoient également alliés de Genève & du Duc de Savoie. Les Cantons les moins intéreſſés dans cette affaire, quel qu'en fut l'événement, étoient ceux de Bâle, de Glaris, de Soleure, de Schaffhouſe & d'Appenzel. Ils offrirent leur médiation; elle fut acceptée, & après quelques conférences, il fut conclu entre le Duc de Savoie & les Genevois un traité, dont les principales conditions furent que le commerce ſeroit rétabli; que les divers lieux occupés pendant les derniers troubles par le Duc de Savoie ſur les Genevois, ſeroient reſtitués, comme auſſi l'égliſe de S. Geni priſe par les Genevois ſur la Savoie; que tout ſeroit oublié de part & d'autre; que ceux d'entre les Genevois qui poſſédoient des biens dans les Etats du Duc de Savoie ſeroient confirmés dans les immunités & les privileges dont ils avoient précédemment joui relativement à ces biens: qu'enfin le Duc ne pourroit ni aſſembler des gens de guerre, ni faire conſtruire des forts ni tenir des garniſons à la diſtance de quatre lieues de Genève. (1) Soit que Charles-Emanuel eut renoncé à toute entrepriſe ſemblable à celle qui lui avoit ſi mal réuſſi, ſoit qu'il remit à de plus favorables circonſtances l'exécution de ſes deſſeins ſur Genève, il parut ſatisfait de ce traité, dont il jura l'obſervation.

Le Duc Charles-Emanuel fait paſſer ſes trois fils à la Cour d'Eſpagne.

D'après les faits que nous avons rapportés, ci-deſſus on voit combien peu le Duc de Savoie avoit eu à ſe louer de l'affection & de la conduite des Eſpagnols pendant la guerre qu'il avoit eu à ſoutenir contre la France. Le Roi Philippe III. n'ignoroit pas ce mécontentement, & il ne pouvoit point ſe diſſimuler les torts que ſa Cour avoit eus à l'égard de ce Prince, ſacrifié aux vues ambitieuſes & à la politique de l'allié ſur lequel il comptoit le plus, & pour les

(1) *Eleg. Car. Eman. Duc. Sabaud.* Botero. Paradin. Spon. *Hiſt. de Genève.*

Digitized by Google

intérêts duquel il s'étoit en partie engagé dans cette guerre. Auſſi Philippe III, dans la vue de réparer ſes torts & de regagner l'amitié de ce Prince, l'invita à lui envoyer ſes trois enfans, le Prince de Piemont, Victor-Amé & Emanuel-Philibert, qui partirent en effet, & reçurent à la Cour d'Eſpagne tous les honneurs qu'on y rend aux Princes du ſang royal (1). Quelque tems après leur départ, Charles-Emanuel ſe rendit au Montferrat, où étoit venu auſſi le Duc de Mantoue; ils y eurent une entrevue ſur la frontiere de Piemont, où, ſous prétexte de terminer quelques anciens différens au ſujet des uſurpations faites par les Mantouans ſur les poſſeſſions de Savoie, ils conclurent le mariage de l'Infante Marguérite de Savoie, avec le fils aîné du Duc de Mantoue.

Soupçons de Henri IV contre le Duc de Savoie. 1604-1605.

Il exiſtoit depuis quelque tems une quérelle dont on craignoit les ſuites, entre l'Angleterre & l'Eſpagne; ce différend fut néanmoins terminé par un traité de paix, dans lequel la cour d'Eſpagne eut l'attention de faire comprendre le Duc. Cette attention de l'Eſpagne donna de l'ombrage à Henri IV, qui, malgré les proteſtations que le Duc lui faiſoit faire par ſon ambaſſadeur, de vouloir vivre en bonne intelligence avec la France, ſe défioit beaucoup de l'eſpece d'intimité qu'il y avoit entre la Savoie & l'Eſpagne; intimité que ſembloit confirmer le ſéjour des trois fils de Charles-Emanuel à Madrid (2). Toutefois, cette amitié n'étoit qu'apparente; & quelque empreſſement que le Duc affectât pour les intérêts des Eſpagnols, il n'étoit rien moins que ſatisfait de leur conduite, & il eût même très-volontiers renoncé à leur alliance, s'il eût crû pouvoir s'aſſurer de l'amitié de Henri IV, qui ſeul pouvoit balancer la puiſſance eſpagnolle, déconcerter les vues ambitieuſes de cette cour, & s'oppoſer utilement à ſes deſſeins. Mais la plus grande difficulté conſiſtoit à gagner la confiance du Roi de France, qui, d'un côté, ne vouloit point accorder au Duc ce que celui-ci recevoit de l'Eſpagne, & qui, de l'autre, ne pouvoit ſe perſuader que Charles-Emanuel voulut ſincérement rompre avec Philippe III, auprès duquel il venoit récemment d'envoyer ſes trois fils.

Mécontentement du Duc contre l'Eſpagne.

Cette défiance arrêta pendant fort long-tems l'exécution du projet que le Duc avoit formé de ſe liguer avec la France; enſorte que les négociations, pluſieurs fois entamées & pluſieurs fois abandonnées, durerent infructueuſement trois ans. Charles-Emanuel demandoit pour s'attacher à la France, la Breſſe entiere, à la réſerve ſeulement de la citadelle de Bourg; & bien loin de conſentir à cette propoſition, la Cour de France ne vouloit ſeulement point lui accorder de penſion. Cependant Henri IV, vivement animé du déſir de faire la guerre à l'Eſpagne, promit de céder la Breſſe, à condition que le Duc donneroit en échange le Marquiſat de Saluces, ou Pignerol & les vallées de Péroufe; ou enfin, Cony & Demont (3). Mais ces pays, ainſi que le Marquiſat de Saluces, importoient trop au Duc, pour qu'il conſentît à s'en deſſaiſir; & ſon refus rompit encore la négociation, qui ne fut renouée que quelque tems après à Rome, par les Ambaſſadeurs de

(1) *Eleg. Car. Eman. Duc. Sabaud.* Botero. Paradin. *Hiſt. de Sav.*
(2) Matth. *Hiſt. de Fr.* Chieza. Paradin. Botero.
(3) Paradin. *Hiſt. de Sav.* Buttet. Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.*

Digitized by Google

France & de Savoie, & fort avancée par le Cardinal de Joyeuſe, qui propoſa le mariage de Victor-Amé, Prince de Piemont, avec Eliſabeth de France, fille ainée du Roi.

Le projet de cette union, ſi propre à cimenter l'amitié des deux Souverains, & formé à Turin par le Cardinal de Joyeuſe, fut approuvé du Roi, d'après le conſentement duquel Charles-Emanuel envoya un Ambaſſadeur à la Cour de France, chargé de témoigner au Roi le deſir que le Duc avoit de concourir de toute ſa puiſſance à l'exécution entiere des propoſitions faites par le Cardinal de Joyeuſe. Pendant le cours de cette négociation, le Duc de Savoie eut la ſatisfaction de voir célébrer les mariages de Marguérite de Savoie ſa fille ainée, avec François de Gonzague, Prince de Mantoue & d'Iſabelle de Savoie, ſa ſeconde fille, avec Alphonſe d'Eſt, Prince de Modene (1). Les fêtes données à l'occaſion de ce double mariage, ne lui firent cependant pas perdre un moment de vue ſon grand projet d'alliance avec Henri IV, & les réponſes ſatisfaiſantes qu'il reçut de ce Souverain, l'engagerent à envoyer un nouvel Ambaſſadeur auprès du Monarque François, pour lui propoſer la conquête du Duché de Milan, lui offrant pour cette expédition, toutes les forces de la Savoie; s'obligeant même de la faire en ſon propre nom, ſi le Roi ne jugeoit point à propos de rompre encore ouvertement avec l'Eſpagne; à condition toutefois, que le Milanez conquis, & mis ſous la domination de la France, le Roi relâcheroit au Duc la Breſſe, le Bugey, le Valromey, le pays de Gex, Genève, & l'aideroit à ſon tour à conquérir le Comté de Bourgogne (2).

Propoſitions faites au Duc par le Cardinal de Joyeuſe. 1607-1608.

Ambaſſade du Duc à Henri IV.

L'eſpoir de la conquête du Milanez flattoit trop Henri IV, pour ne pas recevoir très-favorablement les propoſitions du Duc, à l'Ambaſſadeur duquel il répondit par les plus grands éloges ſur les talens & le courage de Charles-Emanuel. Le Roi après avoir déclaré qu'il conſentoit de bon cœur au mariage d'Eliſabeth avec le Prince de Piemont, aſſura que cette union ſeroit célébrée auſſi-tôt que le Duc ſe ſeroit hautement déclaré pour la France; qu'il auroit fait ſortir de ſes états tous les Eſpagnols, & banni de ſa Cour tous les penſionnaires d'Eſpagne; enfin, auſſi-tôt qu'il auroit dit quelles intelligences il avoit dans le Duché de Milan, & qu'il ſe ſeroit aſſuré des diſpoſitions des divers Princes d'Italie. (3) Charles-Emanuel, perſuadé qu'il lui ſeroit facile de remplir ces engagemens, regarda dès ce moment ſon alliance avec la France comme aſſurée, & il comptoit ſi fort ſur la conquête du Milanez, que, bien loin de croire que cette expédition dût employer toutes ſes forces, il méditoit dans le même tems, une entrepriſe beaucoup plus importante pour lui, comme elle étoit plus glorieuſe, puiſqu'elle ne tendoit à rien moins qu'à dépouiller les Barbares d'Afrique du Royaume de Chypre, uſurpé par Jacques, Bâtard de Lezignan, ſur le Roi Louis & la Reine Charlotte.

Projet du Duc pour la conquête du Royaume de Chypre.

Jadis les Vénitiens, à la faveur d'une donation, volontaire ou forcée, à eux faite par Catherine Cornaro, veuve du bâtard Jaques, s'étoient mis en

(1) Ping. *Aug. Taurin.* Matth. *Hiſt. de France.* Paradin.
(2) *Eleg. Cur. Eman. Duc. Sabaud.* Chieza Buttet. Guichenon.
(3) Matth. *Hiſt. de Fr. Hiſt. de Henri IV.* Paradin. *Hiſt. de Sav.*

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630

possession de ce Royaume, dont Selim, Empereur des Turcs, s'étoit emparé dans la suite, en 1572; & depuis cette époque les Cypriotes, réduits à la plus dure servitude, cherchoient tous les moyens possibles de secouer ce joug intolérable (1). Il y avoit long-tems que le Duc de Savoie desiroit aussi de rentrer en possession de ce Royaume, & il avoit dans cette vue envoyé en Chypre, un Rhodien, nommé François Acidas, qui, ayant mis dans les intérêts de Charles-Emanuel, l'Archevêque de Chypre de même que la plus grande partie des Cypriotes, étoit passé à Jérusalem, où il avoit intéressé aussi le Patriarche en faveur du Duc de Savoie; de maniere que le plan de cette révolution fut poussé si loin, que les Cypriotes promirent d'exterminer au même jour & à la même heure tous les Turcs qui étoient dans l'Isle, à condition seulement, qu'à l'instant de cette exécution, qui fut fixée à un Dimanche, pendant le Service Divin, il paroîtroit dans l'Isle quatre mille hommes des troupes du Duc, pour soutenir les Cypriotes & garder, aux dépens du pays, les différentes forteresses. Acidas ayant tout réglé, se hâta de venir en Piemont, rendre compte au Duc de Savoie du plan de la conjuration, & le presser d'envoyer les troupes demandées; mais alors Charles-Emanuel étoit lui-même dans les circonstances les plus embarrassantes, la Savoie & le Piemont étant presqu'en entier envahis par les François, de maniere qu'ayant lui-même besoin de secours; bien loin de pouvoir se passer d'une partie de ses troupes, il ne put qu'envoyer Imbert de Saluces & la Mante, Chevalier de Malthe, chez les Cypriotes, pour les maintenir dans leurs bonnes dispositions. (2) Après quelques années, les habitans de Chypre ne voyant point arriver les secours qu'Acidas & les députés du Duc leur avoient si souvent promis, envoyerent encore inviter Charles-Emanuel à venir se saisir du trône de Chypre. Le Duc promit à Zebetto de faire incessamment partir des troupes pour cette expédition. Zebetto, de retour chez ses compatriotes, annonça avec si peu de discrétion, l'arrivée prochaine de ce secours, que les Turcs, informés d'une partie de ce projet, se mirent sur leurs gardes, & penserent même se saisir de l'Archevêque de Nicosie, Capitale de l'Isle. Mais la même indiscrétion qui avoit éventé le secret de la conspiration, fit découvrir l'ordre donné par la Porte au Bacha de Chypre, d'arrêter l'Archevêque; ensorte que celui-ci eut le tems de s'évader. Il fut poursuivi, & les dangers qu'il courut, animant les Cypriotes, ils prirent les armes, se mirent en campagne, furent battus, dispersés, &, faute de secours, contraints de se soumettre. (3)

Ses intelligences en Chypre.

Les Cypriotes sont battus & dispersés par les Turcs. 1569.

Informé du malheureux succès de ce soulevement, le Duc voulut faire passer des troupes en Chypre; mais il en fut dissuadé par son Conseil, qui lui fit voir à quelle guerre ruineuse l'entraineroit cette expédition, qui d'ailleurs, n'étoit rien moins que certaine. Ce ne fut qu'avec bien de la peine qu'il renonçat à ce projet, & bientôt il reçut un déplaisir beaucoup plus sensible au sujet d'une nouvelle entrepriſe qu'il avoit méditée contre Genève, & qui ne lui réussit pas. Il avoit été secondé par Louis Seigneur du Terrail,

(1) *Hiſt. de Veniſe.* Botero. *Elog. Car. Eman. Duc. Sabaud.*
(2) Paradin. *Hiſt. de Savoie.* Chieza Botero.
(3) *Elog. Car. Eman. Duc. Sabaud.* But-Pet. Plag. *Aug. Taurin.*

Digitized by Google

gentilhomme François qui avoit promis de ſurprendre cette ville, au moyen de pluſieurs bateaux chargés de bois qui devoient deſcendre depuis Evian & Tonon par le Lac & dans leſquels devoient être cachés beaucoup de gens armés. Le ſecret de ce complot tranſpira, le Seigneur du Terrail fut arrêté dans Genève même, où il attendoit paiſiblement l'arrivée des bateaux; les tourmens de la torture lui firent tout avouer; & il périt ſur l'échafaud, ſupplice qu'il méritoit ſans doute, quelque nom odieux qu'on donnât en Savoie à cette exécution (1).

Alliance de France & de Savoie contre l'Eſpagne.

Ces deux déſagrémens affligerent le Duc Charles-Emanuel, qui ne s'occupa plus qu'à ſe lier étroitement avec la France, où il envoya, en qualité d'Ambaſſadeur, François de Chabod, Seigneur de Jacob, avec ordre de preſſer le mariage d'Eliſabeth, & de prendre les dernieres réſolutions pour l'expédition du Milanez. Chabod, malgré les intrigues de la Cour & de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui traverſerent de toute leur puiſſance ſa négociation, réuſſit, & remplit l'attente de ſon maître. Henri IV promit des penſions aux trois fils de Charles-Emanuel; l'une de 150000 livres à Philibert, l'autre de 60000 livres au Prince Cardinal, & la troiſieme de 80000 livres au Prince Thomas de Savoie: & ces penſions devoient être payées auſſi-tôt que l'alliance de la Savoie avec la France ſeroit publiée (2). De part & d'autre on ne s'occupa plus que des préparatifs de la guerre qu'on étoit convenu de porter dans le Milanez. Henri IV, ſous prétexte de vouloir ſecourir l'Electeur Palatin & quelques autres Princes d'Allemagne, faiſoit dans ſon Royaume les levées les plus conſidérables; il devoit lui-même ſe trouver à la tête de 40000 hommes d'infanterie françoiſe, de 10000 hommes de cavalerie & de 10000 Suiſſes. Les Vénitiens & les Griſons inſtruits du véritable but de ce grand armement, s'étoient engagés à concourir aux vues du Roi de France, & devoient faire une irruption dans le Milanez, dans le même tems que le Duc de Savoie ſe jetteroit dans ce Duché avec une armée de 12000 hommes d'infanterie & de 2000 chevaux, & cette double invaſion devoit être ſoutenue par Lesdiguieres, qui avoit ordre de conduire vingt mille hommes d'infanterie & trois mille de cavalerie.

Offres faites par la Cour d'Eſpagne au Duc, & qu'il refuſe.

La Cour d'Eſpagne, ou avertie, ou ſe doutant de ce projet d'expédition, ſe donna vainement les plus grands ſoins pour détacher le Duc de Savoie des intérêts de la France; & elle fit offrir à Charles-Emanuel l'une des infantes pour le Prince de Piemont, l'Amirauté d'Eſpagne pour le Prince Philibert, & l'Archevêché de Séville, ou celui de Montréal en Sicile pour le Prince Cardinal; mais ces offres tardives n'éblouirent point le Duc, à qui elles firent connoître ſeulement combien le Miniſtere Eſpagnol étoit allarmé (2). Il devoit l'être en effet; & il n'eſt pas douteux que le Milanez auroit inévitablement paſſé ſous la domination de la France, ſi le plus imprévu & le plus funeſte des événemens ne fut venu rendre inutiles tous les préparatifs de cette grande entrepriſe. Pour que la puiſſance Eſpagnolle ne reçût point l'irréparable atteinte dont elle étoit menacée aux Pays-Bas, ainſi qu'en Italie, il ne falloit pas moins que l'horrible attentat du 14 Mai 1610, & l'atroce aſſa-

Mort funeſte de Henri IV. 1610.

(1) *Hiſt. de Genève.* Matthieu. Paradin. *Hiſt. de Savoie.*
(2) *Mem. du S. de Jacob.* Botero. Guichenon. Paradin.

Digitized by Google

Sect. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496 1630.

tiſme de Ravaillac, qui poignarda l'illuſtre & grand Henri IV, dans Paris, au milieu de ſes ſujets, & entouré dans ſon caroſſe, de ſes premiers officiers, qui n'eurent ni l'adreſſe, ni la préſence d'eſprit de détourner le poignard du ſcélérat.

Cette mort ſi funeſte à la France, le fut infiniment auſſi au Duc de Savoie, qui, à la place de ſes brillantes eſpérances, qu'il vit s'évanouir, fut tout-à-coup expoſé à la haine des Eſpagnols, & à la veille d'avoir à ſoutenir une guerre cruelle (1). Car, quoique la Cour d'Eſpagne ne fut pas exactement inſtruite des deſſeins de Charles-Emanuel, elle connoiſſoit cependant ſon alliance avec la France, &, d'après le refus qu'il avoit fait des éminentes dignités offertes à ſes fils, elle ne doutoit point que ce ne fut pour ſeconder les projets de la France ſur le Milanez, qu'il avoit préparé cet armement, auquel le Duc donnoit alors pour prétexte le voyage des troupes françoiſes raſſemblées en Dauphiné, ſous les ordres de Lesdiguieres. Cette excuſe parut frivole au Miniſtere d'Eſpagne; Fuentes, Gouverneur de Milan, eut ordre de raſſembler des forces; & l'Ambaſſadeur d'Eſpagne auprès du Duc eut celui de lui demander toutes les troupes d'Eſpagne qui étoient à ſon ſervice: mais Charles-Emanuel les refuſa, juſqu'à ce que le Roi d'Eſpagne lui eût écrit lui-même à ce ſujet (2).

Le Duc de Savoie eſt menacé d'une guerre par l'Eſpagne.

Toutefois, dans la crainte que les Eſpagnols ne formaſſent quelqu'entrepriſe ſur le Piemont, le Duc envoya demander à Lesdiguieres de s'approcher de la frontiere avec ſes troupes, & la proximité de cette armée en impoſa aux Eſpagnols, qui d'ailleurs, craignirent de s'expoſer eux-mêmes à une guerre inégale, s'ils ſe refuſoient aux inſtances qui leur étoient faites par le Pape, la plûpart des Princes d'Italie, & Marie de Médicis, Régente de France, tous également diſpoſés à la paix. La Cour d'Eſpagne ſe rendit à leurs preſſantes ſollicitations, conſentit à ce que les gens de guerre aſſemblés en Piemont & dans le Milanez fuſſent licentiés; de maniere que cet orage ſi menaçant, fut diſſipé au moment même où il paroiſſoit devoir éclater. Cependant Charles-Emanuel ne pouvant conſentir à renvoyer les troupes qu'il avoit raſſemblées, & dont il s'étoit promis de ſi grands avantages, voulut au moins en retirer quelque ſervice. D'ailleurs, ſon caractere entreprenant, & peu ami du repos, ne lui permettent gueres de voir le calme ſuccéder à de ſi hauts projets. Il penſa donc que la mort même de Henri IV, & les grandes affaires qui occupoient la Cour de France, favoriſoient ſes anciens deſſeins ſur Genève, auxquels il n'avoit jamais renoncé que forcément (3). Les circonſtances lui parurent heureuſes, & au lieu de licentier entiérement ſes troupes de Piemont, comme Fuentes avoit licentié celles qu'il avoit raſſemblé dans le Milanez, il les fit paſſer en Savoie, dans le deſſein de s'en ſervir contre Genève. Le projet de cette entrepriſe ne tarda point à être connu; pluſieurs militaires François s'empreſſerent d'offrir leurs ſervices au Duc, mais tout ce qu'il y avoit de proteſtans dans la haute nobleſſe de France, coururent à la défenſe de Genève, où allerent ſe renfermer, Bethune, la Noue, Arnaud &c.

La paix eſt rétablie.

Nouveau projet d'une entrepriſe ſur Genève. 1611-1612.

(1) Matthieu. *Hiſt. de France.* Dupleix. *Hiſt. de Henri IV.* Buttet.
(2) Ping. *Aug. Taurin.* Matth. *Hiſt. de Fr. Elog. Car. Eman. Duc. Sabaud.*
(3) *Hiſt. de Lesdiguieres.* Ping. *Aug. Taurin.* Paradin. *Hiſt. de Savoie.*

Digitized by Google

Sect. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

& quelques autres gentils-hommes connus par leur naiſſance, autant qu'ils s'étoient fait reſpecter par leur valeur, & ils menerent avec eux deux mille ſoldats des meilleures troupes du Royaume.

La Régente Marie de Médicis, quel que fut ſon zele pour le catholicisme, déſapprouva beaucoup les deſſeins de Charles-Emanuel ſur une ville protégée par la France, écrivit à Bellegarde, Gouverneur de Bourgogne, & à d'Halincourt, Gouverneur de Lyon, d'avoir l'œil ſur les démarches & les opérations du Duc, auquel elle envoya en même-tems un député pour lui demander la cauſe du ſéjour des troupes en Savoie (1). Le Duc offenſé de ce meſſage auquel il ne s'attendoit pas, répondit qu'il ne s'informoit jamais des raiſons qui engageoient les Princes ſes voiſins à raſſembler chez eux des gens de guerre, parce qu'il ſavoit que chaque Souverain fait librement dans ſes états ce qu'il juge à propos: que cependant, afin de prouver à la Régente l'extrême déférence qu'il aimoit à avoir pour elle, il déclaroit qu'il n'avoit d'autre vue dans cet armement, que de rétablir dans leurs ſieges les Evêques de Genève & de Lauſanne. Cette déclaration ne ſatisfit point Marie de Médicis; elle envoya un nouveau député en Piemont; mais le Duc ne ſe rendit point à ſes repréſentations. Lesdiguieres fut plus heureux; il repréſenta ſi vivement à Charles-Emanuel les ſuites de cette expédition, d'autant plus périlleuſe qu'elle attireroit inévitablement à la Savoie l'inimitié de la France, que le Duc ne pouvant eſpérer de cette entrepriſe que des malheurs & des revers, abandonna entierement ſon plan d'uſurpation, & licentia totalement ſes troupes (2).

Le Duc de Savoie renonce à ſon projet.

Charles-Emanuel étoit alors vivement ſollicité par les Eſpagnols de ſe détacher entiérement de la France, & de ſe liguer avec l'Eſpagne. La Régente allarmée, envoya Lesdiguieres & Bullion à Suze, où ils eurent une entrevue avec Charles-Emanuel, qui leur donna les plus fortes aſſurances de la ſolidité de ſon attachement & de ſon zele pour la France.

L'Italie jouiſſoit d'un calme heureux, & Fuentes, ainſi que le Duc, n'ayant point conſervé de troupes, rien ne paroiſſoit devoir interrompre le repos de ces contrées; il ne tarda cependant point à être vivement troublé; & le motif qui engagea le Duc de Savoie à prendre les armes, n'étoit que trop capable de lui faire entreprendre une nouvelle guerre. François de Gonzague, Duc de Mantoue & de Montferrat mourut: ce Prince, époux de Marguérite, de Savoie, n'avoit eu pour enfans qu'un fils, Louis, décédé au berceau, & Marie, qui lui ſurvivoit. La Cour de Mantoue étoit diviſée d'opinions, les uns, croyant que Marie devoit ſuccéder à François de Gonzague, excluſivement à tout autre prétendant au Duché, reconnurent pour Régente de l'Etat, Marguérite de Savoie: les autres prétendoient que c'étoit le Cardinal de Mantoue, Oncle de François de Gonzague, & qui étoit alors à Rome, qui ſeul devoit ſuccéder à la Souveraineté de Mantoue & de Montferrat (3).

Mort du Duc de Mantoue.

Ceux d'entre ces derniers, qui connoiſſant le caractere du Duc de Savoie,

(1) Matth. *Hiſt. de France. Hiſt. de Genève.* Buttet.
(2) Paradin. *Hiſt. de Savoie.* Botero. *Mém. de Lesdiguieres.*
(3) Poſſevin. *de Bell. Montisferr.* Paradin. Capriata.

Digitized by Google

SECT. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1496 1630.

prévoyoient qu'il ne manqueroit pas à faire incessamment valoir ses prétentions sur le Montferrat, penserent que le meilleur moyen de prévenir ses tentatives, étoit de marier le Cardinal avec la Duchesse Marguérite veuve de François de Gonzague; ils s'attacherent à cette idée, & firent faire les ouvertures de ce mariage à la Duchesse Marguérite (1). Cette union fut d'abord approuvée de tous ceux qui y étoient intéressés, & la premiere démarche, du Cardinal de Mantoue fut d'envoyer au Duc de Savoie un député, chargé de l'assurer que la mort de François de Gonzague n'alteroit en aucune maniere la bonne intelligence qui unissoit les deux états; & qu'en considération de la nouvelle alliance qui alloit resserrer leurs nœuds, il offroit cinq villes du Montferrat enclavées dans le Piemont. Le mariage projetté paroissoit assuré. & le Pape en avoit déja accordé la dispense, lorsque le Cardinal Chiepi, homme inquiet & turbulent, Chef du Conseil du Cardinal de Mantoue, fit tant par ses suggestions & ses avis, qu'il parvint à traverser cette alliance & à persuader au Cardinal Ferdinand d'aller à Mantoue dissiper les factions qui s'y étoient formées, & abaisser la puissance & l'autorité de la Duchesse. Ces conseils ne furent que trop exactement suivis; le Cardinal de Mantoue prit seul les rênes de l'état, & exerça tous les droits de la Souveraineté; il est vrai qu'il ne prit point le titre de Duc, parce que l'on croyoit Marguérite enceinte; enforte que conservant encore une foible ombre d'autorité, c'étoit elle qui signoit les lettres & les patentes, qui ne s'expédioient néanmoins que par les ordres du Cardinal (2).

Offres faites au Duc de Savoie par le Cardinal de Mantoue.

Le Duc de Savoie se prépare à la guerre.

Cependant, quelqu'apparence d'amitié qu'il y eût entre le Cardinal & le Prince de Piemont, qui étoit encore à Mantoue, Charles-Emanuel se préparoit sérieusement à la guerre; & par ses ordres, Aldobrandin, Comte de St. George, étoit allé demander des secours à Mandoze, Marquis d'Ynoyosa, Gouverneur de Milan. Informé de ces préparatifs, le Cardinal de Mantoue, envoya demander à son tour l'appui de la France, de l'Espagne, de Venise & de Florence. Afin même d'empêcher toute intelligence entre le Duc & Marguérite, il fit conduire la Duchesse & Marie sa fille au château de Goito, où, sous prétexte que la recherchant en mariage, il n'étoit point de la bienséance, qu'une Princesse aussi belle & aussi jeune restât avec lui dans le même Palais, il l'éloigna tout-à-coup de la Cour, la laissant environnée de gens pour la servir, ou plutôt pour veiller sur toutes ses démarches, & qui étoient beaucoup moins ses domestiques que ses gardes & ses espions (3).

Le Cardinal fait enfermer la Duchesse Marguérite & sa fille au château de Goito.

Pendant que le Cardinal prenoit ainsi toutes les mesures qu'il croyoit pouvoir lui assurer toute l'autorité, le Duc de Savoie lui envoya deux Ambassadeurs, pour le prier de lui rendre la Duchesse Marguérite, sa fille & la Princesse Marie. Cette demande ne fut point accordée, & le doute de la grossesse de Marguérite servit de prétexte à ce refus. Les deux Ambassadeurs, les Comtes de Martinengue & de Luzerne, firent les plus vives instances & le Prince de Piemont les appuya de toute sa puissance; leurs sollicitations ne produisirent aucun effet; ils parlerent des prétentions fondées de Charles-Ema-

Demandes du Duc de Savoie refusées par le Cardinal.

(1) Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy Maisf. de Sav.* Possevin. *de Bell. Montisferr.*
(2) Capriata. Paradin. *Hist. de Sav.* Butter. Botero.
(3) Possevin. Pagani. Paradin. *Hist. de Savoie.*

Digitized by Google

nuel sur le Montferrat, & le Cardinal répondit avec fermeté, que son intention n'étoit point de rompre avec le Duc ; mais que si on l'attaquoit, il étoit assuré du secours de ses amis & de ses alliés: qu'à l'égard du mariage proposé, il le desiroit, mais pourvû qu'on ne voulut point l'obliger à demembrer ses états; que d'ailleurs, il vouloit avoir sur ce mariage le consentement du Roi d'Espagne, & qu'il ne se marieroit qu'autant que l'un des fils du Duc de Savoie épouseroit Eléonor de Gonzague, à laquelle il promettoit une dot de cent mille écus (1).

1613.

Cette déclaration fit croire que les choses n'étoient pas éloignées d'un accommodement, & le Cardinal de Mantoue y paroissoit assez disposé; mais les mêmes confidens qui l'avoient engagé à éloigner la Ducheſſe Marguérite, lui persuaderent de renoncer à toute alliance avec cette Princesse, & à demander à l'Empereur la tutelle de la Princesse Marie. Charles-Emanuel irrité de ces procédés, rappella le Prince de Piemont & fit proposer au Cardinal d'envoyer Marguérite & Marie, soit à Milan, soit à Modene, auprès de l'Infante Isabelle de Savoie. Le Prince de Piemont revint à Mantoue, & ne pouvant rien obtenir, il emmena la Ducheſſe Marguérite à Milan, laissant la jeune Marie à Golto, où l'on continua de la garder étroitement. Dès lors la quérelle s'envenima; plusieurs Médiateurs s'efforcerent envain de l'adoucir (2). Le Cardinal Duc ne voulut absolument point consentir à remettre la Princesse Marie à son Grand-Pere. Fatigué de l'inutilité des négociations, Charles-Emanuel, rassembla toutes les troupes qu'il y avoit aux environs de Vercel, & leur donna ordre d'entrer dès ce jour dans le Montferrat. Il y passa lui-même accompagné du Prince de Piemont & du Prince Thomas ses fils, du Comte de S. George & de quantité de gentils-hommes Piémontois. Il donna ordre à Guerin, Gouverneur de Quierasque, d'aller assiéger Albe, au Comte de Verrue d'attaquer Montcalve, & lui-même, suivi seulement de six cens hommes & de quelques compagnies de chevaux-légers, alla former le siege de Trino, place importante; & la plus considérable de Montferrat.

Le Prince de Piemont amene la Ducheſſe Marguérite à Milan.

Incursion des troupes de Savoie dans le Montferrat.

La garnison & les habitans opposerent d'abord la plus vigoureuse résistance & parurent disposés à se défendre jusqu'aux dernieres extrémités; ils tenterent même une sortie; mais elle ne leur réussit point, & ils furent repoussés avec tant de perte, que dès le troisieme jour, ils capitulerent & ouvrirent les portes au Duc, qui alla s'emparer aussi de Gabiano sur le Pô (3). Albe & Dian eurent le même sort: Montcalve résista plus longtems; mais le siege fut poussé si vivement, que les assiégés furent également contraints de capituler. Les troupes du Duc soumirent en fort peu de jours, tout le haut-Montferrat: enforte qu'à l'exception de Casal & du Pont de Sture, il ne restoit plus rien dans ce pays au Cardinal de Mantoue, qui ne cessoit de demander du secours aux Vénitiens, au Gouverneur de Milan & au Grand Duc de Florence: il envoya même un Ambassadeur en France, & celui-ci sollicita si fortement auprès de la Régente, qu'il en obtint un ordre à Lesdiguieres de conduire une armée en Piemont (4). Ynoyosa, Gouverneur de Milan, irrité

Le Duc de Savoie maître de presque tout le Montferrat.

(1) Buttet. Chieza. Possevin. Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Maif. de Sav.*
(2) Virgilio Pagani. *Della guerr. di Montferr.* Possevin. *de Bell. Montisferr.*
(3) Capriata. Paradin. *Hist. de Sav.* Possevin. *de Bell. Montisferr.*
(4) Pagani. *della guerra di Montisferr. Mém. de Lesdiguieres.* Botero.

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

de cette préférence donnée à la France ſur l'Eſpagne, envoya offrir ſa médiation au Cardinal de Mantoue, lui déclarant en même tems, que ſi les François paſſoient les Alpes, il prendroit auſſi-tôt le parti du Duc de Savoie.

Manifeſtes tardifs.

Communément les Souverains commencent par publier la guerre avant les premieres hoſtilités; cet ordre aſſez univerſellement obſervé fut interverti dans cette occaſion, & preſque tout le Montferrat étoit déja paſſé ſous la domination de Savoie, lorſque Charles-Emanuel fit répandre un manifeſte contre le Cardinal Duc, qui en publia un auſſi, dans lequel il défendoit en Juriſconſulte les droits que l'ennemi avoit attaqués par la force (1).

La France donne du ſecours au Cardinal Duc de Mantoue.

Cependant le Duc de Savoie inſtruit des ordres donnés par Marie de Médicis à Lesdiguieres, envoya, ſous le commandement de Sigismond d'Eſt, Marquis de Lans, neuf mille hommes d'infanterie & de cavalerie, pour ſe tenir ſur les frontieres de Piemont, du côté de la France. Ferdinand, Cardinal Duc fit auſſi de nouvelles levées; envoya le Prince Vincent ſon frere au Montferrat, fit paſſer mille hommes dans Cazal, ſe rendit lui-même à Milan, pour décider le Marquis d'Ynoyoſa à ſe joindre à lui. Le Marquis n'ayant point reçu d'ordre de la Cour d'Eſpagne, ſe contenta de permettre le paſſage des Mantouans par le Milanez, d'accorder deux compagnies de gens-d'armes au Cardinal, & d'envoyer cinq cens Eſpagnols au Pont de Sture, pour garder & défendre ce poſte.

Les Vénitiens agirent plus ouvertement & prêterent aux Mantouans de l'argent pour payer la garniſon de Cazal; ce qui irrita ſi fort le Duc de Savoie, qu'il donna ordre à l'Ambaſſadeur de Veniſe, réſident à Turin, de ſortir de ſa cour & de ſes états (2). Revenus de la terreur que leur avoit inſpirée cette invaſion, les habitans du Montferrat, tous ceux du moins qui étoient en état de porter les armes, ſe réunirent, & ſe porterent à Stopiana, entre Cazal & Vercel, tandis que l'un des Généraux du Cardinal Duc ſe ſaiſit de Monte-magno. Le Duc de Nevers ſe jetta dans Cazal, pour y défendre cette place, contre les ennemis de Ferdinand ſon couſin. Le Duc de Savoie n'avoit que foiblement compté ſur le ſecours de l'Eſpagne, dont il ne connoiſſoit que trop la politique; mais il comptoit beaucoup ſur la jalouſe vanité du caractere Eſpagnol, & pour leur donner de l'ombrage, il avoit ſoin d'inſtruire le Miniſtere de Madrid des grands préparatifs que faiſoient les Ducs de Longueville & de Mayenne, ainſi que Lesdiguieres, & qui paroiſſoient en cela faire peu de cas des forces du Roi d'Eſpagne, qui avoit un intérêt ſenſible à protéger la cauſe du Duc de Savoie, & ſur-tout celle de la Ducheſſe Marguéte de Mantoue ſa niece (3).

Il continue ſes hoſtilités dans le Montferrat.

Ces moyens ne diſtraiſoient cependant point le Duc de ſes opérations, & il pourſuivoit avec célérité le cours de ſes conquêtes dans le Montferrat. Nice de la Paille qu'il fit aſſiéger, l'arrêta plus long-tems qu'il ne s'y étoit attendu; Monſroi de Caſtillan, Gentil-homme Milanois, Gouverneur de cette place, la défendit avec la plus grande valeur; &, malgré la préſence du Duc qui animoit les aſſiégeans, & faiſoit approcher chaque jour des nouvelles

(1) Ping. *Aug. Taurin.* Paradin. *Hiſt. de Sav.* Capriata.
(2) Poſſevin. *de Bello Montiſferr. Mém. de Lesdiguieres. Hiſt. de Veniſe.*
(3) Pagani. *Della guerra di Monferr.* Paradin. *Hiſt. de Savoie.*

Digitized by Google

troupes, Caſtillon, informé de la marche du Prince Vincent & du Duc de Nevers, qui venoient à ſon ſecours, ſoutint le ſiege avec le plus intrépide courage. Cependant le ſecours promis par la France au Cardinal Duc s'avançoit, &, pour faire diverſion aux hoſtilités exercées dans le Montferrat, l'armée françoiſe diviſée en deux corps formidables, étoit prête à ſe jetter en même tems ſur les états du Duc de Savoie, & d'y pénétrer par le Bugey & par le Dauphiné, lorſque l'Empereur, qui s'intéreſſoit vivement au Duc de Mantoue, envoya François de Gonzague, Prince de Caſtillon, à Charles-Emanuel pour l'inviter à déſarmer, & à ſoumettre cette quérelle à la déciſion de quelques Arbitres (1). Le Pape Paul V lui envoya auſſi le Vice-Légat de Ferrare, en qualité de Nonce extraordinaire, pour l'engager par les plus fortes repréſentations à ceſſer de troubler la paix dont l'Italie vouloit jouir.

Sect. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

Le Pape & l'Empereur ſe déclarent pour le Duc de Mantoue.

Ynoyoſa craignant que l'Empereur, les François & le Pape n'euſſent la gloire de terminer cette guerre ſans la participation de la Cour d'Eſpagne, ſe hâta de mettre, pour le ſervice du Duc de Mantoue, une forte armée ſur pied; cette armée commandée par le Prince d'Aſcoly, ſe joignit dans le Bergamaſque à celle du Prince Vincent & du Duc de Nevers (2). Environné de toutes parts d'ennemis formidables, & en butte aux Puiſſances les plus redoutables de l'Europe, Charles-Emanuel envoya dire au Prince d'Aſcoly, que, puiſque le Roi d'Eſpagne ſon Beau-frere, ſur lequel il avoit eu tant de raiſon de compter, embraſſoit la cauſe de ſes ennemis, il alloit faire retirer ſes troupes des environs de Nice, par égard pour Philippe III, & non par la crainte des armes du Duc de Mantoue. Le Prince d'Aſcoly, lui fit répondre que le Roi d'Eſpagne ne lui ayant ordonné que de ſecourir Nice, il n'attaqueroit point les troupes de Savoie, ſi elles levoient le ſiege: elles le leverent en effet, & ne furent point attaquées dans leur retraite; mais le Duc de Savoie, bien loin de mettre fin à ſes hoſtilités, recommença, au contraire, de ravager & dévaſter le Montferrat, qui, en peu de jours, fut réduit à la plus déplorable ſituation, malgré les efforts des François, & l'activité du Duc de Nevers, qui ne fit, pour recouvrer les places conquiſes, que d'inutiles tentatives. (3)

Le Duc de Savoie leve le ſiege de Nice, & continue de ravager le Monferrat.

On étoit étonné de l'inaction du Marquis d'Ynoyoſa, qui, quoiqu'en force, ne permettoit à ſes troupes aucune ſorte d'entrepriſe: mais on ne tarda point à connoître le véritable motif de cette conduite, & ce motif n'étoit autre choſe que la jalouſie des Eſpagnols contre les François, dont le Duc de Mantoue avoit imploré le ſecours, & le ſéjour du Duc de Nevers dans le Montferrat. Peu de tems après, cette jalouſie fut pouſſée ſi loin, que le Gouverneur de Milan, informé de l'arrivée prochaine de nouvelles troupes, qui venoient par mer ſous la conduite de du Bourg de l'Eſpinaſſe, envoya ordre aux commandans des galeres eſpagnolles, napolitaines & ſiciliennes, d'arrêter tous les François qui prendroient la route du Montferrat; déclarant qu'il feroit égorger tous ceux de cette nation qui paroîtroient dans le Milanez, & qu'il ne permettroit pas aux troupes du Duc de Florence d'approcher (4).

Déclaration d'Ynoyoſa au Duc de Mantoue.

(1) Capriata Virgilio. Poſſevin. *De Bello Montiſferr.*
(2) *Hiſt. de Lesdiguieres.* Poſſevin. Capriata.
(3) Pagani. *Della guerra di Monferrato.* Paradin. Guichenon.
(4) *Mem. de Lesdiguieres.* Virgilio. Poſſevin. *de Bello Montiſferr.*

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1632.

Le Cardinal Ferdinand ſollicita vainement le jaloux Ynoyoſa, qui lui déclara qu'il n'avoit rien à attendre de l'Eſpagne, s'il ne ſe hâtoit de renoncer à la protection de la France. Cette propoſition jetta le Cardinal Duc dans le plus grand embarras, & l'alternative étoit pour lui d'autant plus inquiétante, que ſi, après les ſervices qu'il avoit reçus de la France, il renonçoit à ſa protection, il n'étoit point douteux que cette Puiſſance deviendroit ſa plus implacable ennemie, & que s'il renonçoit à l'alliance des Eſpagnols, il perdroit inévitablement le Montferrat, & ne ſeroit point ſecouru par les troupes de Florence, qui ne pouvoient rien faire ſans le conſentement des Eſpagnols.

Il préfere la protection préſente de l'Eſpagne à la protection éloignée de la France.

De ces deux partis également dangereux, le Cardinal choiſit celui que les circonſtances le forçoient de prendre, & il aima mieux, ne pouvant faire autrement, reconnoître le Roi d'Eſpagne pour ſon protecteur & ſon libérateur, que de mettre toute ſa confiance à la France, dont les ſecours étoient encore éloignés, & par cela même fort incertains, par les meſures que l'Eſpagne irritée ne manqueroit pas de prendre pour les empêcher d'arriver (1). A peine il eut opté, que le Marquis d'Ynoyoſa ſatisfait, entreprit d'attaquer les troupes du Duc de Savoie de deux côtés en même tems, à Trino & à Vercel. Mais Charles-Emanuel ne lui donna pas le tems de pouſſer fort loin ſes entrepriſes; car, il ne fut pas plutôt informé de ce qui venoit de ſe paſſer entre Ferdinand & Ynoyoſa, que ne croyant plus pouvoir réſiſter ſeul à tant de Puiſſances ligués contre lui, & faire avec ſuccès la guerre avec l'Eſpagne, l'Empereur, le Pape & Florence, il conſentit aux propoſitions d'accommodement qui lui étoient faites par le Nonce du Pape, de concert avec le Prince de Caſtillon & un Envoyé d'Ynoyoſa (2). Bientôt le traité de paix fut conclu aux conditions, que le Duc de Savoie, pour répondre aux intentions du Pape, de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne, remettroit toutes les places qu'il avoit conquiſes dans le Montferrat, au Prince de Caſtillon, député de l'Empereur & au Roi d'Eſpagne, leſquels les rendroient au Duc de Mantoue; que les hoſtilités ceſſeroient de part & d'autre, ſans qu'aucun des deux Princes pût rien prétendre pour dédommagement des fraix cauſés par cette guerre; qu'un mois après la reſtitution des places, la Princeſſe Marie ſeroit rendue à Charles-Emanuel, qui la remettroit quinze jours après à la Ducheſſe Marguérite: enfin, que tous les différens ſuſcités, ou à naître entre les deux Princes, ſeroient diſcutés & traités amiablement, & que les ſujets des deux Souverains, qui avoient pris part aux hoſtilités, contre les intérêts de leurs Princes, ne ſeroient inquiétés en aucune maniere, ni dans leurs perſonnes, ni dans leurs biens; & que des deux côtés, tout reſteroit profondément oublié (3).

Traité de paix entre les Duc de Savoie & de Mantoue.

Quelques-unes des conditions furent exactement remplies: le Duc de Savoie reſtitua les places qu'il avoit priſes dans le Monferrat: le Cardinal Duc licentia ſes troupes, le Gouverneur de Milan fit retirer les ſiennes; Charles-Emanuel ne s'empreſſa point de déſarmer encore, & il eſt vraiſemblable,

(1) *Hiſtor. diſcorſo delle coſe di Savoya.* Butter. Paradin. *Hiſt. de Savoie.*
(2) Pagani. *Della guerra di Monferrato.* Capriata. Botero.
(3) *Elog. Car. Eman. Duc Sabaud.* Guichenon. Paradin. Capriata.

Digitized by Google

qu'au lieu de congédier ses soldats, il eût fait, au contraire, de nouvelles levées, s'il eût prévu les infractions qui furent faites à l'une des principales clauses du traité. En effet, les deux Princes avoient promis de n'inquiéter aucun de ceux de leurs sujets, qui, dans le cours de cette guerre, s'étoient déclarés contre leur Souverain; cependant le Duc de Mantoue, au mépris de cette promesse, ordonna à ses Juges du Montferrat; de faire rigoureusement le procès au Comte de S. George, qui avoit suivi le parti du Duc de Savoie; & cet ordre fut rempli avec tant de sévérité, que le Comte fut condamné à mort, & ses biens confisqués furent donnés, ou vendus à vil prix, à quelques courtisans du Cardinal Ferdinand. Cette procédure ne fut point unique, &, par les ordres du Prince, les mêmes juges, après avoir prononcé les mêmes peines contre plusieurs des habitans les plus riches & les plus distingués du Montferrattat, poursuivirent aussi une foule de gentilshommes Piemontois qui possédoient des terres dans le Montferrat; & dans le nombre des proscrits étoient le Comte de Verrue & le Marquis de Caluxe son fils, le Seigneur de Melaz, le Comte de Nuyville, le Marquis de Garès le Comte de Cuny & une foule d'autres. (1)

Nouveaux sujets de plaintes donnés au Duc de Savoie.

Outre ces attentats très-offensans, le Duc de Savoie étoit encore fort irrité de l'intelligence qu'il y avoit, à son préjudice, entre la Cour d'Espagne & le Cardinal Ferdinand; car, celui-ci, quoiqu'il se fut obligé de remettre la Princesse Marie à son Grand-Pere, ne paroissoit nullement disposé à exécuter cette clause: Yniyosa lui envoya Pimentel, pour lui demander cette jeune Princesse; mais le Duc Ferdinand refusa de la remettre, sous prétexte que l'Empereur lui en ayant confié la tutelle & l'éducation, il ne pouvoit permettre qu'elle sortit de ses Etats. Pimentel se contenta de cette excuse, & se réduisit à demander le pardon des Seigneurs condamnés par les juges du Montferrat; ce qui lui fut également refusé, comme il s'y attendoit & vraisemblablement comme il en étoit convenu avec Ferdinand. (2)

Intelligence de l'Espagne avec le Duc de Mantoue.

Le Duc de Savoie indigné des mauvaises intentions de la Cour d'Espagne, des artifices qu'on employoit pour colorer ces injustes refus, irrité du peu d'égards que cette Cour avoit pour lui, de la protection ouverte accordée au Duc de Mantoue, tandis que bien loin de le soutenir en aucune maniere, on lui refusoit le payement de la pension de soixante mille écus qu'il avoit sur le Milanez, & les quarante-huit mille écus qu'on lui avoit assignés sur la Douane de Naples, pour la dot de l'Infante son épouse: plus irrité encore, du manque d'attention & de considération que cette même Cour avoit pour le Prince de Piemont qui y étoit passé, & auquel même le Ministere Espagnol n'avoit pas voulu permettre d'aller voir le Prince Philibert son frere, qui s'étoit retiré sans emploi au Port Ste. Marie, à l'extrémité du Royaume, le Duc prit la résolution de rompre entiérement avec l'Espagne & de faire une seconde fois du Montferrat le théatre de la guerre. Mais avant que d'en venir à l'exécution de ce grand projet, Charles-Emanuel, crut devoir s'assurer de la France & des Vénitiens. Les Ambassadeurs qu'il envoya chez ces deux Puissances, représenterent fortement, d'après les instructions qu'il leur avoit

Mauvais artifice employé par la Cour d'Espagne.

(1) Possevin. *De Bello Montisferr.* Capriata. Butter. Chieza.
(2) Capriata. Pagani. *Della guerra di Monsferr.* Paradin. *Hist. de Sav.*

Digitized by Google

Sect. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

données, l'intérêt ſenſible qu'elles avoient à s'oppoſer à l'accroiſſement de l'autorité de l'Eſpagne, qui déja n'étoit que trop puiſſante en Italie, & qui deviendroit exceſſive, auſſi-tôt qu'elle auroit réuni, comme elle y tendoit, le Montferrat à ſes autres poſſeſſions (1).

Plaintes du Duc en France & à Veniſe.

Ces repréſentations firent d'autant plus d'impreſſion, que le deſſein formé par l'Eſpagne d'acquérir le Montferrat, étoit plus que vraiſemblable, puiſqu'en effet le Prince d'Aſcoly y avoit déja établi des garniſons eſpagnolles. D'ailleurs, toutes les troupes d'Eſpagne levées dans la derniere guerre, étoient encore dans le Montferrat; la chaire épiſcopale de Cazal étoit remplie par un Eſpagnol, & Dom Alphonſe d'Avalos venoit d'être nommé par le Duc de Mantoue, à la demande de Philippe III, Gouverneur de ce même pays: en un mot, tout annonçoit que le Montferrat alloit paſſer ſous la domination Eſpagnolle, & le Duc de Savoie qui prévit les dangers & les ſuites d'un ſemblable événement, écrivit à Lesdiguieres, & envoya un député à la Reine Régente, pour la prier de s'oppoſer par intérêt pour la France même, aux vues trop ambitieuſes des Eſpagnols. Son mécontentement contre cette Puiſſance, s'accrut encore au retour du Prince de Piemont de la Cour de Madrid, dont il étoit très-peu ſatisfait, & beaucoup moins encore de Philippe III, qui en même tems écrivit ſur le ton le plus impérieux à Charles-Emanuel de déſarmer inceſſamment, de ne rien entreprendre contre le Duc de Mantoue, ni contre ſes états, ſous quelque prétexte que ce fut, le menaçant, s'il ſe refuſoit à ces propoſitions, de lui faire la guerre (2). Indigné de cette lettre, ſi peu faite pour lui, le Duc de Savoie crut ne devoir plus garder des ménagemens avec une Cour qui prétendoit le traiter en ſujet, & non en Prince ſouverain; & ne ſongeant plus qu'à faire éclater ſon reſſentiment par de nouvelles hoſtilités, il rompit tout commerce entre les Piémontois & les habitans de Montferrat; il fit abattre les digues du Taner, afin de ſubmerger la ville d'Albe & ſes environs: &, après avoir fait détourner le cours de la riviere de Doyre, & ruiné par ce moyen les champs & les prairies qu'elle arroſoit, il ordonna aux Piémontois de faire des courſes dans le Montferrat, & ces premieres courſes furent accompagnées de beaucoup de ravages & de dévaſtation.

Lettre menaçante de Philippe III au Duc de Savoie.

Le Comte de St. George ſi ſévérement condamné par ordre du Duc Ferdinand, dépouillé de ſes biens, & proſcrit, n'attendoit, depuis le jour de ſa condamnation, que le moment de ſe venger, & s'empreſſant d'agir conformément aux intentions de Charles-Emanuel, il attaqua les garniſons d'Albe & de Nice, & fit par de fréquentes & ruineuſes incurſions, tout ce qui dépendoit de lui pour les attirer au combat (3). Pendant ces premieres hoſtilités, l'Ambaſſadeur de France à Veniſe s'en retournant à ſa Cour, s'arrêta quelques jours à Turin, & ſuivant l'ordre qu'il en avoit reçu de la Reine Régente, il tâcha de diſpoſer le Prince à un accommodement, le Duc étoit ſi fort irrité, qu'il eut bien de la peine à conſentir à terminer par des voies pacifiques, une quérelle qui lui avoit cauſé d'auſſi ſenſibles déſagrémens. Cependant il chargea

Propoſitions d'accommodement. 1614.

(1) Virgilio. Poſſevin. Capriata. *Eleg. Car. Eman. Ducis Sabaud.*
(2) Pagoni. *Della guerra di Monferrato.* Paradin. *Hiſt. de Savoie.*
(3) Capriata. Poſſevin. *De Bello Montiſferr.* Ping. *Aug. Taurin.*

Digitized by Google

Sect. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

gea Savelly, Nonce du Pape, d'aller auprès de Ferdinand, & d'y prendre les moyens qu'il jugeroit les plus capables de terminer ce différend, aimant mieux faire la paix par la médiation de la France, que par l'intervention de l'Eſpagne, dont il avoit trop à ſe plaindre pour vouloir lui être redevable (1). Le Marquis d'Ynoyoſa fut informé de cette négociation, & pendant qu'à Mantoue il la traverſoit de toute ſa puiſſance, il envoya demander au Duc de Savoie une réponſe préciſe à la lettre du Roi d'Eſpagne. Charles-Emanuel offenſé de ce ton de ſupériorité, répondit avec aigreur au Marquis, & lui déclara, qu'il ne déſarmeroit qu'autant que les Eſpagnols auroient déſarmé; qu'il conſentoit à ne rien entreprendre ſur le Montferrat; mais à condition qu'on remplit tous les engagemens que l'on avoit pris avec lui, qu'il ne ſoumettroit point au jugement de l'Empereur ſes prétentions ſur le Duché de Mantoue, parce que le Chef de l'Empire s'étant déclaré pour le Duc Ferdinand, s'étoit par cela même, rendu ſuſpect: qu'enfin, à l'égard du mariage propoſé, il étoit fort ſurpris que le Roi Philippe III voulut l'obliger de marier ſa fille avec ſon ennemi, pendant que leur quérelle étoit dans la plus grande vivacité.

Déclaration du Duc de Savoie.

Ces raiſons étoient fort preſſantes; le Marquis d'Ynoyoſa ne pouvant y répondre, n'inſiſta que ſur le déſarmement, & propoſa de faire examiner par des Juriſconſultes de Milan le fond de la conteſtation; le Duc y conſentit: mais les conférences des Juriſconſultes ne produiſirent rien; enſorte que tout ſe diſpoſoit à une nouvelle guerre. Charles-Emanuel fit en Savoie de nouvelles levées qu'il ſe propoſoit de joindre aux troupes que le Maréchal de Lesdiguieres raſſembloit en Dauphiné (2); car, quelque deſir que la Reine Régente eût montré de ſecourir le Duc Ferdinand ſon neveu, ſon Conſeil, ainſi que les Princes du Sang, jugerent qu'il importoit beaucoup plus à la France de défendre la cauſe du Duc de Savoie, & de ſaiſir cette occaſion d'arrêter l'ambition des Eſpagnols, dont on blâmoit univerſellement les procédés à l'égard de Charles-Emanuel, qui s'étoit tant de fois ſacrifié pour cette puiſſance. Mais ces procédés étoient encore peu offençans, comparés à une lettre que le Duc de Lerme écrivit au Marquis d'Ynoyoſa, que celui-ci rendit publique, & par laquelle le Miniſtre d'Eſpagne écrivoit impérieuſement que l'intention du Roi Philippe III étoit que le Duc déſarmât, & que dans le cas où il refuſeroit d'obéir, il alloit entrer à main armée dans le Piemont, afin de lui faire ſentir combien il étoit de ſon intérêt de ſe conformer aux volontés du Roi annoncées par ſes Miniſtres, qui étoient fort mécontens de tant de réſiſtance (3).

Préparatifs de guerre en Savoie & en Dauphiné.

Lettre offençante du Duc de Lerme.

Vivement ulcéré contre le ton altier du Duc de Lerme, Charles-Emanuel ne s'occupa plus que du ſoin de ſe venger, & dans un manifeſte qu'il répandit, il ſe plaignit amérement des Eſpagnols, dévoila leur politique, leurs vues de domination en Italie, & la néceſſité où ils le mettoient de ſe défendre, ſoit pour la conſervation de ſes états, ſoit pour l'honneur de ſon rang, ſi grièvement offenſé, par les expreſſions injurieuſes du Duc de Lerme.

Manifeſte publié par le Duc de Savoie.

(1) *Hiſt. discorſo delle coſe di Savoya.* Virgilio. Pagani. *Della guerra di Monferr.*
(2) *Elog. Car. Eman. Duc. Sabaud. Mém. de Lesdiguieres.* Paradin. Capriata.
(3) Capriata. Pagani. *Della guerra di Montferrato.* Ping. *Aug. Taurin.*

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

Mais, pendant qu'il faiſoit part aux Puiſſances-Européennes des motifs qui l'obligeoient de prendre les armes, le Marquis d'Ynoyoſa, ſuivi d'une armée de vingt mille hommes d'infanterie & de ſeize cens de cavalerie, ſe mit en campagne, prit la route du Piemont, & s'arrêtant à Candie, envoya Gaëtan, Ambaſſadeur d'Eſpagne à Turin, pour tenter un dernier effort ſur le Souverain irrité. Le Prince de Caſtillan y alla auſſi dans les mêmes vues, de la part de l'Empereur: mais le Duc perſiſta dans ſa réſolution, & s'irritant, au contraire, par les efforts mêmes qu'on faiſoit pour l'adoucir, il chaſſa tous les Eſpagnols de ſes états, s'ôta du col le collier de la toiſon d'or, força Gaëtan de le rapporter à ſon maître, & lui donna congé (1).

Le Marquis d'Ynoyoſa n'ayant plus aucune ſorte d'eſpoir d'accommodement, fit jetter un pont ſur la Sezia, marcha, réſolu d'aller former le ſiege de Vercel; & prit ſur ſa route les bourgs de la Motte & de Carezane. Charles-Emanuel n'avoit qu'une petite armée de dix mille hommes, compoſée preſqu'en entier de François: il ne crut pas devoir avec des forces auſſi inférieures, marcher à la rencontre du Marquis d'Ynoyoſa, & s'engager à un combat. Il jugea qu'il valoit beaucoup mieux faire diverſion à ces hoſtilités, & ſuivi de mille hommes d'infanterie & de mille de cavalerie, il prit la route de Novarre, après avoir donné ordre au Marquis de Caluxe de brûler le pont de la Villate, afin d'empêcher les ennemis de recevoir des vivres de Milan. Il eût été d'autant plus facile au Duc de s'emparer de Novarre, que cette place, mal fortifiée, dépourvue de toutes ſortes de munitions, & n'ayant pour toute défenſe qu'une garniſon de cinquante ſoldats, étoit totalement hors d'état de réſiſter aux premieres opérations d'un ſiege (2): mais par un reſte de conſidération pour le Roi d'Eſpagne, ou plutôt craignant, lui-même d'être aſſiégé dans cette place, auſſi-tôt qu'il s'en ſeroit emparé, il crut qu'il ſuffiſoit d'avoir fait croire aux ennemis qu'il vouloit faire ce ſiege, pour les obliger de ſortir du Piemont. Il ne ſe trompa point; & comme il l'avoit prévu, le Marquis d'Ynoyoſa n'eût pas plutôt appris que Novarre étoit ménacée, que s'éloignant de Careſane, où ſes troupes mirent le feu, il prit le chemin du pont de la Villate, rencontra le Marquis de Caluxe qui venoit abattre ce pont, l'attaqua, défit ſa troupe, le fit priſonnier de guerre, & alla s'arrêter à Candie (3).

Le Duc de Savoie attire les ennemis hors de ſes Etats.

C'étoit là préciſément tout ce que Charles-Emanuel avoit voulu; auſſi, ne fut-il pas plutôt informé que les Eſpagnols étoient ſortis de ſes états, que retournant ſur ſes pas, il fit brûler Paleſtro, en repréſaille de l'incendie de Cazerano, & ſe retira à Vercel. D'Ynoyoſa, quelque ſupérieur qu'il fut en force reconnoiſſant auſſi la ſupériorité des talens militaires du Duc, renonça au projet qu'il avoit formé, de porter la guerre dans les états de ce Prince, ou plutôt, il n'oſa l'exécuter, & ſe contenta de faire commencer la conſtruction d'un fort ſur les bords de la Sezia, à quelque diſtance de Vercel. Cependant les Princes d'Italie attendoient avec impatience l'événement de cette guerre, faiſoient des vœux pour la maiſon de Savoie; mais n'oſoient la ſecourir ou-

Succès des opérations du Duc de Savoie.

(1) *Hiſtor. Diſcorſo delle coſe di Savoya.* Paradin. *Hiſt. de Savoie.*
(2) *Poſſevin. De Bello Montiſferr.* Buttet. Botero. Guichenon.
(3) *Elog. Car. Eman. Duc. Sabaud.* Capriata. Poſſevin. Pagani.

Digitized by Google

vertemens, tant la Puiſſance Eſpagnolle leur inſpiroit de crainte. Veniſe, gardant moins de ménagemens, envoya un Ambaſſadeur à Turin, chargé de dire au Duc que jamais les Vénitiens n'abandonneroient ſes intérêts, &, qu'il pouvoit s'aſſurer des ſecours les plus effectifs de la part de la République (1).

Sect. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1632.

Charles-Emanuel reçut en même tems un Ambaſſadeur de France; mais celui-ci avoit ordre de tenter tous les moyens qu'il croiroit les plus propres à éteindre le feu de cette guerre. Le Duc ne montra point d'éloignement à faire la paix, & aſſura qu'il étoit diſpoſé à traiter, pourvu que le Duc de Mantoue lui cédât une partie du Montferrat, ſuivant les prétentions & les droits qu'il avoit ſur ce Marquiſat, ou que du moins il conſentît à prendre pour arbitres les Rois de France & d'Angleterre, qu'il pardonnât aux coupables, comme il s'y étoit engagé dans le dernier traité, & qu'il les rétablît dans leurs biens: qu'enfin, à l'égard du déſarmement demandé ſi preſſamment par d'Ynoyoſa, & d'une maniere ſi offençante par le Duc de Lerme, il voudroit bien y conſentir, mais à condition que les Eſpagnols déſarmeroient en même tems, & non autrement (2).

Offres des Vénitiens au Duc de Savoie.

Négociations de l'Ambaſſadeur de France.

D'Ynoyoſa deſiroit la paix; mais il ne vouloit point que ce fut par la médiation de la France; parce qu'il regardoit le Roi d'Eſpagne comme le ſeul & légitime arbitre des différens des Princes d'Italie. L'Ambaſſadeur de France continua cependant ſa négociation, & parvint même à faire accepter quelques articles par le Duc de Savoie. Il regardoit déja la paix comme bien avancée; il ſe trompoit; le Gouverneur de Milan rejetta ces articles, & refuſa obſtinément de les ſigner. Son refus étoit avoué par le Miniſtre d'Eſpagne, qui, vivement irrité du peu de ſuccès de l'irruption des troupes eſpagnolles dans le Piemont, envoya le Marquis de Ste. Croix ſuivi des galeres de Naples & de Sicile aſſiéger Oneille, place dépendante du Piemont (3). Charles-Emanuel fit partir un corps de cinq cens hommes d'infanterie, ſoutenu par deux cens chevaux, pour ſecourir les aſſiégés: mais les Génois refuſerent de laiſſer paſſer cette troupe ſur leur territoire; de maniere qu'Oneille ſans défenſe, fut contrainte de ſe rendre. Charles-Emanuel indigné contre les Génois, ſe ſaiſit du Marquiſat de Zuccarel, terre d'Empire ſous la protection de Gênes: mais Zuccarel ne le dédommagea point de la perte d'Oneille, dont le Marquis de Ste. Croix ne ſe fut pas plutôt rendu maître, qu'il alla s'emparer auſſi de Pierre-Latte & de Marro.

Siege d'Oneille.

Quelques violentes pourtant que fuſſent ces hoſtilités, les négociations pour la paix continuoient toujours, & le Gouverneur de Milan, dans l'eſpérance de contraindre le Duc à accepter les conditions qu'il lui propoſoit, forma le ſiege d'Aſti: mais il y éprouva une ſi vigoureuſe réſiſtance, & craignit d'y eſſuyer une perte ſi fâcheuſe, qu'il ſe rendit lui-même aux inſtances des négociateurs; enſorte que la paix fut conclue à Aſti même (4), aux conditions que le traité de Vercel, dont l'inobſervation avoit occaſionné cette guerre, ſeroit exécuté dans toutes ſes clauſes, à l'exception de la reſtitution

Siege d'Aſti.

Traité de Paix.

(1) Paradin. *Hiſt. de Sav.* Capriata. Buttet.
(2) *Elog. Car. Eman. Duc. Sabaud.* Pagani. *Della guerra di Montferr.*
(3) Poſſevin. *De Bello Montiſferr.* Guichenon. *Hiſt. Gén.ᵉ de la Roy. Maiſ. de Sav.*
(4) Ping. *Aug. Taurin.* Paradin. *Hiſt. de Sav.* Pagani. Capriata.

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

du Canaveys, en dédommagement duquel le Duc de Mantoue rendroit inceſſamment les joyaux de l'Infante Marguérite, à laquelle il payeroit ſa dot & l'augment, avec les intérêts, quatre mois après l'acceptation de ce traité: enfin, que dans deux ans, le Duc de Mantoue payeroit la dot de la Ducheſſe Blanche de Montferrat, & que s'il s'y refuſoit le Roi de France payeroit pour lui.

L'Eſpagne refuſe d'accepter le Traité.

Quelques ſoins toutefois que la France ſe fut donnés pour pacifier cette querelle, & quelque certitude de raccommodement que donnât ce traité de paix, les hoſtilités n'étoient pourtant rien moins que prêtes à ceſſer. Le Gouverneur de Milan d'Ynoyoſa refuſa de ſigner, s'excuſant ſur ce qu'il n'en avoit pas encore reçu l'ordre de la Cour d'Eſpagne. Cependant, malgré les inſtances des officiers de ſon armée, qui lui promettoient de la faire ſubſiſter en Piemont pendant l'hiver, aux dépens même du pays, il la fit retirer dans le Milanez, & témoigna par là combien étoit vive la crainte qu'il avoit des armes de Savoie (1). Le Prince Thomas démêla ſes motifs, & profitant de cette foibleſſe, il ſortit de Vercel, à la tête de ſes troupes, & alla ſe jetter ſur Candie, dont il s'empara, & qu'il mit à feu & à ſang, afin de témoigner le peu de cas qu'il faiſoit des Eſpagnols. D'Ynoyoſa profondément ulcéré de cette entrepriſe, mais n'oſant vraiſemblablement ſe venger par la voie des armes, fit déclarer par le Capitaine-Général de juſtice au Duché de Milan, Charles-Emanuel privé & déchu du Comté d'Aſti, de Saintya, & des terres réunies au Duché de Milan, comme dévolues au Roi d'Eſpagne par félomie, avec défenſe aux habitans de ces lieux, de reconnoître déſormais le Duc pour leur Souverain. A cette déclaration, plus ridicule encor que menaçante, le Duc de Savoie répondit par une déclaration de la Chambre des Comptes de Piemont, contenant que le Comté d'Aſti & Saintya dépendoient uniquement de l'Empire, & point du tout de l'Eſpagne, ni du Duché de Milan, ordonnant aux habitans de ces terres, de n'obéir qu'aux Ducs de Savoie, ſans égard à la déclaration dictée & publiée par la vanité du Gouverneur de Milan (2).

Le Prince Thomas s'empare de Candie.

Charles-Emanuel ne s'en tint point à ces démarches judiciaires; il prit pluſieurs châteaux & quelques places du Milanez. Les mêmes négociateurs qui avoient opéré la paix, ne déſeſpérerent point encor de rétablir le calme: mais au moment où ils ſe flattoient le plus de réuſſir, des lettres du Roi d'Eſpagne au Marquis d'Ynoyoſa, furent interceptées par les troupes de Savoie, & firent évanouir toutes les eſpérances des négociateurs. En effet, par ces lettres, le Roi Philippe III ordonnoit au Gouverneur de Milan de recommencer la guerre dès les premiers jours du printems, & d'ouvrir la campagne par les ſieges d'Aſti & de Vercel. Le Duc de Savoie, qui, au fond, ne demandoit pas mieux que d'avoir de juſtes raiſons de faire éclater ſon reſſentiment, publia les lettres de Philippe & répandit un manifeſte dans lequel il faiſoit connoître le deſſein que les Eſpagnols avoient formé de lui envahir ſes états, lors même qu'ils lui faiſoient le plus eſpérer une paix prochaine (3).

Lettres du Roi d'Eſpagne interceptées. 1615.

(1) *Ebig. Car. Eman. Duc. Sabaud.* Capriata. Buttet.
(2) Pagani. *Della guerra di Monferr.* Paradin. *Hiſt. de Sav.*
(3) *Hiſtor. diſcorſo delle coſe di Savoya.* Capriata. Botero.

Digitized by Google

Les troupes eſpagnoles furent les premieres en marche, & ſurprirent Rocaveran, place peu importante, & qui n'étoit pas même en état de défenſe. Charles-Emanuel voulant frapper de plus grands coups, alla former le ſiege de Beſtagne, ville de Montferrat, ſituée près de Caſtine: le Marquis de Mortara la défendoit, & Dom Louis de Cordoue, ayant entrepris d'aller le ſecourir & d'y pénétrer avec deux régimens, fut rencontré par le Comte de S. George, qui l'attaqua, le vainquit, lui tira deux cens hommes, diſperſa le reſte des deux régimens, & n'eut de ſon côté que quatre ſoldats de tués & dix de bleſſés.

Siege de Beſtagne.

Cependant les aſſiégés ſe défendoient à Beſtagne avec la plus mâle vigueur (1) Le Duc n'avoit que peu de troupes, & ſeulement deux pieces de campagne; il ſçut que le Marquis d'Ynoyoſa s'approchoit avec toutes ſes troupes; & le petit nombre des ſiennes ne lui permettant pas de haſarder un combat, il ſe retira, mais avec tant d'ordre & de réſolution, que le Gouverneur de Milan ne ſe ſentit point le courage de l'attaquer, & manqua la ſeule occaſion qui ſe fut juſqu'alors préſentée de remporter une victoire auſſi complette qu'aſſurée. Rebuté du peu de ſuccès de ſes armes, Philippe III écouta plus volontiers qu'il ne l'avoit fait juſqu'alors les propoſitions de paix: mais pendant les négociations, le Marquis d'Ynoyoſa déterminé à réparer par quelque coup d'éclat, les pertes qu'il avoit faites, raſſembla toutes ſes forces, &, ſuivi d'une armée de vingt mille hommes d'infanterie & de trois mille de cavalerie, avec ſix pieces d'artillerie, il alla former le ſiege d'Aſti. Charles-Emanuel raſſembla quelques troupes, mais en fort petit nombre, pour tenter de jetter du ſecours dans la place; il fut attaqué preſque ſous les murs d'Aſti, par une partie de l'armée ennemie, & il ſe défendit avec tant de valeur, qu'Aggreſſeur à ſon tour, il pouſſa vigoureuſement les Eſpagnols, juſqu'au quartier où ſe tenoit le Gouverneur de Milan (2).

Siege & combat d'Aſti.

Les Eſpagnols perdirent beaucoup de monde dans cette action, qui bientôt fut ſuivie d'un nouveau combat aux environs de Caſſillon, où le Duc fut encore vainqueur, & mit les ennemis en fuite. Caſſillon ſe rendit pourtant aux Eſpagnols, par la lâcheté du Gouverneur. Mais le Duc voulut s'en dédommager par une victoire nouvelle ſur les Napolitains, qui venoient ſeconder les Eſpagnols, & prendre part au ſiege d'Aſti. Charles-Emanuel les attaqua avec la plus grande impétuoſité: il s'expoſa lui-même; entraîné par ſa valeur, aux dangers les plus imminens: mais il fut très-mal ſecondé par les Suiſſes, qui lâcherent le pied; il fit tous ſes efforts pour les retenir ou les rallier, & ne pouvant en venir à bout, il ſoutint ſeul avec le Prince Thomas, à la tête de ſa cavalerie, tout l'effort des ennemis, & les contraignit à lâcher le pied (3). Ce combat n'empêcha cependant point d'Ynoyoſa de continuer le ſiege d'Aſti, qui ſe faiſoit avec la plus grande vivacité, lorſque l'Ambaſſadeur de France, ceux d'Angleterre, de Veniſe & le Nonce du Pape, mirent tant d'activité dans leurs négociations, qu'ils parvinrent enfin à conclure un traité entre le Roi d'Eſpagne & le Duc. Par ce traité, qui fut ſigné à Aſti

Combat de Caſtillon.

Traité de Paix.

(1) Virgil. Poſſevin. *De Bello Montiferr.* Paradin. *Hiſt. de Savoie.*
(2) Pagani. *Della guerra de Montferr.* Capriata. Guichenon.
(3) Virgilio. Poſſevin. *De Bello Montiferr.* Capriata.

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

même, Charles-Emanuel promit de déſarmer dans un mois après la publication de la paix, de ne point attaquer les états du Duc de Mantoue, & de ne point faire valoir ſes prétentions par la voie des armes; mais ſeulement par la voie de la juſtice. De ſon côté, l'Ambaſſadeur de France promit au nom du Roi ſon maître, de faire rétablir dans leurs biens les ſujets du Duc de Mantoue, condamnés pour avoir porté les armes contre lui, comme auſſi de faire rendre par le Duc de Savoie toutes les places priſes aux Eſpagnols depuis les premieres hoſtilités, & de l'engager à déſarmer, auſſi-tôt que le Gouverneur de Milan auroit retiré ſes troupes du Piemont. Enfin, il fut convenu que dans le cas où les Eſpagnols refuſeroient d'accepter ce traité, le Maréchal de Lesdiguieres, ainſi que tous les Gouverneurs des provinces voiſines, fourniroient des ſecours à la Savoie (1).

Conditions du Traité.

Le Marquis d'Ynoyoſa ne fit nulle difficulté de ſigner ce traité, que Charles-Emanuel eut d'autant plus de peine à accepter, que, quoique très-inférieur en forces aux Eſpagnols, il avoit eu conſtamment l'avantage ſur eux. Car, malgré ſes nombreuſes troupes, d'Ynoyoſa n'avoit pu parvenir à autre choſe qu'à prendre la petite place de Caſtillon; & ſes troupes ſouvent battues par celles de Savoie, étoient encore ſi fort affoiblies par les maladies, que, pour peu que la paix eût été différée, il étoit vraiſemblable que le Duc auroit eû la gloire de les chaſſer de ſes états pour la troiſieme fois. La Cour d'Eſpagne, quelque déſavantage que ſes armes euſſent eû pendant la guerre, fut ſi mécontente, non du traité, puiſqu'il ne renfermoit que les mêmes conditions, à peu de choſe près, de celui qu'elle avoit accepté l'année précédente, mais de la puſillanimité du Gouverneur de Milan, de la crainte perpétuelle, qu'il avoit montrée, quelque ſupériorité que ſes forces lui donnaſſent ſur l'ennemi, & ſur-tout de la maniere peu honorable avec laquelle il avoit retiré les troupes de Piemont, qu'elle fit retomber ſur lui tout le poids de ſon reſſentiment. Philippe III lui envoya ordre d'aller en Eſpagne rendre compte de ſes actions, & principalement du peu de ſoin qu'il avoit eu de conclure la paix avec ce ton d'éclat & de grandeur que la Couronne Eſpagnole avoit conſtamment obſervé dans les affaires d'Italie (2).

D'Ynoyoſa eſt diſgracié par la Cour d'Eſpagne.

Charles-Emanuel, qui n'avoit pas les mêmes raiſons de ſe plaindre de la guerre qui lui avoit été ſi glorieuſe, ni du traité de la paix qui lui étoit utile, exécuta de bonne foi toutes les conventions, & Marini, Préſident de France à la Cour de Turin, ſe rendit à Milan, où au nom de ſon maître, il demanda au Gouverneur de renvoyer les troupes qu'il tenoit encore raſſemblées. D'Ynoyoſa commença, ſuivant ſa coutume, par refuſer, ſous prétexte qu'il n'étoit obligé à autre choſe par le traité d'Aſti, qu'à diſpoſer de ſon armée, de maniere que le Duc ne pût point en prendre ombrage, & que d'ailleurs, rien ne pouvoit empêcher l'Eſpagne de tenir dans le Milanez tout autant de gens de guerre qu'elle le jugeroit à propos. Marini ne ſe rendant point à ces raiſons, parla plus hautement, exigea avec empire ce qu'il étoit venu demander, & en impoſa tellement au Gouverneur, qu'il ſe hâta de congédier les

Charles-Emanuel remplit les conditions du Traité.

(1) Paradin. *Hiſt. de Sav. Mém. de Lesdiguieres. Eleg. Car. Eman. Duc. Sabaud.*
(2) Paradin. *Hiſt. de Sav.* Pagani. *Della guerra di Monferr.*

Digitized by Google

troupes de Naples, de Florence, de Sicile, d'Urbin, & de réformer celles de Lombardie (1). Il s'occupoit de cette opération, lorſque Dom Pedre de Tolede vint lui porter l'ordre ſévere de Philippe III, & prendre le Gouvernement de Milan.

Sect. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

Dom Pedre avoit encore plus de hauteur que le Marquis d'Ynoyoſa, & pour ne point tomber dans la diſgrace de ſon prédéceſſeur, il crut devoir prendre le ton le plus impérieux. Charles-Emanuel l'ayant envoyé viſiter, ſuivant la coutume, par un Ambaſſadeur, le fier Eſpagnol ne crut pas pouvoir, ſans s'abaiſſer, répondre à cette civilité. L'Ambaſſadeur de France, Marini, alla l'aſſurer de la part du Roi T. C. qu'auſſi-tôt qu'il auroit déſarmé, le Duc lui remettroit les places qui lui avoient été priſes, perſuadé qu'également fidelle aux conventions, il reſtitueroit de ſon côté, Oneille, Marro, & les autres poſſeſſions occupées par les Eſpagnols ſur la côte de Gênes. Pedre de Tolede ne voulut ſeulement point écouter cette propoſition, &, bien loin de déſarmer, il fit de nouvelles levées, ſe plaignant, hautement que beaucoup de François étoient reſtés à Turin, ſoit ſous prétexte de maladie, ſoit ſous prétexte d'affaires. Son but étoit, ou de forcer le Duc de Savoie, qu'il connoiſſoit fort mal, à des ſoumiſſions au Roi d'Eſpagne, ou, par les brillantes offres qu'il ſe propoſoit de lui faire, quand il l'auroit intimidé, à le détacher de la France (2). Dom Pédre eût pu ſans doute réuſſir auprès d'un Prince foible ou lâche; mais relativement à Charles-Emanuel, ſa conduite étoit de la plus étrange maladreſſe. Mais ce qui lui paroiſſoit l'autoriſer dans ſes eſpérances, étoit la concluſion des mariages de France & d'Eſpagne; parce qu'il ne doutoit point que la Cour de France, flattée de cette alliance, ne ſacrifiât ſans peine les intérêts du Duc; qui dès-lors reſteroit entierement aſſujetti, & en quelque ſorte à la diſcrétion de l'Eſpagne.

Hauteur de Dom Pedre, nouveau Gouverneur de Milan.

On ne pouvoit raiſonner plus conſéquemment d'après un faux principe; mais par malheur, Dom Pedre de Tolede ne connoiſſoit pas plus les diſpoſitions de la Cour de France que celles du Duc de Savoie (3). Il ſe croyoit pourtant ſi fort aſſuré de la juſteſſe de ſes vues, que changeant tout-à-coup de ton & de manieres, il parla dans les termes les plus obligeans, de ſon dévouement aux intérêts du Duc, auquel il fit les offres les plus ſéduiſantes pour l'engager à prendre le parti de l'Eſpagne, l'aſſurant qu'il lui ſeroit accordé, même au-delà de ſes deſirs, s'il vouloit ſe départir du traité d'Aſti, & écrire à Philippe III une lettre ſoumiſe & reſpectueuſe. Charles-Emanuel ne crut pas à la vérité, devoir agir & parler en ſujet ſoumis & ſuppliant; mais ne voulant pas non plus qu'on pût lui reprocher par-là le refus d'un ſimple compliment, d'avoir retardé le déſarmement des Eſpagnols, il écrivit à Philippe III, comme un Souverain doit écrire à un Souverain, & envoya la lettre ouverte à Don Pedre de Tolede, qui refuſa de ſe charger de la faire paſſer en Eſpagne, déſapprouva beaucoup le ſtyle du Duc de Savoie, qui s'exprimoit en Prince libre & indépendant, & paroiſſoit décidé à faire exécuter le traité d'Aſti. Afin même de ne laiſſer aucun doute ſur ſes intentions,

Offres faites par ce Gouverneur au Duc de Savoie.

Mécontentement du Gouverneur de Milan.

(1) Capriata. Poſſevin. *De Bello Montiferr.* Botero.
(2) Ping. *Aug. Taurin. Elog. Car. Eman. Duc. Sabaud.*
(3) Virgilio. Pagani. *Della guerra di Monferr. Hiſtor. diſcorſo delle coſe di Savoya.*

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

Dom Pedre agit ſi vivement auprès du Duc de Mantoue, que celui-ci déclara ouvertement ne vouloir point exécuter la clauſe du traité concernant ſes ſujets rebelles, fit punir en même tems avec beaucoup de ſévérité quelques-uns des habitans du Montferrat qui avoient pris les armes contre lui, & ordonna qu'on achevât de vendre le reſte des biens du Comte de S. George (1).

Les Vénitiens ſe déclarent pour le Duc de Savoie.

Juſtement irrité de ces infractions, Charles-Emanuel ne ſongea plus qu'à recommencer la guerre; il raſſembla beaucoup de troupes, fortifia ſes places les plus importantes, ſe plaignit amérement de la mauvaiſe foi de la Cour d'Eſpagne, & reçut de la part des Vénitiens les aſſurances les plus poſitives du ſecours de la République. Il envoya auſſi à la Cour de France, où l'on eût deſiré l'exécution du traité d'Aſti, parce qu'il avoit été conclu par la médiation & ſous la garantie du Roi; mais où l'on ne vouloit cependant point ſe brouiller avec l'Eſpagne. Les Princes du ſang preſſerent fortement le Roi Louis XIII de ſe déclarer pour le Duc, auquel ils envoyerent même un député pour l'aſſurer qu'ils ſoutiendroient ſa cauſe: mais, quelque vives que fuſſent leurs inſtances, ils ne purent parvenir qu'à obtenir de Philippe III une lettre, par laquelle il témoignoit au Gouverneur de Milan, le deſir qu'il avoit de voir la paix ſolidement rétablie en Italie (2). Dom Pedre cependant n'eut aucun égard à cette lettre, ſoit qu'elle eût été précédée d'ordres tout oppoſés, ſoit que les Miniſtres Eſpagnols lui promiſſent de faire agréer ſa conduite.

L'Ambaſſadeur de France & le Maréchal de Leſdiguieres propoſent un projet d'accommodement. 1616.

Toutefois, Louis XIII à la ſollicitation des Princes du ſang, envoya en qualité de ſon Ambaſſadeur extraordinaire, Philippe de Béthune, Comte de Celles en Italie, avec ordre de tenter tous les moyens poſſibles, de procurer l'exécution du traité d'Aſti. Charles-Emanuel s'aſſura en même tems les ſecours du Roi d'Angleterre & de la plûpart des Princes proteſtans d'Allemagne. Philippe de Béthune trouva les deux partis également éloignés de la paix. Dom Pedre de Tolede étoit à la veille d'entrer dans le Piemont, à la tête de toutes ſes troupes, & le Duc ſe diſpoſoit à lui en diſputer le paſſage; le Maréchal de Leſdiguieres avoit déja paſſé les Monts, & attendoit à Turin le moment d'agir (3). L'Ambaſſadeur de France concerta avec ce Général un projet d'accommodement: Philippe de Béthune alla en faire part au Gouverneur de Milan, qui ne répondit que d'une maniere ambiguë; enſorte qu'au lieu d'un traité, Leſdiguieres & Béthune n'obtinrent qu'une ſuſpenſion d'armes pour un mois, & ce tems ne fut employé de part & d'autre, qu'à ſe préparer à la guerre la plus vive, malgré tous les efforts du Pape, qui avoit envoyé en qualité de ſon Nonce extraordinaire, le Cardinal Ludoviſio, Archevêque de Bologne, lequel ne put rien obtenir.

Conduite du Duc de Nemours.

Cependant le Duc de Nemours, qui juſqu'alors n'avoit voulu prendre aucun intérêt dans la quérelle, voyant la France, l'Angleterre, l'Egliſe, les Vénitiens & l'Allemagne proteſtante prendre le parti de la Savoie, alla auſſi of-

(1) Capriata. Poſſevin. *De Bello Montisferr.* Buttet.
(2) Paradin. *Hiſt. de Savoie.* Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.*
(3) *Hiſt. du Maréchal de Lesdiguieres.* Pegani *Della guerra di Monferr.*
(4) *Hiſtor. diſcorſo delle coſe di Savoya. Eleg. Cor. Eman. Duc. Sabaud.*

Digitized by Google

offrir à Charles-Emanuel un ſecours de trois mille hommes, & en ordonna la levée dans le Genevois & le Foucigny, où étoient ſituées les terres de ſon apanage: mais à peine ſa troupe fut complette, que changeant de parti, & ſe laiſſant gagner par les offres de l'Eſpagne, il refuſa ſous différens prétextes, de ſe mettre en campagne, attendant le ſecours que devoit lui amener le Marquis de Dogliani, pour ſe jetter ſur la Savoie, dont il s'étoit propoſé de faire la conquête. Son ſecret fut découvert par l'interception d'une lettre de Dom Pedre, dans laquelle il donnoit avis au Miniſtere Eſpagnol du traité qu'il avoit fait avec le Duc de Nemours. D'après cette découverte, le Marquis de Lans, par ordre du Duc de Savoie, ſe ſaiſit d'Annecy & de Rumilly, places du Genevois, tandis que le Prince de Piemont marchoit auſſi contre cet ennemi, qui s'étoit approché déja de la frontiere de Savoie, & qui fut en même-tems en butte aux forces de Lesdiguieres, de Bellegarde & d'Halincourt, Gouverneurs de Bourgogne & de Lyon; enſorte que, ſe voyant auſſi vivement menacé de tous côtés, hors d'état de réſiſter & ſans eſpoir d'échapper au péril, il reconnut ſa faute, recourut à l'indulgence du Prince de Piemont. & ſe crut trop heureux d'être reçu à traiter avec lui (1).

Tandis que la Savoie étoit agitée par ces mouvemens, le Piemont ne préſentoit de toutes parts que des préparatifs de guerre. Charles-Emanuel prêt à entrer en campagne, étoit à la tête d'une armée aguerrie & nombreuſe. Dom Pedre de Tolede, toujours altier & obſtiné, rejetta toutes les propoſitions que le Nonce lui fit, & brulant du deſir de combattre, il fit jetter un pont à la Vilatte, pour faciliter le paſſage, & où il ſe préſenta, ſuivi d'une armée de vingt mille hommes d'infanterie & de trois mille de cavalerie. Le Duc de Savoie étoit occupé à la Motte; &, ſans donner aux ennemis le tems de l'attaquer, il envoya une partie de ſa cavalerie faire des courſes dans le Milanez, s'empara de pluſieurs places dépendantes du Montferrat, & après les avoir miſes au pillage, les réduiſit en cendres, afin qu'elles ne puſſent plus ſervir aux Eſpagnols (2). Le Duc tenta enſuite de brûler, ou de détruire le pont de la Vilatte, mais il ne put y parvenir; de maniere que les deux armées n'étoient ſéparées que par ce pont. La fiere contenance du Duc de Savoie déconcerta Dom Pedre de Tolede, qui commença à ſe répentir de s'être montré ſi difficile, & qui alors eût bien voulu avoir accepté les propoſitions du Nonce Ludoviſio: mais ſa fierté, excitée bientôt par l'inaction des troupes ennemies, l'enhardit au point de marcher pour les combattre. Charles-Emanuel le prévint, & par ſes ordres, le Commandeur de la Manre, à la tête de la cavalerie, chargea les Eſpagnols. Le combat fut vif & meurtrier, il ſe ſoutint pendant quatre heures; mais enfin, la valeur du Duc fixa la victoire ſous ſes drapeaux, & obligea les Eſpagnols de ſe retirer, laiſſant beaucoup de morts ſur le champ de bataille (3).

Hoſtilités & ſuccès du Duc de Savoie.

Combat de la Villatte.

Dom Pedre humilié, tenta de ſe dédommager par la priſe de Crescentin, il n'y fut point heureux, & le Duc plus diligent que lui, ſe trouva, avant les aſſiégeans devant les portes de cette place; de maniere que le Gouverneur

(1) *Hiſt. de Lesdiguieres.* Poſſevin. *De Bello Montisferr.* Botero.
(2) *Eleg. Car. Emm. Duc. Sabaud.* Paradin. *Hiſt. de Sav.* Butet.
(3) *Hiſtor. discorſo delle coſe di Savoya.* Poſſevin. Capriata.

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

Conquêtes du Duc de Savoie.

de Milan étonné, ſe réduiſit à tenter de ſurprendre Bianze & Livorne dans le Canaveys: mais il eſſuya encore une défaite, le Commandeur de la Manta ayant chargé ſi à propos quatre compagnies de cavalerie eſpagnolle, commandées par Vivés, qu'il les défit entiérement, & obligea Vivés de ſe rendre priſonnier. Charles-Emanuel pourſuivit ſa marche conquérante, & s'empara, ſous les yeux-mêmes des ennemis, de preſque toutes les places du Canaveys (1). Le Gouverneur de Milan ſe dédommagea très-foiblement de ces pertes multipliées par la priſe de S. Germain, dont même il ne ſe fût point rendu maître, ſans la perfidie du Commandant, qui ne jouit pas longtems du prix qu'il avoit retiré de ſa trahiſon, le Duc Emanuel l'ayant fait pendre fort peu de tems après. Le Gouverneur de Milan ne s'arrêta que peu dans cette place, où il étoit d'autant plus mal, que toutes les avenues étant occupées par les ennemis, il ne pouvoit tirer des vivres d'aucune part. Il s'avança du côté de Trino, & le Duc alla ſe loger dans l'Abbaye de Locedio. La ſaiſon étoit fort avancée; Charles-Emanuel n'avoit avec lui qu'une partie de ſes troupes, les autres étant logées à des diſtances fort éloignées. Dom Pedre de Tolede qui avoit à ſa ſuite ſon armée entiere, & qui pouvoit compter autant ſur la ſupériorité du nombre, que ſur le déſavantage du poſte de l'ennemi, réſolut de profiter de la circonſtance, & il fit attaquer l'avant-garde du Duc, compoſée en partie de la cavalerie françoiſe, ſous les ordres du Comte de Sault. A peine le combat étoit engagé, que les Eſpagnols attaquerent en même tems l'arriere-garde de l'armée de Savoie, qui n'étant point ſoutenue par l'infanterie françoiſe, fut contraint de ſe retirer dans un bois voiſin. Les forces devinrent alors ſi inégales, que le peu des troupes du Duc, ſe mirent en déſordre, quelques efforts qu'il fit pour les encourager par ſon exemple; rien ne pût arrêter les fuyards, & l'obſcurité de la nuit ſe joignant à la terreur, leur déroute eût été vraiſemblablement complette, ſi Charles-Emanuel n'eût fait ſonner la retraite, qui fut faite avec beaucoup de confuſion, juſqu'à Crescentin, où l'armée ſe rallia (2).

Combat & ſuccès du Gouverneur de Milan.

Retraite précipitée des Troupes du Duc de Savoie.

Le Duc de Savoie peu déconcerté par ce déſavantage, d'autant moins humiliant, que les troupes victorieuſes avoient été dans ce combat quatre fois plus nombreuſes que l'armée vaincue, envoya du ſecours pour pourvoir à la ſûreté d'Aſti & de Bielle, places menacées par les ennemis; & pourſuivant le cours de ſes opérations, il aſſiégea les forts & les villes du Montferrat qui n'étoient point encore tombées en ſon pouvoir. Cependant le Nonce du Pape très-affligé de voir cette guerre s'enflammer chaque jour davantage; redoubla d'activité, pour ramener la paix; il alla faire quelques propoſitions à Dom Pedre de Tolede, qui paroiſſant fort énorgueilli de ſon ſuccès, répondit fiérement que les armes d'Eſpagne ayant fixé la victoire, c'étoit au Duc à faire les premieres démarches & à demander la paix (3). Le Cardinal Ludoviſio peu content de cette réponſe, alla à Trino, demander au Duc ce qu'il avoit à propoſer: mais Charles-Emanuel informé de la véritable maniere de penſer de Dom Pedre, qui, malgré cette affectation de ſupé-

(1) Virgilio. Pagani. *Della guerra di Montferr.* Capriata. Paradin.
(2) Virgilio. Pagani. *Della guerra di Montferr.* Capriata.
(3) Paradin. *Hiſt. de Savoie.* Poſſevin. *De Bello Montiferr.*

Digitized by Google

riorité, étoit fort las de la guerre, & croyoit avoir fait aſſez pour la gloire des armes Eſpagnoles, témoigna la plus froide indifférence, & déclara qu'il lui étoit égal de continuer la guerre, ou de faire la paix. Après bien des difficultés, il y eut enfin une conférence, dans laquelle les Eſpagnols ſe réduiſirent à demander que le Duc déſarmât, reſtituât le premier tout ce qu'il avoit pris dans le Montferrat, ſur la ſimple promeſſe que Dom Pedre donneroit d'en agir enſuite de même (1).

Le Duc ſe diſpoſe à donner une nouvelle activité à ſes opérations.

La conduite de l'Eſpagne, depuis le commencement de la quérelle inſpiroit trop de défiance à Charles-Emanuel pour conſentir à ces propoſitions, & perſuadé qu'auſſi-tôt qu'il auroit déſarmé, le Piemont ſeroit envahi, il rompit la négociation, & dit qu'il étoit réſolu à pourſuivre ſes avantages & le cours de ſes hoſtilités. En même tems il envoya inviter le Maréchal de Lesdiguieres à paſſer les monts, ainſi qu'il s'y étoit engagé. l'Eſpagne avoit à la Cour de France beaucoup de partiſans, & ils firent bien des efforts pour arrêter la marche de ce Général: mais croyant la gloire de l'état & l'honneur même du Roi intéreſſés à l'exécution du traité d'Aſti, Lesdiguieres, ſuivi de ſept mille hommes d'infanterie & de cinq cens chevaux paſſa les monts & ſe rendit à Turin (2). Ce nouveau ſecours irrita vivement le Gouverneur Dom Pedre, qui, moins jaloux de la gloire du Duc, qu'ambitieux d'abaiſſer & d'anéantir même s'il l'eût pu la puiſſance des François en Italie, fit de nouveaux préparatifs pour s'aſſurer l'honneur de la campagne ſuivante. Le ſiege de Vercel devoit être ſa premiere opération dès le retour du printems. Cette place étoit défendue par une ſi bonne garniſon, & ſi bien fortifiée, que très-peu inquiet ſur l'événement, Charles-Emanuel envoya ordre au Prince de Piemont, qui étoit en Savoie, de traverſer les monts avec toutes ſes forces, & de venir ſe jetter ſur les terres du Prince de Meſſeran, de la maiſon de Terrero, entre la Sezia, Vercel & Garinaro, ſur les frontieres du Piemont.

Dom Pedre ſe diſpoſe à aſſiéger Vercel.

Le Prince de Meſſeran dépendoit à la vérité du S. Siege, & il avoit en cette qualité, la liberté de prendre le parti qu'il jugeroit à propos; mais il avoit beaucoup de terres en Piemont, & cette conſidération eût dû lui faire donner la préférence au Duc de Savoie, qui, à cet égard, étoit ſon Souverain. Il traita cependant avec le Gouverneur de Milan, & promit de recevoir garniſon eſpagnolle dans ſes différentes places, auſſi-tôt que le traité auroit été ratifié à la Cour d'Eſpagne (3). Le Prince de Piemont ne lui en donna point le tems, & avant que les Eſpagnols fuſſent entrés dans ces places, il fondit, ſuivi de huit mille hommes & de quatre cens chevaux ſur cette Principauté, inveſtit Meſſeran, qui ſe rendit par capitulation, prit Crevecœur, où Dom Pedre envoya, mais trop tard, un ſecours de deux mille hommes d'infanterie & de trois cens de cavalerie. Ce ſecours fut vivement attaqué, battu & mis en fuite. Dom Sancho de Luna, qui commandoit une forte diviſion de l'armée eſpagnolle, entreprit de venger dès le lendemain la défaite de ſes compatriotes, & s'approcha du camp des ennemis; ſon entrepriſe

Hoſtilités & conquêtes du Prince de Piemont.

(1) *Hiſtor. diſcorſo delle coſe di Savoya. Eleg. Car. Eman. Duc. Sabaud.*
(2) Butter. Botero. Paradin. *Hiſt. de Lesdiguieres.*
(3) Puſſevin. *De Bello Montiſferr.* Paradin. *Hiſt. de Savoie.*

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

fut malheureuſe; ſes troupes furent cruellement battues, il y perdit lui-même la vie, ainſi qu'une partie des vaincus; la fuite déroba le reſte à la pourſuite des vainqueurs (1).

Les Eſpagnols ſont battus. 1617.

Excité par ces avantages, le Duc de Savoie envoya dans le Montferrat le Comte de S. George, & quatre mille hommes des troupes du Maréchal de Leſdiguieres: elles inveſtirent S. Damien, pendant que le Maréchal s'emparoit de la Cyſterne, place voiſine, par où S. Damien eût pu recevoir du ſecours. Ce ſiege fut très-vif par l'intrépide réſiſtance des aſſiégés, qui cependant ne purent ſauver la place. Le château de Garenſas eut le même ſort, ainſi que le fort de Calos. La ville d'Albe ſe défendit avec plus d'opiniatreté, mais enfin abandonnée par les Eſpagnols, qui en étoient ſortis pendant la nuit, les habitans ouvrirent les portes au Duc (2). Il ne reſtoit plus dans les environs, que le Marquis de Mortara, à la tête d'un corps de troupes eſpagnolles; mais les progrès du Duc de Savoie lui inſpirerent une ſi vive terreur, qu'il fit mettre le feu à Canelli, ſe retira précipitamment, & laiſſa tout ce qu'il avoit pris aux Langhes; enſorte que rien ne pouvoit plus s'oppoſer dans ce canton aux conquérans; les Eſpagnols étant reſſerrés avec le Gouverneur dans une très-petite étendue de pays, entre Alexandrie & Tortone. Auſſi, Charles-Emanuel, libre dans ſes opérations, ſe rendit bientôt maître de Monteil, l'une des plus fortes bourgades du Montferrat.

Attaque & priſe de Monteil.

Situation du Duc de Mantoue.

Pendant que l'ennemi dévaſtoit & conquéroit ſes poſſeſſions, le Duc de Mantoue ſe marioit avec une Princeſſe de Florence: il avoit juſqu'alors compté beaucoup ſur l'appui de l'Eſpagne, &, trop aſſuré du ſecours de cette Couronne, il avoit vu ſans trouble la réunion des diverſes Puiſſances alliées du Duc de Savoie; cependant l'expérience lui ayant fait connoître combien il étoit mal protégé; ſenſible à la ſituation déplorable du Montferrat, qui devenoit pour la ſeconde fois le théatre de la guerre, malgré les proteſtations réitérées que l'Eſpagne avoit faites de veiller à la conſervation de ce pays (3), il ſe plaignit amérement à la Reine mere de France, du ſecours que Leſdiguieres avoit conduit lui-même dans le Montferrat, & ſes plaintes, ainſi que ſa ſituation, intéreſſerent ſi fort Marie de Médicis, qu'à ſa ſollicitation, le Roi rappella le Maréchal de Leſdiguieres, dont la retraite affoiblit conſidérablement l'armée de Charles-Emanuel, tandis que celle du Gouverneur de Milan, accrue par les nouveaux ſecours qu'il reçut, ſoit d'Eſpagne, ſoit de Naples, & forte de trente mille cinq cens hommes, alla inveſtir Vercel. Le ſiege de cette place, courageuſement défendue par une excellente garniſon, aux ordres du Baron de Digoine Damas, dura juſques au 29 Juillet, & fut très-meurtrier pour les aſſiégeans, qui y perdirent dix mille hommes, ſoit dans les différentes ſorties des aſſiégés, ſoit par les maladies: mais à la fin, le nombre l'emporta ſur la valeur, & le Duc de Savoie n'ayant pu réuſſir à jetter du ſecours dans cette place, elle fut contrainte de ſe rendre par une capitulation très-honorable; il eſt même vraiſemblable que Dom Pedre de Toledo,

La Cour de France rappelle Lesdiguieres.

Siege de Vercel.

(1) Capriata, Virgilio Pagani: *Della guerra di Monferr.*
(2) Paradin. *Hiſt. de Sav. Hiſt. de Lesdiguieres.* Buttet.
(3) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.* Pagani. Poſſevin.

Digitized by Google

Sect. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

n'eût jamais pu ſe rendre maître de Vercel, ſi cette ville eût été ſecourue par les François, comme le Duc s'y étoit attendu, & comme elle l'eût été, ſi le Conſeil de Louis XIII, eût moins craint de déplaire à la Cour d'Eſpagne: mais cette crainte y avoit tant d'influence, que le Maréchal de Leſdiguieres eut beaucoup de peine à ſe juſtifier du voyage qu'il avoit fait de Piemont (1).

Cependant cette puſillanimité s'évanouit bientôt, & le ſiege de Vercel ne réaliſant que trop les ſoupçons qu'on avoit déja conçus de l'ambition des Eſpagnols, la Cour de France fut dès ce moment tout auſſi favorablement diſpoſée pour Charles-Emanuel, qu'elle lui avoit été contraire. Auſſi, l'Ambaſſadeur de Savoie n'éprouva-t-il aucune difficulté dans la demande qu'il alla y faire d'un ſecours de troupes; on lui accorda cinq vieux régimens d'infanterie, ſeize compagnies de chevaux-légers & quatre mille lansqueners, ſous le commandement de Leſdiguieres, auquel le Roi recommanda pourtant de ſe ſervir de ſes troupes, pour engager les Eſpagnols à faire la paix, & non pour ſuſciter une guerre entre les deux Couronnes; de ſecourir Vercel s'il arrivoit à tems; mais ſur-tout de ne pas être le témoin de ſa perte, afin que la honte n'en rejaillit point ſur les armes françoiſes (2). Ce ſecours fut donné ſi tard, & la marche des troupes fut ſi lente, qu'à Veillane, Leſdiguieres fut informé de la nouvelle de la réduction de Vercel. Ce malheureux événement ne l'empêcha point de paſſer outre, & il fut reçu à Chivas par le Duc, qui y étoit venu, accompagné des Ambaſſadeurs de France & de Veniſe.

La France ſe déclare ouvertement pour le Duc de Savoie.

Conformément aux inſtructions que la Cour lui avoit données, le Maréchal, de concert avec les Ambaſſadeurs de Veniſe & de France, fit différentes propoſitions tendantes à ramener la paix & à réparer autant qu'il étoit poſſible, la perte de Vercel (3): elles furent communiquées au Gouverneur de Milan, qui ne voulant point ſouffrir que les François priſſent en aucune maniere connoiſſance des affaires d'Italie, rejetta tout projet de pacification, & hâta ſes préparatifs pour former le ſiege d'Aſti. Ces diſpoſitions décidérent entierement la Cour de France, à prendre ouvertement la défenſe du Duc de Savoie, qui, par la réunion du ſecours que le Maréchal lui amena, ſe vit à la tête d'une petite armée de quatorze mille hommes; il la conduiſit du côté d'Aſti, pour s'oppoſer aux deſſeins de Dom Pedre, dont les nombreuſes troupes étoient logées le long du Taner, à Solero, Feliſſan, la Rocque, & dans quelques autres bourgs (4). L'armée de Savoie s'avançoit en bon ordre; l'avant-Garde ſous le commandement du Maréchal, le corps d'armée ſous la conduite du Duc, du Prince de Piemont & du Prince Thomas; & l'arriere-Garde ſous les ordres des Comtes de St. George & de Schomberg.

Propoſitions de Paix.

Marche de l'armée de Savoie.

Feliſſan, où une partie des Eſpagnols étoient logés, fut emporté preſqu'auſſitôt qu'aſſailli par le Duc lui-même; il y attendit l'arriere-Garde, dont la marche fut retardée par les heureuſes entrepriſes du Comte de St. George,

(1) *Hiſt. de Leſdiguieres.* Paradin. *Hiſtoire de Savoie.* Guichenon.
(2) Gramond. Capriata. Poſſevin. *De Bello Montiſferr.*
(3) Virgil. Pagani. *Della guerra di Monciferr.* Capriata.
(4) *Elog. Car. Eman. Duc. Sabaud.* Poſſevin. Gramond. Du Cornet.

Digitized by Google

SECT. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont. 1496 1630.*

qui sur sa route, s'empara de Refrancor, Ribardon & Quatordeci. A peine ce brave Général eut joint le Duc, que l'on fut informé de l'arrivée prochaine de Doria, qui venoit de Vercel suivi d'environ trois mille hommes, pour secourir Felissan. Charles-Emanuel l'attendit, & le fit charger, près de Corniento avec impétuosité: Doria se défendit très-courageusement, perdit beaucoup de soldats, &, à la faveur de la nuit, il déroba le reste à la poursuite du vainqueur (1). Charles-Emanuel espéroit que Dom Pedre, si fort intéressé à venger tant de défaites, s'avanceroit avec toutes ses forces, & en viendroit à une action décisive; il l'attendoit avec impatience; son espérance fut trompée; le prudent Gouverneur, quoique ses troupes fussent deux fois plus nombreuses, ne crut pas devoir hasarder une bataille. Le Duc, après avoir fait mettre le feu à Solere, attaqua Non, dont il se rendit maître en peu de jours, malgré la résistance & les sorties de la nombreuse garnison; la Roquette eut le même sort (2).

Combat de Corniento.

Il n'y avoit plus d'obstacles qui arrêtassent le vainqueur, & l'armée espagnolle affoiblie par les pertes considérables qu'elle avoit éprouvées dans ces différens sieges, n'étoit gueres plus en état de résister aux armes victorieuses de Savoie. Content de ses succès, le Duc alla se renfermer dans Asti, où il attendit avec autant de tranquillité que d'indifférence, la suite & l'événement des négociations que l'on faisoit pour la paix. Instruit par l'expérience, Dom Pedre de Tolede ne se refusoit plus aux voies d'accommodement, & c'étoit, au contraire, lui qui faisoit faire de nouvelles propositions au Cardinal Ludovisio & au Comte de Béthune. Il est vrai que dans le même tems, la Cour de France agissoit fortement pour la paix auprès de Philippe III, qui y étoit porté, & ne desiroit pour la conclure, que de recevoir la nouvelle de la prise de Vercel, ses Ministres croyant que le traité seroit plus glorieux pour l'Espagne après cet avantage, & que l'on jugeroit que le Duc de Savoie y auroit été contraint par la supériorité de ses ennemis. Ce fut ce misérable motif de vanité, qui, depuis l'arrivée du Maréchal de Lesdiguieres en Piemont, fit couler de part & d'autre tant de sang (3): mais enfin, cette vanité satisfaite, le projet du traité dressé à Paris, par les plus habiles négociateurs, fut porté à Madrid, où, après plusieurs conférences, il fut agréé par Philippe III.

Le Gouverneur de Milan fait des propositions de Paix.

Traité de Madrid.

Ce traité qui termina aussi la guerre de Frioul entre l'Archiduc de Gretz & les Vénitiens, ne contient que deux articles relatifs à la quérelle des Ducs de Savoie & de Mantoue; le premier concernant l'exécution du traité d'Asti, & le second au sujet de la restitution de tout ce qui avoit été pris de part & d'autre, avant & depuis la paix d'Asti. La France, le Duc de Savoie, celui de Mantoue, toutes les Puissances qui s'étoient intéressées dans cette guerre, accéderent à ce traité: mais par le plus inattendu & le plus extraordinaire des événemens, Dom Pedre de Tolede, sous prétexte qu'il n'avoit point encore reçu des ordres de Philippe, refusa d'accepter le traité de Madrid, feignit de n'en avoir aucune connoissance, & continua la guerre en Piemont, jusqu'à ce

(1) Pagani. *Della guerra di Montferr. Histor. discorso delle cose di Savoya.*
(2) Capriata. Gramond. *Histoire de Lesdiguieres.*
(3) Du Cornet. Possevin. *De Bello Montisferr.* Capriata. Gramond.

Digitized by Google

qu'enfin, mieux informé par la Cour d'Espagne, ou peut-être voyant les progrès de l'affoiblissement de son armée, il consentit à une conférence à Pavie, où après que le traité eût été reconnu & accepté de toutes parts, il fut convenu (1) que le Duc de Savoie désarmeroit dans un mois aux termes du traité d'Asti; qu'il rendroit tout ce qu'il avoit pris sur l'Eglise, sur l'Empire, sur le Duc de Mantoue durant la guerre, & qu'à son tour, le Gouverneur de Milan rendroit tout ce qu'il avoit pris avant & depuis le même traité d'Asti; qu'enfin, tous les prisonniers seroient mis en liberté, & que Dom Pedre désarmeroit dans tout le mois de Novembre, à compter du jour de cette convention, faite le 13 Septembre 1617.

Sect. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1496 1630.

Traité de Pavie. 1618.

Le Gouverneur de Milan observa fidellement ces conventions; & les clauses du traité de Madrid, ainsi que celles de celui de Pavie furent exécutées: de maniere que cette guerre si fatigante & si meurtriere, étant totalement éteinte, Charles-Emanuel, qui y avoit acquis beaucoup de gloire, ne songea plus qu'à réparer par la sagesse de son gouvernement, les maux qu'un aussi long orage avoit occasionnés; il y parvint à force de prudence, de soins, d'activité (2).

Conduite du Duc de Savoie pendant la paix.

Les obligations qu'il avoit à la France, lui firent desirer l'exécution du projet formé par Henri IV, il y avoit plusieurs années, de marier une Princesse de France avec le Prince de Piemont. Henri avoit accordé Elisabeth sa fille aînée à ce jeune Prince; mais la mort de ce grand Monarque ayant retardé l'accomplissement de cette alliance, & dans la suite Elisabeth ayant été mariée avec le Roi d'Espagne, Charles-Emanuel fit demander pour son fils la Princesse Catherine, seconde sœur de Louis XIII. Le Maréchal de Lesdiguieres & le Baron de Marcieux se chargerent de faire cette demande; elle fut très-favorablement accueillie par le Roi. Le Prince Cardinal se rendit à la Cour de France, où il signa au nom de son frere le contrat de mariage, & peu de tems après, le Prince de Piemont & le Prince Thomas allerent à Paris, où cette union fut célébrée avec la plus grande magnificence (3).

Mariage du Prince de Piemont avec Catherine sœur de Louis XIII.

Tandis que cette alliance resserroit les nœuds qui unissoient la France & la Savoie, la mort de l'Empereur Matthias occupoit l'Allemagne, incertaine sur le choix du Prince qui seroit placé sur le trône de l'Empire. La Couronne Impériale étoit disputée par quatre prétendans qui divisoient les Electeurs. Ces aspirans étoient Ferdinand d'Autriche, Roi de Hongrie & de Bohême, Albert d'Autriche, Archiduc de Flandre; Maximilien, Duc de Baviere, & Charles-Emanuel, Duc de Savoie. Les trois premiers concurrens avoient sans contredit de grands droits à l'élection; mais la plûpart des Princes d'Allemagne desiroient que la Couronne Impériale, étant élective & non héréditaire, sortît enfin de la Maison d'Autriche, dont ils étoient mécontens ou jaloux; & ce fut dans cette vue, que Charles-Emanuel fut proposé, comme réunissant, plus qu'aucun Prince de son tems, toutes les qualités qu'on desiroit dans le Chef de l'Empire; la grandeur,

Mort de l'Empereur Matthias. 1619.

(1) *Hist. de Lesdiguieres.* Pagani. Possevin. Paradin. *Hist. de Savoie.*
(2) *Elog. Car. Eman. Duc Sabaud.* Ping. *Aug. Taurin.* Buttet.
(3) Paradin. *Hist. de Savoie. Hist. de Lesdiguieres.* Botero.

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

l'éclat de la naiſſance, le courage, la valeur, la prudence, des états aſſez étendus pour faire reſpecter ſa puiſſance, mais trop peu auſſi pour inſpirer des craintes. On ne pouvoit lui oppoſer comme raiſon d'excluſion, la qualité de Prince étranger, puiſque la maiſon de Savoie tire ſon origine de l'antique maiſon de Saxe, & que d'ailleurs, le Duc, ainſi que ſes Ancêtres avoit le titre de Prince & de Vicaire-Général de l'Empire en Italie. Cependant quelque favorable que fuſſent les diſpoſitions des Princes d'Allemagne, la maiſon d'Autriche l'emporta, & Ferdinand, Roi de Hongrie, fut élu Empereur (1).

Ferdinand, Roi de Hongrie eſt élu Empereur.

Le paix ſe ſoutenoit en Italie depuis le traité de Pavie, & Philippe III, pour marquer, du moins en apparence, combien il deſiroit d'entretenir le calme dans ces contrées, rappella en Eſpagne Dom Pedre de Tolede, Gouverneur de Milan & le Marquis de Mortara, qui par leur caractere difficultueux & leur goût pour les troubles, faiſoient craindre chaque jour quelques nouveaux ſujets de mécontentement, ou de rupture. Le Duc de Feria, qui fut ſubſtitué à Dom Pedre de Tolede, étoit regardé comme un Seigneur très-modéré, & nullement entreprenant (4). Les Princes d'Italie applaudirent au choix de la Cour d'Eſpagne. Mais ces applaudiſſemens furent de très-courte durée, & la conduite du nouveau Gouverneur ne reſſembla que trop à celle de ſes prédéceſſeurs, ſoit que l'ambition naturelle des Eſpagnols ne leur permette point de vivre paiſiblement, & de ſe reſtreindre à leurs poſſeſſions, lorſqu'ils trouvent l'occaſion de s'aggrandir, ſoit que le nouveau Gouverneur ne fit que ſe conformer aux ordres qu'il avoit reçus de Madrid.

Le Duc de Feria ſuccede à Dom Pedre de Tolede au Gouvernement de Milan.

Entre le Milanez, le Tirol & les poſſeſſions des Vénitiens, il eſt une vallée qui jadis avoit appartenu au Duché de Milan, & qui, ſous le regne de Louis XII, avoit été engagée aux Griſons pour quatre cens mille écus, en payement des arrérages dus pour les ſervices rendus par les Griſons lors de la conquête du Milanez. Cette vallée appellée la *Valteline*, étoit depuis cette époque aſſujettie aux Griſons, auxquels nul Souverain ne l'avoit diſputée. Les habitans de cette vallée avoient perſévéré dans le catholicisme, au milieu des diſputes de réligion qui avoient ſi violemment agité ces contrées, & quoique les Griſons euſſent embraſſé les opinions de Luther (3). Il eſt très-difficile que la diverſité des Religions n'entraîne point l'eſprit de fanatisme & de rebellion; ſur-tout, lorſque l'intolérance aigrit les diſputes des deux religions oppoſées. C'eſt ce qui arriva dans la Valteline, dont les habitans ne s'occuperent que des moyens de ſecouer le joug des Griſons, qu'ils regardoient comme des hérétiques, & auxquels, par cela même, ils croyoient que le Ciel ne leur permettoit point de reſter aſſujettis. Dans cette folle idée, ils deſiroient impatiemment de rentrer ſous la domination des Ducs de Milan; & ils y étoient fortement excités par les Eſpagnols, d'autant plus empreſſés à ſuſciter une guerre dans cette vallée, qu'ils eſpéroient de s'en ſaiſir, & de ſe procurer un paſſage facile d'Italie en Allemagne (4).

Mouvemens dans la Valteline ſecondés par les Eſpagnols.

Le

(1) Guichenon. Buttet. *Recueil de discours Politiques.* Edition de 1632.
(2) *Hiſtor. discorſo delle coſe di Savoya.* Paradin. *Hiſt. de Sav.*
(3) Simler. *Hiſt. de la Confédér. Helvétique.*
(4) Buttet. Botero. Paradin. *Hiſtoire de Savoie.*

Digitized by Google

Sect. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1496 1630.

Le complot du soulèvement fut fait avec tant de secret, qu'au moment où les Grisons s'y attendoient le moins, les catholiques de la Valteline prirent les armes, se jetterent sur tout ce qu'il y avoit de protestans dans la vallée, en massacrerent un nombre très-considérable, chasserent les autres & reçurent des troupes espagnolles. Les Suisses irrités de cette sédition, se plaignirent de l'injustice d'un procédé aussi nuisible aux Grisons leurs voisins & leurs alliés: les Princes d'Italie, quoique très-catholiques, ne virent qu'avec beaucoup d'ombrage cette entreprise qui devoiloit les vues des Espagnols. La Cour de France, alliée des Grisons, se plaignit aussi; mais ne voulant point encore agir à force ouverte, & être la premiere à rompre la paix, elle chargea le Maréchal de Lesdiguieres, récemment élevé à la dignité de Duc & Pair, d'aller conférer avec le Duc de Savoie sur les moyens qu'il y avoit à prendre pour pacifier cette quérelle naissante (1). Lesdiguieres & Bullion se rendirent à Turin, & il fut convenu entr'eux, Charles-Emanuel & l'Ambassadeur de Venise, que les Espagnols seroient invités à se départir de la protection qu'ils avoient donnée aux habitans de la Valteline, & à les laisser sous la domination des Grisons; que dans le cas, où la Cour d'Espagne ne se rendroit point à cette invitation, le Roi de France armeroit & inviteroit les Suisses, les Vénitiens, ainsi que tous les Princes d'Italie à se réunir pour s'opposer à cette usurpation.

Massacre des Protestans dans la Valteline. 1620.

Depuis cette résolution, aussi vive que juste, Louis XIII envoya le Seigneur de Bassompierre auprès du Roi Philippe IV, qui venoit de succéder à Philippe III, & qui, reconnoissant l'injustice de la cause des rebelles, accorda tout ce que le Roi de France demandoit. Ensorte que, par un traité fait à Madrid, le 25 Avril 1621, il fut convenu (2) que toutes les garnisons étrangeres sortiroient de la Valteline; que les choses seroient remises au même état où elles étoient avant la revolte, & que l'on démoliroit tous les forts construits depuis les premieres hostilités, avec abolition de tout ce qui s'étoit passé. Si l'exécution de ce traité rétablit le calme en Savoie, il n'en fut pas de même chez les Suisses, irrités de l'obstination du Duc de Feria, qui refusa de se soumettre à ces conventions. Il y eut à ce sujet une diete à Lucerne, où le Pape, les deux Rois & tous les Cantons Helvétiques envoyerent leurs Ambassadeurs: mais cette conférence n'opéra rien; le Gouverneur de Milan persista, & la guerre se ralluma plus vivement que jamais entre les Grisons & les habitans de la Valteline, soutenus par les Espagnols; la fortune seconda les revoltés, & les Grisons furent contraints d'accepter les conditions d'un traité qui fut conclu à Milan, & par lequel ils permirent la liberté de conscience dans la vallée de la Valteline, accorderent au Roi d'Espagne, à perpétuité, le passage par leur pays, & renoncerent à toute Souveraineté sur la Valteline, au moyen de vingt-trois mille ducats, que les habitans de cette vallée payeroient aux Grisons tous les ans par forme de tribut, sous le cautionnement du Roi d'Espagne (3).

Traité de Madrid qui termine ces troubles. 1621.

Traité de Milan.

Les Princes d'Italie & les Vénitiens sur-tout, furent si vivement irrités de

(1) *Hist. de Lesdiguieres.* Paradin. *Hist. de Savoie.*
(2) *Elog. Car. Eman. Duc. Sabaud. Hist. de Lesdiguieres.* Fortunat. *Spechr. Helv. Rhetica.*
(3) *Hist. de la Confédér. Helvétique.* Simler. *de Rep. Helvet.*

Digitized by Google

SECT. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

ce traité, qu'ils résolurent de se liguer avec la France & le Duc de Savoie contre l'Espagne, & de contraindre par la force des armes cette puissance à rendre la Valteline aux Grisons. Louis XIII, trop occupé alors contre les protestans de son royaume, auxquels il avoit le malheur de faire la guerre en Languedoc, ne pouvoit rompre encore avec l'Espagne : mais cette cruelle quérelle n'eut pas plutôt été terminée, à Montpellier, que Charles-Emanuel se rendit à Avignon, où Louis XIII étoit allé faire quelque séjour, & ce fut dans cette ville que fut fait le projet d'un traité secret entre le Roi de France, les Vénitiens & le Duc de Savoie contre l'Espagne (1). Philippe IV ne tarda point à être informé de cette Confédération, & pour la déconcerter, il remit toutes les places & tous les forts que les Grisons occupoient dans la Valteline, entre les mains du Pape Grégoire XV, pour les garder en dépôt jusqu'à ce qu'il eût prononcé sur les droits de celui à qui ces places devoient appartenir, & qui les recevroit du Souverain-Pontife.

Confédération de la France, les Vénitiens & le Duc de Savoie contre l'Espagne. 1622-1623.

La ligue fut en effet déconcertée par ce trait de politique, auquel on ne s'attendoit pas ; Grégoire XV accepta le dépôt, & par ses ordres, Dom Horace, son frere, & Général de l'Eglise, alla mettre garnison dans les forts de la Valteline, de Chiavene & de Rive. Cependant la Cour d'Espagne ne jugeant point encore ce moyen suffisant, crut que la voie la plus sûre de détacher le Duc de Savoie de la confédération, étoit de lui offrir des avantages qui tendissent à aggrandir considérablement ses états (2). Dans cette vue, il lui fut proposé le mariage de la Princesse Marie de Mantoue sa Petite-fille, avec le Prince Philibert son fils, avec promesse de faire donner à Marie le Montferrat en dot, après la mort du Duc Ferdinand & du Prince Vincent, qui n'avoient point d'espérance de laisser des successeurs. Outre le motif déja fort puissant de détacher par cette offre le Duc de Savoie de la confédération, la Cour d'Espagne y avoit encore un intérêt fort important : en effet, le Duc de Mantoue & son frere mourant sans lignée, le Duc de Nevers étoit incontestablement appellé à leur succession, comme le plus proche parent de la maison de Gonzague, & les Espagnols ne cherchoient qu'à diminuer la puissance du Duc de Nevers, fortement attaché à la France. D'ailleurs, c'étoit gagner beaucoup, que d'assurer le Montferrat au Prince Philibert, entiérement dévoué à l'Espagne, & par le moyen duquel on avoit l'espérance de voir le Duc de Savoie son pere s'attacher à la même cour (3). Charles-Emanuel ne vit en effet que les plus grands avantages dans cette alliance, à laquelle il consentit très-volontiers, & dont les articles furent arrêtés secrétement & signés à Mantoue ; mais peu de tems après, la mort du Prince Philibert renversa les projets de Philippe, & fit évanouir l'espérance de ce mariage.

Politique espagnole.

Rien cependant n'avoit pu engager Charles-Emanuel à perdre de vue les objets de la ligue concertée à Avignon. Le Pape Urbin VIII, successeur de Grégoire XV, s'occupoit des moyens de terminer, en qualité d'Arbitre, la contestation suscitée au sujet de la Valteline, & il ne restoit plus d'autre dif-

Le Pape Urbin VIII paroît disposé à prononcer sur l'affaire de la Valteline.

(1) Paradin. *Hist. de Savoie.* Fortunat. Spechr. *Helvet. Rhætica.*
(2) Capriata. Pagani. *Della guerra di Monferr.* Buttet.
(3) *Hist. de Lesdiguieres.* Possevin. *De Bello Montisferr.* Paradin. *Hist. de Sav.*

Digitized by Google

ſiculté que les prétentions des Eſpagnols, concernant le paſſage qu'ils vouloient ſe réſerver par cette vallée. L'Ambaſſadeur de France à Rome, Sillery, ne réfléchiſſant point aux conſéquences de cette demande, y conſentit, & fut rappellé par ſa Cour qui le déſavoua, & lui ſubſtitua le Comte de Béthune, avec ordre de preſſer le jugement du Pape; mais ſur-tout la reſtitution de la Valteline aux Griſons. Urbin VIII propoſant des moyens qui annonçoient les plus fatigantes lenteurs, Louis XIII envoya François Annibal d'Eſtrées, en qualité de ſon Ambaſſadeur, pour remettre les Griſons en poſſeſſion de ce qu'on leur avoit uſurpé, & pour engager les Suiſſes à ſeconder cette entrepriſe (1). L'Eſpagne avoit en Suiſſe une puiſſante cabale; cependant, après bien des difficultés, d'Eſtrées parvint à perſuader aux Griſons d'employer la voie des armes, & aux Suiſſes de les ſoutenir de toute leur puiſſance.

Plan des opérations des Puiſſances conféderées. 1624.

Louis XIII fort ſatisfait de cette négociation, réſolut de ne pas différer plus long-tems l'exécution du traité d'Avignon, &, par ſes ordres, le Cardinal de Richelieu convint avec l'Abbé Scaglia, Ambaſſadeur de Savoie, qu'au 15 de Septembre ſuivant, les troupes de France ſe trouveroient en Breſſe, dans le Bugey & le pays de Gex; celles de Veniſe aux environs de Milan, de la Valteline & des Griſons; & les troupes de Savoie ſur la frontiere de Milan & des Griſons; que l'armée françoiſe fourniroit à François-Annibal d'Eſtrées douze cens hommes d'infanterie, & quatre cens de cavalerie, & que le reſte demeureroit ſous le commandement du Maréchal Duc de Lesdiguieres, récemment décoré de la dignité de Connétable, & qui ſe joindroit à l'armée du Duc de Savoie, pour entrer ſur les terres de Gênes & y attirer les armes eſpagnolles, pendant qu'à la faveur de cette diviſion, on exécuteroit dans la Valteline les opérations projettées (2).

Hoſtilités & progrès des François dans la Valteline.

Conformément à ces arrêtés, d'Eſtrées s'aſſurant les paſſages de Steich & du pont du Rhin chez les Griſons, pénétra dans la Valteline, où il ſe ſaiſit de Pianta-Mala, Soudrio & Tira, malgré tous les efforts du Marquis de Bragny, Général de l'armée du Pape. La ſaiſon ne lui permettant point de continuer ſon invaſion, il prit ſur les lieux-mêmes, ſon quartier d'hiver, & dès les premiers jours du printems ſuivant, il s'empara de Morbeigno, Travonne, Orbinio, Bormio & Chiavenne. Urbin VIII ſe plaignit amérement de l'injure que lui faiſoit le Roi de France, en s'emparant à force ouverte des châteaux & des forts dépoſés entre ſes mains, & gardés par les troupes du S. Siege. Louis XIII ne fit aucune attention à ces cris impuiſſans; & tout ce qu'Urbin VIII put obtenir, fut une ſuſpenſion d'armes pour deux mois dans la Valteline (3). Philippe IV oppoſant ligue à ligue, forma de ſon côté, une conféderation en Italie, entre le Grand Duc de Florence, les Ducs de Parme, de Modene, & les Républiques de Gênes & de Lucques, enforte que la guerre s'enflammant chaque jour davantage, on fit de part & d'autre, les plus grands préparatifs. A l'égard de la diverſion méditée dans l'état de Gênes, il fut convenu que la France tiendroit ſur la côte de Gênes

(1) Caprista. Fortunat. Spechr. *Helvet. Rhetica.*
(2) *Hiſt. de Lesdiguieres.* Capriata. Paradin. *Hiſt. de Savoie.*
(3) Gramond. Paradin. *Hiſt. de Savoie.* Capriata.

Digitized by Google

SECT. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

une armée navale; soit afin de favoriser les convois qu'on feroit venir de France, soit pour arrêter au passage tous les secours que l'Espagne pourroit envoyer aux Génois: &, comme Gênes eût pu faire passer pour très-injuste la guerre qu'on lui déclaroit, & qui au fond, n'avoit d'autre objet, que de favoriser l'entrepise de la Valteline, Louis XIII prit pour prétexte le recouvrement & la réduction de cette République, qui jadis avoit fait partie du Royaume, & qui n'en avoit été soustraite que par la négligence des Rois ses prédécesseurs. Quant à Charles-Emanuel, il avoit reçu des offenses particulieres des Génois, & il étoit autorisé à leur faire la guerre, non-seulement à cause du Marquisat de Zuccarel qu'ils avoient acquis, quelque instance qu'il leur eût faite de lui céder cette possession, qu'il avoit achetée avant eux (1); mais encore le Duc avoit à venger les procédés insolens de la populace de Gênes, qui avoit reçu & traité avec le mépris le plus outrageant le portrait de ce Prince. D'ailleurs, Charles-Emanuel ne pouvoit oublier le secours que cette République avoit fourni aux Espagnols, lors de l'invasion d'Oneille & de Marro.

Motifs de guerre de la part de la France & du Duc de Savoie.

Marche de l'armée Françoise & de celle du Duc de Savoie.

L'Armée du Connétable de Lesdiguieres rassemblée en Bresse & en Bugey, étoit de 6000 hommes & de 600 chevaux; elle passa les monts & prit la route de Loppiata, dans la vue d'attaquer les Génois; celle du Duc de Savoie, composée de douze mille hommes d'infanterie & de trois mille chevaux, marcha vers Cremolin, se saisit de Voutry, Piego, Castro & de trois forts que les Génois avoient fait construire sur la montagne de Roussillon, & gardés par trois mille hommes, commandés par Jérôme Doria, qui ne put résister à l'impétuosité des attaques de l'armée de Savoie (2). Le Connétable fut tout aussi heureux à Loppiata, qu'il mit au pillage; il envoya ensuite forcer Capriata, & s'approcha de Gua, place forte, & défendue par Nicolas Doria, soutenu de cent-vingt nobles Génois & d'une garnison de mille hommes. Le Comte de Verrue, l'un des Maréchaux de camp de l'armée de Savoie, s'avança à la tête de deux régimens & des gardes du Duc, pour soutenir les assiégeans; mais à peine il eut paru, que Doria s'éloigna de Gua, qui se rendit à la premiere sommation, ainsi que Novy, dont les portes furent ouvertes au Marquis d'Uxelles, Maréchal de camp du Connétable, avant même qu'il eût fait les premieres attaques de cette place (3).

Siege de Gavy.

Le Maréchal de Lesdiguieres, après avoir assuré ses conquêtes, marcha à l'attaque de Gavy, place d'autant plus importante, qu'elle étoit, de ce côté, la derniere de l'Etat de Gênes. Dans sa marche, cette armée rencontra & mit en déroute cinq compagnies de deux cens hommes chacune, que les Napolitains envoyoient au secours des Génois: ceux-ci irrités, par la perte de tant de places, confierent à Martin Caracciolo des troupes nombreuses, avec ordre de secourir Gavy, & de se loger à Ostaage, où il se réuniroit à Guasco & à quelques autres chefs qui y étoient avec six cens hommes. Charles-Emanuel prit son poste à Carrozzio, situé à environ une lieue d'Ostaage, & à demi-lieue de Gavy. Caracciolo s'approchant de Gavy, attaqua les

Combat d'Ostaage.

(1) *Eleg. Car. Eman. Duc. Sabaud. Hiſtor. discorſo delle coſe di Savoya.* Gramond.
(2) Paradin. *Hiſt. de Savoie.* Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.*
(3) Gramond. Botero. Paradin. *Hiſt. de Savoie.*

Digitized by Google

lignes du retranchement du Duc, & les défenſeurs de Gavy eſpérant beaucoup de cette attaque, firent une vive ſortie; mais elle ne fut point heureuſe; & le Duc fit à ſon tour attaquer le fort par Sentena, qui s'en rendit le maître; les troupes génoiſes entreprirent de ſe défendre; mais quatre de leurs eſcadrons qui s'étoient avancés les premiers, furent attaqués par trois régimens de Savoie, écraſés & mis en déroute. Le corps d'armée de Charles-Emanuel parut alors, s'approcha d'Oſtaage, forca les retranchemens & obligea les ennemis de ſe jetter dans le bourg, où il y eut un combat de deux heures. Le bourg fut emporté, les ennemis ſe retirerent au château, où ils furent également forcés (1). Cette journée fut très-funeſte aux Génois, qui perdirent 23 drapeaux, plus de deux mille hommes, & leurs meilleurs capitaines.

Le Duc de Savoie veut aſſiéger Gênes.

Pendant ce combat, le Maréchal de Leſdiguieres preſſoit vivement Gavy, qui après la plus forte réſiſtance, fut contraint de capituler. Excité par la victoire à de nouveaux triomphes, Charles-Emanuel vouloit que ſans perdre de tems, on formât le ſiege de Gênes; & tout paroiſſoit en effet, annoncer le ſuccès de cette grande entrepriſe: car, abattus & conſternés par leurs défaites, les Génois en proie à la terreur, ne ſe fuſſent que très-foiblement défendus, & ils comptoient ſi peu eux-mêmes ſur leurs forces, qu'ils avoient déja fait paſſer leur tréſor à Porto-Venere, leurs femmes & leurs effets les plus précieux en Sicile & en Portugal. Charles-Emanuel expoſa ces raiſons au Connétable Leſdigieres; elles étoient très-preſſantes, & la réduction de cette ville paroiſſoit inévitable (2); mais le Général François ne vouloit point ſe prêter aux vues du Duc, & s'excuſa ſur les maladies & les combats qui avoient affoibli ſon armée, il prétendit d'ailleurs, que les vivres manqueroient pendant la durée du ſiege, outre que l'artillerie n'étoit pas en aſſez bon état, & que les troubles excités du côté de la Rochelle par Soubiſe & Rohan, ne permettoient pas à l'armée dont le Roi auroit peut-être beſoin, de s'engager dans une entrepriſe étrangere, tandis que la rebellion s'allumoit dans le ſein de la France. Louis XIII n'avoit nul beſoin de l'armée du Connétable, l'artillerie étoit en très-bon état, le Duc avoit pris des meſures qui excluoient toute crainte de manquer de vivres, & le refus du Connétable étoit fondé ſans doute ſur des motifs tout différens, & qu'on ne démêla point. Ses ennemis en prirent occaſion de le calomnier, & allerent même juſqu'à dire que ſa véritable raiſon étoit l'argent qu'il avoit reçu des Génois. Mais ces calomnies ne prirent aucune conſiſtance, & le Maréchal Duc de Leſdigueres étoit à cet égard au deſſus de tout ſoupçon (3).

Le Maréchal de Leſdiguieres s'oppoſe à cette entrepriſe.

Plan des nouvelles opérations.

Quoiqu'il en ſoit, ce réfus délivra les Génois de leurs vives allarmes, & le ſiege de Savonne ayant été réſolu, le Prince de Piemont, ſuivi d'une partie de l'armée, marcha du côté de cette place, tandis que le Duc de Savoie & le Connétable demeurerent avec le reſte de l'armée ſur la frontiere, afin de s'oppoſer au grand ſecours que le Duc de Feria venoit de préparer en Lombardie pour le ſervice des Génois. La marche du Prince de Piemont fut une ſuite continuelle & rapide de ſuccès, & depuis Nice juſqu'à Savonne, il

(1) *Hiſt. de Gênes. Hiſt. de Leſdiguieres.* Gramond.
(2) *Eloge Car. Eman. Duc. Sabaud.* Gramond. Capriata.
(3) *Hiſt. de Leſdiguieres.* Paradin. *Hiſt. de Savoie. Hiſt. de Gênes.*

Digitized by Google

Sect. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

conquit tout, ſoumit tout à la domination de Savoie; enſorte que dans trois mois au plus, Charles-Emanuel & les François s'étoient emparés de cent ſoixante-quatorze places fortes, ſur les Génois (1). Ces triomphes euſſent été plus éclatans encore, & l'Etat de Gênes eût été inévitablement conquis en entier, s'il y eût eu moins de méſintelligence entre le Duc de Savoie & le Connétable. Charles-Emanuel ne pouvoit pardonner au Général François de s'être oppoſé au ſiege de Gênes, & le Maréchal Duc étoit plus mécontent de n'avoir pas le commandement en chef; il étoit encore plus irrité de la gloire dont s'étoit couvert le Duc, qui, à la vérité, avoit exécuté par lui-même les plus brillantes entrepriſes de cette campagne. Auſſi, cherchant à retarder les progrès de ſes armes, le Maréchal agiſſoit avec la plus rebutante lenteur, & le peu d'activité qu'il mettoit dans toutes ſes opérations, ne faiſoit que trop connoître ſes intentions au Duc, qui voyoit également avec le plus grand déplaiſir l'armée françoiſe s'affoiblir & ſe diſſiper, par la facilité de Leſdiguieres à donner leur congé à tous les ſoldats qui le demandoient (2).

Méſintelligence entre le Duc de Savoie, & le Maréchal de Lesdiguieres.

Le Duc de Savoie eſt inſtruit de ſes mauvaiſes intentions.

Cette méſintelligence s'accrut de moment en moment, & Charles-Emanuel ne douta plus des diſpoſitions de ce Général, lorſqu'il fut inſtruit des ſecretes négociations qu'il y avoit entre Etienne Spinola, Noble Génois, priſonnier de guerre à Oſtaage, & Marini, Ambaſſadeur de France en Piemont. Il ſçut encore mieux à quoi il devoit s'en tenir, par l'inaction de l'armée demeurée en Piemont, en l'abſence du Prince de Piemont. Cette inaction fut telle, que les habitans de la vallée de Pozzevara, ſujets de la République de Gênes, aſſiegérent hardiment Savignon, qui fut contraint de ſe rendre, avant que le Duc de Savoie, qui y conduiſoit un ſecours de quatre mille cinq cens hommes, fut arrivé; enſorte que tout ce qu'il put faire, fut de favoriſer la retraite de la garniſon à travers les troupes ennemies (3). Cependant, tandis que le Prince de Piemont marchoit à Savonne, le Duc de Feria ſe mettoit en campagne, à la tête d'une armée de vingt-cinq mille hommes: on croyoit qu'il entreprendroit de recouvrer pour les Génois les places qu'ils avoient perdues; mais on fut très-étonné, lorſqu'on le vit marcher du côté de la Savoie, qu'il s'étoit propoſé d'attaquer. On ſçut auſſi que le Marquis de Ste. Croix s'étoit embarqué avec quatre mille hommes dans le deſſein de défendre Savonne. Aqui étant la premiere place qui fermoit à l'armée du Duc de Feria l'entrée du Piemont, le Gouverneur de Milan aſſiégea cette place, où commandoit Quillais, Sergent de Bataille de l'armée françoiſe, & qui fut obligé de ſe rendre, par la lâcheté, ou la trahiſon des Valéſans, qui refuſerent obſtinément de ſe défendre.

Marche du Duc de Feria.

Aqui ſe rend au Duc de Feria.

Cependant Charles-Emanuel & le Connétable avertis de la marche & des projets du Duc de Feria, ſe rendirent à Spigno, & rappellerent de Savonne le Prince de Piemont, afin d'oppoſer leurs forces réunies à celles du Gouverneur de Milan, le Prince de Piemont s'empara de Cairo, malgré la réſiſtance d'une nombreuſe garniſon, compoſée de Napolitains & de Milanois.

(1) *Hiſtor. diſcorſo delle coſe di Savoya. Eleg. Car. Emm. Duc. Sabaud.*
(2) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.* Buttet. Botero.
(3) Capriata. Gramond. *Hiſt. de Lesdiguieres.*

Digitized by Google

Sect. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

Toutes les troupes du Duc de Savoie & du Connétable ſe rendirent, à Beſtagne, à une lieue d'Aqui, dans la réſolution d'arrêter les Eſpagnols, ou de leur livrer bataille, & de les empêcher de prendre Nice-de-la-Paille qu'ils s'étoient propoſés d'attaquer (1); mais le Duc de Féria ne ſortit point du lieu où il s'étoit poſté, & dans lequel il s'étoit d'autant plus avantageuſement retranché, qu'il étoit inacceſſible de tous côtés, à l'exception d'un ſeul endroit, où même il n'y avoit que deux hommes de front qui puſſent paſſer à la fois. Le Prince de Piemont ne crut pas devoir haſarder un combat, d'autant plus inégal, qu'outre l'avantage du poſte, les troupes eſpagnoles étoient trois fois plus nombreuſes que celles du Prince de Piemont. Il continua ſa route, les Eſpagnols ſortirent de leur poſte, ſuivirent cette petite armée, qu'ils n'oſerent attaquer, malgré leur ſupériorité. Cependant après quelques jours de marche, les deux armées ſe rencontrerent dans la vallée de Manuſtere, & ſi près l'une de l'autre, que le combat devint inévitable. Les Eſpagnols entreprirent de s'emparer d'une maiſon ſituée ſur une éminence, & dont le Prince de Piemont vouloit s'aſſurer auſſi; cet incident fit engager le combat; il fut auſſi fatal aux Eſpagnols, qui y perdirent beaucoup de ſoldats, que glorieux à la petite armée du Prince de Piemont, qui, victorieux, & n'ayant éprouvé preſqu'aucune perte parmi les ſiens, ſe réunit, à Canel, à l'armée du Connétable, & d'où ils allerent à Aſti, parce que l'on croyoit le Duc de Féria dans l'intention d'aſſiéger cette place (2).

Combat de Manuſtere.

Toutefois, ſi le Prince de Piemont enchaînoit par ſa valeur, la victoire ſous ſes drapeaux, la fortune faiſoit ailleurs cruellement éprouver ſon inconſtances & ſes caprices au Duc de Savoie. En effet, à peine le Prince de Piemont ſe fut éloigné de la riviere de Gênes, où il avoit ſoumis une ſi grande étendue de pays, que les places conquiſes méditerent de ſe ſoulever, & de rentrer ſous la domination génoiſe; l'eſpérance du ſecours qu'amenoit le Marquis de Ste. Croix hâta ce ſoulevement, Novy donna au reſte des places le ſignal, Roſſillon, Gua, Campo, ſuivirent l'exemple de Novy, & chaſſerent les garniſons piémontoiſes & françoiſes. Gavy, où commandoit Sancy, gentilhomme François, ſe rendit avec la même facilité; & cette révolution auſſi ſubite qu'inattendue, acheva d'ulcérer Charles-Emanuel contre le Connétable (3). Cependant le Duc de Féria ſe flattant que la fortune lui ſeroit auſſi propice qu'aux Génois, s'approcha d'Aſti, & fit jetter un pont ſur la riviere de Verſa, qui baigne les murs d'Aſti: & ce fut là qu'il ſe fortifia, comme s'il eût été réſolu de commencer le ſiege. Il avoit avec lui dix-huit mille hommes d'infanterie & quatre mille de cavalerie: mais quelques formidables que fuſſent ces forces, le Prince Thomas & le Maréchal de Créqui, à la tête ſeulement de huit cens chevaux, attaquerent le Duc de Féria avec tant d'intrépidité, qu'il quitta honteuſement le pont, & ſe retira dans le plus grand déſordre; il fut vivement pourſuivi par la cavalerie de Savoie & de Piemont, & il s'éloigna par la fuite la plus précipitée.

Défaite honteuſe du Duc de Féria.

Le Gouverneur de Milan cherchant à réparer ſa honte, reçut quelques

(1) Paradin. *Hiſt. de Savoie.* Gramond. *Hiſt. de Lesdiguieres.*
(2) *Eloge. Car. Eman. Duc. Sabaud.* Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sax.*
(3) Capriata. *Hiſt. de Lesdiguieres.* Fortunat. Spehr. *Helvet. Rhetica.*

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

jours après un affront encore plus humiliant. Suivi de toute ſon armée, il entreprit le ſiege de Verrue, place de très-peu d'importance, & nullement fortifiée; il l'inveſtit, comme s'il eût été queſtion de la plus forte ville de l'Europe; & il commençoit ſes premieres attaques, lorſque le Marquis de S. Rezan s'avançant, par ordre du Duc, traverſa tranquillement les troupes ennemies, & entra dans Verrue, tambour battant & enſeignes déployées. Toutefois, malgré ce ſecours, Verrue dépourvu de toute eſpece de fortifications ne ſembloit pas pouvoir tenir, & ſa priſe eût été auſſi facile que peu glorieuſe: néanmoins cette place fut encore l'écueil des Eſpagnols, qui tenterent vainement pluſieurs aſſauts, furent conſtamment repouſſés, & obligés enfin de lever le ſiege, & de ſe retirer couverts de confuſion. Ils laiſſerent une foule de ſoldats & d'officiers devant cette bicoque, qui n'eût été pour eux d'aucune utilité, s'ils s'en fuſſent emparés & qui devint un monument éternel de leur foibleſſe & de la ſupériorité de Charles-Emanuel (1).

Le Duc de Feria échoue encore plus honteuſement devant une Bicoque.

Le Marquis de Ste Croix recouvre toutes les places priſes ſur les Génois.

Le Marquis de Ste. Croix ſe ſignaloit avec autant d'éclat que les Eſpagnols terniſſoient en Piemont la réputation de leurs armes: il recouvra toutes les places conquiſes par le Prince de Piemont ſur la riviere de Gênes, prit Oneille, Marro, ſe rendit maître des vallées de Prela, de Pigna, de Zuccarel, entra en Piemont, dans la vue de ſeconder les aſſiégeans de Verrue, & s'empara d'Ormea, ſur la frontiere de l'Etat de Gênes, ſoumit Garrés, & eût paſſé dans le Marquiſat de Ceve, ſi le Duc de Savoie envoyant une partie de ſes troupes, ne l'eût contraint de reprendre le chemin de la riviere de Gênes. Les hoſtilités étoient beaucoup moins vives dans la Valteline: elles furent même tout-à-fait ſuſpendues, juſqu'au retour du Cardinal Barberin, qui en étoit parti pour ſe rendre à la Cour de France en qualité de Légat, laiſſant de grandes eſpérances d'amener les choſes à une pacification entiere & générale. Il fut trompé dans ſon attente, & les moyens qu'il propoſa ne furent point accueillis (2). Mais pendant qu'il s'occupoit du ſoin de terminer la guerre, les Eſpagnols, d'accord avec le Nonce du Pape, traverſoient par leurs intrigues les levées que les François faiſoient faire dans les cantons d'Underwald & d'Uri: & en même tems ils envoyerent chez les Griſons des nouvelles troupes, qui s'emparerent des poſtes les plus avantageux dans le Terze de Sotto, gardés par les Vénitiens; mais les François ne tarderent point à recouvrer ces poſtes; & à chaſſer même de Chaumont les Eſpagnols auxquels il ne reſtoit plus dans toute la Valteline, que le fort de Rive, qui, malgré ſes formidables fortifications eût été cependant emporté, ſi la rigueur de l'hiver eût permis aux François d'en faire le ſiege (3).

Succès des armes Eſpagnoles chez les Griſons.

Charles-Emanuel s'étoit propoſé, lorſque les ennemis eurent été contraints d'abandonner le ſiege de Verrue, de les pourſuivre, de pénétrer dans le Milanez, & d'y former quelque grande entrepriſe; mais la même raiſon, c'eſt-à-dire, l'apreté de l'hiver ne le lui permit point: enſorte que cette cam-

(1) Capriata. Guichenon. Paradin. *Hiſt. de Savoie.*
(2) *Hiſt. de Gêne.* Capriata. Ping. *Aug. Taurin.* Buttet.
(3) *Elog. Car. Eman. Duc. Sabaud.* Gramond, Capriata.

Digitized by Google

campagne, glorieusement terminée, le Connétable de Lesdiguieres & le Maréchal de Crequy se retirerent à Grenoble; leur armée laissée sous le commandement des Marquis de Vignolles & d'Uxelles, prit son quartier d'hiver en Piemont, ainsi que les troupes du Duc de Savoie, qui ne songeant qu'à poursuivre aussi vivement qu'il seroit possible la guerre contre les Espagnols, envoya le Prince de Piemont son fils à la Cour de France, pour disposer le Roi à lui fournir les plus puissans secours. Louis XIII accueillit favorablement cette demande, & son Conseil résolut de faire l'armement le plus formidable & de le faire passer en Italie dès le retour du printems; l'intention du Roi étoit même de confier le commandement de l'armée françoise au Prince de Piemont (1). Mais du Fargis, Ambassadeur de France en Espagne, ayant fait quelques ouvertures de paix au Comte Duc d'Olivarez, au sujet de la guerre de la Valteline, les deux négociateurs arrêterent, (sans avoir eu la précaution, du moins du Fargis, de se munir d'un plein pouvoir relatif à cette importante négociation), & signerent un traité entre les deux Couronnes, par lequel il fut convenu que les affaires des Grisons & de la Valteline seroient remises au même état où elles étoient avant les premieres hostilités de 1617; que le catholicisme seroit la seule religion exercée & soufferte dans cette vallée; que les habitans jouiroient du droit d'élire leurs Gouverneurs, ainsi que leurs Magistrats, pris, soit chez eux mêmes, soit parmi les Grisons, qui, dans tous les cas, auroient le droit de confirmer l'élection: que tous les forts, soit récemment, soit anciennement construits dans cette vallée, seroient remis au Pape, pour être démolis; que les Rois de France & d'Espagne seroient sincérement tous leurs efforts pour rétablir la paix entre les Princes avec lesquels ils s'étoient ligués dans cette guerre, & qu'avant que de leur fournir, soit ouvertement, soit en secret aucune sorte de secours, ils tenteroient les moyens possibles de les porter à un accommodement (2).

Sect. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1496 1630.

Le Prince de Piemont va demander en France des secours qui lui sont accordés.

1626.

L'Ambassadeur de France & le Ministre d'Espagne concluent un traité de paix.

Quoique Louis XIII n'eût donné, du moins ouvertement, à du Fargis, aucun pouvoir de conclure la paix, il ne fit cependant aucune difficulté d'approuver ce traité, & il le ratifia d'autant plus volontiers, que la Valteline demeurant en Souveraineté aux Grisons, les passages de cette vallée restoient à la disposition des François, à l'exclusion des Espagnols, ce qui avoit été le seul motif qui eût engagé la France dans cette guerre. Mais Louis XIII & le Comte Duc d'Olivarez, furent les seuls à qui ce traité fut agréable; Charles-Emanuel en fut d'autant plus offensé, que les deux Ministres n'ayant rien stipulé au sujet de ses contestations avec les Génois, il sembloit qu'on n'eût eu à cet égard, d'autre but que de l'abandonner aux Espagnols (3). Le Prince de Piemont, que Louis XIII, dans le tems même que l'on concluoit ce traité, berçoit de l'espérance de la Lieutenance-Générale de l'armée françoise en Italie, se crut joué, fut encore plus irrité que son pere, se plaignit amérement à la Cour de France, où il étoit encore, &, afin qu'on ne doutât point de son mécontentement; il prit congé du Roi, & se retira en Savoie.

Mécontentement du Duc de Savoie, du Prince de Piemont & des Vénitiens.

(1) *Hist. de Lesdiguieres.* Capriata. Paradin. *Hist. de Savoie.*
(2) *Hist. de Louis XIII.* Capriata. Paradin. *Hist. de Savoie.*
(3) *Histor. discorso delle cose di Savoya.* Paradin. Capriata. Gramond.

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

Les Vénitiens, deſquels on n'avoit fait aucune mention dans ce traité, en furent également très-offenſés: mais le Roi intéreſſé à ſoutenir l'ouvrage de du Fargis, envoya deux Ambaſſadeurs, l'Aubeſpine & Bullion, le premier à Veniſe, le ſecond en Savoie, pour appaiſer les mécontentemens de ces deux Puiſſances. L'Aubeſpine réuſſit à Veniſe, & Bullion, après quelques débats, eut un plein ſuccès auprès du Duc de Savoie. Les Griſons & les Cantons Helvétiques agréerent auſſi ce traité, dont les conditions furent exactement remplies & obſervées de toutes parts (1). Il ne reſtoit donc plus à terminer, que les différens entre le Duc de Savoie & les Génois; cet accommodement fut précédé de bien des difficultés, & même de quelques violentes hoſtilités: car, tandis qu'Olivarez cherchant à reconcilier Charles-Emanuel avec le Roi d'Eſpagne, agiſſoit vivement pour obliger la République de Gênes à ſatisfaire aux différentes demandes du Duc de Savoie, Brancaccio, Gouverneur d'Ormea, ſoit de lui-même, ſoit par ordre des Génois, ſortit avec ſa garniſon, & tenta de ſurprendre Brighe, place dépendante du Piemont; il fut vigoureuſement repouſſé, perdit beaucoup de monde, & fut contraint de ſe retirer précipitamment avec les débris de ſa garniſon. Charles-Emanuel ulcéré de ce procédé, réſolut de s'en venger, & dans cette vue, il tenta de ſurprendre à ſon tour Zuccarel, à la faveur des intelligences qu'il avoit avec le Gouverneur: mais cette tentative ne fut pas plus heureuſe que celle de Brancaccio. Le Duc de Guiſe ſortit en même tems du port de Marſeille avec ſept galeres, dans le deſſein de faire une invaſion dans l'Iſle de Corſe, afin d'obliger par là les Génois à contenter le Duc de Savoie (2). Avant que de ſe mettre en mer, il avoit publié les ordres qu'il prétendoit avoir reçus du Roi, & l'on ne doutoit point qu'il n'allât ſoumettre & envahir entiérement cette iſle; mais au grand étonnement de Charles-Emanuel, qui avoit fait ſeul tous les frais de cet armement, cette armée navale ne fit que ſe montrer à la vue de Gênes, alla ſéjourner quelque tems à Marzocco, ſous prétexte d'attendre un vent plus favorable, & rentra dans le port de Marſeille, ſans avoir rien entrepris, ni ſur Gênes, ni ſur la Corſe. Cette expédition vraiement ridicule, éclaira le Duc ſur le peu de ſecours qu'il avoit à attendre de la Cour de France; il en fut encore plus certain, lorſque les Génois, enhardis par la retraite du Duc de Guiſe & par l'inutilité de l'entrepriſe ſur Zuccarel, ayant pris & ſaccagé Pigna & Buſſo, ſes plaintes à la Cour de France ne firent preſque point d'impreſſion: enſorte que, n'attendant plus ſa vengeance, que de la force de ſes propres armes, il réſolut de faire une guerre ſanglante aux Génois: mais quelques nouveaux incidens ſuſpendirent cet orage.

Difficultés entre les Génois & le Duc de Savoie.

Expédition du Duc de Guiſe en Corſe, & ridiculité de cette entrepriſe.

Ferdinand, Duc de Mantoue, mourut ſans enfans, & laiſſa ce Duché à Vincent de Gonzague ſon frere, qui avoit épouſé la Princeſſe de Bozzolo; cette Princeſſe étoit trop âgée pour que le nouveau Duc pût eſpérer d'en avoir des enfans, & il pourſuivit à Rome la diſſolution de ſon mariage, dans le deſſein d'épouſer la jeune Princeſſe Marie ſa niece (3). Impatient d'obtenir cette diſſolution, il envoya un Ambaſſadeur à la Cour de France, pour

(1) *Hiſt. de Veniſe. Elog. Car. Eman. Duc. Sabaud.* Paradin. *Hiſt. de Savoie.*
(2) *Hiſt. de Gênes.* Capriata. Guichenon. *Hiſt. Gen. de la Roy. Maiſ. de Sav.*
(3) Pagani. *Della guerra di Monferr.* Gramond. Capriata.

Digitized by Google

que le Roi s'intéreſsât dans cette affaire auprès du Souverain-Pontife. Mais ce n'étoit point là du tout l'intention de Louis XIII, qui étoit au contraire, fort intéreſſé à empêcher cette diſſolution. En effet, Vincent de Gonzague étoit âgé, infirme, & d'une ſanté chancellante qui ne promettoit pas une vie fort longue. S'il mouroit ſans enfans, Charles Gonzague, Duc de Nevers, devoit, comme ſon plus proche parent, recueillir ſa ſucceſſion, & il étoit d'autant plus important que ce fut lui qui parvint au Duché de Mantoue, qu'étant François & particuliérement attaché à cette Couronne, Louis XIII, dans le cas d'une guerre en Italie, pouvoit plus compter ſur lui, que ſur tout autre Prince.

Sect. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

La France travaille à aſſurer Mantoue au Duc de Nevers.

Outre le Duc de Nevers, beaucoup d'autres prétendans aſpiroient à la ſucceſſion de Ferdinand; telle étoit Marguérite de Gonzague, Ducheſſe douairiere de Lorraine, & ſœur des trois derniers Ducs de Mantoue: tel étoit encore Ferdinand de Gonzague, Prince de Guaſtalla, & couſin du Duc Vincent. L'un & l'autre de ces aſpirans étoient fortement ſoutenus par l'Empereur & par le Roi d'Eſpagne, ce qui faiſoit vivement deſirer leur excluſion par la Cour de France (1). Ainſi, quelque peu diſpoſé que fut Louis XIII à favoriſer le mariage du Duc Vincent avec Marie, il ne manqua point de lui envoyer le Marquis de S. Chamond, en qualité d'Ambaſſadeur, pour lui offrir, non-ſeulement ſa protection, ſa bienveillance & ſa recommandation auprès du Pape, mais auſſi ſon aſſiſtance dans toutes les affaires où il la jugeroit utile. Le Marquis de S. Chamond eut ordre auſſi de propoſer au Duc de Mantoue, dans le cas où le Pape refuſeroit d'accorder la diſſolution demandée, le mariage de la Princeſſe-Marie ſa niece avec Charles de Gonzague, Duc de Réthelois, & de le déclarer ſucceſſeur au Duché de Mantoue, après la mort du Duc de Nevers ſon pere (2). Le Duc Vincent, qui d'après la proteſtation de Louis XIII, ſe flattoit plus que jamais d'obtenir à Rome, la caſſation de ſon mariage avec la Princeſſe Bozzelo, donna, ne croyant point s'engager, toutes les aſſurances que l'Ambaſſadeur deſiroit.

Propoſitions du Duc de Savoie au Duc de Nevers.

Cependant Charles-Emanuel prévoyant la mort prochaine du Duc Vincent, & ne doutant point que le Duc de Nevers ne lui ſuccédât, crut devoir, afin de prévenir une nouvelle guerre, faire connoître les prétentions de la maiſon de Savoie ſur le Duché de Monſferrat, & tâcher d'engager le Duc de Nevers, avant même qu'il parvint à la ſucceſſion, à terminer cet ancien différend. Mais les négociations entamées à ce ſujet, furent rompues par la Cour d'Eſpagne, & même par celle de France; celle-ci étant plus intéreſſée à voir le Monſferrat entre les mains du Duc de Nevers, qu'au pouvoir du Duc de Savoie (3). Cependant la ſanté du Duc Vincent dépériſſoit de jour en jour, & après qu'on lui eut fait nommer les Ducs de Nevers & de Réthelois pour ſes ſucceſſeurs, on hâta ſi précipitamment le mariage de la Princeſſe Marie avec le Duc de Réthelois, que, malgré la répugnance de la jeune Princeſſe même, cette union fut célébrée, ſans le conſentement de Charles-Emanuel, Aïeul-maternel de Marie, & ſans celui de la Ducheſſe douairiere de Mantoue, mere de la jeune Princeſſe.

La France rompt la Négociation.

Mariage précipité de la Princeſſe Marie avec le Duc de Réthelois. 1627 1628.

(1) Paradin. *Hiſt. de Savoie. Hiſtor. diſcorſo delle coſe di Savoya.*
(2) *Hiſt de Louis XIII. Elog. Car. Eman. Duc. Sabaud.* Capriata Gramond.
(3) Poſſevin. *De Bello Montiſferr.* Capriata. Paradin. *Hiſt. de Savoie.*

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

A peine cette alliance fut formée que le Duc Vincent expira; le Duc de Nevers ſe hâta de ſortir de France, ſe rendit à Mantoue, où il ſe mit en poſſeſſion des Duchés de Mantoue & de Montferrat; procédé qui offença également l'Empereur, qui prétendoit que le Duc de Nevers ne pouvoit entrer dans ſes états, ſans lui en avoir demandé l'inveſtiture, & avant que l'on eût prononcé ſur les prétentions de la Ducheſſe de Lorraine & du Prince de Guaſtalla; le Roi d'Eſpagne, encore plus fâché d'avoir dans le voiſinage du Milanez, un Prince auſſi étroitement attaché à la France; & enfin le Duc, encore plus ulcéré que l'Empereur & le Roi d'Eſpagne, & qui regardoit comme un ſenſible affront, que l'on eut ainſi diſpoſé de la main de la Princeſſe Marie ſa petite-fille, à laquelle il avoit projetté de donner pour époux le Prince Cardinal ſon fils; mariage qui lui eût aſſuré un nouveau titre ſur le Montferrat (1).

La ſituation du Duc de Savoie étoit d'autant plus embarraſſante, que la guerre avec le Duc de Nevers lui paroiſſoit inévitable, & qu'il ne pouvoit cependant point l'entreprendre, ſans ſe brouiller avec Louis XIII, protecteur déclaré du Duc de Mantoue. A ces motifs de mécontentement ſe joignoit le ſouvenir amer de l'abandon total qu'on avoit fait de ſes intérêts lors du dernier traité. D'ailleurs, inſtruit de l'averſion de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne pour le Duc de Mantoue, contre lequel ils faiſoient des préparatifs dans la vue de l'obliger de ſortir d'Italie, il réſolut de profiter de ces circonſtances & de ſe joindre aux Eſpagnols, pour ſe ſaiſir d'une partie du Montferrat, s'il ne pouvoit s'emparer de tout ce Duché (2). Louis XIII ſe donna beaucoup de ſoins pour détourner cet orage; il fit faire les offres les plus ſéduiſantes à Charles-Emanuel, qui les rejetta & pourſuivit ſes projets. Pendant qu'il ſe diſpoſoit à porter le fer & la flamme dans le Montferrat, le nouveau Duc de Mantoue crut devoir, pour affoiblir la ligue formée contre lui, ſe rendre l'Empereur favorable & lui demander l'inveſtiture des Duchés de Mantoue & de Montferrat; mais cette demande tardive lui fut refuſée, & l'Empereur envoya même le Comte de Naſſau en qualité de Commiſſaire Impérial, pour ſe ſaiſir, & mettre en ſequeſtre, au nom du Chef de l'Empire, ces deux Duchés, afin qu'ils fuſſent remis à celui des prétendans qui y auroit le meilleur droit (3).

L'Empereur envoie ſaiſir & mettre en ſequeſtre les Duchés de Mantoue & de Montferrat.

Dom Gonzales de Cordoue, Gouverneur de Milan, deſiroit vivement qu'on accablât le Duc de Mantoue; mais il ne vouloit pas que ce fut l'Empereur, encore moins que ce Monarque fit ſaiſir les nouvelles poſſeſſions du Duc de Nevers: D'ailleurs, aimant mieux décider cette conteſtation par la voie des armes, que par celle des diſcuſſions juridiques, il preſſa fortement Charles-Emanuel de ſe joindre à lui, & de le ſeconder dans l'expédition du Montferrat, dont il repréſentoit la conquête comme très-facile. Cette invitation étoit fort dans le goût du Duc de Savoie; mais en apparence il la reçut froidement, afin que l'Eſpagne lui fit un meilleur parti; & il fut en même-tems vivement recherché par la France, qui mit en uſage tous les moyens poſſibles de le détacher.

Efforts de la France pour s'attacher le Duc de Savoie.

(1) *Hiſtor. discorſo delle coſe di Savoya.* Capriata. Gramond.
(2) Capriata. Paradin. *Hiſt. de Sav.* Guichenon.
(3) Gramond. *Hiſtorico discorſo delle coſe di Savoya.* Pagani. Capriata.

de l'Eſpagne. Cependant après avoir fait mûrement des réflexions ſur le parti le plus convenable à ſes intérêts, il conclut un traité avec le Gouverneur de Milan, & il fut convenu entr'eux que le Duc de Savoie ſe rendroit maître de toutes les places du Montferrat, à l'exception de Cazal; le Pont de Sture, Aqui, Nice-de-la-paille & de quelques autres places peu importantes, tandis que le Gouverneur de Milan aſſiégeroit Cazal, & que le Marquis de Montenegro ſe jetteroit ſur le Duché de Mantoue (1), où, avec une forte armée, il prendroit tout ce qu'il pourroit. Auſſi-tôt que ce traité eût été ſigné, Charles-Emanuel congédia tous les François qui ſe trouvoient dans ſes Etats, ne retint que Marini, Ambaſſadeur de France, en ôtage, juſqu'à ce que l'Ambaſſadeur de Savoie en France fut de retour en Piemont, & tandis que Gonzales alloit aſſiéger Cazal, Charles-Emanuel, à la tête d'une petite armée de quatre mille hommes & de douze cens chevaux, ſe jetta dans le Montferrat, où il ſe rendit maître en fort peu de jours d'Albe, de Trino, & de pluſieurs autres places. Gonzales eut moins de ſuccès devant Cazal, où les aſſiégés oppoſérent une ſi vive réſiſtance, que les troupes du Gouverneur de Milan repouſſées avec perte dans toutes leurs attaques, ſe réduiſirent à faire le ſiege de Nice-de-la-paille, qui fourniſſoit aux habitans & à la garniſon de Cazal les vivres & les munitions. Ce ſiege couta encore beaucoup de ſang aux Eſpagnols, qui, à la fin pourtant, entrerent dans la place par compoſition.

Sect. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

Traité de ligue entre le Gouverneur de Milan & le Duc de Savoie.

Siege de Cazal par Gonzales, & conquête du Duc de Savoie dans le Montferrat.

Pendant ces hoſtilités le Comte de Naſſau ſe préſenta aux portes de Mantoue: l'entrée lui en fut refuſée, parce qu'on ne vouloit pas lui permettre d'y commander au nom de l'Empereur, ni d'y placer une garniſon allemande (2). Le Duc de Mantoue réduit à la plus inquiétante ſituation, environné des armées des Puiſſances ennemies, hors d'état d'arrêter les progrès des conquérans de Montferrat, & pour comble de déplaiſir, ne pouvant eſpérer des ſecours de Louis XIII, alors trop occupé au ſiege de la Rochelle, pour ſonger à ſoutenir des guerres étrangeres, prit le parti de lever à ſes frais une armée en France, ſuivant la permiſſion que le Roi lui en avoit donnée. Cette armée fut compoſée de quinze à ſeize mille hommes, & il en donna le commandement au Marquis d'Uxelles, qui, arrivé en Dauphiné, envoya de la part du Roi un député à Turin, pour demander paſſage par le Piemont. Charles-Emanuel n'eut garde de conſentir à cette propoſition, & bien loin de permettre le paſſage des François, il déclara au député du Marquis d'Uxelles, qu'il iroit en perſonne avec le Prince de Piemont combattre cette armée, & qu'il avoit expreſſément défendu à tous ſes ſujets de fournir des vivres d'aucune nature aux François, par-tout où ils ſe préſenteroient pour paſſer ſur ſes terres (3). Et en effet, tandis que le Marquis d'Uxelles étoit en Dauphiné, hors d'état d'aller plus loin, faute d'argent pour la ſolde de l'armée, le Duc fit garder & fortifier toutes les avenues & tous les paſſages du Piemont.

Le Duc de Mantoue leve une armée en France, ſous la conduite du Marquis d'Uxelles.

Le ſiege de Cazal continuoit toujours, & Gonzales éprouvoit la même ré-

(1) *Eleg. Car. Eman. Duc. Sabaud.* Capriata. Gramond. Poſſevin. Paradin.
(2) Paradin. *Hiſt. de Savoie.* Capriata. Gramond.
(3) *Eleg. Car. Eman. Duc. Sabaud.* Poſſevin. Pagani.

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

ſiſtance de la part des aſſiégés. Pendant qu'il tentoit d'emporter cette place intéreſſante, le Pape ſe donnoit beaucoup de mouvemens pour tâcher d'éteindre cette guerre; Scapi, Evêque de Plaiſance, ſon Nonce extraordinaire; Gollo, ſon Nonce ordinaire & Saquetti allerent ſucceſſivement à Turin, à Mantoue, à Cazal, firent beaucoup de propoſitions & n'opérerent rien. Tandis qu'ils négocioient infructueuſement, le Duc de Savoie, à la tête d'une armée de 12000 hommes d'infanterie & de 2000 de cavalerie, à laquelle s'étoit joint un corps de 5000 hommes détaché de l'armée de Gonzales, alla ſe camper à l'entrée de la vallée de Vrayta, où il avoit fait conſtruire un fort (1). Le Marquis d'Uxelles, ſuivi de toute ſon armée ſe préſenta bien-tôt & entreprit de forcer ce paſſage; mais cette tentative lui réuſſit fort mal; il fut cruellement repouſſé, & après un combat fort vif, ſon armée fut complettement battue, diſperſée & miſe en fuite, laiſſant ſur le champ de bataille une foule de morts; ſes bagages & une partie de l'artillerie reſterent au pouvoir du vainqueur. Le Duc n'abuſa point de ſa victoire, & pour témoigner les égards qu'il conſervoit pour Louis XIII, il défendit à ſes troupes de pourſuivre les vaincus ſur les terres de France. Cette action mémorable couvrit de gloire Charles-Emanuel, & de déplaiſir le Duc de Mantoue, qui fit d'inutiles efforts pour adoucir le reſſentiment de l'Empereur (2).

L'Armée du Marquis d'Uxelles eſt battue par le Duc de Savoie.

Louis XIII avoit enfin pris la Rochelle, & cet important avantage ne le rendant que plus ſenſible à la ſituation déplorable du Duc de Mantoue, il forma la généreuſe réſolution d'aller lui-même en force le dégager des divers ennemis qui envahiſſoient ſes états. Les fatigues du ſiege de la Rochelle avoient conſidérablement affoibli l'armée françoiſe; & d'ailleurs, on étoit alors au tems le plus rigoureux de l'hiver; ces conſidérations ne purent ralentir le zele du Roi de France, qui partit au plus fort de l'hiver, à la tête de vingt-deux mille hommes d'infanterie & de trois mille de cavalerie. Les Vénitiens avoient promis un ſecours de douze mille hommes, & le Duc de Mantoue devoit fournir ſix mille hommes d'infanterie & douze cens chevaux. Avant ſon départ, Louis XIII avoit fait équiper une armée navale, dont il avoit donné la conduite au Duc de Guiſe & au Maréchal d'Eſtrées, avec ordre de côtoyer la côte de Nice, tandis que François de l'Hôpital ſe jetteroit ſur la Breſſe & dans le Bugey. Le Roi de France parvenu en Dauphiné, envoya un député à Turin, pour demander au Duc de Savoie le paſſage des François dans ſes états: Charles-Emanuel répondit, qu'aucun traité ne l'obligeoit à ſe rendre à cette demande; que d'ailleurs, n'ayant pris dans le Montferrat que des places & des poſſeſſions qui depuis fort long-tems appartenoient à ſa maiſon, il ne voyoit qu'avec étonnemement le Roi de France accourir avec une armée, pour lui ravir ſes conquêtes, que ce procédé le ſurprenoit d'autant plus, qu'étant Beau-Pere d'une fille de France, il étoit plus naturel que le Roi défendit ſa cauſe, que les intérêts du Duc de Mantoue: qu'au reſte, il étoit prêt à défendre ſes droits & ſon pays juſqu'à la derniere goutte de ſon ſang (3).

Le Duc de Savoie refuſe le paſſage à l'armée françoiſe.

(1) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.* Gramond. Capriata.
(2) Poſſevin. Pagani. *Hiſtor. diſcorſo delle coſe di Savoya.* Paradin. *Hiſt. de Savoie.*
(3) *Elog. Car. Eman. Duc. Saboud.* Gramond. Capriata.

Digitized by Google

Sect. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

Cependant l'armée françoiſe continua ſa route, & elle avoit déja pénétré juſqu'au paſſage du Mont-Genevre, lorſque le Prince de Piemont allant par ordre de ſon pere, à Chaumont, il y eut une conférence avec le Cardinal de Richelieu, qui fit des propoſitions très-avantageuſes, ſi le Duc conſentoit à lui livrer le paſſage; mais ce fut par cela même que ces offres étoient au deſſus de l'attente de Charles-Emanuel, qu'il ne crut pas devoir y compter. Il en fit à ſon tour, & le Cardinal jugeant que l'intention du Duc n'étoit que de donner pendant la négociation le tems aux Eſpagnols de prendre Cazal, les rejetta; de maniere que cette défiance mutuelle prolongea les hoſtilités entre la France & la Savoie. (1) En effet, les François attaquerent impétueuſement les barricades de Suze, & le Duc ſecondé de ſon fils, les défendit avec une valeur qui penſa lui être fatale; car, dans le plus grand feu de l'action, abandonné des Eſpagnols, qui ſe retirerent en déſordre, il reſta preſque ſeul expoſé aux armes des François, & courut les plus grands dangers. Les barricades furent forcées, ainſi que les forts de la citadelle de Suze, qui ſe rendirent à Louis XIII. Ce ſuccès quelqu'éclatant qu'il fut, n'étoit encore pour les François qu'un foible avantage, parce que l'armée de Charles-Emanuel retranchée à Villanne, ne pouvoit que l'incommoder beaucoup, ſoit en interceptant les vivres, ſoit en l'empêchant de ſecourir Cazal. (2)

Les François forcent les barricades de Suze.

Le Cardinal de Richelieu qui ſentoit combien ces obſtacles nuiroient aux opérations des François, travailla de toute ſa puiſſance à moyenner un accommodement entre le Roi de France & le Duc de Savoie. C'étoit-là préciſément tout ce que deſiroit Charles-Emanuel; qui n'avoit dans cette guerre d'autre intérêt que celui de ne pas perdre les poſſeſſions du Montferrat qu'il avoit recouvrées. Il envoya pour la ſeconde fois le Prince de Piemont auprès du Cardinal de Richelieu: & bientôt ils conclurent, au nom des deux Souverains, un traité, par lequel le Duc de Savoie accorda paſſage au Roi & à ſon armée pour le ſecours de Cazal, promit de fournir des vivres à l'armée françoiſe, & pour gage de ſes promeſſes, remit à Louis XIII la citadelle de Suze & le fort de S. François, à condition que ces deux places ſeroient gardées par les Suiſſes. De ſon côté, le Roi Louis XIII s'obligea de faire délivrer à Charles-Emanuel, par le Duc de Mantoue, en compenſation de tous les droits de la maiſon de Savoie ſur le Montferrat, la ville de Trino en propriété, avec quinze mille écus d'or de rente, conſentant que le Duc retint toutes les places qu'il avoit conquiſes, juſqu'à ce que la citadelle de Suze & le fort de S. François lui fuſſent reſtitués. (3) Outre ces conditions qui devoient être rendues publiques, le Cardinal de Richelieu & le Prince de Piemont étoient convenus par des articles ſecrets, que le Prince de Piemont feroit entrer dans Cazal mille charges de bled & cinq-cens charges de vin, quatre jours après la date de ce traité, rédigé le 11 Mars; que le Duc informeroit Dom Gonzales des conditions du traité, & qu'il lui feroit dire que le Roi de France ayant ſçu que le Roi d'Eſpagne ne s'étoit jamais propoſé de dépouiller le Duc de Mantoue de ſes états, S. M. T. C. n'avoit pas formé

Traité entre Louis XIII & le Duc de Savoie. 1629.

Articles ſecrets du traité.

(1) Poſſevin. Pagani. Paradin. *Hiſtoire de Savoie.*
(2) *Hiſtor. Diſcorſo delle coſe di Savoya.* Capriata. Pagani.
(3) Paradin. *Hiſt. de Savoie.* Gramond. Pagani.

Sect. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496 1630.

non plus le deſſein d'attaquer les états du Roi d'Eſpagne; & que pour ménager ſes bonnes intentions à cet égard, Louis XIII conſentoit que Nice-de-la-Paille fut gardée, au nom de l'Empereur par les Suiſſes, qui la remettroient au Duc de Mantoue auſſi-tôt qu'il auroit obtenu l'inveſtiture de ſes états; que le Duc de Savoie donneroit libre paſſage au Roi, ou à l'armée de France, dans le cas où celui qui commanderoit à Nice pour l'Empereur, ou bien les Suiſſes, manqueroient à ce qu'ils auroient promis: enfin, que Dom Gonzales ne tenteroit aucune entrepriſe ſur les états du Duc de Mantoue, & que dans ſix ſemaines il rapporteroit la ratification du traité par le Roi d'Eſpagne. (1)

Dom Gonzales, Gouverneur de Milan, montra beaucoup de repugnance à accepter ce traité, qu'il n'eût jamais ſigné, ſi les circonſtances ne l'y euſſent contraint. L'armée de Provence, qui déja aux environs de Nice, ſe diſpoſoit à paſſer en Italie informée de ce traité de paix ſe retira. Chrétienne de France & le Prince de Piemont ſon époux, allerent à Suze rendre viſite au Roi Louis XIII, qui leur donna les marques les plus diſtinguées de ſon eſtime & de ſon amitié. Ce fut pendant ſon ſejour à Suze, que le Prince de Piemont conclut avec le Cardinal de Richelieu un traité de ligue entre le Pape, le Roi de France, les Vénitiens & le Duc de Savoie, pour la défenſe & la protection du Duc de Mantoue & de ſes états. Charles-Emanuel alla auſſi voir Louis XIII, & fut comblé des preuves de bienveillance & d'affection qu'il en reçut. (2) Cependant les troupes eſpagnoles, déja fort inquiétes ſur l'événement du ſiege de Cazal qu'elles avoient entrepris, ne furent pas plutôt inſtruites du traité, qu'elles ſe retirerent; le Prince de Piemont entra dans cette place & la ravitailla, ainſi qu'il s'y étoit engagé; Louis XIII y laiſſa pour Gouverneur le Seigneur de Thoiras, Maréchal de Camp, & depuis Maréchal de France, qui s'y rendit avec trois mille hommes d'infanterie & ſix compagnies de chevaux-légers. Louis XIII, au moment où l'on s'y attendoit le moins, partit de Suze & prit la route de France, accompagné ſeulement de quatre compagnies des gardes, de ſes chevaux-légers & de ſes mouſquétaires, laiſſant le reſte de l'armée au Cardinal de Richelieu, qui ne tarda que peu de tems auſſi à ſe rendre en France avec toutes ſes troupes.

Ligue entre le Pape, le Roi de France, les Vénitiens & le Duc de Savoie.

Louis XIII repaſſe en France.

On parla fort diverſement de ce départ précipité, & bien des gens ne concevoient point, comment le Roi, pouvant pouſſer ſes conquêtes fort loin après tous les avantages qu'il avoit eus, ſe contentoit d'avoir délivré le Duc de Mantoue de l'oppreſſion, & de montrer ſa ſupériorité aux Puiſſances liguées contre lui. Mais on apprit bientôt la véritable raiſon de cette prompte retraite; Le Duc de Rohan, Chef des proteſtans de France, pour ranimer ce parti abattu par la priſe de la Rochelle, avoit fait ſoulever une partie de la province de Languedoc, & s'étoit ligué avec le Roi d'Eſpagne pour perpétuer la guerre civile dans le Royaume, où la perſonne du Roi étoit indiſpenſablement néceſſaire. (3) Vivement irrité du traité de Suze, Philippe IV. ſe crut trompé par le Duc de Savoie, qu'il ſoupçonna d'avoir toujours été d'in-

(1) Guichenon. Poſſevin. *Elog. Car. Eman. Duc Sabaud.*
(2) Capriata. Poſſevin. *Hiſtor. diſcorſo delle coſe di Savoya.*
(3) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.* Pagani. Capriata.

Digitized by Google

Sect. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

d'intelligence avec Louis XIII, & n'avoir pas défendu comme il l'eût pu les paſſages. Cependant les circonſtances ne lui permettant point d'éclater encore, il remit ſa vengeance à d'autres tems, & ratifia le traité de Suze ; mais à condition que les François évacueroient inceſſamment le Piemont & le Montferrat.

Mécontentement du Roi d'Eſpagne.

On vit bientôt dans quelles vues le Roi d'Eſpagne deſiroit cette évacuation ; car, à peu près dans le même tems, il rappella Dom Gonzales, & donna le gouvernement de Milan au Marquis Spinola, Génois, ennemi déclaré de la maiſon de Savoie, & qui avoit donné en diverſes occaſions des preuves de ſa haine ſecrette & irréconciliable contre Charles-Emanuel, qui ne ſe doutant cependant point des motifs, ni des deſſeins du Roi d'Eſpagne (1) ; & regardant, au contraire, comme très-favorables pour lui les diſpoſitions où les Eſpagnols étoient de ne pas ſouffrir les François en Italie, crut que c'étoit le moyen le plus aſſuré de rentrer en poſſeſſion de Suze. Dans cette idée, l'arrivée du Marquis Spinola lui fut d'autant plus agréable, qu'il attendoit beaucoup des préparatifs de guerre que ce Gouverneur faiſoit : auſſi différa-t-il autant qu'il put l'exécution de la ligue formée entre le Pape, le Roi de France, les Vénitiens, le Duc de Mantoue & lui, & ne fournit-il qu'une foible partie des vivres qu'il s'étoit engagé de faire paſſer à Cazal & dans les autres places occupées par les François dans le Duché de Montferrat ; perſuadé que lorſque les Eſpagnols auroient contraint les François de ſortir d'Italie, les conquêtes qu'il avoit fait au Montferrat lui reſteroient. Mais, pendant qu'il ſe méprenoit ainſi ſur les intentions de la Cour d'Eſpagne, l'Empereur, toujours irrité de la protection que les François donnoient au Duc de Mantoue, aſſembla une nombreuſe armée pour les chaſſer d'Italie, & afin de ſe ſaiſir, ſecondé par les Eſpagnols, des Duchés de Mantoue & du Montferrat. (2) Il commença par s'aſſurer des paſſages de Steich, du pont du Rhin & des villes de Coyre & de Mayenfeld. Louis XIII étonné de ces préparatifs, envoya auprès de l'Empereur un député, chargé de le conjurer de donner l'inveſtiture des Duchés de Mantoue & de Montferrat. Cet Ambaſſadeur fut fort mal accueilli, & l'Empereur lui répondit bruſquement, que ſon intention étant de punir par la voie des armes la déſobéiſſance du Duc de Nevers, il trouvoit fort étrange que le Roi de France, au lieu d'engager ce Prince à reconnoître ſa faute, entreprit d'excuſer ſa rebellion, & qu'il le protegeât. Louis XIII offenſé de cette réponſe, députa Créqui au Duc de Savoie, pour le preſſer de ſe déclarer, étant de joindre ſes armes à celles des François, conformément au traité de Suze, évidemment enfreint par l'Eſpagne, qui déterminoit ſeule les mouvemens de l'Empereur.

Spinola, Gouverneur de Milan. 1629.

Préparatifs de l'Empereur contre le Duc de Mantoue.

Perplexité du Duc de Savoie.

Charles-Emanuel ſe trouva dans la plus grande perplexité, étant obligé, quelque parti qu'il prît, d'avoir pour ennemis, ou l'Empereur & les Eſpagnols, s'il obſervoit le traité de Suze, ou les François, s'il prenoit le parti des Eſpagnols & de l'Empereur. Il fit quelques propoſitions d'arrangement, & ces propoſitions le rendirent ſuſpect à Louis XIII, qui crut bientôt que c'étoit à la ſollicitation du Duc de Savoie, que l'Empereur s'étoit déclaré contre le Duc de Mantoue. (3) Spinola parut auſſi avoir des intentions pa-

(1) *Eleg. Car. Eman. Duc. Sabaud.* Poſſevin. Paradin. *Hiſt. de Savoie.*
(2) Guichenon. Capriata. Paradin. *Hiſt. de Sav.*
(3) Pagani. Poſſevin. Guichenon. Capriata.

Sect. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont. 1496-1630.*

cifiques, mais, ce n'étoit que pour mieux couvrir ſes deſſeins, & les préparatifs auxquels il ne ceſſoit de faire travailler. Lorſqu'ils furent achevés, il convint avec le Comte de Collalte, l'un des Généraux de l'Empereur, que l'armée impériale, d'environ vingt-ſix mille hommes, entreroit dans le Duché de Mantoue, & que celle d'Eſpagne, compoſée de ſeize mille hommes d'infanterie & de quatre mille de cavalerie, entreroit dans le Montferrat. Ce plan ne tarda point à être exécuté; les Impériaux, après avoir pris quelques places, formerent le ſiege de Mantoue, qu'ils furent cependant obligés de quitter, pour ſe mettre en quartier d'hiver. (1) L'armée d'Eſpagne conquit dans le Monferrat Nice-de-la-Paille, Pouzzon, Aqui, Saint-Sauveur, Vignol & quelques autres places. Thoiras, pour arrêter les progrès de ſes conquêtes, fit fortifier tous les poſtes néceſſaires à la conſervation de Cazal. Alors ce Général attendoit une armée de France qui devoit arriver inceſſamment, ſous la conduite du Cardinal de Richelieu.

Hoſtilités de l'Armée Impériale & de l'armée Eſpagnole.

Charles-Emanuel inſtruit de cet armement, ſe hâta d'envoyer le Préſident de Montfalcon en France, pour propoſer au Roi les conditions auxquelles il pouvoit s'aſſurer d'être ſecondé par le Duc, ou pour rompre entiérement avec cette Puiſſance, ſi ces conditions n'étoient pas acceptées. Montfalcon ne conclut rien, & fut diſgracié par ſon maître, dont tout augmentoit l'inquiétude & l'irréſolution. Cependant le Duc de Richelieu arrivé à Lyon, à la tête d'une armée de vingt-deux mille hommes, s'avança, perſuadé qu'auſſi-tôt qu'il ſe montreroit ſur la frontiere de Piemont, tous les paſſages lui ſeroient ouverts, & qu'il n'éprouveroit ni refus, ni obſtacles. Dans cette vue, il ne voulut point conſentir à une entrevue que le Prince de Piemont lui avoit fait demander au pont de Beauvoiſin (2): ſes eſpérances furent cependant trompées, & le Duc de Savoie qui n'étoit point encore décidé ſur le parti qu'il prendroit, différa ſous divers prétextes, fit diverſes propoſitions, qui furent refuſées, répondit à d'autres qu'il ne put accepter; & cependant donna quelque ſatisfaction au Cardinal de Richelieu, dont il ne vouloit pas irriter la jalouſie. Mais dans le tems même qu'il paroiſſoit prêt à pencher pour les François, le Cardinal méditoit contre lui le plus ſenſible des outrages; il forma le deſſein de le faire arrêter, ainſi que le Prince de Piemont; il avoit déja donné ſes ordres, & cette action d'iniquité, alloit être exécutée, lorſque le Duc de Montmorenci, trop grand pour laiſſer commettre un pareil attentat, écrivit un billet au Duc, qui, partant précipitamment avec ſa maiſon & ſon armée, ſe rendit à Turin, où pénétré d'indignation, il fit arrêter tous les François qui s'y trouverent. Il échappa ſi à propos à l'armée françoiſe, qu'au moment où il ſortoit de Rivoles, cette armée, chargée de s'aſſurer de ſa perſonne, ſe préſenta aux portes de cette place, qui fut miſe au pillage. (3)

Arrivée de l'Armée Françaiſe aux frontieres de Piemont.

Attentat médité contre le Duc de Savoie & & le Prince de Piemont.

Cet acte de violence décida Charles-Emanuel pour l'Empereur & les Eſpagnols, qui vraiſemblablement ulcérés de ſa longue irréſolution, le ſeconderent mal, & ſe montrerent fort peu empreſſés à défendre ſes états contre les François. Car Louis XIII, excité contre le Duc par le Cardinal de Richelieu,

(1) Gramond. Paradin. *Hiſt. de Sav.* Capriata. Guichenon.
(2) *Hiſtor. diſcorſo delle coſe di Savoya.* *Elog. Car. Eman. Duc. Sabaud.*
(3) *Elog. Car. Eman. Duc. Saboud.* Paradin. *Hiſt. de Savoie.*

Digitized by Google

Sect. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

ſe propoſa de porter la guerre en Savoie; & il s'étoit déja avancé juſqu'à Grenoble, lorſque le Cardinal Barberin, Légat du Pape, fit des propoſitions d'accommodement, & eut pluſieurs conférences avec Richelieu; mais rien ne put diſtraire le Roi de France de ſon projet; & par ſon ordre, les Maréchaux de Créqui, de Baſſompierre & de Chaillon entrerent en Savoie, où leurs conquêtes furent ſi rapides, que dès le dix-huitieme jour, Louis XIII fit ſon entrée à Chambéri, & y établit un Conſeil Souverain; Annecy tomba auſſi ſous ſa puiſſance; Rumilly, Clermont, Mécal, Alinges, ainſi que toutes les places du Genevois & du Chablais, ouvrirent les portes aux vainqueurs; enſorte que juſqu'au pont de Greſſin, tout fut ſoumis à la domination Françoiſe. La vallée de Tarentaiſe ſubit le même ſort; & il ne reſtoit plus de la Savoie entiere, que Montmeillan au Duc; cette place fut aſſiégée, défendue avec opiniâtreté, & Louis XIII perſuadé qu'elle ſuccomberoit, alla à Lyon attendre l'événement du ſiege. (1)

Louis XIII porte ſes armes en Savoie.

Spinola s'obſtinant au ſiege de Cazal, ne put, ou, pour mieux dire, ne voulut point ſecourir Charles-Emanuel; & les François paſſerent en Piemont dans l'eſpérance d'y avoir autant de ſuccès qu'en Savoie, Mais le Duc & le Prince de Piemont leur oppoſerent une réſiſtance à laquelle ils ne s'attendoient pas. Quelques légers avantages exciterent le Prince de Piemont à de plus grandes entrepriſes, & inſtruit de la réunion qui devoit ſe faire à Javen, des troupes du Maréchal de la Force avec celles du Duc de Montmorenci & du Marquis d'Effiat, il réſolut d'empêcher cette jonction, & formant de Villanne à la tête de cinq mille hommes d'infanterie & de douze cens chevaux, il les partagea en deux corps avec ordre d'attaquer les François. Les troupes du Duc de Montmorenci & du Marquis d'Effiat avoient commencé à défiler, lorſque Doria, ſuivi d'un eſcadron de ſix cens chevaux les attaqua; mais ce choc fut mal ſecondé par les Allemands, qui voyant cet eſcadron enfoncé, refuſerent de combattre & prirent honteuſement la fuite. (2) Le Prince de Piemont ne put les rallier, & fut contraint de ſe retirer à Villanne, après avoir perdu beaucoup de monde. La jonction des troupes françoiſes ſe fit ſans obſtacle; & elles s'emparerent de Saluces.

Progrès des François en Piemont.

Combat de Villanne.

Pendant que la fortune & la victoire ſecondoient les François en Savoie & en Piemont, les Impériaux ſe rendoient maîtres de Mantoue, au grand déplaiſir de Charles-Emanuel, qui ne voyoit qu'avec douleur la porte d'Italie ouverte aux Allemands. La conduite de Spinola, qui s'étoit conſtamment attaché à traverſer toutes ſes entrepriſes, ajoutoit au chagrin que lui cauſoit le ravage de ſes états, où il ſe voyoit obligé de faire la guerre, non en Souverain, mais ſous la domination de la France, le Piemont étoit devenu le théatre de la guerre, & il étoit cruellement dévaſté: Suze & Pignerol ne lui appartenoient plus. Cette ſituation cruelle, ſes peuples accablés, le ſang de ſes ſujets répandu à torrens, ſes villes ruinées; tant de calamités pénétrerent ſon ame d'une ſi vive douleur (3), qu'étant allé à Savillan pour faire travailler à quelques fortifications, il y tomba malade, & dévoré d'amertume, il ſuc-

Mort de Charles-Emanuel. 1630.

(1) *Hiſt. diſcorſo delle coſe di Savoya.* Gramond. Capriata.
(2) Ping. *Aug. Taurin.* Buttet. Botero. Capriata. Gramond.
(3) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Rey. Maſſ. de Sav.* Paradin. Botero.

SECT. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

comba ſous le poids de tant de chagrins, & mourut le 26 Juillet 1630, dans la 69 année de ſon âge.

Ainſi mourut, après un regne glorieux d'environ cinquante ans Charles-Emanuel, auſſi recommandable par ſa valeur & ſes héroïques actions, qu'il s'étoit illuſtré par ſes talens & ſes éminentes vertus. Quoique l'hiſtoire de ſa vie ne préſente qu'une ſuite continuelle de triomphes, de guerres, de projets de conquête & de négociations, il l'embellit auſſi par le goût des ſciences, des arts & des belles-lettres, qu'il ne ceſſa de cultiver, même au milieu du tumulte des camps : il s'appliqua ſur-tout aux mathématiques, & y fit des progrès; il en fit de plus heureux encore dans l'étude de l'hiſtoire, à laquelle il unit une connoiſſance exacte & peu connue alors des médailles, des ſtatues & des inſcriptions de la plus haute antiquité. Il aimoit la ſociété des ſavans & des gens-de-lettres, qu'il protégeoit hautement, & ſur leſquels il répandoit ſans ceſſe des bienfaits. (1) Rien, diſoit-il, ne lui cauſoit plus d'ennui que de voyager ſeul, & c'étoit pour éviter le déſagrément de cette ſolitude, qu'il faiſoit toujours mettre beaucoup de livres dans ſes équipages, même lorſqu'il marchoit à quelqu'expédition militaire. Il reſte de ce Prince éclairé quatre monumens de ſon goût & de ſes connoiſſances; la Bibliotheque de la Galerie du Palais de Turin, le *Livre des Parralleles*, le *Grand Hérault* & l'*Iconoſcomie*. Dans cette Bibliotheque, Charles-Emanuel raſſembla une prodigieuſe quantité de manuſcrits Grecs, Latins, Arabes, Hébreux, & les livres les plus rares ſur toutes ſortes de matieres. Cette riche & précieuſe galerie eſt ornée de buſtes en marbre des plus grands hommes de l'antiquité; & ces buſtes, qu'il acquit à grands frais, ſont tous d'excellens maîtres; on y voit auſſi les portraits de tous les Princes & Princeſſes de la maiſon de Savoie, depuis Humbert, juſqu'au Prince qui érigea ce magnifique monument. *Les Parralleles*, eſt un ouvrage dans lequel Charles-Emanuel a raconté la vie & les actions de trois hommes & de trois femmes célébres, parmi les Hébreux & les Gentils, & dont les actions ont entr'elles les rapports les plus frappans. Le *Grand Hérault*, eſt une collection des armoiries de tous les Rois, Princes, Seigneurs, Gentils-hommes, Perſonnages illuſtres, Villes & Communautés, depuis les tems les plus reculés. L'*Iconoſcomie*, ouvrage compilé par ſon ordre en pluſieurs langues, en proſe & en vers, renfermoit l'hiſtoire-générale par tableaux, depuis l'origine du monde, avec les portraits & les vies des capitaines les plus fameux, & des hommes les plus célébres par leurs talens, ou par leurs vertus. Il eſt vrai que ce travail immenſe ne fut que commencé, & s'il eût été achevé, il tiendroit lieu de la Bibliotheque la plus complette. (2) On garde avec beaucoup de ſoin les manuſcrits de ces trois ouvrages dans cette galerie. Les langues françoiſes, eſpagnoles & italiennes, étoient également familieres à Charles-Emanuel, qui parloit avec éloquence, & s'exprimoit avec beaucoup de grace dans chacune de ces trois langues. Sa mémoire étoit prodigieuſe, & cependant ſon jugement étoit d'une rare juſteſſe, qualités qui ne ſe rencontrent pas communément dans les mêmes ſujets. Vif & ingénieux, on rapporte de lui des ſaillies qui décelent beaucoup d'imagination. Libéral juſqu'à la prodigalité, il récompenſoit

Caractere de Charles-Emanuel.

Ses Ouvrages.

Sa grandes qualités & ſes vertus.

(1) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.* Chieza. Buttet.
(2) Botero. Chieza. Paradin. *Hiſt. de Sav.*

avec profusion les plus légeres marques d'attachement; & néanmoins ces bienfaits ne l'empêchoient point de faire construire à grands frais de somptueux palais, & ce qui vaut encore mieux, des chemins de la plus grande utilité. (1) Charles-Emanuel I, quoique de petite stature, étoit bien fait, & sa figure imposante & majestueuse, faisoit entiérement oublier le défaut de sa taille, d'ailleurs, il étoit de la plus rare adresse dans tous les exercices. Sa cour, l'une des plus brillantes de l'Europe, étoit, même chez les Puissances étrangeres, regardée comme une école de vertus & de valeur. Comme il ne contraignoit personne, il ne vouloit aussi s'assujettir à aucune sorte de contrainte: en sorte que ne prenant ses repas, que lorsqu'il avoit besoin de manger, & ne s'occupant d'affaires d'Etat, que lorsque les circonstances exigeoient qu'il s'en occupât; il étoit communément à table ou tenoit son Conseil, aux heures consacrées au sommeil par la plûpart des hommes; il ne suivoit à ces égards aucune regle fixe; & ne concevoit pas comment on pouvoit s'assujettir à des regles invariables sur ces objets. (2) Plein de zele & de piété, il fit, à l'exemple de la plûpart de ses ancêtres, construire des églises, il fonda, dota des monasteres, & en enrichit quelques autres; mais il faut lui rendre néanmoins cette justice, qu'il fut à cet égard moins outré que ne le furent plusieurs de ses prédécesseurs, il ne regarda point la bienfaisance envers les moines comme la plus utile, & la plus respectable des qualités d'un Souverain. (3)

Sect. IV. *Histoire de* Savoie & de Piemont. 1496-1630.

Son zele pour la Religion.

Ses victoires lui acquirent tant de célébrité, que dans l'Europe entiere, on le regardoit comme l'un des plus grands Généraux de son siecle. C'étoit ainsi que pensoit Henri IV, qui ne connoissoit, disoit-il, que deux hommes vraiment dignes du titre de *Capitaine*, Charles-Emanuel, Duc de Savoie, & Maurice de Nassau, Prince d'Orange. Le Cardinal de Richelieu disoit aussi, qu'il ne connoissoit point d'homme qui eut l'ame plus grande, le cœur plus généreux, l'imagination plus forte, l'esprit plus universel, & qui joignit à d'aussi rares qualités autant d'activité. Sa constance dans les revers ne peut être comparée qu'à sa modération dans la victoire. Dans le feu des combats, on le voyoit en même tems commander en Général & agir en Soldat; intrépide au milieu des dangers, il les bravoit; & tranquille dans les momens les plus périlleux, il excitoit, encourageoit par son exemple, par ses éloges & par les récompenses qu'il prodiguoit à ceux qui combattoient à ses côtés; & ce fut par cette douceur & cette bienfaisance qu'il acquit le surnom de *Pere des Soldats*. (4) Il avoit formé le projet d'écrire l'histoire de sa vie, dans le goût des Commentaires de César; mais cette idée lui vint si tard, que la mort ne lui laissa point le loisir d'exécuter cette entreprise, dont il n'avoit écrit qu'une page seulement quand il cessa de vivre. Cette ébauche ne présente que les titres des Chapitres qu'il s'étoit proposé de remplir; on y lit; *Guerre du Marquisat de Saluces; premiere guerre de Genève; Guerre de Piemont; Siege de Cavours; Siege de Briqueras; Combat de Molettes*, &c. (5)

Idée qu'on avoit de lui en Europe.

Projet d'un ouvrage ébauché par le Duc de Savoie.

(1) Monod. Orengiano. *Panégirique de Charl. Em. I. de Savoie.*
(2) Buttet. Monod. Paradin. *Elog. Car. Eman. Ducis Sabaud.*
(3) Paradin. *Hiſtoire de Savoie.* Chieza. Botero.
(4) Buttet. Monod *Elog. Car. Eman. Duc. Sabaud.*
(5) *Eleg. Car. Eman. Duc. Sabaud.* Paradin. *Hiſt. de Sav.*

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

Mais les Rois les plus illuſtres, les Conquérans les plus célébres, ont auſſi leurs défauts comme le reſte des mortels, & ſans ces imperfections ils ſeroient trop au-deſſus de l'humanité. Ne reprochons point à Charles-Emanuel d'avoir été trop paſſionné pour les femmes; puiſque ce penchant qui à la vérité, étoit extrême en lui, ne nuiſit jamais à ſes affaires ni au bien de ſes ſujets, il importoit très-peu qu'il eut à cet égard un goût plus ou moins véhément. Mais ne diſſimulons point qu'il fut trop ſoupçonneux, trop défiant, & qu'il prit fort ſouvent de ſimples conjectures pour des vérités démontrées; erreur qui le porta en plus d'une occaſion, à des extrêmités fâcheuſes, même à des actes d'injuſtice envers des perſonnes d'un rang très-diſtingué qu'il avoit honorées de ſa confiance, & dont il avoit éprouvé l'inviolable fidélité. Le tems ne fit qu'accroître cette humeur ſoupçonneuſe, & quelque tems avant ſa mort, il avoit pris, ſans aucune ſorte de vraiſemblance, de l'ombrage contre le Prince & la Princeſſe de Piemont, dont il avoit reçu des ſervices ſi diſtingués & ſi multipliés. La cauſe unique de ce ſoupçon étoit, que la Princeſſe ayant intérêt de conſerver l'amitié de la France, pouvoit engager le Prince de Piemont ſon époux à favoriſer les armes de Louis XIII, (1) contre celles du Souverain de Savoie ſon pere. On le blâme encore d'avoir trop ſacrifié à ſon malheureux goût pour la guerre; & il faut avouer qu'à cet égard, il eſt très-difficile de le juſtifier: il formoit ſans ceſſe de vaſtes projets de conquête, ſans ſonger aux torrens de ſang que feroit inévitablement couler l'exécution de ſes projets: ſon ambition étoit ourrée: & comme ſes états étoient bornés & ſes forces peu conſidérables, il ſuppléoit à cette inſuffiſance de moyens, par la haute opinion qu'il avoit de ſes talens, ſupérieurs il eſt vrai, mais beaucoup au deſſous de ce qu'il les appréçioit; il penſoit tout auſſi avantageuſement de ſa conduite, de ſes reſſources, & ſur-tout de ſon bonheur, qui cependant l'avoit abandonné plus d'une fois: il n'y avoit point d'obſtacles qu'il ne ſe crut en état d'applanir, & ce fut cet excès de confiance en lui-même qui l'engagea ſi légérement à prendre le titre de *Comte de Provence*, à aſpirer, pendant les troubles de la ligue, à la Couronne de France, à laquelle il n'avoit aucun droit. (2) Ce fut enfin cette ambition démeſurée qui irrita la jalouſie des Rois de France & d'Eſpagne, & qui ouvrant à une foule de nations la porte d'Italie, alluma le feu d'une guerre, qui pendant une ſi longue ſuite d'années, dévaſta ce pays.

Défauts de Charles-Emanuel.

Excès de ſa confiance en lui même.

Son inexactitude dans ſes engagemens.

On ne peut pas non plus ſe diſpenſer de lui reprocher, de n'avoir été rien moins qu'obſervateur religieux de ſes engagemens, & d'avoir montré plus de facilité à rompre les traités, qu'il n'avoit eu d'empreſſement à les former. Sur cet objet, les témoignages des hiſtoriens ſont unanimes. On eût dit même, qu'il cherchoit les occaſions de rompre avec ſes alliés, preſqu'auſſi-tôt qu'il avoit contracté avec eux: il ne s'en cachoit pas, & Dom Gonzales de Cardoue s'étant plaint un jour à lui-même de ſa légéreté, le Duc, pour toute réponſe, lui fit voir que ſon habit étoit à deux envers, lui donnant à enten-

(1) Monod. Buttet. Guichenon. *Hiſt. Général de la Roy. Maiſ. de Savoie.*
(2) Paradin. *Hiſt. de Sav.* Chieza. Botero. Buttet.

Digitized by Google

dre, que pour peu que le Roi d'Espagne se refusât aux avantages qu'il demandoit, il embrasseroit le parti du Roi de France. (1)

On a cru pouvoir justifier Charles-Emanuel par la situation de ses états, qui, placés entre deux Puissances formidables & rivales, ne lui permettoient gueres d'être l'ami des deux Monarques, sur-tout lorsque la guerre étoit déclarée entr'eux. Alors, forcé pour sa propre conservation, d'opter entre les deux Souverains, il ne pouvoit pas se liguer avec celui, qui, s'il eût agi autrement, lui eût causé le plus de mal. Ainsi cette légéreté à rompre ses engagemens, n'étoit pas toujours en lui une preuve de légéreté; mais un effet de sa prudence & de sa politique (2). Cette politique pourtant lui manqua dans la derniere guerre, & son ressentiment contre le Cardinal de Richelieu, lui fit commettre de grandes imprudences; la plus inexcusable fut sa confiance en Spinola, qui le trompa, & aida, pour servir la haine qu'il avoit contre le Duc, les François à conquérir la Savoie. A ces défauts près, Charles-Emanuel fut à tous égards un grand Prince: la fortune le seconda; mais il eut encore plus de courage que de bonheur: il eut besoin de ce courage dans les derniers tems de sa vie, lorsqu'il vit la victoire & la fortune abandonner entiérement ses drapeaux, ses états soumis aux François, sa puissance affoiblie & presque anéantie & sa gloire ternie. Sa valeur, sa constance, son intrépidité, lui tinrent lieu alors de succès, de force & de triomphes, & ses revers mêmes donnerent plus d'éclat à sa célébrité (3).

Comment on l'a justifié sur ce dernier reproche.

Sa constance dans l'adversité.

Charles-Emanuel, jeune encore, avoit eu en vue de se marier avec Chrétienne de Lorraine, fille de Charles, Duc de Lorraine & de Claude de France, mais le refus que fit le Roi Henri III de l'aider à recouvrer Genève, le fit renoncer à ce projet, & il jetta les yeux sur Catherine de Bourbon, Princesse de Navarre, sœur unique d'Henri IV. La différence de religion & l'abjuration qu'il exigea que la Princesse fit du protestantisme s'opposerent à cette union; alors il demanda & obtint Catherine Michelle d'Autriche, Infante d'Espagne, qui eut en dot cinq cens mille ducats, avec la réserve de pouvoir succéder en son rang à la Couronne d'Espagne. Cathérine étoit idolatrée de son époux & chérie de ses peuples, quand, à peine âgée de trente ans, elle mourut à Turin, le 6 Novembre 1597, laissant plusieurs enfans; savoir: I. Philippe-Emanuel de Savoie, Prince de Piemont, né le 3 Avril 1586. Il montra dès son enfance les plus brillantes dispositions: Charles-Emanuel son pere l'envoya en Espagne, après lui avoir fait prêter serment de fidélité par tous les ordres de l'état; mais il ne devoit plus y paroître, & il mourut en Espagne, le 5 Février 1605, dans la dix-neuvieme année de son âge. II. Victor Amédée de Savoie, Prince de Piemont, qui fut le successeur de son Pere. III. Emanuel-Philibert de Savoie, Chevalier de l'ordre de S. Jean de Jérusalem, puis Grand-Prieur de Castille & de Léon, bénéfice très-considérable, qu'il remit au Prince Cardinal Maurice son frere. Emanuel-Philibert, né le 17 Avril 1588, fut envoyé à l'âge de quinze ans par le Duc son pere en Espagne, il en revint en 1603, y retourna en 1610,

Son mariage.

Enfans du Duc Charles-Emanuel.

d'Emanuel-Philibert.

(1) Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Maif. de Sav.* Mohod.
(2) Paul Orenziano. *Panegyr. Car. Eman. I.* Marino. P. Matthieu. *Hist. de Fr.*
(3) Guarini. Tasso. Cassony. Chiabrera. Guichenon.

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

& fut élevé par le Roi à la charge de Grand-Amiral d'Eſpagne, ou de Généraliſſime de la mer ; commandement abſolu, qui s'étend ſur toutes les mers dépendantes de l'Eſpagne, & dont perſonne n'avoit été décoré depuis André Doria & Dom Jean d'Autriche. Ce fut en cette qualité qu'il conduiſit en 1614 les galeres d'Eſpagne en Sicile, pour s'oppoſer à la deſcente méditée par les Turcs ſur les côtes de ce Royaume. En 1618, il fut chargé par le Roi d'Eſpagne, de négocier auprès de Ferdinand de Gonzague, Duc de Mantoue, au ſujet des prétentions de la maiſon de Savoie ſur le Montferrat, & il y eut un accommodement propoſé, dont la principale condition étoit le mariage d'Emanuel-Philibert avec Marie de Gonzague, fille de François, dernier Duc de Mantoue : mais la mort de Ferdinand renverſa ce projet d'arrangement. Le Prince Emanuel-Philibert continua à ſe diſtinguer par ſa valeur & ſes grandes qualités, & mourut à Palerme en 1624, dans ſa trente-ſixieme année (1).

De Maurice de Savoie.

IV. Maurice de Savoie, né le 10 Janvier 1593, il fut deſtiné dès ſon enfance à l'état eccléſiaſtique, & il n'avoit pas encore atteint ſa quatorſieme année, que le Pape Paul V. lui envoya le chapeau de Cardinal. En 1615, Charles-Emanuel obligé de ſe rendre à Nice, laiſſa le commandement de ſes états au Prince Cardinal, qui gouverna avec autant de prudence que de ſuccès. Ce fut lui qui, en 1618, alla conclure à la Cour de France, le mariage du Prince de Piemont ſon frere, avec Chrétienne de France, ſœur du Roi. Il fut enſuite à Rome, & contribua beaucoup à l'élection du Pape Urbin VIII. Des mécontentemens particuliers de la part de la Ducheſſe ſa belle-ſœur & de la Cour de France, l'engagerent à ſe liguer, ainſi que le Prince Thomas ſon frere, avec l'Eſpagne. Il ſe ſignala dans la guerre que ces diviſions ſuſciterent, & ſacrifiant enſuite ſes intérêts au repos de l'état & au bonheur de ſa maiſon, il conclut un traité par lequel il fut arrêté que ce Prince, moyennant une dispenſe du Pape, épouſeroit la Princeſſe Louiſe-Marie de Savoie ſa niece. Ce mariage fut accompli, le Prince Maurice changea de profeſſion, goûta pendant quinze ans les douceurs de ſon état, & mourut d'apoplexie à Turin, le 4 Novembre 1657.

De Thomas de Savoie, Prince de Carignan.

V. Thomas-François de Savoie, Prince de Carignan, il naquit le 21 Décembre 1596. A l'âge de 16 ans, il ſuivit le Duc Charles-Emanuel ſon pere au ſiege de Trino, & ſe fit admirer par ſa valeur & ſon activité. Dès cette époque, il ne ceſſa plus de chercher les occaſions de ſe ſignaler, & il ſe fit tellement eſtimer comme l'un des plus grands capitaines, qu'il fut tour-à-tour recherché par la France, l'Empereur & l'Eſpagne : en 1635, il fut nommé Général de l'armée d'Eſpagne : il combattit avec ſuccès contre les François en Piemont, rendit les ſervices les plus diſtingués au Roi d'Eſpagne, s'attacha enſuite à la France, où il fut d'abord élevé au grade de Lieutenant-Général, & enſuite à la charge de Grand-Maître de France ; dignité poſſédée auparavant par le Prince de Condé. Couvert de gloire & digne de ſa célébrité, il mourut à Turin, le 22 Janvier 1656, dans la ſoixantieme année de ſon âge (2). Il avoit épouſé en 1624. Marie de Bourbon, fille de Charles de Bour-

(1) Paradin. *Hiſtoire de Savoie.* Chieza. Monod. Botero.
(2) Guichenon. *Hiſt. Général. de la Roy. Maiſ. de Savoie.* Liv. 3.

Bourbon, Comte de Soiſſons, Prince du Sang, Pair & Grand-Maître de France. VI. Marguérite de Savoie, elle naquit le 28 Avril 1589, l'Empereur Rodolphe la rechercha en mariage, mais cette union n'eut pas lieu; & elle fut mariée avec François de Gonzague, Prince de Mantoue, fils ainé de Vincent Duc de Mantoue & de Montferrat. François mourut, & Marguérite ſe retira en Piemont, auprès de Charles-Emanuel: en 1631, elle retourna à Mantoue pour y voir la Princeſſe Marie ſa fille. De-là elle ſe rendit à Gênes, d'où elle paſſa en Eſpagne; elle y reçut l'accueil le plus diſtingué, & le Roi d'Eſpagne l'envoya quelque tems après en Portugal, pour y commander en qualité de Vice-Reine; elle s'y diſtingua par ſa prudence, mais elle ne put empêcher la révolution qui éleva le Duc de Bragance ſur le trône; auſſi les Eſpagnols ne s'en prirent-ils qu'à l'obſtination du Comte Duc, qui négligea tous les avis que la Vice-Reine lui donnoit, & à la haine irréconciliable des Portugais contre la nation eſpagnolle. Marguérite revint en Eſpagne. VII. Iſabelle de Savoie, née le 11 Mars 1591, elle fut mariée en 1608, avec Alphonſe d'Eſt, Prince de Modene; fils de Céſar d'Eſt, Duc de Modene & de Reggio, & mourut à Modene en 1626: Alphonſe d'Eſt fut pénétré d'une ſi vive douleur, qu'il tomba dans une eſpece de délire, qui le conduiſit à prendre l'habit de Capucin; il ne revint jamais à lui, tant ſa triſteſſe étoit profonde, & il mourut dans le froc, à la grande édification des Capucins, qui n'ont pas manqué de raconter des choſes étonnantes de la piété de ce Prince. VIII. Marie de Savoie, née le 8 Février 1594, elle prit l'habit de religieuſe du tiers ordre de S. François à Turin; paſſa dans un couvent du même ordre à Bologne, alla enſuite à Rome, où elle mourut en 1656, après avoir épuiſé ſon patrimoine en œuvres pieuſes. Le Pape Alexandre VII. qu'elle avoit nommé ſon Exécuteur-teſtamentaire, donna de grands éloges à ſa profonde piété, & il eſt vrai qu'elle avoit donné de grands biens à l'Egliſe. IX. Françoiſe Catherine de Savoie, auſſi religieuſe; & X. Jeanne de Savoie qui naquit & mourut, ainſi que la Ducheſſe ſa mere, le 6 Novembre 1597. (1).

Sect. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

De Marguérite de Savoie Ducheſſe de Mantoue.

Et Vice-Reine en Portugal.

D'Iſabelle de Savoie, Ducheſſe de Modene.

De Marie de Savoie.

Outre ces enfans légitimes, Charles-Emanuel eut beaucoup de bâtards, mais il n'en reconnut que quelques-uns.

SECTION V.

Hiſtoire des Duchés de Savoie & de Piemont depuis l'année 1630, juſqu'à l'an 1660.

Il ne falloit pas moins que la prudence, la valeur & les rares talens de Victor-Amédée, pour réparer les maux que l'Etat avoit éprouvés dans la derniere année du regne du Duc Charles-Emanuel. On vient de voir combien étoit déplorable la ſituation de la Savoie & du Piemont; le premier de ces Duchés déja envahi par les François, & le Piemont en proie aux fureurs

Etat de la Savoie lors de la mort du Duc Charles-Emanuel.

(1) Paradin. *Hiſtoire de Savoie. Chronic. Sabaud.*

SECT. V. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont. 1630-1660.*

& aux entrepriſes des mêmes conquérans: il ne reſtoit plus aux habitans de ces contrées dévaſtées qu'une ſeule eſpérance; celle de voir leur nouveau ſouverain ramener la fortune, & rappeller la victoire ſous ſes drapeaux. On le connoiſſoit très-capable d'opérer cette grande révolution, & d'après ce qu'il avoit fait, on prévoyoit ce qu'il feroit encore: cette confiance publique étoit fondée, & depuis bien des années Victor-Amé avoit juſtifié la haute opinion qu'il avoit donné de lui dès ſa premiere jeuneſſe. Les hiſtoriens contemporains aſſurent unanimement que déja dans ſon enfance, il annonça ce qu'il ſeroit un jour, la ſuite de ſa vie ne démentit point ce préſage. Ce Prince, né à Turin, le 8 Mai 1587, paſſa dès le berceau, ſous la conduite de Charles-Emanuel ſon pere, qui s'occupa tout entier du ſoin de ſon éducation; & qui voulant préſider lui-même à ſon inſtruction, & ſans lui donner de Gouverneur déclaré, chargea ſeulement le Baron de Chevron, homme ſage & fort éclairé, de le guider pendant ſon bas âge. Le jeune élève profita des leçons du Baron de Chevron, juſqu'à ſa ſeizieme année, qu'il accompagna en Eſpagne le Prince de Piemont & le Prince Emanuel ſes freres, ſous la conduite & le gouvernement du Marquis d'Eſt. Philippe III, enchanté des grandes qualités de Victor-Amé ſon neveu, le deſtina à remplir la Vice-Royauté de Portugal; & le jeune Prince touchoit au moment d'aller remplir les fonctions épineuſes de cette dignité, lorſque la mort du Prince de Piemont le rappella dans les états de ſon Pere, où il eſt vraiſemblable qu'il ſe ſeroit également rendu ainſi qu'Emanuel-Philibert, quand même un accident auſſi funeſte n'eût pas précipité leur retour; parce que, mécontens du réfroidiſſement du Roi & du Miniſtere d'Eſpagne, ils avoient déja réſolu de s'éloigner de cette Cour, où on ne leur marquoit pas toute la conſidération que Philippe III leur oncle leur devoit & que même il leur avoit promis.

Naiſſance de Victor-Amé & ſa jeuneſſe.

Charles-Emanuel fut ſi ſatisfait de la conduite & des talens de Victor, qu'environ une année après, il le déclara ſolemnellement ſon ſucceſſeur, & tous les ordres de l'état lui prêterent le ſerment de fidélité. La Savoie & le Piemont goutoient depuis quelques années les douceurs de la paix, & rien ne paroiſſoit devoir en altérer le calme, lorſque la mort de François, Duc de Mantoue, fit naître des conteſtations entre la Savoie & le nouveau Souverain de Mantoue; la quérelle s'anima, l'Eſpagne, la France & l'Empereur y prirent part, & ainſi que dans la Section précédente, on a eu occaſion de le raconter, la guerre une fois allumée, ne fit que s'enflammer chaque jour davantage. Le Prince de Piemont ſe ſignala dans cette guerre, ſeconda, en Général habile les projets & les entrepriſes du Duc Charles-Emanuel ſon pere, avec lequel il fit une invaſion heureuſe & brillante dans le Monferrat, d'où il paſſa en Eſpagne, chargé par le Duc de déterminer le Roi à appuyer les juſtes prétentions de la maiſon de Savoie. Le voyage fut infructueux; Philippe, avoit déja embraſſé hautement la cauſe du Duc de Mantoue, il reſiſta obſtinément d'entrer en négociation, & l'accueil que le Prince de Piemont reçut en Eſpagne, ulcéra ſi vivement le Duc de Savoie, qu'il ſe détermina dès lors à ne plus conſerver aucun ménagement & à pouſſer la guerre tout auſſi loin qu'il lui ſeroit poſſible, & contre le Duc de Mantoue & contre la Puiſſance liguée avec ce Souverain.

Charles Emanuel le déclare ſon ſucceſſeur & le nomme Prince de Piemont.

Ses ſuccès dans le Monferrat.

On a lu auſſi avec quelle valeur & quelle activité le Prince de Piemont ra-

Digitized by Google

mena forcément le Duc de Nemours, qui, gagné par les Eſpagnols, avoit tourné ſes armes contre la Savoie; & quelle fut la rapidité des conquêtes du jeune Prince, ſur les terres du Prince de Meſſeran, qui s'étoit imprudemment rangé ſous les drapeaux d'Eſpagne. Charles-Emanuel ſecondé par ſon fils, eut des ſuccès ſi éclatans; il remporta de ſi grands avantages, que Philippe fut contraint de promettre enfin l'exécution du traité d'Aſti, & de rendre la paix à l'Italie (1). Ce fut pendant cette intervalle de calme, moins durable qu'on ne l'avoit eſpéré, que le Prince Victor-Amé fut marié avec Chrétienne, ſeconde fille de France. Peu de tems après cette alliance, de nouveaux troubles vinrent agiter la Savoie; le ſoulèvement des habitans de la Valteline fut le ſignal d'une nouvelle guerre, pendant laquelle Victor-Amé ſignala ſa valeur par les plus héroïques actions. Il ne ſuſpendit le cours de ſes opérations militaires, que pour tenter de détacher la France de la ligue des Puiſſances conjurées contre la Savoie, ſes efforts furent inutiles, & Louis XIII, plus attaché au Duc de Nevers qu'il ne l'étoit à Charles-Emanuel, fondit ſur les états de ce dernier, conquit la Savoie entiere, & porta le théatre de la guerre dans le Piemont, dont les plus importantes places étoient déja tombées au pouvoir des François, lorſqu'accablé de toutes parts, mal ſervi par l'Eſpagne, en butte aux armes de Louis XIII & au reſſentiment tout auſſi dangereux du Cardinal de Richelieu, Charles-Emanuel ſuccomba ſous le poids du chagrin qui lui cauſoit le ſpectacle affligeant de la dévaſtation qui écraſoit ſes ſujets & ſes poſſeſſions (2).

Mariage de Victor-Amé.

Ce grand Prince mourut, & Victor-Amé ne recueillit de ſa ſucceſſion que les titres & les droits que les armes des ennemis n'avoient pu lui ravir. Duc de Savoie, il ne lui reſtoit dans cette Souveraineté, que le Château de Montmeillan, qui même étoit bloqué par le Maréchal de Chatillon; le reſte du Duché obéiſſoit à Louis XIII: Les François étoient paſſés en force dans le Piemont, ou déja maîtres de Suze, de Pignerol, de Briqueras, de Saluces & de beaucoup d'autres places, ils ſe diſpoſoient à faire des conquêtes encore plus importantes. Les poſſeſſions où le feu de ces hoſtilités ne s'étoit point encore étendu, n'étoient pas dans une ſituation moins déplorable, &, ſous prétexte de les défendre, les Impériaux & les Eſpagnols y exercoient d'auſſi cruels ravages que s'ils euſſent été en pays ennemi. Ville-franche, Pancalier, Caſignan ſe rendirent aux François, qui ſe préparerent à prendre auſſi Mont-calier, dans la vue de ſe porter enſuite plus facilement à Cazal (3). Le nouveau Duc ſentant combien ſeroient funeſtes les ſuites de la priſe de cette place, réſolut de s'oppoſer aux progrès des armes françoiſes; il partit de Savillan, à la tête de ſes troupes, il alla camper au-delà du pont de Carignan, ſi près des François, que les deux armées étoient à un demi quart de lieue tout au plus l'une de l'autre. Victor, afin d'attirer encore plus près les ennemis, fit attaquer Carignan par cinq cens hommes d'infanterie ſoutenus par quatre cens chevaux; la conduite des François répondit à ſes eſpérances; ils réſolurent de ſauver cette place, & afin de ſe rendre maîtres du pont, ils attaquerent vi-

Avénement de Victor-Amé à la Couronne de Savoie.

Déplorable ſituation de la Savoie & du Piemont.

Combat de Carignan.

(1) *Eleg. Car. Eman. Duc. Sabaud. Chronic. Sabaud.* Corio.
(2) *Delle coſe di Savoya.* Paradin. *Hiſt. de Sav.* Buttet.
(3) *Ping. Aug. Taurin.* Botero. Buttet. Corio.

Digitized by Google

SECT. V. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1630 1660.

vement l'armée de Victor. Le combat fut très-vif & ſe ſoutint pendant quatre heures avec la même violence; la perte fut conſidérable de part & d'autre, & à peu près égale. Cependant les troupes de Savoie étant poſtées très-déſavantageuſement, furent contraintes de ſonger à la retraite, qu'elles firent en très-bon ordre.

Nouveau combat de Carignan.

C'étoit beaucoup, après tant de pertes eſſuyées, d'avoir balancé la victoire (1); cette apparence de ſuccès fit eſpérer de nouveaux avantages au Duc, qui, après quelques jours d'inaction, impatient de tenter quelque entrepriſe plus conſidérable, forma le projet de reprendre Carignan, & pour y réuſſir, il fit tracer une demi-lune en de-ça du pont. Si ce travail eût été achevé les François euſſent inévitablement perdu cette place; auſſi ſentant combien il leur importoit de ne pas laiſſer leurs ennemis s'établir dans ce poſte, ils attaquerent les troupes que le Duc avoit envoyées pour le garder. Les Allemands étonnés de la violence du choc, reculerent dès la premiere attaque; les Eſpagnols oppoſerent une plus mâle réſiſtance; mais à la fin, ils furent également forcés; les travaux de la demi-lune, qui n'étoient que commencés, furent abandonnés, & les François reſterent maîtres du terrein, quelques efforts que fit Victor-Amé pour ſoutenir les ſiens.

Les François s'emparent de Verüane.

Cette action couta beaucoup de monde aux deux armées: celle des François, après avoir mis Carignan à l'abri de toute entrepriſe, ſe diviſa, une partie ſe retira à Pancalier, & l'autre à Virle. Le Duc de Savoie conduiſit ſes troupes entre Mont-calier & Turin, ſur les rives du Pô, où il attendoit le Comte de Collalte, qui devoit lui amener de Mantoue, huit mille hommes d'infanterie, & quinze cens de cavalerie (2). Le Maréchal de Schomberg conduiſit auſſi de nouveaux ſecours aux François, qui s'emparerent du château de Veillane, & prirent la route de Canaveys, dans la vue d'aller ſecourir Cazal. Informé de cette réſolution, Victor-Amé ſe hâte d'envoyer Gambacorta, ſuivi de quatre cens chevaux, pour garder les paſſages de la Doyre.

La Paix eſt également déſirée par toutes les Puiſſances Belligerantes.

Malgré la vivacité ſoutenue de ces hoſtilités, on s'occupoit beaucoup à Ratisbonne, des moyens de rendre la paix à l'Italie, & les Miniſtres de l'Empereur, avec ceux des Rois de France & d'Eſpagne y étoient en négociation; mais tous les expédiens qu'on propoſoit, étoient ou rejettés, ou traverſés par Charles Doria, qui agiſſoit au nom & ſuivant les inſtructions du Roi d'Eſpagne. Doria ſeul deſiroit la continuation de la guerre, dont toutes les Puiſſances étoient également fatiguées. Louis XIII étoit diſpoſé à la paix, & il y étoit d'autant plus intéreſſé, que la peſte & les maladies ravageoient ſon armée. Victor-Amé, par des motifs encore plus preſſans, ſouhaitoit un accommodement; parce qu'il ne voyoit gueres d'autres moyens de garantir le peu de poſſeſſions qui lui reſtoient dans le Piemont, & dont les François ne manqueroient point de s'emparer à leur retour de Cazal. Il craignoit encore plus que ſi les Eſpagnols ſe rendoient maîtres de Cazal, ils ne deviniſſent trop puiſſans en Italie, & ne finiſſent par vouloir le chaſſer du Montferrat; enſorte que leur voiſinage lui ſeroit à tous égards infiniment plus pré-

(1) Paradin. *Hiſt. de Sav. Hiſt. de Louis XIII.*
(2) Paradin. *Hiſtoire de Savoie.*

Digitized by Google

judiciable que celui du Duc de Mantoue (1). Le Comte de Collalte, peu ami de Spinola, & moins encore des Eſpagnols, penſoit comme le Duc de Savoie.

Sect. V. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1630-1662.

Spinola qui ſe défioit de Collalte, & qui craignoit que ſi le Duc s'accommodoit une fois avec les François, il ne fût obligé de lever honteuſement le ſiege de Cazal, deſirоit ardemment qu'un traité, quel qu'il fût, le délivrât de l'embarras où il s'étoit jetté. D'ailleurs, il n'ignoroit pas avec quelle amertume Victor-Amé s'étoit plaint à la Cour d'Eſpagne de ſa conduite dans toute cette guerre, de ſon obſtination à aſſiéger Cazal, & du refus qu'il avoit fait de fortifier Pignerol, & de défendre, comme il y étoit obligé, la Savoie & le Piemont. Spinola craignoit avec raiſon que ces plaintes fondées ne fiſſent impreſſion ſur le Miniſtere d'Eſpagne. Telles étoient les diſpoſitions des chefs de cette guerre, lorſque Mazarin, qui depuis ſe fit un ſi grand nom ſous celui de Cardinal Mazarin, après pluſieurs voyages de la part du Souverain-Pontife, qui l'avoit chargé de négocier la paix, revint de France, & propoſa une treve, dont les conditions parurent d'abord fort dures au Duc de Savoie, ainſi qu'aux Généraux de l'Armée Françoiſe. Spinola en fut lui-même d'autant plus mécontent, qu'il venoit de recevoir une lettre du Roi d'Eſpagne, par laquelle ce Monarque lui reprochoit fort vivement le peu de progrès de ſes armes, tandis que les François avoient pris Pignerol & les Impériaux Mantoue (3).

Treve propoſée par Mazarin acceptée.

Cependant Mazarin parvint à adoucir les eſprits irrités & la treve fut acceptée de toutes parts, aux conditions que pendant ſa durée, toutes les hoſtilités ceſſeroient de part & d'autre; que l'armée de France reſteroit au-delà du Pô, & tireroit, en payant, ſa ſubſiſtance du pays; mais qu'elle n'approcheroit pas de trois ou quatre milles de Turin: que la ville & la citadelle de Cazal ſeroient remiſes au Marquis de Spinola, qui s'engageroit à les rendre, ſi le quinzieme jour après l'expiration de la treve, la citadelle étoit ſecourue, & qu'il fourniroit des vivres juſqu'à ce tems: mais que, dans le cas, où au tems fixé, la citadelle ne pourroit être ſecourue, le Maréchal de Toiras la rendroit à Spinola: qu'enfin, ſi pendant la treve, la paix générale venoit à ſe conclure, toutes les parties ſeroient obligées d'en obſerver les conditions.

Ces clauſes furent acceptées par la France, ainſi que par le Gouverneur de Milan: mais le Duc de Savoie ne fut pas ſi preſſé de les ſigner. Louis XIII cherchoit vivement ſon alliance, perſuadé que s'il ſe déclaroit une fois pour la France, il entraîneroit avec lui le Comte de Collalte, & qu'alors les Eſpagnols étant les plus foibles, ils ſeroient contraints à accepter un traité, par lequel on ſauveroit Cazal. Ces propoſitions furent faites au Duc de Savoie, qui eût bien volontiers deſiré de s'y rendre; mais, outre qu'il ne croyoit pas pouvoir avec honneur ſe détacher ſi bruſquement des intérêts de l'Eſpagne, il vouloit, en traitant avec les François, s'aſſurer la reſtitution de toutes les conquêtes qu'ils avoient faites dans ſes états. Louis XIII la promettoit; mais ſeulement lorſque Mantoue & Cazal ſeroient au pouvoir du Duc de Nevers. Cependant quelques ſoins que ſe donnât le Miniſtre d'Eſpagne, pour engager

La France recherche l'amitié du Duc de Savoie.

(1) Botero. Chiezz. Paradin. *Anecdotes des Républiques.* T. 2.
(2) Guichenon. *Hiſt. Otn. de la Rey. Moiſ. de Savoie.*

le Duc à ſe refuſer à la treve, il la ſigna, & fit par-là connoître combien peu il étoit diſpoſé à reſter étroitement attaché à l'Eſpagne (1). Toutefois, en exécution de la treve les troupes eſpagnoles quitterent le Piemont & ſe retirerent dans le Milanez: enſorte qu'il ne reſta dans le Piemont que les troupes du Comte de Collalte & de Victor-Amé, qui peu de tems après, convint avec Collalte & le Marquis de Ste. Croix de réunir ſes forces aux leurs, pour s'oppoſer de toute leur puiſſance au paſſage des François.

Mazarin & la Ducheſſe de Savoie cherchent à aſſurer la paix.

Mazarin ſe donnoit toujours les plus grand ſoins pour aſſurer la paix à l'Italie, & il étoit ſecondé par la Ducheſſe de Savoie, qui s'étoit rendue médiatrice entre le Duc ſon époux & le Roi de France. La négociation alloit lentement: le Marquis de Ste. Croix demandoit une prolongation de treve, que la France refuſoit: le terme fixé s'avançoit, & Victor-Amé impatient de voir ceſſer la ſituation où la guerre l'avoit réduit, & de prévenir les nouvelles calamités que la continuation des hoſtilités pourroit cauſer, propoſa à Mazarin de reſter neutre, à condition que le Roi tiendroit en dépôt toutes les poſſeſſions conquiſes, ſoit en Piemont, ſoit en Savoie, juſqu'à ce que les Eſpagnols euſſent rendu au Duc de Mantoue ſes états, s'obligeant de faire paſſer des vivres dans Cazal, & de faciliter les paſſages des ſecours que les François y conduiroient (2). Les Généraux François perſuadés que le Duc de Savoie intéreſſé à la conſervation de Cazal, ſeroit à la fin obligé de ſe déclarer pour la France, ſe refuſerent à ces propoſitions, & lui offrirent de lui rendre tout ce qui lui avoit été pris, à l'exception de Pignerol, Suze, Briqueras & Veillane, dont même on lui promettoit la reſtitution après le rétabliſſement du Duc de Mantoue, pourvu qu'il abandonnât ouvertement les Eſpagnols. La bienſéance ne permit point à Victor-Amé, d'accepter ces offres, & il les rejetta.

Offres des François au Duc de Savoie.

Les François toujours décidés à ſecourir Cazal, ſe diſpoſerent à faire paſſer dès le lendemain de l'expiration de la treve, de nouvelles forces en Italie. Victor-Amé ſe prépara à leur diſputer les paſſages, & il ne fut point ſecondé par le Marquis de Ste. Croix, qui s'y étoit néanmoins engagé. L'armée françoiſe s'avançoit, & le Duc de Savoie étoit dans l'incertitude la plus inquiétante, lorſque la nouvelle de la paix conclue à Ratisbonne, fut apportée aux Généraux François & aux chefs des armées, qui n'attendoient plus que le moment de ſe livrer de nouveaux combats (3). Les principaux articles de cet intéreſſant traité de paix étoient, que le Duc, pour ſe dédommager de toutes ſes prétentions ſur le Montferrat, garderoit Trino & quelques autres poſſeſſions, juſques à la concurrence de dix-huit mille écus de rente; qu'on aſſignéroit au Duc de Guaſtalla ſix mille écus de rente ſur les terres de Luzzara, Roſolo, Regiolo & Surtara; que le Duc de Mantoue enverroit à l'Empereur un ambaſſadeur, pour demander l'inveſtiture, qui lui ſeroit accordée: que dans le même délai, l'Empereur rappellèroit toutes ſes troupes d'Italie, à l'exception de celles qu'il laiſſeroit en garniſon à Mantoue & à Canette; qu'en même tems l'armée d'Eſpagne évacueroit Cazal, le Mont-

Traité de paix de Ratisbonne.

(1) Buttet. Paradin. *Hiſtoire de Savoie.*
(2) Poſſevin. *de Bello Montiferr.* Botero.
(3) Paradin. *Hiſt. de Savoie.* Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.*

Digitized by Google

ferrat, le Piemont, ainſi que l'armée françoiſe, qui laiſſeroit garniſon ſeulement à Pignerol, Suze, Briqueras, & Veillane: que toutes les hoſtilités ceſſées, & la paix ratifiée, l'Empereur feroit remettre au Duc de Mantoue la ville de Mantoue, avec les forts de Porto & de Canette, & que le Roi de France feroit ſortir les garniſons de Suze, Pignerol, Veillane & Briqueras, qui ſeroient remiſes au Duc de Savoie; qu'enfin, l'Empereur abandonneroit le pas de la Valteline & des Griſons.

Mécontentement de l'Eſpagne.

La Cour d'Eſpagne fut très-mécontente de ce traité de paix, & par ſon ordre ſans-doute, le Marquis de Ste. Croix refuſa de le ſigner (1). Le Comte de Collalte penſa différemment, & s'empreſſa d'en accepter les conditions: les Généraux François, quelque deſir qu'ils euſſent fait paroître de voir terminer la guerre, ſe voyant obligés de faire encore reſter pendant deux mois en Italie l'armée françoiſe, affoiblie déja par la peſte qui continuoit de la ravager, manquant d'ailleurs de vivres, & n'étant plus les maîtres d'arrêter la déſertion des ſoldats, réſolurent d'aller, ſans égard au traité de Ratisbonne, ſecourir & défendre Cazal. Le Duc Victor-Amé ne voulut point les ſeconder, & obtint que toutes les hoſtilités ceſſeroient dans ſes états. Doria revint de Ratisbonne, chargé d'un ordre de l'Empereur à Collalte & au reſte des Généraux des troupes impériales, de ſe joindre aux Eſpagnols, ſi les françois refuſoient d'accéder au traité (2). Cet ordre fut rempli, & les troupes allemandes paſſerent à Cazal. Les François s'en approcherent auſſi, & arrivés au de là du torrent de Gattola, ils ſe rangerent en bataille, l'armée eſpagnolle en fit autant dans ſes retranchemens, & déja le feu de l'artillerie annonçoit une bataille meurtriere, lorſque Mazarin ſortant des retranchemens eſpagnols, & accourant vers les François, en leur criant de reſpecter la paix conclue, s'adreſſa au Maréchal de Schomberg, qui ce jour commandoit l'armée & lui dit; qu'il avoit déterminé les Eſpagnols à faire par raiſon, ce que l'on prétendoit obtenir d'eux par force; qu'ils conſentoient à rendre la ville & le château de Cazal, de ſortir même de toutes les places qu'ils tenoient au Montferrat; mais qu'au lieu de les remettre au Duc de Mayenne, fils du Duc de Mantoue, ce qui offenſeroit l'Empereur, qui n'avoit point encore donné l'inveſtiture du Duché de Mantoue, ils remettroient ces places entre les mains d'un Commiſſaire de l'Empereur; moyennant quoi l'armée françoiſe s'en retourneroit en France, & les troupes eſpagnoles dans le Milanez (3).

Accommodement propoſé par Mazarin, accepté par les François.

Cette nouvelle propoſition fut d'autant plus volontiers acceptée, que les Généraux François ſavoient que l'intention du Roi étoit d'aſſurer la paix en Italie & de rétablir le Duc de Mantoue; ils ceſſerent dès ce moment les hoſtilités, & ſe retirerent. Cet accommodement dont Mazarin eut tout l'honneur, ramena le calme. Peu de tems après les plénipotentiaires de l'Empereur & du Roi de France, ſe rendirent à Querasque, auprès du Duc, où ils furent joints par le Nonce & par Mazarin de la part du Pape, ainſi que par Guiſcardi, Chancelier du Montferrat pour le Duc de Mantoue. Comme ils deſiroient tous également la paix, les conférences ne furent point troublées

Traité de Querasque. 1631.

(1) *Delle coſe di Savoya.* Butter. Corio.
(2) Chieza. Botero. Paradin *Hiſt. de Savoie.*
(3) *Hiſt. de Louis XIII.* Corio, Paradin. Botero.

Digitized by Google

Sect. V. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1630 1660.

par des diſputes, ni par de grandes difficultés, & il fut conclu un traité, par lequel on convint, que le revenu de dix-huit mille écus accordé au Duc de Savoie ſur le Montferrat, ſeroit reduit au revenu de quinze mille écus; que ſur ce revenu, Victor-Amé payeroit pour le Duc de Mantoue, à cauſe de la dot de Marguérite ſa ſœur, Ducheſſe douairiere de Mantoue, cent mille écus, & que, pour ſûreté de ce payement, il remettroit la Motte, les Rives & Coſtanzano, places dont le revenu annuel étoit de trois mille écus d'or, & dont la ſouveraineté, ainſi que le droit de rachât reſtercient au Duc de Savoie; que toutes les poſſeſſions priſes par repréſailles, ſeroient reſtituées & reçues en leur état actuel; que les ſujets des Ducs de Mantoue & de Savoie pouvoient naviger librement ſur le Pô, juſqu'à Trino, ſans qu'ils fuſſent tenus de payer rien au-de-là des anciens droits: que le Duc de Mantoue, ſeroit inceſſamment remis en poſſeſſion du Montferrat, à l'exception des terres qui devoient être cédées au Duc de Savoie; que dès le 3 Avril, les troupes allemandes commenceroient à évacuer les états de Mantoue, & celles de France, l'Italie, la Savoie & le Piemont; les premieres ne laiſſant garniſon qu'à Mantoue, Porto & Canette, & les autres à Suze, Pignerol, Briqueras & Veillane; que dans le même tems, Victor-Amé feroit ſortir les garniſons de Mont-calier & de toutes les autres places du Montferrat, à l'exception de Trino & des poſſeſſions qui devoient lui reſter, en vertu du traité de Ratisbonne; qu'auſſi-tôt que l'inveſtiture auroit été accordée au Duc de Mantoue, on démoliroit les fortifications: que le 15 de Mai ſuivant, les garniſons de Mantoue, Porto, Canette, Suze, Briqueras, Veillane & Pignerol ſeroient évacuées; que les Allemands céderoient aux Griſons le pas de la Valteline; qu'enfin, pour ſûreté de l'exécution de ces conventions, l'Empereur remettroit pour ôtage entre les mains du Pape, le Colonel Chieza & les Colonels Picolomini & Visleven; le Roi de France, le Marquis de Tavanes, & le Seigneur d'Aiguebonne, Maître de Camp & Gouverneur de Briançon (1).

Motif de la convention faite au ſujet des ôtages.

La remiſe des ôtages n'avoit d'autre objet que de faciliter la reſtitution des paſſages de la Valteline aux Griſons; il fut même convenu par un article ſecret, que Suze & Veillane ſeroient confiées en dépôt aux troupes fuiſſes des Cantons alliés de France & de Savoie, ſur le ſerment que ces troupes feroient de rendre ces places, ou au Duc de Savoie, auſſi-tôt que les Impériaux auroient reſtitué les paſſages de la Valteline; ou au Maréchal de Thoiras, dans le cas où cette reſtitution ne ſeroit point faite dans le tems accordé. Les commiſſaires de l'Empereur & ceux du Roi de France ne tarderent point à délivrer, en payement des quinze mille écus de rente promis par le traité, pluſieurs places au Duc de Savoie, qui ratifia auſſi-tôt le traité de Querasque (2).

Intrigues de la Cour d'Eſpagne contre l'exécution de ce traité.

Il ne tint point à la Cour d'Eſpagne que ce dernier traité n'eût pas lieu, ou du moins qu'il ne reſtât ſans exécution, & le Comte de la Roque, Ambaſſadeur extraordinaire de Philippe, fit tous ſes efforts, d'abord pour empêcher qu'il ne le fût, enſuite pour le rompre; mais il ne réuſſit point, & Vic-

(1) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.*
(2) Idem.

Digitized by Google

Victor-Amé très-mécontent de ces tracasseries, demanda à la Cour d'Espagne le payement des diverses sommes qui lui avoient été promises, pour soutenir les frais de la guerre; il demanda aussi le payement de la dot de l'Infante sa mere; il ne fut point payé, & n'obtint du Roi d'Espagne que l'offre de sa médiation dans les différens qu'il y avoit entre le Duc & la République de Gênes: enforte que ces grandes demandes, ces plaintes & ces contestations ne produisirent que quelques petites intrigues, & quelques inutiles & minutieuses conférences (1).

Sect. V. Histoire de Savoie & de Piemont. 1630 1660.

Il restoit à régler des choses plus importantes pour rétablir la bonne intelligence entre les sujets du Roi de France & ceux du Duc de Savoie; & le desir de ramener entr'eux la concorde, donna lieu à un nouveau traité dans la même ville de Quérasque, & par lequel il fut convenu, (2) „ que tous les sujets de l'un & de l'autre pays, qui auroient pris les armes contre leur Souverain, seroient rétablis dans leurs biens & dans leurs rangs; que les François qui posséderoient des biens dans les états du Duc, en jouiroient paisiblement; que les arrêts rendus par le Parlement que le Roi avoit établi à Chambéri, subsisteroient, ainsi que les jugemens & sentences des juges inférieurs; que les hommages prêtés au Roi par les sujets du Duc seroient nuls & comme non avenus; que de part & d'autre tous les prisonniers seroient délivrés; que dès le 4 Juin suivant, les François rendroient à Victor-Amé les places & les forts par eux pris au-de-là des monts, à la réserve de Veillane Pignerol, Suze, Briqueras; & que, dès la veille, le Duc de Savoie remettroit à celui de Mantoue tout ce qu'il occupoit dans le Montferrat, à l'exception des places que le traité de Ratisbonne lui avoit accordées, & de la ville & château de Mont-calve, qu'il ne restitueroit que le 7 de Juin: que le lendemain 8, le Roi rendroit toutes les places qu'il avoit prises en Savoie, d'où il feroit aussi sortir toutes ses troupes: qu'enfin, les sujets de France & de Savoie commerceroient librement les uns avec les autres, ainsi que les habitans de Piemont & de Montferrat, & que des commissaires nommés de part & d'autre, fixeroient les limites de ces diverses souverainetés".

2d. Traité de Quérasque.

Le Roi de France, les Ducs de Savoie & de Mantoue étoient également satisfaits; il n'y avoit que la Cour d'Espagne qui parut toujours fort mécontente, & qui l'étoit sur-tout encore plus de l'article secret du premier des deux derniers traités. Afin de dissiper les soupçons & l'ombrage qu'elle avoit pris de cet article, le Nonce Pancirolle & Mazarin se donnerent tant du soins, que, par un troisieme traité, fait encore à Quérasque, il fut convenu, que l'Empereur, au premier avis qu'on lui donneroit de ce dernier traité, accorderoit l'investiture au Duc de Mantoue, de tous ses Etats, à l'exception des terres réservées pour les Ducs de Savoie & de Guastalla, & que toutes les troupes impériales sortiroient d'Italie; que les ôtages dont il étoit parlé dans l'article secret du premier traité, seroient remis au Pape, lequel promettroit de ne les rendre qu'après l'exécution du traité: & sur le refus du Souverain-Pontife de recevoir des ôtages pour la restitution du passage de la Valteline aux Grisons, à cause de la diversité de religion, Galas s'obligea de se don-

Troisieme traité de Quérasque.

(1) Paradin. *Histoire de Savoie.*
(2) Idem. Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Maif. de Savoie.*

UNIVERSIDAD DE LAS ARTES BIBLIOTECA Digitized by Google

SECT. V. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1630 1660.

ner lui-même pour ôtage au Duc de Mantoue, & le Maréchal de Thoiras au Duc de Savoie pour Briqueras, dans le cas où le pas de la Valteline & Briqueras ne ſeroient point rendus, depuis le 26 Juillet, juſqu'au 26 Août: que les démolitions convenues commenceroient dès le 6 Août juſqu'au 20, auquel tems, les places ſeroient remiſes, ou au même jour, ou alternativement, & de maniere que chaque Souverain fut ſatisfait en même tems (1).

Satisfaction de toutes les Puiſſances intéreſſées dans la derniere guerre.

Tant de Puiſſances avoient pris part à la guerre d'Italie, & leurs intérêts étoient ſi multipliés, ſi oppoſés les uns aux autres, qu'il ne falloit pas moins que cette multiplicité de traités, pour terminer toutes les différentes conteſtations qui s'étoient ſucceſſivement élevées: mais enfin, ces conteſtations étant auſſi multipliées que les diſputes qu'il y avoit eu à terminer, elles ne laiſſerent plus rien à deſirer aux différens Souverains, qui, de leur côté remplirent de bonne foi toutes les clauſes de ces traités; de maniere que la paix parut ſolidement fixée en Italie.

Cependant, quelque raiſon que le Roi de France eut d'être ſatisfait, & quelque diſpoſé qu'il fut à exécuter le traité de Ratisbonne & ceux de Quérasque, il crut qu'il importoit à la tranquillité des alliés qu'il protégeoit, qu'il lui reſtât une place en Piemont, afin d'avoir, dans le cas où les circonſtances l'exigeroient, la liberté d'entrer en Italie (2). Dans cette idée il envoya des députés au Duc de Savoie, chargés de lui demander Pignerol, en échange d'Albe & de l'Albézan qu'il s'engageoit de lui faire céder dans le Montferrat. Victor-Amé fut fort embarraſſé ſur la réponſe qu'il avoit à faire à cette propoſition: d'un côté, en s'attachant étroitement à la France & en lui cédant Pignerol, il s'aſſuroit un puiſſant appui contre les Eſpagnols, & procuroit le repos à ſes ſujets, ainſi qu'à l'Italie. Mais il avoit à craindre auſſi, de s'impoſer par là une loi très-gênante, de ſuivre conſtamment le parti de la France, & d'être perpétuellement brouillé avec l'Eſpagne, ce qui le privoit pour jamais de l'avantage que la ſituation de ſes états lui donnoit, d'être l'arbitre de tous les différens qui pouvoient s'élever entre les deux Couronnes. Ce n'étoit pas néanmoins qu'il attendît aucune ſorte d'appui du côté de l'Eſpagne; l'expérience lui avoit fait connoître le peu d'intérêt que cette Puiſſance prenoit à ſa maiſon. D'ailleurs, il ne doutoit point que Pignerol au pouvoir de la France, n'ôtât, ſoit à l'Eſpagne, ſoit aux autres Puiſſances, qui ſi ſouvent avoient troublé l'Italie, tout prétexte de guerre (3). Ces conſidérations, jointes à l'avantage qu'il trouvoit dans la poſſeſſion d'Albe & de l'Albézan, le déciderent, &, par traité du dernier jour de Mars 1631, il fut convenu que le Duc remettroit au Roi & à ſes ſucceſſeurs en toute ſouveraineté, Pignerol & ſa Citadelle, Riva, Baudenaſco, Banaſco, Coſtagrande, les villages de l'Abbaye de la Valdelemie, le village & le fort de la Pérouſe, Pinache, Villars, les Portes, le grand & le petit Dibloin, ainſi que d'autres terres dans la vallée de Pérouſe, de Pignerol à Pragelas, à condition qu'en échange, le Roi de France lui céderoit la ville d'Albe, avec les villages qui en dépendent, & autres terres, Albe & l'Albézan compris, que le

Traité d'échange entre le Roi de France & le Duc de Savoie.

(1) Paradin. *Hiſtoire de Savoie.*
(2) Idem. *Hiſtoire de Louis XIII.*
(3) Paradin. *Hiſt. de Savoie.* Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.*

Digitized by Google

Roi promit de faire entrer dans l'évaluation des terres qui devoient être cédées au Duc dans le Monferrat. Il fut enfin convenu que, pour la ſureté de l'exécution de ces conventions, le Prince Cardinal de Savoie iroit en France, où il reſteroit juſqu'à la remiſe de Pignerol, & juſqu'à ce que les paſſages de la Valteline fuſſent rendus aux Griſons, & les places du Mantouan au Duc de Nevers; mais que ſi le Roi de France ne faiſoit point la guerre aux Génois, dans le tems qu'il s'étoit engagé de la leur déclarer, le traité actuel ſeroit comme non avenu, & l'échange propoſé regardé comme nul.

Le Roi de France & le Duc de Savoie, parurent également dans la réſolution d'exécuter ces conditions, & les députés de Louis XIII adjugerent Albe & l'Albézan à Victor-Amé; ſentence ſinguliere, & par laquelle on diſpoſoit des poſſeſſions du Duc de Mantoue, ſans le conſulter, ſans même qu'il en fut inſtruit. Il ſembloit qu'on voulut le punir d'avoir été la principale cauſe de la guerre qui pendant tant d'années avoit déſolé l'Italie. Quoiqu'il en ſoit, le calme le plus deſiré, & en apparence le plus durable ſuccéda à ce long orage, & la paix fut aſſurée à l'avantage & à la gloire du Duc de Savoie, qui, après tant de révolutions, ſe vit enfin poſſeſſeur d'une partie de Monferrat. (2) Il n'y avoit que la Cour d'Eſpagne qui ſupportât avec d'autant plus de déplaiſir cette paix, qui s'étoit conclue contre ſon gré, que n'ayant influé en aucune maniere ſur le rétabliſſement des Ducs de Mantoue & de Savoie, qui tenoient tout de l'Empereur & de la France, ſeroient conſtamment attachés à ces Puiſſances proteétrices, beaucoup plus qu'à la Couronne Eſpagnolle, à laquelle ils n'avoient aucune ſorte d'obligation; de maniere que privée de l'amitié de ces deux Princes, la Cour d'Eſpagne voyoit s'affoiblir très-ſenſiblement l'autorité qu'elle avoit juſqu'alors exercée en Italie.

Diſpoſitions de la Cour d'Eſpagne.

Il n'y avoit pour cette Puiſſance, qu'un moyen de reprendre cette autorité dont la perte lui étoit ſi ſenſible, mais ce moyen étoit violent, puiſqu'il conſiſtoit à rallumer toutes les horreurs de la guerre. Ce fut pourtant à cet expédient que le Miniſtere Eſpagnol s'arrêta, & par ſes ordres, le Duc de Feria, Gouverneur de Milan, bien loin de licentier les troupes, comme il s'y étoit engagé par le traité de Quéraſque, leva une nouvelle armée, dont le commandement fut donné au Marquis de Rangon. Cette conduite fit naître de violens ſoupçons, & ils furent juſtifiés par des lettres interceptées du Comte de la Roque au Duc Feria, & d'après leſquelles on fut inſtruit que pour ſe venger de la France, la Cour d'Eſpagne s'étoit propoſée de fomenter les mécontentemens de la Reine mere de France & du Duc d'Orléans, que leur haine contre le Cardinal de Richelieu & des conſeils perfides avoient fait ſortir du Royaume. (1)

Les deſſeins de l'Eſpagne ſont découverts.

Les nouvelles levées faites par le Duc de Feria, donnant de la défiance au Duc de Mantoue, il n'eut garde de licentier les troupes françoiſes, comme il en étoit fortement preſſé par le Gouverneur de Milan; il reçut même de la France ſix régimens d'infanterie & ſix compagnies de chevaux-légers, qu'il fit entrer dans Cazal. De ſon côté, le Roi de France fit repréſenter au Duc de Savoie qu'il n'avoit pas plus de ſûreté pour ſes états, que le Duc de

Conduite du Gouverneur de Milan & du Duc de Mantoue.

(1) Paradin. *Hiſt. de Savoie.* Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.*
(2) Paradin. *Hiſt. de Savoie.* Botero.

SECT. V. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1630-1460.

Mantoue n'en avoit pour les ſiens; que les préparatifs des Eſpagnols menaçoient évidemment l'Italie, & que les circonſtances exigeoient inévitablement que les François euſſent quelque place ſur la frontiere de France & de Piemont, afin d'entrer facilement en Italie & de s'oppoſer aux progrès des armes eſpagnolles. Sur ces craintes, qui à la vérité paroiſſoient très-fondées, Louis XIII faiſoit demander, ſeulement par forme de dépôt, & juſqu'à ce que les allarmes actuelles fuſſent diſſipées, Suze & Veillane, ou Pignerol & la Pérouſe, ou Demont & Cony, ou ſeulement Savillan avec la vallée de S. Pierre. La crainte de la guerre n'étoit cependant point la ſeule raiſon de Louis XIII, il ſe défioit de Victor-Amé, & cette défiance étoit fondée ſur ce que le Roi d'Eſpagne s'étoit ſervi de l'Abbé Scaglia, Ambaſſadeur du Duc de Savoie, pour négocier un traité de ligue entre l'Eſpagne & l'Angleterre.

Soupçons de la Cour de France.

Le départ (1) précipité du Cardinal de Savoie qui étoit allé en Flandres, dans le même tems que la Reine mere s'y étoit retirée, ajoutoit à cette défiance, &, dans la crainte que le Duc de Savoie ne cherchât à ſe raccommoder avec l'Eſpagne, & à profiter des troubles qui menaçoient la France, on crut ne pouvoir prendre trop de précautions, pour s'aſſurer de ſon amitié. Le Duc fort étonné, ou paroiſſant l'être de ces demandes, répondit que ce ſeroit contrevenir au traité de Quérasque; mais qu'il donneroit paſſage aux François toutes les fois qu'il en ſeroit requis. On ſe trompoit en France, &, les ſoupçons que l'on avoit conçus contre le Duc de Savoie, n'étoient fondés que ſur de très-fauſſes apparences. En effet, Victor-Amé n'étoit rien moins que diſpoſé à ſe rallier avec l'Eſpagne; mais il jugeoit néceſſaire de cacher ſes véritables intentions à cette Cour très-ſoupçonneuſe, & ce fut dans cette vue, que donnant avis au Duc de Feria de la demande qu'on venoit de lui faire, il lui demanda s'il lui fourniroit des forces capables de repouſſer les François, qui ſe propoſoient d'entrer en Piemont. Feria ne fit que des réponſes vagues, & le Duc de Savoie, qui n'attendoit que ce prétexte, déclara que récemment reconcilié avec la France, il ne vouloit point ſe commettre avec cette Puiſſance, dont l'amitié lui étoit infiniment plus avantageuſe que celle des Eſpagnols, qui n'avoient d'autre but que d'opprimer les alliés des François. (2)

Conduite adroite du Duc de Savoie.

Traité feint de Mirefleur.

D'après cette déclaration, Victor-Amé réſolut de remettre à Louis XIII la ville & le château de Pignerol, avec les forts de la Pérouſe & de St. Brigide, en dépôt, & pour ſix mois ſeulement. Peu de jours après, le traité de la remiſe de ces places fut conclu à Mirefleur: le Miniſtere Eſpagnol en fut vivement irrité; le Duc de Feria s'en plaignit amérement au Duc de Savoie lui-même, qui, fatigué du ton du Gouverneur de Milan, répondit, qu'il n'avoit fait que ce que tout Souverain eſt libre de faire dans ſes états, qu'il avoit jugé plus néceſſaire pour lui de remettre ces places au Roi de France, qu'à tout autre Prince; & qu'au reſte, il ne devoit à qui que ce fut ſur la terre, compte de ſa conduite. Cependant les armes eſpagnolles, jointes à celles de l'Empereur, avoient eu du ſuccès en Allemagne, ainſi qu'en

(1) Idem. Buttot. Paradin. *Hiſt. de Savoie.*
(2) Buttet. Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.*

Digitized by Google

Flandres, & ce succès, joint à la retraite précipitée de la Reine Mére & du Duc d'Orléans, appuyés par les intrigues des Eſpagnols, augmenterent la jalouſie des François; Louis XIII, cachant toujours le traité ſecret de Quéraſque, conclu avec le Duc de Savoie, lui fit propoſer de lui rendre Pignerol, dont le dépôt lui étoit très-onéreux; & dont la poſſeſſion importoit à la France, autant qu'aux états d'Italie. (1) Victor-Amé, ainſi qu'il en étoit convenu avec le Roi de France, fit des difficultés, & entra en conférence ſur cette affaire, avec le Maréchal de Thoiras & Servient, députés de la Cour de France. Le Roi d'Eſpagne, en qualité d'Arbitre dans la conteſtation élevée entre les Génois & le Duc de Savoie, conclut avec Scaglia, Ambaſſadeur de Savoie, & Lomellin, Ambaſſadeur des Génois, un traité dont les principales conditions furent que toutes les hoſtilités ceſſeroient; que le commerce ſeroit rétabli; que tout ce qui avoit été pris de part & d'autre ſeroit reſtitué; que Zuccarel reſteroit en toute propriété aux Génois, à condition qu'ils payeroient au Duc de Savoie cent ſoixante mille écus: qu'on accorderoit le pardon général à tous ceux qui avoient pris les armes contre leur Souverain, & que cette grace ſeroit étendue à dix Génois ſur-tout, que le Roi d'Eſpagne nommeroit, & qui pourtant ne pourroient jamais demeurer ſur les terres de la République."

Sect. V. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1630-1660.

Traité de Madrid entre les Génois & le Duc de Savoie.

Ce traité fut également rejetté par les Génois & par le Duc de Savoie: ce que la Cour d'Eſpagne regarda comme un affront ſenſible. (2). Mais ce n'étoit point là ce qui occupoit alors le plus Victor-Amé: il ne ſongeoit qu'à exécuter le traité ſecret de Quéraſque, ſans que l'Eſpagne pût ſe douter que ſes démarches fuſſent une ſuite de ce traité ſecret. Afin de mieux détourner tous les ſoupçons, il ſe fit beaucoup preſſer par le Maréchal de Thoiras & Servient; & après quelques difficultés affectées, il fit une vente ſimulée de Pignerol, par un traité, ſuivant lequel il remit en toute ſouveraineté au Roi de France la ville & le château de Pignerol, avec les forts de Pérouſe & de Ste. Brigide. Le Duc promit enſuite, afin de laiſſer aux François la liberté des paſſages d'Italie, de ne conſtruire aucun fort ſur les deux rives de Chiſon, dont il vendit auſſi la propriété à Louis XIII, le long de la vallée de la Pérouſe & ſur les dépendances de Pignerol ſeulement: moyennant quoi, le Roi promit de payer au Duc de Mantoue, à l'acquit de Victor-Amé, quatre cens quatre-vingt-quatorze mille écus, en exécution du traité de Quéraſque: quant à l'excédent du prix des places cédées par le Duc de Savoie, il fut convenu que le Roi payeroit une ſomme que Victor-Amé employeroit à l'acquiſition de la Souveraineté de Neufchâtel & Valengin, qui appartenoit au Duc de Longueville, & que le Roi promettoit de procurer à la maiſon de Savoie. Victor-Amé s'obligeoit encore de donner paſſage aux armées françoiſes par ſes états, & d'y joindre même les ſiennes; Louis XIII promettant de défendre la perſonne & les états du Duc, & de le maintenir ſur-tout en ſes poſſeſſions du Montferrat, s'engageant à cet effet, à fournir vingt-mille hommes d'infanterie & deux mille de cavalerie, à condition que de ſon côté, le Duc fourniroit douze mille

Vente ſimulée de Pignerol. 1632.

(1) *Hiſt. de Louis XIII.* Paradin. *Hiſt. de Savoie.*
(2) *Hiſt. de Gênes.* Guichenon. Botero.

SECT. V. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont. 1630-1460.*

hommes d'infanterie & deux mille de cavalerie, dont le Roi payeroit la moitié de la ſolde, ainſi qu'il promettoit de donner la liberté du paſſage par le Royaume à toutes les troupes que le Duc auroit levées chez les Walons, ou chez les Liégeois." (1)

Allarmes que cauſe ce traité.

On ne concevoit rien à ces dernieres clauſes, & c'étoit là auſſi l'intention de Louis XIII & de Victor-Amé, qui ne les avoient inſérées dans ce traité de vente ſimulée, qu'afin de couvrir encore mieux la négociation ſecrete de Quérasque. Quoiqu'il en ſoit, ce traité donna lieu à beaucoup de conjectures en Italie, en Allemagne & ſur-tout en Eſpagne, où l'on étoit d'autant plus inquiet, qu'on ne comprenoit pas dans quelles vues le Roi & le Duc parloient de ces levées de troupes & de ces ſecours mutuels qu'ils devoient ſe fournir. Cependant le Miniſtere Eſpagnol, ne pouvant plus eſpérer de ramener le Duc de Savoie, fit les plus grands efforts pour le traverſer dans toutes ſes entrepriſes, & rompre toutes ſes meſures. Le Comte de la Roque ſervit Phillippe IV avec le plus grand zele, & fit tout ce qui dépendit de lui, pour engager l'Empereur à refuſer à Victor-Amé l'inveſtiture de Trino & des autres terres du Montferrat adjugée à Victor-Amé: mais le Comte de la Roque échoua encore ſur ce point, &, malgré ſes intrigues, ſes remontrances, ſes clameurs, l'Empereur accorda cette inveſtiture par lettres-patentes datées de Vienne, le 27 Août 1632. (2)

L'Empereur envoie à Victor Amé l'inveſtiture des Terres du Montferrat.

Soupçons qu'on a en France contre le Duc de Savoie.

Il paroit ſingulier qu'après toutes les preuves d'attachement & de ſincere amitié que la France avoit reçues de la part du Duc de Savoie, elle conſervât encore quelque défiance ſur la vérité de ſes intentions, & que les démarches, même les plus indifférentes, donnaſſent lieu à des ſoupçons; triſte, mais inévitable effet de la politique des Souverains! Car, comme toutes les opérations, tous les projets, toutes les entrepriſes de cette politique ont l'intérêt pour baſe, rien n'eſt plus naturel que de croire, ou de craindre du moins, la plus légere raiſon d'intérêt aſſez forte pour rompre les traités les mieux cimentés. Auſſi, quelqu'éloigné que Victor-Amé fut de ſonger à changer de parti, la Cour de France cependant le ſoupçonna d'inconſtance, à propos d'un événement fort ordinaire, & duquel on ne pouvoit raiſonnablement tirer aucune conſéquence. (3) Le Cardinal Infant d'Eſpagne, frere du Roi Philippe, ayant été envoyé en Flandres pour y commander, prit ſa route par mer; s'arrêta quelques jours à Nice, alla voir & reçut la viſite de Victor-Amé. Liés comme ils l'étoient par les nœuds de la parenté, ce n'étoit là qu'un acte de civilité, dont ils ne pouvoient gueres ſe diſpenſer l'un & l'autre. Quelques perſonnes méfiantes penſerent tout différemment à la Cour de France, & ne manquerent pas de regarder cette entrevue comme le fondement d'une réunion prochaine du Duc de Savoie avec l'Eſpagne.

Entrevue du Cardinal Infant d'Eſpagne avec le Duc de Savoie. 1633.

Un nouvel incident ne tarda point à aggraver ces ſoupçons, que les ſuites pourtant de ce même incident détruiſirent preſqu'auſſi-tôt. En effet, les troupes que le Cardinal-Infant faiſoit venir d'Eſpagne en Flandres, ayant pris terre à Final, le Cardinal fit demander au Duc paſſage par ſes états, pour deux compagnies qui devoient être établies à château-d'Arezzi. Victor-

(1) Paradin. *Hiſtoire de Savoie. Extrait chronol. de la Maiſ. de Savoie.*
(2) Idem. Guichenon. *Hiſt. Gen. de la Roy. Maiſ. de Sav.*
(3) *Hiſt. de Louis XIII.* Paradin. *Hiſt. de Savoie.*

Digitized by Google

Sect. V. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont. 1630-1660.*

Amé ne crut pas devoir refuſer ce paſſage ; il l'accorda ; (1) mais Toralto d'Arragon, Officier Eſpagnol abuſant de cette permiſſion, entra dans les états du Duc à la tête de deux mille hommes d'infanterie, & pénétra juſqu'à Novello, où il les mit en quartier, ainſi qu'à Mona, le premier de ces forts appartenant à la Souveraineté de Piemont, le ſecond, en partie ſous la domination de l'Eſpagne, & en partie ſous celle du Duc de Savoie ; & où, par cela même, aucun des deux Souverains ne pouvoit envoyer des troupes ſans le conſentement de l'autre. Auſſi Victor-Amé fut-il très-offenſé de la conduite de Toralto ; mais il le fut bien davantage lorſqu'il apprit que, par la plus coupable des licences, ce hardi Commandant avoit fait une incurſion ſur Olme & ſur Ceſola en Piemont, & que paſſant enſuite dans le Comté d'Aſti, il avoit ſi vivement aſſiégé Rocaveran, que le Capitaine Pola, Commandant de cette place, avoit été contraint de la rendre, & de ſe retirer dans le château, qui étoit également tombé au pouvoir de Toralto.

Excès d'un Commandant des troupes Eſpagnoles.

Victor-Amé profondément ulcéré de l'inſolence de ces procédés, envoya un officier demander au commandant eſpagnol raiſon de ces hoſtilités (1). Toralto, bien perſuadé que la Cour d'Eſpagne ne manqueroit pas à la déſavouer, & cherchant à réparer ſes torts, répondit que ſon intention n'avoit point été d'irriter le Duc de Savoie, &, qu'ayant perdu pluſieurs de ſes ſoldats aux environs de Rocaveran, il étoit entré de force dans cette place, perſuadé qu'ils s'y étoient cachés, & ſeulement afin de conſerver ſa réputation. Une excuſe auſſi miſérable n'appaiſa point la Duc de Savoie, il ſe plaignit amérement au Gouverneur de Milan, qui, ſous prétexte de quelques prétentions imaginaires de l'Eſpagne ſur les lieux occupés par les troupes de Toralto, rallentit autant qu'il fut en lui les ſuites de cette affaire. Victor Amé fut preſqu'auſſi mécontent des lenteurs du Gouverneur de Milan, qu'il l'avoit été de l'inſolence de Toralto : cependant, aſſuré de l'évidence de ſes droits, & ne jugeant pas devoir s'engager encore dans une nouvelle guerre, il fut aſſez prudent pour attendre la déciſion de ce différent qui fut jugé à ſa ſatisfaction ; enſorte que les troupes eſpagnolles abandonnerent Rocaveran, ainſi qu'Olme, Ceſola, & tous les lieux où le Souverain leur avoit permis de pénétrer.

Prudente conduite du Duc de Savoie.

Tout autre que Victor-Amé eût trouvé dans cette incurſion un motif plus que ſuffiſant de déclarer la guerre : mais l'expérience lui avoit appris que les peuples ont toujours à ſouffrir de la vengeance même la plus légitime que les Souverains offenſés tirent de leurs ennemis, & que la plus éclatante victoire ne dédommage jamais une nation des malheurs qu'elle cauſe, & du ſang qu'elle a fait couler (2). Le Duc de Savoie n'aſpiroit qu'au bonheur de maintenir le calme dans ſes états, & déja ſes ſujets commençoient à oublier les maux qu'ils avoient éprouvés, lorſque l'eſprit de mésintelligence & de diſcorde vint porter la diviſion & la haine dans la maiſon régnante. Cette malheureuſe querelle eut de cruelles ſuites, & ébranla violemment l'Etat pendant bien des années. Marguérite de Savoie, Ducheſſe douairiere de Mantoue, femme intelligente, remplie d'excellentes qualités ; mais inquiete, tra-

La Mésintelligence diviſe la Maiſon de Savoie.

(1) *Extr. Chronol. de l'Hiſt. de Savoie.* Paradin. Guichenon.
(2) Paradin. *Hiſt. de Savoie.* Botero. Buttet.
(3) Guichenon. *Hiſt. Gen. de la Roy. Maiſ. de Savoie.*

Digitized by Google

SECT. V. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont. 1630-1660.*

cuſſiere, exigeante, prit occaſion de la groſſeſſe avancée de la Princeſſe Marie de Mantoue ſa fille, pour ſortir du Piemont, ſous prétexte d'aller voir ſa fille & d'aſſiſter à ſes couches. Elle ſe rendit en effet à Mantoue; mais à peine elle y fut arrivée, qu'elle y forma des intrigues, ſe mêla, pour les embrouiller, des affaires du gouvernement, entreprit de détacher le Duc de Mantoue de l'alliance de la France & de Veniſe, & de le jetter dans les intérêts de l'Eſpagne (3); elle agit avec tant d'imprudence dans les moyens qu'elle prit pour faire réuſſir ce projet, très-mauvais en lui-même, que ſes vues furent découvertes en France & à Veniſe. Ces Puiſſances ſe plaignirent, & le Duc de Mantoue, qui déja étoit très-fatigué des cabales de Marguérite, lui fit entendre ſi ouvertement, qu'il ne pouvoit plus, ſans s'expoſer au reſſentiment des François & des Véniciens, la garder dans ſes états, qu'elle ſe retira au château de Gualtera, chez le Duc de Modene ſon neveu, où elle ne fut, ni plus tranquille, ni plus prudente qu'à Mantoue; de maniere que le Duc de Modene, fort peu empreſſé de ſe faire de puiſſans ennemis, l'envoya prier par le Comte de Montecuculi, de ſortir de ſes états. L'objet de ce meſſage inquieta peu Marguérite; elle ſe rendit à Crémone, d'où, malgré les inſtances de Victor-Amé, qui l'invitoit à revenir en Piemont, elle paſſa à Gênes, & de-là en Eſpagne, où Philippe, pour la récompenſer de ſon zele, lui donna le gouvernement de Portugal (4).

Intrigues de Marguérite de Savoie contre la France & les Véniciens.

Elle paſſe en Eſpagne.

Soit inconſtance, ſoit à la perſuaſion de Marguérite, le Prince Cardinal de Savoie, qui juſqu'alors avoit été intimement lié avec Victor-Amé, ſe démentit ſubitement à Rome où il étoit, renonça hautement à la protection de la France, demanda celle de l'Empire, & ſe montra dès-lors le plus zélé des partiſans de la maiſon d'Autriche. Victor-Amé fut très irrité de ces deux événemens; il plaignit l'inconſéquence de Marguérite, la foibleſſe du Cardinal de Savoie, & fit part du chagrin que cette défection imprévue lui cauſoit au Prince Thomas ſon frere, pour lequel il n'avoit point de ſecrets, & auquel il avoit dans tous les tems, donné ſa plus intime confiance. Mais ſa ſurpriſe fut extrême lorſqu'il apprit que ce frere ſi tendrement chéri, penſoit comme Marguérite, comme le Prince Cardinal, & qu'il ſe déclaroit auſſi pour le Roi d'Eſpagne.

Le Prince Cardinal de Savoie ſe déclare pour l'Eſpagne.

Le Prince Thomas ſe ligue avec l'Eſpagne contre la France.

L'amitié du Duc de Savoie pour Thomas étoit ſi forte, qu'il lui avoit confié le gouvernement de la Savoie avec l'autorité la plus abſolue; enſorte que la nobleſſe, les magiſtrats & les citoyens avoient ordre de lui obéir comme au Souverain même. A ce haut degré de puiſſance, le Duc avoit joint des appointemens très-conſidérables, & un très-bel apanage. Ces honneurs & cette autorité ne rempliſſoient cependant point l'ambition du Prince Thomas: il avoit une famille nombreuſe, ſa fortune lui paroiſſoit bornée; ſon caractere belliqueux lui donnoit du dégoût pour les paiſibles ſoins de l'adminiſtration, & il ne deſiroit que de ſignaler ſa valeur, ſoit afin que les ſervices diſtingués qu'il rendroit aux puiſſances tournaſſent à l'avantage de ſes enfans, ſoit afin qu'héritiers d'un nom illuſtre par lui-même, & illuſtré encore plus par la gloire dont il ſe couvriroit, ils puſſent vivre dans l'éclat de leur naiſſance

(1) Buttet. Botero. *Hiſtor di Pedemont.*
(2) Guichenon. *Paradin. Hiſt. de Savoie.*

Digitized by Google

Sect. V. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1630-1660.

ſance (1). Le Prince Thomas croyant avoir d'ailleurs, quelques ſujets de mécontentement de la France, où il n'avoit pas été élevé aux plus éminentes dignités, comme il l'avoit eſpéré, prit l'étrange parti de rompre avec cette Cour, & de s'attacher à l'Eſpagne: il traita ſecretement avec Philippe; alla ſous prétexte de chaſſe, à Thonon, avec la Princeſſe de Carignan ſon épouſe & ſes enfans, les fit paſſer à Milan, & partit lui-même en poſte pour la Flandre.

Mécontentement du Duc de Savoie contre ſon frere.

Cette retraite précipitée, ni la négociation qui l'avoit précédée, ne furent pas long-tems ſecretes: la Cour de Turin en fut conſternée, Victor-Amé en fut encore plus affligé, & il ne concevoit pas quelles raiſons avoient pû porter ſon frere à une démarche auſſi étonnante, lorſqu'il en reçut une lettre, par laquelle le Prince juſtifiant fort mal ſa conduite, alléguoit les plus vains prétextes, ſe plaignoit vaguement d'avoir été contrarié par les Miniſtres de Savoie; de n'avoir pas reçu un apanage tel qu'il lui étoit dû; d'avoir appris qu'on ſe défioit de lui, & qu'on cherchoit à le dépouiller du gouvernement de Savoie; ce qui l'obligeoit de chercher fortune ailleurs, pour lui & ſes enfans, &c. (2) Cette lettre ulcéra d'autant plus Victor-Amé, qu'il y avoit une ingratitude manifeſte dans les plaintes de ſon frere: auſſi, ſon amitié ſe changeant en indignation, il lui ôta tous ſes appointemens, le priva de la jouiſſance de ſon apanage, & éloigna de ſa cour & de ſes états, tous les domeſtiques & les confidens du Prince.

Doux, indulgent, facile à s'appaiſer, il eſt très-vraiſemblable que le Duc de Savoie ne montra tant de ſévérité en cette occaſion, qu'afin de prouver à la cour de France, qu'il n'avoit aucune part à la réſolution que ſon frere venoit de prendre, & afin que la vive colere qu'il témoignoit détournât les ſoupçons qu'on eût pu former contre lui. Ce fut préciſément pendant que ces diviſions inteſtines commençoient de troubler la maiſon de Savoie, que la concorde ſe rétabliſſoit dans la maiſon de France, & que le retour du Duc d'Orléans y faiſoit renaître la bonne intelligence (3). Tandis que Louis XIII reçevoit les félicitations des Ambaſſadeurs des Puiſſances étrangeres, & entr'autres du Duc de Savoie ſur cette heureuſe reconciliation, la mort du Roi de Suede & la mémorable victoire de Nordlingue, ajoutoient infiniment en Allemagne à la puiſſance de la maiſon d'Autriche. La Cour de France jalouſe de ce haut degré d'autorité, & plus irritée encore de l'empriſonnement de l'Archevêque de Treves, Electeur de l'Empire, & qui s'étoit mis ſous la protection de la France, réſolut de traverſer les hauts projets de la maiſon d'Autriche, & de rompre avec l'Eſpagne. Mais avant que d'entreprendre une guerre, le Cardinal de Richelieu, pour ne rien donner au haſard, renouvella la ligue de la France avec les Provinces-Unies & les Suedois: ſon deſſein étant auſſi de faire une puiſſante diverſion en Italie, il envoya le Préſident Bellievre dans les diverſes cours de ce pays, propoſer une ligue avec la France. Les négociations du Préſident Bellievre furent infructueuſes (4). Les cours

Réunion du Duc d'Orléans avec Louis XIII 1634.

(1) *Diſcorſo Hiſtorico delle coſe di Savoya.* Buttet. Botero.
(2) Paradin. *Hiſtoire de Savoie. Extrait Chron. de l'Hiſtoire de Savoie.*
(3) *Hiſtoire de Louis XIII.* Paradin. *Hiſtoire de Savoie.*
(4) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.*

Digitized by Google

des Princes d'Italie étoient trop occupées pour songer à ces démêlés étrangers. Le Pape & les Vénitiens en méfintelligence, s'obſervoient & ſe craignoient trop mutuellement pour ſe liguer avec aucune Puiſſance, & employer ailleurs des forces dont ils croyoient avoir le plus grand beſoin. Le Grand Duc de Toscane ne voulut écouter aucune propoſition qui tendit à le détacher de l'Eſpagne. Le Duc de Modene parut ſe laiſſer perſuader, alla même juſqu'à donner quelques promeſſes à Bellievre; mais revenant bientôt ſur ſes pas, il retira ſa parole & déclara qu'il vouloit reſter conſtamment uni avec les Eſpagnols. Le jeune Duc de Parme, Prince bouillant & rempli de valeur, croyoit avoir reçu quelque ſujet de mécontentement de la part de l'Eſpagne, & irrité de la demande que cette Cour lui faiſoit, de Plaiſance, pour en faire une place d'armes, il ſe déclara pour la France. Les Génois ne voulurent embraſſer le parti d'aucune des deux Couronnes, & tout ce que Bellievre put obtenir d'eux, fut qu'ils reſteroient dans la neutralité (1).

Parti que prennent les Genois, & irréſolution du Duc de Savoie.

Victor-Amé fut long-tems indécis: il eût voulu demeurer neutre auſſi; mais la ſituation de ſes états ne le lui permettoit pas, & il avoit appris combien il avoit à perdre en prenant ce parti. Son deſſein, ni ſon intérêt n'étoient pas non plus de ſe liguer avec les Eſpagnols; outre les raiſons particulieres qu'il avoit à ſe plaindre d'eux, il auroit eû trop à craindre pour le Piemont, où les François maîtres de Pignerol, avoient l'accès le plus facile. Mais il y avoit auſſi bien des dangers à ſe liguer avec la France; car, cette ligue étant l'ouvrage du Cardinal de Richelieu, & n'étant formée, animée & ſoutenue que par lui, elle pouvoit finir & ſe diſſoudre par la diſgrace ou la mort de ce Miniſtre. Outre ces conſidérations, & le deſir de vivre en paix, le Duc de Savoie avoit un autre motif qui le refroidiſſoit beaucoup ſur les propoſitions de Bellievre (2). Il n'aimoit point les Eſpagnols, mais il n'étoit point non plus intéreſſé que leur autorité fut tout-à-fait anéantie en Italie, & que la France y acquît trop de prépondérance. Au contraire, c'étoit de la jalouſie de ces deux Puiſſances rivales, qu'il tiroit une partie de ſa conſidération, par les efforts que faiſoient l'une & l'autre pour l'attirer chacune dans ſon parti, & par la crainte de perdre ſon alliance. Il n'en ſeroit plus de même ſi les François s'emparoient du Milanez, comme ils étoient déja maîtres de Cazal & de Pignerol: dès-lors Victor-Amé risquoit, au lieu de Prince abſolu qu'il étoit, de tomber en quelque ſorte, dans l'entiere dépendance des François.

Brillantes offres du Cardinal de Richelieu.

Le Cardinal de Richelieu n'ignoroit pas les motifs de l'irréſolution du Duc de Savoie, & afin de l'attirer dans la ligue, il lui faiſoit repréſenter la conquête du Milanez comme une expédition auſſi facile qu'infaillible: il lui faiſoit dire que voulant étendre les limites de la France, d'un côté juſqu'au Rhin, de l'autre juſqu'aux Alpes, le deſſein de Louis XIII étoit, auſſi-tôt qu'il auroit fait cette conquête, de donner au Duc en échange de la Savoie, le Milanez & le Montferrat, qui, réunis au Piemont, pourroient être erigés en Royaume (3). Ces brillantes chimeres ne ſéduiſoient pas Victor-

(1) *Hiſt. de Louis XIII.* Buttet. *Hiſtoire de Gênes.*
(2) Botero. *Hiſtoire de Louis XIII.* Paradin. *Hiſtoire de Savoie.*
(3) *Hiſtoire de Louis XIII.* Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.*

Digitized by Google

Amé; il réſiſta encore quelque tems aux propoſitions du Cardinal, eſpérant que par la médiation du Pape, il pourroit parvenir à ne pas entrer dans cette ligue, ſans déſobliger la France.

Sect. V. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1630-1660.

Philippe Roi d'Eſpagne, informé de ces propoſitions & de l'indéciſion du Duc de Savoie, lui fit des offres encore plus brillantes que celles qu'il venoit de refuſer, & mit en uſage tous les moyens qu'il crut capables de l'ébranler. Ces inſtances n'euſſent rien opéré, & Victor-Amé auroit perſiſté à ne ſe déclarer pour aucun des deux Rois, ſi le Cardinal de Richelieu, trop impatient pour attendre de plus long délais, n'eût envoyé propoſer au Duc de Savoie, de s'expliquer ouvertement & de ſe décider, ou pour la ligue avec la France, ou pour la guerre avec cette Couronne; &, afin d'obtenir plutôt une réponſe poſitive, il fit en même tems marcher vers les frontieres du Piemont, un corps de quatre ou cinq mille hommes. Cette maniere de négocier ſurprit étrangement Victor-Amé, qui, pris au dépourvu, fut contraint de ſe déclarer & d'accepter la ligue, quelque deſir qu'il eût de garder la neutralité (1).

Le Cardinal oblige le Duc de Savoie à ſe déclarer pour la France.

Louis XIII, qui n'attendoit que l'alliance du Duc, pour entrer en campagne, déclara la guerre à l'Eſpagne, envoya ſous la conduite du Maréchal de Créqui huit mille hommes d'infanterie & deux mille de cavalerie en Italie, où il donna le titre de Généraliſſime de la ligue, avec le pouvoir le plus étendu, à Victor-Amé, qui, joignant ſes troupes à celles de France, & du Duc de Parme, ſe vit à la tête d'une armée de vingt-cinq mille homme d'infanterie & de cinq mille de cavalerie. Avant que d'entrer dans le Milanez, le Maréchal de Créqui s'avança dans le Montferrat, jetta un pont ſur la Séſia, s'empara de Villate, place dépendante du Milanez, battit & diſperſa la cavalerie eſpagnolle à Vallé, & alla aſſiéger Valence ſur le Pô, place très-forte, défendue par une garniſon nombreuſe, ſous les ordres du Marquis de Celado.

Hoſtilités & ſuccès du Duc de Savoie, Généraliſſime de l'armée de la ligue. 1635.

Ce fut contre l'avis du Duc de Savoie que le Maréchal de Créqui entreprit ce ſiege, au lieu de celui de Novarre, place où l'on eût trouvé beaucoup moins de réſiſtance, & qui, une fois priſe, facilitoit la réduction du reſte du pays, juſqu'aux portes de Milan. Valence, au contraire, ſituée fort avant dans le Milanez, rendoit très-difficile le paſſage des convois; mais toutes les raiſons du Duc ne purent l'emporter ſur l'obſtination du Maréchal, & ſur l'impétuoſité du Duc de Parme: enſorte que ce ſiege, fort inconſidérément entrepris, réuſſit tout auſſi mal que Victor-Amé l'avoit prévu (2). Les ſoldats du Duc de Parme étant tous de nouvelle levée, déſerterent par troupes: le Maréchal s'arrêta fort long-tems à Monty, ſous prétexte d'attendre le Duc de Parme, & donna aux aſſiégés la liberté de ſe munir de proviſions & de ſe fortifier. Victor-Amé fatigué de ces lenteurs, envoya ſa cavalerie & deux ou trois mille hommes d'infanterie, auprès du camp des aſſiégeans, ſur les rives du Pô: il ſe rendit lui-même au ſiege avec le Comte de Verrue, & ceſſa d'être ſurpris de la lenteur des opérations, lorſqu'il vit par lui-même, la méſintelligence qu'il y avoit entre le Duc de Parme & le Maréchal de Créqui.

Méſintelligence entre les Officiers Généraux de la ligue.

(1) Paradin. *Hiſt. de Sav.* Buttet. Botero. *Hiſt. de Louis XIII.*
(2) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Savoie.* Buttet.

Digitized by Google

Sect. V. *Hiſtoire de* Savoie & de Piemont. 1630-1660.

Ils ſe plaignoient amérement l'un de l'autre, ſe contrarioient ſans ceſſe, & rejetterent tous les moyens que le Duc de Savoie prit pour les réunir (1).

Mauvaiſe conduite du Maréchal de Créqui.

Cependant Victor-Amé, ne voulant point qu'on pût le ſoupçonner d'avoir été la cauſe de la levée du ſiege, qu'on ſe diſpoſoit à quitter honteuſement, offrit d'aller combattre à Frascarola le ſecours que les Eſpagnols envoyoient à Valence, & il eſt aſſuré que la défaite de ce ſecours eût inévitablement entraîné la réduction de la place aſſiégée; mais le Maréchal de Créqui ne voulut abſolument point que l'on haſardât ce combat, s'y oppoſa formellement, & aima mieux, ſans qu'il fut poſſible d'en pénétrer les raiſons, laiſſer entrer ce ſecours dans Valence: enſorte que l'hiver approchant, & n'y ayant nulle apparence de prendre cette place, à moins qu'on ne reçut des ſecours, l'armée ſe retira du côté de Vercel, après avoir fort inutilement perdu cette campagne. Le Maréchal de Créqui & le Duc de Parme, connurent, mais trop tard leurs torts, & cherchant à les réparer, réunirent toutes leurs troupes, & avec celles de Savoie, rentrerent peu de jours après dans le Milanez, s'emparerent de Candie & de Sartirano, & pénétrerent juſqu'à Brenze, ſur le Pô, à l'embouchure de la Séſia, où ils firent jetter un pont, & conſtruire un fort deſtiné à leur ſervir de place d'armes, & à faciliter leurs courſes du côté d'Alexandrie & de Tortone (2).

La Cour d'Eſpagne vivement irritée contre le Duc de Savoie, mais ne pouvant encore faire directement éclater contre lui ſa vengeance, réſolut de faire du moins tomber le poids de ſon reſſentiment ſur l'un des alliés de ce Prince, & elle menaça les états du Duc de Parme, trop foible pour lutter contre une Puiſſance auſſi ſupérieure. Ce projet tranſpira; & Victor-Amé, ſoit pour ne pas laiſſer opprimer ſon voiſin, ſoit pour ſoulager ſes peuples, ſurchargés de gens de guerre, renvoya dans le Duché de Parme les troupes de ce Prince, auxquelles il joignit douze cens hommes de cavalerie piemontoiſe, ſous la conduite du Marquis de Ville, qui eut ordre de ſe jetter ſur les terres du Duc de Modene, pour punir ce Prince de s'être auſſi légérement détaché de la ligue, & pour attirer dans ce pays les Eſpagnols, que cette diverſion empêcheroit d'envahir le Duché de Parme. Le Marquis de Ville ſeconda merveilleuſement les deſirs de Victor-Amé (3): ſa marche ne fut point retardée dans les premiers jours; mais la veille de la Noël, prêt à paſſer la riviere de Scrivia, à Château-Neuf, il fut attaqué par Dom Martin d'Arragon, à la tête de trois mille hommes d'infanterie & de huit cens chevaux. Le Marquis de Ville n'avoit avec lui que deux mille hommes tout au plus: cette attaque imprévue ne le déconcerta cependant point; il ſe défendit avec la plus grande valeur, paſſa, ſuivi des ſiens, la riviere l'épée à la main, mit en fuite les ennemis, leur tua beaucoup de monde, ne perdit pas un ſeul de ſes ſoldats, fondit ſur les états du Duc de Moderne, & ſe rendit maître de Château-Neuf de Reggio.

Secours que le Duc de Savoie fait paſſer au Duc de Parme.

Combat de Château-neuf.

Pendant que le brave Marquis de Ville ſe ſignaloit dans cette expédition, le Duc de Parme très-affligé de ſe voir en butte à l'Eſpagne, & ſes états me-

(1) *Hiſt. de Louis XIII.* Paradin. *Hiſt. de Savoie.*
(2) Botero. Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.*
(3) *Extrait Chronol. de l'Hiſt. de Savoir.* Paradin. *Hiſt. de Sav.*

Digitized by Google

més de devenir le théatre de la guerre, paſſa en France pour demander du ſecours contre l'orage auquel il étoit expoſé. Tandis qu'il alloit implorer la protection de Louis XIII, le Duc de Savoie & le Maréchal de Créqui, ne s'occupoient qu'à trouver les moyens d'humilier la fierté eſpagnolle par quelqu'entrepriſe d'éclat. Victor-Amé étoit d'autant plus impatient de s'illuſtrer par quelque grand ſuccès, qu'il pouvoit profiter alors des conſeils & de la grande expérience du trop célébre Maréchal de Thoiras, qui, perſécuté en France par l'implacable haine du Cardinal de Richelieu, avoit été chercher auprès du Duc de Savoie un aſyle contre la violence du Miniſtre de France (1). Mais l'occaſion que l'on cherchoit ne ſe préſentoit pas encore, & il n'y avoit que le Marquis de Ville qui cueillit des lauriers: cet habile & brave guerrier ravageoit les terres du Modénois; & le Duc de Modene allarmé de l'invaſion de ſes états, envoya le Prince Louis d'Eſt ſon oncle avec une partie de ſes troupes pour s'oppoſer à ces dévaſtations (2). Le Marquis de Leganez fit partir dans la même vue Dom Jean Vaſquez Coronado, Gouverneur de Crémone, avec trois mille huit cens hommes. Ces deux troupes réunies, réſolurent d'entrer dans le Parmézan, afin d'y attirer les forces du Duc de Parme. Le Marquis de Ville informé de ce deſſein, ſe jetta dans Parme, où il fut bientôt ſuivi par les Modénois, qui s'emparerent de Roſſena & de quelques villages aux environs de cette capitale. Le Marquis de Ville les laiſſa s'approcher juſqu'au pont de Lenza, qui ſépare le Modénois du Parmézan: mais alors, quoiqu'inférieur en forces, il alla les attaquer, & les chargea avec tant d'impétuoſité, qu'il les mit en déſordre, les repouſſa, & les força de ſe retirer précipitamment, après avoir perdu un très-grand nombre de ſoldats.

Succès du Marquis de Ville dans le Modénois. 1636.

Combat de Lenza.

Cet échec irrita les Eſpagnols, qui, humiliés de leur défaite ne chercherent plus qu'à ſe venger du Duc de Parme. Le Marquis de Léganez impatient de réparer cette perte, fit partir Dom Carlos de la Gatta, ſuivi de quatre mille hommes d'infanterie & de ſeize cens chevaux, avec ordre d'entrer dans le Plaiſantin. Il eut du ſuccès dans cette expédition, s'empara du fort de S. Jean, qu'il ne garda pourtant que peu de tems, & qu'il fut contraint de rendre enſuite (3). Il y eut quelques rencontres où les François & les Parmézans eurent de l'avantage; enforte que, bien loin de ſe dédommager de leurs pertes paſſées, les Eſpagnols ne firent qu'éprouver encore de nouvelles défaites. Le Duc de Savoie & le Maréchal de Créqui, ne furent pas plutôt informés des entrepriſes des Eſpagnols dans le Parmézan, qu'ils réſolurent de faire à leur tour une incurſion dans le Milanez: le Maréchal de Créqui, à la tête de neuf mille cinq cens hommes, paſſa la Seſia, & ſe rendit maître de Paleſtra, Confienza & Robio; de-là il pénétra dans la Lomelline, & alla ſe loger à Veſpola. A la premiere nouvelle de ces hoſtilités, Léganez accourut & vint avec ſes troupes, auxquelles ſe joignirent celles de Gambacorta juſqu'à Biagras (4). Le Maréchal de Créqui, dont le deſſein étoit de pénétrer juſqu'au Teſin, avoit

Succès des François.

(1) *Hiſt. de Louis XIII.* Paradin. *Hiſtoire de Savoie.*
(2) Botero. Buttet. Paradin. *Hiſtoire de Savoie.*
(3) *Hiſtorico diſcorſo delle coſe di Savoye.* Paradin. Botero.
(4) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Savoie.* Buttet.

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

déja fait mettre en marche ſon avant-garde; elle fut inopinément attaquée par l'infanterie de Léganez, qui s'étoit miſe en embuſcade, dans les foſſés aux environs de la campagne de Serrano. Le chemin étoit fort étroit, enſorte que les François, obligés de paſſer par un défilé, furent ſi fort déconcertés par cette attaque imprévue, que l'avant-garde fut miſe en déroute; mais les Eſpagnols qui euſſent pû facilement profiter de cet avantage, rendirent ce ſuccès inutile & ſe retirerent avec la plus grande précipitation, auſſi-tôt qu'ils virent paroître le Maréchal de Créqui, ſuivi du reſte de ſes troupes.

Le voyage du Duc de Parme en France avoit eu tout le ſuccès qu'il en avoit attendu; Louis XIII & Richelieu lui promirent les ſecours les plus prompts & les plus abondans, & il s'en retourna dans ſes états, où il eut bien de la peine à rentrer, tous les paſſages qui y conduiſoient étant gardés par les troupes eſpagnolles; la crainte, ou plutôt le danger d'être enlevé, le détermina à prendre la route de Gênes, & pour protéger ſa marche, le Duc de Savoie & le Maréchal de Thoiras ſe porterent aux environs de Valence, & s'avancerent vers Alegno, aſſiégerent le fort de Fontanet, place peu importante, qui ne tint que trois jours, mais qui devint fameuſe par la trop irréparable perte que la France & la Savoie firent durant ce ſiege. En effet le Maréchal de Thoiras étant allé reconnoître la brêche, reçut dans la poitrine, un coup de feu qui le renverſa mort. Dans la France entiere, en Savoie & en Eſpagne même, il n'y eut qu'un ſeul homme qui parut inſenſible à la mort de Thoiras, ou qui même, comme l'ont aſſuré quelques écrivains du tems, eut la barbare lâcheté de laiſſer percer la joie que lui cauſa la nouvelle de ce ſiniſtre événement; & cet homme dur & injuſte étoit le Cardinal de Richelieu, dont la haine ſurvivant à Thoiras, qu'il avoit ſi vivement perſécuté, le pourſuivit encore dans la poſtérité de ce grand Général (1).

Priſe de Fontanet & mort du Maréchal de Thoiras.

Opérations du Duc de Savoie & du Maréchal de Créqui.

Cependant le Duc de Savoie & le Maréchal de Créqui, enflammés du deſir de venger la mort de Thoiras, jetterent un pont ſur le Téſin, à Pain-Perdu, près l'Ecluſe; Créqui, ſuivi de l'avant-garde & des troupes françoiſes, paſſa, par le moyen de ce pont, au-delà du Téſin; Victor-Amé reſta avec le corps d'armée & l'arriere-garde en déçà de ce fleuve, & allant à Caſtelet & à Ceſtry, près de l'embouchure du Lac-Mayeur, réſolut de conſtruire un fort ſur ce terrein, & de ſe rendre enſuite ſous les murs d'Angerie, ou d'Arone, villes très-conſidérables du Duché de Milan.

Les forces des deux Généraux réunies, étoient encore beaucoup inférieures par le nombre des ſoldats à celles des ennemis: le Duc de Rohan, Commandant pour le Roi dans la Valteline, y avoit pluſieurs bataillons & quelques eſcadrons; Louis XIII lui envoya ordre de ſe joindre au Duc & à Créqui: & afin de faciliter cette jonction, le Duc & le Maréchal s'avancerent d'une journée du côté de la Valteline, mais ils apprirent que Léganez & le Marquis de Spinola, ſuivis d'une armée de dix-neuf mille hommes venoient à eux: la nouvelle de cette marche, obligea les deux Généraux de retourner ſur leurs pas, & d'aller reprendre le poſte qu'ils avoient quitté, à Tornaven-

(1) *Hiſt. de Louis XIII.* Paradin. *Hiſt. de Savoie.* Botero.

Digitized by Google

Sect. V. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont. 1630-1660.*

to près de l'Ecluſe (1). Léganez s'étoit propoſé d'attaquer le Maréchal de Créqui, dans l'eſpérance que, ſéparé par la riviere, des troupes du Duc de Savoie, il le défairoit ſans peine, & avant que le Duc eût pu rétablir le pont, pour ſecourir le Maréchal. Ce projet étoit excellent, mais Victor-Amé le rendit inutile, par l'activité avec laquelle il fit raccommoder, ou plutôt reconſtruire le pont en une nuit; enſorte que dès le lendemain matin, la communication fut libre, entre les deux diviſions de l'armée. Dès le lever du ſoleil, les François & les Eſpagnols commencerent à eſcarmoucher, & le combat dura avec la même vivacité juſqu'à l'entrée de la nuit: mais, quelque ſoutenue que fut la valeur des François & des troupes du Duc, les Eſpagnols ſe conduiſirent auſſi avec tant de courage, qu'il ne fut abſolument pas poſſible de les déloger (2).

Combat de Tornavento, ſuccès des François & retraite précipitée des Eſpagnols.

Le Duc & le Maréchal s'attendoient à voir recommencer le combat le lendemain dès le point du jour; mais les Eſpagnols, qui, malgré leur bonne contenance, avoient été très-maltraités, profiterent de l'obſcurité de la nuit & ſe retirerent à Biagras, ſans avoir même pris la précaution d'enlever du champ de bataille les bleſſés, qu'ils abandonnerent parmi les morts. Cette action coûta la vie à un très-grand nombre d'Eſpagnols. Louis XIII fut ſi ſenſible à cet avantage, qu'il écrivit lui-même au Duc de Savoie pour le remercier des ſervices que ſa valeur & ſa vigilance venoient de rendre à la France en cette occaſion, & il lui fit un préſent de cent mille écus. Léganez, fort éloigné de ſonger à tenter une ſeconde fois la fortune, ſe retira à Milan, laiſſant ſon armée retranchée à Biagras (3). Les Milanois ſont étonnés du retour de leur Gouverneur, informés du combat de Tornavento, & ne ſachant quels étoient les deſſeins de Victor-Amé, ſe perſuaderent qu'il viendroit aſſiéger Milan, & cette idée les remplit de terreur. Mais la marche du Duc de Créqui diſſipa bien-tôt ces allarmes, & ces deux Généraux ayant repris la route de Caſtelet & de Ceſtry, le Duc envoya ordre au Marquis de Pianezze, logé à Bourgomainero avec ſix cens hommes de cavalerie, & un corps aſſez conſidérable d'infanterie, d'aller pendant la nuit juſqu'à Ghen, pour examiner par lui-même s'il ſeroit poſſible à l'armée de s'y retrancher. Pianezze remplit cette commiſſion avec tant d'habileté, qu'il campa & paſſa le reſte de la nuit, ſans être apperçu, auprès de l'armée de Léganez, qui étoit ſorti de Milan à la tête de toute ſa cavalerie, & d'un fort détachement de dragons, dans la vue de s'emparer de Gatinara, où il ſe rendit dès le lendemain dans la matinée. Gatinara n'avoit preſque point de fortification, & n'avoit pour toute défenſe qu'un très-petit corps d'infanterie; enſorte qu'il n'étoit pas poſſible que cette place tint ſeulement un jour (4). Auſſi-tôt que les Eſpagnols parurent, on ſonna le tocſin, le Marquis de Ville, qui, revenant de Parme, accompagné de douze ou quinze cavaliers, & qui avoit déja dépaſſé Romagnan, averti par le ſon des cloches, du danger qui menaçoit Gatinara, revint ſur ſes pas, & rentrant à Romagnan, il fit monter promptement à cheval une compagnie de cavalerie qu'il y

Léganez ſe retire à Milan.

Entrepriſe de Léganez ſur Gatinara.

(1) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.* Buttet.
(2) Paradin. Botero Guichenon. *Hiſtoire de France. Regne de Louis XIII.*
(3) Buttet. Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.*
(4) *Extrait Chronol. de l'Hiſt. de Sav.* Paradin. *Hiſt. de Savoie.*

Digitized by Google

SECT. V. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1630-1660.

avoit dans ce lieu. Le Marquis de Pianezze, qui ſe doutoit auſſi du projet de Léganez, s'avança, ſuivi de ſa troupe, du côté de la même place; peu conſidérable, par elle-même, mais alors, d'autant plus importante, que la plus grande partie des proviſions de l'armée françoiſe & de l'armée de Savoie y étoient raſſemblées. Pianezze & le Marquis de Ville réunirent leurs forces, & Léganez, à la pouſſiere que cette troupe faiſoit élever, croyant que c'étoit l'armée entiere de Créqui & du Duc de Savoie qui s'avançoit, abandonna l'attaque qu'il avoit commencé du côté de Novarre, & alla recommencer le ſiege de Gatinara, du côté de Vercel; enſorte que, laiſſant par cette mauvaiſe opération la liberté aux Marquis de Pianezze & de Ville, de jetter du ſecours dans la place, il ne put l'emporter d'emblée, comme il s'en étoit flatté, & qu'il fut même contraint de ſe retirer, après une tentative auſſi honteuſe pour lui, qu'elle fut meurtriere pour ſes troupes (1).

Léganez eſt forcé d'abandonner le ſiege.

Pendant l'intervalle du repos que l'hiver laiſſoit au Duc de Savoie, ce Prince comptant ſur l'amitié de la France, & ſur les offres réitérées de ſervice que ne ceſſoit point de lui faire le Cardinal de Richelieu, crut devoir profiter des circonſtances, pour établir ſolidement dans ſa maiſon le titre d'*Alteſſe Royale*, auquel ſes prétentions, fondées ſur la Couronne de Chypre, lui donnoient tant de droits: il chargea de cette commiſſion le Jéſuite Monod, homme habile & éclairé, mais exigeant, impétueux, altier, & le moins propre des hommes, par ſon orgueil extrême, à faire réuſſir une négociation, lorſqu'il falloit ſur-tout ſolliciter avec adreſſe, & non pas exiger avec hauteur, ou former des intrigues hardies (2).

Le Duc de Savoie tente de s'aſſurer le titre d'Alteſſe Royale.

Le Duc n'avoit recommandé autre choſe à Monod, que d'obtenir du Roi de France que le régiment des gardes prît les armes, lorſque l'Ambaſſadeur de Savoie ſeroit admis à l'audience; honneur rendu à tous les Ambaſſadeurs des Rois, & même à celui de Veniſe; le Jéſuite devoit demander enſuite que le Roi obtînt du Pape, qu'à Rome, les Ambaſſadeurs de Savoie requiſſent les mêmes honneurs que l'on y rendoit à tous les Ambaſſadeurs des têtes couronnées. Le violent Monod demanda ſi hautement ce qu'il devoit ſolliciter, ſe conduiſit avec tant d'imprudence à la Cour de France, & ſe rendit ſi importun, que le Cardinal de Richelieu fatigué des manieres, & offenſé du ton du négociateur, s'oppoſa ouvertement à ſes demandes, & irrita ſi fort l'irraſcible jéſuite, que celui-ci tout entier à la vengeance, entreprit de perdre le Cardinal de Richelieu, ſe mit à intriguer contre lui, fut ſecondé par le Jéſuite Cauſſin, Confeſſeur du Roi, mit dans ſes intérêts la Fayette, l'une des filles d'honneur de la Reine, & Maîtreſſe du Roi; enſorte que le Cardinal indigné de l'audace de l'intrigant Monod, qu'il mépriſoit beaucoup plus qu'il ne le craignoit, fit chaſſer le Jéſuite Cauſſin, obligea le Jéſuite Monod de ſe retirer fort confus, & très-promptement en Piemont, & fit enfermer pour le reſte de ſes jours la Fayette dans un Monaſtere (3), où elle n'eut que trop le tems de ſe répentir d'avoir ſi légérement ſuivi les dangereux conſeils de Cauſſin & de Monod.

Intrigues hardies du Jéſuite Monod.

Vic-

(1) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.* Botero. Buttet.
(2) *Hiſtor. diſcorſo delle coſe di Savoya.* Paradin. *Hiſt. de Savoie.*
(3) *Mém. ſur le Miniſt. du Cardin. de Richel. Hiſt. de Louis XIII.* Guichenon.

Sect. V. *Gloire de Savoie & de Piemont. 1630-1660.*

Victor-Amé, instruit de la conduite du Jésuite, & des complots hardis qu'il avoit tramés, se hâta d'écrire au Cardinal de Richelieu pour désavouer tout ce qu'avoit pû faire ce négociateur insolent contre le Ministre de France: Richelieu remercia le Duc, &, peu content d'avoir humilié l'orgueil du jésuite Monod, il médita dès-lors sa ruine, qu'il eut si peu de peine à opérer ensuite. Cependant le Duc de Parme ne reçevant aucune sorte de secours de la cour de France, où on lui avoit fait de si brillantes promesses, voyant son pays sans défense & en proie aux Espagnols, prit le parti qu'en sa place, tout autre Souverain eût pris vraisemblablement dans les mêmes circonstances. Par la médiation du Pape & du Grand Duc de Toscane, il traita avec le Roi d'Espagne, abandonna la ligue & renvoya tous les François qui étoient à son service. Victor-Amé n'apprit qu'avec beaucoup de déplaisir cette défection, parce que jusqu'alors les états de Parme attaqués par les Espagnols, servoient en quelque sorte de sauve-garde aux états de Savoie & de Piemont (1). Le Maréchal de Créqui fut encore plus fâché de ce traité; il avoit d'autant plus de raison de l'être, qu'il étoit en très-grande partie la cause de la conduite du Duc de Parme. En effet, ce Général avoit reçu de la Cour de France des ordres pressans & réitérés de défendre le Duché de Parme, où il lui avoit toujours été impossible de faire passer des troupes: il craignoit que le Cardinal de Richelieu n'attribuât à l'inexécution de ces ordres la défection du Duc, & il se hâta d'aller lui-même auprès de Louis XIII, soit pour se justifier des accusations qu'il craignoit que le Ministre ne portât contre lui, soit pour demander son congé, ne jugeant pas pouvoir continuer avec beaucoup de gloire la guerre en Italie, n'ayant que peu de troupes, & ne recevant qu'une partie des fonds nécessaires à leur subsistance. Victor-Amé consentit d'autant plus volontiers à ce voyage, qu'il prévoyoit que dès l'ouverture de la campagne suivante, les Espagnols ne manqueroient point d'attaquer ses états (2). Le voyage de Créqui fut plus heureux qu'il ne s'y étoit attendu; il fut renvoyé en Piemont avec des fonds suffisans, & des commissions pour de nouvelles levées.

Le Duc de Parme abandonne la France & se ligue avec les Espagnols. 1637.

Pendant l'absence du Maréchal, le Duc de Savoie, afin de prévenir les ennemis, s'empara du comté de Milléfino & du fort de Cengio, poste, qui, situé entre le Marquisat de Final & le Milanez, gênoit considérablement le passage des Espagnols, de Gênes dans le Duché de Milan. Léganez, dans la vue de se dédommager de cette perte, se saisit de Pouzzon, place importante, entre Alexandrie & Savonne; il investit & se rendit maître de Nice-de-la-Paille, de Castigliolles, d'Aillan de Montegrosso, & de la Roque d'Arazze. Animé par ces succès, le Marquis de Léganez envoya sa cavalerie jusqu'aux environs de Vercel; mais le Marquis de Ville chargea les Espagnols avec tant d'impétuosité, qu'il les mit en déroute, en tua un très-grand nombre, & contraignit le reste à s'enfuir précipitamment. Le Comte de Verrue également heureux, prit Cairo, & alla investir la Roque d'Arazze: il y éprouva plus de résistance qu'il ne s'y étoit attendu (3): le Duc & le

Succès du Duc de Savoie.

(1) *Extrait Chronol. de l'Hist. de Savoie.* Paradin. *Hist. de Savoie.*
(2) Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Maif. de Sav.* Botero. Buttet.
(3) Idem. Paradin. *Hist. de Sav.*

Digitized by Google

SECT. V. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1630-1660.

Maréchal accoururent pour ſoutenir les aſſiégeans: mais hors d'état d'empêcher le ſecours abondant que les Eſpagnols jettoient dans cette place, l'armée ſe retira, & marcha du côté des Langhes, où Dom Martin d'Arragon, les Princes Renaud & Borſo, ſuivis d'une grande partie des troupes eſpagnoles, paroiſſoient diſpoſés à aſſiéger Cengio. L'avant-garde du Duc, commandée par le Marquis de Ville, ſe retrancha à Montbaldon, ſur les bords de la Bormia; elle y fut vivement attaquée par les Eſpagnols; mais pendant le premier feu du combat, le Duc de Savoie, arrivant avec le reſte de l'armée, fondit ſur les ennemis, & les chargea à ſon tour, avec tant de violence, qu'ils furent entiérement défaits & mis en fuite, laiſſant pour marque de leur honte, tout leur bagage & leur artillerie au pouvoir des vainqueurs (1).

Bataille de Montbaldon & victoire du Duc de Savoie.

Cette brillante action acquit autant de gloire & de célébrité au Duc de Savoie, qu'elle inſpira de terreur aux vaincus; le Marquis de Léganez ne douta point, ainſi que les Milanois, que ce Prince ne portât ſes armes dans l'état de Milan. Ils ne ſe trompoient point; c'étoit là le projet du Duc de Savoie; mais, avant que de commencer cette expédition importante, il réſolut de s'aſſurer de quelques forts ſur la frontiere du Milanez, afin d'incommoder les ennemis d'un côté, pendant qu'ils l'étoient conſidérablement de l'autre par le fort de Bremme. Dans ce deſſein, Victor-Amé projetta de faire conſtruire une forteresſe, qui put ſervir de magaſin, & d'où l'armée employée dans l'état de Milan, pût aiſément tirer ſa ſubſiſtance. Il fit en même-tems fortifier Borgo-Manero, place aſſez étendue pour qu'une armée put s'y loger commodément. Victor-Amé, après avoir formé le plan de ces diverſes opérations, ſe rendit de Turin à Vercel, afin de veiller de plus près aux différens préparatifs de la campagne qu'il avoit méditée; mais il étoit arrêté dans l'ordre du deſtin, qu'il ne ſeroit plus couronné des mains de la victoire; (2). A peine il fut arrivé à Vercel, qu'il y fut attaqué d'une violente fievre; on craignit pour ſa vie, & la Ducheſſe ſon épouſe ſe hâta d'accourir, accompagnée des plus habiles médecins; elle fut agréablement ſurpriſe en arrivant; de trouver le Duc beaucoup mieux, preſque guéri, & ſi peu inquiet ſur ſa ſanté, qu'il étoit occupé à écrire: mais ces momens de calme furent courts: la fievre recommença avec plus de violence, & fut accompagnée de ſi funeſtes ſymptômes, que la maladie fut déclarée mortelle. Le trouble fut général à Vercel: il n'y eut que Victor-Amé, qui montrant la plus grande tranquillité vit ſans pâlir & ſans nulle émotion les approches de la mort: il mourut en héros inébranlable, & en Chrétien ſoumis à la volonté du Ciel. Il ordonna ſeulement que le gouvernement de ſes états reſteroit confié aux ſoins de la Ducheſſe ſon épouſe, & mourut amérement regretté de ſes ſujets, reſpecté, admiré par ſes ennemis mêmes, le 27 Octobre 1637. (3)

Préparatifs du Duc de Savoie.

Mort de Victor-Amé 1637.

Son caractere.

Ce Prince méritoit bien les larmes de ſon peuple, & l'eſtime générale; car il eſt très-peu de Souverains qui ſe ſoient rendus recommandables par d'auſſi grandes qualités. Vigilant, actif & toutefois d'une rare prudence,

(1) *Hiſt. de France. Hiſt. de Louis XIII.* Butter. Guichenon.
(2) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.* Butter.
(3) Paradin. *Hiſt. de Sav. Extrait Chronol. de l'Hiſt. de Sav.*

Digitized by Google

perſonne ne l'égaloit dans l'art de profiter des circonſtances, ou de les faire naître, quand les événemens ne les amenoient pas. Brave juſqu'à l'héroïſme, il étoit auſſi redoutable dans le feu des combats, que modéré au ſein de la victoire. Digne par ſes talens & ſes vertus de gouverner les plus vaſtes empires, il étoit ſi bon, ſi bienfaiſant, qu'on aſſure de lui, que jamais, aux actions de guerre près, il ne fit de mal à perſonne. Infatigable dans les exercices du corps, comme dans les travaux de l'eſprit, il ſacrifia tous les plaiſirs, toute eſpece d'amuſemens au bien de ſon état: ſon exemple influa ſi puiſſamment ſur ſes ſoldats, que, ſous ſes ordres, il n'y avoit ni fatigues, ni incommodités qu'ils n'aimaſſent à ſupporter (1). Peu de particuliers ſont auſſi ſobres, que ce Prince le fut; il mangeoit indifféremment & peu de tout ce qu'on lui préſentoit; ſouvent même il prenoit ſes repas debout, &, à la guerre, ſans interrompre ſa marche. Sa continence à tous égards, étoit auſſi rare, que ſes ſecrets étoient impénétrables. Sage, réglé dans toute ſa conduite, il étoit acceſſible également pour tous les citoyens, écoutoit volontiers leurs plaintes, ou leurs repréſentations, & leur rendoit juſtice, toujours à leur ſatisfaction, même ſouvent quand l'équité l'obligeoit de les condamner. Habile à diſſimuler ſes mécontentemens, il l'étoit encore plus à en tirer raiſon; auſſi vaillant que Charles-Emanuel ſon pere, il aimoit davantage la paix; & ce ne fut jamais que contre ſon inclination qu'il fit la guerre. Cependant, comme il n'y eut jamais d'homme exactement parfait, la vérité force de convenir que Victor-Amé eut auſſi ſes foibleſſes, ſes imperfections, ou même, ſi l'on veut, ſes défauts; car, ce qui n'eſt qu'une légere foibleſſe dans un particulier, eſt toujours un défaut dangereux dans les Souverains. Victor-Amé marquoit dans toutes les occaſions, une trop aveugle déférence aux avis preſque toujours intéreſſés des financiers; claſſe de gens avides, & d'autant plus dangereux, que l'honnêteté des mœurs eſt inévitablement ruinée, lorſque la déférence d'un Prince les laiſſe une fois parvenir à certain degré de conſidération (2). Dès lors les citoyens préférant les richeſſes qui conduiſent à tout, à l'honneur qui ne conduit à rien, ne ſongent plus qu'à acquérir de l'opulence, pour s'élever par elle, aux rangs, aux dignités; le luxe s'introduit, les liens les plus ſacrés reſtent ſans force, & la vertu s'évanouit. Victor-Amé eut un autre défaut, & celui-ci étoit l'effet inévitable de ſon extrême confiance pour les financiers; il étoit bon, mais point du tout libéral; diſons tout, il étoit avare, récompenſoit fort mal, ou plutôt ne recompenſoit point, les citoyens qui avoient rendu à l'état les plus importans ſervices, ou ceux qui s'étoient diſtingués par leurs talens & leurs vertus. Il eſt vrai que les préſens qu'il faiſoit quelquefois étoient très-riches; mais ces actes de libéralité furent en lui ſi rares, & faits d'ailleurs après tant d'efforts & avec tant d'oſtentation, qu'ils ne lui méritoient point le ſurnom de libéral. Auſſi diſoit-on de lui, qu'il étoit infiniment meilleur à ſes peuples en général, qu'à ſes ſerviteurs mêmes. Il en congédia pluſieurs fort durement, &, après de longs ſervices, ils ne reçurent, pour toute récompenſe, qu'une diſgrace accablante: il eſt vrai qu'on aſſure, qu'il ne ſe ren-

Victor-Amé I. accuſé d'avarice.

(1) *Oraiſ. funebre de Victor-Amé* I. Par le Comte, Nomis Sénateur de Turin.
(2) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav. Relat.* de Louis Gingiaris, Jéſuite.

Digitized by Google

Sect. V. *Hiſtoire de Piemont & de Savoie.* 1630-1660.

dit aux accuſations portées contr'eux, que d'après les preuves les plus convaincantes (1).

Caractere de Catherine de France, épouſe de Victor-Amé I.

Victor-Amé avoit épouſé, dans le mois de février 1619, Catherine de France, fille de Henri IV, & il reçut en dot quatre cens mille écus. Catherine paſſa pour la Princeſſe la plus accomplie de ſon tems, & elle mérita cette réputation: belle ſans orgueil, douce & affable avec majeſté, elle parloit avec une éloquence à laquelle il étoit, diſoit-on, impoſſible de réſiſter, elle s'exprimoit avec nobleſſe & avec graces, en François, en Eſpagnol & en Italien: ſon jugement étoit exquis, ſes connoiſſances variées: elle uniſſoit à une préſence d'eſprit peu commune, une bonté plus rare encore; auſſi libérale que ſon époux l'étoit peu, elle étoit indulgente comme lui, déféroit volontiers aux bons avis, s'occupoit avec autant d'aſſiduité des affaires d'état, que la plûpart des femmes s'occupent des plaiſirs; capable de former de grandes entrepriſes, elle étoit tout auſſi capable de les exécuter; inébranlable dans les dangers, elle étoit bonne & modérée dans le ſein de la proſpérité (2). Reconnoiſſante & ſenſible, elle récompenſoit avec une magnificence vraiement royale, les ſervices qu'on lui avoit rendus, & eut continuellement attention à protéger la Nobleſſe.

Enfans de Victor-Amé.

Du mariage de cette illuſtre Princeſſe avec Victor-Amé, nâquirent I. le 17 Juillet 1629, Louiſe Marie-Catherine de Savoie, qui épouſa Maurice, Prince de Savoie ſon oncle, II. François-Hyacinthe, qui fut Duc de Savoie après Victor-Amé. III. Charles-Emanuel II, qui ſuccéda à François-Hyacinthe. IV. Marguerite-Yolande de Savoie, née le 15 Mai 1635, qui fut mariée en 1660 à Rainuce Farneſe II, Duc de Parme & de Plaiſance. V. Adelaïde-Henriette de Savoie, née le 6 Novembre 1636; qui épouſa Ferdinand-Marie, Prince, & enſuite Duc de Baviere: VI. Catherine Béatrix de Savoie, ſœur jumelle de la Princeſſe Adélaïde & qui mourut au berceau (3).

Situation de la Savoie & du Piemont, à la mort du Duc.

La mort du Duc Victor-Amé fut ſuivie de troubles, de déſordres & de guerres civiles, qui pendant fort long-tems, agiterent & dévaſterent le Piemont. Ce Souverain illuſtre mourut couvert de gloire; mais, pour le malheur de ſes peuples, il laiſſoit les rênes de ſes états dans les mains d'un enfant, & le gouvernement en butte à l'ambition de deux Princes également entreprenans, également avides de rang, d'honneurs & de domination. Victor-Amé avoit prévu les dangers qui menaçoient les premieres années du regne de ſon jeune fils, &, afin de prévenir, autant qu'il le pouvoit, les malheurs qu'il craignoit, il nomma Catherine de France ſon épouſe, Régente pendant ſa minorité, & Turrice de ſes enfans: elle fut reconnue en cette qualité, par les ſoldats, la nobleſſe, les magiſtrats, par tous les ordres de l'Etat; & Catherine ne prévoyoit point alors, que bientôt l'ambition de ſes Beaux-freres, armeroit contr'elle ces mêmes ſujets qui lui juroient la plus entiere obéiſſance, & que ce deſir véhément de dominer, attirant les François & les Eſpagnols en Italie, rendroit tour-à-tour la Savoie & le Piemont le théatre d'une guerre ſi funeſte & ſi meurtriere, qu'on verroit le gouvernement au moment de ſa ruine.

Injuſte projet des François.

(1) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.* Paradin. *Hiſtoire de Savoie.*
(2) Le Laboureur, *Additions aux Mémoires de Caſtelnau.* Guichenon.
(3) *Il Tempio della Gloria.* Par le P. Oſaſi. *Il diamante.* Par le Comte Theſauro.

Sect. V. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1630-1660.

François-Hyacinthe n'avoit que cinq années, &, dès les premiers jours de son avénement à la Souveraineté, son regne fut violemment troublé (1). Les François en effet, qui étoient aux environs de Vercel, lorsque Victor-Amé mourut, formerent l'unique projet de s'emparer de cette place, & d'enlever la Ducheſſe Régente avec ſes deux fils. L'auteur de ce complot, auſſi lâche que puniſſable, étoit d'Emery, Ambaſſadeur de France à la Cour de Piemont; d'Emery, qui ſentoit combien cette action indigne déshonoroit le caractère dont il étoit revêtu, ne rougiſſoit cependant point de dire, pour la juſtifier, ou plutôt, pour en pallier la baſſeſſe, que Louis XIII n'avoit point d'autre moyen de s'aſſurer de la volonté de Catherine, & que n'y ayant que cette violence à la faveur de laquelle il fut poſſible de contraindre cette Princeſſe d'embraſſer les intérêts du Roi, il étoit indiſpenſable d'en uſer, avant que les Eſpagnols euſſent le tems de s'emparer, ſoit de gré, ſoit de force, de l'eſprit de la Régente.

L'Ambaſſadeur d'Emery ſe propoſe d'enlever la Ducheſſe & ſes deux fils.

Le Maréchal de Créqui, penſant avec plus de nobleſſe, refuſa de tremper dans un auſſi flétriſſant attentat, & de contribuer à déshonorer la France, en ſe ſaiſiſſant ainſi de la ſœur du feu Roi, &, en opprimant un Prince enfant. Créqui repréſenta encore que Louis XIII n'ayant donné aucun ordre à ce ſujet, il n'étoit point douteux qu'il déſavoueroit les auteurs d'une telle entrepriſe. Ces ſages remontrances firent peu d'impreſſion ſur d'Emery, qui, à un caractère violent, emporté, joignoit l'eſprit d'intrigue, & beaucoup de méchanceté. D'ailleurs, conſident de Richelieu, il connoiſſoit les vues de ce Miniſtre, & ſûr d'avoir ſon agrément, il preſſa plus vivement encore le Maréchal, qui, à la fin, craignant que cet homme dangereux, ne lui attirât par ſes dénonciations la haine du Miniſtre, réſiſta plus mollement & parut balancer entre ſon honneur & ſa tranquillité (2). Leur entretien ne fut pas auſſi ſecret, que d'Emery s'en flattoit, & leur converſation fut entendue par une des femmes de la Ducheſſe, qui alla auſſi-tôt lui rendre compte du complôt médité par l'Ambaſſadeur de France. Cet avis indigna, mais ne déconcerta point la Régente; elle aſſembla auſſi-tôt ſon Conſeil, non pour voir quelles meſures il y avoit à prendre; mais pour lui faire part du perfide attentat qu'elle venoit de découvrir: elle fit enſuite mettre dans la place toutes les troupes Piémontoiſes qui étoient aux environs, ſous les ordres des Marquis de Pianezze & de Ville, elle doubla ſa garde, donna les ordres les plus ſages, & prit de ſi bonnes précautions, qu'une foule d'officiers françois s'étant préſentés dès le lendemain aux portes de Vercel, ſous prétexte d'aller y recevoir quelques munitions, trouverent dans la place une garniſon ſi nombreuſe & tous les poſtes ſi bien occupés; que ne doutant point que le ſecret n'eût tranſpiré, bien loin de remplir les ordres d'Emery, ils ne ſongerent qu'à ſe dégager eux-mêmes de l'eſpece d'embuſcade où ils s'étoient jettés, & ſe retirerent avec la plus grande précipitation (3).

La Ducheſſe eſt informée de l'entreprise médité contr'elle.

S'il eſt vrai que le Cardinal de Richelieu eut quelque connoiſſance de ce projet d'enlèvement, il eſt très-aſſuré que Louis XIII auroit eû la foibleſſe

(1) Paradin. *Hiſt. de Sav.* Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.*
(2) *Hiſtor. diſcorſo delle coſe di Savoya.* Paradin. *Hiſt. de Savoie.*
(3) Ping. *Aug. Taurin.* Guichenon. *Hiſt Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.*

Digitized by Google

SECT. V. *Histoire de Savoie & de Piemont. 1630-1660.*

de l'autoriſer, ou du moins, il eſt certain qu'il n'auroit pas eû la force de le déſavouer : cependant, comme ce monarque ignoroit abſolument cette perfide intrigue, il parut très-ſincérement affligé de la mort de Victor-Amé, & fort ſenſible à la ſituation de la Régente, à laquelle il écrivit deux lettres remplies de tendreſſe, & des plus fortes aſſurances de ſa protection & de ſon amitié : il lui envoya même un Ambaſſadeur extraordinaire, pour lui confirmer toutes les offres que ſes lettres contenoient. Cependant Catherine parvenue à ſe mettre à l'abri des trahiſons de d'Emery, ſe hâta de faire partir deux députés, l'un pour Rome, auprès du Prince Cardinal, l'autre pour la Flandre auprès du Prince Thomas, pour leur annoncer la mort de Victor-Amé leur frere, & les conjurer, puiſqu'ils s'étoient jettés, l'un dans le parti de l'Empereur, l'autre dans celui de l'Eſpagne, de s'abſtenir de venir en Piemont, pour ne point exciter la jalouſie de la Cour de France, à moins qu'ils ne vouluſſent ſe reconcilier avec Louis XIII, & travailler enſuite, de concert avec elle, au bien du peuple & des états du jeune François-Hyacinthe leur neveu ; leur promettant dans ce cas, de leur rendre leurs apanages (1). Ce qui détermina Catherine à écrire en ces termes à ſes Beaux-freres, & ſur-tout au Prince Cardinal, fut une lettre fort preſſante qu'elle reçut du Roi ſon frere, qui l'exhortoit à ne permettre ſous aucun prétexte, au Cardinal de ſe rendre auprès d'elle ; & cette lettre étoit ſoutenue par tous les François qui étoient en Piemont, & qui menaçoient hautement de recevoir & de traiter le Cardinal en ennemi s'il ſe haſardoit à approcher du Piemont & de la Savoie.

Offres de la Régente aux Princes ſes Beaux-freres.

Démarche hardie du Prince-Cardinal.

Ces diſpoſitions de Louis XIII & des François n'étoient pas ignorées du Cardinal, qui comptant les dangers pour rien, lorſqu'il s'agiſſoit de ſuivre ſon ambition, partit de Rome, paſſa à Gênes, ſe rendit à Savonne, & envoya annoncer ſon arrivée à Catherine. Cette Princeſſe, fort allarmée d'une telle démarche, fit auſſi-tôt partir trois députés pour Savonne, avec ordre de repréſenter au Cardinal le péril qu'il couroit, la ſituation cruelle où il jettoit la Régente & l'Etat, par la jalouſie que ſa préſence alloit donner au miniſtere François ; elle lui offrit encore, non-ſeulement la reſtitution de ſon apanage, mais celle de tous les revenus depuis qu'il en avoit été dépouillé (2), s'il conſentoit à s'en retourner à Rome : le Cardinal, ſoit qu'il fut ſatisfait de la reſtitution de ſes revenus & de ſon appanage, ſoit, comme il eſt plus vraiſemblable, qu'il ne vit point encore les choſes diſpoſées à diſputer ouvertement la régence, promit de ne cauſer aucun trouble à Catherine, au jeune Duc, ni à l'Etat, & reprit la route de Rome. Le Prince Thomas, plus politique & plus adroit que ſon frere, employa, ſans cauſer autant d'allarmes, des moyens plus dangereux, & fit paſſer de Flandre en Piemont, le Marquis de Pallavicin, qu'il chargea de voir en ſecret les partiſans qu'il avoit à Turin, d'aller enſuite conférer avec le Cardinal, ſur les moyens de rendre Catherine également ſuſpecte, où même, s'il étoit néceſſaire, également odieuſe aux habitans de Piemont & à ceux de Savoie, de couvrir ſes intrigues des apparences du plus grand zele pour la Régente, & de prendre enfin toutes les précautions poſſibles pour faire déférer, lorſqu'il ſeroit tems d'éclater, le

Dangereuſes intrigues du Prince Thomas en Piemont.

(1) Buttet. Botero. Paradin. *Hiſt. de Savoie.*
(2) *Il diamante.* Orſi. *Il tempio della gloria.* Paradin. Guichenon.

Digitized by Google

gouvernement aux deux Princes. Pallavicin remplit avec autant d'intelligence que d'adreſſe cette commiſſion; il fit de nombreux partiſans au Prince Thomas, & cacha ſi bien ſes démarches, que le mal qu'il fit à Catherine & à l'Etat pendant ſon ſéjour en Piemont, n'éclata que long-tems après qu'il en fut parti (1).

Sect. V. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1630-1660.

La France preſſe la Régente de renouveller le Traité de ligue.

Le traitre d'Emery & le Maréchal de Créqui preſſoient vivement la Régente de renouveller avec la France le traité de ligue, dont le terme convenu en 1635, étoit prêt d'expirer; la Ducheſſe douairiere n'étoit rien moins qu'empreſſée de conſentir à ce renouvellement; la paix lui importoit plus que la guerre; & elle eût deſiré de garder la neutralité, parce que ne pouvant avoir en même tems les François & les Eſpagnols pour amis, elle étoit infiniment intéreſſée à n'avoir du moins pour ennemie aucune de ces deux Puiſſances. Elle deſiroit d'autant de ſe diſpenſer de prendre part à la continuation de la guerre, qu'elle n'avoit pas la plus entiere confiance au Maréchal de Créqui, Commandant en chef & abſolu de l'armée françoiſe, depuis la mort du Duc Victor-Amé. Indéciſe par tant de motifs, Catherine balançoit; elle demanda du tems pour ſe réſoudre, & cependant donna des ordres précis, pour que ſes troupes fuſſent prêtes à entrer en campagne dès les premiers jours du printems (2). Pendant qu'elle faiſoit tous ſes efforts pour éluder les ſollicitations preſſantes des François, la Cour d'Eſpagne tentoit tous les moyens poſſibles pour la déterminer à s'attacher aux Eſpagnols: Philippe lui faiſoit promettre les plus grands ſecours, pourvu ſeulement qu'elle voulut faire ſortir les François de la Savoie, du Piemont, & qu'elle s'engageât à leur refuſer déſormais l'entrée d'Italie: mais à ces brillantes promeſſes, Catherine répondoit que, quelque deſir qu'elle eut d'éteindre en Italie le feu de la guerre, elle n'auroit jamais l'imprudence de s'expoſer à l'inimitié & aux armes de la France, & que, pour ſeconder les vues de l'Eſpagne, elle ne jugeoit point devoir expoſer ſes états.

Mais ſi la Régente repouſſoit toute propoſition de guerre contre la France, elle n'en étoit pas moins inquiétée par le Cardinal de Richelieu, qui venant de conclure avec les Suédois & les Hollandois une ligue contre la maiſon d'Autriche, après avoir fait preſſamment ſolliciter la Ducheſſe d'accéder à ce traité, écrivit décidément au Maréchal de Créqui & à ſon confident d'Emery, que, par quelque voie que ce fut, il falloit abſolument contraindre la Régente à une ligue offenſive & défenſive, qu'il falloit indiſpenſablement la rendre ennemie irréconciliable des Eſpagnols, afin de la mettre par-là, dans la dépendance totale de la France (3). Au milieu de tous ces embarras, le jeune Duc, qui ne ſongeoit gueres aux ſoins & aux inquiétudes de la Régente ſa mere, s'amuſoit à Turin, pour s'eſſayer dans l'exercice de l'autorité ſouveraine, à faire de nouveaux Chevaliers de l'annonciade: mais pendant qu'il s'occupoit du ſoin puérile, ou royal, d'honorer pluſieurs ſeigneurs de ſa cour, des marques de cet ordre, le Marquis de Léganez informé du refus que la Régente avoit fait d'accepter les propoſitions de Philippe, forma,

Occupations du jeune Duc à Turin. 1638.

(1) Paradin. *Hiſt. de Savoie.* Ping. *Aug. Taurin.* Il diamante.
(2) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Savoie.* Botero.
(3) Paradin. *Hiſtoire de Savoie.* Buttet. *Il Tempio della Gloria.*

Digitized by Google

SECT. V. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1630-1600.

pour ſe venger, le ſiege de Bremme, place dont la ſituation & la force gênoient beaucoup les Milanois.

Siege de Bremme & mort du Maréchal de Créqui.

A la premiere nouvelle de cette entrepriſe, le Maréchal de Créqui partit de Cazal avec toutes les troupes françoiſes, pour aller ſecourir Mont-Gaillard, Gouverneur de Bremme; mais, par le plus irréparable des malheurs, le Maréchal ayant été reconnoître les retranchemens des Eſpagnols, il fut emporté d'un boulet de canon tiré du camp des ennemis. Cet accident fut d'autant plus funeſte, que Mont-gaillard n'en fut pas plutôt informé, qu'il rendit Bremme à Léganez (1). Enflés de ce ſuccès, les Eſpagnols donnerent une nouvelle activité à leurs hoſtilités, publierent un manifeſte contre la France, attaquerent Mont-Calve infructueuſement, & allerent entreprendre le ſiege de Vercel. Le progrès des armes eſpagnolles irrita le Cardinal de Richelieu, qui envoya, ſous les ordres de la Valette, une armée nombreuſe en Piemont, & fit dire en même-tems par d'Emery à la Régente, que ſi elle ne ſe hâtoit de donner au Roi de France la ſatisfaction qu'il attendoit d'elle, ce Monarque étoit décidé à déclarer la guerre à la Savoie.

Traité entre le Roi de France & la Regente de Savoie.

Cette menace, ſoutenue d'une puiſſante armée, ne laiſſant pas même le tems à Catherine de délibérer, elle renouvella la ligue; & par le traité qu'elle conclut avec le Cardinal Valette, il fut convenu que le Roi de France & la Régente de Savoie ſeroient enſemble guerre ouverte aux Eſpagnols, juſqu'à la fin de l'année 1640. Que le Roi fourniroit douze mille hommes d'infanterie, & quinze cens de cavalerie; que de ſon côté, la Régente entretiendroit à ſes fraix toutes les garniſons de ſes places, & qu'elle fourniroit trois mille hommes d'infanterie & douze cens de cavalerie à la ſolde du Roi; que les Généraux François n'agiroient que ſous l'autorité de la Ducheſſe: qu'il n'y auroit ni paix, ni treve, que du conſentement des deux Souverains alliés: que tous les ordres concernant les étapes, ou le logement des gens de guerre, ſeroient uniquement donnés par la Régente, ou par ſes Miniſtres; & qu'enfin le Roi de France ſecourroit de toute ſa puiſſance, la Régente, dans le cas où ſes états ſeroient attaqués (2).

Siege de Vercel.

Le Marquis de Léganez fut d'abord moins heureux qu'il ne s'en étoit flatté. Emanuel Solara, Gouverneur de Vercel, oppoſa aux aſſiégeans la plus forte réſiſtance; ils perdirent un très-grand nombre de ſoldats & pluſieurs officiers de diſtinction. Les armées de France & de Savoie réunies, il fut réſolu, qu'on ſecourroit Vercel, mais ce ſecours arrivant trop tard, & les aſſiégés, après pluſieurs aſſauts ſoutenus avec la plus grande valeur, ne pouvant plus tenir, furent contraints de rendre par capitulation la place à Léganez, qui y mit une garniſon de quatre mille hommes d'infanterie & de cinq cens de cavalerie. Cette perte cauſa un déplaiſir ſenſible à la Régente, d'autant plus affligée, que Vercel étoit pour le Piemont d'une importance extrême, & que l'armée françoiſe ne ſe dédommagea de cet échec par aucune entrepriſe bien utile: on laiſſa entrer les Eſpagnols dans le Montferrat, & le Cardinal de la Valette ſe contenta de paſſer le Pô à la tête de la cavalerie & de prendre Refrancor & Monte-Magno, places fort peu intéreſſan-

(1) *Hiſt. de Louis XIII. Hiſt. de France.* Paradin. *Hiſt. de Savoie.*
(2) *Hiſt. de Louis XIII.* Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.*

Digitized by Google

Sect. V. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1630-1660.

Mort de François-Hyacinthe, & avénement de Charles-Emanuel ſon frere.

ſantes (1). Mais la priſe de Vercel fut ſuivie d'un malheur infiniment plus affligeant pour la Ducheſſe Régente. Le jeune François Hyacinthe fut tout-à-coup attaqué d'une fievre ſi violente, que réſiſtant à tous les ſecours, elle le mit au tombeau dès le quatrieme jour de ſa maladie. Il n'avoit que ſix ans & quelques jours: on aſſure qu'il montroit des diſpoſitions heureuſes, un caractere doux, & des talens fort au-deſſus de ſon âge. Cette mort fut néanmoins plus douloureuſe pour Catherine, qui perdoit un enfant chéri, que pour le peuple, qui ne connoiſſoit point encore ce Prince, & qui ne pouvoit prévoir ce qu'il eût été s'il eût vécu. D'ailleurs, François-Hyacinthe ne mourut point ſans ſucceſſeur, & tous ſes droits paſſoient à ſon Frere Charles-Emanuel II, que la Régente fit auſſi-tôt reconnoître pour Souverain de Savoie & de Piemont, par ſes Miniſtres, les Cours ſouveraines, les Gouverneurs des provinces & des places (2). Charles-Emanuel n'avoit que quatre ans, lorſqu'il parvint au gouvernement, ſous la tutelle & la régence de la Ducheſſe Catherine ſa mere, qui, ſupérieure aux coups cruels que le ſort lui portoit, & ne ſongeant qu'à ſe précautionner contre les Eſpagnols, fit paſſer mille hommes d'infanterie en Piemont.

Défaite des Eſpagnols & victoire des Troupes de Savoie.

Le Cardinal de la Valette ſe tenoit à Félifſan, & les Eſpagnols profitant, après la priſe de Pomoro, de l'éloignement du Général François, formerent le projet d'enlever l'eſcadron de Savoie, logé à Roche-Chevalier, auprès de Félifſan. Dix compagnies de chevaux-légers, trois de dragons, dix compagnies de cavalerie napolitaine & mille hommes d'infanterie, chargés de cette entrepriſe, allerent pour l'exécuter; mais l'eſcadron de Savoie, commandé par le Colonel Monti, ſe défendit avec tant de courage & d'habileté, que les Eſpagnols repouſſés, laiſſerent quatre cens des leurs ſur le champ de bataille, environ cent-vingt priſonniers au pouvoir des vainqueurs, & s'enfuirent dans les bois, où ils furent vivement pourſuivis par la Valette, qui les chaſſa juſques par-de-là Non (3).

Offres de l'Eſpagne au Prince-Cardinal & au Prince Thomas qui les acceptent.

Cependant la cour d'Eſpagne irritée du traité de ligue renouvellé par la Régente, offrit au Prince-Cardinal & au Prince Thomas toutes les forces de l'Eſpagne, s'ils vouloient entrer en Piemont, dépouiller la Ducheſſe de la régence, & ſe déclarer eux-mêmes Tuteurs & Régens du jeune Duc & de ſes états. C'étoit là préciſément l'invitation que les deux Princes ambitieux attendoient pour éclater; & les circonſtances leur parurent d'autant plus favorables, que les partiſans qu'ils avoient en Piemont, les aſſuroient que les Piémontois étoient alors fort mécontens des François, auxquels ils attribuoient la perte de Bremme & de Vercel.

Le plus impatient des deux freres, le Prince-Cardinal, fut le plus empreſſé à agir. D'après les inſtructions & les aſſurances de la Cour d'Eſpagne, il partit ſecrétement de Rome, ſe rendit dans le Milanez, & envoya ſon Maître-d'hôtel en Piemont, avec ordre de dire à la Régente, que, s'il venoit dans la réſolution d'entrer dans le Piemont, ce n'étoit que dans de bonnes intentions, & pour procurer à l'Etat & aux Rois de France & d'Eſpagne,

(1) Buttet. Botero. Paradin. *Hiſtoire de Savoie.*
(2) *Il Tempio della Gloria. Il Diamante.* Guichenon.
(3) Paradin. *Hiſt. de Savoie.*

Digitized by Google

SECT. V. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1630-1660.

ou une paix durable, ou une longue treve. La Ducheſſe ſurpriſe du voyage de ſon Beau-frere & de l'avis très-ſuſpect qu'il lui faiſoit donner, lui écrivit que la mort de ſon fils aîné n'avoit opéré aucune ſorte de changement dans l'Etat; que la France conſervant les ſoupçons que ſes liaiſons avec l'Eſpagne avoient fait naître, il expoſoit évidemment les états de ſon neveu à de très-grands malheurs s'il paroiſſoit en Piemont; que la réſolution qu'il avoit priſe & exécutée avec tant de précipitation, ne pouvant lui inſpirer à elle même que la plus grande défiance, elle ſe repoſoit ſur la protection & la force des armes d'un Monarque puiſſant, qui ne permettroit pas qu'on tentât d'opprimer une Princeſſe veuve & un Souverain enfant; que du reſte, elle étoit decidée à répandre ſon ſang pour défendre la ſucceſſion de ſon fils, & conſerver l'état libre & entier, à celui auquel ſeul il appartenoit par le droit le plus légitime. (1).

Lettre de la Ducheſſe au Prince Cardinal.

Cette lettre ne changea rien aux projets du Cardinal, qui répondit à la Régente; „ qu'il ne connoiſſoit ſur la terre, ni de loi, ni de puiſſance capables de l'éloigner de la maiſon paternelle; qu'il avoit aſſez prouvé par ſes actions, même par ſes démarches, ſi injuſtement condamnées, combien ſes intentions pour ſon neveu étoient pures, & ſon reſpect pour ſa Belle-ſœur inviolable, & qu'il y avoit plus que de la foibleſſe à craindre ſon arrivée, puiſqu'il n'étoit accompagné que de deux gentilshommes, d'un ſecrétaire & de quatre domeſtiques, deux à cheval & deux à pied; en un mot que le jugement que ſes ennemis portoient de ſa démarche & de ſes vues, étoit auſſi faux, auſſi puniſſable, que les crimes de quelques priſonniers que l'on avoit ſi indignement accuſés". (2) Ces dernieres expreſſions renfermoient, ſans que la Régente s'en doutât, toute l'intrigue du Prince Cardinal, & on ne tarda point à dévoiler le ſens de ces expreſſions énigmatiques.

Réponſe ſoumiſe en apparence & menaçante en effet, du Prince-Cardinal.

Deux ſcélérats, le Commandeur de Pazero, Secrétaire d'état, & le Comte Balthazar Meſſeraty, Général des Poſtes, oubliant les bienfaits dont les avoit comblés le Duc Victor-Amé, avoient entrepris, il y avoit pluſieurs années de rendre ce Prince odieux à ſes ſujets, de flétrir ſes actions, ainſi que la conduite de ſes Miniſtres. Dans cette vue, ils avoient gagné à force d'argent, une femme du peuple, & cette femme contrefaiſant la poſſédée, diſoit dans les fréquens accès de ſon obſeſſion ſuppoſée, toutes les horreurs que les deux conjurés lui faiſoient dire. L'impoſture fut découverte; Victor-Amé fit enfermer les deux coupables, & la juſtice les deſtinoit au dernier ſupplice, lorſque Victor-Amé mourut (3). La Régente trop indulgente arrêta l'exécution de la ſentence, & ne ſe contentant point de laiſſer la vie à ces malheureux, elle donna à l'un le château de Saluces pour priſon, & à l'autre la ville de Turin. Pazero & Meſſeraty que cet acte de clémence n'avoit fait qu'endurcir au crime, s'évaderent, ſe rendirent, l'un auprès du Cardinal, le ſecond auprès du Prince Thomas, &, ſoit par eſprit de vengeance, ſoit par atrocité naturelle, ſoit enfin dans l'eſpérance de rentrer dans la poſſeſſion de leurs biens, ils ne ceſſerent plus de donner les conſeils les plus vio-

Chefs de la faction du Prince Cardinal.

(1) *Il Diamante.* Guichenon. *Hiſtoire-Général. de la Roy. Maiſ. de Savoie.*
(2) Paradin. *Hiſtoire de Savoie. Il Diamante.*
(3) Botero. Buttet. Paradin. *Hiſt. de Savoie.*

Digitized by Google

lens contre la Ducheſſe Régente. C'étoit par ces deux hommes que le Cardinal entretenoit des intelligences dans Carmagnole, ainſi que dans la citadelle de Turin, que le Comte Capris, qui en étoit Gouverneur, avoit promis de lui livrer. Cette intrigue ne réuſſit cependant pas : la Ducheſſe en fut inſtruite, &, informée de l'approche des Eſpagnols, qui, répandus aux environs d'Aſti & d'Albe, ſe préparoient à ſeconder l'entrepriſe du Cardinal, elle fit entrer un régiment dans la citadelle de Turin, fit arrêter Capris & ſes complices (1), & ôta le gouvernement de Carmagnole au Comte Benſo, dont elle ſuſpectoit la fidélité.

Sages précautions de la Régente.

Cependant le Prince Cardinal, apprenant que l'entrepriſe de Carmagnole avoit manqué ; mais ignorant que ſes intrigues fuſſent entiérement dévoilées, ſe rendit à Quiers, dans l'intention de paſſer à Turin : mais à la premiere nouvelle de ſon approche ; la Régente fit doubler la garde à Turin, arma tout ce qu'il y avoit de troupes dans cette capitale, & fit avertir la Valette, qui s'avança ſuivi de ſon armée. Ces diſpoſitions faites, la Ducheſſe envoya Gabaleon, Commiſſaire-Général d'Infanterie, avec une compagnie des gardes, avec ordre de dire au Prince-Cardinal, qu'elle étoit très-étonnée, que toutes les conſpirations formées contre l'Etat étant découvertes, il ſe haſardât à entrer en Piemont ; qu'il ne lui reſtoit d'autre parti à prendre qu'une prompte retraite, & que ſa perſonne étoit ſi peu en ſûreté, par la proximité des François, qui le déteſtoient, qu'elle vouloit bien encore, par égard pour ſa perſonne, lui envoyer une compagnie qui lui ſervîroit d'eſcorte juſqu'aux frontieres du Milanez. Seul & environné d'ennemis, le Prince-Cardinal connut combien étoit imminent le danger, & cédant aux circonſtances, il ſortit de Quiers, accompagné de Gabaleon, qui le conduiſit juſqu'à Non proche d'Aſti. De-là, le Cardinal ſe rendit à Milan, où, après avoir longtems conféré avec le Marquis de Léganez, il ſe retira à Gênes. Ce fut de là qu'il envoya faire des ouvertures d'accommodement à la Régente, à laquelle il demandoit le gouvernement d'une province & quelques places de ſûreté. Catherine parut peu éloignée d'accepter ces propoſitions, qu'elle n'étoit cependant rien moins que diſpoſée à accorder : elle n'entroit en accommodement que pour gagner du tems, & prendre les moyens de ruiner le parti de ce Prince : mais le Sénat de Turin ayant prononcé un arrêt de mort contre trois ſactieux pour leſquels le Cardinal s'intéreſſoit fort vivement, la négociation fut rompue (2).

Le Prince-Cardinal eſt forcé de retourner ſur ſes pas.

Pendant que la Régente & ſon Beau-frere cherchoient à ſe tromper l'un l'autre par de fauſſes propoſitions, le Prince Thomas, parti incognito de Flandres, arrivoit dans le Milanez pour s'unir avec le Cardinal. Il envoya ſaluer la Régente, & lui dire, que la nouvelle, vraie, ou mal fondée, qu'il avoit reçu en Flandres du mauvais état de la ſanté de ſon neveu, l'avoit fait accourir promptement, & que d'ailleurs, il vouloit terminer les différens qui ſubſiſtoient encore, au ſujet de ſon apanage. La Ducheſſe de Savoie fort étonnée de ce meſſage, rendit à ſon Beau-frere compliment pour compliment, ſans pourtant négliger de prendre les plus ſages meſures pour préve-

Le Prince Thomas vient en Piemont, & traite avec Léganez.

(1) *Il Tempio della Gloria. Extrait. Chronol. de l'Hiſt. de Sav.*
(2) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Savoie.* Botero. Buttet.

SECT. V. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1630 1660.

nir & ruiner les deſſeins qu'elle lui ſuppoſoit. Les ſoupçons de la Régente n'étoient que trop fondés; le Prince Thomas étoit allé joindre ſon frere & le Marquis Léganez à Vainiero, & il avoit été convenu entr'eux, qu'ils entreroient à main armée dans le Piemont en même tems, & de divers côtés (1). Afin de donner quelqu'apparence de juſtice à cette irruption, & de diſpoſer les peuples en leur faveur, ils publierent un decrêt impérial, daté de Vienne, & par lequel l'Empereur ordonnoit à la Ducheſſe de Savoie, de renoncer à toute ligue avec la France, de faire inceſſamment ſortir de ſes états, les Ambaſſadeurs de Louis XIII, ainſi que tous les François qui y étoient, & de demander au Chef de l'Empire la confirmation de la tutelle de Charles-Emanuel II, & de la régence des états du jeune Duc; lui proteſtant qu'à la moindre réſiſtance, il ſeroit pourvu ſur ces divers objets.

Decrêt de l'Empereur. 1639.

Les Princes firent en même tems parvenir diverſes lettres de l'Empereur aux Gouverneurs des places de Piemont & de Savoie: mais ces lettres, ni ce decrêt ne produiſirent aucune révolution, tant on étoit perſuadé qu'il n'appartenoit point à l'Empereur de ſe mêler en aucune maniere de la tutelle des Ducs de Savoie, ni de la régence de leurs états (2). Cependant la Ducheſſe Catherine craignant toujours que le parti des Princes ne devint plus conſidérable, ſe hâta d'écrire au Roi de France, & de lui demander de nouvelles troupes. Louis XIII eut bien deſiré de la ſatisfaire; mais ce foible Monarque ne pouvoit, ou n'ôſoit rien faire, ni rien ordonner, ſans le conſentement du Cardinal de Richelieu: & ce Miniſtre différoit ſous de miſérables prétextes, d'envoyer ce ſecours. La véritable raiſon de ſes lenteurs, étoit le mécontentement qu'il prétendoit avoir reçu de la Ducheſſe, qui ne voulant point ſe prêter aux projets de vengeance du Cardinal, avoit obſtinément refuſé de lui livrer le Jéſuite Monod, ſoit par la confiance qu'elle avoit en cet homme, ſoit à la ſollicitation du Nonce du Pape & de l'ordre entier des Jéſuites, qui l'avoient conjurée de le protéger. Le Cardinal de Richelieu s'étoit réduit à demander qu'elle chaſſât du moins Monod de la Savoie, & la Régente n'avoit pas encore voulu y conſentir (3). Richelieu d'autant plus ulcéré, qu'on oppoſoit des obſtacles à ſa vengeance, renouvella ſi vivement ſes inſtances, qu'enfin la Ducheſſe ordonna au Jéſuite Monod de ſe retirer de Cony: Monod, trop orgueilleux pour ſe prêter aux puiſſantes raiſons qui avoient déterminé la Ducheſſe régente, ne vit dans cet ordre de s'éloigner qu'un affront auſſi ſenſible qu'humiliant; & plus irrité encore contre ſa Souveraine, que Richelieu ne l'étoit contre lui, il entra en correſpondance avec le Marquis de Léganez, dans le deſſein de paſſer en Eſpagne. Léganez n'ignorant point combien ce Jéſuite étoit inſtruit des affaires de Savoie, ſur leſquelles depuis pluſieurs années, il avoit la plus grande influence, & jugeant de quelle utilité il pouvoit être à la Cour de Madrid, ſe lia volontiers avec lui, & lui promit de le faire enlever par un détachement Eſpagnol, la premiere fois que, ſous prétexte de promenade, il ſortiroit des portes de Cony.

La Ducheſſe demande des ſecours à la France. Richelieu les refuſe.

Avec quelque prudence que cette intrigue eût été formée, le ſecret tranſ-

(1) Paradin. *Hiſtoire de Savoie.* Botero. Guichenon.
(2) Buttet. Paradin. Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Rey. Maiſ. de Savoie.*
(3) *Hiſt. du Miniſtere du Cardinal de Richelieu. Extrait. Chronol. de l'Hiſt. de Savoie.*

Digitized by Google

pira néanmoins, & Catherine ayant découvert ce projet d'enlèvement la veille du jour pris pour l'exécution, ne balança plus à donner au Cardinal de Richelieu toute la ſatisfaction qu'il demandoit. D'ailleurs, elle avoit elle-même le plus grand intérêt à ne pas permettre qu'un homme auſſi intimement inſtruit des affaires les plus importantes de l'état, paſſât chez les ennemis; &, afin d'empêcher tout le mal qu'un mécontent de cette trempe eût pu cauſer, elle le fit transférer au Château de Montmeillan, & fit part de cet empriſonnement au Cardinal de Richelieu. Mais, avec quelque vigilance que ce priſonnier fut gardé, il trouva le moyen de former quelques nouvelles intrigues, qui donnant encore de l'ombrage au Miniſtre de France, engagerent la Régente, à le faire conduire de Montmeillan à Miolans, où il mourut fort peu de tems après, & délivra la Savoie & la France des craintes que leur inſpiroit ſon caractère entreprenant (1).

Monod eſt renfermé au Château de Montmeillan, & meurt priſonnier au fort de Miolans.

Pendant la conteſtation qui s'étoit élevée entre la Ducheſſe de Savoie & Richelieu, au ſujet de Monod, le Prince Cardinal & le Prince Thomas, dans une conférence nouvelle, qu'ils eurent avec Léganez à Marignan, conclurent un traité, par lequel ils convinrent, que l'Eſpagne fourniroit des troupes aux Princes; que tout ce qui ſeroit emporté de force reſteroit aux Eſpagnols, & que toutes les places qui ſe rendroient d'elles-mêmes demeureroient aux Princes. Il n'y avoit que le délire de la plus ardente ambition, qui pût empêcher les deux Princes de voir combien un tel traité leur étoit déſavantageux; car, cette convention aſſurant aux Eſpagnols les villes les plus importantes, qui ne pouvoient être réduites que par la force, ils ſeroient également les maîtres de s'emparer, quand ils le jugeroient à propos, des places les plus foibles, qui pourroient ſe rendre à la premiere ſommation, & ſans qu'il fut néceſſaire d'employer la force des armes pour les ſoumettre (2). Auſſi, les Eſpagnols furent-ils ſi flattés des grandes eſpérances que leur donnoit ce traité, qu'ils agirent dans cette guerre avec la plus grande chaleur; & en effet c'étoit par eux qu'ils travailloient, & pour eux ſeuls qu'ils combattoient; puiſque ſous prétexte d'aſſurer aux Princes la tutelle du Duc & la régence de ſes états, leur but unique étoit de chaſſer les François d'Italie, & de conquérir pour l'Eſpagne les places les plus importantes du Montferrat & du Piemont. Dans la vue de ſe procurer le ſuccès de ces grandes entrepriſes, ils commencerent à publier que le jeune Duc étoit d'une ſanté fort chancellante, qu'il n'y avoit pas apparence que ſa vie s'étendit au-de-là de l'enfance, & qu'il ne ſeroit pas plutôt mort que la Régente marieroit, ainſi qu'elle l'avoit promis, la Princeſſe Louiſe-Marie ſa fille ainée, avec le Dauphin de France, qui recevroit en dot la Savoie & le Piemont.

Traité entre le Prince Cardinal, le Prince Thomas & Léganez.

Bruits répandus par les Eſpagnols contre la Ducheſſe Régente.

Ces bruits répandus avec adreſſe, & accrédités par les partiſans de l'Eſpagne & des Princes, firent une très-forte impreſſion ſur les Piémontois, qui diſoient ouvertement qu'ils aimeroient infiniment mieux reconnoître les Princes pour leurs Souverains, ou même ſe ſoumettre aux Eſpagnols, que de tomber ſous la domination de la Couronne de France (3). Lorſque la crain-

Allarmes que ces faux bruits donnent aux Piémontois.

(1) Paradin. *Hiſt. de Savoie.* Guichenon. *Hiſt. Général. de la Roy. Maiſ. de Savoie.*
(2) Idem. Paradin. *Hiſt. de Savoie.* Buttet.
(3) *Extrait Chronol. de l'Hiſtoire de Savoie.* *Il Tempio della Gloria.*

Digitized by Google

SECT. V. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1630-1660.

te de ce mariage ſuppoſé eut pris une certaine conſiſtance, le Prince Thomas jugeant qu'il étoit tems de faire valoir ouvertement ſes prétentions, envoya dire à la Ducheſſe Régente, que c'étoit à lui & à ſon frere que la tutelle appartenoit excluſivement; que néanmoins, pour témoigner leur affection pour leur Belle-ſœur, ils vouloient bien conſentir à lui permettre d'exercer avec eux la tutelle & la régence, mais que pour peu que l'on balancât à ſe rendre à ces propoſitions, ils pourſuivroient leurs droits par la force des armes, & juſqu'à la derniere goutte de leur ſang.

Tandis que les deux Princes tâchoient, ainſi de donner à leur cauſe une apparence de juſtice, le Marquis de Léganez fit aſſiéger le fort de Cengio par Dom Martin d'Arragon. Le Cardinal de la Valette, ſuivi d'une petite armée de 6700 homme, ſe mit en marche pour attaquer les ennemis dans leurs retranchemens; & commença par emporter quelques petits forts bâtis par les Eſpagnols, & par gagner toutes les hauteurs. Les François & les Piémontois entreprirent enſuite de forcer les lignes des ennemis; elles furent vivement attaquées & courageuſement défendues; le combat ſe ſoutint avec la même chaleur pendant plus de huit heures; mais à la fin, les aggreſſeurs furent contraints de renoncer à leur entrepriſe, après avoir perdu beaucoup de monde, de même que les Eſpagnols (1).

Combat de Cengio.

Pendant que cette affaire occupoit les deux armées, le Prince Thomas, parti de Vercel à la tête de deux mille hommes, & ſachant que le Gouverneur de Chivas étoit paſſé dans le Canaveys, pour y faire une levée de milices, alla ſurprendre cette place, dont il ſe rendit maître. Cette conquête allarma vivement la Régente, qui, craignant avec raiſon pour Turin, où les Princes avoient un parti conſidérable, ſe hâta de rappeller le Cardinal de la Valette avec toutes les troupes occupées à Cengio. Turin étoit mal défendu, & le voiſinage de Chivas juſtifioit les craintes de la Régente. Cependant le Prince Thomas ne jugeant pas devoir encore attaquer cette capitale, prit le chemin d'Yvrée, dont il s'empara avec autant de facilité que de Chivas. Les deux freres réunis à Yvrée, allerent ſoumettre Bielle, le château de Bard, & conquirent toute la vallée d'Aouſte, ſecondés par le Baron de Chalant qui ſe jetta dans leur parti, & par le peuple, qui s'étoit déclaré pour eux; il n'y eut que le Marquis de Bros, Gouverneur de cette Province, qui oſa leur réſiſter & défendre les intérêts de la Régente; mais ſa réſiſtance fut vaine, & les Princes le firent arrêter (2).

Allarmes de la Régente pour Turin.

La crainte du ſiege de Turin engagea la Ducheſſe à en faire ſortir ſous la garde de Dom Felix, Gouverneur de Savoie, le jeune Duc & les trois Princeſſes ſes ſœurs: elle prit cette précaution, non-ſeulement contre ſes Beaux-freres, mais auſſi contre les François, afin que le péril devenant plus imminent, ils ne l'obligeaſſent point à faire paſſer ſes enfans à Pignerol, ou même en France, comme le deſiroit le Cardinal de Richelieu, qui alors eût contraint la Ducheſſe & ſon fils à ſe ſoumettre à toutes les conditions qu'il auroit jugé à propos de leur impoſer. Maîtres d'Yvrée, du Val d'Aouſte, du Bielois & du Canaveys, les Princes ſe flatterent de voir bientôt le Piemont tout

Sages précautions & généreuſe activité de la Régente.

(1) Botero. Guichenon. Paradin. *Hiſt. de Savoie.*
(2) Botero. Buttet. Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.*

Digitized by Google

entier paſſer ſous leur domination. Léganez & le Prince Thomas s'emparerent de Creſcentin, ainſi que de Verrue; ils paſſerent la Sture, & ſe logerent à Rivole, dans la vue d'attaquer Turin, qu'ils eſpéroient d'autant plus de réduire, qu'ils connoiſſoient le peu d'inclination des habitans pour les François, & le mauvais état où étoit cette place, ce qui leur perſuadoit que la Régente n'oſeroit, ni s'y renfermer, ni s'y expoſer à un ſiege (1). Ils ſe trompoient; la Ducheſſe de Savoie ſentant combien il lui importoit de conſerver la capitale du Piemont, & réſolue de s'y défendre juſques à la derniere extrémité, y fit entrer trois régimens, fit loger au fauxbourg du Pô le Cardinal, de la Valette, avec deux mille hommes, obligea tous ceux des habitans qu'elle ſavoit être attachés aux Princes, de ſortir de la ville, & excita par ſon exemple, ſes diſcours & ſon activité le reſte des citoyens à oppoſer la plus opiniâtre réſiſtance. Le Marquis de Rangon, qui ne cherchoit que les occaſions de donner à cette digne Souveraine des preuves de ſon zele & de ſa valeur, étant ſorti à la tête d'un détachement peu nombreux de cavalerie, fut repouſſé avec perte par les ennemis, juſqu'à la porte-neuve: mais cette action n'eut point de ſuites plus fâcheuſes.

Sect. V. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1630-1660.

Préparatifs pour la défenſe de Turin.

Cependant Catherine moins allarmée pour elle-même, que pour ſes Miniſtres, les envoya tous en Savoie, ne voulant point permettre qu'ils reſtaſſent expoſés aux dangers qu'elle bravoit pour eux. Le Marquis de Ville eut ordre de ſortir de Turin, avec un corps de troupes, pour agir au dehors, ſuivant les circonſtances, tandis que le Marquis de Pianezze ſe défendroit au dedans avec l'infanterie (2). Cependant le Prince Thomas inſtruit de ces préparatifs de défenſe, auxquels il ne s'attendoit pas; au lieu de venir ſous les murs de la place, alla camper avec le Prince Cardinal au Valeſtin, maiſon de plaiſance de la Ducheſſe, ſur la rive du Pô, & de-là, il envoya une trompette à la Régente, avec une lettre remplie de proteſtations très-ironiques d'amitié. Catherine lui répondit ſur le même ton. Les deux Princes reſterent pendant huit jours aux environs de la ville, & ne parvinrent qu'à ſe rendre maîtres d'un couvent de capucins, ſitué dans la campagne, & du fauxbourg du Pô, où il n'étoit reſté aucun habitant. Comme ils comptoient autant ſur le ſuccès de leurs intrigues, que ſur la force de leurs armes, ils avoient eſpéré qu'à leur approche, leurs partiſans ſuſciteroient un ſoulèvement dans la ville, à la faveur duquel ils pourroient s'en emparer; mais tous les factieux ayant été chaſſés, ce ſoulèvement n'eut pas lieu; enſorte que cette entrepriſe ſi menaçante, n'aboutit qu'à quelques ſorties des aſſiégés, & à quelques eſcarmouches des aſſiégeans avec les troupes du Cardinal de la Valette (3).

Diſpoſitions des aſſiégés.

Les Princes échouent dans leur entrepriſe ſur Turin.

Humiliés & profondément ulcérés de l'inutilité de cette tentative, les deux Princes publierent un nouveau manifeſte, dans lequel ils diſoient qu'ils n'avoient pris les armes & demandé du ſecours à l'Eſpagne, que pour prendre la tutelle du jeune Duc leur neveu, & la régence de l'Etat qui leur appartenoit, & par le droit de leur naiſſance, & par le decrêt de l'Empereur; bien plus qu'à la Ducheſſe mere, dont le gouvernement devoit être d'autant plus

Manifeſte offenſant des Princes.

(1) *Extrait Chronol. de l'Hiſtoire de Savoie.* Paradin. *Hiſt. de Savoié.*
(2) Butteri Guichenon. Paradin.. *Il Tempio della Gloria.*
(3) Botero. Paradin. Guichenon. *Il Diamante.*

Digitized by Google

Sect. V. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1630-1660.

odieux au peuple, qu'elle n'agiſſoit que pour les François & d'intelligence avec eux, qu'elle avoit diſſipé les joyaux de la Couronne, & diſtrait les titres les plus précieux & les papiers les plus importans des archives de Turin. Ces accuſations injurieuſes ne firent aucune impreſſion, par cela même qu'elles ne décéloient que la paſſion & la haine des Princes; cependant la Régente ſe croyant intéreſſée à repouſſer de ſemblables dénonciations, les réfuta par un manifeſte, plein de force & de vérité. Malgré l'injurieuſe vivacité de leur conduite, de leurs écrits & de leurs hoſtilités, les deux Princes tenterent encore la voie de l'accommodement, & firent propoſer à la Régente, par le Nonce Caſarelli, de lui laiſſer la tutelle & la régence, pourvu qu'elle voulut leur laiſſer quelques places de ſûreté, le gouvernement de quelques provinces, dans leſquelles ils ne laiſſeroient entrer aucun étranger, à condition que de ſon côté, la Régente chaſſeroit tous les étrangers du reſte du Piemont, qu'elle renonceroit à toute ligue avec la France, & qu'à l'avenir, elle ne pourroit, ſans leur conſentement, conclure aucune ſorte de traité avec les étrangers. Ces propoſitions parurent revoltantes à la Ducheſſe; elle les rejetta avec indignation, & répondit à Caſarelli, que quand les Princes ſe ſeroient reconciliés avec la France, elle voudroit bien conſentir à leur donner des gouvernemens; mais que juſqu'alors, elle n'écouteroit aucune propoſition (1).

Manifeſte de la Régente.

La guerre s'enflamme.

Cette mauvaiſe négociation ne fut pas plutôt rompue, que la guerre recommença avec la plus grande vivacité; le Cardinal s'en alla à Yvrée, pour veiller à la conſervation du pays conquis. Léganez & le Prince Thomas diviſant leur armée, le premier alla au pont de Sture, & le Prince alla former le ſiege de Villeneuve-d'Aſti, dont il ſe rendit maître, tandis que Léganez s'emparoit de Mont-calve. Leurs troupes réunies, ils allerent aſſiéger la ville d'Aſti, dont les portes leur furent ouvertes, par la lâcheté, ou la perfidie du Commandeur Balbian, qui leur livra auſſi la citadelle, & alla à Turin pour y juſtifier ſa conduite: mais informé qu'on alloit procéder rigoureuſement contre lui par ordre de la Régente, il ſe déroba par la fuite au chatiment qu'il n'avoit que trop mérité (2). Le Prince & Léganez pourſuivant le cours de leurs ſuccès, s'emparerent de Trino, défendu avec plus de valeur de la part des habitans & de la garniſon, que d'intelligence de la part du Gouverneur, qui eût pû ſauver cette place, ou du moins donner le tems aux François & aux Piémontois de venir à ſon ſecours. Les brillantes eſpérances que ces conquêtes donnoient aux deux Princes, furent augmentées encore par un nouveau decrêt de l'Empereur, qui, caſſant la tutelle de la Ducheſſe Catherine, révoquoit tout ce qui s'étoit fait ſous la régence de cette Princeſſe, déclarant les deux Princes ſeuls Tuteurs & Régens. Ce decrêt fut envoyé à tous les Gouverneurs des places de Piemont & de Savoie, auxquels les Princes défendirent, ainſi qu'à tous les ſujets du jeune Duc, de reconnoître Catherine de France pour Régente, ordonnent à tous les magiſtrats & officiers, de venir prêter entre leurs mains un nouveau ſerment de fidélité (3).

Nouveau decrêt de l'Empereur.

La

(1) Botero. Guichenon. *Il tempio della Gloria.*
(2) Buttet. Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Rey. Maiſ. de Sav.*
(3) *Extrait Chronol. de l'Hiſt. de Savoie.* Paradin. *Hiſt. de Savoie.*

Digitized by Google

Sect. V. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1630-1660.

La ſituation de la Ducheſſe de Savoie étoit très-inquiétante: les Eſpagnols & ſes Beaux-freres, s'étoient emparés d'une partie des états de ſon fils, le progrès de leurs armes alloit croiſſant de jour en jour: il ne lui reſtoit plus d'autre reſſource que du côté des François; & cependant, ce fut dans ces momens fâcheux, que la Cour de France acheva de l'accabler: ce furent ces trop malheureuſes circonſtances que le Cardinal de Richelieu choiſit pour envoyer à la Ducheſſe, Chauvigni, Secrétaire d'Etat, avec ordre de lui demander à titre de dépôt, toutes les places du Piemont qui tenoient encore pour elle. Cette demande, directement contraire au traité de ligue, par lequel il avoit été expreſſément convenu que quelqu'événement qui pût arriver, jamais la France ne demanderoit aucune place; cette demande très-extraordinaire pénétra la Régente de la plus vive ſurpriſe; & en effet, il étoit bien cruel pour elle de voir ſes protecteurs auſſi empreſſés que ſes ennemis même, à lui ravir ſes états. Mais il n'étoit aucun moyen de ſe refuſer à la force armée; d'ailleurs, la Cour de France couvroit cette propoſition du voile des plus brillantes offres: ces offres n'étoient rien moins que capables d'éblouir Catherine, qui, ne pouvant mieux faire, ſigna forcément un traité (1), par lequel elle remit entre les mains des François, Quérasque, Savillan & Carmagnole, à la reſerve des revenus, de la juſtice & de la ſouveraineté de ces places, & à condition qu'elles ſeroient reſtituées au jeune Duc, ou à ſon ſucceſſeur, ſans que le Roi de France pût, ſous aucun prétexte, prétendre le rembourſement d'aucun frais; & à condition encore qu'il ne feroit point de traité de treve, ni de paix, pour plus d'une année en Italie, que ces places n'euſſent été auparavant reſtituées, & que les François n'euſſent obligé les Eſpagnols de rendre celles dont ils ſe ſeroient emparées.

Etrange demande faite par la Cour de France à la Ducheſſe de Savoie.

Quelques précautions que la Régente eut priſes pour aſſurer à ſon fils la conſervation des places que la France l'obligeoit de lui remettre; avant que de ſigner ce traité, elle en donna avis aux deux Princes ſes Beaux-freres, les invitant à s'unir à elle & à s'oppoſer au démembrement des états de leur neveu par la France & l'Eſpagne. Mais cette invitation, qui eût du rétablir la bonne intelligence dans la maiſon de Savoie, ne produiſit aucun effet. Les deux Princes peu touchés des intérêts du jeune Duc, pourſuivirent l'exécution de leurs projets; & tandis que le Prince Thomas alloit attaquer Saintya, dont il ſe rendit maître, le Prince Cardinal s'empara de Ceves, Barmes, Revel, Cony, Saluces, Foſſan, Busque, Montdevis, Demont & Dionero. La plûpart de ces places ſe rendirent par la trahiſon des officiers qui y commandoient, & les autres par la rebellion des habitans ſoulevés par les partiſans des Princes. Cependant le Duc de Longueville paſſa de France en Piemont, à la tête de ſix mille hommes, & s'uniſſant au Cardinal de la Valette, reprit Chivas, Foſſan, & Barnes. Le Prince Cardinal s'enferma dans Cony, réſolut de s'y défendre juſqu'à l'extrêmité, quelque peu d'apparence qu'il y eût qu'il pût réſiſter aux armées réunies de France & de Savoie (2).

Succès & conquête des deux Princes de Savoie.

Le Duc de Longueville comptoit ſi fort ſur la foibleſſe de cette place, &

(1) Paradin. *Hiſtoire de Savoie. Il Diamante.*
(2) Guichenon. *Hiſt. Général. de la Roy. Maiſ. de Sav.*

Digitized by Google

SECT. V. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1630-1660.

sur la ſupériorité des François, qu'il écrivit affirmativement au Cardinal de Richelieu, qu'il alloit, non attaquer, mais ſe rendre maître de Cony & de la perſonne du Prince Cardinal. L'événement ne répondit point, il s'en fallut de beaucoup, à ces grandes promeſſes; il fut convenu entre lui & le Cardinal de la Valette que, pendant que l'un d'eux aſſiégeroit une place, l'autre Général tiendroit la campagne, & d'après cet arrangement, tandis que le Duc de Longueville, qui venoit de prendre Mont-devis, alloit former le ſiege de Cony, le Cardinal de la Valette paſſa avec ſon armée aux environs de Carmagnole, afin d'empêcher les ennemis de s'avancer du côté de Turin. Malheureuſement ce plan d'opérations ne fut pas exactement ſuivi, & la Valette, ſur le bruit de l'approche des Eſpagnols, ayant demandé des troupes au Duc de Longueville; ces troupes qui lui furent envoyées affoiblirent ſi fort les aſſiégeans de Cony, que hors d'état de continuer le ſiege, ils furent obligés de ſe retirer à St. Alban, aux environs de Foſſan (1).

Siege de Cony entrepris & levé.

Le Prince Thomas fachant que la plus grande partie de l'armée ennemie étoit occupée au ſiege de Cony, entreprit de ſurprendre Turin, moins par la ſupériorité de ſes armes, qu'à la faveur des intelligences qu'il conſervoit dans cette ville. Bien des difficultés paroiſſoient devoir le détourner de cette entrepriſe, & l'un des plus grands obſtacles étoit le voiſinage de l'armée de France, qui, campée à Carmagnole, n'étoit qu'à une diſtance très-peu conſidérable de Turin. Ces conſidérations n'arrêterent point le Prince Thomas, qui, ſuivi d'un corps aſſez conſidérable d'infanterie & de cavalerie, paſſa le Pô, & vint camper au Valentin. La Régente allarmée, envoya au plus vite demander du ſecours au Cardinal de la Valette, qu'il refuſa de donner, ſous prétexte qu'il craignoit d'être lui-même aſſiégé dans Carmagnole: raiſon d'autant plus mauvaiſe, qu'il avoit plus de troupes qu'il ne lui en falloit pour ſe défendre, quand même il eût été aſſiégé avec toutes les forces ennemies dans Carmagnole (2). Quoiqu'il en ſoit, le Prince Thomas ſe rendit maître de Turin, où il n'éprouva preſqu'aucune réſiſtance, tant le nombre de ſes partiſans y étoit conſidérable; il s'empara des portes du palais: la Ducheſſe Régente étoit dans le plus grand danger: le Comte de St. Martin d'Aglié la preſſoit de ſe retirer dans la citadelle; mais Dom Maurice Capitaine des gardes du Duc, & vendu au Prince Thomas, affoibliſſant le danger, s'efforçoit de lui perſuader de reſter dans le palais; à la fin le Comte d'Aglié l'emporta; il étoit tems, & la Régente n'eut le loiſir que de prendre ſes pierreries, ſes papiers les plus importans & de ſe jetter dans ſon caroſſe, qui la conduiſit; eſcortée de ſes plus fidelles ſerviteurs, à la citadelle. Peu de momens après, rien ne réſiſta plus au Prince Thomas, qui fut entiérement le maître de Turin, mais qui eut bien de la peine à pardonner au traître Dom Maurice, de n'avoir été perfide qu'à demi, & de n'avoir point arrêté par force la Régente (3).

Le Prince Thomas ſurprend Turin.

Léganez ne ſait pas profiter de ſes avantages.

Dès le lendemain, Léganez & l'armée Eſpagnolle entrerent dans Turin: on ne doutoit point que les François ne vinſſent en former le ſiege, & il étoit

(1) *Extrait. Chronol. de l'Hiſt. de Savoie.* Paradin. *Hiſt. de Savoie.*
(2) Buttet. Paradin. *Il Tempio della Gloria.*
(3) Guichenon. Botero. Paradin. *Il Diamante.*

indiſpenſable de tenir la campagne, pour s'oppoſer à cette entrepriſe : mais Léganez n'oſant haſarder une bataille, ne voulut point ſortir de Turin, & refuſa même d'aller aſſiéger la citadelle, dont, avec plus d'activité il eût été ſi facile de s'emparer. On ne doutoit cependant point de la réduction de ce fort, & déja Léganez régloit le nombre d'Eſpagnols qu'il vouloit y laiſſer pour garniſon. Cet arrangement prématuré déplut au Prince Thomas, qui prétendit que c'étoit là l'infaillible moyen de ruiner ſes projets & de perdre le fruit de tous ſes ſuccès, parceque les Piémontois ne lui pardonneroient jamais d'avoir laiſſé leur capitale en des mains étrangeres. Ces obſervations étoient exactes, & il eſt inconteſtable que les habitans de Turin, ne craignoient rien tant que de voir les Eſpagnols en garniſon dans cette ville. D'ailleurs, le Prince Thomas avoit un intérêt ſenſible à s'oppoſer à cet arrangement, & à reſter maître dans cette place; car, les Eſpagnols une fois poſſeſſeurs de Turin, ſe ſeroient rendus abſolus, & y auroient très-vraiſemblablement acquis plus d'autorité que les Princes. Sans doute c'étoient là les vues de Léganez, qui perſiſta dans ſes prétentions avec tant d'opiniâtreté, que le Prince Thomas indigné, lui demanda ſeulement quatre heures de tems, afin de faire ſortir les Princeſſes ſes ſœurs, lui déclarant que ces momens écoulés, il ceſſeroit d'être l'allié de l'Eſpagne, & qu'il ſe jetteroit dans le parti de la ligue. Léganez étonné de cette proteſtation, à laquelle il ne s'étoit point attendu, ſe modéra, parut diſpoſé à renoncer à ſa demande, & à ſatisfaire le Prince (1). Le Duc de Longueville, & le Cardinal de la Valette inſtruits de cette eſpece de méſintelligence entre les Généraux ennemis, réſolurent d'aller ſecourir la citadelle, où la Régente s'étoit retirée, & même de tenter de prendre la ville; ce projet fut exécuté preſqu'auſſitôt que formé; les François entrerent ſans peine dans la citadelle, mais non du côté de la Ville-neuve, comme ils euſſent dû le faire; ce qui leur eût en même tems facilité l'entrée de Turin. Ils connurent trop tard leur faute, & afin qu'on ne pût point les accuſer de n'avoir fait aucune tentative pour recouvrer la capitale du Piemont, ils envoyerent quatre cens hommes, ſous les ordres du Marquis de Nereſtan-Florenville, du Chevalier d'Halincourt, & de Vaillac, Meſtre de Camp, avec ordre d'attaquer Turin dès l'entrée de la nuit. Cette attaque fut faite avec la plus grande valeur; mais les Eſpagnols qui avoient eu le tems de ſe bien retrancher dans les rues, ſe défendirent fort courageuſement, & repouſſerent les aggreſſeurs, qui laiſſerent au nombre des morts Néreſtan, d'Halincourt, Vaillac & quelques autres officiers de diſtinction enſorte que rebutés par ce premier échec, les François ne ſongerent plus à reprendre Turin (2).

Méſintelligence entre le Prince Thomas & le Marquis de Léganez.

Le Duc de Longueville & le Cardinal de la Valette ſe propoſent de recouvrer Turin.

La citadelle étoit ſi remplie de troupes, & ſi mal fournie de vivres, que la diſette commençait à s'y faire ſentir; & d'ailleurs, la Régente y étant fort mal logée, il fut convenu qu'elle ſe rendroit à Suze, avec toute ſa cour; & elle y fut eſcortée par un corps de cavalerie, aux ordres du Cardinal de la Valette. Avant que de partir, la Ducheſſe remit la citadelle en dépot au Duc de Longueville, qui la reçut aux conditions du traité fait avec Chau-

La Régente ſe retire avec ſa Cour à Suze.

(1) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.* Botero.
(2) Butter. Paradin. *Hiſt. de Savoie.*

Digitized by Google

vigny (1). Malgré le feu de ces hoſtilités, & le peu de ſuccès de ſes premieres démarches, le Nonce Caſarelli, ne ceſſoit de ſe donner des ſoins pour procurer la paix au Piemont; il entama une nouvelle négociation entre la Régente, la France, les Princes de Savoie; & après quelques conférences, il parvint à faire conclure un traité de treve pour deux mois, aux conditions que tout reſteroit dans l'état actuel; que pendant la treve les deux partis pourroient fortifier & ravitailler les places que chacun d'eux occupoit; que cependant les armées quitteroient la campagne & ſe retireroient dans leurs quartiers; que pendant la durée de la treve, toutes hoſtilités ceſſeroient; que les priſonniers ſeroient échangés de part & d'autre; que les ſoldats ne pourroient aller de l'une à l'autre armée ſans paſſeports; qu'enfin on pourroit faire entrer dans Cazal ſix cens hommes à la place de ſix cens malades qui y étoient.

Treve de deux mois.

Quoique le tems de la treve fut très-court, ce traité fit cependant plaiſir aux deux armées, qui, également excédées de fatigue, avoient grand beſoin de repos. Les François profiterent de cet intervalle pour ravitailler la citadelle de Turin; ils ſe préparoient auſſi à faire entrer ſix cens hommes dans Cazal; mais ils ne le firent point, pour ne pas donner un nouveau ſujet de mécontentement aux Eſpagnols, qui regardant déja comme une infraction au traité, la remiſe que la Régente avoit faite aux François de Suze, de Veillane & de Cavours, ſe plaignoient très-vivement (2). Mais ſi la Cour de France fut ſatisfaite de cette treve, il n'en fut pas de même du Prince Thomas, qui par là ſe vit fruſtré de l'eſpoir de ſe rendre maître de la citadelle de Turin, que la diſette des vivres & des munitions eût inévitablement contrainte de ſe rendre. La Cour d'Eſpagne fut plus mécontente encore, & accuſa fort amérement Léganez de n'avoir pas ſçu profiter des grands avantages qu'il eût pû retirer de la priſe de Turin. Le Cardinal étoit encore plus fâché de cette treve; mais comme on ne l'avoit pas conſulté pour la conclure, & qu'il n'avoit pris part, ni par lui même, ni par des députés à la négociation, il ſe crut diſpenſé d'obſerver ce traité: enſorte que continuant les hoſtilités, il paſſa de Cony au Comté de Nice, où il établit des Gouverneurs. Quoique fort éloigné de renoncer à ſes prétentions, le Prince Thomas, dans la vue de perſuader au peuple, qu'il déſiroit ſincerement la paix, envoya le Comte Maſſerati faire à la Ducheſſe Régente des propoſitions, qu'il étoit bien perſuadé qu'elle n'accepteroit point, & qui furent en effet rejettées.

Le Prince Cardinal continue les hoſtilités & à des ſuccès.

Il étoit d'autant plus difficile que la concorde ſe rétablit dans la maiſon de Savoie, que ceux mêmes qui euſſent du travailler à reconcilier les Princes avec la Ducheſſe, ne s'occupoient, au contraire, qu'à aigrir leurs mécontentemens mutuels. Tel étoit le Cardinal de Richelieu, qui, par des raiſons politiques fort difficiles à connoître, ou plutôt, par haine pour la Régente, rechercha, ſans en avertir cette Princeſſe, l'amitié du Prince Thomas, qu'il déſiroit beaucoup de détacher du parti de l'Eſpagne: & pendant qu'il lui faiſoit faire des propoſitions, il perſuada au Roi Louis XIII de s'avancer juſ-

(1) *Extrait Chron. de l'Hiſtoire de Savoie. Il Tempio della Gloria.*
(2) Botero. Buttet. Guichenon. Paradin. *Hiſt. de Savoie.*

qu'à Grenoble, soit pour que la proximité du Monarque déterminât plus aisément le Prince, soit, dans le cas où cette négociation ne réussiroit point, pour engager la Ducheſſe à remettre Montmeillan entre les mains du Roi & à faire paſſer en France le jeune Duc & les Princeſſes de Savoie (1). La Régente invitée de ſe trouver à Grenoble, où le Roi devoit ſe rendre pour y concerter, diſoit-on, les opérations de la guerre d'Italie, étoit fort loin de douter du vrai motif de ce voyage: elle eſpéroit beaucoup du Roi; mais elle ſe défioit encore plus du Cardinal de Richelieu, & comme elle n'avoit eu que trop d'occaſions de connoître le caractere entreprenant de ce Miniſtre, elle n'étoit rien moins que tranquille ſur le ſujet du rendez-vous qui lui avoit été donné à Grenoble. Elle fit part de ſes craintes à ſon Conſeil, du danger qu'il y avoit pour elle à aller auprès du Roi, & du danger encore plus inévitable auquel l'expoſeroit le reſſentiment de Richelieu, ſi elle refuſoit de ſe rendre à Grenoble. Il fut décidé que des deux partis, il falloit néceſſairement prendre le moins dangereux, aller trouver le Roi, mais avant, lui envoyer le Marquis de Lullins à Lyon; pour le complimenter, & lui remettre une lettre du jeune Duc & de ſes ſœurs, que Lullins excuſeroit ſur leur âge, qui ne leur permettoit pas d'entreprendre un auſſi long voyage (2). Lullins eut ordre encore de rendre compte au Roi du ſoin perpétuel que prenoit la Régente d'inſpirer à ſon fils le plus inébranlable attachement pour la France, & de lui parler ſans ceſſe de la reconnoiſſance qu'exigeoient de lui les obligations qu'il avoit à ce Monarque, Protecteur de la Savoie & du Piemont. Par des inſtructions plus particulieres, Lullins avoit ordre de découvrir le véritable but du voyage du Roi, & auſſi-tôt qu'il auroit pénétré ce deſſein, d'en donner avis à la Régente par un courier qu'il lui envoyeroit à Montmeillan, où elle attendroit ſa lettre, avant que de ſe mettre en route.

Voyage du Roi & de ſon Miniſtre à Grenoble.

Cette derniere commiſſion étoit fort épineuſe: mais ſi quelqu'un étoit capable de la remplir, c'étoit Lullins, ſoit par ſa rare intelligence, ſoit par la confiance qu'avoit en lui le Roi de France & ſon miniſtre. Cependant quelque diſtingué que fut l'accueil qu'on lui fit à Grenoble, il n'eût rien découvert, ſi la haine de quelques courtiſans pour Richelieu n'eût ſuivi ſes deſirs: le Connétable de Lesdiguieres, l'un de ces mécontens avoit dévoilé le ſecret du voyage de Louis XIII, & il fit dire à Lullins, que l'intention du Roi étoit que la Régente lui confiât le jeune Duc, & qu'elle lui remit Montmeillan. Lullins inſtruit, hâta ſon départ, & eut d'autant moins de peine à obtenir ſon congé, que Richelieu avoit la plus grande impatience de voir arriver à Grenoble le Duc de Savoie & ſes ſœurs.

Motifs du voyage de Grenoble.

Cette nouvelle ſurprit étrangement & allarma beaucoup le Conſeil de la Ducheſſe, qui, ſeule, témoignant la plus grande tranquillité réſolut de partir pour Grenoble, ſe flattant de faire renoncer le Roi à ſon deſſein; mais avant que de ſe mettre en route, elle ordonna au Marquis de St. Germain, Gouverneur de Montmeillan, de ne point laiſſer ſortir le jeune Duc de cette pla-

(1) *Hiſt. de Louis XIII. Extr. Chronol. de l'Hiſtoire de Savoie.* Buttet.
(2) Paradin. *Hiſt. de Savoie. Il Tempio della Gloria.* Botero.

Digitized by Google

SECT. V. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1630-1660.

ce, ſous quelque prétexte que ce fut; que dans le cas où l'on viendroit (1) pour le voir de la part du Roi de France, on lui fit contrefaire le malade; qu'enfin, le Gouverneur ne livrât point Montmeillan, quand même on lui montreroit un ordre contraire écrit & ſigné de la Régente. Ces meſures priſes, la Ducheſſe ſe mit en route, & reçut de Louis XIII à Grenoble, les témoignages de la plus vive & de la plus tendre amitié: mais dès le lendemain, le Cardinal étant allé lui rendre viſite, commença par chercher à l'effrayer par la peinture des dangers dont elle étoit environnée; il lui repréſenta le Piemont comme à la veille d'être entiérement envahi par les Eſpagnols; d'où il conclut que le jeune Duc n'étant rien moins qu'en ſûreté à Montmeillan, il n'y avoit d'autre parti à prendre, que de le faire promptement paſſer en France, de remettre cette place à Louis XIII, & de ſe jetter elle-même dans les bras de ce Monarque, ſeul en état de la ſoutenir au milieu des malheurs qui la menaçoient; qu'au reſte, c'étoient les immuables intentions du Roi, & que pour peu qu'elle balançât à s'y conformer, elle n'avoit aucun ſecours, aucune ſorte d'appui à eſpérer de la part de la France contre les Eſpagnols & les Princes ſes Beaux-freres (2).

Accueil que Louis XII fait à ſa ſœur.

Conſeils & menaces du Cardinal de Richelieu.

Ce diſcours auſſi menaçant qu'artificieux n'en impoſa point à la Ducheſſe de Savoie, & ſans ſe déconcerter, elle répondit que le Roi ſon frere étoit trop intéreſſé à la conſervation du jeune Duc, pour en abandonner la protection; que l'honneur de la France & celui du Roi lui-même ſeroient ternis par un tel abandon: qu'ainſi elle ne craignoit rien à cet égard; que d'ailleurs, ayant rempli tous les engagemens qu'elle avoit pris par les traités, elle avoit tout lieu d'eſpérer que le Roi en obſerveroit les clauſes avec la même fidélité: que le Duc étant malade à Montmeillan, il n'y avoit nulle apparence qu'il put ſortir de cette place, dont la force ne lui laiſſoit aucune ſorte de crainte, ainſi que la connoiſſance qu'elle avoit de la valeur & de la probité de celui qu'elle y avoit établi Gouverneur: qu'au reſte, ayant conſenti à remettre au Roi les meilleures places qu'elle avoit en Piemont, on ne devoit point ſe flatter d'obtenir d'elle Montmeillan, dernier aſyle de ſon fils & d'elle-même: ſi j'euſſe penſé, ajouta la Ducheſſe, d'un ton auſſi ferme que fier, qu'on dût me faire des propoſitions auſſi déraiſonnables, je n'euſſe point quitté mes états pour venir eſſuyer une telle humiliation à Grenoble: qu'on ne me les réitere point ces propoſitions inſultantes; car, jamais je ne m'y rendrai (3)".

Violence du Cardinal de Richelieu.

La violence du Cardinal de Richelieu irritée par cette réponſe, ne put ſe contenir, & oubliant ce qu'il devoit à la ſœur de ſon maître, il alla juſqu'à la menacer; elle lui répondit avec un mépris inſultant, & l'impétuoſité du Cardinal ne faiſant que s'accroître, il fit venir dans ſon cabinet les Miniſtres de la Ducheſſe, tâcha de les gagner par les plus ſéduiſantes offres, ou de les intimider par les plus effrayantes menaces, n'obtint rien d'eux, & ſe plaignit ouvertement à Louis XIII, qui, trop accoutumé à ſuivre toutes les impreſſions que vouloit lui donner cet homme habile & dangereux, qu'il redoutoit

(1) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Savoie. Il Diamante.*
(2) *Hiſt. du Miniſt. du Card de Richelieu.* Paradin. *Hiſt. de Savoie.*
(3) Idem. *Extr. Chron. de l'Hiſt. de Savoie.* Buttet.

Digitized by Google

encore plus qu'il ne l'aimoit, ne montra dès ce moment que beaucoup de froideur, & la plus grande indifférence à la Ducheſſe de Savoie (1). Afin de la lui rendre odieuſe, le Cardinal lui conſeilla d'envoyer un homme ſûr à Montmeillan, pour s'aſſurer du véritable état de la ſanté du Duc. Louis XIII ſuivit ce conſeil; mais l'Envoyé ne ſe fut pas plutôt fait annoncer aux portes de Montmeillan, que le Marquis de St. Germain fit mettre au lit le jeune Prince, qui joua le malade avec tant d'adreſſe que l'Envoyé ſe retira perſuadé de la réalité de ſa maladie: le compte qu'il en rendit à ſon retour adoucit le Roi pour la Ducheſſe; mais irrita encore davantage le Cardinal, trop éclairé pour ſe laiſſer prendre à ce ſtratagême.

La Régente retourne à Montmeillan. 1639.

La Régente fatiguée de n'avoir à répondre qu'à des propoſitions déſagréables, prit congé de la Cour, & ſe retira auſſi mécontente du Roi, qu'elle avoit elle-même mécontenté le Cardinal (2). Cependant les armes françoiſes faiſoient peu de progrès en Italie, le Cardinal de la Valette étoit ſeul en état d'arrêter les progrès des Princes & des Eſpagnols; mais cet habile Général mourut, & ce fâcheux événement affligea d'autant plus l'armée françoiſe, que le Duc de Longueville étant paſſé en Allemagne, elle manquoit de chef Louis XIII y envoya le Comte de Harcourt, Général heureux, plein de valeur, que les Eſpagnols avoient eû occaſion de connoître, & ſur leſquels il avoit pris les Iſles S. Honoré & Ste. Marguérite. Harcourt, ſans s'arrêter aux propoſitions que le Nonce lui fit d'une prolongation de treve, s'occupa des moyens de jetter du ſecours dans Cazal & ſur habilement ſecondé par la Motte Houdancourt, qui s'empara de Quiers à la vue des Eſpagnols. Mais ceux-ci n'ayant pu empêcher le Général François de remplir Cazal de munitions & d'hommes, formerent & exécuterent avec beaucoup d'intelligence le projet d'affamer l'armée françoiſe, en lui coupant les vivres du côté de Turin. Dans cette vue, les troupes eſpagnolles ſe logerent à Pocrin & à Cambrian, où ils intercepterent tous les convois que tenoit de faire paſſer le Marquis de Ville à la tête des troupes de Savoie; de maniere que les François furent contraints d'abandonner Quiers, pour aller prendre leurs quartiers d'hiver dans les lieux où la diſette fût moins preſſante (3).

Les Eſpagnols obligent le Comte d'Harcourt de ſe retirer.

L'Armée partie de Quiers deux heures avant le jour, le 19 Novembre, prit la route de Carmagnole: Harcourt étoit à l'avant-garde, commandée par le Vicomte de Turenne & par le Comte du Pleſſis-Praſlin; la Motte Houdancourt commandoit l'arriere-garde. Léganez inſtruit de ce départ, ſe hâta d'envoyer à Turin, pour en donner avis au Prince Thomas, qui ſe préſentant au Pont-de-Route, près de Mont-Calier, au moment où les François y arrivoient, chargea l'avant-garde à la tête de quatre mille cinq cens hommes: mais ſi l'attaque fut imprévue, la réſiſtance fut ſi bien ſoutenue, qu'après un combat fort meurtrier, le Comte de Harcourt paſſa avec les ſiens au travers des ennemis. Le Marquis de Léganez ſuivi de neuf mille hommes d'infanterie & de cinq mille de cavalerie, tomba ſur l'arriere-garde, compoſée ſeulement de trois mille hommes d'infanterie & de dix-huit cens

Combat de Pont-de-Route.

(1) *Hiſt. de Louis XIII.* Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.*
(2) Paradin. Botero. *Il Tempio della Gloria.*
(3) Botero. Buttet. Paradin. *Hiſtoire de Savoie.*

Digitized by Google

SECT. V. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1630-1660.

chevaux. Le Général Eſpagnol, l'attaqua & fut repouſſé, revint encore à la charge, & fut repouſſé une ſeconde fois par la Motte Houdancourt, qui paſſa glorieuſement & alla ſe rejoindre au Comte de Harcourt (1).

Offres du Cardinal de Richelieu au Prince Thomas.

Le Prince Thomas ſe plaignit hautement de la conduite de Léganez, qui l'avoit ſi mal ſoutenu. C'étoit à la vérité le Cardinal de Richelieu qui avoit fait nommer Harcourt Général en Italie, mais quelque conſidérables que fuſſent les ſervices qu'Harcourt avoit rendus à la Régente, le Cardinal n'en conſervoit pas moins contre cette Princeſſe une haine irréconciliable; tout entier à ſon reſſentiment, il entreprit pour ſe venger, de s'attacher le Prince Thomas, & dans cette vue, il lui offrit, s'il vouloit abandonner les intérêts de l'Eſpagne, de lui aſſurer Turin à l'excluſion de la Régente, pourvu qu'il en chaſſât les Eſpagnols; qu'à cette ſeule condition, la Cour de France obligeroit la Ducheſſe de ſe retirer en Savoie: enfin, le Miniſtre promit au Prince de lui faire accorder la plus grande & la plus importante partie de ſes prétentions; mais quelqu'engageantes que fuſſent ces promeſſes, ſoit que le Prince Thomas ſe défiat du Cardinal, ſoit comme il eſt plus vraiſemblable, que ſon frere & Meſſerati dévoués à l'Eſpagne le détournaſſent de ces propoſitions, il refuſa de les accepter, à moins que ce ne fut à condition qu'il reſteroit, ou ami de l'Eſpagne, ou neutre entre les deux Couronnes (2).

Propoſitions de la Régente au Prince-Cardinal.

Cette négociation n'avoit pas été aſſez ſecrete pour qu'elle échappât au Miniſtere Eſpagnol, qui, dans la crainte de voir ce Prince ſe détacher de ſes intérêts, lui promit de lui accorder tout ce qu'il deſireroit. La Régente également informée des tentatives de Richelieu, renoua l'ancienne négociation avec le Prince, mais celui-ci demanda de ſi grands avantages, & vouloit ſi fort empiéter ſur la régence, que la Ducheſſe de Savoie, déſeſpérant de parvenir à quelqu'accommodement, réſolut de traiter ſecrétement avec le Prince-Cardinal, auquel elle fit offrir en mariage la Princeſſe Louiſe-Marie de Savoie; lui faiſant entendre qu'au cas que le jeune Duc vint à décéder, ſon droit de primogéniture & ce mariage lui aſſureroient la ſucceſſion au Duché à l'excluſion du Prince Thomas (3). On ne lui demandoit autre choſe; que de ſe reconcilier avec la Cour de France. Comme l'ambition & le deſir de dominer avoient été les ſeuls motifs du Prince-Cardinal dans toute cette quérelle, l'eſpérance de régner, & l'offre de la main de Marie-Louiſe, lui firent volontiers accepter ces propoſitions, & les premieres démarches de ſa reconciliation avec la France étoient déja faites, quand le Prince Thomas, découvrant cette négociation, fit les plus grands efforts pour la traverſer, & parvint à inſpirer tant de ſoupçons à ſon frere, qu'il montra beaucoup moins d'empreſſement, & finit par dire, qu'étant dès le commencement de cette guerre, lié avec ſon frere, il ne pouvoit rien terminer que de concert avec lui.

Ces difficultés ne firent point renoncer la Régente à ſon projet, la négociation fut ſuivie avec les deux Princes, & elle étoit fort avancée, quand, pour

(1) *Extrait Chronol. de l'Hiſt. de Sav.* Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.*
(2) Idem. Paradin. *Hiſt. de Savoie.* Buttet.
(3) Guichenon. Botero. *Il Tempio della Gloria.*

Digitized by Google

pour la rompre, Léganez donna une nouvelle activité à ſes hoſtilités (1). Il entreprit, contre le gré des Princes, qui avoient le plus grand intérêt à prendre la citadelle de Turin, le ſiege de Cazal, dont il fit faire les approches par Dom Carlo de la Gatta, Général de la cavalerie napolitaine : le Comte de Harcourt ſe diſpoſa à ſecourir les aſſiégés, & marcha vers cette place à la tête d'une petite armée de huit mille hommes. Léganez, au lieu d'aller combattre cette armée, & l'empêcher de s'approcher de Cazal, ſe perſuada que jamais elle n'oſeroit l'attaquer dans ſes lignes: il ſe trompa; le Comte d'Harcourt, après avoir été lui-même reconnoître la poſition des ennemis, les attaqua avec tant de valeur & d'impétuoſité, que les retranchemens furent forcés les Eſpagnols complettement battus, mis en déroute, le ſiege levé, & Cazal ſecouru. Le préſomptueux Léganez ſe retira couvert de confuſion, laiſſant la plus grande partie de ſon artillerie au pouvoir des ennemis, une foule de priſonniers, & trois mille hommes, ou tués ſur le champ de bataille, ou noyés dans le Pô (2).

SECT. V. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1630-1660.

Siege de Cazal & bataille.

Encouragé par ce ſuccès, le Comte d'Harcourt, ſans perdre de tems, forma la généreuſe & hardie réſolution d'aller reprendre Turin, & il ſe mit auſſi-tôt en route pour aller remplir ce projet. Le Prince Thomas ſentant combien il importoit de conſerver cette place, demanda du ſecours à Léganez, qui lui fit les plus belles promeſſes, & ne lui envoya qu'un foible détachement qui fut battu & diſperſé par les François: le Comte de Harcourt ſe ſaiſit des paſſages de Suze, de Laus, du Canaveys, & inveſtit la ville. Preſſé par les démandes du Prince Thomas, Léganez s'avança juſqu'à Quiers, avec une armée d'environ vingt mille hommes c'eſt-à-dire ſupérieure de dix à douze mille hommes à celle des aſſiégeans; & cependant; malgré cette grande ſupériorité, Léganez n'entreprit rien & borna toutes ſes opérations à éviter le combat (3).

Siege de Turin.

Le Nonce Caſarelli ne doutant point que les François n'échouaſſent, redoubloit de ſoins pour faire accepter des propoſitions de paix, & il ſe flattoit d'autant plus du ſuccès, qu'il n'ignoroit pas que la diſette commençoit à ſe faire ſentir dans le camp des François; mais il n'eſpéra plus rien, lorſque le Comte de Harcourt lui répondit décidément qu'il ne vouloit écouter aucune propoſition que dans Turin, lorſqu'il s'en ſeroit rendu maître : qu'au reſte, il ne quitteroit le ſiege que lorſque les chevaux de ſon armée auroient mangé toute l'herbe des environs de cette ville, & que les François auroient mangé tous les chevaux. Les aſſiégés ſe défendirent avec la plus grande valeur; ils firent vingt-neuf ſorties ſur les aſſiégeans, furent toujours repouſſés avec perte, & toujours excités par leurs pertes mêmes à de nouveaux efforts; mais ils furent ſi mal ſecondés par Léganez, qui eût fort aiſément pû faire diverſion, & qui ſupérieur en forces, eût dû attaquer les François, qu'enfin ils furent obligés de capituler, & qu'ils remirent la ville aux conditions qu'ils ne la remettoient qu'au Roi de France (4), entre les mains du Comte d'Harcourt, & ſous la régence de la Ducheſſe de Savoie; que le Prince Thomas

Priſe de Turin.

(1) Buttet. Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Savoie.*
(2) *Hiſt. de Louis XIII.* Botero. Paradin. *Hiſt. de Savoie.*
(3) Idem. Butter. *Extrait Chronol. de l'Hiſt. de Savoie.*
(4) Paradin. *Hiſtoire de Savoie.* Buttet. Guichenon.

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1630-1660.

ſe retireroit où il jugeroit à propos; que les Princeſſes ſeroient libres, ou de ſe retirer avec lui, ou de reſter à Turin; que les Eſpagnols pourroient aller joindre l'armée de Léganez au-de-là du Pô; que la ville ſeroit conſervée par la Régente dans tous ſes anciens privileges, les habitans dans leurs biens, & qu'enfin, on donneroit des ôtages de part & d'autre, pour la ſureté de l'exécution des articles de la capitulation. Le Prince Thomas & ſes ſœurs ſe retirerent à Yvrée, & le même jour les François entrerent dans Turin, dont le Comte d'Harcourt prit poſſeſſion au nom de la Régente.

Quelque vives que fuſſent les opérations de ce ſiege, elles n'interrompirent, ni ne ralentirent la négociation entamée par les Princes & la Ducheſſe de Savoie: Louis XIII s'intéreſſa beaucoup dans cette affaire, & envoya Mazarin, en qualité d'Ambaſſadeur à Turin, pour hâter, autant qu'il dépendroit de lui, la reconciliation & ramener la concorde dans la maiſon de Savoie. Le Marquis de Léganez, moins empreſſé encore d'en venir à un combat avec les François depuis qu'ils avoient repris Turin, ſe retira fort précipitamment du côté d'Aſti avec toutes ſes troupes; enſorte que les environs de Turin étant occupés par les François, la Ducheſſe Régente partit de Montmeillan, & ſe rendit dans la capitale du Piemont, où elle fut reçue avec acclamation, & avec les mêmes témoignages de joie, que les habitans en avoient donné quelques mois auparavant au Prince Thomas; preuve ſenſible de la légéreté des peuples, plus avides des nouveautés, que ſincérement attachés à leur Souverain; auſſi de toutes les manieres de juger de la fidélité d'une nation, il n'y en a point de plus défectueuſe, ni de plus équivoque, que ces grandes démonſtrations & de zele & de joie, lors des entrées des ſouverains, ou lors de leur avénement, ou lors de leur couronnement; attendu qu'il n'eſt gueres d'uſurpateur qui ne reçoive en pareilles occaſions, exactement le même accueil (1).

La Régente fait ſon entrée à Turin. 1640.

Cependant le Prince Thomas, chaque jour plus mécontent du Marquis de Léganez & de la Cour d'Eſpagne, vivement affligé de la perte de Turin, qu'il eût vraiſemblablement conſervé, s'il eût été mieux ſecondé; craignant avec raiſon d'être attaqué & de n'être point ſoutenu, ſe décida enfin à traiter avec la Cour de France, & par les ſoins du Comte d'Harcourt & de Mazarin, il conclut un traité, par lequel il fut convenu, „ qu'il reſteroit entierement attaché au ſervice de Louis XIII, & à celui du Duc de Savoie, ſous la tutelle & la régence de la Ducheſſe Catherine; que le Roi maintiendroit la ſucceſſion des mâles dans la maiſon de Savoie, en obſervant la prérogative du dégré de proximité; qu'il s'employeroit à ménager une reconciliation entre les Princes & la Régente; que le Prince Thomas enverroit en Eſpagne un Gentilhomme chargé de hâter le retour de la Princeſſe & de ſes enfans, & que ce même député demanderoit la reſtitution des places occupées par les Eſpagnols en Piemont; que le Roi de France reſtitueroit de ſon côté, toutes les places qu'il tenoit dans ce même Duché: que, ſoit que la Princeſſe revint; ou qu'elle ne revint pas, ſoit que les Eſpagnols fiſſent, ou refuſaſſent cette reſtitution, le Prince ſe rendroit en France, pour y recevoir du Roi le commandement de ſes armées d'Italie: qu'au cas que la Princeſſe & ſes enfans reviendroient d'Eſpagne, le Roi de France leur aſſureroit une penſion

Traité entre le Prince Thomas & la Cour de France.

(1) Paradin. *Hiſt. de Savoie.* *Il Tempio della Gloria.*

Digitized by Google

Sect. V. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1630-1660.

de ſoixante-mille livres, & au Prince Thomas une de cent mille livres; que le Roi obtiendroit en mariage pour l'un des fils du Prince Thomas, la fille du Duc de Longueville: enfin, que ce traité reſteroit encore ſecret de crainte que les Eſpagnols ne le fiſſent ſervir de prétexte pour retenir la Princeſſe & ſes enfans (1)".

A peine ces conventions furent ſignées, que le Prince envoya en Eſpagne ſon Secrétaire, pour demander le retour de ſa famille; & cette demande étonna beaucoup le miniſtere, qui ſoupçonna dès lors qu'il y avoit quelqu'arrangement fait entre les Princes de Savoie & la France. Cette crainte étoit alors d'autant plus inquiétante, que la Catalogne & le Portugal venoient de ſecouer la domination eſpagnolle, & que le Comte Duc auquel la nation imputoit ces malheurs, avoit tout à risquer, ſi à ces ſujets de mécontentement, ſe joignoit la ruine de l'autorité de la Couronne d'Eſpagne en Italie; & cet anéantiſſement de puiſſance paroiſſoit devoir être l'inévitable effet de la réunion des princes de Savoie avec la France (2). Le Comte Duc, afin de prévenir cet événement, ſe hâta de rappeller le Marquis de Léganez, qu'il ſavoit être déſagréable au Prince Thomas, & donna ordre au Comte de Siruela, qu'il nomma Gouverneur de Milan, d'aller trouver le Prince Thomas à Yvrée, de lui donner toute la ſatisfaction qu'il deſiroit, de lui faire les plus brillantes offres, & d'en agir de même avec le Prince Cardinal (3).

Léganez eſt rappellé & le Comte de Siruela eſt nommé Gouverneur de Milan.

Tandis que la Cour d'Eſpagne tentoit infructueuſement d'empêcher l'alliance de la maiſon de Savoie avec la France, le Prince Thomas, croyant s'être rendu avec trop de facilité aux propoſitions de Louis XIII, ſe répentoit déja d'avoir accepté les offres du Cardinal de Richelieu: mais ne pouvant avec décence rompre ſes engagemens, il crut devoir du moins empêcher que ſon frere n'en contractât de ſemblables. Dans cette vue, il ſe rendit à Nice, & trouva la négociation beaucoup moins avancée qu'il ne le croyoit, par les difficultés que faiſoit le Prince Cardinal, les avantages qu'il demandoit & les conditions auxquelles ſeulement il vouloit conſentir à ſe reconcilier avec la Régente. Pendant que les deux princes recherchés ainſi par la France & l'Eſpagne, tournoient, autant qu'il leur étoit poſſible, au profit de leur élévation, le deſir que les deux Cours montroient de ſe les attacher, la Ducheſſe de Savoie rétablie en Piemont, recevoit à Turin les complimens de félicitation des Ambaſſadeurs étrangers, & honoroit de ſa préſence les fêtes que les habitans donnoient à l'occaſion de cet heureux événement (4).

Le Cardinal de Richelieu fait élever à Turin le Comte d'Aglié, Miniſtre de la Régente.

De tous ſes miniſtres celui qui paroiſſoit le plus agréable à Catherine, & aux ſages conſeils duquel elle déféroit le plus étoit le Comte de S. Martin d'Aglié, qui dans les circonſtances les plus critiques, lui avoit conſtamment donné les avis les plus généreux, ſoit relativement aux deux princes, ſoit relativement aux diverſes propoſitions du Cardinal de Richelieu. L'inébranlable fermeté, & le zele incorruptible de ce Miniſtre, l'avoient rendu odieux

(1) Buttet. Paradin. Guichenon. *Hiſtoire-Générale de la Roy. Maiſ. de Savoie.*
(2) Idem. Botero. Paradin. *Hiſt. de Savoie.*
(3) *Extr. Chronol. de l'Hiſt. de Savoie.* Paradin. Guichenon.
(4) Paradin. *Hiſt. de Savoie. Il Tempio della Gloria.*

Digitized by Google

SECT. V. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1630-1660.

à Richelieu, qui, à la faveur du tumulte des réjouiſſances de Turin, fit enlever le Comte d'Aglié par le Comte d'Harcourt, de chez Montpeſat qui les avoit invités l'un & l'autre à ſouper. Cet acte de violence, ou plutôt de trahiſon indigna la Régente, autant qu'elle offenſa toute la nobleſſe piémontoiſe; Catherine envoya auſſi-tôt un Ambaſſadeur à Louis XIII, pour lui demander le Comte qui avoit été conduit en criminel d'état, au bois de Vincennes, & pour ſe plaindre d'une action auſſi oppoſée au droit des gens & des nations, qu'elle étoit offençante pour le Souverain de Savoie, dans les états duquel elle avoit été commiſe (1). A ces plaintes ſi juſtes, Louis XIII ne fit que des réponſes vagues, &, ſous prétexte que c'étoit pour le bien même de la Régente & du jeune Duc, qu'on s'étoit aſſuré de la perſonne du Comte, celui-ci fut gardé encore plus étroitement.

D'Aglié eſt conduit priſonnier au Bois de Vincennes.

Le Cardinal de Richelieu, content d'avoir ſatisfait ſa vengeance; fit peu d'attention au mécontentement général des princes d'Italie, que la violence de cet enlèvement remplit d'indignation; il fut tout auſſi peu ſenſible aux clameurs des Piémontois, dont la haine pour les François, ne fit que s'accroître par cet enlèvement. Il penſoit qu'en retenant d'Aglié captif, & loin de la Régente, il parviendroit avec plus de facilité à intimider cette Princeſſe & à lui faire accepter toutes les conditions, qu'il jugeroit à propos de lui impoſer. Ce fut dans cette eſpérance, qui fut cependant trompée, qu'il tint pendant deux ans, dans les priſons du bois de Vincennes, le Comte d'Aglié, qui n'en ſortit qu'en 1642, deux ans après la mort du Cardinal; & ce qui prouve l'empire de Richelieu ſur Louis XIII, & la foibleſſe de ce Monarque, c'eſt l'accueil diſtingué qu'il fit alors au Comte, auquel il dit; „ Il y a long-tems que je deſirois de vous voir libre; parce que je vous ai „ toujours regardé comme le plus utile & le plus zélé des miniſtres de ma „ ſœur" (2): humiliant aveu, par lequel le Roi convenoit que la crainte de déplaire au Cardinal de Richelieu ne lui avoit pas permis de rendre la liberté au Miniſtre d'une Puiſſance ſouveraine injuſtement perſécuté dans ſes états.

Puiſſanimité de Louis XIII

Le Prince Thomas ſe rapproche de la Cour d'Eſpagne.

On a vu que le Prince Thomas, mécontent du traité qu'il avoit fait avec la France, paroiſſoit s'en être repenti, & que, dans l'eſpérance de trouver quelque prétexte de rompre ſes engagemens, il avoit traverſé de toute ſa puiſſance la négociation commencée, au ſujet de l'accommodement du Prince Cardinal ſon frere avec la Régente & la France. Siruela, nouveau Gouverneur de Milan, profitant avec adreſſe des diſpoſitions de ce Prince, acheva de le déterminer à retirer les promeſſes qu'il avoit faites au Miniſtre de France, & à s'attacher de nouveau à la Cour d'Eſpagne: de maniere que la treve étant à la veille d'expirer, le Prince Thomas écrivit à Mazarin, qui le preſſoit de ſe déclarer ouvertement pour la France, que les Eſpagnols ayant eu connoiſſance de ſon traité, refuſoient de lui renvoyer ſa femme & ſes enfans; que d'ailleurs, il avoit à ſe plaindre des François qui lui avoient dreſſé une embuſcade à ſon retour de Nice (3). Ces mauvais prétextes découvroient aſſez les intentions du Prince, qui plein de défiance pour le Cardinal de Ri-

(1) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Savoie.* Botero. Buttet.
(2) *Extrait Chronol. de l'Hiſt. de Savoie. Hiſt. de Louis XIII.*
(3) Guichenon. Buttet. Botero. Paradin. *Hiſt. de Savoie.*

Digitized by Google

chelieu, & croyant que, ligué avec l'Eſpagne, il pourroit plus facilement conſerver ſes conquêtes en Piemont, ne tarda point à conclure, de concert avec le Prince-Cardinal ſon frere, un nouveau traité avec le Roi d'Eſpagne, aux conditions que Philippe garderoit les places qu'il occupoit en Piemont, juſqu'à la concluſion de la paix, qui ne pourroit être faite que les princes n'y fuſſent compris; que le Prince Thomas auroit un corps d'armée de quatre mille hommes d'infanterie & de cinq cens de cavalerie, à la ſolde des Eſpagnols, auquel il joindroit deux mille hommes d'infanterie & quinze cens de cavalerie: qu'il commanderoit en qualité de Général du Roi d'Eſpagne, & combattroit de concert avec le Gouverneur de Milan, pour la défenſe des Duchés de Piemont, Milan, & Montferrat, que le Prince-Cardinal auroit mille Eſpagnols entretenus par Philippe, pour la garde de Nice, auxquels il joindroit mille hommes, moyennant ſept mille écus par mois que l'Eſpagne fourniroit: qu'enfin, les deux princes ne pourroient traiter directement, ni indirectement avec la France, ni avec la Régente de Savoie, ſans le conſentement exprès de la Cour d'Eſpagne" (1).

Traité des deux Princes de Savoie avec l'Eſpagne.

Ce traité qui prouvoit en effet la plus grande légéreté de la part des deux princes, irrita ſi vivement Louis XIII, & ſur-tout Richelieu, que le Vicomte de Turenne, Général de l'armée françoiſe en Piemont, en l'abſence du Comte d'Harcourt, eut ordre de ſe mettre en campagne, & de joindre ſes troupes à celles de la Ducheſſe. Turenne remplit cette commiſſion avec tant d'activité, que déja le 6 Mars, il s'étoit emparé de Mont-Calve & avoit entrepris le ſiege d'Yvrée. La Ducheſſe de Savoie encore plus ulcérée de l'étrange procédé de ſes beaux-freres, publia un manifeſte, dans lequel elle démontra qu'il n'avoit tenu, ni à elle, ni au Roi de France de terminer par un heureux accommodement cette quérelle, ſuſcitée par l'ambition, & ſoutenue par la mauvaiſe foi de ſes ennemis. De leur côté, les princes répandirent auſſi un manifeſte, s'efforçant, mais aſſez vainement, de rejetter la continuation des hoſtilités ſur la Ducheſſe de Savoie & ſur le Cardinal de Richelieu (2).

La guerre ſe rallume.

Senſible à la perte de Mont-calve, le Prince Thomas ſe rendit à Milan, pour concerter le plan des opérations avec Siruela, & tandis qu'ils conféroient, les François inveſtiſſoient Yvrée, où il y avoit une garniſon très-nombreuſe, ſous le commandement de Dom Silvio. Le Prince Thomas, aux premieres nouvelles du ſiege, vint ſe mettre à la tête de ſes troupes, & ne croyant pas devoir ſe renfermer dans la place, tint la campagne, ſoit pour incommoder les aſſiégeans, ſoit pour être à portée de ſoutenir les ſorties des aſſiegés, & jetter des ſecours dans Yvrée, ſi les circonſtances l'exigeoient. Le Comte d'Harcourt, ſe rendit à ce ſiege également mémorable pour l'attaque des François, & par la courageuſe réſiſtance des Eſpagnols. Le Prince Thomas ne ceſſoit de preſſer Siruela de s'approcher du camp des aſſiégeans, & de leur donner bataille, mais le Gouverneur de Milan ne vouloit point d'action déciſive, & il aima mieux aller former le ſiege de Chivas, dans la vue de faire diverſion au ſiege d'Yvrée.

Siege d'Yvrée.

(1) Botero. Guicheron. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Savoie.*
(2) *Extrait Chronol. de l'Hiſt. de Savoie.* Buttet. Paradin. *Hiſt. de Savoie.*

Digitized by Google

SECT. V. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1630-1660.

il ne ſe trompa point; mais il ne ſçut pas profiter de ſes avantages (1). En effet, à peine l'armée du Prince & de Siruela eut pris la route de Chivas, que le Comte d'Harcourt craignant pour cette place, partit ſuivi de la plus grande partie de ſes troupes, pour aller s'oppoſer à cette entrepriſe. Les ennemis s'étoient déja campés ſous les murs de Chivas; mais ils n'eurent pas plutôt apperçu les premiers rangs de l'armée françoiſe, qu'ils paſſerent fort précipitamment le Pô, & envoyerent mille hommes, ſous le commandement de Dom Vincent, pour entrer dans Yvrée.

Satisfait d'avoir délivré Chivas, le Comte d'Harcourt reprit le chemin d'Yvrée. Cette place, à la vérité, ne fut point priſe; mais la Régente en fut dédommagée par la réduction de Ceve, dont les Marquis de Ville & de Pianezze ſe rendirent maîtres; place d'autant plus importante, que le Prince-Cardinal en tiroit les plus grands avantages, & qu'elle lui ſervoit de magaſin de vivres & de munitions. Le Comte d'Harcourt fut plus heureux encore, puiſqu'il eut la gloire de prendre Cony, regardé comme imprénable, & qu'il contraignit cependant de ſe rendre par capitulation. Cette importante conquête rendit les François & la Régente peu ſenſibles à la perte de Montcalve, que les Eſpagnols reprirent, ainſi que les châteaux de Montalte & Montrue. Toutefois, quelque bien établie que fut la concorde entre la Régente & les François, cette Princeſſe ſe tenant toujours en garde contre le Cardinal de Richelieu, n'oublioit point les efforts qu'il avoit faits pour obtenir le château de Revel, place fort importante, & qui dans la ſuite eût conſidérablement gêné les Souverains de Savoie & de Piemont ſi elle fut reſtée en propriété aux François, comme le Cardinal de Richelieu, l'avoit ſi inſtamment demandé.

Siege de Ceve & de Cony. 1631.

La Régente fait prendre par ſes troupes ſeules le Château de Revel.

Afin d'ôter à ce Miniſtre tout prétexte de former des prétentions ſur ce fort, le Régente, pendant que le Comte d'Harcourt étoit occupé ailleurs, fit faire le ſiege de ce château par le Marquis de Pianezze avec les ſeules troupes de Savoie. Dès la premiere nouvelle de cette entrepriſe le Comte d'Harcourt, qui avoit reçu à ce ſujet des inſtructions de Richelieu, ſe plaignit vivement de ce que ſans le conſulter, Pianezze formât un pareil ſiege. Catherine de Savoie répondit, „ que c'étoit par ſes ordres que ſon Général agiſſoit, & qu'elle n'avoit jamais entendu être obligée de demander conſeil aux généraux de l'armée françoiſe, lorſqu'elle jugeoit à propos de recouvrer des places dépendantes de ſes états" (2). Cette réponſe, bien loin de ſatisfaire le Comte d'Harcourt, lui donna beaucoup d'inquiétude, & pour donner du moins quelqu'apparence de droit aux prétentions du Miniſtre de France, il envoya deux cens hommes au ſiege: mais le Gouverneur du château avoit déja capitulé avec Pianezze, lorſque ces deux cens hommes arriverent, & les troupes de Savoie entrerent dans la place par une fauſſe porte, tandis que les deux cens François attendoient ſur les murs qu'on leur ouvrit la grande porte. Le commandant de ce détachement François ſe plaignit amérement, demanda à entrer dans la place avec ſa troupe, & n'y fut point reçu.

(1) Idem. Guichenon. *Hiſt. Génér. de la Roy. Maiſ. de Savoie.*
(2) *Extrait Chronol. de l'Hiſt. de Savoie. Il Diamante.* Botero.

Digitized by Google

Le Cardinal de Richelieu parut vivement irrité, & menaça de retenir Cony, juſqu'à ce que les troupes françoiſes fuſſent reçues dans Revel: ces menaces ne changerent rien à la réſolution de Catherine; enſorte que le Miniſtre de France ne gagnant rien par les menaces, propoſa de rendre Cony, pourvû que l'on démolit le château de Revel. La Ducheſſe de Savoie accepta d'autant plus volontiers cette propoſition, qu'elle n'avoit d'autre intérêt que celui de ne pas laiſſer entre les mains des François, ce château, qui d'ailleurs, ne lui étoit d'aucune utilité, tandis que Cony étoit, au contraire, pour elle de la plus grande importance (1). Cependant le Prince-Cardinal ne conſervant plus rien en Piemont que le Comté de Nice, qu'il craignoit de perdre encore, tant la fortune & la victoire ſecondoient les armes de France & de Savoie, il ſentit avec douleur combien il avoit eu tort de renoncer à ſon traité avec la Ducheſſe Régente. Le Prince Thomas penſoit de même, & ſon répentir étoit d'autant plus vif, qu'il n'avoit reçu, du côté de l'Eſpagne, d'où il avoit eſpéré de ſi grands avantages, que des ſujets de mécontentement: aucune des promeſſes qui lui avoient été faites n'avoit été remplie, & il étoit perpétuellement contrarié par le Gouverneur de Milan.

Colere & menaces du Cardinal de Richelieu.

Ces diſpoſitions réunirent les deux princes; de nouvelles négociations furent entamées, & pluſieurs fois traverſées par l'Eſpagne, & par les demandes outrées des princes eux-mêmes (2). Cependant, après beaucoup de conférences & de longues conteſtations entre leurs députés & ceux de la régente; il fut enfin conclu un traité à Turin, par lequel il fut convenu, „ que „ Catherine, Ducheſſe douairiere de Savoie, demeureroit tutrice de Charles-„ Emanuel II ſon fils, & Régente de ſes états; que le Prince-Cardinal au-„ roit la Lieutenance-générale du Comté de Nice, & le Prince Thomas „ celle d'Yvrée & de la province de Bielle, juſqu'à ce que le jeune Duc fut „ parvenu à ſa quatorſieme année; que la Régente formeroit un Conſeil „ pour le gouvernement de l'Etat, auquel les princes pourroient aſſiſter, & „ qu'ils prêteroient ſerment de fidélité au jeune Souverain, en la même for-„ me qu'ils l'avoient prêté à Charles-Emanuel & à Victor-Amé: que l'é-„ lection des gouverneurs des places, des miniſtres & officiers de juſtice ap-„ partiendroient à la Régente; qu'enfin, il y auroit amniſtie-générale, & „ que tous ceux qui avoient ſuivi l'un ou l'autre parti, ſeroient rétablis „ dans leurs biens" (3). Outre ces conventions, la Régente accorda au Prince Thomas deux mille hommes d'infanterie pour la garniſon d'Yvrée, & mille hommes de cavalerie pour la défence de cette place & du pays.

Les Princes mécontens des Eſpagnols ſe rapprochent de la Régente.

Traité entre la Régente & les Princes. 1642.

Ce traité reſta ſecret, & il fut convenu de ne le publier que dans deux mois, afin d'avoir le tems de chaſſer entiérement les Eſpagnols du Piemont. En même tems les deux Princes traiterent avec la France, & les conditions de ce traité furent; „ que le Roi protégeroit les Princes, pourvû qu'ils reſ-„ taſſent amis avec la Ducheſſe de Savoie, conformément aux engagemens „ qu'ils avoient pris avec elle": Que le Roi maintiendroit la ſucceſſion en fa-„ veur des mâles dans la maiſon de Savoie; qu'il rendroit toutes les places que

Traité des deux Princes de Savoie avec la France.

(1) Buttet. Paradin. *Hiſt. de Savoie. Il Tempio della Gloria.*
(2) Botero. Paradin. Guichenon. *Hiſt. Général. de la Roy. Maiſ. de Savoie.*
(3) Idem. Paradin. Buttet.

Digitized by Google

„ les François occupoient en Piemont, ſuivant la promeſſe qu'il en avoit faite „ au Pape & aux Vénitiens, à condition que les Eſpagnols remettroient auſſi „ les places qu'ils tenoient dans le même Duché; que, les deux Princes, ſe „ déclareroient ouvertement pour le Roi, & qu'ils n'entretiendroient aucune „ intelligence avec les ennemis de la France; qu'ils ſeroient exactement payés „ des penſions qui leur avoient été promiſes: que le Roi conſentiroit au ma- „ riage du Prince-Cardinal avec la Princeſſe Louiſe-Marie; que Louis XIII „ ne feroit aucun traité avec l'Eſpagne ſans y comprendre les Princes; que „ dans le cas où la Ducheſſe de Savoie viendroit à mourir pendant la mino- „ rité de ſon fils, le Roi ſeroit déférer aux Princes la tutelle du jeune Duc „ & la régence de ſes états, à l'excluſion de tous autres" (1).

Le Prince Thomas fait ſortir les Eſpagnols d'Yvrée.

Ces différentes conventions devoient reſter ſecretes juſqu'à ce que les Princes fuſſent parvenus à faire ſortir les Eſpagnols du Piemont. & dans l'état où étoient les choſes, l'exécution de cette clauſe paroiſſoit très-difficile mais au moment où l'on s'y attendoit le moins, les Eſpagnols eux mêmes fournirent le moyen de remplir cet engagement. Le Duc de Bouillon, récemment Général de l'armée françoiſe en Italie, fit approcher ſes troupes de Felizzan & de Corniento; le Comte de Siruela craignant que les François n'euſſent formé le deſſein de ſurprendre Trino, ou le pont de Sture, envoya demander toutes les troupes Eſpagnoles qui étoient à Yvrée; le Prince Thomas ſe hâta de les faire partir: mais lorſqu'elles arriverent à Saintya n'ayant plus les mêmes craintes, Siruela renvoya ces troupes au Prince Thomas, qui refuſa de les recevoir, ſous prétexte qu'il n'en avoit pas beſoin, & qu'elles ſeroient plus utiles au Gouverneur de Milan qu'elles ne pourroient l'être à Yvrée (2).

Le Prince Cardinal oblige les Eſpagnols de ſortir du Comté de Nice.

Le Prince Cardinal n'attendant point qu'il ſe préſentât d'occaſion, ni de prétexte de ſe défaire des Eſpagnols qu'il y avoit à Nice, envoya chercher Touteville leur Commandant, lui reprocha fort durement d'être d'intelligence avec ſes ennemis, lui ordonna, ſous peine de la vie, de faire à l'inſtant même ſortir tous ſes ſoldats de la ville de Nice & de s'embarquer avec eux. Touteville, hors d'état de réſiſter, fut contraint d'obéir, & il ne reſta plus d'Eſpagnols dans le Comté de Nice.

Le Duc de Bouillon eſt arrêté à Cazal & conduit priſonnier à Pierre-Cize.

Quelques jours après cette heureuſe opération, il ſurvint un accident qui eût pû retarder la concluſion du traité, s'il fut arrivé plutôt. En effet, le Duc de Bouillon fut arrêté à Cazal par ordre du Roi, conduit priſonnier à Lyon dans le château de Pierre-Cize. Cet événement dont les Princes ignoroient la cauſe, leur fit craindre peu d'exactitude dans l'exécution des promeſſes exercées dans leur traité avec la France, parce qu'ils regardoient cet empriſonnement comme un acte de vengeance du Cardinal de Richelieu, à cauſe de la liaiſon qu'il y avoit eue entre le Duc de Bouillon & le feu Comte de Soiſſons avec lequel les Princes avoient été encore plus liés (3). C'étoit de même auſſi que penſoient tous ceux qui ne ſavoient point que le Duc de Bouillon n'avoit été arrêté, que parcequ'il s'étoit fait comprendre dans le traité que le Duc d'Orléans & Cinqmars, grand-Ecuyer

(1) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Savoie.* Buttet.
(2) Idem. Paradin. *Hiſtoire de Savoie.* Botero.
(3) *Hiſt. de Louis XIII. Hiſt. de France. Hiſt. du Miniſt. du Card. de Richelieu.*

Digitized by Google

Ecuyer de France, avoient fait avec le Roi d'Eſpagne. Mais bien-tôt les deux Princes furent détrompés, le Roi Louis XIII ratifia les traités, le Pape accorda la diſpenſe du mariage de la Princeſſe Louiſe-Marie, & le Prince Cecchinelli eut ordre du Souverain-Pontife de recevoir le chapeau du Prince Cardinal, qui, dès ce jour, prit le nom de Prince Maurice de Savoie. La paix fut publiée, la concorde fut, ou parut ſolidement rétablie dans la maiſon de Savoie, & le Prince Thomas ſe rendit à Turin, où il reçut l'accueil le plus diſtingué de la Ducheſſe douairiere (1). Le mariage du Prince Maurice avec Louiſe-Marie fut célébré avec tout autant de magnificence que les circonſtances pouvoient le permettre. Cette union fut le ſceau de la réconciliation des Princes avec leur Belle-ſœur, qui, par ſa prudence, ſes ſoins & ſon activité, parvint, après tant de tempêtes qui n'avoient pû ébranler ſa conſtance, à donner un nouveau degré de force à l'autorité de la régence, à rendre le calme à ſes états, & à faire reſpecter ſa puiſſance & celle de ſon fils.

Sect. V. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1630-1660.

Mariage du Prince Maurice avec Louiſe-Marie de Savoie.

Les deux Princes, dans la vue de détruire les odieuſes interprétations que les Eſpagnols donnoient à leurs traités avec la France & avec la Régente, publierent un manifeſte par lequel ils juſtifioient leur conduite, & les juſtes ſujets qu'ils avoient eus de ſe détacher des intérêts de la Cour d'Eſpagne. Cependant l'armée françoiſe étant reſtée ſans Général par la détention du Duc de Bouillon, le Prince Thomas en prit le commandement, & ſe mettant en campagne, pour faire la guerre à ces mêmes Eſpagnols, qui avoient juſqu'alors combattu pour lui en Piemont; il alla attaquer & s'emparer de Creſcentin, qui ſe rendit à lui dès le quinzieme jour du ſiege (2). Le Duc de Longueville vint remplacer le Duc de Bouillon, ſe joignit au Prince Thomas, & les deux généraux, dont l'armée entiere n'étoit compoſée que de dix mille hommes d'infanterie & de cinq mille de cavalerie, ſoumirent en très-peu de jours Nice-de-la-Paille, Aqui, & allerent aſſiéger Tortone; entrepriſe qui étonna d'autant plus les ennemis, qu'ils ne conçevoient pas comment on avoit pu former le deſſein d'attaquer cette place, ſituée fort avant dans le Milanez, tandis qu'il en reſtoit tant d'autres à recouvrer dans le Piemont, & qui étoient au pouvoir des Eſpagnols. Quoiqu'il en ſoit des motifs du Prince Thomas & du Duc de Longueville, Tortone ouvrit ſes portes à la premiere ſommation, & la garniſon eſpagnolle ſe retira dans la citadelle, qui fut auſſi-tôt attaquée (3). Siruela fort allarmé pour ce fort, réſolut de le ſecourir; mais au premier avis de ſa marche, le Duc de Longueville écrivit au Marquis de Pianezze, d'entreprendre quelque diviſion qui obligeât le Gouverneur de Milan de diviſer ſes forces, & le mit hors d'état de ſecourir la citadelle aſſiégée. Pianezze répondit avec ſuccès aux vues du Général françois; il paſſa le Pô, & malgré la réſiſtance des ennemis, il alla ſe rendre maître de Verrue, dont il prit poſſeſſion pour la Régente, & où il mit garniſon piémontoiſe, malgré les remontrances & les oppoſitions des François, qui prétendoient que cette place devoit leur être remiſe. Pianezze ſoutint avec

Siege de Tortone.

Priſe de Verrue.

(1) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Savoie.*
(2) *Extrait Chronol. de l'Hiſtoire de Savoie.* Botero.
(3) Buttet. Paradin. *Hiſt. de Savoie.*

Digitized by Google

SECT. V. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1630-1660.

fermeté les intérêts de ſa Souveraine; enſorte que Verrue s'étant rendu à Pianezze, entra en propriété à la Ducheſſe de Savoie. Siruela, Gouverneur de Milan fut beaucoup moins heureux; il ne put ſecourir le château de Tortone & n'ayant point oſé haſarder un combat contre les François, il ne put empêcher Dom Guevara, Gouverneur du château de Tortone de capituler & de rendre la place à l'armée aſſiégeante, qui, après en avoir pris poſſeſſion, & y avoir établi un nouveau Gouverneur, ſe retira dans ſes quartiers d'hiver (1).

Priſe du Château de Tortone.

Méſintelligence entre les Princes de Savoie & la Régente.

Quelque bonne intelligence qu'il ſemblât y avoir dans la maiſon de Savoie, il s'en falloit bien cependant que les anciennes haines fuſſent entierement éteintes: il reſtoit toujours un levain d'animoſité dans le cœur des deux Princes contre la Régente, & les ſujets de mécontentement n'étoient de part & d'autre que trop multipliés. D'ailleurs, les prétentions des Princes n'avoient pas été ſi déterminément reglées par leur traité avec la Ducheſſe, qu'il ne reſtât encore bien des difficultés, même ſur l'interprétation des articles de ce traité. L'explication la plus naturelle de ces articles étoit faite à l'avantage de la Régente: mais les Princes tentoient d'en trouver les expreſſions équivoques, & à la faveur de l'interprétation qu'ils en faiſoient, ils renouvelleront leurs anciennes prétentions; & ces prétentions ne tendoient à rien moins qu'à partager en quelque ſorte, la régence avec Catherine. Ils ne réuſſirent cependant point, & tenterent vainement de faire recevoir quelques-uns de leurs plus zélés partiſans dans le Conſeil; ils n'y furent point admis: ils entreprirent avec tout auſſi peu de ſuccès d'opérer quelques changemens dans l'adminiſtration des finances, & d'en avoir la principale direction (2): ils échouerent encore dans cette tentative, obligés de céder, ils euſſent pris peut-être le parti de diſſimuler, ſi leurs partiſans & leurs protégés, déçus des hautes eſpérances qu'ils avoient conçues de remplir les emplois les plus diſtingués, n'euſſent par leurs mauvais conſeils & leurs plaintes réitérées, irrité le mécontentement des Princes, qui déja n'étoient que trop ſenſibles aux obſtacles qu'on oppoſoit dans leurs gouvernemens aux efforts qu'ils faiſoient pour porter leur autorité au-de-là des bornes que l'uſage, les loix & la prudence de la Ducheſſe avoient preſcrites à leurs dignités; ils ne trouvoient dans les provinces que du reſpect, & non cette obéiſſance aveugle & cette entiere ſoumiſſion, que les citoyens ne croyoient devoir qu'à leur Souverain ſeul. Le Prince Maurice ſur-tout ſupportoit avec impatience les limites que la Régente mettoit à ſa puiſſance dans le Comte de Nice, & il étoit fort ulcéré que ſes qualités de premier Prince du ſang, de Beau-frere & de Gendre de la Régente, ne lui donnaſſent point toute la conſidération à laquelle il s'étoit attendu; & il regrettoit amérement le tems où par la force il balançoit, du moins dans quelques circonſtances, le pouvoir de la Ducheſſe (3).

Mécontentement des Princes & leur ambition.

Le Prince Thomas étoit tout auſſi mécontent; mais trop fier pour ſe plaindre, il entreprit de ſe donner à lui-même, dans ſon gouvernement d'Yvrée, toute l'autorité qu'il prétendoit lui être due. Par ſon traité avec la Régente,

(1) Buttet. Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.*
(2) Idem. Paradin. *Il tempio della Gloria.*
(3) Guichenon. Paradin. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Savoie.* Botero.

Digitized by Google

Il lui avoit été accordé pour la garnison d'Yvrée deux mille hommes d'infanterie & mille de cavalerie; il ne se crut point obligé de s'en tenir à cette convention, & il leva une troupe réglée de deux mille chevaux & de deux mille cinq cens fantassins; il affecta ensuite une entière & souveraine indépendance, & exigea des magistrats & des officiers les mêmes égards, la même obéissance que le Duc de Savoie lui-même eût pû prétendre. Ce qui allarmoit encore plus la Régente, étoit la connoissance qu'elle avoit de la correspondance assidue qui étoit établie entre ce Prince & le Cardinal de Richelieu, qui, ayant voué une haine irréconciliable à la Duchesse Catherine, & ne cherchant que les occasions de l'offenser, fomentoit de toute sa puissance l'aversion de ce Prince pour sa Belle-sœur, à l'égard de laquelle la Cour de France affectoit infiniment moins de considération que pour le Gouverneur d'Yvrée (1).

Sect. V. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1630-1660.

Le Cardinal de Richelieu seconde les projets & fomente la haine du Prince Thomas.

C'étoit à lui que les ambassadeurs de France en Piemont avoient ordre de s'adresser, préférablement à la Duchesse; c'étoit avec lui qu'ils conféroient des plus importantes affaires, & pour ajouter encore à la défiance de Catherine, c'étoit au Prince Thomas que le commandement général de l'armée françoise en Italie étoit destiné, & c'étoit dans les mêmes vues que le Ministre françois avoit envoyé en Piemont le Duc de Longueville, Beau-frere du Prince Thomas, & qui avoit ordre de soutenir ses intérêts dans toutes les occasions. Fatiguée de ces manœuvres, & des contradictions perpétuelles qu'elle avoit à essuyer, la Régente envoyoit des ambassadeurs à la cour de France; le Prince Thomas y envoyoit en même-tems des députés; ceux-ci étoient reçus avec distinction, & obtenoient tout ce qu'ils avoient ordre de demander, tandis que les ambassadeurs de la Régente étoient froidement accueillis, ne pouvoient obtenir audience, ou n'en obtenoient que pour essuyer des refus (2).

Tels étoient les désagrémens de la situation de la Duchesse de Savoie & les hautes espérances du Prince Thomas, lorsqu'un événement imprévu vint opérer les plus grands changemens, ou du moins fit espérer des révolutions considérables en Savoie, en Piemont, comme à la Cour de France. Le Cardinal de Richelieu mourut, & l'Europe perdit en lui le plus habile des ministres qui eussent paru jusqu'alors, Louis XIII, un maître impérieux, qui, pour la gloire de la France, avoit tenu les rênes du gouvernement; les grands ambitieux, un vengeur inflexible de la royauté violée; le peuple, un protecteur sévere, cruel même, mais plein de zele pour l'état; la Régente de Savoie, un ennemi irréconciliable; mais dont la défiance la rassuroit contre les entreprises du Prince Thomas.

Mort du Cardinal de Richelieu.

Ce Grand Ministre fut remplacé par Mazarin, plus rusé, moins politique, plus décidément ennemi de la Régente, & qui, en mille occasions avoit donné aux Princes de Savoie les preuves les plus distinguées de son attachement & de son zele pour leurs intérêts. Le premier témoignage que le Cardinal Mazarin donna aux Princes de son affection, fut un affront sensible pour la Régente Catherine. En effet, aux pressantes sollicitations de ce nouveau

Le Cardinal Mazarin soutient hautement les Princes de Savoie contre la Régente.

(1) Buttet. Guichenon. Paradin. *Histoire de Savoie.*
(2) Idem. Botero. *Il Tempio della Gloria. Il Diamante.*

Digitized by Google

SECT. V. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1630-1660.

Miniſtre, le Roi de France fit donation (1), en faveur du Prince Thomas, de la ville, du château de Tortone & de leurs dépendances, à titre de principauté, & à l'excluſion de la Régente & du jeune Duc de Savoie.

Cette donation étoit d'autant plus injuſte, que par le traité fait en 1635, entre le Roi de France & le Duc Victor-Amé, il avoit été convenu que toutes les conquêtes qui ſeroient faites ſur les Eſpagnols, ſeroient partagées entre la France & la Savoie, & non entre le Roi Louis XIII & les Princes Maurice ou Thomas. Toutefois, quelque vif que fut le mécontentement de la Ducheſſe Régente, elle eut la prudence de le diſſimuler, & penſant même qu'il étoit encore plus avantageux que Tortone paſſât au pouvoir d'un Prince de la maiſon de Savoie, que de reſter aux François, elle ſe fit un mérite de ſa modération auprès des Souverains d'Italie, & fut en quelque ſorte dédommagée peu de tems après, par la reſtitution que le Roi Louis XIII lui fit du château de Verrue, place beaucoup plus importante pour elle.

Siege de Tortone par les Eſpagnols.

En effet, ce qu'elle avoit prévu arriva: les Eſpagnols vivement ulcérés de voir Tortone paſſer ſous la domination du Prince Thomas, réſolurent de tenter les plus grands efforts pour rendre au Milanez cette place, qui, dans tous les tems avoit été dépendante de ce Duché (2). Ce fut au milieu des rigueurs de l'hiver que le Comte Siruela mit le ſiege devant Tortone. Le Prince Thomas raſſembla tout ce qu'il y avoit en Piemont de troupes françoiſes & piémontoiſes, réſolu d'obliger les Eſpagnols de lever le ſiege, ſoit en leur livrant bataille, ſoit en les harcelant ſous les murs de la place attaquée. Mais les diſpoſitions de Siruela avoient été ſi bien priſes, les travaux & la circonvallation faite autour de Tortone étoient ſi fort inacceſſibles, que le Prince renonçant à ſon premier deſſein, ſe jetta, ſuivi de neuf mille hommes dans le Novarrois dans la vue d'engager les Eſpagnols à quitter le ſiege, dans la crainte de perdre la Novarre: mais ce projet échoua encore, & Novarre étoit trop bien fortifiée & défendue, pour que les François puſſent eſpérer de s'en emparer. Alors le Prince Thomas paſſant le Taner, alla attaquer

Priſe d'Aſti par le Prince Thomas, & mort de Louis XIII 1643.

Aſti, s'en rendit maître ainſi que du château & de la citadelle: mais ce ſuccès ne put ſauver Tortone, qui, après une longue & courageuſe réſiſtance, fut contrainte de capituler & de ſe rendre aux Eſpagnols (3).

Ce fut pendant ce ſiege que Louis XIII mourut à S. Germain en Laye, n'ayant ſurvécu que peu de mois à ſon Miniſtre Richelieu. La régence du Royaume fut déférée à la Reine, qui n'agiſſant & ne penſant que d'après les conſeils du Cardinal Mazarin, donna à celui-ci la principale, ou plutôt l'entiere direction des affaires du gouvernement: enſorte que les Princes Maurice & Thomas gagnerent encore beaucoup à la mort de Louis; parce qu'en France on les conſidéroit, non-ſeulement comme les couſins-germains de la Reine, mais beaucoup plus encore, comme les amis particuliers de Mazarin. Auſſi le Prince Thomas ne tardât-il point à recevoir de la cour de France, les patentes de Général de l'armée du Roi en Italie, & ces patentes lui donnoient l'autorité la plus abſolue, non-ſeulement en ce qui concernoit

Attachement du Cardinal Mazarin pour le Prince Thomas.

(1) Guichenon. *Extrait Chronol. de l'Hiſt. de Savoie.*
(2) Botero. Buttet. *Hiſt. de Savoie.*
(3) Botero. Buttet. Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.*

Digitized by Google

les opérations militaires, mais encore rélativement à la juſtice & aux finances: & comme ſi le Cardinal eût craint de laiſſer quelqu'apparence de ſupériorité à la Ducheſſe de Savoie, il envoya de la part de la Reine ordre à l'Ambaſſadeur de France, réſidant à Turin, ainſi qu'aux officiers de l'armée, de ne conſulter que le Général, & d'obéir entiérement à lui (1). Afin même que Catherine ne pût douter du peu de diſpoſition que la Cour de France avoit à la ſatisfaire; à peine la ville d'Aſti ſe fut rendue, que les François en prirent poſſeſſion, y mirent garniſon, & y établirent un Gouverneur, contre les conventions expreſſes du Traité de 1635, qui régloient que la France remettroit à la Régente toutes les places occupées par les Eſpagnols, à meſure qu'on les recouvreroit. Mais afin de prévenir les juſtes plaintes que la Ducheſſe étoit en droit de faire de cette violation manifeſte des articles les plus eſſentiels de ce traité, la Reine lui fit reſtituer Savillan, place fort peu importante, & qui étoit bien loin de dédommager Catherine de la perte d'Aſti; auſſi la Ducheſſe irritée de cette injuſtice, demanda inſtamment qu'on lui reſtituât Querasque (2). Pendant qu'elle faiſoit cette demande, ſes troupes avoient aſſiégé Ville-neuve d'Aſti, qu'on prévit bien ne pouvoir pas ſoutenir un long ſiege; ainſi, la Reine de France & Mazarin, feignant de ne chercher qu'à obliger la Ducheſſe de Savoie, lui accorderent la reſtitution de Quérasque, prétendant en même tems qu'au moyen de cette remiſe, toutes les places qui ſeroient priſes pendant le reſte de la campagne demeureroient au pouvoir des François. La Ducheſſe de Savoie rejetta pluſieurs fois ces propoſitions; mais enfin, obligée de céder à l'irréſiſtible loi du plus fort, elle fut contrainte de ſe conformer aux intentions de la Reine & de Mazarin, ſe réſervant cependant le droit de faire exécuter les traités qu'elle avoit faits avec la France. Pendant cette conteſtation, le Prince Thomas & le Vicomte de Turenne s'empererent de Trino, malgré la réſiſtance des aſſiégés & tous les efforts du Gouverneur de Milan, qui ne put ſauver cette place. Les deux Généraux y mirent garniſon françoiſe, & promirent que cette place ſeroit, aux termes des traités, reſtituée au Duc de Savoie. Le pont de Sture tomba également au pouvoir du Prince Thomas.

Violation du traité de 1635, & fermeté de la Régente de Savoie.

Priſe de Trino par le Prince Thomas.

Quelque déſagréables que fuſſent les difficultés que la Ducheſſe Catherine eut à ſurmonter, & quelque bien fondées que fuſſent ſes plaintes contre le Cardinal Mazarin, elle avoit eu cependant l'avantage de voir les Eſpagnols ſortis d'Aſti, de Ville-neuve, de Trino, & de retirer des mains des François Savillan & Quérasque; de maniere que ſa puiſſance plus ſolidement établie dans le Piemont, qu'elle ne l'avoit été depuis long-tems, & plus libre dans ce Duché, elle crut qu'il convenoit d'y appeller auprès d'elle le jeune Charles-Emanuel, parce que dans la défiance que lui inſpiroient les deux Princes ſes beaux-freres, la Reine de France & Mazarin, elle jugeoit avec raiſon qu'il étoit dangereux de tenir trop long-tems ſon fils éloigné d'elle (3). D'ailleurs, outre l'intérêt qu'elle avoit à s'aſſurer de la confiance de ſon fils, elle penſoit que la préſence du Souverain donneroit plus de poids à la ré-

(1) *Extrait Chronol. de l'Hiſt. de Sav. Il Tempio della Gloria.*
(2) Paradin. Botero. Guichenon. Buttet.
(3) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.* Buttet.

Digitized by Google

SECT. V. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1630-1660.

gence: mais la difficulté étoit en même-tems de tenir ce Prince éloigné de tous ceux qui, par zele pour les Princes, par intérêt pour la France, ou en haine de la Régente, euſſent pû lui donner des conſeils pernicieux.

La Régente Catherine fait venir auprès d'elle le Duc Charles-Emanuel ſon fils.

La ville de Turin étoit remplie de François, qui y étoient en garniſon, ainſi que dans la citadelle. La Ducheſſe choiſit Foſſan, qui, quoique peu fortifié, étoit cependant le lieu le plus ſûr du Piemont, ſoit par ſon éloignement de toutes les places occupées par les Eſpagnols, ſoit par le bon état du fort, des châteaux & des villes dont il étoit environné. Ce choix déterminé; Catherine donna ſes ordres pour le départ de Charles-Emanuel, qui paſſa les monts, & vint ſe rendre auprès de la Régente à Foſſan, où il fixa ſa réſidence (1). Il y avoit long-tems que la Ducheſſe de Savoie faiſoit demander à la cour de France le renouvellement des anciens traités & l'exécution de ceux-ci. On ſçait que l'eſprit d'économie pouſſé juſqu'à la parcimonie, étoit le principal motif qui guidoit le Cardinal Mazarin: il ſe refuſoit opiniâtrement à ce renouvellement des traités, afin que ſuivant que les anciens ſeroient avantageux, ou onereux à la France, le Roi reſtât libre de s'y tenir ou de les rompre. Par ce même motif d'économie le ruſé Mazarin fit propoſer à la Régente de Savoie la reſtitution de Turin, à la réſerve de la citadelle, ainſi que la reſtitution d'Aſti, de Carmagnole, de Demont & du fort de Lauſet, à condition que la Régente céderoit Verrue en propriété aux François (2). Verrue étoit une place importante, bien fortifiée, & qui demandoit très-peu de dépenſes; mais ſur laquelle les François avoient tout auſſi peu de droits que ſur celles dont le Miniſtre offroit la reſtitution, & qu'il ne propoſoit de remettre que pour rejetter ſur la Ducheſſe de Savoie les dépenſes conſidérables qu'elles couterent au Roi.

Economie du Cardinal Mazarin.

Catherine pénétra facilement les vues de Mazarin & elles rejetta cette propoſition, d'un côté, parce que, Tutrice de Charles-Emanuel, & Régente de la Savoie & du Piemont, elle ne pouvoit diſpoſer des états de ſon fils, vendre, ni aliéner des places qui appartenoient au Prince & non à elle, & d'ailleurs, parce que la France s'étoit engagée à reſtituer celles qui ſeroient recouvrées ſur les Eſpagnols, & non pas de retenir les unes en échange de la reſtitution des autres. Le Prince Thomas lui-même, qui étoit alors à la cour de France, ne put, quelqu'amitié qu'il eût pour le Cardinal Mazarin, ſe diſpenſer d'avouer au Miniſtre même, que la juſtice & la raiſon appuyoient évidemment la cauſe de la Régente: mais, ni le Prince Thomas, ni les ſollicitations de la Ducheſſe Catherine ne purent rien gagner ſur Mazarin, qui même refuſa de donner audience aux miniſtres de Savoie (3).

Ce procédé, fort éloigné de la politique affectée & peu ſincere, que ce Miniſtre mettoit juſques dans ſes refus, offença ſenſiblement la Ducheſſe de Savoie, qui, ſans laiſſer néanmoins éclater ſon reſſentiment, demeura ferme dans ſa réſolution, & ne voulut en aucune maniere ſe relâcher de ſa demande, ni de ſes droits.

(1) Botero. Paradin. *Hiſt. de Savoie.*
(2) *Extrait Chronol. de l'Hiſt. de Savoie.* Paradin. Buttet.
(3) Guichenon. *Il Tempio della Gloria.*

Digitized by Google

Sect. V. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1630 1660.

Cependant le Prince Thomas de retour de la cour de France, où il avoit reçu les honneurs les plus diſtingués, ſe rendit en Piemont, raſſembla toutes les troupes ſe mit en campagne, & en très-peu de jours s'empara du château de Pouzzon & de Sartirane, entre Bremme & Valence ſur le Pô. Animé par ce ſuccès, il tenta de ſurprendre Bremme, & ne réuſſit pas; il entreprit de ſe rendre maître d'Avone, n'y fut point heureux, & réſolut de ſe dédommager par la priſe de Saintya, place très-forte, & défendue par une garniſon nombreuſe, ſous les ordres de Dom Diego d'Alvorado: mais pendant qu'il aſſiégeoit Saintya, les Eſpagnols ſurprirent la citadelle d'Aſti, & cet événement fut d'autant plus ſenſible pour Mazarin, qu'il comprit alors combien il avoit eû tort de ne pas remettre cette place à la Régente puiſque les François qui y étoient, n'avoient pû la conſerver. Cependant la Ducheſſe ne fut pas plutôt informée de la réduction de cette citadelle, qu'elle ſe hâta d'envoyer ſes gardes dans la ville d'Aſti, afin de la défendre contre les Eſpagnols; ce ſecours arriva ſi à propos, & les gardes de la Régente oppoſerent une ſi vigoureuſe réſiſtance, que la ville fut délivrée & les ennemis contraints d'en abandonner le ſiege (1).

Nouvelle Campagne du Prince Thomas & ſuccès de ſes armes. 1644.

La fortune ſeconda les efforts du Prince Thomas; il força Dom Diego d'Alvorado de capituler, & il entra vainqueur dans Saintya: mais la priſe de cette place ne le ſatisfit point; il réſolut d'aller recouvrer la citadelle d'Aſti; cette épineuſe entrepriſe eut le plus grand ſuccès & le couvrit de gloire. D'après les ordres que ce Prince avoit reçus de la cour de France, il fit marcher ſes troupes du côté de Final, qu'il étoit convenu d'attaquer par terre, en même-tems, que le Duc de Brezé, pour ſeconder les opérations du ſiege, ſe rendroit avec l'armée navale de France du côté de la mer, devant la même ville. Les premieres opérations du Prince furent heureuſes; il s'empara des poſtes les plus avantageux ſur les avenues de Final; mais l'armée navale de France n'ayant point paru au tems marqué, les Eſpagnols eurent le tems de jetter dans la place des ſecours ſi abondans, & d'y faire entrer par mer des troupes ſi nombreuſes, que le Prince Thomas fut obligé de ſe retirer, quelques momens avant l'arrivée trop tardive du Duc de Brezé, ſuivi de l'armée navale de France (2). La facilité que les Eſpagols, avoient eue à s'emparer de la citadelle d'Aſti, ayant appris au Cardinal Mazarin combien il avoit eû tort de s'obſtiner à retenir les places dont la Régente avoit demandé reſtitution, il conſentit au renouvellement des anciens traités, & offrit même la reſtitution d'Aſti, Carmagnoles, Demont, Turin, Laus, Cavours & Saintya récemment conquiſe, à la ſeule condition que Cavours ſeroit demoli, ſans qu'il pût être reconſtruit, & que Verrue ſeroit relâché à Louis XIII.

Entrepriſe ſur Final manquée.

Renouvellement & confirmation des traités entre la France & la Savoie.

La Régente voulut bien conſentir à la démolition du château de Cavours mais elle refuſa de promettre qu'il ne ſeroit point rebâti, ne voulant pas permettre qu'on limitât en aucune maniere la puiſſance du Souverain de Savoie dans ſes états. Cette difficulté entraîna beaucoup de débats (3); mais à la

(1) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Róy. Maiſ. de Sav.* Paradin.
(2) *Extrait Chronol. de l'Hiſtoire de Savoie.* Botero, Buſſet.
(3) Paradin. *Hiſt. de Savoie.* Guichenon.

Digitized by Google

SECT. V. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1630-1660.

fin, la fermeté de la Régente l'emporta; elle obtint le renouvellement des traités, tel qu'elle l'avoit demandé, & par les nouvelles conventions ſignées au Valentin, le 3 Avril 1645, non-ſeulement la Ducheſſe Catherine eut la gloire de procurer les plus grands avantages à l'Etat, mais de rétablir le Duc de Savoie dans la capitale du Piemont, où il pouvoit déſormais fixer ſa réſidence, ſans que la citadelle dût lui cauſer aucun ombrage; maître comme il l'étoit de la ville, où il ſeroit conſtamment le plus fort: enfin, elle eut la ſatisfaction d'obtenir ce que le Cardinal de Richelieu & Mazarin avoient ſi opiniâtrément refuſé, le renouvellement du traité de 1635, & l'aſſurance de la reſtitution des places promiſes par le traité de 1639. Auſſi, cette affaire importante ne fut pas plutôt conclue, que la Ducheſſe & Charles-Emanuel II ſon fils, s'éloignant de Final, ſe rendirent à Turin, où ils firent leur entrée ſolemnelle, ſuivis de leur cour, des magiſtrats & des ſeigneurs les plus diſtingués de l'Etat (1).

Le Duc & la Ducheſſe de Savoie font leur entrée à Turin. 1645.

Le Traité du 3 Avril paroiſſoit avoir entiérement rétabli la bonne intelligence entre le Miniſtre de France & la Régente de Savoie: mais cette heureuſe concorde ſe ſoutint peu de tems; la Ducheſſe Régente avoit envoyé en qualité de ſon Miniſtre plénipotentiaire à Munſter, le Marquis de S. Maurice, auquel elle avoit donné pour Conſeil le Préſident Belletia. Avant l'ouverture des conférences qui devoient ſe tenir à Munſter pour la paix-générale, Belletia crut devoir négocier avec les ambaſſadeurs des Princes-Electeurs de l'Empire, au ſujet du rang & des honneurs qu'on devoit au Miniſtre de Savoie. Le Marquis de S. Maurice, de l'aveu de Servient, ambaſſadeur de France, jugea qu'il convenoit que Belletia remplit cette négociation avec les Plénipotentiaires de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne, auxquels il rendit à ce ſujet quelques viſites, qui n'aboutirent néanmoins qu'à décider que cette affaire ſeroit renvoyée au jugement des cours de Vienne & de Madrid. Cependant, ſoit inconſéquence, ſoit inquiétude naturelle, ou excès de défiance, Servient ſe repentit d'avoir conſenti aux conférences de Belletia avec l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, & dans la vue de prévenir les reproches qu'il craignoit de recevoir de la part du Miniſtre de France, il fut le premier à accuſer Belletia, & à écrire au Cardinal Mazarin, que ſans doute c'étoit par ordre de la Régente de Savoie, que cet Envoyé avoit ſecrétement traité avec l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, contre les intérêts de la France (2).

Demandes & menaces de Mazarin à la Ducheſſe de Savoie.

Cette accuſation deſtituée de toute apparence de preuve, fit pourtant la plus forte impreſſion ſur le ſoupçonneux Mazarin, qui ſe plaignit amérement, & fit demander à la Ducheſſe de Savoie de rappeller inceſſamment Belletia, la menaçant d'une rupture inévitable, pour peu qu'elle différât de donner cette ſatisfaction. Quelqu'intérêt qu'eût la Régente Catherine à conſerver l'amitié de la France, elle ſe crut encore plus intéreſſée, à ne pas déférer en cette occaſion, aux volontés du Cardinal, & à ne point laiſſer penſer par un tel acte de complaiſance, que ſon autorité n'étoit pas ſouveraine, mais entiérement dépendante des conſeils & des ordres de la cour de France; enſorte qu'elle

Fermeté de la Régente.

(1) *Il Diamante.* Guichenon. Buttet. Paradin. *Hiſt. de Sav.*
(2) Buttet. Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.*

Digitized by Google

qu'elle refuſa obſtinément de rappeller Belletia, & ſe conduiſit avec autant de fermeté, que ſi elle eût eû à ſoutenir ſes droits avec une Puiſſance égale, que les troupes françoiſes n'euſſent pas été dans ſes états, & ſi elle eût eû pour elle les deux Princes de Savoie. Le Préſident Belletia ſecondoit à Munſter la fermeté de ſa Souveraine, & ne ſe laiſſant intimider ni par les menaces, ni par les entrepriſes que l'on tenta, dit-on, contre ſa vie, il refuſa de ſortir de Munſter, & ne quitta, ni les négociations dont il étoit chargé, ni le Marquis de S. Maurice (1).

Malgré la vivacité de cette conteſtation, & la méſintelligence qu'il commençoit à y avoir entre la France & la Savoie, les hoſtilités continuoient avec la plus grande activité; le Prince Thomas, Général de l'armée françoiſe en Piemont, s'empara de Vigevano, où il ſe propoſoit de mettre les troupes en quartier d'hiver; mais le défaut des vivres l'ayant contraint de ſe retirer en Piemont, il fut ſuivi dans ſa marche par le Marquis de Velada, Général des Eſpagnols, qui tomberent ſur ſon arriere-garde à Pro, & l'attaquerent avec la plus violente impétuoſité. Le Prince Thomas & ſon armée ſe défendirent avec la plus grande valeur; le combat fut long & meurtrier; mais les François ne purent parvenir à enfoncer la cavalerie eſpagnolle; & après bien du ſang verſé de part & d'autre, les deux armées ſe ſéparerent ſans que les François, ni les Eſpagnols, puſſent s'attribuer la victoire (2). Après cette action, le Prince Thomas réunit ſes troupes avec celles du Maréchal du Pleſſis-Prâlin, & il ſe diſpoſoit à mettre l'armée françoiſe en quartier d'hiver en Piemont, comme elle y avoit été les années précédentes; mais c'étoit par cela même, que la Régente voulant délivrer enfin les Piémontois de l'oppreſſion ſous laquelle ils n'avoient que trop long-tems ſouffert, s'oppoſa au deſſein du Prince Thomas, & offrit de fournir des vivres aux officiers & aux ſoldats effectifs, quoique même aux termes des traités, elle ne fut obligée de ne fournir la ſubſiſtance & le logement qu'en payant. Le Prince Maurice ſe rendit à ſes raiſons, & ſe chargea de les faire agréer par ſon frere & le Maréchal du Pleſſis: mais ſes repréſentations furent ſans effet, & le Prince Thomas convenant que la Régente étoit fondée, n'allégua pour toute raiſon que la loi du plus fort, qui ne lui permettoit pas, non plus qu'à la Ducheſſe, de diſputer contre une Puiſſance auſſi ſupérieure à la ſienne. Cette obſervation ne ſervit qu'à irriter Catherine, qui perſiſtant dans ſa réſolution, refuſa décidément de permettre à l'armée françoiſe de reſter en Piemont (3): enſorte que pour la ſatisfaire, le Prince Thomas & du Pleſſis-Prâlin convinrent que l'armée françoiſe ſeroit réformée, & envoyée, partie dans le Montferrat, partie en France & le reſte ſur la frontiere du Milanez, à condition que la Régente feroit payer ſeulement par les habitans des villes & des bourgs, qui juſqu'alors avoient logé des gens de guerre, quelqu'argent aux officiers; enſorte que par cet arrangement qui n'étoit rien moins qu'onéreux, toute cette partie du Piemont qui étoit rentrée ſous la domination de la maiſon de Savoie, fut enfin délivrée des troupes françoiſes.

Combat de Pro.

La Régente refuſe de laiſſer l'armée Françoiſe en quartier en Piemont.

(1) Idem. Botero. Paradin. *Hiſtoire de Savoie.* Buttet.
(2) *Extrait Chronol. de l'Hiſt. de Savoie.* Buttet.
(3) Paradin. *Hiſt. de Sav.* Guichenon. *Il Tempio della Gloria.*

Digitized by Google

SECT. V. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1630-1660.

Suite du différend entre la Cour de France & la Ducheſſe de Savoie au ſujet de Belletia.

Il reſtoit à la Régente une affaire beaucoup plus épineuſe, à terminer; c'étoit le différend qui s'étoit élevé au ſujet du Préſident Belletia, que la Reine de France & le Cardinal Mazarin vouloient abſolument que la Ducheſſe fit ſortir de Munſter, par la ſeule raiſon qu'il avoit déplu à la Cour de France. Catherine continuoit à ſoutenir hautement ce négociateur, & ne vouloit ſe rendre ni aux ſollicitations, ni aux menaces que le Cardinal & la Reine ne ceſſoient de lui faire à ce ſujet; elle déclara même qu'elle étoit prête à s'expoſer à tout ce que la guerre à de plus accablant, plutôt que de ſouffrir que la France ou quelqu'autre Puiſſance, empietaſſent ainſi ſur ſon autorité (1). Toutefois, dans la crainte qu'à la fin cette diſpute, qui s'échauffoit de jour en jour n'entraînât une nouvelle guerre, elle ſaiſit avec empreſſement une occaſion heureuſe qui ſe préſenta, d'éloigner, ſans ſe compromettre, Belletia de Munſter, non comme un châtiment, ainſi qu'on l'exigeoit; mais en lui confiant une commiſſion encore plus honorable que l'emploi qu'il rempliſſoit. Ladiſlas IV, Roi de Pologne, ayant fait part à la Régente Catherine de ſon mariage avec Marie de Gonzague, Ducheſſe de Nevers, fille du feu Duc de Montferrat, la Régente envoya ordre au Préſident Belletia d'aller en qualité de ſon ambaſſadeur, complimenter en Pologne Ladiſlas ſur ſon mariage. Nomis, Sénateur de Turin, remplaça le Préſident à Munſter, rendit pendant la diete impériale les plus grands ſervices à ſa Souveraine, ſe conduiſit avec autant de prudence que de courage, négociant indifféremment avec les Miniſtres de l'Empire & de la maiſon d'Autriche.

De retour de Pologne, Belletia ſe rendit en Piemont, où au lieu de la diſgrace que le Cardinal Mazarin avoit voulu lui attirer, il fut reçu avec la plus flatteuſe diſtinction, & publiquement loué d'avoir ſoutenu avec autant de zele que de fermeté les intérêts de ſon Prince, & de ne s'être point laiſſé intimider par les menaces des Puiſſances ſupérieures (2). On craignoit avec raiſon que la Cour de France irritée par une réſiſtance auſſi ſoutenue, ne fit à la fin éclater ſon reſſentiment, & en Piemont on ne penſoit qu'en frémiſſant, aux malheureuſes ſuites qu'eût eues inévitablement une telle rupture: mais au moment où la Régente elle-même s'attendoit aux plaintes les plus ameres de la part des François, elle fut étrangement ſurpriſe des aſſurances d'affection, d'attachement, d'eſtime que la Reine Régente & le Cardinal Mazarin lui firent donner par le Pleſſis-Beſançon, envoyé à Turin en qualité d'Ambaſſadeur, & dont l'unique commiſſion étoit de témoigner à Catherine le haut degré de conſidération que ſa conduite lui avoit acquiſe à la cour de France, & l'entiere confiance que le Roi vouloit déſormais avoir pour les miniſtres du Duc Charles-Emanuel II. (3)

Catherine fort étonnée d'un changement ſi ſubit & ſi peu prévu, ne ſçut d'abord à quelle cauſe l'attribuer; mais elle ne tarda gueres à en démêler la raiſon. Juſqu'alors le Cardinal Mazarin avoit eu la plus haute idée du Prince Thomas; il lui avoit donné ſon amitié, ſa confiance, il avoit même, autant, qu'il l'avoit pu, rendu ſon autorité abſolue en Piemont, afin d'y balancer l'autorité de Catherine, & y accroître d'autant plus la puiſſance des

(1) Paradin. *Hiſt. de Sav.* Buttet. *Il Diamante.*
(2) Botero. Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.*
(3) *Hiſt. de France.* Paradin. Guichenon. Buttet.

Digitized by Google

François. On ſçait que la regle unique d'après laquelle Mazarin jugeoit des hommes, étoit leur plus ou moins de bonheur; l'homme le plus utile & le plus éclairé, n'étoit rien à ſes yeux, auſſi-tôt qu'il ceſſoit d'être heureux; &, par malheur pour le Prince Thomas, la fortune, qui juſqu'alors avoit ſecondé toutes ſes entrepriſes, paroiſſoit l'avoir abandonné: il avoit tenté de s'emparer d'Orbitello, & il n'avoit point réuſſi; dès ce moment, l'amitié du Cardinal ſe réfroidit ſenſiblement; il ne parloit plus de ſes talens, de ſon habileté avec la même chaleur, & il lui échappa même de dire avec humeur, que ce Prince étoit auſſi trop malheureux (1). D'après cette étrange maniere de penſer, Mazarin ne fut pas plutôt informé du voyage de ce Prince en Savoie, où il étoit allé prendre les bains, qu'il envoya ordre aux Maréchaux de la Meillerayе & du Pleſſis-Prâlin, d'aller réparer par la priſe de Porto-Longone, le honte éprouvée par les François devant Orbitello.

Sect. V. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1630 1660.

Réfroidiſſement du Cardinal Mazarin pour le Prince Thomas.

Le Prince Thomas, qui n'avoit aucune connoiſſance de ce projet d'expédition, & qui d'ailleurs, étoit fort éloigné de ſe douter de l'affoibliſſement de ſon crédit, paſſa en France pour y continuer ſes ſollicitation, au ſujet de l'autorité qu'il deſiroit d'avoir dans le Conſeil du Duc de Savoie, & des droits qu'il prétendoit toujours avoir à la régence. Ses eſpérances ſur ces deux objets étoient telles, que, peu de jours après qu'il fut parti, la Princeſſe de Carignan ſon épouſe, vint à la Cour de la Régente demander les revenus de l'apanage de ſon mari, arrêtés par le dernier Duc Victor-Amé, lorſque le Prince s'étoit retiré en Flandre au ſervice du Roi d'Eſpagne. Depuis le traité fait avec ſes beaux-freres, la Ducheſſe de Savoie payoit au Prince Thomas une penſion très-conſidérable & qui équivaloit au moins aux revenus de ſon apanage; mais la Princeſſe de Carignan prétendoit, outre cette penſion, avoir auſſi les revenus appartenans à ſon époux, en qualité de Prince du ſang de Savoie. La Régente Catherine refuſa & ſoutint que Victor-Amé ſon époux avoit très-légitimement privé de ſon apanage le Prince Thomas, armé contre ſon Prince & ſa patrie, & ligué avec l'Eſpagne. Elle répondit encore que le Prince Thomas, devoit être fort content des bienfaits qu'il tenoit de la libéralité de ſa belle-ſœur, puiſqu'au-lieu de lui donner une penſion, elle eût pu lui demander compte de l'adminiſtration des finances qu'il avoit uſurpée lorſqu'il s'étoit attribué la qualité de Tuteur de Charles-Emanuel II, & celle de Régent de l'Etat. Les objections de Catherine ne ralentirent, ni les plaintes, ni les demandes de la Princeſſe de Carignan; qui ſe croyant toujours fortement appuyée par la Cour de France, ſoutint ſes prétentions avec beaucoup de vivacité, n'obtint rien cependant, & ſe retira fort mécontente (2).

Prétentions du Prince Thomas & de la Princeſſe de Carignan ſon épouſe.

Cependant l'ouvrage de la paix avançoit fort lentement à la diete impériale de Munſter, par les conteſtations qui s'élevoient ſans ceſſe entre l'Ambaſſadeur de France & de Savoie, celui-ci voulant s'en tenir aux termes des traités, au ſujet de la reſtitution des places, & le Plénipotentiaire de France, prétendant que quelques-unes de ces places reſtaſſent à la France. La Ducheſſe Régente ne voulut abſolument point ſe relâcher en aucune maniere de ſes droits, & refuſa d'accepter, tout dédommagement, ou échange, alléguant pour raiſon, que, Tutrice & Régente, il ne lui étoit pas permis de démem-

Diete Impériale de Munſter.

(1) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.* Botero.
(2) *Extrait Chron. de l'Hiſt. de Savoie. Il Tempio della Gloria.*

Digitized by Google

SECT. V. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1630-1660.

brer, ni d'aliéner, sous quelque prétexte que ce fut les états de son fils (1). Pendant qu'on négocioit assez infructueusement à Munster, les hostilités continuoient en Italie; mais sans aucun succès du côté des François. Le Maréchal du Plessis, à la tête des armées de France & de Savoie, fondant des grandes espérances sur la sédition récemment arrivée à Naples, & sur le secours qu'il attendoit du Duc de Modene, se hâta de faire de rapides progrès dans le Milanez, & même de s'emparer de Crémone; il fut également trompé dans ces deux entreprises: le Duc de Modene fatigué d'une guerre inutile pour lui, autant qu'elle lui étoit onéreuse, ne donna point de secours, & retira ses troupes du Crémonois, ensorte que pouvant à peine faire subsister son armée dans le Milanez, le Maréchal du Plessis, bien loin d'être en état d'attaquer Crémone, ne put même secourir Nice-de-la Paille, qui lui fut enlevée sous ses yeux par le Connétable de Castille (2).

Guerre en Italie peu avantageuse aux François. 1647.

Conspiration contre le Duc & la Duchesse de Savoie.

Comme la Duchesse Régente n'avoit plus qu'un assez foible intérêt dans cette guerre, elle étoit peu inquiéte de la lenteur des progrès de l'armée françoise; & son autorité rétablie, elle ne s'occupoit que des moyens de la conserver, de l'accroître, & de faire oublier aux peuples les maux qu'ils avoient soufferts, lorsque la plus allarmante des conspirations vint troubler le repos qu'elle commençoit à goûter, & menacer ses jours. Un scélérat perdu d'honneur & connu par sa perversité, Jean Gandolphe, moine Apostat de l'ordre des Augustins déchaussés, publia, sous le voile de l'anonyme, un Almanach pour l'année 1648; & cet almanach dicté par la plus violente sédition, étoit rempli de prédictions tragiques, de disgraces de ministres, &, en termes assez grossiérement couverts (3), de la prédiction de la mort de la Duchesse Catherine. Comme la régence expiroit précisément dans l'année 1648, les horreurs annoncées dans ce libelle, firent une vive impression, encouragerent quelques mauvais citoyens, & allarmerent la cour. L'Auteur de cet Almanach ne tarda point à être découvert, il s'ensuit, alla se cacher au Couvent des Augustins de Ceve, attendant quelqu'occasion de se sauver à Savonne; mais le Gouverneur de Ceve informé de sa retraite, l'arrêta prisonnier, le fit jetter dans un cachot, & commencer la procédure. Gandolphe, coupable de beaucoup d'autres crimes & prévoyant que pour peu que cette derniere affaire eut des suites, il seroit perdu sans ressources, crut échapper à la rigueur de la justice, en dévoilant ses complices, dont il se persuada que le rang & le crédit arrêteroient les juges. Il répondit d'abord que ce n'étoit point sur les regles de l'astrologie qu'il avoit prédit la mort de la Régente, mais sur la connoissance qu'il avoit de la volonté de quelques personnes puissantes, ennemies de cette Princesse. Il refusa de s'expliquer plus ouvertement, & écrivit à Catherine, que l'on avoit formé contr'elle & contre l'Etat, les plus dangereux complots; qu'il étoit instruit de tout, & qu'il étoit prêt à révéler ce qu'il avoit appris des conspirateurs mêmes, qui l'avoient engagé à publier son almanach (4). La Duchesse de Savoie envoya chercher, sous bonne escorte, ce malheureux, qui, effrayé à la vue des gardes

Le Moine Gandolphe, Sénateur Sillan, & Joya, Valet de Chambre de la Duchesse, sont les auteurs de cette conspiration.

Gandolphe arrêté dénonce ses Complices.

(1) *Extrait Chron. de l'Hist. de Savoie. Il Tempio della Gloria.*
(2) Buttet. Paradin. *Hist. de Sav.*
(3) *Il Diamante.* Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Maif. de Sav.*
(4) *Extrait Chronol. de l'Histoire de Savoie. Il Tempio della Gloria.*

Digitized by Google

qui venoient le prendre, attenta pluſieurs fois à ſa vie, mais inutilement: il fut gardé & obſervé avec tant de vigilance, qu'il ne lui fut pas poſſible d'échapper par le ſuicide au ſupplice qu'il redoutoit. Dans ſes interrogatoires, il déclara qu'il n'avoit rien écrit que ſous la dictée de Bernard Sillan & Jean-Antoine Joya, qui avoient réſolu de faire mourir la Régente, que pour y parvenir, le moine Gandolphe avoit eu recours au ſortilege & à pluſieurs profanations encore plus ſtupides qu'elles n'étoient audacieuſes, mais fort en vogue dans ce tems.

Sect. V. Hiſtoire de Savoie & de Piemont. 1630-1660.

Sillan, ancien Sénateur de Turin, homme violent, emporté, débauché à l'excès & inique juſqu'à l'atrocité, avoit commis tant de prévarications, tant d'injuſtices & tant de concuſſions; il avoit ſoutenu avec tant d'audace le parti des Princes dans les commencemens des derniers troubles, & il avoit parlé ſi inſolemment de l'autorité de la Régente, que cette Princeſſe l'avoit chaſſé du Sénat, l'avoit fait arrêter, & par une indulgence qui penſa lui devenir funeſte, s'étoit contentée de l'exiler en Savoie (1). Sillan avoit offert ſes ſervices aux Princes, & avoit montré pour eux tant de zele, que le Prince Thomas l'avoit honoré de la premiere magiſtrature dans les places qu'il avoit conquiſes: mais ce juge pervers ſe conduiſit ſi mal, que les Princes eux-mêmes avoient été contraints de le deſtituer. Cependant lors du traité de paix entr'eux & la Régente, ils avoient fait comprendre cet homme dangereux dans l'Amniſtie générale, & le Prince Thomas même avoit obtenu de ſa Belle-ſœur, que Sillan ſeroit rétabli dans ſa qualité de Sénateur, à condition toutefois, qu'il n'en auroit que le rang, ſans qu'il lui fut permis d'en exercer les fonctions, ni d'en percevoir les émolumens: enſorte que, quoique rétabli dans ſon ancien titre, ce Sénateur, écraſé de dettes, ſans crédit, mépriſé de tous les citoyens, & chargé de famille, recourut à un nouveau crime, & dans l'eſpérance, commune à tous les ſcélérats de gagner beaucoup dans une révolution, il conſpira la mort de la Ducheſſe, qu'il croyoit de faire périr au moyen d'une image de cire qu'il faiſoit piquer & fondre, pendant que le moine Gandolphe, diſoit la meſſe, à cette noire intention (2). Quant à Joya, c'étoit un ancien valet de Chambre de la Régente, qui l'avoit chaſſé, ne pouvant plus ſupporter ſon inconduite extrême, ſes infidélités & ſon indocilité. Joya, de crime en crime, de débauche en débauche, étoit auſſi tombé dans l'indigence; & la même eſpérance l'avoit aſſocié au moine & au Sénateur de Turin. Celui-ci, preſqu'octogénaire, fut arrêté, nia tout, pâlit & frémit de terreur, lorſqu'on le confronta à Gandolphe, continua néanmoins de nier; mais ſi groſſiérement, que ſe jugeant lui-même dès la nuit ſuivante, & n'eſpérant plus de pouvoir éviter le ſupplice, ſa frayeur fut telle, qu'il tomba dans une eſpece de léthargie, qui le fit expirer quelques momens après. Joya eut plus de force, & il périt ſur l'échafaud, comme criminel de leze-majeſté au premier chef (3). Gandolphe étoit auſſi criminel que Sillan & Joya; les preuves de ſon crime étoient complettes, ſon attentat étoit manifeſte; le repos de l'Etat, la ſûreté publique & celle de la Ducheſſe Régente exigeoient que le coupable ſervît

Mœurs & mauvaiſes actions de Sillan.

Sillan meurt de terreur & Joya eſt exécuté.

(1) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Savoie. Il Diamante.*
(2) Paradin. *Hiſt. de Savoie.* Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Savoie.*
(3) Idem. *Extrait Chronol. de l'Hiſt. de Savoie.* Guichenon.

Digitized by Google

SECT. V. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1630-1660.

d'exemple à tous les ſcélérats qui euſſent pû être tentés de l'imiter. Mais Gandolphe étoit moine, & les moines encore dans le dernier ſiecle, ſur-tout en Italie, jouiſſoient de grands privileges; privileges deſtructeurs du droit des gens & directement oppoſés aux droits ſacrés des Souverains. Le Nonce prétendit que Gandolphe, en ſes qualités de prêtre & de moine, étoit exempt des pourſuites de la juſtice, & que l'honneur de la Religion ne permettoit pas qu'il fut traité en criminel, quoiqu'il le fut. Cette révoltante prétention fut ſoutenue avec beaucoup de chaleur & vivement appuyée par la cour de Rome, qui prétendoit apparemment qu'un moine pouvoit commettre impunément les crimes les plus noirs, les attentats les plus audacieux. Il n'eſt gueres de Souverains qui vouluſſent écouter de ſang froid des maximes auſſi pernicieuſes. La Ducheſſe de Savoie, par la plus rare indulgence, ne réprima point les puniſſables oppoſitions du Nonce; mais malgré les prétentions outrées, & de Rome & des ordres des religieux, le moine Gandolphe, qui eût dû expirer publiquement dans de plus cruels tourmens, fut pendu; en priſon pour éviter peut-être de nouveaux attentats de la part des nombreux défenſeurs des privileges des moines. Il eſt vrai que le châtiment du coupable devant être exemplaire, ſon corps fut attaché au gibet, où il reſta quelques jours publiquement expoſé. Cette affaire n'eut point de ſuites, & il eſt vraiſemblable que le Nonce & la cour de Rome reconnurent, du moins tacitement leurs torts, & la non exiſtance des privileges qu'on s'étoit tant efforcé de faire valoir en cette occaſion (1).

Efforts de la Cour de Rome pour le Moine coupable.

Gandolphe eſt pendu.

Craintes de la Ducheſſe de Savoie ſur les ſuites de la majorité du Duc Emanuel II.

Cependant le Duc Emanuel II, touchant à la quatorzieme année de ſon âge; la régence étoit près d'expirer; la Ducheſſe de Savoie étoit fort inquiete & d'autant plus, que connoiſſant par tant d'expérience l'ambition de ſes beaux-freres, elle craignoit qu'ils ne vouluſſent prétendre à la curatelle du jeune Souverain, laquelle, s'ils y parvenoient, leur donneroit la plus grande autorité. Il n'y avoit qu'un moyen de prévenir cet événement, & de détruire entiérement les prétentions des Princes à ce ſujet: ce moyen étoit de faire reçevoir par les Sénats de Savoie & de Piemont raſſemblés, la déclaration que Charles-Emanuel feroit de ſa majorité, & de ſon intention de gouverner ſeul, & ſans être aſſujetti à aucune curatelle. Mais pour uſer de ce moyen, il y avoit beaucoup de précautions à prendre; il falloit s'aſſurer des magiſtrats, des gouverneurs des places, des principaux Miniſtres & ſur-tout des gens de guerre (2). Rien n'étoit moins aiſé que de prendre ces meſures, ſoit par le trop grand nombre des partiſans des Princes, ſoit par l'autorité que donnoient à ceux-ci leur pouvoir preſqu'abſolu dans leurs gouvernemens, & les troupes auxquelles ils commandoient.

Il ne reſtoit donc qu'une voie, mais très-difficile à prendre; c'étoit de reſtraindre l'autorité du Prince Maurice dans la Lieutenance-générale au Comté de Nice; de retirer enſuite du Prince Thomas la ville, le château & les forts d'Yvrée, &, de lui ôter les gens de guerre. On ne pouvoit gueres eſpérer de parvenir à l'exécution de ces projets très-épineux, lorſque, par le bonheur le plus inattendu il s'offrit une occaſion très-favorable, & que la

(1) *Il Tempio della Gloria.* Paradin. *Hiſtoire de Savoie.*
(2) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.* Botero.

Digitized by Google

Sect. V. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1630-1660.

Ducheſſe de Savoie s'empreſſa de ſaiſir. Le Roi de France confia au Prince une grande entrepriſe ſur Naples, & ce Prince étoit parti à peine pour cette expédition, que Servient, Ambaſſadeur de France, demanda une partie de l'infanterie du Prince Thomas, qui étoit en garniſon à Yvrée, pour la faire embarquer avec le reſte de l'armée navale, deſtinée à l'expédition de Naples. Le Prince Maurice, auquel ſon frere avoit confié ſes intérêts, ne conſentit qu'avec beaucoup de peine à la demande de Servient, & ſur la promeſſe que lui fit celui-ci, au nom du Roi, que la Ducheſſe n'entreprendroit rien ſur Yvrée (1). Mais Servient lorſqu'il prit cet engagement, n'avoit point conſulté la Régente, dont il connoiſſoit ſi peu les intentions, que c'étoit préciſément alors, qu'elle étoit le plus fortement occupée, des moyens de s'aſſurer d'Yvrée, & de l'ôter au Prince. En effet, auſſi-tôt qu'elle fut inſtruite du départ de ſon beau-frere pour Naples, & de l'éloignement de la plus grande partie de la garniſon d'Yvrée, elle ne ſongea plus qu'à exécuter ſon projet. Dans cette vue, ſous prétexte que la ſolemnité de la Fête-Dieu fatigueroit trop Charles-Emanuel, elle annonça qu'elle iroit paſſer avec ſon fils quelques jours à Rivoles; voyage qui fut fait de maniere, qu'il n'étoit pas poſſible d'en ſoupçonner le véritable objet. Peu de tems avant l'expiration de la régence, le jeune Duc parut deſirer d'aller à Cazelle, pour y prendre le plaiſir de la chaſſe, & de-là au château de Front, à une très-petite diſtance d'Yvrée. Cette derniere partie de chaſſe fut exécutée preſqu'auſſitôt que propoſée, enſorte, que le Duc & ſa mere s'étant mis en route vers le coucher du Soleil, arriverent à Front fort avant dans la nuit, d'où, dès le lendemain matin, ils partirent pour Aglié, encore plus près du lieu où ils s'étoient propoſés de ſe rendre. Mais deux heures avant, le Marquis de Pianezze étoit parti avec le Comte de Monaſterol, ſuivi de pluſieurs ſoldats. Celui-ci eſcorté de pluſieurs gardes, étoit chargé d'une lettre du Duc de Savoie, adreſſée au Comte de Champillon, Gouverneur d'Yvrée, & par laquelle le jeune Souverain lui mandoit, qu'étant ſi proche avec ſa mere & ſa ſœur de la ville d'Yvrée, & deſirant voir cette place, il eut à faire préparer les Logemens ſuivant l'ordre que le Comte de Monaſterol lui en donneroit (1).

La France ſeconde la Ducheſſe.

Moyen que la Ducheſſe prend de retirer Yvrée.

Pendant que le Gouverneur très ſurpris de cette lettre, la liſoit, & réfléchiſſoit ſur la conduite qu'il avoit à tenir, les ſoldats de Monaſterol entrerent les uns à la ſuite des autres dans la place, où ſe rendit bien-tôt après le Marquis de Pianezze, à la tête du reſte de la troupe. Champillon ne pouvant mieux faire, & craignant de commettre, s'il réſiſtoit, un crime de rebellion, envers ſon Souverain, obéit aux ordres du Duc; enſorte que ſans éprouver aucune ſorte d'obſtacle, Charles-Emanuel ſe vit maître d'Yvrée, où il n'eut pas plutôt établi ſon autorité, que convoquant un Conſeil d'état, où ſe trouverent le Grand-Chancelier Piccina, & Morozzo, premier-Préſident du Sénat de Turin, les miniſtres & les premiers officiers de la Savoie & du Piemont; la Régente, après avoir parlé des travaux de ſa régence, de l'état floriſſant dans lequel elle laiſſoit le gouvernement, & ſur-tout du bonheur qu'elle ve-

Convocation du Conſeil d'Etat pour annoncer la fin de la régence.

(3) Buttet. *Il Diamante.* Paradin. *Hiſt. de Savoie.*
(1) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.*

SECT. V. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1630-1660.

noit d'avoir de faire rentrer d'Yvrée & la province, ſous la domination de la Couronne de Savoie, elle déclaroit ſa régence finie, & les états qu'elle avoit gouvernés, déformais ſous l'unique & ſouveraine adminiſtration du Prince ſon fils (1).

Majorité du Duc Charles-Emanuel II déclarée.

Charles-Emanuel II, afin de ne pas même laiſſer aux Princes Maurice & Thomas ſes oncles aucun prétexte de demander la curatelle, ſupplia ſa mere de vouloir bien continuer de donner ſes ſoins aux affaires du gouvernement, & de jouir de la même autorité qu'elle avoit eue juſqu'alors. Dès ce même jour, la Ducheſſe Catherine, écrivit de l'aveu du Souverain, à tous les magiſtrats & officiers des cours ſouveraines de Savoie & de Piemont, que ſa régence finiſſoit, que le Duc Charles-Emanuel II, parvenu à ſa majorité, ſe chargeoit de l'adminiſtration, que cependant elle continueroit les ſoins qu'elle avoit pris pour le bien de l'Etat, ainſi que pour le ſervice du Souverain, & qu'elle conjuroit les magiſtrats & les officiers de continuer auſſi de montrer le même zele & la même affection qui les avoient diſtingués juſqu'alors dans l'exercice de leurs charges. Le lendemain, le Duc Charles-Emanuel reçut des principaux officiers de ſes états, le ſerment de fidélité, & en très-peu de jours il fut reconnu ſeul maître du gouvernement, ſoit en Piemont, ſoit en Savoie.

Prétentions des Princes & leurs eſpérances anéanties.

Mais ſi cet avénement ſatisfit la Ducheſſe Catherine & tous les citoyens intéreſſés à la tranquillité publique, il mécontenta beaucoup le Prince Maurice, qui, voyant toutes ſes eſpérances d'élévation anéanties, ſe plaignit amérement, & fut pourtant contraint de ſe ſoumettre (2). La premiere opération du Souverain, fut d'établir un Conſeil d'état, lequel réſidant toujours auprès de ſa perſonne, ſuppléât au défaut du Curateur. Dans ce Conſeil, d'où l'on eut ſoin d'exclure tous ceux qui s'étoient oppoſés à la Ducheſſe de Savoie, & dans lequel cette Princeſſe fut invitée de ſe rendre auſſi aſſiduement qu'il lui ſeroit poſſible; les plus importantes affaires de l'Etat devoient être diſcutées, & le nouveau Souverain déclara, que ſon intention étoit que les Princes Maurice & Thomas ſes oncles, y fuſſent également admis, moins encore par égard pour leur naiſſance, que par l'eſtime particuliere qu'il faiſoit de leurs talens, de leurs lumieres, & par les ſervices importans qu'il attendoit de la ſageſſe de leurs conſeils.

Formation du Conſeil d'Etat.

Quelque ſatisfaiſans que fuſſent ces éloges, ils ne déroberent point aux Princes les véritables vues du Duc, qui préciſément en leur donnant entrée dans ce Conſeil, leur ôtoit tout prétexte de ſonger à faire valoir leurs prétentions à la curatelle, ainſi que l'on ſavoit qu'ils y étoient diſpoſés. Afin même qu'à ce ſujet ils ne conſervaſſent aucune ſorte d'eſpérance, le Duc fit ſupprimer de la formule du ſerment qu'il ſe fit prêter par les troupes & par les magiſtrats & officiers du Comté de Nice, ainſi que par les troupes des deux Princes, cette clauſe, qui pendant la minorité avoit été ſcrupuleuſement énoncée; ſavoir: que Charles-Emanuel II venant à mourir ſans enfans mâles légitimes, le Prince Maurice ſeroit reconnu pour véritable ſucceſſeur à la Couronne:

(1) *Extrait Chronol. de l'Hiſt. de Savoie.* Buttet. Paradin. *Hiſt. de Savoie.*
(2) Idem. Botero. Guichenon. *Hiſt. Général. de la Roy. Maiſ. de Savoie.*

Digitized by Google

ronne: non qu'en elle-même cette clauſe ne fut très-fondée, mais parce qu'elle n'avoit jamais été d'uſage, & qu'elle paroiſſoit donner un trop haut degré de puiſſance au Prince Maurice (1). Ces précautions annonçoient dans le nouveau Souverain une volonté décidée de régner par lui-même & d'une maniere abſolue; il fut applaudi par tous les citoyens, à l'excluſion toutefois des partiſans des deux Princes, & de ceux-ci ſur-tout, qui n'apprirent qu'avec bien du mécontentement ces diverſes diſpoſitions.

Mécontentement du Prince Maurice & de Servient, ambaſſadeur de France.

Le Prince Maurice, appuyé par l'Ambaſſadeur Servient, ne put contenir ſon chagrin; ils ſe plaignirent amérement, le premier, de la nouvelle forme de gouvernement établie au Comté de Nice, où il prétendoit que l'exercice de la ſouveraineté, n'appartenoit qu'à lui: Servient encore plus irrité diſoit, que ce n'étoit que par une injuſtice outrée, que l'on avoit ôté le gouvernement d'Yvrée au Prince Thomas, que l'on n'eût point ôſé en diſpoſer s'il eût été préſent; & ce qui prouvoit ſuivant lui bien évidemment l'injuſtice, étoit que l'on avoit choiſi le tems où ce Prince, ſur la parole du Miniſtre de France, avoit été avec ſes troupes à l'expédition de Naples: enfin, Servient menaçoit hautement le Duc de Savoie du reſſentiment de la France, s'il ne ſe hâtoit de reſtituer Yvrée au Prince (2). Mais le Duc Charles-Emanuel dédaigna même de faire attention à ces plaintes, à ces menaces, & elles reſterent d'autant plus ſans effet, que l'expédition de Naples n'ayant point réuſſi, le Cardinal Mazarin s'étoit de plus en plus refroidi pour le Prince Thomas, qui exactement informé des ſentimens de Mazarin, & de l'immuable intention où Charles-Emanuel étoit de maintenir les derniers reglemens, ſe conduiſit beaucoup plus modérément que l'on ne s'y étoit attendu; il dit, & fit dire au Duc, que la place d'Yvrée appartenant au Souverain de Savoie, ſon deſſein n'avoit jamais été de la retenir; que le procédé du Comte de Champpillon Gouverneur, qui l'avoit remiſe auſſi-tôt qu'elle lui avoit été demandée, prouvoit ſuffiſamment le deſir qu'il avoit toujours eu de donner aux ſujets l'exemple de l'obéiſſance: mais que c'étoit par cela-même, qu'il étoit très-ſenſible aux marques de défiance qu'on lui avoit données en cette occaſion, & aux moyens qu'on avoit employés pour le dépouiller de ſon gouvernement (3). Charles-Emanuel adoucit autant qu'il fut en lui le mécontentement du Prince ſon oncle; mais il ne changea rien à ſa conduite; puiſqu'au contraire, malgré les plaintes continuelles du Prince Maurice & de Servient, il licentia toutes les troupes du Prince Thomas.

Modération du Prince Thomas.

La fermeté du jeune Duc en impoſe aux Princes, qui ſe ſoumettent.

Ce coup d'autorité en impoſa au Prince Maurice, qui dès-lors comprenant qu'avec un Souverain auſſi ferme, il n'y avoit rien à gagner par les plaintes & les prétentions, ceſſa de parler de ſes mécontentemens, & accepta avec reconnoiſſance le gouvernement de Nice, avec la même autorité que ſes prédéceſſeurs avoient eue ſous le regne de Victor-Amé; c'eſt-à-dire, ſans aucune marque de ſouveraineté, ainſi qu'il l'avoit demandé. A l'exemple des deux Princes, & vraiſemblablement auſſi, d'après les inſtructions du Cardinal Mazarin, Servient, qui, juſqu'alors avoit parlé ſi hautement contre l'admi-

(1) *Extrait Chronol. de l'Hiſtoire de Savoie.* Buttet. Botero.
(2) Paradin. *Hiſtoire de Savoie. Extrait Chronol. de la Roy. Maiſ. de Sav.*
(3) Botero. Paradin. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Savoie.*

Digitized by Google

niſtration actuelle de Savoie, changea de ton, & fit entendre au Duc que, de quelque maniere que les Princes Maurice & Thomas ſe conduiſiſſent, la France n'étoit nullement diſpoſée, à prendre part à leur mécontentement, puiſqu'il venoit au contraire, de recevoir des ordres du Roi (1) pour la reſtitution de Trino, de Suze, du fort de Gravieres, de Veillane, & de Cavours, même ſans la condition qu'il ne pourroit jamais être reconſtruit; condition juſqu'alors exigée, & à laquelle Catherine & le Duc s'étoient conſtamment oppoſés.

Entrepriſe ſur Cremone par les armées de France & de Savoie.

Tandis que par la ſageſſe de ces meſures, ſa fermeté, ſa vigilance, Charles-Emanuel rétabliſſoit ainſi l'autorité de ſa Couronne, François d'Eſt, Duc de Modene, récemment nommé Général de l'armée françoiſe en Italie, ſecondé par le Maréchal du Pleſſis-Prâlin & par le Marquis de Ville, Général de la cavalerie de Savoie & de Piemont, formoit l'épineuſe entrepriſe du ſiege de Crémone; entrepriſe fatale au Marquis de Ville, qui y fut tué d'un coup de canon, & qui ne fut rien moins qu'heureuſe pour le Duc de Modene, qui, après bien d'inutiles efforts, fut contraint de lever le ſiege. Le Général obligé de s'éloigner de cette place, la cavalerie du Duc prit auſſi-tôt la route du Piemont, par les états de Parme & de Gênes; elle étoit encore en chemin, lorſque les Eſpagnols firent une incurſion ſur les terres du Duc & pénétrerent juſqu'à la Doyre: mais ce fut là le terme de leur courſe: Charles-Emanuel, quoiqu'il n'eut preſque point de forces à leur oppoſer, arrêta cependant le progrès de leurs dévaſtations; & envoya contr'eux ſes gardes & les compagnies des Princes, ſous le commandement de Breſſieux, qui attaqua les ennemis avec tant de valeur, que, quoique très-ſupérieurs en nombre, ils plierent, prirent la fuite & paſſerent au-de-là de la Doyre, traverſerent fort précipitamment les territoires de Cavaglia, & de Saluzzola, d'où ils ſe retirerent dans le Milanez (2).

Levée du Siege de Crémone.

Les Eſpagnols battus & chaſſés au-delà de la Doyre, par un Corps de Troupes de Piemont.

Cependant le Prince Thomas très-mécontent du mauvais ſuccès de l'entrepriſe de Naples, & beaucoup plus encore d'avoir été trompé dans toutes les eſpérances que la France lui avoit données, ſe rendit à Nice, d'où il termina tous ſes différens avec le Duc Charles-Emanuel, qui, ſatisfait de ſes ſoumiſſions & des aſſurances de ſa fidélité, lui confia, pour le dédommager de la perte d'Yvrée, la Lieutenance-générale du Comté d'Aſti & celle de la ville d'Albe; mais ſous cette condition, que ce ſeroit au Duc ſeul, qu'il appartiendroit de nommer aux gouvernemens particuliers, & de diſpoſer des garniſons; condition qui limitoit ſi fort l'autorité du Prince Thomas, qu'il ne fut jamais tenté d'aller dans aucune des places dépendantes de ſon gouvernement, dont il ne fit d'autre fonction que celle de prêter, entre les mains du Souverain, ſerment en qualité de Gouverneur, & dans la même forme que le Prince Maurice avoit obſervée (3). Du reſte, Charles-Emanuel, pour qu'il n'y eut aucune trace de mécontentement dans l'eſprit de ſon oncle, ajouta de nouveaux revenus à la penſion conſidérable qu'il lui faiſoit par proviſion & ſur les produits de ſon apanage, mais avec cette clauſe, que la

Accommodement du Duc de Savoie & du Prince Thomas.

(1) Buttet. Paradin. *Hiſtoire de Savoie.* Guichenon.
(2) Paradin. *Hiſt. de Savoie. Extrait Chronol. de l'Hiſtoire de Savoie.*
(3) Buttet. Guichenon. *Hiſtoire Général. de la Roy. Maiſ. de Savoie.*

Digitized by Google

Prince Thomas ne pourroit toucher au capital de cette penſion, qu'il n'eût auparavant rendu compte de l'adminiſtration des finances dont il s'étoit chargé, & dont il avoit diſpoſé à ſon gré pendant la guerre civile; condition impoſée, non pour obliger le Prince à rendre ce compte; mais ſeulement afin, que tenant tout de la libéralité du Souverain, juſqu'à ce qu'il eût rendu ce compte, opération qu'il ne lui étoit pas poſſible de faire, il reſtât d'autant plus attaché aux intérêts du Duc & à ceux de l'Etat. Auſſi, ne fut-ce point cette clauſe qui déplut le plus au Prince; mais ce qui lui fut le plus ſenſible, fut le licentiement de ſes troupes d'infanterie & de cavalerie; licentiement d'autant plus chagrinant, que le Souverain ordonna en même-tems, que le Prince Thomas ne pourroit en aucun tems, ni ſous aucun prétexte, les envoyer au ſervice de France, ni les remettre ſur pied, quelque demande que lui en fit la France, ni avoir déſormais des troupes à ſa ſolde (1).

Licentiement des Troupes du Prince Thomas.

Ces ordres étoient très-ſéveres, mais il n'y avoit que cette ſévérité, qui put abattre entiérement cette trop grande autorité, que le Prince Thomas conſervoit en Piemont, depuis le traité de 1642: il ne s'en plaignit point, il n'y eut que ſes créatures & ceux qui fondoient leurs eſpérances ſur ſon élévation, qui formerent des plaintes ameres: mais elles furent inutiles, & ils furent contraints auſſi de ſe ſoumettre, & de n'attendre leur fortune que des bontés du Souverain, & des ſervices qu'ils rendroient à l'Etat.

Si le gouvernement des états de Savoie acquéroit par ces moyens heureux, un degré de ſplendeur & de ſtabilité qu'ils n'avoient pas eu depuis bien des années, le repos public en France étoit cruellement agité, par le déſordre des factions qui diviſoient la Cour & le Royaume. La haine du Parlement de Paris & des Seigneurs les plus diſtingués de l'Etat contre le Cardinal Mazarin, avoit ſi violemment éclaté, que le Roi avoit été contraint de s'enfuir pendant la nuit, avec la Reine Mere (2), le Duc d'Orléans, le Prince de Condé & le Cardinal Mazarin; tandis que le Prince de Conti, les Ducs de Longueville & de Bouillon, les Maréchaux de la Motte Houdancourt, & le célebre Coadjuteur de Retz, à la tête du Parlement, animoient la faction oppoſée à la Cour. Ces déſordres entraînerent une guerre civile qui déſola l'Iſle de France, & accabla cette province. Charles-Emanuel informé de ces malheureux événemens, ſe hâta d'envoyer Cumiane en qualité d'Ambaſſadeur en France, avec ordre d'offrir au Roi tout ce qui dépendoit de la Savoie & du Piemont, & de demander Chivas, non pour en faire ſortir la garniſon françoiſe, mais parce que cette place étoit en ſi mauvais état, que les Eſpagnols aſſurés que la France ne pouvoit, dans les cruelles circonſtances où elle ſe trouvoit, envoyer des ſecours, ne manqueroient point de l'attaquer & de s'en rendre maîtres. Cumiane eut ordre d'ajouter que les troubles du Royaume inſpiroient en Italie tant de craintes pour les ſuites des opérations de l'armée françoiſe, qu'il paroiſſoit très-important de négocier la paix entre la France & l'Eſpagne; & ſur-tout, qu'il étoit de l'intérêt du Duc d'entrer à l'exemple du Duc de Modene, en accommodement avec la Cour de Madrid, ſeul moyen de mettre la Savoie & le Piemont à l'abri des mal-

Troubles qui agitent la France. 1649.

Offres de Charles-Emanuel au Roi de France.

Propoſitions du Duc de Savoie au Roi.

(1) Buttet. Paradin. Botero.
(2) *Hiſtoire de la Fronde. Hiſt. de France.* Guichenon.

Digitized by Google

SECT. V. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1630-1660.

heurs, qui pourroient devenir d'autant plus funeſtes à ces deux Duchés, qu'il n'y avoit point d'apparence qu'ils puſſent être défendus par les troupes françoiſes, occupées à éteindre dans le ſein du Royaume les feux de la guerre civile (1). Cumiane fut accueilli du Roi & de Mazarin avec beaucoup de diſtinction; mais le Miniſtre lui répondit que les Eſpagnols, dans l'eſpérance de retirer les plus grands avantages des troubles de la Fronde, ſeroient trop éloignés de toute idée pacifique, pour que l'on dût ſonger à aucune ſorte de négociation; que le Roi de France prioit le Duc Charles-Emanuel de ne faire lui-même aucune propoſition de paix à la Cour de Madrid; parce que très-vraiſemblablement les troubles de la France ceſſeroient bientôt, & que dès que le calme ſeroit rétabli, le Roi ne s'occuperoit plus que des affaires d'Italie, où il enverroit des ſecours ſuffiſans pour arrêter le progrès des armes eſpagnolles, & garantir également la Savoie & le Piemont. A cette invitation, le Roi, pour témoigner combien il étoit ſenſible à l'attachement du Duc, lui accorda la reſtitution de Chivas, telle qu'elle avoit été demandée (2).

Réponſe favorable du Roi aux offres & aux propoſitions du Duc de Savoie.

Cependant le Duc de Modene ayant fait ſa paix avec l'Eſpagne, congédia les troupes françoiſes. Ce congé fut une eſpece de bonne fortune pour le Duc Charles-Emanuel, qui ſe hâta de les prendre à ſon ſervice: mais ces troupes, ni l'armée eſpagnolle, ne firent rien de bien important, & l'opération la plus remarquable de cette campagne, ſe réduiſit à la démolition de Spingo par les François, qui chaſſerent les ſoldats Milanois & les payſans qui étoient venus travailler aux fortifications de cette place. Le Miniſtere d'Eſpagne ne ſçut point profiter, comme il en avoit formé le deſſein, des troubles de la France, l'armée eſpagnolle n'entra en campagne que fort tard en Italie; & le délire de la Fronde ayant ceſſé beaucoup plutôt qu'on ne s'y étoit attendu, le Roi envoya des troupes en Italie, commandées par le Marquis de S. Aunais, en qualité de Lieutenant-général de l'armée françoiſe, ſous les ordres du Prince Thomas (3). Si ce ſecours fut arrivé plutôt, il eſt très-vraiſemblable que les Eſpagnols ne ſe fuſſent point emparés auſſi facilement qu'ils le firent, d'Oneille, place qui-entiérement dépourvue de troupes & de ſubſiſtances, ſe rendit à la premiere ſommation. Excité à de nouvelles entrepriſes par ce ſuccès, le Marquis de Caracene, feignant d'attaquer Albe, où les François ſe rendirent pour la défendre, ſurprit Ceve, & forma tout de ſuite le ſiege de la citadelle, commandée par une forte garniſon, aux ordres du Comte Borgarel. La réſiſtance que les aſſiégés oppoſerent, & la crainte de l'arrivée des troupes françoiſes, découragerent les aſſiégeans, qui leverent le ſiege & ſe retirerent fort précipitamment pendant la nuit.

Le Roi de France envoie des Troupes en Italie.

Priſe d'Oneille par les Eſpagnols.

Les Eſpagnols n'eurent pas long-tems à s'enorgueillir de la priſe d'Oneille, & à peine ils s'en étoient mis en poſſeſſion, que le Marquis de S. Damien, alla l'aſſiéger à ſon tour, & la recouvra avec preſqu'autant de facilité, qu'elle avoit été priſe (4). Les Eſpagnols ne rendirent cependant leur conquête,

Les François recouvrent Oneille.

(1) Paradin. *Hiſt. de Sav. Extrait. Chronol. de l'Hiſt. de Savoie.*
(2) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Meiſ. de Sav.* Botero.
(3) Idem. Guichenon. Paradin. *Hiſt. de Savoie.*
(4) Buttet. Paradin. Guichenon.

Digitized by Google

qu'après une heure de combat, qui leur fut très-désavantageux & leur coûta beaucoup de sang. Quoique la citadelle fut défendue par sept cens soldats, le Gouverneur ne crut pas devoir s'exposer à un siege, & il en ouvrit les portes aux François. Le Duc Charles-Emanuel étoit aussi content des succès des troupes françoises, qu'il l'étoit peu du Marquis de S. Aunais, qu'il accusoit de négligence, de manquer de ménagemens pour les habitans du Piemont, & sur-tout de ne marquer aucune déférence aux ordres, ni aux conseils qu'il lui donnoit: il s'en plaignit hautement à la cour de France, fit des reproches très-amers à Saint-Aunais lui-même, & ne voulut pas lui permettre de s'aller opposer au Marquis de Caracene, qui s'étoit avancé jusqu'à Bielle, dans la crainte que les deux armées de France & d'Espagne, arrêtées ainsi dans ses états, ne fussent aussi onéreuses l'une que l'autre aux habitans; mais il proposa au Général-françois d'aller attaquer quelque place dépendante des Espagnols, & d'obliger ceux-ci par cette diversion, de s'éloigner de Bielle (1).

Sect. V. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1630-1660.

Mécontentement du Duc de Savoie contre le Marquis de Saint-Aunais.

Pendant le cours de ces hostilités, plus fatigantes que remarquables, l'ancien traité de ligue fait entre les six Cantons Suisses catholiques, Fribourg, Lucerne, Schwitz, Underwald, Vortz, Zug & le Duc Emanuel-Philibert, continué sous le Duc Charles-Emanuel, renouvellé par Victor-Amé, en 1634; étoit prêt d'expirer; & ce traité de ligue étoit d'une si grande importance pour la maison de Savoie, soit afin d'empêcher les Cantons protestans de s'unir avec Genève, qui ne cessoit de faire des efforts pour être admise au nombre des membres du Corps Helvétique, soit afin de tirer de ces six Cantons des troupes, qui sans cela eussent pû passer au service d'Espagne, que le Duc envoya Cize, Baron de Gresy, en ambassade en Suisse, pour négocier le renouvellement des anciens traités; mais sa négociation, ne réussit pas aussi promptement qu'il s'y étoit attendu, par les intrigues des Espagnols & de quelques Citoyens Suisses, pensionnaires & partisans déclarés de l'Espagne (2).

Renouvellement de la ligue avec les six Cantons Catholiques.

Pendant que le Baron de Gresy s'acquittoit avec le plus grand zele de cette épineuse commission, le mécontentement que le Marquis de S. Aunais donnoit au Duc de Savoie, ne faisoit chaque jour que s'accroître; & ce officier, d'un caractere turbulent, ne se conduisit pas plus prudemment avec le Cardinal Mazarin. Sans attendre même les ordres de la Cour, il mit ses troupes en quartier d'hiver dans les vallées du Dauphiné, sur les frontieres de Piemont, & refusa de passer par Turin, ne dissimulant point que c'étoit uniquement afin de se dispenser de saluer le Duc. Son audace & son indiscretion ne connoissant point de bornes, il lui échappa de dire hautement, au sujet de quelques légers refus qu'il venoit d'essuyer de la part du Cardinal Mazarin, qu'il trouveroit bien le moyen de faire repentir la Cour de France, d'en avoir mal usé avec lui, & que pour peu que l'on continuât, il se jetteroit dans le parti des Espagnols.

Indiscrétion & emprisonnement du Marquis de Saint-Aunais.

Justement irrité de ces punissables menaces, le Roi de France envoya ordre d'arrêter Saint-Aunais, qui fut pris à Rivoles, & conduit au château de

(1) Botero. Buttet. Paradin. *Hist. de Savoie.*
(2) *Extrait Chronol. de l'Histoire de Savoie.*

Digitized by Google

SECT. V. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont. 1630-1660.*

Pignerol. Le Prince Thomas fut très-ulcéré de cet empriſonnement, non qu'il trouvât mauvais que l'on punit cet officier s'il étoit coupable, mais parce que Saint-Aunais étant ſon Lieutenant-général, il croyoit qu'on n'eût point dû l'arrêter, ſans lui en avoir communiqué l'ordre: il s'en plaignit au Cardinal Mazarin, ne reçut point toute la ſatisfaction qu'il demandoit, & déclara que de ce moment ſes ſervices étoient finis, & qu'il ne vouloit plus commander l'armée d'Italie (1). Ce ne fut qu'un an après, qu'à la ſuite des informations faites contre Saint-Aunais à Pignerol, le Prince Thomas, s'intéreſſant toujours au ſort de ce priſonnier, renouvella ſes ſollicitations, répondit de la fidélité de l'accuſé, dont il obtint l'élargiſſement, qui ne fut cependant accordé à Saint-Aunais qu'à condition qu'il iroit à Turin préſenter ſes reſpects au Duc, le remercier de ſes bontés, & le prier d'excuſer ſon indocilité paſſée, & ſon indiſcrétion.

Reſſentiment & plaintes du Prince Thomas.

Toutefois, quelque ſatisfait que le Prince Thomas fut des égards qu'il croyoit que la Cour de France avoit eus à ſa recommandation, ce n'étoit cependant point à lui que Saint-Aunais étoit redevable de la liberté; mais à la haine que le Cardinal Mazarin avoit alors pour les Princes de Condé & de Conti & pour le Duc de Longueville, qu'il avoit formé le projet de faire arrêter. Le Prince de Condé en vouloit beaucoup à Saint-Aunais, qui à ſon tour ſe plaignoit hautement de ce Prince (2). Le Cardinal recherchoit avec beaucoup d'empreſſement alors tous ceux qui s'étoient déclarés, bien ou mal-à-propos contre les Princes, & ce fut par cette ſeule conſidération qu'il rendit la liberté au Marquis de Saint-Aunais. Mais ce fut cet empreſſement de la Cour de France à accueillir les ennemis des chefs des frondeurs, qui excitant ceux-ci à de nouvelles entrepriſes répandirent une ſeconde fois le trouble & le déſordre dans le Royaume. Les mouvemens de rébellion qui agiterent la province de Bourgogne, où le Prince de Condé gouvernoit, engagerent le Roi à ſe rendre dans cette province avec ſa Cour, & ſuivi d'une partie de ſes troupes. Charles-Emanuel envoya au jeune Monarque un Ambaſſadeur, avec ordre de renouveller les aſſurances & les offres de zele & de ſervice faites il y avoit quelques mois, par le Souverain de Savoie, dans des tems également orageux. Cet Ambaſſadeur étoit encore chargé de rendre compte à la Cour des preſſantes inſtances que l'Electeur de Baviere faiſoit pour la concluſion du mariage de Ferdinand-Marie ſon fils, avec la Princeſſe Adelaïde, troiſieme fille du feu Duc Victor-Amé. Il eſt vrai qu'Adelaïde avoit été propoſée, il y avoit quelques années, en mariage au Roi de France; mais l'Ambaſſadeur avoit ordre de repréſenter que n'y ayant nulle apparence que cette affaire pût avoir lieu, ſoit à cauſe de la grande jeuneſſe du Roi, ſoit à cauſe des troubles qui bouleverſoient le Royaume, ſoit enfin, parce que le mariage de ce Monarque avec la fille du Duc d'Orleans, dont il avoit été déja parlé, ſeroit vraiſemblablement une des conditions de la paix qui ſeroit rendue à la France, il paroiſſoit naturel que le Conſeil de Savoie préférât à une alliance incertaine, une union deſirée par l'Electeur de Baviere, & qui, à tous égards étoit fort avantageuſe (3). Ces repréſentations parurent fondées à Mazarin, & à la

Nouveaux troubles en France.

(1) Paradin. Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Savoie.*
(2) *Hiſtoire de la Fronde. Hiſtoire de France.* Guichenon. Paradin.
(3) *Extr. Chronol. de l'Hiſtoire de Savoie.* Paradin. *Hiſt. de Savoie.*

Digitized by Google

Cour de France; ainſi, ſoit qu'on penſât dès-lors au mariage du Roi avec la fille du Duc d'Orléans, ſoit par le deſir d'obliger le Duc de Savoie, l'Ambaſſadeur obtint le conſentement qu'il étoit venu demander, & la Princeſſe Adelaïde, fut peu de tems après, unie au Prince Ferdinand-Marie: alliance d'autant plus importante pour le Duc Charles-Emanuel, que ſi elle n'éteignoit entiérement, du moins elle affoibliſſoit beaucoup la haine de la maiſon Impériale pour celle de Savoie, à laquelle ce mariage donnoit un nouveau degré de puiſſance qui la mettoit en état de ſoutenir avec le plus grand avantage ſes droits & ſes prétentions contre le Duc de Mantoue (1).

Sect. V. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1630-1660.

Mariage d'Adelaïde de Savoie avec le Prince Ferdinand-Marie, fils de l'Electeur de Baviere.

Cependant le Cardinal Mazarin confia le commandement de l'armée d'Italie au Marquis d'Uxelles, en qualité de Lieutenant-général, ſous le Prince Thomas, qui pourtant ne voulut point remplir les fonctions de Général, parce que l'armée françoiſe étant très-foible, il ne crut pas pouvoir avec ſi peu de forces entreprendre rien de bien important. L'armée eſpagnolle, infiniment plus conſidérable que celle de France & de Savoie réunies, avoit au nombre de ſes Chefs un Général habile, & qui, par ſes ſuccès paſſés, faiſoit eſpérer les plus grands avantages; Dom Juan d'Autriche étoit ce Général; il parut ſe diſpoſer à aſſiéger Porto-Longone; & la crainte qu'il ne formât quelqu'entrepriſe ſur Nice, engagea le Duc de Savoie, à raſſembler pour la défenſe de cette place beaucoup de troupes, ſous les ordres du Comte de Monaſterol, Gouverneur de la citadelle de Nice; le Comte prit les ſoins les plus actifs, ſe prépara à la plus vigoureuſe réſiſtance, & remplaça avec diſtinction dans ces circonſtances critiques, le Prince Maurice, à qui l'âge & les infirmités ne permettoient plus les opérations & les fatigues de la guerre (2).

Le Marquis d'Uxelles paſſe en Italie. 1638.

L'armée françoiſe n'entra que fort tard en campagne; elle paſſa le Pô, & s'avança vers Stropiana, dans le deſſein de pouſſer juſqu'à Romagnan: à peine elle étoit en marche qu'on apprit que le Comte Galéas Trotty, Lieutenant-général de la cavalerie milanoiſe, venoit de ſurprendre les fauxbourgs de Ste. Marthe & du fort de St. Pierre d'Aſti. Cette entrepriſe avoit été faite avec tant de célérité, avec tant de ſuccès, que la garniſon-chargée de la défenſe de ces bourgs, avoit été écraſée, & en très-grande partie, maſſacrée par les aggreſſeurs, avant que de pouvoir s'oppoſer à cette ſurpriſe. Il eſt vrai que le Comte de Morette, Gouverneur d'Aſti, au premier bruit de l'attaque, accourut, ſe retrancha avec le peu de ſoldats & d'officiers qui lui reſtoient, dans le bourg de Ste. Marie, ſe défendit avec la plus grande valeur, ſoutint glorieuſement tout l'effort des ennemis, & donna par l'opiniatreté de ſa réſiſtance, le tems à la nobleſſe des environs & à la garniſon de Villeneuve d'Aſti, d'accourir à ſon ſecours (3). En même-tems le Duc Charles; le Comte de Piozaſque, Capitaine de cuiraſſiers avec ſa compagnie; le Marquis de Ville, ſuivi de quatre cens chevaux; le Comte de Verrue, avec le reſte de la cavalerie Piémontoiſe; & le Marquis d'Uxelles, à la tête de l'armée françoiſe.

Surpriſe des Fauxbourgs d'Aſti par les Eſpagnols.

Réſiſtance des aſſiégés & ſecours qui leur ſont envoyés.

(1) Idem. Guichenon. *Hiſt. Général. de la Roy. Maiſ. de Savoie.*
(2) Botero. Guichenon. Burtet.
(3) Paradin. *Extrait Chronol. de l'Hiſt. de Sav.*

Digitized by Google

SECT. V. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont. 1630-1662.*

Le Marquis de Ville arriva ſous les murs d'Aſti, au moment où un parti des troupes aſſiégées eſcarmouchoit avec les Eſpagnols. A ſon approche, les aſſiégeans, ſe retirerent ſous le canon du fort de St Pierre, &, de crainte d'y être attaqués, ils paſſerent au-de-là du ruiſſeau de Verſa, abandonnant le fort, rempli de munitions. Le Comte de Morette profitant de ce premier avantage, fit ſortir Ville, Maréchal de bataille, qui, à la tête de quelques officiers, & de pluſieurs habitans d'Aſti, alla attaquer les Eſpagnols avec tant de vivacité, qu'il força leurs barricades, les chaſſa entiérement du bourg, & les força de rendre par capitulation le fort St. Pierre. Ainſi, l'armée eſpagnolle contrainte de s'éloigner d'Aſti, qu'elle avoit preſque vu tomber en ſa puiſſance, ſe retira fort précipitamment du côté de Livorne & Bianza, tandis que le Marquis d'Uxelles conduiſit ſes troupes aux environs de Montechiaro & de Verrue, d'où paſſant le Pô, il alla camper à Mazin, Montnivell & Mallione, poſtes importans, mais ſi difficiles à garder, que le Marquis de Caracene réſolut de l'y attaquer, étant le plus fort par le nombre de ſes troupes & par la formidable artillerie qui les ſuivoit (1). Il ne tarda point à exécuter ce projet, & commença cette entrepriſe par le poſte de Montnivell, occupé par le Marquis de Ville; mais cette premiere attaque ne fut rien moins qu'heureuſe; le Marquis de Ville ſoutint très-courageuſement le choc des aggreſſeurs, & fut ſi promptement ſoutenu par quelques troupes des autres places, que les Eſpagnols ne voyant aucune apparence de ſuccès, ſe retirerent, & allerent commencer une nouvelle attaque au poſte de Mallione: mais ils y furent plus malheureux encore, & malgré la force de leur artillerie, ils furent repouſſés avec beaucoup de perte, & tant de déſavantage, qu'ils ne ſongerent plus qu'à s'éloigner. Le Marquis d'Uxelles craignant qu'elles n'allaſſent former quelqu'entrepriſe ſur Yvrée, s'approcha pour les prévenir, de Bolingho & de Birolo. Il eût été facile aux ennemis d'empêcher cette marche, mais ils n'oſerent point s'oppoſer aux François; ils prirent, au contraire, une route oppoſée, allerent à Ropolo & à Bielle; d'où, après quelques jours de repos, ils paſſerent dans le Montferrat: ils y furent ſuivis fort peu de tems après par les troupes de Savoie & de Piemont, qui y prirent leurs quartiers d'hiver, tandis que l'armée françoiſe rentra en France pour y paſſer auſſi l'hiver (2).

Retraite précipitée des Eſpagnols.

Fin de cette Campagne peu avantageuſe aux Eſpagnols.

Pendant que le Duc de Savoie s'occupoit dans ſes états du ſoin de diriger les opérations de la guerre, le Baron de Greſy, Ambaſſadeur en Suiſſe, après avoir ſurmonté les obſtacles que l'Eſpagne & ſes partiſans ne ceſſoient de lui ſuſciter, parvint enfin à terminer ſa négociation, & à conclure à Lucerne, avec les ſix Cantons catholiques, un nouveau traité, dont les principales (3) conditions furent „ que la ligue ne ſeroit que défenſive; qu'elle dureroit pendant la vie de Charles-Emanuel & quatre ans après ſa mort; que dans „ le cas où il ſurviendroit quelque déſunion entre les ſix Cantons catholiques, „ le Duc de Savoie pourroit, ſans en être prié, par aucun des Cantons, ſe „ rendre leur médiateur & les raccommoder: que ni le Duc, ni aucun des „ ſix

Traité de Ligue entre les ſix Cantons Catholiques & le Duc de Savoie. 1651.

(1) Botero. Paradin. *Hiſtoire de Savoie.*
(2) Buttet. Guichenon. *Extrait Chronol. de l'Hiſtoire de Savoie.*
(3) Guichenon. *Hiſt. Général. de la Roy. Maiſ. de Sav.* Buttet.

Digitized by Google

„ ſix Cantons ne pourroient donner leur protection, ni droit de bourgeoiſie „ aux ſujets de leurs confédérés: que les habitans de Genève ne ſeroient point „ reçus ſous la protection d'aucun des ſix Cantons, qu'auparavant les anciens „ différens entre le Souverain de Savoie & Genève, n'euſſent été entiérement „ terminés (1): qu'il y auroit toute liberté de commerce entre les confédé- „ rés, leurs pays & leurs ſujets: que le Duc entendoit comprendre dans la „ ligue, le Pape & le S. Siege Romain, l'Empereur & l'Empire, les Rois „ de France & d'Eſpagne, ainſi que la République de Veniſe. De leur côté, „ les ſix Cantons comprirent auſſi dans la ligue, le Pape & le S. Siege, l'Em- „ pereur & l'Empire, le Roi de France, la maiſon d'Autriche, celle de „ Médicis & le grand-Duc de Toſcane".

Préparatifs des Eſpagnols.

Pendant l'hiver, les Eſpagnols avoient fait les plus grands préparatifs, & ils ne ſe propoſoient pas moins que la conquête du Piemont: cette invaſion étoit en effet d'autant plus à craindre, que le Roi de France n'avoit pû envoyer que fort peu de troupes en Italie: encore même ces troupes étoient-elles ſans Général, parce que le Marquis de Saint-Aunais étant encore priſonnier, le Prince Thomas irrité contre le Cardinal Mazarin, refuſoit obſtinément de ſe charger du commandement de l'armée: d'ailleurs, il n'étoit point fâché d'avoir ce prétexte de s'abſtenir de commander, ne jugeant pas qu'il fut poſſible d'entreprendre, avec d'auſſi foibles ſecours, rien de conſidérable. Le Duc Charles-Emanuel mit fin à cet embarras, & confia le commandement au Marquis de Ville, Commiſſaire-général de la cavalerie, & récemment élevé au grade de Maréchal des camps & armées du Roi. Le Marquis de Ville répondit aux eſpérances du Duc; il ſe mit en campagne & ſe ſaiſit de la Roque-Grimaldy, dans le deſſein d'y faire ſubſiſter ſes troupes aux dépens de l'ennemi, d'y attirer les Eſpagnols, & par cette diverſion, de les éloigner du Piemont (2). Il ne réuſſit qu'en partie, ſes troupes à la vérité, trouverent fort abondamment des ſubſiſtances aux environs de la Roque-Grimaldy; mais cette diverſion ne changea rien aux opérations méditées par les Eſpagnols. Au contraire, le Marquis de Caracene, bien loin de ſonger à s'éloigner du Piemont, inveſtit Coſtigliole, & obligea le Marquis de Ville de revenir ſur ſes pas & de s'avancer d'Albe, pour laquelle il craignoit.

Priſe de la Roque Grimaldy par les François.

Ce n'étoit pourtant point à cette place que Caracene en vouloit; car auſſitôt qu'il ſe fut rendu maître de Coſtigliole, il alla précipitamment ſe rendre ſous les murs de Montcalier, près de Turin, laiſſant entre lui & les lieux occupés par les garniſons eſpagnolles, un pays fort étendu, & des places très-fortes, telles que la ville d'Aſti, celle d'Albe & Ville-neuve. Le Marquis de Ville qui n'avoit point prévu cette marche rapide, ne put s'y oppoſer, ni la retarder, ni attaquer les Eſpagnols; ſon armée étoit pour cela trop foible, & il ne put que ſuivre de loin les ennemis, dont on redoutoit avec raiſon la force & les progrès, lorſque le Marquis de S. André Montbrun arriva de France, en qualité de Lieutenant-général, ſuivi de nouvelles troupes, & prit le commandement de l'armée (3).

(1) Simler. *De Reb. Helvet. Hiſtoire des Ligues & des Guerres de la Suiſſe.*
(2) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.* Botero.
(3) Buttet. Paradin. *Hiſt. de Savoie.*

Digitized by Google

SECT. V. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1630-1660.

Le Marquis de Montbrun conduit en Piemont de nouvelles troupes françoiſes.

L'arrivée de Montbrun ranima les eſpérances du Duc; mais il s'en falloit bien encore que toutes les craintes fuſſent diſſipées: en effet, on ne pénétroit point les deſſeins de Caracene, & l'idée générale étoit qu'il attaqueroit Pignerol, qui ſe trouvoit alors preſque ſans défenſe, & auſſi dépourvu de munitions que de ſoldats. La Ducheſſe de Savoie craignit auſſi pour Carmagnole & pour Quérasque, en auſſi mauvais état que Pignerol. Allarmée pour ces places, elle demanda au Prince Thomas d'y jetter du ſecours, & de tâcher par toute ſorte de moyens de les garantir des dangers qui les menaçoient. Mais le Prince Thomas, qui, malgré toutes les attentions que la Cour de Savoie avoit pour lui, conſervoit toujours ſon caractère ſoupçonneux, imagina que le Marquis de Caracene, d'intelligence avec la Ducheſſe Catherine, n'étoit venu que dans le deſſein de s'emparer de la citadelle de Turin. Rempli de cette fauſſe idée, bien loin de conſentir à la demande de la Ducheſſe de Savoie, & croyant rendre à la France le plus important des ſervices, il jetta toutes ſes troupes dans cette citadelle, & pendant que les Eſpagnols attaquoient Mont-callier, il ſe promena lui-même à cheval pendant toute la nuit, ſous les murs de ce fort; & tandis qu'il regardoit de tous côtés, pour voir s'il ne découvriroit point les troupes eſpagnolles, il tomba dans un foſſé profond, & ſe bleſſa fortement à la jambe (1). L'inutilité de la garde qu'il avoit montée lui-même, ni ſa chute, ni les avis qu'il reçut de l'entrepriſe de Caracene ſur Montcallier, ne le détromperent point: il ſoutint toujours que, d'accord avec la Ducheſſe de Savoie, les Eſpagnols n'étoient venus que dans le deſſein de ſe ſaiſir de la citadelle de Turin: ſon obſtination à cet égard fut telle, que la Ducheſſe ne douta point qu'il ne répandît ce bruit pour la rendre odieuſe à la France, autant qu'il affectoit lui-même de ſe rendre néceſſaire à cette Couronne. Quoiqu'il en ſoit, la Ducheſſe, peu allarmée de ces ſoupçons, ne s'occupa que des moyens de mettre Turin à l'abri du ſiege prochain dont cette capitale paroiſſoit menacée. Afin d'en tenir les ennemis éloignés, elle envoya des troupes à Carmagnole & à Quérasque, pour en fortifier les garniſons.

Fauſſe idée du Prince Thomas.

Sages meſures par la Ducheſſe pour la défenſe de Turin.

La Ducheſſe Catherine avoit jugé avec beaucoup de juſteſſe des projets de Caracene, qui ne ſe fut pas plutôt rendu maître de Montcallier, qu'ignorant les ſecours amenés par Montbrun, & ſe perſuadant que la crainte des armes eſpagnolles & le déſir de conſerver Turin engageroient le Duc à recevoir la paix aux conditions qu'il plairoit à l'Eſpagne de lui impoſer, envoya menacer ce Souverain de la ruine de Turin & du Piémont, s'il ne ſe hâtoit de renoncer à l'alliance des François, & de ſe déclarer pour l'Eſpagne. Ces menaces n'en impoſerent point à Charles-Emanuel, ni à la Ducheſſe ſa mere, & toute la réponſe que reçut l'envoyé de Madrid fut qu'on ne ſe laiſſoit point intimider par de vaines menaces; qu'on ne craignoit, ni pour Turin, ni pour le Piemont, & que le Duc de Savoie ne vouloit abſolument point ſéparer ſes intérêts de ceux de la France (2). Le Marquis de Caracene s'étoit attendu à une toute autre réponſe, & ne comptant point réuſſir dans ſes projets ſur Turin, informé d'ailleurs, de l'armée de Mont-

(1) Botero. Paradin. Guichenon. *Hiſt. Général. de la Roy. Maiſ. de Savoie.*
(2) Botero. *Extrait. Chronol. de l'Hiſt. de Savoie.*

Digitized by Google

brun, il prit le parti de la retraite, conduisit son armée dans le Montferrat, & delà dans le Milanez.

Sect. V. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1630-1660.

Cependant le Prince Thomas dont les soupçons injustes & les propos injurieux à la Duchesse, avoient rendu la présence peu agréable à la Cour de Turin, passa en France, dans la vue de s'y rendre utile à la Reine sa parente, les circonstances lui étoient alors d'autant plus favorables, que la défection du Prince de Condé, laissoit à la cour des dignités éminentes & des charges importantes à remplir. La Reine fit au Prince Thomas l'accueil le plus distingué, lui donna sa confiance, & le mit à la tête du Conseil du Roi, pendant l'absence de Mazarin, que la haine publique avoit forcé de se retirer; mais quoique éloigné, Mazarin gouvernoit toujours l'état avec la même autorité (1). Le Prince Thomas remplit avec autant d'activité que d'intelligence les fonctions de Chef du Conseil; titre que cependant il eut la modération de ne vouloir accepter, qu'autant que le Cardinal Mazarin y consentiroit. Quelque tems après le départ de ce Prince pour la France, on reçut à Turin la nouvelle de la mort de l'Electeur de Baviere, & de l'événement du Prince Ferdinand-Marie à cet Electorat. La Princesse Adelaïde de Savoie, dont le mariage avoit été arrêté quelque mois auparavant avec le nouvel Electeur, étoit encore en Piemont, où elle attendoit le tems fixé pour son départ (2). Ce départ ne fut point retardé; le Comte Curtio, Ambassadeur de Ferdinand-Marie, vint à Turin pour recevoir & conduire en Baviere la Princesse Adelaïde, & comme il falloit nécessairement, que la jeune Electrice passât par l'Etat de Milan, le Roi d'Espagne envoya ordre au Marquis de Caracene, de la recevoir comme l'épouse d'un Prince, proche parent du Monarque d'Espagne, & de prendre prétexte de cet événement, pour ménager une treve entre les deux années. Caracene affecta le plus grand empressement à se rendre à ces ordres, & la treve fut conclue.

Les Espagnols se retirent dans le Milanez.

Départ de la Princesse Adelaïde pour la Baviere.

Treve en Piemont. 1652.

Sur la foi de cet armistice, les troupes de France & de Savoie suspendirent toutes les hostilités; mais Caracene pensant moins noblement, où entraîné par le desir ambitieux de se signaler par quelqu'action d'éclat, entreprit de s'emparer de Trino (3); & il crut le succès de cette tentative d'autant plus aisé, que la garnison de cette place étoit fort peu considérable; il étoit même persuadé que la plupart des officiers & des soldats, iroient passer la journée à Turin, à cause de la fête du S. Suaire; ce fut aussi ce jour qu'il choisit pour faire investir Trino par sa cavalerie: il se mit en marche après avoir pris toutes les précautions qu'il jugea les plus propres à couvrir son dessein, ordonna à son infanterie, de venir le joindre avec l'artillerie, aussi-tôt que l'on apprendroit que la place étoit investie. Les premieres opérations de cette entreprise réussirent au gré du Marquis de Caracene, que la sécurité des troupes de France & de Savoie favorisoit d'autant plus, qu'elles étoient fort éloignées de s'attendre que l'on violeroit la treve par de telles hostilités. Le Comte Curtio même persuadé, comme l'étoient tous les officiers du Piemont, de l'observation exacte de la foi jurée, venoit

Entreprise de Caracene pendant la treve.

Siege de Trino.

(1) *Hist. de la Fronde. Hist. de la Minorité de Louis XIV.*
(2) Buttet. Guichenon. *Histoire Générale de la Roy. Maif. de Savoie.*
(3) Botero. Buttet. Paradin. *Hist. de Savoie.*

Digitized by Google

SECT. V. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1630-1660.

tranquillement pour accompagner la jeune Electrice de Baviere, & ce ne fut qu'à Milan qu'il apprit avec étonnement la nouvelle du siege de Trino, & l'infidélité manifeste de Caracene, aux fermens par lesquels il s'étoit lié par ordre du Roi d'Espagne. Le Comte en témoigna sa juste indignation au Gouverneur de Milan, qui, trop engagé pour se désister de son entreprise, poursuivit son projet, & pressa vivement le siege de Trino, qui ne pouvant être secouru par l'armée françoise, ni par celle de Savoie, fut contraint de se rendre (1).

Caracene s'empare de Trino, Crescentin & le Fort de Mazin.

Le Gouverneur de Milan qu'un tel succès eût dû faire rougir, en fut, au contraire, si fort enorgueilli, que comptant avoir fixé la fortune & la victoire sous ses drapeaux, il poursuivit sa course, & en moins de huit jours se rendit maître des châteaux de Mazin & de Crescentin. Pendant cette expédition l'Abbé de Verrue, homme d'état fort estimé, avoit renoué avec le Marquis Vercellin Visconti, les négociations de paix entre l'Espagne & la Savoie, interrompues depuis près d'un an, & recommencées alors de l'aveu du Roi de France, qui, trop occupé à appaiser les dissentions civiles qui désoloient son Royaume pour envoyer des secours en Italie, & craignant devoir Casal passer au pouvoir des Espagnols, consentoit volontiers à la paix, ou du moins désiroit qu'il y eût une treve entre l'Espagne & le Piemont. Visconti parut se prêter aux propositions de l'Abbé de Verrue, & d'après les foibles objections qu'il faisoit, on ne doutoit point que l'intention de la cour d'Espagne ne fut de terminer cette guerre (2). Mais ces flatteuses espérances s'évanouirent, & l'on connut bien-tôt que ces bonnes dispositions du Ministre Espagnol, n'étoient qu'un artifice qui couvroient les desseins les plus pernicieux & les vues les moins pacifiques.

Le Duc de Savoie est trompé par de fausses apparences de négociation de paix.

En effet, dans le même tems qu'on se jouoit de la bonne foi de l'Abbé de Verrue, le Marquis de Caracene négocioit secrétement avec le Duc de Mantoue, & le disposoit à chasser les François de Casal & à y recevoir garnison espagnolle. Cette négociation réussit au gré de Caracene, qui, dès ce moment ne voulut plus entendre parler de traité, ni de treve avec la Savoie. Le Duc de Mantoue ébloui de l'apparente prospérité des Espagnols, fatigué d'ailleurs de la guerre, & espérant pouvoir garder désormais la neutralité entre les deux couronnes, reçut Dom Gonzague à la tête d'un corps de troupes espagnolles dans Casal, & obligea St. Ange qui faisoit, en l'absence du Marquis de Montpesat, les fonctions de Gouverneur, de se retirer dans la citadelle (3). S. Ange n'y fut pas plutôt renfermé, que la citadelle fut bloquée par le Marquis de Caracene. Le Duc Charles-Emanuel II, informé de cet événement, offrit de puissans secours à S. Ange, qui les refusa, assurant qu'il avoit plus de forces qu'il ne lui en falloit pour repousser Caracene & les Espagnols. Ces brillantes promesses ne furent point remplies, &, soit défaut d'habileté, soit défaut de fidélité, dès le onzieme jour du siege, la citadelle se rendit; quelque diligence qu'eût fait le Comte de Verrue pour venir secourir les assiégés. Il arrivoit aux portes de Casal lorsqu'il apprit la réduction de la Citadelle.

Prise de la Citadelle de Casal.

(1) Butret. Guichenon. *Hist. Génér. de la Roy. Maif. de Savoie.*
(2) Botero. Paradin. *Hist. de Savoie.*
(3) Idem. *Extr. Chron. de l'Hist. de Savoie.*

Irrité de la perte d'une place aussi importante, le Comte de Verrue se dédommagea en partie par la prise de Crescentin & du château de Mazin (1), qu'il recouvra malgré tous les efforts des Espagnols.

Quelqu'avantageux néanmoins que fut le recouvrement de ces deux places, il ne réparoit pas à beaucoup près, la perte de la ville & du château de Cazal; conquête qui mettoit une supériorité décidée du côté de l'Espagne, quoique le Gouverneur de Milan eut remis cette ville, ainsi que la citadelle, au Duc de Mantoue, en exécution du traité conclu entr'eux. Il sembloit donc qu'il n'y avoit qu'une armée aguerrie & nombreuse, qui pût ramener du côté des François & du Duc de Savoie la fortune, qui depuis quelque tems paroissoit les abandonner; mais les troubles & les dissentions se soutenoient en France avec trop de vivacité, pour que le Roi crut pouvoir diviser, ou affoiblir ses forces; ensorte que, quelques pressantes que fussent les demandes de Charles-Emanuel, la Cour de France ne fit passer en Piemont que le Comte de Quinsay, seul, & en qualité de Lieutenant-général; comme si sa personne eût suffi à réparer la perte de Cazal, dont la garnison fut mise partie à Pignerol, & partie dans la citadelle de Turin (2).

Le Comte de Quinsay passe sans Troupes en Piemont. 1652.

Charles-Emanuel, quoiqu'il n'eut que fort peu de troupes, ne voulut cependant pas permettre aux Espagnols d'étendre dans le Montferrat leurs contributions, aussi avant qu'ils se l'étoient proposé: il les contraignit de s'arrêter & de menager les habitans de ce pays. Caracene indigné de cet obstacle, jura de se venger, envoya son armée dans le Duché de Piemont, & fit piller & dévaster Ciglian, terre considérable, qui appartenoit au Marquis de Ville. Irrité de cette invasion, le Duc permit au Marquis, encore plus ulcéré, de se venger lui-même avec tout autant de rigueur qu'il le jugeroit à propos. De Ville, à la tête d'un petit corps d'infanterie, soutenu par cinq cens chevaux, fondit sur les possessions des ennemis, & surprit le bourg de Sézia, qu'il mit à feu & à sang, après que ses soldats y eurent fait un très-riche butin. Ils songeoient à porter encore plus loin leurs ravages, lorsqu'ils apprirent que la cavalerie espagnolle rassemblée entre Novarre & Vercel, se disposoit à passer la Doyre & à saccager le pays. Le Marquis de Ville, ramena sa troupe entre Vercel & Saintya, afin de s'opposer plus facilement aux entreprises des Espagnols. De son côté le Comte de Quinsay ne put trouver encore l'occasion de se signaler, & par ordre de la cour de France, il restitua Verrue au Duc, en exécution des traités par lesquels la France avoit promis de rendre cette place (3).

Prise de Sezia par le Marquis de Ville.

On s'étoit attendu aux plus vives hostilités de la part des Espagnols; cependant le Marquis de Caracene, parut peu disposé à profiter de sa supériorité, & il se contenta de s'approcher de Vercel. Quinsay qui l'observoit, logea sa petite armée à Fontaner & à Pallazuol près de Trino. Quelque tems après, Caracene passa le Pô, & s'avança du côté de Cazal. Le Général François joignant ses troupes à celles du Duc de Savoie, prit la route de Gonon, & entra dans la vallée de Grana, dépendante du Monferrat. Les habitans ab-

(1) Buttet. Guichenon Paradin. *Histoire de Savoie.*
(2) Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.* Botero.
(3) Buttet. Paradin. *Hist. de Savoie.*

Digitized by Google

SECT. V. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1630-1660.

armés, envoyerent prier le Gouverneur de Milan de repaſſer le Pô, & de s'avancer du côté de St. Germain, eſpérant que ſon approche obligeroit le Comte de Quinſay de ſortir du Montferrat. Charles-Emanuel intéreſſé à éloigner la guerre de ſes états, perſuada au Comte de Quinſay d'entrer dans le Milanez, en même-tems que les Eſpagnols paſſeroient dans le Montferrat.

Les François entrent dans le Milanez.

Cette marche eut tout le ſuccès qu'on en avoit attendu. Quinſay traverſa le Taner, prit & pilla Serravalle dans le Tortonnois, & s'étendit dans l'Etat de Milan (1). Caracene ſe hâta de revenir ſur ſes pas dans le deſſein de s'oppoſer aux François, qui trop inférieurs en forces, pour tenter le haſard d'une bataille, ſe retirerent du côté de Nice-de-la-Paille, & ſe logerent à Gonon & à St. Martin, en déçà de Taner, tandis que les Eſpagnols ſe portoient ſur la rive oppoſée.

Tout ce que les François pouvoient faire, étoit de ralentir par leur marche & leurs habiles diverſions, le progrès des armes ennemies: mais au moment où l'on eſpéroit le moins de recevoir du ſecours, le Maréchal de Grancey, à la tête de quelques troupes, paſſa les monts, & vint prendre le commandement de l'armée françoiſe. Ces nouvelles troupes réunies à celles de Quinſay & à l'armée du Duc, Grancey s'avança vers Annone, dans le deſſein de paſſer dans le Montferrat. Caracene inſtruit de cette marche, réſolut de s'y oppoſer & vint à la Roquette, afin de ſe rendre au-de-là du Taner. Grancey, pour empêcher ce paſſage, envoya ſur la rive oppoſée une compagnie de chevaux-légers; mais elle étoit trop foible pour une telle opération, & elle fut entiérement défaite; enſorte qu'une partie de l'armée de France & de Piemont, s'approchant de la Roquette, pendant que le reſte gardoit le paſſage du Taner, le combat s'engagea bientôt, fut très-vif & fort meurtrier des deux côtés; la cavalerie eſpagnolle fut enfoncée & miſe en fuite, l'infanterie ſe ſoutint & ne put être ébranlée: la nuit ſeule mit fin à ce combat, la victoire demeura indéciſe, & les deux armées reſterent encore quelques tems chacune dans ſon poſte, ſans tenter aucune nouvelle entrepriſe (2).

Combat de la Roquette.

Grancey aimant mieux faire ſubſiſter ſes troupes ſur les terres des ennemis, que dans les états du Duc, s'avança dans le deſſein de les loger à Gatinara & à Romagnan; mais Caracene, dans la vue de rompre ce projet, vint paſſer le Pô à Cazal; enſorte que les troupes françoiſes & celles du Duc furent contraintes de ſe loger à Lenta & à Giſlarengo ſur le bord de la Séria. Ces poſtes étant à tous égards, auſſi incommodes que ceux de Gatinara & de Romagnan, occupés par les Eſpagnols étoient avantageux; le Baron de S. Maurice propoſa une treve de quarante jours, à condition que les François iroient ſe loger dans le Montferrat, au-de-là de la Sture. Caracene accepta cette propoſition, & la treve fut conclue: mais peu de jours après les troupes françoiſes ne trouvant plus de fourrages dans les lieux où elles s'étoient retirées, demanderent vivement d'être amenées en France. Grancey qui prétendoit avoir des ordres du Cardinal Mazarin, de reſter en Piemont, fit de preſſantes inſtances auprès du Duc, pour y loger l'armée. Charles Emanuel ne voulut point y conſentir, & Grancey, piqué du refus, ordonna à ſes troupes de ſor-

Treve de quarante jours.

(1) Botero. *Extrait Chronol. de l'Hiſt. de Savoie.*
(2) Paradin. Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.*

Digitized by Google

tir du Montferrat, & il les conduiſit en Piemont. Le Duc indigné de ce procédé, envoya l'Abbé Amoretty à la cour de France pour ſe plaindre de la conduite du Maréchal, & en demander ſatisfaction. Grancey ne fut point approuvé; &, vraiſemblablement par ordre du Cardinal Mazarin, il demanda au Duc de lui laiſſer prendre ſes quartiers dans les vallées de Luzerne & de S. Martin, ſa demande lui fut accordée; mais il eut beaucoup de peine à ſe loger dans ces vallées, dont les habitans n'étoient point du tout accoutumés à recevoir des troupes. Heureuſement pour Grancey, la cour de France lui envoya ordre de faire paſſer en Dauphiné toute ſa cavalerie avec une partie de l'infanterie; de maniere qu'il ne reſta qu'un petit corps de troupes dans les vallées de S. Martin & de Luzerne (1).

Sect. V. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1630-1460.

Les Troupes Françoiſes paſſent en Dauphiné.

La campagne ſuivante ne fut avantageuſe à aucun des deux partis: il ne ſe fit rien de bien important de côté ni d'autre: les Eſpagnols mirent très-peu d'activité dans leurs opérations; les François commencerent fort tard les hoſtilités; le Maréchal ne ſe rendit en Piemont qu'à la mi-Août, & ce ne fut que quelques jours après, que voulant paſſer la Bormida, les Eſpagnols entreprirent de leur diſputer le paſſage; mais après un combat qui leur fut très-déſavantageux, ils furent eux-mêmes contraints de ſe retirer; & les François ſe jetterent dans les terres du Milanez, de l'Empire & du Montferrat, à deſſein d'y paſſer l'hiver. Mais le Maréchal de Grancey prit tout-à-coup la réſolution de retourner en France avec ſes troupes, malgré les preſſantes inſtances du Prince Thomas qui étoit en Piemont, dans la vue de faire contre les Eſpagnols quelqu'importante entrepriſe (2).

Combat de Bormida. 1654.

Le départ des François fit concevoir de grandes eſpérances au Marquis de Caracene, qui étant informé d'un projet de mariage du Prince Alphonſe, fils aîné du Duc de Modene avec l'une des nieces du Cardinal Mazarin, & ne doutant point que l'alliance du Duc de Modene avec la France, ne fut inévitablement la ſuite de ce mariage, preſſa ce Souverain de déſarmer, & lui fit demander avec hauteur ſes propres enfans en ôtage, & des places en dépôt, pour répondre de ſa fidélité aux engagemens qu'il avoit pris avec le Roi d'Eſpagne. Ce ton impérieux revolta le Duc de Modene, qui ne croyant plus devoir garder des ménagemens, ſe déclara ouvertement pour le Roi de France, & abandonna le parti des Eſpagnols. Le Gouverneur de Milan enflammé du deſir de ſe venger, paſſa le Pô, entra dans le Modénois, & alla mettre le ſiege devant Reggio. Toutes ſes forces échouerent ſous les murs de cette place, la réſiſtance des aſſiégés le faiſoit déja balancer ſur le parti qu'il avoit à prendre, lorſqu'il apprit que Charles-Emanuel ſe déclarant pour le Duc de Modene, avoit donné ordre à toute ſa cavalerie de ſe jetter dans le Milanez. A cette allarmante nouvelle, Caracene leva précipitamment le ſiege, & ramena ſes Eſpagnols à la défenſe de ſon propre gouvernement, tandis que le Duc de Modene, de concert avec le Prince Thomas, fit des préparatifs, pour attaquer auſſi l'Etat de Milan du côté de Modene (3).

Le Duc de Modene ſe déclare pour la France. 1655.

(1) Buttet. Paradin. *Hiſtoire de Savoie.*
(2) *Extrait Chronol. de l'Hiſt. de Savoie.* Botero.
(3) Paradin. Guichenon. *Hiſt. Gen. de la Roy. Maiſ. de Savoie.*

Digitized by Google

SECT. V. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1630-1660.

Origine de la guerre des Barbets.

Une guerre nouvelle, & à laquelle les François, ni le Duc de Savoie n'avoient aucun ſujet de s'attendre, vint ſurprendre les effets de ces préparatifs, l'ambition & le fanatiſme ligués, allumerent le feu de cette guerre, funeſte à ceux qui l'exciterent: feu le Duc Emanuel-Philibert, quelque vif qu'eût été ſon zele, pour le catholiciſme, avoit été forcé d'accorder l'exercice de la Religion réformée aux habitans des vallées de Luzerne, de S. Martin, d'Angrogne & de la Pérouſe, que leur attachement outré au calviniſme fit très-mal-à-propos & fort injurieuſement ſurnommer les *Barbets*. Emanuel-Philibert ne pouvant leur interdire l'exercice de leur Religion, avoit ſeulement exigé d'eux, qu'ils conſtruiroient un fort à la Pérouſe; ſe propoſant d'en faire conſtruire lui-même un autre à Villars, afin de contenir ces peuples, en attendant qu'il put les faire convertir; & dans cette derniere vue, il les avoit encore obligés de ſouffrir qu'on célébrât la meſſe dans ces quatre vallées. Il eſt difficile que deux Religions profeſſées dans un auſſi petit pays, & par des habitans également ſuſceptibles de fanatiſme ſe ſoutiennent, ſur-tout lorſque la plus grande partie de ces habitans profeſſe l'une des deux Religions, à l'excluſion de l'autre, qui y eſt déteſtée. Auſſi, les conditions impoſées par Emanuel-Philibert, ne tarderent-elles point à être enfreintes. Charles-Emanuel I, ſucceſſeur d'Emanuel-Philibert, étoit trop occupé à ſe défendre contre une foule de puiſſans ennemis, pour ſonger ſeulement à faire exécuter les conditions impoſées par ſon prédéceſſeur; & les habitans des quatre vallées, enhardis par Leſdiguieres qui ſuivoit la même doctrine, ſe porterent contre les catholiques à de puniſſables excès (1). Cependant le Duc Charles-Emanuel étant enfin venu à bout de ſe remettre en poſſeſſion de ſes états, les calviniſtes des quatre vallées, craignant la colere de leur Souverain irrité, vinrent le fléchir par leurs ſoumiſſions; &, par une indulgence qu'ils n'oſoient eſpérer, ils ne furent condamnés qu'à conſtruire à leurs dépens deux forts, & à ſouffrir le rétabliſſement du catholiciſme dans tous les lieux d'où ils l'avoient banni.

Intolérance & haine mutuelle des Catholiques & des Calviniſtes.

Ces Conditions, quoique peu onéreuſes, ne furent point remplies, & les *Barbets*, puiſque c'eſt ainſi qu'on les appelloit, acquirent des poſſeſſions & introduiſirent l'exercice de leur Religion dans quelques terres au-de-là de la Riviere de Pelice. Ces infractions & ces innovations donnerent lieu à de nouveaux ordres de la part de Charles-Emanuel; ſoit pour les obliger d'abandonner ces nouvelles acquiſitions, ſoit pour le rétabliſſement de la meſſe dans les vallées (2). Ces ordres furent également éludés; & l'impunité excitant les Barbets à de nouvelles entrepriſes, ils commirent tant d'inſolences, qu'en 1622, Charles-Emanuel fatigué de l'indocilité de ces ſujets rebelles, envoya chez eux trois mille hommes armés, avec ordre de démolir les temples du calviniſme, & de faire réparer tous les dommages cauſés par les ſéditieux. Cette commiſſion fut remplie dans toute ſon étendue, & le calviniſme fut entiérement extirpé des vallées de Suze & de Barceloneete.

Excès des Calviniſtes & rigueurs exercées contr'eux.

Victor-Amé, très-peu de tems après ſon avénement au Duché de Savoie, renouvella les édits de ſes prédéceſſeurs contre le calviniſme, chaſſa les Bar-

(1) *Extrait Chronol. de l'Hiſt. de Savoie.* Buttet.
(2) Botero. Paradin. *Hiſtoire de Savoie.*

Digitized by Google

Barbets de Cambillon, envoya, pour les convertir des miſſionnaires d'un zele fort actif, & même trop entreprenant dans quelques circonſtances; il tenta même, mais ſans ſuccès, de bannir entiérement le calviniſme de toutes ces vallées. Après le décès de Victor-Amé, la Régente Catherine, fit des nouvelles tentatives contre ces calviniſtes, rétablit malgré eux la meſſe dans pluſieurs endroits, fit faire le procès à l'un de ces miniſtres de ces vallées, qui fut condamné par contumace à être pendu, acheta des maiſons dans ces vallées, qu'elle changea en chapelles, & y envoya un eſſain de miſſionnaires, qui ne firent qu'aigrir les eſprits de ceux qu'on s'étoit propoſé de convertir (1).

Nouvelle violence des Calviniſtes & leur ſoumiſſion.

C'étoit aſſurément une très-louable entrepriſe que de vouloir ramener des hommes que l'on croyoit s'être égarés: mais pour les ramener, c'étoit un fort mauvais moyen que d'employer la violence, & de faire condamner des miniſtres au gibet. Auſſi les habitans des vallées d'Angrogne & de Bobbio, embraſés de fanatiſme, & ne reſpirant que vengeance, brûlerent les maiſons des miſſionnaires, & renverſerent les chapelles. Les calviniſtes de Villars ſuivirent cet exemple; & ce fut-là le ſignal des violences plus meurtrieres qui ſe commirent de part & d'autre. Car le Duc Emanuel II envoya ſix cens hommes ſous les ordres du Comte Todeſque, pour chatier les rebelles. Ceux-ci, par leur nombre, étoient beaucoup plus forts que la troupe de Todesque (2): cependant, ils conſentirent au rétabliſſement de la meſſe, à la réparation des dommages cauſés, & même à demander pardon de leurs excès au Duc, à condition qu'ils ne recevroient aucun étranger dans leurs vallées; qu'ils ne feroient aucun exercice de leur religion, au-de-là des limites qui leur étoient preſcrites, qu'ils ne s'oppoſeroient en aucune maniere aux miſſionnaires: & qu'à la premiere infraction de leur part, ils perdroient tous leurs privileges & toutes les conceſſions qui leur avoient été faites.

Nouveau ſoulévement des Calviniſtes, & ordonnance du Duc de Savoie.

Ces conditions douces, ou onéreuſes, furent acceptées par les Barbets; mais ils n'en remplirent aucune; au contraire, on les accuſa de nouveaux excès, & ſur-tout du meurtre du Curé de Fenil, que l'on trouva aſſaſſiné dans ſa maiſon. On leur reprocha encore d'avoir fait promener un Ane le jour de Noël, & de l'avoir accompagné tumultuairement au ſon des flûtes & des tambours: enfin, on les accuſoit de vouloir étendre le calviniſme, & d'avoir acheté dans cette vue des poſſeſſions dans le territoire de Briqueras. Sur ces accuſations le Duc envoya dans ces vallées André Guaſtaldo, Auditeur des comptes de la chambre de Turin, & il fut chargé d'ordonner aux acquereurs des fonds ſitués au-de-là des limites des vallées, de les vendre & ſe retirer dans trois jours ſous peine de la vie, & d'exécuter ſous la même peine les anciennes conventions (3). Les calviniſtes promirent d'obéir: mais quelques-uns d'entr'eux écrivirent à Genève pour demander avis ſur ce qu'ils avoient à faire, & s'ils devoient obéir, ou ſe ſoulever. Les miniſtres de Genève leur répondirent qu'ils n'avoient qu'un parti à prendre, & que ce parti étoit de ſe ſoumettre aux volontés de leur Souverain. Mais un

(1) *Il Diamante.* Botero. Buttet.
(2) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Savoie.* Paradin.
(3) Idem. *Extrait Chronol. de l'Hiſt. de Savoie.*

Digitized by Google

Genevois auſſi turbulent & auſſi fanatique, que ces miniſtres étoient modérés, écrivit fort imprudemment aux calviniſtes de la Pérouſe, qu'il penſoit tout différemment, & qu'en de telles occaſions le ſeul parti que l'on eût à choiſir, étoit de *montrer les dents au Loup*. Peu contens de la réponſe, des miniſtres de Genève, les habitans de ces vallées conſulterent les Cantons Suiſſes proteſtans, & ils n'en reçurent d'autre conſeil que celui de recourir aux bontés du Duc leur Souverain (1).

Aſſemblée & violente réſolution des Rebelles.

Ce n'étoit point là le deſſein des Barbets; ils ne s'adreſſerent au Duc, que pour lui demander la révocation de l'ordonnance de Guaſtaldo; ils lui envoyerent même des députés chargés, en apparence, d'accepter les conditions qui leur ſeroient propoſées; mais munis de procurations ſi défectueuſes, qu'on voyoit aiſément que le projet des calviniſtes étoit de les déſavouer auſſi-tôt qu'ils trouveroient l'occaſion de le faire impunément. Ces députés furent renvoyés: il en vint d'autres munis de procurations encore plus défectueuſes; & pendant qu'ils amuſoient la cour de Turin par ces vagues négociations, ils formerent une aſſemblée, dans laquelle il fut réſolu, qu'on garderoit les acquiſitions faites, où qu'elles fuſſent ſituées, & que, ſans égard aux ordres, ni aux défenſes du Souverain, on traiteroit en ennemis, tous ceux d'entre les calviniſtes, habitans de ces vallées, qui paroîtroient vouloir embraſſer le catholiciſme; qu'on feroit ſolemnellement excommunier, quiconque vendroit des fonds aux catholiques, & enfin, qu'on prendroit les armes contre le Duc de Savoie. (2).

Cette délibération violente & ſéditieuſe ne reſta point ſecrete, & le Duc Charles-Emanuel II, n'en fut pas plutôt informé qu'il réſolut d'uſer enfin de ſévérité: cependant, par un dernier trait d'indulgence, il ſe contenta d'envoyer le Marquis de Pianezze, à la tête de cinq cens hommes d'infanterie & de deux cens de cavalerie, lui ordonnant ſeulement de ſe loger à S. Jean & à la Tour, où les calviniſtes étoient revenus, ne voulant que les effrayer & les incommoder par ces logemens. Mais à peine le Marquis de Pianezze eut paru dans ces vallées, que les chefs des rebelles envoyerent de maiſon en maiſon des billets pour inviter les habitans à ſe tenir prêts à agir, conformément à la délibération. Cette invitation à la revolte ne fit que hâter la marche de Pianezze; il commença par s'emparer du poſte S. Jean, qu'il trouva abandonné. Il s'avança, pour jetter des troupes au poſte de la Tour; mais il étoit déja pris par les habitans de S. Martin & de la Pérouſe; le Marquis leur envoya ordre de loger ces troupes; ils répondirent, qu'occupant la Tour contre le gré du Duc, il étoit inutile qu'on leur parlât d'obéir. Il fallut attaquer la Tour, & ce ne fut qu'après pluſieurs heures de réſiſtance, que les calviniſtes profitant de l'obſcurité de la nuit, en ſortirent & ſe retirerent dans les côteaux & dans les montagnes du voiſinage (3).

Efforts du Marquis de Pianezze pour ramener les ſéditieux.

Siege & priſe de la Tour.

Pianezze, maître de la Tour, ne deſiroit que de ramener ces rebelles, ſans être obligé de recourir à la voie des armes; il leur offrit le pardon de

(1) Botero. *Hiſtoire de la Confédération Helvétique.*
(2) Idem. Buttet. Paradin. *Hiſt. de Savoie.*
(3) Idem. Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Savoie.*

Digitized by Google

Sect. V. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1630-1660.

leur ſoulèvement, pourvû qu'ils ſe reconnuſſent coupables, & qu'ils reçuſſent ſans réſiſtance les troupes de leur Prince, & qu'elles fuſſent logées village par village. Les habitans d'Angrogne refuſerent d'abord ces conditions; mais Pianezze ſe diſpoſant à les réduire par la force, ils ſe ſoumirent & reçurent un régiment d'infanterie & une compagnie de cuiraſſiers. Tous les autres villages, bourgs & hameaux ſuivirent cet exemple, & il ſembloit que l'autorité de Charles-Emanuël étoit entiérement rétablie dans ces vallées; mais les calviniſtes d'Angrogne, qui s'étoient ſoumis les premiers, furent les premiers auſſi à rallumer le feu de la rebellion: ſoit qu'ils ſe répentiſſent d'avoir promis d'obéir, ſoit qu'ils ne puſſent s'accoutumer à voir chez eux des gens de guerre, dont la préſence les gênoit. Ils formerent en ſecret, & dès la nuit ſuivante exécuterent le projet de quitter leurs habitations; & ils ſe retirerent ſur la cime des montagnes voiſines, emportant avec eux leurs effets, & principalement toutes les ſubſiſtances néceſſaires aux troupes. Le Marquis averti de cette déſertion, fit venir cinq régimens françois, & donna ordre à un officier d'aller à leur tête ſe loger au plus haut de la vallée; mais ſans faire aucun mal aux calviniſtes, & de prendre la ſubſiſtance, ſans uſer d'aucune ſorte de violence, s'il voyoit les habitans diſpoſés à la fournir (1). Mais il s'en falloit bien qu'ils fuſſent dans ces diſpoſitions; cet officier fut reçu en ennemi, & à coups de mouſquet. Retranchés ſur une éminence, où ils avoient porté leurs munitions de guerre, leurs papiers & leurs meubles les plus précieux, les calviniſtes s'y croyoient inexpugnables. & pleins de confiance, ils inſultoient amérement aux troupes: mais ils furent bientôt détrompés; le Marquis de Pianezze les contraignit d'abandonner ce poſte, & il s'en empara; il ſe rendit auſſi maître des autres, & ſes ſoldats irrités de la réſiſtance qu'ils y avoient trouvée, ſaccagerent & brûlerent quelques hameaux, des maiſons & des métairies, malgré les ordres contraires de Pianezze, que ſon éloignement empêcha de s'oppoſer à ces légeres dévaſtations.

Soulevement des habitans d'Angrogne.

Les Calviniſtes de cette Vallée ſont battus & chaſſés de leurs Poſtes.

Chaſſés de ces poſtes, les calviniſtes d'Angrogne, ſe retirerent de l'autre côté de la montagne, où ils avoient eu la précaution d'envoyer par avance les femmes, les vieillards & les enfans (2). Le Marquis de Ville, à la tête de deux régimens, éprouvoit à Villars & à Bobbio, dans la vallée de Luzerne, beaucoup moins de réſiſtance; ou plutôt, il n'en éprouva aucune, ayant trouvé toutes les maiſons abandonnées par ſes habitans, qui s'étoient retirés de l'autre côté de la Pélice. De Ville ſe conduiſit avec la plus grande modération, & fit tous ſes efforts pour engager les habitans à revenir dans leurs maiſons; & afin de leur perſuader qu'ils n'avoient rien à craindre, il prit ſoin des vieillards, qui étoient reſtés dans ces villages: mais ces attentions ne purent ramener aucun des fugitifs; enſorte que ſes troupes ne pouvant plus ſubſiſter en ces lieux, le Marquis de Ville envoya demander à Pianezze d'autres quartiers, ou du moins qu'il lui fut permis d'attaquer ceux des calviniſtes, qui, ayant quitté leurs maiſons, refuſoient de contribuer, & même chargeoient avec fureur tous les ſoldats qu'ils trouvoient écartés. Il lui

Obſtination des Calviniſtes.

(1) Botero. Paradin. *Hiſt. de Savoie.*
(2) Butter. *Extrait Chronol. de l'Hiſtoire de Savoie.*

Digitized by Google

Sect. V. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1630-1660.

fut permis de repouſſer la force par la force, & il ſe conduiſit avec tant de valeur, qu'il ſe rendit en peu de jours, maître de tous les poſtes: une pluie abondante, & une neige plus abondante encore, acheverent d'accabler les rebelles; la plûpart furent noyés dans les torrens; pluſieurs périrent dans la neige; les autres furent faits priſonniers & conduits à Turin (1).

Nouvelle revolte & défaite des Rebelles.

Les habitans de Rozata raſſemblés & ſoulevés par Javanello, l'un d'entr'eux qu'ils élurent pour chef, fondirent ſur les catholiques de Luzerne & commençoient à exercer ſur eux les plus indignes traitemens, lorſque les troupes de Pianezze accourant à la défenſe des opprimés, ſe jetterent ſur les aggreſſeurs, les maillerent en pieces, & démolirent entierement les habitations qui leur ſervoient de retraite. Il ne reſtoit plus à réduire que les calviniſtes des vallées de la Pérouſe & de S. Martin. Ils parurent d'abord diſpoſés à ſe ſoumettre, feignirent même de vouloir embraſſer le catholicisme; mais ayant manqué à tous leurs engagemens, & s'étant portés aux plus puniſſables excès, ſous la conduite de Jayer, fanatique cruel, le Marquis de Ville marcha contr'eux, les défit à Pomeret & paſſa dans la vallée de Luzerne.

Pendant ces troubles, le Prince Thomas deſirant de commencer la campagne, & n'ayant que peu de troupes, demanda au Duc de Savoie celles qu'il avoit envoyées dans les vallées ſoulevées; la rebellion paroiſſoit éteinte, & les calviniſtes déterminés à reſter dans l'obéiſſance; enſorte que les Marquis de Pianezze & de Ville ne prévoyant pas de nouveaux déſordres, partirent de ces lieux ſuivis de leurs ſoldats, & ſe contenterent de laiſſer à la Tour un régiment. Mais à peine ils ſe furent éloignés, que Jayer raſſemblant quelques ſéditieux, recommença les hoſtilités, mit le feu à une maiſon des miſſionnaires, & tua un Récollet qui y prêchait contre le calvininisme: Javanelle excité par Jayer, fit des courſes dans les vallées de Villars, de Luzerne, & de Bobbio, où il ravagea les poſſeſſions des catholiques.

Tandis que ces deux chefs ſignaloient ainſi leur fureur, Leger Neveu; ce même Miniſtre qui condamné à mort à Turin, s'étoit retiré à Genève, y écrivit en forme de manifeſte, un libelle, dans lequel il faiſoit la plus odieuſe peinture de la perſécution & des maſſacres exercés contre les calviniſtes des vallées.

Libelle répandu contre le Duc de Savoie.

Dans cet écrit calomnieux, il accuſoit le Marquis de Pianezze & de Ville, des plus révoltantes atrocités (2). Ce libelle ſe répandit chez les Suiſſes, en France, en Hollande, en Angleterre, en Allemagne, dans le Nord; & les recits de Leger-Neveu étoient ſi affreux, les faits qu'il rapportoit prouvoient tant de fanatisme & de féroçité dans les troupes envoyées dans les vallées, que la plûpart des Souverains de l'Europe s'intéreſſant pour les Barbets, écrivirent à Charles-Emanuel II, ou le firent conjurer par leurs Ambaſſadeurs de faire ceſſer la violence de cette perſécution, qui ſans honorer le catholicisme, déshonoroit l'humanité.

Impreſſion défavorable que ce Libelle fait.

L'émotion que ce libelle avoit excitée étoit ſi générale, que le Cardinal Mazarin, fâché que les troupes françoiſes euſſent en partie ſervi à cette expédition, ſe hâta de faire connoître aux religionnaires, que tous les excès dont ils ſe plaignoient, avoient été commis ſans ſa participation: le Roi de France lui-même écrivit en ces termes, & Leſdi-

(1) Buttet. Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Savoie.*
(2) *Extr. Chronol. de l'Hiſt. de Savoie.* Botero.

Digitized by Google

guieres, attaché à la Religion réformée, s'empreſſa de faire la même déclaration (1).

Le Marquis de Carracene jugeant que ces imputations dont il connoiſſoit pourtant toute la fauſſeté, pourroient, ou ſuſciter des ennemis au Duc de Savoie, ou ralentir l'amitié de ſes alliés, fit inviter les Bernois à faire une irruption dans les états du Duc, ſous prétexte de venger le ſang des religionnaires opprimés. Ceux-ci, de leur côté, inſtruits de l'impreſſion que le libelle de Léger-Neveu avoit faite ſur la plûpart des Souverains Européens, recommencerent à s'attrouper & à faire des courſes ſur les poſſeſſions des catholiques. Les habitans de Luzerne, joints à ceux de Villars & de Bobbio, allerent, ſous la conduite du ſanguinaire Jayer, au bourg de S. Second, attaquerent deux compagnies d'infanterie, qui y étoient reſtées, & qui ayant perdu leur poudre dans un incendie, furent paſſées au fil de l'épée. Charles-Emanuel perſuadé de la juſtice de ſa cauſe, autant qu'il l'étoit de la fauſſeté des accuſations contenues dans le libelle de Léger-Neveu, réſiſta également aux ſollicitations & aux menaces des Puiſſances Européennes; &, réſolu de chatier les rebelles habitans des vallées, il envoya contr'eux de nouvelles troupes. Les ſéditieux ſe défendirent avec ce courage farouche que le fanatisme inſpire; ils furent chaſſés de poſte en poſte, furent vaincus & vainqueurs tour à tour, & cette guerre eût fini par des torrens de ſang, ſi le Duc Charles-Emanuel, vivement ſollicité par Servient, Ambaſſadeur de France, & par quatre Ambaſſadeurs des Cantons proteſtans, n'eût crû devoir enfin conſentir à entrer en négociation. Les conférences furent indiquées à Pignerol (2), où, après bien des débats, le Duc de Savoie conſentit à donner des patentes, par leſquelles, à la ſollicitation du Roi de France, „ il accordoit un pardon-général aux Barbets, & la rémiſſion de tous leurs „ crimes; à condition qu'ils abandonneroient les maiſons & les biens qu'ils „ avoient au-delà de la riviere de Pélice, qu'ils pourroient vendre, ou qu'il „ acquerroit lui-même, s'ils ne trouvoient point d'acheteurs; qu'ils ne „ pourroient à l'avenir poſſéder aucun bien au-delà des limites de leurs „ vallées; qu'ils pourroient demeurer à S. Jean avec les catholiques, mais „ ſans y avoir aucun Temple, ni faire des prêches; que dans tous les lieux „ des vallées ſans exception, la Religion catholique ſeroit publiquement „ exercée, & le calvinisme, ſeulement dans les lieux où le Duc en avoit „ précédemment permis l'exercice: que ceux qui, pendant les troubles a„ voient abjuré la Religion reformée pour le catholicisme, & qui depuis, „ étoient revenus à leur premiere Religion, ne pourroient être recherchés „ en aucune maniere; enfin, que par égard pour les maux que les habitans „ des vallées avoient ſoufferts, quoique par leur faute, le Duc vouloit bien „ les décharger pour quelques années, des logemens des gens de guerre & „ des autres impoſitions". Ainſi finit cette guerre malheureuſement allumée par le fanatisme.

Fureurs des Calviniſtes des Vallées.

Conférences de Pignerol, & paix accordée aux Barbets.

Conditions impoſées aux Barbets.

La part que Carracene avoit priſe à ces troubles, & les avantages qu'il avoit tenté d'en retirer, animerent vivement contre lui le Prince Thomas,

Hoſtilités & ſuccès du Prince Thomas. 1656.

(1) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.* Buttet.
(2) Paradin. *Hiſtoire de Savoie.* Guichenon.

Digitized by Google

SECT. V. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1630-1660.

qui, à la tête de l'armée du Duc paſſa le Pô à Baſſagnana, ſans que les Eſpagnols entrepriſſent ſeulement de s'y oppoſer. Le projet de Caracene étoit de garder le paſſage du Teſin, & d'empêcher la jonction de cette armée avec celle du Duc de Modene, qui s'avançoit ſous les ordres de Broglia. Mais ce deſſein ne réuſſit point; l'artillerie de Broglia nettoya la rive du fleuve, ſur lequel il fit jetter un pont, & les troupes du Prince Thomas paſſerent ſans rencontrer le moindre obſtacle (1).

Siege de Pavie.

Allarmé de ce ſuccès, le Marquis de Caracene, craignant avec raiſon pour les places du Milanez, ſe retira pour les défendre, & ſur-tout pour garantir Milan, dont il prévoyoit le ſiege. Les deux armées réunies, ravagerent le plat pays, & s'arrêtant à Angile, réſolurent de faire le ſiege de Pavie; place très-forte, & qui avoit été déja ſi funeſte aux François. Le Marquis de Caracene y avoit fait entrer beaucoup de troupes, ſous les ordres du Marquis Galéas Trotty, l'un des plus courageux, des plus habiles & des plus heureux Capitaines de ſon tems. Cette place fut inveſtie, & inutilement aſſiégée, pendant trois ſemaines. Soit de chagrin d'être obligé de renoncer à ſon entrepriſe, ſoit par quelqu'autre cauſe, le Prince Thomas tomba malade, & le Duc de Modene fut bleſſé d'un coup de pierre. Ces accidens joints au découragement de l'armée qui s'affoibliſſoit de jour en jour, ſur les murs de Pavie, déterminerent à lever le ſiege; & cet événement, qui cauſa la plus grande joie au Marquis de Caracene, termina cette campagne, plus diſpendieuſe qu'utile au Roi de France & au Duc de Savoie (2).

Guerre des Cantons Catholiques contre les Cantons Proteſtans.

Tandis que l'Italie étoit en proie à ces hoſtilités, la Suiſſe diviſée par de malheureuſes diſputes de Religion, étoit violemment déchirée; les Cantons catholiques armés contre les Cantons proteſtans, leur faiſoient une guerre cruelle. Envain la Barde, Ambaſſadeur, de France, avoit voulu pacifier ces différens à la diete de Bade; le fanatiſme l'avoit emporté ſur l'union Helvétique, & les Cantons catholiques avoient gagné une victoire éclatante à Méllinguen ſur les Cantons proteſtans. Ceux-ci pleins du deſir de ſe venger, avoient mis une armée formidable ſur pied; Charles-Emanuel II avoit envoyé, quelque beſoin qu'il eut lui-même de toutes ſes forces, une partie de ſes troupes aux Cantons catholiques ſes alliés; mais il avoit en même tems, chargé le Baron de Greſy de tâcher de rendre la paix à la Suiſſe. Greſy fut plus heureux que ne l'avoit été la Barde; il parvint à raccommoder les Cantons des deux Religions, & à leur faire ſigner un traité de paix, dont le Corps Helvétique reconnut être redevable aux bons offices de Charles-Emanuel, qui regrettoit alors le Prince Thomas, que la mort venoit d'enlever à l'Etat; perte, qui fut ſuivie de très-près par celle du jeune Prince Emanuel, fils du Prince Thomas (3).

Mort du Prince Thomas.

Cependant le Duc de Modene, nommé Général de l'armée Françoiſe en Italie, ne deſirant que de prouver combien il étoit digne de ſuccéder au Généralat, ſi bien rempli par le Prince Thomas, ſe mit en marche à la tête des troupes, dans le deſſein de s'emparer de Valence ſur le Pô. Les Eſpagnols

(1) Botero. Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Savoie.*
(2) Buttet. Paradin. *Hiſt. de Savoie.*
(3) Idem. Botero. *Extrait Chronol. de l'Hiſt. de Savoie.*

Digitized by Google

Sect. V. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1630-1660.

craignoient d'autant moins pour Valence, qu'outre qu'elle étoit défendue par d'excellentes fortifications, elle avoit encore une très-forte garnison. Cette place fut investie, & les premiers jours du siege furent funestes à Broglia, qui y périt, & à Pallovicin qui fut tué d'un coup de Canon. Le Duc de Modene anima tellement par son exemple & son activité les assiégeans, que Valence fut contrainte de se rendre. Le Roi de France remit cette ville au Duc de Modene; & Charles-Emanuel II saisit cette occasion pour faire représenter à ce Monarque que, puisque, pour les services rendus en deux campagnes, on avoit crû devoir donner Valence au Duc de Modene, il étoit juste aussi que depuis vingt-deux ans, que le Souverain de Savoie supportoit le plus grand fardeau de cette même guerre, il rentrât enfin en possession de quelques places de conquête, ou, tout au moins, de la citadelle de Turin. Ces représentations étoient fondées, elles firent impression; & le Duc de Modene lui-même, fut chargé par le Roi, de remettre de la part de la France, la citadelle de Turin au Duc Charles-Emanuel: enforte que par le recouvrement de cette place, la maison de Savoie se vit en possession de tous ses anciens Etats.

Les François remettent la Citadelle de Turin au Duc de Savoie. 1657.

Les soupçons que la conduite du Duc de Mantoue avoient donnés sur sa disposition à se réunir à l'Espagne & à se séparer des François furent confirmés par ce Prince lui-même, qui se déclarant ouvertement, prit la qualité de Général de l'Empereur & de Vicaire de l'Empire en Italie (1). Il publia en même tems un manifeste, dans lequel, après avoir annoncé les motifs du parti qu'il avoit pris, il ordonnoit à ses sujets de traiter en ennemis les François, qu'il se proposoit de chasser de la Lombardie. Par lui-même le Duc de Mantoue ne pouvoit point remplir ces hauts projets; il n'avoit que fort peu de troupes, & un petit corps d'Allemands: mais il s'étoit assuré des Espagnols, qui, dans l'espoir de reprendre Valence, secondés par un tel Général, avoient déja fait construire plusieurs forts sur les avenues de cette ville, afin de la tenir comme assiégée, en attendant qu'ils pussent s'en emparer. Le Duc de Modene renversa toutes ces espérances, & sans perdre de tems à attaquer ces forts, qui ne lui inspiroient aucune crainte, il se jetta sur le Montferrat, & fit attaquer le château de Monteil par le Marquis de Ville. Ce Château étoit défendu par une garnison allemande, qui ne tint que très-peu de tems & se rendit à composition (2).

De part & d'autre, on se préparoit à de plus importantes entreprises, lorsqu'on reçut une nouvelle fort affligeante pour le Duc de Mantoue: c'étoit la nouvelle de la mort de l'Empereur Ferdinand III: événement qui mettoit fin au Généralat de ce Prince. Il continua cependant d'en garder le titre, & de commander aux Allemands, ainsi qu'aux troupes que le Roi de Hongrie lui avoit envoyées. Charles-Emanuel réclama hautement contre le titre de Vicaire de l'Empire en Italie, usurpé par le Duc de Mantoue, qui ne pouvoit ignorer que ce titre étoit l'une des plus anciennes prérogatives des Souverains de Savoie. Il ne s'en tint point à cette réclamation; mais il porta ses plaintes au College Electoral, soutenant avec raison, que l'Empereur étant

Mort de l'Empereur Ferdinand III.

(1) Guichenon *Hist. Gén. de la Roy. Maif. de Sav.* Buttet.
(2) Botero. Paradin. *Hist. de Savoie.*

Digitized by Google

mort, l'autorité impériale réſidoit toute entiere en la perſonne des Electeurs ou du Duc de Baviere, comme Comte Palatin, & du Duc de Saxe, l'un & l'autre Vicaires & Lieutenans-Généraux de l'Empire, pendant la vacance du trône impérial. Charles-Emanuel envoya en même-tems Billior de Luzerne en Allemagne, chargé de demander l'inveſtiture du Montferrat: cette négociation, au moment où elle alloit avoir tout le ſuccès que le Duc en avoit eſpéré, manqua par des incidens, dont le détail n'appartient point à cette Hiſtoire (1).

Plaintes & repréſentations du Duc de Savoie au College Electoral.

Priſe de Non & de Mont-Caſtel.

Pendant que cette affaire occupoit le Duc de Savoie, le Prince de Conti ſe rendit à Turin, pour commander l'armée françoiſe en Italie, avec le Duc de Modene. Sous ces deux Généraux les troupes de France & de Savoie commencerent la campagne par le ſiege de Non; place bien fortifiée, & dont la garniſon, compoſée de ſept cens hommes, fut pourtant obligée de ſe rendre à diſcrétion; elle fut envoyée priſonniere à Pignerol, & les François s'étendirent ſur le Taner, entre Valence & Alexandrie. Le Marquis de Ville s'empara de Mont-Caſtel, & l'armée après avoir reçu de nouvelles troupes du Modénois, inveſtit Alexandrie (2); entrepriſe hardie, par la force naturelle de cette place par le grand nombre de ſes défenſeurs; mais dont le ſuccès aſſuroit en quelque ſorte aux François la conquête du Milanez, puiſque maîtres une fois d'Alexandrie & de Valence, ils ſe ſeroient trouvés les plus forts dans le ſein même du Duché de Milan. Toutefois, cette grande entrepriſe n'eut pas tout le ſuccès que s'en étoient promis le Prince de Conti & le Duc de Modene; ce ne fut point leur faute, mais celle de la cour de France, qui n'envoya pas tous les ſecours que l'on en avoit attendu: auſſi le Cardinal Mazarin apprit-il ſans étonnement la levée du ſiege d'Alexandrie, à laquelle cependant les aſſiégeans ne ſe déterminerent, qu'après pluſieurs combats qui avoient affoibli conſidérablement l'armée: elle ſe retira vers le comté d'Aſti. Le Prince de Conti voyant la Campagne finie, paſſa en France, mais le Duc de Modene, ſoit pour faire ſentir au Duc de Mantoue combien peu lui en impoſoit ſa qualité de Général & de Vicaire de l'Empire, ſoit pour mettre ſes propres états à couvert des Eſpagnols, réſolut de conduire les troupes françoiſes en quartier dans le Mantouan. Dans cette vue, après les avoir fait ſubſiſter quelques jours dans la Lomènie & aux environs de Novarre, il paſſa le Pô, traverſa le Tortonois, les Etats du Duc de Parme, & repaſſant encore le Pô, il logea ſon armée, dans le Duché de Mantoue (3).

Siege d'Alexandrie.

Le Duc de Modene met l'armée Françoiſe en quartier dans le Mantouan.

Néanmoins quelqu'avantageux que fut ce poſte, il devint bientôt preſqu'auſſi incommode aux troupes françoiſes, qu'il étoit ruineux pour le Duc de Mantoue; car, les fourrages conſommés, elles ne pourroient y ſubſiſter que très-difficilement, quelqu'exactitude que le Duc de Modene mit dans les payemens qu'il faiſoit avec l'argent de France. Il y avoit également du danger à la laiſſer ſur ces lieux, ou à la faire paſſer ailleurs; dans le premier cas, elle pouvoit s'affoiblir au point de devenir hors d'état de rien entreprendre

(1) Idem. *Extrait Chronol. de l'Hiſtoire de Savoie.*
(2) Paradin. *Hiſtoire de Savoie.* Botero. Guichenon.
(3) Botero. Buttet. Paradin. *Hiſt. de Savoie.*

Digitized by Google

dre de conſidérable; dans le ſecond, il y avoit à craindre qu'auſſi-tôt que l'armée ſe ſeroit éloignée, le Duc de Mantoue n'entrât, pour ſe venger, ou que les Eſpagnols pour lui, ne ſe jettaſſent ſur les états de Modene (1). Le Duc de Mantoue mit heureuſement fin à cet embarras en propoſant au Duc de Modene de garder la neutralité, & cette propoſition acceptée, le traité fut conclu, & il fut convenu que le Duc de Modene ſe mettroit inceſſamment en campagne avec ſon armée; qu'il ſortiroit des états de Mantoue, ſur leſquels, non plus que ſur le Monſerrat, il ne commettroit aucune hoſtilité, ni avec ſes troupes, ni avec l'armée françoiſe; que de ſon côté, le Duc de Mantoue n'entreroit point ſur les états de Modene, ni avec ſes troupes, ni avec les Allemands, & qu'il engageroit le Roi d'Eſpagne à en faire de même; que cependant, le Duc de Modene reſteroit libre d'unir ſes forces à celles des François, & le Duc de Mantoue à celles des Eſpagnols pour la guerre du Milanez (2).

SECT. V. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1630-1660.

Neutralité entre les Ducs de Mantoue & de Modene. 1657.

Il s'en falloit cependant bien que les Eſpagnols fuſſent auſſi diſpoſés qu'on l'avoit ſuppoſé à ſe prêter à cet arrangement, car, le Comte de Fuenſaldague, refuſa d'entrer en aucune maniere dans ces conventions; enſorte que les deux Ducs firent un nouveau traité, par lequel ils ſe promettoient reſpectivement la treve, pour eux & leurs troupes, avec promeſſe de ne point s'attaquer les uns les autres, ni leurs états, ni les places qu'ils poſſédoient alors, s'engageant d'y faire comprendre les troupes françoiſes, & les places occupées par la France, celles même du Duc de Savoie, qui ſeroit invité à y conſentir, laiſſant les Eſpagnols libres de faire à cet égard, comme ils voudroient. Mais ſi ce ſecond traité ne mécontenta point les Eſpagnols, il fut amérement déſaprouvé par le Duc de Savoie, qui ſe plaignit de ce que, ſi ces conventions étoient exécutées, ni les François, ni les troupes de Savoie ne pourroient donc recouvrer Trino, où les Eſpagnols avoient établi un Gouverneur, & où ils avoient mis une garniſon (3), quoique la juriſdiction & les revenus appartinſſent au Duc de Mantoue, qui ſe les étoit reſervés.

Second traité entre les Ducs de Mantoue & de Modene.

Charles-Emanuel ſentant combien de ſemblables conventions lui étoient déſavantageuſes, employa les plus preſſantes ſollicitations pour y faire renoncer le Duc de Modene, qui répondit que Trino étant au pouvoir des Eſpagnols, pouvoit être attaqué; mais le Duc de Mantoue ne voulut point donner par écrit la même déclaration, au contraire, les Mantouans prétendirent que le Duc de Modene avoit promis qu'il ne ſeroit tenté aucune entrepriſe ſur Trino, & cet engagement, qui, en effet, ſembloit très-réel, offença ſenſiblement le Duc de Savoie. Cependant le Duc de Modene, obligé par le traité qu'il venoit de conclure, de ſortir du Mantouan, ſe trouvoit dans une fort embarraſſante ſituation. Il falloit pour s'approcher de Valence, & ſe joindre au ſecours qui arrivoit de France, qu'il paſſât l'Adde & le Teſin: mais ces deux paſſages étoient très-difficiles, parce que Fuenſaldague, à la tête de toutes ſes troupes, ſe diſpoſoit à s'y oppoſer vi-

Plaintes du Duc de Savoie au Duc de Modene, qui perſiſte à obſerver le traité.

(1) Idem. Botero. *Extrait Chronol. de l'Hiſt. de Savoie.*
(2) Idem. Butiet. Paradin. *Hiſtoire de Savoie.*
(3) Botero. Guichenon. *Hiſt. Gen. de la Roy. Maiſ. de Sav.*

Digitized by Google

SECT. V. *Histoire de Savoie & de Piemont. 1630-1660.*

goureusement. Pour le dégager, le Duc de Modene envoya prier Charles-Emanuel de faire incessamment partir le Marquis de Ville à la tête de toute la cavalerie, avec ses gardes, & toute l'infanterie qu'on pourroit rassembler; de les faire passer du côté de Valence, afin que ces troupes, jointes à celles que fourniroit le Gouverneur de Valence, se jettassent dans le Milanez; espérant qu'alors, le Gouverneur de Milan conduiroit toutes ses troupes à la défense de ce pays, ou que, tout au moins, il y feroit passer une grande partie de son armée, ce qui l'affoibliſſant, faciliteroit les passages de l'Adde & du Tesin (1).

Charles-Emanuel irrité, refuse de fournir des Troupes au Duc de Modene.

Ce plan d'opérations paroiſſoit en effet bien combiné; mais le Duc de Savoie, toujours ulcéré du traité des Ducs de Modene & de Mantoue, ne fut rien moins que preſſé de se rendre à cette invitation: il répondit vaguement aux inſtances qu'on lui faiſoit, & différa d'un jour à l'autre sous différens prétextes, à se déterminer. La France joignit ſes ſollicitations à celles du Duc de Modene, & Charles-Emanuel, après bien des délais, ordonna enfin au Marquis de Ville de se mettre en campagne; mais il lui défendit en même tems de rien entreprendre, & il lui commanda ſur-tout de s'éloigner de la frontiere. Ces ordres aigrirent le mécontentement de la France & du Duc de Modene; les plaintes recommencerent encore plus amérement; mais elles furent inutiles, ainſi que les menaces d'une rupture inévitable.

La France preſſe le Duc de Savoie de ſecourir le Duc de Modene, & Charles-Emanuel s'y refuſe.

Toutefois, quelle que fut la fermeté du Duc de Savoie, il ſentoit combien elle pouvoit lui devenir préjudiciable, n'ayant que l'un des deux partis à prendre, ou d'approuver le traité, très-déſavantageux pour lui, des Ducs de Modene & de Mantoue, ou, s'il perſiſtoit dans ſon refus, de rompre avec la France (2). Le Marquis de Pianezze fit ceſſer cette incertitude, par un conſeil auſſi ſage qu'utile. Il propoſa d'envoyer le Marquis de Ville ſurprendre Trino; parce que cette entrepriſe ne pouvoit manquer de diviſer les forces Eſpagnolles: & quand même cette tentative ne réuſſiroit pas, elle ôteroit au Duc de Modene tout prétexte de plainte; attendu que l'affoibliſſement inévitable de l'armée des Eſpagnols qui accourroient au ſecours de cette place, laiſſeroit, ſi non tout-à-fait libres du moins très-faciles les paſſages du Teſin & de l'Adde; & ſi, cette ſurpriſe réuſſiſſoit, ce ſeroit un très-grand avantage pour le Duc de Savoie, qui par-là, recouvreroit l'une de ſes plus importantes places.

Sage conſeil du Marquis de Pianezze.

On avoit d'autant plus de raiſon d'eſpérer du ſuccès, que les Eſpagnols perſuadés que l'armée de Savoie ne ſe mettroit en marche que pour ſe rendre à l'invitation du Duc de Modene, & faciliter le paſſage des deux Rivieres, avoient déja toutes leurs forces de ce côté, & dans cette vue, avoient conſidérablement affoibli les garniſons de toutes les places, & principalement celle de Trino (3). La conjecture ne pouvoit être plus heureuſe. Le Duc de Savoie ſentit toute l'importance de l'avis de Pianezze, & s'y conformant, il donna ordre au Marquis de Ville, de marcher à cette expédition. Elle fut

Le Duc de Savoie ſe rend aux avis de Pianezze.

(1) Botero. Paradin. *Hiſtoire de Savoie.*
(2) Botero. *Extrait Chronol. de l'Hiſt. de Savoie.*
(3) Paradin. *Hiſtoire de Savoie.* Buttet.

Digitized by Google

conduite avec autant d'intelligence que de valeur: les troupes arriverent au moment où le Gouverneur de Trino s'y attendoit le moins, ſous les murs de cette place: ils firent en même tems leur attaque par trois côtés différens, ſe rendirent maîtres des fortifications & de deux des poſtes, à l'une deſquelles il y eut un combat meurtrier: mais la victoire ſe déclarant par-tout du côté des troupes de Savoie, le Gouverneur fut obligé de capituler; enſorte qu'en moins de deux jours, Charles-Emanuel, qui étoit accouru à ce ſiege, recouvra Trino ſur les Eſpagnols, (1) & ſur-tout au grand déplaiſir du Duc de Mantoue, qui dans le même tems, fut accablé d'une nouvelle diſgrace, qui lui fut encore plus ſenſible. En effet, il venoit de perdre Trino, lorſque le Duc de Savoie lui envoya notifier à Cazal une lettre du College Electoral, datée de Francfort, par laquelle les Electeurs déſavouoient la qualité qu'il avoit priſe de Général des armées impériales en Italie, lui défendant d'en faire les fonctions & de prendre le titre de Vicaire de l'Empire, qui étoit reconnu appartenir au Duc de Savoie, à l'excluſion de tous les Princes d'Italie. Peu de jours après, le Duc de Mantoue eut encore le chagrin d'apprendre que le Roi de Hongrie, récemment élu Empereur, ſous le nom de Léopold II, avoit confirmé cette lettre, & promis de donner à Charles-Emanuel II l'inveſtiture du Montferrat, en exécution de la paix de Munſter, & malgré le refus que la France avoit fait, ou ſeroit encore de payer au Duc de Mantoue la ſomme qui lui avoit été promiſe (2).

Surpriſe de Trino, qui ſe rend au Duc de Savoie.

Nouvelles diſgraces éprouvées par le Duc de Mantoue.

Le recouvrement de Trino fit oublier à Charles-Emanuel tous les ſujets de mécontentement qu'il avoit eus, & deſirant lui-même faire oublier au Duc de Modene le déplaiſir que lui avoient donné les refus qu'il avoit eſſuyés, il chargea le Marquis de Ville de donner à ce Prince toute la ſatisfaction poſſible, & de le ſecourir de toute ſa puiſſance. Le Marquis toujours heureux, toujours actif, alla réunir ſes troupes à celles du Duc de Modene, qui avoit paſſé le Teſin & l'Adde, malgré les efforts des ennemis, & il le trouva occupé à aſſiéger Mortare. Le Marquis de Ville ſe conduiſit avec ſa valeur ordinaire dans cette occaſion, & le Duc de Modene preſſa ſi vivement les aſſiégés, qu'il ſe rendit maître de Mortare. Ce fut là le dernier ſuccès du Duc de Modene, qui peu de jours après, étant tombé malade, ſe fit porter à Saintya où il mourut. Sa mort mit fin auſſi au progrès des armes des François dans la Lombardie: car, le Duc de Navailles ne fit rien du reſte de la campagne, & le Marquis de Ville qui avoit projetté une entrepriſe ſur Vercel, ne put l'exécuter (3).

Mort du Duc de Modene.

Il y avoit déja longtems que le Roi de France avoit témoigné de vouloir pour épouſe la Princeſſe Marguérite de Savoie: mais beaucoup d'incidens avoient retardé la concluſion de cette affaire. Le Duc de Parme, qui croyoit qu'en France l'on ne ſongeoit plus à cette alliance, fit demander la même Princeſſe en mariage, & Charles-Emanuel II envoya un Ambaſſadeur au Roi de France, pour lui faire part de cette propoſition, & lui demander,

(1) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Savoie.* Botero.
(2) *Extrait Chronol. de l'Hiſtoire de Savoie.* Botero.
(3) Idem. Buttet. Paradin. *Hiſtoire de Savoie.*

Digitized by Google

SECT. V. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1630-1660.

ou ſon conſentement, ou des éclairciſſemens ſur l'inclination qu'il avoit témoignée pour cette Princeſſe. Cet Ambaſſadeur revint, chargé de lettres de créance du Cardinal Mazarin, par leſquelles ce Miniſtre annonçoit l'arrivée prochaine du Roi & de la Reine mere à Lyon, pour y voir le Duc de Savoie & la Princeſſe Marguérite, pour laquelle le Cardinal aſſuroit que le jeune Roi avoit toujours les mêmes ſentimens; enſorte que le Duc de Savoie, ne doutant point que ce mariage n'eût inceſſamment lieu, partit avec la Ducheſſe Catherine, & la Princeſſe Marguérite, accompagnés de la plus brillante partie de leur Cour, pour ſe rendre à Lyon (1). Cette entrevue fut très-ſolemnelle; elle ſe fit avec la plus grande magnificence; la Ducheſſe Catherine ſur-tout y reçut les honneurs les plus diſtingués: mais au moment où l'on alloit entamer l'affaire du mariage de la Princeſſe Catherine, arriva Pimentel, Ambaſſadeur d'Eſpagne, chargé de propoſer une paix générale & le mariage du Roi de France avec l'Infante d'Eſpagne. Cette paix & cette union étoient ardemment deſirées par la Reine de France. Le Cardinal Mazarin qui les deſiroit auſſi, plus qu'il n'oſoit les eſpérer, imagina que ce n'étoit qu'un ſtratagême de la Cour de Madrid, dans la vue de ralentir les grands préparatifs que l'on faiſoit en France, pour la campagne prochaine.

Entrevue des Cours de France & de Savoie à Lyon.

Cependant, preſſé par Pimentel, & après s'être concerté avec la Ducheſſe Mere & le Duc de Savoie, il remit à la Ducheſſe de Savoie une promeſſe par écrit, ſignée par le Tellier, Secrétaire d'état, & par le Marquis de Pinezze, par laquelle il étoit déclaré, „que le Roi de France épouſeroit la „ Princeſſe Marguérite de Savoie, ſi dans tout le mois de Mai ſuivant, le „ mariage de ce Monarque n'étoit pas conclu avec l'Infante, fille ainée d'Eſ„ pagne, dans la perſuaſion où étoit le Roi que la Ducheſſe Mere & le Duc „ de Savoie ne déſapprouveroient point cette alliance, à cauſe de la paix„ générale, & qu'en cette occaſion, ils préféreroient l'intérêt public à leurs „ intérêts particuliers".

Propoſitions de Paix-Générale. 1659.

Ce fut à cette promeſſe qu'aboutit cette entrevue; le Duc & ſa Cour ſe retirerent dans leurs états, où peu de tems après, Charles-Emanuel II reçut une lettre du Cardinal Mazarin, par laquelle il lui annonçoit que la paix étant indubitablement à la veille de ſe conclure avec l'Eſpagne, rien ne s'oppoſoit plus au mariage de la Princeſſe Marguérite avec le Duc de Parme.

Conférences des Pyrénées, & Traité de Paix Générale. 1660.

(2) En effet, peu de tems après, les Miniſtres plénipotentiaires, dans leurs conférences des Pyrénées, où ſe trouva pour le Duc de Savoie le Préſident de Chamouſſet, réglerent enfin toutes les conventions & toutes les clauſes que devoit renfermer ce traité ſi deſiré. Par l'un des articles de ce traité, le Roi d'Eſpagne promit de rendre à Charles-Emanuel II, Vercel & Cengio, dans les Langhes; il reconnut devoir la dot de l'Infante Catherine, aïeule du Duc de Savoie, aſſignée ſur la Douane de Foya au Royaume de Naples, promit d'en payer les arrérages, depuis le mariage de l'Infante Catherine juſqu'en 1620, que cette dot fut donnée en apanage au Prince Philibert, & que pour les arrérages des années poſtérieures à cette époque, & prétendus par le Duc de Modene, cette difficulté ſeroit réglée entre les Ducs de Sa-

(1) Idem. Botero. *Extrait Chronol. de l'Hiſtoire de Savoie.*
(2) Paradin. Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Savoie.*

Digitized by Google

voie & de Modene, le Roi d'Eſpagne promettant de payer à celui des deux Princes auquel ces arrérages ſe trouveroient dus; qu'à l'égard des différens qu'il y avoit entre les maiſons de Savoie & de Mantoue, les traités faits à Quérasque en 1631 ſeroient exécutés; que le Roi en pourroit procurer l'obſervation, ſoit par ſon autorité, ſoit par la force de ſes armes, ſans que le Roi d'Eſpagne pût s'y oppoſer, ni employer ſes armes pour faire valoir ſon oppoſition. Enfin, que la prétention de la dot de la Princeſſe Marguerite de Savoie, Aïeule du Duc de Mantoue, ſeroit reglée entre les Ducs de Mantoue & de Savoie, par le Duc de Navailles; à ſon défaut, par l'Ambaſſadeur de France en Piemont & par le Comte de Fuenſaldague: & que, ſi cette conférence ne pouvoit terminer la conteſtation, les Rois de France & d'Eſpagne en prendroient connoiſſance, & employeroient tous les moyens qu'ils jugeroient les plus propres à opérer un accommodement entre les deux Princes" (1).

Sect. V. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1630-1660.

Articles du Traité de paix.

Si la nouvelle de cette paix fut reçue avec plaiſir chez la plûpart des nations de l'Europe, elle cauſa la plus grande joie en Piemont; puiſqu'en effet, de tous les Souverains qui avoient pris part à la guerre, le Duc de Savoie étoit ſans contredit celui à qui elle avoit été la plus glorieuſe; car après avoir ſoutenu les intérêts de la France dans les conjonctures les plus critiques, & s'être vu pluſieurs fois à l'inſtant de ſa ruine entiere, il obtenoit l'entier rétabliſſement de ſa maiſon & de ſes états: non-ſeulement il recouvroit toutes les places que le ſort des armes lui avoit fait perdre; mais il avoit encore étendu ſes poſſeſſions, & ce qui valoit encore mieux, il voyoit la paix entre lui & l'Eſpagne ſolidement & preſqu'immuablement établie (2). Auſſi, les réjouiſſances auxquelles cette paix donna lieu à Turin furent de la plus grande magnificence, & terminées par de nouvelles réjouiſſances données à l'occaſion du mariage de la Princeſſe Marguérite avec le Duc de Parme, qui, dans l'impatience de hâter cette union, s'étoit lui-même rendu incognito à Turin.

Avantages que le Duc de Savoie retire de cette Paix.

Il ne dépendit ni du Duc de Navailles, ni du Comte de Fuenſaldague, de terminer les différens des Ducs de Savoie & de Mantoue, ſoit au ſujet de l'exécution des traités de Quérasque, ſoit au ſujet du payement de la dot de la feue Princeſſe Marguérite, Aïeule du Duc de Mantoue: les difficultés étoient ſi multipliées dans cette conteſtation, que les Rois de France & d'Eſpagne, eux-mêmes, ne purent, dans leur entrevue à l'Iſle-des-Faiſans, juger définitivement cette affaire, qui reſta encore indéciſe (3).

Toutefois, le Duc de Savoie avoit retiré ce grand avantage, que la France étoit obligée de lui garantir le Montferrat par la force des armes, ſans avoir à craindre aucune oppoſition de la part de l'Eſpagne, qui s'étoit engagée à ne point contrevenir au traité de Quérasque. Ce fut ainſi, qu'après une ſi longue ſuite de troubles & d'orages, la maiſon de Savoie reprit toute ſon ancienne ſplendeur, & parvint à acquérir un nouveau degré de gloire & de puiſſance. Charles-Emanuel II fut ſans-doute redevable d'une par-

A qui le Duc de Savoie fut-il le plus redevable de ces avantages?

(1) Idem. Buttet. Paradin. *Hiſtoire de Savoie.*
(2) *Extrait Chronol. de l'Hiſt. de Savoie. Mémoire del Cardinal Bentivoglio.*
(3) Idem. Buttet. Paradin. *Hiſt. de Sav.*

Digitized by Google

SECT. V. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont. 1630-1660.*

tie de ſes ſuccès à la France, aux intérêts de laquelle, ſes prédéceſſeurs & lui-même s'étoient ſi généreuſement ſacrifiés; mais il faut avouer qu'il dut encore davantage, à la conſtance, à la grandeur d'ame, à la rare intelligence, aux ſoins & à l'activité de la Ducheſſe Catherine ſa mere, l'une des plus illuſtres Princeſſes de ſon tems, & digne fille, à tous égards, de l'immortel Henri IV. (1).

SECTION VI.

Hiſtoire de Savoie, de Piemont & de Sardaigne, depuis l'an 1660. juſqu'à nos jours.

SECT. VI. *Hiſtoire de Savoie, de Piemont & de Sardaigne depuis 1660. juſqu'à nos jours.*

Etat de l'Europe après la Paix des Pyrenées. Sageſſe du Gouvernement de Charles-Emanuel II.

La Paix des Pyrenées avoit rendu le calme à l'Italie; le mariage de Louis XIV avec l'Infante d'Eſpagne avoit rétabli la concorde entre ces deux Puiſſances, depuis ſi longtems ennemies (*); l'Allemagne pacifiée, goûtoit ſous Ferdinand III les douceurs du repos: la Savoie & le Piemont qui pendant près de vingt années, avoient été preſque perpétuellement le théatre de la guerre, avoient gagné, ſoit dans les dernieres campagnes, ſoit par l'habileté des négociations, beaucoup plus que la fureur & le ſuccès des armes eſpagnoles ne leur avoient fait perdre; & Charles-Emanuel II, poſſeſſeur du Montferrat, qu'il avoit ajouté à ſes anciennes poſſeſſions, ne ſongea plus qu'à maintenir avec ſes voiſins la paix qu'il avoit eu le bonheur & la gloire de fixer dans ſes états: redouté par ſes ſuccès, reſpecté par ſes vertus, admiré, chéri par ſes talens & ſes rares qualités, il ne s'occupa que du ſoin d'écarter tout ce qui eût pû, ou allarmer, ou altérer la tranquillité publique; & ce fut dans cette vue qu'il s'empreſſa d'accepter la médiation de la France, & la déciſion qui termina quelques difficultés & quelques conteſtations élevées entre lui & les Génois. Les déſordres & les abus irréparables des longues diſſentions & du tumulte des armes, avoient violemment ébranlé preſque toutes les parties de l'adminiſtration; la juſtice étoit mal rendue, les finances encore plus mal dirigées; le Duc rétablit le bon ordre, réprima les abus, rendit aux loix toute leur force & leur autorité, veilla ſur leur obſervation, & par les plus ſages réglemens de la police, effraya la licence, les vices & épura les mœurs.

Ce ne fut qu'après avoir travaillé à rendre ſes ſujets heureux, qu'Emanuel, ambitieux d'embellir & de décorer ſes états, entreprit un ouvrage digne de l'ancienne Rome; il fit percer dans le roc Mont-Vizo, ce paſſage, ou plutôt ce chemin qui fait encore, & qui fera d'âge en âge l'étonnement & l'admira-

(1) Guichenon. Paradin. *Il Tempio della Gloria. Il Diamante.*

(*) Les événemens qui ſe ſont paſſés en Savoie & en Piemont, depuis la paix des Pyrenées juſqu'à nos jours, tiennent de ſi près à l'Hiſtoire de France, d'Eſpagne, de l'Empire & des principaux Etats d'Italie, que pour ne pas répéter des faits racontés ailleurs, nous y renvoions pour les détails des derniers regnes des Ducs de Savoie, où l'on n'entre point ici, en ſe bornant aux faits & aux événemens uniquement, rélatifs à la Savoie, au Piemont & à la Sardaigne.

Digitized by Google

tion des voyageurs. On ſçait que c'eſt une arche longue de cinq cens pas géométriques, & aſſez large, pour que deux mulets chargés puiſſent y paſſer facilement. On ſçait auſſi que c'eſt par cette route que l'on tranſporte les marchandiſes de France en Italie, & d'Italie en France, auſſi commodément qu'il y avoit autrefois de dangers à courir à travers ces rochers qu'il falloit gravir, & ces abymes ſi effrayans, qu'il étoit ſi difficile d'éviter.

Sect. VI. *Hiſtoire de Savoie, de Piemont & de Sardaigne depuis 1660. juſqu'à nos jours.*

Charles-Emanuel II préſidoit à la conſtruction de ce grand nombre d'édifices publics que l'on admire encore, & qui portent tous l'empreinte de ſon génie & de ſa magnificence, lorſqu'un accident imprévu, & dont les funeſtes effets prouvent combien ce Prince étoit tendre, généreux & ſenſible, vint le précipiter dans le tombeau. Un jour que le jeune Victor-Amé ſon fils s'exerçoit au manege ſous les yeux de ſon pere, il tomba de cheval, & le Duc croyant la chûte plus cruelle qu'elle n'étoit, fut pénétré d'une telle émotion, d'une ſi vive frayeur, qu'il tomba lui-même évanoui, & fut attaqué d'une fievre ſi forte, que quelques ſecours qu'on s'empreſſât de lui donner, il mourut très-peu de jours après, en 1675.

Mort d'Emanuel II. 1675.

Les premieres années de ce regne avoient été fort orageuſes, la ſuite en fut glorieuſe & brillante. Le même Général, qui par ſon ambition avoit tant agité l'Etat, contribua beaucoup auſſi à lui rendre ſon ancienne ſplendeur; nous parlons de Thomas de Savoie, Prince de Carignan, dont il y a eu tant d'occaſion de faire connoître les grandes qualités, l'ambition, les talens & les défauts: & qui cinquieme fils de Charles-Emanuel I, après avoir obtenu la charge de Grand-Maître de France, avoit épouſé l'héritiere de la maiſon de Soiſſons, de laquelle il avoit Philibert-Amédée, par qui la Maiſon illuſtre de Carignan ſe perpétua. 2. Louiſe Chriſtine, qui épouſa Ferdinand-Maximilien de Baden. 3. Joſeph-Emanuel, qui mourut ſans enfans. 4. Eugene-Maurice Comte de Soiſſons, Pere du célébre Prince Eugene, de Savoie, compagnon, & digne émule du fameux Marlborough, & l'un des plus grands Généraux de l'Europe, comme il en fut peut-être le premier des Négociateurs.

Grandes qualités & poſtérité du Prince Thomas de Carignan.

Quant à Charles-Emanuel II, il ne laiſſa de Jeanne Baptiſte de Savoie Nemours ſon épouſe qu'un fils; Victor-Amé, ou Amédée II, né le 4 May 1666. & qui lui ſuccéda ſous la tutelle de ſa mere. Communément les minorités des Souverains, ſont des tems de troubles & d'orages; celle-ci fut tranquille, ſoit par la prudence & l'habileté de Jeanne de Nemours, ſoit par la ſageſſe des meſures qu'avoit priſes Charles-Emanuel II. Il y avoit fort peu de tems que le jeune Duc étoit parvenu à l'âge de majorité, lorſqu'il fit demander en mariage l'Infante de Portugal; elle lui fut accordée, & déja le Duc de Cadaval s'étoit rendu à Nice avec une flotte portugaiſe pour conduire à Lisbonne le jeune Souverain, lorſque celui-ci par des raiſons de politique, ou peut-être par un effet très-naturel de cette inconſtance qui le caractériſoit, renonça tout-à-coup à l'Infante de Portugal, rompit bruſquement ce mariage pour lequel il avoit marqué le plus grand empreſſement, & épouſa deux ans après Anne-Marie d'Orléans, fille de Philippe, Duc d'Orléans & d'Henriette-Anne d'Angleterre, ſi l'ambition eût été le motif du Duc de Savoie dans cette alliance, l'événement eût ſecondé ſes vues. En effet, par une révolution qui n'étoit point ſans exemple dans la Grande-Bretagne, le Sceptre fut ôté de la mai-

Avénement de Victor-Amé II fils de Charles-Emanuel II.

Il épouſe Anne-Marie d'Orléans.

Digitized by Google

SECT. VI. *Hiſtoire de Savoie, de Piemont & de Sardaigne depuis 1660. juſqu'à nos jours.*

ſon des Stuarts, & le Duc de Savoie ſe trouvant le plus proche héritier de cette maiſon exclue du trône, avoit des droits évidens à la Couronne Britannique. Ces droits étoient peut-être mieux fondés & plus inconteſtables que ceux de la maiſon d'Hanovre; mais la famille de Savoie étoit catholique, la maiſon d'Hanovre étoit proteſtante; la doctrine l'emporta ſur le droit & le ſang, & la maiſon d'Hanovre ſuccéda à celle de Stuart. Il eſt vrai qu'il y avoit dans le ſiecle dernier peu de Souverains auſſi fortement attachés au catholiciſme, que l'étoit le Duc Victor-Amé; ſon zele même paſſoit à cet égard les bornes de la modération, ainſi qu'il le prouva par ſon empreſſement à pourſuivre par le fer & la flamme, dans les vallées du Piemont, une foule de malheureux dont le ſeul crime étoit de ne pas penſer comme lui. Dans ſon intolérance le Duc fut plus ſévére que ne le fut Louis XIV lors de la révocation de l'édit de Nantes; car du moins Louis ſe contenta de chaſſer de ſes états, par le plus irréparable des fautes, un nombre infini de citoyens utiles mais les ordres donnés contre les Vaudois proteſtans furent infiniment plus rigoureux, & l'on déploya contr'eux tout l'acharnement & toutes les fureurs du fanatiſme. Cette barbare dévotion, ſi l'on peut appeller ainſi l'atrocité des moyens qui furent employés, fit couler des torrens de ſang.

Perſécution contre les Vaudois.

Pendant qu'au nom d'un Dieu, vengeur de l'humanité outragée, le fanatiſme maſſacroit les Vaudois, l'ambition & les ſuccès des armes de Louis XIV avoient ſoulevé contre lui la plûpart des Puiſſances Européennes; & ce Monarque ne penſoit pas avoir d'allié plus fidelle que le Duc de Savoie, ſon imitateur trop zélé. Louis ſe trompa néanmoins, & à ſon grand étonnement Victor-Amé entra dans la formidable alliance qui venoit de ſe former contre la France: ce qui ſurprit encore davantage les François & Rome ſur-tout, fut la découverte d'une convention ſecrete de ce traité, par laquelle il fut convenu que les Vaudois ſeroient rétablis dans toutes leurs anciennes prérogatives: enſorte que la politique, ou la haine contre la France, fit accorder à ces mêmes Vaudois, ſi durement perſécutés, ce que le zéle de la religion leur avoit enlevé; ils obtinrent de la haine, ou de la politique, une tolérance que la dévotion leur avoit refuſée. Quoiqu'il en ſoit, les confédérés eſpéroient de grands avantages de l'alliance du Duc de Savoie, & ils croyoient que ſes états ſeroient pour les François une puiſſante barriere; Victor-Amé reçut, ſoit en troupes, ſoit en argent, les ſecours les plus abondans: mais cet or & ces troupes furent une trop foible digue pour les armes de Louis XIV; S. Ruth, Général François, conquit la Savoie entiere, tandis que le célébre Maréchal de Catinat remportoit à Staffarde, à Marſeille, d'éclatantes victoires, & s'emparoit de Suze, de Carmagnole; de Nice, de Ville-franche & de Montmeillan. Il eſt vrai que le Duc ramena, peu de tems après, la fortune ſous ſes drapeaux, & qu'ayant recouvré Carmagnole, il contraignit les ennemis à lever le ſiege de Coni.

Victor Amé II entre dans la grande alliance contre Louis XIV.

Conquête de la Savoie par les François.

Animé par ce ſuccès, & dans la vue d'attirer ailleurs les troupes françoiſes, Victor-Amé fit une invaſion en Dauphiné, où il ſe rendit maître de Gap & d'Ambrun. Mais peu allarmés de cette irruption, les François pourſuivirent leurs conquêtes, & s'emparerent de Cazal & du fort Ste. Brigette, aux environs de Pignerol. La crainte trop fondée de voir tous ſes états paſſer ſous la

Digitized by Google

Sect. VI. *Hiſtoire de Savoie, Piemont & de Sardaigne juſqu'à nos jours.* 1650.

la domination de Louis XIV déconcerta Victor-Amé, qui d'ailleurs ne ſe ſentant point en état de lutter contre un auſſi puiſſant Monarque; fit en ſecret des propoſitions de paix à la cour de France: elles furent acceptées, & afin de cacher cette négociation à ſes confédérés, le Duc feignit une indiſpoſition, ſortit du Dauphiné, & ramena ſes troupes en Piemont. Louis XIV, quelle qu'eût été dans cette expédition ſa ſupériorité, ſentant combien l'amitié du Duc de Savoie pourroit lui être utile, lui accorda la paix la plus avantageuſe, & lui rendit Nice, Suze, Ville-franche, Montmeillan, Pignerol, les trois vallées de la Pérouſe, Luzerne & Angrogne, & par voie de dédommagement, une ſomme très-conſidérable d'argent, n'exigeant pour tous ſes avantages que la démolition des fortifications de Pignerol.

Paix entre la France & la Savoie.

Le deſir que le Roi de France avoit de s'attacher le Duc de Savoie étoit ſi fort, que le mariage du Duc de Bourgogne, l'aîné des enfans du Dauphin, avec Adelaïde, fille ainée de Victor, fut arrêté par l'un des articles ſecrets de ce traité; & bientôt les deux Souverains formerent une ligue pour chaſſer d'Italie les Impériaux, qui, depuis quelque tems avoient formé le ſiege d'Alexandrie dans le Milanez. Un événement qui paroiſſoit encore fortifier cette alliance, ne ſervit, par le plus inconcevable des caprices, qu'à lui donner d'abord une plus forte conſiſtance & enſuite à la rompre. Cet événement fut la mort de Charles II, Roi d'Eſpagne, qui, mécontent de l'Empereur, & fatigué des cabales qui diviſoient ſa Cour, s'étoit preſque forcément déterminé, à nommer Philippe d'Anjou, ſecond fils du Dauphin, ſon ſucceſſeur à la couronne eſpagnole. Philippe d'Anjou, époux de Marie-Louiſe-Iſabelle, ſeconde fille du Duc de Savoie, rendoit en quelque ſorte indiſſolubles les liens qui uniſſoient Louis XIV & Victor-Amé II: auſſi dès les premiers préparatifs de cette mémorable guerre, qui avoit pour objet la ſucceſſion d'Eſpagne, le Duc de Savoie fut nommé Généraliſſime des armées de France & d'Eſpagne en Italie. Mais lorſque l'on croyoit ce Prince le plus occupé des grands intérêts de ſon gendre, il étoit vivement agité par la crainte de l'orage que le parti qu'il avoit pris, menaçoit d'attirer ſur ſes états. Il eût bien déſiré ſans-doute de voir la couronne de Charles II paſſer ſur la tête du Duc d'Anjou; mais l'Empereur avoit de grands droits à ce trône, & pour y faire monter, l'Archiduc Charles ſon ſecond fils il avoit uni ſes forces à celles de la grande alliance contre la France & le nouveau Roi d'Eſpagne. Victor-Amé II ſentant, combien dans ces circonſtances, ſon attachement à la France, pourroit lui devenir funeſte balançoit, & ne ſavoit à quoi ſe déterminer, quand l'arrivée du Prince Eugene en Italie, à la tête d'une formidable armée, vint fixer ſon incertitude: il réſolut dès lors de ſe détacher de ſon gendre, & il fit ſecretement propoſer aux confédérés de le recevoir dans la grande alliance.

Avénement de Philippe d'Anjou à la Couronne d'Eſpagne, & guerre à ce ſujet. 1701.

Le Duc de Savoie rentre dans la grande alliance contre la France & l'Eſpagne.

Indigné d'une défection auſſi peu prévue, Louis XIV informé de cette négociation, envoya, dans le premier moment de ſa colere, ordre à ſes Généraux en Italie, d'arrêter les troupes de Victor & de les faire priſonnieres. Le Duc de Savoie plus irrité que conſterné d'un pareil ordre, fit arrêter les Ambaſſadeurs de France & d'Eſpagne, un régiment entier de cavalerie, & tous les François qui ſe trouverent à Turin. Louis, le plus impérieux des hommes & le plus fier des Souverains, écrivit au Duc de Savoie une let-

UNIVERSIDAD DE... BIBLIOTEC... ARTES Y C...
Digitized by Google

SECT. VI. *Hiſtoire de Savoie, de Piemont & de Sardaigne depuis* 1660. juſqu'à nos jours.

tre (1) menaçante; elle offença Victor beaucoup plus qu'elle ne l'effraya, & trop aigri pour céder aux volontés d'un Monarque, qui lui faiſoit connoître ſes intentions avec tant de hauteur, il reſta inébranlable dans le parti qu'il avoit pris: cette fermeté penſa lui faire perdre ſes états & ruiner irréparablement ſa maiſon. La Savoie & le Piemont étoient preſqu'entierement tombés au pouvoir des François, les villes & les forts de ces Duchés étoient conquis; à la formidable armée qui s'étoit emparée de ſes poſſeſſions, Victor n'avoit à oppoſer tout au plus que douze mille hommes découragés par leurs défaites, & qui n'avoient pas même dans les états du Souverain qu'ils défendoient, un terrein aſſez étendu pour pouvoir y ſubſiſter; les impériaux trop occupés ailleurs, ne pouvoient ſecourir leur allié. Là Savoie entiere, à l'exception de Montmeillan, qui même fut bloqué & contraint de ſe rendre après une défenſe opiniâtre, fut conquiſe par les François: les vainqueurs reſſerrerent de plus en plus Victor-Amé dans le Piemont, en 1704. Verceil fut pris & l'on y fit ſix mille priſonniers, Yvrée & ſes Châteaux eurent le même ſort, on y prit onze bataillons; Suze & le Val d'Aoſte furent emportés: Verrue ſoutint un long ſiege; & finit par ſe rendre à diſcretion au Duc de Vendôme: Nice & Chivas ouvrirent leurs portes au Duc de Berwick, le vainqueur irrité faiſoit abattre & démolir les fortifications de toutes ces places, à meſure qu'il s'en emparoit, & il ne reſtoit plus de ſes états au Souverain de la Savoie & du Piemont que la capitale de ce dernier Duché.

Fermeté du Duc de Savoie.

Siege de Turin.

L'Europe entiere regardoit la perte de Victor comme inévitable; lui ſeul inacceſſible à la crainte, reſta fidelle à ſes engagemens, & ne voulut écouter aucune propoſition qui tendit à le détacher de la grande alliance. Cette obſtination ulcéra ſi vivement Louis XIV, que par ſes ordres, les Généraux François allerent avec toutes leurs forces mettre le ſiege devant Turin. La terreur & la conſternation des habitans de cette capitale furent extrêmes; le clergé ſoutenu par les larmes de la Ducheſſe, vint en corps conjurer Victor de céder à l'impérieuſe loi de la néceſſité: il répondit à la Ducheſſe de ceſſer d'inutiles inſtances, au clergé d'aller dans les temples implorer la puiſſance divine, & défendit à tous de ſolliciter à une auſſi lâche démarche, quoiqu'il put arriver. Il porta même, ou le reſſentiment, ou la grandeur d'ame, juſqu'à rejetter l'offre que lui fit faire le Maréchal de la Feuillade, de laiſſer ſortir de la ville & de faire conduire en lieu de ſûreté la Ducheſſe & ſa famille juſqu'à la fin du ſiege. On ne doutoit point en France de la réduction de Turin, & le Roi étoit ſi fort éloigné de croire cette ville en état de réſiſter aux efforts de ſon armée, que voulant donner la gloire de cette conquête au Duc d'Orléans, il lui confia le commandement des troupes qu'avoient eu juſqu'alors le Duc de Vendôme & le Maréchal de la Feuillade.

Les commencemens de ce ſiege furent terribles, la ville fut bombardée, & les murs battus à boulets rouges, le grand nombre des aſſiégeans, & la foibleſſe apparente des aſſiégés, ne laiſſoient entrevoir pour ces derniers aucune ſorte d'eſpérance. Ils ſe défendoient néanmoins avec un courage héroïque,

(1) Cette Lettre, remplie de hauteur, quoique très-laconique, ne renfermoit que ces paroles. „Monſieur, puiſque la Religion, l'honneur, l'alliance, les traités ne ſont pas des garants ſuffiſans entre vous & moi, j'ai envoyé mon couſin de Vendôme, qui vous expliquera mes intentions. Il vous donnera vingt-quatre heures pour vous déterminer".

Digitized by Google

& leur réſiſtance achevant d'enflammer le courroux de Louis XIV, il envoyoit ſans ceſſe de nouveaux ordres & de nouvelles troupes. De ſon côté, Victor-Amé mettoit tout en uſage pour retarder la ruine de ſa capitale: dont il avoit confié la défenſe aux Allemands; leurs fréquentes ſorties, la vigueur ſoutenue de leur artillerie, avoient déja couté la vie à plus de quatorze mille François; mais ceux-ci s'étoient emparés des poſtes les plus importans, & ils ſe flattoient d'autant plus du ſuccès, qu'ils ſavoient que les aſſiégés manquoient de vivres & que leurs munitions étoient preſqu'épuiſées. Telle étoit l'extrémité fâcheuſe & preſque déſeſpérée où ſe trouvoit Turin, lorſque le Prince Eugene, ſur le ſecours duquel ou n'oſoit plus compter, parut à la vue des aſſiégés. A la tête des Impériaux cet illuſtre Général attaqua & parvint à forcer l'un des quartiers des aſſiégeans. Par cette action brillantes & déciſive la ville fut ſecourue, & les habitans raſſurés. Mais ſi ce ſecours inopiné ranima l'eſpérance des aſſiégés, il ne détruiſit point celle des François qui comptoient déja Turin au nombre de leurs conquêtes, & la défaite des Impériaux comme aſſurée.

Sect. VI. *Hiſtoire de* Savoie, *de* Piemont *& de* Sardaigne *depuis* 1660. juſqu'à nos jours.

Armée du Prince Eugene, à la tête des Impériaux.

Leur attente fut trompée par la méſintelligence de leurs chefs. Le Duc d'Orléans & la plûpart des Officiers-généraux vouloient que l'on ſortit des lignes pour aller donner bataille au Prince Eugene: & cette opinion étoit ſans-doute la plus ſage; mais le Maréchal de Marſin, qui n'avoit nulle confiance aux lumieres du Duc, fut d'un avis contraire, & comme on refuſoit de ſe rendre à ſes raiſons, il montra un ordre par lequel il étoit enjoint aux Officiers, & au Duc d'Orléans lui-même, de s'en rapporter à la déciſion du Maréchal. Il faut convenir cependant qu'en cette occaſion l'avis de Marſin paroiſſoit fondé; en effet, les François défendus par des retranchemens qu'ils croyoient inacceſſibles, étoient dans la poſition la plus avantageuſe, & les ennemis ne pouvoient arriver à eux qu'en s'expoſant aux dangers les plus effrayans. Ces dangers n'intimiderent point les confédérés, ils s'avançoient avec une fermeté qui ne put être ébranlée par le feu continuel de quarante pieces de canon; ils ſe rangerent en bataille, & marcherent dans le même ordre juſqu'au pied des retranchemens: alors le combat commença, & ſe ſoutint de part & d'autre avec une égale valeur. On aſſure que le Prince Eugene, fut repouſſé deux fois, mais ſon courage s'accroiſſant par la réſiſtance, les périls & les difficultés, il fit une troiſieme attaque, & le ſabre à la main, à la tête de ſes bataillons, il eut la gloire d'être l'un des premiers qui forcerent les retranchemens, & l'armée confédérée pénétra dans les lignes.

Bataille de Turin.

Quelque conſidérable que fut cet avantage, les François euſſent pû le rendre vain encore, s'ils euſſent fait avancer leur cavalerie; mais la terreur s'empara d'eux, ils abandonnerent leur poſte, & n'oppoſant plus qu'une fuite précipitée, ils ne ſongerent qu'à s'éloigner, laiſſant cinq mille morts ſur le champ de bataille. Le Duc d'Orléans & le Maréchal de Marſin qui avoient combattu en héros, furent bleſſés l'un & l'autre, le premier dans le feu de l'action & aſſez légérement; mais le Maréchal de Marſin mourut le lendemain, ſoit de ſa bleſſure, ſoit de remords de n'avoir pas déféré à l'avis du Duc d'Orléans & aux vœux de preſque tous les Généraux. Les confédérés firent huit mille priſonniers, dans le nombre desquels étoient beaucoup d'officiers, & quelques officiers-généraux, ils trouverent dans les retranchemens, dont la victoire les avoit rendus maîtres, 50 pieces de Canon, 180

Victoire des Confédérés, & perte des François.

SECT. VI. *Histoire de Savoie, de Piemont & de Sardaigne depuis 1660 jusqu'à nos jours.*

Mortiers, 7800 Bombes, 32000 grenades, 48000 boulets de canon, toutes les tentes, les bagages, les chevaux, l'argent; en un mot, toutes les provisions que le desir & l'espérance de saccager Turin, avoient fait rassembler dans ce camp. Ce fut le Comte Daun, dont les illustres & dignes descendans ont depuis continué de rendre des services si distingués à la maison d'Autriche; ce fut Daun, qui commandoit aux assiégés & défendit la ville avec la plus rare valeur. Toutefois les confédérés perdirent cinq mille hommes pendant le siege, & 3000 dans la bataille: mais ils conserverent une supériorité si marquée, & la terreur que leur victoire inspira fut si vive, que le Duc d'Orléans ne croyant pas devoir tenter encore le sort des armes, se retira en Dauphiné.

Le Duc de Savoie recouvre toutes les places qu'il avoit perdues.

Victor-Amé marchant à de nouveaux succès, recouvra en fort peu de tems toutes les villes qui lui avoient été enlevées, & secondé par la fortune, secondé par les Impériaux, il chassa de la Lombardie ces mêmes François qui avoient conquis ses états & ravagé ses possessions. Toutefois, la vengeance du Duc de Savoie n'étoit pas encore satisfaite, & si une partie des grands projets qu'il avoit médité contre la France eût réussi, Louis XIV eût éprouvé peut-être des défaites & des malheurs que toute sa puissance eût été hors d'état de réparer: mais par bonheur pour ce Monarque, la cour de Vienne seule dirigeoit les opérations, les marches & les entreprises des troupes de l'Empire, des Hollandois, du Prince Eugene & du Duc de Savoie; ensorte que les confédérés ne pouvoient rien tenter, ni rien exécuter, sans les ordres, ou sans l'aveu de cette cour alors impérieuse, & dont les vues politiques étoient fort rarement d'accord avec les opinions & les projets des Généraux.

Projet d'entreprise sur Toulon.

Le Gouvernement Britanique, de concert avec les Hollandois, avoit formé le dessein de s'emparer de Toulon, & il n'est pas douteux que la perte de cette ville eût été le coup le plus terrible, le plus irréparable que les Puissances liguées eussent pû porter à la France. Le premier qui avoit formé le plan de cette grande entreprise étoit le Duc de Savoie; & il l'avoit communiqué au Prince Eugene; mais celui-ci qui connoissant la cour de Vienne, savoit qu'elle ne l'approuveroit pas, fit tous ses efforts pour détourner Victor de ce projet. Le Prince Eugene ne se trompoit point: cette Cour desiroit moins l'humiliation de la France, qu'elle n'étoit occupée de son propre aggrandissement, & moins sensible aux intérêts de ses alliés qu'à ses avantages, elle tournoit toutes ses vues sur la conquête de Naples, à laquelle elle avoit résolu d'employer toutes ses troupes.

Le Gouvernement Anglois qui ne se conduisoit pas par les mêmes motifs, demandoit avec empressement l'exécution du projet dont il avoit formé le plan, & ses instances furent si vives, si pressantes, que l'Empereur fut, quelle que pût être sa répugnance, enfin obligé d'y condescendre, & il envoya ordre au Prince Eugene de seconder les alliés dans cette expédition. Mais soit qu'en même tems la cour de Vienne envoyât des instructions particulieres à ce Général, soit qu'à ce sujet il pensât comme on pensoit à Vienne, il ne parut se porter que forcément à cette entreprise, pour laquelle les Anglois envoyerent des sommes considérables & mirent en mer une flotte nombreuse & formidable sous les ordres de l'Amiral Cloudesly Shovel. En même-tems

Digitized by Google

le Duc de Savoie paſſa le Var à la tête de 30000 hommes, & marcha vers Toulon. Cet orage menaçant étoit d'autant plus redoutable, qu'à ſes forces, ſuffiſantes déja pour ſurprendre Toulon, devoient ſe joindre de nouvelles troupes que la cour Impériale avoit promis d'envoyer, qu'on attendit longtems, & qui n'arriverent point. Le Prince Eugene lui-même mit tant de lenteur dans ſes opérations, que les confédérés informés d'ailleurs de ſa maniere de penſer ſur cette entrepriſe, diſoient hautement que l'Empereur lui avoit donné ordre de ne pas expoſer, ni trop haſarder ſes troupes. Cependant l'armée s'avança juſques ſous les murs de Toulon, s'empara de quelques poſtes importans, & qui lui donnoient les plus grands avantages: Victor-Amé preſſa le Prince Eugene d'attaquer des poſtes plus avancés & d'y employer ſes troupes. Le Prince lui montra un ordre par lequel l'Empereur lui défendoit expreſſément d'agir: mais ſon inactivité n'influa point ſur la conduite du Duc de Savoie, ni ſur celle de l'Amiral Anglois; ils montrerent l'un & l'autre la plus grande vivacité dans leurs opérations; & tandis que Victor bombardoit la ville, Cloudeſly-Shovel s'emparoit de deux forts qui la commandoient. Les bombes avoient jetté déja les habitans de Toulon dans la conſternation: les ſiniſtres effets qu'elles avoient produit faiſoient craindre de plus cruels ravages; déja pluſieurs maiſons étoient détruites, quelques autres avoient ſauté en l'air avec un horrible fracas, l'incendie s'étoit communiqué à quelques magaſins qui avoient été réduits en cendres, & pour comble de malheur, huit vaiſſeaux de ligne avoient été brûlés dans le port. Si profitant de ces momens de troubles & de terreur, les troupes impériales euſſent fait la plus légere attaque la ville étoit perdue, elle ne pouvoit réſiſter. Mais l'obſtination du Prince Eugene à ne point agir, ſauva les aſſiégés, en donnant le tems aux François, qui avoient rappellé leurs troupes d'Eſpagne, de marcher au ſecours de Toulon. Ils parurent & dès lors la ſupériorité fut décidée du côté de la France; enſorte que les aſſiégeans menacés d'être aſſiégés eux-mêmes, & par la nombreuſe garniſon de Toulon, & par la formidable armée qui s'avançoit, le Duc de Savoie, craignant que toute retraite ne lui fut interdite, ſa petite armée étant affoiblie par une ſortie qui venoit de lui couter mille hommes, prit le parti de faire embarquer ſon artillerie, ſes ſoldats bleſſés ou malades, ſe retira lui-même & conduiſit ſes troupes en Piemont. Trop ſatisfaits de ſa retraite pour l'attaquer dans ſa marche, les François ne ſongerent même pas à le pourſuivre. Ainſi des vues politiques bien ou mal combinées firent échouer cette entrepriſe, dont le ſuccès eût été ſi important.

Sect. VI. *Hiſtoire de Savoie, de Piemont & de Sardaigne depuis* 1690. *juſqu'à nos jours.*

Siege de Toulon. 1707.

Conduite du Prince Eugene.

Levée du ſiege de Toulon.

Les Anglois & le Duc de Savoie ſe plaignirent hautement d'avoir été trompés par les promeſſes de la cour de Vienne; mais ils euſſent dû dire auſſi qu'en aucun tems cette cour n'avoit approuvé cette expédition, & que ce fut en quelque ſorte malgré lui que l'Empereur y avoit conſenti. Quoiqu'il en ſoit, les François pour ſe venger du mal qu'avoit voulu leur faire Victor-Amé, entrerent de nouveau dans la Savoie & s'y rendirent maîtres de pluſieurs places. Cependant, quelque vivacité que la France & les Puiſſances confédérées miſſent dans leurs hoſtilités, elles étoient toutes également fatiguées de cette guerre: elles deſiroient la paix, & ce vœu général donna lieu à des conférences à Geertruydenberg. Dans ces conférences le Duc de Sa-

Irruption des François en Savoie.

Digitized by Google

SECT. VI. *Hiſtoire de Savoie, de Piemont & de Sardaigne depuis 1660. juſqu'à nos jours.*

voie demanda la reſtitution du Duché de Savoie, occupé preſqu'entier par les François: & demandant auſſi la reſtitution du pays de Nice, ainſi que de tous ſes domaines héréditaires, il réclama la poſſeſſion des territoires, des états & des places qu'il tenoit de l'Empereur, ou de ſes alliés, avec la propriété & la ſouveraineté des villes d'Exilles, Feneſtrelles, & Chaumont; enfin, de la vallée de Pragelas au Mont-Genevre, & ſes environs, pour ſervir de limites entre ſes états & ceux du Roi de France. Tandis que des difficultés multipliées, des incidens imprévus & différens événemens retardoient ou rendoient inutiles ces conférences, rompoient & renouoient tour à tour les négociations, les hoſtilités continuoient mais foiblement de part & d'autre. Victor-Amé forma des projets ſur le Dauphiné, tenta même d'y faire une invaſion, mais le Maréchal de Villars rendit vaines les tentatives des aggreſſeurs dont tous les efforts n'aboutirent qu'à la priſe fort peu importante d'Exilles & de Feneſtrelles. Fatigué d'une guerre qui ne lui offroit plus ni combats à livrer ni lauriers à cueillir, le Duc de Savoie reſta paiſiblement en Piemont, ſans toutefois ſe détacher des intérêts de ſes confédérés. Il ne s'occupa plus juſqu'à la paix d'Utrecht, en 1713, que du ſoin d'éloigner des pays qu'il avoit recouvrés, les armes des François: mais alors il ſit valoir ſes droits, ſes prétentions, & ajouta même quelques nouvelles demandes à celles qu'il avoit déja faites lors des conférences de Geertruydenberg. Sa négociation fut heureuſe, & par le traité d'Utrecht, non-ſeulement il fut remis en poſſeſſion du Duché de Savoie, ainſi que du pays de Nice & de toutes leurs dépendances, mais le Roi de France lui donna encore à perpétuité la vallée de Pragelas, les forts d'Oux, de Sezane, de Bordonache & le château Dauphin: il eſt vrai que de ſon côté, le Duc de Savoie céda à perpétuité à Louis XIV la vallée de Barcelonette avec ſes dépendances: enſorte que par cet arrangement, les alpes devinrent les limites qui ſéparerent la France d'avec le Piemont & le pays de Nice, les plaines ſituées au pied de cette partie des alpes, ayant été partagées également entre les deux Souverains.

Conférences de Geertruydenberg. 1709.

Paix d'Utrecht. 1713.

Les ſervices eſſentiels que le Duc de Savoie avoit rendus à la grande alliance pendant cette guerre, la valeur de ce Prince, ſa prudence, ſon habileté, lui acquirent l'eſtime méritée & l'attachement de ſes alliés, qui concoururent tous, autant qu'il fut en eux, à ſon aggrandiſſement: ce fut même par les ſollicitations preſſantes & réitérées de ces confédérés, & de la plûpart des Puiſſances Européennes, que l'Empereur ſe vit en quelque ſorte obligé de lui confirmer la poſſeſſion de cette partie du Montferrat qui lui avoit été ſi longtems diſputée par les Ducs de Mantoue auxquels elle avoit appartenu; Victor-Amé fut encore confirmé dans la poſſeſſion des provinces d'Alexandrie & de Valence, du territoire important & fertile ſitué entre le Pô & le Tanaro, du Lomellin, de la vallée de Seſſe & de Vigevano. Il ne manquoit plus au Duc de Savoie, décoré comme ſes Ancêtres, depuis fort longtems du titre de Roi de Chypre & de Jéruſalem, qu'une couronne effective en Europe; il l'obtint du Roi d'Eſpagne, qui, peu content de lui réſigner, à lui & à ſes deſcendans le Royaume de Sicile, ſtatua encore qu'au défaut de mâles du Roi d'Eſpagne, la maiſon de Savoie ſeroit appellée au trône de cette monarchie préférablement à la maiſon de Bourbon.

Le Roi d'Eſpagne réſigne le Royaume de Sicile à Victor-Amé 1717.

Digitized by Google

Sect. VI. *Histoire de Savoie, de Piemont & de Sardaigne depuis 1660. jusqu'à nos jours.*

Cette réſignation du Royaume de Sicile n'eût pourtant point l'aveu de l'Empereur Charles VI, qui, prétendant avoir les plus grands droits à cette Couronne, la diſputa au Duc, qui s'en mit néanmoins en poſſeſſion; il y paſſa avec la Reine ſon épouſe & ils furent proclamés l'un & l'autre à Palerme auſſi-tôt que cette Iſle eut été évacuée par les Eſpagnols. Les Siciliens commençoient à s'attacher à leur nouveau Souverain, qui ne s'occupoit que des moyens de les rendre heureux, lorſqu'un corps ambitieux, turbulent & toujours redoutable par l'empire que lui donne la confiance publique, vint ſuſciter des troubles auxquels le Roi Victor-Amé étoit fort éloigné de s'attendre. Le clergé de Sicile, toujours prêt à former des prétentions, & toujours prêt à abuſer de la bonté des Princes, demanda des immunités ſi préjudiciables au Souverain, ainſi qu'au bien public, que Victor ne crut pas devoir les accorder. Ce refus lui valut la haine de cet ordre, haine toujours irréconciliable; le Pape ne manqua point, ſuivant l'uſage, à ſoutenir le clergé ſicilien, & la diſpute fut portée ſi loin que l'Archevêque de Meſſine & l'Evêque de Catanéa ſortirent de l'Iſle, après avoir fort peu charitablement jetté l'interdit ſur leurs dioceſes. Ces deux prélats, chefs bouillans & impétueux d'une faction puiſſante ſe retirerent à Rome, où ils furent ſuivis par la plûpart des eccléſiaſtiques de Sicile qui s'y réfugierent auſſi. Victor-Amé crut avoir beaucoup gagné à cette émigration, & continua de gouverner avec ſageſſe, & ſur-tout de recommander aux peuples de ſe ſoumettre à l'interdit, afin de ne pas aigrir le courroux déja trop violent des prélats de Meſſine & de Catanéa.

Troubles ſuſcités en Sicile par l'ambition du Clergé.

La généroſité n'étoit pas l'unique motif qui eut engagé le Roi d'Eſpagne à la réſignation du Royaume de Sicile; auſſi n'avoit-il cédé ce trône qu'à condition que Victor joindroit ſes troupes aux troupes eſpagnolles, pour obliger l'Empereur à la reſtitution des places qu'il occupoit en Italie. Quelque brillante & flatteuſe que fut la poſſeſſion de la couronne de Sicile, elle n'éblouit point tant le Duc de Savoie qu'il ne ſentit combien étoit onéreuſe & déſagréable la condition ſous laquelle il avoit accepté le ſceptre. Il falloit s'engager dans une nouvelle guerre, contre un Souverain très-puiſſant, & conſéquemment expoſer, non ſeulement ſon nouveau Royaume auquel ce même Souverain avoit dès droits mais encore ſes anciens états. Ces réflexions lui donnerent des regrets, qui ralentirent ſon zele, lorſqu'il fut queſtion de remplir les engagemens qu'il avoit pris avec trop de facilité. Le Roi d'Eſpagne ſe doutant du changement qui s'étoit opéré dans les ſentimens de Victor, lui envoya demander le Prince du Piemont ſon fils en ôtage, juſqu'à ce que la condition acceptée par le traité, eût été remplie. Le Roi de Sicile éluda cette demande, & offrit d'envoyer le Prince de Carignan, ſon ſecond fils, au lieu du Prince de Piemont. Cette propoſition fut accueillie; mais Victor-Amé qui ne vouloit envoyer en ôtage aucun de ſes enfans, éluda encore cette demande, & répondit à la cour d'Eſpagne qu'a ſon inſçu & ſans ſa participation, le Prince de Carignan venoit de ſe retirer en France.

Mécontentement de l'Eſpagne & préparatifs de guerre contre le Roi de Sicile.

Le Cardinal Albéroni, premier Miniſtre d'Eſpagne, homme fier, exigeant, & ſur-tout très-vindicatif, jura de ſe venger, ordonna les plus grands préparatifs de guerre, & ne ſe propoſa pas moins que d'enlever en même tems la

Sect. VI. *Histoire de Savoie, de Piemont & de Sardaigne depuis 1660. jusqu'à nos jours.*

Sardaigne à l'Empereur & la Sicile au Duc de Savoie. L'Angleterre & la France qui n'approuvoient nullement ce projet, offrirent leur médiation; elle fut acceptée, elles propoſèrent des conditions de paix & rédigerent un traité, dont les articles avoient été concertés avec l'Empereur: la Cour de Madrid les rejetta, avec beaucoup de hauteur: l'Angleterre fit équiper une flotte, qui, commandée par le célébre & trop mal recompenſé Sir George Byng, alla croiſer ſur la Méditerranée, où l'habile Byng aſſura le Royaume de Naples à l'Empereur: ce fut-là que les Anglois apprirent du Comte Daun, Vice-Roi de Naples, que le Royaume de Sicile, étoit prêt à paſſer ſous la domination des Eſpagnols. En effet, le Marquis de Lede y avoit débarqué 30000 hommes, & la flotte eſpagnolle étoit en rade ſur les côtes. Déja Palerme avoit ouvert ſes portes au Marquis de Lede & Meſſine, vivement aſſiégée, ne pouvoit gueres plus tenir. Le ſceptre de Sicile s'échappoit des mains de Victor, lorſque par un arrangement que la force & les circonſtances contraignirent ce Prince d'accepter, les Impériaux furent reçus dans la Sicile. Cette révolution que la prudence du Cardinal Albéroni n'avoit pas prévu, dégagea Victor-Amé II de l'embarras où il étoit; la flotte britannique obligea la flotte eſpagnolle de s'éloigner du cap de Paſſaro, & les vaiſſeaux anglois jetterent dans Meſſine des troupes impériales. Mais déja la citadelle de Meſſine étoit tombée au pouvoir des Eſpagnols.

Les Anglois arment pour le Roi de Sicile.

Arrangement entre l'Empereur & Victor-Amé.

L'Empereur & Victor-Amé II, par un nouveau traité, convinrent de réunir leurs forces pour chaſſer entiérement les Eſpagnols de toute l'étendue de l'iſle; à condition que le Duc de Savoie céderoit à perpétuité à l'Empereur le Royaume de Sicile, en échange de la Sardaigne, lequel de ſon côté l'Empereur céderoit, ainſi que le titre de Roi, au Duc de Savoie & à ſes ſucceſſeurs à perpétuité. Cet échange n'étoit rien moins qu'avantageux à Victor-Amé, qui donnoit une iſle fort riche, pour le plus petit & le moins opulent des Royaumes de l'Europe. Mais il falloit, ou conſentir à cet accommodement, ou ſoutenir encore une guerre avec des Puiſſances auxquels le Duc n'étoit point en état de réſiſter. D'ailleurs, cet échange, quelqu'onéreux qu'il fut, ne terniſſoit en aucune maniere le luſtre qu'avoit donné à ſa maiſon l'éclat d'une couronne, puiſque la Sardaigne lui offroit également un trône & le titre de Roi. Victor ne balança point, ce traité fut ratifié de part & d'autre, & le Duc de Savoie quitta le ſceptre de Sicile pour prendre celui de Sardaigne.

Victor-Amé cede à l'Empereur la Sicile pour le Royaume de Sardaigne. 1718.

Dès le commencement de cette hiſtoire, il a été dit quelles nations ont jadis ſucceſſivement occupé la Sardaigne, que l'inſalubrité de l'air, qui rendoit autrefois ce pays ſi mal ſain, paroit depuis long-tems, s'être adoucie, & qu'en général la terre y étoit fertile; ajoutons ici qu'il s'en faut de beaucoup que les Sardes s'empreſſent de tirer parti des avantages que leur offre le ſol: ils ne ſont point cultivateurs, ils ne ſont pas laborieux, & ils participent beaucoup du caractere dur & peu induſtrieux des Corſes leurs voiſins: car l'iſle de Sardaigne, d'environ 55 lieues de longueur ſur 25 de large, ſituée à 75 lieues au midi de Gênes, touche preſqu'à l'iſle de Corſe; & il faut avouer qu'elle n'eſt gueres plus cultivée, ni gueres moins ſauvage à tous égards que la Corſe l'étoit il y a vingt ans. Nous ignorons ſi le Carthaginois, peuple actif, induſtrieux & commerçant retirerent de grands avantages de la poſſeſſion de cette iſle,

De l'Etat de la Sardaigne ancienne & moderne.

Digitized by Google

Sect. VI. *Hiſtoire de Savoie, de Piemont & de Sardaigne depuis 1660. juſqu'à nos jours.*

Iſle; mais on ſçait que les Romains la regarderent comme ſi mal ſaine & d'un ſéjour ſi déplaiſant, qu'ils en firent un lieu d'exil; les Sarraſins s'en emparerent dans la ſuite; les Piſans l'enleverent aux Sarraſins, les Génois aux Piſans, & les Eſpagnols l'avoient poſſédée, lorſque paſſant à l'Empereur, il la donna, comme on vient de le dire, en échange de la Sicile à Victor-Amé, qui depuis cette époque ne s'occupa plus qu'à gouverner en paix les états qu'il avoit recouvrés par ſes armes, & ceux qu'il avoit acquis par l'habileté de ſes négociations: il protégea les arts, encouragea l'induſtrie, ranima le commerce, & fut ſecondé par le Prince de Piemont ſon fils, qui, en 1722, épouſa la Princeſſe de Sultzbach; ce mariage faiſoit également le bonheur des deux jeunes époux: mais ces jours de bonheur s'écoulerent rapidement, & la jeune Princeſſe ayant accouché d'un fils, auquel on donna le nom de Duc d'Aoſt, ou d'Aouſte, mourut quelques jours après ſes couches.

Cependant le Roi de Sardaigne, toujours infatigable, ne s'occupa que des moyens qu'il crut pouvoir contribuer à la félicité publique: ſous ſes prédéceſſeurs la légiſlation des Sardes étoit dans la plus grande confuſion, & les loix les plus intelligibles, étoient infiniment onéreuſes aux peuples, qui, par l'avidité trop impunie des gens de loi, ne pouvoient ni réclamer leurs droits, ni défendre leurs intérêts; Victor-Amé débrouilla ce cahos, & réprima tous les abus qui s'étoient introduits dans la juriſprudence; il forma un code de légiſlation dans lequel aux plus utiles d'entre les loix anciennes il ajouta des loix nouvelles ſoit relativement à l'uniformité de la juriſprudence, ſoit ſur les diverſes conteſtations qui pourroient s'élever entre les citoyens, ſoit à l'égard des crimes & de leurs châtimens, ſoit concernant les droits domaniaux &c. Dans ce ſiecle l'Europe admire trois illuſtres légiſlateurs également recommandables par la gloire de leurs armes & par la ſupériorité de leur génie, & ces trois grands Souverains ſont, comme on ſait, le Roi de Pruſſe, l'Impératrice Catherine II, & le Roi de Sardaigne. Le code de Victor-Amé eſt beaucoup plus étendu que ceux des deux autres Monarques, & la partie la plus ſage & la plus lumineuſe de cet ouvrage en 2. volumes, eſt ſans contredit celle qui renferme les loix nouvelles; elles ſont même regretter que ce Souverain n'ait pas entierement abrégé les anciennes loix, & qu'au lieu de les laiſſer ſubſiſter dans ſon code, il ne leur ait pas ſubſtitué de nouveaux reglemens; en un mot, qu'il n'ait pas entierement changé la légiſlation. On eſt fâché que le plus indulgent des hommes & le plus modéré des Rois ait conſenti à conſerver dans toute ſa rigueur l'établiſſement cruel de la torture, & les différens degrés auxquels elle doit être portée, ſuivant la force plus ou moins déterminante des indices & la nature des délits. On eſt fâché d'y voir la peine de mort ſi fréquemment prononcée pour des fautes ou des licences qui, au jugement du plus grand nombre, ne paroiſſent peut-être pas exiger la privation de la vie & l'horreur des tourmens. Le blaſpheme commis de propos déliberé, mérite aſſurément d'être puni, & le blaſphémateur doit être ſoumis à l'animadverſion des juges: mais enfin, l'âge, la raiſon, les ſéveres remontrances du magiſtrat peuvent corriger le coupable, le faire rougir de cet excès de licence, & le punir plus utilement que l'infamie & la rigueur outrée de l'échaffaud, qui privent la ſociété d'un citoyen, dont elle eut pu retirer des

Code de légiſlation.

Digitized by Google

SECT. VI. *Hiſtoire de* Savoie, *de* Piemont *&* *de* Sardaigne *depuis* 1660 juſqu'à nos jours.

avantages, & d'une famille qui, devouée à l'opprobre & tombée dans l'indigence, devient par la punition d'un ſeul, onéreuſe au public.

Rigueur de quelques loix de ce Code.

Le ſage & reſpectable Auteur du *traité des délits & des peines* trouveroit peut-être fort peu de proportion entre les diverſes fautes ſpecifiées dans ce code, & la mort des coupables ordonnée par le légiſlateur. Peut-être auſſi bien des lecteurs voudroient plus d'indulgence dans toutes les loix de ce code relatives aux Juifs : car s'ils ſont réellement nuiſibles aux nations qui les accueillent, il n'eſt rien de plus facile que de ne pas les recevoir; mais ſi on leur permet de ſe fixer, de s'établir, de commercer, pourquoi ces diſtinctions humiliantes, auxquelles on les aſſujettit?

Cette ignominie à laquelle on les livre au plus léger manquement, ces marques aviliſſantes qu'on les oblige de porter, afin qu'ils ſoient perpétuellement expoſés à l'opprobre, quelle eſt leur utilité? Pourquoi leur fixer dans les villes un quartier iſolé, renfermés comme dans une citadelle, & d'où pour quelque cauſe que ce puiſſe être, le légiſlateur leur défend de ſortir après le coucher du ſoleil? Tous ces reglemens & bien d'autres encore plus humilians, n'auroient-ils été inſerés exprès dans la premiere partie de ce code que pour engager les Juifs à ſortir de tous les états du Roi de Sardaigne? A ces loix près ſur leſquelles on n'a garde de faire aucune ſorte d'obſervation critique, la légiſlation de Victor-Amé II eſt de la plus grande ſageſſe, & digne à tous égards de ce ſiecle philoſophique, illuſtré par des Rois vraiment inſtruits & habiles dans l'art de commander aux hommes, ou plutôt de les rendre heureux.

Mariage du Prince de Piemont. 1724.

Cependant avec quelqu'aſſiduité que le Roi Victor-Amé travaillât au bonheur de ſes peuples; ſes ſoins ne le diſtraiſoient pas de la crainte perpétuelle où il étoit de mourir ſans ſucceſſeur; car il n'avoit plus d'autre enfant mâle que le Prince de Piemont, & ce Prince n'avoit qu'un fils, le jeune Duc d'Aouſte, encore dans l'enfance & de la plus foible ſanté. Victor-Amé, pour ſe délivrer des craintes qui l'agitoient, engagea le Prince de Piemont qui venoit de perdre la Princeſſe Anne Chriſtine de Neuburg ſon épouſe à épouſer une ſeconde femme, & la Princeſſe Polixene de Heſſe-Rhinfels fut celle qui fixa le choix de ce Prince. L'événement juſtifia la prévoyance du Roi; car le Prince d'Aouſte mourut dans l'année ſuivante. Le Roi Victor continua ſes ſoins vraiment patriotiques encore pendant quelques années; chéri de ſes peuples, eſtimé, reſpecté par les Puiſſances étrangeres, où ſes vertus, & ſes ſuccès lui avoient acquis la plus grande célébrité, il n'eût dépendu que de lui de paſſer ſur le trône des jours paiſibles & heureux, s'il ne ſe fut lui-même attiré les déſagrémens qui jetterent tant d'amertume ſur les dernieres années de ſa vie.

Deſſein étrange du Duc de Savoie.

Ce Souverain eût été auſſi trop parfait, ſi, aux brillantes & rares qualités qui le caractériſoient, il n'eût pas joint une foibleſſe, qui ſur la fin de ſa carriere, devint ſa paſſion dominante, & un penchant irréſiſtible. Il aimoit paſſionnément les femmes, & ce goût plus excuſable que d'autres, quand on ne lui ſacrifie, ni les devoirs, ni la grandeur, ni les fonctions du rang ſuprême; eſt dans un Roi le plus dangereux des penchans, ou même le plus pernicieux des vices, lorſqu'il devient aſſez impétueux pour faire oublier

Digitized by Google

au Monarque qu'il égare, ce qu'il doit à ſes peuples & ce qu'il ſe doit à lui-même. Depuis longtems Victor idolatroit la Comteſſe douairiere de S. Sebaſtien, femme, d'une ambition outrée, intrigante, & capable de tout entreprendre pour remplir les hauts projets, dont ſon orgueil & la foibleſſe de ſon amant lui faiſoient eſpérer le ſuccès. La poſſeſſion qui communément ralentit, ſur-tout dans les Princes, les deſirs les plus vifs, n'avoit fait qu'accroître la paſſion du Roi de Sardaigne; & pour ne plus ſentir que le plaiſir d'aimer & d'être aimé, il prit l'étrange réſolution d'abdiquer ſa couronne en faveur de ſon fils. Dans cette vue, il convoqua le grand-Chancelier, les prélats, les miniſtres & les principaux officiers de ſes états; parla des ſoins heureux qu'il avoit pris, des changemens utiles qu'il avoit faits dans l'adminiſtration, du deſir qu'il avoit de paſſer dans la tranquillité le peu de jours qui lui reſtoient, réſigna ſon trône au Prince de Piemont, Charles-Emanuel ſon fils, avec toutes les formalités obſervées dans les abdications, & ne ſe réſerva pour ſon entretien qu'une penſion aſſez modique, ſeulement de cent mille livres, ſuivant quelques auteurs.

Sect. VI. *Hiſtoire de Savoie, de Piemont & de Sardaigne depuis 1660. juſqu'à nos jours.*

Il abdique la Couronne & ſes Etats en faveur du Prince de Piemont ſon fils. 1730.

Charles-Emanuel III né à Turin le 27 Avril 1701, avoit paſſé ſa premiere jeuneſſe loin des affaires, peu empreſſé en apparence de connoître & les devoirs auguſtes de ſon rang, & les moyens de faire le bonheur des peuples qui devoient un jour lui obéir. Telle eſt la condition de la plupart des Princes deſtinés à occuper le trône, qu'ils doivent affecter la plus grande indifférence pour écarter les ſoupçons, la défiance & la jalouſie, paroître indifférens à l'éclat de la grandeur ſuprême, peu inſtruits, & cacher avec ſoin leurs vues étendues, leurs grandes qualités. Ce fut avec cette ſage & néceſſaire diſſimulation que Charles-Emanuel III déroba aux yeux même de ſon pere ſa profonde ſageſſe, juſqu'à ce que l'inconſtance, l'amour & le caprice eurent operé l'abdication de Victor-Amé II. Alors le nouveau Souverain prit conformément au traité de la quadruple alliance, le titre de Roi de Sardaigne, & ſe mit, ſans éprouver aucune ſorte d'obſtacle, en poſſeſſion de tous les domaines de ſon pere: mais il ne jouit pas auſſi paiſiblement de cette ſucceſſion qu'il s'en étoit flatté. Victor, délivré du poids de la couronne, ſe retira à Chambéri, où peu de jours après il épouſa publiquement la Comteſſe de S. Sebaſtien, qui prit le nom de Comteſſe de Sommerive. Mais juſqu'alors l'amoureux Victor-Amé n'avoit connu que les complaiſances de ſa Maîtreſſe, & bientôt il connut l'ame altiere & ambitieuſe de ſon épouſe. En effet, la Comteſſe dévorée du deſir de régner, ne ceſſa plus de preſſer ſon mari de retourner ſur ſes pas, de reprendre un rang imprudemment abandonné, & de lui inſpirer le deſſein de remonter ſur le trône.

Il tâche de remonter ſur le trône; & eſt arrêté.

Trop foible pour reſiſter aux ſollicitations d'une femme qu'il adoroit, Victor ſe laiſſa perſuader, ſe répentit de la démarche qu'il avoit faite; & par lui-même, ou par quelques Seigneurs qui l'avoient ſuivi, il ſollicita l'appui des principaux officiers de l'armée. Charles-Emanuel informé de ces démarches, & ne croyant pas que l'intérêt public lui permit de deſcendre du trône, où à peine il étoit aſſis, fit conjurer ſon pere de renoncer au deſſein qu'il avoit formé, & qui ne lui réuſſiroit pas: ſes efforts furent inutiles: Victor perſiſta; déclara hautement qu'il vouloit ravoir la couronne. Obligé d'en venir à

Digitized by Google

SECT. VI. *Histoire de Savoie, de Piemont & de Sardaigne depuis 1660. jusqu'à nos jours.*

des moyens plus efficaces, Charles-Emanuel III, eut recours à la force, & fit, séparément, mettre aux arrêts son Pere & la Comtesse de Sommerive. Le vieux Roi ne résista point au chagrin que lui causa cette disgrace, & mourut à Mont-Calier, le 31 Octobre 1732, âgé de 66 ans & 6 mois. De grandes qualités, des vertus éminentes, des talens supérieurs, peu de défauts, à quelques apparences d'inconstance près, formerent le caractere de Victor-Amédée II. Il fut sans contredit le plus politique des Princes de son tems.

Mort de Victor Amé II. 1732.

Caractere de Victor-Ame II.

On ne lui connut aucun vice, & ce ne fut que dans ses dernieres années qu'il fit paroître des foiblesses. L'alliance étroite qu'il y avoit entre sa famille & la France, le gênoit, parce que le mettant en quelque sorte dans la dépendance de cette couronne, il regardoit ce lien comme une espece d'esclavage, & le desir de le rompre, fut l'unique motif de ces défections subites, que l'on prit quelquefois pour des marques d'inconstance & de légereté. Il eût éprouvé la même dépendance, soit de la part de l'Empereur, soit de la part du Roi d'Espagne, si la grande connoissance qu'il avoit des intérêts des Puissances de la grande alliance, ne l'eût éclairé sur les moyens de se soustraire aux desseins qu'elles pouvoient former contre ses états ou son indépendance. Ce qui prouve qu'il fut le plus habile des négociateurs, c'est qu'à la paix d'Utrecht, il obtint un Royaume, peu considérable & peu riche à la vérité; mais d'ailleurs il étendit considérablement ses domaines, & aux états de ses Ancêtres, il ajouta de vastes possessions. Ce seroit être fort injuste que d'attribuer à son ambition, les pertes sensibles & fréquentes qu'il éprouva pendant un regne de cinquante années; c'est à l'ambition des Empereurs & des Rois d'Espagne & de France, que l'on doit rapporter & ces pertes & ces guerres: car la Savoie par sa situation étoit également l'objet de la cupidité de ces trois monarques rivaux, & jaloux de dominer en Italie. Du reste, quoique Victor-Amédée dut beaucoup à son habileté, il fut encore plus redevable de ses succès les plus éclatans au secours & à l'amitié des Anglois, sans lesquels il n'est gueres vraisemblable que son fils se fut jamais assis sur le trône de Sardaigne.

Sa Politique.

Les tentatives de Victor-Amédée & les intrigues de la Comtesse de Sommerive ne furent pas les seuls désagrémens qui affligerent Charles-Emanuel III, dans les premiers tems de son regne: la conduite de la cour de Vienne lui causa plus d'inquiétude encore. L'Empereur ne paroissoit rien moins que disposé à ratifier les engagemens & les cessions qu'il avoit faites; il retenoit même entre ses mains, contre la foi de ses promesses, tous les titres & tous les documens relatifs au Montferrat. Charles-Emanuel le sollicita vivement, & ne cessa de presser sur ces objets le Comte Philippe, Président de l'Empire à la Cour de Turin. Le Comte répondit si vaguement, & allégua de si mauvais prétextes, que le Roi de Sardaigne eût eu recours aux dernieres extrémités, s'il n'eût été retenu par le Comte d'Essex, Ambassadeur de la Grande-Bretagne en Piemont, & qui prenoit avec la plus grande vivacité les intérêts du Comte. Il avoit d'ailleurs d'autant plus de raisons de garder des ménagemens, qu'ayant été obligé, lors de sa contestation avec son pere, d'employer, pour sa propre sûreté des moyens de rigueur, contre plusieurs Seigneurs de

Mécontentement que la Cour de Vienne donne à Charles-Emanuel III.

Digitized by Google

la plus haute distinction, il ne comptoit encore que foiblement sur la noblesse de ses états. Il pouvoit beaucoup plus compter sur l'appui du Roi de France; car alors le Marquis de Vaugrenont, Ambassadeur de France à Turin, faisoit tous ses efforts pour fixer le Roi de Sardaigne dans les intérêts de cette Puissance.

Sect. VI. *Histoire de Savoie de Piemont & de Sardaigne depuis 1660.* jusqu'à nos jours.

Pendant qu'il délibéroit sur le parti qu'il avoit à prendre, un malheur imprévu vint pénétrer son ame de douleur: la Reine Polixene de Hesse-Rhinfels sa jeune épouse tomba malade, & malgré tous les secours qu'on s'empressa de lui donner elle mourut le 13 Janvier 1735. Victor-Amédée-Marie étoit le seul fils de Charles-Emanuel & le peuple allarmé de l'enfance de ce Prince, desiroit que son Souverain se donnât de nouveaux successeurs. Mais il étoit trop affligé, trop sensible à la perte qu'il venoit d'essuyer pour qu'il fût en lui de répondre au vœu de ses sujets & de songer, du moins encore, à contracter de nouveaux engagemens. Ses peuples goûtoient les douceurs de la paix, & il se livroit tout entier aux soins de l'administration, quand les villes d'Avignon & de Genève, offenserent par quelques fraudes & quelques monopoles dans les commerce, les Rois de France & de Sardaigne, qui, liés par l'intérêt qu'ils avoient l'un & l'autre à réprimer cette licence, envoyerent des troupes contre ces deux petites Républiques. Ce différend ne faisoit que de naître, lorsque le Roi de Pologne mourut, & cette mort, arrivée en 1733, alluma, une guerre très-vive entre Louis XV & l'Empereur. On sçait quels mouvemens excita chez la plupart des Puissances Européennes l'élection de Stanislas à la Couronne de Pologne. Il étoit naturel, il étoit même indispensable que la France embrassât la quérelle du pere de sa Reine, & que Louis XV soutînt les justes prétentions de ce grand Stanislas encore plus illustre pas ses vertus qu'il ne s'étoit rendu célébre par l'éclat de ses disgraces. La Russie & l'Empire s'étoient declarés contre lui en faveur de Frédéric-Auguste III, Electeur de Saxe. Il eut été bien difficile au Roi de Sardaigne de rester neutre dans cette grande quérelle: il conclut un traité avec les Rois de France & d'Espagne. Il est vrai qu'indépendamment du sensible intérêt que Charles-Emanuel III prenoit à Stanisles, un motif fort pressant le déterminoit à entrer dans cette alliance; car on n'ignore point que l'établissement de Dom Carlos en Italie étoit, du moins pour les Rois d'Espagne & de Sardaigne, le principal objet de ce traité, par lequel Charles-Emanuel promit la liberté du passage dans ses états aux troupes des deux couronnes, s'engageant même dans certains cas à les joindre avec son armée.

Ligue entre la France, l'Espagne & le Roi de Sardaigne.

La ligue de ces trois Puissances ne resta pas longtems secrete, & le Roi de Sardaigne ne croyant point avoir intérêt à dissimuler ses motifs, publia un manifeste par lequel il déclaroit, qu'il n'avoit eu d'autre intention que celle d'affoiblir la trop puissante autorité de la maison d'Autriche, & de maintenir, autant qu'il seroit en lui, la balance du pouvoir en Italie. Ce manifeste fut à peine rendu public, que l'Empereur, fort éloigné de penser que le Roi Charles-Emanuel s'étoit ligué avec ses ennemis, sur le premier avis qu'il reçut du dessein où les François étoient d'entrer dans la Savoie; envoya ordre au Comte Daun, d'offrir au Roi de Sardaigne, son vassal & son allié, des

Manifeste du Roi de Sardaigne.

Digitized by Google

SECT. VI. *Hiſtoire de Savoie de Piemont & de Sardaigne depuis 1660. juſqu'à nos jours.*

secours pour l'aider à repouſſer les François. A cet offre, Charles-Emanuel répondit ſans détour au Comte Daun que ſa Majeſté Impériale n'étoit pas bien informée, & que les François ne venoient point comme ennemis, mais comme alliés. En effet l'armée françoiſe dirigea ſa marche par Briançon & Barcelonette, ſous les ordres du Maréchal de Villars. Charles-Emanuel III, qui devoit commander les armées combinées des confédérés, joignit les François à la tête de ſes troupes, dans le Vigevano. Il conduiſit les confédérés vers Pavie. Les Impériaux étoient alors ſi foibles en Italie, & il y avoit ſi peu d'ordre & de diſcipline dans leur armée, que Pavie & ſon château ſe rendirent à la premiere ſommation. Le Roi de Sardaigne ne s'arrêta dans ces places qu'autant qu'il le falloit pour en prendre poſſeſſion. Milan ne réſiſta pas plus longtems: le Roi de Sardaigne y fit entrer neuf mille hommes, & fit bloquer la citadelle, qui refuſa de ſe rendre: il s'empara avec la même facilité de Pezzigitone, de Crémone & de tout le Pays des environs; enſorte que jamais contrée n'a été conquiſe auſſi rapidement que le Milanez le fut en entier dans cette campagne.

Succès des Confédérés.

Conquête du Milanez.

Cette brillante expédition terminée, Charles-Emanuel III alla, paſſer quelques jours à Turin, d'où après avoir réglé quelques affaires importantes, qui l'y avoient appellé, il alla rejoindre l'armée. Cependant les François avoient paſſé l'Oglio & avoient déja pénétré dans le Parméſan, où ils commençoient à s'établir, lorſque le Roi de Sardaigne apprit que ſon épouſe étoit tombée dangereuſement malade: allarmé pour les jours de la Reine, qu'il aimoit éperdument, Charles-Emanuel, partit précipitamment pour Turin, & ce fut pendant ſon abſence que ſe donna la ſanglante & mémorable bataille de Parme, auſſi glorieuſe aux François, que funeſte aux Impériaux; ceux-ci furent complettement battus, malgré les efforts & la valeur du brave Général Merci qui y perdit la vie.

Bataille de Parme.

Les troupes impériales euſſent été plus malheureuſes encore, ſi après leur défaite, le Prince de Wirtemberg, quoique fort dangereuſement bleſſé, n'eût pris le commandement de l'armée vaincue, qui ſe retira en bon ordre juſques à Reggio, où étoient les magaſins d'artillerie & les proviſions. Ce fut ſans contredit à l'habileté du Maréchal de Villars que les confédérés furent en très-grande partie redevables de leur victoire, à laquelle il n'eſt pas douteux que le Roi de Sardaigne n'eût auſſi beaucoup contribué, ſi la maladie de la Reine ne l'eût pas retenu à Turin. Cependant quelque méritée que fut la réputation du Maréchal de Villars; plus brave que prudent, il n'avoit pas ce ſang froid ſi néceſſaire, & ſans lequel il ne peut y avoir de parfait Général: entraîné par cette fougue & cette intrépidité naturelle qui le caractériſoit, il formoit des entrepriſes hardies, téméraires & ſouvent impraticables.

Charles-Emanuel s'apperçut de ces défauts, & comme il en craignoit les ſuites, il ménagea ſi bien les intérêts de la ligue avec l'eſtime particuliere qu'il avoit pour ce vieux & reſpectable militaire, âgé pour lors de 84 ans, qu'il engagea la cour de France à le rappeller ſous des prétextes ſi plauſibles, que ce rappel ne cauſa aucune ſorte de chagrin au Maréchal, qui partit, & mourut à Turin à ſon retour en France. Les Maréchaux de Broglio & de Coigni lui ſuccéderent dans le commandement de l'armée françoiſe; & le Comte de

Digitized by Google

Sect. VI. *Hiſtoire de Savoie de Piemont & de Sardaigne depuis 1660. juſqu'à nos jours.*

Konigſegg, vint ſe mettre à la place du Prince de Wirtemberg, à la tête des Impériaux, qui de Reggio s'avancerent juſques dans la plaine de Carpi, où ils ſe poſterent avec tant d'avantage, qu'ils garantirent de tous dangers la ville de Mirandole. Les François étoient dans la plus grande ſécurité, & ne ſuppoſoient pas les Impériaux occupés du deſſein de les attaquer : mais cette ſécurité penſa leur être bien fatale : car lorſqu'on s'y attendoit le moins, le Comte de Konigſegg, paſſant au point du jour, la Secchia, vint ſurprendre les ennemis, qui furent attaqués avec tant de célérité, que le Maréchal de Broglio, eut à peine le tems de ſe ſauver en chemiſe. Le déſordre & la confuſion ſe mirent dans l'armée, & deux mille François furent taillés en pieces; tous les bagages du Maréchal de Broglio & une foule de priſonniers tomberent au pouvoir des Impériaux.

Les François ſont ſurpris par les Impériaux.

Découragés par leur défaite, les François ſe retirerent à Guaſtalla; & le Roi de Sardaigne étant venu prendre le commandement de l'armée des confédérés, ſon arrivée fut ſuivie d'un combat très-ſanglant ſous les murs de Guaſtalla. L'avantage du poſte étoit du côté des François, campés ſous les fortifications de la ville : mais cette poſition heureuſe n'empêcha point le Comte de Konigſegg de les attaquer avec la plus impétueuſe intrépidité : mais ſa valeur, ſes efforts, ſon activité, l'héroïque courage que ſon exemple inſpiroit à ſes troupes ne purent rompre la cavalerie françoiſe. Le combat ſe ſoutint pendant plus de huit heures avec la même chaleur, & pendant toute ſa durée, on vit le Roi de Sardaigne s'expoſer conſtamment aux endroits les plus périlleux; on le vit commander en Général, & combattre en ſoldat. Contraint enfin de céder au nombre, Konigſegg fit ſonner la retraite & conduiſit ſes troupes vers Luzzara, laiſſant cinq mille morts ſur le champ de bataille, au nombre deſquels étoient le Prince de Wirtemberg, deux Généraux & pluſieurs officiers ſupérieurs. Les François éprouverent une perte moins conſidérable. Les Allemands fatigués, abattus, repaſſerent le Pô, & ne s'arrêterent que ſur les rives de l'Oglio où ils camperent, & où, par la vigilance & les habiles opérations de leur Général, ils mirent encore Mirandole à l'abri de toute entrepriſe de la part du Roi de Sardaigne, lequel, par ſon habileté ſoutint glorieuſement les intérêts des deux Couronnes.

Combat de Guaſtalla.

Cependant la cour de Vienne plus ulcérée de ſes défaites qu'elle n'en étoit découragée, ne s'occupoit que des moyens de continuer la guerre; & tandis que les Puiſſances Européennes s'attendoient à une paix prochaine, on apprit avec étonnement que le Comte de Konigſegg venoit de recevoir un renfort conſidérable, & qu'à la fin de la campagne il étoit à la tête d'une armée de quarante mille hommes. L'Empereur lui avoit en même tems envoyé pour commander en ſecond, le Comte de Wallis, avec ordre de tenir la campagne : cet ordre fut exactement rempli, & le Maréchal de Maillebois ne pouvant, quelques moyens qu'il prit, attaquer Mirandole, fut contraint de ſe retirer ſous le canon de Crémone, où il reſta juſqu'à l'arrivée des troupes qui lui furent amenées par Dom Carlos. Cette guerre agitoit l'Europe preſqu'entiere, & chaque jour les affaires changeoient de face, ſuivant les viciſſitudes qu'éprouvoient tour-à-tour les armées des deux partis.

Obſtination de la Cour de Vienne à pourſuivre la guerre.

Digitized by Google

SECT. VI. *Hiſtoire de Savoie de Piemont & de Sardaigne depuis 1660. juſqu'à nos jours.*

Les Anglois & les Hollandois firent des propoſitions d'accommodement, & elles furent fiérement rejettées par la cour de Vienne. Les deux nations médiatrices offenſées de ce refus, ſe diſpoſerent à donner un ton plus impoſant à leurs offres; & dans cette vue, les Anglois mirent en mer une flotte formidable, tandis que les Hollandois augmentoient conſidérablement leurs troupes de terre. Charles-Emanuel III fatigué d'une quérelle dans laquelle il n'avoit au fond, aucune part bien directe, commençoit à voir avec indifférence les deſſeins de ſes alliés, & il remit entiérement la diſcuſſion de ſes intérêts à la médiation du Roi de la Grande-Bretagne. C'étoit dans le tems qu'un événement plus ſenſible l'occupoit tout entier; la mort venant de lui enlever la Reine ſon épouſe. Pour ſe diſtraire enfin de la douleur qui dévoroit ſon cœur, il ſe rendit en Lombardie, où ſa préſence & ſes opérations arrêterent tous les progrès que les Impériaux s'étoient propoſés de faire: il enleva à la cour de Vienne tout le Mantouan à l'exception ſeulement de Mantoue, qui même bloquée, eut beaucoup à ſouffrir de la diſette, & ſe vit à la veille d'ouvrir ſes portes aux aſſiégeans.

Les Anglois & les Hollandois propoſent un accommodement.

Dans cette extrémité fâcheuſe la cour de Vienne parut néanmoins peu diſpoſée à ſe relâcher de ſes hautes prétentions; la France, cependant deſiroit la fin de la guerre, & l'Eſpagne qui s'étoit procuré tout ce qu'elle avoit demandé, faiſoit des vœux pour le retour du calme. La cour Britanique ſe donna tant de ſoins, qu'enfin on convint d'un congrès à la Haye, où toutes les Puiſſances belligérantes ſoumettroient leurs conteſtations au jugement de l'Angleterre & des Etats-Généraux. La France avoit ſans doute deſiré de placer Staniſlas ſur le trône de Pologne; mais ſon deſir le plus preſſant, avoit été, comme on le vit alors, d'acquérir à perpétuité la Lorraine. L'Empereur avoit conſidérablement perdu en Italie; mais quelque ſenſible qu'il fut aux conquêtes de ſes ennemis; il céda plus facilement qu'on ne l'avoit eſpéré la Lorraine au Roi de France: & cette ceſſion donnoit une nouvelle force à la garantie de la Pragmatique Sanction. Cependant la France & l'Eſpagne continuoient de faire en Italie les progrès les plus rapides; la fortune & la victoire n'abandonnoient pas les drapeaux de ces deux Puiſſances, & déja Dom Carlos étoit aſſis ſur le trône de Sicile. Le Comte de Konigſegg fit tout ce qu'il étoit poſſible d'attendre du Général le plus habile & du plus intrépide Héros, pour arrêter la marche conquérante des ennemis de l'Empereur; mais il ne put parvenir qu'à conſerver le Mantouan, & à faire une heureuſe & ſavante retraite à travers les terres de Veniſe, laiſſant au pouvoir des confédérés beaucoup de villes importantes & bien fortifiées telles qu'Oſtiglia, Borgo-Forte, Goito, Caſtelhichio, Orbitello, & même Mirandolle, qui, après une forte & longue réſiſtance fut auſſi contrainte de ſe rendre.

Congrès de la Haye.

Ulcérée en raiſon de l'énormité de ſes pertes, la cour de Vienne n'en parut que plus obſtinée à pourſuivre la guerre. Cependant les Anglois, toujours conſtans dans leurs projets de pacifier l'Europe, avoient formé un plan de conciliation qui leur paroiſſoit acceptable, par lequel le Roi de Sardaigne retiendroit trois provinces du Milanez, & le Roi Dom Carlos ſeroit maintenu ſur le trône de Sicile: mais ce plan fut rejetté par l'Eſ-

pagne

Sect. VI. *Hiſtoire de* Savoie, *de* Piemont *&* de Sardaigne *depuis* 1660, juſqu'à nos jours.

ſpagne qui ne prétendoit pas qu'on démembrât le Milanez; par l'Empereur, qui ne vouloit point renoncer au Royaume de Sicile, & par la France, qui ne croyoit pas devoir conſentir à cet arrangement. Ce refus ne rebuta point le Miniſtere Britannique, & par le nouveau plan qui fut propoſé, on laiſſoit au Roi de Sardaigne le choix des trois provinces précédemment déſignées, avec quatre fiefs, Torredi-forti, Saint-Fidele, Gravedo & Campo-majore, & enfin, le pays des Langhes. Ces conditions étoient très-avantageuſes & Charles-Emanuel ne balança point à les accepter, afin même de cimenter la paix par de plus forts liens, il épouſa la Princeſſe Eliſabeth-Thereſe, ſœur du Duc de Lorraine, qui devint par ce dernier traité de paix Grand-Duc de Toſcane.

Paix avantageuſe au Roi de Sardaigne. 1737.

Pour la plûpart des Souverains la paix eſt un tems de loiſir, de plaiſirs & & d'amuſemens: Charles-Emanuel III, ne ſavoit ſe délaſſer des ſoins & des fatigues de la guerre, que par le pénible exercice des fonctions de la Royauté: tout entier aux beſoins de l'Etat, il conſacra les jours de calme qu'il s'étoit procurés, aux occupations les plus utiles & les plus aſſidues. La reforme de quelques abus qui s'étoient introduits, ſoit dans l'adminiſtration de la juſtice, ſoit dans la perception & l'emploi des finances, ou dans l'obſervation des loix de police, fut le premier objet de ſon attention & de ſa vigilance; & ce ne fut qu'après avoir aſſuré par les plus ſages reglemens, le bonheur des citoyens, qu'il ſe permit de défendre les intérêts de ſa Couronne, bleſſés par les prétentions peu fondées d'une Puiſſance étrangere. Depuis pluſieurs années la Cour de Rome ne ceſſoit point de réclamer des droits fort incertains ſur quelques fiefs ſitués en Piemont, & qu'elle aſſuroit être dans la mouvance du S. Siege. Ces fiefs avoient conſtamment relevé de la Couronne de Savoie: Charles-Emanuel ne crut pas devoir céder aux demandes de Rome; car ce n'étoit point-là une queſtion de dogme: mais cette Cour qui jamais n'abandonne les prétentions qu'elle à formées une fois, réclama plus vivement encore ſa Suzeraineté ſur ces fiefs. Le Roi de Sardaigne, quelque deſir qu'il eut d'entretenir la bonne intelligence qui, à quelques nuages près, s'étoit conſtamment ſoutenue entre ſa maiſon & le St. Siege, ne crut pas qu'il convint à ſon rang d'acheter cette union au prix d'un pareil ſacrifice; il défendit ſes droits avec beaucoup de fermeté: le Pape qui occupoit alors la chaire de S. Pierre, étoit l'un des Princes de ce ſiecle les plus inſtruits & les plus ſincerement amis de la paix: il propoſa des moyens d'accommodement qui ſatisfaiſoient également les deux cours; ils furent acceptés, & cette conteſtation, qui en tout autre tems, & ſous deux Souverains moins éclairés eut vraiſemblablement cauſé des diſſentions, des guerres & des haines irréconciliables, fut terminée au gré du Roi de Sardaigne, auquel le Pape accorda, pour une redevance annuelle très-légere, le titre de Vicaire-général & perpétuel de ces fiefs.

Sage adminiſtration de Charles-Emanuel.

Charles-Emanuel s'empreſſa d'autant plus de mettre fin à cette ancienne & fatigante diſpute, qu'il s'occupoit depuis longtems des moyens de remplir un projet très-important, ſoit pour la gloire de ſes armes, ſoit pour la ſureté de ſes états. Quelque éclatans que fuſſent les ſuccès qu'il avoit obtenus dans les dernieres guerres, il ne ſe diſſimuloit cependant point les défauts, les abus & les vices mêmes qui s'étoient introduits & trop multipliés dans ſon armée: il

Digitized by Google

SECT. VI. *Hiſtoire de* Savoie, *de* Piemont *& de* Sardaigne *depuis* 1660, *juſqu'à nos jours.*

avoit plus d'une fois éprouvé combien la méſintelligence & la jalouſie qui diviſoient les chefs, combien l'inexpérience des officiers, l'inſubordination & l'indiſcipline des ſoldats nuiſoient à toutes les opérations militaires, & ſur-tout, juſques à quel degré l'incapacité des uns & la licence des autres pouvoient devenir funeſtes dans un jour de bataille. Le deſir de remedier à ces abus trop dangereux, & par malheur, trop généralement répandus chez la plupart des nations, lui inſpira les reglemens les plus propres à déraciner ces vicieux uſages, & à rétablir dans ſes troupes l'eſprit d'ordre & de diſcipline qui en étoit banni. Les ordonnances militaires qu'à ce ſujet il publia & qu'il eut ſoin de faire exécuter, produiſirent des effets ſi ſenſibles, & elles furent univerſellement regardées comme ſi judicieuſes, que, pénétrés de leur utilité, les Souverains de l'Europe s'empreſſerent de les adopter, ſi non dans toutes leurs diſpoſitions, du moins en très-grande partie. La ſageſſe de ces reglemens eut paru ſuffiſante à tout autre qu'au Roi de Sardaigne, mais il vouloit montrer par les exemples les plus frappans combien l'expérience & l'étude de l'art pénible des combats ſont eſſentielles aux Militaires. Dans cette vue, il ſtatua que déformais les nobles, même de la plus grande illuſtration, ne pourroient parvenir aux grades d'officiers ſupérieurs, qu'autant qu'ils auroient ſucceſſivement rempli tous les rangs inférieurs, ſans en excepter même celui de ſimple ſoldat; &, afin qu'à l'avenir, nul ne ſe crût exempt de cette loi, Charles-Emanuel fit recevoir ſon fils Victor-Amédée-Marie, Prince de Piemont, & héritier du trône, en qualité de Cadet dans le régiment des Dragons de Genevois: ce ne fut que pluſieurs années après qu'ayant rempli tour à tour tous les rangs de la milice, le Prince alors héréditaire, & actuellement régnant, parvint au grade de Colonel de ce même régiment, qui, depuis a quitté le nom de Genevois pour celui de *Régiment de ſon Alteſſe Royale.*

Rétabliſſement de la diſcipline militaire.

Mort de l'Empereur Charles VI.

Telles étoient les importantes occupations du Roi de Sardaigne, lorſque la mort de l'Empereur Charles VI vint agiter les Nations & embraſer l'Europe. Charles VI laiſſoit en mourant, à ſon auguſte fille Marie-Thérèſe, Reine de Hongrie une vaſte ſucceſſion à recueillir. Les droits de ſa naiſſance la foi des traités paroiſſoient devoir aſſurer cette ſucceſſion à Marie-Thérèſe: mais les traités & la naiſſance ne ſont pas toujours des digues aſſez puiſſantes pour arrêter les efforts de l'ambition. La plûpart des Puiſſances Européennes, depuis longtems jalouſes, rivales, allarmées de la grandeur de la maiſon d'Autriche, ſe liguerent contre cette Souveraine, qui, pour comble d'inquiétude, venoit de perdre ſa plus fidelle alliée, Anne Jovanowa Czarine: ſes finances épuiſées ne lui offroient point de reſſources, ſes armées affoiblies par les dernieres guerres, n'étoient preſque plus en état de tenir la campagne; la Hongrie mécontente du joug des Empereurs, s'étoit revoltée; ſes états d'Italie, forcément ſoumis à ſa couronne n'attendoient que l'occaſion de ſe rendre indépendans: tout manquoit à Marie-Thérèſe; il ne lui reſtoit plus au milieu de l'orage, qu'une fermeté d'ame inébranlable, un courage héroïque, la plus rare intrépidité; ſon génie ſupérieur aux événemens, lui tint lieu d'alliés, de finances, d'armées; &, ſans ſe laiſſer abattre par la crainte des dangers qui l'entouroient, elle vit ſans émotion la force & l'injuſtice ſe réunir contre elle. L'Electeur de Baviere, le Roi d'Eſpagne, Auguſte III, Electeur de Saxe & Roi de Pologne, alleguerent des droits ſur la ſucceſſion de Charles VI, ſe liguerent &

Situation de Marie-Thereſe Reine de Hongrie.

Digitized by Google

réunirent leurs armées, sur lesquelles ils comptoient plus que sur les droits qu'ils réclamoient. La France ne prétendoit rien aux Etats de Marie-Thérese; mais la France liée par des traités antérieurs avec les trois Souverains confédérés s'unit à eux. Fréderic III récemment possesseur du trône de Prusse, ambitionnoit d'étendre sa domination sur la Siléfie, la plus riche des provinces dépendantes de la maison d'Autriche: les circonstances lui parurent favorables; la Reine de Hongrie étoit dans l'impuissance de lutter seule contre les ennemis formidables qui l'attaquoient de toutes parts; Fréderic III remettant à d'autres tems à déclarer la guerre, fondit sur la Siléfie, & il s'en étoit emparé, qu'on ignoroit encore qu'il en eut médité la conquête.

Sect. VI. *Hiſtoire de Savoie, de Piemont & de Sardaigne depuis 1660, juſqu'à nos jours.*

Dans les commencemens de ces hostilités, Charles-Emanuel s'étoit proposé de garder une exacte neutralité, ou du moins de ne se décider que d'après les événemens: mais il ne pût longtems rester simple spectateur de ces dissentions; & son intérêt l'obligea de se déterminer beaucoup plutôt qu'il ne l'avoit prévu. Descendant d'une fille de Philippe II, Roi d'Espagne, Charles-Emanuel III, avoit les prétentions les plus fondées sur le Milanez: ses droits avoient même paru si évidens aux Rois de France & d'Espagne, que, lors de la guerre de 1733, ces deux monarques avoient promis de faire tous leurs efforts pour lui procurer ce Duché; mais les circonstances ne leur permirent point lors du traité de paix conclu à Vienne, en 1736, d'appuyer ses prétentions avec autant de fruit qu'ils l'avoient espéré, & le Roi de Sardaigne avoit été forcé de se contenter du Novarrois, du Tortonois & des fiefs de Langhes, contenus à la vérité dans ce même Duché, mais qui n'en forment qu'une foible partie. Ce dédommagement n'éteignoit pas les prétentions de Charles-Emanuel; mais du moins le Milanez possédé par la maison d'Autriche ne lui causoit point d'allarmes: il n'en eut que lorsqu'il ne put plus douter que le but de l'alliance formée entre la France & l'Espagne, étoit de mettre l'Infant Dom Philippe en possession du Milanez; ce qui eût pour jamais anéanti les prétentions de la maison de Savoie. D'ailleurs, par cet arrangement, on lui donnoit pour voisin, un Prince de la maison de Bourbon, étroitement lié avec un autre Prince de la même maison qui occupoit déja les trônes de Naples & de Sicile; enforte que la Savoie ne pouvoit se garantir de tomber tôt ou tard sous la dépendance de ces deux puissans voisins. Il ne restoit donc plus à Charles-Emanuel que l'un de ces deux partis à prendre, ou de soutenir la cause de la maison d'Autriche, dont il n'avoit rien à redouter, ou de risquer de voir une partie de ses états passer sous la domination espagnolle. Il ne balança point, & indépendamment de l'intérêt sensible qu'il avoit de s'unir avec la Reine de Hongrie, il y étoit d'ailleurs déterminé par les propositions avantageuses de cette Souveraine, qui lui offroit le Novarrois, le Vigevanasque, toute cette partie du Paveſan ſituée ſur la rive droite de Pô & du Teſin, Plaiſance avec ſon territoire, enfin, des droits assurés sur le Marquisat de Final, à cette seule condition qu'il se chargeroit de conserver le Milanez à la maison d'Autriche.

Ligue de Charles-Emanuel avec Marie-Thérese.

Aussi-tôt que le Roi de Sardaigne eut reçu la nouvelle de la conclusion du traité d'alliance rédigé à Worms d'après ces conventions, il rassembla ses troupes, se mit en campagne, & réunissant ses forces à celles du Comte de Trauen, Général des Autrichiens, en Italie, il contraignit les Espagnols de sortir de

Digitized by Google

Sect. VI. *Hiſtoire de Savoie, de Piemont & de Sardaigne depuis 1660. juſqu'à nos jours.*

Piemont, alla former le ſiege de la citadelle de Modene, qui, malgré ſes fortifications & ſa garniſon nombreuſe, fut obligée de ſe rendre, après une réſiſtance courageuſe, mais inutile de ſeize jours. De Modene ſoumiſe, Charles-Emanuel marcha ſous les murs de la Mirandole; place importante, & que ſa force, ſoutenue par l'élite des troupes eſpagnolles qui s'y étoient renfermées, paroiſſoit devoir mettre à l'abri de tout ſiniſtre événement: mais la valeur de Charles l'emporta encore ſur le courage & ſur l'activité des aſſiégés, & ils ne purent retarder que de quelques jours ſeulement la conquête de la ville qu'ils défendoient. Toutefois, tandis que le Roi de Sardaigne fixoit en Italie la victoire ſous ſes drapeaux; tandis qu'il moiſſonnoit des lauriers pour Marie-Thérefe, le Piemont étoit dévaſté par l'armée eſpagnolle, qui y étoit rentrée, & s'étoit déja emparée de pluſieurs places. Ces ravages, ni ces ſuccès ne purent opérer la diverſion que les ennemis en avoient attendue, & ce ne fut qu'après avoir ſuivi juſqu'à la fin le plan de ſes opérations, après avoir affermi dans ces contrées la puiſſance de la maiſon d'Autriche, qu'il alla défendre ſes états. On ſçait avec quelle prudente activité il arrêta les progrès des armes eſpagnolles. Inférieur en forces, il s'attacha à fatiguer & harceler les ennemis ſans qu'ils puſſent l'obliger d'en venir à une action déciſive: il ſçut vaincre ſans combattre, & recouvrer, ſans eſſuyer aucune perte bien conſidérable, toutes les places que les Eſpagnols lui avoient enlevées. Après cinq ans d'hoſtilités, Charles-Emanuel, couvert de gloire, & regardé avec tant de raiſon comme le Roi le plus prudent & l'un des plus habiles généraux de ſon ſiecle, menagea ſes forces avec tant d'intelligence, & négocia avec tant de ſageſſe, que, par le traité d'Aix la Chapelle, qui termina enfin, en 1748, cette longue & trop meurtriere quérelle, non-ſeulement il rentra en poſſeſſion de tout ce que l'Eſpagne lui retenoit encore dans le Piemont; mais il fut maintenu dans les divers territoires que Marie-Thérefe lui avoit promis, lors du traité de Worms, à l'exception toutefois, de Plaiſance ſur laquelle même il conſerva le droit de reverſion.

Succès de Charles-Emanuel.

Traité d'Aix la Chapelle. 1748.

Quelque célébrité qu'eut cependant acquiſe Charles-Emanuel, & quelqu'avantageuſe que lui eût été cette guerre; de tous les Souverains qui s'étoient déclarés pour ou contre Marie-Thérefe, il n'y en eut aucun qui ſe montrât, ne qui fut réellement plus ſenſible que lui au rétabliſſement du calme. Il y avoit longtems qu'il deſiroit la paix, plus ambitieux de travailler au bonheur de ſes peuples, que de remplir l'Europe du bruit de ſon nom & de l'éclat de ſes ſuccès. Auſſi, la concorde n'eût pas plutôt réuni les Puiſſances belligérantes, qu'il ne s'occupa plus que des moyens de fixer dans ſes états & d'y perpétuer la félicité publique. Sa vigilance ſoutenue ſe portoit tour à tour ſur toutes les parties de l'adminiſtration, & elles furent toutes, les objets des ſages reglemens qu'il publia & fit exécuter. La diſcipline eccléſiaſtique s'étoit relâchée, & il la rétablit: l'avidité avoit terni la pureté des fonctions du Miniſtere des Autels, & il ôta aux eccléſiaſtiques, aux ordres reguliers ſurtout, juſques à l'eſpérance de ſervir leur avidité. Dans ſes états, comme ailleurs, le clergé prétendoit avoir le privilege de ne pas contribuer aux beſoins du gouvernement; & le Roi de Sardaigne plus éclairé, plus juſte que ſon clergé, ſtatua par une ordonnance, que déſormais les charges établies ſur les biens des citoyens ſeroient réparties ſur les biens eccléſiaſtiques. Par un abus, ou plu-

Ordonnances du Roi de Sardaigne.

Digitized by Google

tôt par une injuſtice trop longtems tolérée, les ordres religieux, privés par état, & plus encore par goût, de la faculté de donner ou de vendre, avoient le droit funeſte à la ſociété, d'acquérir & de recevoir par toutes ſortes de moyens; de maniere qu'acquérant & recevant ſans ceſſe, ils engloutiſſoient les poſſeſſions, les patrimoines, les héritages, & jouiſſoient impunément d'une vaſte opulence, compoſée des débris de la fortune d'une foule de citoyens: bientôt ils auroient abſorbé tous les biens de la ſociété. Charles-Emanuel arrêta les progrès de cette inſatiable voracité, par un édit qui priva pour jamais le clergé ſéculier & les ordres réligieux d'ajouter à leurs poſſeſſions, ſoit à titre d'achat, ſoit à titre de donation, de teſtament, de legs: heureux les peuples chez leſquels de ſemblables édits auroient une puiſſance rétroactive ſeulement de trois ſiecles; & où des Miniſtres ſpirituels, exclus encor de toute adminiſtration des biens temporels des autres, d'exécutions teſtamentaires, &c. ! ne trouveroient pas intérêt à les briguer. De tous les moyens employés par le Roi de Sardaigne pour ſoulager les peuples, celui qui lui parut le plus ſûr, fut de veiller ſans ceſſe au maintien du bon ordre qu'il avoit établi dans l'adminiſtration des finances: car, l'expérience lui avoit appris qu'une régie trop compliquée, une perception faite par une multitude de fermiers, de financiers, de receveurs, de commis, de ſous-commis, de gardes, ne pouvoit d'un côté, qu'affoiblir conſidérablement les revenus du Prince, & de l'autre que ſurcharger horriblement le peuple: il avoit appris qu'un tribut de cent, perçu par vingt ou trente différentes perſonnes, ne pouvoit être inévitablement que de vingt à ſon entrée dans les coffres du ſouverain, & que, pour qu'il y entrât réellement cent, il falloit néceſſairement, au lieu d'impoſer ſur le peuple une charge de cent, lui en impoſer une de cinq cens tout au moins. D'après ces ſages obſervations, Charles-Emanuel diminua le nombre de cette foule de fermiers de commis, & cette cohue oppreſſive de gardes toujours armés contre leurs concitoyens. Il ſimplifia la régie, par la multitude de régiſſeurs réformée, la multiplicité d'impôts diminua & le peuple paya, preſque ſans s'en appercevoir, les charges de l'état. Cet eſprit d'économie ſi favorable aux citoyens, ne dégénera jamais en avare parcimonie; & tandis que le Roi de Sardaigne s'attachoit avec tant de ſuccès, à ſoulager ſes peuples, il avoit ſoin d'entretenir, quoiqu'en tems de paix un corps de troupes très-conſidérable, bien payées, bien vêtues & toujours occupées d'exercices militaires: tandis qu'il ſupprimoit des impôts, que preſqu'alors on avoit cru indiſpenſables, il faiſoit conſtruire & embellir des palais magnifiques, & il donnoit à la cour & aux citoyens des ſpectacles & des divertiſſemens, où préſidoient toujours le goût, le plaiſir & l'honnêteté. Il aboliſſoit des impôts, & appelloit les arts, qu'il protégeoit, il hâtoit par des récompenſes & des encouragemens, les progrès des manufactures. Ami des nations & vraiement pere de ſes peuples, il écartoit tous les nuages qui euſſent pu troubler le calme dont ils jouiſſoient. On ſçait avec quelle ſageſſe & quelle habileté, il parvint à garder une exacte neutralité pendant la derniere guerre. L'Europe étoit embraſée preſque dans toutes ſes parties; les états du Roi de Sardaigne demeurerent paiſibles au milieu des orages. Charles-Emanuel, en état de faire la guerre, aima mieux épargner le ſang de ſes ſujets, & cette reſpectable conduite lui valut la gloire d'être médiateur entre

Sect. VI. *Hiſtoire de Savoie, de Piemont & de Sardaigne depuis 1660, juſqu'à nos jours.*

Reglemens de Finances.

SECT. VI. *Hiſtoire de Savoie, de Piemont & de Sardaigne depuis 1660, juſqu'à nos jours.*

les Puiſſances armées. Auſſi, jamais ſes peuples n'ont été plus heureux, plus actifs, plus induſtrieux que pendant cette derniere guerre.

Encouragement des Arts.

Toutefois, ce ne fut ſeulement point au progrès des Arts & à la conſervation de la paix que le Roi de Sardaigne conſacra ſes ſoins & ſes talens; il s'occupa beaucoup & très utilement auſſi des moyens de rendre le Commerce auſſi floriſſant qu'il pouvoit l'être dans ſes états. Afin de l'y fixer, & inſpirer à ſes ſujets le goût de l'induſtrie, il crut qu'il falloit commencer par éteindre en eux l'amour du luxe & des frivolités, penchant funeſte & deſtructeur qui n'a cauſé que trop de maux à l'Europe énervée. Charles-Emanuel donna l'exemple, par la ſage économie qu'il eut ſoin de faire obſerver dans ſa Cour, qui cependant l'emporta conſtamment en magnificence ſur la plupart des cours Européennes, dans toutes les occaſions d'éclat.

Il faut néanmoins convenir qu'à cet égard, les effets ne répondirent point à l'attente ni aux efforts de Charles-Emanuel, qui ne pût rendre ſa nation commerçante, quoique le Commerce y ſoit beaucoup plus floriſſant qu'il ne l'avoit été avant ſon regne. Mais de puiſſans obſtacles s'oppoſoient aux deſirs de ce grand Roi; & ces mêmes obſtacles ne ſeroient applanis que dans le cas où quelque révolution inattendue opéreroit la décadence des Génois. Alors on verroit inévitablement le Commerce fleurir dans la Savoie: alors auſſi l'on verroit la Sardaigne s'enrichir & figurer parmi les Puiſſances maritimes les plus reſpectables de l'Europe. C'eſt au tems ſeul qu'il appartient d'amener ces grands changemens.

Mort de Charles-Emanuel III.

C'étoit ainſi que Charles-Emanuel III vivoit, au milieu de ſon peuple, comme un pere vigilant & chéri dans le ſein de ſa famille; c'étoit ainſi qu'appliqué au maintien de l'ordre, il faiſoit le bonheur de ſes ſujets, encourageoit les lettres, les beaux arts, les ſciences, l'induſtrie, quand la mort vint mettre fin à ſon glorieux regne en 1773. Cet illuſtre Souverain auſſi reſpecté par le ſuccès de ſes armes, qu'admiré par ſes talens & ſes vertus tranſmit avec ſon ſceptre ſes grandes qualités à Victor-Amedée-Marie ſon fils, actuellement régnant, & qui marche ſi dignement ſur les traces de ſon prédéceſſeur.

Fin de l'Hiſtoire des Duchés de Savoie & de Piemont & du Royaume de Sardaigne.

HIS-

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

inégalee
plus grande division est celle du côté de la Savoie ; la seconde se montre

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE UNIVERSELLE,

DEPUIS

LE COMMENCEMENT DU MONDE

JUSQU'À PRÉSENT.

****

LIVRE VINGT-QUATRIEME.

HISTOIRE GÉNÉRALE D'ITALIE ET DES PRINCIPAUX ÉTATS QUI S'Y TROUVENT OU Y CONFINENT.

CHAPITRE XIV.

Hiſtoire de GENÈVE.

SECTION I.

Description de la Ville & du Territoire de Genève : Abrégé de ſon Hiſtoire juſqu'à l'an 1500.

Sect. I. *Hiſtoire de Genève juſqu'en 1500.*

Deſcription de Genève.

La ville ou cité de Genève eſt bâtie ſur une éminence, à l'endroit où le Rhône ſort du Lac de Genève, ou Lac Leman, & c'eſt au deſſous que ce fleuve ſe joint à l'Arve. Spon, hiſtorien de Genève, ne veut pas que le mot *Genève*, vienne des arbriſſeaux de genievre qui croiſſoient autrefois ſur cette éminence. „ Ne croiroit-on pas, dit-il, „ qu'on parloit les langues latines, ou françoiſes, quatre cens ans avant „ la fondation de Rome?" Mais, cet hiſtorien ne fait pas attention, que les langues latines & grecques, de même que la langue françoiſe, tirent leurs racines de la langue celtique, dont la toscane même n'eſt qu'un dialecte. Le Rhône diviſe la ville de Genève en trois parties inégales, qui communiquent les unes aux autres par quatre ponts. La plus grande diviſion eſt celle du côté de la Savoie ; la ſeconde ſe nomme

Digitized by Google

SECT. I. *Hiſtoire de Genève juſqu'en 1500.*

le quartier de S. Gervais, & confine au pays de Gex en France; la troiſieme n'eſt qu'une Iſle formée par le Rhône, de ſept cens pieds en longueur & de deux cens en largeur. La religion de Calvin eſt la religion dominante. Genève contient ſix égliſes, parmi leſquelles la cathédrale de St. Pierre tient le premier rang. Les Profeſſeurs de Philoſophie donnent leurs leçons dans la chapelle des Machabées, où les Italiens & les Allemands ont obtenu la permiſſion de célébrer l'office Divin. Dans l'année 1707, les Luthériens obtinrent la même grace, mais, ſans aucune maiſon particuliere. L'Hôtel-de-ville eſt un très beau bâtiment, l'Univerſité, fondée en 1558, & célebre aujourd'hui dans toute l'Europe, entretient douze Profeſſeurs.

Mœurs des habitans de Genève.

Quoique le territoire de Genève ſoit extrêmement petit, pluſieurs circonſtances concourent à faire de cette ville un lieu de délices. L'air de tranquillité, de liberté & de politeſſe qu'on voit régner parmi les gens au deſſus du commun, invite les étrangers à venir habiter parmi eux. Ceux ſur-tout qui ſe deſtinent à l'étude, ou à la contemplation, trouvent dans cette ville tous les agrémens & toutes les reſſources imaginables. Les environs, où l'art & la nature ſe marient d'une façon merveilleuſe, forment le coup d'œil le plus riant. L'air eſt très-ſain; les habitans, ceux principalement qui travaillent aux ouvrages de méchanique, ſont adroits & ingénieux. Les denrées en tout genre abondent dans Genève & dans ſon petit territoire, où elles ſe vendent à très bon marché. C'eſt le paſſage ordinaire des commerçans, ou des voyageurs qui vont de France en Allemagne, ou en Italie, & réciproquement. Ces avantages, joints à la modeſtie & à l'intégrité des magiſtrats, ainſi qu'au grand nombre de ſavans qui ſe trouvent dans cette ville, y attirent un concours prodigieux de jeunes ſeigneurs étrangers, de la plus haute diſtinction, qui viennent étudier à l'Academie & ſe perfectionner dans la langue françoiſe. Il y a dans Genève deux hôpitaux, une maiſon de correction, un arſenal, avec une eſpece de chantier pour les barques publiques, les yachts & les autres vaiſſeaux.

Gouvernement de Genève.

Mais ce qui, peut-être, contribue le plus à l'importance & à l'indépendance de Genève, eſt la forme du gouvernement, qui eſt celui d'une République vraiment libre. La ſouveraineté réſide dans l'aſſemblée générale des citoyens & des bourgeois qui peuvent être au nombre de 15 cens. C'eſt là (dans le corps entier du peuple) que ſe trouve, comme dans ſa ſource, le pouvoir législatif, électif & confédératif; aucune loi de quelque importance, ne peut avoir de force & d'autorité, ſi elle n'eſt approuvée du peuple: aucune charge de magiſtrature, qui influe ſur la généralité, ne peut être conférée, que par les ſuffrages du peuple; & aucune alliance nouvelle, aucun traité de paix, ni aucune déclaration de guerre, ne peuvent ſe faire ſans ſa participation. Quand il s'agit de faire quelques-uns de ces actes de ſouveraineté, dont je viens de parler, le Petit-Conſeil, compoſé de 25 perſonnes, comme on va le voir, aſſemble le peuple avec l'avis du Conſeil des 200, ſoit néceſſairement quand la loi le preſcrit, ou ſelon ſa prudence dans les autres cas; après quoi les bourgeois décident ſimplement l'affaire, ou en approuvant, ou en rejettant à la pluralité des ſuffrages.

Digitized by Google

Sect. I. *Histoire de Genève jusqu'en 1500.*

Une loi fondamentale pour cette partie de la souveraineté que le peuple s'est reservée, c'est que rien ne doit être porté à l'assemblée générale du peuple, qu'il n'ait été auparavant examiné & approuvé dans les Conseils qui ont l'exercice ordinaire de l'autorité souveraine. Ainsi, tout ce qui se porte devant le peuple, a été auparavant mûrement discuté: c'est pourquoi il lui est très-facile de se mettre dans le bon chemin, & trouvant les affaires toutes digérées, il ne se voit jamais dans la nécessité d'agiter des questions difficiles, ou périlleuses, & il n'a point à craindre de prendre un mauvais parti, par défaut de lumieres, ou par séduction.

L'autorité souveraine, comme on vient de le voir, réside dans le Conseil-Général légitimement convoqué, & qui renferme tous les ordres de l'Etat, l'exercice journalier & ordinaire de la souveraineté a été confié aux IV. Syndics & au Conseil des XXV. C'est là le corps de la magistrature, & celui qui administre toutes les affaires provisionnelles de la République. Ce conseil est composé des IV. Syndics & de XXI. Conseillers, auxquels on joint le chef de la Police, appellé le Lieutenant, avec deux Secrétaires d'Etat; mais, comme le lieutenant & les secrétaires n'ont pas voix délibérative; cela fait que ce conseil est appellé le Conseil des XXV, ou le Petit-Conseil, par opposition au Conseil des 200, dont nous parlerons ci-après.

Le pouvoir & les privileges de ce Petit-Conseil sont fort considérables. Comme il a à sa tête les IV Syndics qui sont présidens de tous les Conseils, & que d'ailleurs il a tout l'exercice provisionnel de la souveraineté, il ne peut pas manquer d'être un corps respectable & d'avoir des droits d'une grande étendue. Effectivement, c'est lui qui prend connoissance des contraintes, & des matieres criminelles; il inflige les peines; il a la nomination de divers emplois; & le jugement des affaires civiles, jusqu'à la somme de 100 écus, lui appartient. Enfin, il connoît le premier de toutes les affaires d'Etat, soit étrangeres, soit du dedans, & il exécute même souvent dans les choses de moindre importance, sans en communiquer, lorsque l'occasion & la nécessité le requierent.

Les Syndics qui sont à la tête de ce Conseil, & même proprement à la tête de l'Etat, sont tirés du nombre des Conseillers. Ils sont élus par le peuple; ils-exercent leur charge pendant un an, au bout duquel ils remettent leur autorité entre les mains du peuple qui la leur avoit confiée; ils sont ensuite désignés pour rentrer en charge quatre ans après; & on en élit d'autres à leur place qui se démettent pareillement au bout de l'an. Cette dignité de Syndics, roule ainsi entre quatre quadrilles qui se succédent mutuellement, & auxquels on supplée, en cas de mort, par le choix d'un, ou de plusieurs nouveaux sujets. C'est là la pratique générale; car, il est rare qu'on exclue un ancien Syndic de son rang, à moins qu'il ne se soit rendu odieux, ou suspect au peuple.

Cette maniere de procéder dans l'élection des Syndics, & dans la durée de leur emploi, a de très-grands avantages pour le public. 1°. Comme ils sont pris dans le nombre des conseillers, ce sont ordinairement des gens consommés dans les affaires, & qui connoissent déja la constitution, & les intérêts de l'Etat. 2°. Ils apprennent de bonne heure l'affabilité,

Digitized by Google

SECT. I. *Hiſtoire de Genève juſqu'en 1500.*

la douceur & la condeſcendance, qu'il faut avoir pour un peuple libre, puisque c'est de lui qu'ils reçoivent leur dignité, & quils ſont obligés de captiver ſes ſuffrages. 3°. Leur charge finiſſant au bout de l'année, ce court eſpace de tems en diminue la grande autorité, & les porte à en uſer avec modération. L'eſpérance de pouvoir rentrer en charge, au bout de quatre ans, les engage à travailler à gagner l'amour & la confiance de leurs concitoyens.

Les IV Syndics ayant donc tout le pouvoir proviſionnel en main, ils en partagent entr'eux l'exercice de la maniere ſuivante. Le premier Syndic préſide dans tous les Conſeils. C'est à lui que s'adreſſent toutes les affaires. C'est lui qui les propoſe & les dirige, comme il lui plait. Son autorité, quoique commune entre lui & ſes trois collegues, a cependant une grande prééminence. Le ſecond Syndic préſide au défaut du premier; c'eſt auſſi lui qui eſt ordinairement *Syndic de la garde*, c'est-à-dire, le Gouverneur de la place, & chargé de veiller à la ſûreté. Le troiſieme a communément les finances de l'Etat dans ſon département, & il eſt le chef de ceux qui en ont l'adminiſtration. Le quatrieme Syndic préſide à la régie des hôpitaux, aux chambres de la réforme du luxe, de la ſanté, du commerce, des appellations, &c.

Outre ce Conſeil des XXV, il y en a un autre plus nombreux, compoſé, quand il eſt complet, de deux cens cinquante perſonnes, dont le Conſeil des XXV fait partie. Les membres de ce Conſeil doivent avoir 30 ans accomplis. Leur place eſt à vie, à moins qu'ils ne faſſent banqueroute, ou qu'ils ne ſoient omis dans le *grabeau*, ou cenſure qui ſe fait annuellement. Les attributs de ce Conſeil ſont, 1°. d'être la Cour ſouveraine de juſtice; 2°. d'avoir le droit de faire grace, 3°. de diſpoſer de toutes les charges importantes, & d'élire les membres du Conſeil des XXV. 4°. de délibérer de ce qui doit être porté au Conſeil-Général; 5°. d'être conſulté ſur toutes les affaires importantes. Ainſi, ce Conſeil eſt un corps mitoyen entre le peuple & le magiſtrat, propre à défendre la conſtitution, & à maintenir l'équilibre entre ſes diverſes parties. Les membres de ce Conſeil ſont choiſis dans le corps de bourgeois, & l'eleſtion en appartient au Petit-Conſeil, qui, toutes les fois qu'il en manque cinquante, y ſupplée par autant de ſujets qu'il choiſit à la pluralité des ſuffrages. Les cinquante élus ſont enſuite préſentés au Corps des deux-cens, qui, après en avoir fait le *grabeau*, à haute voix & par *balotes*, exclut ceux qui lui déplaiſent.

Ce Conſeil s'aſſemble régulierement tous les premiers du mois, pour délibérer ſur les affaires publiques. On y propoſe les matieres, qui ont déja été diſcutées dans le Petit-Conſeil, & elles y ſont décidées en dernier reſſort, à l'exception de celles qui paroiſſent d'une importance aſſez grande, pour que les Conſeils ne puiſſent pas ſe charger du péril de la délibération. C'eſt de ce Conſeil des deux-cens que ſe tirent tous ceux qui doivent remplir les charges de l'Etat. C'eſt lui qui, comme il eſt déja dit, eſt en quelque maniere le gardien & le protecteur des loix & de la liberté. Elles doivent être en ſûreté entre les mains d'un Conſeil nombreux, dont les intérêts ne peuvent être autres que ceux du public,

Digitized by Google

& où il eſt moralement impoſſible, que la cabale de quelques particuliers prévale ſur le nombre des bien-intentionnés.

Afin d'aſſurer davantage la liberté dans ces deux Conſeils, & de prévenir le trop grand pouvoir des particuliers, il y a des loix, qui empêchent qu'ils ne ſoient remplis d'un trop petit nombre de familles. Le Petit-Conſeil, ou le Conſeil des XXV, a ſur ce point des reſtrictions très-étroites: non-ſeulement le pere & le fils, ou le gendre, ou deux freres, ne peuvent y entrer en même tems; mais, il ne peut encore y entrer deux perſonnes du même nom & de la même famille. Dans le Conſeil des deux-cens, il ne peut y avoir que le pere & les deux fils, ou trois freres. Ces reſtrictions diviſent les honneurs, & l'autorité entre un plus grand nombre de perſonnes, & préviennent une funeſte *oligarchie*, qui eſt de toutes les tyrannies la plus odieuſe, & celle que le peuple ſupporte le plus impatiemment.

Enfin, il y a un troiſieme Conſeil, compoſé de ſoixante perſonnes; ſavoir, du Conſeil des XXV, & de XXXV membres du Conſeil des deux-cens, qui ſont élus, tous les ans, par le Petit-Conſeil, & *grabelés* par les deux-cens. Ce Conſeil eſt établi pour examiner les affaires d'Etat, ſoit du dedans, ſoit du dehors, lorſqu'elles ſont d'une telle nature, que le Conſeil des XXV ne veut pas ſe charger des risques des événemens, ou qu'il eſt dangereux de les communiquer aux deux-cens, parmi leſquels le ſecret ne pourroit que difficilement être gardé. Les Sindics ont le droit de convoquer ce troiſieme Conſeil, qui traite & décide les affaires en queſtion, & qui en donne connoiſſance aux deux-cens, lorſqu'il n'eſt plus à craindre que le défaut de ſecret en empêche l'exécution.

Ainſi, l'on voit que toutes les branches du gouvernement genevois ſe tiennent en reſpect les unes & les autres, & que rien ne peut-être mieux combiné pour maintenir la liberté & l'indépendance de l'Etat. La diſcipline eccléſiaſtique eſt ſous la direction d'un Conſiſtoire, obligé de rapporter les cauſes matrimoniales au Petit-Conſeil, qui procede toujours avec la plus grande douceur & la plus grande modération. Les troupes de la République ſont bien diſciplinées; les Officiers de l'Etat-major ſont membres du Petit-Conſeil. La garniſon conſiſte en douze compagnies de ſoixante hommes chacune, dans leſquelles on enrolle les étrangers. Au reſte, quoique la République de Genève ſoit bien éloignée d'être un Etat puiſſant, cependant, la police y eſt ſi bien adminiſtrée, il regne une ſi grande concorde parmi les membres du gouvernement, les affaires économiques ſont ſi bien ménagées, que les Royaumes, ou Etats voiſins, la traitent avec beaucoup d'égards & de conſidération. La cour de France y entretient continuellement un Réſident. Les Genevois, néanmoins, doivent l'indépendance de leur gouvernement plutôt à l'importance de leur ſituation, qu'à aucune autre cauſe particuliere. Toutes les Puiſſances qui les environnent s'uniroient pour les défendre & conſerver leur liberté, s'il arrivoit que quelque Souverain entreprît de les ſoumettre; tant leur ſituation eſt eſtimée avantageuſe.

Son antiquité.

Les Genevois, comme bien d'autres nations, font remonter leur origine bien au-de-là de la naiſſance du Chriſtianisme. Il eſt certain qu'on voit

SECT. I. *Histoire de Genève jusqu'en 1500.*

un détail particulier de l'Histoire de cette République, même avant Jules-César. Nous n'en ferons pas mention ici, à cause que cette histoire est entremêlée de faits étrangers à cet ouvrage. Ce qu'il y a de certain, c'est que la ville de Genève fût une des premieres qui reçûrent la Religion Chrétienne, & que les habitans étoient autrefois compris sous le nom général d'*Allobroges*. De même que les autres etats de l'Europe, elle eût beaucoup à souffrir des incursions des barbares, vers l'an 400. Quarante ans après on trouve déja dans l'histoire un certain Izaac, Evêque de Genève, dont la jurisdiction etoit fort étendue.

400.

Royaume des Bourguignons.

Ce fut dans ce tems que les Vandales, ayant envahi les Gaules, vinrent s'établir dans le pays de Vaud. On les nomma Bourguignons, & suivant l'ortographe moderne Burgundians, parce qu'ils commencerent d'abord à bâtir une grande quantité de bourgs; mais enfin, ces peuples établirent une monarchie. (1) Leur premier Roi, ou Tétrarque, comme l'appelle Appollinaire de Sidoine, auteur contemporain, fut Gonderic. Ce Prince, en mourant, partagea son royaume entre ses quatre enfans. Gondebaud, l'aîné de tous, eut Vienne; Chilperic, Lyon; Godesigile, Genève; & Gotmar, Besançon. A peine ce partage étoit-il ratifié, que selon la méthode trop ordinaire en pareil cas, ces freres se déclarerent entr'eux une guerre sanglante. Godesigile ayant été assassiné dans une église, laissa la ville de Genève à Sigismond, son fils, ou son neveu. La barbarie des tems a tellement répandu ses ténebres sur l'histoire de ces siecles, qu'on ne sait rien, ni du gouvernement civil, ni du gouvernement militaire de Genève, jusqu'à l'an 620. Mais en revanche les actes ecclésiastiques nous ont conservé le nom de ses évêques; les laïques étoient alors trop grossiers & trop ignorans pour tenir de semblables régistres. Quoiqu'il en soit, il est très-probable que les évêques de Genève ont profité de ce silence, quant aux affaires temporelles, pour s'emparer de la souveraineté de cette ville. Au moins est-il très-certain que Castatho & Apellinus, (ce dernier a vécu jusqu'en 613) prirent le titre de Souverains de Genève.

620.

Dans l'année 620, Clothaire, Roi de France, après avoir chassé les Bourguignons de cette ville, donna aux Genevois une forme de gouvernement civil. Théodoric II, son petit-fils, y bâtit plusieurs

650-773.

églises & couvens. Depuis 650, jusqu'en 773, on ne trouve dans l'histoire, que des noms vagues & incertains des Evêques & Princes de Genève, sans aucune distinction positive, sans même qu'il soit possible de dire, si ces noms n'ont pas été confondus les uns avec les autres. Vers la fin du huitieme siecle, Charlemagne convoqua une assemblée des Etats de Genève, pour déclarer la guerre à Didier, Roi des Lombards. On dit que ce grand Monarque confirma les privileges religieux & civils de Genève, & qu'il fit mettre sa statue en marbre sur le portail de la grande église, avec une aigle impériale à double tête. Cette aigle se voyoit encore du tems de Spon. Après la mort de Charlemagne, il ne nous reste d'autres monumens de l'existence de

Assemblée des Etats de Genève sous Charlemagne.

(1) Spon. Histoire de la Ville & Etat de Genève, *pag.* 13.

Digitized by Google

Genève, qu'un catalogue obſcur des comtes & des évêques, qui diſputoient entr'eux la ſouveraineté. Les Genevois, pour excuſer ces lacunes ſi fréquentes dans l'hiſtoire de leurs pays diſent, qu'il arriva à différens tems quatre incendies, qui brulerent entierement la ville & ſes archives.

Sect. I. *Hiſtoire de Genève juſqu'en 1500.*

Leti, prétend que la ville de Genève, depuis un tems dont il ne fixe pas l'époque, & qu'on ne peut faire pourtant remonter au de-là de l'an 1401, comme nous le verrons dans la ſuite, étoit ſujette des Ducs de Savoie; que ſes évêques n'étoient que les vaſſaux de ces Princes; & que quand les Genevois s'érigerent en République, ils ſe rendirent coupables d'une rebellion manifeſte. C'eſt ce que l'on peut voir dans ſon *Hiſtoire de Genève* (1) dont les derniers volumes ne ſont gueres qu'un plaidoyer en faveur de la maiſon de Savoie.

Comtes de Genève, ou de Genevois.

Sans prendre aucun intérêt dans cette quérelle, nous dirons d'après les Auteurs les plus ſûrs, que la foibleſſe des derniers Rois de Bourgogne, & l'éloignement des Empereurs, fit naître aux Comtes de Genève, qui n'étoient que de ſimples Gouverneurs ſous ce titre, le deſir de ſe rendre indépendans. Rodolphe III, ſecouru de l'Empereur Henri, battit, en 1020, Guillaume, Comte de Genève, qui s'étoit revolté. Conrad défit, en 1034, le Comte Gerold, qui prétendoit auſſi être ſouverain de la ville & du territoire de Genève. Après la mort de Rodolphe III, dernier Roi de Bourgogne, décédé ſans enfans, la ville de Genève tomba ſans doute, avec le reſte du Royaume, entre les mains des Empereurs d'Allemagne; mais, ce fut malgré les gouverneurs, ou comtes, & malgré les évêques, qui prétendoient avoir d'anciens droits à la ſouveraineté. Auſſi, voyant la foibleſſe des Empereurs, & les occupations infinies dont ils étoient accablés, ſur-tout à cauſe des guerres qu'ils avoient à ſoutenir contre les Papes, ils ſe prévalurent de l'occaſion pour ſecouer le joug, & trancher du ſouverain. Les Evêques de Genève s'érigerent en Seigneurs temporels, par des conceſſions mendiées auprès des Empereurs: le peuple les ſecondoit, plus par ſuperſtition que par zele, ou pour l'amour du bien. Les Comtes, de leur côté, conſerverent la domination du pays appellé encore aujourd'hui *le Genevois*, rendirent leur dignité héréditaire dans leur maiſon, & ne ceſſerent de prétendre, pendant plus de quatre cens ans à la Seigneurie de Genève, & de tâcher de l'enlever aux Evêques, qui, de leur côté, prétendoient que les Comtes dépendoient d'eux comme leurs vaſſaux. Ces diſputes penſerent presque cauſer l'entiere deſtruction de Genève. Les citoyens en étoient fort fatigués, & quoiqu'ils fuſſent du parti des Evêques, ils témoignerent en pluſieurs occaſions qu'il étoit à propos de mettre fin à ces quérelles par un accommodement qui aſſurât la tranquillité de la ville & des environs. Les Evêques voyant donc qu'ils n'étoient pas aſſez puiſſans pour empêcher les Comtes de poſſéder le pays qui étoit dans le voiſinage, & où ceux-ci avoient pluſieurs châteaux fortifiés, prirent le parti de le leur donner en fief. Les Comtes qui n'avoient pas le peuple pour eux,

1020. & *ſuiv.*

(1) *Hiſtoria Genevrina.*

SECT. I. *Hiſtoire de Genève juſqu'en 1500.*

parurent ſe contenter pour le moment de cette conceſſion, ſans préjudice de leurs autres prétentions qu'ils ſe propoſoient de faire valoir lorſqu'ils en auroient une occaſion favorable.

1120. *Origine des Evêques de Genève.*

En 1120, Wide, fils d'un Comte de Genevois, fut nommé Evêque de Genève. Pour groſſir encore les prétentions de ſa famille à la ſouveraineté de cette Ville, il donna à ſon frere l'inveſtiture de pluſieurs villages & châteaux, appartenans au Dioceſe de Genève, tels que Bonmont, Haute-combe, lui cedant en même tems toute ſa juriſdiction temporelle ſur la ville. Mais, Humbert, ſucceſſeur de Wide, réclama cette conceſſion, l'Archevêque de Vienne, Métropolitain de la province, & Légat du S. Siege, appaiſa cette diſpute par un traité (1) qui portoit en ſubſtance, que l'Evêque de Genève auroit l'adminiſtration de la juſtice, la ſeigneurie de la ville, le droit de battre monnoie, la confiſcation des biens, & les amendes impoſées à tous ceux qui ſeroient établis à Genève depuis un an & un jour; que le Comte ne conſtruiroit aucun fort, ſans le conſentement de l'Evêque; qu'il auroit un vidame, ou vidomne, ou lieutenant pour les affaires ſéculieres; qu'il feroit de plus, tenu à foi & hommage envers l'Evêque, qu'il conſidéreroit comme ſon premier ſupérieur après l'Empereur. Enfin, ce traité contenoit encore pluſieurs autres articles concernant les péages, les confiſcations & les amendes (2).

1124.

Ardutius, homme de qualité, mais peu doué des vertus eccléſiaſtiques, comme on peut le voir par une lettre que lui adreſſa S. Bernard, ſuccéda à Humbert dans l'évêché de Genève. Protégé & ſoutenu par l'Empereur Fréderic Barberouſſe, il réprima les tentatives du Comte du Genevois, qui s'efforçoit d'aggrandir ſa juriſdiction; il l'obligea de s'en tenir aux termes du traité de 1124, qui fut renouvellé par un autre, en 1155, & confirmé par une bulle du Pape Adrien. Cependant l'Empereur, quelque tems après, donna la ſouveraineté de Genève au Duc de Zeringuen, & celui-ci s'en démit en faveur d'Amédée, Comte de Genevois. Alors, l'Evêque Ardutius, par ſon zele & ſon aſſiduité fit enſorte que l'Empereur annulla cette conceſſion, comme ayant été faite par ſurpriſe. Ce ſont ces privileges qui ont occaſionné les prétentions des évêques ſur le domaine temporel, prétentions auxquelles les Genevois s'oppoſerent avec force dans la ſuite. Ils alléguoient pour raiſons, que l'empereur, ſans le conſentement de l'Empire, n'avoit pas le droit de céder la ſouveraineté d'une ville impériale, telle que la leur. Ils rapportoient le ſerment de leurs évêques, qui, au tems de leur reception, juroient de maintenir les privileges & les libertés de la ville. Ils convenoient pourtant, que la confiance de leurs ancêtres dans les évêques, les avoit rendu trop *pareſſeux*; mais ils citoient une foule d'autorités pour prouver que leurs évêques n'avoient pas de juriſdiction temporelle ſur eux, & que leur pouvoir étoit entiérement concentré dans les affaires eccléſiaſtiques. Malgré tous ces beaux raiſonnemens, il paroît que les

La Souveraineté de Genève confirmée aux Evêques par l'Empereur. 1162.

(1) Il eſt dit dans ce Traité, *Comes fidelis advocatus ſub Epiſcopo eſſe debet.*
(2) Spon. Hiſtoire de Genève, p. 16.

Digitized by Google

Sect. I. *Histoire de Genève, jusqu'en 1500.*

les Evêques n'en agirent pas moins alors comme Souverains de l'Etat; mais, on ne voit nulle part que le peuple & les magistrats laïques aient renoncé formellement à leurs libertés.

Succession des Evêques de Genève.

Ardutius, qui occupa le siege Episcopal durant cinquante ans, eût pour successeur Nantellinus. Ce nouvel Evêque, se vit tellement opprimé par Guillaume, Comte du Genevois, qu'il fut obligé d'emploier l'assistance de Thomas, premier Comte de Maurienne & de Savoie, auquel il accorda plusieurs terres & châteaux, que le Comte de Genevois prétendoit lui appartenir. Une guerre s'ensuivit entre les deux Comtes. Celui du Genevois eut le dessous. Après la mort de Nantelinus, il fut contraint de se soumettre au jugement & à la décision de l'Archevêque de Vienne, & de Grandson, ou Grandison, Evêque de Genève, celui qui fit construire le fort de Peney, appartenant encore aujourd'hui à la République, & où il y a un Commandant, qui est membre du Grand-Conseil. Plusieurs Evêques, successeurs de Grandison, exercerent une jurisdiction temporelle sur Genève, & dans les fréquentes disputes qu'ils eurent avec leurs voisins, ils furent toujours soutenus par les Comtes de Savoie.

Un d'entre ces Comtes, Amédée V, dit le grand, vint à Genève en 1285, & reclama avec menaces le remboursement des sommes qu'il avoit dépensées dans la guerre contre le Comte du Genevois, pour défendre la République. Guillaume de Constance, alors Evêque, proposa d'arranger cette affaire, de concert avec le Comte du Genevois; mais les habitans Savoyards l'emporterent, & le Comte de Savoie obtint les possessions du Comté de Genevois dans la ville, qui lui tint ainsi lieu de place d'armes. Le Comte de Savoie s'engagea en même-tems, de défendre à ses propres fraix la République contre tous ses ennemis quelconques; on convint pareillement qu'il y auroit communication libre entre Genève & les Etats du Comte de Savoie; que celui-ci seroit déclaré Vidame de Genève, & qu'il auroit un Baillif pour le représenter, comme possédant les biens & les charges du Comte de Genevois. Ce traité, auquel l'Evêque fut obligé de consentir, eût lieu pendant quelques années.

1285.

Traité entre les Genevois & le Duc de Savoie.

En l'année 1291, Humbert, Dauphin de Vienne, tâcha de prendre Genève, tandis que le Comte de Savoie étoit occupé à la fortifier. Son dessein fut découvert; après avoir réduit en cendres une partie des Faubourgs, il campa devant la ville, dans l'intention de l'assiéger dans les formes. L'Evêque eut recours aux prieres, pour le détourner de son dessein; mais les habitans plus courageux, effectuerent ce que les prieres n'avoient pû obtenir; car ils forcerent le Dauphin à lever le siege. En se retirant il démolit deux châteaux appartenans à l'Evêque, qui l'excommunia aussi-tôt. Après la mort de Guillaume de Constance, auquel succéda Martin, qui eût à son tour pour successeur Amédée; la guerre se ralluma entre les Comtes de Savoie & du Genevois. L'Evêque qui redoutoit également les deux Comtes, se rendit par là suspect à l'un & à l'autre. Ce fut pendant son Pontificat, que le Comte du Genevois, qui avoit bâti le Château-Gaillard; à une lieue de Genève,

1291.

Digitized by Google

Histoire de Genève jusqu'en 1500.

commença à se rétablir. Ayant fait une alliance avec l'Evêque & la communauté de Genève, il signala son zele pour l'église, en lui cédant un grand nombre de terres. L'Evêque Amédée s'est rendu célebre dans l'histoire, par un décrêt assez singulier qu'il fit; ce décrêt enjoignoit à tous les habitans de commencer l'année à Noël, & non à Pâques, comme ils faisoient auparavant.

Des disputes s'élevent au sujet de Genève.

Néanmoins la ville de Genève resta toujours un objet de contention entre les deux Comtes. Dans l'année 1307, le Dauphin de Vienne s'empara du château d'Entremont, appartenant au Comte de Savoie, alors résidant à Genève, où il tâchoit de maintenir ses droits; mais, dès qu'il eût vent de la prise d'Entremont, il quitta la ville pour aller s'en remettre en possession. Le Comte du Genevois & ses partisans, profitant de cette heureuse occasion, parurent devant la ville à la tête d'une armée. Les Genevois surpris & découragés, envoyerent des députés au Comte pour traiter avec lui. Les propositions de ce seigneur parurent très-raisonnables aux députés. Mais, quand ils les rapporterent à leurs compatriotes, on vit s'elever aussi-tôt deux factions qui prirent les armes l'une contre l'autre. Celle du Duc de Savoie l'emporta, malgré que le Comte du Genevois, avec ses partisans, eût été introduit dans la ville, d'où il fut bien-tôt chassé, avec perte de cent trente-deux hommes. Les Savoyards, firent ensuite le procés aux principaux d'entre leurs antagonistes, qu'ils condamnerent à la mort, confiscant les biens des autres. L'année suivante il s'éleva un différend entre l'Evêque & le Comte de Savoie, en ce que celui-ci ayant fait battre monnoie à Nion, on avoit transporté les pieces dans le Diocese de Genève. Mais, cette dispute fut bientôt appaisée. On confirma le Comte dans son droit de battre monnoie, à condition que le coin seroit différent de celui de Genève, & à condition que la huitieme partie du profit reviendroit à l'Evêque. L'année 1309 fut mémorable par les disputes qui s'éleverent entre l'Evêque & le peuple de Genève; celui-ci se plaignant que le premier avoit étendu sa puissance contre toutes les loix. l'Evêque cita son peuple devant son Métropolitain, l'Archevêque de Vienne; mais, sur le refus qu'il fit de condescendre à cette sommation, il l'excommunia, & l'obligea de se soumettre à ses propositions. Le peuple de Genève, néanmoins, regarda cette soumission, non comme une preuve légale des droits de l'Evêque, mais, comme le résultat de la puissance qu'il avoit usurpée. Pierre de Forigny succéda à Amédée dans l'épiscopat de Genève, & l'an 1313, Guillaume, Comte du Genevois, vint lui rendre hommage pour ses possessions. Cet Evêque reçut bientôt après l'hommage d'Edouard, Comte de Savoie, pour le même sujet. Cela occasionna encore une guerre entre ces trois Princes, qui dura plusieurs années. En 1321, les flammes réduisirent en cendres une grande partie de Genève; & en 1330, il se donna près de Monthouz, ou Monthou, une sanglante bataille entre les deux Comtes, dans laquelle plus de deux mille hommes resterent sur la place. L'avantage fut du côté des Savoyards. En 1334, il y eut encore à Genève un grand incendie, qui réduisit en cendres les deux tiers de la ville.

1307.

Le peuple de Genève excommunié.

1313.

1321.

1330.

Digitized by Google

Sect. 1. *Hiſtoire de Genève juſqu'en 1500.*

Pierre de Forigny, après avoir occupé le Siege épiſcopal pendant trente-un ans, le laiſſa par ſa mort, en 1342, à un certain Alamand. Les Comtes de Savoie & du Genevois, s'occupoient en ce tems à un accommodement. Amédée VI, alors Comte de Savoie, quoique très-jeune, fit hommage à Alamand, pour ſes poſſeſſions dans le Genevois. Mais ce Prince, dont la puiſſance augmentoit de jour en jour, ayant été créé quelque tems après Vicaire de l'Empire dans ce pays, par l'Empereur Charles IV, & joignant à cette qualité celle de Vidame, reclama la Souveraineté temporelle de Genève. Guillaume de Marcoſſay occupoit alors le Siege de cette ville.

Les Genevois font la paix. 1342.

L'Empereur étant venu faire un tour à Genève, en 1366, l'Evêque & les Syndics ſçurent perſuader à ce Prince, de révoquer le Vicariat qu'il avoit accordé au Comte. Celui-ci néanmoins refuſant d'abandonner ſes poſſeſſions, l'Empereur fut obligé de lâcher pluſieurs decrêts contre lui, ſous des peines pécuniaires au cas d'une plus longue réſiſtance. De ſon côté l'Evêque en appella au Pape Grégoire XI, qui tenoit alors ſon Siege à Avignon, & le Comte ſe ſoumit de même au jugement du S. Pere. La déciſion du Souverain Pontife fut, que le Comte réſigneroit ſes lettres de Vicariat, qu'il ſe démettroit de tous ſes biens appartenans à l'Egliſe; mais qu'en dédommagement, il ſeroit confirmé dans la Vidamie & dans la poſſeſſion du château de l'Iſle. Le Comte s'étant ſoumis à cette déciſion, la paix fut rétablie dans la ville de Genève, laquelle, en 1387, élut Ademor pour Evêque. Ce Prélat fit publier un Acte qui confirmoit les libertés & les privileges de la ville; il contenoit en ſubſtance, „ que tous les pro-„ cès ſeroient portés devant le Vidame, ou ſon ſubſtitut; qu'on ne „ plaideroit point par écrit, mais de bouche, & dans la langue ma-„ ternelle; que les affaires criminelles ſeroient laiſſées à la déciſion des „ Syndics choiſis par la bourgeoiſie; qu'ils n'appliqueroient perſonne à „ la queſtion; que les citoyens ſeuls auroient la permiſſion de vendre „ du vin; qu'ils auroient ſeuls la garde de la ville; que, ni l'Evêque, „ ni ſes Subſtituts, ne pourroient exercer aucune autorité dans Genève, „ après le coucher du ſoleil; que les citoyens, les bourgeois & les au-„ tres perſonnes de la ville, auroient la liberté de choiſir tous les ans „ leurs Syndics & autres Magiſtrats, auxquels la Communauté donne-„ roit un plein pouvoir & une autorité entiere".

L'Empereur Charles IV. vient à Genève.

1387. *Libertés & privileges de Genève confirmés.*

Nonobſtant la ſageſſe de ces réglemens, le Comte de Savoie fit tous ſes efforts, pour s'établir maître de Genève; mais, l'humeur & le caractere naturel de ce peuple, porté à l'indépendance, s'oppoſant à ſes deſſeins, il tâcha ſous différens prétextes, de s'y conſerver au moins une certaine autorité; mais les Magiſtrats eurent le plus grand ſoin, que cela n'influât pas ſur leurs privileges, regardant cette autorité du Duc, comme une ſimple tolérance de leur part. Les Genevois, pour atteſter leur indépendance de la Maiſon de Savoie, conſervent encore dans leurs archives, les demandes des Comtes & les conceſſions qui leur ont été faites.

Digitized by Google

SECT. I. *Hiſtoire de Genève juſqu'en 1500.*

En 1398, Guillaume de Lormay, Evêque de Genève, eut la fermeté de citer devant lui le Comte du Genevois, pour ſe purger d'un crime de félonie dont on l'accuſoit. Le Comte refuſant de ſe ſoumettre à cette ſommation, fut condamné par contumace, & l'on confiſca ſes biens au profit de l'égliſe. Deux ans après, c'eſt-à-dire, le 22 juin 1400, l'Empereur Wenceſlas confirma de nouveau tous les droits & toutes les prérogatives de Genève, & cela de maniere qu'aucun de ſes ſucceſſeurs à l'Empire, ou au Royaume des Romains, ne puſſent violer ces droits. L'année ſuivante le Comte du Genevois étant mort, Odon de Villars, ſon oncle & ſon ſucceſſeur, qui fut le dernier Comte du Genevois, fit un arrangement avec Amédée VIII, Comte & enſuite Duc de Savoie, par lequel il lui céda, pour une ſomme de 45000 francs d'or, tous ſes droits, tous ſes etats, dont une partie fut reclamée par la fille d'Humbert; mais le Comte fit hommage à l'Evêque pour tous ces biens.

Le Comte de Genevois condamné par contumace. 1398. 1400.

1409. En 1409, le Comte de Savoie, cita devant lui Jean de Bertrandis, ſucceſſeur de Guillaume de Lornay, à lui faire hommage à ſon tour pour la ville de Genève; mais, l'Empereur Sigismond intervenant dans cette diſpute, elle fut bientôt appaiſée. Ce Bertrandis étoit Cardinal. Il aſſiſta au Concile de Conſtance, où il fut ſoupçonné d'être du nombre des ſectateurs de Jean Huſs, que les peres aſſemblés condamnerent au feu. Quelque tems après, le Cardinal rendit une viſite à Charles VII, Roi de France, auquel il ſe plaignit de l'injuſtice de ſes ſujets, qui s'entremêloient dans les diſputes entre l'Evêque de Genève & les Comtes de Savoie. Charles fit publier une ordonnance, qui défendoit de telles pratiques à l'avenir. Dans l'année 1415, l'Empereur Sigismond ſe rendit à Genève, où il fut reçu magnifiquement, & défrayé de tout pendant les trois jours qu'il y reſta. Ce fut deux ans après, que cet Empereur érigea la Savoie en Duché, en faveur d'Amédée VIII, qui, dans l'an 1420, accompagna le Pape Martin à Genève, où il ſe trouva quinze Cardinaux, tous de la ſuite du S. Pere. Le deſſein du Comte dans ce voyage, étoit de demander au Pape la ſouveraineté de Genève, dont Jean de Pierrencize étoit alors Evêque. Le Pape référa à ſon tribunal les prétentions du Duc de Savoie, fondées ſur l'incapacité de l'Evêque à punir les crimes dans les villes & territoires de Genève, ſans être aſſiſté par la Cour de Savoye. L'Evêque convoqua le peuple à une aſſemblée générale. Là il expoſa la requête du Duc, déja munie de l'approbation du Pape: tous les Genevois la rejetterent unanimement, requérant, à leur tour, l'Evêque d'être fidele aux devoirs de ſa charge, en quel cas il pourroit compter ſur leurs ſecours, pour maintenir ſes droits & ceux de la ville.

Bertrandis Cardinal Evêque de Genève.

1415.

Prétentions du Comte de Savoie.

Affermiſſement de la conſtitution de Genève.

Cette noble fermeté des habitans encouragea l'Evêque, & donna lieu à un acte excellent en faveur de la liberté. Ce Prélat entra dans un arrangement avec le peuple & les Syndics, promettant de ne jamais altérer la conſtitution ſans leur conſentement. Cet Acte fut écrit en latin, ſous le titre de „ Tranſaction entre le Révérend Pere Jean, Patriarche „ & Miniſtre de l'Evêché de Genève, d'une part, & les citoyens, „ bourgeois & communauté de Genève d'autre part, contre les tenta-

Digitized by Google

tives & les reclamations du Duc Amédée, auprès du Pape Martin". Les Magistrats, la Communauté, & le Clergé de Genève, au nombre de sept cens vingt-sept signerent l'Acte, & jurerent sur le St. Evangile de l'observer fidelement. L'Empereur Sigismond, quelques années après, lui donna sa sanction, en déclarant Genève une Ville impériale, sous le titre de *Nobile imperii membrum*, & en la prenant sous sa protection immédiate contre toutes les Puissances en général, & contre le Duc de Savoie en particulier. SECT. I. *Histoire de* Genève *jusqu'en* 1500.

Jean de Pierrencize eut pour successeur Jean de Courtecuisse, qui n'occupa gueres le siege qu'une année. Il fut remplacé par Jean de Brogny, qui, dans sa jeunesse, avoit gardé les cochons, & étoit si pauvre, que n'ayant pas de quoi s'acheter une paire de souliers, un cordonnier lui en fit à condition qu'il lui payeroit ces souliers, lorsqu'il seroit Cardinal. Jean de Brogny eut le bonheur de plaire à un Cardinal, qui le fit étudier. Etant devenu dans la suite Cardinal d'Ostie & Evêque de Genève, son premier soin fut de recompenser son charitable cordonnier, en le nommant Intendant de sa maison. Le Cardinal-Evêque fit construire une chapelle joignant à l'église des Machabées, où se donnent présentement les leçons de Philosophie. Il rougissoit si peu de sa naissance, qu'il prit un cochon pour ses armes. Jean de Brogny eut pour successeur, en 1426, François de Mies. Durant l'Episcopat de ce dernier, c'est-à-dire, en 1430, un incendie, fit encore de cruels ravages dans Genève. L'église de S. Pierre & une grande partie de la ville furent reduites en cendres. *Histoire de Jean de Brogny.* 1430.

Deux ans après cet effroyable incendie, Amédée VIII. Duc de Savoie, se retira à Ripaille, près de Tonon, sur le Lac Leman. Ce Prince, qui s'étoit reservé les revenus de ses Etats, n'avoit cédé que le titre de Duc de Savoie, à Louis, son fils aîné, & celui de Comte du Genevois à Philippe, le cadet. Spon rapporte (1) qu'Amédée, laissant à peine à ses enfans de quoi soutenir leurs dignités, amassa de si grosses sommes durant sa retraite, qu'il fut en état d'acheter la Papauté du Concile de Basle. On sait qu'il prit le nom de Felix V. L'histoire de son Pontificat étant ici étrangere à notre sujet, nous la passerons sous silence. Seulement nous dirons que cette nouvelle dignité, lui donna assez d'autorité, pour priver l'Evêque de Genève de la plus grande partie de ses revenus. François de Mies étant mort sur ces entrefaites, Le Duc de Savoie se déclara Administrateur des Evêchés de Genève & de Lausanne. Le regne de ce Prince, en tant que Pape, n'étoit sans doute qu'une farce très-ridicule, bien qu'à d'autres égards Amédée eut les qualités propres au gouvernement. Quoiqu'il en soit, il retint l'Evêché de Genève, depuis l'an 1444, jusqu'en 1451, c'est-à-dire, jusqu'au tems où l'Empereur Fréderic III. étant venu à Genève & de Lausanne, persuada à Felix d'abdiquer la Papauté. On remarque comme une circonstance particuliere, tandis qu'Amédée possédoit l'Evêché de Genève, que ni lui, ni son fils, n'aient jamais tenté d'envahir la souveraineté de cette *Et du Pape Felix.* 1444-1451 *Qui est Evêque de Genève.*

(1) Histoire de Genève.

SECT. I. *Hiſtoire de Genève juſqu'en 1500.*

ville; qu'au contraire, ils mirent tout en œuvre pour confirmer ſes droits & ſes privileges. Lorſque Felix demanda ſix cens Soldats à la République, pour ſecourir la ville de Lauſanne, ce Pape ſigna un écrit de ſa propre main, par lequel il reconnoiſſoit que les Genevois n'étoient pas tenus d'acquiescer à ſa demande; & que les ſyndics, les bourgeois & leurs ſucceſſeurs, n'y pouvoient être aſtreints que par leur bonne volonté, les laiſſant entierement dans leur ancienne liberté. En 1450, les Genevois prirent le parti de Felix, contre les habitans de Fribourg en Suiſſe, & envoyerent Burdiguin, leur premier Syndic, à la tête d'un corps de troupes; mais, Felix mourut l'année ſuivante, on dit que ce Prince ſe fit enterrer avec une Bible ſous ſa tête, à la fin de laquelle étoit une inſcription latine, portant „ que la ville de Genève eſt ſituée „ au milieu des montagnes; que ſon territoire eſt très-peu étendu, ſa„ bloneux, & que les habitans ſont curieux de nouveautés.

Felix a pour Succeſſeur ſon Petit-fils.

Felix en mourant, nomma Cyprien, Archevêque de Tarentaiſe, ſon vicaire dans Genève: les peuples de cette ville enchantés de la bonne conduite de leur dernier Evêque, donnerent ſa ſucceſſion à Pierre ſon Petit-fils, quoiqu'il n'eut alors que huit ans. Ce jeune Prince s'étant fait repréſenter par un adminiſtrateur, ne garda ce Siege que ſept ans & huit mois. Il fut remplacé par Jean Louis, ſon jeune frere, fils du Duc Louis, qui, ayant les diſpoſitions toutes guerrieres, maintint vigoureuſement ſon autorité, & les privileges du peuple; il forca James, ſon frere, Comte du Genevois, à lui céder le titre de Comte de Genève, qu'il garda pour lui-même. Mais cette liaiſon intime avec la maiſon de Savoie devint bientôt funeſte, du moins couta cher aux Genevois. Le Duc Louis avoit un fils, nommé Philippe, auquel il laiſſoit très-peu d'argent à dépenſer. Ce jeune Prince non ſeulement accuſa ſa mere, Cyprienne de naiſſance, de prodiguer à ſes amans les richeſſes du Duc, mais, il ſe rendit encore coupable de pluſieurs débauches & meurtres à la Cour de ſon Pere, qui réſidoit pour lors à Tonon. Louis, pour l'éloigner de ſa perſonne, lui donna l'Evêché & le Syndicat de Genève, comme un aſyle, où ce méchant fils pût ſe retirer. En conſéquence, Philippe ſe rendit à Genève; il fut reçu & logé dans le couvent des Freres-Gris de Rive.

Avanture ſinguliere arrivée à Genève.

Quelque tems après, on vit que ce jeune Prince n'avoit pas accuſé ſa mere ſans fondement. Il intercepta une cargaiſon de fromages qui alloit à Fribourg dans laquelle on avoit caché une groſſe ſomme d'or. Sur cette découverte, il trouva moyen de faire entrer cette cargaiſon dans Genève, & envoya auſſi-tôt informer ſon pere des ſourdes menées de ſa mere. Il fit plus, il rendit tout l'argent, excepté ce qu'il eſtima lui être dû pour ſes peines. Non content de cela, Philippe voulut encore faire ſaiſir & punir tous les Cypriens qui ſe trouvoient à la Cour de Savoie; mais, s'étant refugiés parmi les habitans de Genève, il fut obligé lui-même d'abandonner cette ville. Le Duc trop épris de ſon épouſe, loin d'être ſatisfait de cette découverte & de cette reſtitution, accuſa les citoyens d'être entrés dans une conſpiration contre lui avec ſon fils. Sur cela il fit étrangler un des Syndics de la ville. Cette ſé-

Digitized by Google

vérité ne fut pas encore capable d'arrêter le Duc. Il obtint de Philippe qu'il lui remettroit les Archives de Genève. Dès qu'il les eut entre les mains, il alla les préſenter à Louis XI. Roi de France, qui les envoya à Lyon, où Spon, Médecin de cette ville, les conſulta, quand il entreprit ſon Hiſtoire. En même tems le Duc défendit à toutes les perſonnes, qui ſortoient, ou qui entroient dans ſes Etats, de prendre le chemin de Genève. Ayant perſuadé au Roi de France de faire arrêter & de mettre en priſon le Comte Philippe, il offrit de lui rendre la liberté, ſi les Genevois vouloient le reconnoître pour leur Souverain; mais, ils rejetterent cette offre avec indignation. En 1465, le Duc Amédée IX de Savoie, ſuivant le même plan que ſon pere, voulut encore inquietter les Genevois; mais il fut enfin obligé de rétablir le commerce entr'eux & ſes Sujets; quoique le dernier Duc ſe fût ſervi de cette interruption, comme d'un argument, pour démontrer que Genève dépendoit de la maiſon de Savoie. Amédée IX mourut en 1472, laiſſant la tutelle de ſes enfans à Yolande ſœur de Louis XI, Roi de France. Jean Louis de Savoie étoit alors Evêque de Genève, qu'il gouvernoit par ſes vicaires. La Ducheſſe Yolande y vint, lorſque Charles, Duc de Bourgogne, après avoir perdu la bataille de Morat contre les Suiſſes, ſe refugia dans la ville de Gex, à deux lieues de Genève. Elle alla rendre une viſite à ce Prince avec ſes enfans; mais le Duc la retint priſonniere auprès de lui, & il en eût fait autant du jeune Duc, ſon fils, ſi un Domeſtique n'eût pris ſoin de le dérober à ſes pourſuites, en le cachant au milieu d'un champ de bled. Après cela, les Lombards du Duc, car c'étoit ainſi qu'on appelloit ſes Soldats, ravagerent les environs de Genève. L'Evêque de cette ville, par voie de repréſailles, fit étrangler tous les Sujets du Duc qui ſe trouvoient dans Genève, au nombre de deux cens. Cela n'empêcha pourtant pas que les Suiſſes victorieux, ne ravageaſſent, à leur tour, le territoire de la République. Mais, on ſçût les engager, quoiqu'avec beaucoup de difficulté, à convenir d'une ſuſpenſion d'armes. Il ſe tint une conférence à Fribourg, dans laquelle les Savoyards & les Genevois conſentirent à lever une ſomme d'argent, pour le payement des troupes Suiſſes. Cette ſomme, vraiſemblablement étoit très-forte, puiſque les Genevois devoient payer pour leur part, deux mille huit cens couronnes d'or. L'interruption du commerce entre les Genevois & les Savoyards avoit tellement appauvri les premiers, qu'ils ne furent pas en état de lever cette ſomme dans l'eſpace de tems aſſigné par les Suiſſes. Ainſi plus de deux mille de ces derniers s'étant mutinés & revoltés contre leurs commandans, auroient infailliblement abîmé la ville de Genève, ſi le peuple de Ligne ne ſe fût entremêlé dans cette diſpute, & n'eût obtenu du tems pour les Genevois. Enfin, ils vinrent à bout de compléter la ſomme promiſe, mais avec tant de difficulté, qu'ils furent obligés de vendre l'argenterie de leurs égliſes, & celle des particuliers, malgré qu'ils euſſent impoſé de groſſes taxes ſur le peuple. Cela arriva en 1476. L'année ſuivante, l'Evêque, réfléchiſſant ſagement que les Suiſſes, par la ſituation de leur pays ſe trouvoient dans le cas d'être naturellement les

Sect. I. *Hiſtoire de* Genève *juſqu'en* 1500.

1465.

1472.

Troubles dans Genève.

1476.

Digitized by Google

SECT. I. *Hiſtoire de Genève juſqu'en 1500.*

alliés de la République, propoſa une Ligue perpétuelle entr'eux & les Genevois; mais ces derniers ſoupçonnant les intentions de leur Evêque, rejetterent ſa propoſition, enſorte qu'il fut obligé de reſtraindre la durée de la ligue au tems de ſa mort.

Les Genevois ſe liguent avec les Suiſſes.

L'année 1477, eſt mémorable, pour quelques aventures, qui arriverent à Genève. L'Evêque avoit deux favoris: l'un ſe nommoit Pommières, & l'autre Chiſſy. Le premier ayant reçu quelque mécontentement, ſe retira en France, où à force de repréſenter le Duc de Savoie & l'Evêque de Genève, comme les ennemis du Royaume, il obtint l'Evêché de Vizières. En même tems il propoſa au Roi d'enlever Chiſſy à la Cour de l'Evêque de Genève, & de le faire conduire en France, où l'on pourroit le contraindre à révéler tous les ſecrets de ſon maître. Pommières ſe chargea d'exécuter cette commiſſion, qui devoit le combler de honte & d'infamie. En conſéquence il prit la route de Genéve, accompagné de trois, ou quatre de ſes freres, ſous prétexte de rendre viſite à quelques-uns de leurs amis. Ils demeurerent quinze jours dans la ville. Pendant ce tems les autres complices s'y introduiſirent les uns après les autres. Pommières jugeant leur nombre ſuffiſant, pour accomplir ſon deſſein, connoiſſant bien d'ailleurs la maiſon de l'Evêque, ſa maniere de vivre, & ſachant que ſes gardes ne ſervoient que pour la parade, leur ordonna de ſe tenir prêts au premier ſignal. Un jour de grand matin, ils entrerent dans la chambre à coucher de l'Evêque, où trouvant Chiſſy, ils l'amenerent en chemiſe, les mains attachées derriere le dos, & le mirent ſur un cheval ſans que le Prélat oſât s'y oppoſer. Dans le tems que cela ſe paſſoit, le plus jeune des freres de Pommières étoit occupé à entretenir & à amuſer quelques Dames de la Cour. Mais ce jeune homme n'ayant pas eu le tems de ſe retirer, fut pris & mis entre les mains des parens de Chiſſy, par ordre de l'Evêque; il n'obtint ſa liberté qu'en faiſant relâcher celui contre lequel il avoit conſpiré. Cet échange ne ſatisfit pas le reſſentiment de l'Evêque. Apprenant en 1480, que l'Evêque de Vivières étoit allé faire une partie de plaiſir dans le Piemont, il ſe mit à la tête de quarante cavaliers, alla le ſurprendre comme il étoit à table, & le tua de ſa propre main. Quelques-uns des convives ſubirent le même ſort.

1477. *Hiſtoire des favoris de L'Evêque de Genève.*

Famine dans Genève.

L'année ſuivante, la ville de Genève fut déſolée de la famine. Les maladies qui s'enſuivirent, cauſerent un tel ravage, que ſept mille habitans y perdirent la vie, au nombre desquels fut l'Evêque Jean, qui mourut l'année d'enſuite à Turin, d'une fievre peſtilentielle. Ce Prince Evêque paſſoit pour être très-brave & très-généreux, mais auſſi, pour être très-amoureux. Quoiqu'en général il ſe montra vindicatif; cependant, il aimoit à rendre juſtice. Il pardonna à un meunier, qui l'avoit battu, pour s'être un peu trop familiariſé avec ſa femme; il lui fit même préſent des habits qu'il portoit lorſque celui-ci ſe vengea ſur le dos de ſon Evêque, des infidélités de ſon épouſe.

La mort de Jean Louis occaſionna une diverſion entre le Pape, le Chapitre, & le peuple, pour lui donner un ſucceſſeur. Le Pape avoit déſigné ſon neveu, Lauro Vere, Cardinal du titre de St. Clément, le peu-

ple

Sect. I. *Histoire de Genève jusqu'en 1500.*

ple tenoit pour François, Archevêque d'Auch; & le Chapitre avoit choisi Urbain de Chivron, qui céda son droit à François de Savoie, comme le Cardinal de St. Clément le fit en faveur de Compois, Evêque de Turin. François de Savoie, néanmoins, par le secours de sa famille, chassa Compois de Genève, & prit possession du siege de cette ville. On dit qu'il donna quatre cens couronnes à son frere Philippe, seigneur de Bresse, & à son neveu Charles, Duc de Savoie, pour les recompenser de leurs services. L'Evêque Compois alla demander du secours à Rome. Après quelques débats de part & d'autre les affaires s'arrangerent. François de Savoie fut maintenu dans la possession du siege de Genève; mais, étant Laïc, de même que son prédécesseur, on lui donna un Vicaire pour officier en sa place: ce Prince fut revêtu du titre d'administrateur & protecteur de l'Eglise de Genève. Dès qu'il se vit en possession de cette nouvelle dignité, il engagea le Duc de Savoie, son neveu, & le Comte du Genevois, à retrancher certains actes quils avoient passé au préjudice de l'Eglise de Genève.

1499. *Prétendans à l'Evêché de Genève.*

François mourût, en 1490; & Charles de Seyssel, fut choisi pour lui succéder; mais le Pape avoit déja désigné Antoine Champion, Chancelier de Savoie. Les deux partis soutinrent opiniâtrement leurs prétentions. Champion avoit pour lui le Métropolitain de Vienne, & le Seigneur de Bresse. Celui-ci voyant qu'il pouvoit compter sur le secours de ce dernier, prit les armes, & vint à bout de chasser son antagoniste de la ville. L'année suivante, un certain Jean Gay, fit soulever les paysans de Foucigny contre leurs seigneurs, dont l'oppression leur étoit devenue insupportable. L'exemple des Cantons Suisses, n'avoit pas peu contribué à les exciter à cette démarche; comme le nombre de ces rebelles n'étoit pas considérable, ne se montant qu'à cent-vingt, le Seigneur de Bresse, leur promit d'abord de les satisfaire, & leur conseilla de se retirer chez eux. Ils n'en voulurent rien faire & se mirent, au contraire, à commettre des ravages; mais ils furent bientôt dispersés, pris, & exécutés comme rebelles.

Philippe de Savoie Evêque de Genève.

Philippe de Savoie n'avoit pas sept ans, lorsqu'après la mort de Champion, il fut élu Evêque de Genève. Cette élection fut confirmée par le Pape Alexandre VI, qui nomma les Evêques de Lausanne & de Nice, tuteurs du jeune Prince. Ses dispositions guerrieres ne lui permirent pas de garder l'habit ecclésiastique, il le quitta d'abord après la mort de son pere.

1498.

En 1498, Philibert, Duc de Savoie, vint à Genève. La situation de cette ville lui parut si charmante, qu'il obtint de l'Evêque, & des Magistrats, non seulement la permission d'y résider; mais encore celle d'y établir une Cour de justice, pour ses propres sujets seulement. Réné, son frere naturel, jeune homme d'un caractere hautain & tyrannique, l'accompagna dans ce voyage. Ce fut à lui que le Duc, entierement plongé dans les plaisirs, confia le ménagement des affaires. Réné, qui entretenoit un ressentiment particulier contre les Genevois, chercha à rendre son frere maître absolu de cette ville. Sous prétexte de cette cour de justice qu'on lui avoit promis d'ériger, il fit arrêter un Gene-

SECT. I. *Histoire de Genève jusqu'en 1500.*

vois nommé Levrier. L'Evêque & les Magistrats indignés de cette action, firent couper la main droite & la tête à un Savoyard, pour avoir fait de la fausse monnoie dans leurs Etats.

Avant que de passer plus avant, arrêtons-nous un moment à considérer le gouvernement de Genève au tems dont nous parlons; on pourra le comparer à son gouvernement actuel, dont nous avons tracé le tableau au commencement de cette histoire. Parmi les prétentions opposées des Comtes de Savoie, des Evêques de Genève & des Comtes du Genevois, ou de Genève, les Genevois jouissoient de très-grandes libertés, & partageoient toute l'autorité temporelle avec leur Evêque & ses officiers. Cette complication de droits & de prétentions réciproques, entre ces trois chefs, l'Evêque, le Comte, & le Duc de Savoie, & la Bourgeoisie de Genève, avoit formé un gouvernement le plus embarrassé & le plus bisarre, peut-être, qui soit possible d'imaginer. Voici le tableau que nous en a laissé un Auteur contemporain (1). Nous le transcrirons dans son vieux langage, pour plus d'exactitude & de fidélité, dans les endroits où il sera nécessaire.

„ L'Evêque de *Genève* étoit, non seulement Prince spirituel, mais „ aussi temporel, en droit de Régale, tant à *Genève*, que sur une grande „ étendue du pays de son ressort. Ces prélats étoient postulés par le „ peuple, & élus par les chanoines, sans le consentement desquels ils „ ne pouvoient rien faire dans l'église. En qualité de Princes tempo„ rels, ils avoient des assesseurs laïques, qui bridoient leur autorité. „ Premierement un Comte *qui n'estoit pas comme l'on cuide sur l'Evêque; „ mais dessoubs, comme son officier;* car les évêques & autres prélats, „ avoient reçu des Empereurs, ou des Rois, la jurisdiction tem„ porelle, censes & rentes, ou recevoient de ces mêmes Princes, des „ gens qui avoient le maniement des choses temporelles, en leur en „ rendant bon compte, ou bien ils les choisissoient eux mêmes. *St. „ Grégoire*, qui en avoit de tels sous lui, les appelloit *Vicedominos „ Ecclesiarum.* Ces Officiers ont été connus sous divers noms: *Ma„ jors, Comtes, Vidomnes*, & autres semblables".

„ Pour revenir au Comte de *Genève*, en qualité de *Vidomne*, il „ étoit officier de l'Evêque, pour exécuter ce qui avoit été résolu, „ par les conseillers séculiers, dans les affaires temporelles".

„ De plus, pour resserrer l'autorité de l'Evêque, le peuple; savoir, „ les chefs des familles, s'assembloient deux fois l'année: l'une le di„ manche après la *S. Martin*, pour régler la vente du vin; & l'au„ tre le dimanche après la *Purification*, pour élire le Conseil-étroit & „ les Syndics".

„ Les membres du Conseil étoient quatre Syndics d'égale puissan„ ce, dont le pouvoir ne duroit qu'une année: un Trésorier, & vingt „ Conseillers, qui avoient toute la police entre leurs mains".

„ L'Evêque, le Comte, & le Lieutenant du Comte, qu'on appel-

(1) François Bonnivard, dans sa *Chronique de Genève*: ouvrage M. S. S. Ce Bonnivard étoit Prieur de St. Victor de Genève: il vivoit avant & après la réformation.

Digitized by Google

Sect. I. *Hiſtoire de* Genève *juſqu'en* 1500.

„ loit *Vidomne*, étoient tenus de jurer, qu'ils obſerveroient & garde-
„ roient les libertés & franchiſes de la ville, tant écrites, que non
„ écrites".

„ Le Conſeil faiſoit faire le guet, de jour & de nuit, gardoit les clefs
„ des portes de la ville, & ouvroit & fermoit, comme bon lui ſem-
„ bloit. Si les Conſeillers trouvoient de nuit quelque malfaiteur, ils
„ le prenoient, & aucun officier de l'Evêque n'eût oſé mettre la main
„ ſur lui; mais il falloit qu'ils le remiſſent le matin dans les priſons de
„ l'Evêque. Cependant ce n'étoit, ni le Comte, ni ſes officiers, qui
„ faiſoient le procès; il falloit qu'ils appellaſſent les Syndics & le Con-
„ ſeil pour cela. Le droit d'en connoître appartenoit au Conſeil, com-
„ me juge des cauſes criminelles, non ſeulement des priſonniers que
„ les Syndics faiſoient de nuit; mais auſſi, de ceux que les officiers
„ de l'Evêque prenoient de jour. Les Conſeillers faiſoient le procès,
„ juſqu'à la ſentence incluſivement mais ils ordonnoient au Comte, ou
„ à ſon Vidomne, de l'exécuter. Cependant l'Evêque pouvoit faire
„ grace aux condamnés On ne reçevoit dans le Conſeil que des gen-
„ tils-hommes, ou des perſonnes graduées en quelque ſcience, ou de ri-
„ ches marchands".

„ Il y avoit encore un Conſeil de cinquante hommes, élus par le
„ peuple, & qui étoit convoqué, quand il ſurvenoit quelque affaire im-
„ portante. Du tems que l'on avoit les foires, on appelloit à ce Con-
„ ſeil les maîtres jurés des métiers, mais après que les foires ont été
„ ſuſpendues, ces maîtriſes ſont auſſi tombées".

„ Enfin l'on avoit le Conſeil-Général, dont j'ai dit quelque choſe ci-
„ deſſus. Les Chanoines y aſſiſtoient pour le Clergé, comme étant
„ du corps de la ville; il falloit que l'Evêque confirmât les ſtatuts & les
„ réglemens, qui s'y faiſoient; & lorſqu'on publioit les nouvelles or-
„ donnances, les proclamations ſe faiſoient en ces termes *L'on vous*
„ *fait ſavoir de la part de Très-Révérend & notre Très-Redouté Sei-*
„ *gneur, Monſeigneur l'Evêque & Prince de* Genève, *de ſon Vidomne,*
„ *& des Sindiques, Conſeil, & Prudhommes* de la ville, *que &c.* en
„ quoi l'on nommoit le *Vidomne*, au lieu du Comte".

„ Les prééminences, que les Ducs de *Savoie* avoient à *Genève* con-
„ ſiſtoient en ce qui ſuit".

„ I. Ils avoient un Office appellé le *Vidomnat*, qu'ils n'exerçoient
„ pas par eux-mêmes, mais qu'ils faiſoient exercer par un Lieutenant
„ appellé *Vidomne*, & ce Lieutenant avoit encore, deſſous lui, un au-
„ tre Lieutenant, nommé *Chatelain*. Le Duc de *Savoie* ne tenoit pas
„ cet office, comme ſupérieur de l'Evêque, mais comme ſon inférieur
„ & ſon ſujet, ainſi que divers inſtrumens de reconnoiſſance faite par
„ les Ducs de *Savoie*, en font preuve. En effet, le *Vidomne*, établi
„ par le Duc, juroit fidélité à l'Evêque & aux Syndics, & promet-
„ toit de garder les libertés & franchiſes de la ville. D'ailleurs, les
„ appels des ſentences du *Vidomne* n'alloient pas pardevant le Duc, ni
„ à ſon Conſeil; mais au Conſeil-épiſcopal".

„ II. Le Duc de *Savoie* tenoit une petite place à une lieue de la ville,

Digitized by Google

SECT. I. *Hiſtoire de Genève juſqu'en 1500.*

„ nommée *Gaillard*, & qui avoit été bâtie par un Comte de *Genève*. „ A cauſe de cette place, le Duc avoit l'exécution des malfaiteurs, „ condamnés par les Syndics à peine corporelle, ainſi qu'il ſuit. Les „ Syndics envoyoient la ſentence au *Vidomne*, avec cette adreſſe: *& à „ vous Monſieur le* Vidomne, *mandons & commandons faire mettre cet- „ te notre ſentence à exécution.* On lui remettoit le criminel, à la por- „ te du château de l'Iſle, que les Comtes de *Genève* avoient tenu „ autrefois des évêques, comme leurs officiers & capitaines. En cet- „ te qualité ils avoient été chargés du ſoin de l'exécution des malfai- „ teurs, & cet office d'exécution étoit attaché au château *Gaillard*. „ Quand le *Vidomne* avoit fait mener le criminel juſques-là, il faiſoit „ crier par trois fois; *y a-t-il ici quelqu'un pour Monſieur de* Savoie, „ *Seigneur du* Chaſtel-Gaillard? & au troiſieme cri, le Chatelain de „ *Gaillard*, ou quelqu'un pour lui, s'avançoit; le *Vidomne*, dans ce „ tems-là lui expoſoit le contenu de la ſentence, & commandoit au „ Chatelain de faire exécuter le criminel. Alors le Chatelain le remet- „ toit à l'exécuteur, & l'exécution ſe faiſoit, non dans les terres du „ Duc, mais dans un lieu appellé *Champel*, qui étoit de la juriſdiction „ de l'Evêque".

„ III. Le Duc tenoit à *Genève* le Château de l'*Iſle*, dont le *Vidomne* avoit „ le gouvernement, & c'étoit là qu'étoient les priſons. Le Château „ tiroit ſon nom d'une *Iſle*, où il étoit ſitué, & qui eſt formée par le „ *Rhône*, dans la ville de Genève".

„ Si *Charles* III eût voulu ſe contenter des droits qu'il poſſédoit lé- „ gitimement dans *Genève*, il auroit pû les conſerver toute ſa vie; „ mais pour avoir voulu y prendre plus qu'il ne lui étoit dû, il perdit „ le tout".

SECTION II.

SECT. II. *Hiſtoire de Genève 1500-1535*

Genève recouvre ſa liberté. Arrangement entre le Duc de Savoie & la ville. Empriſonnement de l'Ambaſſadeur de France. Hiſtoire de Berthelier de Genève. Origine du mot HUGUENOT. *Alliance entre Genève & Fribourg. Petits démêlés entre les Ducs de Savoie & les Genevois. Commencement de la Reforme dans Genève. Arrangement entre les Proteſtans & les Catholiques-Romains. Faſel prêche dans la ville. On y abolit la meſſe en* 1535.

Genève recouvre ſa Liberté.

Les Genevois, quoi qu'infiniment plus foibles, maintinrent leur liberté contre les efforts redoublés des Ducs de Savoie. Ces Princes tenoient, pour ainſi dire, les clefs de leur ville, & régloient à leur gré le petit commerce de Genève. L'argent, preſqu'inconnu au bas-peuple, n'étoit gueres moins rare parmi les perſonnes du premier rang. Malgré tous ces inconvéniens, qui devoient naturellement enchaîner l'activité de ces peuples, leur amour pour l'indépendance leur fit ſurmonter tous les obſtacles. Ils s'oppoſerent avec force & courage à

Digitized by Google

toutes les entrepriſes de Réné. La réſidence du Duc de Savoie dans leur ville, quoi qu'elle leur procurât quelqu'argent, ne leur étoit pas avantageuſe. Les mœurs de la jeuneſſe ſe corrompoient, ce qui donnoit à Réné de grandes eſpérances de réuſſir enfin dans ſes projets d'oppreſſion. Il accuſa un Gentil-homme Genevois, nommé *Egria*, d'avoir conſpiré, avec un Médecin de Lyon pour empoiſonner le Duc. Il ſe ſaiſit en conſéquence du Médecin, qu'il fit conduire pieds & mains liés à Genève. On enferma ce malheureux dans la priſon de l'Iſle. Par ordre de Réné, il fut mis à la queſtion, & enſuite décapité. Ce procédé barbare irrita les magiſtrats & le peuple, qui firent de vaines remontrances; cependant Réné n'ôſa pas condamner à mort Egria, qui, s'étant échappé de ſa priſon, ſe refugia à Berne en Suiſſe. Là il engagea ces vertueux Républiquains à repréſenter eux-mêmes au Duc toutes les oppreſſions & l'odieuſe conduite de Réné, ſon frere. Dans le même tems, un Religieux déchauſſé prêcha devant le Duc un ſermon, où il le comparoit dans un certain endroit à une grande bourſe remplie d'une infinité d'autres petites bourſes, toutes pleines d'argent, faiſant par là alluſion à Réné & à ſes aſſociés. Ce ſermon, & les remontrances des Bernois firent enfin ouvrir les yeux au Duc, qui ne donna que trois jours à Réné pour ſortir de ſes Etats, ſous peine de mort. Philibert, s'appercevant auſſi qu'il n'avoit aucune prétention légitime ſur Genève, ſe retira à Chambéri: ainſi les Genevois recouvrerent leur ancienne indépendance.

SECT. II. *Hiſtoire de Genève* 1500-1535

Egria fut donc rappellé; mais bientôt après la peſte vint encore déſoler la ville, & les diſſenſions ſe mirent parmi les Citoyens. Suivant la conſtitution de Genève, conſtitution qui ſe trouve dans toutes les autres Républiques; il n'eſt pas permis de condamner à mort une perſonne, à moins qu'elle n'avoue elle-même ſon crime. Un certain Cotton, convaincu d'un crime capital, mourut à la queſtion, ſans vouloir confeſſer. On dépeignit au Duc de Savoie, cet accident ſous des couleurs ſi noires, qu'il réclama dès lors ſa juriſdiction ſur la ville. Les Genevois furent obligés de permettre qu'on choiſit des arbitres pour juger entr'eux & le Duc. Quoique la plus grande partie des juges fuſſent ſujets du Duc, cela n'empêcha pas qu'ils ne portaſſent ſentence contre lui. Alors, le Duc jura par Dieu & S. Pierre, qu'il ſe déſiſtoit de ſes prétentions, & qu'il laiſſoit la mort de Cotton, à la connoiſſance de ſon neveu, l'Evêque, lorſqu'il ſeroit en âge d'en décider. Cette affaire ſe paſſa en 1503, tems auquel la ville de Genève étoit affligée d'une affreuſe famine.

Le Duc de Savoie renouvelle ſes prétentions ſur Genève.

1503.

L'année ſuivante n'eſt remarquable que par les vols multipliés d'un fripon inſigne, d'une adreſſe & d'une ſubtilité extraordinaire, qui exerça long-tems ſon art dangereux dans Genève. Ni les ſerrures, ni les barreaux, ne pouvoient l'arrêter. Extrêmement modéré dans ſes captures, il laiſſoit toujours aux perſonnes qui tomboient ſous ſa main, plus qu'il ne leur emportoit. Cet homme étoit d'une exactitude ſi ponctuelle à payer ſes dettes, & ſes dépenſes dans les cabarets, qu'on ſe faiſoit un devoir de le bien accueillir. C'eſt ce qui portoit le com-

Voleur inſigne. 1504.

Digitized by Google

Sect. II. *Hiſtoire de Genève* 1500-1535

mun-peuple à croire, que tout cet argent lui venoit par magie, ou par un pacte qu'il avoit fait avec le Diable. Néanmoins on ſe ſaiſit quelque fois de cet homme: mais, telle étoit la force de ſa conſtitution, qu'il enduroit la torture avec la plus grande fermeté, & même qu'il en paroiſſoit peu ému. De cette maniere, il ſortoit toujours des priſons lavé, pour ainſi dire, de ſon crime. Sa mort ne fut pas moins ſinguliere que ne l'avoit été ſa vie; attaqué de la peſte; ſa mere qui l'aſſiſtoit, le voyant privé de la parole, & craignant qu'il ne vint à la recouvrer, le mit dans une bierre, & l'enſévelit ainſi tout vivant. Philibert, Duc de Savoie, Prince d'une humeur douce & équitable, mourut en 1504, & eût pour ſucceſſeur ſon frere, Charles. Ce Prince, plus ambitieux que Philibert, ayant eû quérelle avec les habitans du Valais, obtint de Genève, un ſecours de deux mille hommes qui lui furent envoyés, ſous le commandement du Capitaine Burdiguin. Non content de cela, il demanda encore à la ville ſix pieces d'artillerie. On les lui refuſa ſur les repréſentations de Pierre Faccon, de Levrery, de Fonte, d'Hurich, & de quelques autres Chefs du Gouvernement. Le Duc de Savoie, jura qu'il ſe vengeroit de ce refus; mais les citoyens, pour ſe mettre à l'abri de ces menaces, acheterent la protection du Canton de Fribourg, moyennant le payement d'une couronne par an, avec liberté aux habitans de ce Canton de s'établir à Genève. Alors, le Duc de Savoie, ne voulut, ni entrer dans la ville, ni jurer de maintenir ſes privileges, juſqu'à ce qu'on eût remis Levrery entre ſes mains; ſur quoi ce Magiſtrat fut arrêté & conduit en priſon, par ordre du Chancelier & de l'Evêque. La ville de Fribourg interpoſa ſon autorité: les autres Cantons Suiſſes faiſant paroître qu'ils étoient diſpoſés à protéger Genève, Levrery fut, non ſeulement relâché mais les Genevois l'envoyerent encore auprès de l'Evêque, qui ſe trouvoit alors dans le Piemont, pour ſe plaindre à lui des cruelles vexations des officiers du Duc dans Genève. Dans le même tems on fit partir un autre citoyen, nommé Pécolat, pour aller faire des plaintes au Duc lui-même. Ce Prince craignant une conféderation des Suiſſes en faveur de Genève, conſentit à ſe rendre dans cette ville. En effet, il y vint avec ſa mere; l'un & l'autre reçurent de leurs ſujets un petit préſent en vaiſſelle platte. Enſuite le Duc, non-ſeulement jura de maintenir les privileges de Genève; mais, il déclara de plus, que la Cour de juſtice qu'il tenoit dans la ville, n'étoit que le réſultat de l'indulgence pure & ſimple des Syndics & du Conſeil.

Commencement de l'Alliance entre Genève & Fribourg.

Charles de Seiſſel Evêque de Genève. 1510.

Philippe de Savoie, après avoir gardé quinze ans le ſiege de Genève, s'en démit en 1510, en faveur de Charles de *Seiſſel*, frere de cet Evêque, que Champion chaſſa de la ville. Charles fut fait en même tems Comte de Genevois, & dans la ſuite il devint Duc de Némours en France. Seiſſel, bientôt après ſon élection, obtint de l'Empereur Maximilien, Roi des Romains, la ratification des privileges de ſon Evêché. L'année ſuivante termina les travaux qui entourerent de murs le quartier de S. Gervais. Pour ſubvenir aux fraix de cette entrepriſe diſpendieuſe, on mit une acciſe ſur le vin, & l'on fit un em-

Digitized by Google

ſyrunt d'argent. Le Duc de Savoie, offrit d'envoyer des ouvriers pour les aſſiſter: les Genevois accepterent cet offre; mais à condition que le Duc leur donneroit un écrit de ſa main, par lequel il reconnoîtroit, qu'il les aſſiſtoit comme voiſins, & non comme ayant quelques prétentions ſur la ville. Malgré toutes ces déclarations poſitives & réitérées, le Duc méditoit ſourdement de ruiner les libertés de Genève. Pour cela, il fit un traité de paix avec la France & les Suiſſes, auxquels il perſuada d'intercéder en ſa faveur auprès des Genevois. Avant les diſputes entre la République & la Maiſon de Savoie, il ſe tenoit une foire chaque année dans Genève; l'interruption en étoit également préjudiciable aux deux parties. Le Duc propoſa de rétablir cette foire. Par là, il eſpéroit non ſeulement renouveller les prétentions de ſa famille ſur Genève, mais accroître encore ſes revenus, par le péage des marchandiſes qui paſſeroient ſur ſes terres. En conſéquence, le Duc fit faire aux Genevois les propoſitions ſuivantes.

Propoſitions du Duc de Savoie.

Premierement, que la Ville & l'Evêque appointeroient un officier, pour recueillir le profit de chaque foire, dont un tiers reviendroit au Duc, un tiers à l'Evêque, & un tiers à la Ville. Secondement, que la ville feroit au Duc un préſent annuel. Troiſiemement, que la garde des portes de la ville, ſeroit confiée aux troupes de Savoie, durant le tems de la foire. Quatriemement, que le Duc recevroit dorenavant une certaine redevance pour chaque nouveau bâtiment, ſoit dans la ville, ſoit dans les fauxbourgs.

Rejettées.

Ces propoſitions, comme il eſt aiſé de s'en apperçevoir, tendroient directement à la ſouveraineté de la ville. Les Genevois s'en apperçurent & les rejetterent d'une voix unanime. Le Duc en parfait politique, ne ſe rebuta pas & chercha d'autres moyens de venir à bout de ſon entrepriſe. On propoſa des entrevues; il s'en tint même quelques-unes; mais, ſans rien déterminer, tant les Genevois ſe méfioient des intentions de ce Prince. Cette même année il y eut une extrême diſette de bled à Genève. François Morllet, Doyen du Chapitre des Machabées, envoya ſon argenterie aux Magiſtrats, qui l'employerent au ſoulagement des pauvres. Cette action généreuſe mérita à cet eccléſiaſtique bienfaiſant, une place *gratis* dans la bourgeoiſie.

1512.

Situation dangereuſe où ſe trouve Genève.

Les Genevois, nonobſtant toutes leurs précautions à maintenir leur liberté contre la maiſon de Savoie, ſe trouvoient encore dans une ſituation précaire. Le Vidame du Duc étoit en poſſeſſion de l'Iſle du Rhône, dans laquelle on avoit bâti la priſon pour les laïcs, comme celle du clergé l'étoit dans la juriſdiction de l'Evêque. Celui-ci avoit excommunié le Concierge du Vidame, & il avoit été arrêté en conſéquence. Les officiers du Vidame empriſonnerent à leur tour les officiers de l'Evêque. Un tumulte s'enſuivit, & le Vidame fut obligé de ſe rendre priſonnier entre les mains des partiſans de l'Evêque. Mais enfin, on relâcha les priſonniers de part & d'autre, & le bon ordre parut rétabli.

Occaſionnée par le Duc de Savoie.

Le Duc de Savoie, non plus que l'Evêque, n'étoient point en ville, lorſque ceci arriva. Dès qu'ils l'apprirent, ils revinrent auſſi-tôt

Digitized by Google

SECT. II. *Histoire de Genève 1500-1535*

à Genève. Le Duc saisit cette occasion pour reclamer encore la souveraineté; mais dans la discussion qui se fit de cette affaire, on vit clairement que tout le tort étoit du côté du Vidame. Cela n'empêcha pas le Duc d'insister sur ses prétentions. Il demanda que l'Evêque condamnât à mort les citoyens dont nous avons parlé ci-dessus, & qui avoient sollicité la protection du Canton de Fribourg. Ce n'est pas que le Duc ne les eût fait arrêter lui-même, mais il craignit de s'attirer le ressentiment des Suisses Confédérés. L'Evêque, par une fermeté vraiment héroïque, & digne de son caractère, s'opposa fortement à cette requête. Là dessus le Duc de Savoie lui dit, que comme il l'avoit élevé à l'Episcopat, il pouvoit de même l'en dépouiller, & le rendre le plus pauvre des ecclésiastiques de son Diocese.

Cet Evêque mourût en 1513, sincerement regretté & pleuré des Genevois, à cause de la prudence, de la droiture & de la fermeté de sa conduite. Peu s'en fallut que sa mort ne bouleversât entierement la constitution de Genève.

Et par le Pape.

Les habitans instruits des sourdes ménées de la Cour de Rome, & n'ignorant pas quelle étoit l'ambition de la Maison de Savoie, fermerent les portes de leur ville, d'abord après la mort de Charles de Seissel, leur Evêque. Le Chapitre assemblé choisit pour lui succéder, Amédée, Abbé de Beaumont, ecclésiastique d'une famille noble, d'un excellent caractere; mais seulement un peu trop attaché au beau sexe. Ce choix fait, les Chanoines en obtinrent la confirmation des Cantons Suisses. Ils envoyerent ensuite, aux dépens de l'Abbé, une députation au Pape, pour le prier de ratifier leur choix; mais Sa Sainteté, sur les vives instances du Duc de Savoie, avoit déja nommé Jean de Savoie, Protonotaire d'Auch. Ce Jean de Savoie étoit réputé fils naturel de François de Savoie, Evêque de Genève; on dit qu'il l'avoit eû d'une femme du commun, & que le Duc lui avoit donné un petit bénéfice dans l'Eglise. Sa phisionomie & ses dispositions ne démentoient aucunement son origine du côté maternel, c'est pour cela que le Duc jetta les yeux sur lui, comme sur une personne qui n'oseroit pas s'opposer à ses vues ambitieuses. On dit même avec fondement, qu'il promit d'exécuter sans résistance, tout ce que lui commanderoit le Duc, au sujet de ses prétentions sur Genève. Les habitans hors d'état de résister tout à la fois aux volontés du Pape & du Duc, furent obligés de recevoir Jean de Savoie pour leur Evêque. Il prit possession de sa dignité avec une pompe extraordinaire, & en apparence se comporta d'abord, avec beaucoup de modération & de générosité. Il obtint même une promesse du Duc de Savoie, de faire transporter la foire de Lyon à Genève, au grand avantage de cette derniere ville.

Dissensions au sujet d'un Ambassadeur de France.

Vers la fin de l'année, Villeneuve, Ministre du Roi de France, ayant désobligé les Cantons Suisses, s'arrêta à Genève, en retournant en France. Les députés de Berne & de Fribourg prierent les Magistrats & le Conseil de le remettre entre leurs mains, & en cas de refus, ils les menacerent d'une prompte invasion. L'Evêque étoit alors absent de la vil-

Digitized by Google

ville, & le danger étoit preſſant; d'autant plus que la France ſe trouvoit trop éloignée pour les aſſiſter, en cas que les Suiſſes vinſſent à effectuer leurs menaces. Après une mure délibération, on réſolut de mettre l'Ambaſſadeur aux arrêts, de lever une garde & de fermer les portes de la ville, crainte d'une ſédition. On détermina en même tems de confiner Villeneuve dans le Palais Epiſcopal. Tout cela ne fut pas capable de ſatisfaire les Suiſſes; ils vouloient qu'on remit abſolument entre leurs mains le priſonnier, tandis que d'un autre côté, la France reclamoit à grand cris ſa délivrance. Les Syndics & les Magiſtrats s'adreſſerent donc à l'Evêque, qui refuſa de leur remettre l'Ambaſſadeur, craignant, diſoit-il, que ſes ennemis ne le miſſent à mort. Mais en même tems il fit avertir ſous main, les magiſtrats d'être plus circonſpects & de déférer moins aux ordres des Cantons. „ Ce ſeroit re-„ connoître par là, ajoutoit-il, une certaine ſupériorité des Suiſſes ſur „ votre ville, & ce ſeroit vous mettre à dos toute la nation Françoi-„ ſe". Ces obſtacles, loin de mettre les Suiſſes à la raiſon, ne firent que les irriter. Enfin, les Magiſtrats voyant qu'ils étoient prêts d'exécuter leurs menaces, dirent, que ne pouvant leur livrer l'Ambaſſadeur, ils n'avoient qu'à l'enlever de force; ce qu'ils firent. Villeneuve fut tranſporté à Berne, où il ſubit la queſtion; mais dans la ſuite on lui donna ſa liberté.

Elles ſont terminées.

L'alliance entre la famille de Médicis & le Duc de Savoie; fit naître à ce dernier l'eſpérance d'obtenir du Pape Léon XI, la ratification de ſes droits à la ſouveraineté de Genève. Pour en faciliter le projet, il obtint de l'Evêque une conceſſion de tous ſes droits ſur cette ville. Le Pape étoit prêt d'acquieſcer à toutes les demandes du Duc, lorſque le Conclave s'y oppoſa, alléguant pour raiſon, que cette réſignation des droits temporels de l'Evêque au Duc, étoit invalide. Ce fut alors qu'on s'appercût, que l'Evêque dépendoit entierement du Duc, dont il n'étoit tout au plus que le vaſſal. Les dépenſes énormes occaſionnées par ſa nomination à la Cour de Rome, l'avoient plongé dans un abime de dettes. Outre cela, le Duc de Savoie recevoit les revenus de l'évêché, & ceux de l'abbaye de Pignerols; de ſorte que l'Evêque, comme il avoit coutume de le dire, ne poſſédoit en propre dans ſa charge, que ſa mitre & ſa croſſe. Auſſi, cette extrême pauvreté l'excita-t-elle à opprimer les eccléſiaſtiques, & tous les malheureux qui avoient des procès à ſon tribunal. De cette maniere il ſe rendit bientôt également odieux & mépriſable aux yeux des Genevois. Enfin, ſoutenu par le Vidame, il porta les choſes juſqu'au point de faire empriſonner injuſtement un Avocat, nommé Vandel, homme d'une douceur & d'une probité reconnues. Vandel avoit quatre garçons, qui réſolurent d'arracher leur pere de la priſon. Le peuple prit leur parti: l'Evêque & le Vidame, abandonnés même de leurs créatures, ſe virent contraints de relâcher le priſonnier; mais ils conſerverent un reſſentiment implacable contre ceux qui s'étoient oppoſés le plus fortement à leurs deſſeins, ſur-tout contre un nommé Jean Bernard, & un nommé Jean Pécolat.

Nouvelles diſputes au ſujet des Privileges des habitans de Genève.

Le Duc de Savoie l'emporte.

Digitized by Google

Sect. II. *Histoire de Genève 1500-1535.*

Celui-ci converſant un jour avec l'Evêque de Maurienne & l'Abbé de Beaumont, qui ſe plaignoient tous deux des injuſtices de l'Evêque, il leur-dit en badinant, d'avoir patience, donnant à entendre que l'Evêque, affligé de certaine maladie, fruit de ſes débauches honteuſes avec toutes ſortes de femmes, ne vivroit pas long-tems. (1) On prétendit qu'il avoit formé le complot d'attenter à la vie de l'Evêque & quelques jours après un de ſes domeſtiques venant à mourir, pour avoir mangé trop gloutonnement d'un plat de poiſſons indigeſtes, deſtinés pour ſa table; & les autres domeſtiques en étant pareillement incommodés, il n'en fallut pas d'avantage à l'Evêque pour conclure, qu'ils avoient été empoiſonnés par Pécolat.

Perſecution contre Pécolat & d'autres Genevois.

Entre les raiſons que les Cardinaux alléguerent contre la validité des conceſſions de l'Evêque, quant au temporel, le principal étoit, que ces conceſſions ne pouvoient avoir lieu, que dans le cas où les peuples ſe ſeroient revoltés contre leur Evêque, & dans le cas où celui ci ſe trouveroit trop foible pour les réduire. En conſéquence le Duc de Savoie & l'Evêque n'omirent rien pour exciter les Genevois à la revolte: d'un autre côté, la vivacité naturelle de ce peuple ne laiſſoit paſſer aucune occaſion de tourner en ridicule l'Evêque & ſes officiers. Enfin, un événement trop ridicule, pour avoir place dans cette hiſtoire, amena le Duc de Savoie & l'Evêque à Genève. Leur intention étoit de chatier quelques jeunes gens, qui avoient lâchés des paſquinades contre les officiers de l'Evêque. Le Duc s'étoit fait accompagner de l'Archevêque de Turin; mais lorſqu'on vint à examiner cette affaire, bien loin qu'elle méritât le nom de rebellion, l'Archevêque fut d'avis qu'on ceſſa toutes pourſuites, excepté contre un nommé Berthelier, & deux ou trois autres jeunes gens qui, affichant une trop grande indépendance, bravoient ſans ceſſe la puiſſance eccléſiaſtique & l'autorité du Duc.

Cruautés exercées contre Pecolat.

L'Evêque commençant alors à déſeſpérer de venir à bout des Genevois, ſe retira à Foucigny. Là, de concert avec le Comte du Genevois, frere du Duc de Savoie, & quelques autres Seigneurs de cette Cour, il réſolut de faire arrêter Pécolat. Cette réſolution ne tarda pas à s'exécuter. Pécolat fut ſaiſi dans le village de Préſinge, avec ſon compagnon & un domeſtique. Le Vidame du Duc lui avoit déja fait ſon procès en ſecret, & il ne fut pas plutôt transféré à la maiſon de l'Evêque à Foucigny, qu'on l'appliqua trois fois tout de ſuite à la queſtion, pour lui faire avouer qu'il avoit conſpiré contre l'Evêque; qu'il avoit tenu le diſcours dont nous avons parlé ci-deſſus, & qu'il avoit empoiſonné le plat de poiſſons. Pécolat nia tout; mais enfin vaincu par la force des tourmens, apprenant d'ailleurs que le domeſtique de ſon compagnon l'avoit accuſé, il convint de tout ce qu'on exigeoit de lui. Les habitans de Genève prirent le parti de Pécolat. Ils repréſenterent au Duc de Savoie, l'injuſtice qu'il y avoit de l'empri-

(1) Ses propres paroles ont paſſé en proverbe: *Non videbit Dies Petri.* C'eſt ce qu'on dit aux Papes, lorſqu'ils ſont prêts d'expirer. Spon. pag. 53.

ſonner hors de la ville, & de ne pas le traduire devant les Syndics, ſes juges légitimes. Pécolat fut donc tranſporté à Genève, & renfermé dans la priſon de l'Iſle. Là, il retracta tout ce qu'il avoit dit, comme lui étant échappé par la force des tourmens. Alors il s'éleva une diſpute entre les Syndics d'une part, le Duc & l'Evêque de l'autre; celui-ci vouloit qu'on appliquât de nouveau le criminel à la queſtion. Les Syndics, malgré qu'ils redoutaſſent le Duc, héſiterent quelque-tems à condescendre à cette démande; mais Pécolat ayant déclaré, qu'en qualité d'eccléſiaſtique, il n'étoit point ſujet à la juriſdiction temporelle, on le tranſporta dans la priſon de l'évêque. Ses ennemis pouſſerent les choſes ſi loin, que le voyant à l'épreuve de la queſtion, ils crurent que cela provenoit d'un charme ſurnaturel, qui réſidoit dans ſa barbe. Ils ordonnerent donc à un barbier de la raſer. Pécolat conſidérant les tourmens qu'on lui préparoit, & redoutant ſa propre foibleſſe, eut le courage d'arracher le raſoir des mains du barbier, & de ſe couper une partie de la langue. Cette action héroïque, jointe aux tourmens qu'il endura, lui attirerent bien des amis: le juge qui devoit prononcer ſentence contre lui, refuſa de le faire: il lui conſeilla même d'en appeller à l'Archevêque de Vienne. Ce Prélat envoya ordre, même à l'Evêque, de terminer toute procédure contre Pécolat. Un nommé Victor, jeune homme plein d'eſprit & de courage eut la hardieſſe de ſignifier lui-même cet ordre à l'Evêque, qui néanmoins fit tranſporter le priſonnier au Château de Peney, appartenant au Duc. Il en réſultat, que l'Evêque de Genève, mépriſant les ſommations de ſon Métropolitain, fut excommunié, lui & tous ſes officiers. Cette voie de rigueur, loin de ramener la paix, ne fit qu'exciter un nouveau tumulte dans la ville. Le Clergé ſe joignit au peuple; ils forcerent l'Evêque à relâcher Pécolat, juſtement dans le tems où il arriva un ordre de Rome, qui annulloit les ſommations & les procédés du Métropolitain. On dit que Pécolat recouvra dans la ſuite l'uſage de la parole, & cela d'autant mieux, qu'il ne s'étoit coupé qu'une partie de la langue; mais il eut la foibleſſe de l'attribuer à une interceſſion miraculeuſe.

Il ſe coupe la Langue.

Dans le même tems l'affaire de Berthelier devint encore plus intéreſſante pour le Duc & pour l'Evêque. C'étoit un jeune homme, extrémement réſolu, vif, adroit, & qui s'étoit toujours diſtingué par une haine mortelle contre la famille de Savoie. S'appercevant que le Duc & l'Evêque avoient réſolu ſa mort à quelque prix que ce fut, il ſe déguiſa & ſe refugia à Fribourg, où il acheta le droit de bourgeoiſie. Il fût ſi bien mettre les habitans de cette ville dans ſes intérêts, que non-ſeulement ils le prirent ſous leur protection; mais ils députerent encore un d'entr'eux au Duc & à l'Evêque, pour demander que ſa cauſe fût plaidée, ſoit dans leur ville, où ils pourroient envoyer leurs Avocats, ſoit devant les Syndics de Genève, pourvu qu'ils donnaſſent à ce jeune homme un ſauf-conduit, avec cette condition, pourtant, qu'un Fribourgeois aſſiſteroit à la procédure. Le Duc & l'Evêque rejetterent unanimement cette propoſition. Le Duc même ſe rendit à

Perſecution remarquable de Berthelier.

Digitized by Google

Sect. II. *Hiſtoire de Genève 1500-1535.*

Fribourg, dans le deſſein de faire remettre Berthelier entre ſes mains; mais inutilement. Enfin, plutôt que de s'attirer le reſſentiment de ces peuples, ainſi que des autres Cantons, le Duc & l'Evêque accorderent un ſauf-conduit à Berthelier, tel qu'il le demandoit. Ce jeune homme vint donc ſe préſenter devant les Syndics. Il juſtifia pleinement tout ce qu'il avoit fait contre le Duc & contre l'Evêque, rejetta le témoignage de Pécolat, comme lui ayant été extorqué par les tourmens; en ſorte que n'étant coupable que de petites étourderies de jeuneſſe, les Syndics l'euſſent renvoyé abſous, s'ils n'en avoient été empêché par les perſécuteurs de cet infortuné jeune homme. Ils lui offrirent ſon pardon, qu'il refuſa, parce qu'il ne ſe reconnoiſſoit coupable d'aucun crime.

Son courage.

Berthelier, loin de ſe laiſſer abattre, ou intimider par cette perſécution, méditoit, même dans le tems de ſon procès, un plan d'alliance entre la ville de Fribourg & celle de Genève, comme le ſeul moyen d'aſſurer l'indépendance des deux états, la Savoie, au contraire cherchoit à ruiner cette indépendance, & il lui étoit aiſé d'y réuſſir, la plûpart des habitans de Genève étant Savoyards, & par conſéquent attachés aux intérêts de cette maiſon. Le Duc en prit occaſion de traiter avec la plus grande cruauté tous les Genevois qui ſe trouvoient dans ſes états. Il condamna au ſupplice dans la ville de Turin deux jeunes gens d'une famille reſpectable de Genève, comme complices de Berthelier, après leur en avoir extorqué l'aveu par la violence des tortures. Enſuite, il envoya une copie de cette confeſſion aux Syndics de Genève, qui, ſans y avoir égard, députerent de leur côté quelques perſonnes de la ville au Duc lui-même & à l'Evêque, pour ſe plaindre d'une injuſtice auſſi criante. Le Duc diſſimula; mais l'Evêque menaça la ville de tout ſon reſſentiment, ſi les Magiſtrats ne renoncoient à leur alliance avec ceux de Fribourg, & ſi l'on ne traînoit au ſupplice Berthelier & ſes complices. Spon nous apprend, (1) que les députés ayant été débauchés par le Duc & par l'Evêque, en reçurent une réponſe par écrit, telle que ces indignes citoyens la dicterent eux-mêmes; outre cela, ils avoient ordre de ne remettre ces lettres, que lorſque les Syndics & le Conſeil auroient juré d'exécuter ponctuellement leur contenu. Les députés de retour au bout de cinq ou ſix ſemaines, informerent d'abord le Petit-Conſeil, & enſuite le Grand des conditions préliminaires; ajoutant en même-tems que s'ils s'y refuſoient, le Duc avoit juré de dépouiller tous les Genevois de leurs biens. Le Conſeil rejetta cet abſurde & impérieux procédé, avec toute l'indignation qu'il méritoit. Ils réſuſerent de prêter ſerment; & renvoyant les lettres ſans les décacheter, on eût beaucoup de peine à empêcher le peuple de jetter les députés dans le Rhône.

Menaces de l'Evêque contre les Genevois.

Alliance des Genevois avec les habitans de Fribourg.

Les indépendans Genevois, ſentant alors que l'alliance propoſée par Berthelier avec le Canton de Fribourg, pouvoit ſeule préſerver leur Etat & leurs libertés du danger qui les menaçoit, réſolurent d'y mettre

(1) *Hiſt. de Genève.* p. 61.

Digitized by Google

la derniere main. Besançon Huges, l'un des Syndics, plaida cette cause avec beaucoup de chaleur; mais le parti Savoyard à Fribourg, de même qu'à Genève, étoit si formidable, que l'affaire rencontra de grandes difficultés. Enfin, Besançon proposa que si l'on ne pouvoit faire une alliance générale, on tâchât au moins d'effectuer une association entre les amis particuliers de chaque ville. Le nombre de ceux parmi les habitans de Genève, qui souscrivirent à cette proposition se monta à trois cens. C'étoient les principaux, & les plus déterminés d'entre les citoyens. Ces associés furent nommés par les Savoyards *Eignots*, mot de la langue suisse, ou allemande, qui signifie des personnes confédérées par serment. Spon croit, & avec quelque fondement, que de-là vient le fameux terme d'*Huguenot*; nonobstant les différentes étimologies que les auteurs lui ont données. De leur côté, les Eignots appellerent les Savoyards Mammélucs, par allusion à l'ancienne soldatesque d'Egypte, qui, originairement Chrétienne, avoit renoncé à sa religion & à sa liberté, pour devenir esclave du grand-Sultan. Les Savoyards de Fribourg s'étoient récriés contre l'alliance proposée, à cause qu'ils n'étoient pas convaincus de l'indépendance des Genevois, qui, selon eux, n'avoient pas la liberté de former un engagement de cette nature. Lorsque les députés firent part de cette objection dans Genève, les citoyens formerent aussi-tôt des factions & des cabales. Le Duc de Savoie & l'Evêque, voyant que les Eignots dominoient, se plaignirent aux Fribourgeois de soultraire leurs sujets à leur serment de fidélité. Ceux-ci répondirent, que les Magistrats de Genève, quant au temporel, étoient indépendans de l'Evêque; que si le Duc pouvoit leur prouver sa souveraineté sur cette ville, dès là même, ils romproient leur alliance; qu'ils n'avoient accédés au traité, que pour faire cause commune; mais qu'ils étoient prêts d'y mettre une clause, jusqu'à ce qu'il eût démontré plainement ses droits. Ils ajouterent, que bien loin de se déclarer contre l'autorité des Evêques, en matieres ecclésiastiques, ils étoient disposés à la défendre contre tous ceux qui voudroient y porter atteinte.

Sect. II. *Histoire de Genève* 1500-1535

Origine du mot huguenot.

Le Duc & l'Evêque, mécontens de ces réponses, porterent leurs plaintes contre les Fribourgeois dans l'assemblée des Cantons confédérés. Ils se plaignirent entr'autres, que ces peuples recevoient les Genevois dans leur bourgeoisie, ce qui étoit, disoient-ils, contre les constitutions de Genève, qui ne laissoit à aucun de ses habitans le droit de bourgeoisie, étant simplement habitans de leur propre pays, par pure complaisance de la maison de Savoie, dont les Domaines les environnoient presque de tous côtés. Les Genevois réfuterent ces mauvaises raisons, en démontrant clairement, que les terres du Duc de Savoie aux environs de leur ville, appartenoient originairement à la République de Genève. Durant le cours de ces disputes, l'Abbé de Beaumont, & Bonnivard, Prieur de S. Victor, jeunes gens tout remplis de feu, pour la cause de la liberté ainsi que plusieurs autres habitans, avec la permission du Conseil, se firent recevoir bourgeois de Fribourg. Enfin, l'alliance entre cette ville & Genève, fut plainement

Plaintes du Duc de Savoie & de l'Evêque.

Digitized by Google

SECT. II. *Hiſtoire de* Genève 1500-1535

confirmée. Les Syndics déclarerent Berthelier entierement abſous des crimes dont l'Evêque l'avoit accuſé. Seulement on le condamna à une petite amende, en forme de réparation pour ſes étourderies de jeuneſſe.

Ce fut alors que le Duc s'apperçut pleinement de la méfiance des Genevois contre ſon autorité & celle de l'Evêque. D'abord il procéda avec douceur & modération. Enſuite, de concert avec l'Evêque, il envoya Salleneuſe, homme très-expérimenté dans les affaires, comme ſon député remporel à Genève; mais les habitans déſavouerent ſon autorité. Le Duc ne réuſſit pas mieux dans l'aſſemblée-générale des Cantons, où il porta ſes plaintes; mais tandis qu'il amuſoit ainſi les peuples de Fribourg & de Genéve, par des voies d'accommodement, il leva ſecretement une armée de ſept mille hommes près de St. Julien. Avant de faire marcher ſes troupes contre Genève, il envoya un hérault d'armes, qui demanda audience en pleine aſſemblée du Conſeil. On la lui accorda: ce herault refuſant de s'aſſeoir au rang des Syndics, alla ſe placer dans une chaire au deſſus d'eux, en diſant, qu'il paroiſſoit là pour repréſenter le Duc de Savoie, Seigneur & maître de leur ville; alors il déclara le ſujet de ſa commiſſion, c'étoit une ſommation au Conſeil, de faire préparer un logement magnifique pour le Duc dans la Maiſon-de-ville, de le défrayer entierement, lui & toute ſa ſuite, qui ne conſiſtoit qu'en dix mille hommes. „ Le Duc, ajouta-t-il, en finiſſant, doit paſ„ roître dans cet équipage, afin de ſe faire juſtice par lui-même".

Ils déclarent les Genevois rebelles.

D'après ce que nous avons déja dit ci-deſſus, le lecteur peut aiſément ſe former une idée des argumens auxquels on eut recours pour éluder cette demande. Alors le hérault les déclara rébelles. Quelques autres cérémonies de cette nature ſe paſſerent de la part des Intendans du Duc, qui tous abandonnerent la ville peu de tems après. Les Magiſtrats ſe comporterent en cette occaſion avec beaucoup de prudence & de conduite. Ils firent les meilleures diſpoſitions pour leur défenſe, obligeant même les Savoyards à prendre les armes. En un mot, tous les citoyens ſe monterent prêts à défendre leurs privileges juſqu'à la derniere extrémité. Ils envoyerent des meſſagers à Fribourg, pour y donner avis de ce qui ſe paſſoit; mais ces couriers furent arrêtés par l'armée du Duc. On leur donna l'eſtrapade, juſqu'à ce qu'ils euſſent déclarés tout ce qu'ils ſauroient au ſujet de la ville.

Pendant tout ce tems le Duc fit avancer ſes Troupes, qui étoient augmentées juſqu'au nombre de dix-mille hommes, près du Chateau-Gaillard. Les habitans de Friborg ayant quelque ſoupçon de ce qui ſe trâmoit, envoyerent Marty, un de leurs concitoyens, au Duc, pour l'avertir de ne rien entreprendre contre les Genevois, leurs alliés. Marty s'acquitta fidelement de ſa commiſſion; mais le Duc lui répondit, qu'il prétendoit ſeulement entrer dans Genève comme ami, pour mettre fin aux diſſentions & aux troubles qui s'étoient élevés parmi les habitans. Il envoya même Marty aux Genevois, afin de leur perſuader de le recevoir dans leur ville. En même tems ſon armée, quoique manquant d'artillerie, s'avança juſqu'aux portes. Les citoyens, qui n'avoient jamais rien vu de pareil, eurent bientôt abandonné leurs poſtes; & la confu-

Digitized by Google

ſion & le trouble ſe mirent parmi eux. Le Duc leur ayant accordé une ſuſpenſion d'armes juſqu'au lendemain, les magiſtrats demanderent publiquement à Marty, quels ſecours ils avoient à eſpérer de Fribourg. Marty avoua franchement, que quelqu'affectionnés que fuſſent ſes concitoyens aux intérêts de Genève, les ſecours viendroient trop tard pour les ſecourir contre le Duc. Alors les habitans mirent bas les armes & ne ſongerent plus à faire de réſiſtance.

Le lendemain matin Marty & les Syndics envoyerent au Chateau-Gaillard, pour capituler avec le Duc, qui promit de n'entrer dans la ville, qu'accompagné de cinq cens hommes, outre ſon train ordinaire. Cette capitulation fut violée de la maniere la plus infâme & la plus ignominieuſe. Le Comte du Genevois, frere du Duc, fit abattre une partie des murs, afin que le Duc put entrer en conquérant par la brêche. Bientôt après, toute l'armée Savoyarde marcha vers ſa ville, où la Soldatesque commit les plus grandes débauches & les plus énormes cruautés, tandis que le Comte du Genevois alla prendre ſon quartier dans la Maiſon-de-ville. Non content de cela, il s'empara de l'arſenal & de toute l'artillerie qui s'y trouvoit, de même que des clefs des portes. Enſuite, on fit publier au ſon de la trompette, une défenſe de la part du Duc aux citoyens, de paroître dans les rues, même aux fenêtres, ſous peine d'être fouettés publiquement. Nonobſtant cette ſévérité, quelques Genevois, dit-on, ſe promenerent dans les rues l'épée au côté, mais on les obligea de payer une amende. Il eſt probable que les Eignots dans Genève, comptoient encore ſur le ſecours de Fribourg. Ce qu'il y a de certain, eſt, que les Fribourgeois témoignerent la plus grande ardeur à voler à la défenſe des Genevois. On accorda à leurs députés une compagnie d'infanterie, qui, en moins de rien, ſe vit augmentée juſqu'au nombre de ſix ou ſept mille hommes, parmi leſquels ſe trouvoient quelques Savoyards. Ces troupes, après s'être ſéparées en différens pelotons, s'avancerent avec une viteſſe incroyable; mais voyant qu'il leur étoit impoſſible de rien entreprendre contre Genève, elles marcherent directement vers le pays de Vaud. S'étant ſaiſies de Lelius, Gouverneur du Duc, elles le prierent de dire à ſon maître, qu'il prit bien garde comment il traiteroit les Genevois, parce qu'elles étoient réſolues d'uſer de repréſailles ſur ſes ſujets.

La Ville ſecourue par les Fribourgeois.

Le Duc connoiſſant très-bien que ſes ſoldats étoient ſans diſcipline & ſans courage, ne négligea pas l'avis des peuples de Fribourg, qui entrerent ſans réſiſtance dans Morges. Il ordonna ſur le champ, qu'on publia une défenſe dans la ville, d'inſulter aucunement les Genevois, ni dans leurs biens, ni dans leurs perſonnes, ſous peine de mort. Enſuite il fit avancer un corps de cavalerie vers Nyon, poſte important, ſitué entre Morges & Genève, ſur les bords du Lac. Voulant enſuite accommoder les affaires, il pria Marty, d'accompagner ſes députés juſqu'à Fribourg, avec promeſſe qu'il ne ſeroit fait aucun mal à la ville de Genève. Marty, témoin de la maniere indigne dont le Duc avoit violé ſa promeſſe, en faiſant une large brêche aux murs de Genève, rejetta ſes prieres avec indignation & mépris. Les députés furent donc obligés de ſe ren-

Digitized by Google

SECT. II. *Hiſtoire de Genève 1500-1535.*

dre ſeuls à Morges. Après s'être acquittés inutilement de leur commiſſion, le Duc les fit partir de nouveau pour l'aſſemblée générale des autres Cantons, afin de les engager à interpoſer leur autorité. En même tems il aſſembla un Conſeil-général dans Genève, dans lequel il exigea des membres qu'ils renonceroient à la bourgeoiſie de Fribourg; & afin de ne pas ſe mettre davantage à dos les Fribourgeois, il les obligea d'envoyer des députés à Morges, pour les aſſurer qu'ils n'avoient reçus aucun outrage; d'autant plus que Huges, & Malbreiſſon, ſon Coadjuteur n'étoient revêtus d'aucune commiſſion publique de leur part; les Fribourgeois jugeant bien que ce meſſage avoit été extorqué par force, n'en continuerent par moins leurs opérations (1). Enfin le Duc, pour les obliger à vuider ſes domaines, s'engagea à leur payer immédiatement une ſomme de quatre mille couronnes, & à retirer ſes troupes de Genève, ſans cauſer aucun dommage, ni à la ville, ni aux habitans, qu'il laiſſoit en pleine poſſeſſion de leurs privileges. Cependant le Duc ſe trouva dans le dernier embarras, pour ſatisfaire à ſon engagement. Les Genevois étant convenus d'en payer la moitié, le Duc & le Comte du Genevois vendirent leur vaiſſelle platte pour completter la ſomme. Le Duc reſta encore à Genève quelque tems après que ſes troupes eurent vuidé la ville; mais apprenant que la peſte commençoit à s'y introduire, il ſe retira à Tonon, dans le Chablais, d'où il envoya un ſauf-conduit par le Vidame Conſigli, à Huges & à Malbreiſſon, en les priant de vouloir l'accompagner: ils le firent; mais ſe confiant très-peu ſur l'honneur & la probité du Duc, ils laiſſerent le ſauf-conduit entre les mains de la femme d'Huges, afin qu'elle le fit parvenir à Fribourg, en cas qu'on voulut les arrêter. L'évènement juſtifia cette ſage précaution. A peine étoient-ils ſortis de Genève, que le Vidame leur demanda le ſauf-conduit. Ils lui dirent qu'on l'avoit envoyé à Fribourg; mais qu'ils étoient prêts de s'en retourner à Genève. Cette déclaration mit le Vidame en fureur. Etant arrivé à Tonon, le Duc ſurpris & irrité de cette démarche, qui contrequarroit ſes deſſeins, fit mettre Huges & Malbreiſſon dans une étroite priſon; mais il les relâcha enſuite, après les avoir fait jurer de renoncer à la bourgoiſie de Fribourg, & de ne ſe mêler d'aucune affaire publique ſans ſa participation. Bientôt après le Duc fit enlever Portal, Secrétaire de Genève, qui lui remit le contract de bourgeoiſie entre cette ville & Fribourg.

1519. *Arrangement propoſé.*

Au mois de Mai 1519, le Duc de Savoie & les deux Etats Confédérés, Fribourg & Genève, laiſſerent leurs différens à la déciſion d'une aſſemblée-générale des Cantons à Zurich, qui propoſa cet arrangement, ſavoir: „ que le Duc ſe déſiſteroit de toutes ſes entrepriſes contre l'Evê- „ que & la ville de Genève, auquel cas la Confédération entre Genève „ & Fribourg, reſteroit ſans effet; & qu'on exhorteroit les peuples de „ Fribourg, qui demandoient une plus grande ſomme au Duc, à ſe con- „ ten-

(1) Cette expédition, arrivant dans le Carême, tems où l'on ne pouvoit avoir que des Harengs pour toute nourriture, fut nommée la *Campagne des Harengs*.

Digitized by Google

Sect. II
Histoire de Genève
1500-1535

Le Duc de Savoie frustré dans ses desseins.

», tenter des quatre mille couronnes qu'ils avoient déja reçu.". Cet arrangement fait, sous la sanction des Cantons, établit pour quelque tems la paix dans Genève; & les Eignots & les Mammeluces, comme on les nommoit, commencerent à mieux vivre ensemble.

Le Duc de Savoie, quoique débusqué de toutes ses entreprises contre l'indépendance de Genève, conservoit encore, au moyen de ses liaisons avec l'Evêque, une grande autorité dans cette ville. Sa haine contre Berthelier n'étoit point assouvie: entretenant un vif sentiment de vengeance, il sçût engager le Vidame Consigli, homme bien propre à ces sortes de maneges, d'arrêter Berthelier par ordre de l'Evêque. Berthelier, dans cette circonstance, se comporta en philosophe & en vrai patriote. Il refusa la vie qu'on lui offrit, pourvû qu'il se soumit au Duc, & qu'il le reconnut pour son légitime maître. Ayant été conduit dans la prison de l'Isle, il recusa tout autre examen que celui de ses juges légitimes, les Syndics. Alors, sans procédure ultérieure, il eut la tête tranchée, par sentence du Prévot de l'Evêque (*a*). La mort de Berthelier répandit la consternation parmi les Eignots; & les peuples de Fribourg en demanderent satisfaction; mais le Duc en rejetta toute la faute sur l'Evêque. En attendant les Savoyards de Genève avoient acquis un grand ascendant dans les affaires de la République. Les Fribourgeois qui ne cherchoient que l'occasion de rompre avec le Duc, insisterent de nouveau sur une plus grosse somme d'argent. Le Duc de son côté, demanda réparations & dommages des dégats qu'ils avoient commis dans le pays de Vaud, & les renvoya pour leur payement aux Genevois, auxquels il conseilla sous main de n'en rien faire. Cette attention prétendue du Duc augmenta encore considérablement son parti dans la ville de Genève, qui parut très-mécontente des nouvelles prétentions des Fribourgeois; il trouva même les moyens de faire déposer les nouveaux Syndics, sous prétexte qu'ils n'avoient pas été élus légitimement, & qu'ils encourageoient les peuples de Fribourg dans leurs demandes exhorbitantes. On mit donc en leur place des citoyens du parti Savoyard.

Les Magistrats & le Conseil ainsi disposés en faveur du Duc & de

(*a*) On ne sera pas fâché de voir ici quelques particularités, au sujet de cet homme extraordinaire. Lorsqu'il apperçut le Vidame qui venoit l'arrêter, loin de s'enfuir, comme il lui étoit aisé de le faire, il dit au Vidame, en lui remettant son epée: „gardez la bien, car vous en répondrez". Etant mis au secret dans la prison, il fut si peu déconcerté, qu'il s'amusoit a jouer avec en petit écureuil, qu'il portoit ordinairement dans son sein. Quoique d'une extraction médiocre, il avoit du savoir & beaucoup d'esprit. Ayant appris qu'il étoit condamné à mort, il écrivit sur la muraille de sa prison; „ *Non moriar, sed vivam, & narrabo opera* „ *Domini*. Je ne mourrai point, mais je vivrai & je publierai les ouvrages du Seigneur. Lorsqu'il fut sur l'échafaud, on ne voulut pas permettre qu'il harangua les spectateurs. On dit qu'il fit peu d'attention au confesseur qu'on lui avoit donné. Voici son Epitaphe

Quis mihi mors nocuit? Virtus post fata vireſcit.
Nec Cruce, nec ſævi gladio perit illa tyranni (1).

(1) Spon. *Hiſt. de Genèv.* p. 71—72.

BIBLIOTECA ARTES Y CIE
Digitized by Google

SECT. II. *Hiſtoire de Genève 1500-1535*

l'Evêque, les Syndics envoyerent deux députés, Richardet & Goulaz aux Cantons Suiſſes à Zurich, afin de purger le Duc de la mort de Berthelier, & pour juſtifier les procédés de l'Evêque dans toute cette affaire. Les députés avoient ordre encore d'accuſer les Syndics dépoſés d'exciter eux-mêmes les Fribourgeois dans leurs demandes; enfin ils devoient prier les Cantons de diſſoudre l'alliance entre Genève & Fribourg. Les peuples de cette derniere ville, montrerent dans leur juſtification un courage & une fermeté admirables; ils dépeignirent la mort de Berthelier, ſous les couleurs les plus noires; mais, nonobſtant tout cela, les Cantons qui ne cherchoient que la paix, ſe déclarerent en faveur du parti Savoyard. Le Duc de Savoie ſe trouvoit alors à Genève. En quittant cette ville, il nomma Vidame, Salaigne, au lieu de Conſigli, qui ne connoiſſoit pas aſſez l'art de ſe faire aimer du peuple. Jean de Savoie, Evêque de Genève, mourut en 1522, témoignant un grand repentir des troubles qu'il avoit occaſionné dans Genève, à l'inſtigation de ſa maiſon de Savoie. On dit que les maladies vénériennes avoient tellement épuiſé ſon corps, qu'il ne peſoit gueres plus de vingt-huit livres après ſa mort. Ce Prélat avoit nommé ſon Coadjuteur, Pierre de Baume, de la famille noble des Montevel, en Breſſe. L'année ſuivante, il fut élu légitimement par les Genevois. Lorſqu'il entra en poſſeſſion de ſa nouvelle dignité, les Syndics, ſelon la coutume ordinaire en ces circonſtances, lui firent prêter ſerment en public, ſur le pont d'Arve. Le nouvel Evêque obtint des Syndics & des autres Magiſtrats, qu'ils remettroient les réjouiſſances préparées pour ſa reception, juſqu'à l'arrivée du Duc & de la Ducheſſe de Savoie, qui parurent aux portes de la ville peu de jours après, & qui y firent leur entrée avec une pompe & une magnificence juſqu'alors inconnues aux Genevois. Toute la jeuneſſe de la ville parut avec des habits de velours, brodés d'argent: les dames vêtues en amazones, armées & diſciplinées à la maniere des anciens, formoient un corps à part. Cependant la Ducheſſe, privée de l'objet de ſon ambition particuliere, qui étoit de loger dans la maiſon de ville, ne fit preſque aucune attention à tous les honneurs qu'on lui rendit. Elle regardoit même les Genèvois d'un air ſi dédaigneux, que pluſieurs ne purent manquer de s'en appercevoir. „Il valoit beaucoup „ mieux, diſoient-ils, au lieu de dépenſer cét argent pour les bien re„ cevoir dans notre ville, l'employer à la fortifier contre leurs attaques". Le parti Savoyard, autant qu'il put, excuſa la conduite de la Ducheſſe; ils l'attribuoient à ſon éducation, & aux coutumes du Portugal, ſon pays natal. Mais les Genevois s'accoutumerent enfin à ces manieres; & comme la réſidence du Duc faiſoit circuler l'argent, tous les jours ſe paſſoient en fêtes & en divertiſſemens. La Ducheſſe, pendant ſon ſejour à Genève, accoucha d'un Prince, qui mourut en Eſpagne, avant que le Duc ſon pere pût, ſelon ſon projet, le faire Prince de Genève; car la Ducheſſe ne deſiroit rien tant, que la Souveraineté de cette ville pour ſon mari, ou pour ſes enfans.

Mort de Jean de Savoie. 1522.

Danger où ſont expoſés les Genevois de perdre leur liberté.

Le Duc de Savoie, en énervant ainſi l'eſprit des Genevois par les plaiſirs, leur fit preſque oublier le ſoin de leur liberté. Cette indépen-

Digitized by Google

dance, dont ils avoient été jusque là si jaloux, recevoit chaque jour quelques atteintes. Ils avoient négligé, ou plutôt leurs dépenses, les avoient mis dans le cas de ne pouvoir plus réparer les fortifications de la ville. Leur Evêque, quoique plein de bonnes intentions pour eux, couloit ses jours dans l'indolence & dans la volupté. Il possédoit tant de biens dans les Etats du Duc, qu'il n'osoit le désobliger. Mais ce qui augmentoit la situation critique des Genevois, est, qu'ils ne pouvoient, ni compter sur la protection de l'Empereur, ni sur celle du Roi de France, qui étoient en guerre l'un avec l'autre, tandis que le Duc de Savoie se tenoit neutre, dans la vue de se rendre maître de Genève. Tel étoit l'état des affaires, quand le Duc réclama plus haut que jamais ses prétentions sur la souveraineté de Genève. Levrery, fils de l'Avocat, de ce nom, dont nous avons déja parlé, osant s'y opposer, fut mis à mort, à peu près de même que Berthelier, dont il imita le courage, la constance & la conduite, dédaignant de fuir, lorsqu'il étoit en son pouvoir de le faire. Tandis que se passoit cette scene sanglante, l'Evêque, qui naturellement devoit la prévenir en interposant son autorité, s'étoit retiré dans le Piemont. Il avoit laissé le soin de son Evêché à son frere Sorlin, qui, doué des mêmes dispositions, alla se renfermer à Remilly, pour éviter de s'entremêler en faveur de Levrery.

Sect. II. *Histoire de* Genève 1500-1535

La mort de ce malheureux réveilla les Genevois de leur indolence, & leur fit sentir toute la grandeur du danger. Richardelet, l'un des Syndics nouvellement élus, somma Boulet, trésorier du parti Savoyard, de rendre compte de l'argent public qu'il étoit accusé d'avoir mal employé. Boulet, au lieu de se rendre à cette sommation, insulta Richardelet, en l'appellant Eignot. Alors celui-ci lui cassa son bâton de Syndic sur la tête. Boulet en porta ses plaintes au Conseil du Duc à Chambéri; mais les Syndics refusant de reconnoître son autorité, on confisqua leurs biens dans la Savoie. Ils eurent recours à la protection de leur Evêque, qui s'excusant de ne pouvoir les aider dans cette affaire, fit mine, selon qu'ils l'y autorisoient, de porter leurs plaintes à Rome, par voie d'appel. Néanmoins ce Prélat, trop dévoué à la Cour de Savoie, non seulement garda les trois cens couronnes qu'on lui remit pour plaider cette affaire, mais engagea encore le Conseil à retracter ce rappel en Cour de Rome, en faisant rapporter le procès devant leur tribunal. Cet avis fut d'abord approuvé; mais le Vidame du Duc, employant la violence, força les principaux du parti des Eignots à s'enfuir de Genève. Quelques-uns furent poursuivis & arrêtés; Huges, le Chef, avec un petit nombre de ses amis, se refugierent à Fribourg. Là, ils réclamerent la protection des Magistrats, en vertu de l'alliance qu'ils avoient contractée entre eux; mais n'en recevant que de belles promesses, ils s'adresserent aux Etats de Zurich, qui envoyerent des députés au Duc. Sur leur requête, il consentit d'abord à relâcher les prisonniers, & à rappeller les exilés. Il y mit seulement quelques conditions, si préjudiciables à la liberté publique, qu'elles furent rejetées avec indignation. Dès ce moment, on travailla plus que jamais à une alliance générale avec les Cantons-Confédérés.

Les Eignots ont le dessous.

Digitized by Google

SECT. II. *Hiſtoire de* Genève 1500-1535

Dans ces entrefaites, la doctrine de Luther commençoit à faire de grands progrès, ſoit en Allemagne, ſoit en Suiſſe. Les Cantons ſe trouvoient tellement diviſés en matieres de Religion, qu'ils donnerent moins d'attention qu'ils ne l'euſſent fait dans un autre tems aux affaires de Genève. Le Duc de Savoie ne l'ignoroit pas. Quittant Chambéri, pour ſe rendre à Genève, il ſomma les habitans d'aſſembler le Conſeil-Général. Il s'y montra accompagné de ſon Chancelier, de ſes gardes, & dans tout l'appareil d'un Prince Souverain. Le Chancelier, ſans beaucoup de préambule, demanda que l'aſſemblée eut à reconnoître ſans délai le Duc de Savoie pour ſon Souverain, qu'elle renonçât à ſon alliance avec les Suiſſes, & qu'elle interrompit tout commerce avec les fugitifs. Le peuple moins effrayé, qu'étonné de ce procédé, rejetta cette demande avec horreur. Alors le Duc changea de batteries. Il s'efforça, de même que ſes officiers, d'engager les Genevois à cette démarche, par les proteſtations les plus amicales & les promeſſes les plus flatteuſes; mais les Syndics perſévérerent courageuſement dans leurs refus. Environ douze jours après, les députés de Fribourg & de Soleure arriverent à Genève; ils promirent aux habitans de les protéger efficacement contre tous ceux qui attenteroient à leur liberté & à leur indépendance. Le motif de cette députation fut rapporté & débattu dans une aſſemblée-générale des Genevois. Comme le parti Savoyard étoit le parti dominant, on ordonna aux députés de dire à leurs Magiſtrats, que les ſujets de Genève, qui avoient reclamé leur protection & leurs ſecours, n'avoient pas une autorité légale pour cela; qu'ils étoient très-contens des procédés & des intentions du Duc. En même tems on envoya des lettres aux Cantons de Berne & de Lucerne, pour leur faire ſavoir la même choſe.

Origine de la Reforme.

Ambition du Duc de Savoie.

Le 10 Décembre, le Duc fit aſſembler un autre Conſeil-Général, ou, parmi pluſieurs autres choſes pour l'établiſſement de ſon autorité, il demanda que le Conſeil renonçât ſans délai à toutes les alliances étrangeres. Cette réquiſition obtint le conſentement unanime de tous les membres. Le Chef des Eignots proteſta contre l'autorité du Conſeil, qu'il accuſa de partialité, d'irrégularité & de ſoumiſſion aveugle. Le 22 du même mois, Jean Baudieres & le Secrétaire Vandelli, ſe préſenterent devant le Conſeil à la tête des femmes & des enfans des fugitifs, & de plus de deux cens autres citoyens qui avoient ſigné & remis un écrit à Vandelli, par lequel ils approuvoient tout ce qu'avoient faits les fugitifs à l'égard des alliances étrangeres. Cette démarche hardie ranima le parti des Eignots. Il fut ſtipulé qu'on prieroit l'Evêque de quitter Pignerole, pour revenir prendre ſes fonctions dans Genève.

Les Eignots ſe rétabliſſent.

Celui-ci las enfin des mortifications que le Duc de Savoie lui faiſoit eſſuyer, s'en plaignit amerement aux Syndics, leur promettant de ne rien épargner pour maintenir leur liberté. Il leur recommanda de garder là deſſus un profond ſecret, & de voter dans leurs aſſemblées par balotte, comme cela ſe pratique à Veniſe. Ce conſeil étoit très-ſage. Dans la premiere élection des Syndics, le choix tomba ſur un nommé Jean-Philippe, perſonnage extrêmement accrédité parmi les Cantons de Ber-

Digitized by Google

ne & de Fribourg. Dès ce moment, le parti des Eignots reprit le deſſus. Les fugitifs revinrent à Genève. Huges, en qualité d'orateur de cette troupe, informa le Conſeil de la bonne volonté où ſe trouvoient les Cantons de Berne & de Fribourg, de former une ligue défenſive durant l'eſpace de vingt-cinq ans, & même pour toujours, ſelon qu'ils le jugeroient à propos. Les citoyens eurent trois jours pour s'y déterminer. Après ce tems ils s'aſſemblerent de nouveau au ſon des cloches. Tous les membres ſe déclarerent pour l'affirmative, & il n'y en eut gueres plus de cinq ou ſix qui tinrent pour la négative. L'Evêque aſſiſta lui-même à ce Conſeil, où il proteſta contre tout ce qui pouvoit porter préjudice à ſon autorité. Ainſi s'accomplit cette Alliance qui devoit fonder à jamais la liberté des Genevois Les huit députés de Genève dans les Cantons de Fribourg & de Berne, ſe lierent ſous ſerment à cette alliance. Ceux de ces Cantons firent la même choſe à Genève, où ils furent reçus au bruit du canon de la ville, & au milieu des applaudiſſemens & des acclamations de tout le peuple. Le Gouvernement ſe chargea même de les défrayer entiérement pendant leur ſejour.

Sect. II. *Hiſtoire de* Genève. 1500-1535

Le Clergé généralement dévoué à la maiſon de Savoie, frémit en apprenant cette révolution; mais les Syndics le raſſurerent, & lui promirent leur protection, s'il s'acquittoit de ſon devoir. Le Duc de Savoie repréſenta aux deux Cantons que cette alliance portoit atteinte aux engagemens qu'ils avoient pris enſemble. Toute la réponſe qu'il en obtint, fut qu'ils étoient prêts à rompre ces engagemens quand bon lui ſembleroit. Les Chefs des Mammelucs, au nombre de quarante-deux, obligés d'abandonner Genève, ſe refugierent en Savoie. Cependant les Syndics leur firent déclarer, qu'ils étoient libres de reſter à Genève, s'ils vouloient s'y comporter en honnêtes gens. Mais, dit Spon, (1) ce n'étoit nullement leur deſſein; car ils formerent une conſpiration avec le Vidame, qui demeuroit encore à Genève, pour s'emparer des principaux d'entre les Eignots & de leur trancher la tête. Cette conſpiration ayant été découverte, on ſomma au ſon de la trompette les Conſpirateurs de paroître. Sur le refus qu'ils en firent, on les jugea par contumace, on les déclara traitres à la patrie, & l'on confiſqua leurs biens. Gruet, Vicaire de l'Evêque, ſoupçonné de favoriſer les intérêts du Duc, fut dépoſé & remplacé par l'Abbé de Beaumont. Enfin, le Vidame déſerta de la ville, de même que ſon député & ſon concierge. Par-là le Duc perdit tout ſon crédit & toute ſon autorité, dans une République qu'il avoit tenue trop long-tems dans ſes chaînes. D'abord après la ſortie du Vidame, les Syndics reprirent leurs fonctions ordinaires. Procédant avec la plus grande formalité, ils recommencerent l'exercice de leur autorité par faire exécuter un malfaiteur détenu dans la priſon du Vidame. Le Sergent de Genève fit l'office de Prévot du Duc; enſuite on abattit ſes armes qui étoient ſur la porte du château de l'Iſle, & dès ce moment ſes officiers n'exercerent plus aucune juriſdiction.

Les Mammeluc ſont exilés.

(1) Spon. *Hiſt. de Genève.* p. 32.

SECT. II. *Hiſtoire de Genève 1520-1535*

Cette grande révolution fut projettée & accomplie avec toute la conſtance, la modération & le bon ordre poſſible, qualités rarement compatibles avec l'eſprit de liberté; mais on doit avouer ici, à la louange des Fribourgeois que cette révolution fut principalement leur ouvrage. Le discernement de ce peuple, ſon honnêteté, ſon horreur pour la tyrannie, porterent les premiers coups à l'autorité du Duc de Savoie, ayant ſçû mettre les Bernois dans leur alliance. Les Genevois, contre ce qui ſe pratique ordinairement dans les Etats Républiquains de l'Italie, ne montrerent aucune rigueur, aucun acharnement contre leurs antagoniſtes. A la ſollicitation de l'Evêque, ils conſentirent de réadmettre dans la ville ceux des Mammelucs qui voudroient ſe comporter avec modération, & payer une certaine amende. Le Duc de Savoie prévint cette réconciliation. Il menaça les Mammelucs, en cas qu'ils acceptaſſent ces offres des Genevois, de les traiter en ennemis, & en cas qu'ils les refuſaſſent, de les rétablir ſous des conditions honôrables. Ce Prince, faiſoit beaucoup de fond ſur ſon alliance avec les Cantons Confédérés; mais ceux-ci lui firent entendre qu'il ne devoit rien eſpérer d'eux, tant qu'il ne renonceroit pas à ſes prétentions ſur Genève. Les altercations durerent juſqu'au 22 de Décembre 1526. Elles ſe renouvellerent l'année ſuivante, à l'occaſion de quelques meurtres commis par ſes ſujets ſur les Genevois, le Duc refuſant d'en faire ſatisfaction, & ne voulant pas même permettre que les Mammelucs fugitifs comparuſſent à Genève, malgré que l'Evêque leur offroit des ſauf-conduits.

Le Duc de Savoie eſt dépouillé de ſon autorité dans Genève.

Danger de l'Evêque.

Ce Prélat s'étoit tellement dévoué aux intérêts de la Confédération, que le parti du Duc forma une embuſcade pour l'enlever, un jour qu'il alloit dire la meſſe hors de la ville. Cela l'obligea de ſe retirer dans la Franche-Comté, après avoir préablement biffé tout ce qui pouvoit retracer & démontrer ſon oppoſition au Parti-Confédéré. Quinze jours après il envoya une lettre, ou la copie d'une lettre que l'Empereur avoit écrite au Duc de Savoie, par laquelle ce Prince lui enjoignoit de renoncer à toutes ſes prétentions de Souveraineté ſur Genève, qui étoit une ville impériale. Sur ces entrefaites les Mammelucs avoient porté leur cauſe devant l'Archevêque de Vienne; mais, le Grand-Conſeil de Genève encouragé par la lettre de l'Empereur, ne voulut pas reconnoître ce tribunal; & l'on paſſa même un acte par lequel il étoit défendu à tout Genevois d'en appeller au Métropolitain. En attendant, le Duc de Savoie, pleinement irrité contre l'Evêque de Genève, confiſqua tous les biens que ce prélat poſſédoit dans ſes Domaines; mais il offrit en même tems de les lui rendre, s'il vouloit faire cauſe commune pour rétablir le Vidame dans Genève. L'Evêque, bien loin de condeſcendre aux intentions du Duc, remit tous ſes pouvoirs temporels entre les mains des Syndics, pour la commodité de ceux qui auroient des procès devant ſon tribunal.

Hiſtoire des Chevaliers de la Cuillere.

Une inſtitution biſarre qui ſe forma dans ce tems à Genève, faillit de renverſer les fondemens de la liberté encore mal affermie. Il ſe trouvoit alors au château de Vaud certaines perſonnes de ce pays, qui mangeoient leur ſoupe avec des cuillieres de bois. Quelques-uns d'entr'eux, pro-

Digitized by Google

poserent en riant, d'obliger les Genevois à se servir des mêmes cuillieres. Cette plaisanterie devint bientôt une affaire sérieuse. Ils érigerent entr'eux une confrerie. Chaque membre portoit une cuilliere pendue à son col, en forme de marque distinctive. Ils choisirent pour leur Capitaine un certain François de Pontverre, qui avoit la réputation d'être un bon guerrier. Le Duc de Savoie parut d'abord très-mécontent de cette association; mais s'appercevant que cette espece de Chevalerie occasionnoit des rumeurs dans Genève, il ne tarda pas à la favoriser sous main; enforte qu'en très-peu de tems le Duc & les Chevaliers devinrent fort bons amis. Les Genevois, voyant qu'il ne s'agissoit de rien moins que de soutenir une guerre contre ces aventuriers, demanderent aussi-tôt du secours à leurs alliés; mais malheureusement pour eux les Cantons de Berne & de Fribourg étoient en dispute au sujet de la Religion. Tout ce qu'ils purent faire d'abord, fut d'envoyer aux Chevaliers des députés, pour les prier de cesser leurs hostilités. Cette députation n'ayant eû aucun succès, ils envoyerent deux compagnies de soldats, de huit cens hommes chacune, qui, prétendant être seulement obligés de défendre la ville, & non d'agir offensivement contre les sujets du Duc, avec lequel ils étoient alliés, se contenterent de roder dans la ville & aux environs, buvant, mangeant à leur aise, & sans qu'il leur en coûtât rien. Ce qu'il y a de certain, est que les Cantons n'étoient pas alors dans une circonstance à provoquer le Duc; c'est pourquoi l'on n'entreprit rien de considérable, pendant plus de deux ans, pour supprimer cette Chevalerie: Durant tout ce tems les Mammelucs qu'on avoit cités à Genève, refusant toujours d'y paroître, furent condamnés par contumace, & les Syndics prononcerent contr'eux une sentence de mort.

Situation critique de Genève.

En 1528, la situation des Genevois devint des plus critiques & des plus précaires. Les Bernois, leurs alliés, avoient proscrit la Religion romaine de leurs etats, tandis que les Fribourgeois zélés pour cette même Religion, s'efforcoient de la retenir dans leurs Domaines. Ceux de Berne, trop enthousiastes d'une nouvelle doctrine, voulurent la répandre parmi des paysans, que les habitans de Fribourg disoient être sous leur jurisdiction. Une guerre s'ensuivit, & chacun des deux partis reclama l'assistance des Genevois. Malheureusement dans les articles de l'alliance, on n'avoit rien déterminé en cas qu'il arrivât une circonstance pareille. Cependant les Genevois, crainte de mécontenter l'un des deux partis, déterminerent d'envoyer à chacun une compagnie de cent cinquante hommes. Celle qui devoit se rendre au secours des Bernois étoit commandée par Jean Philippe, & l'autre par Richardet. La reconciliation qui se fit peu de tems après entre les deux Cantons, anéantit les mauvaises suites qu'auroient pû avoir une conduite aussi absurde; car les deux compagnies genevoises rentrerent dans leur ville, sans en être venues aux mains. Tout cela se passa tandis que les Chevaliers de la cuilliere insultoient les Genevois jusques sous leurs propres murs. Une dispute qui s'éleva entre Huges & Bonnivard, fut cause qu'on ne se donna point la peine de les repousser. Mais, dans ce même tems les Genevois éprouverent encore une dif-

Digitized by Google

Sect. II. *Hiſtoire de Genève 1500-1535*

ficulté bien plus eſſentielle. Leur ville étoit remplie de Réformés, fugitifs de Fribourg, & de Catholiques Romains chaſſés de Berne. Les habitans de la derniere ville exhortoient vivement les Genevois à rejetter les erreurs du Papisme, & ceux de Fribourg à demeurer fermes dans la Religion de leurs peres, ſous peine de perdre leur autorité. Tous néanmoins convenoient de la néceſſité d'une reforme parmi le clergé. Les Genevois, avant de ſe déterminer, conſulterent Bonnivard, Abbé de St. Victor, homme d'un mérite, d'une probité & d'une prudence reconnue. Sa réponſe fut: „Si vous voulez m'en „ croire, vous ferez une de ces deux choſes: 1°. Si vous continuez, „ comme vous le faites à préſent, à vivre dans la débauche, vous ne „ devez pas être étonnez que d'autres en agiſſent de même; 2°. Si „ vous voulez reformer le clergé, commencez par lui en montrer le „ chemin en lui donnant bon exemple". Un événement qui arriva peu de tems après, mit en plein jour les ſentimens de Bonnivard. Les Mammeluces avoient obtenus de l'Archevêque de Vienne une ſentence d'excommunication contre les Genevois qui avoient mépriſé l'autorité de leur Métropolitain. Cette ſentence fut affichée dans pluſieurs places publiques. Bonnivard voyageant un jour avec quelques députés de Genève, vit une de ces affiches ſur la grande route, & s'arrêta pour la lire. Ses compagnons de voyage furent aſſez ſimples pour lui dire de ne pas le faire; „ car, ajouterent-ils, dès que vous l'aurez lue, vous „ ſerez excommunié". Bonnivard, ſouriant de cette ſimplicité, leur répondit: „ vous vous trompez, mes amis; car ſi vous avez condam„ né injuſtement les Mammeluces, vous êtes déja excommuniés par „ Dieu lui-même; mais ſi vous n'avez fait que leur rendre juſtice, quel „ pouvoir a l'Archevêque de Vienne ſur vos conſciences"?

Origine & progrès de la Reforme dans Genève.

Tous ces petits détails ſont autant d'incidens eſſentiels à la connoiſſance de l'origine de la réforme dans Genève. Les bons raiſonnemens de Bonnivard firent naître quelques doutes aux Genevois. L'eſprit de recherche vint s'emparer de leurs ames. Déja irrités contre les prétentions ſpirituelles & odieuſes de l'Egliſe Romaine; plus ils recherchoient, & plus ils étoient diſpoſés à embraſſer la Doctrine des Réformés. Tant que durerent ces doutes, il y eut ſuſpenſions d'hoſtilités entre les Genevois & les Chevaliers de la Cuilliere; mais Pontverre, leur Capitaine, en allant dans les rues de Genève, mit tant d'inſolence dans ſes diſcours & dans ſes menaces contre les Genevois, qu'ils ne purent s'empêcher d'être allarmés, ſans ôſer pourtant en témoigner leur reſſentiment. L'année ſuivante, comme Pontverre traverſoit Genève, accompagné d'une très-petite eſcorte, quelques-uns des habitans le reconnurent, tomberent ſur lui, & le tuerent avant qu'il eût le tems de ſe reconnoître. Les Syndics déſaprouverent cette action barbare; ils prirent ceux de ſa ſuite ſous leur protection & envoyerent le corps de Pontverre à ſes amis pour qu'ils le fiſſent enterrer. Ceux-ci ſe plaignirent au Duc de cet aſſaſſinat, c'eſt le nom qu'ils donnoient à cette cruauté. Quoique le Duc n'eut qu'une très-foible conſidération pour le Capitaine, il envoya des députés en Suiſſe, porter des plaintes ameres contre les Genevois.

Mais,

Digitized by Google

Sect. II. *Histoire de Genève 1500-1535*

Mais, le Secrétaire Vandelli, après avoir évité tous les pieges qu'on lui avoit tendu sur terre, en traversant le lac dans une barque, sçut si bien prendre leur défense, que les Cantons ne voulurent pas se mêler de cette affaire. Ce nouveau désagrément ne servit qu'à enflammer davantage le ressentiment des Chevaliers, qui dans ce tems venoient de recevoir encore, du secours de leurs alliés. Les Cantons de Berne & de Zurich s'intéresserent alors vivement dans cette dispute. Ils envoyerent des députes pour examiner l'affaire sur les lieux; ensuite de quoi ils en firent le rapport à une Assemblée-générale des Cantons qui devoit se tenir incessamment à St. Julien. Le rapport se fit d'une maniere si avantageuse aux Genevois, qu'après différentes négociations, le Duc consentit à solder les troupes auxiliaires des Cantons de Berne & de Fribourg. Il se chargea aussi d'avertir les Chevaliers de la Cuilliere de cesser toute voie d'hostilités contre la ville. Les Chevaliers mépriſant cette ſommation ne laisserent pas que de continuer leurs tentatives; ils eurent même la hardiesse de mettre le feu à quelques maisons des fauxbourgs. Le reste de l'année se passa à établir différens plans pour l'extinction d'une confrerie généralement regardée comme une institution illégale, & comme une association de bandits; mais on ne mit fin à rien, lorsqu'on vit que les Cantons de Berne & de Fribourg, ayant renouvellé leur alliance avec les Genevois, rompoient leurs traités avec le Duc de Savoie.

Accroissement de la Puissance Magistrale.

Durant ce tems l'Evêque s'étoit entierement déchargé du soin des affaires. Ainsi les Magistrats se virent dans la nécessité de rétablir une sorte de commission, pour veiller à l'administration de l'Evêché. Richardet fut choisi en qualité d'Intendant; on lui donna quatre assistans, qui jusqu'à à ce jour ont retenu le nom d'Auditeurs. Dès que ce réglement fut achevé, on l'envoya à l'Evêque en Franche-Comté, pour y mettre le sceau de son approbation. Ce Prélat, entierement plongé dans l'indolence, supplia les Syndics de Genève, qu'ils l'exemptassent dans la suite de toute affaire quelconque, afin de n'être plus dans le cas de s'attirer le ressentiment du Duc, avec lequel il venoit de renouveller une correspondance. L'année suivante la peste désola derechef la ville de Genève. Une bande de Juifs, qui déja en avoient été atteints, & qui, par là même s'en croyoient exempts pour l'avenir, formerent le projet exécrable de la propager. Leur Complot fut découvert, & on leur fit expier dans les plus cruels supplices, un crime qui revoltoit également la raison & l'humanité. Le Duc & les Chevaliers de la Cuilliere renouvellerent bien-tôt leurs hostilités contre Genève; l'Evêque même, qui restoit toujours en Franche-Comté, promit de les secourir. Encouragés par cette promesse, ils formerent le dessein de s'emparer de la ville, en escaladant les murs pendant la nuit. Leur courage les trompa dans cette entrepriſe, & ils ne purent que soulager le fauxbourg de St. Leger. Non-seulement les alliés, mais encore les autres Cantons Suisses, regarderent la cause des Genevois comme une cause commune. „ Les „ peuples de Berne, dit Spon, (1) envoyerent sept mille hommes &

Danger de Genève.

(1) Histoire de Genève.

UNIVERSIDAD
BIBLIOTECA
Digitized by Google

SECT. II. *Histoire de Genève 1500-1535*

„ douze pieces d'artillerie, ſous la conduite du Gouverneur d'Erlach, „ au ſecours de Genève; ceux de Fribourg deux mille, avec quatre pie„ ces de canon, & peu de tems après la ville de Soleure fit marcher „ cinq cens ſoldats, avec deux pieces de campagne. A cette armée, „ ſe joignirent encore deux ou trois mille volontaires". Toutes ces troupes auxiliaires arriverent à Morges, où elles ſéjournerent quatre jours. Pendant ce tems, le Chevaliers jugerent à propos de lever le camp & de ſe retirer. Quoiqu'il en ſoit, cette armée étoit une des plus formidables qui eut jamais paru dans ce pays, depuis pluſieurs ſiecles. Le Duc de Savoie en fut tellement épouvanté qu'il députa de Vauru pour aſſurer les Genevois, que cette derniere tentative s'étoit effectuée ſans ſa participation, & même, ſans qu'il en eût eû la moindre connoiſſance. Cependant on ſavoit que de Vauru s'étoit montré à la tête des Chevaliers.

La ville eſt délivrée par les Suiſſes.

L'Armée des Confédérés reſtoit toujours à Morges. Les principaux officiers ayant propoſé un accommodement entre le Duc & les Genevois, ceux-ci témoignerent un grand deſir d'avoir une conférence avec ce Prince dans Genève. Peu de tems après, l'armée des Confédérés quitta la ville de Morges; conſidérant les Chevaliers de la cuilliere comme autant de proſcrits & de vagabonds, elle alla ruiner le château de Rolle & reduire en cendres la plupart de leurs maiſons dans le pays de Vaud, après quoi elle marcha vers Genève, où elle arriva le 8 d'Octobre. On propoſa une paix entre le Duc & les Genevois Les articles de ce Traité, conclu à la hâte à St. Julien, portoient en ſubſtance; „ que les priſonniers ſeroient relâchés de part & d'autre; qu'on ceſſeroit „ tous les actes d'hoſtilités, ſous peine, de la part du Duc, d'être dé„ pouillé du pays de Vaud, & de la part des Genevois, ſous peine d'êPaix.

1530.

„ tre fruſtrés de leur alliance avec les Cantons". Il eſt vraiſemblable que les Genevois conſentirent à cet arrangement, ſimplement pour être délivrés de la préſence de leurs amis, qui avoient déja conſumé toutes les proviſions dans le territoire de la République, dont les habitans ſe trouvoient ſur le point de périr de faim & de miſere. On n'avoit rien ſtipulé alors, ſoit par rapport au Vidame, ſoit par rapport à l'alliance; mais dans une aſſemblée des Cantons, qui ſe tint à Payerne, le 3 du mois de Décembre, le Duc demanda qu'on rétablit l'un, & qu'on rompit l'autre. Il demanda pareillement que les Mammeluks fugitifs ſeroient rétablis à Genève, dans leurs honneurs & dans tous leurs biens, & qu'on lui payeroit la ſomme de deux cens mille couronnes, pour le dédommager des fraix de la guerre. Les députés d'un des Cantons jugerent à propos de s'en remettre à la déciſion de l'Empereur; les Genevois rejetterent cet expédient, & ne voulurent d'autres juges que les Cantons aſſemblés. L'affaire fut donc portée devant eux le 31 du même mois, ils déterminerent que le cas des fugitifs ſeroit laiſſé ſans déciſion; que l'alliance avec Genève ſeroit confirmée; que Bonnivard, empriſonné par le Duc, contre toutes les formes légales, ſeroit relâché; que le Duc payeroit aux trois villes vingt-un mille couronnes, à lever ſur l'Evêque de Genève & ſur les Chevaliers de la cuilliere; enfin, qu'on s'en tiendroit ſtrictement aux articles du traité de S. Julien, avec cette addition pourtant, que le Vidame ſeroit rétabli dans Genève.

Nouveaux différens.

Digitized by Google

Sect. II. *Hiſtoire de Genève 1500-1355*

Le Duc de Savoie, rejettant dans cette déciſion tout ce qui n'étoit point en ſa faveur, appointa une perſonne pour faire les fonctions de Vidame. Les Genevois refuſerent de l'admettre, tant que le Duc n'auroit pas ſatisfait aux autres articles, & ils fortifierent leur ville de maniere à ne redouter aucune ſurpriſe. En même-tems le Duc leva de ſon côté une armée de dix mille hommes, & fit défendre ſous les peines les plus rigoureuſes de tranſporter de ſes états aucunes proviſions quelconques, ni dans la ville, ni dans le territoire de Genève. Mais ce qui lui donnoit des eſpérances infiniment plus grandes, que tous les avantages qu'il ſe promettoit de ſon armée, étoient les diſputes de Religion qui commençoient à s'élever dans Genève, & qui menaçoient de ruiner entierement l'alliance de ces peuples avec les Cantons confédérés.

Conduite du Duc de Savoie.

Quelques jeunes gens de la ville, ſoit par eſprit de controverſe, ſoit par amour de la vérité, ſemoient dans tous les quartiers de la ville, une infinité de propoſitions qu'ils tâchoient de défendre, ou de réfuter. Mais toutes ces diſputes étoient plutôt contre, qu'en faveur de la Religion établie. Ceux qui feront attention à cet amour invincible de la liberté, ſi fortement imprimé dans l'eſprit des Genevois, & aux quérelles continuelles qu'ils avoient avec leurs Evêques, dont la conduite n'étoit rien moins qu'exemplaire, ne s'étonneront pas de les voir, à l'imitation des Suiſſes, leurs voiſins, éplucher ainſi les abſurdités de leur Religion. Selon le détail que nous en fournit l'hiſtoire de Genève, les eccléſiaſtiques différoient très-peu, ou plutôt ne différoient des laïcs, que par la précipitation ſcandaleuſe avec laquelle ils célébroient l'office Divin; car ils ſervoient dans les armées, & ils portoient l'épée lorſqu'ils n'étoient plus dans leurs égliſes. Un chanoine nommé Wernli, tira l'épée contre un de ces jennes gens adonnés à la diſpute, qui, heureuſement, eut encore le tems de ſe mettre en garde. Cela occaſionna un combat dans lequel pluſieurs perſonnes furent bleſſées. Alors les Syndics publierent un ordre, qui défendoit dorénavant toutes ſortes de diſpute en public, & même toute brochure en faveur de la nouvelle Doctrine. A peine cet ordre étoit-il publié, que les Bernois, extrêmement zélés pour la converſion des habitans de Genève, engagerent Guillaume Farel, l'un des plus habiles du parti réformé, & Antoine Saunier, à ſe rendre dans cette ville, où, quoiqu'ils euſſent tout à redouter de la puiſſance civile, ils prêcherent leur nouvelle doctrine, à laquelle ils firent bien des proſélytes. Le Clergé en prit l'allarme; bien que Farel & ſon compagnon euſſent deux Syndics de leurs amis, ils furent forcés de quitter la ville. Antoine Froment un des diſciples de Farel, vint les remplacer. Celui-ci, jeune homme d'une vivacité & d'un enjouement tout à fait aimables, s'introduiſit dans les maiſons ſous la condition de maître à lire & à écrire. Il inſtruiſoit ſecrétement ſes élèves, leurs parens & leurs amis des principes de la Religion Réformée; mais ce fut parmi le ſexe, qu'il fit les plus grands progrès. Déja ſa miſſion n'étoit plus un ſecret; déja on accouroit pour l'entendre de tous les quartiers de la ville; enfin, ſon auditoire devint ſi

Progrès de la Reforme dans Genève.

Digitized by Google

SECT. II. *Histoire de Genève 1500-1535*

Disputes au sujet de la Religion.

nombreux, que les Magistrats se virent dans la nécessité de lui ordonner de cesser ses fonctions. Un sergent de la ville vint lui signifier cet ordre, dans le tems que ce jeune homme prêchoit. Il donna à l'officier de justice la réponse ordinaire en pareil cas, qu'il valoit mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Le Conseil ayant appris cette réponse, donna ordre de l'arrêter. D'abord le jeune homme fut contraint de se cacher, & ensuite, de quitter la ville. Ces démarches firent beaucoup de bruit dans les Cantons, alliés des Genevois. Les peuples de Fribourg réitérerent leurs menaces de rompre avec eux, s'ils ne mettoient pas des bornes à la nouvelle Doctrine. Les Magistrats de Genève répondirent qu'ils avoient fait tout leur possible, & que dorénavant ils renforceroient encore la puissance ecclésiastique. Il est très-probable que les Magistrats n'agissoient pas de bonne foi, & qu'ils n'accusoient pas la vérité; car la Religion Réformée croissoit de jour en jour, tandis que celle des Catholiques devenoit en horreur, à proportion que les Genevois lisoient l'Ecriture-Sainte. Enfin, dans une de leurs assemblées qui se tint dans un jardin, un nommé Guérin, Bonnetier, s'étant avisé d'administrer les Sacremens, se vit bientôt obligé de déserter de la ville. Il est bon d'observer ici que ces premiers Réformés parmi les Genevois, ne se distinguoient nullement par leur douceur & leur modération. Il arriva bien des disputes entre eux & l'Eglise dominante. On en vint plusieurs fois aux coups de part & d'autre. Les Magistrats continuerent à favoriser les Papistes, bannirent de leur ville P. R. Olivetan, & tous ceux de son parti qui se montroient les plus ardens à prêcher & à troubler le repos public, en taxant la messe d'idolatrie.

Les Bernois offensés.

Les Bernois s'offenserent de ces procédés. Ils menacerent à leur tour les Genevois de rompre avec eux, s'ils ne cessoient de persécuter les Réformés. Ainsi la ville se trouvoit dans la position désavantageuse de mécontenter, ou les peuples de Berne, ou ceux de Fribourg. Cependans les Ecclesiastiques Romains conservoient toujours un grand crédit: ils rejetterent les menaces des Bernois sur le parti Réformé dans Genève, qui, disoient-ils, avoit intercédé auprès de ce Canton. Un jour que le Conseil étoit assemblé, les Catholiques Romains, au nombre de deux cens, vinrent demander justice contre leurs ennemis, qu'ils menaçerent de punir, si les Magistrats refusoient de le faire. A force de belles promesses, on vint à bout, quoi qu'avec beaucoup de peine, d'appaiser ce tumulte; mais quatre jours après, il s'en éleva un autre, dont les suites parurent infiniment plus dangereuses. Un certain Baudichon, avoit assemblé dans sa maison environ deux cens Réformés, tous gens de valeur & de courage, bien armés, & déterminés à ne souffrir aucune insulte des Papistes. Ceux-ci, de leur côté, s'assemblerent en grand nombre dans l'Eglise de S. Pierre. Les deux partis résolus d'en venir à une action sanglante firent de grands préparatifs de part & d'autre. Deux Syndics allerent à S. Pierre, & les deux autres chez Baudichon, pour tâcher d'appaiser cette affaire. Dans ces entrefaites les Catholiques firent sonner la grande cloche, qui étoit le signal pour faire prendre les armes à ceux de leur parti; quelques-uns des pricipaux citoyens furent

Digitized by Google

blessés: on ferma les portes de la ville, on braqua la grande artillerie contre la maison de Baudichon, & plusieurs personnes du Conseil se mirent à la tête des Romains. Alors, comme cela n'arrive que trop ordinairement en pareille circonstance, on vit le pere combattre son fils, l'époux contre son épouse, & tous avec un acharnement indomptable; aussi, l'on ne s'attendoit plus dans Genève qu'à une scene sanglante & affreuse. Les Prêtres croyant leur parti le plus nombreux, portoient la flamme de tous côtés; mais les Syndics, par leurs soins & leurs travaux continuels pour maintenir la paix, engagerent les Réformés à consentir à un arrangement. Les Catholiques Romains, qui s'avançoient déja à l'assaut, rejetterent cette proposition; mais, remarquant que l'ennemi étoit disposé à les recevoir de pied ferme, ils firent halte, & prêterent l'oreille à quelques négocians de Fribourg, qui, se trouvant là par hasard, tâcherent d'engager les deux partis à un pourparler. La prudence des Syndics seconda merveilleusement ces judicieux étrangers. Les deux partis s'envoyerent mutuellement trois ôtages, & le lendemain on publia, par ordre des Syndics, les articles de cet arrangement, ces articles portoient en substance.

Sect. II. *Histoire de* Genève 1500-1535. *Soulevement.*

Accommodement entre les Catholiques & les Reformés.

„ Que toute inimitié cesseroit entre les deux partis, soit par paroles, „ soit par actions; que personne ne se mocqueroit des Sacremens de l'E„ glise; mais qu'il seroit libre à un chacun d'admettre l'opinion qu'il vou„ droit; qu'on ne mangeroit de viande, ni le vendredi, ni le samedi; „ que personne ne prêcheroit sans la permission des Syndics & des Su„ périeurs; qu'on n'inférreroit dans les sermons aucun sentiment, dont „ on ne pût trouver la preuve dans l'Ecriture Sainte". On jura solemnellement d'observer ces articles; Les Syndics reçurent les sermens des Laïcs, & le Grand-Vicaire ceux du Clergé.

Il est aisé de comprendre que cet arrangement accordoit aux Réformés, ou, comme on les nommoit alors, aux *Liseurs d'Evangile*, ce qu'ils avoient desiré le plus ardemment. Les Bernois, charmés d'apprendre ces heureux succès de leur parti, députerent un hérault, pour prier les Syndics de ne pas molester Peste & Baudichon, les deux principaux Chefs des Réformés. Après Pâques, ils envoyerent encore Farel avec un autre Ministre à Genève, pour disputer contre les Prédicateurs Catholiques. Cette démarche occasionna de nouveaux troubles. Les Romains s'assemblerent dans un quartier de la ville appellé Molard: les epées se tirerent, le tocsin sonna, & le Chanoine Wernli, comme champion des Catholiques, parut au milieu d'eux, armé de pied en cap, & faisant briller une épée nue dans ses mains. Chaque parti étoit composé de plus de sept cens hommes. Wernli fut tué, comme il cherchoit à faire retraite, & le Syndic Coquet blessé à la tête, dans le tems qu'il s'efforçoit de séparer les combattans. Enfin, on y réussit avec beaucoup de peine, & l'on empriſonna deux des Sonneurs. Malheureusement Wernli étoit de Fribourg: les habitans de cette ville demanderent satisfaction, non seulement de ceux qui l'avoient tué, mais encore de Coquet, en ce qu'il n'avoit pas appaisé le tumulte. Quelques jours après, arriverent les députés de Berne en qualité de médiateurs. Enfin, on con-

Les Peuples de Fribourg demandent satisfaction.

SECT. II. *Hiſtoire de* Genève 1500-1535.

vint que chaque perſonne auroit la liberté d'aller, ou à la meſſe, ou aux ſermons, ſelon que bon lui ſembleroit. Ce nouvel article qui laiſſoit ſubſiſter en ſon entier l'accord précédent, fut ratifié de part & d'autre.

L'Evêque de retour à Genève.

Pendant tous ces troubles l'Evêque étoit reſté loin de Genève; mais croyant ſa préſence néceſſaire au maintien & au rétabliſſement de ſon autorité dans cette ville, il y revint le 1er. de juin; les Syndics allerent à ſa rencontre à une lieue de la ville. Les premiers ſoins de ce Prélat, furent de relâcher pluſieurs Eccléſiaſtiques détenus dans les priſons. Enſuite il aſſiſta à un Conſeil-Général, qui ſe tint après la meſſe, & auquel ſe trouverent pareillement les députés de Fribourg. Dans ce Conſeil, un Préſident de Franche-Comté harangua les membres en faveur de l'Evêque, & contre les Réformés. Mais on ne tarda pas à reconnoître que la Réforme avoit jetté de trop profondes racines parmi les Genevois, pour qu'il fut aiſé de la détruire. Les parens de Wernli ayant raſſemblé environ cent-vingt hommes à Fribourg, paſſerent le Lac, & s'avancerent juſqu'au Chateau-Gaillard, d'où ils envoyerent demander aux Genevois juſtice de la mort de leur parent. Cette députation fit renaître l'ancienne diſpute entre l'Evêque & les Syndics au ſujet de la juriſdiction des matieres capitales. Les Syndics firent entendre à l'Evêque qu'il n'avoit pas le pouvoir de juger les priſonniers. Ce Prélat croyant qu'il s'efforceroit envain de rétablir ſon autorité, abandonna ſubitement la ville, vers le milieu du mois de juillet, & ſe retira ſur les terres du Duc de Savoie. Dans le même tems, on cita devant le Procureur-Général neuf hommes & une femme, accuſés d'avoir aſſaſſiné Wernli. Ils furent abſous: le procureur propoſa alors d'en appeller; mais les Syndics lui firent entendre que ne reconnoiſſant point de Supérieur au monde, ils ne pouvoient conſentir à ſon appel. Néanmoins, pour témoigner qu'ils étoient diſpoſés à faire juſtice, ils firent exécuter publiquement un certain Thoberet, convaincu d'avoir tué Wernli. Cet exemple de juſtice ne fut pas capable de ſatisfaire les parens du Chanoine; ils attaquerent les Genevois Réformés par-tout où ils les trouverent, & ces ſortes de combats devinrent ſouvent ſanglans.

Demande des Bernois.

Froment ſe trouvoit alors de retour à Genève, où il avoit amené avec lui un autre Réformé, nommé Camus. Furbity, Docteur de Sorbonne, ſe rendit à l'Egliſe de S. Pierre, comme champion des Papiſtes. Froment & Camus, par un zele indiſcret troublerent la tranquillité publique, en contrediſant publiquement Furbity dans l'Egliſe. Camus fut banni, & Froment mis aux arrêts. Ce traitement des deux Miniſtres mécontenta les Bernois, qui, Luthériens de Religion, n'avoient que très-peu de proſélites parmi les Genevois. Il eſt probable auſſi que les Syndics n'approuverent, ni l'indiſcrétion des Miniſtres réformés, ni le zele outré des Bernois à vouloir les preſſer ſur leur Religion. D'un autre côté, ceux-ci choqués de la lenteur des Syndics, & pour les aiguillonner davantage, ils reclamerent les arrérages qui leur étoient dûs depuis la derniere guerre. Ils demanderent auſſi qu'on infligea une peine à Furbity, pour avoir prêché une doctrine erronée & blaſphématoire, & ſe plaignirent amerement du traitement qu'on avoit fait ſubir à Fro-

Digitized by Google

ment & à ſon compagnon. Lorſque les députés de Berne entrerent dans Genève, les Genevois les prirent pour autant de Miniſtres Luthériens, & les Papiſtes, tant laïcs qu'eccléſiaſtiques, coururent aux armes. On reconnut bientôt l'erreur, & tout rentra dans la tranquillité. Pour ſatisfaire les députés qui demanderent au Conſeil la punition de Furbily, on voulut engager le Grand-Vicaire à faire empriſonner lui même cet eccléſiaſtique; ce qu'il refuſa. Bientôt après, on vit arriver un héraut de Fribourg. Il ſe plaignit de ce qu'on ſouffroit que Farel, qui étoit revenu à Genève, prêcha publiquement. Il menaça de nouveau les Genevois de rompre l'alliance entr'eux & ſes concitoyens. Le parti Savoyard & celui de l'Evêque, prévirent bien qu'il ſeroit impoſſible aux Syndics de conſerver tout à la fois l'amitié des peuples de Berne & de Fribourg. Cela excita le Grand-Vicaire à faire publier, le 1 de janvier 1534, dans toutes les paroiſſes de la ville, un mandement, par lequel il étoit défendu à toute perſonne de prêcher, ſoit en public, ſoit en particulier, ſans la permiſſion expreſſe de l'Evêque, ou de ſon Grand-Vicaire. Il étoit ordonné encore à tous les habitans, ſous peine d'excommunication, de brûler leurs Bibles françoiſes & allemandes.

Sect. II. *Hiſtoire de Genève* 1500-1535.

Trois jours après, arriverent encore des députés de Berne & de Fribourg, demandant toujours les mêmes choſes. Ceux de Berne furent les plus opiniâtres dans leurs reclamations. Ils exigerent qu'on leur payât les arrérages qui leur étoient dûs, & inſiſterent ſur la punition de Furbity, pour avoir déclamé contre leur Religion. Les Genevois promirent de payer exactement tout ce qui leur étoit légitimement dû; mais ils s'excuſerent de punir Furbity, parce qu'il étoit eccléſiaſtique, & par conſéquent ſoumis à l'autorité de l'Evêque ſeul. Alors les députés, dans un accès de rage, jetterent ſur la table les lettres d'aſſociation, mais ils les reprirent, ſitôt qu'on eût ordonné à Furbity de paroître à l'hôtel de ville. Dès cet inſtant, les disputes, entre les Cours Civiles & Eccléſiaſtiques, ſe renouvellerent. Les Magiſtrats avoient déclaré, il eſt vrai, qu'ils ne pouvoient aller contre les droits de l'Evêque, en ſommant Furbity de paroître devant eux; mais cela n'empêcha pas que l'Evêque n'envoyât des ordres exprès, pour que l'affaire fût rapportée devant ſon tribunal. Les Bernois, de leur côté, déclaroient hautement que les Syndics ſeuls étoient en droit de juger ce procès; & ils finirent par exiger qu'on permit à un de leurs Miniſtres de prêcher dans Genève.

Les Bernois inſiſtent.

On voit par là combien la ſituation des Magiſtrats étoit épineuſe. Ils avoient bien des ménagemens à prendre, & ils ſe trouvoient dans l'indiſpenſable néceſſité de maintenir leur liaiſon avec deux peuples totalement oppoſés; mais la découverte d'une conſpiration contre leur liberté les eut bientôt déterminé à prendre leur parti. Parmi les autres actes de cruauté qui s'exercerent entre les partiſans des deux Religions, un nommé Peunet, Papiſte, aſſaſſina Porral, qui étoit Proteſtant. Le premier, accompagné de Portery, Secrétaire de l'Evêque, ſe refugia dans le clocher de l'Egliſe de S. Pierre, avec l'intention de ſonner le toſſin pen-

Conſpiration découverte.

Digitized by Google

SECT. II. *Hiſtoire de Genève 1500-1535*

dant la nuit, & de répandre auſſi l'allarme parmi ceux de ſon parti. Les Syndics informés du lieu de leur retraite, ſe rendirent à l'Egliſe, les firent priſonniers l'un & l'autre, & le lendemain Peunet eut la tête tranchée. On alla faire la viſite dans la maiſon de Portery: on trouva dans ſon cabinet beaucoup de commiſſions en blanc, & pluſieurs autres papiers ſcellés des armes du Duc de Savoie - mais entr'autres, un ordre pour nommer un Gouverneur dans la ville, qui devoit agir en matieres civiles, comme Lieutenant de l'Evêque, & commencer ſes fonctions en puniſſant ſéverement les Réformés. On trouva auſſi des papiers non moins importans, ſignés de la propre main de l'Evêque. En un mot, on découvrit un projet formel de ſoumettre Genève à la Maiſon de Savoie & à l'Evêque.

Ses conſéquences.

Les preuves authentiques de cette conſpiration furent lues le 10 de février, dans un Conſeil-Général, aſſemblé pour l'élection des Syndics. Elles produiſirent de grands effets. Les députés de Berne ne ceſſerent d'exciter les Genevois contre le parti Savoyard, promettant au nom de leurs principaux de maintenir leur alliance. On réſolut de faire le procès de Portery; ſes parens montrerent un pardon de l'Evêque, qui, ſelon eux, devoit ſuſpendre toutes les procédures. Les Syndics le recuſerent; enfin, Portery ayant été convaincu de meurtre, de trahiſon & de ſédition, ſubit la peine portée par ſa ſentence. Cette exécution augmenta les diviſions inteſtines dans Genève; mais les Magiſtrats, après la découverte de cette conſpiration, ſe rangerent ouvertement du côté des Réformés. On porta devant le Grand-Conſeil l'expédient ridicule d'une diſpute entre Furbity & les Miniſtres Réformés, Furbity fut condamné à faire une rétractation publique dans l'Egliſe de S. Pierre. En conſéquence il ſe rendit au pupitre, & là, on lui mit entre les mains la forme de cette retractation; mais au lieu de la lire, il ſe mit à haranguer l'auditoire en faveur de la Religion Catholique. Sur cela, il fut arraché du pupitre & conduit dans une étroite priſon. Ce n'étoit pas ſeulement contre Furbity, que les Bernois porterent leurs plaintes; ils accuſerent encore le Curé de Rive, l'une des paroiſſes de la ville, de prêcher une Doctrine contraire a celle de l'Ecriture-Sainte; & ils en donnerent des extraits par écrit. Les Syndics répondirent qu'on défendroit aux Prédicateurs d'avancer à l'avenir de ſemblables propoſitions. Non contens de cela, les Bernois demanderent encore le rappel d'un de leurs miniſtres qui avoit été banni de Genève; mais les Syndics & le Conſeil repliquerent qu'il n'étoit pas en leur pouvoir de révoquer ſa ſentence d'exil. Enfin les députés ſupplierent qu'on leur accorda dans Genève une Chapelle, avec un Chapelain pour y faire l'office, ce qu'ils obtinrent.

Progrès de la Reforme.

Pendant cet intervalle les Réformés avoient pris ſecretement la réſolution d'eſſayer leurs forces contre les Catholiques Romains, & de ſe mettre en poſſeſſion de l'Egliſe de Rive. A cet effet, un Miniſtre Réformé ſe mit en devoir de contredire publiquement un Prêtre, qui y prêchoit le premier Dimanche de Carême. Le premier Mars, Baudichon & Amy Perron, avec d'autres vertueux Réformés, obligerent Furé à monter en Chaire dès que le Prédicateur eût fini ſon ſermon, &

de

de le réfuter en plein auditoire. Ce jour fut le premier, où les Réformés célébrerent l'office Divin à Genève, dans un endroit public. Après cela ils reſterent paiſibles poſſeſſeurs de cette Egliſe, dans laquelle, non ſeulement ils prêchoient, mais baptiſoient, marioient, & adminiſtroient les Sacremens. Quelques-uns des Conſeillers & nouveaux députés de Fribourg, ſe plaignirent amèrement de ces procédés, comme étant une violation manifeſte du dernier traité de paix; les Magiſtrats en rejetterent toute la faute ſur les Bernois, qu'ils ne pouvoient, diſoient-ils, déſobliger, dans une circonſtance auſſi critique pour leur liberté; & ils exhorterent les Fribourgeois à prendre leur défenſe contre l'Evêque. Ceux-ci loin de ſe rendre à leur invitation, renoncerent publiquement à l'alliance, en caſſant les ſceaux du traité. Ainſi finit une alliance, formée ſur les plus nobles principes. L'amour de la liberté l'enfanta, & des diſputes fantaſques & puériles de Religion la détruiſirent.

Un jour de Pentecôte, quelques perſonnes inconnues abattirent la tête des ſtatues qui étoient ſur le portail de l'Egliſe, & Bernard, Prêtre de la Cathédrale fit abjuration du Papiſme entre les mains de Pierre Viret, qui le maria avec la ſœur d'Amy Perron. En un mot, le parti des Réformés ſe fortifioit conſidérablement tous les jours. Ce qu'il y eut de plus extraordinaire dans tout cela, c'eſt que la puiſſance & les droits des Eccléſiaſtiques & de l'Evêque, ne le cédant en rien à la puiſſance temporelle, on ne chercha point les moyens d'arrêter ſes progrès; au contraire, on ne dût toutes ces révolutions qu'à l'ignorance, à l'emportement, à l'impudence & à l'orgueil de ce même Clergé. Quoiqu'il en ſoit, les diviſions, ſoit publiques, ſoit particulieres, n'en devinrent que plus terribles, quand les deux partis ſe virent à peu près de même force, & que l'Evêque voulut recouvrer ſon ancienne autorité. Ce prélat fut ſoutenu par le Duc & la nobleſſe de Savoie, qui lui envoyerent un corps conſidérable de troupes, pour l'aider à entrer dans Genève. Les Catholiques dans la ville devoient lui en ouvrir les portes, tandis qu'on tourneroit en ſecret contre les Réformés les canons braqués pour la défenſe des murs. Il y avoit alors parmi les Syndics, trois Proteſtans: leur vigilance découvrit toute cette conſpiration. Sur les neuf heures du ſoir, la veille qu'on devoit mettre ce projet à exécution, ils fermerent les portes de la ville, & ordonnerent aux habitans de prendre les armes. Néanmoins ils donnerent le ſignal dont les Catholiques de la ville étoient convenus avec l'Evêque. Les troupes avancées, trouverent les portes fermées, & n'entendant aucun bruit, au dedans, jugerent que le complot avoit été découvert, & s'en revinrent trouver l'Evêque à Lebuyret, à deux milles de Genève. Tel fut le ſuccès de cette conſpiration. Les Genevois n'en reſſentirent aucun dommage, ſi ce n'eſt que les Savoyards ſaccagerent & pillerent quelques maiſons ouvertes, & firent Pierre Vandel priſonnier; mais ils le rendirent peu de tems après par échange. Quant à l'Evêque; il ſe retira de nouveau en Franche-Comté; & croyant qu'il étoit mal ſervi dans Genève, il en rappella ſes officiers, & vint établir ſon ſiege dans

Digitized by Google

Sect. II. *Histoire de Genève 1500-1535.*

la petite ville de Gex; mais les Magistrats de Genève refuserent de lui envoyer les sceaux de l'Evêché, lorsqu'il les demanda.

Assemblée à Baden.

Sur ces entrefaites, les Cantons Suisses tinrent leur Assemblée-Générale à Baden, où les Genevois porterent leurs plaintes. Les Bernois envoyerent dans ce même tems des députés au Duc de Savoie, qui affectoit d'être toujours leur allié fidele, pour le prier de ne pas favoriser les ennemis de Genève. La réponse du Duc ne fut pas bien satisfaisante. Il se plaignit à son tour des traitemens indignes qu'il avoit reçu autrefois des Genevois, & sur-tout de l'injure qu'ils venoient de lui faire, en abattant son autel dans l'Eglise de Rive. Non seulement il demanda la réhabilitation de l'Evêque dans cette ville, mais encore celle de son Vidame. Les Genevois, pour toute réponse, le renvoyerent aux traités de S. Julien & de Payerne, & refuserent absolument de rétablir l'Evêque. On tint encore à ce sujet plusieurs autres conférences, qui ne décideront rien de part ni d'autre. Vers ce tems, les Genevois eurent l'honneur de recevoir une lettre du Roi de France, par laquelle ce Prince leur mandoit, qu'il avoit fait relâcher deux de leurs compatriotes, Baudichon & Coligny, détenus pour cause de Religion, dans les prisons de Lyon, & qu'en conséquence, ils eussent à mettre en liberté Furbity, qui étoit son sujet. Le croira-t-on? Cette puissante intercession ne put pas seule déterminer les Genevois: ils demanderent au Canton de Berne la permission d'adhérer à cette requête du Roi. Furbity en conséquence fut échangé contre le Ministre Saunier.

A. D. 1536.

Les démarches imprudentes du Roi de France, qui persécutoit les Protestans dans son Royaume, tandis qu'il les favorisoit dans l'Empire, hâterent merveilleusement les progrès de la Reforme dans Genève. La ville étoit remplie de François refugiés, la plûpart gens de mérite, & beaucoup supérieurs en science aux Papistes qu'on pouvoit leur opposer. Chaque jour on voyoit de nouveaux convertis, abjurer les erreurs de l'Eglise Romaine. Plusieurs Ecclésiastiques mêmes en donnerent l'exemple à ceux qu'ils dirigeoient. Durant tous ces troubles les Syndics eurent soin de ne sortir jamais qu'accompagnés d'un capitaine & d'un hérault de Berne, afin de donner par là plus de poids à leur parti. Le 4 Avril, on se saisit d'une femme native de Bresse, qui, sous prétexte de vouloir embrasser la Religion Reformée, s'étoit rendue à Genève. Accusée & convaincue d'avoir tenté d'empoisonner trois ministres, on la fit expirer dans les supplices. Viret fut le seul qui eut goûté du poison de cette malheureuse, & il faillit en mourir. Cette femme ayant accusé un Chanoine d'être son complice, les Syndics le firent traîner en prison.

Empoisonneuse découverte & punie.

Tentative infructueuse des Genevois.

Le 1 de Mai les Genevois voulurent surprendre la ville de Peney, dont l'Evêque étoit en possession, mais qu'ils regardoient comme appartenante à leur jurisdiction. Ils se virent frustrés dans leur attente, quoiqu'ils se fussent mis en campagne avec cinq cens hommes & sept pieces d'artillerie. Après avoir laissé deux ou trois de leur soldats sur la place, ils revinrent à Genève. Cette tentative, qu'il est difficile de justi-

Digitized by Google

ſier, occaſionné des hoſtilités entre les peuples de Peney & ceux de Genève. C'eſt pour cela, & pour d'autres raiſons, que ceux-ci s'empreſſerent d'augmenter & d'améliorer leurs fortifications. L'Evêque tenoit toujours ſa Cour à Gex. Ce prélat eut bien-tôt la mortification de voir ceſſer toute ſon autorité dans Genève. D'un autre côté les Syndics prenoient à tâche de ne rien faire qui ne fut évidemment conforme à la raiſon & à la Ste. Ecriture. Jacques Bernard, Gardien du Couvent des freres gris de Rive, & ſon frere, Religieux du même Couvent, avoient abjuré la Religion catholique l'année précedente. Ils diſputerent tous les deux dans le Couvent de Rive, contre Caroli, Docteur de Sorbonne, & contre un Dominicain, nommé Chapuiſy, défenſeurs zélés du papiſme. L'Evêque défendit ſtrictement à ſon clergé, & le Duc de Savoie à ſes ſujets d'aſſiſter à ces diſputes; mais les Syndics appuyerent fortement ces conférences, en ordonnant à quatre Secrétaires d'y être toujours préſens, & de prendre acte de ce qui s'y paſſeroit, dans le deſſein de le rendre enſuite public. Le 22 juillet, Farel, à la tête de pluſieurs de ſes diſciples, chaſſa les Eccléſiaſtiques romains de leur auditoire de l'Egliſe de la Magdelaine, dont il ſe mit en poſſeſſion. Six jours après, il prêcha dans celle de S. Gervais, environné d'une garde de cinquante hommes, que les Syndics lui avoient donnée pour empêcher qu'on ne le troublât. Le 5 d'Août, il prêcha à St. Dominique; & enfin, le huit du même mois, dans l'Egliſe de St. Pierre, au ſon de la groſſe cloche.

L'eſprit de réforme plongea les Genevois dans des excès abominables; ils s'abandonnerent à une fureur aveugle, dont malheureuſement d'autres peuples ne nous ont donné que trop d'exemples. A peine ſe virent-ils en poſſeſſion des égliſes, qu'ils en arracherent les reliques & les images. Leur acharnement ſe porta juſqu'à démolir une ſtatue de Charlemagne, qui étoit ſur le portail de la grande égliſe; action, dont les amateurs de l'antiquité & les ſavans, déplorent encore aujourd'hui les ſuites. Les jours ſuivans, Baudichon, Vandel, & Amy Perron, qui avoient été nommés Capitaines de la garniſon, ſe rendirent, à la tête de leurs ſoldats, aux Egliſes de St. Gervais & St. Dominique. Là, tranſportés d'un zele fanatique, ils décrocherent & mirent en pieces un magnifique tableau qui avoit coûté ſix cens ducats. Ils euſſent commis le même déſordre dans la ſuperbe Chapelle de René de Savoie, ſi les Syndics n'euſſent interpoſé leur autorité. Le lendemain, Farel prêcha devant le Grand-Conſeil; & le 22 d'Août, fut le jour où les réformés porterent le plus terrible coup à la Religion romaine. Les Syndics rendirent une ordonnance en faveur du proteſtantiſme, & au détriment de l'Egliſe catholique. L'hiſtoire ne dit pas que cette fameuſe révolution ait occaſionné d'autres troubles que ceux dont nous avons fait mention. Les Magiſtrats de Genève permirent aux religieuſes de Ste Claire, de reſter, ſi elles le jugeoient à propos, dans leur couvent, mais voyant qu'on ne vouloit point leur accorder d'y faire célébrer la meſſe, elles démanderent à paſſer en Savoie. Les

Digitized by Google

SECT. II. *Hiſtoire de* Genève 1500-1535

Syndics ſe chargerent eux-mêmes de les y conduire, & le Duc leur fit bâtir un autre monaſtere à Annecy (1).

La Religion Romaine eſt bannie de Genève.

Dans le tems de cette révolution, les troupes régulieres de Genève ne ſe montoient gueres qu'à quatre cens volontaires, commandés par Baudichon, ſucceſſeur du Syndic Philippe. La médiocrité de ces forces obligea les Genevois à réclamer l'aſſiſtance du Canton de Berne. Ils y envoyerent un de leurs compatriotes, nommé Claude de Savoie; mais les Bernois, pour lors en bonne intelligence avec le Duc de Savoie, s'offrirent ſimplement d'être médiateurs entre eux & ce Prince, & refuſerent les ſecours qu'on leur demandoit. Claude ſe rendit à Neufchatel, où ayant levé quelques troupes, il prit le chemin de Genève. Comme ils traverſoient le territoire de Berne, les députés de ce Canton les obligerent de ſe ſéparer. Le Duc de Savoie fit arrêter en même tems trois députés Genevois, qu'on conduiſit ſur le champ au château Chilon.

SECT. III. *Hiſtoire de* Genève 1535-1603

SECTION III.

Progrès de la Reforme dans Genève. Guerres avec le Duc de Savoie. Arrivée de Calvin dans cette ville. Son hiſtoire & celle de Servet qu'il fait condamner au feu. Travaux & mort de Calvin. Heureux ſuccès des Genevois contre leurs ennemis. Beze paroît au milieu d'eux. Continuation de l'Hiſtoire de Genève, juſqu'en 1603.

1536. *Embarras des Genevois lors de la Reforme.*

DE tous les peuples qui ont vécu ſous un gouvernement républicain, ou monarchique, il n'en eſt peut être aucun dont la ſituation ait été auſſi précaire que ne le fut celle des Genevois, lorſqu'ils entreprirent de réformer la Religion. Non-ſeulement ils avoient à combattre les erreurs du papiſme, mais ce qui eſt encore bien plus conſidérable, ils avoient à ſecouer le joug de leurs Evêques & celui des Ducs de Savoie. Après l'expulſion des Savoyards, il ne leur reſtoit, ni commerce, ni manufactures. Parmi le peu d'argent qu'ils poſſédoient encore dans leur ville, il ſe trouva tout au plus deux ou trois pieces de monnoie, frappées au coin de la République, pour ſervir de modele à un nouveau monnoyage. Ils étoient environnés de toutes parts d'ennemis puiſſans qui ne manquoient pas de motifs pour les haïr. Tout ce que l'eſprit de vengeance, tout ce que l'ambition & le fanatiſme des prêtres

(1) Ces Religieuſes étoient au nombre de neuf, parmi leſquelles il y en eût une qui embraſſa la Religion proteſtante. La plûpart étoient renfermées depuis plus de trente ans dans leur cloître. Elles mirent une journée entiere à aller de Genève à St. Julien, qui n'en eſt éloigné que d'une lieue. Il ſeroit difficile de bien rendre leur ſurpriſe, & l'étonnement de ces bonnes clariſſes, lorſqu'elles ſe trouverent au milieu des champs. Elles prenoient les moutons pour des ours, & les bœufs pour des lions. Avant leur départ, Farel les exhorta avec beaucoup de zele, mais ſans fruit, à ſe marier. Une de ces religieuſes, nommée ſœur Juſſie, a donné la relation de leur voyage, dans un petit traité intitulé: *Les commencemens de l'Herèſie dans Genève.* Cet ouvrage eſt écrit avec une ſimplicité inimitable.

Digitized by Google

peuvent inſpirer, ſe réuniſſoit contre les malheureux Genevois. Deſtitués de toutes ſortes de proviſions, n'ayant que le peu qui leur avoit été envoyé de Berne, ils ſembloient abandonnés du monde entier. Les habitans du pays de Gex, leur avoient même intercepté quelques petits renforts que Claude de Savoie, vouloit introduire dans la ville. Les Savoyards s'étoient rendu maîtres de Peney, où ils commettoient les plus cruelles vexations, accuſant les peuples de trahiſon, & les traînant, comme des ſcélérats, dans les priſons de Gex. Néanmoins dans cette ſituation malheureuſe, les Genevois ne poſſédant rien en propre, que leur ville, dans laquelle ils étoient contraints de ſe tenir enfermés, ne penſerent jamais à terminer leur malheur, en ſe ſoumettant à leurs premiers Tyrans, ſoit temporels, ſoit ſpirituels.

Le Duc de Savoie les opprime.

Enfin, un accident imprévu vint les retirer tout à coup de cet état d'accablement & de miſere. Comme ils n'avoient pas de manufactures, comme ils ne poſſédoient que très-peu de terres propres à l'agriculture, les perſonnes du commun étoient obligées d'aller chercher en *France* leur nourriture. On les employoit, ſur-tout à Lyon, aux travaux d'induſtrie, principalement en qualité d'imprimeurs & de compoſiteurs. Ces pauvres ouvriers ne purent apprendre le malheur de leur pays, ſans en reſſentir la plus vive amertume. Ils s'aſſemblent au nombre d'environ ſix cens, prennent les armes & volent au ſecours de leur patrie, ayant à leur tête un imprimeur, nommé Roboan, & François de Montbel, ſieur de Veray. Trouvant que les Savoyards s'étoient emparés de tous les paſſages juſqu'à Salleneuve, ils forcent leur chemin par St. Claude. Montbel entreprend d'aller informer les Genevois de leur approche, & de les prier de favoriſer l'entrée des troupes dans la ville, en faiſant une ſortie ſur les ennemis. Ce deſſein faillit lui couter la vie; car les Genevois le voyant ſeul & le prenant pour un eſpion, firent feu ſur lui, dès qu'il s'approcha des portes de Genève. Enfin, ayant trouvé moyen de leur faire entendre le motif qui l'amenoit, les Genevois ſortirent avec toutes leurs forces, & en faiſant des décharges de toute l'artillerie. Mais les deux partis étoient ſi peu verſés dans l'art militaire, que s'embarraſſant les uns les autres ſur la route, une partie des troupes auxiliaires tomba entre les mains des Savoyards, & l'autre eut beaucoup de peine à ſe jetter dans Genève.

Les affaires changent en leur faveur.

Ce renfort, quoique très-foible, ranima les Genevois, & donna un tour favorable à leurs affaires. Etant plus en état de faire des ſorties, ils ſe procurerent par-là même des proviſions. A la vérité, ils ſe voyoient reſſerrés plutôt qu'aſſiégés dans leur ville; mais ils n'en étoient pas moins menacés de toutes les horreurs d'un ſiege. En ce moment, la fortune des armes changea, & ils ſe trouverent tout à coup plus au large. Les ennemis s'étoient emparés du couvent de notre-dame de miſéricorde; mais, obligés de l'abandonner, les Genevois le raſerent juſqu'aux fondemens. Le 16 Janvier, les Savoyards ayant entrepris d'eſcalader Genève, du côté de St. Gervais & St. Victor, furent repouſſés avec une perte conſidérable. Ces petits ſuccès, joints aux appréhenſions d'une famine, ranimerent le courage des habitans. Les

SECT. III. *Histoire de Genève* 1535-1603

Bernois indignés de ce que les Savoyards avoient osé tenter l'assaut de la ville, déclarerent la guerre au Duc, en lui renvoyant les articles de leur traité, & en le menaçant d'envoyer un renfort considérable aux Genevois. Cette déclaration fut cause que le Duc fit encore mieux garder les environs de Genève, afin de couper toute ressource aux habitans. Les Genevois, loin de s'en épouvanter, résolurent de tomber sur les quartiers ennemis; en conséquence, ils firent une sortie victorieuse, commandés par le brave de Veray, surprirent un corps de six cens hommes de cavalerie & d'infanterie, le mirent en pieces, & ceux qui échapperent à la mort, furent emmenés prisonniers. Les Genevois ne perdirent, dans cette expédition, que trois ou quatre des leurs. Ces peuples se voyant frustrés du secours des Bernois, & ne se confiant plus qu'à leur propre valeur, firent équiper une barque & autant de bateaux qu'il en falloit pour transporter huit cens hommes. Après avoir traversé le lac ils allerent répandre l'allarme sur les terres du Duc, saccagerent Gentoux & Versoix, même au son des cloches. Veray, qui commandoit cette troupe, marcha le lendemain contre le village de Sacconez, dont il se rendit maître. Les Savoyards avoient abandonné ce poste, en apprenant que les troupes auxiliaires de Berne étoient en marche. Dans les châteaux de Gentoux & de Versoix, Veray trouva une grande quantité de provisions, qu'il fit aussi-tôt transporter à Genève, où la disette commençoit à se faire sentir, les habitans étoient occupés en ce moment à détruire les fortifications de Peney, qui leur devenoit d'autant plus à charge, qu'ils n'avoient pas de garnison à y mettre.

Ils sont secourus par les Bernois.

Vers la fin du mois de Janvier, les Bernois, envoyés au secours de Genève, s'avancerent jusqu'à Nyon, après avoir saccagé toute cette partie du pays de Vaud, qui se trouvoit sur leur route. Charles III régnoit alors sur la Savoie. Ses sujets ne le servant qu'avec indifférence, il fut obligé de prendre à sa solde des mercenaires étrangers, qui commirent autant de ravages dans ses états que les ennemis eux-mêmes. De cette maniere, les peuples du Pays de Vaud & ceux du Chablais, envisagerent les Bernois, plutôt comme leurs protecteurs, que comme leurs oppresseurs. La ville & le château de Gex, de même que Tonon, ville située de l'autre côté du lac, se rendirent aux Bernois. On somma les châteaux de Jussi & Gaillard de suivre cet exemple, & les Genevois y firent entrer leurs troupes auxiliaires de Berne & de Neufchatel, qui montant tout au plus à sept cens hommes, arriverent à Genève. Dans un Conseil de guerre qui se tint dans la ville, on résolut d'aller attaquer le fort l'Ecluse. Cette entreprise réussit à merveille. Le château fut enlevé d'assaut, & la garnison consistant en cinq cens hommes, envoyée prisonniere de guerre à Gex. Les Genevois, revenant de cette expédition chargés de butin & de vivres, s'abandonnerent à tous les transports de joie; mais elle fut interrompue par l'avarice & l'insolence des troupes auxiliaires de Berne, qui demanderent, pour les dédommager des frais de la guerre, les revenus du Vidamat & de l'Evêché. Les Magistrats eurent beau leur représenter qu'ils alloient ternir l'éclat d'un secours aussi généreux, en voulant les opprimer tout

Digitized by Google

auſſi cruellement que les perſonnes dont ils étoient venu les délivrer; ils s'obſtinerent encore quelque tems; mais enfin, cette demande fut aſſoupie. La rupture des Bernois avec le Duc de Savoie, procura de grands avantages aux premiers. Elle leur fournit l'occaſion de ſe rendre maîtres de Lauſanne & d'Yverdon. Secondés des Genevois, ils s'empererent auſſi du château Chilon, d'où ils retirerent Bonnivard, qui, depuis pluſieurs années étoit renfermé dans un dongeon de ce château.

François I, Roi de France, maître en ce tems d'une grande partie de la Savoie, de Breſſe, & du Piemont, pria les Bernois de terminer leurs conquêtes dans le pays de Vaud & dans le Chablais. D'un autre côté, les Fribourgeois, quoi qu'en paix avec le Duc, profiterent de cette circonſtance pour ſe mettre en poſſeſſion du pays de Romant, de crainte, diſoient-ils, qu'il ne tombât entre les mains des Bernois. Ainſi, le pauvre Duc ſe voyoit enlever de tous côtés quelque portion de ſes états. Au commencement du mois de Mai de la même année, les Genevois mirent garniſon dans Juſſy, Thy, Peney, & Seligny; mais ils démolirent le château-Gaillard.

Nouvelle alliance.

Pendant tout ce tems, les Bernois ne perdirent pas de vue leurs prétentions ſur Genève. Se voyant au point favorable, pour terminer cette affaire, ils engagerent les Genevois à conſentir à un arrangement. Pour cela, il ſe tint des conférences à Berne, où l'on ſtipula, „ que l'allian„ ce entre les deux états ſubſiſteroit encore durant l'eſpace de vingt„ cinq ans; que les Genevois s'obligeroient à payer aux Bernois la „ ſomme de dix mille couronnes dans l'eſpace de ſix mois; que ceux„ ci ſeroient admis dans Genève, autant de fois qu'ils le jugeroient à „ propos; qu'on leur céderoit la ſeigneurie de château-Gaillard, l'a„ baye de Bellerive, & le château Cholex". Les Genevois acquieſcerent à ces propoſitions, d'autant plus volontiers, qu'elles les laiſſoient maîtres des revenus du Vidamat, de l'Evêché, & de la riche Abbaye de St. Victor.

Affaires de Religion. Farel.

Farel, toujours enthouſiaſte de ſa religion, n'omettoit rien pour en accélérer la propagation. Cet aſcendant qu'il avoit pris ſur le peuple, ne contribua pas peu au progrès de la nouvelle doctrine. Les Syndics parurent même s'en inquietter. On continuoit toujours en France à perſécuter les proteſtans. Le fameux Jean Calvin, & Antoine ſon frere, obligés d'abandonner ce Royaume, vinrent ſe refugier dans Genève, après s'être arrêtés quelque tems à Baſle & à Straſbourg. Calvin, partiſan zélé pour la reforme, joignoit à ce titre une érudition bien ſupérieure à celle de Farel, qui eut beaucoup de peine à lui perſuader de reſter dans Genève. Ces deux hommes unirent leurs travaux, & la Religion proteſtante, que les diviſions & l'imprudence de ſes Sectateurs avoit preſque ruinée, reprit bien-tôt une nouvelle force, & un plus grand accroiſſement encore. Les Bernois de leur côté, entierement adonnés à l'eſprit de diſpute; pouſſant l'entêtement, même ſur les matieres les moins importantes, juſqu'au ridicule, affecterent une ſorte de ſupériorité ſur les Genevois, ils vouloient les

Digitized by Google

Sect. III. *Hiſtoire de Genève 1535-1603*

obliger à ſuivre leur ſentiment ſur une infinité de bagatelles, qu'ils regardoient comme étant néceſſaires au ſalut. En 1537, Farel, diſputa contre un Anabatiſte, qui vouloit introduire ſa doctrine dans Genève. On ne ſait pas qui des deux l'emporta; mais Farel obtint des Magiſtrats, que ce nouveau Docteur ſeroit banni de la ville, lui & tous ſes ſectateurs. Ces malheureux ſe retirerent en Suiſſe, où les Bernois en mirent quelques-uns à mort. Au mois de Mars, Caroline, célebre champion de l'Egliſe romaine, s'étant rendu à Genève, & s'étant aviſé de diſputer auſſi contre Farel, ſubit le même ſort que l'Anabâtiſte. Alors Farel ſe croyant en droit de décider ſur tous les points de la Religion, perſuada aux Magiſtrats de ne pas communiquer avec les Bernois, quant à l'article du pain ſans levain dans le ſacrement, & de ne pas permettre que les femmes allaſſent ſe marier les cheveux épars. Cette démarche refroidit l'amitié entre les deux états; & Calvin s'étant joint à Farel, pour rejetter la conſubſtantiation, les Bernois & les Genevois furent ſur le point de rompre entiérement enſemble.

Les Miniſtres Proteſtans ſont bannis de Genève.

Il n'eſt point étonnant que les Magiſtrats de Genève, aient eû de fortes préventions contre des hommes, qui pouvoient ainſi endommager la paix & la liberté d'un état, par rapport à quelques opinions puériles & ridicules. Le parti des catholiques ne ceſſoit de leur repréſenter, & même d'exagérer ces abſurdités. Enfin, les Magiſtrats, qui, dit-on, étoient papiſtes au fond de l'âme, citerent à leur tribunal, comme principaux boucliers du proteſtantiſme, Calvin, Farel & un nommé Couvant, ce dernier étoit aveugle. Ces trois miniſtres obéirent aux ordres des Magiſtrats, & s'offrirent à défendre leur profeſſion de foi. Mais ils avoient à faire à trop forte partie, s'étant mis à dos, non-ſeulement les catholiques, mais encore les Bernois. Sur le refus qu'ils firent de ſe conformer aux maximes de ces derniers, les Syndics leur ordonnerent de quitter la ville ſous trois jours. Calvin ſe retira à Bâle, & de-là à Strasbourg, & Farel à Neufchatel. La correſpondance étroite qu'ils entretinrent l'un & l'autre avec leurs partiſans dans Genève, fit aiſément conjecturer dès lors, que leur exil ne ſeroit pas de longue durée. A peine étoient-ils ſortis de la ville, qu'on ſe mit à perſécuter les autres miniſtres proteſtans. Les uns condeſcendirent par prudence, à la diſcipline des Bernois ſur quelques matieres indifférentes; mais les autres, particuliérement Saunier & Mathurin Cordier, s'obſtinant à ne vouloir pas adminiſtrer la communion avec des oublies, comme les catholiques, furent chaſſés de la ville.

1539. *Ils ſervent leur Patrie dans leur exil.*

Dans le cours de l'année 1539, la liberté, de même que la religion des Genevois, fut dans une ſituation incertaine; & ſi la République ſe vit enfin dans un état d'indépendance, elle en fut redevable au zele des miniſtres exilés & de leurs partiſans. Les Bernois vouloient faire la loi; les catholiques romains tâchoient de tourner toutes les diſputes à leur avantage; mais les Magiſtrats, ſans s'embarraſſer de toutes ces quérelles de Religion, rendirent un décrêt, par lequel, quiconque oſeroit propoſer un changement dans l'adminiſtration, ſeroit ſur le champ mis à mort. L'événement atteſta combien cette précaution étoit néceſſai-

Digitized by Google

faire. On vit presqu'auſſi-tôt ſe former une troupe de factieux, qui prirent le nom d'Artichaux, ou Artichokes, à cauſe qu'ils portoient une feuille de cette plante, comme une marque de la ſupériorité des Bernois ſur Genève. Ces Artichaux étoient les ennemis déclarés des miniſtres exilés. Trois d'entr'eux ſe rendirent comme députés à Berne, & de leur propre mouvement, ils accorderent la Seigneurie & l'Abbaye de St. Victor aux Bernois, avec d'autres articles également préjudiciables à la liberté publique. Dès que le Grand-Conſeil eut vent de cette conceſſion, il fit rappeller les députés, les envoya en priſon, & les condamna à perdre la tête, comme traîtres à la Patrie. Cette ſentence occaſionna de grands troubles, en ce que ces députés faiſoient une figure conſidérable dans Genève. Jean Philippe, alors Capitaine-général des troupes, & qui avoit géré les plus hauts emplois de la République, les prit ſous ſa protection, & tua lui-même un partiſan de l'autre faction. Ce meurtre lui devint fatal: il perdit tout-à-coup ſon autorité & l'affection du peuple. Il voulut s'échapper de la ville; mais on le ratrappa; & nonobſtant les vives ſollicitations des Bernois en ſa faveur, il fut condamné à perdre la tête ſur un échafaud. Richardet, autre Chef du même parti, voulut, pour s'échapper, ſauter les murs de la ville; mais il mourut du coup qu'il ſe donna en tombant. Deux des trois députés condamnés à la mort, avoient géré le Syndicat, conjointement avec Philippe & Richardet, dans le tems qu'on exila les miniſtres réformés, & il ne s'agiſſoit alors de rien moins que de révoquer cette ſentence d'exil. Sur ces entrefaites, l'Empereur Charles V. envoya une lettre aux Genevois par laquelle ce Prince les encourageoit à maintenir avec la plus grande fermeté, leur indépendance contre les Bernois, auxquels il mandoit en même tems de ſe déſiſter de leurs prétentions. Ce Prince terminoit ſa lettre par une menace aux Genevois d'encourir ſa plus haute diſgrace, s'ils ne ſe maintenoient en poſſeſſion des privileges qui leur avoient été accordés par ſes ancêtres. On lut ces lettres dans l'aſſemblée-générale, & l'on paſſa un ordre pour le rappel des miniſtres exilés. Calvin fut un des premiers que l'on excita à revenir dans la ville. Il avoit choiſi Strasbourg pour le lieu de ſa retraite; le grand nombre de converſions qu'il y avoit opérées, lui firent quitter à regret cet endroit. Enfin, il reparut à Genève, où les Magiſtrats établirent un Conſiſtoire. Son exil n'avoit fait que répandre un nouveau luſtre ſur ſa perſonne. Appliqué ſans relâche aux devoirs de ſa charge, il garda toujours une correſpondance ſecrette avec les proteſtans les plus diſtingués de l'Europe. Devenu, pour ainſi dire, le Dictateur de la République, il établit cette police eccléſiaſtique, qu'on y voit encore fleurir aujourd'hui. Il rendit de grands ſervices à Genève, par la conſidération que ſon rare mérite lui avoit acquiſe. Pluſieurs manufacturiers utiles, pluſieurs artiſtes induſtrieux ſe refugierent dans cette ville, pour éviter la perſécution, & y poſerent les premiers fondemens de ce commerce, dont Genève tire encore de nos jours toute ſa ſubſiſtance.

Sect. III. *Hiſtoire de* Genève 1535-1602

Mort de Jean Philippe.

1540.

Rappel des Miniſtres exilés.

En 1542, la peſte fit de ſi prodigieux ravages dans Genève, qu'on ſe vit obligé de transformer le grand palais en un hôpital. Telles

Mort de l'Evêque de Genève. 1542.

Digitized by Google

SECT. III. *Histoire de Genève.* 1535-1603

étoient l'estime & la vénération des magistrats pour Calvin, qu'ils ne voulurent jamais lui permettre d'assister les pestiférés. Cela l'obligea de se retirer encore à Strasbourg, où il se mit à disputer de nouveau avec Caroline. L'année suivante mourût Pierre de Baume, Evêque de Genève, auquel le Pape donna pour successeur Auberive, qui tint le siege de sa résidence à Anecy. Quelques auteurs taxent Calvin de jalousie contre le célebre Castallio, son compagnon dans le Ministere. Ils disent qu'il travailla sous main à le faire chasser de Genève. Il est certain au moins que Castallio fut accusé devant le Grand-Conseil, de soutenir quelques sentimens hétérodoxes, sur-tout par rapport au cantique des cantiques qu'il regardoit comme un poëme amoureux, & par rapport à la descente de Jésus-Christ dans les enfers. Le Conseil s'étant déclaré contre ces opinions, Castallio fut dépossé de son ministere, & contraint de se retirer à Bâle.

Découverte d'un Complot affreux. 1545.

L'année 1545, découvrit le projet le plus abonimable que l'homme puisse concevoir; Genève avoit été souvent infectée de la peste, & jamais on n'avoit pû déterrer ce qui occasionnoit ce terrible fléau. A la fin on y réussit. Une troupe de Juifs, employés aux fonctions les plus basses & les plus malpropres, après avoir été guéris de cette maladie, & s'en croyant pour toujours à l'abri, avoient pris à tâche de la répandre. Ces misérables, tant hommes que femmes, avoient érigés entre eux une sorte de confrérie, & ne se communiquoient leurs pensées que dans un certain jargon inventé à ce dessein. Ils avoient à leur tête un nommé Lentilles. Ils ramassoient ordinairement dans de vieux chiffons toutes les matieres morbifiques, qu'ils alloient répandre dans les lieux qui n'étoient pas infectés de la peste. On avoit pris sur le fait à Tonon, un certain Tallent, complice de Lentilles. Lorsqu'il fût appliqué à la question, il avoua son crime, accusant en même tems Lentilles & ses camarades. Celui-ci fut arrêté & confronté avec son accusateur. Enfin on lui fit subir les plus cruelles tortures, jamais il ne voulut rien confesser. Il se contenta seulement de prier les Magistrats de faire arrêter toutes les personnes qui servoient dans l'hopital. On le fit. Sept hommes & vingt-quatre femmes convaincus par leur propre aveu, furent condamnés à être brûlés vifs. Parmi ces scélérats, un Chirurgien & deux autres, eurent la peau arrachée avec des pinces rouges. Tous déclarerent que Lentilles les avoit engagé dans cette action horrible, par les plus exécrables sermens. Ces exécutions firent en peu de semaines diminuer la maladie, & ramenerent la santé dans la ville, après une perte de vingt mille âmes.

Troubles à Geneve.

Les années suivantes, ne sont remarquables que par les disputes de Religion. La discipline sévere de Calvin, ferma les cabarets, suspendit les jeux, interrompit les danses profanes & toutes les chansons qui pouvoient corrompre les mœurs de la jeunesse Genevoise; Envain les peuples murmurerent contre cette innovation. Calvin avoit les Magistrats de son côté, & les mutins étoient menacés d'encourir la plus rigoureuse excommunication. Un membre du Conseil pourtant eut la hardiesse de s'élever contre la doctrine de Calvin, en appellant ses

Digitized by Google

maximes, des maximes corrompues. Mais les Magiſtrats, ſans autre examen, le firent conduire en priſon, & le condamnerent, en réparation de ſon injuſtice, à être promené dans toutes les rues de la ville, une torche ardente à la main. A peu près dans le même tems, on intercepta une lettre de Calvin à Viret, dans la quelle il accuſoit les Genevois d'impiété & d'hypocriſie. Le Conſeil prit lecture de cette lettre, fit venir Calvin en ſa préſence, & l'interrogea. Loin d'être intimidé, repondant avec une effronterie ſans pareille, il appliqua ſes reflections à certains particuliers. Alors, les Magiſtrats l'ayant renvoyé abſous, il continua à prêcher & à diſputer ſur la Religion avec des ſuccès incroyables. Néanmoins Calvin trouva un ſubtil antagoniſte dans la perſonne de Bolſec, qui avoit quitté le couvent des Carmes, ſous prétexte d'embraſſer le proteſtantisme. Ce renégat accuſa Calvin de faire Dieu auteur du péché, & lui imputa d'autres abſurdités ſemblables. Calvin, dit-on, ſe défendit avec beaucoup d'érudition. Bolſec fut d'abord empriſonné, & enſuite banni de la ville. Trouillet, autre antagoniſte de Calvin, voulut ſe mettre ſur les rangs; mais la puiſſance ſéculiere lui impoſa le ſilence. Cette ſévérité n'empêcha pas néanmoins qu'il ne s'élevât pluſieurs tumultes au ſujet de la Religion.

Sect. III. *Hiſtoire de* Genève 1535-1603

Mais l'abus le plus impie que la puiſſance ſéculiere ait jamais fait de ſon autorité en matiere de Religion, fut l'injuſtice qu'elle commit envers le fameux Michel Servet, Eſpagnol, & l'un des plus ſavans Médecins de ſon ſiecle. Nous ſommes bien éloignés de vouloir diſcuter ici les principes ſpéculatifs qui faiſoient la différence de ſa doctrine avec celle de Calvin; nous nous contenterons ſeulement de rapporter les faits. Servet s'étoit déja fait mettre en priſon à *Vienne*, par rapport à ſon ſyſtême. Ayant trouvé le moyen de s'évader, il s'étoit réfugié à Genève. Il étoit aſſez naturel qu'il eſpérât de trouver un aſyle, parmi un peuple qui avoit fondé ſa liberté ſur le droit de décider lui-même en fait de religion, & de refuſer toute autorité, dans les points qui n'intéreſſoient que la conſcience. Servet ſe trompa. On l'enferma dans une étroite priſon; Calvin l'accuſa d'héréſie, ſur le myſtere de la Trinité, & ſur quelques autres dogmes de foi. Les Magiſtrats lui enleverent une magnifique chaine d'or & une groſſe ſomme d'argent qu'on ne lui rendit jamais: ainſi, ce malheureux ſe voyoit à la veille de périr de miſere dans ſa priſon. Lorſqu'on l'en fit ſortir pour ſe juſtifier, il l'entreprit avec tant de liberté & d'érudition, qu'on diroit que Calvin ne put lui répondre, qu'en lui oppoſant la puiſſance ſéculiere, qui le condamna au feu. Servet ſubit ſa ſentence, ſans vouloir jamais faire de rétractation. Ses juges, par cette condamnation, ſe virent flétris, & leur cruauté enfla le courage des ennemis de Calvin. On le repréſenta aux Magiſtrats, comme un homme, qui n'étoit propre qu'à favoriſer la perſécution, le plus grand crime qu'il eût allégué contre les catholiques romains. Calvin ſe défendit d'une maniere vague & peu déciſive. L'ouvrage qu'il publia à cette occaſion, ne contenoit qu'une récrimination contre Servet, & une réfutation de ſon héréſie, comme ſi ces motifs euſſent été ſuffiſans pour juſtifier ſon procedé.

Condamnation de Servet.

Digitized by Google

SECT. III. *Histoire de Genève 1535-1603*

Jalousie de Genevois.

La fierté & l'orgueil de Calvin, parurent se communiquer à ses sectateurs dans Genève. Les François réfugiés s'y trouvoient en grand nombre; les Bernois prirent de-là occasion de faire entendre aux Magistrats, que ces gens avoient conspiré contre la liberté de la République. Il n'en falloit pas davantage, pour faire encore mieux fortifier la ville. On y employa les habitans de Merindole & de Cabrieres, qui tous avoient cherché un asyle dans Genève. Cela ne fut pas encore capable de tranquillifer les citoyens, dont l'imagination échauffée grossissoit encore le danger prétendu. Ayant à leur tête Amy Perron, Capitaine-général de la bourgeoisie; ils formerent le complot d'égorger dans une nuit tous les François réfugiés. Le Conseil eut bientôt vent de cette détestable conspiration; sans autre forme de procès, il fit trancher la tête à tous les conjurés dont on pût se saisir; mais il y en eût trente qui eurent le bonheur de s'échapper, & qui furent condamnés par contumace. S'étant retirés à Berne, ils exhorterent le peuple de ce Canton à intercéder pour eux; mais les Magistrats de Genève tinrent ferme, ce qui occasionna bien des troubles au dedans & au dehors de la ville.

Condamnation de Valentin Gentil.

Genève étoit alors le Sanctuaire où venoient se réfugier tous les réformés, que leur Religion obligeoit de déserter leur patrie. Les Anglois, les François, les Italiens, comme d'autres nations encore, avoient leurs églises particulieres dans la ville, ou dans les fauxbourgs. Les événemens qui s'y passerent, occupent une place distinguée dans l'histoire ecclésiastique de ce siecle. En 1556, les Bernois & les Genevois renouvellerent leur alliance, & l'année suivante, ils en formerent une à perpétuité. L'année 1558, vit arriver à Genève quelques Ariens d'Italie, qui ne pouvoient, ni comprendre, ni rendre raison des principes d'Arius. Ils avoient parmi eux Valentin Gentil. La puissance séculiere étoit toujours la pierre de touche sur laquelle se faisoit l'épreuve de la vérité Ainsi, sans se donner la peine d'éclaircir les doutes & la doctrine de ces nouveaux venus, on se contenta simplement de leur faire signer la profession de foi, dressée par Calvin. Quelques-uns, du nombre desquels fut Gentil, s'y soumirent par complaisance; & les autres aimerent mieux, selon l'ordre qu'ils en reçurent, abandonner la ville, que de trahir leur conscience. Gentil, malgré cette démarche, n'en continua pas moins à prêcher l'arianisme, & à contrequarrer la doctrine de Calvin. Son zele & son imprudence, le conduisirent enfin dans les prisons, où l'on agita long-tems si l'on ne lui feroit pas subir le même supplice qu'à Servet. Cependant ce sectateur de l'arianisme se montra plus traitable & plus souple que Servetus. Il répandit un écrit dans le public, où il retractoit ses sentimens. Cette apparence de repentir fut cause que les Magistrats se contenterent seulement de condamner ses ouvrages au feu, en lui défendant en même tems de quitter la ville sans leur permission. La douceur de ce jugement n'empêcha pas Gentil à se joindre à Matthieu Gribalde, disciple de Servetus, avec lequel il s'enfuit de Genève; ils allerent répandre leur doctrine dans le pays de Gex, où le Baillif de

Digitized by Google

cet endroit força Gentil à une seconde retractation; mais continuant toujours, tantôt à se retracter, tantôt à dogmatiser, il fut enfin mis en prison, puis brûlé vif à Berne. Sect. III. *Histoire de Genève* 1535-1603

Calvin, auteur de ces persécutions sanguinaires, n'avoit, pour s'en justifier, que sa grande sincérité, & la ferme persuasion où il étoit de la vérité des principes qu'il enseignoit. La réputation étonnante qu'il s'étoit acquise dans l'Europe, attira un grand concours de riches protestans, dans Genève. Le nombre en augmenta au point qu'on se vit dans la nécessité d'établir un College, pour y recevoir & élever la jeunesse. Il y avoit sept classes dans ce College. Le Grec, l'Hébreu & la Philosophie étoient enseignés par des Professeurs particuliers; Calvin, & le fameux Théodore Beze, se chargerent de professer la théologie Dans la suite on imprima les réglemens de ce College. Emmanuel-Philibert étoit alors Duc de Savoie. Son pere, auquel il avoit succédé, s'étoit vu dépouiller de presque tous ses états; mais les Cantons Suisses lui en rendirent une grande partie. Emmanuel profita de cette bonne volonté de ses voisins, pour se plaindre à eux de la conduite des Genevois, qu'il accusoit exciter ses sujets de Lucerne & d'autres endroits, à persister dans leur revolte. Charles IX, Roi de France, porta les mêmes plaintes contre les habitans de Genève. Il les taxoit de fomenter les troubles & les divisions intestines, qui désoloient en ce tems son Royaume. Les Genevois ne s'excuserent point d'avoir attiré les étrangers dans leur ville pour y faire leur étude, & se rendre capables du ministere evangélique; mais ils protesterent n'avoir jamais songé à soutenir les sujets dans leur désobéissance contre leurs Souverains. Quant aux Savoyards, ils déclarerent formellement, qu'ils n'avoient d'autre correspondance avec eux, que celle d'offrir en commun leurs prieres au Seigneur, pour qu'il les délivra du cruel fléau de la guerre. *Etablissement d'un College à Genève.*

Genève passoit alors pour le siege principal du protestantisme, dans le continent de l'Europe. Telle étoit la sévérité des maximes du gouvernement, qu'il condamna à mort un Banquier, pour cause d'adultere. Une autre personne condamnée au fouet, pour le même crime, en ayant appellé au Grand-Conseil, loin d'en obtenir un jugement moins sévere, subit la peine de mort, comme le premier. Les Théologiens de Genève tenoient la balance dans toutes les disputes de Religion. C'étoient eux qui fournissoient des prédicateurs & des ministres à toutes les églises réformées de l'Europe, Calvin étant mort en 1564, presque tous les habitans de la ville se firent un devoir d'assister à ses funérailles. Les transactions de cette République n'offrent rien de remarquable jusqu'en l'année 1566, où Jacques-Paul Spiffame expira dans les supplices à Genève. Cet homme, qui avoit été Evêque de Nevers, s'étoit refugié à Genève, pour y embrasser la Religion protestante. Il avoit sollicité, & on lui avoit accordé le droit de bourgeoisie. Son érudition & sa science le faisoient tellement estimer, qu'on l'envoya plusieurs fois prêcher en France la réforme. Pendant qu'il s'occupoit de cette fonction, il fut soupçonné de vouloir rentrer dans le sein de l'Eglise catholique. A ce soupçon se joignit encore une autre prévarication. Les magistrats dé- *Mort de Calvin.*

SECT. III. *Hiſtoire de Genève 1535-1603*

couvrirent qu'il avoit antidaté ſon contrat de mariage, afin de faire par là, ſon fils héritier préſomptif des grands biens de ſa femme, de laquelle il avoit eû cet enfant avant leur mariage. Spiſſame, en conſéquence, fut conduit en priſon, examiné, convaincu par ſon propre aveu, & mis à mort. Bien des perſonnes croyent pourtant qu'il n'avoit commis d'autre crime que celui d'avoir déplu à Cathérine de Médicis, qui eut aſſez de pouvoir ſur ſes juges pour le faire condamner.

Les Bernois rendent pluſieurs Places au Duc de Savoie. 1564.

Les peuples de Berne reſtituerent, en 1567, au Duc de Savoie, Gex, Château-Gaillard, Terny & Chablais, à condition qu'on permettroit aux habitans le libre exercice de la Religion proteſtante. La même année, le Duc d'Albe, traverſant les états du Duc de Savoie, pour ſe rendre dans les Païs-Bas, celui-ci, l'excita à tenter une entrepriſe ſur Genève. Ce projet étant éventé, nombre de François revinrent à Genève, s'offrirent de défendre la ville, & formerent entr'eux ſept compagnies, qui toutes avoient leurs Commandans particuliers. Cette précaution & quelques autres, rompirent les meſures du Duc d'Albe, qui, ſans rien entreprendre contre la République, prit quelque tems après la route de Flandres. A peine étoit-il ſorti des terres du Duc de Savoie, que les François, raſſemblés en compagnies, marcherent au ſecours de leurs freres dans Gex & dans Verſoy. A leur approche la garniſon de ces deux places s'enfuit, & ils s'en mirent en poſſeſſion. La peſte, & d'autres calamités naturelles vinrent, peu de tems après, déſoler encore la ville de Genève; mais, comme il n'arriva rien de remarquable dans les affaires civiles, pendant un aſſez long eſpace de tems, nous paſſerons à l'année 1578. Henri III, Roi de France, fit une alliance avec les Cantons dans laquelle la République de Genève entra, comme étant la clef & le rempart de la Suiſſe. Il fut ſtipulé par le traité, que dans le cas où l'on aſſiegeroit cette ville, les Cantons enverroient un ſecours puiſſant aux frais du Roi de France. Que les troupes de ce Monarque rangées en ordre de bataille, pourroient traverſer librement la ville, & qu'on n'accorderoit, ni paſſage, ni retraite aux ennemis de Sa Majeſté. Ces conditions furent ratifiées à Soleure, entre le Roi, & les villes de Berne, Soleure & de Genève. Dans la ſuite, on admit à ce traité le Canton de Zurich, d'après les repréſentations du Sieur Cocumartin, Ambaſſadeur du Roi de France auprès des Suiſſes.

Le Duc de Savoie renouvelle ſes tentatives contre Genève. 1582.

Vers l'an 1582, le Duc de Savoie voulut de nouveau tenter de ſurprendre Genève. Un Dauphinois, demeurant à Tonon, lui avoit perſuadé qu'un parti de Confédérés, n'attendoient, pour ouvrir les portes de la ville, que le moment où ils verroient les Savoyards. Le Duc, flatté de cette heureuſe nouvelle, fit auſſi-tôt lever une armée conſidérable. Effectivement, il ſe trouva dans Genève, un nommé Lame, Commandant du quartier St. Gervais, qui promit au Duc de faire entrer ſes troupes dans Genève; mais il informa en même tems le Conſeil de ce qui ſe paſſoit, après avoir tiré du Duc tout l'argent qu'il pouvoit en eſpérer. Les Savoyards, ſous les ordres du Comte de Raconis, marcherent vers le Pays de Gex. Ce fut là que le Dauphinois, qui avoit raiſon ſans doute de ſuſpecter l'evénement, prit le parti de s'enfuir. Cette déſertion

Digitized by Google

fit juger au Comte qu'on l'avoit trahi; enſorte que trouvant la porte de St. Gervais ouverte, il n'oſa ſe riſquer d'y entrer; mais il ſe retira à Terny & à St. Julien. Ce qu'il y a de bien vrai, c'eſt que les Genevois, étoient aſſez fournis de braves ſoldats proteſtans, ſoit de la France, ſoit de Suiſſe, pour le bien recevoir, s'il ſe fut risqué d'entrer dans la ville. Le Comte, à la tête d'une armée conſidérable, dont une partie étoit compoſée de Suiſſes des Cantons catholiques, croyant que la ſurpriſe ne pouvoit avoir lieu, réſolut d'en venir à la force ouverte; mais, il fut repouſſé avec perte, dans tous les aſſauts qu'il livra, & contraint de ſe retirer, ſans avoir rien fait que de ſaccager les villages voiſins. Après ſa retraite, on ſe mit à rechercher avec la plus grande exactitude, ceux qui avoient voulu favoriſer ſes deſſeins. On ſe ſaiſit d'un Cabaretier & de trois autres perſonnes, qui, convaincus de trahiſon, eurent la tête tranchée.

Les Juifs demandent à s'établir à Genève.

Cependant les Juifs cruellement perſécutés en France & en Allemagne, jetterent les yeux ſur Genève, comme ſur un endroit commode pour s'y établir. Ayant envie de ſe rendre dans cette ville au nombre de huit à dix mille ames, ils s'offrirent de conſtruire leurs logemens dans le quartier qu'on leur aſſigneroit, de le fortifier & d'y entretenir une garniſon à leurs propres dépens, de ſervir en qualité de ſoldats, tout comme les autres citoyens, de payer un tribut annuel, & de contribuer de même à la levée des autres impots. La plûpart des Genevois étoient d'avis qu'on accepta ces offres; mais le préjugé & la prévention eurent le deſſus; ainſi, les Juifs ſe virent contraints d'acheter la paix des Allemands.

Calamités Phyſiques.

En 1584, un affreux ouragan, joint à un violent tremblement de terre & à une tempête furieuſe, bouleverſerent une partie de Genève & de ſes environs. Nombre de perſonnes périrent ſous les ruines des châteaux & des maiſons qui s'écroulerent. Au mois d'Octobre de la même année, la ville de Zurich, regardant Genève comme la clef des Cantons Suiſſes, forma une alliance à perpétuité avec les habitans de cette ville. On conſerve encore dans l'hôtel-de-ville une inſcription latine en mémoire de cette alliance. L'année ſuivante, une cruelle famine ſe fit ſentir dans Genève. Une infinité de citoyens abandonnerent la ville, & les champs n'étoient couverts que de pauvres payſans, qui expiroient de beſoin. Cette calamité eut les plus fâcheuſes ſuites. Le Duc de Savoie, qui ne laiſſoit échapper aucune occaſion de réclamer ſes droits, profita de l'état déplorable où ſe trouvoit alors cette triſte ville, pour s'en rendre maître de nouveau. En 1588, il ſollicita à cet effet l'aſſiſtance de la Cour de Rome. Le Pape reçut l'Ambaſſadeur de Savoie, avec de grandes démonſtrations d'amitié; mais, pour ne rien précipiter dans une affaire de cette nature, il conſulta l'Evêque de la Cave, Genevois de naiſſance, ſur les moyens de mettre ce projet à exécution. L'Evêque trouvant le deſſein du Duc impratiquable, le St. Pere fit réponſe à l'Ambaſſadeur, qu'il ne pouvoit pas dépenſer les tréſors de l'Egliſe, pour accélérer les intérêts du Duc de Savoie; mais qu'il étoit tout diſpoſé à lui donner du ſecours, pour ramener Genève à la puiſſance eccléſiaſtique. Cette réponſe mit le

Digitized by Google

SECT. III. *Histoire de Genève 1535-1603*

Duc en fureur. Il la communiqua au ministre d'Espagne, qui lui conseilla de rompre toute liaison pareille avec sa Sainteté. Alors, le Duc résolut de n'employer que la force dans cette affaire; mais les Genevois trouverent un puissant allié dans la personne de Henri III, Roi de France.

Le Duc de Savoie s'empare de Saluces.

Le Duc de Savoie profitant des troubles qui désoloient la France, se rendit maître du Marquisat de Saluces. Sur cela, le Roi envoya Harlei Sieur de Sauci, l'un de ses ministres d'Etat, aux Genevois, pour leur persuader de rompre avec le Duc. Sauci offrit, au nom de son maître, non-seulement de leur fournir un nombre de troupes suffisantes, mais encore de se charger de tous les fraix de la guerre, & de les mettre en possession de toutes les conquêtes qui se feroient. Cette affaire fut agitée en plein Conseil; quelques membres trouvoient la proposition trop hasardeuse, pour se risquer en l'acceptant; mais les avantages qui en résultoient étoient si évidens, que la majeure partie des voix l'emporta sur la négative. On en donna pour raison, que le Duc s'étoit montré constamment l'ennemi de la République; qu'en acquiescant aux propositions du Roi, ç'étoit consulter les intérêts des protestans en France; & qu'on seroit sûr de l'amitié du Prince Palatin & des Suisses durant la guerre.

Continuation de la guerre.

En quittant Genève, Sauci se rendit en Suisse, où il souleva les Bernois contre le Duc. Les Genevois à qui on venoit d'envoyer de France quelques officiers de mérite, mirent aussi-tôt sur pied six compagnies d'infanterie & trois de cavalerie, commandés par les officiers françois, Quitry & Beaujeu. Dans une nuit ils surprirent Monthoux, & le lendemain le château de Bonne, qui forme l'entrée du territoire de Genève dans le Foucigny. Maîtres de ces deux endroits, ils s'avancerent dans le pays, rompirent plusieurs ponts, afin d'empêcher l'approche des ennemis, & vinrent enfin mettre le siege devant le château de St. Joire, appartenant au Baron d'Hermame. Ce Seigneur avoit été de tout tems l'ennemi capital des Genevois. C'étoit lui qui avoit suscité & conduit toutes les entreprises contre leur ville. Le Duc de Savoie ne s'attendant pas à cette démarche offensive des Genevois, n'avoit fait aucun préparatif pour mettre le château en sûreté. Les Genevois en conséquence se furent bientôt rendu maîtres de cette place, où ils trouverent toutes les instructions relatives aux opérations des ennemis contre leur ville. Le 17 Avril, ils pousserent leur bonne fortune, jusqu'à mettre le siege devant Gex, qu'ils prirent d'assaut. Le Gouverneur & la garnison furent envoyés prisonniers de guerre à Genève. Le Duc, justement alarmé de ces progrès rapides, se hâta d'envoyer à leur rencontre, Sonas, Gouverneur de Remilly, à la tête de huit escadrons de cavalerie & de neuf compagnies d'infanterie. Sonas vint d'abord se présenter devant le château de Bonne, où les Genevois n'avoient laissé que quatre-vingt, dix hommes de garnison, sous les ordres d'un nommé Bois de Genève. Quelque foible que fut cette garnison, le Général Savoyard n'osa pas donner l'assaut à la forteresse. Pendant ce tems là, les Genevois, aux ordres de Quitry, assiegerent le fort l'Ecluse, situé au pied du Mont Jura; mais la garnison étoit si nombreuse, elle se défendit si bien, que Sonas eut tout le loisir de venir à son secours. Cependant on peut dire que les Ge-

Digitized by Google

Sect. III. *Histoire de* Genève 1535-1603

Genevois & les Bernois conduisirent ce siege avec la plus grande vigueur; ils se retirerent laissant sur la place le Baron de St. Lagier, & quelques-uns de leurs meilleurs officiers.

Succès des Genevois.

Après cette retraite, les Genevois allerent établir leurs quartiers à Cologny, village près du fort l'Ecluse, où le Colonel d'Erlach vint les joindre avec un corps de troupes auxiliaires de Berne. Comme ils n'avoient pas intention de commencer l'attaque du fort l'Ecluse, toute l'armée retourna à Genève. Elle y reçut encore quelques renforts de Soleure & des Grisons, ce qui mit les Genevois en état d'assiéger & de prendre, vers le milieu d'Avril, le château de Tonon, ainsi que d'autres places dans le Chablais. Ensuite ils allerent mettre le siege devant le fort de Ripaille, au secours duquel le Duc de Savoie se rendit promptement, à la tête de trois mille hommes. Quoique les Genevois parussent conduire eux-mêmes toute cette guerre, cependant le nombre des soldats de leur République étoit très petit, en comparaison de celui des soldats François, Suisses & Grisons, qui composoient à eux seuls une armée de dix mille hommes. Quoiqu'il en soit, l'union ne régnoit pas entre ces troupes combinées. Les François ne servoient, pour ainsi dire, qu'à regret; mais les Genevois & les Suisses montrerent tant de valeur & de courage, que le fort de Ripaille, dont la garnison se montoit à cinq cens hommes, fut reduit à capituler. Après cette expédition, l'armée françoise se retira dans la Franche-Comté; mais les Bernois laisserent trois mille hommes pour assurer les conquêtes qui avoient été faites dans le pays de Vaud & dans le Chablais. La retraite des François ruina presqu'entierement les affaires des Genevois. Ils se virent chargés seuls du fardeau de la guerre, leurs trésors épuisés, & tous leurs magasins vuides. Il n'en étoit pas de même du Duc de Savoie, qui, trouvant de grandes ressources, venoit de lever une armée de huit mille hommes, dont il donna le commandement à Hermame. Ce Général ayant repris le château St. Joire, & d'autres places dans le Chablais, s'avança devant Marcousi, dont il forma aussi-tôt le siege. La place fit une vigoureuse résistance, & quoique secourue par un corps de trois cens Genevois, elle fut contrainte de se rendre. Toutes les autres places subirent le même sort, ou furent abandonnées des Genevois, à l'exception de Bonne, & de Montchoux, ou Monthou. Afin de mieux se maintenir dans ces postes; ils construisirent un fort sur l'Arve, le Duc de Savoie, à la tête de deux mille hommes de cavalerie & d'infanterie, s'approcha pour en interrompre les travaux; mais il fut repoussé avec perte. Ce Prince ne fut pas plus heureux dans deux attaques qu'il entreprit sur le château Terny, appartenant à l'Abbé de S. Victor. Pour se venger de l'inutilité de ces tentatives, il mit à feu & à sang les territoires adjacens; faisant ensuite avancer sa plus forte artillerie, il commença à canonner si furieusement le château, qui étoit vieux, & sans défense, qu'il mit la garnison dans la nécessité de se rendre, sous condition qu'on lui accorderoit la vie. Le Duc y consentit; mais il rompit cruellement sa promesse, en les faisant tous pendre le lendemain.

Digitized by Google

Sect. III. *Hiſtoire de* Genève 1535-1603

Cet affreux procédé, remplit les Genevois de fureur & d'indignation. Leurs ſoldats étoient, ſans contredit, en ce tems, beaucoup meilleurs que les Savoyards, ſur leſquels, malgré leur infériorité en nombre, ils avoient l'avantage dans preſque toutes les rencontres. Le Duc fut de nouveau repouſſé, près du fort ſitué ſur les bords de l'Arve, & peu de tems après, cinq cens Genevois battirent à platte couture quatre cens Savoyards, dans la plaine d'Occortes, à une demi-lieue du même fort. Les Genevois n'eurent en cette occaſion que deux ou trois hommes de tués, & cinq ou ſix de bleſſés; mais les ennemis laiſſerent morts ſur la place plus de deux cens hommes, parmi leſquels ſe trouverent pluſieurs Officiers-généraux. Cette action meurtriere obligea les Savoyards à ſe tenir quelques jours renfermés dans leurs retranchemens. Enſuite le Duc ayant appris que l'avant-garde des Bernois, commandée par le Colonel d'Erlach, marchoit vers Genève, réſolut de l'aller attaquer dans le village d'Elcoran, près le fort l'Ecluſe; mais les Suiſſes lui firent une reception ſi chaude, qu'il fut contraint de ſe retirer avec perte. Vers le même tems, le Duc ſe vit encore forcé de lever le ſiege de Tonon, & d'abandonner le village de Feling en Foucigny, où une partie de ſes troupes étoient campées. Malgré ces déſavantages, l'armée du Duc ſe trouvoit encore de beaucoup ſupérieure à celle des Genevois, quoiqu'elle eût été renforcée de quarante compagnies de troupes auxiliaires de Berne, ſous les ordres de Watteville. Comme le Duc ſe trouvoit entre ce renfort & les Genevois, il fit tous ſes efforts pour les empêcher de ſe joindre à leurs alliés, & donna pluſieurs attaques, mais inutilement au fort près de l'Arve, & à celui de Bonne. Dans ces entrefaites, quelques-uns de ſes Conſeillers s'entremirent pour rétablir la paix entre ce Prince & le Canton de Berne; mais les propoſitions n'étant pas recevables, on ſe contenta ſimplement de conclure une trêve pendant trois ſemaines, ce qui porta un préjudice notable aux intérêts des Genevois. Au bout de ce terme, les troupes de Genève joignirent enfin celles des alliés; cette armée ſe répandit auſſi-tôt dans le Foucigny, où elle enleva pluſieurs forts, tandis que les Savoyards de leur côté ravagerent la Seigneurie de St. Victor, & en chaſſerent les Génévois. Bois, l'un de leurs meilleurs officiers, périt dans cette campagne.

Ils ſont vivement courroucés contre le Duc de Savoie.

Mort d'Henri III. Roi de France.

La mort d'Henri III. Roi de France, qui fut aſſaſſiné vers ce tems-là, mit le Duc de Savoie à même d'envahir la Provence. Fruſtré dans ſes eſpérances de reduire les Genevois; mais jugeant auſſi qu'il ſeroit trop dangereux de laiſſer Bonne entre les mains des ennemis, il vint attaquer cette place avec tant de vigueur, que la garniſon fut obligée de ſe rendre, ſur promeſſe qu'on lui accorderoit la vie. Le Duc, accoutumé à violer ſes promeſſes, ne ſe vit pas plutôt maître de Bonne, qu'il fit mettre à mort tous les ſoldats. On en excepta ſeulement le Miniſtre Mercier, qui fut, peu de tems après, écorché vif. On ne ſait trop quelles euſſent été les ſuites de cette expédition, ſi le Duc avoit tenté de pour ſuivre ſa bonne fortune; mais il avoit trop à cœur l'invaſion de la Provence.

Digitized by Google

Sect. III. *Hiſtoire de Genève 1535-1603.*

Pour tâcher de réduire entierement les Genevois, déterminés à ne point ſe ſoumettre, le Duc fit conſtruire un fort à Verſoy, qui commandoit la navigation ſur le lac. Il en laiſſa le gouvernement au Baron de Serra, & ſe retira avec ſon armée au de-là des montagnes. Les Bernois imiterent ſon exemple, & retournerent dans leur pays. Après la retraite des alliés, les Genevois privés entierement de la navigation ſur le lac, ſe virent dans la plus déplorable ſituation. Pour ſurcroit de malheur, le Gouverneur de Verſoy, les menaçoit de les reduire par famine, s'ils ne venoient la corde au col, faire leurs ſoumiſſions au Duc ſon maître; les Genevois comprirent très-bien que tôt ou tard, il faudroit ſe prêter à cette démarche humiliante, à moins qu'ils ne vinſſent à bout de prendre Verſoy. Leurs forces ne ſe montoient gueres qu'à huit cens hommes d'infanterie, deux compagnies de cavalerie, deux de chevaux légers, & cent-cinquante volontaires, commandés par Lubigny, Officier François. Durant quatre jours ils harraſſerent la garniſon de Verſoy, en donnant de fauſſes allarmes, & là nuit du ſept au huit Novembre, ils réſolurent d'aſſaillir le château, dans l'eſpérance que la garniſon fatiguée, de ces fauſſes allarmes, feroit moins de réſiſtance. Après avoir diviſé en quatre parties leur petite armée, après avoir ordonné des prieres publiques, ils ſe mirent donc en marche avec des pétards & des échelles, pour donner l'eſcalade. Leur plus grande confiance étoit dans la bravoure de dix-ſept ſoldats déterminés, qui, des leviers de fer à la main, & conduits par un payſan, ſe firent jour par un petit conduit étroit, juſqu'au milieu de la place, renverſant tout cé qui ſe trouvoit à leur paſſage, tandis que les troupes au dehors s'occupoient à briſer les portes & à eſcalader les murs. Maîtres de la place, les Genevois forcerent le Gouverneur, après avoir perdu deux cens hommes, à s'enfermer dans le château, qui ſe rendit le lendemain. Il ſeroit difficile d'exprimer la joie des Genevois en cette rencontre. Ils mirent auſſi-tôt le feu à la place, détruiſirent les fortifications, & emporterent à Genève une quantité infinie de proviſions & de munitions de guerre. Le reſte de l'hiver ſe paſſa dans quelques légeres eſcarmouches, qui ne procurerent aux Genevois d'autres avantages que celui de former leurs troupes aux fatigues & aux évolutions militaires.

Nouvelle guerre. Ses progrès.

Au commencement de Janvier 1590, les Genevois tenoient encore la campagne. Ayant défait un corps de Savoyards, ils allerent tenter l'aſſaut du château de Baſtie, près de Verſoy, d'où les Savoyards les repouſſerent avec perte; mais ceux-là ayant fait approcher leur groſſe artillerie, ils prirent & démolirent enſuite ce château. Quelques jours après, ils réduiſirent le fort de Monthoux à capituler, & par voie de repréſaille, ils paſſerent la garniſon au fil de l'épée. Vers le même tems, ils ſe rendirent encore maîtres du château & de la ville de Gex, & repouſſerent les Savoyards dans deux attaques que ceux-ci donnerent au fort près de l'Arve. Au mois d'Avril, Lubigny, Commandant des troupes Genevoiſes, s'empara du château St Pierre, près de Forges, qui avoit toujours inquiété extrêmement les Genevois de ces côtés-là; alors on réſolut d'aller mettre une ſeconde fois le ſiege devant le fort l'Ecluſe. La place étoit bien fortifiée & munie d'une nombreuſe

Heureux ſuccès des Genevois. 1590.

Digitized by Google

SECT. III. *Hiſtoire de Genève 1535-1603*

garniſon. Outre cela, un gros corps de Savoyards, ſous les ordres de Dom Amédée, fils naturel du Duc régnant, s'avançoit au ſecours de ce château. Néanmoins Lubigny prit ſi bien ſes meſures, & pouſſa l'attaque avec tant de chaleur, que le Gouverneur, qui n'avoit encore perdu que vingt-huit ſoldats, demanda à capituler. On lui accorda ſa demande, & les Genevois prirent poſſeſſion du fort le-vingt-un d'Avril. A peine s'y étoient-ils poſtés, qu'Amédée parut devant le fort. Il comprit, à une décharge qui ſe fit de toute l'artillerie des remparts, que les Genevois étoient maîtres de la place. Ils avoient ordonné à un Capitaine nommé Eſgaillon, d'aller s'emparer d'un poſte ſur une montagne voiſine, poſte d'autant plus important qu'il commandoit le château. Eſgaillon eut aſſez de bravoure, pour ſouffrir qu'Amédée en prit poſſeſſion. Lubigny ſe trouvant par là hors d'état de ſe maintenir dans le fort l'Ecluſe, fut obligé de l'abandonner, après avoir détruit une partie des fortifications. Etant retourné à Genève avec ſon armée, le Grand-Conſeil fit le procès à Eſgaillon, qui, convaincu de lacheté, eut la tête tranchée, malgré les plus puiſſantes ſollicitations en ſa faveur.

Supplice d'un Lâche.

Après la retraite de Lubigny, Amédée ſe remit en poſſeſſion du Fort l'Ecluſe, & vint enſuite ravager le bailliage de Gex. Par la protection amicale du Baillif & des habitans de Nyon, les Genevois reçurent dans leur ville trois barques chargées de marchandiſes, & à bord desquelles il ſe trouvoit dix mille couronnes en argent monnoyé. Les Savoyards firent, mais envain, tous leurs efforts pour intercepter cette cargaiſon. Il ſe paſſa quelque tems ſans rien entreprendre de part ni d'autre, ſinon qu'il ſe donna quelques petites eſcarmouches dans leſquelles les Genevois eurent toujours le deſſus; mais ils furent repouſſés à une attaque ſur le château de Brant, dans le Bailliage de Tonon. Quelques jours après, les Savoyards ayant fait priſonniers trois cens hommes de la garniſon du château de Gex, méditoient de les paſſer tous au fil de l'épée; mais Lubigny s'avançant auſſi-tôt au ſecours de ces malheureux les ſauva de la fureur & de la barbarie des ennemis, tua cent-vingt hommes de leurs meilleures troupes, & força la cavalerie juſques ſous les remparts du fort l'Ecluſe, où elle s'enferma. Les Genevois ne perdirent, en cette rencontre qu'un ſeul homme.

Maladie dangereuſe de Lubigny, le ſeul Capitaine qu'euſſent les Genevois.

Au bout de deux jours, Amédée envoya un député à Genève, pour prendre une liſte exacte des Savoyards priſonniers, & pour ſe plaindre de ce que les habitans emmenoient même juſqu'à ſes tambours. Les Genevois ayant dans leur ville quatre cens Savoyards priſonniers, reprocherent de leur côté, au Duc, les traitemens cruels qu'il avoit fait ſubir à leurs compatriotes, ſans épargner, ni leurs femmes, ni leurs enfans. Les Genevois ſe trouvoient alors en grand danger de perdre Lubigny, qu'une bleſſure dangereuſe retenoit au lit. C'étoit ſans contredit le ſeul officier parmi eux qui entendit la diſcipline & l'art militaire. Dès qu'il ne fut plus en état de commander leurs troupes, elles ſe débanderent & furent défaites en pluſieurs rencontres. Les Genevois perdirent entre autres deux cens hommes, dans une embuſcade que

Digitized by Google

leur avoit dreſſé Amédée, à une lieue de Genève. L'hiſtorien de cette ville dit, (1) qu'un Chirurgien, chargé de penſer les bleſſés qu'on avoit tranſporté à l'hopital, eut la barbarie d'empoiſonner leurs playes; crime qu'il expia ſur un échafaud quelque tems après. Quoique les Savoyards euſſent perdus à proportion plus de ſoldats que les Genevois, cette défaite néanmois répandit l'allarme & la conſternation dans la ville. On s'attendoit à voir à chaque inſtant, les Savoyards y entrer victorieux l'épée à la main. Lubigny gardoit encore le lit; mais apprenant ce qui ſe paſſoit, il ſe leva, fit en robe de chambre le tour des remparts, & mit tout en ordre pour prévenir les entrepriſes des ennemis.

La guerre ſe renouvelle.

Le Sieur Clugny, Baron de Conforgien, ſe rendit à Genève, le 23 d'Août, pour y prendre le commandement des troupes. Voulant juſtifier la haute opinion qu'avoient les Genevois, de ſa bravoure & de ſon activité, il fit embarquer, le ſoir même de ſon arrivée, trois compagnies d'infanterie, avec leſquelles il tenta la ſurpriſe de la ville d'Evian; mais les habitans étoient ſi bien diſpoſés à le recevoir, qu'il fut contraint de s'en retourner après avoir fait ſimplement quelque butin. Cependant les Genevois avoient conçu pour les Savoyards un mépris, qui penſa leur couter cher. Hermame, voyant le peu de précaution & d'ordre qu'ils mettoient dans leurs entrepriſes, s'aviſa de faire cacher une partie de ſes troupes, & de reſter ſur la défenſive dans le Foucigny. Les payſans du pays, informerent les Genevois que le Général Savoyard n'avoit gueres que quatre cens ſoldats avec lui. Il n'en fallut pas davantage pour les déterminer à l'aller combattre. Ils ſortirent donc de Genève au nombre de cent cinquante hommes d'infanterie, & de cent trente de cavalerie, dans l'eſpérance de faire eux-mêmes la vendange de leurs ennemis. Conforgien les avertit de ſe tenir ſur leur garde, de prendre de meilleures informations & de ne pas ſe riſquer ſi légérement. Ils ne firent aucune attention à ſes remontrances; ils s'avancerent avec tant d'aſſurance & avec ſi peu de meſures, qu'ils ſe virent tout-à-coup enveloppés par les Savoyards. Ils alloient être tous mis en pieces, ſi Conforgien, qui avoit prévu tout ce qui arriva, n'eût auſſi-tôt volé à leur ſecours. Non-ſeulement il les débarraſſa du mauvais pas où les avoit engagé leur imprudence; mais il remporta encore ſur les Savoyards une victoire complette. Le combat dura trois heures; les Savoyards y perdirent cinq cens hommes, tant tués, que bleſſés & faits priſonniers, tandis que les Genevois n'eurent que dix-ſantaſſins de tués, avec un cavalier, & quinze ſoldats bleſſés légérement. Cette victoire procura aux Genevois un butin immenſe; car leurs ennemis étoient tellement déterminés à ne pas leur faire de quartier, ils étoient ſi aſſurés de la victoire, que les officiers avoient mis leurs plus beaux habits & endoſſé leurs plus riches armures. Conforgien, ſelon que l'obſerve l'Hiſtorien de Genève, commença & termi-

Les Genevois ſont victorieux.

(1) Spon. *Hiſtoire de Genève.*

Digitized by Google

SECT. III. *Hiſtoire de Genève 1535-1603*

ma cette action par des prieres publiques & par des actions de graces ſur le champ de bataille.

Acharnement des Savoyards & des Genevois.

La Guerre s'enflamma tellement entre les Savoyards & les Genevois, vers la fin d'Octobre, que les deux partis prirent mutuellement la réſolution de ne ſe donner aucun quartier. Les troupes auxiliaires de Naples, d'Eſpagne & d'Italie, étoient venues renforcer l'Armée de Savoie. Ces troupes, autant & même plus ennemies des Genevois que les Savoyards, commencerent leur expédition par ravager & mettre à feu & à ſang, les environs de Cruſille, ville à deux lieues de Genève. Conſorgien s'avança pour arrêter & réprimer la férocité de ces barbares; mais des payſans Savoyards ayant informé les ennemis de ſa marche, une partie de la garniſon ſe mit ſous les armes, tandis que l'autre, par mépris pour les Genevois, s'amuſoit à jouer dans la ville. Cette fanfaronade reçut bientôt le chatiment qu'elle méritoit. La ville fut priſe & ſaccagée. Les Genevois paſſerent tout le monde au fil de l'épée & firent un butin immenſe. Cependant la forteresſe tenoit toujours, ferme. Conſorgien auroit voulût entreprendre l'attaque; mais voyant l'allarme ſe répandre dans le voiſinage, il jugea à propos de ſe retirer, n'ayant fait d'autre perte que celle de trois ſoldats & d'un Lieutenant, tandis qu'il en avoit tué environ une centaine aux ennemis. Ce qui ſe paſſa le reſte de l'année, ne mérite pas la peine qu'on s'y arrête; nous dirons ſeulement que les Genevois mirent le feu à quelques villages du Duc de Savoie.

Continuation de la Guerre. 1591.

Au commencement de l'année 1591, les Genevois reçurent un renfort de troupes françoiſes, ſous les ordres de Sauci. Comme leur armée ſe montoit alors à deux mille hommes, ils allerent faire le ſiege du château de Buringe. Trois cens Cavaliers Savoyards vinrent les attaquer dans leur camp; mais en ayant tué ſoixante & repouſſé le reſte, ils conduiſirent le ſiege avec une telle vigueur que la garniſon demanda à capituler. Les Genevois voulant qu'elle ſe rendit à diſcrétion, les ſoldats trouverent le moyen de s'échapper, laiſſant la place libre aux ennemis, qui s'en emparerent, & la démolirent enſuite. De-là ils allerent encore mettre le ſiege devant Tonon, qui ſe rendit par compoſition, & où les Genevois trouverent environ ſix ou ſept mille couronnes d'or. Pouſſant plus loin leur expédition, ils ſe rendirent maîtres d'Evian, dont ils ſaccagerent les pays circonvoiſins. Ces heureux ſuccès introduiſirent une licence effrénée parmi les troupes françoiſes. Tandis qu'elles vivoient diſperſées çà & là dans le pays, on apprit que l'armée combinée de Savoie, d'Eſpagne & d'Italie, qui ſe montoit à ſix mille hommes d'infanterie, & environ mille de cavalerie, avoit formé l'attaque du château la Roche. Les Généraux de France & de Genève, Sauci, Quitri & Conſorgien, ſe trouvoient alors campés auprès de Buringe. Sitôt qu'ils eurent vent de l'approche des ennemis, ils raſſemblerent leurs troupes, & retirerent les garniſons des places voiſines. L'armée du Duc de Savoie étoit commandée par Dom Amédée, par Olivarez, brave Capitaine Eſpagnol, d'une expérience conſommée; par Sonas, par le Marquis de Treſſort, & par le Comte de Château-neuf.

Digitized by Google

Lesdiguieres fut d'avis de ne pas attaquer incontinent les Genevois ; car, diſoit-il, le peu d'ordre & de diſcipline qui regne parmi eux, joint au manque de proviſions, les obligeront infailliblement de ſe retirer. Amédée fut du même ſentiment ; mais les deux autres Généraux crurent qu'il étoit plus à propos de couper toute reſſource aux François, ſans leur permettre de faire retraite ; d'autant plus, ajouterent-ils, que nos troupes, privées de leur ſolde, ne manqueront pas de ſe mutiner, ſi nous n'avons ſoin de les tenir en reſpect, en les menant au combat. On ſe décida donc à attaquer l'ennemi le 12 de Mars. Cependant les François & les Genevois s'étoient ſaiſis d'un poſte, qui aſſuroit totalement la communication de leur armée avec Genève. Quoiqu'il en ſoit, les Eſpagnols les y attaquerent vivement. Un corps de cinq cens François fut battu à platte couture ; toute l'armée même étoit ſur le point d'être entiérement défaite, ſi les ennemis fiers de ce premier avantage, euſſent mis plus de modération dans leurs entrepriſes. Sonas & le Comte de Château-neuf, s'étant avancés juſqu'au milieu de la plaine avec treize cens mouſquetaires, Conforgien tomba ſur eux, & les mit en déroute, ſans leur donner le tems de rejoindre le corps de l'armée. Sonas perdit la vie dans cette action ; trois cens hommes, parmi leſquels ſe trouverent plus de cent gentils-hommes, ſubirent le même ſort. Cette défaite épouventa tellement les Savoyards, qu'ayant paſſé la riviere près de Buringe, ils ſe retirerent dans leur pays, après avoir rompu le pont, dans la crainte d'être pourſuivis. Les François, de leur côté, ayant perdu beaucoup de monde, ſe retirerent également en Franche-Comté. Il ne ſe paſſa rien de bien remarquable le reſte de la campagne. Les deux Armées ſe contenterent de ſe harceler mutuellement, ſans en venir à une bataille en regle ; mais dans une de ces eſcarmouches, le Baron d'Hermame fut fait priſonnier, & conduit à Genève. Il y demeura renfermé juſqu'au mois de Février de l'année ſuivante, qu'il paya huit mille couronnes pour ſa rançon.

Propoſition de Paix. 1592.

Au mois d'Octobre 1592, le Baron de Conforgien, vint à Genève reprendre le commandement des troupes. Après quelques opérations militaires ; deſquelles il ſe tira preſque toujours victorieux, Conforgien entama une négociation de paix avec le Baron d'Hermame ; mais, indigné du traitement dur que les Genevois faiſoient ſubir à ſes ſoldats, il la rompit & retourna en France. Sitôt qu'il eût quitté la ville, le Marquis de Treſſort, à la tête de huit cens hommes, vint camper à Lancy, ſitué près du nouveau fort, ſur l'Arve. Les Genevois l'ayant forcé dans ce retranchement, pillerent & démolirent ce village. Sur ces entrefaites, Conforgien, inſtamment ſollicité par les Genevois de reprendre le commandement de l'armée, revint dans leur ville. Mais il trouva à ſon arrivée que le Roi de France & le Duc de Savoie avoient conclu une ſuſpenſion d'armes pour trois mois. On invita les Genevois à en faire de même, ce qu'ils firent le 16 de Septembre 1593. Peu de jours après, ſix Cantons Suiſſes envoyerent des députés à Genève, pour perſuader aux Magiſtrats de mettre fin entierement à la guerre, en faiſant la paix avec le Duc de Savoie. Cette

1593.

Digitized by Google

Sect. III. *Hiſtoire de* Genève 1535-1603

propoſition fut rejettée. On prolongea ſeulement la treve pour deux ans. Pendant cet intervalle, les Genevois, voyant que le Roi de France n'étoit pas en état de les aſſiſter, réſolurent de démolir le fort ſur l'Arve. Cette ſorte de condeſcendance produiſit un bon effet. Elle rappella le commerce entre les Genevois & les Savoyards, qui commencerent à ſe traiter mutuellement avec plus de douceur.

Faux bruit au ſujet de Théodore de Beze. 1597.

Vers l'an 1597, il courut un bruit que Théodore Beze, le plus ſavant Miniſtre de Genève, étoit retourné dans le ſein de l'Egliſe romaine, & que les Genevois avoient envoyés des députés à Rome, pour ſe reconcilier avec le St. Siege. Ces faux bruits provenoient du bon effet, auquel la treve, conclue deux ans auparavant, avoit donné lieu. Ce terme expiré, l'on vit bien-tôt les hoſtilités ſe renouveller entre les Savoyards & les Genevois ; mais ceux-ci ne pouvant plus compter ſur le ſecours du Roi de France, & le Duc n'étant pas plus en état de continuer la guerre, les hoſtilités ceſſerent, & l'on s'aboucha de nouveau pour la paix.

Traité conclu.

Enfin, il ſe conclut un traité entre le Roi de France, le Roi d'Eſpagne & le Duc de Savoie, dans lequel, du côté de la France, furent compris les Suiſſes & leurs alliés. Le Duc de Savoie nia que les Genevois y fuſſent compris ſous ces termes généraux, d'autant plus, diſoit-il, que leur nom n'étoit pas inſéré dans les articles du traité. Cette méſintelligence eut des ſuites ſérieuſes. Villeroy, Miniſtre de France, fit déclarer au Duc, que le Roi, ſon maître, ne ſe départiroit jamais de la *compréhenſion* des Genevois, ſous le titre d'alliés des Suiſſes. Le Roi de France renvoya en même tems Chapeaurouge, député de Genève, avec des lettres pour les Magiſtrats, dans leſquelles il les aſſuroit qu'il ne les abandonneroit point ; & que ſi le Duc oſoit les attaquer, il ſoutiendroit la guerre à ſes propres dépens. On fit en plein Conſeil la lecture de ces dépêches. On tira le canon des remparts en ſigne de reconnoiſſance, & l'on ordonna par toute la ville des actions de graces.

Peſte.

La peſte ſe fit encore ſentir cette même année dans Genève, ſans y exercer pourtant des ravages auſſi cruels qu'auparavant. A ce terrible fléau ſe joignit un autre déſagrément. Les Genevois virent avec douleur que leurs freres de Tonon, retournoient à la Religion romaine, les uns par les inſinuations d'un Prêtre nommé Chérubin, & les autres pour ne pas déplaire au Duc de Savoie, dont ils redoutoient le zele & l'autorité. Ce Prince voyant les François diſpoſés à maintenir de toutes leurs forces l'indépendance de Genève, ſçut engager les Magiſtrats à tenir des conférences dans le village d'Hermame, où l'on diſcuteroit pleinement cette affaire. Il y députa le ſieur Jacob, Lieutenant-Général, le Préſident Rochette, le Préſident Berliet, Baron de Bourget, Lambert, Baron de Terny, & Marin, Comte de Viry. Les Genevois y envoyerent les Conſeillers Maillet, Dauſin, Lect, Roſet & le Secrétaire Jean Sarraſin. Les conférences durerent longtems : elles ſe tinrent avec beaucoup de pompe. Les affaires qu'on y agita, ſoit par écrit, ſoit de vive voix, étoient obſcures & très-embrouillées. En un mot,

mot, les mémoires qu'on se remit de part & d'autre, épuiserent tout ce qu'on pouvoit dire sur ce sujet. Cependant les députés se séparerent sans rien conclure, & tout le résultat de ces longs pourparlers, fut, que le Roi de France envoya une lettre au Duc de Savoie, datée du 11 Novembre 1599, par laquelle ce Monarque protestoit de nouveau que les Genevois étoient compris dans le dernier traité, sous le titre d'alliés des Suisses. Ce Prince terminoit sa lettre, en déclarant qu'il prenoit les Genevois sous sa protection particuliere.

Lettre du Roi de France au Duc de Savoie. 1599.

Le Duc voyant bien qu'il essayeroit inutilement de détourner le Roi de cette résolution, tâcha au moins de l'ébranler un peu par des vues d'intérêt. Le Roi de France lui redemandoit alors le Marquisat de Saluces, ce qui engagea le Duc de se rendre à Paris, sous prétexte de négocier lui-même cette affaire. D'abord il s'adressa au Nonce du Pape, qu'il laissa maître d'offrir au Roi le Marquisat, pourvû que Sa Majesté abandonnât la défense des Genevois. Le Nonce en fit à Henri la proposition, avec toute la finesse & la subtilité possibles. Dans toutes les raisons qu'il alléguoit, il en revenoit toujours au droit légitime & incontestable du Duc sur la souveraineté de Genève. De-là il en tiroit la conclusion, que le Duc y avoit une prétention aussi réelle, que celle de Sa Majesté sur le Marquisat de Saluces. Tous ces raisonnemens ne firent aucune impression sur le Roi, qui, niant les droits du Duc, finit par dire au Nonce, qu'en protégeant Genève, il suivoit l'exemple de ses Ancêtres, & les mouvemens particuliers de sa reconnoissance. Il ajouta, qu'il ne pouvoit par conséquent, sans blesser son honneur, & sans ternir l'éclat de sa couronne, abandonner les Genevois, ni souffrir que le Duc les opprimât. Cette réponse ferme termina tous les entretiens sur ce chapitre. Le Duc s'étant brouillé à quelqu'autre sujet, chacun fit mettre une armée en campagne. Le Roi de France enleva au Duc presque tous ses Etats; il assiégea le château de Ste. Catherine que les Savoyards avoient bâti depuis peu près de Souzy, à deux lieues de Genève. Ce château, qui portoit un grand préjudice aux Genevois, étoit bien fortifié & la place leur paroissoit d'une si grande importance, qu'ils envoyerent Beze au Roi de France, à la tête d'une députation solemnelle, pour prier ce Monarque de leur permettre de démolir cette forteresse. Le Duc de Sully, protestant, & un des meilleurs sujets qui soit jamais entré dans le Conseil des Rois, ministre, & ami tout-à-la fois de Henri IV, se chargea d'introduire lui-même les députés, après avoir déclaré au Roi en secret, que toutes les maximes de la politique & de l'honneur, l'obligeoient à protéger Genève. Beze, vieillard respectable à tous égards, montra dans un discours qu'il fit à cette occasion, combien il étoit au fait de tous les complimens flatteurs par lesquels les Papistes cherchent à captiver la bienveillance de leurs Souverains; mais il glissa légérement sur le motif de sa députation. Henri lui répondit, non comme un Monarque orgueilleux, mais comme un simple gentilhomme & comme un ami, qu'il pouvoit faire fond sur les bons offices du Duc de Sully, auquel il tendit la main en même tems. Enfin, pour couper

Le Monarque favorise les Genevois.

Digitized by Google

Sect. III. *Hiſtoire de* Genève 1535-1603

court à toutes ces formalités, étrangères à notre hiſtoire, le Roi dit aux députés tout bas, qu'il étoit informé du ſujet de leur commiſſion, & les aſſura que le fort ſeroit raſé dès que ſes troupes en ſeroient en poſſeſſion.

De même, que le Duc de Sully.

Cette bonté du Roi auroit infailliblement jetté les Genevois dans des dépenſes exceſſives, ſi le Duc de Sully, n'eût eu la généroſité d'en interrompre le cours. Les habitans de Genève apprenant l'heureuſe réuſſite de leur députation, ſe livrerent à tous les tranſports les plus vifs de la joie & de la reconnoiſſance. Ils ouvrirent leurs portes à l'armée françoiſe, tinrent table ouverte pour les officiers, & donnerent le logement pendant une nuit à plus de quatre mille François. Les dépenſes que firent les Genevois en cette occaſion, ſont à peine croyables; mais, le Duc de Sully, par ſon exemple, & par ſon autorité, les fit ceſſer, en retournant dans ſon camp & en ordonnant à tous les officiers de le ſuivre. Cependant lorſqu'on fut parvenu à ouvrir la tranchée du fort Ste Catherine, la garniſon demanda à capituler. Etant ſortie avec tous les honneurs de la guerre, le Duc de Sully y entra, & en fit démolir les baſtions. Les Genevois, qui ſervoient en qualité de pionniers, travailloient avec tant de joie & d'activité, qu'en moins de deux jours, il ne reſta pas le plus léger veſtige de cette forteresſe. Le Roi de France leur fit préſent de ſix pieces d'artillerie qui s'y trouverent.

Paix de Lyon. 1601.

L'année ſuivante, Aldobrandini, Légat du Pape, propoſa un accommodement entre Henri & le Duc de Savoie. Dans les conférences qui ſe tinrent à Lyon, il fut réſolu que le Roi de France retiendroit la Breſſe, dont il s'étoit rendu maître, avec Gex & les acquiſitions qu'il avoit faites de ces côtés-là, & que le Duc de Savoie reſteroit paiſible poſſeſſeur du Marquiſat de Saluces. Gex étoit alors entre les mains des Genevois. Malgré leurs vives inſtances pour qu'on les laiſſât en poſſeſſion de ce pays, ils furent obligés de s'en déſaiſir. Mais, pour les dédommager en quelque ſorte, Henri ſe déclara de nouveau leur protecteur. Il s'en fallut beaucoup que cet arrangement entre le Roi de France & le Duc reconciliât les Savoyards & les Genevois. Ceux-là trouvant jour à s'emparer de quelques villages appartenans aux derniers, voulurent pouſſer plus loin leurs tentatives; mais ils en furent empêchés. Cependant les Genevois ne croyant pas les conquêtes des ennemis d'une aſſez grande importance, n'ayant pas d'ailleurs un droit conſtaté ſur ces villages, aimerent mieux en partager la poſſeſſion avec les Savoyards, plutôt que de rompre la paix. Mais il ſe tramoit alors un projet, le plus important dont il ſoit fait mention dans l'Hiſtoire de Genève.

Hiſtoire de la fameuſe eſcalade de Genève. 1602.

On célébroit en 1602 un jubilé à Tonon, petite ville des Domaines du Duc, ſituée ſur une riviere, formée par le Lac, & environ à neuf milles de Genève. La ſolemnité de la fête y avoit attiré un concours de monde prodigieux. Quelques François s'étant mêlés parmi les Savoyards, entendirent qu'on penſoit à ſurprendre Genève. Ils ne tarderent pas à le communiquer aux Magiſtrats Genevois, qui d'abord y firent

Digitized by Google

peu d'attention, ne croyant pas la choſe reſſemblable. Néanmoins, pour plus grande ſûreté, ils s'en plaignirent au Sr. Albigny, qui avoit le gouvernement des montagnes dans ces quartiers de la Savoie. Albigni leur proteſta, que ſon maître étoit réſolu, quelque choſe qu'il arrivât, d'obſerver ſtrictement les traités de Vervins & de Lyon, dans leſquels étoient compris les Genevois, quoique leurs noms n'y fuſſent pas inſérés. Ces aſſurances parurent contenter les Genevois, & leur crédulité faillit cauſer la perte de leur liberté. Sect. III. *Hiſtoire de* Genève 1535-1603

Les Jéſuites & les plus zélés catholiques-romains, qui regardoient Genève comme le centre de l'héréſie, avoient été les premiers à former le complot de ſurprendre cette ville. La fête qui ſe célébroit à Tonon, ayant raſſemblé ceux auxquels cette entrepriſe devoit être commiſe, ils leur avoient fait jurer de l'exécuter ſans délai. Le Duc lui-même n'omit rien pour la faire réuſſir. Il fit défiler en ſecret un corps de troupes dans le Foucigny, & particulierement le régiment de Laval d'Iſere, preſque tout compoſé de François fugitifs, bannis de leur patrie à cauſe de leurs crimes; en un mot, gens très-propres pour toutes les entrepriſes haſardées. Brunaulieu, Lieutenant-Colonel de ce Régiment, alla reconnoître la place. Il prit la hauteur des murs, les dimenſions des foſſés, & revint aſſurer Albigny que l'entrepriſe étoit, non-ſeulement pratiquable, mais facile. Afin d'ôter tout ſoupçon aux Genevois, & en même tems pour tâcher de ſoulever un parti dans la ville, le Duc envoya Rochette, un de ſes Conſeillers, propoſer aux Magiſtrats, un nouveau traité entre la République & lui. La propoſition de ce Prince combla de joie les habitans de Genève, qui, ſe croyant plus que jamais en ſûreté de la part du Duc, négligerent même de porter la garde ordinaire aux portes & ſur les murs. Le Duc, quoiqu'il garda lui-même un profond ſecret, avoit confié le deſſein de cette entrepriſe à tant de monde; que les Genevois apprirent de pluſieurs endroits, ce qui devoit bientôt s'exécuter contre leur ville. Telle étoit portant la confiance de ces peuples, qu'ils mépriſerent tous les avis de cette nature. Ils traiterent même de viſionnaire un homme qui les aſſuroit que les ennemis étoient alors en marche.

Diſpoſitions pour ſurprendre la ville.

La nuit du onze au douze de Décembre, étoit celle où devoit ſe donner l'eſcalade. Environ ſur les ſix heures du ſoir, Albigny ſe mit en marche avec ſes troupes, qu'il fit paſſer par la Roche, Bonne, & Bonneville. Il tâcha de s'aſſûrer de tous les payſans, dans la crainte qu'ils n'allaſſent informer les Genevois de tout ce qui ſe paſſoit. Mais, nonobſtant ces précautions, quelques-uns s'échapperent, & allerent avertir les gardes, qui s'obſtinerent à mépriſer ces rapports. Tous les préparatifs étoient ſi bien faits, toutes les meſures ſi bien priſes, qu'on ne doutoit preſque plus du ſuccès. Brunaulieu & les principaux officiers avoient juré de perdre la vie, plutôt que de reparoître dans leur patrie, ſans avoir réuſſi. Les pétards étoient prêts, les échelles qui devoient ſervir à l'eſcalade, étoient peintes en noir, pour empêcher qu'on ne les apperçut; de gros morceaux de fer en fortifioient les jointures. On y avoit adapté des poulies, afin de les mou-

Digitized by Google

Sect. III. *Histoire de Genève 1535-1603*

voir avec plus de facilité. Trois cens soldats déterminés, devoient les premiers monter à l'assaut. Ils étoient armés de pied en cap, munis de pistolets & de coutelas. Quelques uns portoient de gros marteaux, en forme de haches, avec des pinces pour arracher les clouds & forcer les verroux. Un autre corps de troupes armé de demi-piques & de mousquets, étoit tout prêt à les soutenir. Le Duc lui-même se rendit incognito derriere les montagnes de Tremblieres, à un mille de Genève, afin d'être à portée d'encourager ses soldats. Enfin, toute l'armée parvint auprès de la ville, sans d'autres obstacles que ceux qu'occasionnerent aux soldats leur propre crainte & leur superstition. On fit faire halte à Plein-Palais, promenade charmante dans les Fauxbourgs de Genève. Brunaulieu, avec les trois cens soldats dont nous avons fait mention, s'avança à l'escalade. D'abord ils furent effrayés par les cris d'une multitude de canards sauvages; mais revenus de cette peur, ils jetterent les claies dont ils s'étoient munis, & franchirent ainsi le fossé du quartier nommé *Corraterie*. Après cela ils dresserent trois échelles contre le mur, près la guérite de la porte de la monnoye. On doit remarquer ici, qu'il y avoit dans le mur un grand espace vuide, sans aucune sentinelle. Cet espace se terminoit du côté de la ville, par une porte, appellée Tartas, qui restoit toujours ouverte. Sonas, fils de celui qui périt à la bataille de Monthoux; fut un des premiers à grimper sur le mur. Malheureusement il s'en détacha une pierre qui le renversa par terre. Albigny, & un certain Jésuite Ecossois, nommé Alexandre, étoient au pied de l'échelle, encourageans les soldats, l'un par la promesse du butin, l'autre par l'espérance du ciel. Le Jésuite débitoit à chaque soldat, en guise de talisman, de petits morceaux de papiers, sur lesquels étoient écrits différens textes de l'Ecriture. Leur exhortation produisit un si bon effet, que vers une heure du matin, Sonas, Altignac, & six autres, étoient déja en haut du mur. En moins de rien ils se virent suivis par plus de deux cens. Les huit premiers qui monterent sur ce mur, traverserent la porte de Tartas, se promenerent dans les rues sans être apperçus, & trouverent tout dans une parfaite tranquillité. Le reste des soldats se tint caché dans le vuide du mur de la Corraterie, les ordres étant de ne rien entreprendre avant le lever du soleil. Par-là les Savoyards espéroient être plus en état de mieux connoître les endroits, & donner le tems aux troupes espagnoles & napolitaines, qui étoient à quelque distance, de venir à leur secours. Cette précaution fit elle seule avorter l'entreprise. Cependant le Duc se croyoit si sûr du succès, qu'il expédia cette nuit même des couriers dans la Savoie, le Piemont & le Dauphiné, pour y porter la nouvelle de la prise de Genève, dont on crut pendant quelques jours qu'il étoit réellement en possession.

Escalade.

Confiance du Duc de Savoie.

Son Armée est mise en déroute par les Genevois.

Malgré toutes les précautions des assaillans, une sentinelle de la tour près la porte de la monnoie, avertit son caporal qu'elle entendoit du bruit. Celui-ci envoya un soldat avec une lanterne, pour voir ce qui l'occasionnoit. Le soldat n'eut pas plutôt apperçu venir à lui des hommes qu'il fit feu sur eux; mais il fut aussi-tôt poignardé.

Digitized by Google

Alors, la ſentinelle de la tour, tira pareillement un coup de fuſil, pour donner l'allarme au corps de garde, où il ne ſe trouvoit gueres que ſix hommes. Cette découverte ne déconcerta pas Brunaulieu, qui, comme les autres, avoit déja paſſé les murs. Il diviſa ſa petite troupe en quatre pelotons. L'un ſe ſaiſit de la porte neuve, un autre de celle de Tartas, le troiſieme de celle de la monnoie, & la quatrieme, de l'entrée de l'hôtel de ville. Pendant ce tems-là, on eſſayoit, au moyen des pétards de renverſer la porte neuve, afin d'ouvrir un paſſage au gros de l'armée, qui reſtoit toujours à Plein-Palais. Les Genevois avoient placé treize hommes à la garde de cette porte, alors l'une des principales de la ville. Dès que les Savoyards en approcherent, dix de ces ſoldats firent feu ſur eux, & coururent allarmer les gardes de la maiſon de ville, de la tour, & de la porte de Rive. Les ennemis les pourſuivirent de ſi près qu'ils eurent toutes les peines du monde de fermer après eux la porte de la Treille. Alors les Savoyards retournerent à la porte neuve, où l'un des trois gardes, qui s'étoit caché, auſſi-tot ſur le haut de la tour, laiſſa tomber la Sarrazine, ce qui empêcha le pétard de faire aucun effet. Cependant un citoyen, qui veilloit encore, répandit l'allarme dans tous les quartiers aux environs de la porte de tartas, la ſeule dont les Savoyards fuſſent en poſſeſſion. Tous les Bourgeois courent aux armes. Les uns s'occupent à barricader les rues, les autres s'efforcent de reprendre la porte. Le combat s'engage, le carnage augmente, nombre de ſoldats tombent de part & d'autre; mais enfin les Savoyards ſont forcés de reprendre le chemin de la porte-neuve. Là le carnage recommence avec encore plus de fureur, & la confuſion le rend plus affreux. Comme ces deux partis parloient le même langage; les Savoyards ſe ſervirent à propos de cet avantage. Faiſant accroire qu'ils étoient habitans de la ville, ils perſuaderent aux Genevois de voler au ſecours de la porte de Rive, ou, diſoient ils, étoit le rendez-vous géneral de l'armée. Pendant que ces citoyens crédules couroient ſoutenir un autre endroit de la ville, les Savoyards avoient forcé la porte de la monnoie. Mais ils trouverent derriere une barricade, défendue par les Genevois, qui s'y ſoutinrent courageuſement, & obligerent les ennemis de retourner à la Corraterie, où ils commencerent à piller les maiſons. Cependant les échelles reſtoient toujours dreſſées ſur le mur attenant à la porte de la monnoie & à un baſtion nommé *l'Oge*. Les Savoyards avoient omis de s'en rendre maîtres. L'une des ces embraſures donnoit préciſément en flanc ſur les échelles. Un Canonnier Genevois s'aviſa de tirer deſſus. Le coup porta ſi juſte, que toutes les échelles en furent renverſées. Les troupes poſtées à Plein-palais, prirent ce coup de canon, pour celui du pétard qui étoit le ſignal dont on étoit convenu, lorſqu'il ſeroit tems d'avancer. Sans plus tarder les officiers font battre le tambour, & l'armée court plutôt qu'elle ne marche vers la porte-neuve. La trouvant fermée, ils ſe hâterent de paſſer le foſſé de la Corraterie, dans l'eſpérance de trouver encore les échelles dreſſées. Tandis qu'ils ſont dans le foſſé, le canonnier genevois fait une ſecon-

SECT. III. *Histoire de Genève 1535-1603*

de décharge à cartouche qui les prend en flanc, tandis qu'un gros de citoyens les attaque, & les accule dans l'ouverture de la Corraterie. Là chaque Genevois devint un héros. Un focilleur y fait merveille avec un sabre à deux tranchans, & une femme abbat la tête d'un officier Savoyard. En un mot, on en tua cinquante-deux dans cette ouverture, où les Genevois les tenoient enfermés. Brunaulieu, qui s'étoit obstiné à ne pas faire retraite, y perdit la vie, enfin, les soldats qu'il commandoit, s'imaginant encore posséder un moyen sûr de s'échapper, coururent vers le mur où ils avoient laissé leurs échelles. Ne les y trouvant plus, ils se précipiterent en bas du mur; la plus grande partie se blessa en tombant, quelques-uns même se tuerent. Cependant les citoyens étant venus à bout de dresser une batterie de canons sur la plate forme de la Treille, qui donnoit directement sur Plein-palais, ils en firent des décharges si épouvantables, qu'elles mirent entierement l'armée des Savoyards en déroute. Albigny, perdant tout espoir de réussir, fit battre la retraite, & ses troupes le suivirent à la débandade jusqu'à Bonne. Lorsqu'il apprit au Duc le mauvais succès de cette entreprise, ce Prince se contenta de dire: „ je viens de faire un „ beau discours."

Perte des Savoyards.

Exécution de leurs prisonniers.

Dans cette escalade les Genevois firent treize prisonniers, parmi lesquels il y en avoit trois de qualité, Sonas, Chaffardon, & Attignac. On ne les regarda pas autrement que comme des voleurs ordinaires, & on les traita en conséquence. Ayant été tous pendus, le Conseil des soixante fit accrocher leurs têtes sur les murs de la ville, de même que les têtes de ceux qui avoient été tués dans l'action, & qui se montoient en tout à soixante six. L'escalade de Genève couta au Duc deux cens hommes de ses meilleures troupes, les Genevois n'en eurent que treize de tués, & trente de blessés. Beze étoit si vieux en ce tems, qu'il n'entendit rien du bruit. Le lendemain il monta en chaire, prêcha un sermon en action de graces, & fit chanter le 124e. pseaume. Les Genévois ont retenu cette pratique, lorsqu'ils célebrent tous les ans l'anniversaire de cette escalade. La tranquillité publique étant rétablie, on commença à soupçonner que quelques-uns des Magistrats entretenoient correspondance avec le Duc de Savoie. Il y avoit même de fortes raisons pour le croire. On accusa de trahison les deux Syndics, qui avoient fait si peu d'attention aux avertissemens qu'ils avoient reçu de l'approche des ennemis. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'ils échapperent à la fureur de la populace qui menaçoit de les mettre en pieces. Lorsqu'il fut question de les remplacer, il y eut de grands débats dans le Conseil; mais enfin, le choix se fixa sur quatre personnes à l'épreuve de tous soupçons.

Le Duc veut se disculper de cette entreprise.

Les Genevois ne se contenterent pas de célébrer le jour de leur délivrance par des actions de graces; ils en éterniserent la mémoire par des inscriptions & d'autres institutions, après quoi ils travaillerent à se garantir d'une pareille surprise. Ils manderent cette tentative des Savoyards à Berne & aux autres Cantons Suisses, qui leur envoyerent aussitôt douze cens hommes pour les soutenir. Ils informerent pareillement

Digitized by Google

le ſieur de Guiché, Gouverneur de Lyon, de ce qui s'étoit paſſé, en implorant l'aſſiſtance du Roi, en cas qu'Albigny voulut réitérer ſes tentatives, comme ils avoient lieu de l'appréhender. La lettre fut remiſe entre les mains du Roi, qui voulut en faire la lecture lui-même, pour ſe convaincre entierement que le Duc n'étoit pas en poſſeſſion de Geneve. Alors ce monarque renvoya aux Genevois une réponſe pleine de cordialité & d'affection, leur promettant, ſi le Duc revenoit à la charge, non-ſeulement de leur faire paſſer des troupes, mais d'aller prendre lui même leur défence. Toute l'Europe blama le Duc de Savoie, qui montroit, par cette entrepriſe indigne, combien peu il y avoit à compter ſur ſa parole & ſur ſes promeſſes. Il tâcha de ſe juſtifier de deux manieres. Il dit aux Princes catholiques, qu'il y avoit été porté par un zele ardent pour introduire la vraie religion dans Genève. Quant aux Souverains proteſtans, & ſur-tout aux Cantons Suiſſes, il leur fit déclarer par le Comte de Tournon, ſon Miniſtre, que les Genevois ayant refuſé de lui payer le tribut ordinaire & maltraité ſes officiers, il avoit cru devoir les en punir. Les Magiſtrats de Berne mépriſerent cette apologie, au point qu'ils n'y firent aucune réponſe. Bien plus, ſi le Comte & ſon ſecrétaire ne ſe fuſſent hâté de quitter la ville, il y avoit tout à craindre que la populace ne les inſultât. Le Pape lui-même déſapprouva, dit-on, la conduite du Duc. Dans les manifeſtes que les Genevois répandirent en cette occaſion, ils obſerverent avec fondement, qu'un Prince, comme le Duc de Savoie, ne faiſant aucun ſcrupule de ſe parjurer, ne témoignoit guères qu'il eût du reſpect pour ſa religion. Quoiqu'il en ſoit, le Duc fit tout ſon poſſible pour ſe conſerver l'amitié des Bernois & des autres Cantons proteſtans.

L'amitié de ces Peuples lui paroiſſoit d'autant plus néceſſaire, qu'il n'avoit pas encore renoncé à ſes prétentions ſur Genève. Au contraire, il ne ceſſoit d'inquiéter cette ville par les différentes garniſons qu'il entretenoit dans ſon voiſinage. Les Genevois ayant reçu un renfort de Berne & de France, ajouterent de nouvelles fortifications à leur ville, afin de la mettre à l'abri de toute ſurpriſe, abattirent les arbres autour de la ville, qui pouvoient donner retraite aux ennemis, & envahirent à leur tour les Domaines du Duc. Ils s'emparerent de St. Genis d'Aoſt, faiſant des incurſions juſqu'aux portes de Chambéri dont ils furent ſur le point de ſe rendre maîtres.

Digitized by Google

SECTION IV.

Attachement du Roi de France pour les Genevois, qui font la paix avec le Duc de Savoie. Découverte de la conſpiration de Terrail. Exécution de ce conſpirateur. Autres conſpirations & exécutions. Celle de Nicolas Antoine. Mort du Duc de Rohan à Genève. Lettre de Cromwel aux Genevois. Ils fortifient leur ville, qui eſt de nouveau en danger d'être ſurpriſe. Le Roi de France lui accorde ſa protection, & la délivre. Troubles & diviſions inteſtines de la République de Genève, en 1763. Pacification en 1768.

Le Roi de France propoſe la paix. 1603.

HEnri IV, Roi de France, avoit un attachement réel pour les Genevois. Ce Monarque ſentant l'impoſſibilité où ſe trouvoient ces peuples de ſe ſoutenir par eux-mêmes, tâcha de leur inſpirer des idées de paix. De Vic, l'un de ſes miniſtres, eut ordre de les amener à un accommodement; mais de le faire avec douceur & ménagement, de peur que les Genevois ne cruſſent qu'on vouloit prendre quelque autorité dans leur ville. De Vic fut reçu à Genève avec les plus grandes marques de diſtinction. Il y trouva la plus grande partie des Magiſtrats fortement diſpoſés à continuer la guerre contre le Duc. Cependant, en ménageant ces eſprits indignés, en les ramenant inſenſiblement dans les voies de la douceur, il les engagea à conclure une treve, ce qui étoit une ſorte de prélude aux négociations de la paix. On eut beaucoup de peine à y réſoudre les deux partis, quoique le Duc de Savoie eût autant beſoin de la paix que les Genevois, l'orgueil de la Cour d'Eſpagne, qui s'étoit déclarée protectrice du Duc, ne vouloit pas qu'il condescendit aux propoſitions des Genevois. En conſéquence, les négociations furent ſouvent interrompues & repriſes. Enfin, le Comte de Fuentes, Gouverneur de Milan, pour le Roi d'Eſpagne, envoya un nommé. Sebaſtien Cuſebro à Genève. Ce député ayant été admis dans le Conſeil, y produiſit ſes lettres de créance, par leſquelles Sa Majeſté Catholique menaçoit les Genevois de leur déclarer la guerre, s'ils ne concluoient la paix avec le Duc de Savoie. Les Genevois, enflés par leurs ſuccès, etoient ſur le point de mépriſer ces menaces; mais le Roi de France interpoſa ſa médiation, & ſçût ſi bien mettre de ſon côté les Cantons Suiſſes, alliés des Genevois, que la paix fut enfin conclue à St. Julien: événement qui occaſionna bien plus de joie aux Savoyards qu'aux Genevois. Les deux partis congédierent leurs armées, mais commencerent à ſe déclarer une nouvelle guerre à coups de plumes. Les Savoyards furent les aggreſſeurs. Ils publierent que le dernier traité tendoit à faire revivre les prétentions du Duc ſur la ſouveraineté de Genève. Aſſertion à laquelle les Magiſtrats ordonnerent au Secrétaire Sarrazin de répondre.

Dans

Digitized by Google

Sect. IV. *Hiſtoire de Genève 1603-1768*

Dans l'année 1604, on commença à procéder contre Philibert Blondel, l'un des Syndics en fonction, au tems de l'eſcalade des Savoyards. Cet homme, ayant amaſſé une ſomme de quarante mille couronnes, ſans qu'on ſçût comment, devint ſuſpect au peuple, qui le regardoit comme un traître, & à la ſolde du Duc de Savoie. D'abord on l'accuſa d'avoir mal géré ſon emploi. On prouva que dans la nuit de l'eſcalade, il avoit témoigné une nonchalance impardonnable, pour laquelle il fut condamné à une amende de deux mille couronnes. Ayant refuſé de ſe ſoumettre à cette ſentence, on ſaiſit ſes effets pour caution. Blondel demanda à ſe juſtifier; mais, ſur des preuves récentes de ſa malverſation, au lieu de deux mille, on le condamna à trois mille couronnes. Cette augmentation fut un coup de foudre pour le coupable, qui étoit également hautain, vindicatif & avaricieux; enſorte qu'il prit la réſolution de périr dans les priſons, plutôt que de payer cette ſomme.

Hiſtoire de Blondel. 1604.

On lui intenta un nouveau procès, par lequel il fut démontré qu'il entretenoit correſpondance avec le Duc; qu'il poſſédoit un bien dans ſes Domaines, dont il ne payoit, ni taxes, ni impôts; que le jour de l'eſcalade, on avoit trouvé dans le foſſé de la ville une lanterne marquée à ſon nom, & pluſieurs autres preuves de trahiſon. Ces circonſtances lui attirerent une autre amende de deux mille couronnes, & on le condamna à ſept ans de priſon: toutes ces menaces, toute cette rigueur, ne furent pas capables d'intimider Blondel. Il ne redoutoit que l'accuſation d'un payſan, dont il s'étoit ſervi comme d'un correſpondant, & qu'il tenta de corrompre par argent. N'ayant pu y réuſſir, il eut le crédit de le faire mettre en priſon. Mais, comme ce payſan perſiſtoit dans ſon accuſation contre Blondel, celui-ci, ſuborna le géolier, qui étrangla le payſan dans la priſon. Le géolier étant pris & mis à la torture, rejetta toute la faute ſur ſon corrupteur. Blondel fut pareillement appliqué à la queſtion. Quoiqu'on accumula torture ſur torture, on ne put lui tirer d'autre aveu, ſi non qu'il s'étoit rendu coupable d'un meurtre, & qu'il avoit offert ſes ſervices au Duc. Il n'en fallut pas davantage pour le condamner à être pendu, & enſuite écartelé. Cet homme impitoyable termina ſes jours dans l'impénitence. Après cette exécution, les magiſtrats fortifierent encore la ville, afin de la rendre moins expoſée pour l'avenir aux attaques ſubites.

Son Supplice.

Dans l'année 1605, mourut Théodore Beze, ſucceſſeur de Calvin, dans ſes fonctions de Miniſtre de la reforme. Il s'étoit acquis un crédit ſi grand parmi les reformés; qu'on l'appelloit communément le Pape des Huguenots. Beze étoit d'une humeur plus douce & d'un caractere plus charitable que Calvin. Peu de tems après ſa mort, un petit incident faillit plonger les Genevois dans de grandes perplexités. Henri IV, Roi de France, leur pere & leur protecteur, envoya le ſieur de Nereſtan, les prier de lui accorder une place pour bâtir un fort, ou un arſenal, afin de les mettre à couvert, en cas qu'on voulut les ſurprendre. Quelques Genevois, accoutumés à regarder ce bon Prince, comme leur ami & leur protecteur, ne firent aucune difficulté d'acquieſcer à cette requê-

Mort de Beze. 1605.

Demande du Roi de France.

Sect. IV. *Histoire de Genève 1603-1768*

te ; mais les autres, qui étoient en plus grand nombre, la regardant comme un prélude à la perte de leur liberté, refuſerent d'y ſouſcrire. Ils alléguerent pour raiſon, que les ſucceſſeurs de Henri pourroient fort bien n'avoir pas les vues déſintéreſſées & les ſentimens nobles de ce Prince. Mais ne voulant pas, par un refus bruſque, choquer ouvertement leur bienfaiteur ils porterent cette requête au Conſeil des deux cens, & enſuite à une aſſemblée générale. Henri eut la généroſité de ne pas s'offenſer de ces délais, qu'il regarda tout-à-la fois comme une marque de leur reſpect pour ſa perſonne, & comme une preuve de la peine qu'ils avoient à conſentir à ſa requête. Il ordonna donc à ſon miniſtre de ne point preſſer cette affaire. Ce Prince bienfaiſant eut même la généroſité d'accorder, au mois de juin de la même année 1606, des lettres de naturaliſation, qui exemptoient les Genevois des droits d'aubaine & des autres impôts.

Conſidération dont Genève jouit parmi les Princes Proteſtans.

L'indépendance de Genève devint alors un objet eſſentiel parmi les Princes proteſtans. Preſque tous ſe firent un devoir de contribuer au maintien de ſa liberté ; dans cette vue, le Landgrave de Heſſe fit aux Genevois un préſent de douze mille couronnes, & le Prince Palatin un autre de trois mille, pour bâtir un boulevard près du Lac, fortifier & compléter entierement les travaux de la Porte de Rive. Les Genevois perpétuerent la mémoire de ces bienfaits par des inſcriptions ſur les ouvrages mêmes, auxquels la magnificence de ces Princes avoit donné lieu. Le reſte de cette année-là, comme les deux ſuivantes ſe paſſerent à faire des réglemens religieux & civils.

1609. Supplice de Carral.

En 1609, un nommé Carral, Sergent de ville, fut rompu vif & ſon corps expoſé ſur la roue. Ce ſcélérat, outre qu'il entretenoit correſpondance avec la Cour de Savoie, s'étoit encore rendu coupable de pluſieurs autres crimes affreux.

Conſpiration de Terrail & de Baſtide.

Mais, on découvrit à Genève une conſpiration, d'une conſéquence infiniment plus dangereuſe. Terrail, Gentilhomme François, courageux & entreprenant, obligé de quitter ſa patrie, pour cauſe de meurtre, s'étant d'abord retiré en Flandres, où il ſervit quelque tems dans diverſes armées, fit un voyage en Italie, avec un excellent Ingénieur nommé Baſtide. A leur retour, ils s'arrêterent à la Cour de Savoie, où le Duc, qui connoiſſoit leur caractere & leur capacité, les reçut avec de grandes marques d'amitié. Dans quelques entretiens que ce Prince eut avec ces étrangers, il leur fit entendre, qu'il n'avoit pas encore renoncé à ſes deſſeins ſur Genève, & qu'ils lui feroient plaiſir de l'aſſiſter dans ſes projets. Les deux avanturiers ayant accepté la propoſition, avec joie, Son Alteſſe leur fit à chacun des préſens magnifiques. Baſtide ſe rendit à Gerève, où, après avoir levé le plan des nouvelles fortifications, il retourna auprès du Duc. Terrail & Baſtide convinrent qu'il étoit praticable & facile de ſe ſaiſir de cette ville. Terrail fut d'avis qu'on devoit commencer par ſe rendre maître de la porte, qui donnoit ſur le Lac, & de celle de Rive ; mais l'éxécution n'étoit rien moins que facile, & ſuppoſoit une connoiſſance particuliere de la nature & de la ſituation du lieu. En conſéquence, ils ſe rendirent l'un & l'autre ſecretement à Evian. Là,

Digitized by Google

ils eurent occasion de s'informer par les bateliers & les autres personnes qui commerçoient avec les Genevois, du nombre des gardes qui veilloient aux portes, ainsi que des autres particularités, dont ils avoient besoin. De retour auprès du Duc, ils lui persuaderent de faire équiper cinq grands bateaux plats, sur lesquels on embarqueroit des piles de bois, arrangés de maniere, que chaque barque pouvoit cacher deux cens hommes. En même tems on résolut de remettre l'exécution de ce projet au mois de Mai de l'année suivante. Cependant Terrail & Bastide allerent faire un tour dans la Flandres, pour y ramasser les soldats dont ils avoient besoin; car ils se proposoient de répandre dans les environs de Genève plusieurs corps de troupes, tant infanterie que cavalerie, & tout prêts à les seconder dans cette grande entreprise.

Sect. IV. *Histoire de Genève* 1603-1768

L'Indiscrétion des conspirateurs, fit découvrir leur dessein, même avant qu'ils quittassent la Cour de Savoie. Le valet de chambre de Terrail, par quelques discours de son maître, jugea qu'il méditoit avec Bastide une entreprise contre Genève; il en avertit son frere qui demeuroit à Genève, & qui en fit part aux Magistrats, lesquels jugerent à propos de se tenir sur leur garde. Ils s'informerent exactement de la personne & des desseins de Terrail, dont ils sçurent se procurer le portrait. Ils en envoyerent une copie à tous les baillifs des endroits par lesquels Terrail & Bastide devoient passer. On eut de la peine à reconnoître, ces deux hommes: mais enfin, on les arrêta à Yverdun, ville du Canton de Berne. Terrail offrit aux soldats qui le reconnoissoient, mille couronnes, s'ils vouloient lui permettre de s'échapper. Sans s'arrêter à ces offres, ils le conduisirent en prison, le remettant ensuite entre les mains d'un Syndic, qui le fit transporter avec son compagnon à Genève. Appliqués l'un & l'autre à la question, ils avouerent tout. Alors, sans autre forme de procès, Bastide fut pendu, & Terrail décapité. Il se leva des doutes sur la légalité de ces exécutions, que les Magistrats justifierent. Des scélérats, dirent-ils, qui ont violé le Droit des Gens, en formant une conspiration en tems de paix, ne méritent pas d'être protégés par ce même droit.

Elle est découverte.

Ils sont exécutés.

Le grand amour des Genevois pour leur liberté, les entraîna quelquefois dans des démarches trop précipitées. Un Italien, nommé Giovanni, croyant avoir vu le portrait d'un Conseiller de la ville dans le cabinet du Duc de Savoie, l'accusa d'entretenir correspondance avec ce Prince. Le Conseiller fut confronté avec l'accusateur, qui avoua ingénument, que ce n'étoit pas celui dont il avoit vu le portrait. Les Syndics alors l'accuserent d'imposture & de calomnie, & le firent pendre. Cependant on vint à découvrir que l'accusation de Giovanni étoit fondée. Il se trouva effectivement dans la ville une autre personne du même nom que le Conseiller, & qui informoit secretement le Duc de ce qui se passoit dans Genève. Le Procureur-Général voulut commencer une nouvelle procédure; mais comme on s'étoit défait du seul accusateur qui fut en état de prouver ce fait, l'affaire en resta là.

Punition injuste de Giovanni.

La mort de Henri IV, Roi de France, plongea les Genevois dans le deuil & dans l'affliction. A peine ce Monarque bienfaisant eut-il été

Mort de Henri IV

Digitized by Google

SECT. IV. *Histoire de Genève 1603-1768*

assassiné, que le Duc de Savoie se prépara de nouveau à surprendre Genève. Mais les intérêts de cette ville, devinrent les intérêts communs de tous les Princes protestans. Les Eglises réformées de France, ramassèrent une grande somme d'argent qu'elles envoyerent aux Genevois, pour les aider à fortifier & défendre leur ville. La Reine, mere du Roi de France, peu disposée en faveur des protestans, se plaignit que ses sujets eussent ainsi fait passer des sommes immenses dans un pays étranger. Anjorrand, député de Genève, à la Cour de France, démontra à la Reine-Mere, qu'Henri IV, par le traité de Soleure, avoit permis à ses sujets protestans de donner toute sorte de secours aux Genevois. Ces raisons paroissant justes, on y acquiesça. Le Duc de Rohan-Soubise, Mr. de Bethune, neveu du Duc de Sully, & quelques principaux du parti huguenot en France, se rendirent à Genève, qu'ils firent fortifier autant que sa situation naturelle pouvoit le permettre. On travailla sur-tout à la porte de Rive, l'endroit le plus foible de la ville. Cependant un officier Genevois, conspira de nouveau contre sa Patrie, ayant résolu de mettre les Savoyards en possession du boulevard de St. Antoine. Un Protestant François éventa le projet, le traître fut pris & exécuté. Ces précautions opérerent d'heureux effets: elles détournerent les Savoyards de faire à l'avenir de semblables démarches. Les troupes auxiliaires de France n'étant plus nécessaires aux Genevois, qui se trouvoient pour lors à l'abri de tout danger, revinrent dans leur patrie: il ne se passa à Genève, pendant les années suivantes, rien de remarquable, si l'on en excepte certains événemens naturels, ou accidentels, comme le feu, la famine & la peste. Ce dernier fléau y exerça de grands ravages en l'année 1615. Quatre mille personnes y moururent de cette terrible maladie.

Les Genevois prennent le parti du Duc de Savoie.

Durant cette calamité publique, le Duc de Savoie se fit remarquer par son empressement à secourir les Genevois. Cette conduite bienfaisante, les rassura entierement contre les craintes qu'ils pouvoient encore entretenir des desseins du Duc sur leur ville. Les Genevois donnerent à ce Prince des preuves éclatantes de leur gratitude, en prenant son parti, dans la dispute qui s'éleva entre lui & le Duc de Nemours, puissamment soutenu par les Espagnols. Ils envoyerent au Duc de Savoie un renfort considérable de troupes, d'armes & de munitions. Non contens de cela, les Magistrats lui permirent de faire camper ses troupes le long des rives du Rhône, aux environs de leur ville, quoiqu'il leur fut libre, selon le traité de St. Julien, de lui refuser cette grace. Brûlant de servir sous ce Prince, un grand nombre de Genevois se rendirent à son armée en qualité de volontaires; mais le Gouverneur craignant que cette sorte de désertion n'affoiblit trop leur ville, jugea à propos de les rappeller. Il est bien sûr, qu'en ce tems, le Duc de Savoie redoutoit plus les Espagnols que les Protestans. C'est pourquoi il fit une alliance avec les Bernois, qui lui envoyerent un secours de trois mille hommes, le Duc renonçant à toutes ses prétentions sur le Pays de Vaud.

Digitized by Google

Sect. IV. *Hiſtoire de* Genève 1603-1768

Le concours perpétuel des François dans Genève, y avoit porté l'établiſſement de pluſieurs manufactures utiles. Quoiqu'en diſent les hiſtoriens de cette ville, il eſt certain que les Magiſtrats, loin d'encourager ces établiſſemens, obligerent les principaux manufacturiers de ſe retirer à Yverdun, où ils firent leur commerce, au grand préjudice de Genève. Le Marquis de Lan, Gouverneur de la Savoie, ayant débauché par argent un riche Genevois nommé Chénalat, le fit réſoudre à miner une maiſon près la porte St. Léger, afin que les Savoyards puiſſent s'y introduire lorſqu'on feroit jouer la mine. Chénalat avoit déja reçu cinq cens piſtoles, avec promeſſe de douze mille couronnes, s'il venoit à bout d'effectuer ce projet. Les parens de Chénalat, informés de cette trahiſon, en firent rapport aux Magiſtrats. Chénalat fut mis en priſon, jugé & exécuté, malgré qu'il proteſta toujours n'avoir eû d'autre deſſein que d'extorquer de l'argent au Duc de Savoie.

Trahiſon de Chénalat.

Députés Genevois au Synode de Dort. 1622.

L'année ſuivante, les Genevois députerent deux de leurs Profeſſeurs en Théologie, Jean Diodati, & Théodore Tronchin, au Synode de Dort en Hollande. De retour à Genève, ces députés reçurent des Magiſtrats chacun une médaille. En 1621, l'allarme ſe répandit dans la ville, au ſujet des grands préparatifs de guerre que faiſoit le Duc de Savoie. Les Genevois en écrivirent à Mr. d'Alincourt, Gouverneur de Lyon, qui fit parvenir leur lettre juſqu'au pied du trône. Mr. d'Alincourt reçut ordre du Roi de France, de leur fournir tout les ſecours qui etoient en ſon pouvoir, ſi le Duc oſoit entreprendre quelque choſe contre Genève. Cependant les habitans firent encore ajouter de nouvelles fortifications à leur ville. Le Prince d'Orange leur envoya un Ingénieur, nommé *Motel*, qui en eut la direction, avec Feſault, autre Ingénieur François. Dans l'année 1622, les Egliſes proteſtantes tinrent un Concile national à Paris. Voulant ſe conformer à tous égards aux Réformés de France, les Miniſtres de Genève écrivirent une lettre à l'aſſemblée, par laquelle ils témoignoient la plus forte envie d'abolir toutes les cérémonies de diſcipline, qui mettoient une différence entr'eux & leurs freres de France. Le Miniſtre Tronchin, de la part du Conſeil & du Conſiſtoire, annonça en chaire cette réforme au peuple, qui en parut très-ſatisfait.

Différens avec la Savoie. 1624.

Deux ans après, le Duc de Savoie, ſous prétexte d'une diſette de bled dans ſes états, défendit à ſes ſujets d'en tranſporter à Genève. Les habitans regarderent cette défenſe comme une infraction au traité de St. Julien, ils empêcherent de leur côté qu'on ne tranſportât en Savoie, du fer, du ſel, & d'autres marchandiſes de commodité. Wake, Ambaſſadeur de la Grande-Bretagne, à la Cour de Savoie, paſſant alors par Genève, & voyant que les deux partis étoient prêts d'en venir à une rupture ouverte, termina la diſpute en perſuadant au Duc de retirer ſa défenſe.

Jalouſie des Calviniſtes.

Malgré le dernier accord entre les Proteſtans de Genève & ceux de France, ceux-ci garderent encore une forte averſion contre les Luthériens. Le Marquis de Bade, Prince Allemand, qui proffeſſoit cette derniere Religion, obligé d'abandonner ſa Patrie, ſe retira à Genève.

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Genève 1603-1768*

Le Conſeil lui permit d'avoir dans ſa maiſon un Miniſtre Luthérien, pour y faire le ſervice divin. Les autres Luthériens Allemands, inſtruits de cette condeſcendance du Conſeil, accoururent en ſi grand nombre à la maiſon du Marquis, que les Genevois en prirent l'allarme. Ils repréſenterent aux Magiſtrats qu'après une permiſſion de cette nature, ils devoient s'attendre à voir bientôt la meſſe rétablie dans leur ville. Cette affaire ridicule prit un tour ſérieux. Elle fut portée au Grand-Conſeil qui envoya un Syndic & le Lieutenant, prier le Marquis de ne pas ouvrir ſa maiſon aux citoyens, pendant le ſervice Divin Le Marquis, orgueilleux à l'excès, plus rempli de ſon ancienne dignité, que de ſa ſituation préſente, ſe mit en fureur lorſqu'il entendit ce meſſage. Peu s'en fallut même qu'il ne frappât le Syndic, auquel il ſe contenta de répondre, qu'étant un Prince d'Allemagne, & Genève étant une ville de l'Empire, il y avoit autant d'autorité que les Magiſtrats mêmes. Le Conſeil informé de la conduite inſolente du Marquis, retira la permiſſion qui lui avoit été accordée. Le Marquis plein de rage, ſe réfugia à Tonon, où l'indulgence d'un Prince catholique & dévot lui accorda, ce que des Magiſtrats proteſtans avoient crû devoir lui refuſer.

Illuſtres refugiés à Genève. George-Erasme de Tzernembel.

L'année ſuivante, Genève reçut dans ſes murs un illuſtre exilé, c'étoit George-Erasme de Tzernembel, Baron héréditaire des Marches d'Eſclavonie & de Carniole, ci-devant Conſeiller des Empereurs Rodolphe II, & Matthias I, & Directeur de Bohême. Ce Seigneur ayant embraſſé le parti de l'Electeur Palatin, qui vouloit envahir le trône de Bohême, fut obligé après la défaite de ce Prince, de s'enfuir accablé de vieilleſſe, d'infirmités & d'indigence, avec ſa femme & ſa fille à Genève. Il avoit confié à ſon fils le ſoin de ramaſſer les triſtes débris de ſa fortune. Peu après ſon arrivée il apprit que cet enfant s'étoit noyé, & que tous ſes biens avoient péri par ſon naufrage. Ce malheur excita la compaſſion des Genevois. Les Magiſtrats & les Egliſes lui donnerent un certain revenu par mois, qu'ils continuerent après ſa mort à ſa malheureuſe famille. Ils le firent même enterrer avec tous les honneurs dus à ſa qualité, dans le Cloître de l'Egliſe de St. Pierre.

Emilie de Naſſau, Princeſſe d'Orange.

Vers le même tems, les Eſpagnols ſe rendirent maîtres du Portugal. Emilie de Naſſau, Princeſſe d'Orange, ſœur du Prince Maurice, & Veuve de Dom Emmanuel, fils d'Antoine, Roi de Portugal, vint ſe refugier à Genève avec ſes ſix filles, qui toutes épouſerent des Seigneurs particuliers du pays de Vaud. Cette Princeſſe, pendant ſon ſéjour à Genève, n'y mena pas un train conforme à ſa naiſſance & à ſa qualité. Enfin, elle alla vivre en retraite dans un Bien qu'elle acheta près de Nyon. Après ſa mort, ſon corps fut inhumé dans l'Egliſe de St. Pierre. Ce fut dans ce tems là que l'illuſtre d'Aubigné, (célebre par l'hiſtoire qu'il a publié, par ſa valeur, ſes vertus militaires, & plus encore par ſon zele pour la reforme) tomba dans la diſgrace du Roi de France. D'Aubigré avoit un fils, dont les Jéſuites avoient perverti les ſentimens, & qui n'étoit point du tout attaché à ſon pere. L'infortuné d'Aubigné apprenant qu'il y avoit ordre de l'arrêter, cacha

Digitized by Google

tout l'argent qu'il poſſédoit, & qui ſe montoit à près de trente mille ducats, dans la ſelle de ſon cheval. Quittant auſſi-tôt la France, il ſe rendit à Genève, où il fut reçu avec joie. Pendant ſon ſejour, il employa une partie de ſon tems à viſiter & améliorer les fortifications de la ville. Etant mort à l'âge de quatre-vingt ans, les Genevois l'enterrerent dans le Cloître de St. Pierre, où l'on voit encore ſon tombeau, avec une très-belle inſcription latine qu'il avoit compoſé lui-même. Sect. IV. *Hiſtoire de Genève 1603-1768*

Députation de Guſtave Adolphe vers les Cantons Suiſſes & les Genevois.

Il n'arriva rien de remarquable dans Genève, juſqu'à l'invaſion de l'Allemagne, par Guſtave-Adolphe, Roi de Suede. Ce Monarque envoya Rache, l'un de ſes Miniſtres, vers les Cantons Suiſſes Proteſtans, pour les attirer dans ſes intérêts, & aſſurer les Genevois en particulier de la conſidération & de l'attachement que ſon maître avoit pour leur République. Nous avons parlé ailleurs des ſuccès de la deſtinée de ce grand Prince. Son Ambaſſadeur, qui réſida quelque tems à Genève, y fut traité avec tous les égards dus à la grandeur de ſon maître, & à ſes vertus particulieres. La ville de Genève, comme on a pu le voir, étoit remplie de gens, fuyant la perſécution. Suivant les principes de la Reforme, les Magiſtrats devoient avoir en horreur, tout ce qui tendoit à répandre le ſang des Chrétiens en général, ſur-tout pour cauſe de religion, cependant il arriva un cas de cette nature en 1632, qui fit grand bruit.

Hiſtoire & condamnation d'Antoine.

Nicolas Antoine, ou Antony, natif de Berry en Lorraine, ſe ſentoit depuis ſept à huit ans de fortes inclinations pour le Judaïſme. Il paroît que ſa famille avoit été originairement Juive. Les Juifs de Metz qu'il ſollicita de le recevoir parmi eux le renvoyerent à ceux de Veniſe. En paſſant par Sedan, Antoine convertit un jeune étudiant de cette ville & l'emmena avec lui en Italie. Arrivé à Veniſe, les Juifs, ſoit par prudence, ſoit par des raiſons particulieres, ou plutôt, voyant que leur nouveau proſelite n'avoit pas le cerveau ſain, le renvoyerent à la Synagogue de Padoue, après lui avoir recommandé, de ne pas ſollicifer, comme il faiſoit, la circonciſion, crainte qu'on ne les cita en juſtice: mais, deſe contenter, en profeſſant intérieurement le Judaïſme. „ D'ailleurs, ajouterent-ils, vous vous conſervez la reſſource de „ pouvoir vivre au milieu des Chrétiens, qui vous prendront pour „ leur frere". Antoine, content de cet avis, au lieu d'aller à Padoue, revint à Genève, où s'appliquant fortement à l'étude de la Théologie & de la Philoſophie, il ſe couvrit d'honneur dans les diſputes publiques. En un mot, il obtint la place de premier Régent du College, & enſuite celle de Miniſtre d'une égliſe près de Genève. Telle eſt l'hiſtoire d'Antoine, ſelon qu'elle eſt rapportée dans la partie hiſtorique de ſon procès.

Parmi les crimes dont il fut accuſé, on lui reprocha qu'ayant juré de vivre ſelon les principes de la Religion Réformée, il avoit toujours vécu & prié à la maniere des Juifs, craignant de faire profeſſion ouverte de ſa foi. „ qu'aulieu de prêcher Jéſus-Chriſt comme il l'avoit juré & promis, il s'étoit contenté d'expliquer à ſon auditoire le vieux teſtament; qu'il avoit eſtropié, omis, ou appliqué à d'autres

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Genève 1603-1768*

perſonnes, les paſſages concernant notre Sauveur, & ſur-tout dans ſon dernier ſermon. De-là il s'en étoit enſuivi, par un juſte jugement de Dieu, que ledit Antoine avoit été privé tout-à-coup de ſa raiſon, qu'il avoit couru les champs comme un homme égaré, & qu'il avoit parcouru la ville les jambes nues, proférant des blaſphêmes horribles contre notre Sauveur Jéſus-Chriſt; qu'après avoir été ſoigneuſement traité par les Médecins dans l'hopital de la ville, il rentra en ſon bon-ſens, mais qu'il continua de blaſphémer contre la Sainte-Trinité, & contre la perſonne de notre Sauveur & Redempteur, ſoutenant verbalement, comme par écrit, que Jéſus-Chriſt étoit une idole, & que le Nouveau Teſtament n'étoit qu'une fable; qu'il s'étoit accuſé, en adminiſtrant le ſacrement de la S. Cene, n'avoir dit autre choſe aux Fideles, ſinon, *Reſſouvenez-vous de votre Sauveur*, & qu'en récitant le ſymbole des Apôtres, dans l'endroit où il eſt parlé de notre Sauveur, il avoit baiſſé la voix, & marmoté les paroles entre ſes dents". (1) Enfin, on l'accuſa en dernier lieu de perſiſter opiniâtrément dans ſes ſentimens, de continuer ſes blaſphêmes, d'avoir renoncé à ſon baptême, d'avoir écrit un traité contre la Sainte Trinité, & d'autres crimes ſemblables.

Nous nous garderons bien de former aucune conjecture ſur la nature des preuves alléguées dans ces accuſations; mais fuſſent-elles revêtues des caractères de l'évidence, le recollement du procès donne à ſoupçonner que le criminel étoit privé de ſa raiſon. La ſentence des Syndics & du Conſeil s'exprime en ces termes: „ Ledit Antoine oubliant la crainte de Dieu, s'eſt rendu coupable du crime d'apoſtaſie & de lezemajeſté envers ſon Dieu, ſon Créateur & ſon Sauveur, ayant approfondi le myſtere de la Sainte Trinité, renié notre Seigneur & Sauveur Jéſus-Chriſt, blaſphémé ſon ſaint nom, renoncé aux promeſſes de ſon baptême, pour embraſſer le Judaïſme. De plus, ledit Antoine s'eſt parjuré en enſeignant ſes principes abominables; cas grave, crime énorme, dignes des plus grands châtimens. A ces cauſes, & d'autres nous mouvant, Lesdits Seigneurs, ſiégeants dans le Tribunal de leurs ancêtres, conformément à l'ancienne coutume, ayant la crainte de Dieu, & les Saintes Ecritures devant leurs yeux, & après avoir invoqué ſon Saint nom, afin de les rendre capables de prononcer un jugement équitable, commençant au nom du Pere, du Fils & du Saint-Eſprit, ont, par cette ſentence finale, qu'ils font mettre par écrit, condamné le dit Antoine, à être conduit pieds & mains liés, dans la place de Plein-palais, & là d'y être attaché à un poteau ſur un bucher de bois, étranglé ſelon l'ancienne coutume, ſon corps brûlé, & ſes cendres jettées au vent, déclarant en outre ſes biens confiſqués à la ville, & chargeant le Lieutenant Général, de mettre ladite ſentence à due & entiere exécution„. (2) ce qui ſe pratiqua ſelon l'ordre des Magiſtrats.

Offres du Cardinal de Richelieu au Duc de Savoie.

Le Cardinal de Richelieu, alors premier Miniſtre de France, ſuivant une

(1) Spon. *Hiſt. de Genève* pag. 176.
(2) Spon. *Ibid.*

Digitized by Google

Sect. IV. *Hiſtoire de* Genève 1603-1768

une politique toute oppoſée à celle d'Henri IV, fit un traité avec le Duc de Savoie, auquel il offrit de le mettre en poſſeſſion de Genève, aux dépens de la France, s'il vouloit lui donner en échange le pays de Nice. Mais bien des motifs s'oppoſerent à ces arrangemens. Le Duc, en Prince qui entendoit vraiment ſes intérêts, vit bien qu'en faiſant cet échange, ce ſeroit mettre les François en poſſeſſion du ſeul port de mer qu'il eût dans ſes Etats, & leur fournir les moyens dans la ſuite d'envahir ſes Domaines. Ainſi, les Genevois échapperent encore au danger de ſubir le joug de la Maiſon de Savoie.

Un des plus grands honneurs qu'ait reçu la ville de Genève, fut le choix qu'en fit le Duc de Rohan pour s'y retirer ſur la fin de ſes jours. Le Cardinal de Richelieu en conçut tellement de l'ombrage, qu'il engagea le Roi, à prier le Duc de ſe retirer plutôt à Veniſe (1). Le Duc s'excuſa ſur ce que les paſſages étoient entiérement fermés; mais pour démontrer que ſon intention n'étoit pas de ſe rendre ſuſpect au Cardinal, il alla prendre le commandement de l'armée du Duc de Weimar, dans le tems de la bataille de Rhinfeld. Le Duc de Rohan remporta la victoire; mais il y perdit la vie, car il mourut peu de jours après d'une bleſſure. Ce grand Prince, âgé alors de cinquante-neuf ans, voulut être enterré à Genève. La Ducheſſe, ſon épouſe, fille du Duc de Savoie, lui fit ériger dans l'Egliſe de St. Pierre, un ſuperbe Mauſolée de marbre, au bas duquel eſt une belle inſcription latine. Durant le court eſpace de tems que ce Seigneur reſta à Genève, il s'y diſtingua par ſa bienfaiſance & ſon affabilité. Ce fut lui qui enjoliva & orna la promenade de Plein-palais. Tancréde de Rohan, ſon fils, fut enſeveli peu d'années après, dans le tombeau de ſon pere; mais la fille du Duc, ayant obtenu un Décret du Parlement, qui le déclaroit illégitime, on effaça l'inſcription priſe à ſon ſujet.

Mort du Duc de Rohan.

Cependant, les Genevois, & les Cantons de Berne & de Zurich, vivoient dans la plus parfaite harmonie. En 1638, ils convinrent de renouveller de tems à autre leur alliance, ſimplement pour la forme. Chacun des trois partis confédérés entretenoit ſucceſſivement les députés des deux autres. Le tour des Genevois arriva en 1642, les députés Suiſſes ſe rendirent à Geneve, où ils furent reçus par la bourgeoiſie ſous les armes, défrayés avec une profuſion extraordinaire, & comblés des plus grands honneurs. Le 19 Janvier 1645, il arriva une particularité fort remarquable. Un violent ouragan augmenta les eaux du Rhône & du Lac au point, que les habitans ne pouvoient aller à pied, de la porte de la monnoie, dans l'Iſle. Cet ouragan enleva des toits, renverſa des cheminées, & déracina les arbres ſur la grande route. Cette même année, on fortifia d'un mur très-épais le fauxbourg de St. Gervais. Jacques Gatefred compoſa une inſcription latine, qu'on grava ſur une pierre de ce mur, & à laquelle les Genevois prodiguerent de grands éloges, malgré la puérilité de ſes antitheſes. Ce Gatefred pourtant, étoit un habile homme. Il avoit exercé cinq fois la charge de Syndic, il avoit fait

Les Genevois renouvellent leur alliance avec les Cantons de Berne & de Zurich, 1638.

(1) *Vie du Pere Joſeph.* pag. 405.

SECT. IV. *Hiſtoire de Genève 1603-1768*

une collection nombreuſe des principales affaires qui s'étoient traitées durant ſon adminiſtration. Spon s'en eſt ſervi avec avantage, pour compoſer la plus grande partie de l'hiſtoire de Genève. Gatefred mourut en 1652. Diodati, ce miniſtre envoyé au Synode de Dort, étoit mort avant lui, à l'âge de ſoixante & treize ans. Il s'étoit acquis une réputation immortelle par la traduction qu'il entreprit de l'hiſtoire du Concile de Trente. A l'âge de dix-neuf ans, il avoit été choiſi Profeſſeur en langue Hébraïque, & quelque tems après, on le chargea d'enſeigner la Théologie. Diodati ſe fit beaucoup eſtimer au Synode de Dort: il fut du nombre de ceux qu'on chargea d'en dreſſer les canons.

Les Bernois ſecourus par les Genevois. 1653.

Dans l'année 1653, il arriva une revolte parmi les Bernois. Les habitans de cette partie de l'Allemagne, qui appartient au Canton de Berne, ſe ſouleverent contre les Magiſtrats de cette ville. Ayant à leur tête un certain Leuberg, ils firent en peu de tems de grands progrès. Ils blocquerent la ville de Berne, & la réduiſirent à un danger éminent. Dans cette extrêmité, les habitans demanderent du ſecours aux Genevois, qui leur envoyerent trois compagnies de cent hommes chacune, ſous les ordres des Capitaines Debous, Corne & Dumont. Ce ſecours arriva heureuſement à tems. Les aſſiégeans furent taillés en pieces; Leuberg fut écartelé, & pluſieurs de ſes compagnons pendus. La même année, on arrêta un certain Gautier, à la réquiſition des Venitiens: ce malheureux fut exécuté à Genève, pour avoir aſſaſſiné toute une famille Eſpagnolle, & pillé le vaiſſeau qui les tranſportoit dans leur patrie.

Cromwel écrit aux Genevois. 1655.

Cependant les Genevois jouiſſoient d'une heureuſe tranquillité, nonobſtant les cruelles perſécutions du Duc de Savoie, contre ſes ſujets proteſtans dans les vallées du Piemont. Ce fut durant cette guerre de Religion, que Cromwel, alors Protecteur de la Grande-Bretagne, écrivit une lettre aux Magiſtrats de Genève. Cette lettre datée du Palais de Weſtminſter, le 7 juin 1655, contenoit en ſubſtance. „ Que l'extrême miſere à laquelle le Duc de Savoie, reduiſoit les proteſtans dans „ les vallées du Piemont, l'avoit ému de la plus vive compaſſion. Pour „ remédier, ajoutoit-il, aux maux qui les accable, j'ai ordonné des „ collectes dans toute l'étendue de l'Angleterre, qui démontreront l'im„ menſe charité de cette nation, envers leurs freres affligés. Mais, „ comme ces collectes demandent du tems, & que les miſeres de ce „ pauvre peuple ne ſouffrent point de retard, j'ai ordonné qu'on tirât de „ ma propre caſſette la ſomme de deux mille livres ſterling." Cette ſomme fut en effet remiſe entre les mains des officiers de Genève, qui la diſtribuerent aux perſonnes qu'ils jugerent le plus dans l'indigence. Cromwal terminoit ainſi ſa lettre. „ Je vous ai chargé de la diſtribution de cette aumône, dans l'eſpérance que vous voudrez bien prendre la peine de contribuer par là au ſoulagement de vos voiſins. Je prie Dieu qu'il accorde ſa protection à tous ceux qui poſſedent la Religion orthodoxe, qu'il leur donne la force de maintenir & défendre la cauſe commune, pour laquelle je me croirois heureux d'employer mes ſervices." Morland, Miniſtre de Cromwel, ſe rendit peu de tems après à Genève.

Digitized by Google

Son maître lui envoya ratifier l'offre de ſes ſervices envers ces malheureux Proteſtans. Le miniſtre d'Angleterre demeura quelques mois parmi les Genevois, qui conçurent une haute opinion de la puiſſance & du zele de Cromwel, en faveur de la Religion Proteſtante.

1656. *Geneve fortifiée.*

L'année ſuivante, la guerre ſe déclara entre les Cantons Suiſſes Catholiques & ceux de Berne & de Zurich. Il s'agiſſoit de permettre le libre exercice de la Religion proteſtante, dans certains territoires indépendans. Les Genevois prenant part à cette querelle, envoyerent à leurs alliés un ſecours de trois cens hommes, ſous les ordres des Capitaines Debous, Girard & Fabry, qui aida à faire le ſiege de Raperswil; mais la paix étant conclue bientôt après, les Genevois retournerent dans leur ville. L'année ſuivante, ils entreprirent de fortifier la montagne de St. Victor, qui domine ſur les baſtions de Pin & de St. Antoine. Tous les habitans, hommes, femmes, de tout âge & de toute condition, ſe mirent d'abord à travailler avec une ardeur infatigable; mais le plan de ces fortifications ſe trouvant trop étendu pour être achevé, on mit fin aux travaux. C'eſt vers ce tems là que le Roi de France vint faire un tour à Lyon. Les Genevois ſaiſirent cette occaſion de féliciter ce Prince ſur le rétabliſſement de ſa ſanté; & ils députerent Voiſine & Pictet auprès de ce Monarque, pour lui demander la continuation de ſes bonnes graces. Le Roi leur fit une réponſe obligeante, les aſſura de ſa protection, & leur donna à chacun en préſent, une chaine d'or avec une médaille. Les députés de Genève offrirent à leur tour au Monarque les préſens accoutumés, conſiſtant en truites priſes dans le Lac, & qui peſoient quarante à cinquante livres chacune. Une année après, les Genevois, preſſés de plus en plus à ſe tenir ſur leur garde, réſolurent de terminer les fortifications de la ville. Ils conſtruiſirent une demi-lune, à l'endroit même où ils avoient déja commencé les travaux. En fouillant la terre, on trouva des urnes renfermant des médailles, qui ajouterent de nouvelles preuves à l'antiquité de la ville. Voyant bien qu'il ſeroit néceſſaire de pouſſer plus loin les travaux, l'on vouloit rendre Genève auſſi forte que pouvoit le permettre ſa ſituation naturelle; mais d'un autre côté, ſentant bien que leurs finances ne pouvoient ſuffire à des dépenſes de cette nature, ils envoyerent en Hollande, le célebre Turretin, Profeſſeur en Théologie, pour tâcher d'y lever de l'argent parmi leurs amis. Les Etats-Généraux eurent la bonté d'ordonner une collecte dans tous les Domaines de la République. On ramaſſa environ cent mille florins, que Turretin fit auſſitôt conduire à Genève. Cet argent ſervit à conſtruire un baſtion près du Rhône, qui porte encore aujourd'hui le nom de *Baſtion d'Hollande*. On grava ſur un quartier de marbre une inſcription en mémoire de l'action généreuſe des Etats-Généraux. Un Ingénieur, nommé Yvoy, qui ſe mit enſuite au ſervice du Prince d'Orange, avoit accompagné Turretin juſqu'à Genève. Il y traça le plan de quatre grands baſtions royaux, avec des Courtines, du côté de Plein-palais, entre le Rhône & le boulevard de St. Léger. Il s'agiſſoit d'enfermer un eſpace de dix-ſept cens pas en largeur. Cet ouvrage, qui demandoit beaucoup de tems, ne fut terminé qu'au bout de dix ans.

Digitized by Google

SECT. IV. *Histoire de* Genève 1603-1768

1661.

Nous avons déja vû qu'on avoit dépouillé l'Evêque de Genève de toute jurisdiction civile & spirituelle. Ce Prélat qui résidoit toujours à Annecy, ne laissoit pas d'étendre encore son autorité sur certains endroits, qui étoient originairement sous la dépendance de l'Evêque, & dont les Genevois n'avoient pas pris une possession immédiate, quoiqu'ils regardassent comme à eux, toutes les terres qui avoient appartenu jadis aux Chanoines de St. Pierre, & à l'Abbaye de St. Victor. Par le traité de Lyon, conclu en 1601, entre Henri IV & le Duc de Savoie, par rapport à l'échange du Marquisat de Saluces contre le pays de Gex, ce Monarque s'étoit réservé tous les ports sur le Rhône, depuis Genève jusqu'à Lyon. Cette reserve le mettoit, dès là même, en possession de la souveraineté de Chansy & d'Avoully, situés sur les bords du Rhône, appartenans autrefois à l'Abbaye de St. Victor & du village de Moins, qui avoit appartenu pareillement aux Chanoines de St. Pierre. Cependant au tems du traité, les Genevois possédoient en propre ces trois petits domaines.

L'Evêque de Genève est frustré dans ses démarches.

Prévoyant que tôt ou tard cet article les jetteroit dans de grands embarras, ils communiquerent leurs craintes au Roi Henri. Ce Prince, qui dans toutes les occasions s'étoit montré l'ami des Genevois, donna les ordres pour expédier cette affaire, en leur cédant tous ses droits sur les territoires dont nous venons de parler. Mais malheureusement ces lettres de concession n'avoient pas été enrégistrées au Parlement. On le découvrit, soit par hasard, soit par un dessein, prémédité. En 1661, l'Evêque de Genève, profitant de cette omission, demanda la permission à la Cour de France, d'établir des Curés dans ces villages, dont les habitans, quoique Sujets de la Couronne de France, étoient ses Diocésains. On applaudit à sa demande, & l'on rendit sur le champ un décret en faveur de l'Evêque. Jean Lullin, nommé agent de Genève, en France, n'avoit pas encore eu le tems de se rendre à la Cour, pour s'opposer à cette démarche, & les ordres étoient expédiés lorsqu'il arriva. En conséquence, Bouchu Intendant de la Bourgogne, vint à Gex, au mois de Février 1662, pour mettre lui-même le décret en exécution. Là, il apprit que les Genevois sollicitoient la suspension de ce décret, ce qui l'engagea à différer sa commission. Cependant Lullin sollicitoit le Ministre de France avec tant d'activité, qu'il obtint enfin, au bout de deux ans, ce qu'il desiroit. La requête de l'Evêque fut annullée, & les villages resterent sur l'ancien pied.

Nouveau danger de Genève occasionné par le Duc de Savoie. 1664.

Cette importante faveur pénétra les Genevois de reconnoissance. Ils saisirent avec avidité, toutes les occasions de rendre des honneurs aux François. Il s'en présenta bientôt une, où ils déployerent toute l'étendue de leur gratitude. En 1664, le Duc de Crequi, au retour de son ambassade à Rome, passa par Genève. Les Genevois s'empresserent de rendre à ce Seigneur tous les honneurs & toutes les marques de respect, qu'ils auroient pû témoigner au Monarque même. Ces sentimens n'étoient pas déplacés dans les habitans de Genève; c'étoit à la protection spéciale de la France, qu'ils avoient dû plus d'une fois leur liberté & leur indépendance. Néanmoins chaque jour faisoit éclore de nouvelles

Digitized by Google

Sect. IV. *Hiſtoire de* Genève 1603-1768.

diſputes entr'eux & les officiers du Duc de Savoie, qu'on avoit inſtruits en conſéquence. Ces différens donnerent occaſion de dire, que le traité de St Julien, ſi ſouvent violé, n'étoit pas un lien aſſez fort pour unir les deux partis. Le Duc de Savoie cependant redoutoit trop la France, pour rompre ouvertement ce traité. Il attendit patiemment juſqu'à ce qu'il vit une occaſion favorable de s'emparer de Genève. Cette occaſion ſe préſenta au commencement de l'année 1667. Il répandit la milice de Savoie, & un régiment de cavalerie du même nom, dans différentes villes aux environs de Genève, comme Annecy, Remilly, Salanche, Tonon, Evian, &c. Toutes ces places étoient diſtantes de Genève de plus de quatre lieues, qui étoit la diſtance preſcrite par le traité de St. Julien. Ainſi les Genevois ne pouvoient ſe plaindre de cette démarche du Duc; ſeulement ils virent bien qu'on en vouloit à leur ville. Ces ſoupçons ſe confirmerent par le bruit qui ſe répandit, que le Duc de Savoie s'occupoit nuit & jour à exercer cette milice, auparavant un amas biſarre de toutes ſortes de gens, ſans armes, ſans munitions; en un mot, ſans aucun inſtrument militaire. Dans le deſſein de maintenir la communication entre cette armée & Genève, ce Prince fit conſtruire, à une lieue de Tremblieres, un pont de pierre ſur l'Arve. Mais les plus grands préparatifs du Duc, furent ceux auxquels on travailla ſur le Lac. Par le moyen de quelques charpentiers & autres ouvriers de Nice, il fit conſtruire trois grands bateaux plats, dans une eſpece de chantier, pratiqué à Bellerive, village très-agréable ſur les bords du Lac, dans le voiſinage de Genève. Une chaîne & des paliſſades, outre un fort, flanqué de deux bons baſtions, défendoient l'entrée d'un petit port qu'on y avoit creuſé. Les Genevois ſe plaignirent que l'érection de ce fort, étoit une infraction manifeſte au traité de St. Julien, parce qu'il étoit au-dé-çà des limites preſcrites. Les Savoyards, qui déja avoient mis quelques Cantons Suiſſes de leur côté, prétendirent que le bâtiment de Bellerive, ne pouvoit paſſer pour un fort, d'autant plus qu'il n'étoit pas environné de foſſés, & que ce n'étoit qu'un ſimple magaſin à ſel. Ils prétendirent que le pont de Tremblieres avoit été conſtruit ſeulement, pour éviter de tranſporter par eau leur ſel, en le faiſant paſſer par Genève. Cette voie, diſoient-ils, étoit plus commode, moins couteuſe & moins ſujette à des inconvéniens. Tout le ſel devoit être voituré par terre, juſqu'à Bellerive, & de-là, ſur les bateaux plats qu'on y avoit fait conſtruire à ce deſſein, tranſporté dans le Chablais, le Valais, à Fribourg, & dans les autres Cantons Suiſſes, auxquels les Savoyards avoient coutume de fournir le ſel.

Ces prétextes, quelques plauſibles qu'ils fuſſent, n'amuſerent point les Genevois. Ils ne doutoient plus que le Duc n'eût envie de faire par terre & par eau, tout à-la-fois, une nouvelle tentative contre leur ville, & il y avoit tout à craindre qu'il réuſſit, ſi l'on ne prenoit des précautions ſûres. De plus, ils ſoupçonnoient fort que ſon Alteſſe Royale, (car c'eſt ainſi qu'on nommoit alors ce Prince), entretenoit encore des correſpondances dans leur ville, qu'il paroiſſoit vouloir ſurprendre.

1667. *Précautions des Genevois pour garder leur ville.*

SECT. IV. *Hiſtoire de Genève 1603-1768*

plutôt qu'aſſiéger. En conſéquence, ils prirent les meſures les plus propres à prévenir ſes deſſeins. Ils fortifierent la garniſon de dix hommes par compagnie. Trente hommes, tirés de la garde ordinaire des citoyens, étoient relevés, ſeulement dans l'eſpace de vingt-quatre heures, par un nombre pareil. Outre la garde ordinaire, deux Majors & quatre Sergents faiſoient tous les quarts-d'heure le tour de la ville. Ainſi, les ſentinelles ne pouvoient, s'endormir dans leurs poſtes. On renforça pareillement la garde du dehors; on plaça quelques ſoldats dans des bateaux, pour eſpionner ſur le Lac; on mit aux portes de nouvelles ſarrazines, des paliſſades & d'autres machines propres ſoit à l'attaque, ſoit à la défenſe. On abattit toutes les hayes & tous les arbres autour de la ville, qui ſe trouvoient à la portée du mousquet, principalement ceux de la Porte de Rive, afin que l'ennemi ne pût s'approcher ſans être découvert. De plus, par ordre du Conſeil des deux cens, on établit une garde particuliere, chargée de faire la recherche des étrangers. On doubla par-tout les ſentinelles; ceux qui étoient auprès des ponts levis, furent revêtus de côtes de mailles, pour empêcher qu'on les poignarda facilement. On tendit à travers le Lac de groſſes chaînes de fer, gardées par les citoyens. Aucun bateau ne pouvoit paſſer ſans être viſité. D'autres gardes furent appointés pour examiner toutes les voitures ſuſpectes qui entroient dans la ville.

Dans cette allarme univerſelle, les Genevois ne permirent à aucun de leurs concitoyens, en état de porter les armes, de reſter oiſifs. On viſita avec ſoin les armes de chaque Concierge, auxquels on recommanda d'acheter, ſelon leurs facultés, des fuſils, des epées, de la poudre, des balles & toute ſorte de munitions. Perſonne ne pouvoit paroître dans les rues ſans ſon épée au côté; les marchands, & autres gens de commerce, devoient avoir leurs armes devant eux, ſur le comptoir de leur boutique, afin d'être prêts au premier ſignal. Deux cens des plus riches citoyens eurent ordre d'entretenir chacun à leur fraix un cavalier. Ce corps de Cavalerie étoit commandé par Node Balthazar. Outre cela, un grand nombre de François, ſur leſquels on pouvoit faire fond, s'offrirent aux Genevois pour défendre leur ville. Afin de s'inſtruire autant que faire ſe pourroit des deſſeins des ennemis, on établit un commité ſecret, compoſé de ſept membres; leur commiſſion étoit d'envoyer des eſpions chez les ennemis, d'examiner leurs mouvemens, & de prendre connoiſſance de toutes les affaires, excepté de celles dont l'importance exigeroit d'être transferées devant le Conſeil-Général.

Les préparatifs des Genevois ne ſe terminerent pas là. Ayant imploré l'aſſiſtance des Cantons de Berne & de Zurich, ceux-ci leverent auſſi-tôt un corps de troupes conſidérable; mais pour rendre l'entretien de ces ſoldats moins diſpendieux à la République de Genève, ils les mirent en quartier dans les villes, ou bourgs ſitués ſur le Lac, & prêts à marcher au premier ſignal. Pour ajouter encore à tous ces préparatifs, & rendre les ſecours de leurs alliés plus prompts, les Genevois firent conſtruire une grande galere; les Bernois, de leur côté, en

Digitized by Google

équiperent deux, en état de tranſporter chacune deux cens hommes. Il y avoit à bord de l'une de ces galeres quatorze canons, & dans l'autre dix. De nouvelles fortifications furent encore ajoutées aux anciennes. Le corps des marchands, des artiſtes, & en général ceux des autres métiers, n'épargnerent pour cela, ni peine, ni dépenſe. Les profeſſeurs de Théologie, à la tête de leurs écoliers, ſe rendirent au ſon du tambour, à l'endroit des travaux. Non-ſeulement ils mirent eux-mêmes la main à l'ouvrage; mais ils louerent encore des ouvriers à leurs propres dépens, les uns dix, les autres vingt, ſelon leurs facultés. Un riche Commerçant d'Hollande, qui pour lors ſe trouvoit à Genève, entretint lui ſeul deux cens travailleurs.

Ceſſation du danger.

L'ardeur qu'avoient les Genevois d'en venir aux mains avec les Savoyards, ſurpaſſe toute croyance. Pluſieurs mêmes témoignerent du chagrin, que le Duc ne les mit pas en état de montrer leur courage, en déclarant la guerre. Certainement c'eſt à quoi l'on devoit s'attendre, vû que le Duc entretint pendant neuf mois un corps de troupes ſur les confins de la Savoie. Les dépenſes que cette armée lui occaſionna, étoient bien au deſſus de l'état actuel de ſes finances; mais ſon Alteſſe Royale, pleinement inſtruite des préparatifs qu'on avoit fait pour la recevoir, aima mieux perdre le fruit de ces préparatifs, que de tenter une attaque, dont tout le réſultat ſeroit peut-être de s'attirer encore davantage la haine de ſes ennemis.

Autres différens avec le Duc de Savoie.

Cependant, la communication entre Genève & les Etats du Duc reſtoit toujours ouverte. Un petit différent vint l'interrompre; mais cette diſpute ne ſe termina point par la force des armes. Au mois de Mars de la même armée, les curés de Magny & de Choulex, villages ſitués ſur les terres du Duc de Savoie, adminiſtrerent les ſacremens de l'Egliſe-romaine à un malade. Par haſard, il ſe trouva que la maiſon du malade, étoit ſous la juriſdiction de la Seigneurie de Juſſy, appartenant aux Genevois. Cette affaire n'étoit rien en elle-même, mais elle arriva dans un tems ſi critique, que les deux partis eurent leurs raiſons d'en faire un cas grave. Le Gouvernement de Genève envoya le premier Syndic Colladon, s'informer ſur les lieux de la maniere dont tout s'étoit paſſé. Colladon s'acquitta de cette commiſſion, & aſſigna les deux curés à paroître devant lui. Cette procédure, comme on le voit, ne renfermoit rien que de bizarre. C'eſt pourquoi, le Sénat de Chambéri cita Colladon à ſon tour. Enſuite, il fit publier contre lui un ordre, au ſon du tambour, de le ſaiſir & de l'emmener devant le Tribunal. Un procédé auſſi extraordinaire, ne manqua pas d'irriter les Genevois. Par ordre du Conſeil, Liffort, autre Syndic, fut porter des plaintes au Préſident la Pérouſe, Commandant de la Savoie, auquel il démontra pleinement, que cette maiſon qui faiſoit la matiere des diſputes, étoit ſituée ſur les Domaines de la République. Le Préſident ne voulut, ni donner audience, ni écouter les raiſons du Syndic. Alors, les Genevois porterent cette affaire devant les Cantons Suiſſes, non qu'ils reconnuſſent en eux aucune ſupériorité; mais, parce qu'ils étoient bien aiſes de manifeſter leur conduite. L'Ambaſſadeur de Savoie auprès des mêmes Cantons, ſe chargea de leur répondre, en ré-

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Genève 1603-1763*

préſentant leur démarche ſous les couleurs les plus noires. Sans doute que les Genevois ne trouverent pas que leur conduite fut ſuſceptible d'éloges, puiſqu'ils envoyerent, vers la fin de l'année, André Pictet, & Jean Dupan, auprès du Duc de Savoie lui-même, afin de terminer ce différend. Le Duc reçut les députés d'une maniere très-gracieuſe; mais ayant remis la déciſion de cette affaire entre les mains du Préſident & d'autres Commiſſaires, elle traîna ſi fort en longueur, qu'au bout de trois mois, les députés s'en retournerent ſans avoir rien conclu. Enfin, le Roi de France envoya, par Mr. de Lionne, l'un de ſes Miniſtres, une lettre aux Magiſtrats de Genève, par laquelle ce Prince les prioit d'abandonner leurs prétentions ſur cette maiſon. Servien, Ambaſſadeur de France à la Cour de Savoie, appuya fortement cette demande de ſon maître, & les Genevois y acquieſcerent.

Diſſenſions à Genève.

Dans ces entrefaites, & quelque tems auparavant que les Savoyards euſſent abandonné les environs de Genève, il arriva un événement qui ne fit nullement l'éloge de la modération des parties intéreſſées; & c'eſt ſans doute en expiation de leur imprudence, que les Genevois ont jugé à propos d'arracher de leurs régiſtres, l'hiſtoire de cette malheureuſe affaire. Spon eſt le ſeul hiſtorien qui en ait parlé. Pendant l'abſence des Syndics, dit-il, le Conſeil des deux cens & celui des vingt-cinq, fut préſidé, le 7 Décembre, par l'Auditeur Jean Sarrazin. Le Conſeil des vingt-cinq fut indigné de cette innovation, & dès lors, on vit les Magiſtrats ſe partager en deux factions. Le Conſeil des deux cens étoit ſoutenu par les citoyens, & celui des vingt-cinq par les ſoldats & la garniſon, ce qui le mit en état de faire conduire Sarrazin en priſon. Le Conſeil des deux cens ſe plaignit hautement de cette démarche, diſant que Sarrazin n'étoit coupable, que pour avoir préſidé à leur aſſemblée. Ils convoquerent le peuple dans l'Egliſe de St. Pierre, afin de l'arracher par force des priſons. D'un autre côté le petit-Conſeil fit mettre la garniſon ſous les armes, & les deux partis étoient prêts d'en venir aux mains, lorſque tout fut appaiſé ſans qu'on ſache comment. Sarrazin fut élargi, & la tranquillité publique rétablie.

Violent incendie. 1670.

Le plus grand accident auquel Genève ſe vit expoſé après cela, eſt un violent incendie, qui arriva dans la nuit du 27 Janvier 1670. Il commença par les maiſons ſituées ſur le port, & près le pont du Rhône: les flammes firent un progrès ſi rapide, que la ville étoit menacée d'une deſtruction totale. Ces maiſons étant toutes bâties de bois, furent entiérement conſumées dans l'eſpace de deux heures, & cent & vingt perſonnes périrent dans les flammes, ſans compter pluſieurs qui ſe précipiterent dans le Rhône. Enfin le jeu continuel des pompes, placées ſur les tours de la monnoie & de l'Iſle, arrêterent les ravages de l'incendie. La perte néanmoins fut très-conſidérable. Le Canal du Rhône entre l'Iſle & la Cité, quoique large d'environ deux cens ſoixante pieds, étoit comblé des ruines des maiſons abattues. Les habitans de Genève donnerent une preuve éclatante de leur libéralité, dans une collecte qui ſe fit en faveur des malheureux dont les effets avoient été la proie des flammes. On recueillit une ſomme de ſix mille couronnes, qui fut encore augmentée par les largeſſes des Bernois.

L'an-

Digitized by Google

Sect. IV. *Histoire de Genève* 1603-1768

L'année suivante, l'Electeur Palatin vint faire un tour à Genève, où il demeura près de quatre mois. Pendant tout ce tems les Genevois, n'omirent rien de ce qui pouvoit contribuer à l'amusement de Son Alteſſe. On pourra juger des autres divertiſſemens qui ſe donnerent, par ce ſeul échantillon. Ayant fait équipper magnifiquement leur grande galère, ſur laquelle la plus brillante jeuneſſe de Genève conduiſoit elle-même la manœuvre, le Prince s'y rendit à bord, accompagné d'une partie des membres du Conſeil. Après s'être donné quelque tems le plaiſir de la pêche, ſur ce Lac délicieux, ils allerent aborder au Château de Koſette, ou l'on avoit préparé un ſplendide repas. Le Prince fut ſervi à table par de jeunes Genevois des meilleures familles, & les membres du Conſeil furent ſervis par les officiers de Son Alteſſe: après le repas, le Prince & ſa ſuite ſe promenerent ſur les bords du Lac, au bruit de toute l'artillerie, & au ſon des tambours & des trompettes placés ſur trente barques qui accompagnoient la galère. Au milieu des tranſports de joie, tandis qu'un nuage épais, formé par la décharge des canons, laiſſoit à peine diſtinguer les objets, une Frégate, ordonnée par les Magiſtrats, portant le pavillon d'Alger, paroît tout à coup. Cinquante Maures manœuvroient ſur ce bâtiment, qui vint attaquer la grande galère. Alors commença un combat naval. Les Algériens furent défaits & enchaînés. Le Prince les conduiſit en triomphe à Genève, où il arriva le ſoir au bruit d'une décharge générale de toute l'artillerie des remparts. Peu de tems après, l'Electeur étant tombé malade, on ordonna des prieres publiques dans toutes les égliſes. Lorſqu'il y fut rétabli, il partit pour Grenoble. Les Citoyens & la Garniſon ſous les armes; le jour de ſon départ, borderent les chemins par où ce Prince paſſa, & le Conſeil en Corps, l'accompagna juſques ſur les frontieres de la République.

1671. *L'Electeur Palatin vint à Geneve.*

Au mois de Septembre 1673, le premier Syndic trouva en rentrant dans ſa maiſon une lettre qu'y avoit laiſſé pendant ſon abſence une perſonne inconnue. Voici ce qu'elle renfermoit." Si vous voulez donner une „récompenſe convenable, on vous découvrira un projet important, d'où „dépend la ſûreté publique; & ſi vous êtes curieux de l'apprendre de la „bouche de la perſonne même demain matin, adreſſez-vous au Gardien „des Capucins de Gex, il vous enſeignera ſa demeure. Prenez garde, ſi „vous négligez cet avis, de voir bientôt Genève reduite à la derniere ex„trêmité" (1). Cette Lettre ayant été lue devant le Conſeil, le Syndic Dunant reçut ordre de ſe rendre à Gex le lendemain matin, où il eut une entrevue avec l'auteur de cette lettre. Après quelques momens d'entretien enſemble, Dunant découvrit que cet homme étoit l'auteur tout-à-la-fois & le délateur de ce projet. Il s'agiſſoit d'une nouvelle tentative ſur Genève, que l'inconnu avoit communiqué au Duc de Savoie; mais ce Prince, duquel il eſpéroit, une grande récompenſe, l'avoit fruſtré dans ſon attente, & c'eſt par cette raiſon qu'il révéloit ſon projet au Gouvernement de Genève. L'inconnu demanda pour récom-

Nouveau complot contre la ville. 1673.

(1) Spon. *Hiſtoire de Genève.* pag. 187.

SECT. IV. *Hiſtoire de Genève 1603-1768*

penſe au Syndic, à peu-près mille Louis d'or, avec une retraite, où il pût vivre en ſûreté. Durant lui dit, que n'étant pas en ſon pouvoir d'acquieſcer à cette propoſition, il ne pouvoit mieux faire que de ſe rendre à Genève, où il traiteroit avec les Magiſtrats. Alors, l'inconnu le pria de lui donner un ſauf-conduit; mais Dunant répondit que les Magiſtrats ſeuls de Genève pouvoient donner de pareilles garanties; qu'au ſurplus il pouvoit venir dans la ville avec autant de ſûreté, que bien d'autres qui l'avoient fait avant lui, qu'il lui engageoit la foi publique ſelon ſon pouvoir. Cet homme ſatisfait de cette aſſûrance équivoque, alla ſe préſenter le lendemain devant les Magiſtrats. Il leur dit qu'il ſe nommoit Jean-Baptiſte Noroy, natif de Nozeray, en Bourgogne; qu'ayant trouvé un moyen facile de prendre Genève, il étoit allé en Piemont, le communiquer au Duc de Savoie, quelques mois auparavant; qu'après avoir eû un entretien particulier avec lui à Rivoles, ce Prince lui avoit dit que l'entrepriſe étoit trop haſardeuſe; qu'il avoit un grand nombre de penſionnaires à Genève, dont quelques-uns ſiegeoient dans le Conſeil, & que le tems n'étoit pas propre à entreprendre une guerre. Noroy ajouta que le Duc néanmoins l'avoit remercié de ſa découverte, en lui faiſant préſent de dix pieces d'or, par forme de récompenſe. Pour donner plus de poids à ce qu'il avançoit, il produiſit des lettres écrites de la main du Secrétaire du Duc, & de pluſieurs gentils-hommes de la Cour de Savoie.

Le projet de Noroy, comme on le découvrit dans la ſuite, conſiſtoit à introduire dans Genève, quatre ou cinq cens hommes, ſans armes; de les loger dans des maiſons particulieres, de leur fournir des armes enſuite, & les y laiſſer juſqu'au tems marqué pour l'exécution, qui étoit pendant un ſermon ſur les huit heures du matin. Tous ces gens à gage devoient alors ſortir avec leurs armes & ſe diviſer en pluſieurs bandes, chacune de quatre-vingt hommes, dont trois ſe ſeroient emparées de toutes les portes des trois égliſes, ſans laiſſer ſortir perſonne. On auroit profité de la frayeur de tout ce peuple, pour le faire monter ſur la terraſſe de l'égliſe, afin d'occuper moins de gens à leur garde, d'autant plus qu'il n'en auroit fallu autre part que ſur les eſcaliers du clocher. Une autre compagnie devoit battre les rues, aſſaſſiner les citoyens, qui, n'étant pas à l'Egliſe, voudroient accourir ſe raſſembler. Le reſte de ces troupes devoit aller attaquer une certaine porte de la ville, qui, dépourvue du ſecours des citoyens, ne pouvoit manquer d'être facilement conquiſe, tandis qu'une armée au dehors s'avançant toute la nuit, viendroit à point nommé, les aider dans cette exécution. Noroy, lorſqu'on lui demanda pour quelle raiſon il révéloit ce projet, en allégua deux, le premier, étoit la modique récompenſe qu'il en avoit reçu du Duc, la ſeconde, parce que ce Prince lui avoit refuſé le Gouvernement de Genève qu'il lui demandoit, ſi l'on venoit à s'en rendre maître, & qu'il s'étoit mocqué de lui lorſqu'il avoit fait cette demande.

On en découvre l'Auteur.

Noroy ne fit tous ces aveux qu'au Conſeil des Vingt-cinq. Les Membres du Conſeil le preſſerent vivement de leur nommer les perſonnes de-

Genève auxquelles le Duc de Savoie faisoit une pension; mais il répondit; qu'il ne comprissoit, ni leur nom, ni leur personne, ajoutant avec ingénuité, que, vû la maniere dont le Duc l'avoit traité, il n'étoit pas vraisemblable qu'il lui eût confié un secret de cette importance. Les réponses & les découvertes de Noroy inquieterent vivement le Conseil, qui l'ayant envoyé en prison, traduisit toute l'affaire devant le Grand-Conseil. Là les sentimens se partagerent à l'infini. Les uns regardoient Noroy comme un vrai boute-feu, qui venoit semer la division parmi les citoyens; les autres vouloient qu'on l'appliquât à la question pour lui faire découvrir les traîtres; ceux-là qu'on le mît à mort; ceux-ci, & c'étoit le plus petit nombre, prétendoient, que lui ayant engagé la foi publique, il falloit le mettre en liberté. Cette opinion étoit sans doute la plus conforme à la justice; mais quelques membres la contrequarrerent, sous prétexte que Noroy, n'ayant découvert son dessein que par une pique contre le Duc de Savoie, il ne méritoit point de grace, ils ajouterent qu'on devoit tout au moins renfermer un si dangereux incendiaire de peur qu'il ne lui prît envie de renouveller ses crimes; que la promesse ayant été faite en termes généraux & ambigus, on pouvoit le mettre à mort, sans compromettre la foi publique. Après de longs débats, & pour éviter les extrémités, Noroy, par une grace spéciale du Conseil, fut condamné à une prison perpétuelle.

Sect. IV. *Histoire de* Genève. 1603-1768

Diversité de Sentimens.

En 1674, les Princes Philippe & George, freres de Charles, Landgrave de Hesse-Cassel, vinrent à Genève. Le dernier de ces Princes, qui n'avoit que dix-huit ans, y mourut de la petite vérole. Les habitans de la ville pleins d'attachement & de respect pour la maison de Hesse, donnerent, en cette circonstance les plus grandes marques d'affliction. On suspendit, par ordre des Magistrats, toutes les affaires publiques durant l'espace de huit jours. Le corps du jeune Prince, accompagné des Magistrats & des Ministres en deuil, fut déposé avec pompe dans la Chapelle de St. Pierre, où il resta exposé huit mois. Au bout de ce tems, on le transporta à Hesse-Cassel. L'année suivante, finit le bail des fermiers du sel: ce bail ne se montoit qu'à vingt mille livres; les Genevois voulurent l'augmenter; mais ils trouverent de la résistance parmi les fermiers, qui se joignirent aux Savoyards. Ceux-ci se croyoient en droit de mettre un impôt sur chaque citoyen de Genève, à proportion de la quantité de sel dont il avoit besoin. Les Genevois, indignés, de cette prétention, envoyerent à Jussy une grande quantité de sel, sous une garde particuliere; les Savoyards s'en plaignirent auprès du Roi de France, & des Cantons Suisses, comme d'une atteinte à leurs privileges. En même tems ils mirent sur pied leur milice, & firent des provisions immenses d'armes & de toutes sortes de munitions, pour envahir Genève. Les peuples de cette ville se tinrent sur leurs gardes, & le différend fut jugé en leur faveur, par la Cour de France & les Cantons Suisses. Ils reçurent une lettre particuliere du Roi de France, par laquelle ce Prince leur promettoit la continuation de ses bonnes graces & de sa protection. Cependant les Savoyards étoient sur un si bon pied à la Cour du Roi, que les Genevois se virent contraints d'y députer, aussi bien

Autres démêlés avec le Duc de Savoie. 1674.

Sect. IV. *Hiſtoire de* Genève 1603-1768

que vers les Cantons Suiſſes, Jean Dupan & Amy de Chapeaurouge pour ſoutenir leurs intérêts contre Léonardi, Réſident de la Ducheſſe régnante de Savoie. Les députés-Genevois répondirent à toutes les inculpations de leurs ennemis, d'une maniere qui ſatisfit les Cantons. Malgré cela les fermiers, dont le contrat ſubſiſtoit encore entre la France & la Savoie, ſe crurent en droit de contraindre les Genevois à prendre le ſel à leurs bureaux. L'Intendant de Bourgogne prétendit y obliger les villages de Chancy, d'Avoully & de Moric, comme toutes les maiſons du diſtrict de Genève, renfermées dans le bailliage de Gex, tels que les villages de Malagny, Reſſin & autres. Non content de cette démarche, il envoya des gardes dans tous ces villages, qui enleverent le ſel des Genevois, obligeant ainſi les habitans à recourir au bureau de Gex. Roſette, Réſident de Genève à la Cour de France, repréſenta humblement à Sa Majeſté Très Chretienne l'injuſtice de ces procédés. Le Roi en renvoya l'examen à Mr. de Pompone, l'un de ſes Miniſtres. Ce Seigneur eut pluſieurs conférences avec le Réſident & les députés de Genève, ſans aucun effet. Enfin, Mr. Stoupe, originaire de Suiſſe, & Ambaſſadeur des Etats-Généraux, obtint du Roi la permiſſion pour les habitans de Chancy & d'Avoully, de prendre leur ſel à Genève. Roſette étant mort quelque tems après, eut pour ſucceſſeur Mr. Fabry, qui ſollicita auprès de Sa Majeſté d'étendre encore ces privileges; mais il n'eût pour toute réponſe que de belles paroles, avec une médaille d'or. Les habitans de tous ces villages, à l'exception de ceux que nous venons de nommer, eurent ordre d'acheter leur ſel dans les bureaux de Gex. Ainſi, Genève fut quelques tems ſous la protection de la France, & la Mere du Proteſtantiſme ſe trouvoit defendue par la premiere Puiſſance Catholique en Europe. On doit convenir pourtant que ce n'étoit, ni à cauſe de ſa Religion, ni par un attachement particulier, que la France s'étoit déclarée en faveur de cette ville. Elle avoit deux motifs bien puiſſans pour maintenir la liberté des Genevois. 1°. La crainte de s'attirer le reſſentiment des Cantons Suiſſes. 2°. Celle de voir le Roi de Sardaigne ſe mettre en poſſeſſion de cette République, qui, toute petite qu'elle étoit, pouvoit le rendre un Prince formidable.

Depuis cette époque, il ne ſe paſſa rien de conſidérable à Genève juſqu'aux diſſenſions inteſtines dont nous allons parler. Nous verrons les Magiſtrats aux priſes avec les citoyens, mettre la République à deux doigts de ſa perte.

Nous avons dit en commençant cette hiſtoire (1), que dans la République Genevoiſe, à ne conſidérer que l'eſprit de ſa conſtitution, la Souveraineté réſide toute entiere dans le peuple; c'eſt-à-dire, dans le corps des citoyens, ou bourgeois, aſſemblés en Conſeil-Général. C'eſt à ce corps ſeul qu'appartient le pouvoir légiſlatif, électif & confédératif. La Loi n'a de force, qu'autant que le peuple l'approuve; de même que c'eſt par ſes ſuffrages que ſe conférent les Charges de Magiſtrature. C'eſt

Gouvernemens de Genève.

(1) Ci-devant, *Section* I.

Digitized by Google

encore à lui qu'appartient le droit de contracter les alliances, de conclure la paix, ou de déclarer la guerre. Mais, lorſqu'il y a quelqu'uns de ces actes de ſouveraineté à exercer, le petit-Conſeil, compoſé de vingt cinq perſonnes, ou Sénateurs, aſſemble le Peuple, de l'avis du Conſeil des Deux-cens, lorſque la loi le preſcrit; ou, dans les autres cas, ſuivant ſa prudence: alors, les bourgeois aſſemblés décident l'affaire dont il eſt queſtion, de la maniere la plus ſimple, en approuvant, ou en rejettant, à la pluralité des ſuffrages. Mais par une loi fondamentale, rien ne doit être porté à l'aſſemblée-générale des bourgeois, qu'il n'ait été auparavant examiné & approuvé dans les Conſeils, auxquels appartient l'exercice de la Souveraineté. Par ce moyen, tout ce qui ſe porte devant le peuple, à été déja mûrement diſcuté, & il ne reſte plus qu'à prononcer. Ainſi, l'autorité Souveraine réſide dans le Conſeil-général légalement convoqué, & qui renferme tous les ordres de l'Etat. Mais l'exercice journalier & ordinaire de la ſuprême autorité, eſt confié aux quatre Syndics de la République, & au Conſeil des vingt-cinq. Ce corps de Magiſtrature regle excluſivement toutes les affaires journalieres & proviſionnelles de la République; il eſt compoſé de quatre Syndics & de vingt-un Sénateurs, auxquels ſont joints les Chefs de la Police & deux Secrétaires d'Etat; mais comme ces Chefs & ces deux Secrétaires n'ont pas voix délibérative, ce Conſeil eſt juſtement appellé des vingt-cinq, par oppoſition à celui des deux cens.

Puiſſance des Conſeils & de la Bourgeoiſie.

De cette expoſition, on doit conclure que le Gouvernement de Genève eſt en partie Ariſtocratique, en partie Démocratique; & qu'au fond, l'Ariſtocratie l'emporte de beaucoup ſur la Démocratie: d'où il réſulte, que par ſa conſtitution même, il eſt inévitablement ſujet à bien des inconvéniens. Ces inconvéniens n'ont que trop fréquemment ſuſcité des diſputes, & fomenté entre la Bourgeoiſie & les Magiſtrats des haines, qui dégénérant en violentes diſſentions, ont entraîné la confuſion & le déſordre de l'Anarchie. Quand le pouvoir eſt ainſi partagé, il eſt bien difficile que la balance ſe ſoutienne, quelques moyens de conciliation qu'aient pu indiquer les loix fondamentales. En effet, du premier coup d'œil on croiroit que les deux conſeils, des Deux cens & des Vingt cinq, exercent l'autorité ſuprême dans toute ſa plénitude; le dernier ſur-tout, qui, ayant le droit de rejetter tout ce qu'on lui propoſe, peut, par cela même, dérober par la rejection, au Conſeil des Deux-cens, la connoiſſance de toutes les affaires qu'il n'a point jugé à propos de traiter: car, une propoſition une fois rejettée par les Vingt cinq, ne peut plus être discutée par les Deux cens; de même que tout ce qui eſt rejetté par ce dernier corps de Magiſtrature, ne peut être agité par la Bourgeoiſie aſſemblée. Par cet ordre, il paroît que le Conſeil-général, ou le corps des citoyens n'a d'autre autorité que celle de donner la ſentence aux loix, aux réglemens & aux différentes affaires dont les deux premiers Conſeils veulent bien lui faire part. Il eſt vrai qu'il reſte aux bourgeois le droit de faire des repréſentations & de demander le redreſſement des griefs, lorſqu'ils croient devoir ſe

Inconvéniens qui réſultent de la conſtitution de cette République.

Puiſſance du Conſeil des Vingt-Cinq & du Conſeil des Deux-Cens.

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Genève* 1603-1768

plaindre: mais comme c'eſt au Conſeil des Vingt-cinq qu'eſt attribué l'examen de ces repréſentations, & que celui-ci peut les déſapprouver, & par-là ſe diſpenſer de les porter au Conſeil des Deux cens; ces repréſentations reſtent comme non avenues; rien ne pouvant être propoſé à la bourgeoiſie aſſemblée, que ce qui a préalablement été diſcuté au Conſeil des Deux-cens. Cette loi fondamentale eſt ſi préciſe, que les Genevois eux-mêmes, auſſi-tôt qu'ils paſſent de la condition de Bourgeois à la Magiſtrature, penſent que ce ſeroit bouleverſer la conſtitution, & jetter la République dans le trouble, que de donner au Conſeil-général, la faculté de diſpoſer de tous les droits & de tous les pouvoirs attribués par la loi aux autres Conſeils; en un mot, que ce ſeroit le rendre maître de toutes les affaires, indépendamment des autres Conſeils, que de forcer celui des Vingt-cinq à porter à celui des Deux cens les repréſentations qu'il a déſaprouvées. Juſques là cette forme de Gouvernement paroît être purement Ariſtocratique, puiſqu'elle ne laiſſe au Corps entier des Citoyens d'autre droit, ſi c'en eſt un, que l'infructueuſe voie des plaintes & des remontrances. Toutefois, la conſtitution de cette petite République à très-ſagement balancé ce pouvoir, en apparence ſi fort illimité, en donnant au Conſeil-général, ou au Corps de Bourgeoiſie, l'infaillible moyen de retenir & conſerver la plus grande influence ſur toutes les parties de la Légiſlation & du Gouvernement. Ce moyen eſt l'élection des principaux Magiſtrats de la République, ſans leſquels rien ne peut ſe faire, & par qui tout eſt mis en activité. Ces Magiſtrats ſont les Syndics de Genève, le Lieutenant & le Procureur-Général: ce ſont ces Grands Officiers, les Syndics ſur-tout, qui, avec le Conſeil des Vingt-cinq, ſont chargés de l'exécution de toutes les loix; & l'on peut, s'il eſt permis de comparer les petites choſes aux grandes, aſſimiler la puiſſance des Syndics de Genève à celle des anciens Conſuls de Rome, dans les tems antérieurs aux fureurs du Triumvirat. Or, ces Syndics dépendent preſque uniquement du peuple, qui ſeul a le droit de les élire, ſur le nombre des éligibles qui lui ſont préſentés par le Conſeil des Deux cens. Par la loi conſtitutive de cette République, il eſt expreſſément ſtatué que *le Peuple élira quatre Syndics, ſi non qu'il advient qu'il ne les eût pour agréables, auquel cas il ſera en liberté de refuſer tant le nombre total qu'une partie.* Cette loi, depuis la promulgation en 1568, n'a jamais été abrogée, & comme elle eſt le gage de la liberté, des privileges & des droits des bourgeois, elle a été conſtamment maintenue dans toute ſon intégrité, de même que le Conſeil-général, ou les citoyens aſſemblés, ont toujours conſervé le droit de donner la ſanction aux loix, & d'exercer à cet égard, ainſi qu'à bien d'autres, la ſouveraineté. Cependant en 1715, les Conſeils des Deux-cens & des Vingt-cinq réſolurent, ſans avoir convoqué l'aſſemblée du Peuple, & ſans s'être aſſurés de ſon ſuffrage, de faire de nouvelles fortifications à la ville, & d'établir des impôts pour fournir à cette dépenſe. Le droit de créer des impôts, eſt un droit de ſouveraineté, & à Genève, c'eſt au peuple excluſivement qu'il appartient de faire de tels actes. Le

Influence de la Bourgeoiſie, ou Conſeil-General ſur le Gouvernement.

Election des Syndics de Genève.

Prétentions du Conſeil des Vingt-Cinq. 1715.

Sect. IV. *Hiſtoire de* Genève 1603-1768

Conſeil des Deux-cens prétendit que celui des Vingt-cinq empiétoit ſur ſes droits; le peuple, encore mieux fondé, ſe plaignit, murmura pendant pluſieurs années; & ce mécontentement, aigri par des diſcours de quelques eſprits inquiets, éclata tout-à-coup en 1734. Les Citoyens prirent les armes, & la diſcorde diviſa les Conſeils & la bourgeoiſie. Pluſieurs Genevois, amis de la patrie & de la paix, entreprirent de rétablir le calme, & à force de ſoins, d'exhortations, & de ſages remontrances, ils réuſſirent en partie: mais deux ans s'étoient à peine écoulés, que les troubles recommencerent en 1736, au ſujet de quelques libelles ſéditieux, dont les Magiſtrats avoient fait arrêter les auteurs. Le peuple ſe ſouleva, & la crainte d'une diſcorde irremédiable, obligea les Magiſtrats de rendre la liberté aux coupables. Le peuple parut ſatisfait; mais cet acte de déférence, ne rétablit, ni le bon ordre, ni la concorde que la défiance avoit fait diſparoître: & malgré la déclaration publiée par les Magiſtrats, la méſintelligence ſe ſoutint, & ſes effets ne demeurerent ſuſpendus, que juſqu'à ce qu'il s'offrit une occaſion nouvelle: cette occaſion ne tarda point à ſe préſenter. Au mois d'Août 1737, quatre bourgeois convaincus, ou qu'on prétendoit l'être, de quelques propos calomnieux, tendans à exciter une ſédition, furent condamnés, deux à un banniſſement pour deux années, & les deux autres, à garder les arrêts chez eux pendant le même tems. Ces bourgeois étoient aimés du peuple, il s'aſſembla tumultueuſement & courut demander leur liberté; elle fut refuſée; les bourgeois furieux, prirent les armes, & dès ce moment, Genève fut remplie de troubles, de déſordre & de confuſion: les citoyens ſe diviſerent, le Conſeil fut ſans autorité, les loix ſans force, les magiſtrats ſans puiſſance; les différens partis s'attaquoient, & ſe faiſoient une guerre cruelle, qui eût fini par opérer la ruine totale de la République, ſi la France & les Cantons de Berne & de Zurich, n'euſſent cherché, par leur médiation, à faire ceſſer cette dangereuſe Anarchie. Le Comte de Lautrecht, Plénipotentiaire de France & les Repréſentans de Berne & de Zurich, travaillerent avec autant d'intelligence que de bonheur à réunir les Genevois. Dans cette vue, ils propoſerent un plan de pacification, par lequel ils réglerent d'une maniere invariable le pouvoir des deux Conſeils & les droits de la bourgeoiſie. Ce plan fut agréé des deux partis, & tout ce qui avoit occaſionné cette vive diſpute, fut décidé par un réglement compoſé de quarante-quatre articles, approuvés par les Conſeils & par la bourgeoiſie. Ce nouvel acte fut paſſé le 7 Avril 1738; le voici en entier.

Troubles. 1734.

Nouvelles diſſentions. 1736.

Mécontentement général de la Bourgeoiſie Genevoiſe. 1737.

Médiation de la France & de Berne & Zurich.

Plan de pacification. 1738.

Au nom de Dieu; *Amen.* Les troubles & diviſions arrivés dans la ville de Genève dès l'année 1734, ayant été portés au point d'y attirer les horreurs d'une guerre civile, dont les ſuites funeſtes auroient pû la plonger dans les plus grands malheurs & entraîner la perte entiere de l'Etat: *Sa Majeſté Très Chrétienne*, étant informée de l'extrême danger où ſe trouvoit cette République, qu'elle a toujours honoré de ſa bienveillance; & faiſant d'ailleurs attention à l'alliance qu'elle a avec elle, a bien voulu lui accorder ſa médiation, conjointement avec celle des

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Genève 1603-1768*

Loubles Cantons de *Zurich & de Berne*, dont les Repréſentans, en qualité d'alliés, s'étoient déja rendus à *Genève* pour y rétablir le bon ordre & la tranquillité. Laquelle Mediation fut acceptée par tous les différens ordres de la République, à l'effet de quoi *ſa Majeſté*, auroit envoyé le très-illuſtre & très-excellent Seigneur *Comte de Lautrec*, ſon Lieutenant-Général en la province de Guyenne, Maréchal de ſes camps & armées, Inſpecteur-Général de ſon infanterie, muni de ſes pouvoirs; pour conférer avec les illuſtres & magnifiques Seigneurs Repréſentans, *Jean Hoffmeiſter*, Bourguemaître, *Jean-Gaſpard Eſcher*, Stathalter, chargés aux mêmes fins des pouvoirs du Louable Canton de *Zurich*; & les illuſtres & magnifiques Seigneurs Repréſentans *Iſaac Steiguer*, ancien Advoyer, & *Louis de Watteville*, haut Commandant du pays de Vaud, & ancien Banderet, auſſi chargés des pouvoirs du Louable Canton de *Berne*. Leſquels, après avoir pris une parfaite connoiſſance des matieres relatives à l'objet de leur commiſſion, & reçu d'un chacun toutes les informations, inſtructions, & mémoires à ce ſujet, ſe ſeroient employés avec zele & impartialité, à procurer une entiere pacification dans la République, & y aſſurer une forme de Gouvernement qui fît reſpecter les loix, & l'autorité du Magiſtrat, en conſervant les droits & privileges du Peuple, ainſi que l'indépendance de l'Etat; en conſéquence de quoi, les ſuſdits Seigneurs Médiateurs ont réglé & arrêté les Articles ſuivans.

Réglement convenu & arrêté entre les Seigneurs Médiateurs.

I. Tous les différens ordres qui compoſent le Gouvernement de *Genève*, Savoir: les quatre Syndics, le Conſeil des Vingt-cinq, le Conſeil des Soixante, le Conſeil des Deux-cens & le Conſeil-général, conſerveront chacun leurs droits & attributions particulieres, provenant de la loi fondamentale de l'Etat, & il ne ſera fait à l'avenir aucun changement au préſent réglement, enſorte que l'un desdits ordres ne pourra donner atteinte, ni rien enfreindre au préjudice des droits & attributs de l'autre.

II. Les Syndics ne pourront être pris que dans le Conſeil des Vingt-cinq; les Membres du Conſeil des Vingt-cinq ne pourrout être choiſis qu'entre les citoyens du Conſeil des Deux cens; ceux des Soixante ne pourront être pris que dans le Conſeil des Deux-cens; & les membres du Conſeil des Deux-cens ne pourront être pris que parmi les citoyens, ou bourgeois.

III. Les droits & attributions du Conſeil-général, légitimement aſſemblé demeureront invariablement fixés & limités aux articles ſuivans;

1°. Au pouvoir légiſlatif, c'eſt-à-dire, d'agréer, ou rejetter les loix propoſées, ou les changemens à celles qui ſont établies; leſquelles loix ne pourront avoir d'effet, qu'auparavant elles n'aient été approuvées par le Conſeil-général.

2°. Au pouvoir d'élire ſes principaux Magiſtrats; ſavoir: les quatre Syndics, le Lieutenant, les Auditeurs, le Tréſorier & le Procureur-général, pour choiſir dans le nombre des ſujets qui lui ſeront préſentés, ceux que bon lui ſemblera, ou les rejetter en tout ou en partie, de mê-

Digitized by Google

même que la fixation du taux du vin, en agréant, ou rejettant, en tout ou en partie, les prix qui lui seront proposés. Sect. IV *Histoire de* Genève 1603-1768

3°. Au pouvoir confédératif, d'approuver, ou rejetter les traités & alliances qui seront proposés avec les Puissances étrangeres, comme aussi les échanges, acquisitions, ou aliénations des Domaines de la République, ainsi que les emprunts hypothéquaires qui pourroient se faire à l'avenir.

4°. Au pouvoir d'agréer, ou rejetter la déclaration de la guerre & la conclusion de la paix, qui lui seront proposées.

5°. Au pouvoir d'agréer, ou rejetter les impôts & subsides qui lui seront proposés, pour subvenir aux nécessités de l'Etat, à l'exception de ceux qui étoient établis avant l'année 1714, qui continueront d'avoir lieu comme par le passé; lesquels ne pourront être augmentés sans le consentement du Conseil-général.

6°. Au pouvoir d'approuver, ou rejetter les augmentations de fortifications, qui lui seront proposées.

Toutes lesquelles attributions ci-dessus énoncées, y compris le contenu aux articles XV, & XVI. mentionnés ci après au présent réglement, appartiendront incontestablement au Conseil-général, & les Conseils ne pourront, par aucun réglement & innovation de leur part, déroger aux édits, ni faire des changemens aux loix fondamentales de l'état, non plus qu'à la forme du gouvernement, tel qu'il est à présent, sans le consentement du Conseil-général.

IV. Le Conseil-général, en considération de la dépense des fortifications, ayant accordé par l'édit du 8 juillet 1734, pour dix ans les impôts y mentionnés, & ce terme devant expirer au 8 juillet 1744, les Seigneurs médiateurs ont estimé convenable de prolonger les dits impôts de six autres années, qui expireront au 8 juillet 1750, passé lequel tems, ils ne pourront être continués, ni dès à présent, aucun autre nouveau établi, sans le consentement du Conseil-général, ainsi qu'il est porté par ledit édit.

V. Toutes les matieres qui seront portées au Conseil-général, ne pourront y être proposées que par les Syndics, petit & grand Conseils.

VI. Il ne pourra rien être porté au Conseil des deux cens, qu'auparavant il n'ait été traité & approuvé dans le Conseil des vingt-cinq; & il ne sera rien porté au Conseil-général, qui n'ait été auparavant traité & approuvé dans le Conseil des deux cens.

VII. Les citoyens & bourgeois, conformément à l'édit du 26 Mai 1707, auront droit de faire telles représentations qu'ils jugeront convenables au bien de l'Etat, à Messieurs les Syndics, ou Procureur-Général; sous l'expresse défense de commettre aucune sorte de violence, à peine de chatiment suivant l'exigence du cas.

VIII. L'Election des Membres du Conseil des vingt-cinq continuera de se faire comme par le passé, & suivant les édits.

IX. Dans les elections des auditeurs qui se feront à l'avenir, le sort sera & demeurera supprimé & aboli, & au lieu de six sujets qu'il étoit d'usage de proposer précédemment, il n'en sera plus présenté que

Sect. IV. *Hiſtoire de Genève* 1603-1768

quatre au Conſeil-général, pour en choiſir deux à la maniere preſcrite par les anciens édits, ſans que cette clauſe puiſſe rien changer à ce qui s'eſt toujours pratiqué juſqu'à préſent dans ces élections.

X. Outre les limitations des degrés de parenté, établis par les précédens édits, les freres du même ſang, ainſi que les utérins, oncles & neveux d'une même famille, comme auſſi les neveux d'alliance de même nom, ſeront exclus à l'avenir du petit Conſeil.

XI. Aucun candidat, on prétendant au Conſeil des deux cens, ne pourra y être admis qu'à l'âge de trente ans accomplis, ſans que les Conſeils puiſſent donner atteinte à ce réglement par des diſpenſes d'âge, ni autrement, ſous quelque prétexte que ce ſoit.

XII. Pour faire participer plus de perſonnes de l'Etat au Gouvernement, le nombre des membres du Conſeil des deux cens, ſera dès à préſent augmenté de vingt-cinq, qui, avec les deux cens vingt-cinq dont il étoit précédemment compoſé, feront enſemble deux cens cinquante membres; & il ne ſera procédé à l'avenir à aucune promotion dudit Conſeil qu'il n'y ait cinquante places vacantes, leſquelles ſeront remplies à la fois, lorſque le dit Conſeil ſe trouvera reduit au nombre de deux cens; & toutes les fois que les promotions ſe feront, le dit Conſeil ſera rendu complet, ſans qu'il puiſſe y avoir de changement fait à ce réglement, que du conſentement du grand-Conſeil.

XIII. Immédiatement après que l'édit du réglement des Seigneurs médiateurs aura paſſé au Conſeil-général, pour y recevoir la ſanction, il ſera procédé, ſans aucun retardement, à l'élection des membres du Conſeil des deux cens-cinquante, & le rendre complet, conformément à l'article XII.

XIV. Il ne ſera fait aucun changement à l'uſage qui s'eſt pratiqué juſqu'à préſent dans l'élection du Syndic de la garde, & de ſes offices & fonctions.

XV. La garniſon de la ville de Genève continuera d'être entretenue ſur le pied de douze compagnies, de ſoixante hommes chacune, telle qu'elle eſt à préſent, ſans qu'elle ſoit augmentée, ni qu'aucunes troupes auxiliaires, ou étrangeres, puiſſent y être introduites, ou admiſes, que du conſentement du Conſeil-général, à l'exception toutefois des cas relatifs à la garantie, où l'introduction des troupes des Louables Cantons de *Zurich* & de *Berne*, pourra avoir lieu, du conſentement des *Médiateurs*.

XVI. La garde de la Maiſon-de-ville ſubſiſtera telle qu'elle eſt établie préſentement, & ne pourra être augmentée, ainſi que celle des autres portes de la ville, que du conſentement du Conſeil-général, à l'exception des tems de vacances, de moiſſons & jours de foires, où l'on ſuivra l'uſage que s'eſt pratiqué juſqu'à préſent.

XVII. Les majors, capitaines, aide majors, ſergens, caporaux, appointés & ſoldats, préteront ſerment à la forme ordinaire, & conformément à l'uſage qui s'eſt pratiqué juſqu'à préſent.

XVIII. Lorſque le Conſeil-général ſera aſſemblé, aucune garde bourgeoiſe ne pourra être employée aux portes du temple, ni à la place de la Maiſon-de-ville, & il ne ſera mis aux ſuſdites portes que des dizé-

Digitized by Google

niers, pour empêcher d'entrer ceux qui n'ont pas le droit d'aſſiſter au Conſeil-général. Il n'y aura ces jours-là, aucune garde extraordinaire de la garniſon.

XIX. En cas d'allarme cauſé par le feu, ou autrement, le Syndic de la garde diſpoſera de la garniſon pour la ſureté de la ville, comme il s'eſt pratiqué juſqu'à préſent, & conformément à l'article VI, de l'édit du 28 juin 1735.

XX. Au même cas d'allarme, provenant de l'ennemi du dehors, ou de feu, chaque citoyen, & bourgeois, natif, ou habitant, de quelque qualité & condition qu'il ſoit, étant obligé de prendre les armes ſe rendra, ſans mettre la bayonnette au bout du fuſil, à la place d'armes de ſa compagnie, & non ailleurs, dont il ne pourra s'écarter ſans ordre exprès du capitaine, à peine de chatiment, à l'exception de ceux qui ſeront prépoſés pour ſervir à éteindre le feu, ou qui auront des excuſes légitimes connues de leurs officiers.

XXI. Il eſt expreſſément défendu à toutes perſonnes, dans le cas d'allarmes, ou de feu, d'arrêter ou empêcher les citoyens, bourgeois, natifs, & habitans, ainſi que les ſoldats de la garniſon, de ſe rendre aux endroits où ils ont ordre de ſe trouver, à peine de chatiment contre les contrevenans.

XXII. Les compagnies bourgeoiſes, en pareil cas de feu & d'allarme, qui ſeront deſtinées à aller occuper les portes de la ville s'aſſembleront dans leurs places d'armes, d'où elles ſe rendront, ſur les ordres de leurs capitaines & officiers, aux ſusdites portes, par le commandement du Syndic de la garde, qui, de ſa part, aura attention de faire à l'avance tous les arrangemens convenables à ce ſujet.

Lorſque leſdites compagnies arriveront aux portes, pour prévenir toutes les difficultés qui pourroient ſurvenir entre les officiers ſur le fait du commandement, il ſera à l'avenir obſervé que les capitaines & capitaines-lieutenans des compagnies bourgeoiſes, commanderont les capitaines de la garniſon, & que les capitaines de la garniſon, en l'abſence des capitaines, on capitaines-lieutenans de la bourgeoiſie, commanderont tous les autres officiers bourgeois.

Dans les poſtes où il ne ſe trouvera que des ſergens & bas-officiers de la garniſon, les ſergens, bas-officiers, ou caporaux de la bourgeoiſie, auront le commandement ſur tous les ſergens de la garniſon.

Le même réglement aura lieu dans toutes les occaſions où les compagnies bourgeoiſes & celles de la garniſon ſe trouveront enſemble.

Immédiatement après que le feu ſera éteint, & qu'il n'y aura plus de danger, leſdites compagnies bourgeoiſes ſe retireront ſur l'ordre du Syndic de la garde.

XXIII. Il eſt expreſſément défendu, ſous les peines les plus rigoureuſes, à toutes perſonnes, de quelque qualité, condition & ſexe qu'elles puiſſent être, de crier aux armes, ſans le commandement exprès des Syndics.

XXIV. Il eſt pareillement défendu à tous capitaines, ſergens, caporaux, & à toutes autres perſonnes de quelque qualité & condition qu'el-

Digitized by Google

Sect. IV. *Hiſtoire de Genève 1603-1768*

les ſoient, d'aſſembler les compagnies bourgeoiſes, ou de leur faire prendre les armes, ſous quelque prétexte que ce ſoit, ſans le commandement exprès des ſyndics, ou petit-Conſeil, ſous peine de mort.

XXV. Tous mouvemens, attroupemens par compagnie, ou autrement, ainſi que toutes entrepriſes, pratiques, & machinations, tendans à troubler la tranquillité publique & l'ordre du gouvernement, ſont expreſſément défendus, à peine, contre les contrevenans, d'être punis ſuivant l'exigence du cas, à l'exceptions toutefois des aſſemblées de ſociété, que l'uſage de la vie civile autoriſe, où on obſervera de ne rien traiter contre l'Etat.

XXVI. Auſſi-tôt après que l'édit du réglement de la Médiation aura paſſé au Conſeil-général pour y recevoir la Sanction, les 34 députés des Compagnies Bourgeoiſes, dont le Conſeil avoit permis l'élection, à la requiſition de l'illuſtre Médiation, par arrêt du 19 octobre 1737, ſeront & demeureront ſupprimés, ſans qu'il puiſſe à l'avenir y en avoir d'autres établis, ſous quelque prétexte que ce ſoit à peine de chatiment.

Réglement de l'artillerie relatif à l'Edit du 28 juin 1735.

XXVII. La charge de Maître d'artillerie ne pourra être réunie avec celle de Syndic de la garde, & ces deux emplois ne pourront être exercés en même tems par la même perſonne.

Le Maître d'artillerie préſidera à la Chambre d'artillerie, aſſiſté de ſes lieutenans, tirés du Conſeil des deux cens.

Il aura ſoin de faire faire un inventaire de toute l'artillerie & de tout ce qui en dépend, duquel il ſera fait deux doubles, dont l'un ſera remis à la Chambre des comptes, & l'autre à la Chambre d'artillerie.

Les arcenaux, armes, munitions de guerre, & artillerie, ainſi que les lieux où elles pourront être placées & conſervées, ſeront à la diſpoſition des Conſeils, qui auront attention d'y pourvoir comme ils le jugeront à propos, ſans que les réglemens faits précédemment, puiſſent rien changer à cet égard.

Les dix Chefs de batterie ſeront conſervés tels qu'ils étoient avant le 21 Août 1737, & choiſis comme précédemment d'entre les citoyens. Les bas-officiers ſeront auſſi remis ainſi qu'ils étoient, avant ledit jour 21 Août, & pris indifféremment parmi les citoyens & bourgeois, à la diſcrétion du Conſeil, conformément à l'édit du 28 Juin 1735.

Matieres Criminelles.

XXVIII. Les juges connoîtront de toutes les cauſes, ou genre d'injures ſans exception ſoit qu'elles ſoient pourſuivies d'office, ou à l'inſtance de partie-civile, & ils puniront les coupables, ainſi qu'il a été ſtatué & obſervé ci devant.

XXIX. Le Procureur général ſera, & demeurera partie publique dans tous les procès criminels, juſqu'à ſentence définitive, & les concluſions qu'il donnera, ne ſeront point communiquées à l'accuſé, non plus qu'à ſon avocat & procureur, les Syndics & Conſeil en ſeront juges comme d'ancienneté, & procéderont de jour en jour à leur inſtruction.

XXX. Afin néanmoins que l'accuſé puiſſe mieux ſe défendre, il ſera en droit de prendre, ſi lui, ou que qu'un en ſon nom le requiert, un avocat & un procureur de la ville, à ſon choix, leſquels, à peine d'interdiction, ſeront obligés de le ſervir.

Digitized by Google

Ledit accuſé pourra en outre, au lieu de douze parens, ou amis, qui lui avoient été accordés ci-devant, par l'article XIV de l'édit au titre XII, des matieres criminelles, en choiſir ſeulement deux, tels qu'il voudra, pour l'aſſiſter aux priſons, dans les inſtructions qu'il lui conviendra de donner à ſon avocat & procureur.

Lorſque ledit accuſé aura ſubi ſon interrogatoire, & fait ſes réponſes, il lui ſera permis d'en faire, ſi bon lui ſemble, la lecture avant de les ſigner, & la procedure finie, ſera communiquée à l'avocat & procureur de l'accuſé, ainſi qu'à ſes deux aſſiſtans, huit jours avant le jugement, s'ils la demandent, leſquels, en la recevant, ſeront mis ſous le ſerment, de n'en donner, ni prendre aucune copie, & de la rapporter à un des Secrétaires d'état, auſſi-tôt après la ſentence définitive.

Il aura de plus, la liberté de prendre deux autres parens, ou amis, faiſant enſemble quatre, pour l'accompagner à l'audience, & être préſens au plaidoyer de ſes défenſes, ſans que les quatre, une fois choiſis, puiſſent être changés, ni le nombre augmenté, l'avocat & le procureur dudit accuſé pourront auſſi aſſiſter à l'audience.

XXXI. Si quelque citoyen, bourgeois, natif & habitant, détenu dans les priſons, pour cauſe criminelle, méritant punition corporelle, après avoir été jugé & condamné définitivement requéroit d'être entendu au Conſeil des deux cens pour en obtenir grace, ledit Conſeil ſera convoqué à cet effet, & recevra la requête de l'accuſé, ſignée de lui, ou de ſon procureur, dans laquelle il expoſera les raiſons qu'il aura à repréſenter pour demander grace, & alors, ledit Conſeil des deux cens, après avoir pris ſommairement connoiſſance du procès & du jugement rendu, par le petit-Conſeil, décidera s'il y a lieu d'accorder grace, ou de modérer la ſentence, laquelle ne pourra être agravée, dérogeant à toutes clauſes contraires au préſent réglement, & nommément à l'article XXI de l'édit, au titre des matieres criminelles.

XXXII. Les accuſés & criminels ne pourront être appliqués à la queſtion, ou torture, que préalablement ils n'aient été, par jugement définitif, condamnés à mort.

XXXIII Tous ceux qui s'oppoſeront à l'exécution des jugemens prononcés & rendus en dernier reſſort par les différens Conſeils, ſeront punis capitalement.

XXXIV. Les citoyens, bourgeois, natifs, & ceux qui auront été reçus habitans, comme de toute ancienneté, ne pourront être obligés de prendre du bled au magaſin de la République, pour leur ſubſiſtance ordinaire, à l'exception des boulangers, les réglemens de police concernant cette matiere, devant au ſurplus ſubſiſter comme précédemment ſuivant l'uſage.

Ils conſerveront de même le droit qu'ils ont eû de tout tems d'acheter, ſeulement pour leur uſage particulier, des vins étrangers, dont l'entrée eſt permiſe en cette ville, n'entendant comprendre, dans le préſent réglement, les hôtes, cabaretiers, traiteurs, & ceux qui tiennent des penſionnaires; leſquels ſe conformeront en cela aux réglemens qui les concernent.

Digitized by Google

Les citoyens & bourgeois auront auſſi la liberté de faire vendre le vin de leur crû, comme précédemment ſuivant les us & coutumes.

Lequel ſuſdit article à été ainſi réglé, conſéquemment à la déclaration du magnifique Conſeil, portant que ſon intention n'a jamais été de former aucune oppoſition à l'uſage de ces immunités.

XXXV. Il ne ſera fait aucun changement à la formule ancienne des lettres d'habitation, qui continuera d'avoir lieu comme par le paſſé.

XXXVI. Les natifs de la ville ſeront à l'avenir admis à toutes ſortes de métiers, & pourront parvenir aux maîtriſes, en payant au Fiſc les droits établis par les réglemens & ordonnances.

XXXVII. Les citoyens & bourgeois conſerveront les privileges de leurs profeſſions & maîtriſes, ſuivant les réglemens établis par le Conſeil qui y ſera les changemens qu'il eſtimera convenables.

XXXVIII. Pour entretenir déſormais l'eſprit d'union dans tous les ordres de la République, il eſt expreſſément défendu de rappeller par des invectives, ou reproches les troubles paſſés, ni de ſe donner réciproquement certains noms de parti, que l'animoſité & la diſcorde avoient ci-devant mis en uſage, & qui ſeront à l'avenir ſupprimés & abolis, de même que les fêtes qui pourroient être relatives à cet objet. Il eſt pareillement défendu d'imprimer, ou faire imprimer des libelles injurieux, tant dans cette ville qu'ailleurs de même que tous les écrits, memoires & brochures, de quelque nature qu'ils puiſſent être, tendant à renouveller les vieilles diſſenſions, à peine, contre les contrevenans, d'être punis ſuivant l'exigence du cas.

XXXIX. Afin que la réunion entre tous les individus de cet Etat, s'affermiſſe de plus en plus, les Seigneurs Médiateurs ont eſtimé convenable pour la bien de la paix, que les ſix membres du Conſeil qui furent démis de leurs emplois dans le tems des troubles, le 6 Décembre 1734, Savoir: les Sieurs *Marc-Conrad Trembley*, *Jacob de Chapeaurouge*, *Jean Trembley*, (qui, en ſon particulier, demeurera relevé de ſon banniſſement,) *Charles Lullin*, anciens Syndics, & *Jean Tronchin*, Conſeiller du petit-Conſeil, ainſi que *Philippe de Carro*, de celui des deux cens, & ci-devant Auditeur, obtiennent des Conſeils leurs décharges pour toujours, conformément à la demande qu'ils en firent eux-mêmes ledit jour 6 Décembre 1734. & qu'ils viennent de nouveau de confirmer, laquelle leur ſera accordée, comme ayant ſervi avec honneur, & qu'en conſéquence, leurs noms ſoient mis ſur le tableau, comme Conſeillers déchargés, conſervant aux cinq premiers, ſans rentrer dans le petit & grand-Conſeil, les honneurs accoutumés des Conſeillers déchargés, & en outre, les gages de Conſeillers pendant leur vie, dont ils commenceront à jouir dès à préſent.

XL. Tous les édits, ainſi que les us & coutumes approuvés par les loix, dont l'uſage aura été conſtamment ſuivi, & auxquels le préſent réglement ne déroge point, continueront d'être obſervés & exécutés, conformément à ce qui s'eſt pratiqué juſqu'à préſent.

XLI. Et pour qu'un chacun puiſſe jouir d'une entiere ſûreté, par rapport aux troubles paſſés, & profiter de l'acte d'oubli général, pu-

Digitized by Google

blié par le petit & grand-Conſeil, le 1 Novembre 1737, les Seigneurs Médiateurs deſirant procurer l'affermiſſement de la paix & de la tranquillité dans tous les ordres de la République, ont de nouveau confirmé ledit acte d'oubli par la préſente médiation, afin que perſonne ne ſoit à l'avenir ſusceptible d'aucune recherche ſur les faits paſſés, pour quelque choſe que ce puiſſe être, conformément audit acte d'oubli.

XLII. Pour qu'un chacun connoiſſe les loix de l'Etat, & s'y ſoumette avec plus de docilité, il en ſera fait, le plutôt que faire ſe pourra, un code général imprimé, qui renfermera tous les édits & réglemens.

XLIII. En cas qu'il arrive, après tous les réglemens ci-deſſus expliqués, des déſordres, priſes d'armes, attroupemens, &c. tendants à renverſer l'ordre de la République, en faiſant violence au Magiſtrat, comme auſſi de déſarmer les ſoldats de la garniſon, citoyens, bourgeois, natifs & habitans; ceux qui ſeront atteints & convaincus des cas ci-deſſus énoncés, ſeront punis comme perturbateurs du repos public, ſans pouvoir eſpérer d'être compris dans aucune amniſtie.

XLIV. Tous les articles contenus au préſent réglement, auront à l'avenir force de loi, & ne pourront être ſusceptibles d'aucun changement, quel qu'il puiſſe être, que du conſentement du Conſeil-général, légitimement aſſemblé par les petit & grand-Conſeil.

Et d'autant que *Sa Majeſté très-chrétienne*, & les Louables Cantons de *Zurich* & de *Berne*, n'ont eu pour but, en accordant leur médiation à la ville de *Genève*, que d'y procurer parmi tous les ordres de cette République, une paix ſtable & durable; ils ont eſtimé convenable, pour prévenir le retour des troubles paſſés, & y aſſurer une tranquillité parfaite, d'accorder (ſans toucher, ni préjudicier à l'indépendance & ſouveraineté de ladite République de Genève) la Garantie des articles ci-deſſus énoncés, qui ont été réglés & arrêtés, ſavoir: de la part de *Sa Majeſté très-chrétienne*, par le très-illuſtre & très-excellent Seigneur *Comte de Lautrec*, ſon Lieutenant-Général en la province de Guyenne, Maréchal de ſes camps & armées, Inſpecteur-Général d'Infanterie, & ſon Miniſtre plénipotentiaire, & de celle du Louable Canton de *Zurich*, par les illuſtres & magnifiques Seigneurs Repréſentans, *Jean Hoſſmeiſter*, Bourguemaître, *Jean-Gaſpar Eſcher*, Stadthalter; & de la part du Louable Canton de *Berne*, par les illuſtres & magnifiques Seigneurs repréſentans, *Iſac Steiguer*, ancien Advoyer, & *Louis de Vatteville*, haut-Commandant du pays de Vaud, & ancien Banderet, Plénipotentaires à l'effet de ladité médiation, leſquels promettent au nom de leurs maîtres, d'en garantir l'exécution, qui ne pourra ſe faire que de concert, & relativement à l'article XV, mentionné au préſent réglement, ou au traité de Soleure, 1579. Après avoir préalablement employés leurs bons & communs offices; lequel ſuſdit traité continuera d'avoir force & valeur, dans toute ſa teneur, comme par le paſſé, ſans que le contenu au dit article XV, puiſſe y préjudicier en rien, ni en empêcher l'effet.

Digitized by Google

Secr. IV. *Hiſtoire de Genève 1603-1768*

Finalement, les deux Louables Cantons de *Zurich* & de *Berne* ſe reſervent les traités d'alliance & de combourgeoiſie de 1558 & 1584, qu'ils ont avec la république de *Genève*.

Nous ſouſſignés, Miniſtre de *Sa Majeſté très-chrétienne*, & les Repréſentans des Louables Cantons de *Zurich* & de *Berne*, Médiateurs, ci-deſſus mentionnés, en vertu de nos pleins-pouvoirs, mutuellement communiqués, avons réglé & arrêté les quarante-quatre articles contenus au préſent réglement, ainſi que l'acte de garantie qui eſt enſuite, pour être obſervés & exécutés inviolablement. En foi de quoi, nous avons ſigné quatre exemplaires dudit réglement, auxquels nous avons appoſé le ſçeau de nos armes, après avoir réciproquement promis, que la ratification de *Sa Majeſté*, & celle des ſusdits *Louables Cantons*, ſeront fournies en bonne & due forme, & échangées reſpectivement dans l'eſpace de trois ſemaines, à compter du jour de la ſignature du ſusdit réglement, ou plutôt s'il eſt poſſible; fait à Genève, ce ſeptieme avril mille ſept cens trente-huit.

(L. S.) LAUTRECT.
JEAN HOFFMEISTER.
J. G. ESCHER.
ISAC STEIGUER.
L. DE WATTEVILLE.

Aſſemblée du Conſeil-General.

Le jeudi, huitieme Mai 1738, en conſéquence des délibérations priſes en petit & grand-Conſeil; le Conſeil-général s'aſſembla dans le Temple de St. Pierre, ſuivant l'uſage; les Repréſentans des Puiſſances médiatrices s'y trouverent. Mr. *Calendrin*, premier Syndic, fit l'ouverture de cette Aſſemblée par le diſcours ſuivant.

Magnifiques & très-honorés Seigneurs.

Diſcours de Mr. Calendrin, Premier Syndic, au Conſeil General aſſemblé.

„ VOS SEIGNEURIES ont été convoquées extraordinairement pour „ leur communiquer l'ouvrage reſpectable de l'auguſte médiation afin „ qu'elles y donnent leur ſanction en ſtatuant, qu'il ſera inſéré dans „ nos édits, pour nous ſervir de loi fondamentale & perpétuelle.

„ *Meſſeigneurs* du petit & du grand-Conſeil, après en avoir ouï „ la lecture, l'ont accepté unanimement, avec les ſentimens de la „ plus vive & la plus reſpectueuſe reconnoiſſance; & c'eſt l'avis qui „ eſt préſentement porté à *Vos Seigneuries*.

„ Nous ne pouvons, *Magnifiques Seigneurs*, qu'être infiniment ſen„ ſibles aux ſoins généreux que ſe ſont donnés les très-illuſtres Mé„ diateurs, pour la conſommation de cet ouvrage, ſi propre à rame„ ner au milieu de nous, la paix & la tranquillité, & à rendre no„ tre bonheur ſolide & durable.

„ Leur attention a été continuelle à chercher tout ce qui pouvoit „ contribuer au bien, à l'honneur de cet Etat, & leur ouvrage nous „ en fournit des preuves bien marquées. Qu'il eſt glorieux, & qu'il „ eſt

„ eſt avantageux pour nous que *Sa Majeſté très Chrétienne* ait bien voulu „ ſe reſſouvenir, que nous avons l'honneur d'être ſes alliés! qu'elle ait „ daigné, en cette qualité, nous regarder d'un œil favorable, & qu'un „ auſſi grand monarque ſe ſoit intéreſſé d'une maniere ſi particuliere, à „ notre conſervation, dans le tems que nos diviſions nous avoient mis ſi „ près de notre perte! Quelle ne doit pas être l'étendue de notre reconnoiſſan„ ce, de la marque éclatante qu'il nous a donné de ſa protection & de ſa „ bienveillance Royale, par l'envoi d'un Miniſtre plénipotentaire, d'une „ naiſſance & d'un mérite ſi diſtingués, & dont les rares talens, & ſon „ application continuelle à ramener la paix au milieu de nous, ne nous „ ont rien laiſſé à deſirer?

„ Qu'il eſt heureux pour nous d'avoir de fideles alliés, qui, au mo„ ment même de nos diviſions ſont accourus vers nous, pour tâcher de les „ pacifier & qui, pendant tout le tems de leur négociation, n'ont ceſſé „ de nous donner les preuves les plus fortes de leur affection invariable!

„ L'envoi qu'ils nous ont fait de leurs principaux magiſtrats, nous a „ convaincus du véritable intérêt qu'ils prennent à ce qui nous regarde; „ & nous avons fait une heureuſe expérience de leurs grandes lumieres, de „ leur ſagacité & de leur zele. Répondons, *Magnifiques Seigneurs*, „ à des diſpoſitions ſi favorables, par notre empreſſement à recevoir cet „ ouvrage. Nous ne pouvons mieux leur en marquer notre reconnoiſſan„ ce, qu'en y apportant de notre côté, toutes les diſpoſitions néceſſaires „ pour une ſincere réunion. Banniſſons de nos eſprits & de nos cœurs, „ tout ſentiment d'animoſité & de méſintelligence. Uniſſons nous par des „ liens de charité, & faiſons reconnoître parmi nous, une confiance re„ ciproque, ſi utile à notre conſervation & à notre bonheur.

„ Soyez perſuadés *Magnifiques Seigneurs*, que notre unique occupa„ tion ſera de penſer à tout ce qui pourra intéreſſer le bien de notre chere „ Patrie, & à maintenir notre conſtitution & nos édits, tels qu'ils vont „ être établis par *vos Seigneuries*. Avec de tels ſentimens, nous avons „ lieu de nous promettre votre confiance, qui eſt abſolument néceſſaire „ pour l'exercice de nos emplois. Nous la demandons à *vos Seigneu„ ries*, avec toute l'ardeur dont nous ſerons tout ce qui dépendra de nous, „ pour y répondre.

„ Ce que nous avons deja appris des ſentimens de *vos Seigneuries*, „ nous perſuade, que ce jour ſera heureux pour nous, & qu'il aſſurera „ notre bonheur, notre tranquillité & notre état, en fixant pour jamais notre conſtitution" Et adreſſant la parole au *Comte de Lautrec* & aux Repréſentans de *Zurich* & de *Berne*, qui etoient dans le Conſeil, il dit: „ C'eſt „ aux ſoins généreux de *votre Excellence*, & à ceux de *vos Excellences*, „ Illuſtres & magnifiques Seigneurs, que nous ſommes redevables d'une „ ſi precieuſe faveur. Recevez les témoignages de notre reſpectueuſe „ reconnoiſſance. Soyez perſuadés, que nous transmettrons à notre poſ„ térité la plus reculée, les ſingulieres obligations que nous vous en avons. „ Agréez auſſi nos juſtes remercimens, de ce que *Vos Excellences* ont „ bien voulu honorer de leur préſence, cette Souveraine aſſemblée, & „ y être témoins de l'empreſſement que tous les ordres de cet Etat auront

BIBLIOTECA ARTES Y Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Genève 1603-1768*

„ à accepter avec reconnoiſſance, l'ouvrage qu'elles viennent de con-
„ ſommer, & qui, en calmant nos agitations rétablira parmi nous, la
„ paix ſi longtems ſouhaitée.

„ Veuille le Souverain Protecteur des Etats, éloigner à jamais de nous,
„ ce qui pourroit rapeller nos diviſions paſſées; & qu'il lui plaiſe de
„ faire tourner à notre avantage, la délibération de *vos Seigneuries*, &
„ de répandre ſur cet Etat ſes plus précieuſes bénédictions, en y faiſant
„ régner à jamais l'union & la concorde. C'eſt ce qui ſera toujours,
„ *Magnifiques Seigneurs* l'objet de nos vœux les plus ardens.

Après le diſcours de Mr. *Calandrin*, on fit à haute voix la lecture du Réglement rapporté ci deſſus qui avoit déja été communiqué aux grand & petit Conſeils; & lu aux quatre régimens de la bourgeoiſie, qui s'étoient aſſemblés; le premier, chez le Comte de *Lautrec* le ſecond, chez Mrs. de *Zurich*; le troiſieme, chez Mrs. de *Berne*, & le quatrieme, chez le Réſident de *France*; où ils ſe rendoient par cinquante à la fois. Après la lecture en Conſeil-général, quatre ſecrétaires *ad actum*, choiſis ſur le champ par Mr. le premier Syndic, dont deux étoient du Conſeil des deux cens, & les deux autres du corps de la bourgeoiſie, recueillirent les ſuffrages, dont la pluralité fut pour l'approbation; c'eſt-à-dire, que d'environ 1300, il n'en manqua que 39. Dès que chacun eût vôté, les cloches de la ville ſonnerent toutes. Une demi-heure après, on ſe rendit à l'Egliſe, pour remercier Dieu, de la paix qu'il lui avoit plû leur donner. On avoit compoſé une priere relative à la ſolemnité de ce jour. Le ſervice divin fini, on fit trois décharges conſécutives de 60 canons des remparts, la reconciliation parut générale, & ſincere. Les citoiens des deux partis ſe donnerent, dès ce jour-là, mille marques d'amitié. Son Excellence le Comte de *Lautrec*, traita à dîner le magnifique Conſeil.

Les Magiſtrats depoſés ou bannis remercient les Miniſtres mediateurs.

Les Magiſtrats dépoſés par le décret du 6 Décembre 1734; & rappellés & réintégrés dans leur honneur, par l'article XXXIX, du Code de pacification, furent remercier les médiateurs, & le Comte de *Lautrec* les retint à dîner. Le Conſeil d'en bas, ou des 34, que les bourgeois avoient établi, fut ſupprimé, & les compagnies bourgeoiſes diſſoutes, en conſéquence de l'article XXVI. Le Conſeil donna part de cette heureuſe pacification à toutes les Puiſſances qui s'intéreſſerent pour la République:

La lettre ſuivante aux Etats-Généraux, donnera une idée des autres qui étoient les mêmes; *mutatis mutandis*.

Lettre des Genevois aux Etats Generaux.

TRES-HAUTS & PUISSANS SEIGNEURS,

L'intérêt particulier que vos hautes Puiſſances ont bien voulu prendre à nos diſſenſions intérieures, & qu'elles ont eu la bonté de nous témoigner de la maniere la plus affectueuſe, nous engage d'avoir l'honneur de les informer qu'elles ont été heureuſement terminées par la médiation de ſa Majeſté très-Chrétienne & des Louables Cantons de Zurich & de Berne.

Digitized by Google

Nous avons accepté, de même que toute notre bourgeoiſie, avec les ſentimens de la plus reſpectueuſe reconnoiſſance les reglemens qui nous ont été propoſés, dont les articles ont paru très propres à ramener au milieu de nous la paix d'une manière ſolide & durable, & à prévenir les malheurs dont nous avons été affligés par nos précédentes diviſions.

Nous prions vos hautes puiſſances, d'agréer les aſſurances de notre vive et reſpectueuſe reconnoiſſance, de la part qu'elles ont bien voulu prendre à nos malheurs, & nous eſpérons qu'elles voudront bien entrer dans la joie & la conſolation que notre réunion nous a procuré.

Nous regarderons, Très-Hauts & Très-Puiſſans Seigneurs, comme une faveur particuliere, ſi vos Hautes-Puiſſances veulent bien, comme nous les en prions, continuer à nous honorer de leur précieuſe bienveillance, que nous ferons tous nos efforts de mériter par notre profond reſpect & notre attachement inviolable.

Nous faiſons les vœux les plus ardens pour la conſervation & proſpérité de vos Hautes-Puiſſances, & nous prions Dieu qu'il continue à répandre les plus précieuſes benédictions ſur votre floriſſante République, pour le bonheur de vos peuples & de la Religion proteſtante, dont elles ſont de puiſſans Protecteurs. Nous ſommes très reſpectueuſement, Très-Hauts & Puiſſans Seigneurs, de vos Hautes-Puiſſances, les très-humbles & très-obeiſſans ſerviteurs, Les Syndics & Conſeil, de Genève *le 14 Mai, 1738.*

Voici la Réponſe que les Etats-Généraux des Provinces Unies y firent.

Messieurs.

Réponſe des Etats-Généraux aux Genevois.

Nous venons de recevoir votre lettre du 14 de ce mois. Les idées favorables & vraies que vous vous êtes formées de nos ſentimens pour votre République, & que vous nous faites connoître par des expreſſions ſi obligeantes, nous ont fait un tres-grand plaiſir. Véritablement nous nous ſommes toujours intéreſſés par amitié à tout ce qui vous regarde: les malheurs des derniers troubles de votre Etat nous ont fait une ſenſible peine; mais, à proportion que nos inquiétudes ont été grandes nous nous réjouiſſons maintenant de l'heureux effet qu'a produit la médiation de S. M. T. C. & des Loüables Cantons de Zurich & de Berne, & dont vous avez la bonté de nous communiquer l'agréable nouvelle. Nous admirons la ſageſſe de ceux qui ont travaillé au pénible ouvrage de ramener la paix & la concorde parmi un peuple diviſé & fortement agité, & qui ont trouvé le moyen d'y réuſſir. Nous ne louons & n'approuvons pas moins la prudence de vos Seigneuries & de toute votre Bourgeoiſie, d'avoir accepté promtement, & avec une reſpectueuſe reconnoiſſance, les réglemens qui leur ont ont été propoſés pour une union ſi néceſſaire & ſi deſirée.

Nous vous félicitons de tout notre cœur de cet heureux ſuccès & nous participons de toute notre affection, en qualité de véritables amis; à la juſte joie que vous reſſentez d'un événement ſi avantageux. Que le Tout-Puiſſant, qui a diſpoſé les eſprits & les cœurs à cette heureuſe réunion, veuille les y

SECT. IV. *Histoire de* Genève. 1603-1768

confirmer, & rendre la paix & la tranquillité qui viennent d'être rétablies, parfaites & durables de plus en plus. Dieu veuille auſſi par ſa bénédiction, combler votre République & votre Gouvernement de toute ſorte de proſpérité à laquelle nous prendrons toujours part: ce ſeroit pour nous une grande ſatisfaction, ſi nous pouvions y contribuer en quelque maniere, pour vous convaincre de notre ſincere affection & amitié pour votre République, & de notre parfaite eſtime pour vos perſonnes & pour votre gouvernement. Nous ſommes; &c.

Par ce Réglement de pacification, la tranquillité parut alors rétablie dans cette République. Ce calme, toutefois, n'étoit rien moins qu'inaltérable, & quelques précautions qu'on eut priſes pour le rendre permanent, il fut encore troublé en 1763, par le même ſujet, qui, trente ans auparavant avoit cauſé tant de déſordres, comme nous le verrons.

Deſſein prétendu de la France ſur la liberté de Genève.

Mais pour obſerver l'ordre chronologique, nous devons parler des risques que courut la République avant cette époque. Dans la derniere guerre d'Italie, où le Roi très-Chrétien ſe trouva engagé à ſoutenir les intérêts du Prince de Parme, peu s'en fallut que la liberté des Genevois ne fut ſacrifiée à l'ambition de la France, s'il en faut croire les bruits qui coururent dans pluſieurs Cours étrangeres. On prétend que S. M. T. C. avoit promis au Roi de Sardaigne de le mettre en poſſeſſion de Genève, s'il vouloit joindre ſes troupes à celles de la France & de ſes alliés. L'activité & la vigilance du Miniſtre Anglois, eurent bientôt découvert ce projet. Auſſi tôt que les Genevois en furent inſtruits, ils reclamerent le ſecours des Cantons Suiſſes, qui ſe tinrent prêts à remplir leurs engagemens envers la République ſon alliée. Déja même ils étoient convenus avec elle du ſignal pour répandre l'alarme en cas d'attaque; & il eſt vraiſemblable que les Genevois ne durent cette fois-ci la conſervation de leur liberté & de leur indépendance, qu'à la nature de ces préparatifs.

Les Hollandois encore s'intéreſſerent vivement en faveur des Genevois; & les Etats-Généraux reprocherent, dit-on, au Cardinal de Fleuri, des vues ſi étranges, après l'intérêt que ce Miniſtre avoit pris à la pacification des troubles civils de cette petite République. Le Cardinal nia le fait. Que ce projet ait exiſté, ou non, la France paroît s'être toujours fait gloire depuis ce temps & auparavant d'être le ſoutien & le boulevart de la liberté des Genevois. Et à préſent le Roi de Sardaigne eſt ſi éloigné de prétendre à quelque empire ſur leur ville, qu'en 1741. Sa Majeſté deſirant de terminer tous les différens qui avoient ſubſiſté entre la Savoie & Genève, il y eut, à cet effet, pluſieurs conférences tenues à Berne entre le Comte de Viry, pour lors Miniſtre du Roi auprès du Corps Helvétique, & les députés des Loüables Cantons de Zurich & de Berne & en 1754, ces différens furent heureuſement terminés par un traité, où la République de Genève eſt reconnue, de la maniere la plus poſitive, pour un Etat abſolument libre & indépendant. Elle a été ainſi reconnue en cette qualité, dans pluſieurs autres traités avec le Roi de France. Voici la teneur de celui qu'elle conclut en 1754, avec le

Traité entre le Roi de Sardaigne & la Republique 1754.

Digitized by Google

Roi de Sardaigne, ſuivant le projet concerté, entre Mr. Foncet, Baron de Montallieur, Conſeiller d'état de S. M., & Mr. Muſſard, Conſeiller d'état, Syndic de la République.

„ Les différens qui ſubſiſtent depuis long-tems entre la Savoie & Genève, ayant donné lieu à diverſes Puiſſances amies, & particulierement aux Louables Cantons de Zurich & de Berne, de marquer un deſir ſincere de les voir terminer par un arrangement propre à étouffer en même tems tout germe de difficulté pour l'avenir, & Sa Majeſté ayant voulu condeſcendre à ces vues, & qu'on tint à ces fins des conférences ſur le plan qui avoit été propoſé de la part deſdits Louables Cantons, les Commiſſaires ſouſſignés dûment autoriſés de part & d'autre, en vertu des Pleins-pouvoirs qu'ils ſe ſont reſpectivement communiqués, & qui ſeront inſérés ci après, ont conclu & arrêté les articles ſuivans.

I. Pour faire ceſſer toutes les difficultés qui naiſſent de la ſituation & de la nature des terres & fiefs poſſédés par la Seigneurie de Genève, dans les Bailliages de Ternier & Galliard, il ſera procédé, tant par voie de partage que d'échange, à la limitation des territoires dont il s'agit, de la maniere & aux conditions ci après.

II. La banlieue de Genève du côté de Galliard, déja limitée par le ruiſſeau de Seme, dès ſon embouchure dans l'Arve, jusqu'au pont de Chênes, continuera jusqu'au pont Bochet, d'où la limitation prendra enſuite par le chemin tendant à Miolans, & de-là au Lac, ſuivant la forme du plan topographique & du verbal ſigné à double, faiſant partie du préſent traité.

III. Les villages de Gy & de Sionnet, avec les territoires figurés ſur le même plan, & plus particulierement déſignés par le verbal qui y eſt relatif, ſeront unis & incorporés au mandement de Juſſy.

IV. Du côté de Ternier, S. M. cede à la ville & République de Genève, le terrein qui lui appartient à la rive gauche de la riviere d'Arve, de la maniere tracée par le plan ſuſdit, qui laiſſe du côté de Savoie toutes les maiſons de Carouge, par une ligne tirée dès le bord de ladite riviere, jusqu'au chemin qui conduit de-là au Creſt des morts, lequel chemin ſervira enſuite de limites; & de-là ſera tirée une ligne droite juſqu'au Rhône, entre la Batie & St. George, comme ſera plus particuliérement expliqué dans ledit verbal; à la charge, qu'excepté le corps de garde exiſtant au bout du pont d'Arve, tous les bâtimens, qui ſont dans ce territoire, y compris celui de Vernets, ſeront démolis & raſés aux fraix de la Seigneurie de Genève, dans le terme d'une année, ſans qu'on puiſſe à l'avenir y rien bâtir de nouveau.

V. La République retiendra encore les villages de Cartigny, la Petite-Grave, Epaiſes & Paſſeiry avec leurs territoires, depuis le grand chemin tendant de Genève à Chancy, juſqu'au Rhône, ſuivant la forme du plan & verbal auxquels on ſe rapporte.

VI. Dans les lieux & territoires ci-devant exprimés, Sa Majeſté, pour elle & ſes ſucceſſeurs quelconques, cede à perpétuité à la République de Genève tous droits de ſouveraineté & autres qui peuvent lui appartenir, ſans exception ni reſerve.

Digitized by Google

SECT. IV. *Histoire de* Genève 1603-1768

VII. Réciproquement, la dite République cede à ſa Majeſté & à ſes ſucceſſeurs, tous les droits qui peuvent lui appartenir, ſans exception & à quelque titre que ce ſoit, hors des limites & territoires ſusdits, tant dans lesdits Bailliages, que dans le Duché de Savoie, ſous la réſerve toutefois de Chancy, & Avully & du mandement de Juſſy, duquel ſera encore démembré en faveur de Sa Majeſté, le territoire des Etôles & Grange-Veigy, juſqu'au Nant de Juerrant qui ſera déſormais le confin dudit mandement du côté de Chablais, & ſera procédé à la limitation de ces territoires reſervés, par les Commiſſaires reſpectifs qui ſeront chargés de l'exécution de celles dont on eſt convenu par ce traité.

VIII. Dans les ceſſions portées par l'article précédent, ſont compris tous les droits dont ladite Ville & République jouit, à quelque titre que ce puiſſe être, hors des territoires qu'elle acquiert, ou conſerve par ce traité, & entr'autres, ceux de juriſdiction, fiefs, dîmes, & autres revenus quelconques, ſous les reſerves portées par le verbal ſusdit, & ſans préjudice de la validité des actes paſſés par la dite République, au ſujet des terres & droits par elle cédés, & des jugemens rendus en contradictoires & paſſés en force de jugé.

IX. Tous chemins, ſentiers, ruiſſeaux, ou ponts, qui, par le préſent réglement, pourroient être regardés comme limitrophes, ſeront de l'entiere ſouveraineté de Sa Majeſté.

X. Le Roi ſera remettre à la République, lors de l'échange des ratifications du préſent traité, un Acte en bonne forme, portant ceſſion des droits de fiefs, dixmes & autres revenus, que l'ordre des Saints Maurice & Lazare, ſoit la Commanderie de Saint Jean, poſſede dans Genève & ſon territoire, de la maniere qui ſera plus particulierement expliquée par ledit Acte.

XI. Tous les titres terriers & documens, concernant les choſes reſpectivement cédées, ſeront remis de bonne foi, le plutôt que faire ſe pourra, de même que ceux qui peuvent intéreſſer les ſujets du Roi.

XII. Les habitans des lieux réciproquement cédés, pourront, pendant le terme de vingt-cinq ans, continuer, comme par le paſſé le libre exercice de leur Religion & en faire les fonctions dans les égliſes, ou temples voiſins, & celui de Boſſey ſera conſervé avec ſes dépendances, pendant le même terme, pour la commodité & l'uſage de ceux qui profeſſent la Religion proteſtante ſous Saleve. Ces mêmes habitans auront pendant ce terme la liberté de ſe retirer ſans obſtacles, ni payement de finances, avec leurs effets, & le prix de leurs biens, s'ils ont occaſion d'en faire vente. A défaut, il leur ſera loiſible, après ledit terme, de les conſerver, en les faiſant cultiver par des perſonnes de la Religion permiſe dans l'Etat où ils ſeront ſitués.

XIII. Pour donner à la République des preuves de la même bienveillance qu'elle a éprouvée des royaux prédéceſſeurs de S. M. le Roi conſent que ceux qui ſont, ou ſeront citoyens, ou bourgeois de Genève, ne puiſſent, non plus que leurs ſerviteurs, ou domeſtiques, être inquiétés pour cauſe de Religion; pendant qu'ils ſejourneront

Digitized by Google

dans leurs maiſons & biens ſitués en Savoie, à la charge toutefois de ne point dogmatiſer & de n'y faire leur habitation principale.

XIV. Par une ſuite de ſes favorables diſpoſitions pour les citoyens & bourgeois ſuſdits, S. M. veut bien encore qu'ils demeurent, comme par le paſſé, exempts de toutes tailles, contributions, levées de grains, impôts, rations, décimes, & de toutes autres charges, tant ordinaires qu'extraordinaires, pour les biens appellés de l'ancien dénombrement, de même que pour ceux qui leur appartiennent actuellement dans tous les lieux que Genève cede par ce traité, ou qui ſont de la mouvance des fiefs de Juſſy, Peney, Saint-Victor & Chapitre, de tous leſquels biens ſera dreſſé un cadaſtre particulier, après la vérification qui en ſera faite de la maniere expliquée par le verbal joint au préſent traité.

XV. Il y aura liberté réciproque de commerce; & à l'égard du ſel néceſſaire pour le mandement de Juſſy & les villages qui appartiennent à Genève, du côté de Ternier, on pourra le tranſporter comme par le paſſé, ſur le territoire de Sa Majeſté, ſans y commettre abus: il ſera de même loiſible aux finances & gabelles de S. M. de faire paſſer, ou entrepoſer leurs ſels dans la ville de Genève & ſon territoire, ſans payement d'aucun droit.

XVI. Sa Majeſté accorde en outre, tant pour les officiers de Genève, que pour la tranſlation des priſonniers, paſſage par le chemin tendant du Pont-Bochet à celui de Choulez, & de-là à Juſſy.

XVII. Au moyen des arrangemens portés par ce traité, & par le verbal qui en fait partie, toutes autres prétentions, de quelque nature qu'elles puiſſent être, demeurent, ſans exception, éteintes & anéanties de part & d'autre à perpétuité.

XVIII. Les préſens articles, de même que le contenu audit verbal, ſeront ratifiés par le Roi & la République de Genève.

Fait & arrêté en vertu des Pleins-pouvoirs ſusdits, entre nous Commiſſaires ſusnommés.

Ce traité fut ſigné à Turin, le 3 de Juin, & les ratifications échangées le 18 du même mois.

Revenons aux nouveaux troubles de 1763 que nous avons annoncés ci-deſſus.

Article concernant l'Election des Syndics.

L'article III, du Réglement de 1738, confirme au peuple l'ancien droit de rejetter d'une maniere indéfinie, le total, ou une partie des huit ſujets préſentés pour le Syndicat. Le même article donne au choix du peuple la plus grande étendue, & ce choix libre, a été conſtamment ſi illimité, que, quoique par les loix fondamentales, les Syndics ne puiſſent être pris que dans le Conſeil des Vingt-cinq, il eſt arrivé pluſieurs fois, qu'on a élu des Syndics du Conſeil des deux cens, ce qui paroit prouver combien le droit du peuple à cet égard a toujours été reſpecté. Cette élection ſe faiſant tous les ans, il peut arriver quelque fois que le peuple ayant, ou croyant avoir des mécontentemens du Conſeil des Vingt-cinq, rejette indéfinitivement tous les ſujets de ce Conſeil qui lui ſont propoſés; & alors, il n'y a aucune loi qui l'oblige d'élire des Syndics, puiſqu'au contraire, la conſtitution pa-

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de Genève 1603-1768*

roit l'en diſpenſer par ces expreſſions: *Si non qu'il advient qu'il ne les eut pour agréables, auquel cas il ſera en liberté de refuſer tant le nombre total qu'une partie.* Il paroit donc évident, que dans aucun cas, on ne peut légalement forcer le Conſeil-général à faire des Syndics que la loi le diſpenſe de faire. C'eſt à quoi cependant les Conſeils des deux-cens & des vingt-cinq, voulurent contraindre les citoyens en 1738; & ce fut à la ſuite des diſſenſions ſuscitées en partie au ſujet de cette prétention, que fut fait ce réglement, qui, rappellant la loi conſtitutive, confirmoit au Conſeil-général la faculté de rejetter en tout, ou en partie, les ſujets préſentés pour l'Election au Syndicat. Il ſemble que l'objet de ce réglement, a été de laiſſer, conformément au vœu de la conſtitution, entre les mains du peuple, une balance éternelle contre les pouvoirs des Conſeils; pouvoirs, qui, ſans cela, s'étendroient juſqu'à la ſouveraineté, dont le peuple a ſeul le droit d'exercer les fonctions. Mais, il ne paroit pas que l'intention de ce même réglement ait été de ſupprimer cette balance, auſſi-tôt que le Conſeil-général ceſſeroit de trouver dans le petit-Conſeil des ſujets pour le Syndicat. Tel cependant parut être, vers 1763, le deſſein des Conſeils des deux-cens & des vingt-cinq; & ce projet, apparent ou réel, cauſa les plus grands troubles dans Genève, des déſordres, des agitations, qui penſerent entraîner la ruine totale de ce gouvernement. Au ſujet de l'admiſſion de quelques particuliers au droit de bourgeoiſie, il avoit été préſenté des mémoires au Conſeil des vingt-cinq, & ces mémoires n'avoient pas été accueillis: on avoit fait des repréſentations, & elles avoient été rejettées; enſorte qu'il n'en fut parlé, ni au Conſeil-général, ni vraiſemblablement au Conſeil des deux-cens. Offenſés de ce procédé, les citoyens ſe plaignirent, & leurs plaintes ne furent point écoutées. Cette conteſtation n'étoit déja que trop vive, lorſque les magiſtrats, excités par le zele plus intolérant que diſcret des Miniſtres de l'Evangile, firent brûler par la main du bourreau, les ouvrages de M. J. J. Rouſſeau, qui avoit écrit pour inſtruire, propoſer ſes opinions, que l'on devoit combattre avec les mêmes armes, & dont il étoit plus qu'abſurde de faire brûler les écrits, quelque généralement établi que ſoit ce ridicule uſage, également oppoſé aux regles de la ſaine critique, & aux regles encore plus reſpectables de la ſaine raiſon. Mr. Rouſſeau, Citoyen de Genève ulcéré de voir ſes ouvrages traités auſſi barbarement dans ſa patrie, que ſes talens illuſtrerent, renonça fierement à ſon droit de bourgeoiſie, bien aſſuré qu'il n'y avoit en Europe que les gouvernemens abrutis par le cagotisme, & dégradés par les fanatiques fureurs de l'inquiſition, qui ne s'empreſſeroient point de le recevoir au nombre des citoyens les plus diſtingués. Peu content de s'être arraché du ſein de ſa patrie, ingrat en cette occaſion, & croyant devoir au Public compte de ſa conduite, il juſtifia ſes écrits, & montra dans un ouvrage publié ſous le titre de *Lettres écrites de la Montagne*, combien devenoit oppreſſive à Genève, la puiſſance de la Magiſtrature, liguée avec l'intolérance Eccléſiaſtique, M. R. avoit des amis dans cette ville & beaucoup d'ad-

Conſtitution de 1568.

Diſpute nouvelles 1763.

Plaintes des Citoyens & Bourgeois.

Rigueur des Magiſtrats Genevois contre M. J. Rouſſeau.

d'admirateurs. Les Magiſtrats & les Miniſtres répondirent avec amertume aux *Lettres écrites de la Montagne*, & aux bourgeois qui ſoutenoient leur concitoyen opprimé. Les Magiſtrats ne crurent pas compromettre leur dignité par des écrits polémiques; mais ils rendirent le jugement le plus ſévere contre les livres de M. Rouſſeau, & lancerent un décret contre ſa perſonne. Quelque vivement irrités que furent les bourgeois, ils ſe contenterent de repondré ſur le ton le plus modéré, mais avec beaucoup de force, de raiſon & de preuves, aux *Lettres écrites de la Campagne* publiées contre les *Lettres écrites de la Montagne*: la modération des bourgeois, défenſeurs de M. Rouſſeau, étoit d'autant plus louable, que la déclaration des Magiſtrats étoit violente, & injurieuſe au Philoſophe Genevois: en effet, dans cette *déclaration* du 12 février 1765, les Magiſtrats, ou celui qui leur prêtoit ſa plume, diſoit pour eux. „ Meſſeigneurs ont vu avec indignation „ l'affreux tiſſu de calomnies répandues contre divers ordres de l'Etat, „ & particuliérement contre le petit-Conſeil, dans un livre intitulé „ *Lettres écrites de la Montagne*, par J. J. Rouſſeau. On y préſente la „ patrie comme gémiſſante ſous l'oppreſſion; le Conſeil y eſt dépeint comme un amas de tyrans, marchant au pouvoir ſuprême, dès le commencement de la République, tantôt ſervilement, tantôt avec audace, „ au gré de leurs vues, ou des circonſtances; exerçant le plus dur „ deſpotiſme; détruiſant la liberté qu'il devoit défendre, érigeant une „ inquiſition d'Etat à faire frémir: rendant contre des citoyens des jugemens injuſtes, & même atroces, que l'on ne ſauroit nombrer... Le „ Conſeil Suprême a dédaigné de flétrir ces imputations atroces par „ les voies de la juſtice *trop diſproportionnées à leur énormité*, démenties par la paſſion même qui les a produites, &c." A la ſuite de ces véhémentes déclarations, les Magiſtrats proteſtent qu'ils étoient réſolus, puiſque les citoyens ſembloient leur avoir ôté leur confiance, de ſe démettre de leurs dignités mais, continuent-ils; „ Enfin, la „ Providence a daigné diſſiper ce ſombre nuage. Que l'ennemi de notre bonheur cherche à décréditer les témoignages que le Conſeil s'étoit rendu à lui-même! Ils ont été hautement juſtifiés. Les Citoyens „ & Bourgeois ſont accourus confirmer les aſſurances de leur reconnoiſſance envers les *Peres de la Patrie*.... Les coups, qu'une main accoutumée (la main de M. J. J. Rouſſeau) à ne rien reſpecter, a tenté „ de porter à la Religion, les flétriſſures qu'elle voudroit imprimer à „ notre ſainte Réformation, les fauſſes & indignes couleurs ſous leſquelles elle n'a pas craint de repréſenter ſes Miniſtres, les ont accablés de „ douleur, mais n'ont pas épuiſé leur patience vraiment Chrétienne, „ &c. &c". Ce qu'il y avoit de plus vrai, c'eſt que cette douleur n'avoit pas épuiſé les épithetes inſultantes. Après avoir accablé ſous ce tas d'invectives M. J. J. Rouſſeau, on annonça à la fin de cette piece la ceſſation du trouble, & le rétabliſſement de la concorde; promeſſe que l'événement juſtifia ſi peu, que quatre jours après, le 16 du même mois de Février, parut cette repréſentation modérée & très-ferme des citoyens & bourgeois, qui, après avoir déclarés qu'ils ne ceſſent point d'honorer

Sect. IV. *Hiſtoire de Genève* 1603-1768.

Les Citoyens le défendent.

Déclaration des Magiſtrats 1765.

Réponſe moderée & ferme des Citoyens & Bourgeois.

Sect. IV. *Histoire de Genève 1603-1768*

leurs Magiſtrats & de les reſpecter, perſiſtent néanmoins, dans leurs plaintes, au ſujet du jugement rendu contre les Livres de M. J. J. Rouſſeau, & au ſujet du décret prononcé contre ſa perſonne; ils perſiſtetent à demander que perſonne ne fût empriſonné d'office, ſans avoir été auparavant mandé, examiné & interrogé par l'un des Syndics, pour ſavoir ſi la peine de priſon doit, ou ne doit pas avoir lieu; ils déclarerent qu'ils perſiſtoient dans leur réſolution concernant les jugemens rendus par des Tribunaux ſans Syndics, & la néceſſité d'aſſembler le Conſeil-général pour concilier la loi fondamentale de l'Etat au ſujet de la préſidence des Syndics, avec la loi des récuſations. Cette déclaration, qui n'annonçoit rien moins que la ceſſation des troubles, promiſe quatre jours auparavant, ranima la diſpute, & prépara à de nouvelles diſſenſions. Cependant le tems de l'élection arrivé, les bourgeois aſſemblés en Conſeil-général ſuivant l'uſage, rejetterent tous les ſujets preſentés pour le Syndicat: on fit une ſeconde ligne d'élection, & les citoyens s'obſtinerent à refuſer tous les membres du Conſeil des vingt-cinq. Cette rejection irrita le Conſeil des deux-cens; on murmura de part & d'autre; la diſpute s'échauffa; les citoyens ſe diviſerent; & l'on craignoit les plus grandes calamités, lorſque quelques particuliers, & ſur-tout les deux Conſeils des deux-cens & des vingt-cinq, propoſerent, non des moyens de conciliation, ce qui eût été ſans doute le parti le plus ſage, mais de prendre pour Médiateurs de ce différend, le Roi de France avec les Cantons de Berne & de Zurich; Puiſſances, qui, déja médiatrices dans la même conteſtation, s'étoient rendues garantes du Réglement de 1738. Le Roi de France, agréant la médiation, chargea le Chevalier de Beauteville, ſon Ambaſſadeur auprès du Corps-Helvétique, d'aller à Genève, travailler avec les Députés des Cantons de Zurich & de Berne, M. M. de Keſſiken, Heidegger, Sinner & Augspourguer: mais quelle apparence y avoit-il que les Miniſtres plénipotentiaires de ces Puiſſances médiatrices prononçaſſent, attachés comme ils l'étoient, l'un au pouvoir d'un ſeul, les autres à l'autorité de Sénats en qui réſide le ſuprême pouvoir, quelle apparence, diſons-nous, que ces Miniſtres prononçaſſent en faveur de la liberté des citoyens, contre les prétentions des Conſeils de Genève. D'ailleurs, par la maniere dont ces mêmes Puiſſances s'étoient déclarées en 1738, pouvoit-on préſumer que changeant d'opinion & de ſyſtême, elles abandonnaſſent leurs idées ariſtocratiques pour décider en faveur du peuple? Quoiqu'il en ſoit, à peine ces Miniſtres étoient entrés en conférence, que les bourgeois de Genève, allarmés du jugement de médiation dont ils étoient menacés, & qu'ils prévoyoient devoir être inévitablement défavorable aux droits & à la liberté dont ils avoient été jusqu'alors en poſſeſſion, ſe hâterent de faire préſenter au Miniſtre de France, ainſi qu'aux Sénats des deux Cantons, & de publier un mémoire, dans lequel, après avoir déclaré que leur intention n'avoit jamais été de ſe ſouſtraire aux effets de la garantie que les Puiſſances médiatrices accorderent en 1738 à la République, ils prouvoient que l'unique objet de cet acte de garantie ayant été de procurer l'exécution du reglement qui

Nouveau différend. ſur l'Election des Syndics.

Conférence des Miniſtres des Puiſſances Médiatrices.

Mémoire des Citoyens de Genève.

Digitized by Google

Sect. IV. *Histoire de* Genève 1603-1768.

fut fait alors, l'intervention des Puiſſances garantes, faite fort mal à propos par les Conſeils des deux-cens & des vingt-cinq, n'auroit pû être requiſe légalement, que dans le cas où l'édit de 1738 auroit reçu quelque atteinte dans ſon exécution. En effet, ajoutoient-ils, les Syndics & le Conſeil des vingt-cinq étant chargés ſeuls de l'exécution de toutes les loix, ils n'euſſent été fondés à recourir aux garants, qu'autant que les citoyens ſe feroient oppoſés à cette exécution, ou qu'ils l'auroient empêchée: ils y montroient par une ſuite non interrompue de faits, que tous les actes de la Puiſſance exécutrice avoient été exécutés ſans éprouver aucune ſorte d'obſtacle. Dans ce Mémoire rempli d'excellentes raiſons, & où les preuves paroiſſent être de la plus grande évidence, les citoyens & bourgeois avertis que les Plénipotentiaires s'occupoient principalement à l'élection des Syndics, démontroient, que, bien loin d'y avoir eû aucune ſorte de conteſtation ſur cet objet, ſoit dans la République, ſoit devant les Puiſſances garantes, le Conſeil des vingt-cinq avoit lui-même reconnu par cinq actes publics & reçus, le droit du Conſeil-général à cet égard, & que la République entiere étant d'accord ſur ce point de conſtitution que les Syndics ne peuvent être pris que du Conſeil des vingt-cinq; elle eſt également d'accord ſur cette autre loi fondamentale, que le corps des citoyens, ou Conſeil-général & ſouverain, n'eſt point obligé d'élire de nouveaux Syndics, tant que les ſujets qui lui ſont préſentés ne lui ſont pas agréables. De ce raiſonnement, les Repréſentans concluoient que c'étoit très-mal à propos que le Conſeil des vingt-cinq ſollicitoit un jugement des Puiſſances garantes: „ Et qui, diſoient-ils, le croira ſollicité ce jugement? tandis qu'il a été dans l'impoſſibilité de produire, ni à nous, „ ni à ces Puiſſances mêmes aucun objet de jugement, tandis qu'il n'a „ contre nous aucun procès réel, ni poſſible; tandis qu'il eſt d'accord „ avec tous les ordres de l'Etat, ſur le droit qu'a le Conſeil-général d'élire". Ce n'étoit donc point, concluoient les citoyens, un jugement qu'il falloit ſolliciter; c'étoit une voie d'accommodement qu'il falloit chercher: accommodement, qui ſeul peut aſſurer à la République un état légal & heureux. „ Il fait „ une élection légale de nouveaux Syndics, c'eſt-à-dire, une élection libre, par la faculté conſervée au Conſeil-général d'élire, ou de ne pas élire. „ Il n'eſt pour cela qu'une voie; elle eſt indiquée par la conſtitution. Que le „ Conſeil des vingt-cinq tente de ſe rendre agréable au Conſeil-ſouverain: le moyen lui en eſt connu. Qu'il ſe prête à chercher une ſage „ conciliation. Que ſi le Conſeil des vingt-cinq deſire que le Conſeil-„ général ſe départe de ſon droit immémorial de refuſer d'élire: de cette unique balance du peuple, pour le maintien de laquelle les citoyens „ auroient éternellement en main ſes propres reconnoiſſances & celles de „ tous les ordres de l'Etat, il en fait encore le moyen. Il peut déterminer ce ſouverain Conſeil à s'en départir, en lui propoſant des équivalens convenables, &c". Ce mémoire, qui renfermoit les preuves les plus convaincantes des privileges & des droits des citoyens, fut fort mal accueilli par le Conſeil des vingt-cinq, qui n'y fit qu'une réponſe

Raiſons des Citoyens.

Uſurpations d'autorité attribuées au Conſeil des vingt-cinq.

SECT. IV. *Histoire de Genève* 1603-1768

1661.

vague, & plus mal encore, par les Puissances médiatrices, qui parurent n'y faire aucune attention.

Les citoyens publierent encore plusieurs manifestes, ou apologies de leur conduite Nous en rapporterons ici deux seulement, pour une plus ample instruction de cette affaire, & pour ne laisser rien à desirer au lecteur.

Apologie de la rejection du Projet de la Médiation.

„ Si par le Réglement de 1738, le peuple n'avoit pas, contre les „ pouvoirs des Conseils, une balance éternelle, mais une balance qui „ devoit périr, dès qu'il cesseroit de trouver, dans le *petit-Conseil* des „ sujets pour le Syndicat qui lui fussent agréables, il avoit le droit de „ refuser d'élire, & d'aspirer à une balance équivalente & nouvelle.

Que le peuple eût le droit de refuser tous les sujets présentés, cela est demontré par la loi, qui dit: (*Edits politiques* pag. 5.) *Le Peuple ... élira quatre Syndics.... sinon qu'il advint qu'il ne les eût pour agréables, auquel cas, il sera en liberté de refuser, tant le nombre total qu'une partie &c.* „ Loi qui n'a jamais été abrogée, qui est même répétée „ dans le réglement de 1734, Art. III, §. 2, lequel confirme au peuple, „ l'ancien droit de rejetter d'une maniere indéfinie, le tout, ou la par- „ tie des huit sujets présentés. Cet article du réglement n'est qu'un „ abrégé de la loi de 1568. Il rappelle cette loi, en répétant ce qui en „ fait l'essence dans les mêmes termes.

„ Cette loi donne donc au choix du peuple toute l'étendue imagina- „ ble, & on ne peut pas même dire, que le droit qu'avoit le peuple „ à un choix illimité ne s'est jamais exercé, puisqu'il est de fait qu'on „ a élu des Syndics du Deux-cens. Le peuple a donc pour lui ce droit „ & l'exercice de ce droit.

„ Nos adversaires disent, *que la Loi, que les Syndics ne pourront être „ pris que dans le Conseil des Vingt-cinq, modifie ces deux premieres*". „ Sans contredit, cette derniere loi modifie les deux premieres; & elle „ enleve clairement au peuple le droit illimité de se choisir des Syndics „ sur toute la généralité des citoyens: elle ne lui laisse plus que le droit „ de prendre à plaisir des Syndics dans le *petit-Conseil*, s'il y en a qui „ lui soient agréables: mais les force-t-elle à élire des Syndics, lorsque „ tous les Conseillers lui seroient désagréables?

„ On ne peut établir par aucune loi, que le peuple soit obligé d'élire „ des Syndics, tandis que l'on établit très bien par les deux loix ci-dessus, „ qu'il n'y est point obligé. On voit même par ces deux loix, que la „ constitution, loin de forcer à élire, l'en dispense.

„ Qui donc pourroit légalement forcer le *Conseil-général* à faire des „ Syndics que la loi dispense de faire? Un peuple n'est point obligé „ d'obéir à ce qui n'est point dans sa loi. Il faut bien, dira-t-on, qu'il „ y ait des Syndics: Et pourquoi le faut-il, si la loi ne l'ordonne pas? „ Qui peut en savoir plus que la loi à cet égard-là? Mais, il est bien „ évident, que l'esprit du Législateur n'a point été, que le gouverne- „ ment fût ainsi arrêté.... Je réponds à cela, qu'on n'obéit point à l'esprit „ du Législateur, mais au sens clair & précis de ses loix; & d'ailleurs, „ il est assez clair, si l'on cherche l'esprit du Législateur, qu'il a bien plu-

„ tôt

Digitized by Google

„ tôt conſenti à ce que le gouvernement fut un jour encloué (la Puiſſance „ légiſlative qui ne périt point, pouvant en tout tems, y remédier) qu'il „ n'a voulu détruire l'eſſence de la conſtitution, en ôtant au peuple toute „ balance & tout moyen d'en obtenir en le réduiſant à élire quatre Syn- „ dics, qui tous pourroient lui être désagréables, au mépris de la ſeule „ loi populaire qu'offre la conſtitution. Un homme malade veut bien qu'on „ le guériſſe, mais non qu'on le tue. Il en eſt de même de notre con- „ ſtitution. Si les Syndics ceſſent d'être agréables au peuple, elle a ap- „ prouvé qu'en ce cas la Puiſſance légiſlative y apporte un remede; mais „ elle ne conſent pas à être renverſée de fond en comble par l'élection „ forcée des Syndics ſans contrepoids nouveaux.

„ Déja l'an 1738, une malheureuſe timidité nous perdit, & cette mê- „ me timidité nous perd encore. Nous voulûmes conſerver notre triſte „ conſtitution. En conſéquence, les Médiateurs n'oſant pas la changer, „ ôterent encore moins détruire la ſeule loi, je dis la ſeule qui fut de „ quelque valeur pour les citoyens: car, c'eût été détruire la conſtitution „ même. Ils ne laiſſerent pas cette loi ſubſiſter ſeule. La *Démocratie* „ eût été entiere. Ils ne la renverſerent pas entierement en forçant le „ peuple d'élire: l'*Ariſtocratie* eût été pure. Que firent-ils donc? Ils „ eſpérerent ſans aſſez de fondement, que les membres du *petit-Conſeil* „ ſeroient toujours agréables au peuple en tout, ou en partie: ils dirent „ ce qui ne ſe dit que trop ſouvent; ſi cela n'eſt pas éternel, à la bonne „ heure: a nouveau fait, nouveau conſeil. Que faiſoit donc le Projet? „ il renfermoit le peuple pour la premiere fois dans un choix forcé. Le „ peuple perdoit donc cette balance d'attente, que lui avoit aſſuré la „ conſtitution. Et que recevoit-il en ſa place? Rien.

„ Le peuple choqué de l'exhorbitante & terrible négative du *pe-* „ *tit-Conſeil*, a refuſé d'élire ſes Syndics ſur les ſujets préſentés: c'eſt- „ à-dire, que, ſelon le ſens précis de la loi, qui veut que les Syn- „ dics lui ſoient agréables, il a témoigné que les bornes, dans leſ- „ quelles il s'étoit volontairement renfermé, lui paroiſſoient déſormais „ trop étroites. Il a cherché dans la conſtitution, dans ſon droit il- „ limité, de rejetter tous les membres du *petit-Conſeil*, un moyen lé- „ gal & aſſuré d'obtenir des Conſeils plus d'étendue dans ſon choix, „ afin de contrebalancer cette négative terrible, dont il n'appercevoit, „ que depuis très-peu de tems toute la rigueur: cette demande étoit „ ſouverainement juſte. Il falloit accorder au peuple des moyens d'a- „ voir des Syndics agréables, ſelon le vœu éternel de la conſtitution: „ ou, ce qui valoit infiniment mieux, toute autre balance.

„ Le peuple par le projet perdoit donc tout. Il a été juſqu'à pré- „ ſent libre de tout rejetter, & ſuivant ce projet il étoit forcé d'élire. Nul „ juſqu'aujourd'hui n'a été Syndic, qu'il n'ait été agréable au peu- „ ple, & tous Conſeillers pouvoient devenir Syndics, quelques déſa- „ gréables qu'ils lui fuſſent. Le vrai contrepoids au pouvoir des Con- „ ſeils étoit donc ôté, & d'un autre côté, le poids du pouvoir de „ ces mêmes Conſeils étoit conſidérablement accru, ce qui eſt évident „ par le projet.

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de* Genève 1603-1768

„ Le droit de juger des repréſentations en dernier reſſort, (ſans „ qu'elles puſſent jamais être renouvellées, c'eſt-à-dire, un droit né- „ gatif, mille fois plus rigoureux que le précédent, puiſque ſon ef- „ fet devoit être éternel,) ſe trouvoit tranſporté aux Soixante & aux „ Deux-cens, à la création & à la confirmation deſquels le peuple „ n'a aucune part. Je dis, que le droit négatif appartenoit entiere- „ ment à ces deux Conſeils; & cela eſt inconteſtable puiſque la pré- „ pondérance dans les nouveaux Tribunaux leur étoit toujours aſſurée.

„ Cette négative tranchante & définitive étoit déja un mal pour le „ peuple, mais elle devenoit pour lui un bien plus grand mal dans „ ces nouveaux Tribunaux, qu'elle ne le ſeroit dans les mains du *pe-* „ *tit-Conſeil.* Le *petit-Conſeil* ſeroit du moins dans quelque légere „ dépendance du peuple par le deſir, qu'auroient tous ſes membres de „ parvenir aux charges de Syndics; ou de s'y maintenir, tandis que „ les Tribunaux négatifs étoient entierement indépendans du peuple. „ Il eſt vrai, que le peuple éliſoit vingt membres ſur ſoixante & dix- „ neuf, où ſur quatre-vingt-neuf; mais, du moment qu'il les avoit „ élus, ces membres n'étoient plus dans ſa dépendance. Ils pouvoient „ bien, ou malverſer impunément. Le peuple n'avoit aucun moyen „ de leur faire éprouver ſon reſſentiment.

„ Mais, ne ſuffit-il pas de dire, que, s'il s'agit de balancer deux „ partis l'un par l'autre, dans un Tribunal, vingt ne font pas plus „ que deux vis-a-vis de cinquante-neuf? Une once placée dans un „ des baſſins du balancier, ne ſert pas plus à ébranler une livre, qui „ ſeroit placée dans l'autre baſſin, que ne ſeroit une paille.

„ Vainement diroit-on, que le peuple ſe plaignoit de la néga- „ tive entre les mains du *petit-Conſeil.* Sans doute il s'en plaignoit, „ non point tant parce que le *petit-Conſeil* étoit juge & partie (car „ qu'importeroit au peuple que le *petit-Conſeil* fut juge & partie pour- „ vû qu'il dépendit de lui)? mais parce que le *petit-Conſeil*, en ſa „ qualité de corps négatif, n'étoit pas ſuffiſamment dans ſa dépendance.

„ La négative dans l'état actuel paroit terrible au peuple, parce „ que le *petit-Conſeil*, en ſa qualité de corps négatif ne dépend pas „ aſſez de lui; & le projet la rendoit plus terrible encore, en la pla- „ çant dans des Tribunaux, qui n'en dépendoient point du tout.

„ La négative paroit aujourd'hui terrible, en ce qu'elle force les „ Repréſentans au ſilence: elle devenoit plus terrible encore, en ce „ que la Réponſe du Tribunal reſtoit à jamais irrévocable, & qu'une „ fois rendue elle impoſoit au peuple un ſilence éternel.

„ Mais ces Tribunaux devenoient de plus en plus terribles, dès qu'on „ venoit à obſerver, qu'en leur qualité de juges ſuprêmes, ils auroient „ enfin été les ſeuls Légiſlateurs de la République. Ils auroient pu „ ériger les violations en loix, ſous prétexte d'abus. „ Si le *Conſeil-* „ *général* (dit l'auteur des *Lettres de la Campagne*) *avoit le droit de* „ *juger, ſi les repréſentations contiennent des griefs fondés ils ſeroient* „ *ſeuls les Légiſlateurs de la Republique*". Cette vérité ceſſeroit-elle „ d'en être une relativement aux deux Tribunaux négatifs?

Digitized by Google

„ Dira-t-on que ce ne ſeroient pas les membres de ces Tribunaux „ qui feroient les repréſentations? S'ils ne les faiſoient pas, ils les „ feroient faire; il ſuffit qu'on m'accorde, que le Deux-cens, qui ſe „ roit l'ame de ces Tribunaux, qui, étant maître du grabeau de pré- „ que tous les membres, feroit en effet maître des opérations, il ſuf- „ fit, dis-je, qu'on m'accorde, que le Deux-cent, dès qu'il pourroit „ y parvenir, tendroit infailliblement à devenir le ſeul Souverain de „ la République; ce que perſonne ne conteſtera: car ſi le pouvoir ne „ reprime pas le pouvoir, tout Conſeil tend néceſſairement à en abu- „ ſer, ſelon Mr. de *Monteſquieu* même. Si d'un côté, par la nature „ & les pouvoirs des nouveaux Tribunaux, le droit négatif devenoit „ une forteresſe imprenable, de l'autre, par les nouvelles bornes miſes „ aux repréſentations, la force de l'attaque ſe réduiſoit à rien. Dou- „ ze repréſentans, n'ôſant ſe flatter d'être aprouvés du plus grand „ nombre, dont ils ignoreroient les ſentimens, retenus par la fauſſe „ honte, par la crainte de déplaire, oſeroient-ils mettre en mouve- „ mens tous les Conſeils, en quelque façon pour eux ſeuls? Donne- „ roient-ils la commotion à la République, pour faire juger des Re- „ préſentations, dont d'avance ils préverroient le jugement, qui ſe- „ roit toujours en confirmation de celui du *petit-Conſeil?* Le *petit-* „ *Conſeil* & le *Deux-cent*, ne ſeroient plus, vis-à-vis du reſte des „ citoyens, qu'un corps & qu'une ame. Le *petit-Conſeil*, vu la for- „ ce du grabeau, qui s'exerceroit contre lui, n'oſeroit vouloir que „ ce que le *Deux cent* lui permettroit de vouloir, & quand il ré- „ pondroit négativement à quelque repréſentation que ce fût, il ne „ le feroit que parcequ'il ſeroit aſſuré d'avance d'être approuvé du „ Deux-cent. A quoi bon des citoyens recourroient-ils à des Tri- „ bunaux, dont le *Deux-cent* ſeroit l'ame? Auroient-ils la ſimpli- „ cité de croire, que le Deux-cent cherchât de bonne foi à conſerver „ au peuple les foibles reſtes de ces droits, tandis que le Deux-cent „ n'auroit point de plus grand intérêt, que de les détruire; car, enco- „ re une fois, & c'eſt ici une vérité rivale, (qui depuis qu'il y a des „ cieux & une terre, n'a pas ſouffert une ſeule exception,) tout corps „ d'Etat qui a une voie aſſurée & paiſible pour devenir le maître, „ devient le maître. La voie ſeroit aſſurée, puiſque les déciſions des „ Tribunaux ſeroient ſouveraines. La voie ſeroit paiſible, puiſque la „ plus légere inſurrection contre les déciſions ſeroit un crime d'Etat. „ Le recours aux Tribunaux étoit tout à-la-fois terrible & illuſoire.

„ J'ai donc démontré, que non-ſeulement le projet ôtoit au peuple „ le ſeul contrepoids aux pouvoirs des Conſeils, qui lui eut aſſuré la „ conſtitution, dont il avoit uſé juſqu'à nos jours, je veux dire de „ n'avoir que des Syndics, qui lui fuſſent agréables; mais qu'encore „ il rendoit immenſe le poids de ces mêmes pouvoirs, juſqu'au point „ que le Deux cent anéantiroit infailliblement un jour le Conſeil gé- „ néral, ſans que la plainte fut permiſe, & détruiroit légalement la loi „ elle-même.

„ Envain diroit-on que le Deux-cent, vrai Souverain de la Républi-

Digitized by Google

Sect. IV. *Hiſtoire de* Genève 1603-1768

„ que, ſeroit devenu plus populaire par la facilité de ſon entrée. „ Cette facilité ſeroit entierement illuſoire. Des quatre quartiers le Conſeil ne ſeroit géné que dans un ſeul; &, quant à celui de *St. Gervais*, le Conſeil n'y trouveroit-il pas aiſément de chaque promotion „ en cinq cens citoyens, fix ou ſept vieillards indifférens ou froids ſur „ les intérêts de la bourgeoiſie? Mais, qu'importe que le Conſeil les „ choiſiſſe froids ou fervens? (à la place du Conſeil j'élirois ces derniers) „ ne nous ſuffit-il pas de cette vérité inconteſtable? C'eſt qu'en theſe „ ordinaire, les citoyens ne ſoutiennent le peuple, que parce qu'ils font „ partie du peuple; ils quittent l'eſprit du peuple, pour prendre celui „ du nouveau corps dont ils ſont membres; on eſt attaché aux Deux-„ cent, ou au peuple, ſelon qu'on fait partie de l'un ou de l'autre; on „ ne change pas même de ſentimens, en changeant de parti: dans l'un „ & dans l'autre cas, on n'aime que ſoi; &, quand le *petit-Conſeil* „ ſeroit trompé ſur trois ou quatre ſujets dans l'eſpace de vingt ans, „ la maſſe d'un corps tout conſulaire, ne jetteroit-il pas aiſément hors „ de ſon ſein par la force de ſa balotte, les membres, qui refuſeroient „ de revêtir l'eſprit du corps?

„ On pourroit faire contre le projet, beaucoup de conſidérations de „ détail, ſur les nouvelles aſtrictions, qui gênoient le droit de recours „ à la grace; ſur le droit de ſubſide donné aux Conſeils, tels que dons „ gratuits, loteries, &c. &c. quoique ce droit leur eut été ôté par la „ médiation de 1738, ſur l'ordre inexcuſable d'être aſſis en *Conſeil-général*, ſur la menace vague, indéterminée, & conſéquemment terrible, contenue ſous l'expreſſion de toutes *eſpeces de pratiques;* ſur l'interdiction des boutiques de banlieue, ſans la permiſſion du Conſeil; „ ſur le renoncement que chaque citoyen pourroit faire à ſa bourgeoiſie, & qui donneroit au *petit-Conſeil* la faculté du rachat; ſur le „ droit vague & indéterminé qu'auroit le Deux-cent de modifier les „ avis du petit-Conſeil, ſans que la modification eut beſoin d'en être approuvée, au moyen duquel tous les avis du *petit-Conſeil* pourroient „ être dénaturés, & la *Négative* tranſportée aux Deux-cent, ce qui „ n'arriveroit qu'après des chocs, qui retomberoient néceſſairement ſur „ le reſte des citoyens: ſur les haines violentes qui ſeroient une ſuite „ néceſſaire de la nouvelle maniere d'élire le Deux-cent; car, tous les „ citoyens étant ſur les rangs, tous les citoyens qui ne ſeroient point „ élus, ſe jugeroient exclus, & au lieu de douze mécontens on en auroit mille: ſur un vice eſſentiel qu'auroit encore le Tribunal érigé pour „ le peuple, lors même qu'on ſuppoſeroit que ce Tribunal renfermât „ une balance; ſavoir, que vainement ce Tribunal décideroit, qu'une „ repréſentation, tendant à demander, que tel ſens de la loi fût porté en Conſeil-général, comme étant le vrai ſens, que vainement, „ dis-je, ce Tribunal décideroit, que cette repréſentation fut fondée; „ le *Deux-cent*, à qui cette nouvelle explication de la loi ſeroit portée „ enſuite, pour en être approuvée, pourroit la rejetter & empêcher „ qu'elle ne fut portée en Conſeil-général, & rendre vaine, par là, „ la déciſion du Tribunal; ſur ce que l'illuſtre médiation ne garantiſſoit

„ pas

„ pas expreſſément, mais ſeulement tacitement, tout changement qui „ pourroit ſe faire à la conſtitution, d'une maniere légale, ce qui au- „ roit rendu le Conſeil timide à préſenter au peuple des corrections à la „ conſtitution & conſéquemment nos maux incurables.

„ Quand une fois on a prouvé, que le *peuple* a perdu ſans retour & „ ſans compenſation la balance, que lui donnoit la conſtitution; on a „ tout dit & tout prouvé. Toutes les autres conſidérations, quelques „ nouvelles qu'elles paroiſſent, ne ſont que des redites. Tout eſt ren- „ fermé dans ces mots: *Le Peuple ne tenant plus l'extrêmité des rênes, „ les Conſeils le conduiroient où bon leur ſembleroit; le Char ſeroit à leur „ merci.* Mais, dira-t-on, quel mal le *petit-Conſeil* à-t-il fait au *peu- „ ple*, juſqu'à l'arrivée de la *médiation*, quoique le *peuple* n'ûſat d'au- „ cune contre-balance que celle que le projet lui laiſſe? je réponds que „ dans le tems même, où le *peuple* ſembloit ſe contenter expectative- „ ment de cette balance, il jouiſſoit en effet d'une balance plus forte. „ Cette balance plus forte étoit la crainte, où devoit être ſans ceſſe le „ *Conſeil*, que tous les Conſeillers ne fuſſent rejettés, & que tous les „ maux, que nous avons vu arriver, n'arrivaſſent; cette crainte du „ *Conſeil* n'étoit pas pour le *peuple* un ſimple droit à une balance nou- „ velle; & c'étoit une balance effective & forte, dont il a joui depuis „ 1738, juſqu'à 1766, ſans retour; c'eſt par ſon moyen que le *peuple* „ tenoit l'extrêmité des rênes, & que le char de la République n'étoit „ pas entierement à la merci des Conſeils.

„ Il eſt vrai que le *Deux-cens* avoit par le projet une balance vis-à- „ vis du *petit Conſeil*, ſi forte même qu'elle devoit à la fin tout empor- „ ter. Le Deux-cens avoit reçu pour héritage une terre aride, qui ne „ valoit pas la peine d'être cultivée; ſi le projet eût été accepté, il au- „ roit ſenti qu'il auroit eu une terre d'un bon rapport, & ſe ſeroit plu „ à la fructifier. La toute-puiſſance lui ſeroit paſſée un jour; mais, „ le *Deux-cens* n'eſt pas le *peuple*; ſi le *peuple* a verſé ſon ſang en „ 1737, pour que le *Deux-cens* ne fut pas ſeul Souverain de la Ré- „ publique, devoit-il, en 1766, mettre la ſouveraineté à ſes pieds.

Mais, avant de terminer la premiere partie de ce mémoire, cherchons par quelle fatalité les ſages Miniſtres des hautes Puiſſances garantes, ont préſenté un projet, que le *Conſeil général* n'a pas pu accepter.

Le réglement de 1738, étoit fondé ſur l'eſpérance, que le *petit-Conſeil* renfermeroit en tous tems des ſujets pour le *Syndicat*, qui ſeroient agréables au *peuple*. Dès que le *peuple* ceſſa d'y trouver des ſujets agréables, ce réglement ne pût plus être exécuté. Lors donc que le *peuple* a demandé la conſervation de la conſtitution, il a demandé l'im- poſſible, ç'étoit demander que l'on continuât à exécuter un réglement devenu inexécutable.

Si les Repréſentans ont voulu par cette demande prier l'illuſtre média- tion de rappeller la conſtitution à ſes anciens principes, ils ſe ſont encore contredits, & ont en effet demandé le changement de la conſtitution; car le droit illimité d'élire des Syndics ſur la généralité des citoyens avoit été ôté au peuple par le réglement de 1738.

Digitized by Google

SECT. IV. *Histoire de* Genève 1603-1768

Les Représentans ont donc eu tort de réclamer une constitution, qui n'existoit plus; & qu'on ne pouvoit pas même rappeller à la vie; à moins que de rendre au peuple par quelque voie surnaturelle la confiance au Magistrat, sur la durée de laquelle toute la constitution avoit reposé dès 1738. Cependant les Représentans réclamoient la constitution. Qu'est-ce donc qu'ils réclamoient? Ce n'étoit pas le droit de refuser éternellement les membres du petit-Conseil pour le Syndicat; c'eût été demander l'Anarchie. Ce n'étoit pas le droit d'élire des Syndics hors du petit-Conseil. Ce droit avoit été ôté en 1738. Quel sens l'illustre médiation a-t-elle pu donner à cette demande? Elle a compris avec tout le monde, que les Représentans demandoient la conservation des pouvoirs du Conseil général.

Les Représentans joignoient à cette demande celle d'obtenir par quelques moyens, des Syndics agréables au peuple, selon le vœu de la constitution. Cette demande, au premier coup d'œil, pouvoit paroître sage: c'eût été, en effet une balance au pouvoir des Conseils: mais les Représentans ne pensoient pas, que la constitution actuelle exclut nécessairement toute balance populaire. On l'a prouvé dans un mémoire, qui fut présenté aux Seigneurs Médiateurs au mois d'Août; mais malheureusement il n'a pas été assez lu: on passe les jours à écrire pour les citoyens sur les plus importantes questions; & les citoyens pleurent les momens, qu'ils donnerent à lire. Il est triste d'être forcé de le dire. La paresse de nos esprits est égale à la chaleur oiseuse de nos ames.

On a prouvé par ce mémoire, qu'une balance proprement dite, peut être accordée au peuple, qui, par sa constitution, a part à la puissance législative, parce que par son moyen il pourroit forcer la négative des Conseils, détruire les droits & attributions par des loix, & sauroit se faire porter & attirer tout à lui, jusqu'aux jugemens mêmes par des voies légales (a).

Puis donc que les Représentans souhaitent une balance, (& ils avoient raison d'en souhaiter une, car s'il est vrai que tous les pouvoirs du Conseil-général sont dangereux, lorsqu'ils sont joints à une balance populaire, il n'est pas moins vrai qu'ils sont tous illusoires sans elle) ils ne doivent pas demander à conserver une constitution, qui ne compte point de vraie balance, & qui venoit d'ailleurs de se dissoudre par la seule force de ses loix.

Les Représentans devoient, dès l'arrivée des Seigneurs plénipotentiaires, se borner à les prier de leur donner quelques moyens, d'obtenir des Syndics agréables, selon le vœu de la constitution, ou toute autre balance. Ils ne l'ont fait qu'après la rejection du projet.

(a) Le droit de destituer les Syndics, & conséquemment tout le petit-Conseil, qui formeroit peut être une constitution très-heureuse pour un peuple simple, confiant & pauvre, seroit la plus orageuse & la plus mauvaise des constitutions, s'il étoit donné à un peuple riche, éclairé & chez qui toutes les passions se sont développées avec l'intelligence. Cette constitution seroit une démocratie pure.

On doit aux Représentans la justice de dire, que, dès qu'ils ont senti quels pourroient être les tristes effets du droit d'élire des Syndics hors du petit-Conseil, ils ont cessé de le desirer, & ils l'ont temoigné dans leurs représentations du 22 Décembre dernier.

Digitized by Google

„ C'eſt donc avec raiſon que les illuſtres Médiateurs n'ont eu aucun „ égard à la demande de cette balance, dès qu'on demandoit en même „ tems le maintien des pouvoirs du Conſeil-général avec leſquels elle „ ne peut ſe rencontrer, ſans rendre la conſtitution purement démocra- „ tique, c'eſt donc par notre ſeule faute, que cinq Miniſtres, également „ capables par leur intégrité de nous procurer une heureuſe pacification, „ n'ont point encore réuſſi. Nous demandions des choſes, qui ne pou- „ voient ſubſiſter enſemble : devions-nous donc être ſurpris, lorſque le „ projet a paru, de ne pas les trouver enſemble (a)?

„ Nous avons paru contens de la conſtitution, & mécontens de la né- „ gative. Qu'en eſt-il réſulté? Le projet du monde le plus compliqué. „ A trois Conſeils ſouverains on ajoutoit deux autres Conſeils ſouve- „ rains pour gouverner une Bicoque! Qui pourroit prévoir & nombrer „ les rivalités, les diſputes de compétence, les factions épouvantables qui „ s'éléveroient entre tant de maîtres? Une République bien faite ne doit „ avoir qu'un Souverain. La puiſſance légiſlative doit y être concentrée „ en un ſeul corps; nous le ſentirons trop tard. Nous reſſemblons à un „ Maître de maiſon, qui, pour n'avoir pas d'abord compris qu'il ne faut „ avoir qu'un Intendant, en prendroit deux, puis trois, puis cinq, & „ qui, à chaque nouvel Intendant, voyant croître le mal, ſe perſuade- „ roit que le mal vient de ce qu'il n'en a pas encore aſſez: ou, ſi vous „ l'aimez mieux, nous pouvons nous comparer à *Ptolomée*, qui, preſſé „ par les difficultés ſans nombre, qui renaiſſoient de ſon ſyſtême, char- „ geoit ſans ceſſe le ciel d'epicycles nouveaux, ſans penſer que le mou- „ vement ſimple & uniforme d'un ſeul corps, répondoit à tout.

„ Ne faiſons que cette réflexion. Les diſputes de compétence ont de „ tout tems riſqué de nous perdre; &, en multipliant les Souverains, „ nous multiplierons à l'infini les diſputes de compétence ".

„ Si la Garantie prononce contre le peuple, tous les citoyens obéiront „ aux nouveaux Syndics, & garderont un ſilence reſpectueux. La Garan- „ tie fera même un Acte d'humanité, de nous donner des loix, ſi elle „ nous juge incapables d'en recevoir de nous-mêmes; mais, comme „ j'eſpere qu'il nous reſte aſſez de ſageſſe & d'honneur pour deſirer de „ nous arranger entre nous & pour y réuſſir, il eſt bon, que l'illuſtre

(a) Il eſt vrai de dire, qu'une part donnée au peuple dans les Elections des Conſeils, n'étoit point pour lui une balance, tous les Auteurs conviennent, qu'il n'y a de balance pour le peuple que dans les Conſeils, dont les *Membres ne ſont point élus à vie*. Une balance pour le peuple, eſt un moyen légal qu'a le peuple de forcer les Conſeils, à changer leurs réſolutions, lorſqu'il ſent que par elles il va être dans l'oppreſſion. Le peuple ne peut pas forcer les Conſeils de changer d'avis qu'en changeant les membres, qui les compoſent. Il n'y a donc de balance pour lui, que dans le changement de ces membres, ou dans un corps négatif mi-parti. Une part aux élections étoit donc ſans danger dans l'état actuel de la conſtitution, dès qu'elle n'étoit accompagnée d'aucun droit de grabeau. Les repréſentans ſe ſeroient peut-être crus dédommagés par là du droit de refuſer tous les membres du petit-Conſeil pour le Syndicat. Peut-être même ce nouveau droit du peuple auroit lié les divers ordres de l'Etat & renverſé le mur de ſéparation, qui s'eſt élevé entre eux, & qui eſt au fond le vrai mal de la République. Mais les citoyens n'ont témoigné aucun deſir à cet égard dans tout le cours de la médiation.

Digitized by Google

Sect. IV. *Hiſtoire de Genève.* 1603-1768

„ médiation ſoit bien inſtruite des raiſons qui doivent l'empêcher de
„ prononcer pour, ou contre le peuple, afin qu'elle reſerve pour l'ex-
„ trêmité une déciſion, qui n'etant pas faite d'après nos loix, ne feroit
„ pas le bien de l'Etat, & qu'elle attende, pour nous rendre le der-
„ nier devoir, qui fait manifeſtement paſſer notre ſouveraineté en des
„ mains étrangeres, qu'une anarchie évidente & prochaine dans la Ré-
„ publique l'y contraigne; ce n'eſt point là décliner la garantie c'eſt
„ réclamer la garantie elle-même contre l'application qu'en fait le ma-
„ gnifique Conſeil.

„ La Garantie a inconteſtablement acquis en 1738, un droit ſur nous.
„ Le Roi, en ſa qualité de Co-médiateur, a part à ce droit: ce droit
„ eſt de protéger, dans une diſcorde civile, le parti que, d'après nos
„ loix, elle jugera être le parti opprimé, en forçant l'autre à main
„ armée à ſe ſoumettre. Celui, qui attireroit, ſur les terres de la Ré-
„ publique, les troupes de la Garantie, en s'oppoſant au jugement
„ qu'elle auroit porté, ſeroit très-puniſſable; mais comme elle peut ſe
„ tromper dans ce jugement, juger qu'un parti eſt opprimé, tandis que
„ ce ſeroit l'autre, ou encore croire qu'un parti eſt opprimé, tandis
„ que ni l'un ni l'autre ne le ſeroit, il eſt du devoir de tout bon citoyen
„ de chercher à éclairer la garantie, ſur le jugement, qu'elle a à porter.
„ Celui qui plaide devant ſes juges, avant qu'ils aient rendu leur juge-
„ ment, loin de les décliner, les reconnoit pour ſes juges. Les Fran-
„ çois plaident contre le Roi dans toute la France; ſouvent même le
„ ſujet gagne ſon procès contre ſon maître; le Roi à-t-il jamais préten-
„ du, que le plaideur lui manquoit de reſpect, parce qu'il plaidoit. Je
„ laiſſe donc à comprendre ce qu'on devoit penſer d'un citoyen, qui n'ôte-
„ roit pas plaider dans ce cas-ci la cauſe de la République, non pour
„ conteſter à la Garantie le droit de porter un jugement, ſi quelque
„ ordre de l'Etat s'eſt plaint à elle de l'inexécution des loix (cela ſe-
„ roit inſenſé) mais pour nier qu'il y ait lieu à aucun prononcé, lorſ-
„ que nul ordre de l'Etat ne ſe plaint de quelque loi violée; &, en cas
„ de plainte, pour éclairer la Garantie ſur la nature du prononcé, qu'el-
„ le doit faire, pour qu'il ſoit juſte.

Il eſt affreux de voir, comme l'on dénature le ſens des mots, pour rendre les hommes odieux: Quelqu'un écrit-il les raiſons qu'il a de ne pas craindre le jugement, qu'on annonce de la part de la Garantie; ſi l'on en croit le parti oppoſé, c'eſt un homme qui décline la Garantie; c'eſt un mauvais citoyen. C'eſt un très-bon citoyen qui reſpecte la Garantie, puiſqu'il préjuge qu'elle péſera les raiſons, & qu'elle ne jugera qu'avec juſtice, qui enfin reconnoit nettement la dépendance, où il ſera de ſon jugement, puiſqu'il cherche à l'éclairer.

Les Repreſentans n'ont enfreint aucune loi de l'Etat; il eſt même évident, que n'ayant pas la puiſſance exécutive, ils ne peuvent enfreindre les loix de l'Etat que par des violences. Le Conſeil-général, qui ne répond que par *oui* & par *non* à ce qu'on lui demande, ne peut point enfreindre de Loix; ſi c'étoit une infraction, que de n'avoir pas élu des Syndics l'an 1766, ce ſeroit le petit Conſeil qui l'auroit faite;

Digitized by Google

car en laiſſant la ligne de nouvelle élection, après que tous les Conſeillers éligibles eurent été refuſés, il propoſa en effet au Conſeil-général de n'en point élire.

Le petit-Conſeil n'eſt pas fondé à demander à l'illuſtre médiation, qu'elle lui garantiſſe aujourd'hui l'exécution du Réglement de 1738; car la réponſe eſt bien ſimple. „ Vous nous demandez de vous garantir „ l'exécution de vos Loix. Eh! qui vous a empêché de les exécuter? „ eſtimez-vous, que le peuple devoit forcément élire chaque année des „ Syndics entre les Sénateurs? que ne forciez-vous l'élection par les „ billets? Si le peuple eut trouvé que c'étoit là une violation, c'étoit à „ lui à ſe plaindre; jamais à vous".

D'ailleurs, quand les Repréſentans auroient invoqué la Garantie ſur la ſuppreſſion de la ligne de nouvelle Election, la Garantie n'auroit pas été fondée à prononcer contre le peuple en le contraignant à élire des Syndics entre les Sénateurs éligibles; car le peuple diroit: „ La Ga„ rantie s'eſt engagée à maintenir l'exécution de nos loix; &, ſi l'on ne „ nous force point d'élire des Syndics dans le Sénat, toutes les loix ſe„ ront évidemment exécutées. Une loi dit: *Les Syndics ne pourront être* „ *pris que dans le petit-Conſeil.* Nous exécuterons ſoigneuſement cet„ te loi, ſi nous n'éliſons jamais des Syndics hors du petit-Conſeil. Une „ autre loi dit: *Que nul ne ſoit Syndic, s'il advient que le peuple ne* „ *l'ait pour agréable.* Nous exécuterons cette loi, ſi l'on ne nous force „ point à élire pour Syndics les membres du petit-Conſeil, lorſque „ nous ne les aurons pas pour agréables. Si, au contraire, la Garantie „ nous force à élire des Syndics dans le petit-Conſeil, non-ſeulement „ elle ne maintiendra pas l'exécution de nos loix, qui nous laiſſe la plei„ ne liberté de n'en point élire; mais encore elle nous forcera à exécuter „ des loix, qui ne ſont point les nôtres".

„ La loi, *que les Syndics ne pourront être pris que dans le petit-Con„ ſeil*, ſtatue, que les Syndics ne devront point être pris hors du Con„ ſeil; mais elle ne dit point, que forcément il faille élire des Syndics; „ au contraire, comme ſi elle craignoit d'attenter à l'éternelle balance „ du peuple, elle ſemble par reſpect, craindre de dire, *le Peuple élira* „ *des Syndics.* Si dans une peſte le deux-cent entier venoit à périr, la „ Garantie ne chercheroit pas dans nos loix ce qu'il y a à faire dans ce „ cas-là, qui eſt manifeſtement imprévu.

C'eſt une vérité ſi évidente, que toutes les conſtitutions ſont ſouvent imparfaites & ne pourvoyent pas à tout, qu'il ſeroit étrange qu'on ſe refuſât au ſens évident des loix, plutôt que de convenir de cette vérité.

„ Je vais plus loin. Je ſuppoſe que la loi, *que les Syndics ne pour„ ront être pris que dans le petit-Conſeil*, ſignifie qu'il faut élire. Je dis, „ qu'encore alors la Garantie ne ſeroit pas fondée à prononcer contre le „ peuple, en le contraignant d'élire: car ces deux loix formeroient une „ contradiction. En vain diroit-on qu'une de ces loix modifie l'autre. „ Une loi modifie une autre, lorſque c'eſt une loi particuliere, qui fait

SECT. IV. *Histoire de Genève* 1603-1768

„ exception à une loi générale en certain cas; c'eſt ainſi que la loi, que „ *nul ne puiſſe contracter s'il n'eſt Majeur*, eſt modifiée par celle qui permet au mineur de contracter s'il eſt émancipé.

„ Mais deux loix également générales, comment pourroient-elles ſe „ modifier, ſi elles ſont contraires dans leur diſpoſitif, ſi l'une ſtatue „ ſur l'univerſalité des cas, & que l'autre excepte cette même univerſa„ lité des cas? Deux loix pareilles ne ſe modifient point, mais ſe détruiſent abſolument.

„ Si une loi générale dit, que *tous Conſeillers puiſſent devenir Syndics*, „ *quelques déſagréables qu'ils ſoient au Peuple*, que deviendra-t-elle, „ ſi je la compare à cette autre loi générale; *que nul ne ſoit Syndic s'il „ advient que le peuple ne l'ait pour agréable*? Que pourroit faire la Garantie en pareil cas, ſi non de prononcer, qu'il n'y a rien à prononcer? „ Pourroit-elle, par un prononcé nous contraindre à exécuter deux „ loix, qu'il ſeroit impoſſible d'exécuter enſemble? La garantie ne ſauroit nous contraindre à être tout-à-la-fois aſſis & debout; à parler & „ à nous taire dans le même moment. De ces deux loix combinées réſulteroit le pur néant. La Garantie pourroit-elle réaliſer le néant, „ faire quelque choſe de rien? Mais, dira-t-on, la Garantie décideroit en faveur de la loi, qui ſelon le ſens ſuppoſé, ordonneroit d'élire. „ Je dis qu'elle ne devroit pas le faire, parce qu'elle n'a pas acquis, „ en 1738, le droit de détruire l'autre loi.

„ L'article du réglement de 1738, qui confirme au peuple le droit „ *de rejetter le tout, ou la partie des ſujets préſentés*, eſt évidemment un „ abrégé de celle de 1568, qui ordonne que le *Peuple éliſe quatre Syndics. Si non qu'il advient qu'il ne les eût pour agréables, auquel cas il „ pourra rejetter, tant le nombre total que la partie.* Le réglement „ rappelle cette loi par la répétition des mêmes termes. Ces deux loix „ ont donc un droit égal à l'exiſtence; l'une ne déroge point à l'autre; „ il n'y a entre elles aucune priorité; elles ſont couchées dans le même „ code; faites par le même Légiſlateur, dans le même tems, de la même maniere; garanties par les mêmes Puiſſances, & dans le même „ moment.

„ L'illuſtre médiation de 1738, nous propoſa des loix; elle ne nous „ en donna point: Nous ſeuls fîmes des loix du réglement projetté. La „ garantie peut donc nous propoſer d'abroger des loix qu'elle nous propoſa de faire; mais elle n'a pas acquis le droit d'abroger elle-même „ des loix, qu'elle n'a point faites, & qui ſont notre ouvrage.

„ Je vais encore plus loin. Je ſuppoſe, que les trois Conſeils donnaſſent aujourd'hui à l'illuſtre médiation le droit de détruire l'une de „ ces loix. Laquelle devroit-elle anéantir? Seroit-ce une loi populaire, l'unique balance qu'ait jamais eu le peuple, ou une loi conſulaire, „ favorable ſeulement à quelques perſonnes, & qui jette le peuple entier dans le néant?

„ Le Peuple, ne ténoriſant pas lui-même les loix, ne ſeroit pas coupable des contradictions, qui ſe ſeroient gliſſées dans leur énoncé. La „ médiation devroit donc ſuivre dans ſon prononcé l'intention du peu-

Digitized by Google

„ ple, qui auroit été manifeſtement de donner ſon conſentement à la „ loi, qui lui ſeroit favorable ? car, je demande, le peuple, ſeroit-il „ cenſé avoir ſigné la conſervation de ſa liberté, ou ſa perte? La média- „ tion ne devroit-elle pas ſuivre dans ce cas, la regle commune de „ l'interprétation, ſavoir que, dans les contrats de toute eſpece, *nemo „ preſumitur donare, quia donare eſt perdere?* & moins encore dans le „ Contract ſocial, le peuple eſt-il cenſé donner ſa ſûreté & ſa liberté, „ puiſqu'il ne fait des loix, que pour s'aſſurer l'un & l'autre.

„ Le peuple, en faiſant préſent au Magiſtrat de la loi, qui ordonne, „ que *nul ne ſoit Syndic s'il n'eſt agréable au Peuple*, auroit donné ſon „ tout, car ce droit à part, il ne lui reſte que des pouvoirs frivoles & „ aucun qui balance le moins du monde la puiſſance exécutive, & qui „ opere ſa ſûreté.

„ Réſumons ce que je viens de dire.

„ I. La Garantie n'eſt pas fondée à ordonner, que telle, ou telle loi „ ſoit exécutée, à moins qu'elle n'en ſoit priée par le peuple, parce „ que, ſi les loix ne ſont pas exécutées, c'eſt la faute du Conſeil, à qui „ l'exécution en a été remiſe: ce n'eſt pas à lui à ſe plaindre. Que le „ magnifique Conſeil exécute premierement les loix, comme il les en- „ tend, & ſi le peuple juge, qu'elles ſont violées, ce ſera au peuple de „ voir, s'il préfere de ſouffrir ces violations, ou d'invoquer la Garantie.

„ II. Si les trois Conſeils prioient l'illuſtre médiation de prononcer, „ d'après nos loix, ſur ce qui concerne l'eléction des Syndics, la mé- „ diation ne pourroit prononcer qu'en diſant, que tout ce qui a été fait, „ a été bien fait, & ſelon les loix. En effet, deux loix claires, ſimples „ préciſes, qui, loin de ſe détruire, ſe prêtent un jour & une force mu- „ tuelle, ont été bien & fidélement exécutées. On n'a point élu de „ Syndics hors du petit-Conſeil. D'autre part, on n'a point forcé le „ peuple à élire des Syndics, qui lui fuſſent déſagréables.

„ III. Si l'une de ces deux loix obligeoit le peuple à élire des Syn- „ dics, & formoit par-là avec l'autre une contradiction, la médiation, „ priée par les trois Conſeils de prononcer d'après nos loix, ne pourroit „ prononcer qu'en diſant, que *nous manquons abſolument des loix pour „ le cas où tous les Conſeillers ſont déſagréables au peuple; que deux loix, „ faites enſemble, & qui ſe détruiſent, ſont pour nous comme ſi elles n'a- „ voient jamais été écrites.*

„ IV. Si les trois Conſeils donnoient à la médiation le droit de dé- „ truire l'une de ces loix, la loi populaire devroit être favoriſée.

„ Puis donc, que le prononcé de la médiation feroit paſſer dans ſes „ mains la Souveraineté de la République, ſans réuſſir à nous donner un „ arrangement fondé ſur nos loix, ſtable, & heureux, le magnifique Con- „ ſeil eſt prié inſtamment de vouloir ſe mettre aux pieds de la médiation, „ pour qu'elle daigne attendre le plus de tems poſſible, deux ans s'il eſt „ beſoin, avant de nous traiter comme incurables. Le Conſeil, convaincu

Digitized by Google

Secr. IV. *Hiſtoire de* Genève 1603-1768

„ par la pacification ne peut ſe trouver que dans un traité conſenti par „ tous les ordres de l'Etat, & par ſon devoir tenu de ne rien négliger „ pour l'obtenir.

„ Je ne mépriſe pas la République au point de penſer, que la perte „ prochaine & aſſurée de notre indépendance ne nous rende tous dociles „ & acceſſibles à la raiſon. L'amour de l'independance deviendra notre „ ſeule paſſion, & nous forcera dans l'intervalle à chercher une ſolution „ heureuſe, puiſque ce ſera à l'avoir trouvée, que ſera attachée cette mê- „ me indépendance. Que le magnifique Conſeil n'épargne donc, ni dépu- „ tations, ni ſollicitations, ni ſoumiſſions, pour retarder un prononcé, qui, „ dans ce moment deshonoreroit la République ſans la rendre heureuſe.

„ La Médiation de 1766, garantira de nouveau les arrangemens, que „ nous ferons entre nous, qui peut en douter? Je dis *de nouveau*; „ car, quand elle ne le feroit pas, nous ſerions encore garantis, à moins „ qu'elle ne revoquât la Garantie promiſe en 1738. Tout changement „ légal, que nous pourrions faire à notre Conſtitution, étoit garanti „ par l'article XLIV. La crainte mal fondée qu'a eu le petit-Conſeil de „ n'être pas garanti quant au changement que nous pourrions apporter „ au réglement, eſt la cauſe de la durée de nos maux depuis 1763, juſ- „ qu'à l'arrivée de l'illuſtre médiation. Que ce qui nous a déja tant „ nui, n'acheve pas de nous perdre.

„ La médiation ne retirera pas les bienfaits, dont elle nous honora „ en 1738. Tous les changemens, qui pourroient ſe faire par les „ trois Conſeils, ſe trouveroient donc garantis: & puis ne ſommes- „ nous pas garantis par notre poſition même. Serons-nous donc dans „ le trouble, ſans que nos alliés nous ſecourent? Et un arrangement „ forcé, tel que le ſeroit le prononcé, ſeroit-il plus paiſible & plus heu- „ reux qu'un traité fait par les trois Conſeils, lors même qu'il ne ſeroit „ pas garanti?

Addition au preſent Mémoire.

„ Le magnifique Conſeil a non ſeulement reconnu par ſon propre fait, „ le droit qu'a le peuple de refuſer tout le petit-Conſeil pour le Syndi- „ cat, lorſqu'en 1766, après que tous les Conſeillers éligibles eurent „ été rejettés, il commença à les préſenter de nouveau avec la ligne de „ nouvelle élection au bas du billet; c'eſt-à-dire, avec la faculté de les „ rejetter encore; mais outre cela, le magnifique Conſeil a reconnu ce „ droit du peuple, diſertement & expreſſément dans ſa réponſe à une re- „ préſentation. Le petit-Conſeil y reconnoît, que le réglement de 1738 „ confirme au Conſeil général ſon droit immémorial, *que nul ne ſoit Syn- „ dic qu'il n'ait été approuvé du peuple.*

„ Ainſi, il n'y a pas de diſſenſion ſur ce point entre les Repréſentans, „ & le petit-Conſeil. Les uns & les autres ſont de même avis.

„ Pourquoi donc la Garantie ſe diſpoſeroit-elle à forcer le peuple d'é- „ lire des Syndics dans le petit-Conſeil, ſans ſe mettre en peine ſi le „ peuple les approuve, puiſqu'aucun ordre de l'Etat ne demande à la „ garantie de juger ce point?

„ Le petit Conſeil invoqua la Garantie le 6 Janvier 1766, douze „ jours

Sect. IV. *Hiſtoire de* Genève 1603-176

„ jours avant cette réponſe, dans laquelle il tombe d'accord avec les Re-
„ préſentans, que la médiation de 1738 a confirmé ce grand droit du
„ peuple. Le petit-Conſeil n'invoquoit donc pas la Garantie pour
„ qu'elle décidât, que ce droit avoir été ôté au Conſeil-général par
„ le réglement de 1738; & s'il étoit beſoin, cela ſe prouveroit par
„ les lettres mêmes, qui invoquerent la Garantie; le magnifique Con-
„ ſeil y dit. Qu'on eſt prêt de voir éclore des queſtions que nos
„ loix n'ont point du prévoir.

„ Bien loin qu'aucun ordre de l'Etat demande à la Garantie de ju-
„ ger ce point, tous, au contraire, requierent, que ce droit ſoit con-
„ ſervé au peuple, car tous demandent également, que les loix ſoient
„ maintenues.

„ Les Repréſentans, dans tous leurs mémoires, & le petit-Conſeil dans
„ l'extrait de ſes régiſtres, dans ſes lettres d'invocation de la Garantie,
„ & enfin, par ſon propre fait, reconnoiſſent & reſpectent à l'envi la
„ loi, qui ordonne, que *nul ne ſoit Syndic, qu'il ne ſoit agréable au*
„ *Peuple.*

„ Il faut bien obſerver que les repréſentans n'inferent pas de ce droit,
„ celui de forcer le Conſeil à préſenter au peuple pour le Syndicat des
„ candidats, qui ne ſoient pas actuellement Conſeillers; ils ne le deſirent
„ pas même: ils diſent ſeulement, qu'aucune loi n'a pourvu à ce cas ſi
„ fondamental; que conſéquemment la Garantie, qui ne doit maintenir
„ que l'exécution des loix qui exiſtent, ne ſauroit y pourvoir par
„ ſon prononcé.

„ Tout prouve, qu'il n'y a qu'un traité conſenti par les trois Con-
„ ſeils, qui puiſſe remonter la conſtitution. C'eſt-là la ſeule ſolution
„ heureuſe; la ſeule qui mette à couvert l'indépendance de la Ré-
„ publique".

Continuation des Troubles.

Cependant le déſordre continuoit à Genève & alloit toujours croiſ-ſant, la haine des deux partis s'envenimoit, les Miniſtres plénipotentiaires, après bien des ſoins, & un examen des prétentions des Conſeils des deux-cens & des vingt-cinq, propoſerent un projet de conciliation, qui, ſuivant eux mettroit déſormais la République, à portée de ſe pacifier elle-même, & de ſe paſſer du ſecours des Garants de ſa conſtitution. En effet, ce projet approuvé par la Cour de France & par les deux Cantons, fut unanimement accepté par les deux Conſeils, qui, à la vérité y voyoient leur autorité affermie dans toute l'étendue qu'ils avoient tenté de lui donner: mais, il fut encore plus unanimement rejetté par les citoyens aſſemblés en Conſeil-général. Les Plénipotentiaires ayant inſtruits leurs maîtres reſpectifs de cette rejection, reçurent ordre de ſe retirer de Genève, pour aller procéder de concert à la détermination du véritable ſens des articles conteſtés dans le réglement de 1738, & à un jugement définitif de la part des Puiſſances garantes. Les quatre Miniſtres plénipotentiaires ſe retirerent à Soleure, en vertu de cet ordre, & ils y prononcerent définitivement ſur les divers articles du réglement de 1738. Voici ce Jugement.

SECT. IV. *Histoire de Genève 1603-1768*

„ Le concours de tous les ordres de l'Etat, & le vœu presqu'unanime de tous les citoyens & bourgeois de Genève, assemblés en Conseil-général, à sanctionner comme loi fondamentale de la République, le réglement de la médiation de 1738, faisoit espérer aux Puissances garantes de ce réglement, qu'elles n'auroient, jamais lieu d'exercer la garantie qui y est stipulée & qui fut jugée convenable pour prévenir le retour des troubles & assurer à la ville de Genève une tranquillité parfaite.

Jugement définitif des Ministres des Puissances médiatrices.

„ Cependant, à l'occasion de diverses représentations commencées en 1763, & successivement accumulées & soutenues par un grand nombre de citoyens & bourgeois, jusqu'au mois de Janvier 1766, malgré les réponses motivées du Conseil; le Conseil-général ayant rejetté sept fois consécutivement les sujets présentés par le petit & grand Conseils, pour remplir les places de Lieutenant & de Procureur-général, en Novembre & Décembre 1765: & ledit Conseil-général ayant persisté dans de semblables refus au commencement de 1766, pour l'élection des Syndics; le petit-Conseil prévoyant les suites funestes de ces dissentions, & ne trouvant de ressource, pour les faire cesser, que dans l'invocation de la Garantie, en implora, le bénéfice, le 6 Janvier 1766, sur quoi les Puissances garantes ayant estimé que la demande du Conseil étoit légale & bien fondée, envoyerent leurs Ministres plénipotentiaires à Genève, Savoir:

„ *Sa Majesté Très-Chrétienne*, le très-illustre & très-excellent Seigneur, le Chevalier de *Beauteville*, Lieutenant-général des armées du Roi, grand-Croix de l'ordre Royal & Militaire de Saint Louis, Gouverneur de St. Omer, son Ambassadeur près le Corps Helvétique „ Ligues-Grises & République du Valais.

„ La République de *Zurich*, les illustres & magnifiques Seigneurs „ *Henri Escher de Kesliken* Statthalter, & *Jean Conrad Heydegger*, „ Trésorier, tous deux du petit-Conseil.

„ La République de *Berne*, les illustres & magnifiques Seigneurs, „ *Frederic Sinner*, ancien Banneret & Trésorier du pays Allemand, & „ *Beat-Sigismond Augspourguer*, ancien Banneret & Trésorier du pays „ de Vaud, tous deux du petit-Conseil, lesquels, d'un commun accord, & autorisés à cet effet par nos Souverains respectifs, savoir, „ faisons.

„ Qu'étant arrivés dans la ville de Genève, au mois de Mars 1766, „ après avoir déclaré dans notre publication du 2 Avril suivant: *Qu'étant chargés par les Puissances garantes de leurs plains pouvoirs aux fins d'examiner impartialement les questions qui ont agité la République en divisant ses citoyens, & de chercher les moyens d'y rétablir une tranquillité durable, nous commençâmes par faire autoriser tous les Citoyens & Bourgeois ayant droit de suffrages à se présenter devant nous, ou nous faire telles représentations relatives aux objets de notre ministere qu'ils jugeroient convenables: étant disposés, & nous étant fait une loi de peser attentivement tout ce qui nous seroit présenté de vive voix, ou par écrit, de l'examiner avec l'impartialité la plus exacte, entendant en ju-*

Digitized by Google

ger, non par le nombre des personnes qui nous les présenteroient, mais uniquement sur les regles du droit & de l'équité.

„ Que non contens de cette invitation solemnelle, désirant d'ôter „ les prétextes mêmes de plaintes, & de faciliter aux citoyens & bour„ geois représentans les moyens de nous instruire de leurs griefs & de „ leurs prétentions, nous tolérames la nomination de Commissaires, au„ torisés à nous remettre au nom de tous, les mémoires & éclaircisse„ mens qu'ils jugeront nécessaires.

„ Qu'ayant été requis par le Conseil" *de vouloir bien examiner les représentations des citoyens & bourgeois & ses réponses, rechercher quelle a été sa conduite; voir s'il mérite les imputations qui lui ont été faites*; „ cette requisition nous ayant paru fondée sur la justice la plus exacte, „ nous déclarames, le 25 Juillet 1766, dans un écrit remis au Conseil „ pour être imprimé & distribué :" *qu'après avoir examiné attentivement les représentations des citoyens & bourgeois & les réponses du Conseil, ainsi que les divers mémoires à nous remis à ce sujet, & pris les informations nécessaires sur la conduite du magnifique Conseil depuis la médiation de* 1738, *nous avions clairement reconnu.*

Que le Magnifique Conseil ayant entendu & exécuté les loix, conformément à ce qui s'étoit pratiqué avant 1737, *n'a fait que suivre la regle qui lui étoit prescrite par l'article XL. de la médiation; que, loin d'avoir donné des sujets de plaintes légitimes par des innovations, il nous paroissoit, au contraire, ne s'être point écarté des devoirs sacrés d'un Magistrat fidele; que son administration a été légale, integre, modérée & paternelle: qu'il s'est montré constamment animé du desir le plus sincere de procurer le bien public & particulier, ce qui est évidemment prouvé par l'état florissant de la République, &c. &c. &c.*

„ Que dès lors les Puissances garantes," *qui pouvoient sans doute se borner à assurer l'exécution du réglement de* 1738, *préférerent, par l'intérêt qu'elles n'ont cessé de prendre à la République, la fonction préalable de médiateurs, à l'exercice de la garantie:* Que nous ne crûmes pas *devoir nous permettre de nouveaux systêmes, souvent démentis par l'expérience & d'ailleurs étrangers aux engagemens de nos maîtres.* „ Mais qu'ayant „ pris pour base du réglement qu'il s'agissoit de faire," *celui de* 1738, *également réclamé par tous les ordres de l'Etat, comme une loi salutaire & fondamentale:* ce ne fut *qu'après avoir examiné, avec l'attention la plus impartiale, les différens mémoires qui nous avoient été remis, après avoir pesé équitablement les prétentions respectives, étudié l'esprit de la constitution & les causes de mésintelligences qui avoient agité la République,* „ que nous formames ce plan.

„ Que cet ouvrage important ayant été l'objet de notre application „ infatigable pendant plusieurs mois, nous parvinmes enfin à dresser „ un projet de conciliation dans lequel, en cherchant à satisfaire les ci„ toyens sur les objets de leurs demandes, compatibles avec un bon „ gouvernement, nous songeames encore à leur procurer des avantages „ qu'ils n'avoient pas demandés. C'est dans cette vue que nous leur „ proposâmes un nouvel ordre dans l'élection du deux-cens; qui leur y

Digitized by Google

SECT. IV. *Histoire de Genève 1603-1768*

„ assuroit un nombre considérable de places ; ce projet leur offroit de „ nouvelles sûretés sur les emprisonnemens & sur les affaires traitées au „ criminel ; en même tems qu'il leur ménageoit l'entrée dans le deux-„ cens, il en augmentoit les prérogatives, & mettant ce Conseil dans „ une absolue indépendance du petit-Conseil, il devenoit le Censeur „ de cette puissance exécutive dont les citoyens paroissoient être si fort „ allarmés.

„ Ce projet modifioit particulierement le droit attribué au Conseil des „ vingt-cinq, par le réglement de 1738, de décider des représentations des „ citoyens : il instituoit des Tribunaux nombreux & momentanés, composés „ de tous les ordres de l'Etat ; il en excluoit les trois quarts du petit-Conseil „ dans toutes les affaires où il pouvoit être soupçonné d'avoir un intérêt de „ corps, il les remplaçoit par autant de citoyens qui devenoient ainsi, „ non-seulement les témoins des égards dûs à leurs représentations, „ mais qui, par un ordre inconnu dans la République, étoit encore „ admis à sieger dans les Conseils & à juger ces représentations „ avec eux.

„ C'est ainsi que nous desirons prévenir par nos bons offices l'exercice „ de la garantie stipulée par le réglement de 1738.

„ Spécialement chargés par nos maîtres de maintenir dans son inté-„ grité, l'indépendance de la République, nous avions cherché dans no-„ tre projet de conciliation tous les moyens de la mettre, pour l'avenir, „ à portée de se pacifier elle-même, & de se passer du secours des ga-„ rants de sa constitution.

„ Ce projet approuvé par nos Souverains respectifs ayant été porté „ successivement aux différens Conseils, la sagesse de ses vues n'échappa „ point au magnifique Conseil, &, malgré les restrictions qu'apportoit „ ce projet à un grand nombre de ses prérogatives, il n'hésita pas à „ donner une nouvelle preuve de ses sentimens patriotiques en l'accep-„ tant unanimement : il fut reçu, avec le même empressement, par le „ Conseil des deux-cens ; mais, les Représentans l'ayant rejetté dans le „ Conseil-général, assemblé le 15 Décembre 1766, nos Maîtres instruits „ de la rejection du plan de conciliation qu'ils avoient approuvé & pro-„ posé, nous ordonnerent de nous retirer de la ville de Genève pour „ procéder, de concert, à la détermination du véritable sens des articles „ contestés dans le réglement de 1738, & à un jugement définitif de la part „ des Puissances garantes, exigeant que toutes choses restassent *in statu quo*, „ jusqu'à ce moment.

„ C'est en conséquence de cette déclaration & en vertu de l'acte de „ garantie contenu dans le réglement de 1738, & sanctionné par les dif-„ férens ordres de l'Etat ; après le plus mur examen & avec la plus „ grande impartialité, que nous prononçons définitivement comme „ suit (a).

(a) Il faut avouer, quoi qu'il ne paroit pas, qu'on ait été parfaitement neutre entre les Conseils & le Peuple cependant les intentions pour pacifier sont des plus généreuses & les soins pour l'indépendance de la Republique des plus désinteressés.

Digitized by Google

„ ARTICLE PREMIER. *Déclaration ſur le ſens de l'article II & du*
„ *§ ſecond de l'article III, du réglement de* 1738.

Sect. IV. *Hiſtoire de Genève.* 1603-1768

Articles de ce jugement.

Que le droit attribué au Conſeil-général, dans le paragrafe ſecond de l'article III, du réglement de 1738, *de rejetter en tout, ou en partie, les Sujets qui lui ſont préſentés*, ne peut s'étendre au-delà des bornes preſcrites par l'article II du même réglement, où il eſt dit expreſſément *que les Syndics ne pourront être pris que dans le Conſeil des vingt-cinq:* que par conſéquent, le Conſeil-général ne pourra, ſous quelque prétexte que ce ſoit, ſe diſpenſer d'élire annuellement les Syndics dans le nombre des membres actuels & éligibles du petit-Conſeil: d'où il réſulte que ſi, dans ladite élection qui doit ſe faire chaque année dans le tems fixé par l'édit, il arrivoit que le Conſeil-général eût rejetté tous les membres actuels & éligibles du petit-Conſeil; ou que, ſans les avoir tous rejettés, il n'en reſtât plus aſſez à préſenter pour qu'on pût en nommer deux pour chaque place qu'il y auroit à pourvoir, tous les membres actuels & éligibles ſeront préſentés enſemble au Conſeil-général, pour qu'il choiſiſſe entr'eux le nombre néceſſaire pour faire, ou completter l'élection (*a*).

ART. II. *Déclaration ſur le ſens de l'article VI.*

L'article VI. du réglement de 1738, ayant ſtatué *que rien ne pourra être porté au Conſeil des deux cens, qu'au paravant il n'ait été traité & approuvé dans le Conſeil des vingt-cinq; & qu'il ne ſera rien porté au Conſeil-général qui n'ait été auparavant traité & approuvé dans le Conſeil des deux-cens* (*b*); ce ſeroit bouleverſer la conſtitution, jetter la république dans le trouble & le déſordre, donner au Conſeil-général la faculté de diſpoſer de tous les droits & pouvoirs attribués par la loi aux autres Conſeils, & de ſe les adjuger à lui-même; le rendre maître de toutes les affaires, & indépendant de tous les autres Conſeils, que de forcer le petit-Conſeil à porter aux Conſeils ſupérieurs les repréſentations qu'il déſaprouve.

Et pour déterminer à jamais le ſens d'une loi déja ſi claire & ſi préciſe, nous prononçons que le petit-Conſeil a droit de rejetter les repréſentations, ou de les porter aux Conſeils ſupérieurs, ſelon qu'il le juge convenable.

ART. III. *Déclaration ſur le ſens de l'article VII.*

L'intention de la Médiation de 1738, en confirmant, par l'article VII

(*a*) C'étoit là préciſément convertir en loi la prétention du Conſeil des vingt-cinq, & les bourgeois ſe plaignoient avec raiſon, de ce que les Miniſtres plénipotentiaires ne s'arrêtoient qu'aux expreſſions de la conſtitution, les plus favorables au Conſeil des vingt-cinq, paſſant ſous ſilence, ces paroles ſi favorables aux citoyens: *Sinon qu'il advient qu'il ne les eût pas pour agréables: auquel cas il ſera en liberté de refuſer, tant le nombre total qu'une partie.*

(*b*) C'eſt-à-dire, que l'entier exercice de la ſouveraineté reſte au Conſeil des 25, & qu'il ne reſtera au peuple qu'à ſe plaindre & obéir. Que devient la liberté républicaine?

Digitized by Google

aux citoyens & aux bourgeois le droit de faire des repréſentations, n'a pas été que lesdits citoyens & bourgeois puiſſent étendre ce droit au-delà de ce qui eſt porté par l'édit du 26 Mai 1707.

En conſéquence de quoi nous prononçons que les repréſentations, que les citoyens & bourgeois, conformément à l'edit de 1707, remettront aux Syndics, ou au Procureur-général pour les faire parvenir au petit-Conſeil, ne pourront être portées que par un, ou pluſieurs citoyens: laiſſant d'ailleurs à la République le ſoin d'en déterminer le nombre d'une maniere plus préciſe.

„ Art. IV. *Déclaration ſur le ſens de l'Article XLII.*

L'Article XLII ayant ordonné qu'il ſeroit fait un Code-général imprimé, qui renfermeroit tous les édits & réglemens, *afin que chacun connût les Loix de l'Etat, & s'y ſoumît avec plus de docilité*; Nous eſtimons que le Conſeil auroit dû faire ce Code incontinent après la médiation de 1738, en conſéquence de quoi nous prononçons:

Qu'il ſera procédé inceſſamment à l'exécution du ſusdit article XLII, & que, pour cet effet, les petit & grand Conſeils feront un Code général imprimé de tous les édits ſanctionnés par le Conſeil-général depuis 1568, bien entendu que l'explication donnée aujourd'hui du réglement de 1738, en ſera eſſentiellement partie.

Et, pour les Réglemens, nous prononçons que les petit & grand Conſeils, chacun pour ceux qui émanent de leur autorité, les feront imprimer à la ſuite dudit Code, afin qu'ils ſoient connus, obſervés & exécutés. n'entendant déroger aux droits desdits Conſeils, chacun ſelon ſa compétence en l'uſage, de faire par la ſuite aux dits *réglemens*, les changemens que le tems & les circonſtances pourront rendre convenables & néceſſaires.

„ Art. V. *Déclaration relative aux Articles XXV & XXVI.*

Auſſi-tôt après la publication de ce prononcé, les Commiſſaires chargés par les citoyens & bourgeois repréſentans de remettre à l'illuſtre médiation leurs divers mémoires, ſeront & demeureront ſupprimés; ſans qu'à l'avenir on puiſſe en établir d'autres, ſous quelque prétexte & dénomination que ce ſoit. réduiſant au ſurplus de nouveau toute aſſemblée, ou cercle, au diſpoſitif de l'article XXV, du réglement de 1738.

„ Un Exemplaire authentique du préſent prononcé ſera adreſſé aux „ Syndics & Conſeils de la ville de Genève, avec charge d'en faire la „ publication ſuivant l'uſage; de l'enrégiſtrer & l'annexer au réglement „ de 1738, pour, ſon contenu être executé de point en point; & ſer„ vir de regle, tant relativement aux conteſtations préſentes, qu'à „ celles qui pourroient encore ſurvenir: enjoignant à tous & un cha„ cun, au nom de nos Souverains reſpectifs, de s'y conformer; ſous „ peine, contre ceux qui s'y oppoſeroient, d'être regardés comme per„ turbateurs du repos public & pourſuivis comme tels.

Digitized by Google

„ Après la publication du préſent prononcé, il n'y aura plus d'obſtacle à ce qu'il ſoit procédé aux diverſes élections ſuſpendues à notre requiſition du 2 Mai 1766, exhortant au ſurplus les divers Conſeils à pourvoir inceſſamment aux charges dont la conſtitution leur a confié & commis l'élection ſuivant le vœu de la loi, l'uſ & coutume.

„ Et comme *Sa Majeſté très-Chrétienne* & les deux Républiques de *Zurich* & de *Berne*, en accordant la garantie du réglement de 1738, n'ont eu d'autre but que de procurer à la République de Genève une paix durable, ſans toucher, ni préjudicier à ſon indépendance & à ſa ſouveraineté: A ces Causes, Nous ſouſſignés Miniſtres plénipotentiaires de *Sa Majeſté très-Chrétienne* & des Républiques de *Zurich* & de *Berne*, agiſſans, en vertu de nos pleins-pouvoirs, promettons, au nom de nos Souverains reſpectifs, de maintenir & garantir l'exécution des déclarations ci-deſſus énoncées; & ce, en la forme & de la maniere ténoriſée dans l'acte de garantie du réglement de 1738, confirmant au ſurplus à chacun des ordres qui compoſent le gouvernement de Genève, ſes droits & attributions particulieres, provenant de la loi fondamentale de l'Etat, & nommément, du réglement de 1738, que nous confirmons & garantiſſons de nouveau en tout ſon contenu. En foi de quoi nous avons ſigné quatre exemplaires du préſent prononcé, & y avons appoſé le ſceau de nos armes: nous réſervant l'approbation de nos Souverains reſpectifs, pour en fournir & rapporter, en bonne & due forme, leurs ratifications, pour être reſpectivement échangées dans l'intervalle d'un mois, à compter du jour de la ſignature des préſentes, ou plutôt, ſi faire ſe peut. Fait a *Soleure*, le quinzieme jour d'Octobre mil ſept cent ſoixante-ſept.

„ (L. S.) Le Chevalier de Beauteville.
„ (L. S.) Escher de Keffiken.
„ (L. S.) J. C. Heidegger.
„ (L. S.) F. Sinner.
„ (L. S.) B. Sig. Augspourguer".

Mécontentement des citoyens de Genève.

Ce jugement définitif, moins ſemblable à une conciliation des intérêts oppoſés des pouvoirs de la République de Genève, qu'à un ordre rigoureux aux citoyens & aux bourgeois de ſe ſoumettre aux prétentions des Conſeils des vingt-cinq & des deux-cens; bien loin d'appaiſer les eſprits, ne fit que les allarmer encore davantage ſur l'affoibliſſement total de la liberté. Les diſſentions reprirent une nouvelle vivacité & la méſintelligence faiſoit craindre les plus fâcheuſes extrémités, lorſqu'ouvrant enfin les yeux ſur l'orage qui menaçoit la patrie, les petit & grand Conſeils préſenterent, le 9 Mars 1768 un projet légiſlatif de pacification, & ce projet y ayant été approuvé, & ſanctionné à la pluralité de 1204 voix contre 23; cet événement heureux cauſa la plus grande joie à tous les habitans de Genève. Il eſt vrai que les citoyens avoient d'autant plus de raiſon à être ſatisfaits de cette pacification, qu'elle s'é-

Digitized by Google

Sect. IV. *Hiſtoire de Genève.* 1603-1768

toit ſaiſe à des conditions auſſi honorables qu'avantageuſes pour eux. Ils furent à la vérité, obligés de renoncer au droit illimité qu'ils prétendoient avoir, & avec quelque fondement, de rejetter indéfiniment tous les ſujets qu'on préſentoit comme éligibles: mais en la place de ce droit, ils en acquirent deux fort précieux & très-importans; l'un, d'élire la moitié des membres du Conſeil des deux-cens, & l'autre, le droit de reviſion annuelle du petit-Conſeil, autant qu'ils le jugeroient convenable. Par cet arrangement, la balance du pouvoir fut remiſe entre les mains du corps de la bourgeoiſie, ou grand-Conſeil: car, celui-là exerce véritablement une grande partie de la ſouveraineté, qui nomme ceux que la conſtitution a revêtus de la puiſſance exécutrice. Celui-là exerce encore une très-grande partie de la ſouveraineté, qui par le droit de reviſion, ou, comme on le nomme à Genève, par le droit du *Grabeau*, a le pouvoir de deſtituer tout à tour les premiers Magiſtrats de la République. Ce projet légiſlatif, qui renferme quatorze articles, contient les plus utiles réglemens, applanit par avance toutes les difficultés, fixe de la maniere la plus invariable, l'ordre qui doit être obſervé dans les élections, la part que chacun des Conſeils a, ſoit relativement à la puiſſance légiſlative, ſoit concernant la puiſſance exécutrice: en un mot, ce projet, ou plutôt ce réglement, que l'on doit regarder comme l'explication & le développement de la conſtitution de cette petite République, ramene le calme, rétablit le bon ordre, la confiance & l'harmonie entre les citoyens: & nous ne penſons pas qu'il ſoit déſormais néceſſaire que les divers Conſeils de Genève recourent, pour ſe concilier, à des Puiſſances médiatrices: reſſource, qui, quelqu'eſſentielle que les circonſtances la rendent, eſt toujours le plus grand des malheurs que puiſſent éprouver les petits Gouvernemens, & même les grands Etats, comme ne le démontre que trop ſenſiblement la déplorable ſituation de la Pologne. Cette piece eſt ſi eſſentielle, que nous ne pouvons nous diſpenſer de l'inſérer ici en entier, & d'y joindre le récit de la maniere ſolemnelle dont elle fut reçue & approuvée.

Fin des Troubles, & avantages que les Bourgeois ont retiré des anciennes diſſentions.

Projet Légiſlatif de Pacification.

„ *Mes Seigneurs les Syndics, petit & grand-Conſeils*, deſirant avec „ la plus grande ardeur de terminer le plus promptement poſſible les „ diſſentions, qui, depuis ſi long-tems, travaillent la République, & „ de procurer le retour de la confiance & de l'harmonie, ſe ſont em„ preſſés, de prendre en conſidération des propoſitions faites dans un „ but ſi ſalutaire, & qui ont été remiſes aux Seigneurs Syndics, le „ cinquieme de ce mois. Mesdits Seigneurs les Syndics, petit & „ grand-Conſeils, après en avoir délibéré en deux jours, ont approu„ vé les articles ſuivans, & ont été d'avis de les propoſer au magniſi„ que & ſouverain Conſeil-général, lequel ſera convoqué à cet effet, „ pour le vendredi onzieme de ce mois, pour ſavoir s'il les approuve „ & y donne ſon conſentement.

Art. I. §. 1. Le Lieutenant & le Tréſorier, ne pourront être pris qu'entre les membres actuels & éligibles du petit-Conſeil; & les Audi-

diteurs & le Procureur-général, ne pourront être pris qu'entre les citoyens, membres actuels & éligibles du Conſeil des deux-cens.

§. 2. Au cas que tous les membres actuels du petit-Conſeil, éligibles & approuvés au Grabeau pour la charge de Lieutenant, ou pour celle de Tréſorier, euſſent été rejettés par le Conſeil-général, ou qu'il n'en reſtât pas aſſez pour completter la nomination; on procédera, de même que pour l'élection des Syndics, en préſentant enſemble au Conſeil-général tous les membres actuels & éligibles du petit-Conſeil, ſans ligne de nouvelle élection; auquel cas le Grabeau ne ſera pas renouvellé, & tous les Conſeillers éligibles, devront être préſentés au Conſeil-général, quel qu'ait été l'effet des précédens grabeaux.

§. 3. Le Conſeil des deux-cens pourra accorder aux Conſeillers du petit Conſeil leur décharge de la nomination pour l'office de Syndic; mais, dans le cas où il faudra préſenter enſemble au Conſeil-général tous les membres actuels & éligibles du petit-Conſeil ſans ligne de nouvelle élection, les décharges qui auroient été accordées, n'auront aucun effet. Le Conſeil des deux-cens pourra auſſi accorder aux Conſeillers du petit-Conſeil leur décharge de la nomination aux offices de Lieutenant & de Tréſorier; & cette décharge aura ſon effet, lors même qu'il faudra préſenter au Conſeil-général tous les membres actuels & éligibles du petit-Conſeil, ſans ligne de nouvelle élection pour l'un ou l'autre de ces offices.

§. 4. Quant à l'élection des Auditeurs & du Procureur-général, au cas que les membres actuels & éligibles du deux-cens, qui auroient été approuvés au Grabeau, euſſent été rejettés, ou qu'il n'en reſtât pas un nombre ſuffiſant pour completter la nomination, ils ſeront préſentés tous enſemble au Conſeil-général ſans ligne de nouvelle élection; auquel cas, le grabeau ne ſera pas renouvellé; & tous les membres éligibles devront être offerts au Conſeil-général, quel qu'ait été l'effet des précédens grabeaux; bien entendu que, pour ces charges, les petit & grand Conſeils ne ſeront pas obligés de préſenter ceux auxquels le deux-cens avoit accordé leur décharge, & ceux qui ſe ſeroient ſoumis à la peine des refuſans charge.

§. 5. Pour remédier à l'inconvénient qui a lieu dans les élections des Syndics & des Auditeurs, relativement au déchiffrement des billets dans leſquels l'électeur a donné un, ou pluſieurs ſuffrages, en même tems qu'il a croiſé la ligne de nouvelle élection, à l'avenir, dans le déchiffrement desdits billets, on ne fera plus, comme ci-devant, porter les ſuffrages de nouvelle élection indiſtinctement contre tous les candidats, mais ſeulement contre ceux que l'électeur a voulu rejetter. Pour cet effet, au lieu de la colonne générale de nouvelle élection qui ſe mettoit ci devant ſur les cartons de déchiffrement, chaque candidat aura ſur lesdits cartons ſa colonne de rejection particuliere, ſur laquelle on marquera les ſuffrages de nouvelle élection qui devront porter contre lui: &, pour décider s'il doit être rejetté, on balancera lesdits ſuffrages de rejection contre les ſuffrages d'approbation qu'il aura eu.

§. 6. Si deux perſonnes de même nom & famille, ou les deux Se-

crétaires du Conſeil avoient la ſupériorité des ſuffrages pour la charge de Syndic, dans le cas où tous les membres du Conſeil ſont préſentés enſemble au Conſeil-général, ſans ligne de nouvelle élection, celui des deux qui en aura le moins, ne ſera pas élu; & les deux candidats qui auront eu après lui le plus de ſuffrages, ſeront préſentés au Conſeil général pour en retenir un.

§. 7. L'élection du Tréſorier ſe fera en même tems que celle du Lieutenant & des Auditeurs; &, lorſqu'il aura exercé ſa charge trois ans, s'il ſemble bon au Conſeil, il pourra être continué pour trois autres années, en le rapportant au deux-cens & au Conſeil-général, qui pourront l'approuver, ou le rejetter.

Art. II. §. 1. Les décharges accordées par les petit & grand Conſeils aux Syndics, au Lieutenant, au Tréſorier, aux Auditeurs, & au Procureur-général, devront être portées au Conſeil-général pour en avoir la confirmation: mais les petit & grand-Conſeils continueront d'accorder les décharges aux Conſeillers de ces deux Conſeils, de quelque création qu'ils ſoient.

§. 2. En cas de vacance des charges de Tréſorier, d'Auditeur, de Procureur général, ſoit par mort, ſoit par décharge, ſoit par promotion à une autre charge, ſoit par jugement criminel, ou toute autre cauſe; le Conſeil-général y ſubſtituera pour le reſte du terme, ſans préjudice au ſubſtitué de ſe préſenter enſuite pour la même charge; mais s'il ne reſtoit plus que ſix mois de l'office d'Auditeur, dont la place ſera vacante, ils ſeront partagés entre les collegues.

Art. III. *De l'Election du Conſeil des deux-cens.*

§. 1. La promotion ſera déclarée ouverte, dès qu'il y aura cinquante places vacantes dans le Conſeil des deux-cens; & elle ne ſera que de cinquante membres, lors même que, dans l'intervalle de l'ouverture de la promotion à l'élection, il vaqueroit plus de cinquante places.

§. 2. Dans chaque promotion, le Conſeil-général aura l'élection de vingt-cinq perſonnes; & il ſera procédé de la maniere ſuivante.

§. 3. Quelque tems avant chaque promotion, tout citoyen & bourgeois, ayant vingt-cinq ans accomplis & droit de ſuffrage au Conſeil-général, ſera invité à venir s'inſcrire, ou à ſe faire inſcrire en Chancellerie, s'il veut être admis dans l'une des diviſions, dont il ſera fait mention ci après.

§. 4. A chaque promotion, il ſera formé quatre diviſions égales de tous les citoyens & bourgeois inſcrits en Chancellerie, qui ne ſeront pas membres du petit ou grand Conſeil; ni de la compagnie des Paſteurs, ou qui ne ſeront pas Dizeniers; & il ſera reparti de même par le ſort, dans chaque diviſion un nombre égal, autant que faire ſe pourra, des membres du petit-Conſeil, de ceux du grand-Conſeil, des membres de la compagnie des Paſteurs, & des Dizeniers. Chacune des trois premieres diviſions ne ſera tirée au ſort que l'avant-veille de ſon aſſemblée; & ceux qui compoſeront la quatrieme, laquelle ſera déterminée par le tirage de la troiſieme, ne ſeront annoncés au Public que l'avant-veille du jour, où cette quatrieme diviſion devra s'aſſembler.

§. 5. Ces quatre diviſions, toujours préſidées par un Syndic, auront

Digitized by Google

entr'elles la nomination de cinſquante citoyens, ou bourgeois laïcs, & admiſſibles par la loi au Conſeil des deux-cens; dans lequel, dorénavant, on pourra être admis à l'âge de vingt-ſept ans accomplis. La diviſion qui ſera ſortie la premiere par le ſort en nommera quatorze, & les trois autres chacune douze.

§. 6. Ces diviſions ſeront aſſemblées par ordre du Conſeil, à jours différens, auſſi-tôt que faire ſe pourra, & de maniere que l'élection entiere puiſſe être conſommée dans ſix ſemaines, à compter dès l'ouverture de la promotion.

§. 7. Nul ne pourra être admis à l'aſſemblée, ni donner ſon ſuffrage, que dans la diviſion, où le ſort l'aura placé.

§. 8. Si dans l'aſſemblée, il s'élevoit quelque queſtion ſur le droit de ſuffrage, ou d'éligibilité d'un ſujet, elle ſera décidée ſur le champ par ceux auxquels le § 13. attribue le droit de déchiffrer: mais cette déciſion proviſoire n'aura d'effet que pour l'opération actuelle tant ſeulement.

§. 9. Les opérations commenceront au moment où le Syndic & les Conſeillers, arrivant ſuivant l'uſage dans l'aſſemblée, y auront pris place; & l'on prêtera d'abord le ſerment ſuivant, dont il ſera fait lecture. *Nous promettons & jurons devant Dieu de nommer en ces Offices ceux que nous penſons être les plus propres; & qu'en nommant nous aurons égard au bien public, & non à quelque affection particuliere de haine, ou de faveur, comme encore de n'avoir brigué, ni fait briguer, n'avoir recommandé, ni fait recommander & de n'avoir égard à aucune brigue, ou recommandations, qui pourroient nous avoir été faites. Que Dieu nous ſoit témoin de cette promeſſe, pour en être punis ſi nous faiſons le contraire!* (a)

§. 10. Chaque électeur dans la premiere diviſion devra nommer par billet ſept citoyens, ou bourgeois laïcs; & dans les trois autres diviſions, chaque électeur en nommera ſix. Il pourra choiſir entre tous les citoyens & bourgeois éligibles indiſtinctement.

Tout billet, dans lequel on auroit nommé moins de perſonnes qu'il n'a été dit, ſera nul: mais, s'il y avoit des billets dans la premiere diviſion, où l'on eût nommé plus de ſept perſonnes, on ne compteroit que les ſept premieres: &, ſi dans les trois autres diviſions il y avoit des billets où l'on eût nommé plus de ſix perſonnes, on ne compteroit que les ſix premieres: &, pour faciliter cette opération, chaque électeur recevra un billet blanc, ſigné du Syndic préſident, & ſur lequel ſeront autant de numeros qu'il y a de ſujets à nommer, afin qu'il écrive, ou faſſe écrire, à côté de chaque numero le nom de ceux qu'il veut nommer.

§. 11. Dans ces nominations, on obſervera les limitations & reſtrictions portées par les édits concernant l'élection du Conſeil des deux-cens; & les billets qui n'y ſeront pas conformes, ſeront nuls, à l'ex-

(a) Si dans quelques élections qui ſe ſont à la pluralité des voix, pareil ſerment & quelques autres de ces arrangemens ſe pratiquoient, malheur aux cabales & intrigues! & le bien public n'y perdroit rien, mais ceux qui trop ſouvent ont la lacheté de le ſacrifier à leurs intérêts ou opinions.

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de* Genève 1603-1768

ception néanmoins des billets ſur leſquels ſe trouveroient nommés des ſujets comptables & débiteurs à la Seigneurie, ou qui ne ſeroient héritiers de leur pere, leſquels ne ſeroient pas nuls; mais la nomination de ceux qui ſeroient dans leſdits cas d'excluſion ne ſeroit pas comptée.

§. 12. Si le nombre des perſonnes, qui peuvent ſieger, ou entrer enſemble dans le Conſeil des deux-cens, a été rempli par l'élection que le Conſeil-général aura fait ſur la nomination d'une diviſion, les autres diviſions ne pourront nommer les citoyens, ou bourgeois, qui ſeront devenus inéligibles par cette élection.

§. 13. Le déchiffrement des billets ſe fera par le Syndic-préſident, par le plus ancien membre du Conſeil, par le plus ancien des Paſteurs, par le plus ancien membre du Conſeil des deux-cens, par le plus ancien des Dizeniers, qui ſe trouveront en ladite aſſemblée, & par les ſix citoyens, ou bourgeois de la diviſion, qui ſeront ſortis les premiers de la roue par le ſort, leſquels prêteront ſerment de compter fidelement les voix, ſans revéler le nombre d'icelles: après le déchiffrement, le Syndic déclarera les noms de vingt citoyens, ou bourgeois, qui auront eu le plus de ſuffrages; & ces vingt ſeront les indiqués.

§. 14. Si, pour déterminer le vingtieme des indiqués, il ſe trouvoit pluſieurs perſonnes, qui euſſent égalité de ſuffrages, elles entreront toutes dans l'indication.

§. 15. Sur ces indiqués, l'aſſemblée, par une ſeconde opération, ſemblable à celle qui eſt indiquée dans le § 10, en retiendra quatorze dans la premiere diviſion, & douze dans chacune des trois autres. La Regle concernant les billets, où l'on auroit nommé plus ou moins de perſonnes, portée dans ce § 10, ſera auſſi appliquée en ce cas: & les quatorze, ou douze qui auront eu le plus de ſuffrages ſeront *les nommés*, pour être portés au Conſeil-général.

§. 16. Si dans le déchiffrement pour cette nomination, quelqu'un des indiqués étoit parent de l'un des voyans, au dégré de pere, beau-pere, frere, ou beau-frere; ou que quelqu'un des ſix citoyens, ou bourgeois voyans, fut indiqué lui-même, ou s'excuſât de cette fonction, les recuſés ſeront remplacés, pour les Conſeillers, pour les Paſteurs, ou membres du deux-cens, par ceux qui les ſuivent dans l'ordre du tableau, & pour le Dizenier, par celui qui eſt après lui le plus ancien dans l'office; & quant aux ſix citoyens ou bourgeois, par ceux qui ſeroient ſortis de la roue après eux.

§. 17. Si dans la nomination il y avoit égalité de ſuffrages, le partage ſera levé par le ſort au même moment.

§. 18. Si une perſonne, ou pluſieurs, ne vouloient accepter leur indication, ou ſe trouvoient dans le cas de ne pouvoir être indiquées leur place ſeroit remplie par celui ou ceux, qui auront eu après elles le plus de ſuffrages.

§. 19. La nomination ſera portée le ſur-lendemain au Conſeil-général, ſans ligne de nouvelle élection. On prêtera le ſerment de l'élection, comme il eſt témoriſé ci-deſſus au §. 9, & chaque électeur

Digitized by Google

choiſira la moitié des ſujets préſentés. Tout billet, qui retiendra moins de cette moitié, ſera nul: &, quant à ceux qui en retiendroient plus, on ſuivra la regle preſcrite au § 10. Après le déchiffrement, l'élection de ceux qui auront eu le plus de ſuffrages ſera incontinent publiée.

§. 20. Dès que le Conſeil-général aura terminé ſes quatre élections, le petit-Conſeil procédera à celle des vingt-cinq autres membres en la forme ordinaire, après avoir prêté le ſerment ténorifé ci-deſſus.

§. 21. Le rang ſera donné aux élus, qui auront trente ans accomplis, ſuivant le réglement fait à ce ſujet, comme s'ils avoient été élus par une ſeule & même opération. Ceux qui n'auroient pas trente ans accomplis ſeront placés après eux; & leur rang ſera réglé par leur âge.

§. 22. Aucun des élus ne ſera grabelé à l'occaſion de ſon élection; mais tous ſeront ſujets à la confirmation annuelle, que le petit-Conſeil continuera de faire du Conſeil des deux-cens. Si cependant on omettoit dans ladite confirmation un membre du Conſeil des deux-cens, qui auroit été élu par le Conſeil-général, cette omiſſion n'auroit d'effet, qu'autant qu'elle auroit été confirmée par le Conſeil-général, à moins que la cauſe d'omiſſion ne fût fondée expreſſément ſur la loi.

§. 23. Aucun membre du deux-cens ne pourra être pourvu d'un office de judicature avant que d'avoir trente ans accomplis: ſous cette dénomination d'office de judicature ne ſeront point compris les Secrétaires de la Juſtice, ni les Secrétaires de diverſes chambres.

§. 24. Tous les édits, qui concernent l'élection du Conſeil des deux-cens, auxquels le préſent réglement ne déroge point, continueront, d'être obſervés & exécutés

Art. IV. §. 1. Dans le cas où l'élection des Syndics auroit été faite, ou complettée, ſur la préſentation de tous les actuels & éligibles, ſans ligne de nouvelle élection, le Conſeil-général ſera aſſemblé le jeudi ſuivant, pour déterminer s'il y a lieu de procéder à la réélection du petit-Conſeil.

§. 2. Si le Conſeil-général, par la pluralité des ſuffrages donnés par billet, décide qu'il y a lieu de procéder à cette réélection, tous les membres du petit-Conſeil, à l'exception de quatre Syndics, du Lieutenant & du Tréſorier, ſeront préſentés au Conſeil-général, le dimanche ſuivant ſans ligne de nouvelle élection, joints à eux quatre citoyens, membres du Conſeil des deux-cens; &, après que chaque électeur aura prêté le ſerment de l'élection, le Conſeil-général en retiendra par la pluralité des ſuffrages, le nombre néceſſaire pour compléter le petit-Conſeil: auquel cas la réélection faite par le Conſeil-général tiendra lieu pour cette année-là de celle que fait annuellement le Conſeil des 200.

§. 3. Les quatre membres du Conſeil des deux-cens, qui ſeront préſentés au Conſeil-général, conjointement avec les Conſeillers du petit-Conſeil, ſeront nommés le Vendredi après l'élection des Syndics par le Conſeil des deux-cens; à quel effet, chaque Conſeiller du Con-

ſeil des deux-cens indiquera, à ſon choix & par billet, quatre membres dudit Conſeil, citoyens, & le Syndic. Préſident déclarera les noms des huit qui auront eu le plus de ſuffrages. Cela fait, chaque membre du deux-cens nommera deux de ces huit, & les quatre qui auront eu le plus de ſuffrages ſeront préſentés au Conſeil-général conjointement avec les Conſeillers du petit-Conſeil.

§. 4. S'il arrivoit que quelques membres du petit-Conſeil ne fuſſent pas élus & confirmés par le Conſeil-général par la pluralité des ſuffrages, ils reſteront cependant membres du Conſeil des deux-cens & de celui des ſoixante, & pourront de nouveau être élus membres du petit-Conſeil. Si lesdits membres ayant été élus de nouveau Conſeillers, étoient exclus une ſeconde fois par la préférence que le Conſeil-général donneroit à d'autres, ils ne ſeroient plus éligibles pour la charge de Conſeiller. Et même ſi, dans le tems qu'ils reſtoient membres du deux-cens, ils avoient été une fois du nombre des quatre qui auroient été préſentés au Conſeil-général conjointement avec les Conſeillers du petit-Conſeil, & qu'ils n'euſſent pas été élus alors Conſeillers par le Conſeil-général, ils ne pourront pas lui être préſentés une ſeconde fois aux mêmes fins.

§. 5. La loi établie dans cet article ſur cette réélection, ne commencera d'être en vigueur qu'en l'année 1773, & ſeulement dans le cas marqué au §. 1. à l'exception de ce cas, l'élection du petit-Conſeil & la confirmation annuelle de ſes membres, continueront de ſe faire comme par le paſſé, & ſuivant les édits. Mais, dans le cas où le Conſeil des deux-cens auroit exclu par le grabeau quelqu'un des membres du deux-cens, qui ſeroit entré en Conſeil par l'élection du Conſeil-général ténoriſée dans cet article, cette excluſion n'auroit d'effet que par la confirmation du Conſeil-général.

Art. V. §. 1. Les quatre Syndics, le Lieutenant, les anciens Syndics, le Tréſorier, le premier Auditeur, le Procureur-général, & deux membres du deux-cens tirés au ſort, non recuſables, aſſiſteront au déchiffrement de la reviſion annuelle que le deux cens fait des membres du petit-Conſeil.

§. 2. Tous autres Grabeaux ſeront déchiffrés à forme de l'article IX, du titre *de la maniere d'exécuter l'Edit*, contenu à la page 66, *des Edits Politiques*.

Art. VI. *Eclairciſſement ſur la matiere des empriſonnemens d'office, relativement aux citoyens, bourgeois, natifs & habitans.*

§. 1. Le Conſeil, les Syndics, le Lieutenant, & les auditeurs de la juſtice, pourront faire ſaiſir & arrêter toute perſonne, contre laquelle il y aura plainte, ou charge, relativement à un délit: mais, à l'avenir, aucun citoyen, bourgeois, natif ou habitant, ne pourra être empriſonné d'office, qu'après avoir été conduit, s'il le demande, à l'un des Syndics, ou au Lieutenant, ou au Conſeil, dans le cas où l'ordre de l'arrêter ſeroit émané dudit Conſeil. L'Auditeur, qui l'aura arrêté,

Digitized by Google

devra le lui offrir ; & il pourra faire conduire ledit prévenu ſous bonne & ſûre garde, s'il le juge néceſſaire. Si le Conſeil n'étoit pas ſiégeant lorſque le prévenu ſera arrêté par ſon ordre, ou qu'il ne jugeât pas à propos d'entendre lui-même ledit prévenu, il pourra charger l'un des Syndics, ou le Lieutenant, de l'empriſonnement.

§. 2. Le Syndic, ou le Lieutenant auquel le prévenu aura été conduit, ainſi que le Conſeil, dans le cas où l'ordre d'arrêter le prévenu ſera émané de lui, & où il jugera convenable de l'entendre lui-même, après avoir ouï le rapport de l'Auditeur, & examiné & interrogé le prévenu, ordonnera l'empriſonnement, s'il y a lieu, ou la relaxation.

§. 3. Dans le cas où le prévenu auroit été conduit à l'un des Syndics ou au Lieutenant, l'Auditeur devra dreſſer Procès-verbal de ce qui ſe ſera paſſé en leur préſence ; & ces Magiſtrats ſeront tenus d'informer le Conſeil dans le jour même, ou à la plus prochaine ſéance, des motifs de l'empriſonnement ou de la relaxation, & de lui rapporter le procès-verbal de l'Auditeur, ainſi que les informations par écrit, s'il y en a, pour être enſuite ordonné par le Conſeil ce que de droit.

§. 4. Toutefois, le prévenu ne pourra requérir d'être conduit à l'un des Syndics, ou au Lieutenant, dans le cas de flagrant délit, ou de querelle, avec effuſion de ſang, ou bleſſure grande & évidente.

§. 5. Après l'empriſonnement, la procédure criminelle ſera ſuivie conformément aux édits, lors même que le Conſeil n'auroit pu en avoir connoiſſance.

Art. VII. §. 1. Si le Conſeil trouve, que le cas d'un accuſé n'eſt pas aſſez grave pour être traité & pourſuivi ſuivant la procédure preſcrite par le titre XII, de l'*édit civil*, & l'article XXX, du *réglement* de 1738, & s'il eſtime que ledit cas peut être inſtruit & jugé ſommairement, il devra en avertir l'accuſé, qui aura la liberté de requérir qu'on ſuive à ſon égard ladite procédure.

§. 2. Dans tous les cas qui ſeront trouvés par le Conſeil, de nature à être traités ſuivant la diſpoſition des ſuſdits titres XII & art. XXX, ou dans leſquels l'accuſé l'aura requis, le Procureur-général ſera aſſiſtant ; & il pourra, pendant le cours de la procédure, faire toutes requiſitions qu'il eſtimera de droit. Dans tous les cas où il ſera abſent, malade, ou recuſé, le Conſeil continuera à lui ſubroger ſuivant l'uſage.

Art. VIII. §. 1. Pour rendre plus rare la récuſation des Syndics en matieres criminelles, & pour que les tribunaux appellés à en connoître ne ſoient trop dépourvus de juges, à l'avenir les récuſations en matieres criminelles ne s'étendront pas au-delà des enfans des Couſins-germains, à l'exception des parens de même nom & famille, qui ſeront recuſés en quelque dégré qu'ils ſoient.

§. 2. Que, ſi nonobſtant cette reſtriction dans les récuſations des juges, les quatre Syndics ſe trouvoient recuſables, le moins recuſable, entre les Syndics & ceux qui auront été revêtus de cette charge dans les trois années précédentes, préſideroit le tribunal : & ſi ce Préſident n'étoit pas un Syndic, il ſeroit cenſé remis ſous le ſerment qu'il auroit

Digitized by Google

prêté en parvenant au Syndicat; & le bâton lui ſeroit remis par l'un des Syndics, pour la prononciation du jugement.

Art. IX. §. 1. Les ſujets de la République jouiront du droit de recourir au Conſeil des deux-cens, ainſi qu'il eſt accordé aux citoyens, bourgeois, natifs & habitans, par l'art. XXXI. du *réglement* de 1738. Les criminels étrangers jouiront du même droit, lorſqu'ils auront été condamnés à mort; & le Conſeil pourra les admettre à ce recours pour toute autre peine, lorſqu'il le jugera convenable; auquel cas on obſervera les formalités preſcrites par le ſusdit Art. XXXI.

§. 2. Aucun citoyen, bourgeois, natif, habitant, ou ſujet de la république, ne pourra recourir au Conſeil des deux-cens, s'il n'a été condamné par jugement définitif du petit-Conſeil à une priſon de ſix mois, à un banniſſement d'un an, à la ſuſpenſion des droits honorifiques de la bourgeoiſie pendant cinq ans, à être déclaré infâme en termes exprès ou condamné à quelqu'autre peine plus grave que celles ci-deſſus; ſans déroger en rien à la procédure preſcrite par le ſusdit Art. XXXI.

Art. X. §. 1. Les Syndics, le Lieutenant & les Auditeurs pourront, lorſqu'il s'agira d'arrêter, ou de conduire quelque malfaiteur, ou quelqu'un qui trouble la ſûreté publique, & qu'ils n'auront pas à portée un nombre ſuffiſant d'huiſſiers, s'aider de quelques ſoldats d'un des poſtes de la garniſon juſqu'au nombre de ſix: mais lesdits ſoldats ne pourront être employés dans la ville à cet uſage, qu'en préſence, & ſous l'autorité des ſusdits Magiſtrats, à l'exception des cas où les particuliers eux-mêmes appelleroient à leur ſecours la garde, ou la patrouille. La patrouille pourra auſſi, comme par le paſſé, arrêter & conduire au corps de garde ceux qui troublent la ſûreté & la tranquillité publiques.

§. 2. Quant au dehors de la ville, les patrouilles de la garniſon continueront à être employées à la ſûreté & à la police de la banlieue; mais elles ne pourront entrer dans aucune maiſon, ſans un ordre par écrit du Syndic de la garde, pour faire la recherche des malfaiteurs; ce qui ſe fera en la préſence du Dizenier, ou Sous-Dizenier du lieu, ou, à leur défaut, de quelque perſonne connue du voiſinage, lesquels devront aſſiſter à la recherche qui y ſera faite; à l'exception, néanmoins, des cas où les particuliers eux-mêmes appelleroient à leur ſecours la garde, ou lesdites patrouilles: & tous les ſoldats des dites patrouilles devront avoir une marque diſtinctive, à laquelle on puiſſe les reconnoître.

Art. XI. §. 1. Le petit-Conſeil admettra dans la préſente année à l'honneur de la bourgeoiſie vingt natifs choiſis par le ſort; dont quatre ſeront fils de natifs, petit-fils d'habitans, ou des plus anciennes familles de natifs. Et dans les quatre années ſuivantes le Conſeil en admettra par le ſort, cinq à la bourgeoiſie; desquels un fils d'habitant, & quatre fils de natifs comme ci-deſſus, ſans préjudice d'autres que le Conſeil voudra recevoir à la maniere ordinaire.

§. 2. Les natifs qui aſpireront à l'honneur de la bourgeoiſie, ſe pourvoi-

Digitized by Google

voiront par requête au Conſeil; lequel, après avoir vu les concluſions du Procureur-général ſur iceux, fera tirer au ſort, du nombre de ceux qui ſeront trouvés admiſſibles, vingt natifs dans la premiere année, & cinq dans chacune des quatre années ſuivantes; en obſervant les proportions preſcrites dans le paragraphe précédent.

§. 3. Cette maniere d'admettre les natifs à la bourgeoiſie par le ſort, ne ſera obſervée que pendant cinq années; après leſquelles le Conſeil recevra chaque année cinq natifs, en y comprenant toujours un fils d'habitant, & en procédant à ce choix en la forme ordinaire.

§. 4. Pendant les cinq premieres années, le Conſeil ne pourra exiger que quatre mille florins de chacun des natifs, fils d'habitant, pour ſon admiſſion à la bourgeoiſie; &, quant aux fils de natifs, le prix ſera diminué de cinq cens florins pour chaque génération d'ancienneté; ſans cependant que le prix de la bourgeoiſie puiſſe être fixé au-deſſous de deux mille florins.

§. 5. Dans les années ſuivantes, la ſomme pour les natifs, fils d'habitans, ſera de quatre mille cinq cens florins; & pour les fils de natifs elle ſera diminuée dans la proportion établie ci-deſſus: Laiſſant néanmoins à la prudence du Conſeil de modérer la finance par la conſidération des talens & du mérite perſonnel. Chacun de ces nouveaux bourgeois payera en outre un aſſortiment d'armes pour l'Arſenal, & cent florins pour la Bibliotheque, outre les fraix ordinaires qui ſe paient en Chancellerie.

§. 6. Si le natif, reçu bourgeois, demandoit en même tems le même honneur pour ſes enfans, le Conſeil, en les admettant, n'exigera pour chacun desdits enfans mâles, mineurs & non mariés, que le dix pour cent du prix principal que le pere devra payer; & les filles deſdits natifs qui ne ſeront pas mariées, jouiront *gratis* des droits de la bourgeoiſie.

§. 7. Les natifs, maîtres des diverſes profeſſions, pourront trafiquer des ouvrages de leurs profeſſions reſpectives & qui y ſont relatifs, fabriqués dans la ville, en ſe conformant aux réglemens ſur leurs dites profeſſions & aux ordonnances ſur le commerce. Ils pourront auſſi exécuter les commiſſions qui leur viendront du dehors.

§. 8. Les natifs pourront être reçus médecins, chirurgiens, apoticaires, & exercer leſdites profeſſions, en ſe conformant aux réglemens. Ils ſeront auſſi admiſſibles à une des places de jurés, dans toutes les maîtriſes où il y aura plus de deux maîtres jurés: bien entendu que les bourgeois y auront à plus forte raiſon le même droit.

§. 9. Les droits établis par les réglemens & ordonnances, payables au fiſc, par les natifs, pour l'admiſſion aux profeſſions & maîtriſes, ne ſeront par eux payés qu'en parvenant à la maîtriſe.

Art. XII. Tous les édits, auxquels le préſent réglement ne déroge point, continueront d'être obſervés & exécutés, conformément à ce qui s'eſt pratiqué juſqu'à préſent; mais, dès que le Code général des édits & réglemens ſera fait, on ne reconnoîtra d'us & coutumes que ceux qui ne ſeront pas contraires aux édits.

Digitized by Google

SECT. IV. *Hiſtoire de* Genève 1603-1768

Art. XIII. Les petit & grand Conſeils examineront dans la ſuite, & lorſque l'état des finances leur paroîtra pouvoir le permettre, s'il convient d'augmenter les honoraires des membres du Conſeil; en ſorte cependant que la ſomme qui fait la différence des honoraires des Syndics à ceux des Conſeillers, ſoit la même que celle qui a lieu actuellement.

Art. XIV. Pour procurer un entier rétabliſſement de la paix & de l'harmonie, tout ce qui peut s'être dit, ou fait de repréhenſible, relativement aux préſentes diſſenſions, ſera mis dans un entier oubli: voulant que perſonne, & ſous aucun prétexte, ne puiſſe être recherché à l'avenir pour tout ce qui s'eſt dit, fait, ou écrit juſqu'à ce jour à raiſon desdites diſſenſions, n'entendant néanmoins rien ſtatuer ſur les jugemens rendus antérieurement au préſent édit. *Donné le 9 Mars 1768.* „ J. J. DE CHAPEAUROUGE".

Ce projet légiſlatif de pacification ayant été approuvé & ſanctionné dans le Conſeil-général du 11 Mars, comme nous l'avons dit, les Magiſtrats, à la ſortie de cette aſſemblée, monterent à l'Hôtel-de-ville, au milieu de la bourgeoiſie qui les y accompagna, ayant à ſa tête les anciens Commiſſaires. Ceux-ci entrerent à la ſuite des Conſeils dans la grande ſalle, où l'un des Commiſſaires (1) prononça une courte harangue conçue en ces termes.

Magnifiques & très-honorés Seigneurs, dans une poſition bien différente de celle où la Divine Providence nous place aujourd'hui, nous dîmes à Vos Seigneuries, que ſi elles nous rendoient heureux par une ſage conciliation, elles gagneroient nos cœurs. Cette conciliation eſt arrivée; nous la croyons ſage, & nous leur donnons nos cœurs avec joie. Toute conſtitution a des défauts; mais la confiance renaiſſant en ce jour entre les Magiſtrats & les Citoyens, & s'établiſſant ſur des fondemens ſolides, la République, par un effet de cette même confiance n'apperceevra jamais les défauts de la conſtitution qu'elle vient de faire, ou ſi elle les apperçoit, elle les corrigera aiſément. Repoſons nous donc dans le ſein de la paix. Nos cœurs ſeront inondés de joie, ſi tous les Individus de la République l'embraſſent avec autant de ſatisfaction que nous.

Depuis cette époque, Genève peut ſe flatter de voir l'union & la tranquillité publiques rétablies ſur des fondemens ſolides. Puiſſe ſon commerce réparer de-même les pertes que ces diviſions lui ont fait eſſuyer!

(1) Mr. Deluc le fils.

Fin de l'Hiſtoire de Genève, & de ce Volume.

Digitized by Google

Digitized by Google

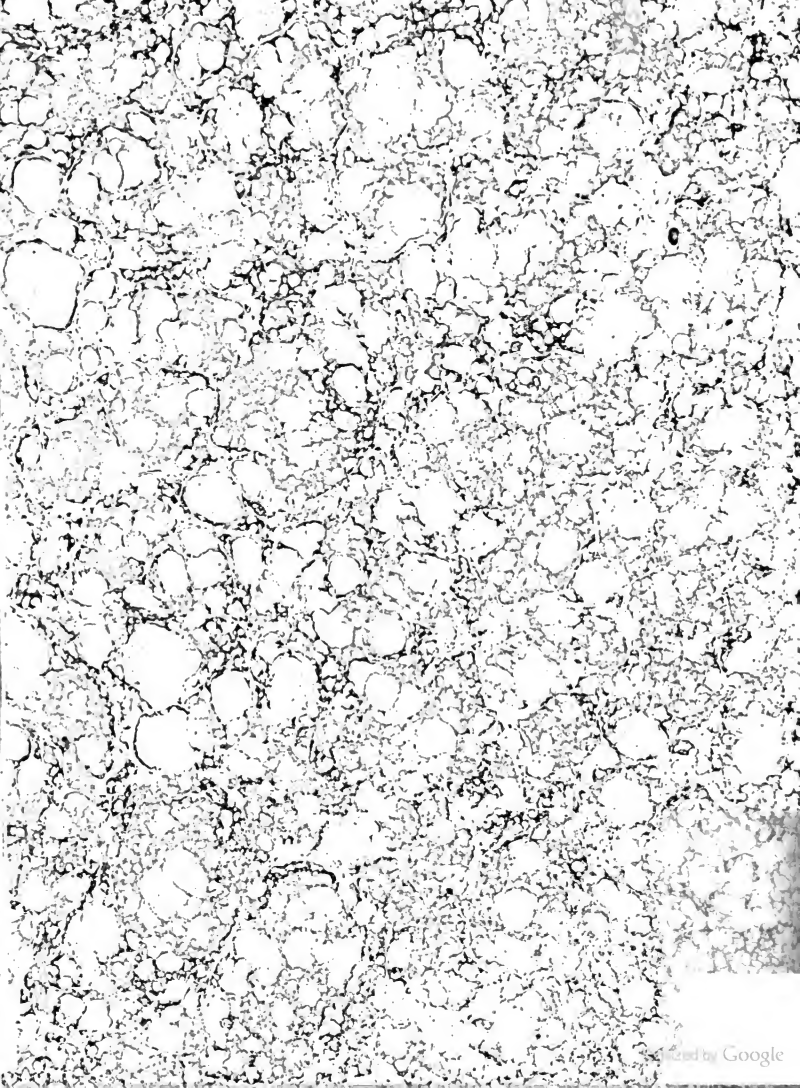
Digitized by Google

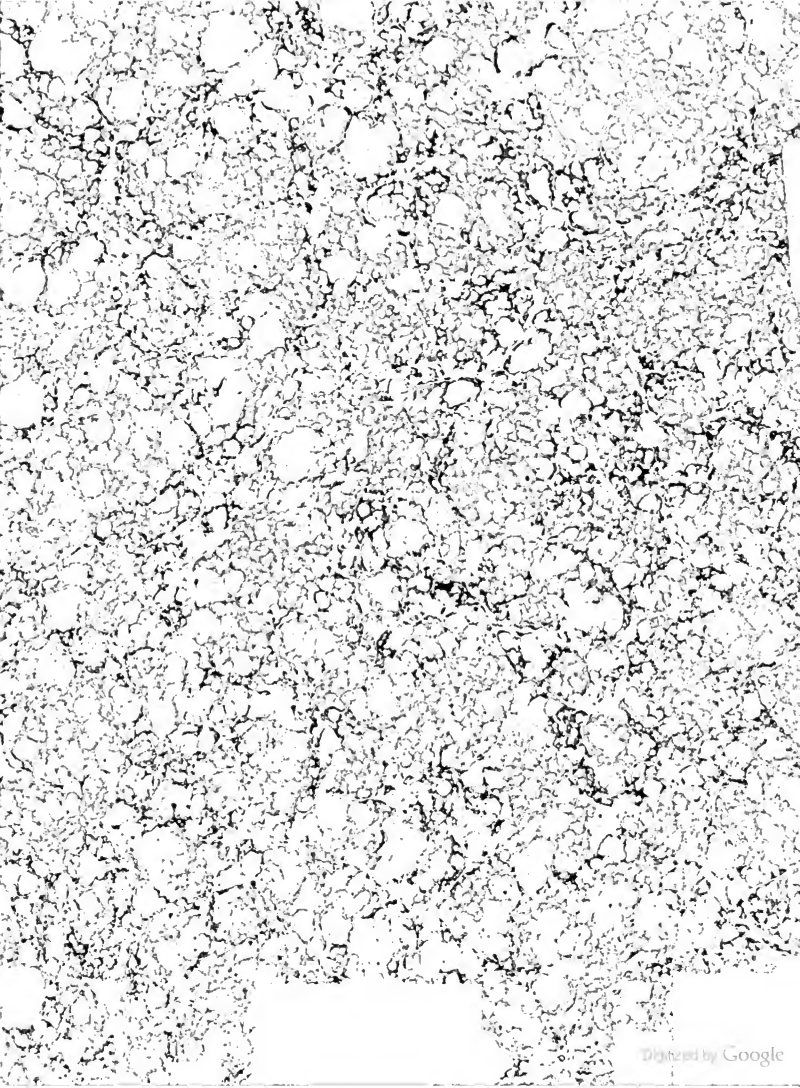
Digitized by Google